I. IV.
F
11

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
NAPOLI

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR MONSIEUR

DE RAPIN THOYRAS.

TOME CINQUIÈME,

CONTENANT

LE REGNE DE HENRI VIII.

NAPOLI

SECONDE EDITION.

A LA HAYE,

Chez { CHRÉTIEN VAN LOM, / JEAN VAN DUREN, / PIERRE DE HONDT, } Libraires.

M D C C X X X I I I.

Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-frise.

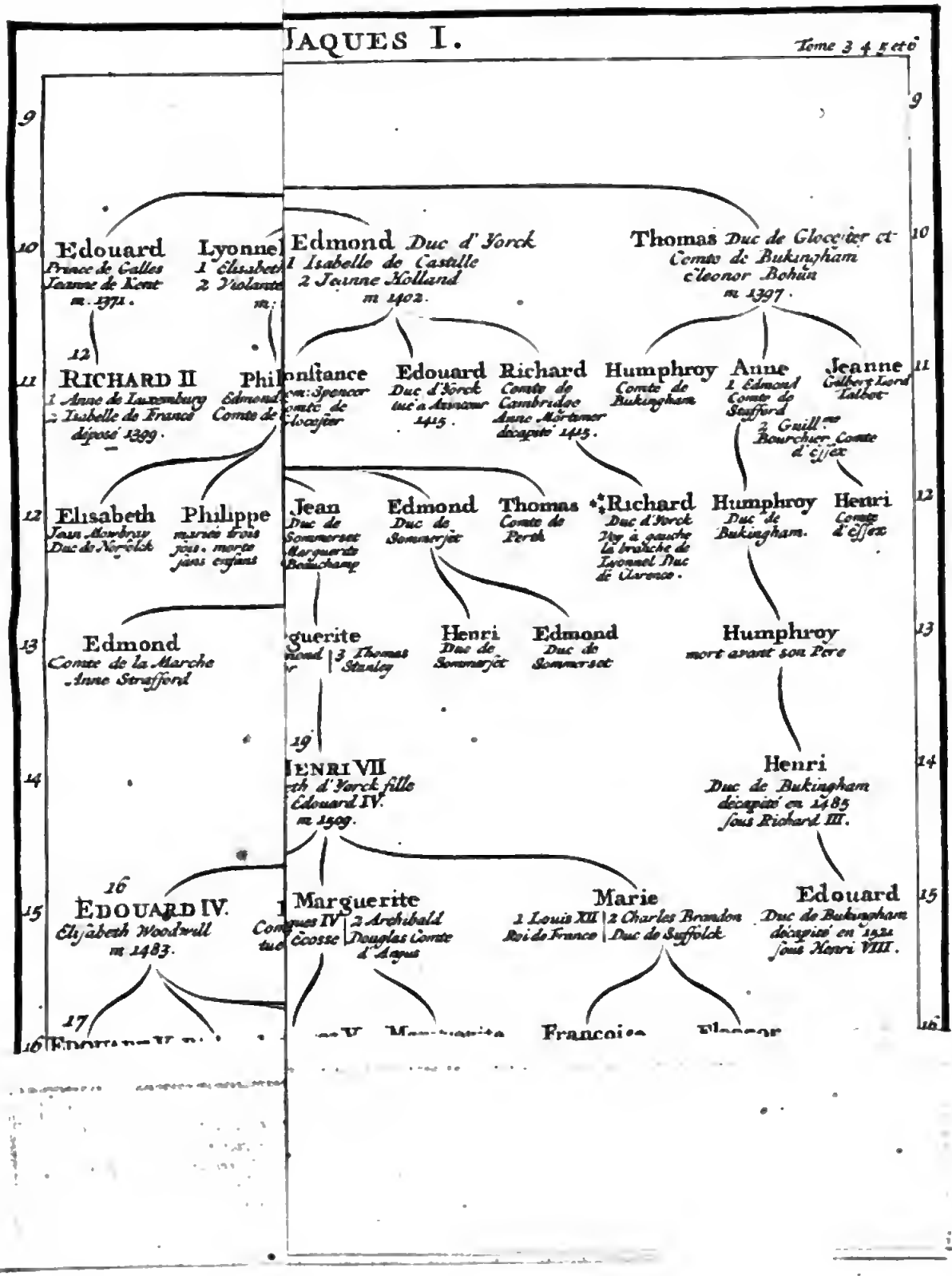
9
10
11
12
13
14
15
16
17
Edouard
Prince de Galles
Jeanne de Kent
m. 1371.
Lyonne
1 Elisabet
2 Violante
m.
Edmond Duc d'Yorck
1 Isabelle de Castille
2 Jeanne Kolland
m 1402.
Thomas Duc de Glocester et
Comte de Bukingham
Eleonor Bohun
m 1397.
RICHARD II
1 Anne de Luxembourg
2 Isabelle de France
déposé 1399.
Phil
Edmond
Comte de
onstance
m: Spencer
comte de
Glocester
Edouard
Duc d'Yorck
tué a Azincour
1415.
Richard
Comte de
Cambridge
Anne Mortimer
décapité 1415.
Humphroy
Comte de
Bukingham
Anne
1 Edmond
Comte de
Stafford
2 Guillme
Bourchier Comte
d'Essex
Jeanne
Gilbert Lord
Talbot
Elisabeth
Jean Mowbray
Duc de Norfolck
Philippe
mariée trois
fois, morte
sans enfans
Jean
Duc de
Sommerset
Marguerite
Beauchamp
Edmond
Duc de
Sommerset
Thomas
Comte de
Perth
*Richard
Duc d'Yorck
Pere à gauche
la branche de
Lyonnel Duc
de Clarence.
Humphroy
Duc de
Bukingham.
Henri
Comte
d'Essex
Edmond
Comte de la Marche
Anne Strafford
guerite
mond
r
3 Thomas
Stanley
Henri
Duc de
Sommerset
Edmond
Duc de
Sommerset
Humphroy
mort avant son Pere
HENRI VII
th d'Yorck fille
Edouard IV.
m 1509.
Henri
Duc de Bukingham
décapité en 1485
sous Richard III.
EDOUARD IV.
Elisabeth Woodvill
m 1483.
Marguerite
ues IV
Ecosse
2 Archibald
Douglas Comte
d'Angus
Marie
1 Louis XII
Roi de France
2 Charles Brandon
Duc de Suffolck
Edouard
Duc de Bukingham
décapité en 1521
sous Henri VIII.
Françoise
Eleonor

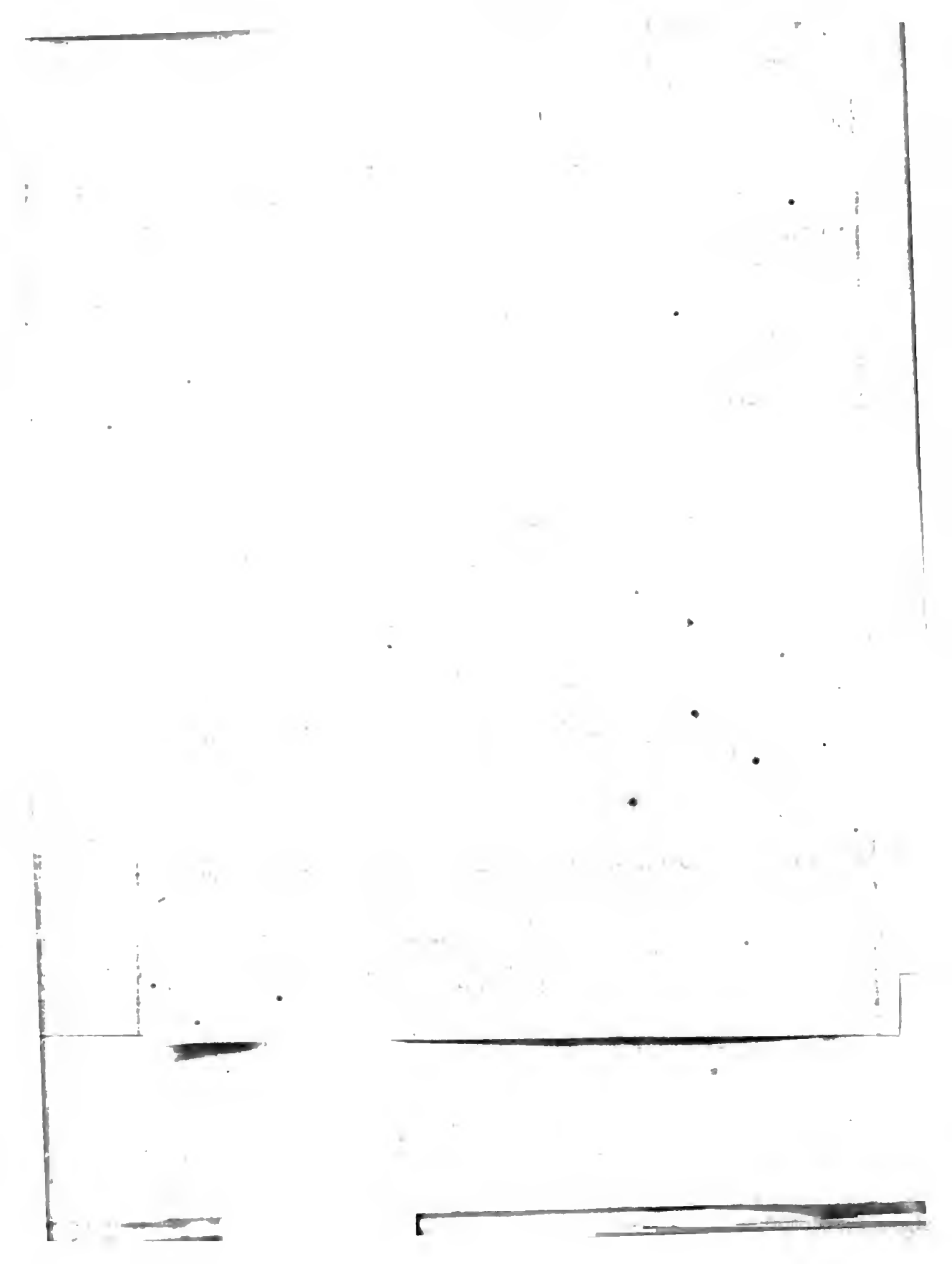

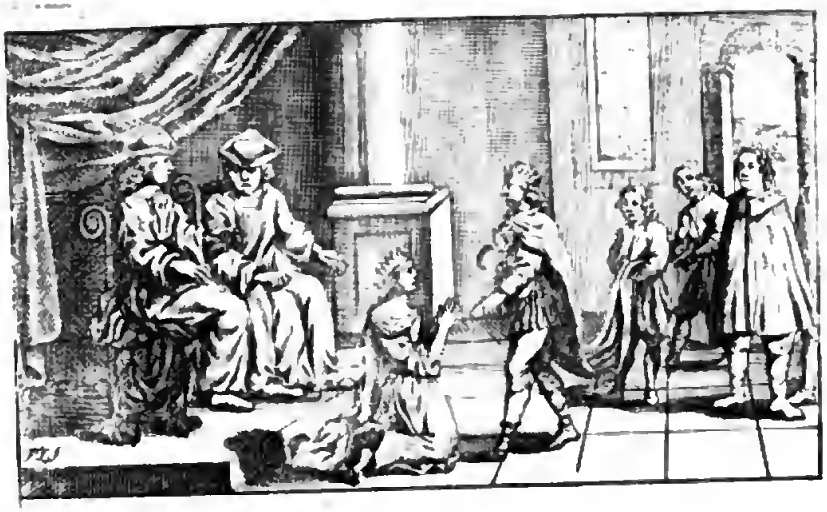

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE QUINZIEME,

Contenant le Regne de HENRI VIII.

HENRI VIII.

Vingtieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

HENRI VIII. Fils & Successeur de Henri VII., parvint à la Couronne, étant âgé de dix-huit ans moins quelques mois. Mylord Herbert, son Historien, dit que le Roi son Pere l'avoit d'abord destiné à être Archevêque de Cantorberi, parce qu'ayant un Fils ainé, il n'y avoit pas apparence que celui-ci montât sur le Trône. Il ajoute, que ce fut dans cette vue qu'il prit soin de le faire instruire dans toutes les Sciences nécessaires à un Prince qui devoit

HENRI VIII. 1509.

HENRI VIII. 1509.

être un jour homme d'Egliſe. Il auroit parlé plus juſte s'il ſe fût contenté de dire, que Henri VII. avoit eu d'abord cette vue lorsqu'il lui fit commencer ſes études. Mais le jeune Prince étant devenu ſon Succeſſeur préſomptif à l'âge de onze ans, ce ne put plus être dans la même vue qu'il le fit continuer à étudier les Sciences les plus convenables à un Eccléſiaſtique. Il y a donc plus d'apparence que le Roi ſon Pere ne le fit appliquer à l'étude, que dans la crainte que ſon naturel actif & bouillant ne lui fit chercher des occupations plus dangereuſes. Il étoit Fils unique de la Reine Eliſabeth, qui étoit héritiere de la Maiſon d'Yorck. Par conſéquent il auroit pu cauſer des embaras au Roi ſon Pere, s'il ſe fût mis en tête de faire valoir ſes droits comme héritier de ſa Mere. Quoi qu'il en ſoit, Henri ayant pris du goût pour l'étude pendant ſa premiere jeuneſſe, ne le perdit point depuis qu'il fut ſur le Trône. Il ſe plut toujours à la lecture des bons Livres & à la converſation des Savans, dans le tems même que la multitude de ſes affaires ſembloit devoir le détourner de ces ſortes d'occupations. Par ce moyen, il avoit fait dans les Sciences des progrès peu ordinaires aux grands Princes. François I. ſon contemporain, que les Hiſtoriens François ont appellé *le Pere des Muſes*, étoit de ce côté-là beaucoup au-deſſous de lui. Il parloit facilement & bien, en François & en Latin. La Muſique lui étoit parfaitement connue, jusques-là qu'il compoſa lui-même deux Meſſes entieres pour ſa Chapelle. Il étoit rompu dans les matieres les plus abſtruſes de la Philoſophie d'Ariſtote, qui étoit la ſeule en vogue en ce tems-là. Mais il s'attachoit principalement à l'étude de la Théologie, telle qu'on l'enſeignoit alors dans les Univerſitez, toute farcie de queſtions inutiles. La Somme de *Thomas d'Aquin* étoit ſon Livre favori.

Education de Henri VIII.

Ces connoiſſances, qui étoient regardées comme de grandes perfections dans les perſonnes même du commun, firent ſur ce jeune Prince un effet qui n'eſt pas extraordinaire. Elles lui donnerent une bonne opinion de ſoi-même, qui n'eut que trop d'influence ſur toutes les actions de ſa vie. Les louanges exceſſives qu'on lui donna de tous côtez, contribuerent à le confirmer dans cette opinion. Lors même qu'il étoit encore ſans aucune expérience dans les affaires du Gouvernement, il ſe croyoit fort habile; & ce fut cette préſomption qui le fit être ſouvent la dupe des Princes qui eurent quelque choſe à démêler avec lui, ainſi qu'on le verra plus amplement dans la ſuite de ſon Regne.

Henri ſe préoccupe beaucoup de ſon mérite.

Il eſt ſouvent trompé.

Au reſte, en remarquant que ce Prince avoit beaucoup de préſomption, je ne prétens pas lui ôter ou diminuer, en quelque maniere que ce ſoit, les belles qualitez qu'il tenoit de la nature ou de l'éducation. Pendant ſa jeuneſſe, il étoit très bien fait de ſa perſonne, & adroit dans tous les exercices du corps, autant ou plus qu'aucun Prince de ſon Siecle. Auſſi aimoit-il paſſionément tous les divertiſſemens qui

Ses bonnes qualitez.

Digitized by Google

qui pouvoient lui fournir l'occaſion de faire remarquer ſon adreſſe. Il étoit brave ſans oſtentation, d'un naturel franc & ouvert, haïſſant la fraude & la mauvaiſe foi, & dédaignant d'aller par des voyes obliques pour parvenir à ſes fins. Sa liberalité alloit peut-être autant dans l'excés, que l'avarice du Roi ſon Pere. Il ſembloit que Henri VII. n'avoit pris ſoin d'aecumuler des Tréſors, que pour laiſſer à ſon Fils le plaiſir de les prodiguer ſans aucune ſorte de ménagement. HENRI VIII. 1509. Sa prodigalité.

Comme, en montant ſur le Trône, Henri VIII. étoit peu expérimenté dans les affaires du Gouvernement, il ſe ſervit d'abord des Miniſtres & des Conſeillers du Roi ſon Pere. Les principaux étoient *Guillaume Warham* Archevêque de Cantorberi, de qui Erasme a parlé fort avantageuſement dans quelque endroit de ſes Ouvrages; *Richard Fox* Evêque de Wineheſter, qui avoit été employé ſous le dernier Regne dans les affaires les plus délicates; *Thomas Howard* Comte de Surrey, Fils du Duc de Norfolck, qui fut tué à la Bataille de Bosworth, en combattant pour Richard III.; *George Talbot*, Comte de Shrewsburi, Grand Maitre de la Maiſon du Roi; *Thomas Ruthal*, Docteur en Droit; *Edouard Poinings*, Chevalier de la Jarretiere, dont le nom eſt encore fameux par un Statut qui fut fait dans le Parlement d'Irlande, ſous le Regne précedent, pendant qu'il avoit le Gouvernement de cette Iſle; *Charles Sommerſet Lord Herbert*, qui étoit Grand Chambellan. Ses premiers Conſeillers.

Les funerailles de Henri VII. ſe firent avec beaucoup de pompe, peu de jours après ſa mort. Son Corps fut inhumé à Weſtminſter, dans une Chapelle qu'il avoit lui-même fait bâtir, & pour l'ornement de laquelle il n'avoit rien épargné. Cette Chapelle paſſoit alors pour une des plus magnifiques qu'il y eût dans la Chretienté. Henri VII., tout avare qu'il étoit, y avoit employé quatorze-mille, quelques-uns diſent vingt-mille livres ſterling, ſomme très conſiderable dans un tems où l'argent étoit beaucoup plus rare en Europe qu'il ne l'eſt préſentement. Funerailles de Henri VII.

Pendant qu'on préparoit ce qui étoit néceſſaire pour les funerailles de Henri VII., le nouveau Roi quitta le Palais de Richemont pour ſe retirer à la Tour de Londres, ſous prétexte de ſe mettre en retraite à cauſe de la mort du Roi ſon Pere. Mais c'étoit plutôt pour règler avec ſes Miniſtres certaines affaires, qui ne pouvoient ſouffrir de retardement. Dans le tems qu'on le croyoit en retraite occupé à la dévotion, il fit arrêter le Lord Stafford Frere du Duc de Buckingham. C'étoit apparemment ſur quelque ſoupçon mal-fondé qui fut bien-tôt diſſipé, puiſque, peu de tems après, il créa ce même Seigneur Comte de Wiltshire. Le Lord Stafford eſt mis à la Tour.

L'Evêché de Durham, qui étoit vacant par la translation de Chriſtophle Bambrigge à l'Archevêché d'Yorck, fut donné à *Thomas Ruthal* Docteur en Droit, & Membre du Conſeil Privé. Ruthal eſt fait Evêque de Durham. *Act. Publ. T. XIII. p. 256.* Juin.

Peu de jours après, le Roi confirma une Amniſtie que le Roi ſon

HENRI VIII. 1509.

Pere avoit accordée à ſes Sujets avant ſa mort. Mais tous les criminels ne profiterent pas de cette grace. On vit bien-tôt paroitre une Proclamation dans laquelle le Roi diſoit, qu'ayant été informé que ſes bons Sujets avoient été opprimez ſous le ſpécieux prétexte de la conſervation des droits & des prérogatives de la Couronne, il leur permettoit de lui porter leurs plaintes, & promettoit d'y avoir égard. Le but de cette Proclamation n'étoit pas de reſtituer aux Sujets les ſommes que le feu Roi leur avoit injuſtement extorquées : l'unique deſſein de la Cour étoit de les encourager à produire leurs griefs contre *Empſon* & *Dudley*, qui étoient les inſtrumens dont Henri VII. s'étoit ſervi pour les opprimer, & de leur donner quelque eſpece de ſatisfaction par la punition de ces deux Miniſtres.

Amniſtie.

Proclamation pour encourager les Sujets à ſe plaindre.

Dès que cette Proclamation fut publiée, on préſenta contre eux une infinité de Requêtes. C'étoit là ce que la Cour ſouhaitoit, non ſeulement parce que ces deux hommes étoient odieux à toute la Nation, mais encore afin de faire comprendre au Peuple, que le nouveau Roi avoit deſſein de gouverner d'une toute autre maniere que le Roi ſon Pere. Sur toutes ces Requêtes, Empſon & Dudley furent appellez devant le Conſeil, où on leur dit en peu de mots les principaux Articles qu'elles contenoient. Empſon répondit pour tous deux, que cette accuſation étoit un cas le plus nouveau & le plus étrange qui fût jamais arrivé. Que pour l'ordinaire, on pourſuivoit les gens pour avoir agi contre les Loix, ou pour avoir desobeï au Souverain. Mais que pour eux, ils étoient accuſez par le Peuple, d'avoir exécuté des Loix auxquelles il avoit lui-même donné ſon conſentement. Que d'un autre côté, le Roi les faiſoit rechercher pour avoir obeï aux ordres exprès du Roi ſon Pere, crime nouveau, dont la punition ſeroit capable de jetter tous les Sujets dans la revolte. Que s'ils devoient être punis pour de pareils crimes, il ſouhaitoit que les Nations étrangeres n'en fuſſent point informées, de peur qu'elles n'en infraſſent que la diſſolution du Gouvernement d'Angleterre n'étoit pas fort éloignée. On lui repartit en peu de mots, qu'il s'étoit donné beaucoup de liberté dans ſon diſcours, mais que ſon éloquence étoit inutile & hors de ſaiſon: Qu'on ne les accuſoit pas d'avoir exécuté les Loix, ni d'avoir obeï au Roi, mais d'avoir étendu les Loix au-delà de leurs juſtes bornes, & d'avoir outrepaſſé les ordres du Souverain: & qu'il étoit à craindre pour eux, que ces accuſations ne fuſſent trop bien prouvées. Enſuite on les envoya tous deux à la Tour. Le Roi étoit réſolu d'en faire un exemple, afin de ſatisfaire le Peuple qui étoit extraordinairement animé contre eux. Ainſi leur condamnation étoit réſolue avant qu'ils comparuſſent devant le Conſeil, quoiqu'on ne ſût pas bien encore ſur quoi on leur feroit leur procès. En tout autre Païs, on auroit vu avec joye un acte de Souveraineté, qui auroit envoyé ces deux hommes au gibet. Mais il n'en eſt pas de même en Angleterre où les plus criminels ont des Pri-

Empſon & Dudley ſont appellez devant le Conſeil.

Défenſe d'Empſon. *Aſyl. Herbert.*

Ils ſont envoyez à la Tour.

Digitized by Google

Privileges dont on ne peut leur refuſer la jouïſſance, ſans donner lieu au Peuple de penſer que la Cour forme des projets contre la Liberté. Il falloit donc chercher quelque Loi expreſſe qui les condamnât. Mais quand on examina l'accuſation qui avoit été déja intentée contre eux, on y trouva de grandes difficultez. On reconnut qu'encore qu'ils fuſſent accuſez d'une infinité de crimes, on ne pouvoit pourtant rien prouver, ſinon qu'ils avoient exécuté les Loix ſans miſericorde. Mais quoiqu'ils euſſent étendu ces mêmes Loix auſſi loin que les termes le pouvoient ſouffrir, on ne pouvoit pas le leur imputer à crime, parce qu'ils en avoient reçu l'ordre du Roi, à qui l'exécution des Loix eſt commiſe. Il eſt bien vrai que Henri VII., contre la coutume de ſes Prédéceſſeurs, avoit agi ſelon toute la rigueur des Statuts: mais il le pouvoit; & ſi les Rois précedens en avoient uſé autrement, c'étoit plus par condeſcendance, que par juſtice. On ne pouvoit donc faire le procès à ſes deux Miniſtres, pour lui avoir obeï. D'ailleurs, en les faiſant condamner pour avoir exécuté les ordres de leur Maitre, c'étoit faire un affront public à la mémoire de ce Prince, & renouveller le ſouvenir des rigueurs qu'il avoit exercées contre ſes Sujets. Il fut donc réſolu de les faire mourir ſur une fauſſe accuſation, d'avoir voulu ſe ſouſtraire à l'obeïſſance du Roi depuis qu'il étoit ſur le Trône. Il eſt manifeſte que cette accuſation n'avoit aucun fondement. Comment deux hommes ſi odieux à toute la Nation, & qui avoient perdu tout leur crédit par la mort de Henri VII., auroient-ils pu penſer à un tel deſſein, & encore moins l'exécuter? Cependant, on ne ſe fit pas un ſcrupule de leur faire perdre la vie pour un crime ſuppoſé, parce qu'on les croyoit dignes de mort, quoi que la Loi, priſe dans ſon ſens ordinaire, ne les condamnât pas. Sur cette frivole accuſation, ils furent déferez à leurs Juges naturels, qui les trouverent coupables, ſoit qu'on eût apoſté contre eux de faux témoins, ou que ce fût par une reſervation mentale, inconnue juſqu'alors en Angleterre dans les Jugemens de cette nature. Dudley fut jugé à Londres le 16. de Juillet, & Empſon ne fut condamné que le 14. d'Octobre à Northampton. Henri, ſoit par ſcrupule, ou par quelque autre motif, ſuſpendit leur exécution juſqu'à l'année ſuivante.

HENRI VIII. 1509.

Accuſation frivole intentée contre eux.

Ils ſont condamnez à mort.

Dans le tems qu'on étoit occupé à chercher les moyens de ſe défaire de ces deux Miniſtres, le Roi & ſon Conſeil avoient à déliberer ſur une affaire d'une toute autre conſéquence. On a vu, dans le Regne précedent, le Mariage du Prince Arthur avec Catherine d'Arragon; la mort de ce Prince ſans enfans; les raiſons qui porterent le Roi Henri VII. à ſouhaiter que le Prince Henri, devenu ſon Succeſſeur préſomptif, épouſât la Veuve de ſon Frere; le conſentement de Ferdinand & d'Iſabelle, Pere & Mere de la Princeſſe; & la Diſpenſe pour accomplir ce Mariage, accordée par le Pape Jule II. La véritable raiſon qui avoit engagé Henri VII. à propoſer ce Mariage, étoit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à rendre les cent-mille écus qu'il

Déliberation touchant le Mariage du Roi avec Catherine d'Arragon.

HENRI VIII. 1509.

avoit déja touchez pour la moitié de la dot de Catherine. Il craignoit encore de perdre l'autre moitié qui reſtoit à payer. Enfin, il prévoyoit, qu'après avoir reçu l'entiere dot, il ne pourroit pas ſe diſpenſer de laiſſer à la Princeſſe ſa Belle-Fille la jouïſſance de ſon douaire, conſiſtant dans la troiſieme partie des revenus de la Principauté de Galles, & du Comté de Cornouaille. Cependant, comme il n'auroit pas été ſéant d'alleguer un tel motif au Pape, pour obtenir la Diſpenſe d'un Mariage ſi étrange, qui ne pouvoit être regardé que comme ſcandaleux; on prétendit qu'il étoit néceſſaire pour entretenir la Paix entre Henri VII. & le Roi & la Reine d'Eſpagne. Ce fut là le motif qu'on allegua au Pape, & qu'il voulut bien regarder comme ſuffiſant, quoiqu'il n'y eût que trop de raiſon de douter que ce fût le véritable.

En conſéquence de la Diſpenſe du Pape, Henri & Catherine furent fiancez ſolemnellement. Néanmoins, ſoit que Henri VII. n'eût eu en vue que de duper Ferdinand & de lui arracher les cent-mille écus qui reſtoient encore à payer pour la dot, ou qu'il fût touché des remontrances que Warham, Archevêque de Cantorberi, lui fit ſur ce Mariage; il fit enſorte que le Prince ſon Fils, le même jour qu'il entra dans ſa quatorzieme année, fit, en préſence de quelques témoins, une Proteſtation en forme contre le conſentement qu'il y avoit donné. Mais cette Proteſtation fut tenue ſi ſecrette, qu'elle ne vint point à la connoiſſance du Public, juſqu'à ce que pluſieurs années après il fut néceſſaire de la divulguer. Dès que Ferdinand eut reçu la nouvelle de la mort de Henri VII., il envoya au Comte de *Fuenſalida*, ſon Ambaſſadeur en Angleterre, un pouvoir très ample pour renouveller le Traité d'Alliance qu'il avoit fait avec le Roi défunt. En même tems, il lui ordonna de demander la confirmation & l'exécution de celui qui avoit été conclu pour le ſecond Mariage de Catherine avec le Prince Henri, devenu Roi d'Angleterre.

Act. Publ. T. XIII. pag. 249. 11. Mai.

Difficultez ſur ce Mariage.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ayant préſenté un Mémoire ſur ce ſujet, il fut queſtion de déliberer dans le Conſeil, ſi le Roi conſommeroit ſon Mariage avec Catherine. Cette affaire fut agitée avec beaucoup d'attention. D'un côté on alleguoit contre ce Mariage, que c'étoit une choſe inouïe parmi les Chretiens, qu'un homme eût jamais épouſé la Veuve de ſon Frere. Qu'un tel Mariage étoit contre le Droit divin, & par conſéquent, qu'il y avoit lieu de douter ſi le Pape avoit le pouvoir d'en diſpenſer. C'étoit là le ſentiment de l'Archevêque de Cantorberi, qui ne pouvoit s'empêcher de regarder ce Mariage comme un véritable Inceſte. Mais Richard Fox, Evêque de Wincheſter, fut d'un avis contraire. Il inſiſta fortement ſur la Diſpenſe de Jule II., & ſur le pouvoir ſans bornes attaché à la Dignité de Vicaire de Jeſus-Chriſt. Il dit que, puiſque ce Pontife avoit accordé la Diſpenſe, c'étoit une preuve certaine qu'il en avoit le pouvoir, & que cela ſuffiſoit pour ſatisfaire la conſcience du Roi. Qu'au reſte il n'y

Raiſons pour & contre.

avoit

avoit perſonne ſur la terre qui fût en droit de limiter, ou même d'examiner la puiſſance Papale; & que, quand même on voudroit attribuer ce droit à un Concile Général, du moins, le Conſeil d'Angleterre ne pouvoit pas y prétendre. A ces raiſons qui regardoient la conſcience, l'Evêque en ajouta d'autres tirées de la politique & de l'interêt particulier du Roi. Il dit, que vrai-ſemblablement le Roi auroit, pendant le cours de ſon Regne, pluſieurs démêlez avec la France l'ancienne ennemie de l'Angleterre; & que, ſoit qu'il voulût attaquer, ou ſeulement ſe défendre, l'Alliance avec l'Eſpagne lui étoit abſolument néceſſaire. Qu'en renvoyant la Princeſſe Catherine après l'avoir fiancée, il feroit au Roi Ferdinand un affront, dont infailliblement il tâcheroit de ſe venger en ſe liguant avec la France; & qu'une ſemblable Ligue ne pouvoit que mettre l'Angleterre en danger, ou du moins l'engager dans de terribles dépenſes. Que d'ailleurs, ſi le Roi refuſoit de conſommer ſon Mariage avec Catherine, il devoit ſe réſoudre, ou à lui reſtituer ſa dot, ou à la faire jouïr de ſon douaire. Mais qu'en l'épouſant, il épagneroit les cent-mille écus que le Roi ſon Pere avoit touchez, il en acquerroit encore cent-mille que le Roi d'Arragon lui feroit compter, & qu'il éviteroit la dépenſe qu'il faudroit faire en prenant pour Femme une autre Princeſſe, qu'il ne pourroit faire venir en Angleterre qu'à grands frais. Enfin, il s'étendit ſur le bon naturel, & ſur la vertu de la Princeſſe de Galles, capables de rendre un Epoux parfaitement heureux. Il ajouta, qu'il n'y avoit aucun lieu de douter que la Princeſſe ne fût encore vierge, puis qu'elle-même l'aſſuroit, offrant même de conſentir à être viſitée, pour faire voir qu'elle diſoit la vérité. HENRI VIII. 1509. *Polyd. Virgil.*

Toutes ces raiſons, excepté la premiere qui regardoit la Dispenſe, étoient extrémement fortes. Quant à celle-là, il étoit ſi dangereux pour un Eccléſiaſtique de conteſter au Pape ſon autorité, ſur-tout à un Pape tel que Jule II., qui étoit encore plein de vie, que l'Archevêque de Cantorberi n'oſa perſiſter ouvertement dans ſon opinion. Ainſi le Roi s'étant lui-même rangé à l'avis de l'Evêque de Wincheſter, & de preſque tout le Conſeil, il fut réſolu qu'il conſommeroit ſon Mariage. Mais avant que d'en venir là, il exigea de la Princeſſe, qu'elle renonçât par un Acte ſolemnel à ſa dot de deux-cens-mille écus, & qu'elle conſentît que cette ſomme appartînt au Roi ſon Epoux, ſans que ni elle-même, ni ſes Héritiers, ni le Roi Ferdinand ſon Pere, ni la Reine Jeanne ſa Sœur, ni qui que ce fût au monde, puſſent la repeter, ſous quelque prétexte que ce pût être. Deux jours après, le Comte de Fuenſalida fit une ſemblable renonciation au nom du Roi Ferdinand & de la Reine Jeanne. Les Lettres Patentes de Catherine, où elle ne prenoit que le Titre de Princeſſe de Galles, étant du 7. de Juin, il eſt manifeſte que le Roi ne l'épouſa pas le 3. du même mois, comme les Hiſtoriens l'aſſurent, & que tout au plutôt ce ne fut que le jour même que ces Lettres furent ſignées. Leur Couron-

Henri ſe détermine à épouſer Catherine.

Act. Publ. T. XIII. pag. 251. 7. Juin.

Ibid. pag. 253.

Mariage & Couronnement du Roi & de la Reine.

HENRI VIII. 1509.

ronnement ſe fit le 24. du même mois; & cinq jours après arriva la mort de Marguerite Comteſſe de Richemont & de Darby, Ayeule du Roi.

Mort de la Comteſſe de Richemont.

Dans les premiers commencemens de ſon Regne, Henri laiſſoit volontiers à ſon Conſeil & à ſes Miniſtres le ſoin & la conduite de ſes affaires. Comme il étoit en paix avec tous ſes voiſins, ce qui ſe paſſoit dans le Royaume ne pouvoit pas beaucoup l'occuper. Il ne penſoit qu'aux plaiſirs & aux divertiſſemens, qui convenoient bien mieux à ſon âge, que l'application aux affaires. Mais comme il étoit naturellement liberal, les Fêtes qu'il donnoit à ſa Cour ne ſe faiſoient pas ſans de très grandes dépenſes. Le vieux Evêque de Wincheſter, ancien Miniſtre de Henri VII., ne pouvoit s'empêcher de murmurer, en voyant prodiguer, ſans néceſſité, l'argent que ſon défunt Maitre avoit amaſſé avec tant de ſoins, de peines, & d'injuſtices, à quoi il avoit été lui-même employé. Il en rejettoit tout le blâme ſur le Comte de Surrey Grand Tréſorier, qui avoit été ſon Concurrent en faveur ſous le dernier Roi, & qui continuoit à l'être encore ſous celui-ci, en s'attirant l'affection du nouveau Maitre par une complaiſance aveugle. Pendant la vie de Henri VII., il avoit été plus dur, & plus difficile à débourſer de l'argent, que le Roi même. Quelque exprès que fuſſent les ordres qu'il recevoit pour faire des payemens, il y trouvoit toujours des difficultez, & par-là il faiſoit admirablement la cour à ſon Maitre. Son emploi lui ayant été continué ſous ce nouveau Regne, il devint un tout autre homme. Non ſeulement il payoit ſans examen tout ce qui lui étoit ordonné, mais il portoit encore le Roi à faire des dépenſes exceſſives. Cela lui attiroit la faveur de ce jeune Prince, dont l'humeur étoit toute portée à la prodigalité. L'Evêque de Wincheſter blâmoit hautement cette conduite, comme très préjudiciable aux interêts du Roi. Mais il étoit peu écouté dans une Cour, où tout le monde à l'envi tâchoit de profiter de l'humeur liberale du Maitre. Cependant ſes diſcours aigriſſoient de plus en plus contre lui le Comte de Surrey & tous les jeunes Courtiſans, qui ne ceſſoient point de lui rendre de mauvais offices auprès du Roi. Ainſi ce Prélat, qui avoit eu tant de crédit ſous le dernier Regne, le perdoit peu-à-peu ſous celui-ci. Cette diſgrace qu'il ne ſupportoit qu'avec peine, le fit penſer aux moyens de ſupplanter ſon Rival, en introduiſant à la Cour Thomas Wolſey, dont il connoiſſoit la capacité. C'étoit un Eccléſiaſtique qui avoit déja commencé à ſe diſtinguer par ſon mérite, quoiqu'il ne fût que fils d'un Boucher d'Ipſwich. L'Evêque de Wincheſter prévoyoit aiſément, que le Roi ſe trouveroit bien-tôt dans la néceſſité d'avoir auprès de lui des gens habiles, & capables de le ſoulager; & comme il connoiſſoit le génie de Wolſey, il ne douta point, que quand il ſeroit à la Cour, il ne ſe rendît néceſſaire au Roi. Ce fut dans cette vue qu'il lui fit donner la Charge d'Aumônier de la Maiſon Royale. On verra bien-tôt que ce Pré-

Brouillerie entre l'Evêque de Wincheſter & le Comte de Surrey.

Caractere du Comte de Surrey.

Le crédit de l'Evêque de Wincheſter tombe.

Il introduit Thomas Wolſey à la Cour.

Prélat ne ſe trompa point dans ſon jugement, ou plutôt, que ſa prévoyance demeura beaucoup au-deſſous de la fortune de Wolſey. HENRI VIII.

Vers le milieu de cette année, les Traitez conclus entre Henri VII. & le Roi d'Ecoſſe, furent confirmez, ou renouvellez, par le Miniſtere de l'Evêque de Murray, qui avoit été envoyé en Angleterre, pour féliciter Henri ſur ſon avenement à la Couronne. 1509. Confirmation des Traitez avec l'Ecoſſe, *Act. Publ. T. XIII. pag.* 257. & avec l'Empereur, *Pag.* 260. 22. Septemb.

L'Empereur Maximilien envoya auſſi à Henri une pareille Ambaſſade, pour le féliciter, & pour confirmer les Traitez qu'il avoit faits avec Henri VII. en l'année 1502.

Chriſtophle Bambridge Archevêque d'Yorck ſe trouvant à Rome, où il étoit allé pour faire confirmer ſon élection, y reçut une Commiſſion du nouveau Roi pour y faire les fonctions d'Ambaſſadeur. On verra bien-tôt les raiſons qui faiſoient ſouhaiter au Pape, d'avoir un Ambaſſadeur d'Angleterre réſidant auprès de lui, & celles qui faiſoient deſirer au Roi, d'être particulierement informé de ce qui ſe paſſoit à Rome & dans toute l'Italie. Bambridge Archevêque d'Yorck Ambaſſadeur à Rome.

C'eſt là ce qui ſe paſſa de plus conſiderable en Angleterre, pendant les huit premiers mois du Regne de Henri VIII. C'étoient pour la plupart des affaires domeſtiques d'une petite conſequence, ſi on en excepte le Mariage du Roi, qui eut de très grandes ſuites. Mais il ſe paſſoit ailleurs des choſes très importantes, qui furent comme l'origine des troubles dont presque toute la Chrétienté fut agitée pendant plus de cinquante ans, & dans leſquels l'Angleterre ne ſe trouva que trop embaraſſée. Depuis quelque tems, les affaires de l'Europe avoient commencé à changer de face; & ce qui arriva cette année en Italie, acheva de les mettre dans une ſituation, qui obligea presque tous les Souverains à y prendre part. Henri VIII. alla, malheureuſement, s'embaraſſer dans les troubles de ce Païs-là, auxquels néanmoins il ſemble qu'il ne devoit prendre que peu d'interêt. C'eſt ce qui rend la connoiſſance des affaires d'Italie ſi abſolument néceſſaire, que ſans cela on ne peut entendre qu'à demi les évenemens de ce Regne, ni bien connoitre le caractere de ce Roi. Il faudra donc entrer dans un aſſez grand détail ſur ce ſujet. Mais ce n'eſt pas une choſe particuliere à l'Hiſtoire d'Angleterre : il en eſt de même des Hiſtoires de France, d'Eſpagne, d'Allemagne, de Suiſſe, dont les principaux évenemens, pendant un aſſez long eſpace de tems, ne ſont proprement que des dépendances des affaires d'Italie. Il eſt vrai, que la plupart des Auteurs qui ont écrit les Hiſtoires particulieres de ces Etats, ont ſuppoſé que leurs Lecteurs étoient inſtruits de ce qui ſe paſſoit en Italie dans le même tems. Ils ont par-là beaucoup abregé leurs Ouvrages; mais en même tems, ils y ont laiſſé beaucoup d'obſcurité pour ceux qui ne ſont pas auſſi bien inſtruits qu'ils l'ont ſuppoſé. Pour moi, je me propoſe une autre route. Puiſque les affaires d'Italie ſervent de fondement à la plupart des évenemens arrivez en Europe, & particulierement en Angleterre, pendant près de la moitié Néceſſité de connoître les affaires d'Italie, pour bien entendre l'Hiſtoire de Henri VIII.

HENRI VIII. 1509. du ſeizieme Siecle, il me ſemble qu'on ne doit point négliger d'en parler un peu en détail. C'eſt par-là ſeulement, qu'on peut eclaircir les Hiſtoires particulieres qui en dépendent. Mais afin d'éviter les trop longues digreſſions qui ſeroient indiſpenſables dans la ſuite, il eſt néceſſaire de donner d'abord une idée diſtincte de l'état de l'Italie, auſſi bien que du caractere & des interêts des Souverains qui y dominoient.

Etat de l'Italie. Milan & Naples. J'ai déja rapporté dans le Regne précedent, comment Louis XII, aſſiſté des Venitiens, avoit conquis le Duché de Milan ſur Ludovic Sforze, fondé ſur les droits qu'il y prétendoit, comme Petit-Fils de *Valentine Visconti* Fille de Jean Galeaz I. Duc de Milan. J'ai eu auſſi occaſion de parler de la Conquête de Naples par les armes unies de Louis XII. & de Ferdinand, & des moyens que celui-ci employa pour demeurer ſeul maitre de ce Royaume. Il ſuffira donc d'ajouter ici, qu'encore que Louis XII. eût perdu ſa portion de cette Conquête, il ne s'étoit pas déſiſté de ſes prétentions, & qu'il n'attendoit qu'une occaſion favorable pour les faire valoir. Il faut préſentement dire un mot des autres Etats d'Italie, & premierement de ce qu'on appelle l'Etat de l'Egliſe.

Etat de l'Egliſe en Italie. Avant que les Rois de France & d'Espagne euſſent mis le pied en Italie, les Papes étoient comme Arbitres ſouverains de ce Païs-là. Mais c'étoit moins par leurs forces temporelles, que par les armes ſpirituelles, dont ils faiſoient un fréquent uſage. Depuis quelques Siecles, ils avoient perdu une grande partie des Domaines qui avoient autrefois appartenu à l'Egliſe. Sur la fin de l'Empire d'Othon I., l'Etat de l'Egliſe étoit compoſé de la Ville de Rome, & de ſon Territoire, de la Toscane, de la Marche d'Ancone, du Duché de Spolete, de Ravenne, de toute la Romagne, & généralement de tout le Païs compris autrefois ſous l'Exarchat. Mais enſuite, pendant les Guerres des Guelphes & des Gibelins, les Empereurs arracherent aux Papes toute la Toscane, & pluſieurs Places en d'autres endroits. Quelques-unes de ces Villes avoient trouvé à propos de ſe ſouſtraire de l'obeïſſance de l'Egliſe, & les Papes eux-mêmes s'étoient vus obligez d'en donner d'autres en Fief à des Seigneurs qui les ſervoient, ou dont ils attendoient quelque aſſiſtance. Enfin, l'Empereur Rodolphe I. ayant vendu la Liberté à toutes les Villes d'Italie qui voulurent l'acheter, il s'en trouva pluſieurs de celles qui avoient autrefois dépendu de l'Egliſe, qui embraſſerent cette occaſion de ſecouer, en un meme tems, le joug de l'Empereur & du Pape. Par-là, il y eut bien-tôt en Italie presque autant de Souverainetez que de Villes. Celles qui ſe trouverent les plus puiſſantes, ſubjuguerent les plus foibles, & tomberent enfin elles-mêmes ſous la domination, ou plutôt ſous la tirannie de quelques-uns de leurs propres Citoyens, qui trouverent le moyen de s'y emparer de toute l'autorité. C'eſt ainſi que ſe formerent en

Italie

Italie divers petits Etats, des débris de ce que les anciens Rois d'Italie, les Empereurs, & les Papes, y avoient autrefois poſſedé. HENRI VIII. 1509.

Dans le tems qu'Alexandre VI. occupoit le Siege Papal, le Domaine de l'Egliſe ſe trouvoit beaucoup moins étendu qu'il ne l'avoit été autrefois, quoique les Papes euſſent conſervé le Droit de Souveraineté ſur pluſieurs Villes, dont ils avoient perdu la proprieté : *Ravenne*, *Bologne*, *Ferrare*, *Urbin*, *Faënza*, *Rimini*, *Pezzaro*, *Imola*, *Ceſenna*, *Perouſe*, étoient de ce nombre. Malgré toutes ces pertes, ils ne laiſſoient pas d'être encore très puiſſans, parce que les armes ſpirituelles leur donnoient de grands avantages ſur leurs voiſins. D'ailleurs, outre les revenus de l'Etat Eccléſiaſtique, ils en tiroient encore de très conſiderables de toute la Chretienté.

Mais quand Louis XII. ſe fut mis en poſſeſſion du Duché de Milan, & Ferdinand du Royaume de Naples, les affaires d'Italie prirent une face toute nouvelle. Alors, la puiſſance temporelle des Papes ne fut plus rien en comparaiſon de celle de ces deux Monarques, qui, outre leurs Etats d'Italie, avoient encore à leur commandement les forces de deux grands Royaumes. D'un autre côté, les Pontifes Romains rencontrerent bien plus d'oppoſition, quand ils voulurent faire uſage de leurs armes ſpirituelles, qui n'ont de force qu'à proportion de la foibleſſe de ceux contre qui elles agiſſent. C'eſt ce qui leur fit chercher toutes ſortes de moyens, pour tâcher de chaſſer les Etrangers d'Italie. Mais comme ils n'étoient pas en état d'exécuter un pareil deſſein par leurs propres forces, ils ſe virent contraints de ſe ſervir de l'un des deux Rois pour détruire l'autre ; en quoi leur politique fut ſouvent trompée. En effet, ils ne pouvoient abaiſſer l'un, ſans donner à l'autre une ſuperiorité plus préjudiciable à leurs interêts, que l'égalité qu'il y avoit auparavant entre les deux. Ce fut là, pendant pluſieurs années, le ſujet de toutes les intrigues des Papes, & en même tems, un embaras dont ils ne purent jamais ſe bien tirer. Tantôt ils s'unirent avec l'un pour abaiſſer l'autre ; tantôt, après les avoir mis aux mains, ils demeurerent ſimples ſpectateurs du combat. Quelquefois, ils appellerent des Etrangers, pour faire pancher la balance du côté qu'ils vouloient favoriſer. Mais, quel que fût le ſuccès de ces Guerres, il arriva presque toujours que celui qui avoit remporté l'avantage, devenoit trop redoutable au Pape & à toute l'Italie. Il eſt donc certain, que les Conquêtes de Naples & de Milan porterent un coup mortel à la puiſſance temporelle des Papes ; & qu'elles furent auſſi très préjudiciables à leur puiſſance ſpirituelle. Dans les fréquentes occaſions que les Pontifes eurent, depuis ce tems-là, de ſe brouiller avec les Rois de France qui étoient devenus leurs voiſins, ils voulurent quelquefois employer leurs armes ſpirituelles ; en quoi ils n'eurent pas le même ſuccès qu'ils avoient eu auparavant avec les Souverains d'Italie. Comme ils eurent à faire à des Princes qui ne plioient pas aiſément, ils ne firent que leur donner lieu d'examiner

HENRI VIII. 1509.

les fondemens de l'Autorité Papale; & cet examen ne fut pas avantageux aux Papes.

Outre l'interêt de leur Siege, les Pontifes Romains en avoient encore un autre, auquel ils n'étoient pas moins attentifs: c'étoit celui de leur Famille. Chacun d'eux cherchant à établir ſes Neveux, ou ſes autres Parens, toutes ces Villes, qui avoient autrefois appartenu à l'Egliſe, étoient autant d'objets qui enflammoient leur cupidité. Alexandre VI., qui étoit le Pape le moins ſcrupuleux qu'il y eût jamais eu, avoit formé le projet de faire un grand Prince de *Ceſar Borgia* ſon Fils bâtard, en lui formant un Etat de pluſieurs Villes ou Etats de la Romagne, qui reconnoiſſoient encore la Souveraineté de l'Egliſe, & qui étoient ſous ſa protection. Ce fut donc pour exécuter ce deſſein, que Ceſar Borgia, ſoit par fraude, ſoit à force ouverte, ſe rendit maître de *Perouſe*, d'*Urbin*, d'*Imola*, de *Faenza*, de *Rimini*, de *Pezzaro*, de *Ceſenna*, ſous prétexte que ceux qui les poſſédoient n'avoient pas été exacts à payer le tribut, ou la redevance annuelle, au S. Siege. Mais Alexandre VI. étant mort avant que ſon Fils fût bien affermi dans ſes Conquêtes, il arriva, pendant le court Pontificat de Pie III., & dans l'intervalle qu'il y eut entre la mort de ce Pape & l'élection de Jule II., que les anciens Poſſeſſeurs de ces Villes trouverent les moyens de les recouvrer. Ce fut principalement par le ſecours des Venitiens, qui, pour ſe payer de leurs peines, demeurerent en poſſeſſion de *Faënza* & de *Rimini*.

Caractere & deſſeins de Jule II. *Guicciardin.*

Jule II., qui parvint au Pontificat après Pie III., forma, pour la Maiſon *de la Rovere* dont il étoit, les mêmes projets qu'Alexandre VI. avoit formez pour celle de Borgia. Il ne fut pas plutôt ſur le Siege Pontifical, que, pour commencer à exécuter ſes deſſeins, il fit dire aux Venitiens d'un ton de Maître, que ſon intention étoit de réunir à l'Egliſe tout ce qui en avoit été aliené; & que, pour cet effet, ils euſſent à lui rendre Faënza & Rimini. Sur leur refus, il demanda du ſecours à l'Empereur Maximilien. Ce fut là proprement la premiere origine de la Ligue de Cambrai, dont j'ai dit un mot dans le Regne précedent, & dont je ſerai obligé de parler plus amplement tout-à-l'heure.

La Republique de Veniſe. *Paruta, Doglioni, Sabellico, Bembo, &c.*

Le Sénat de Veniſe paſſoit depuis longtems pour l'Aſſemblée politique la plus prudente qu'il y eût dans le Monde. C'étoit par ſa ſageſſe & par ſon habileté, qu'il avoit formé peu-à-peu, en Terre-ferme, un Etat, qui étant ſoutenu par des forces de Mer très conſiderables, n'étoit inferieur à aucun autre d'Italie. Cet Etat étoit compoſé du *Frioul*, de *Treviſo*, de *Verone*, de *Vicence*, de *Padoue*, de *Bergame*, de *Breſcia*, de *Creme*, de *Cremone*, de *Rovigo*, & de tout le *Poleſin*, de *Ravenne*, de *Faënza*, & de *Rimini*. La plupart de ces Villes, avec leurs Territoires, avoient fait autrefois partie du Royaume d'Italie. Enſuite elles étoient tombées ſous la domination des Empereurs d'Allemagne, qui y avoient établi des Vicaires pour les gouverner. Enfin, il étoit arri-

Digitized by Google

arrivé, ou que ces Vicaires s'en étoient rendus Souverains, ou qu'en ayant été chaſſez, elles avoient recouvré leur liberté, pour retomber enſuite ſous la tirannie de quelques Particuliers qui y avoient uſurpé le pouvoir abſolu. C'étoit de ceux-ci que les Venitiens les avoient acquiſes, ou par argent, ou par la force des armes. Mais quoi qu'il en ſoit, lorsqu'ils avoient fait ces acquiſitions, il eſt certain que l'autorité des Empereurs n'y étoit presque plus reconnue. Cependant, ces mêmes Empereurs ne laiſſoient pas de conſerver des prétentions ſur toutes ces Villes, comme ayant été autrefois Membres de l'Empire, ou plutôt du Royaume d'Italie que quelques-uns de leurs Prédéceſſeurs avoient poſſedé. Le *Frioul* avoit été conquis ſur l'Egliſe d'Aquilée, à laquelle Othon I. en avoit fait préſent. *Ravenne*, *Faënza*, *Rimini*, avoient autrefois appartenu à l'Egliſe. *Rovigo*, & *le Poleſin* avoient été conquis ſur le Duc de Ferrare. *Cremone* & la *Gierradadda* étoient des dépendances du Duché de Milan, qui leur avoient été cedées par Louis XII. *Breſcia* avoit été conquiſe ſur les Ducs de Milan, & *Creme* leur avoit été cedée volontairement par le Duc François Sforze. Ils poſſedoient encore, dans le Royaume de Naples, cinq Villes maritimes, qu'un Roi de ce Païs-là leur avoit données en engagement. HENRI VIII. 1509.

Bologne étoit une Ville riche & puiſſante, mais bien moins qu'elle ne l'avoit été autrefois. Les diſcordes civiles l'avoient enfin contrainte de ſe donner à l'Egliſe, ſous certaines conditions. Depuis ce tems-là, les Papes gouvernerent cette Ville par des Légats, qu'ils y envoyoient de tems en tems. Mais leur domination y ſouffroit de fréquentes interruptions. Ces Légats opprimant le Peuple, l'obligerent ſouvent à ſecouer leur joug, & à les chaſſer de la Ville. Mais ce n'étoit que pour retomber ſous la tirannie de quelques Chefs de faction, qui, par leurs vexations, le mettoit encore dans la néceſſité d'avoir recours au Pape & de recevoir ſes Légats. C'eſt ce qui arriva pluſieurs fois. Enfin, en 1440, *Annibal Bentivoglio* s'y rendit ſi puiſſant, qu'il n'en étoit gueres moins que Souverain. Depuis ce tems-là, jusqu'en 1506, quelqu'un de la Famille des Bentivoglio en avoit toujours eu le Gouvernement; quoique les Légats du Pape y fuſſent encore reçus & honorez, mais ſans y avoir aucun pouvoir effectif. Enfin Jule II. ne ſe contentant pas de cette ombre d'autorité, demanda, en 1506, du ſecours à Louis XII., pour ſe rendre maitre de Bologne. Quoique jusqu'alors la France eût protegé les Bentivoglio, Louis ne laiſſa pas d'ordonner au Gouverneur de Milan, d'envoyer des Troupes au Pape. Alors Jean Bentivoglio, Chef de cette Maiſon, ſe voyant abandonné du Roi de France, ſortit de Bologne avec toute ſa Famille, pour ſe retirer à Milan, laiſſant la Ville au pouvoir du Pape.

Bologne. *Ghirardini, Hiſt. di Bol. Leandro Alberti, Deſcritione d'Italia.*

Le Duché de *Ferrare* étoit un Fief de l'Egliſe, poſſedé depuis longtems par la Maiſon d'*Eſte*, qui en recevoit l'Inveſtiture du Pape, & lui payoit tous les ans une redevance en argent. Ce petit Etat

Ferrare. *Sardi, Hiſt. di Ferr.*

HENRI VIII. 1509. étant voiſin du Pape & de Veniſe, & à la bienſeance de l'un & de l'autre, ne ſe conſervoit que par la jalouſie réciproque de ces deux Puiſſances; & néanmoins les Venitiens lui avoient enlevé Rovigo & le Poleſin. Mais Jule II. avoit de plus grandes vues, & penſoit ſérieuſement à réunir tout ce Duché à l'Egliſe.

Modene & Reggio. *G Battiſta Pigna, Hiſt. della Caſa d'Eſte.*

Modene & *Reggio* étoient auſſi ſous la domination de la Maiſon d'*Eſte*, non comme faiſant partie du Duché de Ferrare, mais comme un Etat à part, que cette Maiſon avoit acquis depuis qu'elle étoit en poſſeſſion de Ferrare. Jule II. avoit auſſi des prétentions ſur ces deux Villes, comme ayant été autrefois données à l'Egliſe par Charlemagne, & peut-être ſur le ſeul prétexte qu'elles appartenoient au Duc de Ferrare ſon Vaſſal.

Urbin. *Cimarelli, Hiſt. d'Urbino.*

Urbin avoit été autrefois du domaine de l'Egliſe. Mais il y avoit déja longtems que les Papes ne reclamoient plus ſur cette Ville qu'un Droit de Souveraineté. Ceſar Borgia s'en étoit emparé, & en avoit chaſſé le Duc *Guidobaldo Ubaldini*, qui s'en remit en poſſeſſion après la mort d'Alexandre VI. Comme ce Duc n'avoit point d'enfans, Jule II. lui perſuada d'adopter *François-Marie de la Rovere* leur Neveu commun, Fils d'un Frere du Pape, & d'une Sœur du Duc d'Urbin. Peu de tems après, la Rovere devint Duc d'Urbin, par la mort de Guidobaldo ſon Pere adoptif.

Parme & Plaiſance. *Le. Alberti.*

Parme & *Plaiſance* avoient été ſous la domination de pluſieurs Seigneurs ou Tirans, jusqu'à ce qu'enfin elles tomberent ſous celle des Ducs de Milan. Louis XII. s'en mit en poſſeſſion, après avoir fait la Conquête du Milanois.

Florence. *Macchiavel, Hiſt. di Firenze.*

Florence, Ville très puiſſante & la principale de la Toscane, étoit enfin tombée ſous la domination de la Famille de Medicis. Mais dans la ſuite, une Faction contraire aux Medicis y ayant prévalu, ils en avoient été chaſſez; & depuis ce tems-là, ils vivoient en exil, faiſant pourtant de tems en tems quelques efforts pour ſe rétablir dans leur Patrie.

Piſe. *Le. Alberti.*

Piſe avoit été autrefois une Ville très conſiderable, à cauſe de ſes forces maritimes: mais étant enfin tombée ſous la domination des Ducs de Milan, un Bâtard de cette Maiſon, à qui elle avoit été donnée, la vendit aux Florentins. Les Piſans s'oppoſerent à ce Contract, & voulurent ſe mettre en liberté: mais ils ſuccomberent. Enſuite Charles VIII. en allant à Naples, rendit à Piſe ſa liberté: mais dès que les Florentins n'eurent plus rien à craindre de ſa part, ils aſſiegerent Piſe, quoique ſecourue par les Venitiens; & ce Siege duroit encore, lors de la Ligue de Cambrai.

Genes. *P. Pizarre, Hiſt. di Genoa.*

La Ville de *Genes*, après avoir eſſuyé diverſes revolutions cauſées par les Factions des *Fregoſes* & des *Adornes*, étoit enfin tombée entre les mains de la France, ſous le Regne de Charles VII. Enſuite Louis XI. la ceda au Duc de Milan, & Louis XII. s'en ſaiſit après avoir conquis le Milanois.

Motifs de la Ligue de

Cette revue des Etats d'Italie fait voir, que ce Païs étoit alors partagé

tagé entre ſix Puiſſances, ſavoir le Pape Jule II., Louis XII. Roi de France & Duc de Milan, Ferdinand Roi d'Arragon & de Naples, les Republiques de Veniſe & de Florence, & le Duc de Ferrare. A ces ſix Puiſſances il faut ajouter l'Empereur Maximilien, qui, ſans poſſeder un pouce de Terre en Italie, avoit pourtant des pretentions ſur tout ce que les Empereurs y avoient autrefois poſſedé, & plus particulierement ſur l'Etat de Terre-ferme des Venitiens. Six de ces Puiſſances ſe trouvoient presque également intereſſées à procurer la ruïne de la Republique de Veniſe. L'Empereur prétendoit que tout l'Etat des Venitiens appartenoit à l'Empire: il ſouhaitoit paſſionnément de leur arracher quelque Place qui lui donnât une entrée en Italie, afin d'avoir occaſion de rétablir la puiſſance Imperiale dans ce Païs-là. Jule II., ainſi que je l'ai déja dit, avoit formé le projet de réunir à l'Egliſe tout ce qui en avoit été aliené, & principalement le Duché de Ferrare & les Villes de la Romagne. Ce deſſein ne pouvoit s'exécuter que par la ruïne des Venitiens, toujours attentifs à s'oppoſer à l'aggrandiſſement de leurs voiſins. D'ailleurs, le Pape vouloit commencer par eux, & leur arracher *Ravenne*, *Faënza* & *Rimini*. Louis XII. ſe repentoit de leur avoir cedé Cremone & la Gierradadda. Il vouloit les en dépouiller, & ſous ce prétexte, s'emparer encore de *Creme*, de *Bergame*, & de *Breſcia*, & généralement de tout ce qui avoit appartenu aux Ducs de Milan. Ferdinand ſouhaitoit de retirer, ſans argent, cinq Villes maritimes du Royaume de Naples, qui leur avoient été données en engagement. Outre cela, ſon interêt demandoit, qu'il y eût toujours en Italie des troubles qui empêchaſſent Louis XII. de penſer à la Conquête de Naples. Le Duc de Ferrare vouloit recouvrer Rovigo & le Poleſin. Enfin, les Florentins, attachez avec obſtination au Siege de la Ville de Piſe protegée & défendue par les Venitiens, ne pouvoient rien deſirer de plus avantageux, que de voir cette Republique hors d'état de continuer ſes ſecours aux Piſans.

HENRI VIII. 1509. Cambrai contre Veniſe.

Hiſt. della Lega di Cambrai.

Ce furent là les motifs de la Ligue qui ſe forma contre Veniſe, & dont le Pape, l'Empereur, & le Roi de France, furent les principaux promoteurs. Pour mieux garder le ſecret, ils firent courir le bruit que l'Empereur, comme Tuteur de Charles d'Autriche ſon Petit-Fils, avoit conſenti que ſes Differens avec le Duc de Gueldre fuſſent accordez à l'amiable. Pour cet effet, on avoit marqué la Ville de Cambrai pour le lieu du Congrès, afin d'inſinuer par-là, qu'il ne s'agiſſoit que des affaires qui regardoient les Païs-bas. Ce fut là que ſe conclut cette fameuſe Ligue contre la Republique de Veniſe: & pour mieux tromper les Eſpions, on y ſigna d'abord un Traité de Paix perpétuelle entre le Pape, l'Empereur, Louis XII., & Ferdinand, qui fut en effet rendu public. Mais un ſecond Traité, qu'on n'eut garde de divulguer, contenoit une Ligue offenſive & défenſive contre les Venitiens, dont voici les principaux Articles.

Ligue de Cambrai.

Hiſt. della Lega di Cambrai.

Premie-

HENRI VIII. 1509.

Premierement, on expoſoit dans la Préface, que les Turcs ayant commencé à faire de grands progrès en Europe, il étoit abſolument néceſſaire que les Princes Chretiens uniſſent leurs forces contre eux: mais que les Venitiens, par leurs continuelles uſurpations, mettoient des obſtacles invincibles à cette union. De-là on concluoit, qu'il falloit les dépouiller de ce qu'ils avoient uſurpé. C'étoit là le pieux motif de la Ligue. Pour cet effet, il étoit convenu, que de leurs dépouilles, le Pape auroit *Ravenne*, *Faenza* & *Rimini*: Que l'Empereur, en cette qualité, auroit *Verone*, *Vicence*, & *Padoue*; & comme Duc d'Autriche, *Treviſo* & *le Frioul*: Que le partage de Louis XII., comme Duc de Milan, ſeroit *Cremone*, *la Gierradadda*, *Breſcia*, *Creme*, & *Bergame*: Que le Roi d'Arragon ſeroit remis en poſſeſſion de *Manfredonia*, *Trani*, *Monopoli*, *Brindes*, & *Otranto*, dans le Royaume de Naples: Que les Ducs de Ferrare & de Savoye, & le Marquis de Mantoue, ſeroient admis dans la Ligue s'ils le ſouhaitoient; le premier, pour recouvrer *Rovigo* & le *Poleſin*; le ſecond, pour retirer le Royaume de Chypre d'entre les mains des Venitiens; & le troiſieme, pour ſe procurer la ſatisfaction qu'il avoit droit de demander, touchant certaines prétentions qu'il avoit contre Veniſe. Enfin, que tous ceux qui avoient quelque choſe à prétendre des Venitiens, ſeroient reçus dans la Ligue comme principaux intereſſez, en ſe déclarant dans trois mois. Ainſi, pour pouvoir faire la Guerre aux Turcs, on ne trouvoit point d'autre moyen, que de dépouiller les Venitiens de tout leur Etat de Terre-ferme, & de ne leur laiſſer que la ſeule Ville de Veniſe.

Traité entre les Alliez contre Veniſe.

Projets des Alliez. *Guicciardin*, *Mezerai.*

Pour exécuter ce deſſein, il fut convenu, que le Roi de France en perſonne entreroit dans les Terres des Venitiens, le 1. d'Avril de l'année ſuivante 1509, avec une Armée de quarante-mille hommes: Que le Pape envoyeroit une Armée dans la Romagne: Que Ferdinand en auroit une dans la Lombardie, & une Flotte dans le Golfe: & que l'Empereur attaqueroit les Venitiens du côté de l'Allemagne. Mais comme il venoit de conclure avec eux une Treve de trois ans, on trouva un expédient admirable pour lui fournir un prétexte de la rompre. Ce fut que le Pape le ſommeroit, comme Avocat de l'Egliſe, d'en venir défendre le Patrimoine. Enfin, Jule II. s'engageoit à lancer toutes les foudres de l'Egliſe contre Veniſe. Cette Ligue fut ſignée à Cambrai le 10. de Décembre 1508.

Campagne de l'année 1509. *Mezerai.*

Le tems d'exécuter les projets de la Ligue étant arrivé, Louis XII. partit de Milan au commencement du mois d'Avril 1509, à la tête de quarante-mille hommes; pendant que l'Armée du Pape entroit dans la Romagne, ſous la conduite de François-Marie de la Rovere Duc d'Urbin, & que Raymond de Cardonne ſe jettoit dans la Lombardie avec les Troupes du Roi d'Arragon. En même tems, le Duc de Ferrare ſe mit en campagne dans le Poleſin. Mais l'Empereur ſe con-

contenta de ſe tenir à Trente & de voir agir les autres Alliez, afin d'être à portée de recueillir le fruit de leurs travaux. Pendant ce tems-là, les Venitiens, après avoir muni leurs Places, mirent une Armée en campagne ſous la conduite du Comte de *Pitigliano* leur Général, qui avoit *Barthelemi d'Alviano* pour Lieutenant. HENRI VIII. 1509.

L'Avant-garde de l'Armée de France, commandée par Chaumont, paſſa l'Adde le 15. d'Avril, & dans le même tems, le Pape excommunia les Venitiens, & mit la Ville de Veniſe en Interdit. Ce fut le 14. de Mai que ſe donna la Bataille de *Gierradadda*, ou d'*Agnadel*, entre l'Armée Françoiſe & la Venitienne, contre le ſentiment du Comte de Pitigliano, quoique Général en Chef des Venitiens, & contre toute raiſon. En effet, les Venitiens n'ayant point d'autre reſſource que cette Armée, il n'étoit nullement à propos de la hazarder. Mais la fougue de Barthelemi d'Alviano l'emporta ſur la prudence de ſon Général. L'Armée Venitienne fut miſe dans une entiere déroute, & Alviano fait priſonnier. Après cela, les Venitiens ne ſe trouvant plus en état de réſiſter à leurs ennemis, Louis en moins de quinze jours ſe rendit maitre de *Cremone*, de *Peſchiera*, de *Creme*, de *Breſcia*, de *Bergame*, & généralement de toutes les Places qui avoient été autrefois des dépendances du Milanois. Outre cela, *Vicence*, *Verone*, *Padoue*, lui envoyerent leurs Clefs. Mais comme, par le Traité de Cambrai, ces Places étoient du partage de l'Empereur, il lui envoya leurs Députez. Maximilien ſe trouvoit alors à Trente, où il attendoit le ſuccès des Armes des Alliez. Dès qu'il vit arriver ces Députez, il fit avancer ſes Troupes vers l'Etat de Veniſe; & comme ces Villes ſe rendoient volontairement, il n'eut autre choſe à faire qu'à y mettre des Garniſons. Il n'y eut que *Treviſo* qui en refuſa, & qui demeura conſtamment dans l'obeïſſance des Venitiens, quoique réduits à la derniere extremité. Le Frioul & les Places d'Iſtrie ſuivirent le torrent, & ſe rendirent à l'Empereur. D'un autre côté, le Duc d'Urbin, avec l'Armée du Pape, s'empara de *Ravenne*, de *Cervia*, de *Faënza*, de *Rimini*; pendant que le Duc de Ferrare ſe rendoit maitre de *Rovigo*, & le Marquis de Mantoue de quelques Châteaux qui étoient à ſa bienſéance. Ainſi, comme dans un clin-d'œil, les Venitiens virent tous leurs Etats réduits à la ſeule Ville de Veniſe, & aux cinq Places du Royaume de Naples, qui ne pouvoient pas leur être d'un grand ſecours. Cependant, ils ne perdirent pas entierement courage, parmi tant de calamitez, quoique le Sénat & le Peuple ſe trouvaſſent dans une extrême conſternation. Leur principal ſoin fut de raſſembler les débris de leur Armée, & de faire des efforts pour rompre la Ligue qui leur avoit fait tant de mal.

Bataille d'Agnadel ou de la Gierradadda.

Les Venitiens perdent tout leur Etat de Terre-ferme.

Sardi Hiſt. di Ferrara.

Le malheur arrivé aux Venitiens cauſa la perte de Piſe. Cette Ville ne pouvant plus attendre de ſecours de Veniſe, non plus que du Roi de France qui l'avoit enfin abandonnée, ſe rendit aux Florentins après avoir ſouffert un long Siege. *Guicciardini.*

Piſe ſe rend aux Florentins.

HENRI VIII. 1509.

Louis XII. retourne en France. *Mezerai, Guicciardini.*

Louis XII., étant venu à bout de tout ce qu'il s'étoit proposé, s'en retourna en France, après avoir détaché un Corps de ses Troupes sous le Commandement de *La Palisse*, pour aller joindre l'Empereur, qui, selon les apparences, n'en avoit pas assez pour ses Garnisons, & pour tenir une Armée en campagne contre les Venitiens qui se rassembloient. Dès que le Roi de France fut parti, les affaires commencerent à changer de face. Les Venitiens surprirent Padoue, qui ne put plus leur être arrachée. De plus, ils trouverent le moyen d'envoyer dans le Frioul une Armée, qui occupa la plus grande partie des Troupes de l'Empereur. Enfin, ils appaiserent le Pape par leurs soumissions, & en obtinrent une promesse positive qu'il leur donneroit l'absolution, & leveroit l'Interdit, sous des conditions qu'ils n'étoient pas en état de lui refuser. D'un autre côté, Ferdinand, qui n'avoit encore tiré aucun avantage de la Ligue, se laissa aisément gagner par l'offre que les Venitiens lui firent, de lui rendre les cinq Villes qu'ils tenoient dans le Royaume de Naples.

Les Venitiens reprennent Padoue.

Ils appaisent le Pape.

L'Empereur assiege Padoue & leve le Siege.

Pendant que le Sénat travailloit à détacher le Pape & le Roi d'Arragon de la Ligue, Maximilien avec ses propres Troupes, & celles que La Palisse lui avoit amenées, fit le Siege de Padoue. Mais après avoir fait donner un assaut qui ne lui réussit pas, il leva le Siege, & se retira en Allemagne. En même-tems, le Général François reprit aussi la route de Milan. Par là, les Venitiens se virent un peu en état de respirer, & de continuer avec le Pape des Négociations qui leur faisoient esperer de cette Guerre un succès moins funeste, que celui qu'ils en avoient jusqu'alors appréhendé.

Inquietude du Pape. *Mezerai. Guicciardini.*

L'union du Roi de France avec l'Empereur causoit à Jule II. des inquietudes mortelles. Il voyoit le premier si bien ancré dans le Duché de Milan, qu'il sembloit impossible de pouvoir l'en déloger. D'un autre côté, l'Empereur ne pouvoit que lui être redoutable, depuis qu'il avoit une entrée en Italie, par le moyen de *Verone* & de *Vicence*. Il ne savoit quel jugement faire du puissant secours que Louis XII. donnoit à ce Prince, pour achever de ruïner les Venitiens; & il n'étoit pas sans crainte, que ces deux Monarques n'eussent fait ensemble un Traité secret pour partager toute l'Italie. Cependant, il ne voyoit gueres le moyen de s'opposer à ces deux Puissances si formidables. Venise n'étoit plus rien. Les Florentins étoient épuisez par la longue Guerre de Pise. Quant au Roi d'Arragon, il étoit comme impossible de traiter avec lui, sans s'exposer à être dupé. Il savoit profiter de tous les Traitez, & ne se faisoit aucun scrupule d'abandonner ses Alliez, pour faire ses propres affaires. Malgré toutes ces difficultez, le Pontife ne laissa pas de former le projet de mettre les affaires d'Italie sur un autre pied, afin de pouvoir exécuter ses premiers desseins. Il résolut donc de s'accommoder avec les Venitiens & de faire une Ligue avec eux; de détacher Ferdinand de la Ligue, en lui donnant l'Investiture de Naples; de faire ses efforts pour

Il forme de nouveaux projets.

pour brouiller l'Empereur avec le Roi de France; d'attirer une Armée de Suiſſes dans le Milanois; enfin, de porter le nouveau Roi d'Angletere à faire une diverſion en France. Ce ſont là les projets de ce Pontife, dont nous verrons le ſuccès dans la ſuite. Il en commença l'exécution, en faiſant la Paix avec les Venitiens à ces trois conditions. La premiere, qu'ils ſe déſiſteroient de toutes les prétentions qu'ils avoient ſur les Villes de la Romagne, qui leur avoient été enlevées depuis peu. La ſeconde, qu'ils renonceroient au droit de mettre dans Ferrare un certain Magiſtrat, qu'on appelloit *Bisdomino*. La troiſieme, qu'ils laiſſeroient libre la Navigation du Golfe, à tous les Sujets de l'Égliſe. Dans l'état où Veniſe ſe trouvoit alors, il n'y avoit point d'autres conditions à lui impoſer.

HENRI VIII. 1509. Il fait la Paix avec les Venitiens.

Après une ſi longue digreſſion ſur les affaires d'Italie, mais qui n'eſt pas inutile comme on le verra dans la ſuite, il faut retourner aux affaires d'Angleterre.

Le Parlement s'étant aſſemblé le 21. de Janvier 1510, les Communes repréſenterent au Roi, que certaines Statuts faits dans les précedens Parlemens, avoient donné occaſion aux Miniſtres du Roi ſon Pere d'opprimer les Sujets, en donnant aux termes de ces Statuts des explications forcées, oppoſées au ſens naturel qu'ils devoient avoir: Que par cette raiſon, il étoit néceſſaire de les adoucir, ou de les expliquer de telle maniere, qu'on ne pût plus en abuſer. Henri conſentit de bonne grace à ce que les Communes lui propoſoient, non ſeulement parce que la choſe étoit juſte en elle-même, mais principalement parce que cela le conduiſoit naturellement à ce qu'il s'étoit propoſé, qui étoit de faire condamner Empſon & Dudley par le Parlement. Quoique ces gens-là euſſent été déja condamnez par leurs Juges naturels, le Roi avoit differé l'exécution de la Sentence. Il ne pouvoit s'empêcher d'avoir du ſcrupule de les avoir fait accuſer d'un crime, dont il ſavoit bien qu'ils n'étoient point coupables. Néanmoins, il ſouhaitoit de les ſacrifier à la haine du Peuple, ſans ſe charger du blâme d'une fauſſe accuſation; & en même tems, de juſtifier la mémoire du Roi ſon Pere, en faiſant entendre, qu'ils avoient outrepaſſé ſes ordres. Pour concilier ces deux choſes, il fit enſorte, que le Parlement paſſa contre eux un Acte d'*Attainder*, ou de conviction. C'eſt-à-dire, qu'ils furent condamnez à mort, par l'autorité du Roi & des deux Chambres du Parlement, ſans que la Sentence ſpécifiât en particulier les crimes dont ils s'étoient rendus coupables, ni les preuves ſur leſquelles leur condamnation étoit fondée. Cette méthode, qui juſqu'alors n'avoit été que peu en uſage, ne le fut que trop dans la ſuite de ce Regne. Tant il eſt dangereux d'établir de ſemblables préjugez! Cependant, Henri ayant encore de la peine à vaincre ſes ſcrupules, ne fit exécuter la Sentence qu'au mois d'Août ſuivant.

1510. Le Parlement s'aſſemble. *Myl. Herbert.* Statuts adoucis.

Acte d'*Attainder* contre Empſon & Dudley.

HENRI VIII. 1510.

Pendant que le Parlement travailloit à cette affaire, Louis XII. envoya des Ambaſſadeurs en Angleterre, pour renouveller avec le nouveau Roi les Traitez qu'il avoit faits avec Henri VII. Comme par la Paix d'Eſtaples, il étoit porté, qu'après la mort de l'un des deux Rois de France ou d'Angleterre, le Succeſſeur feroit ſavoir au ſurvivant s'il vouloit continuer l'Alliance; c'étoit à Henri à informer Louis XII. de ſon intention. Cependant, il n'avoit fait encore aucune démarche pour cela. Mais comme c'étoit un jeune Prince plein de feu, & qui avoit ſes coffres bien pleins, Louis jugea ſans doute qu'il étoit bon de le prévenir, de peur qu'il ne ſe laiſſât engager dans des projets contraires au bien de la France. Ses Ambaſſadeurs conclurent donc avec Henri un nouveau Traité d'Alliance, dans lequel on ne faiſoit aucune mention des Traitez précedens. Celui-ci portoit, que la Paix entre les deux Rois dureroit juſqu'à la mort du premier mourant: Qu'elle ſeroit confirmée par les Etats Généraux de France, & par le Parlement d'Angleterre: Que chacun des deux Rois prendroit ſoin de la faire approuver par le Pape, & d'obtenir de lui, qu'il donnât par avance une Sentence d'Excommunication contre celui qui en ſeroit le premier infracteur.

Nouveau Traité d'Alliance entre Louis XII. & Henri VIII. *Act. Publ. T. XIII. p.* 270. 23. Mars.

Il ne fut point parlé, dans ce nouveau Traité, des 745000. écus que Charles VIII. s'étoit obligé de payer à Henri VII. ou à ſes Succeſſeurs, & pour leſquels Louis XII. s'étoit lui-même engagé par un Traité ſubſéquent; parce qu'il ne s'agiſſoit ſimplement que de renouveller la Paix entre les deux Rois vivans. Cependant, Henri ne négligea pas d'aſſurer encore cette dette, en exigeant de Louis des Lettres Patentes, par leſquelles il s'engageoit à en payer les arrerages par le moyen de vingt-cinq-mille livres tous les ſix mois, juſqu'à la fin du payement de la ſomme entiere. Cela fait, la Paix fut ratifiée & jurée par les deux Rois.

Le Pape envoye à Henri une Roſe bénite.

Jule II. rouloit dans ſa tête de grands deſſeins contre Louis XII. Le ſuccès de la Ligue de Cambrai, quoiqu'il en eût lui-même aſſez bien profité, lui cauſoit de l'inquietude. Il voyoit les François mieux établis en Italie qu'ils ne l'avoient été auparavant, & Louis XII plus en état de proteger le Duc de Ferrare. Pour réuſſir dans ce qu'il avoit projetté contre la France, il avoit ſans doute beſoin de ſecours; & c'étoit pour cela qu'il tâchoit d'émouvoir toutes les Puiſſances de l'Europe contre ce Royaume, comme on le verra tout-à-l'heure. Ainſi, pour commencer à s'inſinuer dans l'eſprit du Roi d'Angleterre, il lui envoya cette année *la Roſe d'or*, dont les Papes avoient accoutumé de faire préſent à quelque Prince, après l'avoir bénie ſolemnellement. Il y a même quelque apparence, que le Roi d'Arragon, de concert avec le Pape, commençoit dès-lors à prendre des meſures, pour faire entrer Henri ſon Gendre dans une Ligue contre la France.

Act. Publ. T. XIII. pag. 275. 9. Avril.

Le

HENRI VIII. 1510.

Ferdinand ſe detache de la Ligue.

Le ſuccès de la précedente Campagne ne cauſoit pas moins d'inquietude au Roi d'Arragon, qu'au Pape. Il ſavoit que Louis XII. ne l'aimoit pas, & qu'il n'avoit pas ſujet de l'aimer ; & il voyoit cet ennemi, depuis la ruïne des Venitiens, en état de le troubler dans la poſſeſſion de Naples. D'un autre côté, la Ligue de Cambrai ne pouvoit plus lui procurer que des avantages très médiocres ; au-lieu que ceux qu'on lui offroit pour l'en détacher, étoient très conſiderables. Les Venitiens conſentoient à lui rendre les Villes qu'ils poſſedoient dans le Royaume de Naples ; & le Pape vouloit bien ſe déſiſter de la prétention de 40000. écus, & lui donner l'Inveſtiture du même Royaume, pour une ſimple Haquenée. Il n'en falloit pas davantage pour l'obliger à rompre les engagemens où il étoit entré à Cambrai. Selon les apparences, dès la fin de l'année précedente, il avoit pris des meſures avec le Pape pour former une nouvelle Ligue contre la France. Mais comme il n'agiſſoit jamais ouvertement, il ſouhaita que ces meſures fuſſent tenues ſecretes, afin de pouvoir porter à Louis des coups plus inévitables. Dans cette vue, dès le 6. de Janvier de cette année 1510, il donna commiſſion à *Louïs de Carroz de Villaragud*, ſon Ambaſſadeur à Londres, de traiter avec Henri VIII. d'une Alliance encore plus étroite qu'il n'y avoit eu jusqu'alors, entre les Couronnes d'Angleterre & d'Espagne.

Nouveau Traité d'Alliance entre Henri & Ferdinand. *Act. Publ. T. XIII. p.* 284.

Soit que Henri ne pût pas ſi-tôt ſe déterminer à conclure cette nouvelle Alliance avec Ferdinand, ou qu'il voulût plutôt finir les affaires qu'il avoit avec Louis XII., ce ne fut que le 24. de Mai que ce nouveau Traité fut ſigné. Il ne portoit qu'une Alliance défenſive entre les deux Rois, avec une promeſſe de ſe ſecourir mutuellement dans les occaſions. Mais Ferdinand, qui avoit ſes vues, y avoit fait inſerer cette clauſe : Que, ſi l'un des deux Rois étoit attaqué par quelque Prince que ce fût, l'autre ſeroit obligé de déclarer & de faire la Guerre à l'aggreſſeur, quand même il ſeroit ſon Allié : Que, ſi c'étoit le Roi de France qui attaquât l'un des deux, l'autre ſeroit obligé de lui faire la Guerre, en perſonne, avec une puiſſante Armée. Ce Traité aſſuroit à Ferdinand le Royaume de Naples, parce que ſi Louis XII. en avoit voulu entreprendre la Conquête, la diverſion dont il auroit été menacé de la part de l'Angleterre, l'auroit infailliblement détourné de ce deſſein. Mais il eſt difficile de comprendre quel avantage Henri pouvoit tirer d'un tel Traité, puisqu'il n'y avoit aucune apparence que Louis eût deſſein de l'attaquer ; deſorte que tout l'avantage ſe trouvoit du côté de Ferdinand. Il falloit, ou que les Miniſtres de Henri fuſſent bien peu clairvoyans, ou que ce Prince, par un motif de généroſité pour un Beau-Pere qu'il ne connoiſſoit pas encore bien, ſe fût laiſſé imprudemment engager à cette démarche, d'autant plus extraordinaire, qu'il venoit de renouveller la Paix avec la France.

Obſervation ſur ce Traité.

HENRI VIII. 1510.

Mais il ne faut pas s'imaginer qu'en ce tems-là, Henri fût conſommé dans la Politique. Il étoit encore jeune, & il penſoit moins aux affaires publiques, qu'à ſes divertiſſemens. Ce n'étoit tous les jours que Tournois, Danſes, Feſtins, Concerts de Muſique, qui conſumoient peu-à-peu les dix-huit-cens-mille livres ſterling qu'il avoit trouvées dans les coffres du Roi ſon Pere. Il jouoit auſſi fréquemment à la paume & aux dez, avec certains Etrangers qui lui gagnoient ſon argent par des voyes peu honnêtes, dont il s'apperçut à la fin. Cela l'obligea, quoiqu'un peu tard, à les chaſſer honteuſement de ſa Cour. Il avoit une ſi forte paſſion pour la Muſique, qu'il y employoit une bonne partie de ſon tems. Cela, joint aux heures qu'il donnoit encore à l'étude, & à ſes autres plaiſirs, ne lui laiſſoit pas beaucoup de loiſir pour s'appliquer aux affaires du Gouvernement, dont il laiſſoit volontiers la direction à ſes Miniſtres. Auſſi peut-on aſſurer, qu'en matiere de Politique, jamais Prince n'a fait de plus lourdes fautes, & n'a été plus dupé que lui, ſur-tout dans les premieres années de ſon Regne.

Henri ne penſe qu'aux plaiſirs.

Commencement de la Fortune de Thomas Wolſey.

Pendant que Henri ne s'occupoit que de ſes plaiſirs, on voyoit s'avancer peu-à-peu à la Cour, un homme qui devoit un jour avoir un pouvoir abſolu ſur lui, & ſe rendre maitre de toutes ſes affaires tant étrangeres que domeſtiques. Je parle de *Thomas Wolſey*, qui ayant été fait l'année précedente Aumônier du Roi, ſe trouvoit au commencement de celle-ci Doyen de Lincoln. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, que le 30. de Janvier, le Roi lui fit préſent d'une maiſon ſituée dans Londres, qui avoit appartenu à Empſon, & qui devoit être conſiderable, puiſque la Patente fait mention de douze Jardins qui en dépendoient. Il faut préſentement retourner aux affaires d'Italie, qui nous fourniront encore de la matiere pour pluſieurs années.

Act. Publ. T. XIII. p. 269.

Deſſeins du Pape.

Jule II. avoit en tête deux grands deſſeins. Le premier étoit de s'emparer du Duché de Ferrare: le ſecond, de chaſſer les François & les Allemans d'Italie. Ses forces ſeules n'étant pas capables d'exécuter ces projets, il falloit néceſſairement s'aider des ſecours de quelques autres Souverains, & tâcher de les faire entrer dans ſes vues. Le plan qu'il avoit formé étoit, de ſe liguer avec les Venitiens, de détacher Ferdinand & Maximilien des interêts de la France, de rompre la Ligue de Cambrai, de porter le Roi d'Angleterre à faire une diverſion en France, d'inciter les Suiſſes à envahir le Duché de Milan. Il exécuta tous ces projets; mais ce ne fut pas ſans y trouver des difficultez, qui auroient rebuté tout homme moins opiniâtre que lui. D'abord, il fit une Ligue ſecrete avec les Venitiens; après quoi, il leur donna ſolemnellement l'abſolution, le 24. de Janvier. Enſuite, il s'accorda ſecretement avec Ferdinand, en lui promettant l'Inveſtiture de Naples. Cela fait, il chercha querelle à Louis XII., en conferant un

Il donne l'abſolution aux Venitiens & ſe ligue avec eux. *Ibid. p. 294.*

un Evêché en Provence, ſans demander ſon conſentement, contre ſes propres engagemens. Louis s'en plaignit : le Pape nia d'avoir rien promis ; & enfin ils en vinrent à ſe donner mutuellement des démentis en forme. C'étoit préciſément ce que le Pape cherchoit, pour avoir occaſion de rompre avec lui. HENRI VIII. 1510. Il ſe brouille avec Louis XII.

La Ligue qu'il avoit faite avec les Venitiens étant devenue publique, il ordonna d'un ton de Maitre au Duc de Ferrare, de renoncer à la Ligue de Cambrai, & de joindre ſes Armes à celles de l'Egliſe. Le Duc ne croyant pas que ſa qualité de Vaſſal l'obligeât à ſe livrer ainſi aveuglément à tous les caprices du Pape, refuſa de rompre l'Alliance qu'il avoit avec la France ; & par là, il fournit au Pontife le prétexte qu'il cherchoit depuis longtems. Quand il voulut lui payer le tribut qu'il devoit à l'Egliſe pour le Fief de Ferrare, le Pape le refuſa ; faiſant aſſez entendre par ce refus, qu'il avoit deſſein de confiſquer le Duché. Il cherche querelle au Duc de Ferrare. *Sardi, Hiſt. di Ferrara. Mezerai.*

Pendant ce tems-là, Ferdinand agiſſoit en ſecret avec Henri VIII. ſon Gendre, pour le mettre dans les interêts du Pape, qui étoient devenus les ſiens, en conſequence des projets qu'ils avoient formez en commun. Mais ſes menées étoient ſi ſecretes, que Louis XII. ne ſe défioit point de lui. Au contraire, il ajoutoit une entiere foi aux aſſurances qu'il lui faiſoit donner par ſon Ambaſſadeur, que ſon intention étoit de demeurer fermement attaché à la Ligue de Cambrai. Ferdinand agit en ſecret pour gagner Henri.

D'un autre côté, Jule II. gagna l'Evêque de Sion, qui ayant un grand crédit parmi les Suiſſes, trouva le moyen de les brouiller avec la France, en leur perſuadant de demander qu'elle leur augmentât leurs penſions. Le terme de l'Alliance qu'ils avoient conclue avec cette Couronne étant ſur le point d'expirer, ils demanderent pour la renouveller, que leurs penſions fuſſent augmentées. Louis l'ayant refuſé, l'Evêque de Sion ſe ſervit utilement de ce refus, pour les inciter contre la France ; à quoi le Roi lui-même contribua encore, en faiſant Alliance avec les Griſons. Par là, il acheva tellement d'irriter les Suiſſes, que dans une Diete qui ſe tint à *Lucerne*, ils ſe déclarerent pour le Pape, & prirent la réſolution d'envoyer une Armée dans le Duché de Milan. Le Pape brouille les Suiſſes avec la France. *Guicciard. Mezerai.*

Enfin, le Pape n'oublia rien de ce qu'il crut capable de perſuader aux Venitiens de s'accommoder avec l'Empereur à quelque prix que ce fût, juſqu'à leur conſeiller de lui livrer Treviſo & Padoue. Il leur faiſoit entendre, que le moyen le plus efficace pour chaſſer les François du Milanois, étoit de détacher l'Empereur de leurs interêts ; & qu'après qu'ils ſeroient hors de l'Italie, il ſeroit facile non ſeulement d'arracher à l'Empereur Treviſo & Padoue, mais même toutes ſes autres Conquêtes. Mais les Venitiens n'oſerent hazarder ce coup. Il tâche d'accommoder les Venitiens avec l'Empereur. *Guicciard.*

Tels

HENRI VIII. 1510.

Tels étoient les vaſtes projets du Pape. Mais il agiſſoit avec tant de ſecret dans ſes Négociations, que Louis XII., s'imaginant qu'il n'avoit point d'autre deſſein que de ſe ſaiſir de Ferrare, ſe contenta d'ordonner à Chaumont, Gouverneur de Milan, de ſecourir le Duc de ce nom, en cas qu'il fût attaqué. Mais peu de tems après, une Flotte de Veniſe & une Armée du Pape commandée par *Fabrice Colonne*, ayant tenté, quoiqu'inutilement, de ſurprendre Genes, Louis n'eut que trop lieu de ſoupçonner qu'il y avoit quelque grand deſſein formé contre lui. C'eſt ce qui lui fit donner ordre à Chaumont d'avoir l'œil ſur les démarches du Pape.

Louis XII. commence à ſoupçonner le Pape. *Mezerai.*

Ces ordres arriverent à Milan tout à propos. Jule II. avoit effectivement deſſein d'aſſieger Ferrare, & pour cet effet il s'étoit rendu à Bologne, en attendant qu'une Armée, que Raymond de Cardonne préparoit à Naples ſous d'autres prétextes, fût à portée de joindre ſes Troupes, & celles des Venitiens. Mais Chaumont ne lui donna pas le tems d'exécuter ſes projets. Dès qu'il eut appris que le Pape étoit arrivé à Bologne, il partit de Milan à la tête d'une Armée, & fit tant de diligence, qu'il auroit ſurpris le Pape dans Bologne, s'il ne ſe fût pas laiſſé amuſer par des pourparlers. Pendant qu'il négocioit avec des Envoyez du Pape, quelques Troupes Venitiennes, qui ſe trouverent dans le voiſinage, étant entrées dans la Ville, la mirent hors de danger d'être inſultée. Alors Chaumont, qui n'avoit rien de prêt pour un Siege de cette importance, ſe vit obligé de ſe retirer.

Jule II. eſt preſque ſurpris dans Bologne.

Jule II. fit grand bruit de l'inſulte qu'il avoit reçue des François, & remplit toute l'Europe, & particulierement la Cour d'Angleterre, de ſes clameurs. Il excommunia tous les Généraux de l'Armée Françoiſe; & peu de tems après, ſes Galeres & celles des Venitiens firent une ſeconde tentative ſur Genes, mais qui ne leur réuſſit pas mieux que la premiere.

Il excommunie les Generaux François.

Il tente de ſurprendre Genes. *P. Bizarre, Mezerai.*

Dans ce même tems, douze-mille Suiſſes ſe mirent en marche, à deſſein d'entrer dans le Milanois, étant conduits par l'Evêque de Sion. Mais ils trouverent les paſſages ſi bien gardez, qu'ils perdirent l'eſperance de réuſſir dans leur deſſein. Ainſi, comme d'ailleurs ils ne reçurent point, de la part du Pape, l'argent qui leur avoit été promis, ils prirent le parti de s'en retourner dans leur Païs.

Les Suiſſes ne peuvent entrer dans le Milanois.

La Guerre étant ainſi déclarée entre Louis XII. & le Pape, le premier crut n'avoir plus rien à ménager. Il avoit déja fait tous ſes efforts pour s'accommoder avec lui, juſqu'à lui offrir d'abandonner le Duc de Ferrare. Mais le Pape, qui ſe tenoit aſſuré de Ferdinand, & qui avoit de bonnes eſperances du côté de l'Angleterre, avoit éludé toutes ſes propoſitions. Ainſi, afin d'arrêter la fougue de cet impétueux vieillard, Louis fit une nouvelle Ligue avec l'Empereur, par laquelle il s'engageoit à le rendre maître de toute l'Italie, excepté de Genes, &

Louis XII. ſe ligue avec l'Empereur.

& de Florence. Maximilien avoit ce bonheur, que toutes les Ligues qu'il faiſoit, il y trouvoit toujours de grands avantages, quoique ce fût lui qui fourniſſoit le moins. En cette occaſion, Louis XII. ne pouvoit gueres ſe paſſer de lui, parce qu'il falloit néceſſairement entretenir la Guerre dans l'Etat de Veniſe, ſans quoi les Venitiens auroient pu fournir de trop grands ſecours au Pape. Cette Ligue s'étant conclue à Blois, dans le mois d'Août, Louis convoqua une Aſſemblée Eccléſiaſtique à Tours, pour la conſulter ſur la maniere dont il devoit ſe conduire envers le Pape. L'Aſſemblée fut d'avis, que le Roi devoit encore une fois offrir au Pape un accommodement raiſonnable: mais qu'en cas de refus, il pouvoit lui faire la Guerre, même offenſivement, en ſureté de conſcience. Louis ne demandoit que cela, pour autoriſer les démarches qu'il avoit deſſein de faire. Bientôt après, il conclut avec Maximilien un nouveau Traité, par lequel ils convinrent de faire aſſembler un Concile Général à Piſe pour dépoſer Jule II. Dans cette vue, ils gagnerent neuf Cardinaux, qui voulurent bien ſe charger de faire, en leur propre nom, la convocation du Concile. Quelques-uns de ces Cardinaux étoient actuellement avec le Pape; mais ils trouverent le moyen de le quitter, ſous divers prétextes: & quand il voulut les rappeller, ils refuſerent de lui obeïr.

HENRI VIII. 1510.

Il convoque une Aſſemblée Eccléſiaſtique, qui décide qu'il peut faire la Guerre au Pape. *Mezerai.*

Traité entre Maximilien & Louis, pour aſſembler un Concile à Piſe. *Guicciardini, Mezerai.*

Telle étoit la ſituation des affaires d'Italie pendant l'année 1510. Je n'ai rien dit des évenemens de la Guerre qui ſe continuoit toujours entre l'Empereur aſſiſté des Troupes du Roi de France, & les Venitiens, parce que ce détail eſt peu néceſſaire pour cette Hiſtoire. Il ſuffira de remarquer, que Chaumont voyant Genes & Milan menacez, avoit retiré les Troupes Françoiſes de l'Armée de l'Empereur, pour les garder à Milan. Le départ de ces Troupes donna un peu de relâche aux Venitiens, qui par là ſe virent en état de reparer quelques pertes qu'ils avoient faites au commencement de la Campagne, & de donner du ſecours au Pape qui avoit toujours deſſein d'aſſieger Ferrare.

Chaumont ſe retire à Milan.

La démarche que Chaumont avoit faite, en tâchant de ſurprendre le Pape dans Bologne, fournit à Raymond de Cardonne, Viceroi de Naples, un prétexte de marcher au ſecours du Pontife. La jonction de l'Armée Eſpagnole avec celles du Pape & des Venitiens, ſe fit au mois de Décembre, tout proche de Modene, dont Fabrice Colonne s'étoit emparé en retournant de ſon Expédition de Genes. Quoique la ſaiſon ne fût gueres propre pour commencer à entrer en action, le Pape voulut abſolument qu'on aſſiegeât *la Mirandole*. Cette Place appartenoit aux Enfans de *Jean Pic de la Mirande*, avec leſquels il n'avoit rien à démêler. Mais comme elle étoit propre à favoriſer le Siege de Ferrare, il ne voulut pas la laiſſer derriere, & il la fit attaquer vigoureuſement. Malgré ſon âge & la rigueur de la ſaiſon, il ſe rendit

Les Armées du Pape & du Roi d'Arragon ſe joignent.

Siege de la Mirandole.

Le Pape y entre par la breche.

HENRI VIII. 1510. rendit lui-même au Siege, afin d'encourager les Troupes par ſa préſence; & la Place s'étant enfin rendue le 20. de Janvier, il voulut y entrer par la breche.

Louis XII. ſe plaignit à Ferdinand, du ſecours qu'il donnoit au Pape. Mais Ferdinand traitant cela de bagatelle, répondit qu'en qualité de Vaſſal du St. Siege, il n'avoit pu s'empêcher de défendre ſa perſonne & ſon Etat: Que d'ailleurs, il ne prenoit point d'interêt aux brouilleries qu'il y avoit entre le Pape & le Roi de France, & que ſon intention étoit de ſe renfermer dans les Conventions de la Ligue de Cambrai.

1511. Naiſſance d'un Prince à Henri, Jusqu'alors il ne paroit pas que Henri prît aucune part aux affaires d'Italie, quoique le Pape, Ferdinand, & les Venitiens euſſent formé le deſſein de l'y engager. Il vivoit tranquillement au milieu des plaiſirs, ſans faire beaucoup d'attention à ce qui ſe paſſoit au dehors. *Myl. Herbert.* Le 1. de Janvier de l'année 1511. il eut la ſatisfaction de voir naitre un Prince, que la Reine Catherine ſon Epouſe mit au monde, & dont & ſa mort. la naiſſance cauſa une grande joye à tout le Royaume. Mais cette joye ne fut pas de longue durée, puisque le jeune Prince mourut avant la fin du mois de Fevrier.

Deſſeins du Roi d'Arragon, Cependant, Ferdinand cherchoit les moyens d'engager Henri dans la Ligue qu'il avoit deſſein de conclure avec le Pape contre la France. Henri étoit riche & puiſſant, & par conſequent ſa jonction à la Ligue devoit être d'un grand poids, & cauſer beaucoup d'embaras à la France. D'un autre côté, ſa jeuneſſe & ſon peu d'expérience faiſoient esperer au Roi ſon Beau-Pere, qu'il ne ſeroit pas impoſſible de l'engager peu-à-peu, & ſans qu'il s'en apperçût, dans des projets auxquels un Roi d'Angletere ne devoit point prendre part. Il eſt certain que Ferdinand étoit déja d'accord avec le Pape. Toutes ſes démarches, & les diverſes circonſtances de l'Hiſtoire, rendent cela ſi manifeſte, qu'il n'y a aucun lieu d'en douter. Cependant, il uſoit d'une profonde diſſimulation à cet égard. Il feignoit de n'avoir en vue, que de procurer du repos à toute l'Europe, afin que les Princes Chretiens puſſent s'unir enſemble, pour faire la Guerre aux Infideles. Mais comme, pour exécuter ſes deſſeins, il avoit beſoin de préparer une Flotte & une Armée, il feignit d'avoir extremement à cœur la continuation de la Guerre qu'il avoit entrepriſe contre les Maures. Dès l'année précedente il avoit envoyé ſur les côtes d'Afrique, une Flotte commandée par Pierre de Navarre. Quelque tems après, il y avoit joint un renfort de Troupes ſous la conduite d'un fils du Duc d'Albe, qui ayant entrepris de faire une deſcente à *Gelves*, y avoit été tué, avec tout le Corps qu'il commandoit. Ferdinand ſe ſervoit de ce mauvais ſuccès, pour couvrir les préparatifs qu'il faiſoit contre la France. Sous prétexte de ſe vouloir venger des Maures, il aſ- *Myl. Herbert.* ſembloit une Armée, & faiſoit équiper une Flotte, qu'il feignoit de vou-

vouloir envoyer en Afrique; mais qui pourtant étoit deſtinée pour l'Italie. Mais comme il n'étoit pas encore tems de découvrir ſes deſſeins, il pouſſa la feinte juſqu'à demander au Roi ſon Gendre mille Archers Anglois, pour ſervir dans cette prétendue Guerre. Foible ſecours pour le faire venir de ſi loin & à ſi grands frais, s'il eût eu véritablement deſſein de s'en ſervir. Henri, qui ne pénetroit pas ſes deſſeins, lui accorda promptement ſa demande, & nomma Thomas Darcy, à qui en même tems il confera le Titre de Baron, pour aller commander ce petit Corps. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre que Ferdinand lui écrivit pour le remercier de ce ſecours, & du conſeil qu'il lui donnoit de ne s'engager point lui-même à cette entrepriſe; conſeil, ajoutoit-il, qu'il ne pouvoit ſuivre, parce qu'il s'agiſſoit de la Religion. Cependant, il parut bien-tôt après, qu'il n'avoit jamais eu ce deſſein, puis qu'il employa contre la France, ces mêmes forces qui ſembloient deſtinées contre les Maures.

HENRI VIII. 1511.

Il demande du ſecours à Henri pour la prétendue Guerre d'Afrique. *Act. Publ. T. XIII. p.* 297. Juin.

Il ne manquoit plus, pour conclure la Ligue projettée contre Louis XII., qu'à gagner le Roi d'Angleterre. C'eſt à cela qu'on travailla fortement pendant le commencement de l'année 1511. Les Venitiens lui envoyerent un Ambaſſadeur, ſous prétexte de le remercier des ſoins qu'il avoit pris pour les reconcilier avec le Pape. En même tems, par leur Lettre de Créance, du 2. de Mars, ils le prioient d'ajouter foi à ce que leur Ambaſſadeur avoit à lui dire de leur part: ce qui ne pouvoit regarder que la Ligue projettée. D'un autre côté, ce fut en ce même tems, que le Pape créa Cardinal *Chriſtophle Bambridge* Archevêque d'Yorck & Ambaſſadeur à Rome, dans une Promotion qu'il fit le 11. de Mars à Ravenne. Tous les Auteurs aſſurent unanimement, que Bambridge ne fut fait Cardinal, que pour avoir travaillé à brouiller Henri avec la France. Matthieu Skinner, Evêque de Sion, reçut en même tems une pareille recompenſe, pour des ſervices de même nature qu'il avoit déja rendus au Pape, & pour ceux qu'il pouvoit lui rendre encore. Ce n'étoit alors ni la Science, ni la Vertu, qui élevoient les Eccléſiaſtiques à cette Dignité; mais uniquement leur habileté dans les affaires temporelles, jointe à un entier dévouement au Pape.

On tente de gagner Henri pour le faire entrer dans la Ligue contre la France.

Bambridge eſt fait Cardinal.

Les efforts qu'on fit pour engager Henri dans la Ligue d'Italie, eurent enfin le ſuccès que les Alliez en avoient eſperé. Selon les apparences, on lui repréſenta qu'il avoit un grand interêt de s'oppoſer aux progrès du Roi de France, qui s'étoit déja trop agrandi par la conquête du Duché de Milan, & par la ruïne des Venitiens. Quoi qu'il en ſoit, il paroit, que vers le milieu de cette année, Henri étoit déja déterminé à ſuivre les inſpirations du Pape & de Ferdinand. *Ibid. p.* 300. En effet, dès le mois de Juin, il nomma des Commiſſaires, pour prendre ſoin que les Milices du Royaume fuſſent pourvues de bonnes armes, & prêtes à ſervir au premier commandement: ce qu'on n'avoit cou-

Henri s'engage avec les Alliez.

HENRI VIII. 1511.

tume d'ordonner, que lorsqu'on prévoyoit une Guerre prochaine. La raiſon que le Roi alleguoit pour donner cet ordre, fait voir manifeſtement quel étoit ſon deſſein. Il diſoit, qu'encore que le Royaume ſe trouvât dans une parfaite tranquillité, néanmoins, comme on laiſſe ordinairement rouiller ſes armes en tems de Paix, il ſouhaitoit que ſes Sujets ſe miſſent en état de le ſervir, tant contre les ennemis qui voudroient envahir le Royaume, s'il s'en trouvoit quelques-uns, que pour ſecourir & proteger ſes Alliez. Ces dernieres paroles ne pouvoient ſe rapporter qu'au Pape, au Roi d'Arragon, & aux Venitiens; d'où on peut inferer, que le Roi avoit déja donné ſa parole. Mais la ſuite le fera voir encore plus clairement.

Il prend des précautions à l'égard de l'Ecoſſe.

L'étroite union qu'il y avoit depuis longtems entre la France & l'Ecoſſe, donnoit à Henri un juſte ſujet de craindre, qu'auſſi-tôt qu'il auroit commencé la Guerre contre la France, le Roi d'Ecoſſe, comme Allié de Louis XII., ne ſe mêlât dans la querelle. Ce fut pour cela, qu'afin de lui ôter tout prétexte de rupture, il prit ſoin de nommer des Commiſſaires, qui avoient pouvoir de reparer tous les attentats qui pouvoient avoir été commis depuis la derniere Paix. Mais ſes ſoins furent inutiles. Un accident qui arriva cette annee, fournit dans la ſuite au Roi d'Ecoſſe ce prétexte de rupture, que Henri avoit voulu lui ôter.

Sujet de brouillerie entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

André Breton, Marchand Ecoſſois, s'étant plaint au Roi d'Ecoſſe que les Portugais avoient tué ſon Pere, & s'étoient ſaiſis d'un Vaiſſeau qui lui appartenoit; le Roi lui avoit donné des Lettres de repréſailles, après avoir inutilement tenté de lui obtenir quelque ſatisfaction de la Cour de Portugal. Breton étant muni de ces Lettres, équipa deux bons Vaiſſeaux, avec leſquels il trouva le moyen de reparer abondamment les pertes qu'il avoit faites, en courant ſus à tous les Navires Portugais qui trafiquoient en Flandre & en Angleterre. L'Ambaſſadeur de Portugal qui réſidoit à Londres, en porta ſes plaintes au Conſeil, & repréſenta que, puiſque le Roi d'Angleterre prétendoit à la Souveraineté de la Manche, il étoit juſte qu'il protegeât les Vaiſſeaux étrangers qui venoient dans cette Mer. Sur cette plainte, le Roi fit équiper deux gros Vaiſſeaux, dont il donna le commandement aux deux Fils du Comte de Surrey, avec ordre de courir ſus au Pirate Ecoſſois. Ces deux Seigneurs le guetterent ſi bien, qu'ils le rencontrerent enfin, lorſqu'il s'en retournoit de Flandre en Ecoſſe. Breton ſe défendit en déſeſperé : mais il fut tué dans le combat, & ſes deux Vaiſſeaux furent pris & emmenez en Angleterre. Le Roi d'Ecoſſe en ayant été informé, fit demander à Henri les deux Vaiſſeaux pris, & une prompte reparation de l'attentat commis contre la Paix. On répondit aux Ambaſſadeurs, que les Corſaires n'avoient pas été compris dans le Traité de Paix, & que ce n'étoit pas le violer, que de punir de telles gens ſelon leurs mérites. Apparemment, Breton étoit allé beaucoup au-delà de ce que requeroit la reparation du tort qui lui

lui avoit été fait, comme il n'arrive que trop ſouvent en pareilles occaſions. Quoi qu'il en ſoit, le Roi Jaques n'ayant pu rien obtenir de la Cour d'Angleterre, proteſta contre l'injuſtice qui lui étoit faite, étant réſolu de s'en reſſentir quand l'occaſion s'en préſenteroit. HENRI VIII. 1511.

J'ai laiſſé Jule II., après la priſe de la Mirandole, dans le deſſein d'aſſieger Ferrare, & n'attendant pour cela que le retour du beau tems. Quoi que Louis XII. ignorât encore une bonne partie de ce qui ſe paſſoit en Eſpagne & en Angleterre, il en ſavoit pourtant aſſez, pour ne pouvoir pas douter que le Pape ne cherchât à lui ſuſciter des ennemis de tous côtez. Il étoit même perſuadé, qu'encore qu'il ſemblât n'avoir autre deſſein que de ſe rendre maitre de Ferrare, ce n'étoit pourtant que le commencement d'un plus grand projet. Cependant, il ſe trouvoit bien embaraſſé. Il n'avoit proprement rien à gagner avec le Pape, à moins que de vouloir s'emparer des Terres de l'Égliſe; mais il avoit beaucoup à perdre: ſans compter les chagrins que l'humeur hautaine & opiniâtre de ce Pontife lui pouvoit cauſer. C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de faire tous les efforts poſſibles pour ſe reconcilier avec lui. Pour cet effet, pendant que le Pape étoit occupé au Siege de la Mirandole, il lui fit faire quelques propoſitions par Chaumont; mais ce fut inutilement. Le Pape ne voulut rien écouter, & continua le Siege, juſqu'à ce qu'il eût réduit la Place à capituler. Enfin, Louis voyant qu'il n'y avoit aucune eſperance d'avoir la Paix avec lui, donna ordre à Chaumont de ne le ménager plus, & de ſoutenir le Duc de Ferrare, à quelque prix que ce fût. Chaumont ayant reçu ces ordres, ſe mit en campagne quoiqu'au milieu de l'hiver. Son Armée, à laquelle le Duc de Ferrare s'étoit joint, étoit moins nombreuſe que celle du Pape, de Ferdinand, & des Venitiens: mais elle étoit compoſée de ſi bonnes Troupes, que les Alliez n'oſerent jamais hazarder une Bataille, quoiqu'elle leur fût pluſieurs fois offerte. Pendant ce tems-là, le Pape ſe trouvoit dans un fort grand embaras. Au-lieu de pouvoir faire tranquillement ſes préparatifs pour le Siege de Ferrare, il étoit obligé de tenir ſes Troupes en campagne pendant l'Hiver, ſans ſavoir même comment ſauver Modene qui étoit en danger d'être aſſiegée. Ferdinand, qui avoit prévu combien cette Place cauſeroit d'embaras au Pape, lui avoit conſeillé de la ceder à l'Empereur. Il y avoit même eu ſur ce ſujet une négociation, mais qui n'avoit pas réuſſi, parce que Maximilien ne vouloit la recevoir que comme une Place qui dépendoit de l'Empire, à quoi le Pape n'avoit pas voulu conſentir. Enfin, Chaumont s'en étant approché à deſſein de l'aſſieger, le Pape voulut bien la ceder de la maniere que l'Empereur le ſouhaitoit, parce qu'il ne pouvoit la ſauver qu'en hazardant une Bataille. On ne ſait pas préciſément quelles furent les conditions de ce marché: mais depuis ce tems-là, toutes les démarches de l'Empereur donnerent lieu de ſoup-

Le Pape rejette les propoſitions de Louis XII.

Louis ſe détermine à ne ménager plus le Pape.

Sardi, Hiſt. di Ferrara.

Jule II cede Modene à l'Empereur. *Mezerai.*

HENRI VIII. 1511.

çonner qu'il n'avoit fait cette acquiſition, qu'à des conditions très préjudiciables au Roi de France ſon allié.

Diſſimulation de Ferdinand.

Le Roi d'Arragon prétendoit être allié de la France. Il ne vouloit point ſe déclarer contre elle, juſqu'à ce qu'il fût aſſuré du Roi d'Angleterre, avec lequel il négocioit ſecretement un Traité qui demandoit une aſſez longue diſcuſſion. Véritablement, ſes Troupes, qui n'auroient dû ſervir le Pape que trois mois, ſelon les termes de l'Inveſtiture de Naples, étoient encore jointes à celles des Alliez. Mais il prétendoit que le Viceroi de Naples agiſſoit contre ſes ordres, en demeurant dans l'Armée du Pape plus longtems qu'il ne lui étoit ordonné. Cependant, cette Armée ſe trouvoit preſſée par Chaumont & par le Duc de Ferrare, qui la talonnoient, & qui faiſoient leurs efforts pour l'engager à une Bataille. Ainſi, afin de gagner du tems, Ferdinand, qui vouloit encore paſſer pour un Prince neutre, affectionné au repos de l'Italie, propoſa de tenir un Congrès à Mantoue, pour tâcher de faire la Paix. Le Pape accepta d'abord la propoſition; l'Empereur y conſentit auſſi; & Louis XII. n'oſa la rejetter, de peur qu'on ne l'accuſât d'être le ſeul auteur des troubles d'Italie. Il eſt certain que ſi, dans cette conjoncture, au-lieu de ſe laiſſer amuſer par une négociation dont l'unique but étoit de lui faire perdre l'occaſion de pouſſer ſes ennemis, il avoit fait avancer ſes Troupes, il auroit pu ſe rendre maitre de tout l'Etat Eccléſiaſtique, tant étoit grande la terreur que ſes armes inſpiroient aux Alliez. Mais il avoit à ménager ſes Sujets, & la Reine ſa Femme, qui regardoient une Guerre contre le Chef de l'Egliſe, comme criminelle, quoiqu'il n'y eût été que trop provoqué. Il avoit auſſi lui-même, ſur ce ſujet, des ſcrupules qu'il ne pouvoit pas aiſément ſurmonter. Quoi qu'il en ſoit, il voulut encore tenter, ſi le Congrès de Mantoue qu'on lui propoſoit produiroit quelque bon effet. Du moins, il eſperoit que la rupture de cette négociation, en cas qu'elle n'eût pas un heureux ſuccès, le juſtifieroit pleinement. Cette Aſſemblée produiſit l'effet que les Alliez en avoient attendu; c'eſt-à-dire, qu'elle fit perdre aux François beaucoup de tems inutilement.

Congrès à Mantoue infructueux. *Guicciardini.*

L'Empereur s'engage ſecretement avec le Pape.

Peu de jours avant le Congrès de Mantoue, l'Evêque de Gurch, qui devoit y aſſiſter de la part de l'Empereur, avoit eu à Bologne une Conference avec le Pape, après laquelle ils avoient feint de ſe ſéparer très mécontens l'un de l'autre. Mais les ſuites firent voir le contraire, puiſque, depuis ce tems-là, l'Empereur ne fit abſolument rien qui répondît à l'Alliance qu'il avoit conclue avec Louis XII. Il ne laiſſa pas pourtant de conſentir, que la convocation du Concile de Piſe ſe fit en ſon nom, & qu'elle fût affichée à Modene & en divers autres lieux qui dépendoient de lui; parce qu'il n'étoit pas encore tems de ſe déclarer. Cet Acte portoit, que Jule II. ayant refuſé d'aſſembler un Concile, ſelon le Décret de Conſtance, les Cardinaux ſe trouvoient autoriſez par le même Décret, à en convoquer un en leur nom.

Concile convoqué à Piſe, au nom de l'Empereur & de Louis XII.

nom. Pour cet effet, du conſentement de l'Empereur & du Roi de France, ils ordonnoient que le Concile s'aſſembleroit le 1. de Septembre dans la Ville de Piſe, pour y travailler à la reformation de l'Egliſe, dans ſon Chef & dans ſes Membres. HENRI VIII. 1511.

La Conference de l'Evéque de Gurch avec le Pape, & la rupture du Congrès de Mantoue, donnerent de grands ſoupçons au Roi de France contre l'Empereur. D'un autre côté, il ne pouvoit s'empêcher de craindre le Roi d'Arragon, ſachant par expérience ce qui ſe pouvoit attendre de lui. Il le voyoit préparer de grandes forces, ſous prétexte de la Guerre d'Afrique; & dans le même tems, il ſavoit que ce Prince, en aſſurant toujours qu'il ne vouloit prendre aucune part aux troubles d'Italie, ne laiſſoit pas de faire tous les efforts poſſibles pour procurer la Paix entre l'Empereur & les Venitiens. C'eſt-à-dire proprement, qu'il travailloit à détacher Maximilien des interêts de la France. Enfin, Ferdinand lui faiſoit faire à lui-même des exhortations fraternelles de s'accommoder avec le Pape, & de ne pas s'attirer le juſte reproche de faire une Guerre dénaturée au Pere commun des Chretiens. Louis ne pouvoit regarder ces remontrances, que comme une eſpece de proteſtation qu'il donneroit du ſecours au Pape, en cas de beſoin. En même tems, il ne pouvoit ſe perſuader qu'il s'engageât dans cette entrepriſe, ſans être aſſuré de l'Empereur. Tout cela lui cauſoit de l'inquietude, & lui faiſoit craindre d'être enfin la dupe du Pape, de l'Empereur & de Ferdinand. Ainſi, de peur d'être prévenu, il donna des ordres exprès à Trivulce, qui commandoit ſon Armée à la place de Chaumont mort depuis peu, de prendre contre les Alliez tous les avantages qui dépendroient de lui.

Louis ſoupçonne l'Empereur & le Roi d'Arragon.

Il ordonne à Trivulce de pouſſer la Guerre avec vigueur.

Guicciard.
Mezerai.

Trivulce ayant reçu cet ordre, attaqua & prit *Concordia*, au commencement de Mai, dans le tems qu'on affichoit par-tout la convocation du Concile de Piſe. Enſuite, il fit diverſes marches pour tâcher d'engager les Alliez à une Bataille, ſans pouvoir y réuſſir. Enfin, il prit la réſolution de s'approcher de Bologne; non qu'il crût être en état de faire le Siege de cette Ville, mais afin de tirer les Alliez des poſtes avantageux où ils s'étoient retirez, & pour donner lieu aux Bolonnois de ſe ſoulever en faveur des Bentivoglios, qu'il amenoit avec lui. Le Pape avoit déja fait tous ſes efforts pour perſuader aux Généraux des Alliez de hazarder une Bataille, ſans avoir pu gagner rien ſur eux, tant ils craignoient de ſe meſurer avec les François. Ainſi, connoiſſant la diſpoſition de ſon Armée, & ne ſe fiant point aux Bolonnois qui ne l'aimoient pas, il partit pour ſe retirer à Ravenne, laiſſant dans Bologne le Cardinal de Pavie ſon premier Miniſtre. Il ne fut pas plutôt parti, qu'il ſe fit dans la Ville une émeute, pendant laquelle les habitans appellerent les Bentivoglios leurs anciens Maitres, & les mirent en poſſeſſion du Gouvernement. Le Cardinal de Pavie avoit pris la fuite en diligence, dès qu'il s'étoit apper-

Trivulce prend Concordia.

Il s'approche de Bologne.

Le Pape abandonne Bologne & s'enfuit.

Les Bolonnois reçoivent les Bentivoglios.

HENRI VIII. 1511.

apperçu de la réſolution des Bolonnois. D'un autre côté, l'Armée des Alliez, qui s'étoit avancée jusqu'à une des portes de Bologne, apprenant que les Bentivoglios y étoient entrez, & que le Légat s'étoit retiré, s'enfuit à vauderoute, laiſſant dans le Camp l'Artillerie, le Bagage, & les Munitions. Sur cela les habitans étant ſortis, & s'étant joints aux Païſans des environs, acheverent de dévaliſer cette Armée ainſi diſperſée, & la rendirent entierement inutile pendant pluſieurs mois. Le Duc de Ferrare profitant de cette occaſion, recouvra très aiſément les Places que les Alliez venoient de lui enlever.

L'armée des Alliez ſe met elle-même en déroute.

Le Cardinal de Pavie eſt tué par le Duc d'Urbin.

Guicciardin.

Parmi toutes ces mortifications, le Pape en eut encore une autre à laquelle il ne fut pas moins ſenſible. Le Cardinal de Pavie fut poignardé par le Duc d'Urbin, qui l'accuſoit d'avoir été la cauſe de la perte de Bologne. Le chagrin du Pontife en étoit d'autant plus grand, qu'il n'oſoit punir, dans la perſonne de ſon Neveu, un crime qu'il auroit cru digne des plus rigoureux ſupplices, s'il avoit été commis par tout autre. Son Armée étant diſſipée, & ſes deſſeins à l'égard de Ferrare, évanouïs, il quitta Ravenne pour ſe retirer à Rome. Pendant ſon voyage, il eut ſouvent la mortification de voir les Affiches pour la convocation du Concile de Piſe, dans leſquelles il étoit lui-même ſommé d'y comparoitre en perſonne.

Le Pape ſe retire à Rome.

Louis fait retirer ſon armée à Milan.

Tout le monde s'attendoit que Louis XII. pouſſeroit plus loin ſes progrès; & certainement, dans la conjoncture où l'Italie ſe trouvoit alors, il ne tenoit qu'à lui de ſe rendre maitre de Rome. Le Pape n'avoit point de reſſource aſſez prompte, pour ſe tirer de l'état fâcheux où il ſe trouvoit. Le Roi d'Arragon étoit éloigné; les Venitiens ſe trouvoient hors d'état de lui donner des ſecours aſſez conſiderables; & l'Empereur n'étoit pas aſſez puiſſant pour le ſauver, quand même il auroit voulu l'entreprendre. Genes, Bologne, Florence, Milan, étoient entre les mains de ſes ennemis. Mais Louis, ſoit par ſcrupule, ou par quelque autre motif, au-lieu de pouſſer ſa pointe, donna ordre à Trivulce de ſe retirer à Milan avec l'Armée, & même d'en licencier une partie. Selon les apparences, il vouloit ôter au Pape le prétexte d'exciter toute la Chrétienté contre lui, & de publier qu'il avoit deſſein de s'emparer de Rome & de toute l'Italie. Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il craignoit cela du Pontife, puiſque ce fut en effet le fondement, ou plutôt le prétexte de la Ligue qui ſe forma quelques mois après contre la France. Trivulce ne fut pas plutôt à Milan, que la Flotte de Ferdinand arriva dans le port de Naples, portant environ trois-mille hommes, qui devoient bien-tôt être ſuivis d'un Corps plus conſiderable.

Jule II. offre de s'accommoder avec Louis XII.

Il n'étoit pas difficile de comprendre, que le Roi d'Arragon n'avoit envoyé ſa Flotte à Naples, que pour ſoutenir les interêts du Pape, & pour donner de la jalouſie au Roi de France. Jule II., qui en étoit bien mieux inſtruit que perſonne, reprit courage à la nouvelle qu'il

HENRI VIII. 1511.

qu'il en reçut, d'autant plus qu'il jugeoit bien que Ferdinand n'auroit pas été entierement assuré du Roi d'Angleterre. Depuis la perte de Bologne, & la déroute de son Armée, il avoit paru vouloir consentir à un accommodement avec la France; & quoiqu'il eût fait des propositions en vainqueur, plutôt qu'en vaincu, Louis les avoit acceptées, à condition que l'Empereur y consentiroit. Mais quand le Pape sut que la Flotte Espagnole étoit à Naples, & que par là, Ferdinand commençoit à se déclarer; il ajouta de nouvelles conditions à celles qu'il avoit déja proposées, & fit voir manifestement qu'il ne vouloit plus la Paix. Cette conduite acheva d'épuiser la patience de Louis XII. Ainsi, n'ayant plus d'esperance de s'accommoder avec un homme si opiniâtre, il donna ordre à Trivulce d'envoyer un secours à Bentivoglio pour garder Bologne; & quelque tems après, il prit Bologne & les Bentivoglios sous sa protection. D'un autre côté, quoiqu'il ne fût engagé à donner du secours à l'Empereur qu'en cas que ce Prince se rendit en personne en Italie, il ne laissa pas de joindre aux Troupes Allemandes qui étoient dans l'Etat de Venise, un puissant renfort commandé par La Palisse. Cependant, le Pape ayant eu des avis certains de la bonne disposition des Rois d'Arragon & d'Angleterre en sa faveur, résolut de convoquer un Concile Général, afin de contrequarrer celui de Pise. Pour cet effet, il publia une Bulle, où après s'être excusé de la négligence dont les Cardinaux schismatiques l'accusoient, & avoir exagéré leur insolence, il convoquoit le Concile dans l'Eglise de Latran pour le 19. d'Avril 1512.

Il s'en dédit.

Louis prend Bologne sous sa protection. *Act. Publ. T. XIII. p.* 303. 30. Juin.

Il envoye du secours à l'Empereur.

Le Pape convoque un Concile à Rome dans l'Eglise de Latran.

Depuis la Conference que l'Evêque de Gurch avoit eue avec le Pape, la conduite de Maximilien étoit si ambiguë, qu'il étoit bien difficile d'en faire un jugement assuré. D'un autre côté, il avoit consenti à la convocation du Concile de Pise, qui s'étoit faite avec son approbation expresse. Mais il n'avoit point encore nommé des Ambassadeurs de sa part, & on n'apprenoit point qu'aucun Evêque d'Allemagne se préparât à s'y rendre. De plus, il avoit promis d'aller commander en personne en Italie, & d'y mener un puissant renfort. Mais il se tenoit immobile à Inspruck, sans témoigner qu'il pensât ni au Concile de Pise, ni à la Guerre d'Italie. Cependant, les Conquêtes qu'on esperoit de faire sur les Venitiens, devoient être toutes pour lui. Ainsi, dans la situation où les affaires d'Italie se trouvoient, Louis XII. se voyoit seul chargé du fardeau de la Guerre, sans oser presque s'en plaindre à l'Empereur, de peur qu'il ne se joignit à ses ennemis. En effet, il étoit fortement sollicité par le Pape, par le Roi d'Arragon, & par les Venitiens mêmes, qui lui offroient une bonne somme d'argent, pour l'obliger à se désister de ses prétentions sur leur Etat. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit encore indéterminé, & qu'ayant connoissance de la Ligue qui se préparoit contre la France, il vouloit, selon sa coutume, laisser agir les deux partis,

Conduite équivoque de l'Empereur.

HENRI VIII. 1511.

pour ſe tourner enſuite du côté qui conviendroit le mieux à ſes interêts. C'étoit ſans doute par cette raiſon, qu'il avoit voulu ſe maintenir en bonne intelligence avec Louis XII., en conſentant à la convocation du Concile de Piſe; & en même tems ſe garder un moyen pour ſe raccommoder avec le Pape, en n'envoyant ni Prélats ni Ambaſſadeurs à ce Concile. Ainſi, demeurant presque également ſuſpect aux deux partis, il attendoit que les évenemens de la Guerre, ou les offres qu'on lui feroit des deux côtez, l'engageaſſent à ſe déclarer pour l'un ou pour l'autre.

Incertitude des affaires d'Italie.

Cependant, les affaires demeuroient encore dans la même ſituation. Le Pape & les Venitiens étoient ſeuls en Guerre ouverte avec la France. L'Empereur ſembloit flotter entre les deux partis. Le Roi d'Arragon n'étoit pas encore ouvertement déclaré; & le Roi d'Angleterre n'avoit jusqu'alors fait autre choſe, que donner des eſperances qu'il ſe joindroit à la Ligue quand elle ſeroit conclue. Mais elle ne l'étoit pas encore, chacun craignant de s'engager mal à propos. Jule II. & Ferdinand ſe connoiſſoient trop bien reciproquement, pour pouvoir ſe confier l'un à l'autre. Chacun d'eux tâchoit de faire ſervir l'autre à ſes deſſeins, & craignoit en même tems d'en être trompé. Ferdinand avoit toujours en France un Ambaſſadeur, qui tâchoit de perſuader au Roi, que les préparatifs qui ſe faiſoient en Espagne ne regardoient que les Maures. D'un autre côté, le Pape n'avoit pas tellement rompu avec Louis XII., qu'il ne lui eût encore laiſſé quelque eſperance; & il entretenoit toujours une eſpece de négociation avec lui, par le moyen de l'Evêque de Murray Ambaſſadeur d'Ecoſſe, qui faiſoit l'office de Médiateur. Ferdinand craignoit, que ſi le Pape faiſoit une Paix particuliere avec la France, le Royaume de Naples ne ſe trouvât en danger. Le Pape n'avoit pas moins ſujet de craindre de ſon côté, que, pour s'aſſurer la poſſeſſion tranquille du Royaume de Naples, Ferdinand n'abandonnât les interêts de l'Egliſe, & ne le laiſſât expoſé à la diſcretion du Roi de France. En ce cas-là, il n'y avoit rien à eſperer pour le Pape du côté de l'Angleterre. Ainſi, les affaires ſe trouvoient réduites à un tel point, qu'il falloit néceſſairement, ou que chacun fît bien-tôt un Traité particulier, ou qu'ils ſe déclaraſſent conjointement, pour ne pas demeurer dans cet état d'incertitude. Par cette raiſon, Ferdinand commença enfin à lever un peu plus le maſque, en envoyant à Naples les Troupes qu'il prétendoit avoir deſtinées pour l'Afrique, afin d'empêcher le Pape de penſer à un accommodement particulier avec la France.

Ferdinand envoye une armée à Naples.

Ouverture du Concile de Piſe.

Pendant que le Pape & le Roi d'Arragon ſe tâtoient ainſi réciproquement, les Cardinaux qui avoient convoqué le Concile à Piſe, & qui s'étoient rendus à Milan, jugerent à propos d'en faire l'ouverture par des Commiſſaires. Mais ce ne fut ſeulement que pour la forme, afin de ne pas manquer au jour qui avoit été marqué. Jamais Concile Général ne fut moins nombreux. Les Evêques de France n'é-

n'étoient pas encore arrivez, & il n'y avoit aucune apparence qu'ils s'y en rendît aucun d'Allemagne. Le Pape jetta feu & flamme, quand il apprit que le Concile avoit été ouvert à Piſe. Dans la colere où il étoit contre les Florentins, de ce qu'ils avoient conſenti que ce Concile s'aſſemblât dans une Ville qui dépendoit d'eux, il les excommunia, auſſi bien que les Piſans, & mit les deux Villes en Interdit. Mais les Florentins contraignirent les Prêtres de célebrer le Service divin, laiſſant aux Particuliers la liberté d'obſerver ou de rejetter l'Interdit.

HENRI VIII. 1510.

Le Pape met Piſe & Florence à l'Interdit. *Guicciardin.*

Les Florentins s'en moquent.

Il étoit difficile que Jule II. & Ferdinand puſſent demeurer plus longtems dans la ſituation où ils ſe trouvoient, ſans donner lieu à des ſoupçons mutuels, capables de faire changer la face des affaires. La raiſon qui jusqu'alors avoit arrêté Ferdinand, ſavoir l'incertitude où il étoit par rapport au Roi d'Angleterre, ne ſubſiſtoit plus. Henri, après avoir longtems balancé, avoit enfin promis poſitivement d'entrer dans la Ligue qui ſe feroit contre la France. Dès que Ferdinand fut aſſuré de ce côté-là, la négociation de cette Ligue s'avança plus en un mois, qu'elle n'avoit fait auparavant en un an. Ce Prince avoit une coutume invariable, dans tous les deſſeins qu'il formoit, c'étoit de les couvrir toujours de quelque prétexte de Religion : ſe ſouciant peu, qu'après qu'il les avoit exécutez, on découvrît ſes artifices. La Flotte & l'Armée qu'il avoit préparées en Eſpagne, avoient eu pour prétexte une Guerre contre les Infideles. Lorsqu'il fut ſur le point de ſe déclarer ouvertement contre la France, il ne manqua pas à ſe ſervir du prétexte de proteger l'Egliſe contre les violences de Louis. Dès qu'il eut gagné le Roi d'Angleterre, ils envoyerent conjointement des Ambaſſadeurs à Louis, pour le requérir de laiſſer le Pape en repos, & pour lui faire entendre qu'en qualité de Princes Chretiens, ils ne pouvoient ſe diſpenſer de proteger l'Egliſe, troublée par ſon ambition. Louis comprit aſſez que leurs meſures étant déja priſes, il ſeroit trop tard de vouloir ſe juſtifier. Par cette raiſon, il prit le parti de répondre fierement ; & c'étoit là préciſément ce que ſes ennemis demandoient.

Henri promet d'entrer dans la Ligue.

Ambaſſade de Henri & de Ferdinand à Louis XII.

Peu de tems après, ſavoir le 4. d'Octobre, le Pape, le Roi d'Arragon, & les Venitiens conclurent à Rome une Ligue, dans laquelle ils laiſſerent une place au Roi d'Angleterre, qui avoit témoigné le deſir qu'il avoit d'y être compris. En effet, le Cardinal Bambridge avoit eu part à cette négociation, en qualité d'Ambaſſadeur d'Angleterre. Mais il avoit eu ordre de ne pas ſigner le Traité, parce que Henri s'attendoit à en faire un particulier, plus convenable aux interêts de l'Angleterre, que celui qui ne regardoit que l'Italie. Par ce Traité, le Pape s'engageoit à fournir pour le ſervice de la Ligue, quatre-cens hommes d'armes, cinq-cens chevaux-legers, ſix-mille hommes de pied, & vingt-mille ducats par mois. Les Venitiens devoient entretenir huit-cens hommes d'armes, mille chevaux-legers,

Ligue conclue à Rome contre la France.

Articles de la Ligue. *Act. Publ. T. XIII. p. 305.*

HENRI VIII. 1510. huit-mille hommes de pied, & donner par mois vingt-mille ducats. Ferdinand devoit fournir douze-cens hommes d'armes, mille chevaux-legers, & dix-mille hommes d'Infanterie. Véritablement le Roi de France, ni le Duc de Ferrare, n'étoient point nommez dans le Traité comme ennemis des Alliez: mais il étoit aiſé de le comprendre, puiſque la Ligue avoit pour but de faire rendre au Pape la Ville de Bologne & tout ce qui appartenoit au S. Siege, de quelque nature que ce pût être, & de faire la Guerre à quiconque y voudroit mettre de l'empêchement. On y laiſſa une place à l'Empereur, en cas qu'il voulût y entrer; & Raymond de Cardonne, Viceroi de Naples, fut déclaré Général de la Ligue.

Ouverture plus ſolemnelle du Concile de Piſe.

Pendant que tout le monde étoit dans l'attente de ce que cette Ligue devoit produire, l'ouverture ſolemnelle du Concile de Piſe ſe fit dans cette Ville le 30. d'Octobre, par les Cardinaux qui l'avoient convoqué, & par quelques Evêques de France & du Duché de Milan. La premiere Seſſion ſe tint le 4. de Novembre, quoique le Pape eût excommunié les Cardinaux, & qu'il les eût privez de leur Dignité. La ſeconde ſe tint le 11. du même mois. Mais parce que ce jour-là il y eut une émeute dans la Ville, les Cardinaux & les Evêques en furent ſi épouvantez, que dès le lendemain ils firent une troiſieme Seſſion, dans laquelle ils transfererent le Concile à Milan, où ils eſperoient de trouver plus de ſureté. En effet, les habitans de Piſe ne pouvoient regarder de bon œil, un Concile qui les expoſoit à la peine de l'Excommunication & de l'Interdit, quoiqu'il ne fût pas en leur pouvoir de s'oppoſer aux ordres des Florentins leurs Souverains.

Le Concile ſe transfere à Milan.

Marche des Suiſſes vers le Milanois.

J'ai dit que les Suiſſes étoient brouillez avec Louis XII. par les intrigues du Cardinal de Sion, ou plutôt du Pape, qui faiſoit agir ce Prélat. Leur premiere tentative pour entrer dans le Milanois n'ayant pas réuſſi, ils réſolurent cette année, de faire une nouvelle levée de ſeize-mille hommes; le Cardinal de Sion leur ayant poſitivement promis, qu'ils recevroient de l'argent en entrant en Italie, & qu'en même tems, l'Armée des Alliez occuperoit les forces de la France dans la Romagne. Cette levée n'ayant pu être prête qu'au commencement de l'Hiver, ils ſe mirent en marche au mois de Novembre, & pénetrerent juſqu'à *Vareſe*. Gaſton de Foix, neveu de Louis XII., qui étoit alors Gouverneur de Milan, ſe trouvoit ſi dépourvu de Troupes, qu'il ne ſavoit comment faire pour s'oppoſer à leur paſſage. Néanmoins, avec le peu de monde qu'il avoit, il ne laiſſa pas de ſe mettre en campagne afin de les côtoyer, & de mettre des obſtacles à leur marche.

Ils arrivent aux portes de Milan, &

Mais il ne lui fut pas poſſible d'empêcher qu'ils n'arrivaſſent juſqu'aux portes de Milan. Déja les François commençoient à munir le Château, à deſſein d'abandonner la Ville; lorſque tout-à-coup, les Suiſſes ne recévant aucune nouvelle du Pape ni de l'Armée des Alliez, qu'ils

qu'ils croyoient aſſemblée dans la Romagne, ſe retirerent dans leur Païs, après avoir brûlé quelques Villages. Si le Pape leur eût tenu parole, en leur envoyant l'argent qui leur avoit été promis, & qu'en même tems l'Armée des Alliez eût agi dans la Romagne; Milan, Boulogne & Ferrare auroient été en grand danger, puiſqu'en ce même tems les François étoient extremement foibles en ces quartiers-là. La Paliſſe ſe trouvoit alors dans l'Armée de l'Empereur, avec un gros Détachement des meilleures Troupes du Roi.

HENRI VIII. 1511. s'en retournent.

Rien ne pouvoit être plus avantageux à l'Angleterre, que de voir les forces de la France tournées du côté de l'Italie. L'acquiſition que Louis XII. avoit faite du Duché de Milan, lui étoit bien moins profitable qu'à l'Angleterre. Elle procuroit à celle-ci un repos aſſuré, au-lieu qu'elle cauſoit à la France des troubles continuels, & l'expoſoit à une dépenſe exceſſive. Il étoit donc de la politique de Henri, de laiſſer battre en Italie les François, les Allemans, les Italiens & les Espagnols, ſans s'embaraſſer d'une Guerre qui ne pouvoit jamais lui procurer aucun avantage. Jusqu'au tems dont je parle, les Rois d'Angleterre avoient obſervé de ne ſe mêler point des affaires de ce Païs-là, ſi on en excepte Henri III., qui s'étant malheureuſement entêté de faire ſon ſecond Fils Roi de Sicile, ruïna ſon propre Royaume pour exécuter ce projet extravagant. Mais ce n'étoit pas un Prince que ſes Succeſſeurs duſſent prendre pour modele. L'utilité de cette politique étoit ſi manifeſte à tous les Anglois, qu'il ne falloit pas moins qu'un Ferdinand, le plus fin & le plus ruſé des Princes de ſon Siecle, pour les en faire éloigner.

Fauſſe politique de Henri VIII. en s'engageant dans les affaires d'Italie.

Ce Prince s'étoit engagé avec le Pape au commencement de l'année 1510, ou peut-être dès la fin de la précedente; & néanmoins il avoit été près de deux ans ſans ſe déclarer. Ce retardement ne provenoit que de ce qu'il vouloit auparavant s'aſſurer de l'Angleterre, afin que Henri fît en France une diverſion, qui obligeât Louis XII. à négliger les affaires d'Italie. Cette diverſion ne pouvoit qu'être avantageuſe au Roi d'Arragon, puiſqu'elle devoit éloigner de l'Italie, ou du moins y affoiblir, un Concurrent qui lui étoit très redoutable. Mais il eſt difficile de comprendre en quoi elle pouvoit être utile à l'Angleterre. Au contraire, pluſieurs raiſons très fortes ſembloient devoir détourner Henri d'un pareil deſſein; ſans parler de la Paix qu'il venoit de renouveller avec la France, & qu'il avoit confirmée par un Serment ſolemnel. Ce fut, vraiſemblablement, ce qui fit differer ſi long-tems la concluſion de la Ligue dont je parlerai tout-à-l'heure. En effet, il n'étoit pas poſſible qu'il n'y eût, dans le Conſeil du Roi, des gens aſſez clairvoyans, pour s'appercevoir que cette Ligue n'étoit nullement avantageuſe à l'Angleterre, quelque couleur qu'on lui donnât.

Pendant que cette Négociation languiſſoit en Angleterre, de nou-

HENRI VIII. 1511.

veaux évenemens firent prendre à Ferdinand de nouvelles meſures, & chercher toutes ſortes d'expédiens, pour tâcher de réuſſir auprès de Henri. Louis XII. continua dans le deſſein de faire tenir le Concile de Piſe, ainſi qu'il a été dit ; & ce fut ce qui donna lieu à Jule II. d'en convoquer un à Latran, & d'excommunier par la même Bulle, tous les Princes & autres qui adheroient au premier. Entre ces Princes, ſe trouvoit *Jean d'Albret*, Roi de Navarre, qui étant allié de Louis XII., ſuivoit aveuglément les directions de la Cour de France. Le Roi de Navarre ne ſe fut pas plutôt déclaré pour le Concile de Piſe, que Ferdinand forma le deſſein de lui enlever tout ſon Royaume ſur ce prétexte, & de faire ſervir Henri ſon Gendre à l'exécuter. Dans cette vue, il fit entendre à Henri que l'occaſion étoit favorable pour recouvrer la Guienne, que la France avoit enlevée à un de ſes Prédéceſſeurs, puiſque la Ligue qui alloit ſe conclure en Italie, donneroit tant d'affaires à Louis XII., que vrai-ſemblablement il ne ſe trouveroit pas en état de défendre ſon propre Païs. Mais comme l'éloignement de la Guienne pouvoit faire craindre à Henri qu'il n'y eût trop de difficulté à faire cette Conquête ; Ferdinand, par l'affection qu'il avoit pour lui, voulut bien s'engager à lui fournir des Troupes, des Vaiſſeaux de transport, de l'Artillerie, des Vivres, des Munitions, ſans ſtipuler rien pour ſoi-même, que le ſeul plaiſir de procurer un ſi grand avantage à ſon Gendre. Cette propoſition fit ouvrir les yeux à Henri & à ſon Conſeil. L'acquiſition de la Guienne leur parut une choſe ſi avantageuſe, & en même tems ſi glorieuſe au commencement de ce Regne, que le Roi ne fit plus difficulté de s'engager dans la Ligue, que le Pape, Ferdinand & les Venitiens lui avoient fait propoſer. Tel fut le véritable motif, qui obligea la Cour d'Angleterre à rompre la Paix qu'elle venoit de renouveller avec la France, ſans en alleguer d'autre raiſon que la protection que Louis XII. accordoit aux Bentivoglios, & la convocation du Conciliabule de Piſe. Comme ſi l'Angleterre avoit eu interêt de faire rendre Bologne au Pape, & de s'oppoſer par les armes à un Concile compoſé d'une vingtaine d'Evêques François, ſans pouvoir & ſans crédit dans le lieu même où il étoit aſſemblé. On verra dans la ſuite, comment Henri fut la dupe de ce Beau-Pere, ſi plein d'affection pour lui, & comment celui-ci ſut ſe ſervir de lui pour faire ſes propres affaires, ſans avoir la moindre penſée de travailler à celles de ſon Gendre.

Le Pape excommunie tous les adherans au Concile de Piſe.

Le Roi de Navarre eſt du nombre.

Ferdinand forme le projet de s'emparer de la Navarre.

Il fait à Henri une Propoſition captieuſe.

Henri ſe réſout à porter la Guerre en Guienne.

Dès que Ferdinand eut gagné Henri, il conclut à Rome, avec le Pape & les Venitiens, la Ligue dont j'ai déja parlé. Dans ce Traité de Rome, il étoit dit expreſſément, que tous les Articles en avoient été traitez & conclus avec la participation du Roi d'Angleterre, le Cardinal d'Yorck agiſſant pour lui, & attendant tous les jours l'ordre de le ſigner : mais que pour certaines raiſons, on n'avoit pu en retar-

der

Digitized by Google

der plus longtems la concluſion.

HENRI VIII. 1511.

Environ ſix ſemaines après, Henri & Ferdinand conclurent à Londres une Ligue particuliere pour la Conquête de la Guienne. Celle-ci étoit une ſuite & une dépendance de la premiere, dans la ſuppoſition qu'un bon moyen pour ſervir & proteger l'Egliſe de Dieu, ce qui étoit le grand & le principal but des Alliez, c'étoit de dépouiller le Roi de France de cette Province. Si jamais on a pris ouvertement, & ſans aucune honte, le ſacré nom de Dieu en vain, c'eſt dans les Préambules de ces deux Traitez. Dans le premier, le Pape proteſtoit, qu'en voulant faire rendre à l'Egliſe Bologne, & tous les autres Etats qui en dépendoient, il n'avoit pour but que de rendre à l'Italie ſa premiere tranquillité, afin que tous les Chretiens puſſent unir leurs forces pour faire la Guerre aux Infideles, comme il l'avoit toujours ſouhaité, & comme il le ſouhaitoit encore de tout ſon cœur. Ainſi, pour pouvoir faire la Guerre aux Infideles, il falloit que l'Italie fût ſans troubles; ce qu'on ne pouvoit eſperer que quand le Pape auroit exécuté ſes projets ambitieux, ſans quoi elle ne devoit s'attendre à jouïr d'aucun repos.

Ligue entre Henri & Ferdinand, pour la Conquête de la Guienne. *Act Publ. T. XIII. p.* 311. 17. Nov.

Motifs ſuppoſez de la Ligue de Rome.

Dans le ſecond Traité, Henri & Ferdinand expoſoient, qu'ils avoient fait des Alliances avec tous les Princes Chretiens, dans la ſeule vue de pouvoir faire la Guerre aux ennemis de Jeſus-Chriſt: Que pour cet effet, ils étoient déja occupez à préparer de puiſſantes Armées par Terre & par Mer: Mais que tout-à-coup, lorſqu'ils s'y attendoient le moins, on leur avoit rapporté, que les Troupes du Roi de France avoient aſſiegé Bologne, où ſe trouvoit le Pape, Vieillard valetudinaire, attaqué d'une grieve maladie, & ayant avec lui tous les Cardinaux: Que cette nouvelle les ayant extremement affligez, ils avoient prié le Roi de France par des Lettres, & par des Ambaſſadeurs exprès, de ſe déſiſter de ce deſſein: Que le Pontife lui avoit fait offrir le pardon de toutes ſes fautes, pourvu ſeulement qu'il voulût s'abſtenir de mettre les mains ſur les biens de l'Egliſe, qu'il ceſſât de fomenter le Schiſme, & qu'il adherât au Concile de Latran: Mais que tout cela n'avoit de rien ſervi: Qu'au contraire, il s'étoit rendu maître de Bologne, par la trahiſon de quelques-uns des habitans; qu'il avoit deux fois mis en déroute l'Armée de la Sainte Egliſe Romaine; & qu'au mépris du St. Siege, il avoit fait convoquer un Concile, après avoir corrompu quelques Cardinaux: Que depuis encore, le Pape lui avoit envoyé un Légat, pour lui demander uniquement & pour toute condition, qu'il s'abſtînt de faire la Guerre à l'Egliſe: Que ce Légat n'ayant pu rien obtenir, les deux Rois d'Angleterre & d'Eſpagne lui avoient envoyé des Ambaſſades, pour lui conſeiller fraternellement de ſe déſiſter de ſes entrepriſes, & de s'accorder avec le Pape; ou qu'autrement, ils ne pouvoient faire moins, que de prendre en main la protection de l'Egliſe; mais que leurs exhortations avoient été

Articles de la Ligue de Londres entre Henri & Ferdinand.

HENRI VIII. 1511. été mépriſées: Que par toutes ces conſiderations, les deux Rois connoiſſant parfaitement combien une telle ambiton pouvoit porter de préjudice à la Foi Catholique, à l'Egliſe de Dieu, à la Republique Chretienne, avoient jugé à propos de convenir des Articles ſuivans, à la louange & à la gloire de Dieu Tout-puiſſant, de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & de toute la Cour céleſte triomphante; pour la défenſe, l'exaltation, l'accroiſſement de la Foi Catholique, de la Religion Chretienne, de la Ste. Egliſe Romaine qui étoit injuſtement opprimée; & ſur les fréquentes inſtances, exhortations & admonitions du Pape, qui en étoit le Chef. Voici ce que ce pieux Traité contenoit en ſubſtance.

I. Article. Les deux Rois prenoient ſur eux la défenſe & la protection de la Ste. Egliſe Romaine, contre tous ceux qui oſeroient l'attaquer.

II. Ferdinand, en qualité de Roi Catholique, & pour s'acquitter de ſon devoir envers Dieu & envers l'Egliſe, s'engageoit à prendre les armes pour ſa défenſe en Italie.

Dans le III. Article il étoit dit, que le Pape & le Sacré College avoient jugé, que pour délivrer l'Egliſe de l'oppreſſion ſous laquelle elle gémiſſoit, il étoit néceſſaire de faire la Guerre au Roi de France, non ſeulement en Italie, mais auſſi dans les Provinces de ſon Royaume, voiſines des frontieres des deux Alliez. C'eſt pourquoi ils étoient convenus qu'ils porteroient leurs armes dans la Guienne, afin d'acquerir cette Province à la Couronne d'Angleterre, & qu'en donnant du ſecours à l'Egliſe, Henri pût, en même tems, recouvrer ce qui lui appartenoit. Que pour cet effet, auſſi-tôt que Ferdinand ſe ſeroit actuellement déclaré contre le Roi de France, & qu'il auroit pris les armes pour la défenſe de l'Egliſe, Henri, dans un tems convenable, déclareroit la Guerre au même Roi, pour la défenſe de la même Egliſe.

Pour exécuter cet Article, Henri s'engageoit à envoyer en Guienne dans tout le mois d'Avril 1512, un Corps de ſix-mille hommes d'Infanterie commandé par un bon Général; à l'entretenir à ſes dépens, & à ne le rappeller point ſans le conſentement du Roi d'Arragon. Ferdinand s'obligeoit de ſon côté, à fournir cinq-cens hommes d'armes, quinze-cens chevaux-legers, & quatre-mille hommes de pied, aux mêmes conditions. De plus, il s'engageoit à fournir des vivres & des munitions aux Troupes Angloiſes, à un prix moderé. Il étoit encore convenu, que chacun des deux Rois mettroit en Mer une Flotte montée de trois-mille bons Soldats, outre les Matelots; & qu'aucun des deux ne pourroit la rappeller, ſans le conſentement de l'autre.

IV. Que Ferdinand fourniroit quarante Vaiſſeaux, à un prix raiſonnable, pour le transport des Troupes Angloiſes.

V. Que

V. Que ſi les Alliez prenoient quelques Places *en Guienne, ou ailleurs*, elles ſeroient livrées à celui des deux Rois qui y auroit des prétentions anterieures. HENRI VIII. 1511.

VI. Que ſi l'Armée de l'un des deux Rois étoit *en Guienne, ou ailleurs*, ils pourvoiroient enſemble à la défenſe du Païs de celui qui en auroit beſoin, de tout leur pouvoir & de bonne-foi.

VII. Les deux Rois, conſiderant que le Pape avoit convoqué à Rome un Concile, auquel tous les Princes Chretiens devoient obeïr, & envoyer des Ambaſſadeurs, & qu'on aſſuroit que le Roi de France perſiſtoit dans le deſſein de faire continuer celui qu'il avoit fait convoquer à Piſe; ils convenoient d'adherer à tout ce qui ſeroit ordonné par le Concile de Latran, & de s'oppoſer à celui de Piſe, & à tous ſes fauteurs & adherans.

Qu'aucun des deux Rois ne pourroit faire ni Paix ni Treve, ſans un conſentement mutuel.

Que, par ce Traité, les précedens ne ſeroient point cenſez rompus; mais qu'au contraire, ils demeureroient dans toute leur force.

Qu'il ſeroit ratifié dans quatre mois, par Henri & par Ferdinand, en ſon propre nom, & en celui de la Reine Jeanne ſa Fille.

Imprudence de Henri & de ſon Conſeil.

Henri & ſon Conſeil crurent ſans doute avoir fait un Traité bien avantageux, puiſqu'il devoit leur procurer le Duché de Guienne, & que Ferdinand ne demandoit rien pour lui-même; comme s'il n'eût agi que par un motif de Religion, & par affection pour ſon Gendre, quoiqu'en effet, il n'eût uniquement penſé qu'aux ſiens propres. Quant aux affaires du Pape, auxquelles les deux Rois ſembloient prendre un ſi grand interêt, on peut aſſurer qu'ils n'y penſoient pas ſeulement, comme il parut bien dans la ſuite. Mais ils avoient beſoin de ce prétexte pour éblouïr le Public, quoique, ſelon les apparences, ce Public ne fût pas aſſez dupe pour s'imaginer que deux grands Rois priſſent les armes pour faire diſſoudre un Concile qui prenoit le titre de Général, compoſé d'un petit nombre d'Evêques, d'une ſeule Nation, & ſi peu conſideré, qu'à Milan même où il s'étoit transporté, il fallut employer toute l'autorité du Gouverneur pour le faire recevoir.

Soupçons de Louis XII. contre l'Empereur.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, l'Empereur donnoit tant de ſujet au Roi de France de le ſoupçonner de mauvaiſe-foi, qu'il n'y avoit que la ſeule néceſſité qui l'obligeât à feindre qu'il prenoit encore quelque confiance en lui. On ne voyoit arriver aucun Evêque Allemand au Concile; & quand l'Empereur étoit preſſé ſur ce ſujet, il répondoit qu'il étoit néceſſaire auparavant, d'avoir l'approbation de la Diete de l'Empire, laquelle il ne doutoit point d'obtenir: Que quand même il envoyeroit des Prélats de ſes Païs héréditaires à Piſe, cet envoi ſeroit plus préjudiciable qu'avantageux au Concile, puiſque par là il donneroit lieu de juger, qu'il déſeſperoit d'obtenir le conſentement de la Diete. D'un autre côté, au-lieu d'aller commander lui-même

HENRI VIII. 1511.

même ſon Armée dans l'Etat de Veniſe, comme il s'y étoit engagé, il laiſſoit tout faire aux Troupes de France, qui étoient venues à ſon ſecours. Enfin, pendant qu'il prêtoit l'oreille aux propoſitions du Pape, de Ferdinand, & des Venitiens, il faiſoit entendre à l'Ambaſſadeur de France, qu'il étoit prêt à marcher à Rome, à la tête d'une Armée; pourvu que ſon Maitre voulût lui donner un renfort conſiderable, & une ſomme d'argent proportionnée à la grandeur de cette entrepriſe. Parmi toutes ces incertitudes, Louis ne ſavoit à quoi s'en tenir. Il ne pouvoit regarder Maximilien que comme un Allié diſpoſé à l'abandonner, s'il trouvoit mieux ſon compte avec ſes ennemis. En ce cas-là, toutes les Conquêtes que l'Empereur feroit ſur les Venitiens, ſeroient autant de pertes pour la France. Cependant, les ſecours qu'il donnoit coutoient beaucoup; & néanmoins, il n'oſoit lui fournir un prétexte de changer de parti. Ainſi ce Prince ſe voyoit ſur le point d'avoir ſur les bras toutes les forces du Pape, du Roi d'Eſpagne, & des Venitiens, ſans pouvoir eſperer aucun ſecours de l'Empereur. Quant à l'Angleterre, quoiqu'il ignorât encore le Traité de Londres, & que l'Ambaſſadeur de Henri niât poſitivement que le Roi ſon Maitre eût deſſein de prendre parti; toutes les démarches de Henri lui faiſoient aſſez comprendre, qu'il ne tarderoit pas longtems à ſe déclarer contre lui.

Soupçons de Louis XII. contre Henri.

L'Armée du Roi d'Arragon ſe joint à celle du Pape & de Veniſe. *Guicciardin.*

Cependant le Pape, qui avoit toujours en vue de ſe rendre maitre de Bologne & de Ferrare, preſſoit fortement le Viceroi de Naples de faire avancer ſes Troupes, & de venir prendre le Commandement de l'Armée de la Ligue. Mais, malgré toutes ſes ſollicitations, la jonction ne put ſe faire qu'au milieu du mois de Décembre; & même, parce que l'Artillerie de Naples n'étoit pas encore arrivée, on ne put employer l'Armée qu'à quelques Expéditions peu importantes, dans la Romagne. C'eſt par là que finit l'année 1511. Il eſt tems préſentement de retourner aux affaires d'Angleterre.

Louis XII. eſt informé de la Ligue de Londres.

Quoique Henri n'eût pas encore déclaré la Guerre à la France, Louis XII. ſavoit aſſez à quoi il devoit s'attendre. Il recevoit d'aſſez bons avis, par le moyen d'un Marchand de Luques, nommé *Buonviſo*, qui ayant mal fait ſes affaires, s'étoit retiré en Angleterre, où il avoit obtenu l'Emploi d'Agent du Pape. Cet homme s'étant laiſſé corrompre, découvroit à Louis les ſecrets que le Pape étoit quelquefois obligé de lui confier; & c'étoit par là que la Cour de France étoit informée de pluſieurs choſes, qu'on auroit bien voulu lui cacher. Ce fut apparemment par cette voye, que le Roi de France eut les premiers avis de la Ligue conclue à Londres, quoiqu'on en fit un grand ſecret. Mais bien-tôt après, il n'eut plus beſoin d'eſpions pour connoitre les intentions de Henri.

1512. Henri communique au Parlement le

Le Parlement s'étant aſſemblé le 4. de Fevrier, le Roi lui communiqua le deſſein qu'il avoit de faire la Guerre à la France. Il proteſta, que ſon unique but étoit de délivrer le Pape de l'oppreſſion où

le

le Roi de France le tenoit, & principalement de faire abolir le Concile ſchismatique de Piſe, qui avoit été transferé à Milan. Quoique cette Guerre, entrepriſe, comme le Roi l'aſſuroit lui-même, par le ſeul motif de faire plaiſir au Pape, fût peu convenable aux interêts de l'Angleterre; le Parlement ne laiſſa pas d'accorder au Roi un grand Subſide. Selon les apparences, les principaux Membres de la Chambre Baſſe étant inſtruits des véritables raiſons, firent enſorte que les autres ſe rangerent à leur ſentiment. Autrement, il auroit été difficile de leur faire comprendre, que pour faire rendre Bologne au Pape, & pour diſſoudre un Concile auſſi peu nombreux que celui de Piſe, il fallût que l'Angleterre s'engageât dans une Guerre contre la France. Avant que le Parlement ſe ſéparât, le Roi rétablit *Jean Dudley*, Fils d'Edmond Dudley, dans le rang & dans les honneurs dont ſa Famille avoit été privée par l'exécution du Pere. Depuis ce tems-là, il eut toujours de l'affection pour lui; & enfin, ſur la fin de ſon Regne, il le fit Grand-Amiral.

HENRI VIII. 1512. deſſein de faire la Guerre à la France, *Myl. Herbert.* & en obtient un ſecours d'argent.

Jean Dudley Fils d'Edmond Dudley eſt rétabli dans ſon honneur.

La Guerre que Henri vouloit entreprendre contre la France, ayant pour prétexte l'abolition du Concile de Piſe, il ne pouvoit ſe diſpenſer de reconnoitre celui de Latran, & d'y envoyer des Ambaſſadeurs. Il choiſit pour cette Ambaſſade, *Silveſtre* Evêque de Worceſter, avec le Chevalier *Robert Wingfield*, & leur donna pouvoir de conſentir, en ſon nom, à tout ce qui ſeroit jugé néceſſaire pour la Reformation de l'Egliſe, *tant dans le Chef que dans les Membres*. Cette clauſe n'étoit que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, puiſque certainement rien n'étoit plus éloigné de la penſée du Pape, que de travailler dans ce Concile à ſa propre Reformation, ou à celle de l'Egliſe.

Henri envoye des Ambaſſadeurs au Concile de Latran. *Act. Publ. T. XIII. p.* 325. 9. Fevrier. *Myl. Herbert.*

Le tems étant enfin arrivé d'exécuter les projets dont Henri & Ferdinand étoient convenus dans le Traité de Londres, Henri donna le Commandement de ſa Flotte à *Edouard Heward*, Fils aîné du Comte de Surrey, & celui de l'Armée qui devoit agir ſur Terre, à *Thomas Gray* Marquis de Dorſet. Toutes les Troupes qui devoient ſervir dans l'Expédition de Guienne, s'étant embarquées vers la fin du mois de Mai ſur des Vaiſſeaux Eſpagnols, arriverent le 8. de Juin à Paſſage dans la Province de Guipuſcoa, où le Marquis de Dorſet mit à terre celles qu'il devoit commander. Mylord Herbert dit que ces Troupes conſiſtoient en dix-mille hommes; mais apparemment il a compris dans ce nombre, les trois-mille qui devoient ſervir ſur Mer, ſelon le Traité.

Le Marquis de Dorſet mene une Armée en Eſpagne. *Act. Publ. T. XIII. p.* 316.

L'Amiral qui avoit eſcorté le Marquis de Dorſet juſqu'en Eſpagne, ayant remis à la voile, ſe rendit ſur les côtes de Bretagne, & y mit quelques Troupes à terre, où elles firent du butin. Henri ayant appris que le Roi de France ſe préparoit à faire un grand effort ſur Mer, envoya un renfort à ſon Amiral, qui par là ſe vit en état de faire tête aux François. Les deux Flottes s'étant rencontrées le 10. d'Août

L'Amiral Anglois fait une deſcente en France.

Combat Naval. *Du Bellay, Herbert.*

HENRI VIII. 1512.

d'Août, ſe livrerent un furieux combat, qui cauſa beaucoup de perte à l'une & à l'autre. *Le Régent*, Vaiſſeau Anglois du premier rang, & *la Cordeliere*, Vaiſſeau François commandé par *Primauguet*, s'étant accrochez enſemble, ſauterent tous deux en l'air, avec perte de tous ceux qui étoient dedans. Cet accident arriva par la réſolution déſeſperée de Primauguet, qui ſe voyant hors d'état de ſauver ſon Vaiſſeau, fit mettre le feu aux poudres.

Deſſein ſecret de Ferdinand de conquerir la Navarre.

Le Traité de Ligue conclu à Londres ſembloit n'avoir été fait, que pour faciliter à Henri la Conquête de la Guienne. Mais ce n'avoit jamais été la penſée de Ferdinand. Son unique deſſein étoit de conquerir la Navarre pour lui-même, & de ſe ſervir pour cela du ſecours des Troupes Angloiſes qu'il avoit fait venir en Eſpagne. Mais comme il n'étoit nullement à propos d'informer Henri d'un tel projet, il avoit fallu le leurrer de l'eſperance de recouvrer la Guienne, afin de l'engager à lui envoyer ſes Troupes. C'eſt là la véritable raiſon qui obligea Ferdinand à faire paroitre dans le Traité tant de déſintereſſement, que tout l'avantage ſembloit être du côté de l'Angleterre. Mais il s'en fallut bien que l'exécution ne répondit à l'engagement.

Ses divers artifices pour parvenir à ſon but.

Le Marquis de Dorſet étant arrivé dans la Province de Guipuſcoa, y trouva un Commiſſaire du Roi qui lui fit beaucoup d'honneur, & lui dit que le Duc d'Albe alloit ſe mettre en campagne, pour ſe joindre à lui. Effectivement, le Duc ſe mit incontinent à la tête de l'Armée Eſpagnole. Mais au-lieu d'aller joindre les Anglois qui étoient campez tout proche de Fontarabie, dans la penſée de faire avec lui le Siege de Bayonne, comme il avoit été réſolu; il ſe tint à *Logrogno*, ſur les Frontieres de la Navarre. D'abord, il fit entendre au Général Anglois, que le Roi de Navarre étant allié de la France, il ſeroit trop dangereux, en attaquant Bayonne, de laiſſer la Navarre derriere eux: Que pendant qu'ils ſeroient occupez à ce Siege, le Roi de Navarre pourroit introduire les François dans ſes Etats, ſe joindre à eux, & en ſe campant entre les Montagnes de Navarre & la Mer, couper les vivres qu'on voudroit faire venir au Camp qui ſeroit devant Bayonne, ſans être obligé de donner bataille, s'il ne le jugeoit à propos: Que par ces raiſons, il falloit, avant que de s'engager à ce Siege, tenter de mettre le Roi de Navarre dans les interêts de leurs Maitres.

Ces raiſons étoient ſi plauſibles, que le Marquis de Dorſet ſe laiſſa aiſément perſuader d'envoyer un Officier Anglois au Roi de Navarre, pour le requérir de ſe joindre aux Alliez. Ferdinand le fit auſſi ſommer de ſon côté, mais avec plus de hauteur, d'abandonner le Roi de France, & de ſe joindre à la Ligue. Le Roi de Navarre répondit, qu'il étoit réſolu de garder une exacte neutralité. Mais les Anglois & les Eſpagnols ne ſe contentant pas de cette réponſe, le preſſerent conjointement de ſe déclarer, ou de leur livrer quatre Places

ces pour leur ſureté ; ce que ce Prince ne voulut pas accorder. Pendant ces négociations, une Armée Françoiſe, cómmandée par le Duc de Longueville, s'approcha des frontieres du Bearn. Cela donna lieu au Marquis de Dorſet de ſe plaindre à Ferdinand, que le tems qu'on avoit perdu à preſſer le Roi de Navarre, n'avoit ſervi qu'à donner aux François celui de venir défendre leurs frontieres ; & en même tems il le preſſa de déclarer s'il vouloit attaquer la Guienne, ſelon le Traité de Londres. Ferdinand répondit, que la prudence ne lui permettoit pas de faire paſſer ſon Armée à Fontarabie, pour aller aſſieger Bayonne, en laiſſant ſes Etats expoſez aux invaſions des François & des Navarrois : Qu'il étoit beaucoup plus convenable de la faire paſſer par la Navarre, & de s'aſſurer de trois ou quatre Places de ce Royaume, afin d'empêcher les ennemis de s'en ſervir contre lui : Que par cette raiſon, il ſouhaitoit que les Anglois allaſſent ſe joindre au Duc d'Albe, & que ſon Armée feroit l'avant-garde pour s'expoſer aux premiers dangers : Qu'au reſte, cela ne retarderoit en aucune maniere le Siege de Bayonne, parce qu'il n'y avoit point de doute que le Roi de Navarre ne fût content de ſe voir un peu preſſé, afin de ſe pouvoir juſtifier envers le Roi de France, quand il ſeroit entré dans la Ligue. Le Marquis de Dorſet, qui ne pénetroit pas encore ſes deſſeins, ayant tenu Conſeil ſur ce ſujet, répondit, que par ſes inſtructions il ne pouvoit rien entreprendre contre le Roi de Navarre : mais que ſi le Duc d'Albe vouloit abſolument paſſer par ce Royaume, qu'il y paſſât à la bonne heure ; & que pour lui, qui ſe trouvoit tout proche de Bayonne, il ne pouvoit ſe réſoudre à faire un ſi grand tour pour l'aller joindre.

HENRI VIII. 1512.

Ferdinand ne fut pas content de cette réponſe. Il inſiſta fortement ſur ce qu'il avoit propoſé, que les Troupes Angloiſes allaſſent joindre ſon Armée ; & cependant, il donna ordre au Duc d'Albe de faire le Siege de *Pampelune*, Ville capitale de la Navarre. Pendant ce Siege, il amuſa continuellement le Marquis de Dorſet par des promeſſes poſitives, qu'immédiatement après la priſe de Pampelune, le Duc d'Albe iroit le joindre pour faire le Siege de Bayonne. Cependant, le Roi de Navarre ne ſe trouvant pas en état de ſe défendre, s'étoit déja retiré en France, où il fit un Traité avec Louis XII. pour leur commune défenſe. Mais il lui en couta la Ville de *Salvatierra*, & tout le Bearn, qu'il fut obligé de mettre entre les mains des François.

Le Duc d'Albe aſſiege Pampelune.

Le Roi de Navarre ſe retire en France.

Pampelune s'étant rendue par Capitulation le 25. de Juillet, Ferdinand, ſelon ſa promeſſe, devoit ordonner au Duc d'Albe d'aller joindre les Anglois. Mais les autres Places fortes qui ſe trouvoient dans la Navarre, lui ſervirent de prétexte pour differer la jonction. Ainſi, le Duc d'Albe continua ſes conquêtes, pendant que les Troupes Angloiſes, quoique ſans bouger de leur Camp, ſervoient à ſes deſſeins comme une Armée d'obſervation. En effet, bien que les François, qui recevoient tous les jours des renforts, ſe viſſent aſſez en

Priſe de Pampelune.

Continuation des artifices de Ferdinand.

HENRI VIII. 1512.

état de faire tête au Duc d'Albe; ils n'oſerent jamais entrer dans la Navarre, de peur de ſe mettre entre les Anglois & les Espagnols. Ainſi, ſe contentant de demeurer campez entre Bayonne & Salvatierra, ils donnerent au Duc d'Albe tout le loiſir dont il avoit beſoin pour s'emparer de presque toute la Navarre.

Le Duc d'Albe s'empare de la Navarre.

Ce fut alors que le Marquis de Dorſet s'apperçut clairement que le Roi d'Arragon agiſſoit de mauvaiſe-foi, & que dès le commencement ſon intention avoit été, non d'envahir la Guienne, mais de conquerir la Navarre. Ferdinand avoit bien prévu que ſa ruſe ſeroit enfin découverte. Ainſi, afin de prévenir les plaintes que le Général Anglois auroit pu faire au Roi ſon Maitre, il avoit déja dépêché un Exprès en Angleterre, pour rendre compte, à ſa maniere, à Henri, des affaires de ce Païs-là. De plus, il l'avoit prié d'ordonner à ſon Général d'agir de concert avec lui. Henri, qui n'avoit aucune relation contraire du Marquis, ſe laiſſa aiſément porter à donner l'ordre que Ferdinand demandoit, & fit partir *Windſor* Héraut d'armes, pour le porter au Général.

Le Marquis de Dorſet découvre les ruſes de Ferdinand.

Ferdinand obtient un ordre pour le Marquis de Dorſet de lui obeïr.

Pendant que ce Héraut étoit en chemin, le Duc d'Albe ſe rendit maitre de *S. Jean de Pied de port*. Immédiatement après la priſe de cette Place, Ferdinand fit dire au Marquis de Dorſet, que ſon Armée étoit prête à marcher en Guienne, & qu'il le prioit de ſe joindre au Duc d'Albe ſans retardement. Mais le Marquis ne fut plus d'humeur de ſe laiſſer abuſer. Il ſavoit que l'Armée Françoiſe étoit retranchée entre Bayonne & Salvatierra, ayant en front la Riviere de Bidaſſoa qu'on ne pouvoit paſſer qu'à ſa vue; & que d'ailleurs Bayonne étoit ſi bien pourvue, qu'il n'y avoit pas d'apparence de la pouvoir aſſieger. Ainſi, ce que Ferdinand propoſoit étoit impratiquable, & ce n'étoit en effet qu'une continuation de ſes artifices. De S. Jean de Pied de port, on pouvoit également marcher en Bearn, en prenant ſur la droite, ou à Bayonne, en ſuivant le chemin de la gauche. Ainſi, le deſſein du Duc d'Albe étoit d'engager les Anglois à entrer avec lui dans le Bearn, ſous prétexte qu'il n'y avoit point d'autre moyen de tirer les ennemis de leur poſte avantageux; ou du moins, de faire le Siege de Salvatierra. Mais le Général Anglois n'ayant point ordre de faire la Guerre au Roi de Navarre, ni en Bearn, ni ailleurs, refuſa de ſe joindre aux Espagnols. Ferdinand tira cet avantage de ſon refus, qu'il rejetta ſur lui toute la faute de ce qu'on n'attaquoit pas la Guienne, ſelon le Traité. Enſuite, le Duc d'Albe rebrouſſant chemin, alla faire le Siege d'*Eſtrella*, la ſeule Place qui reſtoit au Roi de Navarre.

Il veut attaquer le Bearn.

Le Marquis refuſe de ſervir à exécuter ce projet.

Le Marquis de Dorſet, indigné de ce procedé, & conſiderant que ſon Armée s'affoibliſſoit tous les jours par les maladies & par la diſette de vivres, qui ne lui étoient fournis qu'en très petite quantité depuis que la Guerre ſe faiſoit en Navarre, pria le Roi de lui fournir des Vaiſſeaux pour s'en retourner. Il n'en put obtenir qu'avec peine, Ferdinand pro-

Il ſe prépare au retour.

teſ-

teſtant toujours contre ſon départ, comme directement contraire au Traité. Cependant, il n'en étoit pas fâché, puiſque les Anglois lui étoient à peu près inutiles depuis qu'il étoit maître de la Navarre. Dans ces entrefaites, le Marquis de Dorſet étant tombé malade, le Lord *Thomas Howard* prit le commandement de l'Armée. En même tems, comme les Troupes étoient ſur le point de s'embarquer, le Héraut arriva d'Angleterre, avec ordre poſitif au Général, d'obeïr au Roi Ferdinand en tout ce qu'il lui commanderoit. Mais l'Armée s'étant mutinée à cette nouvelle, il fut impoſſible de la retenir plus longtems en Eſpagne; & l'embarquement s'étant fait, elle arriva en Angleterre au mois de Novembre. Henri parut d'abord fort en colere contre ſon Général. Mais ayant été informé de tout ce qui s'étoit paſſé pendant la Campagne, il comprit aiſément que Ferdinand l'avoit pris pour dupe, & que le déſintéreſſement qu'il avoit affecté dans le Traité de Ligue, n'avoit été que pour le faire mieux donner dans le piege. Il jugea pourtant à propos de diſſimuler, de peur de donner à Ferdinand un prétexte de s'accommoder avec la France, & de le laiſſer dans l'embaras.

HENRI VIII. 1512.

Il arrive en Angleterre.

Henri comprend qu'il a été trompé.

Avant que l'année achevât de s'écouler, Ferdinand ſe vit dans une entiere poſſeſſion de la Navarre, quoique le Roi de France eût fait quelque effort pour lui arracher cette conquête. Dans le mois de Décembre, le Roi de Navarre & François Duc d'Angoulême aſſiegerent Pampelune: mais n'ayant pu prendre cette Place, ils ſe virent contraints d'abandonner tout le reſte du Royaume aux Eſpagnols. Depuis que Ferdinand fut en poſſeſſion de la Navarre, il chercha des prétextes pour la garder; & il n'en trouva point de meilleur, qu'une Bulle de Jule II. qui excommunioit Jean d'Albret Roi de Navarre, & donnoit ſon Royaume au premier occupant. Mezerai aſſure que cette Bulle n'a jamais paru, & Mylord Herbert dit, qu'elle étoit du 1. de Mars 1512.

Ferdinand garde la Navarre.

Il faut préſentement voir ce qui ſe paſſoit en Italie, dans le tems que Ferdinand ſe rendoit maître de la Navarre. L'Armée confédérée du Pape, du Roi d'Arragon, & des Venitiens, ſous la conduite du Viceroi de Naples, s'étant miſe en campagne au mois de Décembre, le Pape faiſoit continuellement preſſer le Viceroi, par le Cardinal Jean de Medicis ſon Légat, de faire le Siege de Bologne. Enfin, malgré les oppoſitions du Viceroi & du Général des Venitiens, qui prévoyoient de grandes difficultez dans l'exécution de ce deſſein, il fallut ceder aux inſtances du Pape, & le Siege de Bologne ayant été réſolu, l'Armée des Alliez ſe rendit devant cette Ville. Mais Gaſton de Foix Duc de Nemours & Gouverneur du Milanois, étant accouru au ſecours, obligea les Alliez à lever le Siege. Quelques jours après, il battit une Armée Venitienne à *Breſcia*, & en tua huit-mille hommes. Enfin le 11. d'Avril, ayant trouvé le moyen d'engager les Alliez à une Bataille, tout proche de Ravenne, il les mit

Affaires d'Italie.

Siege de Bologne.

Gaſton de Foix fait lever le Siege.

Il gagne la bataille de

HENRI VIII. 1512. Ravenne, & y eſt tué. La Paliſſe ſe rend maitre de la Romagne.

mit en déroute, & fit le Légat priſonnier. Mais il fut lui-même tué après le gain de la Bataille, en pourſuivant trop chaudement un gros d'Espagnols, qui ſe retiroit en bon ordre. Après la mort de ce Prince, La Paliſſe prit le Commandement de l'Armée, & dès le lendemain, il ſe rendit maitre de Ravenne. Après cela, toutes les Villes de la Romagne, dont le Pape s'étoit emparé depuis la Bataille d'Agnadel, ſe rendirent volontairement au Cardinal de St. Severin, qui étoit dans l'Armée de France en qualité de Légat du Concile de Piſe transferé à Milan.

Le Pape tâche de gagner du tems.

La conſternation fut ſi grande dans Rome, que les Cardinaux allerent en corps ſupplier le Pape de faire la Paix avec la France. Mais Jule II. avoit des reſſources, dont les Cardinaux n'étoient peut-être pas informez. Ainſi, tout ce qu'ils purent obtenir ſur lui, fut de l'engager à faire quelque feinte démarche, dans laquelle il n'avoit pour but que de gagner du tems, pour empêcher les François de marcher à Rome, comme ils l'auroient pu faire aiſément, ſans crainte de trouver aucun obſtacle.

Décadence des affaires des Louis XII.

Pendant que les affaires de Louis XII. paroiſſoient être dans le plus haut degré de proſperité, elles étoient en effet ſur le point de leur décadence. Les Suiſſes, incitez par le Cardinal de Sion, ſe préparant à faire un puiſſant effort pour envahir le Duché de Milan, La Paliſſe jugea qu'il étoit plus à propos pour les interêts de ſon Maitre, d'aller ſecourir ce Païs-là qui ſe trouvoit dégarni de Troupes, que de faire des conquêtes dans les Etats du Pape. Ainſi, ayant laiſſé le Cardinal de S. Severin dans la Romagne, avec cinq ou ſix-mille hommes, il accourut en diligence à Milan. La retraite des François, dans le tems qu'il ne tenoit qu'à eux de marcher à Rome, donna un nouveau courage à Jule II. Depuis ce tems-là, il ne voulut plus entendre parler de Paix, quoique Louis XII. lui fit offrir les mêmes conditions qu'il avoit offertes avant ſa victoire. Ce fut dans cette conjoncture que ſe fit, le 3. de Mai, l'ouverture du Concile de Latran, qui avoit été differée à cauſe de la Bataille de Ravenne.

Les Suiſſes marchent à Milan. La Paliſſe y accourt. Le Pape refuſe la Paix. Ouverture du Concile de Latran.

Louis XII. eſt excommunié. Le Concile eſt mépriſé à Milan.

Toute eſperance de Paix s'étant évanouïe, le Pape excommunia Louis XII. & mit la France en Interdit. Il prit pour prétexte la captivité de ſon Légat qui étoit gardé à Milan, où tout priſonnier qu'il étoit, il ne laiſſoit pas de faire les fonctions de Légat du Pape, les habitans de Milan ne voulant point reconnoitre l'autorité du Concile qui ſe tenoit dans leur Ville. C'étoit là une grande mortification pour Louis XII., que de voir ſon Concile mépriſé par ſes propres Sujets: mais ce n'étoit qu'une petite partie des disgraces auxquelles il ſe vit expoſé pendant cette même année. Depuis que La Paliſſe eut quitté la Romagne, toutes les Villes de ce Païs-là ſe remirent ſous la domination du Pape. Dans ce même tems, Ferdinand ſe rendoit maitre de la Navarre, & Louis ſe voyoit obligé d'envoyer une Armée en Bearn, pour empêcher les Anglois & les Espagnols d'envahir

La Romagne revient au Pape.

la

la Guienne. D'un autre côté, l'Empereur conclut une Treve avec Veniſe, & s'engagea ſecretement à retirer de l'Armée de France, un Corps de Troupes Allemandes qu'il avoit prêté au Roi pour défendre le Milanois. C'étoit pourtant ſur l'aſſurance de ce ſecours, que Louis rappella de ce Duché une partie de ſes propres Troupes, ne doutant point qu'avec celles qu'il y laiſſoit, & les Allemans que l'Empereur y avoit envoyez, il ne fût aſſez fort pour faire tête à ſes ennemis. Ainſi, les François ſe trouvant aſſez foibles dans le Duché de Milan, La Paliſſe s'étoit vu obligé de rappeller le Cardinal de S. Severin, avec le Corps qu'il lui avoit laiſſé. C'eſt ce qui fut cauſe de la perte de la Romagne.

HENRI VIII. 1510.

Treve de l'Empereur avec Veniſe.

Cependant, les Suiſſes, au nombre de ſeize-mille hommes, s'étoient mis en marche à la fin du mois d'Août, ou au commencement de Septembre. Mais au-lieu de prendre le droit chemin pour entrer dans le Milanois, dont ils ne doutoient pas que les paſſages ne fuſſent bien gardez, ils marcherent vers *Trente*, par où Maximilien leur accorda le paſſage. Quoique ce fût là un acte d'ennemi s'il en fut jamais, il ne laiſſoit pas de vouloir encore ſe tenir couvert, en diſant à l'Ambaſſadeur de France, que ſon Alliance avec les Suiſſes ne lui permettoit pas de leur refuſer le paſſage par ſes Etats; comme ſi celle qu'il avoit avec Louis XII. devoit être moins obſervée. L'Armée des Suiſſes ayant paſſé librement à Trente, deſcendit à Verone, où elle ſe joignit à celle des Venitiens; après quoi elles marcherent enſemble vers Milan. A cette nouvelle, les François tout déconcertez, & n'ayant pas plus de dix-mille hommes, réſolurent de ſe retirer dans les Places fortes, afin de faire conſumer l'Armée ennemie par des Sieges, en attendant que le Roi pût leur envoyer du ſecours, ou que l'Hiver qui approchoit arrêtât les progrès des Alliez. Mais cette reſſource leur fut bien-tôt ôtée, par les ordres qui furent envoyez aux Troupes de l'Empereur de ſe retirer incontinent. Ces ordres ayant été ponctuellement exécutez, La Paliſſe ſe trouva ſi foible, que n'ayant plus d'eſperance de ſauver le Milanois, il réſolut de repaſſer les monts, & de ſe retirer en France. Les Prélats du Concile, voyant que Milan alloit être abandonné, firent promptement un Décret, par lequel ils transferoient le Concile à Lyon, & ſuivirent les Troupes Françoiſes. Ils vouloient emmener avec eux le Cardinal de Medicis: mais dans la confuſion avec laquelle cette retraite ſe fit, ſes amis trouverent le moyen de l'enlever. Après que les François ſe furent retirez, toutes les Places du Duché ſe rendirent volontairement aux Suiſſes & aux Venitiens, excepté Parme, Plaiſance, & Reggio, qui ſe ſoumirent au Pape. D'un autre côté, Alexandre Bentivoglio ne ſe trouvant plus en ſureté dans Bologne, en ſortit avec toute ſa famille, abandonnant cette Ville à la diſcretion du Pontife. Ainſi Jule II., qui peu de mois auparavant s'étoit trouvé dans un état des plus fâcheux, ſe vit comme au comble de ſes deſirs, par cette ſurprenante revolution,

L'Empereur accorde un paſſage aux Suiſſes.

Ils s'approchent de Milan.

L'Empereur retire ſes troupes de l'armée de France.

Les François repaſſent les monts.

Le Concile eſt transferé à Lyon.

Le Cardinal de Medicis ſe ſauve.

Bologne eſt abandonnée au Pape.

HENRI VIII. qui lui fit recouvrer Ravenne, Bologne, toute la Romagne, & qui chaſſa les François d'Italie.

1512. Il reſtoit pourtant encore quatre choſes à faire, pour rendre le bonheur du Pape complet. C'étoit de dépouiller le Duc de Ferrare, de rétablir la Maiſon de Sforze à Milan, & celle de Medicis à Florence; & enfin, de chaſſer les Allemans & les Espagnols d'Italie. Quant au Duc de Ferrare, il alla lui-même ſe livrer entre les mains du Pape, ſur la foi d'un Saufconduit. Imprudence qui lui auroit coûté cher, ſi Fabrice Colonne ſon ami ne l'eût tiré de Rome, en forçant la Garde qui étoit à la porte de la Ville, pour l'empêcher d'en ſortir.

Le Duc de Ferrare va à Rome & s'évade.

Congrès de Mantoue entre les Alliez.

Les François ne furent pas plutôt hors d'Italie, que les Alliez commencerent à faire paroitre les differentes fins qu'ils s'étoient propoſées en agiſſant contre la France. Ce fut à cette occaſion, qu'ils jugerent à propos de tenir une Aſſemblée à Mantoue, où ils ne purent convenir que ſur deux Articles; ſavoir, que *Maximilien Sforze*, fils ainé de Ludovic le More, ſeroit rétabli à Milan, & la Maiſon de Medicis à Florence. En conſequence de cette derniere réſolution, l'Armée des Alliez s'étant approchée de Florence, obligea les Florentins à conſentir à un Traité, par lequel les Medicis furent rétablis dans leur Patrie comme Citoyens ſimplement, & non pour gouverner la Republique. Mais le Cardinal de Medicis étant rentré dans la Ville en vertu de ce Traité, pendant que l'Armée des Alliez étoit aux portes, trouva le moyen d'y introduire beaucoup d'Officiers & de Soldats, & d'y exciter une ſédition qui l'en rendit maitre. Après cela, le Gouvernement y fut rétabli ſur le même pied qu'il étoit avant que la Maiſon de Medicis en eût été bannie.

Florence eſt ſoumiſe aux Medicis.

Autre Congrès à Rome.

C'étoit beaucoup pour le Pape, que d'avoir rétabli les Medicis à Florence, & d'avoir obtenu que Sforze ſeroit mis en poſſeſſion de Milan. Mais cela ne ſuffiſoit pas pour le contenter. Le Duc de Ferrare étoit encore maitre de ſon Duché, & le Concile de Piſe ſubſiſtoit encore à Lyon. Il falloit donc porter les Alliez à employer leurs armes contre Ferrare, & procurer la Paix entre l'Empereur & les Venitiens, afin que ce Prince ne fit plus difficulté d'abandonner ſon Concile. Ce fut dans cette vue que le Pape obtint qu'il ſe tiendroit à Rome une ſeconde Aſſemblée, dans laquelle il ne put rien gagner par rapport au premier point, parce que le Roi d'Arragon protegeoit le Duc de Ferrare. D'ailleurs, les Venitiens ne pouvoient conſentir à fournir des Troupes & de l'argent pour rendre le Pape maitre de ce Duché. Quant au ſecond point concernant la Paix entre l'Empereur & Veniſe, il y trouva des difficultez encore plus grandes, quoiqu'il ſouhaitât paſſionnément de venir à bout de ce projet, de peur que l'une ou l'autre de ces deux Puiſſances ne rappellât les François en Italie. Mais les conditions intolerables que l'Empereur propoſoit aux Venitiens, l'empêcherent de réuſſir. Enfin, le Pape voyant que

ſes

HENRI VIII. 1512.

ſes peines étoient inutiles, & voulant, à quelque prix que ce fût, diſſoudre le Concile de Piſe, & empêcher que les François ne rentraſſent en Italie, conclut avec l'Empereur une Ligue offenſive & défenſive contre Veniſe. Par ce Traité, l'Empereur s'engageoit à entrer comme Partie principale dans la Ligue de Rome, & conſentoit que le Pape gardât *Parme*, *Plaiſance*, & *Reggio*, ſauf toutefois les droits de l'Empire. Il promettoit de renoncer au Concile de Piſe, & d'abandonner le Duc de Ferrare & les Bentivoglios. Le Pape s'engageoit de ſon côté, à ſecourir l'Empereur de tout ſon pouvoir, à lancer ſes foudres contre les Venitiens, à les déclarer exclus de la Ligue de Rome, & à laiſſer en repos les *Colonnes* contre leſquels il avoit commencé à proceder criminellement, pour avoir fait évader de Rome le Duc de Ferrare. Le Traité étant ſigné & ratifié, l'Evêque de *Gurch*, en qualité de Lieutenant de l'Empereur, renonça, dans la prochaine Seſſion du Concile de Latran, au Conciliabule de Piſe, & revoqua tout ce que l'Empereur avoit fait pour le convoquer & pour le maintenir.

Le Pape ſe ligue avec l'Empereur contre Veniſe. *Guicciard.*

Conventions de la Ligue.

L'Empereur renonce au Concile de Piſe.

Sur la fin du mois de Décembre, Maximilien Sforze, fils ainé de Ludovic le More, fut mis en poſſeſſion du Duché de Milan, ſelon que les Alliez en étoient convenus à Mantoue.

Sforze eſt mis en poſſeſſion de Milan.

Je viens de parcourir les évenemens de l'année 1512., année très remarquable, par les diverſes alterations que ſouffrirent les affaires d'Italie, & plus encore par la conduite des Princes qui s'y trouvoient intereſſez, dans laquelle on peut voir leurs differens caracteres. Louis XII. fut la dupe de ſes ſcrupules, qui lui firent perdre l'occaſion de mettre le Pape ſon ennemi hors d'état de lui nuire, & qui enfin furent cauſe de la perte du Milanois. Jule II. fit ſervir la Religion à ſon ambition immoderée, en ſe couvrant du prétexte de la gloire de Dieu, & de l'avantage de l'Egliſe, pour ſatisfaire ſes paſſions. Après avoir formé une Ligue pour remettre les Venitiens en poſſeſſion de leurs Etats, à la louange de Dieu, pour l'exaltation de la Foi Chretienne; il en conclut une toute contraire, ſur le même prétexte, pour les dépouiller de ce qu'ils avoient recouvré. Ferdinand engagea Henri VIII. dans une Guerre pour la défenſe du Pape, & pour procurer la Guienne à la Couronne d'Angleterre : mais il ſut la faire ſervir à ſe rendre maitre de la Navarre. L'Empereur Maximilien n'agit pas avec plus de bonne-foi. Sa conduite fut d'autant plus extraordinaire, que c'étoit uniquement à Louis XII. qu'il étoit redevable de tout ce qu'il avoit acquis en Italie, depuis la Ligue de Cambrai. Il n'avoit même conſervé ſes acquiſitions que par les ſecours continuels que ce Prince lui avoit fournis. Cependant, il ne le vit pas plutôt ſur le panchant du précipice, qu'il acheva de l'y pouſſer de la maniere du monde la plus ingrate. On dit qu'il avoit un Livre, où il écrivoit en Lettres rouges les injures qu'il recevoit du Roi de France. Mais je ne ſai de quelle couleur Louis XII. auroit pu écrire dans le

Obſervations ſur l'année 1512.

HENRI VIII. 1512.

ſien, le tort que Maximilien lui fit en cette occaſion. Quant à Henri VIII., il fut certainement la dupe du Roi d'Arragon & du Pape. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt qu'après que, par leurs artifices, Ferdinand & Jule II. eurent engagé ce Prince dans une Ligue contre la France; dès que les affaires ſe furent tournées d'une maniere qui les mit en état de n'avoir plus beſoin de ſon ſecours, ils ne penſerent non plus à lui que s'il n'eût pas été au monde. Dans toutes les négociations qu'il y eut entre les Alliez, ſoit à Mantoue, ſoit à Rome, depuis la retraite des François, le Cardinal Bambridge n'y fut jamais appellé, & il n'y fut fait aucune mention du Roi d'Angleterre. Le Pape & le Roi d'Arragon, contens d'avoir chaſſé les François, laiſſerent Henri dans l'embaras, ſans ſe mettre en peine de ſes interêts. Il paroit même, qu'il n'étoit pas informé de ces négociations. On voit dans le Recueil des Actes Publics, que le 10. de Novembre, il donnoit encore des Plein-pouvoirs à ſes Ambaſſadeurs dans diverſes Cours, pour traiter d'une Ligue en faveur du Pape; dans le tems que ce Pontife abandonnoit entierement le ſoin de ce qui regardoit l'Angleterre. Dans ce même tems, Henri ſigna des Lettres Patentes, par leſquelles il déclaroit qu'il entroit dans la Ligue conclue à Rome un an auparavant, quoique, depuis ce tems-là, Jule II. fût en poſſeſſion de Ravenne, de toute la Romagne, de Parme, de Plaiſance, de Reggio, & que ſes ſouhaits euſſent été accomplis par la perte que Louis XII. avoit faite de Genes & de Milan, & par le renoncement de l'Empereur au Conciliabule de Piſe. Ainſi, on voit manifeſtement qu'il fut la dupe de toutes ces intrigues. Il prêta, ſans le ſavoir, ſes Troupes à Ferdinand pour conquerir la Navarre. D'un autre côté, la terreur de ſes armes ſervit merveilleuſement aux deſſeins du Pape, en ce qu'elle empêcha Louis XII. de garder en Italie, des Troupes dont il crut avoir beſoin pour défendre ſon Royaume contre les Anglois. C'étoit là le véritable but que Jule II. & Ferdinand s'étoient propoſé, & Henri fut aſſez aveugle pour s'engager, ſans néceſſité, dans une Guerre contre la France, pour leurs interêts, en croyant agir pour les ſiens propres.

Henri ſe laiſſe encore duper.

Qui n'auroit cru qu'une pareille expérience auroit dû rendre Henri plus ſage & plus aviſé? Cependant, il ſe laiſſa encore amuſer par ces mêmes Princes, qui lui firent entendre que n'ayant plus rien à craindre en Italie, ils alloient unir toutes leurs forces pour envahir la France; & qu'en agiſſant auſſi de ſon côté, il pourroit aiſément recouvrer la Guienne & la Normandie. Henri, étant perſuadé de leur bonne-foi, envoya incontinent des Ambaſſadeurs à Bruxelles pour conclure une Ligue contre la France, avec le Pape, l'Empereur, le Roi d'Arragon, Charles d'Autriche Souverain des Pais-Bas, & Marguerite Ducheſſe Douairiere de Savoye ſa Tante, qui gouvernoit ſes Etats pendant ſa Minorité. Henri comptoit que l'exécution du Traité qu'il feroit avec eux, ſuivroit de près la concluſion. Mais on verra dans.

dans la ſuite, que s'ils conclurent cette Ligue, ce ne fut que pour tirer de l'argent de lui; & pour lui laiſſer faire la Guerre tout ſeul. Il étoit jeune & ſans expérience, & ayant pourtant aſſez bonne opinion de lui-même, pour ſe croire plus habile que ſon Conſeil. D'ailleurs, il avoit beaucoup d'argent comptant dans ſes coffres. Que pouvoient demander de mieux des gens auſſi déliez que Jule II., Maximilien & Ferdinand, que d'avoir à faire à un Prince tel que lui? On a déja vu dans cette année 1512, combien ils ſurent profiter d'une ſi favorable diſpoſition; & l'on verra dans les ſuivantes, qu'il profita lui-même bien peu de ce que l'expérience pouvoit lui avoir appris pendant le cours de celle-ci. Quoi qu'il en ſoit, étant réſolu de porter la Guerre en France, il aſſembla le Parlement le 4. de Novembre, pour lui demander un ſecours d'argent. Peu de tems après, les Communes, ſans examiner de trop près les raiſons qui le portoient à prendre les armes, lui accorderent un Subſide & une Capitation ſur tous les Sujets, pour ſubvenir aux frais de la Guerre.

HENRI VIII. 1512.

Le Parlement accorde de l'argent au Roi. *Myl. Herbert.*

Pendant la ſéance du Parlement, Henri reçut une Bulle du Pape, qui, pour l'encourager à pouſſer vigoureuſement la Guerre contre la France, accordoit une Indulgence pléniere à tous ceux de ſes Sujets qui lui aideroient ou de leurs perſonnes, ou de leur argent. C'eſt là tout le ſecours qu'il reçut du Pape, pour une Guerre dont on prétendoit que l'unique motif étoit la défenſe de l'Egliſe.

Bulle en faveur du Roi. *Act. Publ. T. XIII. p.* 343.

Il ne reſte plus, pour achever d'éclaircir les évenemens de cette année, qu'à dire un mot des meſures que Henri prenoit par rapport à l'Ecoſſe.

Pendant que ce Prince prenoit la réſolution de porter la Guerre en France, il faiſoit tous ſes efforts pour entretenir une bonne intelligence avec le Roi d'Ecoſſe. Mais il étoit comme impoſſible que l'Angleterre fût en Guerre avec la France, ſans que l'Ecoſſe s'en mêlât. Cependant Henri ne laiſſoit pas de ſe perſuader, que par les aſſûrances qu'il donnoit au Roi d'Ecoſſe, que ſon intention étoit d'obſerver exactement le Traité de Paix, il pourroit l'empêcher de prendre part à cette querelle. Jaques lui laiſſoit croire tout ce qu'il vouloit; & cependant il ſe préparoit à ſecourir la France par une puiſſante diverſion, en cas qu'elle fût attaquée. Au premier bruit qui ſe répandit que le Roi d'Angleterre alloit ſe brouiller avec Louis XII., Jaques prit ſoin de ſe préparer des prétextes pour rompre avec lui. L'affaire de Breton lui en fourniſſoit un, & il en chercha encore d'autres. Mais la véritable raiſon qui le faiſoit agir étoit, que depuis quelques Siecles, les Rois d'Angleterre étoient devenus ſi puiſſans, & avoient témoigné tant d'envie d'unir toute la Grande Bretagne ſous leur domination, que l'Ecoſſe ne pouvoit gueres eſperer de leur réſiſter, que par le ſecours de la France qui l'avoit toujours protegée. Il n'étoit donc

Henri tâche en vain d'éviter une rupture avec l'Ecoſſe. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. pas moins juſte que néceſſaire pour l'Ecoſſe, de demeurer attachée aux interêts de la France, & de ne ſouffrir point que cette Couronne fût miſe hors d'état de ſecourir ſes Alliez. Ainſi, pour ne pas s'éloigner de cette maxime, Jaques IV. qui avoit réſolu de faire un voyage à Jeruſalem, interrompit ſon deſſein dès qu'il apprit qu'il y avoit apparence de rupture entre la France & l'Angleterre. D'abord, il prépara une Flotte qu'il avoit deſſein d'envoyer en France, ſous prétexte d'en faire préſent à la Reine Anne Femme de Louis XII. Mais cette Flotte, où il y avoit un Vaiſſeau le plus grand qu'on eût encore vu ſur la Mer, périt ou devint inutile par la tempête, & par la mauvaiſe conduite de l'Amiral.

1512. Le Roi d'Ecoſſe ſe prépare à ſecourir la France.

Jaques conclut une Ligue avec Louis XII, & uſe de diſſimulation avec Henri.

Enfin, Henri ayant déclaré la Guerre à Louis XII., Jaques conclut une Ligue avec la France contre lui, le 22. de Mai de cette année. Peu de tems après, il prépara une Armée, mais ſans divulguer à quoi il la deſtinoit. Son deſſein étoit de faire irruption en Angleterre, auſſi-tôt que Henri auroit envoyé ſes forces en France. Henri étant informé de cet armement, envoya deux Ambaſſadeurs en Ecoſſe, ſous prétexte d'y règler certains petits differens, mais en effet pour ſonder les deſſeins du Roi. Ces Ambaſſadeurs ayant fait connoître au Roi Jaques, que leur Maitre concevoit quelque jalouſie de cet armement, comme s'il étoit fait en faveur de la France; Jaques répondit, qu'étant également allié des deux Couronnes, ſon deſſein étoit d'obſerver une exacte neutralité. Les Ambaſſadeurs le prierent de leur donner cette réponſe par écrit; mais il le refuſa, ſous prétexte que par là il donneroit un ſujet de jalouſie au Roi de France. Quelque tems après, Henri apprit par ſes eſpions, qu'il y avoit une Ligue conclue entre la France & l'Ecoſſe, & il eut même une copie du Traité. Ainſi, comprenant bien que la Guerre avec l'Ecoſſe étoit inévitable, il envoya le Comte de Surrey dans les Provinces du Nord, avec pouvoir d'y lever une Armée pour agir contre l'Ecoſſe, en cas de néceſſité.

1513. Deſſeins & interêts des Princes; de Jule II.

Les évenemens de l'année 1512. avoient apporté beaucoup de changemens dans les interêts des Princes qui y avoient eu part, & par conſequent, dans leurs deſſeins & dans leurs meſures.

Jule II. content d'avoir chaſſé les François d'Italie, & d'avoir ſi fort augmenté ſa puiſſance par l'acquiſition de tant de Places, penſoit pourtant encore à s'emparer de Ferrare. Après cela, il eſperoit, avec le ſecours des Venitiens & des Florentins, d'être aſſez fort pour chaſſer l'Empereur de Veniſe, quoiqu'il ſe fût nouvellement ligué avec lui. Du reſte, il ne penſoit en aucune maniere à faire des Conquêtes en France; ſon unique but étoit d'y tenir Louis XII. occupé, & de diſſoudre entierement les reſtes du Concile de Piſe, qui pourtant ne lui étoit plus gueres formidable, depuis qu'il en avoit détaché l'Empereur.

L'uni-

HENRI VIII. 1513.

L'unique but du Roi d'Arragon étoit de conſerver la Navarre, qu'il venoit de conquerir. Pour pouvoir jouïr de ſa Conquête avec quelque tranquillité, le ſeul moyen étoit de tenir Louis XII. occupé ailleurs, ou d'obtenir de lui qu'il le laiſſât en repos. Pour cet effet, il falloit ſe ſervir de la terreur des Armes des Alliez, & particulierement du Roi d'Angleterre, afin que le Roi de France étant attaqué par pluſieurs endroits, ſe portât de lui-même à deſirer la Paix avec lui, & le laiſſât en poſſeſſion de la Navarre. Au reſte, Ferdinand ſe ſeroit fait peu de ſcrupule d'abandonner ſes Alliez, pourvu qu'il eût pu obtenir à ce prix une Paix telle qu'il la ſouhaitoit. de Ferdinand,

L'Empereur ne cherchoit qu'à tirer de l'argent, tant de ſes amis que de ſes ennemis. Il comprenoit bien qu'avec ſes ſeules forces, il lui ſeroit difficile de faire de grandes Conquêtes ſur les Venitiens; & que le Pape, quoique ſon Allié, ne le ſouhaitoit pas. Mais il ſe tenoit extrémement reſervé avec eux, afin d'en tirer de plus groſſes ſommes en faiſant la Paix. D'un autre côté, il ne cherchoit qu'à embrouiller les affaires autant qu'il lui étoit poſſible, & à faire de nouvelles Ligues, parce que, dans tous les Traitez de cette nature, on lui donnoit toujours de l'argent, pour entretenir des Troupes imaginaires qu'il ne mettoit jamais ſur pied, du moins en auſſi grand nombre que ſes engagemens le portoient. de l'Empereur,

Les Venitiens ſouhaitoient avec beaucoup de paſſion de terminer une Guerre ruïneuſe, qui les épuiſoit. Leur unique but étoit de porter l'Empereur à ſe contenter d'une bonne ſomme, pour la reſtitution de leurs Places, & de remettre par là leur Etat ſur le même pied qu'il étoit avant la Ligue de Cambrai. Mais comme l'Empereur ne pouvoit ſe réſoudre à ſe boucher lui-même le paſſage en Italie, par la reſtitution de ces Places; il étoit bon pour eux de l'y forcer, en quelque maniere, par de nouvelles Ligues, qui lui fiſſent craindre de les perdre ſans en tirer aucun profit. Mais comme c'étoit là l'unique but du Sénat, il étoit toujours prêt à rompre tous ſes engagemens, dès que l'Empereur voudroit ſe mettre à la raiſon. des Venitiens,

Les Suiſſes ne penſoient qu'à maintenir Sforze à Milan, afin d'avoir toujours dans ce Duché un Prince qui ne pût ſe paſſer de leur ſecours. Par conſequent, il étoit de leur interêt d'en éloigner le Roi de France, & de s'oppoſer à toutes les entrepriſes qu'il pourroit faire pour le recouvrer. des Suiſſes;

Louis XII., tout mortifié des heureux ſuccès que ſes ennemis avoient eus en Italie, ſouhaitoit avec une extrême ardeur de recouvrer Genes & Milan. Pour y réuſſir, il ne pouvoit ſe paſſer du ſecours des Venitiens, de l'Empereur, ou des Suiſſes. Il falloit même tellement hâter la concluſion avec l'une ou l'autre de ces deux dernieres Puiſſances, que l'Expédition du Milanois ſe pût faire au commencement du Printems, de peur qu'elle ne fût empêchée par la Guerre que le Roi d'Angleterre lui préparoit en Picardie. du Roi de France,

Entre-

HENRI VIII. 1513. de Henri VIII.

Entre tous les ennemis de Louis XII., Henri étoit le ſeul qui penſât à faire des Conquêtes en France, ſe perſuadant mal à propos, que ſes Alliez feroient des diverſions en divers endroits, pour lui faciliter l'exécution de ſes deſſeins. Mais il ne les connoiſſoit pas encore aſſez bien. Les Venitiens avoient été exclus de la Ligue dans laquelle il venoit d'entrer. Le Pape & le Roi d'Arragon n'avoient aucune envie d'attaquer la France, mais ſeulement de cauſer à Louis XII. des embaras qui l'empêchaſſent de penſer à l'Italie. C'étoit dans cette ſeule vue qu'ils feignoient de vouloir ſeconder le Roi d'Angleterre. Quant à Maximilien, il falloit que Henri & ſon Conſeil vouluſſent s'aveugler volontairement, pour pouvoir ſe flater de tirer quelque aſſiſtance de lui.

du Roi d'Ecoſſe.

Jaques IV. Roi d'Ecoſſe, voyant la France ſur le point d'être attaquée par le Roi d'Angleterre, ſe préparoit à la ſecourir, comptant que ſes interêts étoient inſéparables de ceux de ce Royaume. Il comprenoit aiſément, que Henri ne le flatoit que pour l'empêcher de prendre part à cette querelle; & il vouloit bien lui laiſſer concevoir l'esperance de réuſſir dans ſon deſſein. Mais il étoit pourtant réſolu de rompre la Paix, plutôt que de laiſſer dans le danger, un Royaume duquel ſeul il pouvoit eſperer une prompte & puiſſante protection en cas de beſoin. Il eſt vrai qu'il avoit fait la Paix avec Henri VII., & qu'il l'avoit renouvellée avec Henri VIII: mais c'étoit dans un tems où ces Princes n'avoient rien à démêler avec la France, ſon ancienne & conſtante Alliée. Selon lui, Henri, en attaquant la France de gayeté de cœur, ſur des prétextes frivoles, violoit indirectement la Paix qu'il avoit faite avec l'Ecoſſe. Du moins, Jaques prétendoit qu'en ſignant la Paix avec l'Angleterre, il ne s'étoit pas aſtreint à abandonner la France, toutes les fois qu'il prendroit envie au Roi d'Angleterre de l'attaquer.

Telles étoient les diſpoſitions de tous ces Potentats, au commencement de l'année 1513. Il faut voir préſentement par quelles voyes chacun tâchoit d'arriver à ſon but. Cette nouvelle ſcene ne nous fera pas voir moins de varieté, de tours de ſoupleſſe, de ruſes & d'artifices, que la précedente, puiſque ce ſeront toujours les mêmes Perſonnages, les mêmes Acteurs.

L'Empereur propoſe une Ligue à Louis XII. pour le tromper. *Guicciardin.*

Pendant que Henri ſe préparoit tout de bon à la Guerre qu'il devoit porter en France, ſes prétendus Alliez travailloient à leurs propres affaires, ſans ſe mettre en peine de ſes interêts. Depuis qu'il étoit entré dans la Ligue de Rome, il ſembloit que les Alliez ne devoient rien faire ſans ſa participation. Cependant, Jule II. s'étoit ligué avec Maximilien, & avoit exclu les Venitiens de la Ligue, ſans lui en avoir rien communiqué.

Au commencement de l'année 1513. l'Empereur n'eut pas plus d'égards pour ſes nouveaux Alliez, puiſqu'il fit propoſer une nouvelle Ligue à Louis XII., ſous de nouvelles conditions. Il lui offroit de l'as-

l'aſſiſter pour recouvrer le Milanois, pourvu qu'à ſon tour Louis lui donnât du ſecours contre les Venitiens. De plus, il demandoit Renée ſeconde Fille de Louis, pour Charles d'Autriche ſon Petit-Fils, & que pour Dot, Louis lui cedât toutes ſes prétentions ſur Milan & ſur le Royaume de Naples. Mais afin que l'exécution de ce Traité ne dépendit pas abſolument de la bonne-foi du Roi de France, il demandoit que la Princeſſe lui fût d'abord envoyée; & qu'auſſi-tôt que le Duché de Milan ſeroit recouvré, on lui livrât *Cremone* & toute la Gierradadda. Certainement, on ne peut qu'admirer l'aſſurance avec laquelle l'Empereur taiſoit ces propoſitions. Il n'avoit pu jusqu'alors entretenir la Guerre contre Veniſe, ſans le ſecours de Louis XII.; il croyoit même en avoir encore beſoin: & néanmoins, il lui offroit le ſien pour recouvrer le Milanois. Mais à quelles conditions? C'étoit qu'après que Louis auroit fait beaucoup de dépenſe pour recouvrer ce Duché, il le cedât au Petit-Fils de l'Empereur, avec ſes prétentions ſur Naples. Cela s'appelle traiter les gens en véritables dupes. Mais après le tour que Maximilien venoit de jouer à Louis XII., il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'il ſe perſuadât que ſes propoſitions ſeroient acceptées. Vrai-ſemblablement, il ne les faiſoit qu'en vue d'empêcher Louis de s'unir avec les Venitiens. En même tems, il vouloit cauſer à ceux-ci de la jalouſie, & leur faire craindre qu'il ne ſe liguât avec la France, afin que cette crainte les portât à lui faire un meilleur parti. HENRI VIII. 1513.

Louis XII. écoutoit ces propoſitions comme s'il eût eu quelque deſſein de les accepter, parce que par là il eſperoit de cauſer de la jalouſie aux Suiſſes & aux Venitiens, & de les porter d'autant plutôt à ſe liguer avec lui. Quant aux derniers, ils ne demandoient pas mieux que de s'unir étroitement avec la France; & ſi quelque choſe retardoit cette Négociation, ce n'étoit que l'eſperance de s'accommoder avec l'Empereur, auquel cas, ils auroient volontiers renoncé à toutes ſortes de Ligues. Pour ce qui regarde les Suiſſes, il ne fut pas poſſible à Louis XII. de les mettre dans ſon parti, quoiqu'il leur offrît plus qu'ils ne lui avoient d'abord demandé. Outre la haine qu'ils avoient conçue contre lui, leurs affaires avoient changé de face, depuis le rétabliſſement de Sforze à Milan. Pendant que ce Prince ſe trouvoit exilé de ſon Païs, il étoit aſſez incertain, ſi en bonne Politique, ils devoient s'engager dans une Guerre contre la France pour l'amour de lui. Mais depuis qu'il étoit en poſſeſſion du Duché par leur ſecours, leur honneur & leur interêt demandoient, qu'ils s'employaſſent de tout leur pouvoir à le maintenir. Quoi qu'il en ſoit, la Négociation de Louis XII. avec les Suiſſes n'ayant rien produit, il ſe vit dans la néceſſité de ſe liguer, ou avec l'Empereur, ou avec Veniſe, ſans quoi il ne pouvoit gueres eſperer de rentrer en poſſeſſion de Milan. Louis tâche en vain de gagner les Suiſſes.

HENRI VIII. 1513.

Dans ces entrefaites, les Venitiens lui firent propoſer une Ligue aux mêmes conditions que celle de l'année 1498, ſavoir, qu'ils lui aideroient à recouvrer le Milanois, pourvu qu'il leur cedât Cremone & la Gierradadda. Louis y prêta volontiers l'oreille; mais les Venitiens eux-mêmes n'en preſſerent pas la concluſion, à cauſe des conjonctures où ils ſe trouverent bien-tôt après.

Propoſitions des Venitiens à Louis XII.

Le Roi d'Arragon ayant eu de bons avis de ce qui ſe paſſoit entre Louis XII. & les Venitiens, en avertit l'Empereur, & lui conſeilla d'offrir Verone aux Venitiens pour une ſomme d'argent. Ce fut là le ſujet d'une aſſez longue Négociation, mais qui ſe termina ſans ſuccès.

Guicciardin.

Mort de Jule II.

Pendant que les affaires d'Italie ſe trouvoient dans cet état d'incertitude, Jule II. qui ſe préparoit à faire le Siege de Ferrare au commencement du Printems, mourut le 21. de Fevrier, après avoir allumé un feu que ſa mort ne fut pas capable d'éteindre. Dès que cette nouvelle fut parvenue au Viceroi de Naples qui étoit encore avec ſon Armée dans la Lombardie, il s'approcha de Plaiſance, & y étant entré ſans oppoſition, il remit cette Place au Duc de Milan. Parme ſuivit de près l'exemple de Plaiſance, & fut auſſi livrée au même Prince. Perſonne ne s'empreſſoit à donner du ſecours au Pape futur, pour lui conſerver ces Places. Au contraire, les Princes d'Italie ne pouvoient voir ſans inquietude, que les Papes euſſent un pied dans la Lombardie, ſous un prétexte qui pouvoit, dans l'occaſion, être employé contre la plupart d'entre eux.

Parme & Plaiſance ſe ſoumettent au Duc de Milan.

Leon X. Pape.

Le 11. de Mars, le Cardinal Jean de Medicis, qui onze mois auparavant avoit été fait priſonnier à la Bataille de Ravenne, fut élu Pape, & prit le nom de Leon X. Il n'étoit âgé que de trente-ſept ans, mais il ne laiſſoit pas d'avoir beaucoup d'expérience, ayant été employé en diverſes affaires importantes ſous le précedent Pontificat. Il n'étoit ni ſi fougueux, ni ſi hautain que Jule II. ſon Prédéceſſeur: mais il étoit bien plus adroit & plus artificieux. J'aurai occaſion dans la ſuite d'ajouter à ſon portrait quelques traits, qui feront mieux connoitre ſon génie & ſon caractere.

Act. Publ. T. XIII. p. 349.

Treve d'un an entre Louis & Ferdinand.

Avant la mort de Jule II., Ferdinand étoit occupé à ourdir une trame, qui répondoit parfaitement à la reputation qu'il s'étoit acquiſe dans le monde. Dès le commencement de l'année, il avoit envoyé deux certains Moines en France, pour faire quelques ouvertures à Louis XII., par le moyen de la Reine Anne, auprès de laquelle ils avoient quelque accès. Mais comme Louis comprenoit bien qu'il n'étoit pas poſſible de faire la Paix, ou de convenir d'une Treve avec Ferdinand, ſans lui abandonner la Navarre, il avoit d'abord paru extremement froid. Cependant dans la ſuite, ayant conſideré qu'il ne pouvoit gueres eſperer de recouvrer le Duché de Milan pendant qu'il auroit le Roi d'Arragon pour ennemi, parce que c'étoit lui qui faiſoit

Guicciardin.

faiſoit agir le Roi d'Angleterre ſon Gendre; il ſe détermina enfin, quoiqu'avec peine, à conclure avec lui une Treve d'un an, à condition que le Roi d'Angleterre y ſeroit compris, & que l'Italie en ſeroit exceptée. Il comptoit que, pendant cette Treve, il pourroit à ſon aiſe travailler à reconquerir le Duché de Milan; après quoi il ſe trouveroit aſſez fort pour défendre ſon propre Royaume contre les Anglois. Rien n'étoit plus éloigné de la penſée de Henri qu'une telle Treve, qui auroit rompu toutes ſes meſures; & néanmoins, Ferdinand ne balança point à travailler en ſon nom, comme s'il eût été aſſuré qu'il y donneroit ſon conſentement. Cette affaire fut commencée au mois de Janvier, & le 8. de Fevrier Louis donna pouvoir à *Odet de Foix*, Seigneur de Lautrec, de traiter avec les Commiſſaires de Ferdinand. Enfin, la Treve fut conclue à Orthez en Bearn, le 1. d'Avril. Le Traité portoit, qu'il y auroit Treve pour un an hors de l'Italie, entre le Roi de France, le Roi d'Ecoſſe, & le Duc de Gueldre d'une part; & de l'autre, l'Empereur, le Roi d'Arragon, la Reine de Caſtille & le Roi d'Angleterre. Louis XII. ſe faiſoit fort d'y faire conſentir le Roi d'Ecoſſe, & le Duc de Gueldre; & Ferdinand s'engageoit à la même choſe pour le Roi d'Angleterre. Mais comme Ferdinand ſavoit bien qu'il n'obtiendroit pas aiſément le conſentement de Henri, il fit inſerer cette clauſe dans le Traité: Qu'il ſeroit ratifié dans un mois par lui-même & par Louis XII., mais que les autres auroient deux mois de tems pour cela; avec déclaration expreſſe, qu'à l'égard de l'Empereur, du Roi d'Angleterre, du Roi d'Ecoſſe, & du Duc de Gueldre, la Treve n'auroit lieu que du jour de l'échange de leurs Ratifications. On n'a peut-être jamais rien vu de plus hardi, que ce que fit Ferdinand en cette occaſion. Il ſavoit parfaitement que Henri ne conſentiroit jamais à cette Treve, & néanmoins il ſe faiſoit fort d'obtenir ſon approbation, comme s'il en eût eu un Plein-pouvoir. Le dernier Article, qui regardoit la Ratification, fait bien voir ce qu'il en penſoit. Mais on le voit encore mieux en ce que, non ſeulement il ne fit aucune démarche pour porter Henri à faire ce qu'il paroiſſoit ſouhaiter, mais même il lui tint cette Treve cachée autant qu'il lui fut poſſible.

HENRI VIII. 1513.

Ferdinand y comprend Henri ſans ſa participation.

Act. Publ. T. XIII. p. 350.

Dès que ce Traité fut ſigné, Ferdinand prit ſoin de répandre ſes plaintes dans le public, qu'il avoit été extremement maltraité par les Alliez de la Ligue: Que le Pape & les Venitiens avoient acquis beaucoup de Places, mais que pour lui, il n'avoit abſolument rien gagné; & que néanmoins, les Alliez refuſoient de continuer la ſubvention à laquelle ils s'étoient engagez, quoique le Roi de France poſſedât encore diverſes Places en Italie, & que l'Armée Eſpagnole fût encore au ſervice de la Ligue. Mais ce n'étoit que pour préparer les eſprits à voir, avec moins de ſurpriſe & d'indignation, la Treve particuliere qu'il venoit de conclure avec la France, ſans la participation de ſes Alliez.

Ferdinand ſe plaint des Alliez. *Guicciardin.*

HENRI VIII. 1513.

Tout le monde étoit attentif à voir quelle ſeroit la conduite du nouveau Pape. Mais il ne laiſſa pas longtems les politiques dans l'incertitude. Quoique, dans le tems qu'il n'étoit que Cardinal, il n'approuvât pas entierement la conduite de Jule II., il ne laiſſa pas de ſuivre ſon plan, dès qu'il occupa ſa place. Il avoit un double interêt de tenir les François éloignez d'Italie. Premierement, comme Pape, puiſque des voiſins ſi puiſſans ne pouvoient que lui être redoutables. En ſecond lieu, comme Chef de la Maiſon de Medicis, il avoit ſujet de craindre, que ſi Louis XII. recouvroit le Milanois, il n'entreprît de rétablir les Florentins dans leur liberté. Enfin, il ſouhaitoit d'achever la ruïne du Concile de Piſe; à quoi il ne pouvoit réuſſir, qu'en ſuſcitant à Louis XII. des Guerres qui l'obligeaſſent à faire ſa Paix avec l'Egliſe. Ferdinand avoit auſſi les mêmes vues, afin de tenir le Roi de France éloigné de la Navarre, du Rouſſillon, & du Royaume de Naples. Quant à l'Empereur, ſon interêt étoit de mettre la France hors d'état de ſecourir les Venitiens. Au reſte, ils n'avoient, ni les uns ni les autres, aucune envie de porter la Guerre en France; mais ſeulement, de faire enſorte que cette diverſion ſe fit aux dépens d'autrui.

Leon X. ſe déclare contre la France.

Les Alliez tâchent d'engager Henri à porter la Guerre en France.

Ce fut dans ces vues que, d'un commun accord, ils jetterent les yeux ſur Henri VIII., comme ſur un Prince tout-à-fait propre à exécuter leurs deſſeins. Il avoit de l'argent comptant, des Sujets aguerris, & une très grande facilité de transporter des Troupes en France, dans un endroit éloigné des frontieres d'Espagne & d'Italie. Enfin, il avoit une envie démeſurée de ſe diſtinguer par des actions d'éclat, & il ne feignoit point de la témoigner ouvertement. Ainſi, chacun d'eux travailla de tout ſon pouvoir à l'affermir dans le deſſein qu'il avoit formé, de faire la Guerre à la France, en lui faiſant eſperer qu'il ſeroit vigoureuſement ſecondé; quoique rien ne fût plus éloigné de leur penſée. Leon X. ne fut pas plutôt ſur le Trône Pontifical, que, ſous prétexte de lui donner avis de ſon exaltation, il lui adreſſa un Bref, où il lui diſoit qu'il étoit entierement réſolu de demeurer attaché à la Ligue formée par Jule II. ſon Prédéceſſeur, & même d'en conclure une nouvelle avec l'Angleterre. Mais en même tems, il ſollicitoit l'Empereur à faire la Paix avec Veniſe, & agiſſoit avec les Venitiens pour les empêcher de s'unir avec la France, en leur promettant de s'employer efficacement pour leur obtenir de l'Empereur une Paix honorable & avantageuſe. Toutes ces pratiques ne pouvoient ſe faire ſi couvertement, que le Roi de France n'en eût quelque connoiſſance; de ſorte que le nouveau Pape lui devint d'abord extraordinairement ſuſpect.

Ligue conclue à Malines entre les Alliez & Henri.

Henri n'avoit pas beſoin d'être beaucoup ſollicité, pour porter ſes armes en France. La Guerre étoit déja toute réſolue dans ſon eſprit. Ainſi, voyant que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Arragon lui promettoient d'agir fortement de leur côté, il ne doutoit point que ce ne

ne fût une occaſion favorable pour recouvrer une bonne partie de ce que ſes Prédéceſſeurs avoient autrefois perdu. Dans cette vue, il conſentit aiſément à former une nouvelle Ligue avec eux, non pour les affaires d'Italie dont il étoit apparemment rebuté, mais pour attaquer la France par divers endroits. Mais afin que cette Ligue fût plus ſecrete, il fut convenu qu'elle ſe traiteroit à Malines, entre Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas, autoriſée de l'Empereur ſon Pere, & les Ambaſſadeurs d'Angleterre; & qu'enſuite elle ſeroit approuvée & ratifiée par le Pape, par l'Empereur, & par Ferdinand. Ce fut là encore un piege qu'on tendit à Henri, dont il ne s'apperçut que quand il ne fut plus tems de l'éviter. Quoique Ferdinand fût alors ſur le point de conclure la Treve avec le Roi de France, il ne laiſſoit pas d'intervenir dans cette Ligue comme un des principaux intereſſez, toute contraire qu'elle étoit à la Treve. Voici la ſubſtance de cette nouvelle Ligue, qui fut conclue à Malines le 5. d'Avril, environ le même tems qu'on ſignoit la Treve à Orthez.

HENRI VIII. 1513. *Act. Publ. T. XIII. p. 358.* 5. Avril.

Que dans trente jours après la ſignature de ce Traité, chacun des Confédérez déclareroit la Guerre au Roi de France, & la lui feroit actuellement dans deux mois, hors de l'Italie: ſavoir, le Pape, en Provence ou en Dauphiné: l'Empereur, en quelque autre endroit, hors de l'Italie: le Roi d'Arragon, en Bearn, en Guienne, ou en Languedoc: le Roi d'Angleterre, en Guienne, en Normandie, ou en Picardie: & que leurs Armées ſeroient nombreuſes & bien pourvues de toutes choſes.

Conditions de la Ligue.

Que l'Empereur revoqueroit tout ce qu'il avoit fait en faveur du Concile de Piſe, ſi la choſe n'étoit déja faite. Ceci marque combien Henri ou ſes Plénipotentiaires étoient mal informez de ce qui ſe paſſoit à Rome, puiſqu'il y avoit déja trois mois, ou plus, que l'Empereur avoit abandonné ce Concile.

Que le Pape publieroit des Cenſures contre tous les oppoſans à cette Ligue, & contre les fauteurs du parti contraire.

Que, pour ſubvenir aux frais de la Guerre, le Roi d'Angleterre feroit compter à l'Empereur cent-mille écus d'or, en trois termes, ſavoir, trente-cinq-mille immédiatement après qu'il auroit déclaré la Guerre, autant dès que la Guerre ſeroit commencée, & trente-mille, trois mois après.

Que l'Empereur n'entendoit point entrer dans cette Ligue, ſous la qualité de Tuteur de Charles ſon Petit-Fils.

Que l'Empereur & le Roi d'Angleterre ratifieroient ce Traité dans un mois, & le Pape & le Roi d'Arragon dans deux mois; avec cette déclaration expreſſe, que ſi le Pape & le Roi d'Arragon ne ratifioient pas le Traité dans le tems marqué, il ne laiſſeroit pas de ſubſiſter entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre.

HENRI VIII. 1513.

Enfin, les Conféderez renonçoient à toute exception, quelle qu'elle pût être, & particulierement à celle qu'on pourroit former ſur ce qu'un autre auroit ſtipulé pour eux.

On n'a peut-être jamais vu plus de mauvaiſe-foi qu'il y en eut dans toute cette négociation, puiſque de tous les Conféderez il n'y avoit que Henri ſeul qui eût intention de tenir ſa parole. Leon X. ne ratifia point le Traité. Ferdinand désavoua ſon Ambaſſadeur qui l'avoit confirmé, comme on le verra tout-à-l'heure. Pour ce qui regarde l'Empereur, il tira l'argent du Roi, ſans ſe mettre en peine d'exécuter ſes engagemens. Ainſi, Henri étoit la conſtante dupe de ces Princes, un peu trop déliez pour lui.

L'Ambaſſadeur de Ferdinand à Londres ratifie & jure la Ligue de Malines. *Act. Publ. T. XIII. p.* 363.

Le Traité ayant été porté à Londres, Louis de Carroz de Villaragud, Ambaſſadeur ordinaire de Ferdinand, l'approuva & le ratifia par des Lettres Patentes du 18. d'Avril. Il déclaroit dans ces Lettres, qu'encore qu'il eût un pouvoir ſuffiſant du Roi ſon Maitre pour conclure cette Ligue avec les Plénipotentiaires des Princes conféderez, il n'avoit pu ſe trouver préſent à la ſignature qui s'étoit faite à Malines, à cauſe de certains empêchemens. Mais que connoiſſant parfaitement que le Traité ne contenoit rien qui ne fût agreable au Roi ſon Maitre, qui ne deſiroit rien avec tant d'ardeur que ſon exécution; il approuvoit & ratifioit, au nom dudit Roi, tous les Articles du Traité. Afin même d'ôter toute occaſion de conteſter la validité de ſa Ratification, il inſeroit mot à mot le même Traité dans ſes Lettres de Ratification, & le concluoit de nouveau avec le Comte de Surrey Commiſſaire du Roi d'Angleterre, en vertu du Plein-pouvoir qu'il avoit reçu à cet effet. Enſuite, le 25. du même mois, il en jura l'obſervation ſur les ames de Ferdinand Roi d'Arragon, & de Jeanne Reine de Caſtille. Il eſt incertain ſi l'Ambaſſadeur étoit trompé lui-même, ou ſi le ſachant bien, il ſervoit volontairement à tromper Henri. Tout ce qu'on peut dire ſur ce ſujet, c'eſt que les grandes précautions qu'il prenoit, pour empêcher qu'on ne le ſoupçonnât de mauvaiſe-foi, ſont peu ordinaires à ceux qui agiſſent rondement.

Henri eſt trompé.

On ne peut ſans doute que trouver étrange, qu'un Pape, qu'un Empereur, qu'un Roi d'Eſpagne, ſe ſoient ainſi unis, pour tendre un tel piege à un jeune Prince de vingt & un an, & qui étoit même Gendre de l'un d'eux. Cependant, il n'y a preſque aucun lieu de douter, que cette Ligue conclue à Malines, en l'abſence des Ambaſſadeurs du Pape & du Roi d'Arragon, n'eût été ainſi projettée pour enlacer Henri, ſous prétexte de mieux garder le ſecret. Ils y réuſſirent ſi bien, que ce jeune Prince, comptant ſur les diverſions que ſes prétendus Alliez feroient en Guienne, en Bearn, en Provence, en Dauphiné, en Bourgogne, ſe flattoit qu'il pourroit, tout à ſon aiſe, étendre ſes conquêtes en Picardie. Ce fut dans cette vue qu'il fit par terre & par mer des préparatifs extraordinaires, qui l'engagerent

rent dans de prodigieuſes dépenſes. Mais pendant que nous le laiſſerons occupé à ſe préparer pour la prochaine Campagne, il eſt néceſſaire de rapporter ce qui ſe paſſoit en Italie. HENRI VIII. 1513.

Les Venitiens n'ayant pu obtenir la Paix de l'Empereur, qui prétendoit les ſoumettre à des conditions trop peu équitables, preſſerent de nouveau la négociation qu'ils avoient entamée avec la France. D'un autre côté, Louis XII., à qui le tems étoit précieux, accepta ſans balancer les propoſitions qu'ils lui faiſoient. Ainſi la Ligue entre ce Monarque & les Venitiens fut bien-tôt conclue, ſur le même pied que celle de l'année 1498. Ce fut par le miniſtere d'André Gritti, qui étant alors priſonnier en France, fut chargé de la conclure au nom du Sénat. Immédiatement après, il fut mis en liberté, auſſi bien qu'Alviano, qui étant retourné à Veniſe, y fut fait Général des forces de la Republique. Ligue entre Louis XII. & les Venitiens. *Monstrel.* *Guicciardin.*

Dès que Louis XII. eut conclu ſon Traité avec les Venitiens, il fit marcher ſes Troupes en Italie, où elles arriverent dans le mois de Juin. Comme, par le Traité de Treve conclu à Orthez, Henri ne devoit envoyer ſa prétendue Ratification que dans deux mois, & que ce terme n'étoit pas encore expiré, il y a beaucoup d'apparence que Louis ſe flatoit encore que ce Prince exécuteroit ce que le Roi d'Arragon avoit promis pour lui; ſans quoi il n'auroit pas, ſans doute, envoyé ſes meilleures Troupes en Italie. Cependant, les préparatifs qui ſe continuoient en Angleterre, & les hoſtilitez qui avoient déja commencé ſur mer dès le mois d'Avril, entre les François & les Anglois, auroient dû lui faire comprendre que Ferdinand l'avoit abuſé. Quoi qu'il en ſoit, l'Armée de France commandée par La Trimouille étant arrivée ſur les confins du Milanois, Maximilien Sforze abandonna ſa Capitale, & ſe retira parmi les Suiſſes qui étoient au nombre de ſept à huit-mille hommes, à Como & à Novarre, où ils attendoient un renfort de leur Païs. Louis envoye La Trimouille en Italie avec une Armée.

A l'approche des François, Raymond de Cardonne, qui étoit encore dans la Lombardie avec l'Armée Eſpagnole, ſe retira ſans faire la moindre démarche pour ſecourir le Duc de Milan, quoique l'Italie ne fût point compriſe dans la Treve conclue à Orthez. Il y a bien de l'apparence que Ferdinand n'étoit pas fâché que les François fiſſent quelques progrès dans le Milanois, afin de les y tenir occupez, pendant que Henri porteroit la Guerre en Picardie: du moins, on ne peut gueres imaginer d'autre raiſon de la conduite de ſon Général. Le Duc de Milan n'ayant point d'autres forces que les Suiſſes pour oppoſer aux François, Milan, & toutes les autres Places du Duché, excepté *Como* & *Novarre*, ſe rendirent à La Trimouille ſans coup férir; tandis que les Suiſſes, qui n'étoient pas en aſſez grand nombre pour ſe mettre en campagne, demeuroient renfermez dans ces deux Places. Pendant que les François faiſoient ces conquêtes, Alviano s'emparoit pour les Venitiens de *Peschiera*, de *Brescia*, de *Valeggio*, & Le Général de Ferdinand s'éloigne de Milan. Sforze perd tout ſon Etat, excepté Como & Novarre.

HENRI VIII. 1513. & enfin de *Cremone*, après avoir inutilement tenté de ſe rendre maître de Verone par intelligence.

Genes ſe remet ſous la domination de la France.

Dans ce même tems, la Faction des Adornes, qui tenoit dans Genes le parti de la France, trouva le moyen de s'y rendre ſuperieure, & de remettre la Ville ſous la domination du Roi. (1).

La Trimouille eſt repouſſé par les Suiſſes à Novarre.

Il ne reſtoit plus que Novarre & Como à prendre, pour que Louis XII. fût en poſſeſſion de tout le Milanois. La Trimouille, ſachant que les Suiſſes attendoient un grand renfort de leur Païs, crut qu'il devoit ſe hâter d'aſſieger Novarre, avant que ces Troupes fuſſent arrivées. Il marcha donc vers cette Place, & dans l'eſperance de la prendre d'emblée, il y fit donner un furieux aſſaut. Mais quelque valeur que les François fiſſent paroitre en cette occaſion, ils furent repouſſez avec une très grande perte, qui obligea même le Général de ſe retirer à la *Riotta*, village diſtant d'environ deux milles de Novarre.

Les Suiſſes ſortent de Novarre & battent l'Armée de France,

Cependant, les Suiſſes tout fiers d'avoir ſu repouſſer un ſi terrible aſſaut, & commençant à mépriſer les François devant leſquels ils n'avoient oſé auparavant paroitre en campagne, prirent tout-à-coup la réſolution de ſortir de Novarre, & d'aller attaquer l'Armée ennemie jusques dans ſon Camp. Cette réſolution fut exécutée ſur le champ, avec une telle ſurpriſe de la part des François, que ne pouvant réſiſter à cette attaque imprévue, ils furent mis dans une entiere déroute.

qui repaſſe les Monts.

Mais ce ne fut pas encore tout le mal. La conſternation fut ſi grande parmi eux après leur défaite, qu'ils ne trouverent point d'autre ſureté que de repaſſer les monts, & de s'en retourner en France avec toute la diligence poſſible. La nouvelle de leur fuite étant parvenue à Genes, les Adornes abandonnerent la poſſeſſion aux Fregoſes leurs ennemis, qui y établirent pour Doge *Octavien Fregoſe*, Chef de leur Famille & de leur Faction.

Genes eſt perdue pour la France.

Sforze ſe rétablit à Milan.

Ainſi, dans l'eſpace d'environ un mois, Louis XII. gagna & perdit Genes & Milan; & Maximilien Sforze, qui avoit été chaſſé de ſon Duché, s'en remit en poſſeſſion. Mais ce ne fut que vers la fin de l'année qu'il recouvra les Châteaux de Milan & de Cremone, que les François & les Venitiens avoient conſervez.

Alviano ſe retire.

La revolution arrivée aux affaires du Roi de France, en cauſa une à-peu-près ſemblable à celles des Venitiens. Alviano leur Général ne fut pas plutôt informé du déſaſtre de l'Armée Françoiſe, qu'il ſe retira promptement dans les Terres de Veniſe, où il aſſiegea Verone. Mais Raymond de Cardonne, qui avoit affecté une eſpece de neutralité pendant que les François étoient dans le Milanois, les ſachant hors d'Italie, tourna ſes forces contre Alviano. Non ſeulement il lui fit lever le Siege de Verone, mais même l'ayant pourſuivi de lieu en lieu, il remporta ſur lui une victoire ſignalée, qui obligea les Venitiens à remettre leurs differens entre les mains du Pape, quoiqu'il ſe fût déclara-

Il eſt battu par les Eſpagnols.

Les Venitiens prenent le Pape pour Arbitre.

(1) A la fin de Juin.

claré contre eux, en envoyant un ſecours de Troupes à l'Empereur. La néceſſité de leurs affaires les contraignit de faire cette démarche, pour gagner du tems. Ils avoient perdu toutes leurs Places du Milanois, & leur Païs même avoit été horriblement ravagé par les Troupes Eſpagnoles, juſqu'à la vue de Veniſe. HENRI VIII. 1513.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, Henri ſe préparoit à paſſer en France avec une nombreuſe Armée. Mais avant que de parler du ſuccès de ſa premiere Campagne, il faut dire un mot de ce qui ſe paſſoit dans ſa propre Cour, & qui vaut bien la peine qu'on s'y arrête un moment. Thomas Wolſey avoit été introduit à la Cour par l'Evêque de Wincheſter. Bien-tôt après, il fut admis dans le Conſeil Privé, où il eut occaſion de ſe faire plus particulierement connoitre au Roi, & d'acquerir ſon eſtime, tant par ſes propres qualitez, que par l'appui de l'Evêque ſon bienfaiteur, qui ne ceſſoit point de faire admirer au Roi la force de ſon génie, & de lui faire remarquer combien il étoit propre aux grandes affaires. Wolſey ne négligeoit pas, de ſon côté, ce qu'il croyoit capable d'augmenter la bonne opinion que le Roi commençoit à prendre de lui. A un travail infatigable, & à une extrême exactitude dans toutes les affaires dont il étoit chargé, il joignoit une complaiſance aveugle pour toutes les paſſions de ſon Maitre. C'étoit avec beaucoup de ſatisfaction que le Roi voyoit dans ſa Cour & dans ſon Conſeil, un Eccléſiaſtique moins ſévere & moins ſcrupuleux que l'Archevêque de Cantorberi, ou le vieux Evêque de Wincheſter. Wolſey chantoit, danſoit, folâtroit avec les jeunes Courtiſans qui étoient le plus en faveur; &, s'il en faut croire Polydore Vergile, qui ne l'aimoit pas & qui n'avoit pas ſujet de l'aimer, il pouſſoit ſa complaiſance juſqu'à prêter ſa maiſon au Roi, pour ſes plaiſirs les plus ſecrets. Quoi qu'il en ſoit, ſa condeſcendance, jointe à ſes talens pour les affaires, à une connoiſſance aſſez étendue de la Théologie, qu'il avoit acquiſe, auſſi bien que le Roi, par la lectures des Ouvrages de Thomas d'Aquin, lui donna bientôt l'avantage ſur tous les autres Courtiſans. Dès qu'il ſe vit bien établi, il s'attacha particulierement à faire connoitre au Roi les fautes qu'il avoit faites depuis qu'il étoit ſur le Trône, & combien on avoit abuſé de ſa jeuneſſe. Par cette méthode, il lui inſinua peu-à-peu, qu'il avoit été mal ſervi, & qu'il avoit beſoin d'un Miniſtre éclairé, capable de le ſoulager dans le maniement des affaires les plus difficiles, & de lui en faire connoitre les conſequences. En un mot, il fit ſi bien, qu'il devint lui-même ce Miniſtre qu'il conſeilloit au Roi de chercher, & que peu-à-peu, le Roi ſe repoſa ſur lui du ſoin & de la conduite de ſes principales affaires. Sa faveur le rendit fier, orgueilleux, inſolent, ingrat envers ſes anciens amis. Enfin, on lui attribua tous les défauts de cette nature dont on manque rarement d'accuſer les Favoris, & qu'en effet peu de Favoris ſavent éviter. Celui-ci, comme la plupart des autres, devint extremement

Thomas Wolſey devient Premier Miniſtre de Henri VIII.

HENRI VIII. 1513.

odieux, principalement parce que ſes conſeils étoient toujours intereſſez; ce que l'évenement faiſoit connoitre à tout le monde, hormis au Roi, qui étoit aveugle ſur ſon ſujet. Sa faveur & ſon crédit furent cauſe que les plus puiſſans Princes de l'Europe travaillerent à l'envi à le mettre dans leurs interêts, & ſe firent honneur, du moins exterieurement, d'être du nombre de ſes amis. La raiſon en eſt, que pendant ce Regne, les affaires de l'Europe ſe trouverent dans une telle ſituation, que l'Angleterre étoit capable de faire pancher la balance du côté où elle ſe rangeoit. Wolſey ſut profiter de cet avantage, pour ſe rendre le plus riche & le plus puiſſant Sujet qui ait jamais été: mais il ne travailla pas avec la même ardeur pour la gloire de ſon Maitre, que pour ſon propre avantage. Depuis qu'il fut déclaré Premier Miniſtre, ce fut lui qui dirigea, pendant l'espace de dix-ſept ans, toutes les affaires du Roi, tant étrangeres que domeſtiques.

Combat ſur mer où l'Amiral Howard périt.

Avant que le Roi fût prêt à paſſer en France, la Guerre avoit déja commencé ſur mer. Dès le mois d'Avril, l'Amiral Howard s'étoit mis en mer avec trente-deux Vaiſſeaux de Guerre, pendant que la Flotte Françoiſe ſe tenoit à Breſt, en attendant la jonction de ſix Galeres que Prégent devoit amener de Marſeille. L'Amiral Anglois s'étant approché de Breſt, avoit réſolu d'aller attaquer les Vaiſſeaux François qui y étoient à l'ancre. Mais l'avis qu'il reçut que Prégent étoit arrivé au *Conqueſt*, le fit tourner de ce côté-là, pour tâcher de ſe rendre maitre des ſix Galeres; & il les attaqua effectivement avec beaucoup de vigueur. Mais pendant le combat, ſon Vaiſſeau s'étant accroché à la Galere que Prégent montoit, il y entra l'épée à la main, & y cauſa d'abord beaucoup de déſordre. Son malheur voulut, que dans la ſuite, la Galere s'étant dégagée, il y demeura peu accompagné; & comme il n'étoit pas connu, il fut jetté dans la mer à coups d'eſponton. La perte de l'Amiral cauſa une telle conſternation dans la Flotte Angloiſe, qu'elle n'oſa continuer le combat. Cette nouvelle étant venue à la Cour, le Roi donna la Charge d'Amiral à Thomas Howard frere du défunt. Cependant, comme dans cet intervalle la Flotte de France ayant reçu un grand renfort, étoit devenue ſuperieure à l'Angloiſe, celle-ci ſe retira dans un Port d'Angleterre, en attendant l'arrivée de ſon nouvel Amiral. Les François encouragez par la retraite des Anglois, firent voile vers les côtes d'Angleterre, & firent même une deſcente dans la Province de Surrey, d'où ils emporterent quelque butin.

Henri ſe prépare à paſſer en France.

Pendant ce tems-là, Henri ſe préparoit à porter la Guerre en France, quoiqu'aucun de ſes prétendus Alliez ne fit encore aucune démarche pour exécuter le Traité de Malines. Leon X. n'avoit pas ratifié ce Traité, & ne penſoit à rien moins qu'à envoyer une Armée en Provence ou en Dauphiné. L'Empereur commençoit à chercher des défaites, pour ſe diſpenſer d'entrer en Bourgogne avec une Armée,

mée, quoiqu'il s'y fût positivement engagé. Quant au Roi d'Arragon, non seulement il avoit caché à Henri la Treve d'un an qu'il avoit conclue avec la France, mais il tâchoit encore de l'amuser de l'esperance qu'il alloit faire incessamment une puissante diversion en Guienne. Il sut si bien jouer son rôle, que ce ne fut qu'au mois de Juin, que Henri fut pleinement informé de la Treve conclue à Orthez. Indigné d'une telle supercherie, il envoya d'abord un Ambassadeur au Roi son Beau-Pere pour lui reprocher son manque de foi, & pour le sommer d'exécuter le Traité de Malines, ou plutôt, celui que son Ambassadeur même avoit signé en son nom à Londres. Alors Ferdinand, voyant qu'il ne pouvoit plus se cacher, désvoua son Ambassadeur, disant, qu'il étoit allé au-delà de ses Instructions. Il confessa pourtant, qu'il avoit conclu une Treve d'un an avec Louis XII., y ayant été contraint par la nécessité de ses affaires. Mais il promit de faire des merveilles, après qu'elle seroit expirée; & conseilla au Roi son Gendre d'accepter la Treve, afin qu'ils pussent ensuite unir leurs forces, pour attaquer ensemble l'ennemi commun. Mais Henri ne pouvoit plus compter sur de pareilles promesses. Ainsi, par les artifices du Pape, de l'Empereur, & de Ferdinand, il se vit engagé à porter seul la Guerre dans le Païs ennemi, qui auroit dû être attaqué par quatre differens endroits. Il ne fut convaincu de leur mauvaise-foi, que quand il n'étoit presque plus tems de reculer, la plus grande partie de son Armée ayant déja passé la mer, & se trouvant sur le point d'entrer en action. Par bonheur pour lui, Louis XII., trompé par le Traité de Treve conclu à Orthez, avoit déja fait passer ses meilleures Troupes en Italie; dans la pensée que Henri accepteroit la Treve, selon l'engagement du Roi d'Arragon.

Henri VIII. 1513.

Il est informé de la Treve de Ferdinand avec la France.

Ferdinand désavoue son Ambassadeur.

Peu de tems après, Henri reçut une Lettre de l'Empereur, qui lui faisoit savoir avec beaucoup d'excuses, qu'il lui étoit impossible, pour cette année, de mener une Armée en Bourgogne; mais qu'il seroit ponctuel à exécuter son engagement l'année suivante. Cependant, pour lui faire voir qu'il ne prétendoit pas l'abandonner, il lui disoit qu'il vouloit aller servir dans son Armée en qualité de Volontaire. Ainsi, de quatre Alliez qui devoient agir à la fois contre la France, Henri se trouva seul chargé du fardeau de cette Guerre. Edouard IV. son Ayeul s'étoit trouvé autrefois dans un cas à-peu-près semblable, & n'avoit pas cru que ce fût une honte pour lui, que de faire promptement la Paix avec Louis XI., lorsque ses Alliez lui avoient manqué de parole. Si Henri eût suivi cet exemple, il auroit terriblement embarassé ceux qui l'avoient abusé. Mais étant avide de gloire, il vouloit faire voir qu'il n'avoit pas besoin d'eux. Il s'étoit tellement confié à la bonne-foi de ses Alliez, qu'encore que le Traité de Malines ne dût être ratifié par le Pape & par le Roi d'Arragon que le 5. de Juin, il avoit fait passer plus de la moitié de son Armée à Calais dès le milieu du mois de Mai. Il est manifeste que la ratifica-

L'Empereur manque de parole à Henri.

Henri se résout à faire la Guerre, seul.

HENRI VIII. 1513.

tion du Traité de Malines n'avoit été ſi fort reculée, que pour engager Henri d'une maniere à ne pouvoir plus s'en dédire.

Il fait paſſer ſon Armée à Calais.

Avant que de faire partir les premieres Troupes, Henri avoit fait couper la tête au Comte de Suffolck, priſonnier à la Tour depuis le tems de Henri VII., qui avoit poſitivement promis à Philippe I. Roi de Caſtille, d'épargner la vie de ce Seigneur. Mais apparemment, il donna au Prince ſon Fils des ordres ſemblables à ceux que le Roi David donna autrefois à Salomon ſon Succeſſeur, à l'égard de *Joab*. Les Hiſtoriens ont voulu faire des efforts pour chercher la cauſe qui porta Henri, dans une telle conjoncture, à faire mourir le Comte de Suffolck, qui n'étoit plus en état de lui nuire: mais ils n'ont rien dit de ſatisfaiſant.

Myl. Herbert. Il fait couper la tête au C. de Suffolck.

Les Anglois aſſiegent Terouenne.

Les deux Corps de Troupes qui avoient paſſé à Calais, en partirent le 17. de Juin, ſous le commandement du Comte de Shrewsburi & du Lord Herbert, pour marcher vers Terouenne, dont ils formerent le Siege. Mais le Roi ne partit d'Angleterre que le 30. du même mois, après avoir établi la Reine Catherine ſon Epouſe pour Régente. Le même jour il ſe rendit à Calais, étant accompagné de Thomas Wolſey ſon Premier Miniſtre, de Charles Brandon autre Favori, qui venoit d'être fait Vicomte de l'Iſle, & de quantité d'autres Seigneurs. Pendant que ſes Troupes continuoient le Siege de Terouenne, il ſe tenoit à Calais avec un Corps de neuf-mille hommes, prêt à marcher au premier beſoin. Enfin, ayant eu des nouvelles aſſurées, que le Duc de Longueville s'approchoit pour ſecourir la Place aſſiegée, il partit de Calais pour ſe rendre au Siege, où il arriva le 2. d'Août. Le 9. l'Empereur alla s'aboucher avec lui, entre Aire & Terouenne; & trois jours après, il ſe rendit au Camp pour ſervir ſous le Roi en qualité de Volontaire, & ne ſe faiſant pourtant point un ſcrupule de recevoir de lui une paye de cent écus par jour. C'étoit par cette marque d'eſtime, & par l'honneur imaginaire qu'il faiſoit au Roi, qu'il prétendoit compenſer ſon manquement de parole, & les cent-mille écus qu'il avoit touchez pour une Expédition qu'il n'avoit jamais eu intention de faire.

Act. Publ. T. XIII. p. 370. 11. Juin.

Henri ſe rend au Siege.

L'Empereur ſert dans l'Armée Angloiſe en qualité de Volontaire.

Cependant, le Duc de Longueville qui commandoit l'Armée de France, s'étant approché de Terouenne, Henri paſſa *la Lys*, avec la plus grande partie de ſes Troupes, pour aller à ſa rencontre. Les deux Armées en vinrent aux mains; mais ce ne fut pas pour longtems. Le combat étoit à peine commencé, que celle de France, on ne ſait par quel accident, s'enfuit à vau-de-route ſans pouvoir être ralliée. Mais les principaux Officiers aimerent mieux ſe faire prendre, que de ſuivre un exemple ſi honteux. Le Duc de Longueville fut de ce nombre, avec le Chevalier *Bayard*, *La Fayette*, *Buſſi d'Amboiſe*, & quelques autres des plus diſtinguez. Cette Bataille, ſi tant eſt qu'on puiſſe appeller ainſi une ſemblable déroute, fut nommée *la Bataille de Guinegaſte*, & par quelques uns, *la Journée des Eperons*, parce que les Fran-

Déroute des François à Guinegaſte.

Myl. Herbert. Mezerai. 18. Août.

François s'étoient plus ſervi de leurs éperons que de leurs épées. Pendant que les Armées étoient en préſence, avant que d'en venir aux mains, un Corps de François tenta de faire entrer un Convoi dans la Place : mais il fut repouſſé par le Lord Herbert, qui étoit demeuré à la garde des tranchées. Après la Bataille, les aſſiegez n'ayant plus aucune reſſource, rendirent la Ville le 22. d'Août ; & le Roi, accompagné de l'Empereur, y entra le 24. HENRI VIII. 1513. Terouenne ſe rend.

Il ſembloit qu'il y eût une eſpece de fatalité, qui faiſoit que Henri devoit toujours être la dupe de l'Empereur. Après la priſe de Terouenne, Maximilien, qui n'avoit ſervi au Siege que comme Volontaire, trouva le moyen de ſe faire livrer cette Place, & il la fit razer incontinent. Il eſt difficile de comprendre la raiſon qui put porter Henri à cette condeſcendance. Tout ce qu'on peut ſoupçonner, c'eſt qu'il y avoit peut-être dans la Capitulation, quelque Article qui l'empêchoit de faire razer la Place ; & qu'ayant changé d'avis, il voulut ſauver ſa parole, en la livrant à l'Empereur. Quand cela ſeroit, il n'y auroit pas moins ſujet de s'étonner de ſa conduite. Il eſt aiſé de comprendre, qu'il étoit très avantageux pour Charles d'Autriche, Petit-Fils de Maximilien, que Terouenne ne fût ni aux François ni aux Anglois. Mais quel interêt pouvoit avoir Henri, de perdre beaucoup de monde & de tems à prendre cette Place, pour la faire razer en faveur de Maximilien, qui n'avoit pas mérité cette complaiſance ? Henri livre la Place à l'Empereur.

Comme la ſaiſon n'etoit pas encore fort avancée, Henri réſolut, avant que de finir la Campagne, de faire le Siege de Tournai, ſoit qu'il eût avis que cette Place étoit mal pourvue, ou que les intrigues de l'Empereur euſſent encore agi dans ſon Conſeil. En effet, la conquête de Tournai, qui eſt aſſez loin de Calais, étoit bien moins avantageuſe à Henri qu'à l'Archiduc Charles, de qui elle aſſuroit les Etats ; au-lieu que Boulogne auroit été, ſans doute, bien plus à la bienſéance du Roi, à cauſe du voiſinage de Calais. Néanmoins, le Siege de Tournai fut réſolu, apparemment parce que l'Empereur eſperoit que le Roi lui livreroit cette Place, comme il lui avoit livré Terouenne. Mais il trouva contre lui des interêts plus forts que ceux du Roi même, qui s'oppoſerent à ſes deſſeins. Siege de Tournai.

Pendant qu'on faiſoit les préparatifs de ce Siege, Henri alla rendre viſite à Marguerite Gouvernante des Païs-Bas, qui étoit à Liſle, & demeura deux jours avec elle. Enſuite, il alla rejoindre ſon Armée qui marchoit vers Tournai. Mais l'Empereur quitta le Roi, ſur quelque mécontentement dont on ignore le ſujet. Le lendemain 15. de Septembre, l'Armée arriva devant Tournai, dont le Siege ne dura que ſept ou huit jours. Henri entra dans cette Place le 24, un mois après qu'il étoit entré dans Terouenne. Par la Capitulation, Henri conſerva aux Habitans leurs Privileges, moyennant une petite redevance annuelle de quatre-mille livres tournois, payables pendant dix ans ſeulement. Viſite de Henri à Marguerite d'Autriche.

Priſe de Tournai. *Act. Publ. T. XIII. p.* 377. 23. Sept.

HENRI VIII. 1513. Henri garde Tournai.

Après la priſe de Tournai, le Roi ayant aſſemblé un Conſeil de Guerre, y fit déliberer s'il étoit à propos de conſerver cette Place, qui paroiſſoit de difficile garde à cauſe de ſon éloignement de Calais. Mais après d'aſſez longs débats, il fut réſolu de la garder, & d'y laiſſer pour Gouverneur le Chevalier *Edouard Poinings*, avec une bonne Garniſon. On s'étonnera peut-être, de la diverſité des deux réſolutions par rapport à Terouenne & à Tournai. La premiere de ces Places, qui étoit plus proche de Calais, & qui aſſuroit le chemin pour aller de Calais à Tournai, fut razée. La ſeconde, où l'on ne pouvoit que difficilement mener du ſecours, fut regardée comme un poſte qu'il falloit néceſſairement conſerver. Cette diverſité ne pouvoit venir que des interêts de Wolſey, qui faiſoit réſoudre dans le Conſeil ce qu'il trouvoit à propos. Il avoit jetté les yeux ſur l'Evêché de Tournai, comme ſur un morceau qui lui convenoit; au-lieu que celui de Terouenne n'étoit rien en comparaiſon de celui-ci. Auſſi trouva-t-il le moyen, dans la ſuite, de s'en faire donner l'Adminiſtration, ſous prétexte que l'Evêque refuſa de prêter au Roi le Serment de Fidelité. C'eſt la véritable raiſon qui fit prendre la réſolution de garder Tournai, & peut-être qui en fit entreprendre le Siege.

Marguerite & Charles vont voir Henri à Tournai.

Dès le lendemain que le Roi fut entré dans Tournai, la Princeſſe Marguerite Ducheſſe Douairiere de Savoye, & l'Archiduc Charles ſon Neveu, s'y rendirent pour le féliciter ſur ſa nouvelle Conquête. Pendant quinze jours qu'ils demeurerent avec lui, il prit ſoin de les régaler de toutes ſortes de divertiſſemens, comme Joûtes, Tournois, Courſes de bague, Bals, Maſcarades, & autres choſes de cette nature. Cependant, parmi tous ces plaiſirs, les Miniſtres des deux Cours ébauchoient un Traité, qui reçut ſa perfection peu de jours après.

Henri leur rend la viſite. Nouveau Traité conclu à Liſle.

Marguerite & Charles étant retournez à Liſle, Henri leur rendit la viſite, & y fut reçu avec tous les honneurs & toutes les careſſes dont on put s'aviſer. Quelques jours après, ſavoir le 17. d'Octobre, ils ſignerent un Traité qui portoit, qu'encore que Henri ſe fût engagé à ne repaſſer point en Angleterre avant que la Guerre fût finie, il auroit pourtant la liberté d'y retourner avec ſon Armée.

Act. Publ. T. XIII. p. 379. 15. Octob.

Que pendant l'Hiver, l'Empereur entretiendroit dans l'Artois & dans le Haynaut un Corps de quatre-mille chevaux, & de ſix-mille hommes de pied, pour la défenſe, tant de Tournai & du Tournaiſis, que des Etats de l'Archiduc.

Que pour l'entretien de ces Troupes, Henri feroit compter à l'Empereur une ſomme de deux-cens-mille écus, en pluſieurs termes.

Qu'avant le 1. de Juin de l'année ſuivante, Henri porteroit la Guerre en Guienne, en Normandie, ou en Picardie; & l'Empereur, en quelque autre Province de France.

Qu'avant le 15. de Mai, l'Empereur, la Ducheſſe Marguerite, l'Archiduc Charles, le Roi d'Angleterre, la Reine Catherine, la Princeſſe Marie, ſe rendroient tous enſemble à Calais, pour y célebrer

Digitized by Google

brer le Mariage de l'Archidue avec la Princeſſe Marie, ſelon qu'il avoit été convenu par le Traité conclu entre l'Empereur & le feu Roi Henri VII. HENRI VIII. 1513.

De quelque maniere que ce fût, il falloit toujours que Henri fournît de l'argent. Maximilien avoit déja reçu cent-mille écus d'or, ſans avoir exécuté aucun des engagemens où il étoit entré par le Traité de Malines; & il trouva encore le moyen de ſe faire donner deux-cens-mille écus par celui-ci, outre l'avantage d'avoir fait razer Terouenne, qui incommodoit beaucoup les Etats de l'Archidue ſon Petit-Fils. Il y a même beaucoup d'apparence, que le mécontentement qui lui avoit fait quitter l'Armée du Roi, provenoit de ce qu'il n'avoit pu le porter à lui promettre de lui livrer auſſi Tournai, lorſqu'il s'en ſeroit rendu maitre. Cela fait voir manifeſtement, qu'il regardoit Henri comme un Novice propre à donner dans toutes ſortes de pieges. Certainement, on ne peut excuſer Henri d'avoir fait tant de fauſſes démarches au commencement de ſon Regne, que ſur le peu de connoiſſance qu'il avoit du caractere des Princes avec leſquels il traitoit. Remarque ſur ce Traité.

On ne peut pas douter, que le Roi d'Arragon ne fût dans la même penſée à l'égard de Henri ſon Gendre. Malgré le tour qu'il lui avoit joué cette même année, il eut encore l'aſſurance de lui envoyer un Ambaſſadeur, pendant qu'il étoit à Liſle, pour lui propoſer une nouvelle Ligue; comme ſi ſa parole étoit de meilleur alloi qu'elle ne l'avoit été quelques mois auparavant. Mais il ne paroit pas que Henri fût alors diſpoſé à ſe fier à ſes promeſſes. Ferdinand propoſe une nouvelle Ligue à Henri.

Henri partit de Liſle le 17. d'Octobre, & arriva le 24. à ſon Palais de Richemont, après une glorieuſe Campagne. Je l'appelle glorieuſe, ſi l'on ne regarde qu'au ſuccès de ſes armes. Mais elle étoit peu honorable d'un autre côté, puis qu'il avoit été la dupe du Pape, de l'Empereur, & du Roi d'Arragon, qui l'avoient chargé ſeul du fardeau de la Guerre qui devoit être commun à tous les quatre. Il eſt vrai qu'il s'étoit rendu maitre de Terouenne & de Tournai. Mais la premiere de ces Places ayant été cedée à l'Empereur & razée, ne lui étoit d'aucune utilité. Quant à Tournai, il n'en retira jamais aucun avantage conſiderable, à cauſe de ſon éloignement de Calais. Wolſey fut le ſeul qui en profita, l'Evêché de cette Ville qu'il obtint dans la ſuite, joint à l'Abbaye de *St. Amand*, étant d'un revenu beaucoup au-deſſus de ce que le Roi lui-même tiroit de Tournai & de ſon Territoire. Henri s'en retourne en Angleterre. *Myl. Herbert.*

Le mauvais ſuccès de la Campagne d'Italie avoit mis les affaires de Louis XII. en mauvais état, & la perte de la Bataille de Guinegaſte, avec la priſe de Terouenne & de Tournai, avoient comme achevé de les déranger. Mais c'étoit peu de choſe au prix du danger où la France ſe trouva, par l'invaſion qu'y firent les Suiſſes après avoir chaſſé les François du Milanois. Cette Nation belliqueuſe, incitée contre Louis par le Pape & par l'Empereur, ne ſe contentant pas des avantages qu'elle Les Suiſſes entrent en Bourgogne. *Mezerai.*

HENRI VIII. 1513.

qu'elle avoit remportez ſur lui en Italie, voulut encore l'attaquer juſques dans ſon propre Royaume. L'occaſion étoit favorable, à cauſe des diverſes conjonctures dont j'ai déja parlé. Ce fut donc pour en profiter, que les Suiſſes firent une levée de quinze-mille hommes, à laquelle l'Empereur joignit toute la Nobleſſe de la Franche-Comté, & quelque Cavalerie Allemande, ſous la conduite d'Ulrick Duc de Wirtemberg. Cette Armée étant entrée dans le Duché de Bourgogne, alla camper devant Dijon, où La Trimouille, nouvellement retourné d'Italie, s'étoit jetté avec quelques Troupes: mais cette Place étoit ſi mauvaiſe, qu'il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir la conſerver. Il ne laiſſa pourtant pas de la défendre pendant ſix ſemaines. Mais enfin, voyant que par la perte de Dijon, non ſeulement la Bourgogne, mais encore tout le reſte de la France ſe trouveroit dans un grand danger, il crut devoir le prévenir ſans attendre les ordres du Roi, qui pourroient arriver trop tard. Par une Capitulation qu'il fit avec les Suiſſes, il s'obligea de leur faire compter quatre-cens-mille écus, dont il en paya vingt-mille ſur le champ; & promit au nom du Roi, qu'il ſe déſiſteroit de toutes ſes prétentions ſur le Duché de Milan. Les Suiſſes, contens de leur Expédition, ſe retirerent dans leur Païs, emmenant avec eux quatre ôtages, qui trouverent le moyen de s'évader, quand ils ſurent que le Roi refuſoit de ratifier la Capitulation.

Ils aſſiegent Dijon.

La Trimouille traite avec eux à l'inſçu du Roi.

Louis fait la Paix avec le Pape.

Louis XII. ſe trouvant attaqué en tant d'endroits, & ne pouvant pas douter que le Pape & le Roi d'Arragon ne lui ſuſcitaſſent tous ces embaras, prit enfin la réſolution de s'accommoder avec le Pape. Cet accommodement étoit d'autant plus facile, que Leon X. n'avoit pas, comme Jule II., une haine perſonnelle contre lui. Depuis que les François étoient hors d'Italie, il n'avoit rien à demander au Roi, que la diſſolution du Concile de Piſe; ſans quoi, effectivement, il ne pouvoit pas conſentir à la Paix. Ce Concile étoit réduit à ſi peu de choſe, qu'en l'abandonnant, Louis ne faiſoit pas un grand ſacrifice au Pape. Il eſt vrai qu'il ſembloit y avoir quelque honte pour lui, à ceder ſur un Article qu'il avoit juſqu'alors hautement ſoutenu. Mais comme le Concile de Piſe avoit été proprement convoqué contre Jule II., il crut qu'il pouvoit ſans déshonneur ceder à un autre Pape. Quoi qu'il en ſoit, ce Prince voyant qu'en s'accommodant avec Leon X., il ôtoit aux Rois d'Angleterre & d'Arragon le prétexte qu'ils prenoient pour lui faire la Guerre, ſe laiſſa enfin porter à renoncer à ſon Concile, & à reconnoitre celui de Latran. Cette renonciation ſe fit ſolemnellement dans la X. Seſſion, qui ſe tint ſur la fin du mois de Décembre.

Le Pape exhorte Henri à la Paix. *Act. Publ. T. XIII. p.* 343. 14. d'Avril.

Leon X., dès le commencement de ſon Pontificat, avoit écrit à Henri, comme à tous les autres Princes, pour l'exhorter fortement à la Paix. C'étoit un langage qu'il falloit tenir d'abord, pour faire le devoir de Pere commun des Chretiens. Henri, qui voyoit bien, & qui con-

connut encore mieux dans la ſuite, que ce n'étoit qu'une grimace, ſe contenta de lui répondre, qu'il ne pouvoit faire la Paix ſans ſes Alliez, & qu'une Paix ſéparée ſeroit directement contraire à tous ſes engagemens. Cette réponſe ne déplut pas au Pontife, qui ne cherchoit alors qu'à ſuſciter des ennemis à la France. Mais dès qu'il fut aſſuré de ſon accommodement avec Louis XII., il prit occaſion de repliquer à Henri par un autre Bref, dans lequel il lui diſoit, qu'il n'avoit jamais eu la penſée de l'exhorter à faire une Paix particuliere: mais que, comme il n'avoit pris les armes que pour la défenſe de l'Egliſe & du St. Siege, & que par les victoires qu'il venoit de remporter, il avoit atteint le but qu'il s'étoit propoſé; il étoit juſte qu'il les poſât, depuis que le Prince qui opprimoit l'Egliſe s'étoit rangé ſous ſon obéïſſance. Ce Bref étoit daté le 17. de Décembre, à peu près au tems de la X. Seſſion du Concile de Latran, dans laquelle les Ambaſſadeurs de France firent leur ſoumiſſion ſolemnelle au nom de leur Roi.

HENRI VIII. 1513. *Guicciardin.*

Rien ne contribua davantage à déſiller les yeux à Henri, que ce ſecond Bref. Il avoit cru qu'en proteſtant qu'il ne prenoit les armes que pour la défenſe de l'Egliſe, ſes Alliez comprenoient aſſez qu'il ne prétendoit pas pour cela négliger ſes interêts; ce langage n'étant proprement que pour éblouïr le Public. Il étoit d'autant mieux fondé à le croire, que même dans le Traité de Ligue, chacun des Alliez s'étoit manifeſtement propoſé des avantages temporels. Cependant, il voyoit que le Pape n'avoit pas plutôt obtenu ce qu'il ſouhaitoit, qu'il prenoit les expreſſions du Préambule du Traité au pied de la lettre, comme ſi on n'avoit eu effectivement d'autre deſſein que de travailler pour l'Egliſe; & que, ſous ce prétexte, il prétendoit diſſoudre une Ligue qu'il avoit lui-même formée. Cela lui fit comprendre, qu'en l'engageant dans une Guerre contre la France, le Pape n'avoit eu en vue que ſes propres interêts. D'un autre côté, il n'étoit pas plus ſatisfait du Roi d'Arragon, & il n'avoit pas raiſon de l'être. Quant à l'Empereur, il n'avoit rien tenu de ce qu'il avoit promis. Toutes ces conſiderations lui ayant enfin déſillé les yeux, produiſirent la Paix avec la France, qui ſe conclut l'année ſuivante. Mais, avant que de finir celle-ci, il eſt néceſſaire de rapporter ce qui s'étoit paſſé pendant cette Campagne entre les Anglois & les Ecoſſois.

Henri connoît qu'il a été abuſé.

Il ſe détermine à faire la Paix avec la France.

Jaques IV. voyant Henri prêt à porter la Guerre en France, aſſembla ſon Parlement, & lui repréſenta les indignitez que l'Ecoſſe avoit ſouffertes de la part des Anglois, depuis la derniere Paix. L'affaire de Breton ne fut pas oubliée dans cette énumeration. Mais la meilleure raiſon qu'il allegua pour porter les Ecoſſois à la Guerre, fut que la France, l'ancienne & la conſtante Alliée de l'Ecoſſe, étant ſur le point d'être attaquée par le Roi d'Angleterre, il ne pouvoit ſe diſpenſer de la ſecourir. Cette propoſition, toute plauſible qu'elle étoit, ne fut pourtant pas approuvée de tout le monde. Pluſieurs trouvoient

Guerre entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1513.

fort étrange que le Roi voulût ainſi de gayeté de cœur, & ſans une preſſante néceſſité, rompre une Paix avantageuſe à l'Ecoſſe, ſolemnellement jurée, & même renouvellée depuis peu. Mais les Créatures du Roi, & les Penſionnaires de la France, que La Mothe, Ambaſſadeur de cette Couronne, avoit déja diſpoſez à ſervir le Roi ſon Maitre en cette occaſion, l'emporterent de beaucoup de voix: tellement que la Guerre fut réſolue.

Jaques IV. entre en Angleterre.

Il envoye un défi à Henri.

Act. Publ. T. XIII. p. 352.

Henri étoit déja en France, lorsque Jaques aſſembla ſon Armée pour envahir l'Angleterre, ſelon la réſolution qui en avoit été priſe. Mais, afin de garder quelque eſpece de formalité, Jaques lui écrivit une Lettre qu'il lui envoya par un Héraut, qui le trouva au Siege de Terouenne. Cette Lettre, qui étoit du 16. de Juillet, contenoit les Griefs dont Jaques croyoit avoir ſujet de ſe plaindre, & une Déclaration de Guerre en cas qu'il ne ſe déſiſtât pas de la Guerre qu'il avoit commencée contre la France. Henri ne put répondre que le 12. d'Août. Sa réponſe portoit en ſubſtance: „Qu'il n'étoit nullement ſurpris de lui

Réponſe de Henri.

„ voir rompre la Paix ſur des prétextes frivoles, puiſqu'en cela, il „ ne faiſoit qu'imiter la mauvaiſe-foi de ſes Ancêtres & Prédéceſſeurs. „ Enſuite, il lui reprochoit que, pendant qu'il l'avoit ſu en Angle„ terre, il n'avoit jamais témoigné, ni dans ſes Lettres ni par ſes „ Ambaſſadeurs, qu'il eût deſſein d'embraſſer la querelle du Roi de „ France; mais qu'il avoit attendu ſon départ, pour exécuter ſes in„ juſtes deſſeins. Il ajoutoit, que le connoiſſant parfaitement, il „ avoit prévu ſa mauvaiſe-foi; & qu'avant que de paſſer en France, „ il avoit mis un ſi bon ordre à tout, & ſi bien pourvu à la défenſe „ de ſon Royaume, qu'il ne doutoit point, qu'avec l'aide de Dieu, il „ ne rendît inutiles tous les efforts des Schiſmatiques excommuniez „ par le Pape & par le Concile de Latran. Qu'au reſte, il eſperoit „ de ſe voir bien-tôt en état de lui rendre la pareille; & qu'en atten„ dant, il ne négligeroit pas de prendre les voyes les plus ſures pour „ le priver, lui & ſa Poſterité, de l'eſperance d'hériter jamais ce Ro„ yaume qu'il vouloit envahir avec tant de mauvaiſe-foi. Enſuite, il „ lui mettoit devant les yeux l'exemple du Roi de Navarre, qui, „ pour avoir voulu prendre le parti de la France, ſe trouvoit dé„ pouillé de ſon Royaume, ſans eſperance d'y pouvoir jamais être „ rétabli. Quant aux Griefs prétendus, alleguez dans ſa Lettre, il di„ ſoit qu'on y avoit ſi ſouvent répondu, qu'il étoit inutile d'en par„ ler davantage. Mais pour ce qui regardoit la ſommation que le „ Roi d'Ecoſſe lui faiſoit de ſe déſiſter de la Guerre de France, il „ lui répondoit, qu'il ne le reconnoiſſoit point pour ſon Juge dans „ les affaires qu'il avoit avec Louis XII., & que malgré ſes menaces, „ il ne laiſſeroit pas de continuer la Guerre. Il finiſſoit, en lui diſant „ qu'il pouvoit s'aſſurer, qu'il ne laiſſeroit pas échaper les occaſions „ qui ſe préſenteroient de ſe venger de lui, à quoi il eſperoit de réuſ„ ſir, avec l'aide de Dieu & de St. George.

Jaques

HENRI VIII. 1513.

Jaques n'attendit par la réponſe à ſa Lettre, pour ſe mettre en campagne. Le 22. d'Août, il entra dans la Province de Northumberland, où il ſe rendit maitre de quelques Places, & particulierement de *Norham*. Les Auteurs Anglois aſſurent que ſon Armée étoit de ſoixante-mille hommes. Quelques-uns même en augmentent le nombre jusqu'à cent-mille, ce qui n'eſt gueres croyable. On ne peut pourtant douter qu'elle ne fût très conſiderable, vu le ſoin que prend Buchanan de faire voir qu'elle fut extremement diminuée par les déſertions & par l'inaction où Jaques ſe tint pendant quelque tems. Le Comte de Surrey étoit alors dans la Province d'Yorck, avec vingt-ſix-mille hommes. Mais à la premiere nouvelle qu'il reçut de l'entrée des Ecoſſois en Angleterre, il marcha droit à eux, & le 2. de Septembre il s'en trouva aſſez proche pour leur envoyer offrir la bataille, par un Héraut, qui rapporta, que le Roi d'Ecoſſe l'acceptoit pour le vendredi ſuivant. Jaques étoit alors campé ſur le panchant du Mont *Cheviot*, où il ne pouvoit être que difficilement attaqué. Cela fut cauſe que le Comte de Surrey, voyant que les Ecoſſois ne vouloient combattre que dans un poſte trop avantageux pour eux, réſolut d'attendre qu'ils fuſſent deſcendus dans la plaine. Les Anglois n'ayant point paru au jour marqué, un vieux Seigneur Ecoſſois en prit occaſion de repréſenter au Roi, qu'il en avoit aſſez fait, & que ſon honneur étoit à couvert: Qu'il n'y avoit pas de prudence à combattre les Anglois dans leur propre Païs, mais qu'il devoit plutôt ſe retirer avec ſon butin en Ecoſſe, où il ſeroit le maitre de combattre ou d'éviter la bataille, ſelon qu'il le jugeroit à propos: Qu'au reſte, puiſqu'il n'avoit pris les armes que pour faire une diverſion en faveur de la France, il n'occupoit pas moins les forces de l'Angleterre ſans combattre, qu'en s'expoſant aux risques d'une bataille: Qu'en cette occaſion, il ne devoit pas écouter les conſeils intereſſez de l'Ambaſſadeur de France, qui ne demandoit qu'à hazarder quelque grand coup aux dépens d'autrui, afin de tirer le Roi ſon Maitre de l'embaras où il ſe trouvoit; mais qu'en ſervant la France, il falloit auſſi avoir égard à l'Ecoſſe. Ce conſeil parut trop prudent au Roi. Comme il avoit déja pris la réſolution de donner bataille, il répondit fierement, qu'il combattroit les Anglois, fuſſent-ils au nombre de cent-mille. Cependant le Comte de Surrey, voulant le tirer de ſon poſte, ſe mit en marche le long d'une Riviere qui ſéparoit les deux Armées, comme s'il eût eu deſſein d'entrer en Ecoſſe par Carlisle, dont il ſembloit prendre le chemin. Jaques en étant averti, fit d'abord mettre le feu à ſon Camp, & marcha le long de la même Riviere ſur le bord oppoſé. Mais malheureuſement pour lui, la fumée de ſon propre Camp lui déroba la vue des Anglois, qui paſſerent la Riviere à gué, ſans être apperçus. Alors Jaques s'arréta ſur la hauteur de *Flodden*, où il mit ſon Armée en bataille. Ce fut là que le Comte de Surrey alla l'attaquer, après avoir paſſé avec peine une eſpece de Marais qui ſe trouvoit entre les deux

Jaques ſe rend maitre de Norham.

Le Comte de Surrey marche à lui,

& lui offre la bataille.

On tâche de détourner Jaques du deſſein de donner bataille.

Il rejette ce conſeil,

Bataille de Flodden, où Jaques eſt défait & tué.

HENRI VIII. 1513.

Armées. Le détail de cette Bataille eſt ſi differemment rapporté par les Hiſtoriens des deux Nations, qu'on ne ſauroit ſuivre les uns ſans s'écarter des autres. Mais il n'en eſt pas de même du ſuccès. Ils demeurent tous d'accord que les Ecoſſois perdirent la Bataille, après avoir vaillamment combattu juſqu'à la nuit, qui ſépara les combattans. Les deux Armées s'étant retirées, les Anglois ne connurent qu'ils étoient victorieux que le lendemain, lors qu'ils virent que leurs ennemis leur avoient abandonné le champ de bataille, avec toute leur Artillerie. Les Anglois avouent qu'ils perdirent cinq-mille hommes dans cette Bataille, qui ſe donna le 9. de Septembre. Mais ils diſent que la perte des Ecoſſois fut de dix-mille hommes. Ceux-ci prétendent qu'il n'y en eut que cinq-mille de tuez de chaque côté. Mais ils avouent que leur perte fut très conſiderable, par le nombre de Seigneurs & d'Officiers de leur Nation, qui périrent dans ce Combat; au lieu que les Anglois ne perdirent perſonne de marque. Le Roi Jaques ne parut plus depuis la Bataille. Les Anglois crurent avoir trouvé ſon Corps percé de deux coups, ſur un monceau de morts, & ils le firent mettre dans un cercueil de plomb, ſans oſer pourtant entreprendre de l'enterrer, parce qu'il étoit mort excommunié. Mais les Ecoſſois prétendoient que ce n'étoit pas le Corps de leur Roi. Ils diſoient qu'avant le Combat, il avoit fait prendre des armes ſemblables aux ſiennes, à cinq hommes qui étoient de ſa taille; & que le Corps que les Anglois prenoient pour celui du Roi, étoit celui d'un nommé *Elphiſton* qui lui reſſembloit beaucoup. Cependant, ils ne pouvoient dire ce que le Roi étoit devenu. Il ſe trouvoit bien quelqu'un qui diſoit l'avoir vu paſſer la Tweede à cheval, depuis la Bataille: mais comme elle ne finit qu'à l'entrée de la nuit, on ne pouvoit gueres compter ſur ce témoignage. Ce fut là pourtant le fondement du bruit qui ſe répandit qu'il n'étoit pas mort. Quelques-uns ſoupçonnerent qu'il avoit été tué en ſe retirant du Combat, par un Seigneur nommé *Alexandre Hums*, ou par ſes Vaſſaux. Mais ce fait ne fut jamais bien prouvé. Quoi qu'il en ſoit, on n'a jamais ſu poſitivement, ſi le Corps que les Anglois trouverent ſur le champ de bataille étoit celui du Roi, ou d'un autre. Cependant Henri, ſuppoſant que celui qui étoit en ſon pouvoir étoit le véritable Corps de Jaques IV., écrivit au Pape, pour lui demander la permiſſion de le faire porter à Londres, & de le faire inhumer dans l'Egliſe de St. Paul. Leon X. répondit par un Bref, dans lequel il diſoit, „ qu'on lui avoit expoſé „ de la part du Roi d'Angleterre, que dans le Traité conclu entre „ le feu Roi d'Ecoſſe & Henri VII., & renouvellé avec Henri VIII., „ le premier s'étoit ſoumis à l'Excommunication s'il venoit à le „ violer; & que néanmoins il n'avoit pas laiſſé de rompre la Paix: „ Qu'à cauſe de cela, il avoit été déclaré excommunié, par le Cardinal Archevêque d'Yorck, en vertu d'un pouvoir de Jule II: Qu'il „ étoit mort dans un Combat, ſans avoir été abſous: mais qu'à cauſe

Les Anglois croyent avoir trouvé ſon Corps, & le font porter à Londres.

Henri demande au Pape la permiſſion de faire enterrer Jaques en terre ſainte.

Réponſe du Pape.

Act. Publ. T. XIII p. 385. 29. Nov.

de

„ de la Dignité Royale, & de la proximité du ſang, le Roi d'An- HENRI
„ gleterre demandoit la permiſſion de le faire inhumer en terre ſainte. VIII.
„ A ces cauſes, le Pape trouvoit à propos de lui accorder ſa deman- 1513.
„ de, conſiderant que, comme on le diſoit, & comme il étoit à
„ croire, peu de momens avant ſa mort, Jaques avoit donné quelque
„ ſigne de repentance, tel qu'il pouvoit en donner en l'état où il ſe
„ trouvoit: Que pour cet effet, il commettoit l'Evêque de Londres,
„ ou tel autre Evêque qu'il plairoit au Roi de nommer, pour faire
„ des perquiſitions ſur ce ſujet; & s'il trouvoit que Jaques eût donné
„ quelque marque de repentance avant ſa mort, il lui donnoit pou-
„ voir de l'abſoudre: Que néanmoins, cette Abſolution ne ſerviroit
„ à autre effet, que pour le pouvoir faire enterrer en terre ſainte. De
„ plus, il ordonnoit à l'Evêque d'enjoindre au Roi d'Angleterre, de
„ faire quelques pénitences au nom du Roi défunt.

Entre pluſieurs remarques qu'on pourroit faire ſur ce Bref, je me bornerai à une ſeule. C'eſt qu'il n'y avoit point de Déclaration de Guerre entre Jaques & Henri, avant la Lettre du premier datée le 16. de Juillet & reçue le 12. d'Août, ni aucune hoſtilité commiſe avant le 22. d'Août que Jaques entra en Angleterre. Ainſi, on ne peut pas dire que le Roi d'Ecoſſe eût rompu la Treve avant ce tems-là. Cependant, il meurt le 9. de Septembre excommunié par le Cardinal d'Yorck, qui étoit alors Ambaſſadeur à Rome. De tout cela il me ſemble qu'on peut inferer, que le Cardinal avoit excommunié ce Prince ſans connoiſſance de cauſe, ſans entendre ſes raiſons, & apparemment ſur une ſimple Lettre de Henri, qui pouvoit lui avoir écrit que le Roi d'Ecoſſe avoit deſſein de rompre la Paix. Je dis qu'il avoit ſimplement deſſein de rompre la Paix, puiſqu'il n'y avoit point d'apparence que depuis le 22. d'Août que Jaques entra en Angleterre, juſqu'au 9. de Septembre, jour de ſa mort, le Cardinal, qui étoit à Rome, eût pu être informé de la rupture actuelle, & proceder à l'Excommunication. Je ne dis rien de la ſuppoſition, que Jaques tué ſur la place ait donné des marques de repentance, ſurtout dans le cas dont il s'agit, où il étoit même incertain, ſi le Corps qu'on vouloit enterrer étoit celui du Roi d'Ecoſſe. Je paſſe auſſi par-deſſus la reſtriction miſe à l'Abſolution, afin qu'elle ne pût ſervir que pour enterrer le Prince mort, en terre ſainte, & ſur les pénitences enjointes à un homme vivant au nom d'un mort. Chacun pourra faire ſur cela les réflexions qu'il jugera convenables.

Remarque ſur ce Bref.

La ſituation des affaires de l'Europe étant, à la fin de l'année 1513, telle qu'on vient de la voir, il n'eſt pas étonnant que les deſſeins & les interêts des Princes fuſſent differens de ce qu'ils avoient été au commencement de la même année. Il y a donc quelque néceſſité, avant que d'entrer dans le récit des évenemens de l'année 1514, de dire quelque choſe des diſpoſitions où les principaux Souverains ſe trouvoient.

1514. Interêts & deſſeins des Souverains.

HENRI VIII. 1514.

Louis XII. brûloit d'envie de recouvrer Genes & Milan : mais il comprenoit bien que, pour réuſſir dans ce deſſein, il falloit diviſer les Alliez, ſans quoi il n'y avoit pas même apparence de pouvoir l'entreprendre. Le Pape, l'Empereur, le Roi d'Arragon, & les Suiſſes, étoient également intereſſez à s'y oppoſer. Cependant, comme ils avoient auſſi des interêts ſéparez, il jugeoit qu'il ne ſeroit pas impoſſible de les détacher les uns des autres, en faiſant trouver à chacun à part, ou du moins à quelques-uns d'entre eux, des avantages auſſi grands que ceux qu'ils pouvoient naturellement attendre de leur union. D'ailleurs, il eſperoit qu'en traitant avec chacun d'eux en particulier, il feroit naitre parmi eux des ſoupçons & des jalouſies, qui les porteroient à ſe hâter de traiter avec lui, de peur de ſe trouver ſeuls dans l'embaras. Il avoit d'autant plus d'eſperance de réuſſir par cette voye, que la plupart des Princes avec qui il étoit en Guerre, n'étoient rien moins que ſcrupuleux, & qu'ils étoient au contraire très diſpoſez à ſacrifier leurs Alliez à leurs propres interêts. Ce fut donc à cet artifice que Louis XII. eut recours, pour ſe tirer de l'embaras où il ſe trouvoit. Dès le commencement de l'année 1514., il prit ſoin de renouer la négociation qu'il avoit entamée touchant le Mariage de la Princeſſe Renée, ſa ſeconde Fille, avec Charles Archiduc d'Autriche, ſachant bien que Maximilien & Ferdinand le ſouhaitoient également, ſur-tout aux conditions qu'ils avoient eux-mêmes propoſées. Il y fit néanmoins naitre des difficultez capables d'entretenir la négociation, ſans la rompre entierement. Le Pape ne put regarder ce projet ſans inquietude. Il ne craignoit pas moins que Milan fût entre les mains d'un Petit-Fils de l'Empereur & du Roi d'Arragon, que d'y voir rétablir le Roi de France. Son interêt demandoit que ce Duché demeurât dans la Famille des Sforzes. Les Suiſſes le ſouhaitoient auſſi paſſionément. Les Venitiens y auroient auſſi trouvé un grand avantage, ſi un autre interêt n'avoit prévalu ſur celui-là : c'étoit d'obliger l'Empereur à faire la Paix avec eux à des conditions équitables. C'étoit pourtant ce qu'ils ne pouvoient eſperer ſans le ſecours de la France, & ce ſecours ne pouvoit s'obtenir qu'en aidant Louis XII. à recouvrer le Milanois.

Maximilien trouvoit ſon compte dans la Guerre contre Veniſe, parce qu'elle lui coûtoit peu. Depuis la Ligue de Cambrai, il avoit toujours été puiſſamment ſecouru par la France, ou par l'Eſpagne, ou, pour mieux dire, il n'avoit jamais fait la Guerre qu'aux dépens d'autrui. Ceux qui s'allioient avec lui, étoient néceſſairement obligez de lui fournir des Troupes ou de l'argent, ſans quoi ils pouvoient être aſſurez qu'il changeroit bien-tôt de parti. Depuis qu'il avoit quitté celui de la France, c'étoient les Troupes Eſpagnoles qui faiſoient tout dans la Guerre contre Veniſe; & le Roi d'Arragon, avec toutes ſes fineſſes, n'étoit pas capable de ſe diſpenſer d'agir pour lui. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il

fût

fût si difficile, quand il s'agissoit de faire la Paix, ou qu'il fit ses efforts pour fomenter les divisions entre les Princes. HENRI VIII. 1514.

Quant au Roi Ferdinand, depuis qu'il s'étoit rendu maitre de la Navarre, il avoit interêt de tenir les affaires embrouillées, & d'entretenir en Italie les craintes & les esperances des divers Partis, afin de se rendre nécessaire, & que la Paix ne pût se faire sans lui. C'étoit par là qu'il tâchoit d'empêcher Louis de penser à la Navarre, & qu'il esperoit d'en venir enfin à un Traité qui lui laissât la possession tranquille de sa conquête. Par cette raison, il jouoit toutes sortes de personnages, afin de venir à son but. Tantôt il assistoit l'Empereur contre Venise; tantôt il sollicitoit, auprès de l'Empereur, les affaires des Venitiens; quelquefois, il incitoit le Pape & les Suisses à ne souffrir point que le Roi de France se rendît maitre de Milan; tantôt il offroit son secours à ce même Prince, pour conquerir ce Duché. Ce n'étoient que ruses & artifices, qu'il mettoit continuellement en usage pour entretenir une diversion qui lui étoit avantageuse. Cependant, sa Politique commençoit à lui manquer. Il étoit tellement perdu de reputation par rapport à la bonne-foi, qu'on n'avoit plus aucune confiance en lui. Ce n'étoit que par pure nécessité, ou par l'envie de causer de la jalousie à leurs ennemis, que les autres Souverains faisoient avec lui des Traitez, sur lesquels ils savoient bien qu'ils ne pouvoient pas s'assurer. Du Roi d'Arragon;

Henri VIII. s'étoit glorieusement tiré de sa premiere Campagne. Mais il comprenoit bien qu'il n'étoit redevable de ses heureux succès qu'à la passion de Louis XII., qui avoit négligé la défense de son propre Royaume, pour recouvrer le Milanois, où il avoit envoyé ses meilleures Troupes. En effet, Henri se reposant sur le Traité de Malines & sur les diversions que ses Alliez devoient faire en diverses Provinces de France, n'avoit mené dans ce Royaume qu'environ vingt-cinq-mille hommes; Armée trop foible pour pouvoir lui faire esperer de grands avantages, s'il eût eu en tête toutes les forces de son ennemi. Abandonné qu'il étoit du Pape, de l'Empereur, du Roi d'Arragon, comment se seroit-il tiré d'affaire, si Louis XII. avoit pu se résoudre à remettre son Expédition de Milan à une autre fois, & à faire marcher toutes ses Troupes en Picardie? Ainsi Henri devoit considerer, & consideroit en effet, qu'il étoit plus redevable de la Victoire de Guinegaste, & de la Conquête de Terouenne & de Tournai, aux conjonctures du tems, qu'à sa prudence ou à sa valeur. Il étoit donc disposé à se tirer de l'embaras où il s'étoit imprudemment jetté, sans se flater plus longtems du secours imaginaire de ses Alliez. Il falloit pourtant faire bonne mine & cacher ces dispositions, afin de tirer de la France des conditions avantageuses dans un Traité. Tel étoit l'état des affaires, au commencement de l'année 1514. Mais, avant que de parler de celles d'Angleterre en particulier, il est nécessaire de faire voir les mouvemens que se donnoient les Princes inte- De Henri VIII.

HENRI VIII. 1514.

tereſſez dans les troubles d'Italie, parce que c'étoit alors le point capital, duquel toutes les autres affaires dépendoient.

Affaires d'Italie. *Guicciardin.*

Leon X. ayant pris l'allarme de la négociation que Louis XII. avoit renouée avec l'Empereur, touchant le Mariage de Renée ſa ſeconde Fille, fit tous les efforts poſſibles pour reconcilier les Suiſſes avec la France, afin que Louis en fût moins porté à traiter avec l'Empereur & avec le Roi d'Arragon. Mais il ſouhaitoit que Louis ratifiât la Capitulation de Dijon pour ce qui regardoit le Duché de Milan; & d'un autre côté, il exhortoit les Suiſſes à ſe contenter d'une moindre ſomme que celle qui leur avoit été promiſe par La Trimouille. C'étoit là le plan qu'il s'étoit formé pour faire cet accommodement. Enfin, il en étoit venu juſqu'à ce point, que le Roi de France avoit offert une Treve de trois ans, ſans pourtant ſe départir de ſes prétentions ſur Milan; & que pluſieurs d'entre les principaux de Suiſſe, en étoient contens. Mais il ne fut pas poſſible de porter ce Peuple à rabattre quoi que ce fût de la Capitulation de Dijon. Il mettoit même en déliberation, s'il feroit une ſeconde irruption en France, pour ſe venger de la violation de ce Traité. Ainſi, les ſoins du Pape furent inutiles, & les Suiſſes demeurerent toujours ennemis mortels de la France.

Leon X. tâche de reconcilier les Suiſſes avec la France.

Ferdinand prolonge la Treve avec Louis XII.

Ferdinand ayant eu avis de ce qui ſe négocioit en Suiſſe, craignit d'être laiſſé ſeul dans l'embaras, ſoit que Louis ſe déſiſtât de ſes droits ſur Milan, ſoit que les Suiſſes acceptaſſent la Treve qu'il offroit. Ainſi, ſans en rien communiquer à ſes Alliez, il dépêcha promptement à Paris *Quintana* ſon Secretaire, qui renouvella pour un an la Treve avec la France, ſur le même pied que la précedente. Seulement par un Article ſecret, Louis s'engageoit à n'attaquer point le Milanois pendant cette année. Dans la publication qui ſe fit en France de cette Treve, on n'y fit aucune mention de Milan. Mais Ferdinand la fit publier en Eſpagne avec cet Article: deſorte que le Public étoit aſſez embarraſſé à ſavoir ce qu'il en devoit croire. Louis ne fit aucune difficulté de prolonger la Treve, parce qu'il ne pouvoit pas entreprendre d'attaquer Milan & la Navarre, avant que d'avoir fait la Paix avec l'Angleterre. D'ailleurs, il étoit bien aiſe que le Public crût que la Treve qu'il venoit de prolonger avec le Roi d'Arragon, pourroit être ſuivie de la Paix.

Le Pape travaille à faire la Paix entre l'Empereur & Veniſe, qui le font Arbitre de leurs differens.

Cette conſequence étoit aſſez naturelle, & vrai-ſemblablement, ce fut ce qui porta Henri à penſer ſérieuſement à la Paix. Mais d'un autre côté, Louis fut ſur le point d'en recevoir un grand préjudice, en ce que le Pape, pour lui rompre ſes meſures par rapport au Milanois, travailla de tout ſon pouvoir à procurer la Paix entre l'Empereur & la Republique de Veniſe. Il ſouhaitoit ſur toutes choſes, que les François ne remiſſent jamais le pied en Italie. C'étoit là l'interêt de ſon Siege, de toute l'Italie, & le ſien propre. Pendant que les François avoient occupé le Milanois, l'Italie avoit toujours été en

trou-

trouble, les Papes avoient été moins conſiderez qu'auparavant, & les Florentins avoient conſervé leur liberté. C'étoient là d'aſſez fortes raiſons, pour faire ſouhaiter au Pape qu'ils n'y rentraſſent jamais. D'ailleurs, il avoit formé, pour l'établiſſement de ſa Maiſon, des projets auxquels leur voiſinage pouvoit mettre des obſtacles. Un grand moyen pour parvenir à ſon but, étoit de priver Louis XII. du ſecours des Venitiens; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, s'il étoit poſſible de trouver quelque expédient pour faire leur Paix avec l'Empereur. Dès l'année précedente, les Venitiens, preſſez par l'Armée Espagnole, avoient conſenti à prendre le Pape pour Arbitre, & l'Empereur l'avoit accepté. Mais, depuis ce tems-là, on n'avoit point travaillé à cette affaire. Immédiatement après que Ferdinand eut renouvellé la Treve avec Louis XII., le Pape craignant que la Paix ne ſe conclût entre ces deux Monarques aux dépens du Duché de Milan, tâcha de renouer la négociation entre l'Empereur & les Venitiens. Il ſavoit bien que ſi elle réuſſiſſoit, ce ſeroit en vain que le Roi de France attendroit du ſecours de la Republique pour faire la conquête de Milan. Enfin, à force de ſollicitations, il obtint que les deux Parties paſſaſſent un Compromis, par lequel elles lui donnoient pouvoir de règler les conditions de la Paix comme il le jugeroit à propos. Néanmoins, par un Ecrit ſigné de ſa propre main, il promit de ne prononcer point de Sentence, qu'avec le conſentement de l'une & de l'autre. HENRI VIII. 1514.

Difficultez de la Paix.

Cette Paix étoit extremement difficile à faire, parce que la Guerre ſe continuant toujours dans l'Etat de Veniſe & dans le Frioul, le moindre ſuccès étoit capable de faire hauſſer ou baiſſer les prétentions des Parties. Quand les Venitiens ſe ſentoient preſſez, ils vouloient bien conſentir que l'Empereur gardât *Verone*; mais alors, Maximilien vouloit auſſi avoir *Vicence*, *Padoue* & *Treviſo*. Quand ſes affaires alloient mal, il vouloit bien leur abandonner ces trois Places; mais alors, ils ne pouvoient ſe réſoudre à faire la Paix ſans qu'il leur rendît Verone. Ainſi le Pape, voyant que les divers ſuccès de la Guerre mettoient des obſtacles perpétuels à l'accommodement qu'il projettoit, donna une Sentence proviſionelle, par laquelle il ordonnoit: Que les deux Parties poſeroient les armes: Que l'Empereur mettroit en dépôt entre ſes mains, *Vicence*, & tout ce que les Espagnols tenoient dans les Territoires de Padoue & de Treviſo: Que les Venitiens en feroient de même à l'égard de Creme, & qu'ils payeroient comptant à l'Empereur cinquante-mille ducats: Mais que cet Accord proviſionel ſeroit cenſé nul, ſi les deux Parties ne jugeoient pas à propos de le ratifier; & que ſi elles en étoient contentes, il s'engageoit à prononcer une Sentence définitive dans un an. Les Venitiens ne jugerent pas à propos de ratifier cette Sentence, étant perſuadez qu'en l'état où leurs affaires ſe trouvoient, une Treve leur étoit beaucoup

Sentence du Pape proviſionelle, réjettée par les Venitiens.

HENRI VIII. 1514.

plus préjudiciable que la continuation de la Guerre. Ainſi, les ſoins du Pontife furent inutiles. Telle étoit la ſituation des affaires d'Italie pendant l'année 1514. Il faut voir préſentement ce qui ſe paſſoit en Angleterre.

Parlement en Angleterre. *Myl. Herbert.*

Henri étant de retour de ſa glorieuſe Campagne, ne penſa d'abord qu'à la joye & aux divertiſſemens. Il ne laiſſa pourtant pas de faire aſſembler le Parlement le 3. de Janvier. Mais il ne s'y fit rien de fort important par rapport aux affaires publiques. Avant la fin de cette Séance, le Roi donna au Comte de Surrey le titre de Duc de Norfolck, que ſon Pere avoit porté, & qu'il avoit perdu avec la vie dans la Bataille de Bosworth, en combattant pour Richard III. Par ce changement, Thomas Howard, fils aîné du nouveau Duc, devint Comte de Surrey. Charles Brandon Vicomte de Liſle, l'un des Favoris du Roi, fut auſſi honoré du titre de Duc de Suffolck; & Charles Sommerſet, de celui de Comte de Worceſter. Marguerite d'Yorck, fille du Duc de Clarence frere d'Edouard IV., obtint auſſi le titre de Comteſſe de Salisburi, comme Héritiere du Comte de Warwick ſon Frere, à qui Henri VII. avoit fait couper la tête.

Le Comte de Surrey eſt fait Duc de Norfolck; *Act. Publ. T. XIII. p.* 389. 1. Janvier

Charles Brandon, Duc de Suffolck;

Marguerite de Clarence, Comteſſe de Salisburi.

Il y avoit déja quelques mois que Thomas Wolſey étoit Premier Miniſtre, ſans avoir reçu d'autres marques particulieres de la faveur de ſon Maître. Mais ce Favori n'étoit pas homme à s'oublier ſoi-même. L'Evêché de Lincoln étant devenu vacant, il fit enſorte que le Roi le demanda pour lui au Pape, qui s'étoit rendu maître des Collations de tous les Evêchez, par des reſerves anticipées. Peu de tems après, Louis Guillard, Evêque de Tournai, ayant négligé de ſe rendre à ſon Evêché depuis que cette Ville étoit au pouvoir du Roi d'Angleterre, le Pape voulut bien ſuppoſer qu'il l'avoit abandonné, & en fit Thomas Wolſey Adminiſtrateur, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Ce fut là, tout d'un coup & preſque en même tems, une grande augmentation de revenus pour le nouveau Favori. Leon X. n'attendant pas beaucoup ni de l'Empereur ni du Roi d'Arragon, jugeoit aiſément qu'il pourroit avoir beſoin du Roi d'Angleterre. C'étoit pour s'acquerir ſa protection, qu'il avoit diſpoſé des Evêchez de Lincoln & de Tournai en faveur de Wolſey, pour le mettre dans ſes interêts, par des préſens qui ne lui coûtoient rien. Mais après avoir contenté le Favori, il falloit auſſi témoigner par quelque marque de diſtinction, l'eſtime qu'il avoit pour le Maître. Ce fut dans cette vue qu'il lui envoya une Epée & un Bonnet bénits le jour de Noël, dont les Papes ont accoutumé de faire préſent aux Princes ou aux Généraux qui ont remporté quelque victoire ſignalée ſur les ennemis de l'Egliſe.

Thomas Wolſey eſt fait Evêque de Lincoln, *Pag.* 390.

& Adminiſtrateur de l'Evêché de Tournai, *Pag.* 584.

Le Pape envoye à Henri une épée & un bonnet benits.

Pendant que le Pape, l'Empereur & le Roi d'Arragon, travailloient à faire réuſſir leurs projets, Louis XII. n'oublioit pas ſes propres affaires. Parmi tous ſes ennemis, il n'y en avoit point qui lui cauſât tant

Louis XII. fait propoſer la Paix à Henri. *Myl. Herbert.*

tant d'inquietude que le Roi d'Angleterre, par deux raiſons principales. Premierement, Henri étoit jeune, avide de gloire, riche en argent comptant, & ayant de plus dans ſon Parlement, des reſſources aſſurées, principalement quand il étoit queſtion de faire la Guerre à la France. En ſecond lieu, la diverſion qu'il pouvoit faire, & qu'il faiſoit actuellement en Picardie, par le moyen de Calais, rendoit inutiles tous les projets que Louis pouvoit faire en Italie. Par là, il tenoit les forces de la France tellement ſéparées les unes des autres, qu'il étoit comme impoſſible qu'elles puſſent s'entre-ſecourir en cas d'accident. Ainſi, le grand interêt du Roi de France étoit, de s'ôter cette épine du pied, ſans quoi il ne pouvoit entreprendre de reconquerir Genes & Milan. C'étoit auſſi à cela qu'il travailloit très ſérieuſement, depuis la fin de la derniere Campagne, par le miniſtere de *Louis d'Orleans* Duc de Longueville, qui avoit été fait priſonnier à la Bataille de Guinegaſte. C'étoit cet Ambaſſadeur ſecret, qui, dans les fréquentes converſations qu'il avoit avec Henri, travailloit peu-à-peu à lui déſiller les yeux, en lui faiſant voir le peu de fonds qu'il pouvoit faire ſur ſes Alliez, & en lui faiſant toucher au doigt les artifices dont ils s'étoient ſervis pour le faire tomber dans leurs pieges. Henri en étoit perſuadé; mais, ſelon les apparences, il apprit bien des choſes qu'il ne ſavoit pas auparavant. Quoi qu'il en ſoit, ces converſations produiſirent enfin cet effet, que Henri fit entendre au Duc, qu'il étoit porté à faire la Paix, pourvu que ce fût à des conditions raiſonnables. Louis XII. en ayant été informé, ordonna au Duc de Longueville de négocier ſecretement cette affaire, & de tâcher de pénétrer quelles étoient les véritables intentions du Roi d'Angleterre. Vrai-ſemblablement, Henri ſe tint ferme pendant quelque tems ſur les droits qu'il prétendoit avoir ſur tout le Royaume de France, & particulierement ſur la Guienne & ſur la Normandie; ce qui faiſoit craindre au Duc, que ſa négociation n'auroit pas un heureux ſuccès. Cependant, pour porter Henri à rabattre un peu de ſes prétentions, le Duc eut ordre de lui demander la Princeſſe Marie ſa ſœur pour le Roi ſon Maitre, qui avoit perdu Anne de Bretagne ſa Femme, au commencement de cette année. Cette négociation ſecrete, à laquelle il n'y avoit que Thomas Wolſey, Evêque de Lincoln, qui fût admis, ſe continua quelque tems ſans avancer beaucoup, à cauſe des demandes exceſſives de Henri. Enfin, dans une Conference particuliere que le Roi lui-même eut avec le Duc de Longueville, il ſe déſiſta tout-à-coup de ce qu'il y avoit de plus dur dans ſes demandes, & lui fit entendre, ſans plus de détour, à quelles conditions la Paix ſe pourroit conclure; ajoutant, qu'il étoit entierement réſolu de s'en tenir là. Voici une Lettre que le Roi écrivit à Wolſey, de ſa propre main, après cette Conference, où l'on voit quelle étoit ſa derniere réſolution.

HENRI VIII. 1514.

HENRI VIII. 1514. Lettre du Roi à Wolsey au ſujet de la Paix. *Act. publ. T. XIII. p.* 403. 5. Mai.

MYLORD DE LINCOLN, *Je me recommande à vous, & vous fais ſavoir que j'ai parlé avec le Duc, qui craignoit autant qu'il ait jamais craint, que l'affaire ne réuſſit pas. Cependant, en continuant notre Conference, nous en ſommes venus à parler plus rondement de nos affaires; de ſorte qu'enfin, je me ſuis ouvert à lui de cette maniere. Puiſque le Roi votre Maitre recherche ſi honnêtement mon amitié & le Mariage de ma Sœur, je vous aſſure que, mon honneur ſauf, je ſuis très content de convenir avec lui, pourvu que ſes offres ſoient raiſonnables. Mais il me ſemble qu'il n'eſt pas poſſible d'établir une ferme amitié entre nous, ſi elle ne doit durer que juſqu'à la fin du payement de l'argent, ni même juſqu'alors, à moins qu'il n'y ait une bonne ſomme payée comptant. Si votre Maitre deſire le Mariage, je ne vois pas comment il ſe peut faire convenablement, à moins que nous ne convenions en même tems, que notre amitié durera pendant nos deux vies, & un an après, afin d'ôter toute occaſion de ſoupçons & de jalouſies des deux côtez. Votre Maitre peut donc obtenir & mon amitié & ma Sœur en Mariage, à cette condition, qu'il me payera cent-mille écus tous les ans; & à ſa conſideration, je n'inſiſterai point ſur une ſomme comptant, mais je me contenterai de cela pour toutes prétentions. Que ſi votre Maitre conſidere quel grand héritage il me retient, & combien mon amitié lui peut être avantageuſe pour ſes affaires d'Italie, je ne crois pas qu'il refuſe cette condition.*

J'ai enſuite ajouté: Aſſurément, je ne vois pas comment une amitié conclue pour un certain nombre d'années, peut durer au-delà du terme du payement; parce que ce payement étant fait, nous en viendrons infailliblement à de nouvelles demandes, qui nous empêcheront l'un & l'autre de vivre en repos, & enfin à une rupture que je ne ſouhaite pas. Je ne connois donc point d'autre moyen pour l'éviter, ſinon que votre Maitre me recompenſe en quelque maniere pour ce qu'il me retient, & que je ne puis abandonner ſans donner lieu à mes Sujets de me mépriſer, & de murmurer contre moi; & de plus, que notre amitié dure pendant nos vies, & un an après. Si nous convenons de cet Article, il peut s'aſſurer qu'il aura contentement ſur le Mariage, & ſur toute autre choſe que je pourrai faire pour lui, ſauf mon honneur. Je lui ai dit encore, que ſi je pouvois avec honneur lui demander moins, je le ferois de bon cœur, voyant qu'il eſt ſi porté à ſouhaiter mon amitié & le Mariage de ma Sœur; mais qu'abſolument une moindre demande ſeroit contre mon honneur, & que mes Sujets n'en ſeroient pas contens.

Mylord, j'ai ajouté encore, que s'il croyoit que nous puſſions convenir ſur ce pied-là, je conſentois qu'il traitât avec vous ſur le détail des Articles qui peuvent regarder l'amitié & le Mariage, pour ne pas perdre de tems, en attendant que nous puſſions avoir une entiere aſſurance ſur ce ſujet.

Le Duc m'a dit ſur cela, qu'il ne pouvoit pas donner une réponſe poſitive à ma propoſition; mais que la trouvant raiſonnable, il ne doutoit nul-

le-

ement que le Roi ſon Maitre ne l'acceptât. Sur cette eſperance, je ſouhaite que vous commenciez à mettre par écrit le reſte des Articles, auſſitôt qu'il ſera poſſible. Adieu. HENRI VIII. 1514.

Ecrite de la propre main de votre affectionné Maitre

H. R.

Quoique cette Lettre ſoit ſans date, on peut, par diverſes conjectures, préſumer qu'elle fut écrite dans le mois de Juin 1514.

Louis XII. ayant été informé de la derniere réſolution du Roi d'Angleterre, conçut de grandes eſperances de la Paix. Il y avoit pourtant deux Articles qui lui faiſoient de la peine. Le premier étoit, de payer cent-mille écus tous les ans, comme une compenſation des prétentions que Henri avoit ſur le Royaume de France. C'étoit en quelque maniere reconnoitre la juſtice de ſes droits, & lui payer une eſpece de Tribut; à quoi il ne pouvoit ſe réſoudre. L'autre Article regardoit Tournai, qu'il ſouhaitoit de ravoir, & dont pourtant Henri ne parloit point dans ſa propoſition. Mais à l'égard de celui-ci, il y avoit un obſtacle qu'il n'étoit pas aiſé de ſurmonter: c'eſt que Wolſey y étoit intereſſé. Il ne ſuffiſoit pas de gagner Henri par des flateries, ou en lui donnant une ſomme d'argent à la place de Tournai; il falloit encore dédommager le Favori de la perte d'un Evêché, qui lui portoit un revenu très conſiderable. Ce fut donc pour tâcher de convenir ſur ces deux Articles, que Louis envoya des Ambaſſadeurs en Angleterre. Il choiſit pour cette négociation, *Jean de Selve* Premier Préſident de Rouen, & *Thomas Bobier*, à qui Du Bellai donne le titre de Général de Normandie, & le Roi, dans ſa Commiſſion, celle de Chevalier Général de France. Cependant, les deux Rois convinrent d'une ceſſation d'armes pendant la durée du Traité.

Louis trouve des difficultez aux conditions propoſées par Henri.

Il envoye des Ambaſſadeurs en Angleterre. *Act. Publ. T. XIII. p. 405.* 29. Juillet.

On convient d'une Treve.

Il fut plus facile aux Ambaſſadeurs de France de faire changer à Henri ſa derniere réſolution ſur le premier Article, que d'en obtenir la reſtitution de Tournai. La raiſon en eſt évidente: c'eſt que dans le premier Article, il n'y avoit que le Roi ſeul d'intereſſé; au-lieu que dans le ſecond, il s'agiſſoit proprement de l'interêt du Miniſtre. Cependant, puiſque Henri ſe réſolvoit à faire la Paix avec la France, Tournai ne pouvoit plus lui être d'aucune utilité, & une ſomme d'argent lui auroit été ſans doute plus avantageuſe que la conſervation de cette Place. Mais Wolſey comprenoit bien, qu'auſſi-tôt que Tournai ſeroit entre les mains du Roi de France, il ne pouvoit que perdre l'Adminiſtration de l'Evêché. Ainſi, la Négociation des Ambaſſadeurs ſur ce point-là fut entierement infructueuſe. Il n'en fut pas de même à l'égard de la penſion de cent-mille écus, que Henri avoit demandée. Ils trouverent le moyen de le faire contenter d'une ſomme d'un million d'écus, y com-

Henri refuſe de rendre Tournai.

Il ſe contente d'un million d'écus.

HENRI VIII. 1514.

compris les ſept-cens-quarante-cinq-mille écus contenus dans le Traité d'Eſtaples; mais dont, à la verité, il y avoit une partie, quoi que peu conſiderable, de payée. L'Ambaſſadeur d'Espagne qui réſidoit à Londres, fit tous les efforts poſſibles pour intervenir dans cette Négociation. Mais Henri ne voulut jamais le permettre, ſachant bien qu'il n'avoit pour but que d'y mettre des obſtacles. Les Commiſſaires des deux Rois étant convenus de tous les Articles, les Traitez furent ſignez le 7. d'Août.

Henri ne ſouffre point que l'Ambaſſadeur d'Espagne ſe mêle dans le Traité.

Il y en avoit trois ſéparez. Le premier regardoit ſeulement le renouvellement de l'Alliance entre la France & l'Angleterre. Le ſecond étoit ſur le Mariage de la Princeſſe Marie avec Louis XII. Le troiſieme, ſur le payement du million. Comme ces Traitez ont ſervi de fondement à pluſieurs autres qui ont été faits dans la ſuite, il eſt néceſſaire d'en rapporter la ſubſtance, du moins pour ce qui regarde les Articles les plus importans.

Trois divers Traitez ſignez à Londres.

I. TRAITÉ

Act. Publ. T. XIII. p. 413.

de Paix & d'Amitié entre LOUIS XII. & HENRI VIII., conclu à Londres le 7. d'Août 1514.

QUE l'Amitié entre les deux Rois dureroit juſqu'à un an après la mort de l'un d'eux. Que le Succeſſeur du premier mourant feroit ſavoir, dans l'année, à l'autre Roi, s'il vouloit prolonger ce Traité, ou en faire un nouveau.

Que toutes les Charges & Impoſitions miſes depuis 52. ans par l'un des deux Rois, au préjudice des Sujets de l'autre, ſeroient abolies.

Que par les attentats qui ſeroient commis de part ou d'autre contre cette Paix, elle ne ſeroit point cenſée rompue.

Qu'aucun des deux Rois ne donneroit ni protection ni azyle, aux Rebelles de l'autre.

Par les 14, 15, & 16. Articles, les deux Rois ſe promettoient mutuellement du ſecours en trois cas differens, ſavoir 1. pour la défenſe mutuelle de leurs Etats; 2. pour recouvrer les Terres que d'autres Princes leur retenoient; 3. en cas que l'un des deux Rois fût attaqué à l'occaſion de ce Traité, & qu'il atteſtât ſur ſon honneur, que c'étoit pour cette cauſe. Dans chacun de ces cas, les conditions étoient differentes: mais dans le dernier, ils ſe promettoient réciproquement du ſecours, quand même l'aſſaillant ſeroit Parent, Ami, ou Allié de l'un d'eux ſeulement, ou de l'un & de l'autre.

Louis comprenoit dans le Traité, comme ſes Alliez, le Pape, les Suiſſes, & le Roi d'Ecoſſe. De la part de Henri, étoient nommez le Pape,

Pape, Bologne, toutes les Villes du Patrimoine de St. Pierre, l'Archiduc d'Autriche, & les Suiſſes. HENRI VIII. 1514.

L'Ecoſſe n'étoit compriſe dans le Traité, qu'à condition que les Ecoſſois ne commettroient aucun acte d'hoſtilité contre l'Angleterre, après le 25. de Novembre.

Que le Traité ſeroit ratifié & juré par les deux Rois, & confirmé par le Parlement d'Angleterre, & par les Etats Généraux de France.

Que chacun des deux Rois travailleroit de ſon côté, à obtenir du Pape une Sentence d'Excommunication contre celui des deux qui violeroit la Paix.

II. TRAITÉ

pour le Mariage de LOUIS XII. avec la Princeſſe MARIE.

Pag. 423

QUE le Mariage ſeroit contracté par Procureurs, & par paroles de préſent, dans dix jours après la date de ce Traité.

Que le Roi d'Angleterre envoyeroit, à ſes dépens, la Princeſſe ſa Sœur à Abbeville, & que le Roi de France l'épouſeroit quatre jours après ſon arrivée.

Que Marie auroit en dot quatre-cens-mille écus, dont deux-cens-mille ſeroient comptez pour bagues & joyaux: & que le cas de repétition avenant, Louis ne ſeroit obligé de reſtituer que les bagues & joyaux, qui ſeroient cenſez monter à la ſomme de deux-cens-mille écus.

Qu'à l'égard de l'autre moitié montant à deux-cens-mille écus, Henri la payeroit par le moyen d'une quittance de pareille ſomme, en déduction d'un million à quoi le Roi de France s'obligeoit par un Traité à part.

Que le Douaire de la future Reine ſeroit auſſi grand que celui qui avoit été aſſigné à Anne de Bretagne, ou à aucune autre Reine de France.

Que la mort de Louis avenant, Marie jouïroit de ſon Douaire ſa vie durant, & qu'il lui ſeroit permis de demeurer en France ou en Angleterre.

III. TRAITÉ

pour le Payement d'un million d'écus.

PAR ce Traité, Louis XII. reconnoiſſoit, que par celui d'Eſtaples Charles VIII. s'étoit engagé à payer à Henri VII., ou à ſes Succeſ-

HENRI VIII. 1514.

ceſſeurs, la ſomme de 745000. écus, & que lui-même s'étoit obligé à payer les arrerages de cette ſomme.

De plus, que Charles Duc d'Orleans ſon Pere, par une Obligation du 7. de Mars 1444., avoit reconnu devoir certaine ſomme à Marguerite de Sommerſet Ayeule de Henri VIII.

Que ces deux ſommes n'étant pas encore payées, Louis s'engageoit à payer au Roi d'Angleterre, ou à ſes Suceeſſeurs, un million d'écus, *tant pour les arrerages dûs des deux ſommes ſusdites, que pour la bonne affection qu'il lui portoit, & afin que leur amitié en fût plus ferme.*

Que le payement de ce million ſe feroit par le moyen de cinquante-mille livres tournois, que Louis feroit compter au Roi d'Angleterre de ſix en ſix mois, jusqu'à l'entier payement.

C'eſt ainſi que cette Guerre, qui avoit été entrepriſe ſous un prétexte de Religion & pour la gloire de Dieu, finit par un Traité où il n'étoit parlé ni de la Religion, ni du Pape, ni de l'Egliſe.

La Princeſſe Marie proteſte contre ſon engagement avec Charles d'Autriche. *Act. Publ. T. XIII. p. 409.* 30. Juill. *Myl. Herbert.*

D'un autre côté, quoique la Princeſſe Marie eût été ſolemnellement fiancée avec Charles d'Autriche, Louis XII. & Henri VIII. ne firent aucune difficulté ſur ce ſecond Mariage, & ne daignerent pas même demander la Dispenſe du Pape pour délier Marie de ſon premier engagement. Seulement, quelques jours avant la ſignature du Traité, Marie déclara, en préſence d'un Notaire & de quelques témoins, qu'elle avoit été forcée à donner ſa foi au Prince de Caſtille, Archiduc d'Autriche. Que de plus, ce Prince ayant promis de l'épouſer par Proeureur & par paroles de préſent, dès qu'il auroit atteint ſa quatorzieme année, avoit manqué à ſa parole. Elle ajoutoit encore, qu'elle ſavoit de bonne part, que les Conſeillers & Confidens du Prince de Caſtille lui inſpiroient, autant qu'il leur étoit poſſible, de la haine contre le Roi d'Angleterre ſon Frere. Ce fut ſur ces allégations, que les deux Rois ſe rendant Juges d'une Cauſe, qui étoit ſans difficulté du reſſort du Pape, trouverent bon que le Mariage fût accompli.

Remarque ſur le 3. Traité.

Il y a encore une autre obſervation à faire ſur le troiſieme Traité. C'eſt qu'encore que Henri eût déclaré au Duc de Longueville, comme on l'a vu dans ſa Lettre à Wolſey, qu'il ne pouvoit faire la Paix à moins que le Roi de France ne lui payât une penſion annuelle de cent-mille écus, comme une compenſation de l'héritage qu'il lui retenoit, on trouva le moyen de le contenter avec beaucoup moins. Tout ſe réduiſit à un engagement de Louis XII., de lui payer un million d'écus, dont les deux tiers étoient déja dûs avant le Traité. De plus, afin qu'on ne pût pas regarder cet engagement comme une compenſation des droits que le Roi d'Angleterre pouvoit avoir ſur le Royaume de France, comme Henri l'avoit prétendû, il fut dit dans le Traité, en termes exprès, que c'étoit en payement des arrerages de la ſomme de ſept-cens-mille écus, due au Roi d'Angleterre par

par le Traité d'Eſtaples, d'une autre ſomme dûe par le feu Duc d'Orleans à Marguerite Ayeule du Roi; & enfin, pour la bonne affection que Louis avoit pour Henri. Par là on faiſoit évanouïr le principal fondement, ſur lequel Henri avoit établi ſa demande d'une penſion de cent-mille écus; demande qu'il avoit d'abord regardée comme devant être la baſe du Traité, ainſi qu'on l'a vu dans ſa Lettre à Wolſey. On peut donc aſſûrer, que Henri ne fut pas moins dupé par le Roi de France dans le Traité de Paix, qu'il l'avoit été par le Pape, par l'Empereur, & par le Roi d'Arragon, dans celui qui l'avoit engagé à la Guerre. Ce n'étoit pas qu'il entendît mal ſes interêts, puiſqu'il paroit par ſa Lettre, qu'il comprenoit très bien la conſequence de ſa demande. A quoi donc peut-on attribuer ſa facilité, qu'aux inſinuations de ſon Premier Miniſtre, qui certainement ne péchoit pas par ignorance? Vrai-ſemblablement, Louis XII. avoit trouvé le moyen de mettre Wolſey dans ſes interêts. On verra encore mieux dans la ſuite, que ce Miniſtre étoit bien plus attentif à ſes propres avantages qu'à ceux de ſon Maitre, lorſqu'ils ſe trouvoient en oppoſition, & qu'il ne perdoit aucune occaſion de s'enrichir. HENRI VIII. 1514.

Pendant que Wolſey étoit occupé avec les Ambaſſadeurs de France à la Négociation de la Paix, le Cardinal Bambridge, Archevêque d'Yorck, mourut à Rome le 14. de Juillet. Le même jour, le Cardinal Jule de Medicis, qui fut enſuite Pape ſous le nom de Clément VII., en donna la nouvelle au Roi, & lui fit ſavoir qu'il avoit obtenu du Pape, qu'il ne diſpoſeroit point de l'Archevêché d'Yorck, avant que de ſavoir ſon intention. Sur cela, le Roi demanda cet Archevêché pour Thomas Wolſey; ce qui lui fut incontinent accordé. Ce Miniſtre étoit alors dans un ſi haut degré de faveur, qu'il dirigeoit abſolument toutes les affaires du Roi, qui avoit pour lui une eſtime & une affection extrêmes. On peut préſumer qu'en ce même tems il rendoit de bons ſervices à Louis XII., puiſqu'on voit dans le Recueil des Actes Publics, diverſes Lettres que ce Monarque lui écrivoit, qui commençoient par ces termes obligeans, *Monſieur d'Yorck, mon bon ami.*

Mort du Cardinal Bambridge. *Myl. Herbert. Act. Publ. T. XIII. p.* 404.

Wolſey eſt fait Archevêque d'Yorck. *Pag.* 413.

Pag 439-455.

Les mois d'Août & de Septembre furent employez aux préparatifs du Voyage de la nouvelle Reine de France, à la ſolemniſation du Mariage par Procureurs, en France & en Angleterre, & aux Ratifications des Traitez. Enſuite, Marie fut conduite à Abbeville avec une nombreuſe ſuite de Seigneurs & de Dames, & le Mariage y fut conſommé le 9. d'Octobre.

Le Mariage de Louis XII. avec Marie eſt conſommé.

Pendant que la Paix entre la France & l'Angleterre ſe négocioit à Londres, le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Arragon n'oublioient rien de ce qu'ils croyoient capable d'y mettre des obſtacles. Ils comprenoient bien qu'elle ne pouvoit ſe faire qu'à leur préjudice, & que le fardeau de la Guerre tomberoit ſur eux. Ils craignoient même que Henri ne ſe liguât con-

Leon X. propoſe une nouvelle Ligue au Roi de France.

HENRI VIII. 1514.

contre eux avec la France. Leon X. avoit écrit à Henri pour le ſolliciter à faire la Paix; & cependant, quand il la vit ſur le point d'être conclue, il auroit ſouhaité qu'il n'eût eu aucun égard pour ſes exhortations. Ainſi, afin de traverſer la Négociation de Londres autant qu'il lui étoit poſſible, il propoſa une nouvelle Ligue au Roi de France, dans la penſée que cela ſeroit capable de rallentir ſon ardeur pour la Paix avec l'Angleterre. Mais comme Louis tarda quinze jours à lui répondre, il craignit d'être laiſſé ſeul; & par cette raiſon, il ſe hâta de conclure une Ligue défenſive avec le Roi d'Arragon, mais pour un an ſeulement.

Il en fait une avec Ferdinand.

Efforts inutiles de l'Empereur & de Ferdinand pour empêcher la Paix entre Louis & Henri. *Guicciardin.*

D'un autre côté, Ferdinand craignant que Louis, après avoir fait la Paix avec l'Angleterre, n'allât attaquer la Navarre, lui offroit ſon ſecours pour faire la Conquête de Milan. Mais Louis le connoiſſoit trop bien, pour pouvoir prendre quelque confiance en lui. Enfin, l'Empereur & Ferdinand voulant, à quelque prix que ce fût, l'empêcher de conclure avec l'Angleterre, lui envoyerent leur conſentement en bonne forme, pour le Mariage de Renée ſa ſeconde Fille, avec Charles d'Autriche leur Petit-Fils. Dans le même tems, Maximilien ratifia la Treve d'un an que Ferdinand avoit conclue avec la France. Mais tout cela fut inutile. Ils eurent même la mortification d'apprendre qu'ils n'étoient, ni l'un ni l'autre, compris dans le Traité conclu à Londres; marque évidente du peu de cas que Henri faiſoit de leur amitié. Malgré tout cela, ils feignirent tous deux d'être très contens de cette Paix, quoique, dans le fond du cœur, ils en euſſent un chagrin extrême.

Le Pape tâche d'amuſer Louis XII.

Tout le monde s'attendoit que le Roi de France, étant délivré de la Guerre avec les Anglois, voudroit infailliblement recouvrer Genes & Milan. Le Pape en étoit ſi perſuadé, qu'il lui écrivit pour l'exhorter à cette Expédition, quoique dans le même tems il fît tous ſes efforts pour lui rompre ſes meſures, par un accommodement entre l'Empereur & les Venitiens. Il envoya même à Veniſe *Pierre Bembo*, qui fut depuis Cardinal, pour y diſpoſer les Venitiens. Mais ceux-ci craignant que le Pape ne leur tendît un piege, pour détacher le Roi de leur Alliance, l'en informerent incontinent; & par là, ils lui rendirent le Pontife très ſuſpect.

Il forme de grands projets pour ſa Maiſon. *Sardi. Guicciardin.*

Leon X. formoit en ce tems-là de grands projets en faveur de *Julien de Medicis* ſon Frere. Son deſſein étoit de ſe rendre maître de Ferrare & d'Urbin, & de joindre ces deux Etats à Parme, à Plaiſance, à Reggio, & à la Ville de Modene, qu'il venoit d'acheter de l'Empereur, afin d'en former un ſeul Etat pour ce Frere, dont il vouloit faire un grand Prince. On prétend même, qu'il avoit en vue d'y joindre le Royaume de Naples, & qu'il s'étoit ligué avec les Venitiens pour en faire la Conquête. Mais comme il comprenoit bien que le Roi de France ne tarderoit pas longtems à faire l'entrepriſe du Milanois, il gardoit beaucoup de ménagemens avec lui, de

peur

peur de ſe faire un ennemi d'un Prince, qui, s'il ſe mettoit en poſſeſſion de Milan, pouvoit mettre de grands obſtacles à l'exécution de ſes projets. Cependant, Louis n'étant pas content du Pape, le preſſoit de ſe déclarer, voulant ſavoir poſitivement s'il devoit le regarder comme ami, ou comme ennemi. Leon, qui comprenoit aſſez ſon but, l'amuſoit de belles paroles, ſans pourtant ſe déterminer, parce que ſon deſſein étoit de règler ſa conduite ſur les évenemens que la Guerre qu'il prévoyoit alloit produire. Cela n'empêchoit pas que Louis XII. ne travaillât avec ardeur aux préparatifs néceſſaires pour ſon Expédition en Italie, où il avoit deſſein d'aller en perſonne, au commencement du Printems. Mais, pendant qu'il penſoit aux moyens de faire paſſer un ſecours à la Tour de la Lanterne, qu'il poſſedoit encore à Genes, & par le moyen de laquelle il eſperoit de ſe rendre maitre de la Ville, il reçut la nouvelle qu'elle avoit été rendue par Capitulation, & que les Genois l'avoient incontinent razée. Cela ne fut pourtant pas capable de le faire déſiſter de ſes deſſeins ſur l'Italie.

HENRI VIII. 1514

Louis XII. ſe prépare à paſſer en Italie.

Il perd la Tour de la Lanterne à Genes.

Avant que de finir l'année 1514, il ne ſera pas inutile pour la ſuite, de rapporter en peu de mots ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, pendant cette année. Jaques IV. avoit laiſſé deux Fils, dont l'ainé, qui portoit le même nom que lui, n'avoit pas encore deux ans accomplis. Par un Teſtament qu'il avoit fait avant que d'aller en campagne, il avoit laiſſé la Régence du Royaume après ſa mort à la Reine ſa Femme, Sœur de Henri VIII., pendant qu'elle demeureroit en viduité. Les Etats s'étant aſſemblez au commencement de l'année 1514, ne balancerent pas à reconnoitre pour Roi Jaques V. Fils ainé du défunt. A l'égard de la Régence, il y auroit eu ſans doute de grandes conteſtations, ſi la perte de la Bataille de Flodden n'avoit fait craindre aux Ecoſſois, que le Roi d'Angleterre ne voulût profiter de l'avantage qu'il avoit ſur eux. On n'avoit jamais vu en Ecoſſe de Reine Régente, & cela ſeul auroit été capable de faire rejetter cette clauſe du Teſtament du feu Roi. Mais on eſpera que la Reine obtiendroit du Roi ſon Frere, qu'il laiſſât en repos un Païs dont elle avoit le Gouvernement. On ne fut point trompé dans cette eſperance. La Reine ayant été déclarée Régente, & ayant écrit au Roi ſon Frere pour le prier de ne pas troubler la Minorité du jeune Roi ſon Neveu, Henri répondit généreuſement, qu'il étoit également diſpoſé à la Paix ou à la Guerre, & qu'il laiſſoit aux Ecoſſois le choix de l'une ou de l'autre.

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan, Myl. Herbert.*

La Reine Douairiere eſt Régente.

Après cette Déclaration, vraiſemblablement l'Ecoſſe ſeroit demeurée tranquille ſous la Régence de la Reine, ſi cette Princeſſe ne ſe fût pas remariée quelques mois après. Elle choiſit pour ſon Epoux, *Archibald Douglas*, Comte d'Angus, l'un des plus grands Seigneurs d'Ecoſſe; & par ce ſecond mariage, elle remplit le Royaume de trouble & de confuſion. Comme par le Teſtament du feu Roi, elle ne devoit avoir la Régence que pendant ſa viduité, il fut queſtion

Elle ſe remarie & perd la Regence.

HENRI VIII. 1514. de nommer un Régent, ou Viceroi, en ſa place. Douglas ſon Epoux faiſoit tous ſes efforts pour lui faire continuer la Régence. Il diſoit qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour conſerver la Paix avec l'Angleterre; & que d'ailleurs, Henri ſe trouveroit engagé à ſoutenir la Reine ſa Sœur, en cas que quelqu'un entreprît de la troubler. Mais cette derniere raiſon faiſoit un effet tout contraire à celui que le Comte en attendoit, dans ceux qui craignoient ſa trop grande élevation. Ils comprenoient bien, qu'étant mari de la Régente, il ſeroit toujours ſoutenu du Roi d'Angleterre, & que, par ſon ſecours, il ſe mettroit en état d'acquerir plus d'autorité qu'ils ne lui en ſouhaitoient. *Alexandre Hums*, Gouverneur de tout le Païs ſitué au Nord du *Frith*, étoit le Chef de ceux qui s'oppoſoient à la Régence de la Reine. C'étoit un homme fier & hautain, qui ne pouvoit ſouffrir de ſuperieur. Pendant la vie du feu Roi, il avoit été Gouverneur des Marches voiſines de l'Angleterre, où il avoit commis de ſi grands excès, que ſelon l'opinion de pluſieurs, de peur d'en être recherché, il avoit tué ou fait tuer Jaques IV., lorſqu'il ſe retiroit de la Bataille de Flodden. Quoi qu'il en ſoit, Hums employa tout ſon crédit pour rompre les meſures du Comte d'Angus & de la Reine, & propoſa *Jean Duc d'Albanie* pour l'établir Régent. Ce Duc étoit Fils d'Alexandre Duc d'Albanie, Frere de Jaques III., qui, pour éviter les perſécutions du Roi ſon Frere, avoit été obligé de ſe refugier en France, où il étoit mort. Il y avoit laiſſé ce Fils, qui s'y étoit marié, & qui s'étant attaché au ſervice de Louis XII. (1), avoit reçu beaucoup de bienfaits de ce Monarque, & acquis une grande reputation. Quoiqu'il n'eût jamais été en Ecoſſe, il étoit pourtant le plus proche parent du jeune Roi, & Hums eut aſſez de crédit pour le faire déclarer Régent. Cette réſolution étant priſe, les Etats lui envoyerent des Députez pour lui offrir la Régence, & pour le prier de venir au plutôt gouverner le Royaume au nom du Roi. Louis XII. étant mort dans ces entrefaites, François I. qui lui ſucceda ayant de grandes raiſons pour ménager le Roi d'Angleterre, ne voulut point laiſſer partir le Duc d'Albanie, juſqu'à ce qu'il eût fini ſes affaires avec Henri. Cela fut cauſe que le Régent n'arriva en Ecoſſe qu'au mois de Mai 1515. Pendant cet intervalle, l'Ecoſſe ſe trouvant ſans Gouverneur, les diviſions entre les Grands s'accrurent beaucoup, & chacun eut le tems de faire ſes cabales, en attendant l'arrivée du Régent.

Le Duc d'Albanie eſt élu Régent.

1515. Mort de Louis XII. François I. Roi de France. Le premier jour de l'année 1515. fut le dernier de la vie de Louis XII. Mais la mort de ce Prince ne cauſa aucun changement dans la ſituation des affaires du Royaume. Le Duc de Valois, qui lui ſucceda ſous le nom de François I., fit bien voir, en ajoutant le Titre de Duc de Milan à celui de Roi de France, qu'il avoit deſſein de pourſuivre les deſſeins de ſon Prédéceſſeur. Cependant, il ne jugea pas à propos de dé-

(1) Louis, étant Duc d'Orleans, avoit tué le Pere du Duc, dans un Tournoi.

déclarer ouvertement ſes intentions ſur ce ſujet, juſqu'à ce qu'il eût règlé ſes affaires tant étrangeres que domeſtiques. HENRI VIII.

Par la mort de Louis XII., la Reine Marie ſa Veuve ſe vit en liberté de diſpoſer d'elle-même, & de ſuivre en cela les mouvemens de ſon cœur, plutôt que les vues politiques du Roi ſon Frere. Avant ſon Mariage, elle avoit conçu de l'inclination pour *Charles Brandon* Duc de Suffolck, qui étoit un Seigneur très accompli. On prétend même que le Roi lui avoit promis de le lui donner pour époux. Mais Louis XII. étant venu à la traverſe, & ſon Mariage avec ce Prince devant faire le ſceau de la Paix entre la France & l'Angleterre, elle s'étoit vue dans la néceſſité de ſacrifier ſon amour aux interêts des deux Royaumes. Le Duc de Suffolck ne laiſſa pourtant pas de l'accompagner en France, quoiqu'il ne fût pas du nombre de ceux qui avoient été nommez pour la conduire. Mezerai dit que le Duc de Valois, Héritier préſomptif de la Couronne de France, faiſoit obſerver de près ce Seigneur Anglois, de peur qu'il ne donnât un Succeſſeur au Roi. Cela fait comprendre, que l'inclination de la Reine avoit été aſſez publique. La mort de Louis XII. étant arrivée peu de mois après ſon Mariage, la Reine Veuve ne jugea pas à propos de s'expoſer une ſeconde fois au risque de ſe voir livrée à quelque autre Epoux, qui ne ſeroit pas de ſon choix. Henri, ſoupçonnant ſon deſſein, lui écrivit dès le commencement de Fevrier, pour la prier de ne point paſſer à d'autres nôces ſans ſa participation. Mais la Reine jugea qu'il ſeroit plus aiſé d'obtenir le pardon du Roi, après la choſe faite, que la permiſſion de la faire. Ainſi, dès le mois de Mars, environ deux mois après la mort de Louis XII., elle épouſa ſecretement le Duc de Suffolck. Dès le lendemain, elle en donna connoiſſance au Roi ſon Frere par une Lettre, & prenant ſur elle-même toute la faute de cette démarche, elle lui fit entendre, qu'elle avoit en quelque maniere forcé le Duc à cette action précipitée. Henri parut d'abord fâché contre eux: mais ſa colere ne fut pas de longue durée. Leur paix étant faite, ils ſe rendirent auprès de lui, & en furent bien reçus. (1).

1515. La Reine veuve de Louis XII. épouſe le Duc de Suffolck.

Le Parlement étoit alors aſſemblé, & comme l'Angleterre ſe trouvoit dans une profonde tranquillité, il ne travailloit qu'à des affaires purement domeſtiques, auxquelles les Etrangers prennent peu d'interêt. Il fit pourtant pendant cette Séance trois Statuts, qui méritent d'être remarquez. Par le premier, il étoit défendu de transporter hors du Royaume de la Laine ſans être travaillée, afin d'encourager par là les Manufactures de Draps. Ce Statut a été ſouvent renouvellé à cauſe de ſon importance, & néanmoins, on n'a pu juſqu'à préſent trouver de moyen efficace pour empêcher les fraudes qui ſe commettent ſur ce ſujet. Le ſecond Statut déclaroit nulles toutes les Lettres

Parlement en Angleterre.

Divers Statuts.

(1) Le 12. de Mai.

HENRI VIII. 1515.

Patentes du Roi, s'il y en avoit d'autres anterieures ſur le même ſujet, dont il ne fût pas fait mention dans les dernieres. C'étoit pour empêcher que le Roi ne fût ſurpris. Le troiſieme n'étoit pas moins néceſſaire. Il arrivoit fort ſouvent que, ſur la fin d'une Séance du Parlement, pluſieurs Membres des Communes ſe retiroient chez eux, dans la penſée qu'il n'y avoit plus rien de conſiderable à faire. Alors les cabaleurs profitoient de leur abſence pour propoſer & pour faire paſſer des Actes, qui vraiſemblablement auroient été rejettez, ſi la Chambre avoit été plus nombreuſe. Ce Statut ordonnoit donc, que les Députez qui s'abſenteroient avant la fin d'une Séance, ſans une permiſſion expreſſe & enregîtrée dans le Journal de la Chambre, perdroient leurs gages. Il faut préſentement interrompre, pour quelque tems, le récit des affaires domeſtiques, pour parler des étrangeres, qui doivent ſervir de fondement à ce qui ſera dit dans la ſuite par rapport à l'Angleterre.

L'Alliance entre la France & l'Angleterre eſt renouvellée.

François I. avoit trop d'interêt au renouvellement de l'Alliance entre la France & l'Angleterre, pour manquer à l'exécution de l'Article du Traité qui portoit, que le Succeſſeur du premier mourant des deux Rois, feroit ſavoir à l'autre s'il avoit intention de prolonger le tems de l'Alliance. Dans le deſſein qu'il avoit de paſſer en Italie, pour recouvrer le Duché de Milan, il falloit néceſſairement qu'il s'aſſurât de l'Angleterre. Pour cet effet, vers le milieu du mois de Mars, il envoya au premier Préſident de Rouen, ſon Ambaſſadeur à Londres, une Commiſſion pour renouveller l'Alliance avec Henri, auſſi bien que l'Obligation pour le payement du million, à quoi Louis XII. s'étoit engagé. Cela ſe fit par un nouveau Traité, qui fut ſigné le 5. d'Avril, & qui étoit entierement ſemblable au précedent.

Act. Publ. T. XIII. pag. 476.

Ferdinand recherche l'amitié de Henri. *Ibid. pag. 494.*

Après toutes les ſupercheries dont le Roi d'Arragon avoit uſé envers Henri, il n'y avoit pas lieu d'eſperer qu'une parfaite amitié pût jamais ſe rétablir entre eux. Néanmoins, Ferdinand, qui ne ſe rebutoit pas aiſément, ne laiſſa pas d'envoyer au Roi ſon Gendre un nouvel Ambaſſadeur, pour lui propoſer de renouveller leur Alliance. Vraiſemblablement, il ne croyoit pas que Henri eût ſi-tôt oublié les tours qui lui avoient été joüez: mais il lui étoit avantageux qu'on ſût qu'il avoit un Ambaſſadeur en Angleterre. Cet Ambaſſadeur arriva dans le mois de Mai; mais on le laiſſa morfondre juſqu'au mois d'Octobre, ſans l'expédier. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il n'auroit jamais réuſſi dans ſa négociation, ſi les interêts de Wolſey n'euſſent fait changer au Roi la réſolution qu'il avoit priſe, de n'avoir jamais rien à démêler avec le Roi ſon Beau-Pere. Je parlerai plus amplement de cette affaire en autre endroit.

Son Ambaſſadeur eſt reçu fort froidement.

Henri tâche de ſe raccommoder avec Charles d'Autriche.

Pendant que l'Ambaſſadeur d'Arragon demeuroit inutilement à Londres, Henri en avoit deux à Bruxelles, qui ne faiſoient pas de plus grands progrès. Il en avoit uſé fort cavalierement avec le jeune Archiduc, en donnant la Princeſſe ſa fiancée à Louis XII., ſans lui avoir

avoit fait ſur ce ſujet la moindre civilité. Véritablement, Charles ne s'étoit pas rendu à Calais le 5. de Mai de l'année précedente, comme il y étoit engagé par le Traité de Liſle; mais on n'en pouvoit pas inferer qu'il eût renoncé à ſon Mariage, du moins avant qu'on lui eût fait demander s'il avoit intention de l'accomplir. Henri craignit donc que ce Prince, qui venoit de prendre en main le Gouvernement des Païs-Bas, & de faire un Traité avec la France, ne penſât à ſe venger de l'affront qui lui avoit été fait. Ainſi ce fut en vue de le ſonder, ou de prévenir les effets de ſon reſſentiment, qu'il envoya deux Ambaſſadeurs, qui avoient ordre de lui propoſer le renouvellement de l'Alliance conclue autrefois entre Henri VII. & Philippe I. leurs Peres. Mais on laiſſa ces Ambaſſadeurs ſe morfondre à Bruxelles, ſans leur faire beaucoup d'honneur, & même ſans leur donner aucune réponſe pendant un aſſez long tems. HENRI VIII. 1515.

Les affaires de l'Europe étoient alors dans une ſituation, qui ne permettoit pas au jeune Archiduc de s'engager dans aucun parti. Il falloit, pour pouvoir prendre de juſtes meſures, attendre le ſuccès de la Guerre que François I. ſe préparoit à porter en Italie. Selon les apparences, elle devoit produire des évenemens capables de faire changer les interêts & les projets de la plupart des Souverains. Depuis que François I. étoit parvenu à la Couronne, il faiſoit aſſez entendre que ſon intention n'étoit pas de laiſſer Maximilien Sforze jouïr tranquillement du Duché de Milan. D'un autre côté, le Roi d'Arragon avoit à craindre pour Naples & pour la Navarre. François I. étoit un jeune Prince plein de courage & d'ambition, & l'on ne pouvoit pas douter qu'il n'eût formé de grands projets. Ainſi tout le monde avoit les yeux ſur lui, pour voir de quelle maniere il commenceroit ſon Regne. Il faiſoit des préparatifs qui donnoient aſſez à connoitre qu'il avoit quelque grand deſſein en tête, & il ne ſe donnoit pas beaucoup de peine pour cacher que c'étoit Milan qu'il avoit en vue. Cependant, il prenoit pour prétexte de ſon armement, l'invaſion dont les Suiſſes avoient menacé la Bourgogne. Mais la Ligue qu'il venoit de renouveller avec Veniſe, & la propoſition qu'il fit à Ferdinand de prolonger la Treve, pourvu que l'Article ſecret touchant le Milanois fût annullé, donnoient aſſez à connoitre ſes deſſeins.

Ses Ambaſſadeurs ſont mal reçus. *Act. Publ. T. XIII. p. 496.*

François I. ſe prépare à recouvrer Milan.

Guicciardin.

Tout cela n'empêchoit pas que Ferdinand ne fût dans l'inquietude. Il craignoit d'être la dupe de François, & que ſes préparatifs ne fuſſent deſtinez pour la Navarre. Pour prévenir ce danger, il rejetta la propoſition que François lui faiſoit, & s'en ſervit en même tems pour porter l'Empereur & les Suiſſes à ſe liguer avec lui pour la défenſe du Milanois, en leur faiſant comprendre qu'il n'y avoit plus à douter que le Roi de France ne tournât ſes armes de ce côté-là. Pour ce qui regardoit l'Empereur, il n'étoit pas néceſſaire de le ſolliciter beaucoup. Il entroit volontiers dans toutes ſortes de Ligues, parce que par là, il trouvoit toujours le moyen de faire ſes affaires aux dé-

Ferdinand forme une Ligue contre la France.

HENRI VIII. 1515.

dépens d'autrui. Il y eut plus de difficulté à l'égard des Suiſſes, parce que la France avoit parmi eux des partiſans, qui faiſoient leurs efforts pour les détourner de cette Ligue. Cependant, ſes ennemis l'emporterent à la fin, & la Ligue fut conclue entre l'Empereur, le Roi d'Arragon, le Duc de Milan & les Suiſſes. Ferdinand joua en cette occaſion un tour de ſon métier, comme il lui étoit ordinaire dans tous les Traitez qu'il faiſoit. Il perſuada aux Suiſſes que, pour défendre le Milanois, le plus court moyen étoit d'attaquer le Roi de France dans ſon propre Royaume. Pour cet effet, il voulut bien s'engager à faire une puiſſante diverſion du côté de Fontarabie, pendant que les Suiſſes attaqueroient la Bourgogne, & que l'Empereur, en continuant la Guerre dans l'Etat de Veniſe, empêcheroit les Venitiens de ſecourir l'ennemi commun. Son but principal étoit de défendre la Navarre, en cas que François I. eût la penſée de tourner ſes armes de ce côté-là; & enſuite, d'empêcher que ce Prince ne ſe rendît maître du Duché de Milan. La Ligue qu'il faiſoit avec les Suiſſes, ſervoit également à ces deux deſſeins. Car ſi François I. tournoit ſes armes vers la Navarre, les Suiſſes le détourneroient de ce deſſein, en faiſant irruption dans la Bourgogne. Si au contraire, François penſoit effectivement à la conquête de Milan, les Suiſſes, comme les plus voiſins & les plus intereſſez, ne pouvoient ſe diſpenſer de ſecourir ce Duché. Ce que Ferdinand avoit prévu, arriva. François ayant fait filer ſes Troupes vers les Alpes, les Suiſſes envoyerent leurs Troupes en Italie, où elles ſe ſaiſirent de deux paſſages, par où ſeulement on croyoit qu'il étoit poſſible de pénétrer dans le Milanois. Dès que Ferdinand fut aſſuré que le Roi de France marchoit vers Milan, il licencia l'Armée qu'il avoit levée pour la défenſe de la Navarre, laiſſant aux Suiſſes le ſoin de pourvoir à celle du Milanois. L'Armée même que Ferdinand avoit en Italie, ſous le commandement du Vicerοi de Naples, ne fit aucune démarche pour ſe joindre à eux. L'Empereur ſe tint à Inſpruck ſans agir. Leon X. qui étoit auſſi entré dans la Ligue, ne leur donna aucune ſorte d'aſſiſtance. Ainſi les Suiſſes ſe trouverent ſeuls chargez du fardeau de la Guerre, ſans même que les autres Alliez leur envoyaſſent un ſou de l'argent qui leur avoit été promis. Mais cela n'eſt pas étonnant. Les Suiſſes n'étoient pas plus privilegiez que le Roi d'Angleterre & tant d'autres Princes, à qui Maximilien & Ferdinand avoient joué de ſemblables tours.

Il trompe les Suiſſes.

François I. paſſe en Italie.

Les Suiſſes ſont abandonnez de leurs Alliez.

Cependant, François I. ayant trouvé le moyen de faire paſſer ſon Armée par un endroit qui paroiſſoit impratiquable, les Suiſſes, qui gardoient les paſſages ſe retirerent à Milan, & François I. s'avança auſſi vers la même Ville. Quand il en fut aſſez proche, il offrit aux Suiſſes une ſomme d'argent pour les faire retourner dans leur Païs. Cette négociation étoit déja fort avancée, lorſqu'ils reçurent un renfort de quinze-mille hommes de leur Nation. Ce ſecours les ayant rendus plus fiers, ils réſolurent, par les ſuggeſtions du Cardinal de Sion, d'aller

ſur

ſur le champ attaquer François I. qui étoit campé à *Marignan*, & qui ne s'attendoit à rien moins. Ils furent battus, & laiſſerent dix-mille morts ſur le champ de bataille; après quoi ils ſe retirerent dans leur Païs, laiſſant François I. maître de tout le Milanois. Maximilien Sforze, qui s'étoit renfermé dans le Château de Milan, le rendit par Capitulation, & fut envoyé en France pour y vivre en ſimple Particulier. HENRI VIII. 1515. François I. gagne la Bataille de Marignan.

Avant que François I. partît pour ſon Expédition, Octavien Fregoſe avoit mis Genes ſous la domination de la France; & au-lieu du titre de Doge, il avoit pris celui de Gouverneur pour le Roi. La Ville de Genes eſt miſe ſous ſa domination.

Leon X. avoit eſperé que François I. ne pourroit jamais entrer en Italie. Il s'étoit joint à la Ligue faite contre lui, mais ſi ſecretement, que ce Prince n'en eut aucune connoiſſance qu'en arrivant à Verceil. Pendant tout le tems qui ſe paſſa entre l'arrivée du Roi en Italie, & la Bataille de Marignan, le Pape ſe trouva dans de terribles embaras. Il avoit envoyé une Armée dans la Lombardie, comme pour ſoutenir le Duc de Milan. Mais dès qu'il fut que François I. avoit ſurmonté les difficultez du paſſage, il envoya ordre à Laurent de Medicis, qui commandoit ſon Armée, de ne commettre aucune hoſtilité contre les François. En même tems, il faiſoit entendre au Roi, que cette Armée n'étoit là que pour garder Parme & Plaiſance. Cependant, comme il n'y avoit encore rien de décidé touchant le Duché de Milan, il n'oſoit faire trop d'avances au Roi, de peur de mécontenter les Alliez, qui auroient pu ſe venger ſi le Roi venoit à être vaincu. Mais après la Bataille de Marignan, il ne balança plus à s'accommoder avec lui; & quoiqu'il l'eût grievement offenſé, il ne laiſſa pas d'en obtenir des avantages qu'il auroit à peine oſé eſperer, s'il ſe fût d'abord rangé dans ſon parti. Les Papes font des Ligues, & entreprennent des Guerres comme Princes Temporels; & quand leurs affaires tournent mal, ils ſe tirent d'intrigue comme Chefs de l'Egliſe, & Vicaires de Jeſus-Chriſt. Quoique la conduite de Leon X. avec François I. eût été telle, qu'il ne méritoit pas beaucoup de ménagement de la part de ce Prince victorieux, il en obtint pourtant tout ce qu'il voulut; & entre autres choſes, l'abolition de la *Pragmatique*, que les Papes ſes Prédéceſſeurs avoient juſqu'alors inutilement demandée aux Rois de France. Leon X. fait ſa paix avec François I.

Quoique Henri n'eût pu entierement éviter les embuches que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Arragon lui avoient dreſſées, il s'en étoit pourtant aſſez heureuſement tiré; mais avec une ferme réſolution de ne ſe laiſſer plus prendre à leurs pieges. L'affectation de ne faire aucune mention d'eux, dans le Traité qu'il avoit conclu avec la France, avoit bien fait voir qu'il ne faiſoit pas beaucoup de cas de leur amitié. Mais il ne fut pas aſſez heureux pour perſiſter dans cette réſolution, puiſqu'il ne tint pas à lui qu'il ne s'engageât dans une nouvelle Guerre contre la France, moins pour ſes propres inte- Henri s'engage dans de nouveaux embaras.

HENRI VIII. 1515.

rêts, que pour ceux d'autrui. Son changement peut être attribué à trois differentes cauſes. La premiere eſt la jalouſie qu'il conçut des glorieux ſuccès que François I. avoit eus en Italie. La ſeconde, pour empêcher l'agrandiſſement de ce voiſin. La troiſieme & la principale, l'interêt de Wolſey ſon Favori, qui, croyant avoir lieu de ſe plaindre du Roi de France, vouloit ſe venger de lui. Les deux premieres ne demandent pas une plus grande explication. On ſait aſſez que les Princes ſont ſujets à leurs paſſions comme les autres hommes, & que la jalouſie peut les porter a faire des démarches contraires à leurs interêts. On ſait encore, que la Politique eſt comme le pivot ſur lequel roulent presque toutes leurs actions. Mais en cette occaſion, c'étoit une Politique bien fauſſe qui faiſoit agir Henri, puiſque rien n'étoit plus capable de procurer du repos à l'Angleterre, que l'agrandiſſement du Roi de France en Italie. L'explication de la troiſieme cauſe demande un plus grand détail.

Cauſes de cet engagement.

Grand crédit de Wolſey.

Thomas Wolſey, Archevêque d'Yorck, étoit Premier Miniſtre & Favori du Roi. Mais ce n'eſt pas dire aſſez. Il faut ajouter que ce Miniſtre gouvernoit ſi abſolument ſon Maitre, qu'il le tournoit du côté qu'il lui plaiſoit. Mais il agiſſoit ſi adroitement, que le Roi croyoit toujours gouverner par lui-même, lorsqu'il ne faiſoit que ſuivre les inſpirations de ſon Miniſtre. Wolſey avoit de grandes qualitez, pour une perſonne de ſa naiſſance; mais il avoit auſſi de grands défauts. Il etoit vindicatif juſqu'à l'excès, avide de biens & d'honneurs, & d'un orgueil inſupportable. Il ne ſe vit pas plutôt bien établi dans la faveur de ſon Maitre, qu'il chercha les moyens d'éloigner de la Cour tous ceux qui lui donnoient quelque ombrage, par l'eſtime que le Roi avoit pour eux. Richard Fox Evêque de Wincheſter, ſon bienfaiteur, les Ducs de Norfolck & de Suffolck, qui avoient occupé les premieres places dans le cœur du Roi, reçurent tant de mortifications de la part de cet impérieux Prélat, qu'enfin ils prirent le parti de quitter la Cour, pour ne ſe voir plus expoſez à ſes inſultes. Ce fut au commencement de cette année, que Fox ſe retira dans ſon Dioceſe. Les deux autres ſuivirent bien-tôt après; & Warham, Archevêque de Cantorberi, ne ſe ſoutint que juſqu'à la fin de la même année. Ces anciens Miniſtres étant ainſi écartez, Wolſey devint encore plus maitre de l'eſprit du Roi, qui n'avoit plus que lui à conſulter dans ſes affaires les plus importantes. Le reſte du Conſeil Privé n'étoit compoſé que de Créatures du Favori. Tous les Hiſtoriens conviennent, que l'interêt de Wolſey étoit l'unique règle des conſeils qu'il donnoit au Roi: & comme cet interêt ſe rapportoit à ſes paſſions dominantes, la vengeance, l'avidité, l'ambition & l'orgueil, il ne faudra pas être ſurpris, quand on le verra dans la ſuite porter ſon Maitre à faire tant de fauſſes démarches.

François I. veut recouvrer Tournai.

Depuis que François I. étoit ſur le Trône, il penſoit à retirer Tournai d'entre les mains des Anglois. Il y avoit même eu dès le com-

commencement de l'année, une négociation ſur ce ſujet; mais qui avoit été infructueuſe, parce que Henri demandoit, en échange de Tournai, quelques Places au voiſinage de Calais, que François n'avoit pas jugé à propos de lui accorder. Mais la plus grande difficulté venoit de Wolſey, qui n'avoit garde de conſeiller au Roi ſon Maître de ſe défaire de Tournai, parce que par là il auroit lui-même perdu l'Adminiſtration de cet Evêché & de l'Abbaye de St. Amand, qui lui portoient un grand revenu. Au contraire, il avoit fortement prié François I. de donner quelque bon Bénéfice à *Louis Guillard* Evêque de Tournai, afin qu'il le laiſſât jouïr paiſiblement de ſon adminiſtration. François le lui avoit promis, mais ſans intention de lui tenir parole. Bien loin de travailler à lui faire conſerver cette Adminiſtration, il engagea ſous main l'Evêque à demander ſon rétabliſſement au Pape, & appuya ſa demande de tout ſon pouvoir. Il étoit perſuadé que, quand Wolſey ne ſeroit plus Adminiſtrateur de l'Evêché, la reſtitution de Tournai en deviendroit beaucoup plus facile.

HENRI VIII. 1515.

Wolſey craint de perdre l'Evêché.

Pendant que François I. étoit encore en France, occupé à ſe préparer pour ſon Expédition d'Italie, le Pape, encore incertain du ſuccès qu'auroit cette entrepriſe, ne faiſoit pas grand cas des ſollicitations de l'Evêque. Mais quand il vit ce Prince maître de Genes, & entré dans le Milanois à la tête d'une puiſſante Armée, il accorda ſans balancer à Guillard une Bulle, par laquelle il le rétabliſſoit dans ſon Evêché, & lui permettoit même d'employer l'aſſiſtance du bras ſéculier pour s'en mettre en poſſeſſion. Cette Bulle, qui ſacrifioit les interêts du Roi d'Angleterre & de ſon Miniſtre, à ceux du Roi de France & de l'Evêque de Tournai, devroit paroître fort étrange, ſi la conſideration du tems & des conjonctures ne faiſoit ceſſer cet étonnement. Leon X. avoit donné un juſte ſujet à François I. de ſe plaindre de ſa conduite, & il voyoit ce Monarque prêt à rentrer en poſſeſſion du Milanois, & à conclure un Traité avec les Suiſſes pour les renvoyer dans leur païs. Il étoit donc de ſon interêt de l'appaiſer, en lui accordant une grace qu'il ſouhaitoit avec beaucoup de paſſion. Cependant, Henri ſe ſentit très offenſé de cette Bulle, qui rétabliſſoit dans l'Evêché de Tournai, un Evêque qui refuſoit de lui prêter ſerment de fidelité, & ſur laquelle le Roi de France & l'Evêque de Tournai pouvoient s'appuyer pour exciter une ſédition dans la Ville. Il donna donc ordre à ſon Ambaſſadeur à Rome d'en parler fortement au Pape, & de lui repréſenter les ſuites que ſa partialité pourroit avoir. Leon X. ne put s'empêcher d'en convenir. Mais dans ce même tems, François I. ayant gagné la Bataille de Marignan, & ſe préparant à lui faire éprouver les effets de ſon reſſentiment, ce n'étoit pas un tems propre à l'irriter davantage par la revocation de cette Bulle. Tout cela fit aſſez comprendre à Wolſey, que François I. étoit le véritable auteur du rétabliſ-

Le Pape rétablit l'Evêque de Tournai.

HENRI VIII. 1515.

ſement de l'Evêque. Cependant, le Pape ſe trouvant embaraſſé, prit le parti, ſur les oppoſitions du Roi d'Angleterre, de laiſſer l'affaire indéciſe, en la remettant à l'examen de deux Cardinaux, qui vrai-ſemblablement eurent ordre de n'en pas hâter la concluſion. Pendant ce tems-là, Wolſey ſe trouvoit dans l'incertitude s'il conſerveroit l'Evêché de Tournai. C'étoit préciſément ce que le Roi de France demandoit, afin que cette incertitude portât ce Miniſtre intereſſé à chercher quelque expédient pour ſe dédommager; après quoi il étoit apparent, qu'il ne s'oppoſeroit plus à la reſtitution de Tournai. En même tems, afin de conſerver ſon amitié qui lui étoit très néceſſaire, à cauſe du crédit qu'il avoit auprès du Roi ſon Maitre, il lui promit ſes bons offices pour lui faire obtenir un Chapeau de Cardinal. Wolſey ſouhaitoit paſſionément cette Dignité. Depuis la mort du Cardinal Bambridge, il avoit eſperé qu'il pourroit lui ſucceder dans le Cardinalat, auſſi bien que dans l'Archevêché d'Yorck. Il avoit même employé, pour le ſolliciter en ſon nom, le Cardinal *Hadrian de Cornetto*, qui étoit Collecteur du Pape en Angleterre, & qui faiſoit exercer cette Charge par Polydore Vergile, avec le titre de Sous-Collecteur. Mais ce Cardinal, au-lieu de le ſervir comme il s'y étoit engagé, lui avoit rendu de mauvais offices. Wolſey en ayant été informé, en fut tellement irrité, que, ſous quelque leger prétexte, il fit mettre Vergile à la Tour. Enſuite, il fit enſorte que le Roi écrivit au Pape de ſa propre main, pour le prier de nommer un autre Collecteur en la place du Cardinal Hadrian. La Lettre du Roi étoit ſi forte & ſi paſſionée, que le Pape ne jugea pas à propos de lui refuſer ſa demande. Néanmoins, en lui en donnant avis par un Bref, il ne laiſſa pas de lui faire entendre, qu'il ſavoit fort bien que la paſſion qu'il témoignoit contre le Cardinal Hadrian, lui étoit inſpirée par Wolſey. Cependant, Polydore Vergile demeura en priſon, juſqu'à ce qu'enfin le Cardinal Jule de Medicis, & le Pape même, intercederent pour lui, par des Lettres du 31. d'Août, & du 3. de Septembre. Comme c'étoit préciſément dans le tems que François I. ſollicitoit le Chapeau de Cardinal pour Wolſey, celui-ci ne jugea pas à propos de refuſer au Pape une choſe de ſi petite conſequence. Ainſi Polydore ſortit de la Tour, où il avoit été environ un an. Ce mauvais traitement fut ſans doute une des cauſes qui le porterent à n'oublier aucune des mauvaiſes qualitez du Cardinal Wolſey, dans ſon Hiſtoire d'Angleterre.

François promet ſon ſecours à Wolſey pour le faire Cardinal.

Myl. Herbert.

Le Cardinal Hadrian trahit Wolſey,

qui s'en venge & fait mettre Polydore Vergile à la Tour.

Act. Publ. T. XIII. p. 315.

Wolſey eſt fait Cardinal.

Cependant, Wolſey ayant enfin obtenu le Chapeau de Cardinal, en fut transporté de joye quand il en reçut la nouvelle par un Exprès, que le Roi de France lui envoya pour l'en informer. Mais quoiqu'il en eût toute l'obligation à ce Monarque, ce ſervice produiſit dans ſon cœur bien moins de reconnoiſſance, que l'injure qu'il croyoit en avoir reçue dans l'affaire de Tournai, ne lui avoit cauſé de chagrin. Il réſolut donc, pour ſe venger, de faire ſes efforts pour brouiller

Il perſiſte dans le deſſein de ſe venger du Roi de France.

Digitized by Google

ler le Roi ſon Maitre avec François, & pour le faire entrer dans une nouvelle Ligue contre la France. Par là, il ſatisfaiſoit trois de ſes paſſions dominantes: ſon orgueil, en faiſant voir à toute l'Europe, que les Souverains mêmes ne l'offenſoient pas impunément; ſa vengeance, en cauſant de grands embaras à François I; & ſon propre interêt, en ſe conſervant l'Adminiſtration de l'Evêché de Tournai. En effet, une rupture entre les deux Rois étoit un moyen ſûr, pour empêcher que Guillard ne fût retabli dans ſon Evêché. Telle eſt la cauſe, que les Hiſtoriens marquent comme la principale, du changement qu'on va voir dans la conduite de Henri. La jalouſie & la Politique peuvent y avoir auſſi contribué, mais moins comme de véritables cauſes, que comme des motifs dont Wolſey ſe ſervit pour enflammer le cœur de ſon Maitre. Vrai-ſemblablement, ſous prétexte de s'intereſſer à ſa gloire, il lui repréſenta, qu'il devoit travailler à rabattre l'orgueil du Roi de France; & ſut lui perſuader, qu'il étoit dangereux pour l'Angleterre que la France devînt trop puiſſante. Dès qu'il eut mis l'eſprit de Henri dans la diſpoſition où il le ſouhaitoit, il fit ſavoir ſecretement à l'Empereur, qu'il ne ſeroit pas impoſſible de détacher le Roi ſon Maitre des interêts de la France. On peut bien penſer que Maximilien reçut cette ouverture avec joye. Outre qu'étant ſans ſecours & ſans Alliez, il ſe voyoit peu en état de conſerver ſes conquêtes en Italie, il ſavoit bien que, de quelque maniere qu'on voulût traiter avec lui, il faudroit toujours qu'on lui fournît de l'argent. Pendant que Wolſey projettoit de négocier avec l'Empereur, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit paſſé pluſieurs mois à Londres aſſez triſtement, étoit regardé à la Cour d'un œil beaucoup plus favorable. On commença même à traiter avec lui, pour renouveller l'Alliance entre l'Angleterre & l'Eſpagne; & cette négociation fut terminée le 9. d'Octobre, par un Traité qui ne contenoit pourtant que la confirmation des anciens Traitez d'amitié.

Cependant l'Empereur, voulant profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit, envoya au Roi un Ambaſſadeur Milanois, pour lui demander du ſecours au nom de François Sforze qui étoit en Allemagne, & qui prenoit le titre de Duc de Milan, depuis que Maximilien ſon Frere avoit cedé ſes droits au Roi de France. Quoique, par les ſoins de Wolſey, Henri fût déja diſpoſé à une rupture avec la France, il ſemble pourtant qu'il n'étoit pas entierement déterminé. La demande de François Sforze, ou plutôt de l'Empereur, lui parut d'une ſi grande importance, qu'il ſouhaita d'avoir ſur ce ſujet les avis de l'Evêque de Wincheſter, & des Ducs de Norfolck & de Suffolck, qui pour cet effet furent mandez a la Cour. Le Conſeil s'étant aſſemblé pour déliberer ſur cette affaire, le Cardinal Wolſey prit le premier la parole, & fit un diſcours plein d'emportement contre la France, s'efforçant de faire voir le grand interêt qu'avoit l'Angle-

HENRI VIII. 1515.

Wolſey traite ſecretement avec l'Empereur. *Myl. Herbert.*

Henri renouvelle ſon alliance avec Ferdinand. *Act. Publ. T. XIII. p.* 520.

Ambaſſade de François Sforze à Henri. *Myl. Herbert.*

Henri aſſemble un grand Conſeil ſur ce ſujet.

Wolſey parle contre la France.

HENRI VIII. 1515.

terre de s'oppoſer à ſon agrandiſſement. L'Evêque de Durham, & tous les nouveaux Conſeillers, appuyerent cet avis de tout leur pouvoir. Mais les anciens firent leurs efforts pour détourner le Roi du deſſein de rompre la Paix qu'il avoit depuis peu conclue avec la France, puiſque le nouveau Roi ne lui en avoit donné aucun ſujet; & lui conſeillerent de tourner plutôt ſes armes contre l'Ecoſſe. Henri, qui étoit déja prévenu, prit un milieu qui ſans doute lui avoit été inſinué par ſon Miniſtre. Ce fut d'aſſiſter ſecretement l'Empereur & François Sforze. Cette réſolution étant priſe, il donna ordre à *Richard Pace*, ſon Ambaſſadeur auprès de Maximilien, de traiter avec eux; & afin de faire avancer le Traité, il lui fit de groſſes remiſes d'argent. Il s'engageoit ainſi peu-à-peu, ſans prévoir qu'il falloit enfin que ces démarches ſecretes aboutiſſent à une Guerre ouverte, comme Wolſey le ſouhaitoit.

Henri prend le parti d'aſſiſter l'Empereur en ſecret.

Engagement du Duc de Milan envers Wolſey. *Act. Publ. T. XIII. p.* 525.

On trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Piece, qui fait voir que le Cardinal ne s'oublioit pas lui-même dans les négociations où il étoit employé. C'eſt une promeſſe du Secretaire du Duc de Milan, qui, en vertu d'un pouvoir exprès du Duc ſon Maitre, s'engageoit à payer au Cardinal une penſion annuelle de dix-mille ducats, à commencer du jour que ſon Maitre ſeroit rétabli dans ſon Duché. Il eſt vrai que cet Acte n'étant ni daté ni ſigné, ne peut être regardé que comme un modele de cet engagement; mais il ne prouve pas moins l'humeur intereſſée du Cardinal. L'Empereur n'eut pas plutôt appris que Henri étoit diſpoſé à l'aſſiſter contre la France, qu'il envoya promptement en Angleterre *Matthieu Skinner*, Cardinal de Sion, pour négocier une Ligue avec lui. C'étoit ce même Prélat qui, peu de tems auparavant, avoit excité les Suiſſes à donner bataille à François I.

Ambaſſade de l'Empereur à Henri.

Parlement. *Herbert.*

Le Parlement ſe raſſembla le 12. de Novembre. Mais, comme il n'étoit pas encore tems de lui communiquer la réſolution que le Roi avoit priſe à l'égard de la France, il n'y fut point parlé de Guerre ni d'aucune affaire étrangere. L'Aſſemblée du Clergé qui ſe tenoit en même tems, fit réponſe au Pape touchant la demande d'un Subſide extraordinaire, qui lui avoit été faite ſous prétexte d'une Guerre apparente contre les Turcs. Cette réponſe contenoit, que la derniere Guerre entrepriſe contre la France, à la ſollicitation de Jule II., pour la défenſe de l'Egliſe, avoit épuiſé le Clergé, qui ne ſe trouvoit pas en état d'accorder de nouveaux Subſides: Que de plus, par un Décret du Concile de Conſtance, le Pape ne pouvoit rien impoſer ſur le Clergé, ſans l'approbation d'un Concile Général.

Le Clergé refuſe un Subſide au Pape.

Orgueil du Cardinal Wolſey. *Herbert.*

Pendant que le Clergé d'Angleterre tâchoit ainſi de ſe défendre contre les oppreſſions de la Cour de Rome, il voyoit s'élever dans ſon propre Corps comme un nouveau Pape, auquel il prévoyoit qu'il réſiſteroit encore plus difficilement qu'à celui de Rome, parce qu'il étoit appuyé du Roi. C'eſt de Wolſey que je veux parler. Depuis

puis que ce Prélat fut revétu de la Dignité de Cardinal, il devint encore plus vain, plus orgueilleux, & plus impérieux qu'il ne l'avoit été auparavant. Il ne marchoit plus qu'avec un train de Prince, toujours accompagné d'une foule de Domeſtiques, & faiſant porter devant lui, comme une eſpece de Trophée, le Chapeau de Cardinal, qu'il faiſoit mettre ſur l'Autel quand il entroit dans la Chapelle du Roi. Ce fut le premier Eccléſiaſtique en Angleterre, qui porta des habits de ſoye, & qui fit mettre de l'or ſur les harnois de ſes Chevaux. Enfin, il n'y avoit rien dont il ne s'aviſât pour ſe diſtinguer. Tout le monde étoit ſi ſcandaliſé de ſon orgueil, qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'en parler avec indignation. Mais perſonne n'oſoit en ouvrir la bouche devant le Roi, depuis que le vieux Evêque de Wincheſter, ayant voulu lui en toucher quelque choſe, en avoit été ſi mal reçu, que peu de tems après il avoit pris le parti de ſe retirer dans ſon Dioceſe. L'Archevêque de Cantorberi n'étoit pas moins choqué que les autres, de voir l'Archevêque d'Yorck affecter ainſi une ſi grande diſtinction. Mais ce qui l'offenſoit encore plus, c'étoit de voir porter devant le Cardinal la Croix d'Yorck, quoiqu'il fût dans la Province de Cantorberi. J'ai parlé ailleurs de ce different entre les deux Archevêques, qui, après avoir cauſé de violentes querelles, n'avoit pu être terminé que par des défenſes très expreſſes du Roi aux Archevêques d'Yorck, de faire porter la Croix devant eux dans l'autre Province. Mais Wolſey, qui ſe croyoit bien au-deſſus de ſes Prédéceſſeurs, ſe mit en état de renouveller la querelle, en mépriſant ces défenſes. Warham, qui étoit un homme paiſible, comprit aiſément, que quand même il voudroit entreprendre de l'empêcher, il n'y réuſſiroit pas, parce que Wolſey étoit maitre abſolu de l'eſprit du Roi. Ainſi, pour n'avoir pas continuellement cet objet devant ſes yeux, il pria le Roi de lui permettre de ſe démettre de la Charge de Grand Chancelier, & de ſe retirer dans ſa maiſon. Cela lui fut incontinent accordé; & le même jour, le Roi donna le Grand Sceau au Cardinal Wolſey. Selon les apparences, il n'avoit cauſé tant de mortifications à Warham, que pour l'obliger à quitter ſa Charge, dont il deſiroit d'être lui-même revêtu. Pour ſoutenir l'éclat de ſa Dignité avec plus de faſte qu'aucun autre n'eût fait avant lui, le Roi le combloit tous les jours de nouveaux bienfaits, en lui donnant des Prébendes, des Garde-Nobles d'enfans mineurs, & autres choſes de cette nature, qui augmentoient ſans ceſſe ſes revenus. Outre l'Archevêché d'Yorck & la Charge de Chancelier, il tenoit à ferme à vil prix les Evêchez de Bath & Wells, & de Hereford, poſſedez par des Italiens demeurans à Rome. Mais cela ne ſuffiſoit pas pour contenter ſon avidité. Il faut préſentement, avant que de ſortir de l'année 1515., dire un mot des affaires d'Ecoſſe, dont la connoiſſance eſt néceſſaire pour bien entendre les évenemens qui ſeront rapportez dans la ſuite.

HENRI VIII. 1515.

Il eſt fait Grand Chancelier à la place de Warham. *Act. Publ. Tom. XIII. pag.* 529. 22. Decemb.

Le Roi le comble de bienfaits. *Ibid. p.* 530.

Alexan-

HENRI VIII. 1515. Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan. Herbert.*

Alexandre Duc d'Albanie, qui avoit été déclaré Régent en 1513., n'arriva en Ecoſſe qu'au mois de Mai 1515. Il trouva ce Royaume plein de Factions & de diviſions, & cela lui fit comprendre que l'adminiſtration dont il ſe chargeoit, lui cauſeroit bien des embaras. Mais ce qui l'inquietoit le plus étoit, que le Roi d'Angleterre n'avoit que trop de part à ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, & qu'il fomentoit ces diviſions de tout ſon pouvoir. Sous prétexte que l'Ecoſſe avoit demeuré quelque tems ſans Régent, Henri VIII., en qualité d'Onele du jeune Roi, avoit pris le titre de Protecteur d'Ecoſſe; & en vertu de ce titre, ſes Ambaſſadeurs à Rome demandoient au Pape les Bénéfices de ce Royaume, & il les faiſoit remplir de ſes créatures. Mais dès que le Duc d'Albanie fut arrivé en Ecoſſe, il écrivit au Pape, au nom du jeune Roi, une Lettre très vigoureuſe, pour ſe plaindre de l'attentat du Roi d'Angleterre, & de la condeſcendance de la Cour de Rome ſur ce ſujet. Il mêla même dans ſa Lettre des menaces au Pape, de ne s'adreſſer plus à lui pour quoi que ce fût, s'il n'apportoit un prompt remede à ce mal.

Act. Publ. T. XIII. pag. 516. 3. Juillet.

Le Duc d'Albanie, quoiqu'Ecoſſois d'origine, étoit étranger en Ecoſſe, d'où le Duc ſon Pere s'étoit retiré en 1483. Comme il ſouhaitoit, au commencement de ſa Régence, de s'inſtruire de l'état du Royaume, il s'adreſſa malheureuſement à *Hepburn* Evêque de Murray, homme paſſioné & vindicatif, qui en prit occaſion de ſe venger de ſes ennemis. Ce Prélat, étant Prieur du Monaſtere de St. André, avoit été élu Archevêque de la même Egliſe au commencement de ce Regne. Mais il s'étoit vu obligé de ceder cet Archevêché à *Forman* Evêque de Murray, qui ſe trouva muni d'une Bulle du Pape. Cependant, Forman n'auroit jamais oſé faire valoir cette Bulle, s'il n'avoit pas été ſoutenu par *Alexandre Hums*, homme puiſſant, de qui j'ai parlé ci-devant. Par le crédit & l'autorité de ce Seigneur, Forman avoit été inſtallé à St. André, après avoir cedé l'Evêché de Murray à Hepburn, & s'être engagé à lui payer une certaine penſion. Hepburn, voyant qu'il ſe préſentoit une belle occaſion de ſe venger, fit au Régent un tel portrait de Hums, que lorsque celui-ci alloit à la Cour, il y étoit regardé d'un très mauvais œil. Hums, qui étoit d'un naturel extremement fier & hautain, voulant faire ſentir au Régent qu'on ne le mépriſoit pas impunément, ſe tourna du côté de la Reine Douairiere, & lui ayant perſuadé que le Roi ſon Fils étoit en danger, il lui conſeilla de l'emmener en Angleterre. Ce complot étant venu à la connoiſſance du Régent, il ſe rendit à l'improviſte à Sierling, où il s'aſſura de la perſonne du jeune Roi. Mais afin d'ôter à ſes ennemis tout prétexte de donner une mauvaiſe explication a cette démarche, il prêta au Roi un nouveau Serment de fidelité, & commit la garde de ſon éducation à trois perſonnes ſans reproche.

Alexandre Hums & Guillaume ſon Frere, voyant que leur complot

plot étoit découvert, ſe ſauverent promptement en Angleterre, où la Reine & le Comte d'Angus ſon Epoux les ſuivirent bien-tôt après. A cette nouvelle, le Régent envoya des Ambaſſadeurs à Henri, pour juſtifier ſa conduite; & en même tems, il ſut ſi bien négocier avec les fugitifs, qu'il leur perſuada de retourner en Ecoſſe. Mais la Reine ſe trouvant enceinte, ſe vit obligée de s'arrêter à *Harthottel* en Northumberland, où elle accoucha d'une Fille qui fut nommée *Marguerite*. Les ſuites de cette affaire ſeront rapportées en un autre endroit. HENRI VIII. 1515.

La mort du Roi Ferdinand, qui arriva au mois de Fevrier 1516., rompit les meſures que le Cardinal Wolſey commençoit à prendre, pour engager toute l'Europe dans une Guerre contre la France. Ainſi, malgré les projets de ce Cardinal, Henri ſe vit obligé de demeurer en repos, parce que les interêts des autres Princes ne ſe trouverent pas conformes aux ſiens, ou plutôt, à la paſſion de ſon Miniſtre. Mais, quoique l'Europe demeurât paiſible pendant quelque tems, il ſera pourtant néceſſaire de rapporter dans chaque année de cette Paix, la diſpoſition des affaires des principaux Etats, afin de faire connoitre la ſource des Guerres ſuivantes. 1516. Mort de Ferdinand Roi d'Arragon.

Il ne ſe paſſa rien de conſiderable en Angleterre au commencement de l'année 1516., que la naiſſance d'une Princeſſe que la Reine mit au monde le 18. de Fevrier, & à laquelle on donna le nom de *Marie*. Le Cardinal Wolſey, qu'on nommoit communément le Cardinal d'Yorck, toujours attentif à ce qui pouvoit lui procurer quelque avantage, fit faire cette année une recherche rigoureuſe de ceux qui avoient manié les deniers du Roi. La plupart pourtant furent épargnez : mais on châtia rigoureuſement ceux qui n'eurent pas l'adreſſe de ſe rendre le Miniſtre favorable. Naiſſance de Marie fille de Henri.

Après la mort de Ferdinad, le Royaume d'Arragon venoit naturellement à *Jeanne* ſa Fille ainée, qui étoit déja Reine de Caſtille. Cependant, cette Princeſſe ſe trouvoit hors d'état de gouverner ſes Royaumes, à cauſe de l'égarement de ſon eſprit, qui avoit obligé le Roi ſon Pere à la tenir enfermée. Ainſi, l'adminiſtration de ces deux Royaumes, & de toutes leurs dépendances, ne pouvoit être diſputée à Charles d'Autriche, Fils ainé de Jeanne & Souverain des Païs-Bas. Mais comme ce Prince ſe tenoit en Flandre, Ferdinand avoit laiſſé par ſon Teſtament la Régence d'Arragon à *Alphonſe* ſon Fils naturel, Evêque de Sarragoſſe, & celle de Caſtille, au Cardinal Ximenès, en attendant que Charles vînt lui-même prendre le Gouvernement. Cependant, lorſque Ximenès voulut ſe mettre en poſſeſſion de la Régence de Caſtille, *Adrien Florent*, Docteur en Théologie, qui faiſoit les affaires du Prince d'Autriche en Espagne, produiſit des Lettres Patentes de ſon Maitre, par leſquelles il étoit établi Régent de ce Royaume. Mais Ximenès refuſa de le reconnoitre en cette qualité, prétendant que Charles n'avoit pas pu nommer un Régent, avant que Charles d'Autriche ſuccede à Ferdinand. *Mayerne, Hiſt. d'Eſpag. Mezerai.* Affaires d'Eſpagne.

HENRI VIII. 1516.

que d'avoir été reconnu pour Gouverneur. Ce differend fut pourtant accommodé par cet expédient, que les ordres seroient signez de tous les deux. Mais le Cardinal ne laissa au Docteur que le seul nom de Régent, & en fit seul toutes les fonctions. Cependant, Charles prit le titre de Roi de Castille, du consentement des Etats de ce Royaume. Mais les Arragonnois, plus jaloux de leurs privileges que les Castillans, refuserent de lui donner le titre de Roi d'Arragon, pendant que Jeanne sa Mere étoit en vie. Il y avoit même dans ce Royaume-là un Parti qui soutenoit, que Jeanne elle-même ne pouvoit pas prétendre à la Couronne d'Arragon, parce que les femmes en étoient exclues par les Loix du païs; & que par cette raison, Charles ne pouvoit pas tirer de sa Mere, un droit qu'elle n'avoit pas. Mais d'autres prétendirent que l'exclusion donnée aux femmes par les Loix du païs, ne portoit aucun préjudice à leurs Descendans mâles. C'étoit, à peu près, le même cas qui étoit autrefois arrivé en France, dans le differend entre Edouard III. & Philippe de Valois. Je ne m'engagerai pas plus avant dans le détail des affaires d'Espagne. Ce que je viens d'en dire suffit pour faire comprendre la nécessité où Charles se trouvoit d'aller en ce païs-là, & combien il auroit été dangereux pour lui, de s'engager dans une Guerre contre la France, au commencement d'un Regne qui étoit encore si mal établi. Aussi ce Prince ne négligea rien pour renouveller les Traitez de Paix & d'Alliance, tant avec la France qu'avec l'Angleterre; sauf à prendre d'autres mesures, quand ses affaires se trouveroient dans une autre situation. Un peu avant la mort du Roi d'Arragon, il avoit, en qualité de Souverain des Païs-Bas, renouvellé l'Alliance avec l'Angleterre, par un nouveau Traité qui s'étoit conclu a Bruxelles le 24. de Janvier de cette même année. Environ un mois après, Henri, qui avoit en tête de former une Ligue contre la France, donna ordre à son Ambassadeur de traiter avec Charles sur ce sujet. Mais la mort de Ferdinand changea tellement la face des affaires, qu'il fallut que Henri se contentât d'une simple Ligue défensive, dont je parlerai tout-à-l'heure, après que j'aurai rapporté le succès d'une Expédition que l'Empereur fit en Italie.

Expédition de l'Empereur contre Milan. *Guicciardini. Mezerai.*

Ce n'étoit pas sans raison que Maximilien avoit embrassé avec promptitude l'occasion que le Cardinal Wolsey lui avoit offerte de faire la Guerre à la France. Il n'y avoit plus d'apparence qu'il pût conserver ses conquêtes dans l'Etat de Venise, depuis que François I. s'étoit rendu maitre du Milanois, & qu'il avoit joint ses forces à celles des Venitiens. D'ailleurs, il ne pouvoit plus attendre du secours du Pape, qui venoit de s'accommoder avec François. Quant à l'Armée Espagnole qui s'étoit retirée à Naples, il n'étoit pas facile de la faire revenir, puisqu'il falloit nécessairement qu'elle traversât l'Etat de l'Eglise. D'un autre côté, la mort du Roi Ferdinand avoit changé l'état des affaires, & achevé de ruïner les esperances de l'Empereur. Bien loin,

loin que le nouveau Roi de Caſtille penſât à faire la Guerre à la France, il avoit au contraire un grand interêt de maintenir la Paix avec ce Royaume, afin d'avoir le tems de s'établir en Espagne. Ainſi l'Empereur, contre ſa méthode ordinaire, ſe vit obligé d'agir ſeul, pendant cette année, dans l'esperance de brouïller les affaires d'une telle maniere, que d'autres Potentats fuſſent enfin contraints de ſe liguer avec lui. Il avoit déja touché de l'argent du Roi d'Angleterre, & le Cardinal Wolſey lui faiſoit esperer encore de plus grandes ſommes. Avec ce ſecours, il aſſembla une Armée d'environ vingt-mille hommes, Allemans ou Suiſſes, & ſe rendit au mois de Mars dans l'Etat de Veniſe; pendant que les Venitiens, aſſiſtez d'un Corps de Troupes Françoiſes commandé par Lautrec, étoient occupez au Siege de Brescia. A ſon approche, les François & les Venitiens leverent le Siege, & après avoir fait ſemblant de vouloir lui disputer les paſſages des Rivieres, ils ſe retirerent à Milan pour éviter une Bataille. Ainſi, l'Empereur s'approcha de Milan ſans beaucoup d'obſtacle. HENRI VIII. 1516.

La conſternation des François fut ſi grande, qu'il s'en fallut peu qu'ils n'abandonnaſſent & la Ville & le Duché, pour ſe retirer en France. Si l'Empereur avoit fait la diligence qu'il pouvoit faire, il les auroit ſans doute obligez à exécuter cette réſolution. Mais s'étant amuſé trois ou quatre jours inutilement, il n'arriva devant Milan, que dans le tems que les François recevoient la nouvelle que dix-mille Suiſſes des Cantons alliez de la France venoient à leur ſecours, & qu'ils n'étoient éloignez que d'une journée.

L'arrivée des dix-mille Suiſſes à Milan, cauſa une égale conſternation dans les deux partis. Les François, qui regardoient ces Troupes comme un ſecours aſſuré, ſe trouverent dans un étonnement extrême, quand ils apprirent qu'elles ne vouloient point abſolument combattre contre les Suiſſes qui étoient dans l'Armée de l'Empereur. Ceux-ci de leur côté demandoient leur paye, avec une audace qui faiſoit craindre à Maximilien que ce ne fût un prétexte pour s'empêcher d'en venir aux mains avec leurs Compatriotes nouvellement arrivez à Milan. Il n'avoit point d'argent à leur donner, & il craignoit que les François n'en euſſent trop pour les corrompre. Ainſi tout à coup, lorsqu'on s'y attendoit le moins, il prit le parti de ſe retirer; après quoi, n'ayant point d'argent pour payer ſon Armée, elle ſe débanda d'elle-même.

Ce coup étant manqué, l'Empereur ſe vit réduit à faire de nouvelles tentatives pour engager le Pape, le Roi d'Angleterre, le nouveau Roi de Caſtille ſon Petit-Fils, dans une Ligue contre la France. Mais ce deſſein n'étoit pas facile à exécuter. Le Pape avoit des interêts particuliers, qui ne lui permettoient pas de rompre ouvertement avec François I. Le Conſeil de Charles étoit trop habile, pour conſentir que ce Prince s'engageât à ſuivre la paſſion de ſon Ayeul, dans

L'Empereur feint de vouloir ceder l'Empire à Henri.

HENRI VIII. 1516.

dans un tems où il falloit néceſſairement qu'il allât en Espagne, pour y prendre poſſeſſion de ſes Royaumes. Ainſi, toute la reſſource de l'Empereur conſiſtoit dans les ſecours qu'il pouvoit attendre du Roi d'Angleterre. Mais comme il n'y avoit aucune apparence que Henri voulût entreprendre une Guerre dont il lui faudroit faire toute la dépenſe, Maximilien s'aviſa d'une ruſe pour l'entretenir dans les bonnes diſpoſitions où il étoit à ſon égard, ou du moins pour en tirer quelque argent. Ce fut de témoigner à *Robert Wingfield*, Ambaſſadeur d'Angleterre auprès de lui, qu'il étoit las du fardeau de l'Empire, & qu'ayant une eſtime toute particuliere pour le Roi ſon Maître, il avoit deſſein de s'en démettre en ſa faveur. Pour cet effet, il le chargea d'écrire au Roi, que s'il vouloit ſe rendre à Treves, il y aſſembleroit une Diete, pour y règler cette grande affaire; & qu'après cela, il offroit de l'accompagner à Rome, pour lui faire recevoir la Couronne Imperiale. De plus, il lui faiſoit eſperer qu'il lui cederoit tous ſes droits ſur le Duché de Milan, & qu'il lui aideroit à en faire la conquête. Henri n'eut pas beaucoup de peine à comprendre dans quelle vue Maximilien lui faiſoit une ſemblable propoſition. C'eſt pourquoi il écrivit à ſon Ambaſſadeur, de remercier l'Empereur de ſes bonnes intentions, & de le prier de remettre l'exécution de ce projet à un tems plus convenable, lorſque les François ſeroient chaſſez d'Italie. Cependant, pour recompenſer ſa bonne volonté, il lui fit tenir quelque argent, en s'excuſant ſur la négligence d'un Banquier Genois, de ce qu'il ne lui avoit pas envoyé tout ce qu'il lui avoit promis.

François I. forme le projet d'attaquer le Royaume de Naples, & ne l'exécute pas. *Mezerai.*

Pendant que l'Empereur cherchoit à cauſer des embaras à la France, François I. formoit de nouveaux projets. Il avoit bien lieu d'être content de ſa glorieuſe Campagne, qui en peu de tems lui avoit fait recouvrer le Duché de Milan. Cependant, la mort de Ferdinand lui ayant donné de nouvelles eſperances, il forma le deſſein de ſe rendre maître du Royaume de Naples, dans la penſée que le nouveau Roi d'Eſpagne ſeroit peu en état de le défendre, avant que d'être bien établi dans ſes Royaumes. D'ailleurs, il croyoit avoir tellement attaché le Pape à ſes interêts, par le Traité de Bologne, qu'il ne doutoit point qu'il ne trouvât en lui tous les ſecours néceſſaires pour cette entrepriſe, le regardant comme ſon meilleur ami. Mais il connoiſſoit mal Leon X. Ce Pontife ne ſouhaitoit nullement que les François ſe rendiſſent plus puiſſans en Italie; & s'il témoignoit au Roi qu'il étoit dans ſes interêts, ce n'étoit que pour l'empêcher de s'oppoſer aux projets qu'il avoit lui-même formez en faveur de ſa propre Maiſon. L'invaſion que l'Empereur fit cette année dans le Milanois, interrompit l'exécution du projet que François I. avoit formé contre Naples; & ce qui arriva dans la ſuite, lui en fit perdre entierement la penſée. Cependant, le deſir qu'il avoit témoigné de s'emparer de ce Royaume, donna lieu à une Ligue défenſive qui ſe

HENRI VIII. 1516.

ſe fit contre lui vers la fin de cette année, & dont je parlerai tout-à-l'heure, après avoir dit encore un mot des affaires d'Italie.

Leon X. ne ſe fut pas plutôt raccommodé avec François I., qu'il dépouilla le Duc d'Urbin de ſon Duché ſous un prétexte frivole, & en inveſtit *Laurent de Medicis*, qui prit dès-lors le titre de Duc d'Urbin: & l'ancien Duc dépouillé alla ſe refugier à Mantoue.

Le Pape dépouille le Duc d'Urbin.

Cimarelli, Hiſt. d Urbino. Guicciardin.

C'étoit pour pouvoir exécuter ce deſſein, que le Pontife avoit flatté François I. de l'eſperance qu'il ſe joindroit à lui pour faire la conquête de Naples. Mais après qu'il ſe fut rendu maître d'Urbin, par la connivence de ce Monarque, bien loin d'en avoir quelque reconnoiſſance, il ne penſa qu'aux moyens de chaſſer les François du Duché de Milan. Dans cette vue, il entretint des intelligences ſecrettes avec l'Empereur, le Roi d'Angleterre & le nouveau Roi d'Eſpagne, & fit tous ſes efforts, par le moyen de ſes Emiſſaires, pour porter les Suiſſes à rompre l'Alliance qu'ils avoient conclue avec la France. Quoiqu'il agit avec toutes les précautions poſſibles, il ne put pourtant négocier ſi ſecretement, que ſes intrigues ne vinſſent à la connoiſſance du Roi, qui feignoit pourtant de les ignorer. Au contraire, il faiſoit tout ce qui étoit en ſon pouvoir, pour mettre véritablement le Pontife dans ſes interêts; ſans quoi il comprenoit que ſon entrepriſe de Naples ne pourroit jamais avoir un bon ſuccès. Leon X. ne demandoit pas mieux que de l'amuſer, pendant qu'en ſecret il agiſſoit contre lui. Mais enfin, François s'appercevant de plus en plus de ſa mauvaiſe-foi, perdit la penſée de la conquête de Naples, & réſolut de traiter avec le Roi d'Eſpagne, qui, dans la ſituation où ſes affaires ſe trouvoient, ne pouvoit que ſouhaiter de vivre en bonne intelligence avec lui. Ainſi, les deux Rois étant également diſpoſez à la Paix, envoyerent leurs Plénipotentiaires à Noyon pour la conclure. Le Traité en fut ſigné le 26. d'Août. Il portoit en ſubſtance, que Charles épouſeroit *Louiſe* Fille de François, qui n'étoit alors âgée que d'un an. Qu'il auroit pour dot les prétentions du Roi de France ſur le Royaume de Naples: mais qu'en attendant que le Mariage pût ſe conſommer, il donneroit pour l'entretien de la jeune Princeſſe, une penſion de cent-mille écus tous les ans. Que dans ſix mois, il rendroit le Royaume de Navarre à Henri d'Albret, Fils de Jean d'Albret & de Catherine Roi & Reine de Navarre, qui avoient été dépouillez par Ferdinand; & qu'en cas que Charles n'obſervât pas cet Article, il ſeroit permis à François d'aſſiſter le Roi de Navarre. Enfin, que l'Empereur rendroit Verone aux Venitiens, qui, en recompenſe, lui payeroient comptant une ſomme de deux-cens-mille écus, & lui fourniroient une quittance abſolue de la ſomme de trois-cens-mille écus que le Roi Louis XII. lui avoit prêtez pour ſoutenir la Guerre contre Veniſe. Il eſt très aiſé de comprendre que, dans ce Traité ſi avantageux à la France, Charles n'avoit eu en vue que de ga-

Il cherche à chaſſer les François d'Italie.

François tâche en vain de le gagner.

Traité de Noyon entre François I. & Charles.

Mezerai. Myl. Herbert.

HENRI VIII. 1516.

gagner du tems, en lui accordant tout ce qu'elle pouvoit ſouhaiter, de peur d'être empêché d'aller prendre poſſeſſion de ſes Royaumes. Auſſi ce Traité fut-il très mal obſervé dans la ſuite.

Interêts des Princes.

La Paix de Noyon étoit entierement contraire aux deſſeins du Pape, de l'Empereur, & du Roi d'Angleterre. Le Pape ſouhaitoit paſſionément que les François fuſſent chaſſez d'Italie. Maximilien ne cherchoit qu'à ſuſciter des ennemis à François I., afin de l'empêcher de ſecourir les Venitiens. Il comprenoit bien qu'il falloit ſe réſoudre à ratifier le Traité de Noyon, & par conſequent, rendre Verone, ou défendre ſes conquêtes ſans le ſecours d'aucun Allié. Pour éviter ces deux extremitez, il tâchoit autant qu'il lui étoit poſſible d'embrouiller les affaires, afin d'exciter une nouvelle Guerre qui donnât lieu à une Ligue contre la France. Par là, il eſperoit de ſe voir en état de pouvoir ſans risque rejetter le Traité de Noyon, qu'il croyoit très préjudiciable à ſes interêts. Il eſt vrai que la reſtitution de Verone devoit lui valoir cinq-cens-mille écus: mais de cette ſomme, il en rabattoit les trois-cens-mille qu'il devoit au Roi de France, & qu'il ne comptoit pas de payer jamais. Ainſi, pour une ſomme de deux-cens-mille écus, on l'obligeoit à rendre Verone; c'eſt-à-dire, qu'on lui fermoit l'entrée de l'Italie, par où ſeulement il ſe faiſoit conſiderer dans la ſituation où ſe trouvoient les affaires de l'Europe. Henri VIII. ne ſouhaitoit pas moins de ſon côté la Guerre contre la France, ſoit qu'il y fût pouſſé par le Cardinal Wolſey, ou par la jalouſie qu'il avoit conçue contre François. Mais il n'en étoit pas de même de l'Archiduc, qui trouvoit un grand avantage à demeurer quelque tems en paix.

Négociations contre la France,

Ce fut là le ſujet de diverſes négociations qui furent miſes ſur le tapis, depuis la concluſion du Traité de Noyon, jusques vers la fin d'Octobre. Le principal but du Pape, de l'Empereur, & du Roi d'Angleterre, étoit de détacher les huit Cantons Suiſſes Alliez de la France, des interêts de cette Couronne, afin qu'on pût ſe ſervir de leurs Troupes pour envahir le Milanois. Cependant, ils travailloient à former une Ligue, dans laquelle ils ſouhaitoient paſſionément de faire entrer le nouveau Roi d'Espagne. Mais tout ce qu'ils purent obtenir de lui fut ſon conſentement à une Ligue défenſive, en cas que François I. attaquât quelqu'un des Confédérez. Leon X., ſelon ſa méthode ordinaire, ne voulut pas ſe déclarer ouvertement. Mais il fit entendre qu'il ſe joindroit volontiers à la Ligue, quand elle ſeroit conclue, ſi on lui laiſſoit une place. A l'égard des Suiſſes, on réſolut de les y comprendre quoiqu'ils ne le demandaſſent pas, ſur l'eſperance qu'on avoit de les y engager, par le moyen de quelques Particuliers de leur Nation qu'on avoit gagnez.

qui n'aboutiſſent qu'à une Ligue défenſive. *Act. Publ. T. XIII. p. 556.*

Articles de la Ligue de Londres. *Ibid.*

Cette Ligue fut donc conclue à Londres le 29. d'Octobre, environ deux mois après le Traité de Noyon. Elle portoit: Que l'Empereur, le Roi d'Angleterre, le Roi d'Espagne, s'engageoient à ſe ſe-

ſecourir mutuellement contre tout Prince qui voudroit attaquer l'un des trois; & le nombre de Troupes que chacun devoit fournir étoit règlé. Que tous les Princes, Potentats, Republiques, Communautez, qui voudroient entrer dans cette Ligue, y ſeroient reçus. Que comme les Confèderez avoient lieu d'esperer que le Pape voudroit bien y être admis, ils l'en déclaroient le Chef. Enfin, que tous les Cantons Suiſſes ſeroient cenſez compris dans la Ligue, pourvu qu'ils la ratifiaſſent; & que pour cet effet, on leur aſſigneroit des penſions, dont on conviendroit avec eux. Par un Article particulier, qui ne fut ſigné que quelques jours après, on convint de ce que chacun des Alliez devoit fournir pour les penſions qui ſeroient diſtribuées aux Suiſſes, *tant au Public qu'aux Particuliers*, ce ſont les termes, afin de les faire entrer dans la Ligue. Cela fait voir qu'on n'étoit nullement aſſuré de les gagner, & qu'on comptoit principalement ſur les intrigues de quelques Particuliers de leur Nation. HENRI VIII. 1516.

Ce fut à cette Ligue, peu conſiderable en elle-même, qu'aboutirent tous les mouvemens que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Angleterre s'étoient donnez pendant cette année. L'Empereur avoit eſperé quelque choſe de plus; & quoique par ce Traité les Alliez fuſſent en quelque maniere obligez de le ſecourir, ſi le Roi de France continuoit à donner du ſecours aux Venitiens, il ſe dégouta bien-tôt d'une Ligue qui ne lui procuroit point d'argent. Avant que l'année fût expirée, il accepta & ratifia le Traité de Noyon. En même tems, il conclut avec les Venitiens une Treve de quelques mois; & d'un commun accord, ils remirent le reſte de leurs differens à des Arbitres. La réſolution de l'Empereur changea entierement la face des affaires, ainſi qu'on le verra dans l'année ſuivante. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, qu'immédiatement après que cette Ligue fut ſignée, Henri envoya *Richard Pace* aux Suiſſes, pour tâcher de les faire entrer dans la Ligue. Mais ce fut inutilement. Au contraire, l'Empereur ayant réſolu de faire la Paix avec les Venitiens, conſentit que les cinq Cantons qui avoient refuſé de s'allier avec la France, entraſſent dans le Traité que les huit autres avoient fait avec cette Couronne. L'Empereur fait la paix avec Veniſe. *Act. Publ. T. XIII. p.* 507.

Avant que de finir les évenemens arrivez dans l'année 1516., il faut dire un mot de ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe. Henri ayant formé de grands projets contre la France, & ſachant combien le Duc d'Albanie avoit à cœur les interêts de ce Royaume, s'étoit mis en tête d'obliger les Ecoſſois à lui ôter la Régence. Pour cet effet, il leur avoit demandé qu'ils lui envoyaſſent des Ambaſſadeurs, à qui il pût communiquer certaines choſes avantageuſes aux deux Royaumes. Cette négociation aboutit à preſſer les Grands d'Ecoſſe de chaſſer le Duc d'Albanie. Il écrivit même au Parlement de ce Royaume, que le meilleur moyen pour entretenir la Paix entre les deux Nations, étoit qu'ils renvoyaſſent le Régent en France: ſous prétexte qu'il étoit dan- Affaires d'Ecoſſe. Henri veut faire chaſſer le Duc d'Albanie.

HENRI VIII. 1516.

dangereux de laiſſer la garde du jeune Roi, à l'Héritier préſomptif de la Couronne. En même tems il faiſoit entendre, qu'en cas de refus, il ſe verroit obligé de pourvoir lui-même, par des moyens convenables, à la ſureté du Roi ſon Neveu. Il donnoit auſſi à connoître, qu'il prétendoit à la Régence, en qualité d'Oncle du jeune Roi. Mais le Parlement répondit à cette Lettre, d'une maniere qui lui donna lieu de ſe convaincre, que les Ecoſſois n'étoient nullement diſpoſez à cette condescendance.

Act. Publ. T. XIII. p. 560.

Revolte de Hums.

Soit que Hums eût quelque part à la démarche que le Roi d'Angleterre venoit de faire, ou qu'il n'en fût que ſoupçonné, le Parlement le fit ſommer de venir répondre aux accuſations qu'on intentoit contre lui. Hums n'ayant pas jugé à propos de comparoitre, fut condamné par défaut. Il regarda cette Sentence comme une oppreſſion, & pour s'en venger, il fit quelques hoſtilitez contre quelques-uns de ſes ennemis. Cela donna lieu au Parlement d'accorder au Viceroi une levée de dix-mille hommes, pour châtier le Rebelle. Mais ſes amis lui ayant conſeillé de ſe ſoumettre, il ſe remit à la discretion du Viceroi, qui le fit conduire à Edimbourg, & le donna en garde à Jaques Hamilton ſon Beau-Frere. Peu de tems après, Hums perſuada au Lord Hamilton de s'évader avec lui, & de prétendre à la Régence, comme Fils d'une Sœur de Jaques III., & par conſequent, parent du Roi au même degré que le Duc d'Albanie. Il diſoit, que ſi le Duc pouvoit alléguer qu'il étoit deſcendu d'un Mâle, on pouvoit auſſi lui oppoſer qu'il étoit Fils d'un fugitif, qu'il étoit né hors du Royaume, & ſachant à peine parler la Langue du Païs. Le Régent ayant été informé de leur fuite & de leur complot, marcha contre le Château d'Hamilton, & s'en rendit maitre dans peu de jours. Alors Hums voyant bien qu'il n'étoit plus tems de diſſimuler, leva des Troupes, & s'étant emparé de Dumbar, il ruïna entierement cette Ville.

Treve entre l'Angleterre & l'Ecoſſe,

Cependant, les Ambaſſadeurs que le Régent avoit envoyez en Angleterre au mois de Mai, y avoient conclu une Treve, le 1. de Juin. Mais comme Henri n'avoit accordé cette Treve que dans la penſée qu'elle faciliteroit l'exécution de ſes deſſeins, il paroiſſoit peu diſpoſé à l'obſerver depuis qu'il avoit reçu la réponſe dont il a été parlé ci-deſſus. Mais afin d'éviter une Guerre qui ne pouvoit qu'être fatale à l'Ecoſſe, le Régent lui envoya par François de la Fayette, certains Articles, auxquels il deſiroit qu'il donnât ſon approbation; moyennant quoi il offroit d'aller lui-même en Angleterre pour lui rendre ſes reſpects. Dans ce même tems, les affaires du reſte de l'Europe ayant changé de face, comme on l'a vu ci-deſſus, Henri conſentit à la prolongation de la Treve jusqu'à la fin de l'année 1517.

prolongée. *Ibid. pag. 554.*

Le Concile de Latran travaille à reformer le Calendrier.

C'eſt là ce qui ſe paſſa de plus conſiderable dans les divers Etats de l'Europe, pendant l'année 1516. J'y ajouterai ſeulement un mot touchant le Concile de Latran, qui continuoit toujours ſes Seſſions ſans avoir

avoir beaucoup à faire. Comme il ne s'agiſſoit ni de la Reformation de l'Egliſe, quoiqu'il ſemblât n'avoir été convoqué que dans ce deſſein, ni de l'extirpation d'aucune Héréſie, il réſolut, pour s'occuper, de travailler à la Reformation du Calendrier qui ſe trouvoit extrêmement défectueux. Pour cet effet, le Pape ayant fait dreſſer des Mémoires ſur ce ſujet, ſe chargea d'écrire à tous les Princes Chretiens, pour les prier d'envoyer leurs meilleurs Mathématiciens à Rome, ou du moins, de leur faire examiner les diverſes propoſitions qui avoient été faites ſur cette matiere. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, le Bref adreſſé à Henri VIII., où le Pape diſoit qu'il avoit remis la prochaine Seſſion au mois de Décembre, afin de donner aux Mathématiciens le tems de lui envoyer leurs avis.

HENRI VIII. 1516.

Pag. 552. 10. Juillet.

L'Empereur ayant ratifié le Traité de Noyon, pour ce qui le concernoit, rendit Verone aux Venitiens le 15. de Janvier de l'année 1517., après avoir reçu deux-cens-mille écus, & une quittance de ce qu'il devoit au Roi de France. De plus, afin de donner aux Arbitres le tems de règler les differens qu'il avoit encore avec Veniſe, il conſentit que la Treve fût prolongée pour cinq ans. Mais ce ne fut qu'à condition que, pendant la Treve, les Venitiens lui payeroient vingt-mille écus tous les ans. Il étoit comme impoſſible de faire aucun Traité avec lui, ſans qu'il lui en revînt quelque argent. C'eſt ainſi que finit enfin cette Guerre, qui peut être regardée comme une ſuite de la Ligue de Cambrai. Les Venitiens s'y trouverent engagez depuis le commencement juſqu'à la fin, & n'en ſortirent qu'après avoir dépenſé plus de cinq-millions de Ducats du Tréſor public, outre les dommages infinis que les Sujets en avoient ſoufferts.

1517. L'Empereur rend Verone aux Venitiens & prolonge la Treve pour cinq ans.

Maximilien s'étant ainſi déſiſté de ſes deſſeins ſur l'Italie, alla dans les Païs-Bas, pour y voir Charles ſon Petit-Fils, avant qu'il partît pour l'Eſpagne. Pendant ſon ſéjour en ce Païs-là, il conclut avec lui, & avec le Roi de France, une Ligue contre les Turcs, dans laquelle ils reſerverent une place au Roi d'Angleterre. Le Pape & le Concile de Latran ſollicitoient ardemment tous les Princes de la Chretienté à entrer dans cette Ligue, ſous prétexte des progrès que les Turcs faiſoient en Egypte contre les Mammelus, prétendant qu'après cela, leur deſſein étoit de venir attaquer les Chretiens. Mais la ſuite fit voir que l'unique vue du Pape étoit d'amaſſer de l'argent ſous ce prétexte, pour ſes affaires particulieres, & pour enrichir ſa Maiſon.

Il conclut avec François & Charles, une Ligue contre les Turcs. *Myl. Herbert.* Leon X. ſollicite les Princes Chretiens à faire la Guerre aux Turcs. *Act. Publ. T. XIII. p.* 578.

Cependant Charles, nouveau Roi d'Eſpagne, n'avoit autre choſe en tête que de partir promptement, pour aller prendre poſſeſſion de ſes Royaumes. Il venoit de faire avec François I. une Paix ſi avantageuſe à la France, qu'il ne craignoit pas que ce Prince voulût la rompre, parce qu'il n'y auroit trouvé aucun avantage. Ainſi, quand l'Ambaſſadeur d'Angleterre le preſſa de ratifier la Ligue de Londres, il differa quelque tems, ſous divers prétextes, parce que la regar-

Janvier. Charles ratifie la Ligue de Londres.

HENRI VIII. 1517.

dant comme inutile, il craignoit de choquer le Roi de France. Il la ratifia néanmoins, en y faiſant quelque changement; & enfin, il partit au mois d'Août pour l'Espagne, où ſa préſence étoit abſolument néceſſaire. Dès qu'il y fut arrivé, il congédia le Cardinal Ximenès, qui en mourut de déplaiſir. Enſuite, il ſe livra tellement aux Flamans qu'il avoit amenez avec lui, que les Espagnols en conçurent une jalouſie, qui les porta dans la ſuite à de grandes extremitez.

Il ſe rend en Espagne.

Il congedie le Cardinal Ximenès.

Le Pape & François I. diſſimulent leurs ſentimens l'un envers l'autre.

J'ai dit ci-deſſus, que le Pape amuſoit continuellement François I. de l'eſperance qu'il s'uniroit étroitement avec lui, dans le même tems qu'il lui ſuſcitoit des ennemis de tous côtez. François I. étoit informé d'une partie de ſes démarches, mais il ne ſavoit pas tout. Ainſi, dans l'eſperance de l'attacher enfin véritablement à ſes interêts, il n'oublioit rien de ce qu'il croyoit capable de le gagner, feignant même de le regarder comme ſon meilleur ami, dans le tems qu'il lui étoit le plus ſuſpect. Mais comme le Pape ſavoit bien en ſa conſcience, qu'il n'avoit pas mérité l'amitié de ce Monarque, il ne pouvoit ſe perſuader que ſes avances fuſſent ſinceres. Cependant, il lui étoit avantageux que François parût publiquement ſon ami, c'eſt pourquoi il le menageoit beaucoup; & ce n'étoit pas ſans raiſon.

La Rovere ſe remet en poſſeſſion d'Urbin. *Guicciardin.*

Dès le commencement de cette année 1517., François Marie de la Rovere, qui avoit été dépouillé du Duché d'Urbin, ſe mit en devoir de recouvrer ſon Etat. Dès que, par la Treve conclue entre l'Empereur & les Venitiens, les Troupes Eſpagnoles qui étoient dans l'Etat de Veniſe furent devenues inutiles, La Rovere trouva le moyen de les gagner & de les employer à ſon ſervice. Avec ce ſecours, il ſe rendit maitre d'Urbin, & porta la terreur dans la Toscane & dans l'Etat Eccléſiaſtique. Laurent de Medicis nouveau Duc d'Urbin, ou plutôt le Pape ſon Oncle, ſe trouvant alors peu en état de recouvrer ce Duché, il fallut avoir recours à l'aſſiſtance des Princes Chretiens, ſous prétexte que l'Egliſe ſe trouvoit cruellement opprimée, les interêts de la Maiſon de Medicis étant alors ceux de l'Egliſe. François I., qui avoit toujours en vue de gagner le Pape, ſe ſervit de cette occaſion pour lui rendre un grand ſervice, en lui envoyant un bon Corps de Troupes, ſous le commandement de *Lescun* Frere de Lautrec. Cette Guerre ne laiſſa pourtant pas de durer ſept ou huit mois; & pendant ce tems-là, le Pape ne ceſſa point de preſſer tous les Princes Chretiens de contribuer aux frais d'une Guerre, qui, ſelon lui, devoit intereſſer tout le monde. Henri VIII. étant ſollicité comme les autres, refuſa de prendre part à ces démêlez. Mais le Pape trouva le moyen d'y faire entrer ſes Sujets, en levant une Décime ſur le Clergé, dont le Cardinal Wolſey fut établi Collecteur. La Guerre d'Urbin finit par un endroit auquel La Rovere ne s'étoit pas attendu. Le Pape corrompit les Espagnols qui le ſervoient, & qui firent pour lui un Accord, qu'il ne put ſe diſpenſer d'accepter. Ainſi, ſe trouvant en-

François I. envoye du ſecours au Pape. *Mezerai.*

Le Pape leve une Décime en Angleterre. *Act. Publ. T. XIII. p.* 592. 20. Juin. *Pag.* 596. 598.

La Rovere eſt chaſſé d'Urbin,

encore une fois contraint d'abandonner ſon Etat, il alla ſe refugier à Mantoue. HENRI VIII.

Pendant que le Pape étoit occupé par la Guerre d'Urbin, il découvrit une Conſpiration contre ſa perſonne, tramée par le Cardinal de Sienne, qui avoit gagné un Chirurgien pour l'empoiſonner. Ce Cardinal ſe trouvant ablent de Rome lorſque la Conſpiration fut découverte, le Pape, qui ſouhaitoit paſſionément de l'avoir entre ſes mains, ne ſe fit pas un ſcrupule d'employer la fraude pour parvenir à ſon but. Il lui envoya un ſaufconduit, & de plus, il engagea ſa parole à l'Ambaſſadeur d'Espagne, qu'il ne lui ſeroit fait aucun mal. Le Cardinal ayant été aſſez ſimple pour ſe rendre à Rome ſur la foi de ce ſaufconduit, fut d'abord mis au Château S. Ange, & enſuite étranglé dans la priſon. L'Ambaſſadeur d'Espagne voulut ſe plaindre de ce manque de foi; mais le Pape lui répondit, qu'un ſaufconduit n'étoit jamais cenſé s'étendre jusqu'au crime de Leze-Majeſté, ſi le cas n'y étoit expreſſément mentionné. Quelques autres Cardinaux, accuſez ou ſoupçonnez d'être complices du Cardinal de Sienne, furent punis par la dépoſition, par la priſon, ou par de groſſes amendes.

1517. Conſpiration contre le Pape. *Ibid. Pag. 589. Guicciardin.*

François I. ne ſe laſſoit point de faire des avantages au Pape pour gagner ſon amitié, dans la crainte où il étoit, que ſes intrigues ne rallumaſſent une nouvelle Guerre pour lui faire perdre Milan. Il crut enfin avoir trouvé un moyen infaillible pour l'attacher à ſes interêts, en procurant à Laurent de Medicis un Mariage très avantageux, avec Catherine Héritiere de la Maiſon de Boulogne. Cette offre fut acceptée avec joye, & Laurent s'étant rendu à Paris pour ce Mariage, préſenta au Baptême, au nom du Pape, le Dauphin François qui étoit né au commencement de cette année. Pour reconnoitre la faveur que le Roi faiſoit à Laurent, le Pape lui accorda des Décimes ſur ſon Clergé, ſous prétexte de la Guerre qu'on devoit faire aux Turcs. Mais il eut ſoin d'en aſſigner cinquante-mille livres, pour les frais de la nôce qui devoit ſe faire à Paris.

Mariage de Laurent de Medicis avec l'Heritiere de Boulogne.

Cette prétendue Guerre que la Chretienté devoit entreprendre contre les Turcs, parut au Pape une bonne occaſion pour s'enrichir des contributions des Chretiens. Dans cette vue, il accorda des Indulgences plénieres à tous ceux qui voudroient y contribuer, & les fit vendre publiquement à un prix ſi modique, qu'il auroit fallu n'être gueres ſoigneux de ſon ſalut, pour ne les pas gagner. Mais c'étoit ce qui faiſoit eſperer au Pape d'en tirer un profit immenſe, parce que vrai-ſemblablement il ne devoit point y avoir de Chretien qui ne voulût y avoir part. Cependant, afin d'établir quelque ordre dans la levée de l'argent qui devoit provenir de cette vente, toute la Chretienté fut diviſée en divers Départemens, & l'on établit dans chacun des Collecteurs pour recevoir l'argent, & des Prédicateurs qui avoient ordre de faire valoir l'utilité

Vente des Indulgences ſous prétexte de la Guerre des Turcs.

HENRI VIII. 1517.

des Indulgences. Mais il arriva, par un accident qui ne parut d'abord d'aucune conſequence, que l'Archevêque de Mayence, qui étoit chargé de nommer les Prédicateurs en Allemagne, aſſigna le quartier de Saxe aux *Jacobins*, au-lieu que, dans les précedentes Croiſades, cet emploi avoit été donné aux *Auguſtins*. Le tort qu'on faiſoit à ceux-ci réveilla leur jalouſie. Ils examinerent de près la conduite de ceux qui prêchoient, auſſi bien que des Collecteurs; ils en firent des railleries, & enſuite des plaintes publiques. Enfin, *Martin Luther*, Moine Auguſtin & Profeſſeur en Théologie dans la nouvelle Univerſité de Wittemberg, publia des Ecrits contre ces gens-là, non ſans des obſervations piquantes contre les Indulgences mêmes. Cette hardieſſe lui attira des ennemis, qui, par leurs oppoſitions, l'engagerent peu-à-peu à examiner avec plus de ſoin les fondemens ſur leſquels ces Indulgences étoient appuyées. Enfin, il ſe convainquit lui-même qu'elles n'en avoient aucun dans l'Ecriture Sainte. Depuis ce tems-là, il travailla de tout ſon pouvoir à déſabuſer le public, de l'opinion qu'on avoit eue jusqu'alors touchant la Puiſſance Papale. C'eſt par là que commença la Reformation, qui s'étendit enſuite dans l'Allemagne, & dans divers autres Etats de l'Europe.

Martin Luther commence à paroître.

Le Pape continue à ſolliciter une Croiſade.

Le Pape ne fit pas d'abord beaucoup d'attention aux oppoſitions de Luther. Il ne lui venoit point dans l'eſprit qu'un ſimple Moine pût donner quelque atteinte à la Puiſſance Pontificale, qui paroiſſoit appuyée ſur des fondemens inébranlables. Ainſi, mépriſant cette legere oppoſition, il continua ſans interruption à faire vendre ſes Indulgences. Il publioit, & faiſoit publier par-tout, qu'on alloit faire un puiſſant effort contre les Infideles; & exhortoit tous les Chretiens à contribuer, ſelon leur pouvoir, au ſuccès d'une Guerre ſi néceſſaire, qui devoit leur procurer, outre beaucoup d'avantages temporels, la délivrance des peines du Purgatoire, pourvu qu'ils ſe miſſent en état de gagner les Indulgences. Il y eut pourtant une choſe qui refroidit beaucoup le zèle de pluſieurs Chretiens pour cette Croiſade. Ce fut qu'on découvrit que le Pape avoit déja par avance diſpoſé pour ſes affaires temporelles, de l'argent qui devoit lui revenir de la vente des Indulgences. Par exemple, il avoit aſſigné à *Magdeleine de Medicis* ſa Sœur, Femme de François Cibo Bâtard d'Innocent VIII., une partie de l'argent qui devoit être levé en Allemagne. Cependant, il ne laiſſoit pas de continuer ſes ſollicitations dans tous les Etats de l'Europe. Il n'oublia pas d'écrire à Henri VIII. pour l'exhorter à joindre ſes forces à celles de tous les autres Princes Chretiens, & de l'exciter à cette bonne œuvre, par de grands éloges du zèle qu'il avoit toujours fait paroître pour la défenſe du S. Siege & pour l'exaltation de la Foi. Tous ces éloges aboutiſſoient à lui demander deux-cens-mille Ducats pour la prétendue Guerre qu'on devoit faire aux Infideles. Mais il ne paroit pas que le Roi lui accordât ſa demande. Les Turcs étoient alors occupez en Egypte & en Perſe, & cette Croiſade n'étoit

Act. Publ. T. XIII. pag. 592.

Il demande de l'argent à Henri, qui lui en refuſe.

fon-

fondée que ſur une ſimple préſomption, qu'après avoir terminé ces Guerres, ils viendroient fondre ſur la Chretienté. Il auroit fallu s'avengler volontairement, pour ne pas voir que ce n'étoit qu'un prétexte pour remplir les coffres du Pape. D'ailleurs, dans la ſituation où les affaires de l'Europe ſe trouvoient, Henri n'avoit pas beaucoup beſoin du Pontife. HENRI VIII. 1517.

Pendant ce tems-là, le Cardinal Wolſey comprenant que la Ligue de Londres n'aboutiroit à rien, parce que François I. n'étoit pas diſpoſé à commencer une nouvelle Guerre contre aucun des Princes conféderez, craignit qu'il ne ſe ſervît de ce tems de Paix, pour remuer l'affaire de l'Evêché de Tournai. D'un autre côté, il voyoit bien, par le tems qui s'étoit écoulé depuis que l'affaire avoit été miſe entre les mains des Commiſſaires, qu'on le ménageoit beaucoup, comme ayant un empire abſolu ſur l'eſprit du Roi ſon Maître. En effet, on ne pouvoit rien eſperer du Roi que par ſon canal, & c'étoit pour cela que tous les Princes à l'envi lui faiſoient la Cour, pour le mettre dans leurs interêts. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, que Charles Roi d'Eſpagne lui aſſigna cette année une penſion annuelle de trois-mille livres, quoiqu'il n'en eût encore reçu aucun ſervice. Ce n'étoit donc que pour ceux qu'il eſperoit d'en recevoir à l'avenir. Cependant, Wolſey ne laiſſoit pas d'avoir de l'inquietude au ſujet de Tournai. Comme le Pape & le Roi de France ne le ménageoient qu'en vue de ce qu'il pouvoit faire pour eux, il étoit dangereux qu'ils ceſſaſſent d'avoir les mêmes égards, s'ils ſe trouvoient jamais dans un état à n'avoir plus beſoin de lui. Il commença donc à faire entendre ſous main à François I., qu'il ne ſeroit pas impoſſible de porter Henri à rendre Tournai, pour une ſomme dont on conviendroit, pourvu qu'il y trouvât lui-même ſon dédommagement par rapport à l'Adminiſtration de l'Evêché. Je rapporterai dans l'année ſuivante, le ſuccès de cette négociation.

Wolſey eſt en inquietude touchant l'Evêché de Tournai.

Il entame une négociation avec François I. pour la reſtitution de cette Place.

Henri, ſe trouvant pendant cette année dans une grande tranquillité, réſolut d'éprouver ce que l'Empereur avoit dans l'ame, par rapport à la ceſſion de l'Empire dont il lui avoit déja fait parler. Maximilien s'étant rendu dans les Païs-Bas, pour y voir le Roi de Caſtille ſon Petit-Fils, Henri lui envoya l'Evêque de Wincheſter, & le Docteur *Cuthbert Tonſtal*, pour renouer avec lui cette négociation. En même tems, il lui fit dire, que s'il vouloit lui marquer un lieu commode, il iroit volontiers s'aboucher avec lui. L'Empereur, qui n'avoit jamais eu la penſée de lui ceder l'Empire, & qui l'avoit encore moins en ce tems-là, répondit fort civilement, que pour épargner au Roi la peine de paſſer la mer, il iroit lui-même conferer avec lui en Angleterre. Mais quand les Ambaſſadeurs voulurent le preſſer ſur l'affaire dont ils étoient chargez, ils trouverent qu'il ne cherchoit qu'à éluder l'offre qu'il avoit déja faite. Tantôt il diſoit qu'il vouloit remettre l'Empire à Henri, mais qu'auparavant il vouloit

Négociation de Henri avec l'Empereur pour la ceſſion de l'Empire infructueuſe, Myl. Herbert.

HENRI VIII. 1517.

tâcher d'obtenir de la Diete, qu'il pût lui-même conſerver le titre de Roi des Romains, & le rendre héréditaire à ſa Famille. Tantôt il aſſuroit, que ſon deſſein étoit de faire Charles ſon Petit-Fils, Empereur; Henri, Roi des Romains; Ferdinand Frere de Charles, Roi d'Autriche; & ne conſerver pour lui-même que le titre de Maréchal de l'Empire. Ces variations firent comprendre aux Ambaſſadeurs, qu'il n'y avoit rien à eſperer de cette négociation, & ils en informerent le Roi, qui demeura perſuadé que Maximilien n'avoit eu autre deſſein que de tirer quelque argent de lui.

Sédition à Londres.

Il y eut cette année à Londres une Sédition des Apprentifs contre les Marchands étrangers, dans laquelle quelques perſonnes perdirent la vie. Mais elle fut appaiſée par le ſupplice de quelques-uns des ſéditieux, qui furent pendus dans les principales rues de la Ville.

Maladie de la Sueur.

Cette même année, la maladie de la Sueur fit de grands ravages dans le Royaume, & particulierement à Londres. La plupart de ceux qui en étoient attaquez, mouroient dans l'eſpace de trois heures, ſans qu'on pût y trouver aucun remede. Comme cette maladie étoit particuliere à l'Angleterre, on l'appella *La Sueur Angloiſe.*

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan, Herbert.*

Les affaires d'Ecoſſe étoient toujours dans un grand déſordre, à cauſe des Factions qui s'étoient formées dans ce Royaume. Alexandre Hums, & Guillaume ſon Frere, après avoir été pardonnez pluſieurs fois, avoient eu enfin la tête tranchée. Après la mort de ces deux Freres, le Duc d'Albanie, eſperant que l'Ecoſſe ſeroit dans une parfaite tranquillité, réſolut d'aller faire un tour en France, & promit d'en retourner dans quelques mois. Mais y ayant été arrêté plus longtems qu'il ne l'avoit prévu, par les accidens dont il ſera parlé dans la ſuite, les affaires d'Ecoſſe tomberent dans une très grande confuſion, à cauſe des diviſions entre les Grands, qui étoient fomentées par ceux qui avoient deſſein d'en profiter.

1518. Leon X. envoye des Légats pour ſolliciter la Croiſade.

Cependant, le Pape pouſſoit avec ardeur l'affaire de la Guerre ſainte, faiſant, avec les Ambaſſadeurs qui réſidoient à ſa Cour, des projets qui auroient demandé plus de zèle que les Princes n'en ont ordinairement, & plus d'union entre eux. Pour pouvoir exécuter ſes projets, il auroit fallu faire un amas prodigieux d'argent; & c'étoit là le but ſecret de la Ligue que le Pape propoſoit, de laquelle il devoit être le Chef & le Directeur. C'étoit dans cette vue qu'il épuiſoit, s'il faut ainſi dire, les tréſors de l'Egliſe, afin d'encourager les Fideles à faire échange de leurs richeſſes corruptibles, pour des avantages éternels. Cette affaire fut pouſſée ſi loin, qu'il envoya des Légats dans toutes les Cours, pour exciter les Souverains à unir leurs forces enſemble, pour la ruïne des Infideles. Il ne s'en trouva pas un qui ne témoignât exterieurement un deſir extrême de s'employer à ce ſaint ouvrage, pourvu qu'il pût être aſſuré de ne ſe voir pas inquieté par ſes voiſins. Mais c'étoit là ce qui rendoit l'exécu-

Les Princes s'excuſent.

cu-

cution du projet très difficile, parce qu'ils n'avoient aucune confiance les uns pour les autres. Ils n'en avoient pas davantage pour le Pape même, qui, depuis le commencement de son Pontificat, n'avoit que trop fait connoître que l'interêt de la Religion n'étoit pas ce qui le touchoit le plus. Ainsi, en le voyant agir avec tant d'ardeur, ils ne pouvoient s'empêcher de soupçonner, que le desir de s'enrichir des contributions volontaires des Chretiens, de la vente des Indulgences, des Décimes du Clergé, & des liberalitez des Souverains, étoit ce qui échauffoit le plus son zèle. Cependant, aucun d'eux ne vouloit témoigner de l'éloignement pour ce dessein, de peur d'être accusé de n'avoir pas la Religion assez à cœur. Mais ils ne donnoient que des paroles, au-lieu que le Pape auroit voulu des effets. Cela fut cause que le projet de la Ligue universelle que le Pape avoit formé, n'eut pas le succès qu'il en avoit esperé, ainsi qu'on le verra dans la suite. Néanmoins, ce projet, tout chimerique qu'il étoit, ne laissoit pas de servir de prétexte & de couverture à beaucoup d'autres desseins. L'Empereur, voulant faire élire un de ses Petits-Fils Roi des Romains, se servit du prétexte de la prétendue Guerre dont les Turcs menaçoient la Chretienté, pour faire voir qu'il falloit que la Dignité Imperiale fût conservée dans la Maison d'Autriche, n'y en ayant point d'autre en Allemagne, qui pût par ses propres forces résister à leurs armes. Charles Roi d'Espagne se servoit du même prétexte pour la même fin. Outre cela, comme il avoit besoin de quelques années de Paix, il insistoit fortement sur le projet d'une Treve générale, afin que les Princes Chretiens eussent la liberté d'unir leurs forces contre les Turcs. François I. avoit assez compris, par la Ligue défensive qui s'étoit faite contre lui, qu'on ne cherchoit qu'un prétexte pour l'attaquer, & pour lui enlever le Duché de Milan. Ainsi, une Treve générale ne pouvoit que lui être avantageuse, dans les circonstances où il se trouvoit. D'ailleurs, il avoit en vue de recouvrer Tournai, ce qui ne pouvoit se faire que pendant la Paix. Henri VIII. sachant que le Pape, l'Empereur, les Rois de France & d'Espagne, s'étoient liguez pour faire la Guerre aux Turcs, craignoit que cette Ligue ne couvrît quelque dessein contre lui. Par cette raison, il ne vouloit point refuser d'entrer dans le même engagement, de peur de leur fournir un prétexte. Ainsi, ces premieres Puissances de l'Europe ayant interêt de faire valoir la Croisade, ou du moins, de ne pas la rejetter, il falloit bien que les autres moindres suivissent aussi le torrent. C'est ce qui donnoit de grandes esperances au Pape, qu'il viendroit enfin à bout de ce qu'il avoit projetté. Mais comme dans la vérité, il n'y avoit pas un des Princes que je viens de nommer qui crût la chose pratiquable, il y avoit encore bien loin du projet à l'exécution.

HENRI VIII. 1518.

Le projet de la Croisade est utile à la Maison d'Autriche. *Mezerai.*

Pendant que Leon X. s'entretenoit de cette esperance, François I. pensoit bien plus sérieusement aux moyens de recouvrer Tournai, qu'aux

Négociation sur Tournai. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1518.

qu'aux affaires de la Croiſade. D'un autre côté, le Cardinal Wolſey craignoit de perdre l'Adminiſtration de l'Evêché, parce qu'il ne voyoit aucune apparence de ſemer la diviſion entre la France & l'Angleterre, dans un tems où tous les Princes de l'Europe témoignoient qu'ils deſiroient de vivre en paix. Il ne pouvoit donc conſerver cette Adminiſtration, ſi *Guillard*, le véritable Evêque, vouloit prêter ſerment au Roi; à quoi il paroiſſoit déterminé. C'eſt ce qui lui fit recevoir les offres ſecretes que François lui fit faire de le recompenſer largement, s'il pouvoit porter le Roi ſon Maitre à rendre cette Place à la France. François comprenoit aſſez, qu'il falloit avant toutes choſes contenter le Cardinal, non ſeulement afin de recouvrer Tournai, mais encore, afin de l'avoir au meilleur marché qu'il ſeroit poſſible. Ce fut là le ſujet d'une négociation ſecrete entre eux, avant que Henri en fût informé. Pour y réuſſir, François n'épargna ni flateries, ni promeſſes, ni préſens. Si l'on en croit Polydore Vergile, ces préſens furent très conſiderables. Quoi qu'il en ſoit, il fut convenu entre eux, que le Cardinal ſeroit dédommagé de la perte de l'Adminiſtration, par une penſion annuelle: que le Roi de France donneroit ſix-cens-mille écus à Henri pour Tournai. Mais comme cette ſomme étoit un peu forte, on trouva le moyen de la réduire à une beaucoup moindre, par un expédient dont il ſera parlé tout-à-l'heure. Moyennant ces deux conditions, le Cardinal ſe chargea de faire conſentir le Roi ſon Maitre à tout ce que le Roi de France ſouhaitoit. Un homme moins hardi que le Cardinal, & qui auroit été moins ſûr de la confiance du Roi, ſe ſeroit ſans doute trouvé fort embaraſſé, puiſqu'il s'agiſſoit de faire comprendre au Roi le contraire de ce que juſqu'alors il avoit tâché de lui perſuader, ſavoir, que Tournai ne lui étoit plus néceſſaire. Lorſque François I. avoit voulu traiter ſur la reſtitution de Tournai, Wolſey avoit repréſenté au Roi que, tant pour ſon propre interêt, que pour celui de l'Angleterre, il étoit d'une très grande importance de conſerver cette Place, qui étoit d'ailleurs un monument perpétuel de ſes victoires, pendant qu'elle ſeroit entre ſes mains. Enſuite, changeant de maxime, il entreprend de lui perſuader, & lui perſuade en effet, que cette Place lui eſt inutile, & que l'entretien de ſa Garniſon ſurpaſſe de beaucoup tous les avantages qu'il en peut tirer. Qu'il valoit mieux la ceder au Roi de France qui la demandoit inſtamment, & qui pour l'obtenir, ne craignoit point de s'abaiſſer juſqu'à faire des préſens à un Miniſtre. Que rien ne pouvoit être plus glorieux au Roi, que de voir ce Monarque faire toutes les avances pour obtenir ſon amitié, & pour la ſerrer d'un nœud indiſſoluble par le mariage du Dauphin avec la Princeſſe Marie, qu'il faiſoit auſſi propoſer. Qu'il falloit donc profiter de cette occaſion pour tirer une bonne ſomme d'argent en la place de Tournai, qui, ſe trouvant à une trop grande diſtance de Calais, tomberoit infailliblement à la premiere rupture qu'il y auroit entre les deux Couronnes.

nes. Que par là le Roi ſe feroit un puiſſant ami du Roi de France, & que leur union les rendroit Arbitres de l'Europe. Que cette union étoit d'autant plus néceſſaire, qu'il falloit penſer de bonne heure à s'oppoſer à l'élevation de la Maiſon d'Autriche, qui poſſedant l'Empire, l'Espagne, les Païs-Bas, les Royaumes de Naples & de Sicile, alloit infailliblement ſe rendre très redoutable à tous les Souverains. La force de ces raiſons étoit trop évidente, pour que Henri y pût réſiſter. Tout ce qu'il pouvoit trouver d'étrange, c'eſt que le Cardinal ne les eût pas plutôt propoſées, & qu'au contraire il ſe fût ſervi jusqu'alors, d'argumens directement oppoſez pour empêcher la reſtitution de Tournai. Mais comme il a été déja remarqué, ce Miniſtre avoit un tel ascendant ſur ſon esprit, qu'il pouvoit lui perſuader le pour & le contre, ſelon qu'il le jugeoit à propos. HENRI VIII. 1518.

Henri ayant conſenti à ce que le Cardinal propoſoit, il ne fut plus queſtion que de traiter ſur cette matiere. Dès que François I. en fut informé, il envoya une Ambaſſade ſolemnelle en Angleterre, compoſée de l'Amiral de Bonnivet, d'Etienne Poncher Evêque de Paris, & de M. de Villeroi Secretaire d'Etat. Il fallut, pour la forme, employer quelque tems à cette négociation, quoique le Roi de France & le Cardinal fuſſent déja convenus des principaux Articles, par l'entremiſe de Villeroi, qui s'étoit rendu à Londres dès le commencement du mois de Juillet, au-lieu que ſes Collegues n'arriverent que deux mois après. Les Ambaſſadeurs de France étoient munis de plein-pouvoirs, pour traiter d'un renouvellement d'amitié entre les deux Rois; d'une Ligue avec le Pape & avec tous les Princes Chretiens qui voudroient y être admis, pour la défenſe de la Religion & de l'Egliſe; du Mariage du Dauphin avec la Princeſſe Marie, Fille de Henri; de la reſtitution de Tournai, de St. Amand, & de Moriagne; d'une Entrevue des deux Rois. De plus, ils portoient des Lettres Patentes de François I., par leſquelles il s'engageoit à payer au Cardinal d'Yorck, *ſon cher ami*, une penſion annuelle de douze-mille livres, en conſideration de ce qu'il vouloit bien ſe déſiſter de l'Adminiſtration de l'Evêché de Tournai. Comme les Traitez qui furent conclus ſur tous ces Articles ne ſe trouverent prêts qu'au commencement du mois d'Octobre, je dirai un mot d'une autre affaire qui ſe paſſoit dans le même tems. Ambaſſade de France à Henri. *Herbert.*

Le Pape étoit toujours attentif aux affaires de la Croiſade, de laquelle il eſperoit de tirer de groſſes ſommes. Dès l'année précedente, il avoit écrit à tous les Princes Chretiens, pour leur donner avis de la victoire que *Selim* Empereur des Turcs avoit remportée ſur les Mammelus d'Egypte, dont il avoit entierement détruit l'Empire. Au commencement de cette année, il avoit fait écrire à Henri par le College des Cardinaux, pour lui repréſenter dans quel danger ſe trouvoit la Chretienté, depuis la victoire que l'Empereur Ottoman avoit obtenue ſur le Soudan d'Egypte, qui même avoit été tué dans la Bataille, ſelon les avis très cer- Le Pape continue à ſolliciter Henri au ſujet de la Croiſade. *Act. Publ. Tom. XIII. pag.* 603.

HENRI VIII. 1518. certains qu'on en avoit. Les Cardinaux exhortoient le Roi à entreprendre la défense de la Religion, conjointement avec tous les autres Souverains Chretiens, avec le Pape, & le sacré College, qui étoit disposé à sacrifier pour cela ses richesses, tant particulieres qu'Ecclésiastiques. Tout cela signifioit, en termes couverts, que le Roi devoit contribuer de grosses sommes pour le service de la Croisade, son Païs étant trop éloigné de la Turquie, pour pouvoir y envoyer des Troupes.

Campegge Legat à Latere en Angleterre.

Quelque tems après, le Pape fit partir des Légats *à Latere* pour diverses Cours, avec ordre d'exhorter les Souverains à accepter & à entretenir une Treve de cinq ans, qu'il avoit ordonnée par son Pouvoir Apostolique. Ils devoient aussi faire leurs efforts pour les porter à unir toutes leurs forces pour faire la Guerre aux Turcs. Le Cardinal *Laurent Campegge* avoit été destiné pour l'Angleterre, & même il étoit déja parti de Rome au commencement du mois de Mai, pour aller exécuter sa commission. Mais Wolsey regarda comme un très grand affront, que le Pape n'eût pas pensé à lui pour cette Légation. Ainsi, pendant que Campegge étoit en chemin, il envoya un de ses Confidens à Rome, pour représenter au Pape, qu'en témoignant si peu d'estime pour un Cardinal qui étoit actuellement en Angleterre, & Premier Ministre du Roi, il le mettoit hors d'état de lui rendre service: Que tout ce qu'il pourroit dire pour appuyer ce que le Pape demandoit, ne seroit d'aucun poids, puisqu'on le regarderoit comme un homme à qui la Cour de Rome n'avoit osé confier cette Légation: Qu'il étoit au contraire de l'interêt du Pape de se servir de lui pour obtenir ce qu'il souhaitoit, vu la confiance dont le Roi l'honoroit; & que, sans son secours, il seroit très dangereux que cette affaire n'échouât. Leon X. comprit aisément par cette représentation, qu'il falloit contenter Wolsey. Ainsi, par une Bulle du 17. de Mai, il l'ajoignit à Campegge dans la Légation, leur donnant à tous deux une égale autorité; *sachant*, disoit-il dans cette Bulle qui étoit adressée à Wolsey, *combien vous avez de crédit auprès du Roi, & combien il vous est facile de le persuader & de le dissuader*. Cependant, Campegge étant arrivé à Boulogne, Wolsey trouva le moyen de l'y arrêter, jusqu'à ce qu'il eût reçu la réponse du Pape. Ainsi, le Légat Italien ne fit son entrée à Londres que le 29. de Juillet. Comme il étoit venu avec un fort petit équipage, Wolsey lui envoya douze mulets, qui portoient des coffres avec de riches couvertures. Mais il arriva que quelques-uns de ces coffres étant tombez pendant l'entrée, & s'étant ouverts, furent trouvez vuides; ce qui excita la risée du Peuple, qui se moquoit de ce faste exterieur. On trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Bulle de Leon X. qui donnoit aux deux Légats un pouvoir extraordinaire. C'étoit d'accorder une Indulgence pléniere à tous les Fideles des deux Sexes, qui assisteroient à la Messe que l'un ou l'autre des Légats célebreroit en présence du Roi & de la Rei-

Myl. Herbert. Wolsey se fait joindre à la Légation.

Act. Publ. T. XIII. p. 606. 31. Mai.

Entrée de Campegge à Londres.

Pouvoir accordé aux Légats. *Ibid.*

ne,

ne, ou du moins à la Bénédiction, pourvu qu'ils ſe fuſſent confeſſez, ou qu'ils euſſent envie de ſe confeſſer, & qu'ils fuſſent repentans. HENRI VIII. 1518.

La Commiſſion des Légats conſiſtoit en deux points. Le premier étoit, de tâcher d'obtenir du Clergé un ſecours d'argent pour la Guerre contre les Turcs. Mais le Clergé ſe tint ſi ferme ſur ce ſujet, que tous les efforts des Légats furent inutiles. Le ſecond étoit, de porter Henri à entrer dans la Ligue projettée de tous les Princes Chretiens, pour la défenſe de la Religion & de l'Egliſe. Le deſſein du Pape n'étoit pas d'entreprendre une Guerre contre les Turcs, mais ſeulement d'amaſſer de l'argent ſous ce prétexte. Ainſi, la Ligue qu'il méditoit n'étoit que pour faire accroire au Peuple Chretien, qu'on avoit véritablement deſſein de faire la Guerre aux Infideles. Après cela, le prétexte étoit aſſez plauſible pour mettre des impoſitions ſur tout le Clergé, & pour tirer de l'argent des Princes & de leurs Sujets, pour ſubvenir aux frais de cette prétendue Guerre. C'étoit donc par cette Ligue qu'il falloit commencer; & c'étoit ſur cela que les Legats eurent à traiter avec le Roi, qui paroiſſoit diſpoſé à y conſentir, quoiqu'il pût aiſément prévoir que cette Ligue n'aboutiroit à rien. Commiſſion des Légats.

A meſure que le crédit du Cardinal Wolſey augmentoit en Angleterre, il devenoit auſſi plus grand à la Cour du Pape. J'ai dit ci-devant, qu'il avoit fait ôter au Cardinal *Hadrien de Cornetto* la Charge de Collecteur en Angleterre. Mais cette legere punition ne ſuffiſant pas pour ſatisfaire ſa vengeance, il avoit fait en ſorte que le Roi avoit écrit au Pape, pour le prier de priver Hadrien de la Dignité de Cardinal, & de l'Evêché de Bath & Wells dont il avoit été pourvu. Leon X. ne put s'empêcher de trouver fort étrange que le Roi lui demandât une telle choſe, ſans lui en alleguer aucune raiſon. Cependant, ſans la lui refuſer poſitivement, il ſe contenta de lui répondre, qu'il lui donneroit ſatisfaction dans un tems plus convenable. En 1517. il ſe fit contre le Pape une Conſpiration, dans laquelle le Cardinal Hadrien ſe trouva embaraſſé, & il fut mis en priſon. Guicciardin aſſure, que depuis ce tems-là on n'entendit plus parler de lui, & qu'on ne ſait ce qu'il devint. Mais on trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre du Cardinal Jule de Medicis, datée le 5. de Juillet 1518., par laquelle il donnoit avis au Roi, que, dans un Conſiſtoire tenu ce jour-là même, le Cardinal Hadrien avoit été dépoſé & dépouillé de tous ſes Bénéfices; faiſant entendre au Roi que c'étoit à ſa conſideration. Mais il y a plus d'apparence, que c'étoit pour punir l'offenſe commiſe contre le Pape. Quoi qu'il en ſoit, peu de jours après, le Pape donna au Cardinal Wolſey l'Adminiſtration de l'Evêché de Bath & Wells, ſuppoſant qu'il avoit beſoin de ce ſecours pour ſoutenir la Dignité de Cardinal. Dépoſition du Cardinal Hadrien.

Act. Publ. T. XIII. p. 607.

HENRI VIII. 1518.

La négociation des deux Légats alloit aſſez lentement, puiſqu'il ne ſuffiſoit pas de diſpoſer Henri à la Ligue, mais qu'il falloit encore que les autres Souverains y donnaſſent leur conſentement. Auſſi le Pape ſollicitoit de tout ſon pouvoir tous les Potentats, en exagerant le danger auquel la Religion Chretienne alloit infailliblement être expoſée. Enfin, chaque Prince lui répondant la même choſe, ſavoir, qu'il falloit que tous les Souverains agiſſent de concert dans cette affaire, il adreſſa une Bulle à ſes Légats en Angleterre, par laquelle il leur donnoit pouvoir de conclure, entre l'Empereur & les Rois de France & d'Eſpagne, une Ligue contre les Turcs. Son but étoit que cette Ligue fût offenſive, ſans quoi il n'en retireroit aucun avantage, à moins que le Turc n'eût effectivement deſſein d'attaquer la Chretienté, ce que jusqu'alors on ne pouvoit regarder que comme une ſuppoſition très incertaine. Mais Leon X. étoit trop connu, pour que les Princes donnaſſent ainſi dans un piege, qui ne tendoit qu'à rendre le Pape maitre de leur argent & de celui de leurs Sujets. Ainſi, en faiſant ſemblant d'entrer avec zèle dans ſon projet, ils ſe contenterent de conclure entre eux une Ligue défenſive pour la défenſe du Pape, du S. Siege, & de leurs Etats réciproques, contre tous ceux qui entreprendroient de les troubler, & particulierement contre l'Empereur des Turcs. Le Pape étoit déclaré Chef de la Ligue, pourvu qu'il la ratifiât dans un certain tems. Du reſte, le Traité ne faiſoit aucune mention de ce que chacun des Alliez devoit fournir. Tout cela fait voir, que cette Ligue, ſelon l'intention des Princes, n'étoit que pour éblouïr le Public, pour donner quelque ſatisfaction au Pape, & peut-être pour inſpirer de la crainte aux Turcs.

Leon X. ſouhaite de faire une Ligue offenſive contre les Turcs.

Act. Publ. T. XIII. p. 621.

On ſe borne à une Ligue défenſive.

Ce n'étoit pas là ce que le Pontife demandoit. Il auroit ſouhaité que tous les Princes de la Chretienté euſſent conclu enſemble une Ligne offenſive contre les Turcs, & ſe fuſſent engagez à envoyer leurs forces vers Conſtantinople, pour attaquer l'Empereur Ottoman jusques dans ſa Ville capitale. En ce cas-là, il comprenoit que les plus éloignez auroient été aiſément engagez à fournir leur quote-part en argent. Depuis que la fureur des Croiſades étoit paſſée, les Papes n'avoient point perdu d'occaſion, pour tâcher de rallumer ce même zèle, qui avoit autrefois procuré tant d'avantages à leurs Prédéceſſeurs. Mais les Peuples, auſſi bien que les Souverains, en étoient entierement rebutez, parce qu'on ne s'étoit que trop apperçu, que les Croiſades n'avoient été profitables qu'aux Papes ſeuls. Ainſi, pour cette fois, les Princes Chretiens ſe contenterent de faire une Ligue défenſive, pour témoigner ſeulement qu'ils étoient prêts à défendre la Chreticnté, en cas qu'elle fût attaquée par les Infideles; ſe reſervant à prendre d'autres meſures, s'ils y étoient obligez. Leon X. voyant qu'il n'en pouvoit pas obtenir davantage, approuva & ratifia la Ligue le 31. de Décembre; après quoi il n'en fut plus parlé. Tous les terribles préparatifs que l'Empereur des Turcs faiſoit pour fondre ſur les Chre-

Le Pape ratifie la Ligue; mais il ſe déſiſte de ſon projet.

Ibid.

tiens,

tiens, ſelon qu'on l'aſſuroit, s'évanouïrent entierement, dès que le Pape ſe fut apperçu que ſes artifices ne pouvoient pas produire l'effet qu'il en avoit attendu. HENRI VIII. 1518.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le Cardinal Wolſey, conjointement avec les Ambaſſadeurs de France, travailloit à mettre les divers Traitez dont ils étoient convenus, en état d'être ſignez. Divers Traitez entre la France & l'Angleterre.

Le premier regardoit le Mariage de la Princeſſe Marie avec le Dauphin, qui devoit ſe célebrer dès que le jeune Prince auroit quatorze ans accomplis; chacun des deux Rois s'engageant à payer cinq-cens-mille écus, en cas que ce fût par ſa faute que le Mariage ne s'accomplît pas. La Dot de Marie étoit de 333000. écus d'or, dont la moitié devoit être payée le jour de la ſolemniſation du Mariage, & l'autre moitié un an après. Le Douaire devoit être auſſi grand qu'il en eût été aſſigné à aucune Reine de France, & particulierement à Anne de Bretagne & à Marie d'Angleterre, Femmes de Louis XII. 1. Traité, ſur le Mariage du Dauphin avec Marie. *Act. Publ. T. XIII. pag. 624-642.*

Le ſecond Traité étoit ſur la reſtitution de Tournai, pour laquelle François I. s'engageoit à payer à Henri ſix-cens-mille écus, de trente-cinq ſous tournois chacun, outre cinquante-mille livres tournois qui lui étoient dûes par les habitans. Mais ſur ces deux ſommes, François devoit retenir la Dot de la Princeſſe Marie. Quant aux payemens, il s'obligeoit à compter cinquante-mille livres en ſe mettant en poſſeſſion de la Place, & enſuite, vingt & cinq-mille livres de ſix en ſix mois, jusqu'à ce que toute la ſomme fût payée. 2. Traité, ſur Tournai. *Ibid. pag. 611.*

Le troiſieme Traité regardoit les attentats qui pourroient ſe commettre à l'avenir contre la Paix, par les Sujets de l'un ou de l'autre des deux Rois; & contenoit certains Réglemens pour en procurer une prompte reparation. 3. Traité, ſur les Attentats.

Par le quatrieme, les deux Monarques convenoient de s'aboucher enſemble, dans le village de *Sandinfelt*, entre Ardres & Guisnes. 4. Traité ſur l'Entrevue.

Ces Traitez ayant été ſignez le 14. d'Octobre, les Ambaſſadeurs de France donnerent au Cardinal Wolſey des Lettres Patentes du Roi leur Maitre, par leſquelles il s'engageoit à lui payer une penſion annuelle de douze-mille livres tournois, pour le dédommager de la perte de l'Evêché de Tournai. Le Cardinal Wolſey eſt dédommagé. *Pag. 611.*

Dès que les deux Rois eurent ratifié les Traitez, & juré ſolemnellement la Paix à Londres & à Paris, le Roi & la Reine de France, agiſſant au nom du Dauphin leur Fils, fiancerent la Princeſſe Marie, repréſentée par le Comte de Sommerſet ſon Procureur. Cette cérémonie ſe fit à Paris le 16. de Décembre. Fiançailles du Dauphin avec Marie.

L'Europe jouïſſoit alors d'une profonde Paix. Mais la mort de l'Empereur Maximilien, qui arriva le 12. de Janvier 1519., la replongea dans de nouveaux troubles. Par cette mort, la France, l'Eſpagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecoſſe, les Provinces des Païs-Bas, ſe virent engagées dans des Guerres qui ne leur furent 1519. Mort de l'Empereur. *Guicciardin.*

HENRI VIII. 1519.

pas moins funeſtes que les précedentes. Dès que Maximilien fut dans le tombeau, les Rois de France & d'Eſpagne ſe déclarerent ouvertement Prétendans à l'Empire, & commencerent à cabaler parmi les Electeurs pour obtenir ce qu'ils ſouhaitoient. Ce n'étoit pas un petit embaras pour ceux qui avoient à faire un choix. De quelque côté qu'ils ſe tournaſſent, ils voyoient pour eux-mêmes, pour l'Allemagne, pour toute l'Europe, des avantages & des inconvéniens qui méritoient toute leur attention. L'interêt de l'Allemagne auroit été, de tenir la balance égale entre les deux Monarques qui aſpiroient à la Dignité Imperiale, & de les rejetter tous deux. Mais en préferant un de ces deux Concurrens, on lui donnoit une ſuperiorité qui ne pouvoit que devenir funeſte à toute l'Europe, & particulierement à l'Allemagne. Je n'inſiſterai pas davantage ſur les raiſons que les Electeurs pouvoient avoir de préferer l'un ou l'autre, ou de les rejetter tous deux. On ſait bien qu'en ſemblables occaſions, ce n'eſt pas toujours l'interêt public qui ſert de règle & de fondement pour former des déciſions de cette nature. Leon X. auroit ſouhaité que les Electeurs ſe fuſſent déterminez pour quelqu'un d'entre eux, comme c'étoit auſſi ſon véritable interêt. Charles étant en poſſeſſion du Royaume de Naples, & François du Duché de Milan, l'élection de l'un de ces deux Monarques ne pouvoit que troubler un jour le repos de l'Italie, & devenir funeſte à la Puiſſance Papale. Auſſi ce Pontife fit-il tous les efforts poſſibles, pour perſuader aux Electeurs de prendre ce parti-là. Mais il n'oſoit pourtant agir qu'en ſecret, de peur de ſe faire des ennemis des deux Prétendans, en ſe déclarant ouvertement contre eux.

François & Charles prétendent à l'Empire. *Mezerai.*

Embaras des Electeurs.

Interêts du Pape.

Pendant qu'on attendoit avec inquietude la réſolution des Electeurs, Laurent de Medicis, Neveu du Pape, fut attaqué d'une maladie qui le coucha dans le tombeau. Par cet accident imprévu, cette branche de la Maiſon de Medicis ſe trouvoit réduite à la perſonne du Pape, ſeul deſcendant légitime de *Côme le Grand*, qui avoit le premier acquis la Souveraineté de Florence. On fit bien quelque tentative pour porter le Pape à rendre la liberté à ſa Patrie: mais il n'aimoit pas aſſez les Florentins pour les faire jouïr d'un bien ſi précieux, dont il avoit eu tant de peine à les dépouiller. Ainſi, voulant conſerver cet Etat, il y envoya le Cardinal Jule de Medicis, Fils naturel de Julien ſon Oncle, pour le gouverner en ſon nom. Peu de tems après, il réunit le Duché d'Urbin à l'Egliſe, & fit abattre les murailles de la Ville capitale, de peur qu'il ne prît envie à La Rovere de s'en remettre en poſſeſſion.

Mort de Laurent de Medicis. *Guicciardin.*

Le Pape garde Florence & la fait gouverner par un Légat.

Il réunit le Duché d'Urbin à l'Egliſe.

Les Electeurs s'aſſemblent pour élire un Empereur.

Les Electeurs étant aſſemblez pour proceder à l'élection d'un Empereur, François & Charles envoyerent des Ambaſſadeurs à cette Aſſemblée, pour y ménager leurs interêts. Le Pape voulut auſſi y avoir un Nonce, qui avoit ordre de faire couvertement ſes efforts pour les faire rejetter tous deux; mais pourtant, de s'accommoder exterieure-

rement à la disposition où il trouveroit les Electeurs. Henri VIII. comprenant les difficultez qui se rencontreroient dans le choix de l'un ou de l'autre des Prétendans, envoya aussi *Richard Pace* à la Diete, pour tenter s'il n'y auroit point quelque chose à esperer pour lui. Mais comme il s'en avisa trop tard, son Ambassadeur trouva cette affaire tellement avancée, qu'il ne jugea pas à propos de commettre l'honneur du Roi. Il lui écrivit donc, qu'à la vérité quelqu'un d'entre les Electeurs témoignoit du panchant à le favoriser: que le Pape l'auroit aussi appuyé de tout son pouvoir, s'il se fût déclaré plutôt: mais que les affaires étoient disposées de telle maniere, qu'infailliblement l'élection seroit faite, avant qu'on pût prendre les mesures convenables pour faire réussir son projet. En effet, peu de jours après, savoir le 28. de Juin, Charles Roi d'Espagne fut déclaré Empereur, sous le nom de Charles Cinquieme, ou plutôt, sous celui de *Charles Quint*, ainsi qu'on parloit en ce tems-là, qui s'est conservé jusqu'à présent.

HENRI VIII. 1519.

Henri aspire à l'Empire. *Myl. Herbert.*

L'élection de Charles Quint fut une terrible mortification pour François I. Tout le monde jugea dès-lors, que la jalousie entre ces deux puissans Princes produiroit infailliblement de cruelles Guerres; & ce jugement ne se trouva que trop confirmé par l'expérience. Outre la jalousie du Roi de France, qui fut sans doute une des principales causes de la rupture qui suivit bien-tôt après, il y avoit entre eux des differens d'une très grande importance, & qu'il étoit bien difficile d'accommoder. François I. avoit des prétentions sur le Royaume de Naples. De plus, par le Traité de Noyon, Charles s'étoit engagé à rendre la Navarre à Henri d'Albret, quatre mois après la signature du Traité; & cet Article étoit demeuré sans exécution. D'un autre côté, Charles, comme Héritier de la Maison de Bourgogne, croyoit avoir un légitime droit sur le Duché de ce nom. Il prétendoit qu'après la mort du dernier Duc son Bisayeul, Louis XI. s'en étoit injustement emparé, sur une simple allégation, que c'étoit un Fief masculin, quoique le contraire fût manifeste. Il avoit laissé dormir ce droit pendant sa Minorité. Mais depuis qu'il étoit Majeur, il pensoit à le faire revivre: & la Dignité Imperiale, qu'il venoit de recevoir, n'aidoit pas peu à le fortifier dans cette résolution. Le Duché de Milan étoit encore un autre sujet de differend, qui devoit naturellement produire une Guerre entre ces deux Monarques. On ne pouvoit nier que ce ne fût un Fief de l'Empire; & néanmoins, Louis XII. s'en étoit emparé, & François I. l'avoit reconquis, & le possedoit actuellement, sans que ni l'un ni l'autre en eussent reçu l'Investiture de l'Empereur Maximilien, & sans l'avoir même demandée. Ainsi, Charles Quint pouvoit alleguer, qu'il avoit à soutenir les droits de l'Empire, & faire des efforts pour dépouiller le Roi de France de ce Duché. Le Duc de Gueldre fournissoit encore un autre sujet de discorde entre ces deux Monarques. C'étoit un ennemi déclaré de l'Em-

Charles Roi d'Espagne est élu. *Guicciardin.*

Jalousie de François I.

Divers sujets de querelle entre Charles & François.

HENRI VIII. 1519. l'Empereur, & la France le prenoit ouvertement ſous ſa protection. Enfin, le Traité de Noyon etoit pour Charles Quint un autre ſujet de plainte. Il prétendoit que François avoit extorqué de lui un Traité ſi désavantageux, par des menaces de lui faire la Guerre, dans un tems où ſes affaires demandoient abſolument qu'il ſe rendît en Eſpagne, pour y prendre poſſeſſion de ſes Royaumes: Qu'ainſi, la ceſſion du Royaume de Navarre, & la penſion de cent-mille écus à quoi on l'avoit engagé, ſous le prétexte ſpécieux de l'entretien de la Princeſſe ſa fiancée, n'étoient autre choſe que le prix de la Paix qu'on lui avoit fait acheter.

Diſpoſition des Princes de l'Europe. Mais, quoique ces deux Monarques ſe regardaſſent réciproquement avec des yeux d'envie & de jalouſie, & qu'ils ne manquaſſent pas de prétextes pour ſe faire la Guerre, aucun des deux n'oſoit pourtant la commencer, avant que d'avoir ſondé les diſpoſitions des autres Souverains. Ce ſont auſſi ces diſpoſitions qu'il eſt néceſſaire de bien connoitre, pour pouvoir entendre ce qui ſera dit dans la ſuite; les interêts des Princes donnant à l'Hiſtoire une clarté, qu'on y cherche vainement ſans ce ſecours.

De Leon X. Leon X. craignoit également les deux Monarques, comprenant bien que, de quelque côté que la balance panchât, l'Italie ne pouvoit qu'être en danger. S'il avoit pu les commettre l'un contre l'autre, ſans rendre l'Italie le Théatre de la Guerre, il l'auroit fait volontiers. Mais cela n'étoit pas poſſible. Encore moins pouvoit-il prendre le parti d'obſerver une exacte neutralité. La raiſon en eſt, qu'il ne pouvoit pas empêcher que les differens touchant Naples & Milan ne fuſſent remis à la déciſion des armes; & qu'en ce cas-là, il ne pouvoit éviter de ſe mêler dans une querelle à laquelle il auroit un très grand interêt. Il prit donc le parti qui convenoit le mieux à ſon naturel. Ce fut de ſe tenir fort reſervé, & de ménager les deux Monarques, en attendant l'occaſion de ſe déclarer, lorſqu'il y trouveroit ſon avantage. Mais à travers ſes déguiſemens, il laiſſa pourtant entrevoir quelque partialité pour l'Empereur, en lui accordant une Dispenſe pour pouvoir poſſeder l'Empire & le Royaume de Naples, quoique cela fût directement contraire aux conditions, ſous leſquelles il lui avoit donné l'Inveſtiture de ce Royaume. François s'en plaignit; mais le Pape s'excuſa ſur ce qu'il n'avoit accordé que ce qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de refuſer, ſans ſe jetter dans un embaras dont il ne lui auroit pas été facile de ſe tirer.

Mezerai.

De Henri VIII. Pour ce qui regarde Henri VIII., la ſituation des affaires entre Charles Quint & François I. auroit pu rendre ſon Regne très glorieux, s'il ne ſe fût pas entierement livré aux conſeils intereſſez du Cardinal Wolſey. Il ne tenoit qu'à lui de maintenir la Paix dans l'Europe, en tenant la balance égale entre les deux Rivaux, ſans ſouffrir qu'elle panchât trop d'un côté ni de l'autre. C'étoit là ſon grand interêt, comme celui de ſon Royaume, & c'étoit auſſi ce qu'il avoit ré-

réſolu de faire. Ce ne fut même que ſur ce prétexte, qu'il ſe laiſſa ſouvent engager dans l'un ou dans l'autre parti, mais non pas toujours ſelon que les interêts de l'Europe, ceux de ſon Royaume, & ceux de ſa propre gloire le demandoient. Ainſi, en croyant ſuivre les maximes d'une bonne Politique, il ſervit, ſans s'en appercevoir, à ſatisfaire les paſſions de ſon Miniſtre, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. HENRI VIII. 1519.

Charles & François étoient tellement convaincus des avantages qu'ils pouvoient tirer de l'amitié du Roi d'Angleterre, qu'ils ne négligeoient rien de ce qu'ils croyoient capable de la leur procurer. La meilleure, ou plutôt, la ſeule voye pour parvenir à ce but, étoit de mettre le Cardinal Wolſey dans leurs interêts. C'étoit dans cette vue qu'ils n'épargnoient ni flateries, ni promeſſes, ni préſens, pour ſe le rendre favorable. Ils prenoient quelquefois occaſion de lui écrire, afin de lui donner les glorieux noms de *leur Ami*, de *leur Pere*. Dans leurs Lettres, ils affectoient d'exalter ſa vertu, ſa prudence, ſa capacité, en des termes ſi recherchez, qu'il auroit fallu être aveugle pour ne pas s'appercevoir, qu'ils avoient autre choſe en vue que de lui faire connoitre l'eſtime qu'ils avoient pour lui. Wolſey ſe ſervoit avantageuſement de ces témoignages de leur amitié, pour faire remarquer à ſon Maitre, combien il étoit redoutable à ces deux Monarques, puiſqu'ils ne dédaignoient pas de s'abaiſſer juſqu'à faire tant de careſſes à ſon Miniſtre. Mais en même tems, cela lui ſervoit à inſinuer, combien ſon propre mérite étoit au-deſſus de celui des autres Miniſtres, puiſqu'il étoit ſi généralement reconnu. Tout cela produiſoit l'effet qu'il en attendoit. Henri ſe crut l'Arbitre de l'Europe, & demeura tellement convaincu de la capacité de ſon Favori, qu'il ne vouloit plus rien voir que par ſes yeux, ni rien faire que par ſes conſeils.

Les deux Monarques tâchent de gagner Henri par le moyen de Wolſey. *Myl. Herbert.*

Ces careſſes augmentent le crédit de Wolſey.

Ainſi, Wolſey ſe trouvoit alors au haut de la roue. Il étoit Favori, Premier Miniſte, Grand Chancelier, Adminiſtrateur de l'Evêché de Bath & Wells, Archevêque d'Yorck, Cardinal, ſeul Légat *à Latere*, Campegge ſon Collegue étant rappellé. Il recevoit penſion de l'Empereur & du Roi de France, & tiroit un profit immenſe de ſa Charge de Chancelier, par les privileges que le Roi y avoit annexez. Outre cela, le Roi ne ſe laſſoit point de lui faire des préſens, & de lui fournir des occaſions d'augmenter ſans ceſſe ſes revenus. D'un autre côté, le Pape, l'Empereur, le Roi de France, & la Republique de Veniſe, tâchoient à l'envi de gagner ſes bonnes graces, & ſembloient, pour ainſi dire, faire gloire de dépendre de lui. Au commencement de cette année, François I. lui envoya des Lettres Patentes, par leſquelles il conſentoit qu'il règlât ſeul le Cérémonial de ſon Entrevue avec Henri, lui donnant par là un témoignage authentique de la confiance qu'il avoit en ſa probité, ſur un point dont les Rois ſont ordinairement très jaloux. Cependant, les avances que de ſi grands Princes faiſoient au Cardinal, ne marquoient pas

Elevation de ce Cardinal.

Act. Publ. T. XIII. p. 701, 704.

François I. lui donne pouvoir de règler le Cérémonial de l'Entrevue. *Ibid. pag. 691.*

HENRI VIII. 1519. pas tant leur eſtime pour lui, que la crainte qu'ils avoient de perdre l'amitié du Roi ſon Maitre. François I. voulant donner à Henri une nouvelle preuve de ſon eſtime, le pria d'être Parrain de ſon ſecond Fils, qui fut enſuite Roi de France ſous le nom de Henri II. Tout cela fait voir dans quelle heureuſe ſituation Henri ſe trouvoit, & combien ſon Regne auroit pu être glorieux, s'il eût ſu profiter de ſes avantages. Mais malheureuſement pour lui, au-lieu d'agir pour ſoi-même & pour ſa propre gloire, il travailloit effectivement pour les interêts de ſon Favori.

Henri eſt Parrain du ſecond Fils de François I. *Myl. Herbert.*

Orgueil extrême du Cardinal Wolſey.

On auroit de la peine à s'imaginer juſqu'où alloit l'orgueil du Cardinal, ſi tous les Hiſtoriens n'avoient pris ſoin de le dépeindre, & s'ils n'en avoient pas tous fait le même portrait. La Légation du Cardinal Campegge mettant ce Cardinal en même rang que lui, il n'avoit pu ſouffrir longtems cette égalité. Par le crédit qu'il avoit à Rome, il l'avoit fait rappeller, & avoit obtenu la Légation pour lui ſeul, avec pouvoir de viſiter les Monaſteres, & tout le reſte du Clergé. Pour ſe faire donner cette Commiſſion, il avoit pris ſoin de décrier auprès du Pape tous les Eccléſiaſtiques du Royaume, inſinuant par là, combien il étoit néceſſaire de lui commettre le ſoin de les reformer. Mais ce n'étoit que pour augmenter ſon autorité, & pour rendre toute l'Egliſe Anglicane ſoumiſe à ſes ordres. Dès qu'il ſe vit ſeul revêtu de la Dignité de Légat, il lâcha, s'il faut ainſi dire, la bride à ſa vanité. Il ne diſoit plus la Meſſe qu'à la maniere du Pape, ſe faiſant aſſiſter par des Evêques, & donner de l'eau par des Comtes & des Ducs. Quand il marchoit dans la Ville, il faiſoit porter deux Croix devant lui, par deux des plus grands hommes qu'il pouvoit trouver, montez ſur des Chevaux de la plus riche taille. L'une de ces Croix étoit celle de Légat, & l'autre celle d'Yorck. Au commencement, cela ne ſervoit que de paſſe-tems au Peuple, qui faiſoit des railleries ſur ce faſte exterieur. Mais bientôt après, on reſſentit des effets bien plus ſenſibles du pouvoir que le Légat s'attribuoit. On vit ériger une nouvelle Cour de Juſtice, ſous le titre de *Cour du Légat*, dont la Juridiction s'étendoit ſur toutes les actions qui pouvoient avoir du rapport à la conſcience; c'eſt-à-dire, proprement ſur toutes les actions de la vie, puiſqu'il n'y en a preſque point où la conſcience ne puiſſe ſe trouver intereſſée. Un certain *Jean Allen*, qui fut établi Juge de cette nouvelle Cour, commit une infinité de rapines & d'extorſions, ſous prétexte de reformer les mœurs du Peuple, quoiqu'il fût lui-même un homme perdu de reputation. On voyoit faire, ſur la vie & ſur les mœurs de tous les Sujets indifféremment, des informations exactes, qui donnerent occaſion au nouveau Juge, d'opprimer tous ceux qui furent aſſez opiniâtres pour refuſer d'entrer en compoſition avec lui. Principalement, il prétendoit que ſa Juridiction s'étendoit ſur tous les Procès qui naiſſoient des Teſtamens ou des Contracts de mariage; & il attiroit à ſa Cour une

Il opprime le Clergé & le Peuple.

une infinité de Procès, ſans que les Juges du Roi s'y oſaſſent oppoſer. D'un autre côté, le Légat traitoit le Clergé avec une dureté inconcevable, & diſpoſoit de tous les Bénéfices du Royaume en faveur de ſes Créatures, ſans ſe mettre en peine des droits des Egliſes, des Monaſteres, ou des Patrons. C'eſt ce qui avoit de tout tems cauſé de violentes querelles entre les Rois d'Angleterre & la Cour de Rome, & qui avoit donné lieu au fameux Statut de *Præmunire*, que le Légat violoit tous les jours, le Roi ſouffrant de lui des choſes qu'il n'auroit pas ſans doute endurées du Pape même, & n'étant informé que de ce que le Cardinal vouloit bien qu'il ſût. Enfin l'Archevêque de Cantorberi, voyant tant d'oppreſſions, crut qu'il étoit de ſon devoir d'en avertir le Roi, qui en parut ſurpris, & chargea l'Archevêque de dire au Cardinal, qu'il entendoit que tout ce qu'il avoit fait abuſivement, fût reparé. L'effet que cette remontrance produiſit, fut que le Cardinal en voulut encore plus de mal à ce Prélat, contre lequel il avoit déja conçu beaucoup de haine, parce que dans ſes Lettres il avoit la hardieſſe de le traiter de Frere. Mais quelque tems après, un ſimple Prêtre de Londres ayant eu aſſez de fermeté pour accuſer en Juſtice le Juge de la Cour du Légat, il ne fut pas poſſible d'empêcher que le Roi ne fût informé de cette affaire. Comme le Juge avoit été convaincu d'une infinité de malverſations, le Roi reprimanda le Cardinal d'une telle maniere, que depuis ce tems-là, s'il ne fut pas plus ſage, il fut au moins plus discret. HENRI VIII. 1519.

La grandeur, les richeſſes, le pouvoir & l'autorité dont Wolſey jouïſſoit en Angleterre, n'étoient pas capables de contenter ſon ambition, pendant qu'il y avoit encore un degré plus haut auquel un Eccléſiaſtique pouvoit monter. Il y avoit déja quelque tems, qu'il avoit commencé à prendre des meſures pour devenir Pape, quand le Siege ſeroit vacant, & déja le Roi de France lui avoit offert les voix de quatorze Cardinaux. Mais depuis que Charles fut élu Empereur, Wolſey le crut plus capable de lui procurer le Papat; & ſelon les apparences, il entretenoit quelque ſecrete négociation avec lui ſur ce ſujet. C'étoit dans cette vue qu'il détachoit peu-à-peu le Roi ſon Maitre des interêts de la France, pour le tourner du côté de l'Empereur. Cependant, il ne crut pas pouvoir, ſans ſe trop découvrir, empêcher l'Entrevue de François & de Henri, qui avoit été remiſe à l'année 1520. Mais il ſavoit aſſez les moyens de prévenir les mauvais effets que cette Entrevue étoit capable de produire contre l'Empereur, ſon nouvel ami. D'ailleurs, il n'auroit pas pu ſe réſoudre à ſe priver du plaiſir de paroitre à la vue de la Cour de France, avec une pompe peu inferieure à celle d'un Roi, & de ſe voir aux yeux des Anglois, honoré & careſſé du Roi de France & de toute ſa Cour, comme il devoit l'être apparemment. C'étoit

Le Cardinal aſpire au Papat par le moyen de l'Empereur. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. une occaſion, qu'un homme qui aimoit le faſte & l'oſtentation ne pouvoit pas négliger.

1519. Affaires d'Eſpagne. Ce n'étoit pas ſans raiſon que l'Empereur careſſoit le Cardinal Wolſey. Il avoit trouvé en Eſpagne des difficultez auxquelles il ne s'étoit pas attendu. Les Caſtillans & les Arragonois vouloient conſerver leurs Privileges, auxquels les Conſeillers Flamans, que l'Empereur avoit menez avec lui, donnoient toujours quelque atteinte. D'un autre côté, l'Empereur ayant pris prétexte de la Croiſade que le Pape avoit publiée, pour demander un ſecours au Clergé, cette demande avoit cauſé dans toute l'Eſpagne des troubles qui mettoient ce Prince dans un aſſez grand embaras. Il y avoit encore eu en Autriche un ſoulevement, qui n'avoit été appaiſé qu'avec peine. Enfin, le Roi de France travailloit ſourdement à ſuſciter à l'Empereur des affaires embaraſſantes à Naples, en Sicile, dans la Navarre, & à lui ſouſtraire ſes Alliez. Tout cela lui rendoit l'amitié de Henri ſi néceſſaire, qu'il ne faut pas être ſurpris s'il faiſoit tout ſon poſſible pour mettre le Cardinal dans ſes interêts, puisqu'il n'y avoit point d'autre moyen pour gagner le Maitre, que le crédit du Miniſtre. Le Roi de France faiſoit la même choſe de ſon côté; & c'étoit ce qui augmentoit extremement l'orgueil de ce Prélat, qui ſe voyant recherché par ces deux Monarques, pouvoit, s'il faut ainſi dire, mettre à ſes ſervices le prix qu'il vouloit.

L'Empereur & le Roi de France recherchent également l'amitié de Wolſey.

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan.* Pendant que tout le monde attendoit avec inquietude ce que la jalouſie entre l'Empereur & le Roi de France produiroit, les affaires d'Ecoſſe demeuroient toujours dans la même ſituation, c'eſt-à-dire, dans un extréme déſordre, à cauſe de l'abſence du Régent. En partant d'Ecoſſe, il avoit eſperé d'y retourner dans peu de mois: mais il ne lui étoit pas permis de ſuivre ſon inclination. François I. prévoyant le beſoin qu'il pourroit avoir de l'Angleterre, avoit fait avec Henri un Traité ſecret, par lequel il s'étoit engagé à retenir le Duc d'Albanie en France. Ainſi, Henri avoit obtenu par une autre voye, ce que le Parlement d'Ecoſſe lui avoit nettement refuſé. Il n'étoit pas bien difficile de comprendre, à quel deſſein il s'oppoſoit au retour du Duc d'Albanie. Son projet étoit de mettre l'Ecoſſe en trouble & en confuſion, afin d'avoir occaſion de ſe mêler des affaires de ce Royaume, ſous prétexte de ſoutenir les interêts du jeune Roi ſon Neveu. Il ne pouvoit donc mieux l'exécuter, qu'en fomentant parmi la Nobleſſe, des diviſions auxquelles la préſence du Régent auroit pu remedier. Mais la Guerre qui s'alluma dans la ſuite entre Charles Quint & François I., & à laquelle il ne prit que trop de part, l'empêcha de pouſſer plus loin ſes deſſeins contre l'Ecoſſe. Ce fut vrai-ſemblablement ce qui ſauva ce Royaume, qui ſans cela couroit grand risque d'être conquis par les Anglois.

François I. s'engage à retenir en France le Duc d'Albanie.

Découverte du Mexique Avant que de finir ce qui regarde l'année 1519., il ne faut pas oublier de remarquer, que ce fut dans cette année que l'Empereur re-

reçut la nouvelle de la Découverte & du commencement de la Conquête du Mexique, & de la nouvelle Espagne. Il eſt d'autant plus néceſſaire de rapporter cette particularité, quoiqu'elle ſemble étrangére à notre Hiſtoire, que ce fut l'or & l'argent que le Nouveau Monde fournit d'abord à l'Espagne, qui contribuerent le plus à mettre l'Empereur Charles Quint ſur le pied où on le verra dans la ſuite. D'ailleurs, l'or & l'argent étant devenus plus communs, par le commerce que les autres Païs avoient avec l'Espagne, on ne doit pas être ſurpris de voir dans la ſuite, des Armées plus nombreuſes, la magnificence des Cours des Princes conſiderablement augmentée, & les Dots des Princeſſes portées beaucoup plus haut qu'on ne l'avoit vu jusqu'alors. Mais ce fut l'Espagne qui profita la premiere de l'or & de l'argent du Nouveau Monde, & qui par là ſe vit en état, ſous le Regne de Charles Quint & de Philippe II., d'aſpirer à la Monarchie Univerſelle.

HENRI VIII. 1519. & de la nouvelle Espagne.

La confiance que François I. avoit eue pour le Cardinal Wolſey, en lui donnant pouvoir de règler tout ce qui regardoit l'Entrevue qu'il devoit avoir avec Henri, auroit été très honorable à ce Miniſtre, ſi d'un autre côté, cette maniere d'agir n'eût fait connoitre qu'il avoit peu d'eſtime pour lui, en ce qu'il ne le croyoit pas incorruptible. Quoi qu'il en ſoit, Wolſey, en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu des deux Rois, fit le 12. de Mars 1520. un Règlement qui portoit, entre autres choſes, qu'ils ſe verroient le 4. de Juin entre Ardres & Guisnes: Que le Roi d'Angleterre s'avanceroit vers Ardres, auſſi loin qu'il le pourroit commodément, mais ſans ſortir pourtant de ſes Terres; & que le Roi de France iroit le trouver à l'endroit où il ſe ſeroit arrêté. Par là, il faiſoit en ſorte que François rendoit le premier viſite à Henri. Mais il en donnoit pour raiſon, que le Roi ſon Maitre ayant paſſé la Mer exprès, pour voir ſon ami, il étoit bien juſte que celui-ci l'en recompenſât en quelque maniere, en s'avançant pour le recevoir, un peu au-delà des bornes de ſes propres Etats, dans un lieu qui ſeroit choiſi par des Commiſſaires des deux Nations. Le reſte du Règlement regardoit la ſureté des deux Monarques, des deux Reines regnantes, de la Reine Douairiere de France Sœur de Henri, de Louiſe de Savoye Ducheſſe d'Angoulême, Mere de François I., la ſuite des Princes & des Princeſſes qui devoient aſſiſter à l'Entrevue, le lieu où les deux Rois devoient s'aſſembler pour y conferer enſemble, & enfin, les divertiſſemens que les deux Cours y devoient prendre.

1520. Règlement fait par Wolſey ſur l'Entrevue des deux Rois. *Act. Publ. T. XIII. p.* 705. 12. Mars.

Pendant l'intervalle qu'il y eut entre ce Règlement & l'Entrevue, François fit ſonder le Cardinal, pour ſavoir, ſi par ſon moyen il ne pourroit pas obtenir de Henri, qu'il lui cedât Calais pour une ſomme dont on conviendroit. Cette propoſition fut ſans doute accompagnée de promeſſes particulieres pour le Cardinal, proportionnées à un ſi grand ſervice, puisqu'il ne jugea pas à propos de la rejetter.

François gagne Wolſey pour ſe faire rendre Calais. *Herbert, p.*

HENRI VIII. 1519.

Il n'oſoit pourtant en parler directement au Roi : mais il tâchoit de faire enſorte que d'autres lui en fiſſent naitre la penſée, afin que ſi le Roi le conſultoit ſur ce ſujet, il pût lui dire ſon ſentiment avec plus de liberté. C'étoit pour parvenir à ce but, que dans des converſations qui ſembloient indifferentes, il faiſoit ſouvent tourner le discours ſur Calais, & qu'il diſoit comme au hazard: *Qu'avons-nous à faire de ce Calais, qui nous coûte tant? Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût s'en défaire honnêtement.* Cette ruſe n'ayant pas réuſſi, il n'oſa jamais ſe hazarder à faire au Roi une propoſition ſi extraordinaire, d'autant plus qu'ayant comme réſolu de s'engager avec l'Empereur, il ne ſe ſoucioit plus tant d'obliger le Roi de France.

Mais le Cardinal n'oſe le propoſer au Roi.

Le tems de l'Entrevue étant proche, Henri ſe rendit à Cantorberi le 25. de Mai, pour y paſſer les fêtes de la Pentecôte, à deſſein de ſe rendre enſuite à Calais. Mais dès le lendemain, on lui apporta la nouvelle que l'Empereur étoit arrivé à Douvre. Cette arrivée ſurprit toute la Cour, & peut-être le Roi même. Mais le Cardinal n'avoit pas lieu d'en être ſurpris, puiſque dès le 29. de Mars précedent, l'Empereur, par des Lettres Patentes datées de Compoſtelle, s'étoit engagé à lui donner, ou à lui faire donner par le Pape, l'Evêché de Badajox, dans deux mois après la Conference qu'il devoit avoir lui-même avec le Roi d'Angleterre, ainſi qu'on le voit dans le Recueil des Actes Publics. Il paroit par là, que le voyage de l'Empereur en Angleterre avoit été réſolu dès le mois de Mars, du moins entre l'Empereur & le Cardinal. Mais il eſt incertain ſi le Roi en avoit été informé. Quoi qu'il en ſoit, le Cardinal ſe fit donner la commiſſion d'aller complimenter l'Empereur à Douvre, où le Roi ſe rendit auſſi le lendemain. Enſuite, les deux Monarques allerent enſemble à Cantorberi, où Henri fit venir la Reine ſa Femme, qui eut une ſinguliere ſatisfaction de voir l'Empereur ſon Neveu, qu'elle n'avoit jamais vu auparavant. Le but de la viſite de l'Empereur étoit, de détourner le Roi de l'Entrevue qu'il devoit avoir avec François I.; à quoi pourtant il ne put jamais réuſſir, Henri lui ayant fait comprendre qu'il ne pouvoit ſe dédire avec honneur. Mais il y a beaucoup d'apparence, qu'il avoit auſſi en vue d'achever de gagner le Cardinal Wolſey, afin de mettre, par ſon moyen, le Roi dans ſes interêts. La commune opinion eſt, que ſon voyage ne fut pas inutile; mais qu'il ne put obtenir la faveur de ce Miniſtre, qu'en lui promettant d'employer tout ſon crédit pour l'élever au Pontificat, en cas que Leon X. mourût avant lui. Quoique l'Empereur n'eût pas obtenu du Roi tout ce qu'il avoit demandé, il partit pourtant très ſatisfait de ſa viſite, Henri lui ayant promis qu'il n'entreroit avec le Roi de France dans aucun engagement qui lui fût préjudiciable. Le 30. de Mai, Charles partit pour continuer ſon voyage en Flandre, & Henri pour ſe rendre à Calais.

Henri part pour l'Entrevue.

L'Empereur arrive à Douvre.

Act. Publ. T. XIII. p. 714.

Il promet à Wolſey le Pontificat.

Entrevue

Je ne m'arrêterai point ici à faire la deſcription de l'Entrevue des deux

deux Monarques, qui ſe fit entre Ardres & Guisnes, de la maniere qu'elle avoit été réglée par le Cardinal. Pendant tout le tems qu'ils demeurerent enſemble, ce ne furent que Fêtes, Tournois, Danſes, Mascarades, & autres divertiſſemens, où les deux Cours ſe trouverent mêlées avec une ſatisfaction réciproque. Tout y étoit ſi magnifique des deux côtez, qu'on appella cette Aſſemblée *le Camp du drap d'or*. Mais parmi tous les plaiſirs que les deux Cours prenoient enſemble, on ne laiſſa pas de parler d'affaires. Voici ce dont les deux Rois convinrent dans leurs Conferences: Qu'après que François auroit achevé de payer le million d'écus, à quoi il s'étoit obligé par le dernier Traité, il donneroit à Henri, pendant ſa vie, une penſion annuelle de cent mille livres tournois: Que ſi le Dauphin devenoit Roi d'Angleterre, par ſon mariage avec la Princeſſe Marie, cette penſion ſeroit continuée à Marie, & à ſes Héritiers à jamais: Que les differens qu'il y avoit entre les Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe, ſeroient remis à l'Arbitrage de Louiſe de Savoye Mere du Roi de France, & du Cardinal d'Yorck. Les deux Rois ne ſe ſéparerent que le 24. de Juin, après avoir paſſé environ trois ſemaines enſemble, dans des plaiſirs continuels.

HENRI VIII. 1520. de François & de Henri. *Myl. Herbert.*

Traité entre eux. *Act. Publ. T. XIII. p.* 715. 6. Juin.

Henri étant retourné à Calais, voulut, avant que de repaſſer en Angleterre, rendre à l'Empereur la viſite qu'il en avoit reçue à Cantorberi. Pour cet effet, il ſe rendit à Graveline le 10. de Juillet, & retourna le même jour à Calais. Le lendemain, l'Empereur & Marguerite ſa Tante, Gouvernante des Païs-Bas, allerent voir Henri à Calais, & demeurerent trois jours avec lui. François I. conçut une extrême jalouſie de ces viſites réciproques, & ce n'étoit pas ſans raiſon. Vrai-ſemblablement, ce fut dans ces Conferences que ſe jetterent les premiers fondemens de l'Alliance qui ſe conclut, dans la ſuite, entre l'Empereur & Henri. Peu de jours après, Henri repaſſa en Angleterre.

Henri va voir l'Empereur à Graveline.

L'Empereur lui rend ſa viſite à Calais.

Ce n'étoit pas ſans de puiſſantes raiſons, que les plus grands Princes recherchoient la faveur du Cardinal Wolſey. Il gouvernoit abſolument le Roi ſon Maitre, qui, dans la ſituation où les affaires ſe trouvoient, pouvoit faire pancher la balance du côté qu'il lui plaiſoit. Le Sénat de Veniſe, prévoyant que la Guerre ne tarderoit pas longtems à éclater en Italie, tâchoit par avance de ſe rendre Wolſey favorable, en témoignant une grande eſtime pour lui. On trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre du Doge au Cardinal, pour le féliciter ſur l'Entrevue des deux Rois, comme ſur un ouvrage de ſa ſageſſe conſommée.

Lettre du Doge de Veniſe au Cardinal. *Act. Publ. T. XIII. p.* 724. 6. Juillet.

Mais ce n'étoient là que des paroles: au-lieu que le Pape, qui comprenoit qu'il pourroit avoir bien-tôt beſoin du Cardinal, crut devoir le gagner par quelque choſe de plus réel. On voit dans le même Recueil, que le 29. de Juillet, il lui accorda une penſion de deux-mille ducats ſur l'Evêché de *Palencia* en Espagne, & l'établit Admi-

Le Pape accorde au Cardinal, des penſions ſur des Evêchez d'Eſpagne,

HENRI VIII. 1520.

niſtrateur perpétuel de l'Evêché de *Badajox*, ſans préjudice des autres Bénéfices qu'il poſſedoit, ou qu'il pourroit poſſeder à l'avenir. Il n'y a point de doute que ce ne fût du conſentement de l'Empereur, qui travailloit peu-à-peu à mettre dans ſes interêts un Miniſtre ſi puiſſant, dont le crédit lui étoit bien néceſſaire, dans la ſituation où ſes affaires ſe trouvoient. Il avoit laiſſé l'Espagne pleine de troubles, cauſez par l'avidité des Flamans, qui ne cherchoient qu'à s'enrichir aux dépens des Espagnols. Cela même l'avoit obligé à partir avec quelque précipitation, de peur de ſe trouver embaraſſé dans des affaires qui auroient pu l'empêcher d'aller recevoir la Couronne Imperiale. Il avoit laiſſé pour Gouverneurs en Espagne, *Adrien Florent* Evêque de Tortoſe, & le Connêtable de Caſtille. Mais il ne fut pas plutôt parti, que pluſieurs d'entre les Seigneurs, & quelques Villes de Caſtille, ſe liguerent enſemble pour la défenſe de leurs Privileges, & pour chaſſer les Flamans. Cette Ligue fut ſuivie d'une rebellion ouverte, qui n'embaraſſa pas peu les deux Gouverneurs. Cependant, après avoir aſſemblé un Corps de Troupes, compoſé en partie des Garniſons qui avoient été laiſſées dans la Navarre, ils ſe trouverent en état d'oppoſer une bonne Armée aux Mécontens, qui furent enfin battus & réduits à l'obeïſſance.

Troubles en Espagne.

L'Empereur eſt couronné.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Espagne, l'Empereur étoit occupé aux préparatifs de ſon Couronnement, qui ſe fit le 21. d'Octobre.

Le Pape ſollicite l'Electeur de Saxe contre Luther.

La défection de Luther faiſoit alors grand bruit en Allemagne Leon X. tâchoit d'animer tous les Princes de l'Empire contre ce Docteur, qui avoit eu la hardieſſe d'appeller au Concile, malgré la Bulle du Pape Pie II. Enfin, après avoir inutilement tenté de le gagner par des promeſſes, ou de l'épouvanter par des menaces, il publia une Bulle d'Excommunication contre lui & contre ſes Sectateurs. Mais Luther, ſans s'épouvanter de ces foudres, renouvella ſon Appel au Concile, en termes extremement durs. Le Pape, irrité qu'un ſimple Moine oſât ainſi le braver, fit prier l'Electeur de Saxe, qui étoit alors à Cologne, de le faire mourir, ou de l'envoyer à Rome. L'Electeur l'ayant refuſé, le Nonce du Pape fit brûler publiquement à Cologne les Livres que Luther avoit compoſez ; & Luther, pour ſe venger, fit brûler publiquement à Wittemberg le Corps du Droit Canon, & publia un Livre pour juſtifier ſon procedé. Il ſe ſentoit appuyé de l'Electeur ſon Souverain, qui ſouhaitoit paſſionnément de voir une Reformation dans l'Egliſe.

Il excommunie Luther, qui en appelle au Concile.

Le Duc de Wirtemberg perd ſes Etats. *Guicciardin.*

Pendant ce tems-là, le Duc de Wirtemberg, qui par les ſollicitations de François I. s'étoit détaché de la Ligue de Suabe, fut chaſſé de ſes Etats, & l'Empereur les acheta. Comme le Roi de France ne ſe trouvoit pas alors en état de le proteger, il ſe vit contraint de ſubir les conditions que l'Empereur voulut lui impoſer ; ſans eſperance d'être rétabli.

Les

Les troubles continuoient toujours parmi les Ecoſſois, qui étoient diviſez en deux Factions, dont *André Hamilton* & *George Douglas* Comte d'Aran, étoient les Chefs. Pendant l'année 1520. les Hamiltoniens trouverent le moyen d'obliger Alexandre Douglas Comte d'Angus, l'un de ceux que le Régent avoit laiſſez pour Gouverneurs en Ecoſſe, de quitter ſon Emploi. Enſuite, ils voulurent lui oter la vie. Mais avec quatre-vingts hommes, il battit, dans une des rues d'Edimbourg, plus de mille de ſes ennemis, & les chaſſa de la Ville. Tout cela ne faiſoit qu'animer de plus en plus les Factions l'une contre l'autre; deſorte qu'enfin, le Comte d'Aran reçut dans ſon parti tous les amis des deux Hums que le Régent avoit fait décapiter, afin de s'appuyer de leur ſecours pour réſiſter à ſes ennemis. C'étoient là de fâcheux effets produits par l'abſence du Viceroi, que le Roi d'Angleterre empêchoit de retourner en Ecoſſe. Cependant, la Treve entre les deux Royaumes fut encore prolongée jusqu'au mois d'Avril de l'année ſuivante, par la médiation du Roi de France; & le Conſeil d'Ecoſſe s'engagea poſitivement à envoyer une honorable Ambaſſade au Roi d'Angleterre, pour lui demander la Paix.

HENRI VIII. 1520. Troubles en Ecoſſe. *Buchanan.*

Act. Publ. T. XIII. pag. 727.

La ſituation où les affaires de l'Europe ſe trouvoient au commencement de l'année 1521. ne permettoit pas d'eſperer que la Paix s'y pût longtems maintenir. Quatre Souverains l'occupoient presque toute entiere, & avoient une grande influence ſur les Etats dont ils n'avoient pas la poſſeſſion. Ils étoient tous quatre jeunes, habiles, & aſſez ambitieux pour former de grands projets, qui ne pouvoient être exécutez ſans mettre l'Europe en combuſtion.

1521. Caracteres & diſpoſitions des principaux Souverains de l'Europe.

François I., rongé d'une ſecrete jalouſie contre Charles Quint, ne cherchoit que l'occaſion de faire éclater le chagrin qu'il avoit de le voir ſur le Trône Imperial, & penſoit à ſe ſervir du prétexte de recouvrer le Royaume de Naples pour lui même, & la Navarre pour Henri d'Albret. Mais le deſſein qu'il formoit de faire la Guerre à l'Empereur, étoit fondé ſur un autre motif qui n'étoit pas moins puiſſant. C'étoit la Politique, qui demandoit qu'il fît tous les efforts poſſibles pour abaiſſer ce redoutable Rival, ſans quoi la France pouvoit ſe trouver dans un grand danger. Pour exécuter ce grand projet, il auroit été néceſſaire qu'il ſe fût uniquement attaché à ſes affaires, & qu'il eût uſé d'une grande œconomie, afin de pouvoir ſubvenir aux dépenſes à quoi il alloit s'engager. Mais malheureuſement pour lui, il étoit trop adonné à ſes plaiſirs, & divertiſſoit ſouvent à d'autres uſages, l'argent qu'il avoit deſtiné pour la Guerre. D'un autre côté, il ſe laiſſoit trop aiſément gouverner par ſes Miniſtres, & encore plus par la Ducheſſe d'Angoulême ſa Mere, dont les interêts étoient ſouvent oppoſez aux ſiens. Néanmoins, il croyoit voir ſes affaires dans un état, qui lui faiſoit eſperer un heureux ſuccès de ſes entrepriſes. L'Espagne étoit mécontente, & ſe trouvoit agitée de troubles inteſtins, qui vrai-ſemblablement devoient cauſer de grands

De François I.

HENRI VIII. 1521.

embaras à l'Empereur. D'un autre côté, les Turcs menaçoient la Hongrie, que l'Empereur ne pouvoit abandonner ſans expoſer ſes Etats d'Autriche. En troiſieme lieu, François ſe flatoit d'avoir dans le Roi d'Angleterre un fidele ami qui ne l'abandonneroit pas, & qui ſembloit avoir presque autant d'interêt que lui, d'empêcher la trop grande élevation de la Maiſon d'Autriche. Enfin, il croyoit avoir lieu d'esperer que le Pape, avec qui il étoit en Traité pour faire enſemble la conquête de Naples, bien loin de contribuer à augmenter la puiſſance de l'Empereur, feroit tous ſes efforts pour abaiſſer un voiſin qui ne pouvoit que lui être redoutable. Tout cela étoit fortifié par les Alliances que François avoit avec les Venitiens & les Suiſſes, qui ſe joignant au Pape & au Roi d'Angleterre, devoient naturellement le rendre ſuperieur à ſon ennemi, dont les Etats, ſéparez les uns des autres, étoient par là moins capables de ſe ſecourir mutuellement. Ainſi François, flaté par ces apparences, formoit des projets extraordinaires, conformes à ſon naturel ambitieux & à ſon âge, qui n'étoit que de vingt & ſept ans.

De Charles Quint.

Quant à Charles Quint, il n'avoit encore rien fait qui pût donner de lui une idée fort avantageuſe. Sa jeuneſſe s'étoit paſſée ſous la tutele de l'Empereur Maximilien ſon Ayeul, ou de Marguerite d'Autriche ſa Tante; & depuis qu'il avoit pris l'adminiſtration des Païs-Bas, c'étoit *Chievres* ſon Gouverneur qui faiſoit tout au nom du Prince. Ses premieres démarches, depuis la mort du Roi Ferdinand, n'avoſent pas fait concevoir une haute opinion de lui, puisqu'à peine eut-il mis le pied en Espagne, que ce Païs-là ſe trouva dans une extrême agitation. C'eſt peut-être au peu d'eſtime qu'on avoit conçue pour lui, qu'il devoit ſon élevation à l'Empire. C'étoit pourtant le plus puiſſant Prince qu'il y eut alors en Europe. Outre la Dignité Imperiale, il poſſedoit toute l'Espagne, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Païs-Bas, l'Archiduché d'Autriche, & beaucoup d'autres Provinces & Seigneuries en Allemagne. Ainſi, par ſes ſeules forces, il pouvoit bien tenir tête à François I. aſſiſté de ſes Alliez. Henri VIII. étoit le ſeul qui l'avoit d'abord embaraſſé, à cauſe de ſon union avec la France. Mais il avoit ſu ſe tirer cette épine du pied, par le moyen du Cardinal Wolſey. Ce fut en cela qu'il commença, pour ainſi dire, à faire paroitre ſon habileté, qui jusqu'alors avoit été comme cachée. Enſuite, il s'attacha fortement à gagner le Pape, à quoi il réuſſit ſelon ſes ſouhaits. Ainſi, dans le tems dont je parle préſentement, il s'étoit déja rendu très redoutable, non ſeulement par ſes forces, mais encore par les marques qu'il avoit données de ſa capacité. Dès qu'il ſe vit élevé à l'Empire, il jugea bien qu'il trouveroit dans François I. un ennemi qui n'épargneroit rien pour lui faire ſentir les effets de ſa jalouſie. C'eſt pour cela qu'il penſa de bonne heure aux moyens de ſe mettre à couvert de ſes atteintes, non ſeulement par une juſte défenſe, mais même en l'attaquant le premier.

Il en avoit deux raiſons plauſibles. La premiere étoit, que la Couronne de France lui retenoit le Duché de Bourgogne, depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgogne, ſon Bisayeul. La ſeconde regardoit le Duché de Milan, dont François I. auroit dû recevoir l'Inveſtiture de l'Empereur, puiſque c'étoit un Fief de l'Empire; & néanmoins, il n'avoit jamais daigné la demander. Il croyoit encore avoir ſujet de ſe plaindre, de ce que François I. avoit extorqué de lui le Traité de Noyon, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus. HENRI VIII. 1521.

C'eſt donc en vain que les Hiſtoriens des deux partis s'efforcent de jetter le blâme de la rupture ſur l'un ou ſur l'autre de ces deux Monarques. Il eſt certain qu'ils penſoient tous deux dans le même tems à ſe faire la Guerre, & qu'ils prenoient par avance des meſures pour exécuter leurs deſſeins, quoique chacun d'eux en particulier, tâchât d'engager ſon Rival dans quelque démarche qui le fit regarder comme agreſſeur. Ainſi, comme ce n'eſt pas par le premier acte d'hoſtilité qu'il faut juger du commencement d'une rupture, mais plutôt par la cauſe qui la produit, on ne peut gueres ſe tromper, en diſant que Charles Quint & François I. furent également auteurs d'une Guerre qui mit toute l'Europe en feu. Charles n'étoit âgé que de vingt & un an, mais d'un caractere tout oppoſé à celui de ſon ennemi. François s'adonnoit trop aux plaiſirs, & Charles s'appliquoit beaucoup aux affaires, y ayant été accoutumé dès ſa jeuneſſe. D'un autre côté, François étoit d'un naturel franc & ouvert. Mais Charles étoit beaucoup plus reſervé. Il penſoit beaucoup à ce qu'il avoit à dire ou à faire, & ſe ſervoit volontiers de détours & d'artifices pour venir à bout de ce qu'il entreprenoit, conformant ſa conduite à celle de Maximilien & Ferdinand, ſes Ayeux paternel & maternel.

De Leon X. *Guicciardin.*

Leon X. avoit ſujet d'être content de ſon ſort, s'il avoit pu ſe réſoudre à vivre en repos. Il étoit maitre abſolu de tout l'Etat de l'Egliſe, auquel avoit été joint depuis peu d'années toute la Romagne, Modene, Reggio, & le Duché d'Urbin. Son grand interêt, celui de l'Egliſe, & celui de toute l'Italie, étoit donc de tâcher par toutes ſortes de voyes, de tenir la balance égale entre l'Empereur & le Roi de France, & de faire enſorte qu'aucun de ces deux Monarques ne ſe rendît trop puiſſant en Italie. Il le pouvoit aiſément, puiſque ſes Etats étant placez entre ceux que ces deux Princes poſſedoient en Italie, ils avoient néceſſairement beſoin de lui, pour attaquer Naples ou Milan. Ainſi, en obſervant une exacte neutralité, il auroit vraiſemblablement exempté l'Italie de Guerre, & par là, il auroit maintenu la Puiſſance Pontificale dans tout ſon luſtre. Mais c'étoit un eſprit trop agiſſant, pour pouvoir demeurer tranquille. Comme il ſe confioit beaucoup à ſon adreſſe, il ne craignoit point de s'engager dans toutes ſortes d'affaires, quelque difficiles qu'elles paruſſent, parce que, quoi qu'il pût arriver, il eſperoit de s'en tirer par quelque tour de ſoupleſſe. D'ailleurs, il avoit cela de commun avec tous les

HENRI VIII. 1521. *Guicciard.*

autres Papes qui avoient été avant lui, que les égards qu'on avoit pour ſon Caractere, lui ôtoient la crainte d'être pouſſé à bout, en cas que ſes entrepriſes n'euſſent pas un heureux ſuccès. Quant au reſte, il étoit entierement adonné aux plaiſirs, paſſant la plus grande partie de ſon tems à entendre des Muſiciens, à converſer avec des Bouffons, & à des divertiſſemens encore moins honnêtes. Cela, joint à ſon humeur liberale, l'engageoit à des dépenſes exceſſives, qui le rendoient pauvre au milieu de ſes vaſtes revenus, & le tenoit toujours occupé à chercher les moyens de recouvrer de l'argent. C'étoit là l'unique ſource du zèle extraordinaire qu'il faiſoit paroitre pour former une Ligue contre les Turcs, parce que cela lui fourniſſoit un prétexte de lever des Décimes ſur le Clergé, & de vendre ſes Indulgences, dont toute la Chretienté ſe trouvoit ſcandaliſée.

Si ce Pontife eût été d'un génie plus borné, il auroit ſans doute maintenu la tranquillité en Italie. Mais comme il ſe ſentoit capable de former & d'exécuter de grands deſſeins, il voulut rendre ſon Pontificat illuſtre par des actions extraordinaires. Malheureuſement pour lui & pour ſes Succeſſeurs, il ſe mit en tête de chaſſer les François, les Espagnols, & les Allemans, d'Italie; projet qu'on peut regarder comme extravagant. Pour pouvoir l'exécuter, il falloit néceſſairement ſe ſervir des uns pour ruïner les autres, & en faiſant ainſi pancher la balance toute d'un côté, il ne pouvoit que donner des maitres, & à lui-même & à l'Italie; ce qu'il auroit évité en demeurant neutre. *Guicciard.* Mais ce qui l'engageoit principalement dans ce projet, c'étoit l'envie qu'il avoit de s'emparer du Duché de Ferrare, & de recouvrer Parme & Plaiſance; à quoi il n'y avoit aucune eſperance de parvenir, pendant que les François ſeroient maitres du Duché de Milan. D'un autre côté, il n'étoit pas ſans inquietude par rapport à Florence. Il ne pouvoit s'empêcher de craindre, que François I. ne penſât à rétablir les Florentins dans leur ancienne liberté. C'étoit donc par les François, qu'il vouloit commencer l'exécution de ſon projet. Mais il ſe gardoit bien de faire connoitre ſes deſſeins. Au contraire, il entretenoit des négociations ſecretes avec le Roi de France, auſſi bien qu'avec l'Empereur, & faiſoit également eſperer à tous les deux ſon amitié. Cependant, comme ſon deſſein n'étoit pas de demeurer toujours dans ce milieu, il fit faire en Suiſſe une levée de ſix-mille hommes, qu'il fit venir dans l'Etat de l'Egliſe, après avoir demandé le paſſage par le Milanois. C'étoit ſous prétexte de pourvoir à la défenſe de ſes Places.

De Henri VIII.

Henri VIII. ſe trouvoit alors dans une ſituation la plus avantageuſe où aucun Roi d'Angleterre ſe fût trouvé avant lui. Il étoit en paix avec toute l'Europe, excepté avec l'Ecoſſe qui ne demandoit pas mieux que d'être laiſſée en repos. Quoiqu'il eût déja dépenſé tout l'argent qu'il avoit trouvé dans les coffres du Roi ſon Pere, il étoit pourtant aſſuré de n'en manquer jamais, parce qu'il étoit en bonne in-

intelligence avec ſon Parlement, & qu'il avoit l'art de le gouverner avec une adreſſe toute particuliere. Ainſi, étant en état de mettre de grandes forces ſur pied, & en liberté de les tourner du côté qu'il le jugeroit à propos, il pouvoit ſans doute ſe rendre l'Arbitre des affaires de l'Europe. C'étoit pour cela que Charles Quint & François I. recherchoient ſon amitié avec un égal empreſſement, comprenant bien qu'il pouvoit mettre des obſtacles invincibles à l'exécution de leurs projets, & faire pancher la balance du côté qu'il jugeroit à propos de ſe ranger. Son interêt étoit de ſe tenir toujours dans la même ſituation, jusqu'à ce qu'il ſe vît obligé d'intervenir dans leurs differens, pour empêcher que l'un ne s'élevât au préjudice de l'autre. C'étoit là effectivement ſon but & ſon intention. Mais malheureuſement pour lui, il avoit pour le Cardinal, ſon Premier Miniſtre, une foibleſſe qui alloit au-delà de toute imagination. Ce Favori avoit ſur lui un ſi grand pouvoir, qu'il lui faiſoit prendre le pli qu'il vouloit, toujours ſous le prétexte ſpécieux de porter ſa gloire au plus haut degré, quoiqu'en effet il n'eût en vue que ſes propres interêts. On a déja vu des preuves ſenſibles du grand aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon Maitre, dans ce qui s'étoit paſſé pendant & après la derniere Guerre contre la France. Il l'avoit obligé à livrer à l'Empereur Maximilien la Ville de Terouenne, qui pouvoit lui être d'une grande utilité; & lui avoit fait garder Tournai, qui lui étoit à-peu-près inutile. Enſuite, quand il fut en poſſeſſion de l'Evêché de Tournai, il avoit ſu lui perſuader que la conſervation de cette Place ſeroit un monument éternel de ſa gloire. Mais quand il vit que cet Evêché étoit ſur le point de lui échaper, & qu'on lui offroit un dédommagement conſiderable, il trouva d'autres raiſons pour lui faire comprendre qu'il devoit ſe décharger de la garde d'une Place qui ne lui étoit d'aucune utilité. On va voir tout-à-l'heure qu'il le porta encore à faire une très fauſſe démarche, en lui faiſant prendre le parti de l'Empereur pour accabler la France; au-lieu que ſon véritable interêt étoit de tenir ces deux Puiſſances dans l'équilibre. Tout cela ne ſe faiſoit que pour les interêts particuliers du Cardinal Wolſey, qui ayant l'ambition de devenir Pape, croyoit ne pouvoir réuſſir que par le moyen de l'Empereur. La penſion que Charles lui avoit procurée ſur l'Evêché de *Palencia* en Caſtille, & l'Adminiſtration de l'Evêché de *Badajox*, dans un tems où il n'avoit encore reçu de lui aucun ſervice public, prouvent invinciblement, que ce Miniſtre s'étoit engagé avec lui, comme ſe ſentant aſſuré de mener ſon Maitre où il voudroit. Tout cela ne donne pas une idée trop avantageuſe de la pénetration de Henri.

HENRI VIII. 1521.

Tels étoient les caracteres, les interêts & les deſſeins des quatre principaux Souverains, qui ſe trouverent intereſſez dans la nouvelle Guerre dont je vais parler. Le Roi d'Ecoſſe étoit encore trop jeune, pour pouvoir être mis au nombre des Directeurs des affaires de l'Europe. Les Venitiens ne cherchoient qu'à vivre en repos, étant, pour

HENRI VIII. 1521.

ainſi dire, épuiſez par la Guerre précedente. Cependant, ils ne purent éviter d'entrer auſſi dans celle-ci. Pour ce qui regarde les Suiſſes, ils étoient contens des penſions que la France leur payoit, & en général, diſpoſez à obſerver les Articles de leur Alliance avec cette Couronne. Mais ils n'étoient pas entierement à couvert des ſecrettes pratiques que les Agens du Pape & de l'Empereur entretenoient avec quelques-uns de leurs Magiſtrats, pour tâcher de les porter à prendre parti contre la France.

François I. fait attaquer la Navarre. *Mémoires de Martin du Bellay. Mezerai.*

François I. ayant formé le deſſein de faire la Guerre à l'Empereur, ſans ſe charger du blâme de la rupture, réſolut de commencer par une démarche qu'on ne pût lui imputer comme un deſſein prémédité de chercher querelle. Par le Traité de Noyon, Charles s'étoit engagé à rendre la Navarre à Henri d'Albret, dans quatre mois; à faute de quoi, François avoit la liberté de donner du ſecours à Henri pour recouvrer ſon Royaume. Les affaires d'Espagnes'étant extremement brouillées depuis que l'Empereur avoit quitté ce Païs-là, François crut que l'occaſion étoit favorable pour attaquer la Navarre. Il étoit d'autant plus porté à cette entrepriſe, que les deux Régens d'Espagne avoient été obligez de tirer des Troupes de Pampelune & des autres Places de ce Royaume, pour en renforcer l'Armée qui devoit agir contre la Ligue dont il a été parlé ci-deſſus. Il envoya donc en Navarre, dès le commencement du mois de Mars, une Armée dont il donna le commandement à *Lesparre* de la Maiſon de Foix, Frere ainé de Lautrec & de Lescun. Ce Général, ayant trouvé le Royaume ſans Troupes, & presque abandonné, s'en rendit maitre dans l'espace de quinze jours. S'il en fût demeuré là, peut-être la Navarre ſeroit encore aujourd'hui unie en effet, comme elle l'eſt de nom ſeulement, à la Couronne de France, puisque les Espagnols n'étoient nullement en état d'en chaſſer Henri d'Albret, de qui les Rois de France de la Maiſon de Bourbon ſont deſcendus. Mais le deſir d'acquerir de la gloire, ou de procurer l'avantage du Roi, porta Leſparre à entrer dans la Province de *Guipuscoa*, & de faire le ſiege de *Logrogno*. Les Régens d'Espagne ne penſoient nullement à recouvrer la Navarre. Mais quand ils virent les François attaquer l'Espagne même, ils aſſemblerent toutes leurs forces pour tâcher d'arrêter leurs progrès. Les Mécontens mêmes qui venoient d'être vaincus, ayant accepté l'Amniſtie qui leur avoit été offerte, menerent toutes leurs Troupes aux Régens. Leſparre, voyant venir contre lui une Armée beaucoup plus forte que celle qu'il commandoit, voulut ſe retirer: mais il fut pourſuivi de ſi près, qu'il ſe vit contraint d'en venir à une Bataille, où il fut battu & fait priſonnier. La perte de cette Bataille fut cauſe de celle de la Navarre, dont les Espagnols recouvrerent la poſſeſſion, en moins de tems que les François n'avoient été à la conquerir. Ainſi, le Roi de France eut le chagrin d'avoir perdu ſon Armée inutilement, & d'avoir fait connoitre à l'Empereur par un coup

Lesparre ſe rend maitre de ce Royaume.

Il entre en Espagne.

Il y eſt battu & fait priſonnier.

coup d'éclat, les dispoſitions où il ſe trouvoit à ſon égard.

HENRI VIII. 1521.

Dans le tems même qu'il faiſoit attaquer la Navarre, il ſuscitoit à Charles un ennemi d'un autre côté. C'étoit *Robert de la Marck*, Prince de Sedan & Souverain de Bouillon, qui croyant avoir ſujet de ſe plaindre de l'Empereur, à cauſe d'un déni de Juſtice envers les jeunes Princes de Chimay dont il étoit Tuteur, implora la protection du Roi de France. Il y a même beaucoup d'apparence que François l'avoit offerte avant qu'elle lui fût demandée. Quoi qu'il en ſoit, Robert de la Marck, ſe ſentant appuyé du Roi, eut l'audace d'envoyer un Cartel de défi à l'Empereur, qui ſe trouvoit alors à la Diete de Worms. Peu de tems après, le Comte de *Fleuranges*, Fils ainé de La Marck, ſe mit à la tête de quatre ou de cinq-mille hommes qu'il avoit levez en France, & aſſiegea *Vireton*, Place de la Province de Luxembourg appartenant à l'Empereur.

François I. ſuscite Robert de la Marck contre l'Empereur. *Du Bellay.*

Ce fut alors que Charles, qui n'avoit conſenti à la Ligue de Londres qu'à regret, trouva pourtant qu'il étoit à propos de s'en prévaloir, en ſommant le Roi d'Angleterre de l'aſſiſter, comme il y étoit obligé par le Traité, puiſqu'il étoit manifeſte que c'étoit le Roi de France qui lui ſuscitoit cet ennemi. Henri, prévenu par le Cardinal, ne fut pas fâché d'avoir occaſion de jetter le blâme de la rupture ſur le Roi de France. Cependant, afin d'agir ſelon les conventions de la Ligue, il lui envoya un Ambaſſadeur, pour le requérir de s'abſtenir de toute hoſtilité contre l'Empereur, non ſeulement dans le Luxembourg, mais encore dans la Navarre. François répondit, qu'il n'étoit pas l'Auteur de la Guerre entre Robert de la Marck & l'Empereur, & que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de défendre à tous les Sujets de ſervir ou d'aſſiſter le premier. Quant à la Navarre, il auroit été inutile de répondre, puiſqu'il étoit déja hors d'état d'y rentrer. Il exécuta ſa promeſſe à l'égard de la Guerre de Luxembourg, & Fleuranges licencia ſon Armée. François n'avoit garde de ſoutenir ouvertement le Duc de Bouillon, de peur de fournir à Henri, qui s'étoit déja offert pour Arbitre, un prétexte de ſe déclarer pour l'Empereur. Je rapporterai les ſuites de cette affaire, après avoir parlé de celles d'Italie, qui ne ſont pas moins importantes.

L'Empereur ſomme Henri de l'aſſiſter contre la France.

Henri envoye un Ambaſſadeur à François, *Du Bellay. Mezerai.*

Qui fait quitter les armes à Robert de la Marck. 22. Mars.

Dès le commencement de cette année, ou peut-être, avant la fin de la précedente, Leon X. avoit conclu avec l'Ambaſſadeur de France réſidant à Rome, un Traité par lequel il ſe liguoit avec François, pour faire enſemble la conquête de Naples. Le Traité portoit, que toute la partie de ce Royaume qui étoit entre l'Etat de l'Egliſe & le *Gariglian*, demeureroit au Pape: Que tout le reſte du Royaume ſeroit pour Henri ſecond Fils du Roi; mais que, pendant ſa Minorité, le Royaume ſeroit gouverné par un Légat du St. Siege, qui feroit ſa réſidence dans la Ville Capitale. Quelle que fût l'intention du Pape en faiſant ce Traité, on peut preſque aſſurer qu'il n'agiſſoit pas de bonne-foi, parce qu'il ne pouvoit que lui être très

Leon X. ſe ligue avec François I. pour faire la conquête de Naples. *Guicciardin. Mezerai.*

des-

HENRI VIII. 1521.

desavantageux, que le même Prince qui poſſedoit le Duché de Milan, fût auſſi maitre de Naples. Il étoit trop habile, & trop accoutumé à marcher par des chemins détournez, pour qu'on puiſſe ſe perſuader qu'il allât droit en cette occaſion. Ce qu'on peut conjecturer de plus vrai-ſemblable, c'eſt que ſon intention étoit d'agir avec François I. de la même maniere que Ferdinand Roi d'Arragon avoit agi avec Louis XII. lorſqu'il fit avec ce Prince un partage à peu près ſemblable. Du moins, François I., qui avoit ſouvent éprouvé de quoi ce Pontife étoit capable, ne put-il jamais ſe perſuader, qu'il eût véritablement deſſein de lui aider à faire cette conquête. Ce fut par cette raiſon, qu'il differa la ratification du Traité, afin de ſe donner le tems de penſer mûrement à cette affaire.

François differe à ratifier le Traité.

Leon X., voyant que le tems pris pour ratifier le Traité étoit écoulé, ſoupçonna le Roi de projetter avec l'Empereur quelque accord préjudiciable à ſon Siege. Ceux qui n'agiſſent pas de bonne-foi, ſe perſuadent aiſément que les autres leur reſſemblent. Quoi qu'il en ſoit, les délais affectez du Roi de France fournirent au Pape un motif, ou un prétexte de conclure un autre Traité avec l'Empereur, pour chaſſer les François de Milan, & pour y rétablir les Sforzes. Comme il entretenoit à la fois des négociations ſecretes avec l'Empereur & avec le Roi de France, il ſeroit aſſez difficile de ſavoir quel étoit ſon véritable motif, ſi l'on ne voyoit une notable difference entre les deux Traitez dont je viens de parler. Celui qu'il fit avec l'Ambaſſadeur de France, regardoit un projet chimerique, dont l'exécution étoit comme impoſſible dans la conjoncture où les affaires ſe trouvoient, & d'ailleurs, réellement contraire à ſes véritables interêts; au-lieu que l'autre lui étoit avantageux, & conforme aux projets qu'il avoit formez. Ainſi, vrai-ſemblablement, le premier n'étoit fait qu'en vue de tirer de meilleures conditions de l'Empereur. D'ailleurs, il avoit toujours accoutumé d'avoir, comme on dit, deux cordes à ſon arc, ce qu'il regardoit comme le grand ſecret de la Politique. Le Traité qu'il conclut avec l'Empereur ne lui étoit pas moins avantageux, que celui qu'il avoit voulu faire avec le Roi de France. En voici les principaux Articles.

Le Pape ſe ligue avec l'Empereur. *Mezerai.*

Articles du Traité de Ligue. *Guicciardin.*

Que le Pape & l'Empereur uniroient leurs forces pour chaſſer les François du Milanois, & pour y rétablir François Sforze. Ce Prince étoit alors à Trente, où il s'étoit rétiré, un peu avant que Maximilien ſon Frere eût été dépouillé de ſes Etats.

Que Parme & Plaiſance ſeroient rendues à l'Egliſe.

Que les habitans du Milanois ne pourroient ſe fournir de Sel qu'à Cervia, Ville de l'Etat Eccléſiaſtique.

Que l'Empereur aideroit au Pape à ſe rendre maitre de Ferrare.

Que la ſomme que l'Empereur donnoit au Pape pour le Royaume de Naples, ſeroit augmentée.

Que l'Empereur protegeroit la Maiſon de Medicis.

Qu'il

Qu'il accorderoit au Cardinal de Medicis une penſion de dix-mille ducats, ſur l'Achevêché de Tolede. HENRI VIII. 1522.

Qu'Alexandre de Medicis, Bâtard de Laurent dernier Duc d'Urbin, auroit dans le Royaume de Naples un Etat de dix-mille ducats de revenu annuel.

Ce Traité fut tenu ſi ſecret, qu'il ne vint point à la connoiſſance de François I., jusqu'à ce que les deux Alliez furent ſur le point d'envahir le Milanois. Cependant, ils prenoient enſemble les meſures convenables pour faire réuſſir leur deſſein. Le Pape, qui avoit déja ſix-mille Suiſſes à ſon ſervice, prit ſoin d'augmenter ſes forces ſous divers prétextes. L'Empereur ordonna au Viceroi de Naples, de tenir les Troupes de ce Royaume prêtes à marcher au premier commandement; & en même tems, il fit faire des levées en Allemagne, pour renforcer ſon Armée d'Italie. *Prosper Colonne* fut déclaré Général de la Ligue. Ils ſe préparent à la guerre. Prosper Colonne eſt fait Général de la Ligue.

Pendant que François I. s'endormoit dans une fatale ſécurité, & qu'il laiſſoit le Milanois dégarni de Troupes, ne s'imaginant pas qu'on dût l'attaquer en Italie, parce qu'il ſe croyoit aſſuré du Pape, les deux nouveaux Alliez penſoient à lui enlever à la fois, *Milan*, *Genes*, & *Come*, avant que de lui avoir déclaré la Guerre. Pour le premier de ces projets, ils employerent *Hierôme Moron* Sénateur de Milan, qui s'étant rendu ſuſpect aux François, avoit été banni de la Ville. Moron ayant aſſemblé un grand nombre de bannis, au voiſinage de Milan, *Lescun*, qui commandoit dans le Païs en l'abſence de Lautrec ſon Frere qui en étoit Gouverneur, ſortit de Milan avec quelques Troupes, & pourſuivit les bannis jusqu'à Reggio, Ville du Pape, où ils s'étoient retirez, & demanda même au Gouverneur qu'il les lui livrât. Le Gouverneur s'en étant excuſé, Lescun ſe retira, & alla ſe poſter à dix milles de Reggio, toujours ſur les Terres du Pape, & y demeura campé dix ou douze jours. Alors le Pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour ſe déclarer contre la France, aſſembla le Conſiſtoire, y exagera beaucoup l'affront que Lescun venoit de lui faire, & déclara que, pour s'en venger, il étoit réſolu de ſe liguer avec l'Empereur. Mais il l'avoit déja fait, & l'affaire de Reggio n'étoit qu'un pur prétexte pour donner le change aux Cardinaux. Tentatives ſur Genes, Milan & Come.

Dans le tems que Lescun étoit à Reggio, *Adorne* banni de Genes tâcha de ſurprendre cette Ville, avec quelques Galeres que le Pape & le Viceroi de Naples lui avoient fournies; mais il ne put réuſſir. Peu de jours après, Lescun découvrit un complot pour ſurprendre Come, & fut parfaitement informé que le Pape & l'Empereur en étoient les Auteurs. Il eſt donc manifeſte que, s'ils avoient pu réuſſir dans leurs deſſeins, ils ne ſe ſeroient pas fait un ſcrupule de paroitre les agreſſeurs.

Lescun ne pouvant plus douter qu'on n'eût deſſein d'attaquer le Mi- François fait des

HENRI VIII. 1521.

Milanois, en donna avis au Roi; & en même tems, il fit venir quatre-mille Suiſſes qui étoient deſtinez pour Milan, & qui étoient tout prêts à partir. François I., ſurpris du danger où ſe trouvoit ce Duché, ordonna promptement une levée de vingt-mille Suiſſes, & envoya Lautrec à Milan, avec promeſſe qu'il ne le laiſſeroit manquer de rien. Mais cette promeſſe fut très mal exécutée.

Levées en Suiſſe & envoye Lautrec à Milan.

Colonne aſſiege Parme. *Du Bellay. Mezerai.*

Cependant, Prosper Colonne, ayant aſſemblé à Reggio l'Armée des Alliez, alla faire le Siege de Parme, où Lescun s'étoit déja jetté avec quelques Troupes. Mais, avant qu'il pût ſe rendre maitre de la Place, Lautrec, qui avoit reçu le renfort qu'il attendoit de Suiſſe, le contraignit de lever le Siege, & le pourſuivit même jusqu'au-delà des frontieres du Milanois. Comme il croyoit n'avoir plus rien à craindre pour Parme, il en avoit tiré Lescun avec la Garniſon, pour renforcer ſon Armée. Mais Lescun ne fut pas plutôt hors de la Ville, que les habitans ſe déclarerent pour le Pape, & arborerent les Drapeaux de l'Egliſe ſur leurs murailles.

Il leve le Siege.

Parme ſe donne au Pape.

Mais ce ne fut pas là le ſeul revers que Lautrec eut à eſſuyer pendant cette Campagne. Bien-tôt après, il ſe vit abandonné des vingt-mille Suiſſes qu'il avoit reçus en dernier lieu, & contraint de ſe retirer à Milan, où Prosper Colonne le pourſuivit à ſon tour, avec toute la diligence poſſible. Cela fut cauſe que Lautrec, déſeſperant de pouvoir garder Milan, abandonna cette Ville après avoir muni le Château, & ſe retira vers Come, où les quatre-mille Suiſſes qu'il avoit encore, le quitterent pour s'en retourner dans leur Païs, parce qu'il n'avoit point d'argent à leur donner. Ainſi Colonne, après avoir pris poſſeſſion de Milan, en ſortit pour aller faire d'autres conquêtes, à quoi Lautrec n'étoit pas en état de s'oppoſer. En un mot, François I. perdit tout le Duché de Milan, à l'exception de quelques Places.

Lautrec eſt abandonné des Suiſſes.

Colonne ſe met à ſes trouſſes.

Lautrec abandonne Milan.

Et Colonne s'en empare.

Vrai-ſemblablement, Lautrec n'auroit pas pu ſe maintenir longtems en ce Païs-là, ſi la mort du Pape, qui arriva le 1. de Décembre, ne lui eût donné quelque tems pour reſpirer. On prétend que Leon X. mourut de joye en apprenant les heureux ſuccès de la Ligue. Cependant, quelques-uns ont aſſuré que ſa mort fut procurée par le poiſon. Quoi qu'il en ſoit, la nouvelle de la mort du Pape ne fut pas plutôt répandue, que les Troupes qu'il entretenoit ſe diſſiperent. De douze-mille Suiſſes qu'il y avoit dans l'Armée des Alliez, il n'en demeura que quinze-cens; & les Troupes Florentines ſe retirerent dans leur Païs. Ainſi, Prosper Colonne ſe trouva, en peu de jours, en auſſi mauvais état que Lautrec. Le College des Cardinaux, ne ſachant quel parti prendre, ne donnoit ordre à rien, & remettoit tout jusqu'à l'élection d'un nouveau Pape. Dans cet intervalle, le Duc de Ferrare recouvra quelques-unes de ſes Places dans la Romagne, & *François-Marie de la Rovere* ſe remit en poſſeſſion du Duché d'Urbin. Si Lautrec avoit eu alors les ſecours d'hommes & d'argent

Mort de Leon X. *Guicciardin.*

L'Armée des Alliez ſe diſſipe.

Le Duc de Ferrare recouvre ſes Places.

La Rovere ſe remet en.

gent qui lui avoient été promis, il auroit ſans doute rechaſſé les Impériaux de Milan. Mais François I. ayant entierement négligé les affaires d'Italie, ne penſoit qu'à ſe défendre en Flandre & en Picardie, où il étoit vigoureuſement attaqué. Il poſſedoit pourtant encore en Italie, Genes, Cremone, les Châteaux de Milan & de Novarre, avec quelques petites Places ſur le Lac-Majeur. HENRI VIII. 1521. poſſeſſion d'Urbin.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, la Guerre s'étoit enfin ouverte dans les Païs-Bas, d'une maniere qui n'étoit pas avantageuſe à la France. Les Troupes que Robert de la Marck avoit levées pour faire le Siege de *Vireton*, ayant été licenciées, François I. croyoit avoir ſatisfait par là l'Empereur & le Roi d'Angleterre. C'étoit aſſez en effet, pour ôter à Henri tout prétexte de ſe déclarer contre lui, puiſqu'il étoit porté par le Traité de Ligue, qu'en cas que l'un des deux Alliez fût attaqué, les autres ne ſe déclareroient contre l'agreſſeur, qu'après l'avoir ſommé de ſe déſiſter de la Guerre, & qu'il l'auroit refuſé. François avoit été ſommé, il s'étoit déſiſté, & par conſequent, Henri n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre. Mais il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui n'étoit pas content d'une ſi legere ſatisfaction. Il ceſſa pourtant de ſe plaindre du Roi de France; mais il voulut ſe venger de Robert de la Marck, qui avoit oſé lui envoyer un Cartel de défi. D'ailleurs, il conſideroit que, ſi François prenoit la défenſe de ce Prince, comme il y avoit apparence, il ſe chargeroit du blâme de la rupture; & c'étoit ce que l'Empereur & le Cardinal Wolſey ſouhaitoient principalement, afin de ſe ſervir de ce motif pour porter Henri à ſe déclarer contre la France. Ainſi, Charles ayant préparé une Armée, en donna le commandement au Comte de Naſſau, qui étant entré dans le Païs de Robert de la Marck, y prit diverſes Places, & les fit raſer. François prit patience, aimant mieux abandonner ſon Allié, que donner au Roi d'Angleterre un prétexte d'armer contre lui. Alors, Robert ſe trouvans ſans reſſource, fit ſes ſoumiſſions à l'Empereur, qui lui accorda une Treve de ſix ſemaines. Cependant, quoique l'Empereur n'eût à faire qu'à un petit Prince incapable de lui réſiſter, & duquel il s'étoit aſſez bien vengé, il ne laiſſoit pas de renforcer continuellement ſon Armée. François, voyant tant de Troupes ſi proche de la Champagne, comprit aiſément qu'elles n'étoient pas uniquement deſtinées contre Robert de la Marck, & qu'il pourroit bien être pris au dépourvu, s'il ne ſe préparoit de bonne heure à ſe défendre. Cependant, il fit repréſenter au Roi d'Angleterre, qu'il ne pouvoit pas éviter de prendre les armes pour ſe mettre en état de réſiſter à l'Empereur, qui ſe préparoit à l'attaquer. Henri répondit, qu'il ne vouloit point prendre de parti entre lui & l'Empereur; mais que comme ami commun, il offroit d'être leur Arbitre. Il ajouta que, s'ils vouloient tous deux envoyer leurs Plénipotentiaires à Calais, au commencement du mois d'Août, il y feroit trouver le Cardinal Wolſey, pour y faire en ſon nom

Campagne des Païs-Bas. *Du Bellay.*

Repréſentation du Roi de France à Henri,

qui s'offre pour Médiateur.

HENRI VIII. 1521.

nom l'office de Médiateur. Charles accepta volontiers une propoſition ſi avantageuſe, puiſqu'il étoit d'intelligence avec le Cardinal. Quant à François, il n'oſa la rejetter, quoiqu'il n'eût pas lieu d'être content du Roi d'Angleterre. Mais il ne ſavoit pas encore que Wolſey fût entierement dévoué à l'Empereur. Il fut donc convenu, que les Plénipotentiaires des deux Monarques, le Nonce du Pape, & le Cardinal Médiateur, ſe rendroient à Calais le 4. d'Août.

On convient d'un Congrès à Calais.

L'Empereur tâche de faire tomber le blâme de la rupture ſur le Roi de France. *Du Bellay.*

Pendant ce tems-là, le Seigneur de *Liques* ayant levé une Armée à ſes dépens, comme il l'aſſuroit, ſe ſaiſit de Mortagne & de St. Amand dans le Tournaiſis, ſous prétexte de quelques prétentions de ſa Maiſon. L'Empereur affectoit de regarder cela comme une querelle particuliere, à laquelle il ne prenoit point de part, quoique l'Armée de Liques fût compoſée de ſes Sujets. Son but étoit, d'obliger François à faire quelque démarche qui donnât lieu de l'accuſer d'être l'agreſſeur. En cela il ne faiſoit qu'imiter ce Prince, qui l'avoit attaqué ſous le nom de Robert de la Marck. Mais quelque tems après, le Gouverneur de Flandre ayant aſſiegé Tournai dans les formes, il ne fut pas poſſible de donner à ce Siege une explication ſi favorable, d'autant plus que ce qui ſe paſſoit alors en Italie ne laiſſoit plus à l'Empereur aucun lieu de diſſimuler. Il eſt certain que François avoit été ſurpris, tant en Italie, qu'en Champagne & en Flandre. Il avoit eu ſans doute deſſein d'attaquer l'Empereur; mais il ne s'étoit pas attendu à être attaqué le premier. Cela fut cauſe qu'il eut beſoin de quelque tems pour préparer ſon Armée. Pendant ce tems-là, les Imperiaux s'emparerent de la Ville d'Ardres, & la razerent.

Il ſe découvre en faiſant aſſieger Tournai.

Conference de Calais. *Mezerai.*

Le tems marqué pour la Conference de Calais étant arrivé, le Cardinal Wolſey s'y rendit avec une nombreuſe ſuite, & y porta le Grand Sceau. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, qu'il étoit muni de diverſes Commiſſions du Roi, pour en faire l'uſage qu'il trouveroit à propos. Par la premiere, le Roi lui donnoit le titre de ſon Lieutenant Général, pour régler, en qualité de Médiateur, les differens entre l'Empereur & le Roi de France. Une ſeconde lui donnoit pouvoir de traiter & de conclure avec François I. un renouvellement d'Alliance. Mais, ſelon les apparences, ce n'étoit que pour faire voir aux Ambaſſadeurs de France l'impartialité de Henri, & le deſſein prétendu qu'il avoit de s'unir avec celui des deux Princes ennemis qui ſe trouveroit être injuſtement attaqué. Par le troiſieme, il avoit pouvoir de conclure une Ligue entre l'Angleterre, & l'Empereur, le Pape, le Roi de France, ou tel autre Potentat que ce pût être. Ainſi, ſans que Henri eût encore pu examiner de quel côté le tort ſe trouvoit, il laiſſoit à ſon Lieutenant la liberté de l'engager dans le parti qu'il trouveroit à propos. Mais il y a beaucoup d'apparence que ſa réſolution étoit déja priſe, & que le Congrès de Calais n'étoit deſtiné qu'à faire voir, qu'il ne ſe déterminoit qu'après une exacte information, & que pour faire tomber le blâ-

Act. Publ. T. XIII. pag. 748. 750.

Henri & le Cardinal n'agiſſent pas de bonne-foi.

blâme de la rupture ſur le Roi de France. Toutes les démarches du Cardinal Médiateur firent voir, que ſon deſſein n'étoit pas de procurer la Paix entre les deux Monarques ennemis, mais ſeulement de fournir au Roi ſon Maitre un prétexte de ſe déclarer pour l'Empereur. HENRI VIII. 1521.

Pendant que ces affaires ſe négocioient à Calais, l'Armée Imperiale aſſiegea & prit *Mouzon*, en Champagne. Enſuite, elle fit beaucoup de dégât dans la même Province, & pilla la petite Ville d'*Aubanton*, où le Comte de Naſſau permit que les ſoldats commiſſent de grands excès; après quoi il alla faire le Siege de Mezieres. François I. ayant eu beſoin d'un peu de tems pour aſſembler ſon Armée, ne put être prêt que vers la fin de Septembre: mais il le fut aſſez à tems, pour jetter un ſecours dans Mezieres, & par là, il obligea le Comte de Naſſau à lever le Siege. Le Comte de S. Pol recouvra Mouzon peu de tems après, & le Comte de Naſſau ſe retira dans le Comté de Namur. La Champagne ſe trouvant ainſi dégagée, François I. fit marcher ſon Armée en Flandre, où les Imperiaux continuoient toujours le Siege de Tournai. Dès que ſes Troupes furent raſſemblées, il attaqua *Bapaume*, *Landrecy*, *Bouchain*, & les emporta. Enſuite, ayant appris que l'Empereur, qui s'étoit mis à la tête de ſon Armée, ſe retiroit vers Valenciennes, il réſolut de l'aller attaquer; mais il en perdit l'occaſion par ſa propre faute. On prétend, que s'il eût fait la diligence qu'il pouvoit & devoit faire, il auroit infailliblement battu l'Empereur, qui ſe croyant perdu, s'étoit retiré avec cent Chevaux ſeulement, abandonnant ſon Armée pour n'être pas témoin de ſa perte. Ce fut en cette occaſion, que François I. donna un grand ſujet de mécontentement au Connêtable de Bourbon, en mettant le Duc d'Alençon à la tête de l'Avant-garde, quoique ce fût un poſte affecté au Connêtable, lorſque le Roi étoit à l'Armée. On dit que le Roi voulut en cela mortifier le Connêtable, pour faire plaiſir à la Ducheſſe d'Angoulême ſa Mere, qui ne l'aimoit pas. Mais il n'eut que trop de ſujet dans la ſuite, de ſe repentir d'avoir été ſi complaiſant pour ſa Mere.

L'armée de l'Empereur prend Mouzon & ravage la Champagne. *Du Bellay. Mezerai.*

Siege de Mezieres, levé.

Conquêtes de François I. dans les Pais-Bas.

Il manque l'occaſion de battre l'Empereur.

Il mécontente le Connêtable de Bourbon.

Dans le tems même que François I. étoit attaqué en Champagne, il envoya une Armée en Navarre ſous la conduite de l'Amiral Bonnivet, qui arriva ſur la fin du mois de Septembre à S. Jean de Luz. D'abord, il fit ſemblant de marcher du côté de Pampelune. Enſuite, après diverſes marches & contre-marches, il s'approcha tout-à-coup de Fontarabie, & l'aſſiegea. Dès que la breche fut faite, il y fit donner un furieux aſſaut, qui fut pourtant vigoureuſement repouſſé. Mais la Garniſon ſe trouvant peu en état d'en ſoutenir un ſecond, ſe rendit par Capitulation. Cette conquête étoit d'une très grande importance, Fontarabie étant une des Clefs de l'Eſpagne.

Campagne en Navarre. *Du Bellay.*

Bonnivet prend Fontarabie. 18. Octob.

Pendant que la Guerre ſe continuoit avec vigueur en Italie, en Champagne, en Flandre, en Picardie, en Navarre, le Cardinal

HENRI VIII. 1521.

Wolſey étoit occupé à Calais à traiter avec les Plénipotentiaires de l'Empereur & du Roi de France. Cette Conference dura deux mois & demi, ſans qu'on pût porter les Parties à un accommodement. Selon toutes les apparences, le Médiateur contribuoit plus à les éloigner, qu'à les rapprocher l'un de l'autre. Il fut longtems débattu, pour ſavoir qui avoit commencé la Guerre. C'étoit là le point principal par rapport à Wolſey, qui avoit deſſein d'en faire tomber le blâme ſur le Roi de France. Enſuite, quand il fut queſtion des differens mêmes, les propoſitions des Plénipotentiaires de l'Empereur firent bien voir que la Paix étoit encore fort éloignée. Ils demandoient, que le Roi de France reſtituât à leur Maitre le Duché de Bourgogne, & qu'il lui quittât l'Hommage de la Flandre & de l'Artois. L'unique raiſon qu'ils alleguoient pour appuyer cette derniere prétention étoit, qu'il n'étoit pas ſéant qu'un Empereur fît hommage à un Roi. Ces deux propoſitions étoient d'une telle nature, que François auroit eu bien de la peine à les accepter, même après la perte de pluſieurs Batailles. D'un autre côté, les Ambaſſadeurs de France ayant été informez de ce qui ſe paſſoit en Italie, demanderent avec inſtance la reſtitution de Milan, & de plus, que l'Empereur retirât ſes Troupes de devant Tournai. Ils inſiſtoient encore ſur la reſtitution de la Navarre, à quoi l'Empereur s'étoit engagé par le Traité de Noyon. Si l'Empereur eût craint que Henri ſe fût joint au Roi de France, il auroit pu accorder une partie de ces demandes, ſans être obligé de démembrer ſes Etats. Mais François ne pouvoit ſe défaire de la Bourgogne, ſans mettre l'ennemi dans ſon ſein; ni ſe déſiſter de l'Hommage de la Flandre & de l'Artois, ſans ſe deshonorer. Mais comme l'Empereur étoit ſûr du Roi d'Angleterre, il inſiſta toujours ſur ces demandes, ſans en vouloir rien rabattre.

Récit de la Conference de Calais.

Wolſey déclare qu'il déſeſpere de la Paix.

Après que le Médiateur eut feint aſſez longtems qu'il ne cherchoit qu'à procurer la Paix, il déclara qu'il ne voyoit aucun moyen d'y parvenir. Enſuite, il préſenta aux Plénipotentiaires un Traité à ſigner, qui ne contenoit que des Articles de peu d'importance, ſavoir: Que les Pêcheurs de harengs de France & des Païs-Bas pourroient, ſans empêchement, continuer leur pêche juſqu'à la fin de Janvier: Que les deux Monarques ennemis donneroient ordre à leurs Sujets de ne pourſuivre aucun Vaiſſeau dans les Ports ou Havres du Roi d'Angleterre, & de ne commettre aucune violence ſur les Terres du même Roi, pendant cette Guerre: Que le Nonce du Pape, & les Plénipotentiaires aſſemblez à Calais, pourroient ſe retirer librement avec toute leur ſuite, ſans recevoir aucune injure de la part des Troupes des deux Monarques: Que le Roi d'Angleterre, & le Cardinal Légat ſon Lieutenant, ſeroient les Conſervateurs de ces Conventions, qui ſeroient ratifiées dans dix jours. On voit là une preuve bien ſenſible de l'inſolence du Cardinal, qui, dans un Traité qu'il avoit lui-même dreſſé, oſoit ainſi s'égaler au Roi ſon Maitre, en ſe faiſant déclarer Con-

Traité peu important.

Orgueil du Cardinal.

Conſervateur avec lui. Ces Conventions furent ratifiées par les deux Monarques, le 2. & le 11. d'Octobre; & il ne paroit pas dans le Recueil des Actes Publics, la moindre trace d'aucun autre Traité qui ait été fait à Calais, pendant ce tems-là. HENRI VIII. 1521.

Cependant, Du Bellay dit dans ſes Mémoires, que le Roi d'Angleterre ayant envoyé deux Ambaſſadeurs à François I. pendant le Congrès de Calais, ils travaillerent ſi efficacement, qu'enfin il fut convenu, que l'Empereur leveroit le Siege de Tournai, & retireroit ſes Troupes du Milanois; que François ſe retireroit en France avec ſon Armée, & que leurs differens ſeroient remis à l'arbitrage du Roi d'Angleterre. Il ajoute, qu'après ces Conventions, chacun croyoit la Paix faite; mais que, ſur la nouvelle qui vint à l'Empereur de la priſe de Fontarabie, il voulut, avant que de ratifier le Traité, que François lui rendît cette Place; & que, ſur le refus que le Roi en fit, le Traité demeura ſans exécution. Mais il y a beaucoup d'apparence que cet illuſtre Auteur, qui étoit mieux inſtruit du détail de la Guerre, que des négociations, avoit été mal informé. Premierement, parce que le Recueil des Actes Publics ne fait aucune mention de ce prétendu Traité, quoiqu'on y en trouve un autre de bien moindre importance, conclu dans le même tems. Secondement, on ne trouve, dans le même Recueil, aucun envoi d'Ambaſſadeurs de la part du Roi d'Angleterre, ni au Roi de France ni à l'Empereur, dans le tems qui doit avoir précedé ce Traité. Troiſiemement, il n'y a point de vrai-ſemblance que l'Empereur eût voulu retirer ſes Troupes du Milanois, c'eſt-à-dire, rendre Milan à la France, & perdre l'eſperance d'acquerir Tournai qui étoit déja aux abois, pour le ſimple avantage de voir François I. ſe retirer dans ſon Royaume. Enfin, on a pu aiſément comprendre, que Henri étoit très éloigné de la penſée de forcer l'Empereur à ſubir ces conditions, & on le comprendra encore mieux dans la ſuite. Ajoutons à toutes ces conſiderations, que, vu les égards que l'Empereur & le Roi de France avoient pour le Cardinal Wolſey, il n'y a aucune apparence qu'ils euſſent voulu conclure un Traité ſans ſa participation, & par le miniſtere d'autres Ambaſſadeurs, pendant qu'il étoit à Calais pour y faire l'office de Médiateur. Il peut bien être, que ces propoſitions furent faites à François I., & qu'il fut aſſez aveugle pour ſe perſuader qu'elles auroient lieu, parce qu'il ignoroit encore les ſecrets engagemens du Roi d'Angleterre & de ſon Miniſtre avec l'Empereur, & que ce bruit ſe répandit à la Cour de France. Quoi qu'il en ſoit, après la priſe de Fontarabie, la Guerre ſe continua ſans aucun relâche, & avec beaucoup d'animoſité. François I. ſe rendit maître de Hesdin, vers le commencement du mois de Novembre, & Tournai ſe rendit à l'Empereur par Capitulation.

Remarque ſur un endroit des Mémoires de Du Bellay.

Cependant, le Cardinal Wolſey demeuroit toujours à Calais, ſous prétexte de chercher encore quelque expédient pour procurer la Paix entre les deux Monarques. Il envoyoit ſouvent des Couriers à l'un & Août. Wolſey va trouver l'Empereur à Bruges.

HENRI VIII. 1521.

& à l'autre, pour leur faire des propoſitions qu'il ſavoit bien qu'ils n'accepteroient pas. Enfin, feignant de vouloir gagner du tems, il alla lui-même trouver l'Empereur à Bruges, où il fut reçu avec autant d'honneur que s'il eût été Roi d'Angleterre. Ce fut là qu'il conclut, avec le Pape & avec l'Empereur, une Ligue contre la France, en vertu du pouvoir qu'il avoit apporté avec lui. Par ce Traité, le Pape s'engageoit à lancer toutes les foudres de l'Egliſe contre le Roi de France. Henri devoit l'attaquer avec une Armée de quarante-mille hommes. L'Empereur & Henri s'obligeoient à rompre tous les engagemens où ils étoient entrez avec lui. De plus, Henri promettoit de donner en Mariage à l'Empereur, la Princeſſe Marie, qui avoit été fiancée au Dauphin. Ce furent là les principaux Articles dont l'Empereur & le Cardinal convinrent le 24. de Novembre 1521., & qui devoient être ratifiez dans trois mois, & mis en forme de Traité. Mais ils s'engagerent à garder un ſecret inviolable, jusqu'au tems de l'exécution. C'eſt ainſi que Henri ſe laiſſoit perſuader par ſon Miniſtre, d'accabler le Roi de France ſon Allié, qui ne lui avoit fait aucun tort. La ſeule choſe dont il pouvoit ſe plaindre étoit, que François venoit de permettre au Duc d'Albanie de retourner en Ecoſſe, ſans doute, parce qu'il appercevoit que le Cardinal méditoit quelque choſe contre lui. On a beau chercher quel interêt avoit Henri de ſe déclarer contre la France, & de faire pancher la balance du côté de l'Empereur; on ne ſauroit en trouver d'autre, que celui du Cardinal, qui vouloit être Pape aux dépens de François I. La mort de Leon X. procurée par le poiſon, comme pluſieurs l'aſſurent, & qui arriva dans ces entrefaites, a fait ſoupçonner à quelques-uns que Wolſey y avoit eu quelque part, d'autant plus qu'il aſpiroit à devenir le Succeſſeur d'un Pape qui étoit beaucoup plus jeune que lui: mais on n'en a jamais produit aucune preuve. Certainement, Henri auroit acquis plus de gloire, en demeurant l'Arbitre de la Paix entre les deux Monarques ennemis, & en procurant du repos à toute l'Europe, que par toutes les conquêtes dont ſon Miniſtre le flatoit.

Wolſey fait avec l'Empereur un Traité contre la France.

Marie fille de Henri eſt promiſe avec l'Empereur.

Fauſſe politique de Henri.

Jusqu'alors le Cardinal Wolſey avoit pouſſé ſa fortune jusqu'à un tel degré, qu'il ſembloit difficile d'y rien ajouter. Cependant, tout cela n'étoit pas capable de le contenter. La Légation lui avoit été continuée pour deux ans, au commencement de cette année. Mais il ſe croyoit trop au-deſſus des autres Légats, pour n'avoir qu'une Commiſſion ſemblable à la leur. Au mois d'Avril, il avoit obtenu de Leon X. une Bulle qui lui donnoit pouvoir de faire cinquante Chevaliers, de créer cinquante Comtes Palatins, autant d'Acolythes, autant de Chapelains, quarante Notaires Apoſtoliques qui auroient les mêmes droits que ceux qui étoient faits par le Pape; de légitimer les Bâtards, de faire des Docteurs dans toutes les Facultez, & d'accorder toutes ſortes de Diſpenſes. Enfin, n'étant pas ſatisfait de toutes les richeſſes qu'il poſſedoit, ni des moyens qu'il avoit de les accroître ſans ceſ-

Bulle qui étend le pouvoir du Légat. *Act. Publ. T. XIII. p.* 734.

Ibid. pag. 739.

ceſſe, il ſe fit encore donner, cette année, la riche Abbaye de S. Alban en commende. HENRI VIII. 1521.

L'Abbaye de S. Alban donnée au Card. Wolſey. Pag. 760. 775.

On ne doit pas trouver étrange ſi, étant parvenu à un ſi haut degré de grandeur & de richeſſes, ſon orgueil s'étoit accru à proportion. Quoique le Roi fût, à ſon égard, dans un aveuglement inconcevable, il n'en étoit pas de même des gens de la Cour, qui ne connoiſſoient que trop dans combien de fauſſes démarches il engageoit un Maitre qui avoit tant de confiance en lui. Mais on n'oſoit le témoigner, tant on craignoit ſon humeur hautaine & vindicative. Le Duc de Buckingham, fils du Duc du même nom qui ſous le Regne de Richard III. avoit perdu la vie ſur un échafaut, pour avoir voulu procurer la Couronne à Henri VII., éprouva malheureuſement, combien il étoit dangereux de faire connoitre ce qu'on penſoit de cet orgueilleux Prélat. Il lui arriva un jour de dire, en préſence de quelqu'un qui le trahit, que ſi le Roi mouroit ſans enfans, il ſe croyoit en droit de prétendre à la Couronne, & que s'il montoit ſur le Trône, ſon premier ſoin ſeroit de punir le Cardinal ſelon qu'il le méritoit. La prétention de ce Duc n'étoit pas tout-à-fait deſtituée de fondement, puiſqu'il deſcendoit d'Anne de Gloceſter, Petite-Fille d'Edouard III. Le Docteur Morton, qui fut enſuite Archevêque de Cantorberi, avoit ſollicité le Duc ſon Pere à faire ſes efforts pour ſe procurer la Couronne: mais ce Duc avoit trouvé à propos d'agir pour le Comte de Richemont plutôt que pour ſoi-même, ainſi qu'il a été dit dans le Regne de Richard III. Ce que le Fils avoit dit par rapport à ſa prétention, étoit donc plutôt une imprudence qu'un crime, puiſqu'il ne prétendoit à la Couronne qu'en cas que le Roi mourût ſans enfans. Véritablement, ſon droit pouvoit être mal fondé: mais il n'avoit fait aucune démarche pour le ſoutenir. Son crime ne conſiſtoit donc qu'en ce qu'il avoit dit contre le Cardinal, qui, par cette raiſon, réſolut de ſe défaire de lui. Pour exécuter ce deſſein, il gagna quelques-uns de ſes domeſtiques, & apprit par leur moyen, qu'il s'étoit adreſſé à un certain Moine qui ſe mêloit de prédire l'avenir, & qu'il avoit eu divers entretiens avec lui depuis le mois d'Avril 1512. Apparemment ce Seigneur, entêté du droit dont je viens de parler, s'étoit enquis de ce Moine ſi le Roi mourroit ſans enfans; & c'en fut aſſez pour donner lieu au Cardinal d'empoiſonner toutes ſes démarches. Quand il crut avoir en main dequoi l'accuſer, il commença par le priver de ſes deux principaux appuis, ſavoir, du Comte de Northumberland ſon Beau-Pere, qu'il fit mettre à la Tour ſous quelque prétexte, & du Comte de Surrey ſon Gendre, à qui il fit donner le Gouvernement d'Irande, afin de l'éloigner de Londres. Immédiatement après, le Duc fut arrêté & accuſé de Haute-Trahiſon. Son accuſation ne portoit ſinon, qu'il avoit pluſieurs fois conſulté le Moine, touchant la Succeſſion de la Couronne, & qu'il avoit affecté de ſe rendre populaire. Le Duc avoua qu'il avoit parlé quelquefois au Moine: mais il nia

Disgrace & mort du Duc de Buckingham. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1521.

que ce fût dans l'intention qu'on lui imputoit. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné comme Traitre, ce qu'il ne put entendre ſans frémir, lorſqu'on lui prononça ſa ſentence. *Comme Traitre!* s'écria-t-il; *non je ne le fus jamais. Je prie Dieu pourtant, Mylords*, continua-t-il, en s'adreſſant aux Pairs qui l'avoient condamné, *qu'il vous pardonne ma mort, comme je vous la pardonne de tout mon cœur. Je ne demanderai point ma grace au Roi, quoique je le connoiſſe pour un Prince très clément. Adieu Mylords, priez Dieu pour moi.* En diſant qu'il ne demanderoit point ſa grace au Roi, il vouloit inſinuer qu'il croyoit cette démarche inutile, ſachant bien qu'il étoit la victime du Cardinal qui pouvoit tout ſur l'eſprit du Roi. En effet, le Miniſtre avoit fait enſorte, qu'encore que tous les Pairs du Royaume euſſent droit d'aſſiſter à ce Jugement, il ne s'y trouva qu'un Duc, un Marquis, ſept Comtes, & douze Barons; & ſelon les apparences, il s'étoit aſſuré du plus grand nombre des voix. Toute la grace que le Duc reçut, fut d'être décapité, au-lieu de mourir de la mort des Traitres. Cette exécution fit ouvertement murmurer le peuple. On fit même courir, contre le Miniſtre, des Ecrits ſatyriques, dans leſquels on remarquoit, entre autres choſes, qu'il n'étoit pas étrange que le Fils d'un Boucher ſe plût à repandre le ſang. Mais ce fut là toute la vengeance qu'on tira de cette injuſtice. Il étoit trop bien ancré dans l'eſprit du Roi, pour craindre tous ces murmures. D'ailleurs, le Roi n'en avoit aucune connoiſſance, tous ceux qui l'approchoient étant, ou Eſpions, ou Créatures du Cardinal.

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

Le Roi n'étoit alors attentif qu'à une ſeule affaire. C'étoit la Guerre qu'il avoit réſolu de faire à la France, comme ſi ſa gloire & ſa grandeur euſſent dépendu de la ruïne de ce Royaume; au-lieu que ſon véritable interêt étoit de ſoutenir la France contre l'Empereur, qui n'étoit déja que trop puiſſant. Il étoit déja redoutable à toutes les Puiſſances de l'Europe, ſans le ſecours même de l'Angleterre; combien plus par ſon union avec ce Royaume? C'étoit là un effet de l'ambition du Cardinal Wolſey, qui ne donnoit jamais à ſon Maitre que des conſeils intereſſez. Vrai-ſemblablement, la France étoit ſur le point de ſe voir réduite à un très fâcheux état, n'étant preſque pas poſſible qu'elle pût réſiſter à de ſi puiſſans ennemis, qui devoient l'attaquer par divers côtez. François I. croyoit pourtant avoir encore une reſſource par le moyen de l'Ecoſſe, qui pouvoit faire une diverſion conſiderable en Angleterre. Le Congrès de Calais lui ayant fait connoitre la partialité de Henri pour l'Empereur, il ne douta point que ce ne fût un acheminement à une rupture. Dans cette penſée, quoiqu'il ſe fût engagé à garder le Duc d'Albanie en France, il ne jugea pas à propos de le retenir plus longtems, ne ſe croyant pas obligé de tenir une promeſſe dont le motif ne ſubſiſtoit plus, ſavoir l'amitié réciproque entre lui & Henri. Il permit donc que le Duc d'Albanie retournât en Ecoſſe, ou plutôt il l'y renvoya, dans l'eſperance qu'il oc-

occuperoit une partie des forces d'Angleterre ſur les frontieres des deux Royaumes. Ce n'étoit pas ſans fondement qu'il attendoit ce ſervice d'un Prince qui lui étoit dévoué, & qui regardoit ſon établiſſement en France comme bien plus ſolide que celui qu'il avoit en Ecoſſe, où ſa Régence ne devoit durer que quelques années. Le Duc partit donc pour l'Ecoſſe, & y étant arrivé le 30. d'Octobre 1521, après en avoir été quatre ans abſent, il y reprit poſſeſſion de la Régence. Comme il avoit deſſein de ſervir la France de tout ſon pouvoir, ſon premier ſoin fut d'obliger le Comte d'Angus, Mari de la Reine, à ſortir du Royaume, le regardant comme un des principaux partiſans du Roi d'Angleterre; & néanmoins, ce Seigneur alla ſe refugier en France. HENRI VIII. 1521.

Pendant que les Princes Chretiens étoient tous occupez à leurs interêts temporels, la Reformation faiſoit de grands progrès en Allemagne, par le moyen des Livres de Luther, qui étoient lus avec beaucoup d'avidité. Ce Docteur s'étoit d'abord contenté d'attaquer le trafic des Indulgences, enſuite les Indulgences mêmes, & le pouvoir que le Pape s'attribuoit de les accorder. Cela l'avoit naturellement engagé à examiner les fondemens de la Puiſſance Papale; & s'étant convaincu qu'il n'y avoit rien dans l'Ecriture Sainte qui l'autoriſât, il avoit écrit ſur ce ſujet ſans aucun ménagement pour le Pontife Romain. Il avoit encore attaqué, dans ſes Ecrits, le Célibat des Prêtres, les Vœux Monaſtiques, & les Meſſes privées. Quoiqu'au tems dont je parle préſentement, ſavoir au commencement de l'année 1521, il n'y eût qu'environ trois ans qu'il avoit commencé à prêcher & à écrire contre le Pape, il s'étoit déja fait beaucoup de Sectateurs, & encore plus d'ennemis, non ſeulement par les nouvelles opinions qu'il ſoutenoit, mais encore par ſon ſtile mordant, qui ne gardoit aucun ménagement avec l'Egliſe Romaine. Celui de ſes Livres qui faiſoit alors le plus de bruit, étoit intitulé: *De la Captivité de Babylone*. Les Papes n'y étoient pas épargnez. Progrès de la Reformation en Allemagne.

Dans les diverſes Réponſes qui parurent, tant à ce Livre qu'à quelques autres du même Auteur, on lui avoit oppoſé, en faveur de l'Autorité Pontificale, les Décrétales des Papes, & les Ouvrages de Thomas d'Aquin. Cela lui donna occaſion, en repliquant, de tourner en ridicules ceux qui, pour ſoutenir les droits des Papes, faiſoient valoir les déciſions des Papes mêmes, & les témoignages de Thomas d'Aquin, qui n'avoit été canoniſé que pour avoir élevé l'Autorité du Pape auſſi haut qu'il étoit poſſible. D'ailleurs, il ne témoignoit pas beaucoup d'eſtime pour les Ouvrages de cet Auteur. Ce fut vraiſemblablement, ce qui contribua le plus à irriter Henri VIII. contre lui. Comme ce Prince avoit beaucoup étudié les Ouvrages de Thomas d'Aquin, & que c'étoit là proprement qu'il avoit puiſé tout ce qu'il ſavoit en Théologie, il ne put ſouffrir de voir ainſi mépriſer un Auteur dont il faiſoit lui-même un fort grand cas. Il ſe crut donc

HENRI VIII. 1521.

assez fort pour répondre aux Ecrits de Luther, & pour écrire un Livre capable de le confondre. Mais comme Leon X. avoit expressément défendu par une Bulle, de lire ses Ouvrages, & qu'une réponse en supposoit nécessairement la lecture, le Cardinal Wolsey demanda au Pape d'être revêtu du pouvoir d'en accorder la permission, à ceux qui la demandoient dans le dessein de les refuter. Cela lui fut accordé par un Bref daté le 15. d'Avril 1521., le Pape ignorant quel étoit le Docteur qui alloit soutenir sa cause.

Act. Publ. T. XIII. p. 742.

Livre de Henri VIII. contre Luther. *Herbert.*

Henri acheva, dans le mois de Septembre, le Livre qu'il composoit contre Luther, intitulé *des sept Sacremens.* Il y défendoit les Indulgences, la Puissance Papale, le nombre de sept Sacremens, & les autres Articles que Luther avoit jusqu'alors combattus, se fondant sur les principes établis par Thomas d'Aquin, comme sur des véritez incontestables. Il y a beaucoup d'apparence, qu'il fut aidé par le Cardinal Wolsey à composer cet Ouvrage, qu'il fit présenter au Pape en plein Consistoire. Leon X., qui vivoit encore, le reçut avec beaucoup de joye, & en fit l'éloge en termes extremement flateurs, ne faisant point difficulté de le mettre en parallele avec les Ouvrages de St. Augustin & de S. Jerôme. Cela n'est pas étonnant. Un Livre composé par un grand Roi, pour défendre la Puissance Pontificale, ne pouvoit être trop estimé d'un Pape. Quelques jours après, Leon assembla les Cardinaux, pour déliberer avec eux sur la maniere dont il pourroit reconnoitre le service que le Roi d'Angleterre venoit de rendre à l'Eglise. Après une assez longue Consultation, ils résolurent enfin, d'honorer ce Monarque du glorieux titre de *Défenseur de la Foi.* En consequence de cette résolution, le Pape fit expédier une Bulle, par laquelle il conferoit ce titre à Henri, & à tous les Rois d'Angleterre ses Successeurs. Je ne rapporterai pas ici les magnifiques Eloges que le Pape donnoit au Roi dans cette Bulle, & dans un Bref qu'il lui adressa pour le remercier de son Livre. On peut aisément s'imaginer, qu'il n'épargna point les expressions les plus outrées pour flater un Prince qui aimoit beaucoup a être flaté, & duquel il avoit besoin, son Nonce étant alors à Calais pour négocier avec le Cardinal Wolsey une Ligue contre la France.

Présenté au Pape,

qui donne à Henri le titre de *Défenseur de la Foi.*

1522. Raisons de Henri pour faire la Guerre à la France.

J'ai déja parlé de cette Ligue, qui fut effectivement conclue à Bruges. Henri fondoit sa jonction avec l'Empereur, sur ce que François I. avoit été l'agresseur, en incitant Robert de la Marck à prendre les armes. Mais, outre que François nioit d'avoir eu part à cette entreprise, & que même il avoit obligé Robert à s'en désister, il étoit manifeste que l'Empereur l'avoit prévenu, en se liguant avec le Pape, quoique leur Ligue n'eût pas si-tôt éclaré. Les entrepriſes secretes sur *Come*, sur *Milan*, sur *Genes*, & enfin la Guerre ouverte dans le Milanois, qui avoit fait perdre ce Duché au Roi de France, faisoient assez comprendre, que cette Ligue avoit été conclue avant l'attentat de Robert de la Marck. Henri prétendoit avoir

avoir encore contre François I. un autre ſujet de plainte, ſur lequel il appuyoit ſa rupture, mais qui n'étoit pas mieux fondé. C'étoit que, contre ſon engagement, il avoit permis au Duc d'Albanie de retourner en Ecoſſe. Mais, ſi l'on conſidere que ce Prince n'arriva dans ſon Païs que le 30. d'Octobre, & que la Ligue de Bruges fut ſignée le 24. de Novembre, il ſera aiſé de comprendre que cette Ligue étoit déja réſolue avant que Henri pût ſavoir que le Duc d'Albanie étoit arrivé en Ecoſſe. Mais quand même, ſur la premiere nouvelle qu'il en eut, il auroit pris la réſolution précipitée de ſe liguer avec le Pape & avec l'Empereur, étoit-ce là un juſte ſujet d'en venir à une Guerre qui devoit vrai-ſemblablement ruïner la France? La vérité eſt, que ce n'étoient que purs prétextes pour couvrir l'injuſtice de cette Guerre, que Henri n'entreprenoit que pour les interêts du Cardinal, & peut-être ſans ſavoir lui-même quels étoient les motifs qui faiſoient agir le Miniſtre. HENRI VIII. 1522.

Cependant Henri, comprenant bien que le Duc d'Albanie lui cauſeroit de l'embaras s'il demeuroit en Ecoſſe, entreprit encore une ſeconde fois de l'en faire ſortir. Pour cet effet, il lui envoya le Héraut *Clarencieux*, qui eut ordre de lui reprocher de ſa part, qu'il avoit manqué à ſa parole, & qu'il n'étoit retourné en Ecoſſe qu'à deſſein d'épouſer la Reine Douairiere, afin de pouvoir plus aiſément ravir la Couronne au jeune Roi. Le prétexte de cette derniere accuſation étoit, que la Reine Douairiere ayant voulu faire rompre ſon Mariage avec le Comte d'Angus, le Duc d'Albanie avoit appuyé ſa demande en Cour de Rome. La réponſe du Duc fut, que s'il étoit retourné en Ecoſſe, c'étoit parce qu'il y avoit été appellé par les Grands: Qu'il n'avoit jamais fait aucune démarche qui eût pu donner lieu de le ſoupçonner qu'il aſpirât à la Couronne, & qu'il n'en avoit jamais eu la penſée: Qu'il étoit vrai qu'il avoit appuyé la demande de la Reine, mais ſans aucun deſſein de l'épouſer, puiſqu'il avoit une Femme.

Henri fait ſommer le le Duc d'Albanie de ſortir d'Ecoſſe. *Buchanan*, *Myl. Herbert*,

Henri ne s'étoit pas contenté de faire ſommer le Régent: il avoit encore écrit au Parlement d'Ecoſſe une Lettre, qui contenoit ces mêmes accuſations contre le Duc d'Albanie, & une ſommation aux Etats, de le chaſſer du Royaume. La réponſe que les Etats firent à cette Lettre portoit en ſubſtance: Que ce qu'on avoit rapporté à Sa Majeſté touchant le Duc d'Albanie, qu'il étoit retourné en Ecoſſe pour ſe mettre hoſtilement en poſſeſſion de la perſonne du Roi, étoit entierement faux: Que ce Prince ne faiſoit rien à l'égard du Roi, qui pût cauſer le moindre ſoupçon, puiſque même il n'entreprenoit pas de changer un ſeul de ſes Domeſtiques ſans l'avis des Etats; & que c'étoit avec l'avis & le conſentement de la Reine, qu'ils avoient pourvu à la garde & à l'éducation du Roi: Qu'ils ne pouvoient ſe perſuader que le Duc eût jamais eu intention de quitter ſa Femme pour épouſer la Reine, ni que la Reine eût jamais eu la penſée d'épouſer le

Il écrit au Parlement ſur ce ſujet.

Réponſe du Parlement d'Ecoſſe. *Act. Publ. T. XIII. p.* 761. 22. Fevrier.

HENRI VIII. 1522. Duc: Que pour ce qui regardoit le Traité fait avec le Roi de France pour empêcher le retour du Duc d'Albanie en Ecoſſe, c'étoit une choſe qui ne leur avoit jamais été communiquée, & dont ils n'avoient aucune connoiſſance: Qu'ils ne pouvoient même s'empêcher de trouver un tel Traité fort étrange, puiſqu'il croyoient au contraire, que Sa Majeſté auroit dû ſolliciter le Duc à retourner dans ſon Païs, pour défendre le Roi ſon Neveu contre ſes Sujets rebelles; au-lieu qu'ils voyoient avec douleur, que c'étoit lui qui fomentoit la Rebellion: Que ſi cela continuoit, ils ne voyoient pas comment il ſeroit poſſible d'entretenir une bonne intelligence entre les deux Royaumes: Que néanmoins, s'il vouloit chaſſer l'Evêque de Dunkeld de ſa Cour, & que, ſans ſe mêler des affaires de l'Ecoſſe, il laiſſât au Régent & aux Etats le ſoin de gouverner le Royaume, on pourroit conclure une Treve, en attendant que l'Ambaſſade qu'on devoit lui envoyer fût prête: Mais que, s'il ne vouloit point de Treve à moins qu'ils ne chaſſaſſent le Régent, ils tâcheroient de ſe défendre le mieux qu'il leur ſeroit poſſible.

Lettre de la Reine d'Ecoſſe au Roi ſon Frere. *Myl. Harbert.*

La Reine Marguerite, à qui le Roi ſon Frere avoit auſſi écrit ſur le même ſujet, lui fit une réponſe pleine de reproches, de ce qu'il prêtoit l'oreille à ce qu'on lui diſoit touchant ſon Mariage avec le Duc d'Albanie. Elle avoua bien que c'étoit de ſon conſentement & de ſon avis, que le Duc avoit été rappellé: mais elle ajoutoit, que ſi elle avoit eu un Frere plus attaché à ſes interêts, elle n'auroit pas été obligée d'avoir recours à la protection d'un Etranger.

Henri trouve le moyen d'éviter la Guerre avec l'Ecoſſe.

Henri ne pouvoit pas s'attendre qu'on lui répondit d'une autre maniere, puiſqu'il ſavoit bien lui-même, que les accuſations qu'il intentoit contre le Régent d'Ecoſſe, n'étoient que des prétextes recherchez pour ſe plaindre indirectement du Roi de France. Il ne laiſſa pourtant pas d'ordonner au Lord *Dacres*, de marcher en Ecoſſe avec cinq-cens hommes, & de proclamer ſur les frontieres, que ſi les Ecoſſois ne faiſoient pas la Paix avec lui dans un certain tems, ce ſeroit à leurs riques. Mais il ſoutint mal cette bravade. Son unique but étoit de fournir au parti qu'il avoit en Ecoſſe, un prétexte de refuſer de ſervir le Régent, en cas qu'il entreprît de faire une diverſion en Angleterre, en faveur de la France. Cela lui réuſſit comme il l'avoit eſperé. Dans le mois d'Octobre ſuivant, le Régent d'Ecoſſe, ayant levé une Armée pour faire une irruption en Angleterre, ne ſe fut pas plutôt approché des frontieres, que beaucoup de Seigneurs refuſerent de l'accompagner plus loin, diſant pour raiſon de leur refus, qu'ils ne vouloient pas engager le Royaume dans une Guerre avec l'Angleterre, ſans néceſſité. La réſiſtance que le Duc d'Albanie trouva dans ſon Armée, lui faiſant juger qu'il ne pourroit rien faire de conſiderable, il fit propoſer une Treve, que les Anglois accepterent avec joye. En effet, le but de Henri n'étoit que d'épouvanter les Ecoſſois, par la crainte de ſuccès qu'une Guerre avec l'Angleterre pouvoit avoir pendant

Les Seigneurs Ecoſſois refuſent de ſuivre le Duc en Angleterre.

Treve entre les deux Royaumes.

dant la Minorité de leur Roi. Ainſi le Duc d'Albanie, voyant qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de ſervir la France comme il le ſouhaitoit, s'en retourna vers la fin d'Octobre à Paris, pour y prendre de nouvelles meſures avec le Roi. De cette maniere, Henri vint à bout de ſon projet, en évitant une rupture avec l'Ecoſſe; la Guerre avec ce Royaume ne pouvant que l'incommoder beaucoup, dans les conjonctures où il ſe trouvoit. HENRI VIII. 1522. Le Régent retourne en France.

Cependant, François I. ayant eu quelque avis de ce qui s'étoit paſſé à Bruges entre l'Empereur & le Cardinal, & voulant faire ſentir à Henri, combien il agiſſoit directement contre la Ligue de Londres, lui envoya des Lettres Patentes, dans leſquelles il inſera l'Article du Traité, par lequel ils s'étoient engagez à ſe ſecourir réciproquement. Enſuite, il lui faiſoit un récit de ce que l'Empereur avoit fait contre lui, tant en Italie, qu'en Champagne & en Flandre, & le ſommoit d'exécuter ce Traité qu'il avoit ſolemnellement juré. Henri ne lui répondit que par un Héraut qui alla lui déclarer la Guerre, mettant en avant qu'il y étoit obligé par le même Traité de Londres, parce que François I. avoit le premier attaqué l'Empereur, & que de plus, il lui avoit manqué de parole à l'égard du Duc d'Albanie. Ainſi la Guerre fut encore une fois ouverte entre la France & l'Angleterre, pour des ſujets très legers, pour ne pas dire très injuſtes. Mais Wolſey avoit le ſecret de porter le Roi ſon Maitre à tout ce qu'il lui plaiſoit.

François I. ſomme Henri de l'aſſiſter contre l'Empereur. *Act. Publ. T. XIII. p.* 764. 23. Fevrier.

Henri lui déclare la Guerre. *Myl. Herbert.*

Henri ayant déclaré la Guerre à la France ſans ſujet, n'oſa point aſſembler le Parlement pour lui demander un Subſide. En effet, il ne pouvoit alleguer ni aucune juſte cauſe, ni aucune néceſſité, pour entreprendre cette Guerre, qui ruïnoit les Marchands Anglois. Cependant, il falloit trouver de l'argent; & c'étoit au Cardinal, qui l'avoit engagé à la Guerre, à en chercher les moyens. L'expédient qu'il trouva le plus propre fut, de donner ordre à tous les Sherifs, de faire un dénombrement de tous les Sujets, depuis l'âge de ſeize ans & au-deſſus, & de marquer exactement le bien que chacun poſſedoit, en terres, en bêtail, en meubles & en argent. C'étoit un dénombrement ſemblable à celui qui s'étoit fait autrefois, ſous le Regne de Guillaume le Conquerant, & qui avoit donné un ſi grand ſujet de plainte aux Anglois. Celui-ci fut ſuivi d'un Emprunt général de la dixieme partie des biens des Sujets Laïques, & de la quatrieme de ceux du Clergé, ſelon leur véritable valeur, outre vingt-mille livres ſterling que le Roi emprunta de la Ville de Londres en particulier. C'eſt ainſi qu'une injuſtice en attire ordinairement une autre. La Guerre que le Roi entreprenoit étoit manifeſtement injuſte, & elle le devint encore plus, par les moyens qu'on employoit pour la ſoutenir. Ces ſortes de Prêts involontaires, auxquels certains Rois d'Angleterre ont quelquefois forcé leurs Sujets, ne ſont autre choſe qu'une violation manifeſte des Privileges du Peuple, & tendent directement à revétir le Roi d'une

Impoſition d'une taxe en Angleterre.

HENRI VIII. 1522.

d'une puiſſance abſolue. Si le Roi peut obliger ſes Sujets à lui fournir de l'argent quand il le jugera néceſſaire, quoique ce ne ſoit que par voye de Bénévolence, ou même d'Emprunt, on peut aſſurer qu'il ne ſe croira que bien rarement, & peut-être jamais, obligé d'aſſembler le Parlement. Il eſt vrai que Henri VIII. n'a pas été le premier, ni le dernier, qui ait employé ce moyen extraordinaire pour recouvrer de l'argent. Mais, quoiqu'il ait été aſſez heureux pour n'en recevoir point de préjudice, il n'en a pas été de même à l'égard de quelques-uns de ſes Succeſſeurs, qui ont voulu l'imiter.

Murmures contre le Cardinal.

Cet Emprunt général fit un grand bruit dans tout le Royaume. Tout le monde crioit ouvertement contre le Cardinal Wolſey, qui en étoit l'auteur. Mais il ſe mettoit peu en peine des clameurs du Peuple, parce qu'il ſe ſentoit appuyé du Roi. Cependant, quoique d'abord il eût donné des ordres, pour exiger ces Emprunts avec la même rigueur que ſi c'eût été une Taxe impoſée par le Parlement, il y trouva tant d'obſtacles, qu'il craignit d'exciter dans le Royaume des troubles, qu'il ne ſeroit pas le maître d'appaiſer quand il voudroit. Ainſi la Taxe fut levée avec beaucoup plus de moderation, qu'il n'avoit été d'abord réſolu. Cela cauſa un ſi grand mécompte dans le calcul que le Cardinal avoit fait, que le Roi ſe vit enfin obligé de ſe ſervir de la voye ordinaire du Parlement pour ſoutenir cette Guerre, comme il ſera dit dans la ſuite.

Les Marchands de Londres réſiſtent.

Les Marchands de Londres furent ceux qui s'oppoſerent le plus fortement à la levée de cette Taxe. On vouloit les obliger à déclarer par ſerment, la véritable valeur de leur bien: mais ils le refuſerent avec beaucoup de fermeté, diſant, pour raiſon de leur refus, qu'il ne leur étoit pas poſſible de ſavoir la juſte valeur de leurs effets, dont une partie étoit entre les mains de leurs correſpondans dans les Païs étrangers. Enfin, par accommodement, le Roi voulut bien recevoir la ſomme à quoi ils voulurent ſe taxer eux-mêmes.

Le Cardinal eſt fruſtré de ſon eſperance par rapport au Pontificat.

Le chagrin que le Cardinal Wolſey reçut de n'avoir pas réuſſi dans cette affaire ſelon ſes ſouhaits, n'étoit pas comparable à celui que lui avoit cauſé le mauvais ſuccès d'une autre qui le touchoit de plus près, & pour laquelle il n'avoit épargné ni peine, ni ſoins, ni argent. Je veux parler de ſon élection au ſouverain Pontificat, qu'il tenoit pour aſſuré. Leon X. étant mort au commencement du mois de Décembre de l'année précedente, dès que ſes obſeques furent terminées, les Cardinaux entrerent dans le Conclave, où ils ne ſe trouverent pas peu embaraſſez pour l'élection d'un nouveau Pape. Jule, Cardinal de Medicis, aſpiroit au Papat, & avoit pour lui un aſſez grand nombre de voix. Mais la Faction de l'Empereur, & quelques Cardinaux que Wolſey avoit mis dans ſes interêts, s'oppoſoient ouvertement à l'élection de ce Prétendant. Cependant, comme pour être élu Pape, il faut avoir les deux tiers des voix, ſi le Cardinal de Medicis n'en avoit pas aſſez pour lui-même, il en avoit pourtant aſſez pour donner l'exclu-

Manege du Conclave. *Guicciardin.*

ſion

HENRI VIII. 1512.

cluſion à tout autre. C'eſt ce qui retint longtems les Cardinaux dans le Conclave. Quoique l'Empereur ſe fût engagé par avance envers le Cardinal Wolſey, il n'avoit pourtant aucune intention de lui tenir ſa parole. Son deſſein étoit de faire élire le Cardinal *Adrien Florent* Evêque de Tortoſe, natif d'Utrecht, & qui avoit été ſon Précepteur, comptant que quand il ſeroit Pape, il dépendroit abſolument de lui. Mais cette affaire étoit ſi adroitement ménagée, & avec un ſi grand ſecret, que les Cardinaux de ſon parti, ſans faire connoitre qu'ils euſſent ce ſujet en vue, ſe contentoient de rompre les meſures du Cardinal de Medicis, en attendant que l'occaſion ſe préſentât de faire leur coup.

Pendant ce tems-là, Wolſey ſe donnoit de grands mouvemens. *Myl. Herbert.* Comme ce n'étoit que ſur l'appui de l'Empereur qu'il fondoit ſes eſperances, il lui écrivit pour le ſommer de ſa promeſſe, & pour lui repréſenter les avantages qui lui reviendroient d'avoir un Pape qui lui ſeroit dévoué. En même tems il donna ordre à Richard Pace, qui étoit alors à Veniſe, de ſe rendre inceſſamment à Rome pour lui rendre les ſervices qui dépendroient de lui. L'Empereur ſe trouvoit fort embaraſſé par rapport à Wolſey. Il lui avoit promis d'employer tout ſon crédit en ſa faveur, quoique rien ne fût plus éloigné de ſon intention. Son interêt étoit d'avoir un Pape à ſa dévotion. Mais il connoiſſoit trop bien le Cardinal Wolſey, pour pouvoir ſe perſuader qu'un tel Pape voulût ſe laiſſer conduire par ſes conſeils. Il falloit donc, pour ne pas perdre l'amitié de Wolſey, faire élire Adrien, ſans qu'il parût que l'Empereur eût aucune part à cette élection. Comme il n'avoit engagé ce Miniſtre dans ſes interêts, que par la promeſſe de lui procurer le Pontificat, il ne pouvoit pas douter que, s'il ſe voyoit trompé, il ne tournât ailleurs l'eſprit de ſon Maitre. Par cette *Guicciardin.* raiſon, l'Empereur tenoit ſes deſſeins cachez, & il étoit ſi bien ſervi dans le Conclave, que perſonne ne pouvoit les pénetrer, juſques-là, que dans les Scrutins qui ſe faiſoient journellement, Adrien n'avoit jamais aucune voix. Cependant, il entretenoit le Cardinal Wolſey dans l'eſperance, & rejettoit ſur la Faction du Cardinal de Medicis, les obſtacles qui ſe rencontroient dans l'exécution de ſa promeſſe. Enfin, quand ceux qui avoient le ſecret de l'Empereur, & qui dirigeoient ſes affaires dans le Conclave, ſe furent aſſurez du nombre de voix néceſſaires pour leur deſſein, un jour que les Cardinaux étoient aſſemblez pour faire le Scrutin, un d'entre eux propoſa le Cardinal Adrien Evêque de Tortoſe, qui étoit alors en Eſpagne. Il s'étendit beaucoup ſur les grandes qualitez de ce Cardinal, & ſur les avantages que l'Egliſe recevroit de ſon exaltation. Sur cela, ceux qui étoient de la Faction, donnerent leurs voix l'un après l'autre au même Cardinal, comme s'ils euſſent été inſpirez du même eſprit, & peut-être ſans ſavoir l'un de l'autre qu'ils euſſent le même deſſein, tant l'affaire avoit été adroitement ménagée. Ceux qui n'étoient pas du ſecret, voyant

HENRI VIII. 1522.

que les deux tiers des voix étoient pour Adrien, ſe rangerent auſſi dans le même parti, de peur que des oppoſitions inutiles ne leur devinſſent préjudiciables. Ainſi l'élection fut faite d'un conſentement unanime, & paſſa pour une élection miraculeuſement dirigée par le St. Esprit. Il n'eſt pas vrai-ſemblable que Wolſey fût aſſez dupe, pour ſe perſuader que l'Empereur n'avoit eu aucune part à l'élection d'Adrien, puiſque la choſe parloit d'elle-même. Le nouveau Pape, qui prit le nom d'Adrien VI., avoit été ſon Précepteur; c'étoit à ſa recommandation qu'il avoit été fait Cardinal; & il étoit actuellement Régent en Eſpagne. D'ailleurs, il n'y avoit aucune apparence que les Cardinaux euſſent penſé à faire Pape un *Barbare*, car c'eſt le nom honorable que les Italiens donnent à ceux qui ne ſont pas de leur Nation, ſi cette élection n'avoit pas été ménagée par l'Empereur. Quoi qu'il en ſoit, Wolſey n'en fit paroître aucun reſſentiment, ſoit qu'il attendit quelque occaſion favorable pour s'en venger ouvertement, ou qu'il crût devoir ménager l'Empereur pour pouvoir profiter d'une autre occaſion. En effet, il étoit aſſez apparent qu'elle ne tarderoit pas longtems à ſe préſenter, le nouveau Pape étant déja vieux & fort infirme. L'élection d'Adrien VI. ſe fit dans le mois de Janvier 1522: mais ce ne fut que vers le milieu de la même année, que ce Pontife ſe rendit à Rome.

Adrien VI. élu Pape.

Wolſey diſſimule ſon chagrin.

L'Empereur ayant fait un Pape à ſa dévotion, & ayant règlé ſes affaires en Flandre & en Allemagne, réſolut de retourner en Eſpagne, où ſa préſence étoit néceſſaire. Mais comme il avoit ſujet de craindre quelque changement à la Cour d'Angleterre, à cauſe de ce qui s'étoit paſſé dans le dernier Conclave, il crut devoir viſiter Henri en paſſant. Cette viſite étoit néceſſaire, tant pour confirmer avec ce Prince les Conventions de Bruges, que pour tâcher de conſerver l'amitié du Cardinal Wolſey, ſans quoi il ne pouvoit eſperer de conſerver celle du Roi. Il arriva le 26. de Mai à Douvre, où le Cardinal étoit allé l'attendre avec un magnifique Cortege, & Henri s'y rendit lui-même deux jours après. Enſuite, il mena l'Empereur à ſa Maiſon de Greenwich, & puis à Londres, où on lui fit tous les honneurs qui ſe pratiquent en ſemblables occaſions. Le Cardinal Légat ne négligea pas en cette occaſion de faire montre de ſa grandeur, en diſant la Meſſe devant les deux Monarques, aſſiſté de pluſieurs Evêques, & ſe faiſant ſervir par des Ducs. Comme il avoit pris la réſolution de diſſimuler ſon chagrin, l'Empereur eut tout ſujet de ſe louer de la reception qui lui fut faite, & trouva toutes les facilitez poſſibles dans tout ce qu'il propoſa. Après qu'il eut fait quelque ſéjour à Londres, le Roi l'invita d'aller à Windſor, où il le fit inſtaller dans l'Ordre de la Jarretiere, auquel Ferdinand ſon Frere avoit auſſi été admis le 23. d'Avril précedent. Cela fait, les deux Monarques communierent enſemble, & jurerent le Traité de Bruges.

L'Empereur part pour l'Eſpagne & paſſe par l'Angleterre. *Herbert.*

Il eſt reçu avec beaucoup d'honneur.

Il eſt fait Chevalier de la Jarretiere.

La

HENRI VIII. 1512.

La Préface de ce Traité portoit, que l'Empereur & le Roi de France avoient remis leurs differens à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, qui avoit envoyé le Cardinal d'Yorck à Calais, pour les terminer: Que dans ces Conferences, il avoit été longtems disputé pour ſavoir lequel des deux Monarques avoit commencé la Guerre, & qu'après une mûre déliberation, le Cardinal avoit décidé que c'étoit le Roi de France, tant par le moyen de Robert de la Marck, qu'en attaquant la Navarre: Que par cette raiſon, le Roi d'Angleterre ſe trouvoit obligé, ſelon le Traité de Londres, de ſecourir le Prince attaqué, contre l'agreſſeur: Que de plus, il avoit lui-même ſujet de ſe plaindre du Roi de France, qui avoit manqué à ſa parole en renvoyant le Duc d'Albanie en Ecoſſe, & qui avoit discontinué les payemens des ſommes qu'il lui devoit. Par toutes ces raiſons, Charles & Henri, ſe croyant libres & quittes de toutes ſortes d'engagemens avec le Roi de France, avoient réſolu de contracter une étroite Alliance enſemble, & de la ſceller par le Mariage de l'Empereur avec la Princeſſe Marie Fille de Henri, ſous les conditions ſuivantes. De ces conditions, je ne rapporterai que celles qui peuvent ſervir à la ſuite de l'Hiſtoire. Celles qui regardoient le Mariage étoient en ſubſtance:

Il ſigne avec Henri le Traité de Bruges.

Articles du Traité.

Que l'Empereur épouſeroit la Princeſſe Marie Fille de Henri, auſſitôt qu'elle auroit atteint ſa douzieme année.

Que la Dot ſeroit de quatre-cens-mille écus, ſur quoi ſeroit rabattu ce que l'Empereur Maximilien avoit emprunté du Roi d'Angleterre.

Qu'en cas que le Mariage ne s'accomplît pas, par la faute de l'Empereur, il ſe ſoumettoit à payer quatre-cens-mille écus au Roi d'Angleterre, qui s'engageoit à la même choſe envers l'Empereur, en cas que le Mariage ſe rompît par ſa faute.

Les Conditions de la Ligue étoient:

Qu'avant la fin du mois de Mai 1524, l'Empereur entreroit en France du côté de l'Eſpagne, & le Roi d'Angleterre en Picardie, chacun avec une Armée de quarante-mille hommes de pied, & de dix-mille chevaux.

Qu'ils ne feroient ni Paix ni Treve, ſans un conſentement mutuel.

Que s'il ſe faiſoit des Conquêtes en France, elles ſeroient livrées à celui des deux Alliez qui y auroit des prétentions; & que, pour éviter toute diſpute, chacun d'eux déclareroit ce qu'il prétendoit lui appartenir, avant le 1 de Mai de l'année 1524.

Que ſi le Roi d'Angleterre avoit deſſein de ſubjuguer l'Ecoſſe, ou de réduire l'Irlande à une parfaite obeiſſance, & ſi l'Empereur vouloit recouvrer le Duché de Gueldre, ou la Friſe; ſi les Ecoſſois attaquoient l'Angleterre, ou ſi le Duc de Gueldre faiſoit la Guerre à l'Empereur, dans tous ces cas, les deux Monarques alliez s'obligeoient à s'aſſiſter réciproquement.

HENRI VIII. 1522.

Qu'ils ſe ſoumettoient à la juridiction ſpirituelle du Cardinal d'Yorck, comme Légat du Pape, & le requeroient de prononcer ſentence d'Excommunication contre celui des deux qui ſeroit le premier infracteur du Traité.

Que ce Traité ſeroit tenu ſecret, en ſorte que l'ennemi commun n'en pût avoir aucune connoiſſance.

Que le Pape ſeroit requis d'entrer dans la Ligue comme principal contractant, & ſeroit reputé pour tel, pourvu qu'il ſe déclarât dans trois mois.

Que les Venitiens y ſeroient auſſi admis, pourvu qu'ils renonçaſſent à l'Alliance qu'ils avoient avec la France.

Que les deux Monarques Alliez feroient tous leurs efforts pour obliger les Suiſſes à quitter le parti de la France, ou au moins à demeurer neutres.

Le même jour que le Traité fut ſigné, l'Empereur ſigna auſſi des Lettres Patentes, par leſquelles il s'engageoit à payer à Henri tout ce que François I. lui devoit, en cas qu'à l'occaſion de cette Ligue, François refuſât de continuer les payemens auxquels il étoit obligé.

Liberalitez de l'Empereur à Wolſey. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 769. 8. Juin. *Ibid. pag.* 770. 4. Juillet.

Mais le Cardinal Wolſey n'avoit pas attendu à faire ſes propres affaires, juſqu'à ce que celles du Roi fuſſent faites, puiſque le 8. de Juin l'Empereur s'étoit obligé, par des Lettres Patentes, à lui payer la penſion de douze-mille livres que le Roi de France lui faiſoit pour l'Evêché de Tournai. Quelques jours auparavant, il s'étoit engagé à lui payer une penſion de deux-mille-cinq-cens-ducats, juſqu'à ce qu'il lui eût fait aſſigner une pareille penſion ſur des Egliſes vacantes d'Eſpagne, à la place de celle qu'il recevoit de l'Evêché de Badajox, que l'Empereur ſouhaitoit d'en décharger. Mais ces liberalitez de l'Empereur envers le Cardinal Wolſey furent bien recompenſées, par une groſſe ſomme que le Roi lui prêta avant ſon départ.

Henri lui prête de l'argent. *Ibidem. Guicciardin. Myl. Herbert.*

Pendant le ſéjour que Charles-Quint fit en Angleterre, qui fut d'environ cinq ſemaines, il ſut ſi bien gagner le cœur de toute la Cour par ſes civilitez, par ſes careſſes, par ſes préſens, qu'il étoit comme aſſuré de ne laiſſer que des amis auprès du Roi. Il ſe concilia principalement l'affection des Anglois, en donnant au Comte de Surrey une Commiſſion d'Amiral de ſa Flotte. Cette Commiſſion fut expédiée pendant que l'Empereur étoit à Londres, avant le voyage de Windſor. Comme il devoit faire encore quelque ſéjour en Angleterre, le Comte de Surrey ayant pris avec lui les deux Flottes, Angloiſe & Flamande, fit deux fois deſcente en France, d'où il emporta quelque butin. Enſuite, il revint prendre l'Empereur, & le conduiſit en Eſpagne.

L'Empereur donne au Comte de Surrey le Commandement de ſa Flotte. *Myl. Herbert.*

Affaires d'Italie. *Guicciardin. Mezerai. Myl. Herbert.*

Il faut préſentement rapporter, en peu de mots, les ſuccès de la Guerre qui ſe faiſoit en divers endroits. La mort de Leon X. avoit mis les affaires des Alliez en Italie, dans un très fâcheux état. Les Trou-

Troupes de l'Egliſe & de Florence avoient quitté l'Armée, immédiatement après avoir reçu la nouvelle de la mort du Pape. Outre cela, Proſper Colonne ne recevant plus aucun ſecours d'argent, ni de Rome, ni de l'Empereur, ſe vit obligé de licencier la plupart des Troupes qui lui reſtoient, & de n'en conſerver que ce qui lui étoit abſolument néceſſaire pour la garde de Milan. Cependant, l'Empereur faiſoit lever ſix-mille Landsquenets, que François Sforze & Jerôme Adorne, Genois, devoient mener en Italie. Peu de tems après, Lautrec reçut un renfort de ſeize mille Suiſſes, qui le rendit ſuperieur aux Alliez; & néanmoins, il ne put empêcher que les Landsquenets ne ſe joigniſſent à l'Armée Imperiale. Toute ſa reſſource fut de tâcher d'engager les Imperiaux a une Bataille; & pour cet effet, il alla faire le Siege de Pavie: mais Proſper Colonne trouva le moyen de jetter du ſecours dans la Place, ſans rien hazarder. Ainſi Lautrec, ayant perdu l'eſperance de s'en rendre maitre, leva le Siege, & alla camper à *Monza*; & Colonne, qui craignoit pour Milan, alla ſe poſter à la Bicoque. C'étoit une Maiſon de Campagne, où il y avoit un grand Parc, qui pouvoit être aiſément fortifié, & qui étoit entouré d'un large foſſé. Ce fut là que ce Général ſe retrancha d'une telle maniere, qu'on ne pouvoit l'y attaquer ſans témerité. Lautrec n'avoit nulle envie d'attaquer les Imperiaux dans ce poſte: mais il ne lui fut pas poſſible de s'en diſpenſer. Ses Suiſſes vouloient de l'argent, & il ne pouvoit leur en donner, Louiſe de Savoye, Mere du Roi, ayant détourné à d'autres uſages quatre-cens-mille écus qui avoient été deſtinez pour l'Armée d'Italie. Cependant, les Suiſſes preſſoient leur Général, ou de leur donner de l'argent, ou de les mener au combat, ſans quoi ils étoient réſolus de s'en retourner dans leur Païs. Cela l'obligea enfin à tenter l'attaque du Camp de la Bicoque, où il fut répouſſé avec une très grande perte; après quoi, les Suiſſes l'ayant quitté, il ſe vit contraint de repaſſer les monts, n'étant pas en état de faire tête à l'Armée Imperiale. Peu de tems après, Colonne ſe rendit maitre de Genes. Cette Ville opulente, ayant été ſurpriſe pendant qu'on négocioit une Capitulation, fut miſerablement ſaccagée. Enfin, il ne reſta plus à François I. en Italie, que les Châteaux de Milan & de Cremone, qui furent même très étroitement bloquez.

HENRI VIII. 1521.

Succès de la Campagne de 1522. en Italie.

Les Suiſſes de l'armée de France ſe mutinent & obligent Lautrec à donner bataille.

Lautrec eſt battu à la Bicoque.

Il s'en retourne en France.

Colonne ſe rend maitre de Genes. *Bizarro, Hiſt. di Genoa.*

Dans les autres endroits où la Guerre ſe faiſoit pendant cette même Campagne, la France ſe tira beaucoup mieux d'affaire. Depuis que l'Amiral Bonnivet s'étoit rendu maitre de Fontarabie, les Eſpagnols avoient aſſiegé cette Place, & en continuoient le Siege, ſans pouvoir venir à bout de leur entrepriſe. Enfin, le Maréchal de Chabanes ayant été envoyé en Bearn pour y prendre le commandement de l'Armée de France, à la place du Maréchal de Châtillon qui étoit mort, fit lever ce Siege, & laiſſa dans Fontarabie un Gouverneur nommé *Frauget*, qui, dans la ſuite, y fit fort mal ſon devoir.

Les Eſpagnols levent le Siege de Fontarabie. *Mezerai.*

HENRI VIII.

1522. Les Impériaux & les Anglois ne font pas grand' choſe en Picardie. *Du Bellay. Mezerai.*

En Picardie & en Champagne, les Imperiaux & les Anglois, qui avoient uni leurs forces enſemble, ne firent rien de fort important. Ces deux Armées, commandées par le Comte de Bure pour l'Empereur, & par le Comte de Surrey pour le Roi d'Angleterre, étoient tellement ſuperieures à celles de France, que le Duc de Vendôme, qui commandoit en Picardie, n'étoit pas en état de leur faire tête. Ainſi, après avoir muni les Places, il ſe contenta de les incommoder avec un petit Corps, qui les côtoyoit ſans ceſſe. Au mois de Septembre, les deux Généraux firent le Siege de Hesdin. Mais après avoir été cinq ou ſix ſemaines devant cette Place, ils ſe virent contraints de ſe retirer. De là, ils marcherent à Dourlens, & ayant trouvé cette Ville abandonnée, & les portes ruïnées, ils y mirent le feu. Enſuite, ayant voulu s'approcher de Corbie au mois d'Octobre, le mauvais tems, & les bonnes diſpoſitions que les François avoient faites pour la défenſe de cette Place, les empêcherent d'en entreprendre le Siege. Après cela, les Imperiaux ſe retirerent dans l'Artois, & les Anglois s'en retournerent dans leur Iſle.

Faute de François I. en laiſſant Lautrec ſans argent.

Ainſi, tous les efforts de l'Empereur & du Roi d'Angleterre n'auroient pas fait grand mal à François I. pendant cette Campagne, s'il n'eût pas été lui-même la cauſe des mauvais ſuccès qu'il eut en Italie, par ſa négligence à fournir de l'argent aux Suiſſes. En effet, ſi Lautrec n'avoit pas été contraint d'attaquer les Imperiaux à la Bicoque, vrai-ſemblablement, il ſe ſeroit rendu maitre de Milan, avant la fin de la Campagne. Charles Quint comprit alors, qu'il falloit faire de bien plus grands efforts pour remporter des avantages conſiderables ſur la France; & c'étoit pour cela qu'il continuoit à careſſer le Cardinal Wolſey, afin de s'aſſurer de l'aſſiſtance du Roi ſon Maitre. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, une de ſes Lettres au Cardinal, pleine d'expreſſions affectueuſes, qui marquoient aſſez qu'il avoit beſoin de lui. *Je vous mercie*, lui diſoit-il, *la bonne affection qu'avez toujours à moi, vous priant continuer, comme je crois fermement ferez; car vous ſavez que j'ai toute ma perfecte confiance en vous.* Et puis encore. *Je vous prie croire mes dits Ambaſſadeurs comme moi-même, & vous montrer en cette beſogne, tel que je vous tiens mon bon & loyal ami; car j'en aurai bonne ſouvenance.*

L'Empereur careſſe beaucoup le Cardinal Wolſey.

Act. Publ. T. XIII. p. 776. 11. Nov.

1523. Le Cardinal exige du Clergé un Subſide pour le Roi.

La maniere extraordinaire dont le Cardinal avoit recouvré de l'argent, ayant été très desagreable aux Anglois, il jugea qu'il étoit plus à propos de ſuivre à l'avenir la voye ordinaire; & pour cet effet, le Roi aſſembla le Parlement le 15. d'Avril de l'année 1523. La Convocation du Clergé s'étant aſſemblée dans le même tems, ſelon la coutume, le Cardinal réſolut d'établir un préjugé favorable au Roi, en exigeant du Clergé un Subſide conſiderable. Sa qualité de Légat lui donnoit un tel crédit ſur ce Corps, qu'il étoit comme aſſuré d'en obtenir tout ce qu'il voudroit lui demander. Mais afin d'y trouver moins de difficultez, il trouva le moyen d'éloigner, ſous di-

vers

vers prétextes, quelques-uns de ceux dans lesquels il craignoit de trouver de l'oppoſition, & il en gagna pluſieurs autres par des promeſſes, ou par des menaces. Tout étant ainſi diſpoſé, il demanda au Clergé un Subſide de la moitié de ſes revenus d'une année, payable dans cinq ans. *Richard Fox* Evêque de Wincheſter, *Jean Fiſher* Evêque de Rocheſter, & un Député du bas Clergé, nommé *Philips*, voulurent s'oppoſer à cette exaction: mais le Cardinal les traita d'une maniere qui ôta aux autres l'envie de les ſoutenir. Ainſi, la demande fut accordée, quoique le Clergé murmurât en ſecret, que le Légat du Pape, qui auroit dû ſoutenir ſes droits, fût le premier à les violer. HENRI VIII. 1523.

Il reçoit une mortification dans la Chambre des Communes.

Cette affaire étant ainſi terminée par rapport au Clergé, le Cardinal ſe rendit à la Chambre des Communes, & y fit un long diſcours, où il tâcha de faire voir la néceſſité de la Guerre que le Roi avoit entrepriſe, en exagerant les prétendus torts qu'il avoit ſoufferts de la part du Roi de France. Il finit en demandant un Subſide de la cinquieme partie des biens des Sujets Laïques, payable dans quatre ans. Cette demande cauſa de grands débats parmi les Membres des Communes. Pluſieurs repréſentoient que, ſi le Royaume étoit actuellement envahi, à peine le Roi pourroit-il demander un tel Subſide; combien moins pour une Guerre entrepriſe de gayeté de cœur, & plutôt pour les interêts de l'Empereur, que pour ceux de l'Angleterre. Cependant, comme le parti de la Cour étoit fort nombreux dans la Chambre, il fut réſolu qu'on accorderoit au Roi un Subſide, qui n'étoit que la moitié de ce qui avoit été demandé. Le Cardinal, qui avoit accoutumé de voir tout plier ſous lui, fit extremement choqué de la réſiſtance des Communes. Il ſe rendit encore une fois à la Chambre, & demanda que ceux qui s'oppoſoient aux deſirs du Roi, euſſent à parler, afin qu'il pût les convaincre de la néceſſité qu'il y avoit d'accorder le Subſide tel que le Roi le demandoit. Mais la Chambre lui répondit, par la bouche de ſon Orateur, qu'elle n'avoit point accoutumé de déliberer ſur les affaires qui étoient devant elle, en préſence des Etrangers. Après cette réponſe, le Cardinal ſe retira tout mortifié, comprenant bien qu'il ne pouvoit que faire un tort extrême aux affaires du Roi, s'il entreprenoit de traiter les Communes avec la hauteur dont il traitoit tout le reſte du monde. Son inſtance ne laiſſa pourtant pas de produire quelque effet, puiſqu'on ajouta encore quelque choſe au Subſide.

Acte d'*Attainder* contre le Duc de Buckingham.

Outre cette affaire, qui étoit proprement la ſeule pour laquelle le Parlement avoit été convoqué, il ne ſe paſſa rien de conſiderable dans cette Séance, qu'un Acte d'*Attainder*, ou de conviction, contre le feu Duc de Buckingham, qui avoit été condamné par une Sentence des Pairs. Comme tout le monde étoit convaincu que cette Sentence avoit été procurée par des voyes indirectes & irrégulieres, & qu'on accuſoit ouvertement le Cardinal d'avoir ſacrifié ce Seigneur à ſa-

HENRI VIII. 1523.

ſa vengeance, il eut le crédit d'obtenir cet Acte, pour détourner le blâme qu'on jettoit ſur lui. Mais en ce même tems, le Parlement fit bien voir que ce n'avoit été que par une pure condeſcendance, qu'il avoit paſſé cet Acte; puisque par un autre il rétablit *Henri Stafford*, Fils du défunt, dans ſes biens & dans ſon honneur. Il fit encore, dans cette même Séance, un Statut qui donnoit au Roi le pouvoir de revoquer les Actes d'*Attainder*, par les Lettres Patentes ſous le Grand Sceau.

Statut qui donne pouvoir au Roi de revoquer les Actes d'*Attainder*.

Caractere du Cardinal Wolſey.

Ce furent là les premieres tentatives qui ſe firent ſous ce Regne, pour rendre le Roi maitre des déliberations du Parlement. Le Cardinal Wolſey en fut le premier Auteur; & malheureuſement pour les Sujets, le Roi ne ſut que trop bien profiter des inſtructions de ce Miniſtre. Des Favoris tels que celui-ci n'ont que trop de ſujet de craindre le Parlement; & c'eſt par cette raiſon qu'ils tâchent, autant qu'il leur eſt poſſible, d'en diminuer l'autorité, en augmentant celle du Souverain qui leur ſert d'appui. Mais ils ont beau faire: il y en a bien peu qui ne tombent enfin entre les mains de cette même puiſſance qu'ils ont tâché de détruire. Wolſey eſt un de ceux qui ont le plus ouvertement abuſé de leur faveur, non ſeulement contre les interêts du Peuple, mais encore au préjudice de ceux du Roi même, qui lui étoient bien moins chers que les ſiens propres. Il n'étoit jamais raſſaſié ni de biens ni d'honneurs. Le 24. de Mars de cette année 1523, il ſe fit donner l'Evêché de Durham, l'un des plus riches d'Angleterre, à la place de celui de Bath & Wells, dont il voulut bien ſe démettre. Deux mois après, Adrien VI. lui prolongea la Légation d'Angleterre pour cinq ans, après que le tems pour lequel Leon X. la lui avoit accordée ſeroit expiré. Ainſi, les biens & les honneurs s'accumuloient ſans ceſſe ſur ſa tête, ſans pourtant que rien fût capable de contenter ſon avidité. En effet, il portoit ſes deſirs bien plus haut, puisqu'il aſpiroit toujours à devenir Pape, l'âge & les infirmitez d'Adrien VI. donnant lieu de juger, que ſon Pontificat ne ſeroit pas de longue durée. C'étoit toujours par le moyen de l'Empereur, qu'il attendoit d'être élevé à cette ſuprême Dignité; c'eſt pourquoi il n'oublioit rien de ce qui lui pouvoit conſerver ſa faveur. C'eſt à cela, ſans doute, qu'il faut attribuer la reception honorable qui fut faite cette année à Chriſtierne, Roi de Danemarc & de Suede, qui avoit épouſé une Sœur de l'Empereur. Ce Prince s'étant rendu odieux à ſes Sujets par ſes cruautez, & ayant été pour cela chaſſé de ſes Etats, arriva en Angleterre vers le milieu de l'année, avec la Reine ſa Femme, & y fut reçu comme auroit pu l'être un Roi injuſtement opprimé, qui ne ſe ſeroit pas attiré ſes malheurs par ſes barbaries. Henri ne ſe contenta pas de lui faire tous les honneurs poſſibles, mais même il voulut bien renouveller avec lui le Traité d'Alliance entre l'Angleterre & le Danemarc, tout de même que ſi ce Prince avoit encore été en poſſeſſion de ſes Etats.

Adrien VI. lui donne l'Evêché de Durham, & prolonge ſa Légation. *Act. Publ. T. XIII. p.* 783. *Ibid. Pag.* 795.

Wolſey aſpire toujours au Pontificat.

Chriſtierne Roi de Danemarc, chaſſé de ſes Etats, eſt bien reçu en Angleterre.

Henri renouvelle l'Alliance avec Chriſtierne. *Act. Publ. T. XIII. p.* 795. Juin.

C'étoit là le fruit des conſeils intereſſez du Cardinal Wolſey, qui ne

ne faiſoit jamais attention ni à l'honneur ni à la juſtice, lorsqu'il s'agiſſoit de ſatisfaire ſes paſſions. Il attendoit tout de l'Empereur; c'eſt pourquoi il travailloit de tout ſon pouvoir, à augmenter la puiſſance de ce Monarque, afin qu'il fût mieux en état de s'acquitter de ſa promeſſe. Il ne tint pas au Cardinal, que la France ne fût ruïnée de fond en comble. Du moins, il formoit, pendant cette année, conjointement avec l'Empereur, des projets qui tendoient à diſſoudre entierement cette ancienne Monarchie. HENRI VIII. 1523.

Quoique le Traité de Bruges, que l'Empereur & Henri avoient ratifié à Windſor, portât qu'ils n'entreroient en France qu'en 1524., une occaſion qui ſe préſenta leur ayant fait prendre d'autres meſures, ils réſolurent d'anticiper leur Expédition, & d'attaquer le Roi de France en trois differens endroits. L'Empereur devoit avoir une puiſſante Armée ſur les frontieres d'Eſpagne, pour ſe rendre maitre de Fontarabie & de Bayonne: Henri devoit faire agir ſes forces en Picardie, conjointement avec celles des Païs-Bas; & le Connêtable de Bourbon, qui s'étoit laiſſé corrompre par l'Empereur, ou qui peut-être s'étoit offert de lui-même, devoit faire une irruption en Bourgogne. Comme c'eſt ſur le mécontentement de ce Prince que roulent la plupart des évenemens des années ſuivantes, il eſt néceſſaire d'en rapporter les cauſes en deux mots. Projets contre la France, fondez ſur la revolte du Connêtable de Bourbon.

Le Duc de Bourbon, Prince de la Maiſon Royale de France, avoit reçu l'Epée de Connêtable, dès la premiere année du Regne de François I. Il avoit toutes les qualitez néceſſaires pour exercer ce haut Emploi. Peut-être avoit-il trop de mérite, puiſque, ſi l'on en croit Mezerai, Louiſe de Savoye, Mere de François I., ſouhaitoit d'en faire un Epoux. Mais comme il feignit de ne pas entendre ce qu'elle deſiroit, il en fit une ennemie irreconciliable. Depuis ce tems-là, il ne ceſſoit point de recevoir des mortifications de la part du Roi, ſur qui la Ducheſſe ſa Mere n'avoit que trop de pouvoir. La premiere dont l'Hiſtoire faſſe mention, fut lorsqu'en 1521, le Roi commandant l'Armée en perſonne, donna la conduite de l'Avantgarde au Duc d'Alençon, contre la prérogative attachée à la Charge de Connêtable. Mais ce n'étoit que peu de choſe en comparaiſon d'une autre, qu'on ne trouve pourtant rapportée dans l'Hiſtoire de France, que ſur des bruits peu aſſurez. C'eſt que le Roi ayant témoigné au Connêtable, qu'il ſouhaitoit de le marier avec la Ducheſſe ſa Mere, en reçut une réponſe ſi outrageante pour la Ducheſſe, qu'il lui donna un ſoufflet. Ce fait n'eſt peut-être pas trop bien averé. Mais quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que l'eſtime de la Ducheſſe pour le Connêtable ſe changea en haine. Depuis ce tems-là, ce Prince ne fut plus regardé de bon œil à la Cour, & le Roi ne lui confia plus le commandement de ſes Armées. C'en étoit aſſez, pour lui cauſer de grands chagrins. Mais ſon ennemie n'étant pas contente de ces mortifications, qui lui ſembloient venger trop foiblement Cauſes du mécontentement du Connêtable. *Mezerai.*

HENRI VIII. 1523.

son amour mépriſé, lui ſuſcita un procès, où il s'agiſſoit de tout ſon bien, ſur lequel elle prétendoit avoir de légitimes droits. Ce procès devoit naturellement être jugé par le Parlement de Paris: mais la Ducheſſe le fit mettre entre les mains du Chancelier, & de quelques autres Commiſſaires qui lui étoient dévouez. Cela fit comprendre au Connêtable, que la réſolution étoit priſe de le ruïner. Ainſi, ne voyant aucun moyen d'éviter un coup ſi fatal, ſon déſeſpoir lui fit prendre le parti de ſe jetter entre les bras de l'Empereur. Un Seigneur Flamand fut l'entremetteur de cette négociation, dans laquelle le Roi d'Angleterre intervint, comme ayant autant d'interêt que l'Empereur d'exciter des troubles en France. Il eſt difficile de ſavoir préciſément en quel tems cette négociation commença: mais on trouve, dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, que le Traité étoit déja bien avancé, le 17. de Mai de cette année 1523. On y voit une Commiſſion de Henri à *Richard Samſon*, & à *Richard Jernigham*, pour traiter avec le Duc de Bourbon (1), afin de l'attirer dans le parti de la Ligue. Cette Commiſſion donnoit encore aux Envoyez, le pouvoir de recevoir du même Prince une promeſſe ou engagement, qu'il reconnoitroit Henri pour Roi de France, qu'il lui rendroit hommage, & qu'il lui prêteroit ſerment de fidelité. On ne peut pas inferer de là, que le Connêtable ſe fût engagé à rien de ſemblable: mais ſeulement, que Henri avoit en vue de l'y engager. Quoi qu'il en ſoit, le Traité que le Duc fit avec les deux Monarques portoit, qu'après qu'ils auroient conquis la France, il auroit pour ſa part la Provence, qui ſeroit érigée en Royaume; & qu'il épouſeroit Eleonor Sœur de l'Empereur, & Veuve de D. Manuel Roi de Portugal. Le Duc devoit mettre ſur pied une Armée compoſée de ſes amis & de ſes vaſſaux, à laquelle l'Empereur promettoit de joindre ſept ou huit-mille hommes. Cette Armée devoit agir dans le cœur du Royaume, pendant que l'Empereur & Henri attaqueroient le Bearn & la Picardie.

Il s'engage avec l'Empereur,

& avec Henri.

Act. Publ. T. XIII. pag. 794.

François I. ſe prépare à paſſer en Italie.

Cependant, François I. ignorant les complots de ſes ennemis, étoit uniquement occupé à ſe mettre en état de recouvrer le Duché de Milan, où il avoit deſſein de commander ſon Armée en perſonne. Il preſſoit ſes préparatifs avec d'autant plus de diligence, que les Venitiens étoient fortement ſollicitez de ſe joindre à ſes ennemis, ſous prétexte qu'il les amuſoit d'une vaine eſperance de le voir bien-tôt en Italie avec une puiſſante Armée. Mais, quelque diligence qu'il pût faire, il ne lui fut pas poſſible d'éviter ce coup. Les Venitiens ne voyant point venir d'Armée Françoiſe, & craignant de ſe trouver expoſez à la colere de l'Empereur, entrerent enfin dans la Ligue contre la France, vers la fin du mois de Juillet.

Les Venitiens ſe déclarent contre lui.

D'un

(1) Le nom de Bourbon eſt en blanc; mais il eſt certain que c'eſt du Connêtable dont il s'agiſſoit.

HENRI VIII. 1523.

D'un autre côté, le Pape Adrien VI. travailloit de tout ſon pouvoir à procurer une Treve entre les Princes Chretiens, ſe figurant qu'après cela, il n'y auroit plus de difficulté à les unir enſemble pour faire la Guerre aux Turcs. Mais comme ſon génie étoit médiocre, & bien different de celui de Leon X. & de Jule II. ſes Prédéceſſeurs, bien loin de faire ſervir les Princes à ſes deſſeins, il ſervoit lui-même, ſans le ſavoir, aux deſſeins d'autrui. L'Empereur lui faiſoit entendre, qu'il ſouhaitoit la Treve de tout ſon cœur; mais qu'il falloit qu'elle fût aſſez longue, pour qu'on en pût tirer l'avantage qu'on s'en propoſoit. Par là, il y mettoit un obſtacle invincible, parce que le Roi de France, qui venoit d'être dépouillé du Duché de Milan, ne vouloit point entendre parler d'une longue Treve, qui donneroit à ſes ennemis le tems de s'affermir dans leur conquête. La reſiſtance de ce Monarque donna lieu à l'Empereur & au Roi d'Angleterre, d'engager le Pape à faire un pas plus avant, en lui faiſant entendre, qu'à l'exemple de quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs, il devoit uſer de ſon Pouvoir Apoſtolique, auquel aucun Prince Chretien n'oſeroit directement s'oppoſer. Flaté de cette eſperance, Adrien VI. publia une Bulle datée le 30. d'Avril, par laquelle, en vertu de la puiſſance que Dieu lui avoit conferée, il ordonnoit une Treve de trois ans entre tous les Princes Chretiens, ſous peine d'Excommunication & d'Interdit, contre ceux qui refuſeroient de l'obſerver. Mais le Roi de France, ſe moquant d'une pareille Treve, continua ſes préparatifs pour l'Expédition de Milan, & fit filer ſes Troupes vers la frontiere d'Italie. Alors, on fit entendre au Pape, que ce Monarque ſeul, par ſa déſobeïſſance & par ſon opiniâtreté, empêchoit les Chretiens d'unir leurs forces contre les Turcs. Ce fut par ces moyens cachez, qu'on engagea peu à peu le bon Pontife à conclure une Ligue contre la France avec l'Empereur, le Roi d'Angleterre, Ferdinand Archiduc d'Autriche, Frere de l'Empereur, le Duc de Milan, les Genois & les Florentins. Cette Ligue fut ſignée le 3. d'Août, peu de jours après que les Venitiens eurent quitté le parti de la France.

Adrien VI. ſe laiſſe abuſer par les ennemis de la France. *Guicciardin.*

Il ordonne de ſa ſeule autorité, une Treve de trois ans entre les Princes Chretiens. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 790.* 1. Mai. *Herbert.*

François I. la rejette.

Le Pape ſe ligue avec les ennemis de la France.

Il ſembloit que, par cette Ligue, l'Italie dût être à couvert de toute inſulte. En effet, Prosper Colonne, qui commandoit à Milan, s'attendoit ſi peu à être attaqué, qu'il négligeoit de prendre les meſures néceſſaires pour la défenſe de cet Etat. Cependant, François I. ne laiſſoit pas de pourſuivre ſon projet, d'autant plus qu'il n'apprenoit pas qu'il ſe fît aucun préparatif à Milan. L'Empereur paroiſſoit négliger entierement la défenſe du Duché, afin d'engager François à paſſer en Italie, parce qu'il comptoit que ſon abſence faciliteroit les deſſeins du Duc de Bourbon. On prétend même que, pour obliger François I. à s'abſenter de ſon Royaume, Henri lui avoit fait dire en ſecret, que, pour cette année, il n'avoit rien à craindre de ſa part en Picardie.

François I. eſt engagé, par la négligence affectée de ſes ennemis, à paſſer en Italie.

Les affaires étant dans cette diſpoſition, François I. partit pour ſe

Il part pour ſe rendre à Lyon.

HENRI VIII. 1523.

se rendre à Lyon, à dessein de passer en Italie. Pendant ce tems-là, l'Empereur préparoit une Armée en Espagne, pour assieger Fontarabie & Bayonne. Mais cette Armée ne se levoit que lentement, parce qu'elle ne devoit agir que dans le tems que François seroit engagé dans la Guerre de Milan. D'un autre côté, le Comte de Bure, son Général en Flandre, demeuroit dans l'inaction, en attendant le tems de se joindre aux Anglois, qui, pour mieux abuser le Roi de France, ne devoient descendre à Calais que vers la fin du mois de Septembre. Enfin, l'Empereur faisoit filer par pelotons, dans la Franche-Comté, huit-mille Landsquenets, qui devoient se joindre au Duc de Bourbon, dès qu'il seroit en état d'agir. C'étoit sur la revolte de ce Prince que les Alliez fondoient toutes leurs esperances, se persuadant que, François I. étant en Italie, la France, qui se trouveroit attaquée à l'improviste en tant d'endroits à la fois, ne feroit pas une grande résistance. Cette esperance paroissoit d'autant mieux fondée, que François I. n'ayant aucune connoissance des complots du Duc de Bourbon, n'avoit point de Troupes en Bourgogne, qu'il n'en avoit que peu en Guienne & en Bearn, & que la Picardie ne se trouvoit que médiocrement pourvue.

Du Bellay. Mezerai.

Projet des Alliez.

Le Connêtable feint d'être malade à Moulins.

Le Roi est averti de la Conspiration.

Il se rend à Moulins.

Le Connêtable avoue qu'il a été sondé par l'Empereur.

Le Roi lui ordonne de se rendre à Lyon.

Cependant, le Connêtable faisoit le malade à Moulins, afin de n'être pas obligé de suivre le Roi. Mais il arriva que, pendant que François étoit en chemin pour se rendre à Lyon, il fut averti, par deux Domestiques du Connêtable, que leur Maitre avoit des correspondances secretes avec l'Empereur. Surpris de cette nouvelle, il se détourna de son chemin pour aller à Moulins, où il dit au Duc qui faisoit toujours le malade, ce qu'on lui avoit découvert. Le Duc lui avoua franchement, que l'Empereur l'avoit fait sonder par le Comte de *Rœulx*; mais qu'il n'avoit jamais voulu prêter l'oreille à ses propositions: Que son dessein étoit d'en informer Sa Majesté, & que sa maladie l'ayant empêché de se rendre à la Cour, il n'avoit osé confier ce secret à personne. Soit que le Roi ajoutât foi à ce que le Connêtable lui disoit, ou qu'il ne se crût pas en état de le faire arrêter dans le milieu de son Pais, il se contenta de lui ordonner de le suivre à Lyon. Le Duc se mit effectivement en chemin, comme s'il eût eu dessein de suivre le Roi, se faisant porter en litiere, sous prétexte qu'il étoit malade, & marchant à très petites journées. Mais ayant été averti que deux de ses Confidens avoient été arrêtez à la Cour, il se déroba secretement de son train, & ne prenant avec lui qu'un de ses Gentilshommes nommé *Pomperan*, il se sauva par des chemins détournez, & arriva heureusement en Allemagne.

Il s'enfuit en Allemagne.

Le Roi demeure en France & envoye Bonnivet en Italie.

La fuite du Connêtable ayant fait comprendre au Roi, qu'il y avoit en France quelque grand complot qui devoit s'exécuter en son absence, il abandonna le dessein de passer en Italie, & se contenta d'y envoyer son Armée, sous la conduite de l'Amiral Bonnivet, qui passa les Alpes vers la fin du Mois d'Août, ou au commencement de Septem-

Mezerai.

tembre. C'étoit à peu près dans ce même tems, que l'Empereur aſſembloit ſon Armée en Eſpagne, que les Landsquenets arrivoient dans la Franche-Comté, & que les Anglois ſe rendoient à Calais, pour agir en Picardie conjointement avec l'Armée Flamande. Il faut néceſſairement rapporter en peu de mots ce qui ſe paſſa pendant cette Campagne, dans ces quatre divers endroits.

HENRI VIII. 1523.

La guerre ſe fait en quatre endroits.

Campagne en Italie. *Guicciardini. Mezerai.*

Le Château de Milan, dans lequel Lautrec avoit laiſſé Garniſon, s'étoit rendu le 14. d'Avril. Ainſi les François n'avoient plus de Place importante dans le Milanois, que le Château de Cremone, qui même ſe trouvoit ſi étroitement bloqué, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il pût longtems réſiſter. D'un autre côté, la France ne pouvant plus eſperer de ſecours des Venitiens, & tout le reſte de l'Italie s'étant ligué contre elle, Prosper Colonne, qui commandoit à Milan, ne doutoit nullement que le Roi ne ſe déſiſtât du deſſein de porter la Guerre dans le Milanois. Par cette raiſon, il avoit négligé de reparer les fortifications de la Ville Capitale, qui ſe trouvoient en mauvais état, les remparts s'étant éboulez en divers endroits. Cependant, dès qu'il eut reçu avis que l'Amiral Bonnivet étoit ſur le point de paſſer les Alpes, il aſſembla toutes ſes Troupes pour tâcher de défendre le paſſage du Teſin: mais il n'y fut pas aſſez à tems. Les François avoient fait tant de diligence, qu'il ſe vit contraint de ſe retirer à Milan, dans un extrême déſordre. Il avoit même réſolu d'abandonner cette Capitale, à moins que, par une négligence peu apparente, ils ne lui donnaſſent quelques jours de loiſir pour en reparer les ouvrages. Il n'avoit que quinze-mille hommes, avec quoi il ne pouvoit pas eſperer de garder, contre une Armée de plus de quarante-mille hommes, une ſi grande Ville, qui même étoit ouverte en pluſieurs endroits. Cependant, comme une longue expérience lui avoit appris qu'il ne faut pas toujours compter que les ennemis feront ce qui leur eſt le plus avantageux, il fit travailler ſans relâche aux endroits qui avoient le plus de beſoin d'être reparez, comptant qu'il ſeroit toujours à tems de ſe retirer, en cas que les François fuſſent auſſi diligens qu'ils devoient l'être. Si Bonnivet avoit marché droit à Milan ſans s'arrêter, il en auroit trouvé les portes ouvertes. Mais après avoir pris *Novare* & *Vigevano*, & paſſé le Teſin ſans oppoſition, il ſe perſuada mal à propos, que quelques jours de plus ou de moins n'étoient pas de conſéquence. Ainſi, ayant perdu quatre ou cinq jours inutilement, il donna au Général de l'Empereur le tems de mettre Milan en état de défenſe. Enfin, s'étant approché de cette Ville quand il ne fut plus tems, il la trouva hors d'état d'être inſultée, par les bons ordres que Colonne y avoit donnez. Cela lui fit prendre la réſolution d'aller camper à *Chiaravalle*, dans l'eſperance de pouvoir couper les vivres à Milan, & d'avoir par là toute l'Armée Imperiale à ſa diſcretion. Mais il prit ſi mal ſes meſures, qu'après avoir perſiſté dans ſon deſſein juſqu'à la fin du mois de Novembre,

HENRI VIII. 1523.

bre, il ſe vit contraint de s'éloigner de Milan, parce qu'il manquoit lui-même de vivres. Tout ce qu'il fit pendant ce tems-là, fut de ſecourir le Château de Cremone, qui étoit déja réduit aux abois. Tel fut le ſuccès de la Campagne de Bonnivet, qui auroit pu être plus glorieuſe pour lui, & plus avantageuſe au Roi ſon Maitre, s'il avoit ſu prendre des meſures plus juſtes, & profiter de ſa ſuperiorité. Prosper Colonne mourut peu de tems après, & *Lanoy*, Viceroi de Naples, prit le commandement de l'Armée Imperiale. La ſaiſon étoit déja ſi avancée, qu'il ne ſe paſſa rien de conſiderable dans ces quartiers-là, jusqu'à la fin de l'année, que le Duc de Bourbon vint prendre le commandement des Troupes de l'Empereur, non ſans un grand chagrin de Lanoy, qui ne ceda qu'à regret ſon poſte à un étranger.

Campagne en Bearn.

J'ai déja dit, que les Alliez avoient pris la réſolution de n'attaquer la France qu'au mois de Septembre, parce qu'il étoit à préſumer que le Roi ſeroit alors occupé en Italie. Ce fut la raiſon pour laquelle l'Empereur ne fit aſſembler ſon Armée en Espagne, qu'au commencement de ce mois. Lautrec, qui commandoit en Guienne, ayant appris que les Espagnols s'aſſembloient, accourut promptement ſur la frontiere, afin de pourvoir à la défenſe de Bayonne & de Fontarabie, qui étoient les Places les plus expoſées. *Frauget*, Officier de reputation, commandoit dans la derniere, y ayant été laiſſé l'année précedente par le Maréchal de Chabanes. Lautrec, comptant ſur la bravoure & ſur l'expérience de ce Gouverneur, le laiſſa dans le même poſte, après avoir renforcé la Garniſon, & fait entrer quelques munitions dans la Place. Après cela, il ne doutoit point qu'elle ne fût en état de ſoutenir un long Siege. Ces précautions étant priſes à l'égard de Fontarabie, il ſe rendit à Bayonne. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que l'Armée Espagnole parut devant cette Ville. Elle étoit ſoutenue d'une Flotte, qui cauſa une grande conſternation parmi les habitans, parce que la Place étoit foible du côté de la Mer. Mais Lautrec donna ſi bon ordre à tout, que les Espagnols manquerent leur coup, quoiqu'ils ſe fuſſent attendus à emporter cette Place d'emblée. Ainſi, prévoyant que ce Siege les occuperoit trop longtems, ils le leverent ſubitement, & allerent aſſieger Fontarabie, que Frauget leur rendit lâchement en très peu de jours. Il s'en fallut peu qu'il ne payât de ſa tête une faute de cette conſéquence. Mais s'il conſerva ſa vie, il ne conſerva pas ſon honneur, puiſqu'il fut publiquement dégradé de Nobleſſe.

Les Espagnols ſe rendent maitres de Fontarabie.

Campagne en Champagne. *Du Bellay.*

L'Empereur n'eut pas un ſi heureux ſuccès en Bourgogne & en Champagne. Lamothe des Noyers, Officier du Duc de Bourbon, étoit allé depuis quelque tems en Allemagne, pour conduire en Bourgogne le Comte de *Furſtemberg*, qui, avec un Corps de ſept à huit-mille Landsquenets, devoit s'y joindre au Duc de Borbon. Quoique ce projet ſemblât échoué par la fuite du Duc, le Comte de Furs-

tem-

temberg ne laiſſa pas de ſe jetter dans la Champagne avec ſon Armée. Il y prit d'abord *Coiffy* & *Monteclair*, petites Places qui ne firent pas beaucoup de réſiſtance. Mais le Duc de Guiſe qui commandoit en ce Païs-là, ſachant que Furſtemberg n'avoit point de Cavalerie, aſſembla toute la Nobleſſe de la Province, & en fit quelques Escadrons, avec quoi il ſe mit aux trouſſes des Allemans. Le Comte de Furſtemberg, ſe trouvant trop foible au milieu d'un Païs ennemi, & n'ayant point de Cavalerie pour oppoſer à celle du Duc de Guiſe, prit le parti de ſe retirer en Lorraine. Il ne put pourtant faire ſa retraite, ſans recevoir un terrible échec, tout proche de Neufchâtel, où le Duc de Guiſe défit la meilleure partie de ce Corps.

HENRI VIII. 1523.

Le Comte de Furſtemberg eſt battu par le Duc de Guiſe.

Pendant que la Guerre ſe faiſoit en Italie, en Bearn & en Champagne, Henri fit embarquer ſes Troupes, ſous le commandement du Duc de Suffolck, qui s'étant rendu à Calais, alla ſe joindre au Comte de Bure le 20. de Septembre. Ces deux Corps faiſoient enſemble une Armée de vingt & cinq à trente-mille hommes de pied, & d'environ ſix-mille Chevaux. Le Duc de la Trimouille, qui commandoit en ce Païs-là, étoit tellement inferieur en nombre de Troupes, qu'il n'oſa tenir la Campagne. Tout ce qu'il put faire, fut de jetter du ſecours dans les Places les plus expoſées, & d'informer promptement le Roi de ce qui ſe paſſoit en ce Païs-là. François I. qui étoit alors à Lyon, ſe trouvoit extremement embaraſſé à réſiſter à tant d'attaques imprévues. On prétend que, trompé par de faux avis qui lui étoient venus d'Angleterre, il avoit eſperé que, pour cette année, la Picardie ſeroit en repos; & néanmoins, il voyoit que c'étoit là que ſes ennemis avoient deſſein de faire leur plus grand effort. Dans cet embaras, il fit partir incontinent le Duc de Vendôme avec toutes les Troupes qu'il put raſſembler, tant pour défendre la Picardie, que pour raſſurer Paris, où il ne doutoit point que l'allarme ne fût bien grande. En effet, le Duc de Suffolck & le Comte de Bure ayant laiſſé ſur leur route *Terouenne*, *Hesdin* & *Dourlens*, avoient pris *Roye* & *Montdidier*, & s'étoient avancez jusqu'à *Corbie*. Mais la nouvelle qu'ils reçurent de la marche du Duc de Vendôme, leur faiſant tenir bride en main, ils ne jugerent pas à propos de marcher plus avant, d'autant plus que la ſaiſon commençoit à être fort incommode, & qu'ils craignoient de ſe trouver engagez entre les Ducs de Vendôme & de la Trimouille. Ces conſiderations les porterent à penſer à la retraite. En s'en retournant, ils ſe rendirent maitres de Bouchain, dont le Gouverneur leur porta les Cleſs, quoiqu'ils n'euſſent pas même eu la penſée de l'attaquer. Enſuite, ayant laiſſé une Garniſon Angloiſe à Bouchain, ils ſe retirerent dans l'Artois. Mais peu de tems après, les François recouvrerent cette Place. Ainſi, les progrès de cette Armée combinée ne furent pas auſſi conſiderables que François I. avoit eu ſujet de le craindre. Si elle ſe fût plutôt miſe en campagne, il ſe ſeroit trouvé fort embaraſſé. Mais, comme je l'ai déja dit,

Campagne en Picardie, où les Imperiaux & les Anglois ne font pas de grands progrès. *Du Bellay.*

HENRI VIII. 1523.

dit, l'esperance que l'Empereur & le Roi d'Angleterre avoient conçue de l'entreprise du Duc de Bourbon, fit qu'ils ne commencerent la Campagne en aucun endroit, que vers la fin de Septembre.

Mort d'Adrien VI.

Lors qu'Adrien VI. étoit entré dans la Ligue, il n'avoit pas eu intention de ruïner la France, pour obliger François I. à faire la Guerre aux Turcs; mais on lui avoit fait entendre, que c'étoit un moyen sûr pour obliger ce Prince à consentir à la Treve. Cependant, sans que le Pape en sût rien, l'Empereur & Henri avoient comploté d'envahir la France, & de la partager entre eux. Selon les apparences, s'il eût vécu jusqu'à la fin de l'année, il se seroit apperçu que leurs desseins n'étoient pas conformes aux siens; mais il ne vécut que six semaines après avoir signé la Ligue contre la France. C'étoit un bon homme, d'un caractere bien different de ceux de ses Prédécesseurs. Bien loin de penser à augmenter l'Etat de l'Eglise par d'injustes confiscations, il avoit donné au Duc d'Urbin l'Investiture de son Duché. Il en avoit usé de même à l'égard du Duc de Ferrare, ayant bien reconnu que les Papes précedens n'avoient cherché querelle à ces Princes, que pour contenter la passion qu'ils avoient d'enrichir leurs propres Parens. Il auroit même rendu *Modene* & *Reggio* au Duc de Ferrare, si les clameurs de son Conseil, qui ne pouvoit comprendre que la Justice dût être le fondement de la Politique, ne l'en eussent empêché. Il pensoit aussi à la Reformation de la Cour de Rome; mais la mort ne lui permit pas d'exécuter ce projet. Toutes ces démarches, si éloignées de celles de ses Prédécesseurs immédiats, qui avoient accoutumé les Courtisans & les Peuples d'Italie à voir les Papes suivre les maximes relâchées des Princes temporels, faisoient dire que celui-ci étoit un honnête-homme & un bon Chretien, mais un médiocre Pontife. Aussi, tous les Auteurs Italiens parlent-ils d'Adrien VI. en des termes qui ne marquent pas beaucoup d'estime pour lui.

Caractere de ce Pape mépriſé des Italiens. *Guicciardin. Cimarelli, Sardi.*

Jule Cardinal de Medicis premier Ministre d'Adrien VI.

Dès le commencement de cette année, le Cardinal Jule de Medicis, qui s'étoit retiré à Florence après la mort de Leon X., étoit retourné à Rome, & y avoit été très bien reçu. En très peu de tems, il gagna les bonnes graces du Pontife à un tel point, qu'il supplanta le Cardinal de *Volterra* qui étoit Premier Ministre, & le fit mettre au Château St. Ange. Depuis ce tems-là, il s'empara de la direction de toutes les affaires du Pape, s'acquerant de plus en plus son estime, en faisant le dévot, & en témoignant un zèle extrême pour unir tous les Princes Chretiens contre les Turcs. Ce fut par cet artifice qu'il lui fit faire la démarche de publier la Bulle pour la Treve triennale, qui le conduisit enfin à signer la Ligue contre la France. Un Ministre comme celui-là, étoit sans doute trop habile pour un tel Pape. Adrien VI. mourut le 14. de Septembre, dans le même tems que les Armées commençoient à se mettre en mouvement. S'il eût vécu plus longtems, il auroit sans doute compris, que rien n'étoit moins

moins propre à procurer l'union qu'il ſouhaitoit tant entre les Princes Chretiens, que la Ligue dans laquelle il s'étoit imprudemment engagé. HENRI VIII. 1523.

Le Cardinal Wolſey, ayant reçu la nouvelle de la mort du Pape, écrivit au Roi pour l'en informer, & pour lui demander ſon ſecours & ſa protection. Le lendemain, il lui écrivit encore pour le prier de le recommander à l'Empereur, par une Lettre écrite de ſa propre main. Il ſe flatoit que l'Empereur auroit de la reconnoiſſance pour le ſervice qu'il venoit de lui rendre, en faiſant déclarer le Roi ſon Maitre contre la France, & qu'il lui tiendroit parole au moins cette fois, puiſqu'il ne s'agiſſoit plus de faire élire ſon Précepteur, comme dans le précedent Conclave. Mais, ſi l'on en croit les Hiſtoriens d'Italie, l'Empereur ſongeoit peu à lui faire obtenir le Papat, & on y penſoit encore moins dans le Concalve qui s'aſſembla bien-tôt après la mort d'Adrien VI. De trente-neuf Cardinaux qui étoient dans le Conclave, le Cardinal Jule de Medicis en avoit quinze ou ſeize à ſa devotion, & trois qui lui avoient promis de ne lui être pas contraires, ſi les affaires du Conclave prenoient un train favorable pour lui : de ſorte qu'il ne lui en manquoit plus que ſept ou huit à gagner, pour avoir les deux tiers des voix. Mais cela n'étoit pas facile. Le Cardinal *Colonne*, ſon ennemi, étoit à la tête d'une Faction bien plus nombreuſe, qui l'auroit infailliblement emporté, ſi les Cardinaux qui la compoſoient avoient pu auſſi aiſément s'unir pour faire un Pape, comme pour empêcher que Jule ne le devînt. C'eſt ce qui fit durer le Conclave cinquante jours. Quant à Wolſey, s'il avoit quelques Cardinaux qui travaillaſſent pour lui, ils ne pouvoient être qu'en petit nombre, puiſqu'il avoit contre lui les Partiſans de la France, & que la Faction de l'Empereur étoit la même que celle du Cardinal de Medicis. Enfin, la Faction de Colonne n'ayant pu s'accorder ſur le choix d'un Pape, parce que le Chef en vouloit faire élire un qui n'étoit pas au gré de ſes amis, le dépit qu'il conçut de leur obſtination, fit qu'il alla ſe reconcilier avec le Cardinal de Medicis. Guicciardin dit, que celui-ci lui promit par écrit de le faire Vice-Chancelier, & de lui donner ſon Palais, qui étoit un des plus magnifiques de Rome. Quoi qu'il en ſoit, Colonne lui ayant donné ſept ou huit voix dont il pouvoit diſpoſer, il ne ſe trouva plus de difficulté à ſon élection. Le bruit s'étant répandu dans le Conclave, que le Cardinal de Medicis ſeroit élu par le premier Scrutin, la plûpart des Cardinaux n'attendirent pas que le jour parût, pour aller faire leur Cour à celui qui devoit bien-tôt être leur Maitre. Ce concours attira enfin tous les autres, qui ne ſe trouvant pas en état de s'oppoſer à cette élection, voulurent auſſi témoigner qu'ils y concouroient volontiers. Ainſi dans cette même nuit, qui fut celle du 18. au 19. de Novembre, tous les Cardinaux allerent adorer le nouveau Pape ; & le lendemain matin, ſon élection fut confirmée par un Scrutin ſolemnel, où il eut toutes les voix. C'eſt ainſi que le

Le Cardinal Wolſey fait des efforts pour parvenir au Pontificat. *Myl. Herbert,*

Récit de ce qui ſe paſſa au Conclave. *Guicciardin,*

Clement VII. eſt élu. *Act. Publ. T. XIV. p. 2. Guicciardin.*

HENRI VIII. 1523.

St. Esprit dirigeoit les cœurs des Cardinaux pour faire un Pape, qui, contre leur intention, devoit ſervir d'inſtrument pour faire recevoir à l'Egliſe Romaine la plus grande playe qu'elle eût jamais reçue. Le nouveau Pontife prit le nom de *Clement VII.*, à cauſe de la Fête de St. Clement qui devoit être bien-tôt ſolemniſée. Il étoit Bâtard de Julien de Medicis, Oncle de Leon X. Mais ce défaut de naiſſance, bien que contraire aux Canons, ne fut mis en aucune conſideration. Leon X. qui l'avoit fait Cardinal au commencement de ſon Pontificat, avoit pris la précaution de faire ouïr juridiquement des témoins, qui avoient atteſté, que ſa Mere avoit eu une promeſſe de Julien de Medicis. Ainſi Leon X. ſuppoſant que le conſentement ſeul fait le Mariage, avoit déclaré Jule légitime. Alexandre VI. avoit ſuivi une autre route, quand il voulut faire Cardinal *Ceſar Borgia* ſon Fils Bâtard. Il fit ouïr des témoins qui atteſterent, que Ceſar étoit né d'une femme mariée, d'où on infera, que l'enfant devoit être cenſé Fils du Mari. C'eſt ainſi que les Vicaires de Jéſus-Chriſt ſe jouoient des Loix divines & humaines, pour ſatisfaire leurs paſſions.

Wolſey diſſimule ſon chagrin.

La nouvelle de l'élection de Clement VII. fut un ſujet de mortification pour le Cardinal Wolſey, qui, depuis l'exaltation d'Adrien VI., avoit toujours eſperé d'être Pape, à la premiere vacance. Il ne pouvoit qu'avoir un extrême reſſentiment contre l'Empereur, qui l'avoit abuſé deux fois. Ainſi, l'on peut comme s'aſſurer, vu ſon humeur vindicative, qu'il prit dès-lors la réſolution de ſe venger. Mais comme il ne pouvoit exécuter cette réſolution que par le moyen du Roi ſon Maître, il falloit qu'il ſe gardât bien de lui faire connoître qu'il agiſſoit par un motif de vengeance: autrement, il auroit couru risque de manquer ſon coup. Il cacha donc, ſous le masque d'une feinte moderation, le dépit qu'il avoit dans le fond du cœur, & ſe contenta de dire au Roi, qu'il avoit eu pluſieurs voix dans le Conclave; mais que ſon abſence lui avoit été préjudiciable, & que l'état des affaires d'Italie avoit fait tourner les Cardinaux du côté du Cardinal de Medicis. Peu de jours après, l'Ambaſſadeur du Roi qui réſidoit à Rome, eut ordre de témoigner au nouveau Pape, la joye que le Roi & Wolſey reſſentoient de ſon exaltation. En même tems, Wolſey lui demanda la continuation de la Légation d'Angleterre, affirmant, qu'à cauſe des Prérogatives Royales, elle ne lui portoit pas mille ducats tous les ans. Clement VII. étoit entierement dans le parti de l'Empereur. Ainſi, ſachant de quelle conſequence étoit le ſecours du Roi d'Angleterre dans les conjonctures où les affaires de l'Europe ſe trouvoient alors, il fut bien aiſe d'avoir occaſion de gratifier le Cardinal Wolſey, & d'en faire un ami, par le moyen duquel il pouvoit acquerir l'amitié du Roi ſon Maître. Dans cette diſpoſition, il accorda au Cardinal plus qu'il ne lui demandoit. Par une Bulle du 9. de Janvier de l'année ſuivante 1524, il lui continua la Légation d'Angleterre pour toute ſa

Il demande au nouveau Pape la prolongation de ſa Légation.

Clement VII. la lui accorde pour toute ſa vie.

ſa vie. C'eſt le premier, & peut-être le ſeul exemple d'une Légation perpétuelle. HENRI VIII.

Wolſey ſe trouvoit alors au plus haut point de grandeur, où un Sujet puiſſe aſpirer. Il étoit Archevêque d'Yorck, Evêque de Durham, Abbé de St. Alban, Cardinal, Légat *à Latere* perpétuel, Grand Chancelier d'Angleterre, Premier Miniſtre & Favori du Roi, careſſé par l'Empereur, ménagé par le Pape, conſideré de tous les Princes de l'Europe, ayant un pouvoir presque abſolu en Angleterre, où il ne ſe faiſoit rien d'important, ni dans le ſpirituel, ni dans le temporel, que par ſa ſeule direction. Il eſt aiſé de comprendre, que tant d'avantages n'étoient que trop capables de le rendre orgueilleux & inſolent. Il ne regardoit les Sujets du Roi, que comme des Eſclaves; & malheureuſement pour eux, il inſpiroit peu-à-peu au Roi les mêmes principes, & lui faiſoit entendre, qu'il ne devoit regarder le Parlement que comme un inſtrument pour exécuter ſes volontez. Ces inſinuations ne furent que trop efficaces, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. Ce fut dans la vue de le rendre peu-à-peu indépendant du Parlement, qu'il l'induiſit à exiger des Sujets, en une ſeule fois, le Subſide que le Parlement lui avoit accordé, & qui ne devoit être payé que dans l'eſpace de quatre ans. Tout le monde attribua au Cardinal cette violence, qui établiſſoit un préjugé très dangereux. Mais il ſe mettoit peu en peine des plaintes qu'on pouvoit faire ſur ſon ſujet, puiſqu'il étoit aſſuré de l'appui du Roi, & de la protection du Pape.

1523. Wolſey devient de jour en jour plus orgueilleux.

Il fait payer dans un an un Subſide qui ne devoit être payé qu'en quatre. *Myl. Herbert.*

Il entreprit encore cette même année, une choſe qu'il n'auroit jamais oſé tenter, s'il n'avoit pas été bien convaincu que le Pape ne pouvoit ſe paſſer du ſecours du Roi. C'étoit de faire ſupprimer diverſes Maiſons Religieuſes, pour en appliquer les revenus à l'entretien de deux Colleges, qu'il avoit deſſein de fonder à Oxford & à Ipſwich. Si la Cour de Rome y eût trouvé quelque avantage, il ne ſeroit pas fort étrange qu'elle y eût donné ſon conſentement. Mais qu'elle conſentit à la ſuppreſſion de pluſieurs Monaſteres, pour gratifier un Particulier, c'eſt ce qui ne pouvoit gueres s'attendre, & qui n'étoit peut-être jamais arrivé. Auſſi, ſans doute, le Pape ne l'auroit-il jamais accordé, s'il n'eût pas été abſolument néceſſaire pour ſes deſſeins, de contenter la paſſion de cet ambitieux Miniſtre. Le projet que le Cardinal avoit fait, étoit, de fonder un magnifique College à Oxford, ſous le nom de *College du Cardinal Wolſey*, qui devoit être compoſé de 186. perſonnes gagées. L'autre College devoit être fondé à Ipſwich, lieu de ſa naiſſance, mais ſeulement pour la Grammaire, & pour mettre les jeunes Ecoliers en état d'aller étudier à celui d'Oxford. Mais comme ces projets ne furent pas exécutez cette année, je remettrai à en parler dans une autre occaſion, pour terminer l'année 1523, par le récit de ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe, où les affaires n'étoient pas plus tranquilles qu'ailleurs.

Il forme le projet de fonder deux Colleges. *Idem.*

Henri s'étant engagé dans une Guerre contre la France, craignoit avec

Henri conçoit des deſ-

HENRI VIII. 1523.

avec raiſon la diverſion que les Ecoſſois pourroient faire ſur les frontieres. D'un autre côté, la Minorité du Roi d'Ecoſſe lui inſpiroit de fréquentes tentations de ſe rendre maitre de ce Royaume, à l'exemple d'Edouard III. ſon Prédéceſſeur, qui avoit dépouillé le Roi ſon Neveu dans une pareille conjoncture. Les Factions qui s'étoient formées en Ecoſſe augmentant ſes eſperances, il ne ceſſoit point de les fomenter par le moyen de ſes partiſans, qui étoient en grand nombre, parce qu'il avoit dequoi donner de bonnes penſions. Il prenoit pour prétexte, l'engagement où la nature le mettoit, d'avoir ſoin des interêts du Roi ſon Neveu, qui n'étoit pas d'un âge à pouvoir diſcerner ce qui lui étoit avantageux, de ce qui pouvoit lui être préjudiciable. Ainſi, en qualité d'Oncle affectionné, il faiſoit ſes efforts pour éloigner le Duc d'Albanie, ſous prétexte qu'il étoit dangereux que ce Prince ne s'emparât de la Couronne. Il ſavoit bien qu'il ne viendroit jamais à bout de ſes deſſeins, pendant qu'il y auroit en Ecoſſe un Argus tel que celui-là. La Reine ſa Sœur lui avoit cauſé beaucoup de chagrin, lorſqu'elle s'étoit jointe au parti du Régent, parce que par là elle lui avoit ôté tout prétexte de dire, que le Roi étoit en danger. En effet, il n'étoit pas apparent, ainſi que le Parlement d'Ecoſſe avoit bien ſu l'inſinuer dans ſa réponſe, que la Reine ſe fût unie au Régent pour perdre le Roi ſon Fils. C'étoit pourtant pour donner quelque couleur à cette accuſation, que Henri avoit voulu ſuppoſer, que la Reine ſa Sœur avoit deſſein d'épouſer le Duc d'Albanie. Mais enfin, voyant que cette ſuppoſition ne produiſoit pas l'effet qu'il en avoit attendu, il eut recours à un autre expédient. Ce fut de gagner cette Princeſſe, par la promeſſe qu'il lui fit de lui procurer la Régence. Cela fait, il preſſa encore plus fortement le Parlement d'Ecoſſe, d'ôter la Régence au Duc d'Albanie, & de la redonner à la Reine. Mais, afin de rendre ſes ſollicitations plus efficaces, il réſolut de faire tous les efforts poſſibles pour empêcher que le Duc ne retournât en Ecoſſe. Ce fut dans cette vue, qu'il mit une Flotte en Mer, pour tâcher de le prendre dans ſon paſſage. En même tems, il fit marcher le Comte de Surrey en Ecoſſe, afin de faire ſentir aux Ecoſſois, à quoi ils devoient s'attendre, s'ils ne prenoient pas une prompte réſolution de le ſatisfaire. Les Ecoſſois, ſe trouvant ſans Chef, & peu préparez à cette attaque, ſouffrirent de grands dommages pendant cette Campagne. Le Comte de Surrey s'empara de *Jedworth*, & porta le fer & le feu jusques bien avant dans l'Ecoſſe, ſans trouver aucune réſiſtance. Pendant ce tems-là, les Partiſans de Henri ne ceſſoient point de crier, qu'il falloit faire la Paix avec l'Angleterre, puiſque c'étoit l'unique moyen de ſauver l'Ecoſſe d'une ruine totale. Henri les appuyoit de ſon côté, en offrant de donner en Mariage, Marie ſa Fille unique, au Roi ſon Neveu, & en faiſant valoir les avantages que les Ecoſſois recevroient de cette Alliance.

Mais

ſeins pernicieux à l'Ecoſſe.

Buchanan, *Myſ. Herbert.*

Il y fomente les diviſions.

Il veut en éloigner le Duc d'Albanie,

& fait donner la Régence à la Reine ſa Sœur.

Il fait attaquer l'Ecoſſe,

& offre de donner Marie ſa Fille au Roi ſon Neveu.

HENRI VIII. 1523.

Mais en même tems, il vouloit exiger d'eux, qu'ils rompiſſent tous les liens qui les attachoient à la France. Il étoit pourtant peu vraiſemblable, qu'il penſât ſérieuſement à donner ſa Fille au Roi d'Ecoſſe, puiſqu'elle étoit fiancée à l'Empereur, & qu'il étoit très étroitement uni avec ce Prince. D'ailleurs, il n'y auroit eu aucun avantage ni pour lui, ni pour l'Angleterre, dans un tel mariage. A cela le Parti contraire répondit, que le Roi d'Angleterre ne cherchoit à détacher l'Ecoſſe de la France, que pour pouvoir la ruïner plus aiſément; & que de faire Alliance avec l'Angleterre en abandonnant la France, ce n'étoit autre choſe, que ſe rendre eſclaves des Anglois: Que ce n'étoit pas la premiere fois que, par de ſemblables mariages, les Rois d'Angleterre avoient tenté de ſe rendre maitres de l'Ecoſſe; & qu'on avoit tout à craindre de tels voiſins, qui, de tout tems, avoient aſpiré à la poſſeſſion de toute la Grande Bretagne. Enfin, que c'étoit une étrange maniere de demander une Alliance, & de propoſer un mariage, que de mettre à feu & à ſang le Païs de ceux dont on recherchoit l'amitié. Toutes ces raiſons ne manquoient pas de repliques de la part de l'autre Parti. Mais cela n'aboutiſſoit qu'à augmenter le trouble & la confuſion parmi les Ecoſſois, de telle maniere qu'il leur étoit impoſſible d'en venir à une réſolution. Cependant Henri, qui n'avoit eu deſſein que de les épouvanter en leur faiſant ſentir l'effort de ſes armes, ordonna au Comte de Surrey de quitter l'Ecoſſe, & de rentrer en Angleterre. Mais il avoit à peine diſtribué ſes Troupes dans des quartiers, que les Ecoſſois firent ſur la frontiere d'Angleterre, des courſes qui l'obligerent à marcher une ſeconde fois en Ecoſſe, où il ſe rendit maitre de Jedburgh.

Oppoſitions du parti contraire.

L'Armée Angloiſe ſe retire.

Pendant ce tems-là, le Duc d'Albanie étant informé de ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, brûloit d'envie de s'y rendre, pour appaiſer, par ſa préſence, les troubles que les partiſans du Roi d'Angleterre y excitoient, & pour fortifier la Faction de France qui couroit risque d'être ſurmontée par l'autre. François I. lui avoit accordé un ſecours de trois-mille hommes de pied & de deux-cens hommes d'armes, afin qu'il fût en état de faire une diverſion à Henri de ce côté-là. Mais il n'étoit pas poſſible de faire paſſer ces Troupes en Ecoſſe, pendant que la Flotte Angloiſe tenoit la Mer à deſſein de s'oppoſer à leur paſſage. Il fallut donc avoir recours à la ruſe. Pour cet effet, il feignit de ſe déſiſter du deſſein d'aller en Ecoſſe, & envoya ſes Troupes dans des quartiers aſſez éloignez de la côte, avec ordre pourtant, de ſe tenir prêtes à marcher au premier avertiſſement. Les Vaiſſeaux qui devoient les transporter furent auſſi congédiez, & envoyez en certains Ports, d'où ils avoient ordre de faire voile au rendez-vous qui leur étoit marqué, dès qu'ils en recevroient l'avis de la part du Duc. Cette ruſe trompa l'Amiral Anglois, qui ayant appris par ſes Eſpions, que le Duc d'Albanie étoit retourné à la Cour, après avoir renvoyé ſes Troupes & congédié ſes Vaiſſeaux, jugea qu'il n'y avoit

Le Duc d'Albanie trompe la vigilance des Anglois, & ſe rend en Ecoſſe. *Buchanan.*

HENRI VIII. 1523.

plus rien à craindre pour cette année, & remena ſa Flotte en Angleterre. Le Duc n'en fut pas plutôt informé, qu'il raſſembla ſes Troupes & ſes Vaiſſeaux, & s'étant embarqué vers le milieu du mois de Septembre, il arriva en Ecoſſe le 20., qui étoit le même jour que le Comte de Surrey ſe rendit maitre de Jedburgh.

Il marche avec une Armée vers la frontiere.

L'arrivée du Régent fit reprendre courage aux partiſans de la France, qui commençoient à être fort conſternez, & fit perdre au Roi d'Angleterre pluſieurs perſonnes, qui ne s'étoient engagées dans ſon parti que par pure crainte. Quelque tems après, le Régent fit aſſembler la Nobleſſe à Edimbourg, & tâcha de lui faire comprendre, que le Royaume ſe trouveroit expoſé à un grand danger, ſi on ne s'oppoſoit de bonne heure & avec vigueur aux deſſeins du Roi d'Angleterre. Mais toute ſon éloquence ne fut pas capable de faire changer de ſentiment, à ceux qui préferoient les penſions de Henri à toutes les raiſons qu'on pouvoit leur alleguer. Il ne laiſſa pourtant pas d'aſſembler une Armée, & de s'avancer vers les frontieres, où il arriva le 20. d'Octobre. Mais, quand il fut queſtion de marcher plus avant, pour faire une irruption en Angleterre, il y trouva les mêmes obſtacles qui l'avoient arrêté l'année précedente: C'eſt-à-dire, que les Généraux & les Officiers du parti de l'Angleterre refuſerent de le ſuivre, ſoutenant qu'il étoit manifeſtement contre les interêts de l'Ecoſſe, de provoquer les Anglois, &, qu'il ſuffiſoit de ſe tenir ſur la défenſive. Ils ajoutoient, que ſi on n'avoit deſſein que de ſervir la France, on le faiſoit utilement en tenant une Armée ſur la frontiere, parce que par là on obligeoit les Anglois à en tenir une ſemblable en ces quartiers-là: mais que, dans les conjonctures où l'Ecoſſe ſe trouvoit, c'étoit en faire trop, que de s'expoſer aux risques d'une Bataille, dont la perte entraineroit celle de tout le Royaume. Enfin, le Régent voyant qu'il perdoit ſon tems à vouloir leur perſuader de le ſuivre, fit attaquer le Château de *Werck* par les Troupes Françoiſes: mais elles furent vigoureuſement repouſſées. Pendant ce tems-là, le Régent ayant été informé que le Comte de Surrey s'approchoit à la tête d'une nombreuſe Armée, ne jugea pas à propos de l'attendre, & prit le parti de ſe retirer. En effet, il auroit été trop dangereux de donner bataille avec une Armée où les Anglois avoient trop de partiſans. La ſaiſon n'étant plus propre, ni pour les uns ni pour les autres, à demeurer en campagne, le Comte de Surrey, content d'avoir arrêté les Ecoſſois, mit ſes Troupes en quartier d'Hiver, & le Régent fit la même choſe de ſon côté.

On refuſe de le ſuivre en Angleterre.

Le Comte de Surrey s'approche.

Le Régent ſe retire.

Progrès de la Reformation.

Pendant que le feu de la Guerre étoit allumé dans preſque toutes les parties de l'Europe, la Reformation faiſoit des progrès conſiderables en Allemagne, & commençoit même à s'étendre en Suiſſe, en France, & en Angleterre. Dès le commencement de cette année, le Canton de Zurich, excité par les prédications de *Zuingle*, avoit renoncé à divers Articles de la Religion qu'il avoit profeſſée juſqu'alors,

lors, quoique Zuingle & Luther fuſſent oppoſez ſur celui de l'Euchariſtie. Pluſieurs commençoient auſſi en France & en Angleterre, à ſe dégoûter d'une Religion qui ſembloit plus fondée ſur le Pape, que ſur Jéſus-Chriſt. Adrien VI. étant informé des progrès que la Doctrine de Luther faiſoit de jour en jour en Allemagne, avoit envoyé un Nonce à la Diete de Nuremberg, pour exhorter les Princes Allemans à détruire Luther & ſes Sectateurs. Il avouoit pourtant, dans une Lettre qu'il leur écrivit ſur ce ſujet, qu'il s'étoit gliſſé beaucoup d'abus & de déſordres dans l'Egliſe, & il en rejettoit la faute ſur ceux qui l'avoient gouvernée avant lui. Mais il diſoit, que de vouloir tout reformer à la fois, ce ſeroit le moyen de tout gâter, & qu'il falloit aller pas à pas dans cette Reformation. Luther ayant vu cette Lettre, la publia en Allemand, avec des Notes de ſa façon, où il diſoit, entre autres choſes, que les pas dont le Pape parloit étoient ſi grands, qu'il y avoit un intervalle de cent ans entre chacun d'eux. D'un autre côté, la Diete prenant avantage de l'aveu du Pape, demanda qu'il fût tenu en Allemagne un Concile libre, où chacun fût obligé par ſerment de dire franchement ſon avis, & qu'une infinité d'abus qui, depuis ſi longtems, faiſoient gémir l'Allemagne, fuſſent reformez. HENRI VIII. 1523.

Cependant, Luther continuoit toujours à écrire pour la défenſe de ſa Doctrine. Entre autres Ecrits, il avoit publié une Réponſe au Livre du Roi d'Angleterre, dans laquelle il l'avoit fort peu ménagé. Cette conduite obligea Henri à ſe plaindre de lui aux Princes de la Maiſon de Saxe. En même tems, il les exhortoit à empêcher la publication de la Bible Allemande de Luther, de peur que cette Traduction ne portât du préjudice à la Vérité. Mais ſa Lettre ne produiſit pas un grand effet. Luther répond au Livre du Roi d'Angleterre.

Les progrès de la Reformation n'étoient pas encore aſſez conſiderables, pour attirer beaucoup l'attention des principaux Souverains de l'Europe, qui ne penſoient uniquement qu'à la Guerre. Clement VII. avoit refuſé de renouveller la Ligue, quoiqu'il y eût lui-même engagé ſon Prédéceſſeur, & avoit déclaré qu'il vouloit obſerver une exacte neutralité. Cette déclaration mit d'abord le Duc de Bourbon dans un extrême embaras, parce que l'Empereur n'ayant pas pourvu au payement de ſes Troupes, il n'étoit pas poſſible au Duc de les ſatisfaire, depuis que le Pape & les Florentins ne fourniſſoient plus les Subſides accoutumez. Il trouva pourtant le moyen de tirer quelque argent des habitans de Milan; & enfin, il porta le Pape à lui donner vingt-mille ducats, & à lui en faire compter cinquante-mille par les Florentins, à condition qu'on lui garderoit le ſecret. 1524. Affaires d'Italie.

Quelque tems après, le Duc de Bourbon ayant reçu un renfort de ſix-mille Landsquenets, & l'Armée Venitienne, commandée par le Duc d'Urbin, l'étant venu joindre, il ſe mit en campagne avec trente-cinq-mille hommes. Pendant ce tems-là, Bonnivet ſe trouvoit

HENRI VIII. 1524. voit fort embaraſſé. Il n'avoit pas plus de vingt-mille hommes, le reſte de ſon Armée ayant péri ou déſerté pendant la derniere Campagne. Mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour lui, c'eſt qu'il n'avoit point d'argent pour payer ſes Troupes. C'étoit un mal commun aux deux partis. Il eſt vrai qu'il attendoit dix-mille Suiſſes, & cinq-mille Griſons: mais il prévoyoit qu'il n'en tireroit pas un grand uſage, parce qu'il n'avoit pas dequoi les ſatisfaire à leur arrivée. Cela le fit réſoudre à chercher les Imperiaux, pour leur donner bataille. Mais comme ils étoient bien informez de ſon état, ils réſolurent de l'éviter, quoiqu'ils fuſſent ſuperieurs en nombre, dans l'eſperance de diſſiper ſon Armée ſans la combattre. En effet, les cinq-mille Griſons qui alloient joindre l'Amiral, & qui s'étoient avancez jusqu'à Bergame, n'y ayant point trouvé l'argent qui leur avoit été promis, s'en retournerent par le même chemin qu'ils étoient venus. Quant aux dix-mille Suiſſes, ils arriverent véritablement à Yvrée, & s'avancerent même ſur le bord de la *Sleſia*; mais il ne fut pas poſſible de les faire marcher plus avant, faute d'argent pour les ſatisfaire. Cependant, les Imperiaux ſe rendoient maitres de pluſieurs petites Places qui incommodoient beaucoup le Camp des François, & enfin, ils mirent l'Amiral dans la néceſſité de ſe retirer à Novarre. Dans ces entrefaites, le Château de Cremone, que les François avoient tenu jusqu'alors, ſe rendit aux Imperiaux.

L'Armée de France repaſſe les monts.

Bonnivet, voyant que les Griſons s'en étoient retournez, que les Suiſſes ne vouloient point agir ſans être aſſurez de leur payement, & que la déſertion étoit grande dans ſon Armée, ſe réſolut enfin à repaſſer les Alpes. Dès que le Duc de Bourbon fut averti de ſa marche, il le ſuivit en toute diligence, pour tâcher de l'engager au combat. Il y eut même entre les deux Armées quelques rudes eſcarmouches, dans l'une deſquelles le brave Capitaine *Bayard* fut tué. Mais, malgré tous les efforts des Imperiaux, Bonnivet ne laiſſa pas de faire ſa retraite en aſſez bon ordre. Dès que les François eurent repaſſé les monts, les Places qu'ils tenoient encore dans le Milanois, firent leur Capitulation, & ſe rendirent aux Imperiaux.

Le Milanois eſt perdu pour la France.

Les François ne furent pas plutôt hors d'Italie, que l'Empereur & le Roi d'Angleterre penſerent aux moyens d'attaquer François I. dans ſon propre Royaume. Ils avoient beaucoup eſperé de la revolte du Duc de Bourbon. Mais jusqu'alors, il n'avoit pas été poſſible d'en profiter, parce que la Conſpiration avoit été trop tôt découverte. Les affaires d'Italie ayant proſperé au-delà de leur attente, ils réſolurent de ſe ſervir du Duc de Bourbon, pour porter la Guerre en France, ſe perſuadant, que s'il pouvoit avoir quelque avantage conſiderable, il feroit revolter une partie du Royaume. Le Duc lui-même les entretenoit dans cette eſperance, parce que c'étoit là ce qui le rendoit conſiderable. Il auroit bien voulu agir en quelque endroit qui ne fût pas trop éloigné de ſes Terres, d'où il eſperoit de tirer de grands

Deſſeins de l'Empereur & de Henri contre la France. *Guicciardin. Mezerai. Herbert.*

grands ſecours. Mais il fut trouvé plus à propos qu'il entrât avec une Armée en Provence, à cauſe qu'il pouvoit être aiſément aſſiſté de la Flotte d'Eſpagne, qui ſe tenoit au Port de Genes; au-lieu qu'en s'engageant dans le milieu du Royaume, cette Flotte lui devenoit inutile. Cette réſolution étant priſe, Henri voulut bien s'engager à fournir au Duc cent-mille écus par mois, à condition qu'apres le premier mois, il lui ſeroit libre de diſcontinuer ce payement, pourvu qu'il agît lui-même en Picardie, à la tête d'une Armée Royale, depuis le 1. de Juillet juſqu'à la fin de Décembre.

HENRI VIII. 1524.

Le Duc de Bourbon ſe prépare à entrer en Provence.

Henri s'engage à lui fournir de l'argent. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 94.

Quoique l'Empereur eût fait eſperer au Duc de Bourbon qu'il lui donneroit toute l'Armée qui étoit en Italie pour ſon Expédition en Provence, il ne put pourtant ſe diſpenſer d'en laiſſer une bonne partie à Milan, & dans les autres Places de ce Duché, ſous les ordres de Lanoy Viceroi de Naples. D'un autre côté, les Venitiens retirerent leurs Troupes, parce qu'ils ne s'étoient engagez par leur Traité particulier, qu'à la défenſe du Milanois. Ainſi le Duc de Bourbon ſe mit en marche le 24. de Juin, bien plus foible qu'il ne s'y étoit attendu (1), & entra en Provence le 2. du mois de Juillet. D'abord il ſe rendit maitre d'Aix, & de quelque autre Ville, & enfin il arriva devant Marſeille, dont la priſe étoit le principal but de ſon Expédition. Mais peu de jours auparavant, *Renzo de Ceri*, Capitaine Italien au ſervice de la France, s'y étoit jetté dedans avec une nombreuſe Garniſon. Cela fit comprendre au Duc, qu'il y trouveroit plus de réſiſtance qu'il ne s'y étoit attendu; & néanmoins, il ne laiſſa pas d'en commencer le Siege.

Le Duc de Bourbon marche en Provence. *Guicciardin. Mezerai.*

Il aſſiege Marſeille.

Cependant, François I. ayant eu avis de la marche du Duc de Bourbon, avoit donné ſes ordres pour faire aſſembler ſes Troupes, & pour faire entrer du monde dans Avignon, de peur que les ennemis ne s'en ſaiſiſſent. Ce fut là qu'il réſolut d'aſſembler ſon Armée, & il s'y rendit lui-même pour la commander en perſonne. Il n'eſt nullement néceſſaire de parler ici en détail, ni du Siege de Marſeille, ni de la grande diligence avec laquelle le Roi aſſembla ſes forces. Il ſuffit de dire en un mot, que le même jour qu'il partit d'Avignon, à deſſein d'aller combattre l'Armée Imperiale, ſavoir le 10. de Septembre, le Duc de Bourbon leva le Siege de Marſeille, pour ſe retirer en Italie. Pendant que le Roi étoit à Avignon, il y reçut la nouvelle de la mort de la Reine ſa Femme, qui étoit décedée à Blois, au mois de Juillet.

François I. accourt au ſecours,

& oblige le Duc à ſe retirer en Italie.

La retraite du Duc de Bourbon changea entierement la face des affaires. François I. qui s'étoit vu en danger de perdre la Provence, ſe trouvoit à la tête d'une Armée de plus de quarante-mille hommes, en état d'être employée à quelque entrepriſe conſiderable. Ainſi, voyant que les Imperiaux prenoient un aſſez long détour pour ſe retirer

Le Roi marche en Italie, par une autre route.

(1) Il avoit 13000. hommes de pied, & 3000. Chevaux.

HENRI VIII. 1524. 15. d'Oct.

tirer en Italie, il réſolut de profiter de cet avantage, & de celui que la ſuperiorité de ſon Armée lui donnoit, pour recouvrer le Milanois. Cette réſolution étant priſe, il ſe mit en marche, pour tâcher d'arriver à Milan avant eux. D'un autre côté, le Duc de Bourbon ayant été informé que le Roi prenoit le chemin le plus court pour ſe rendre à Milan, fit une diligence incroyable pour n'être pas prévenu, comprenant bien que de là dépendroit la conſervation du Duché. Ainſi les deux Armées, marchant par deux differentes routes, arriverent le même jour, l'une à *Albe*, l'autre à *Verceil*. Peu de jours après, le Duc de Bourbon alla joindre le Viceroi de Naples à Pavie.

Les deux Armées arrivent en même tems.

Pendant que l'Armée Imperiale étoit en Provence, la Cour d'Angleterre ſe trouvoit autrement diſpoſée qu'elle ne l'avoit été juſqu'alors, & ſembloit avoir deſſein de ſuivre d'autres maximes. Henri ne faiſoit aucune diverſion en Picardie, quoiqu'il n'eût payé qu'un ſeul mois du Subſide qu'il devoit donner au Duc de Bourbon. C'en étoit aſſez pour donner à l'Empereur des ſoupçons, qui ſe trouvoient confirmez par la demande hors de ſaiſon que Henri lui faiſoit, de l'argent qu'il lui avoit prêté à ſon départ d'Angleterre. Il ne pouvoit ſe perſuader que ce Prince demandât ſon payement, dans un tems ſi peu convenable, au-lieu d'accomplir lui-même ſon engagement, ſans qu'il eût deſſein de chercher un prétexte de rupture. Son inquietude ſur ce ſujet fut encore augmentée, par l'avis qu'il reçut de ſon Ambaſſadeur en Angleterre, qu'un homme étoit venu de France à Londres, de la part de la Ducheſſe d'Angoulême Régente en France, & qu'il avoit de longues & de fréquentes Conferences avec le Cardinal Wolſey. Tout cela, joint à l'humeur vindicative du Cardinal, qu'il avoit amuſé en vain de l'eſperance du Papat, lui faiſoit craindre avec raiſon que le Roi d'Angleterre ne penſât à l'abandonner pour ſe liguer avec ſon ennemi. Cependant, dans la ſituation où les affaires ſe trouvoient, il n'y avoit aucune meſure à prendre, puiſque tout dépendoit du ſuccès de la Guerre qui alloit recommencer en Italie, où ſes Généraux ne ſe trouvoient pas peu embaraſſez.

Henri change ſes projets & s'éloigne de l'Empereur. *Myl. Herbert. Guicciard.*

Les Imperiaux abandonnent Milan.

Dès que le Duc de Bourbon & le Viceroi de Naples ſe furent joints, ils tinrent Conſeil pour ſavoir ce qu'ils avoient à faire dans une ſi fâcheuſe conjoncture. D'abord, ils réſolurent de laiſſer de groſſes Garniſons dans Pavie & dans Alexandrie, & de ſe refugier dans Milan. Mais la Peſte avoit fait de ſi grands ravages dans cette Ville, tout y étoit dans une ſi grande confuſion, & il y avoit une telle diſette d'argent & de vivres, qu'ils ſe virent obligez de ſe déſiſter de ce deſſein, & d'abandonner cette Capitale. Ainſi, après avoir bien muni Pavie & Alexandrie, ils ſe retirerent à *Soncino*, où François Sforze ſe rendit auſſi avec eux.

Les François y entrent.

Cependant, François I. marchant toujours vers Milan, & ſachant que les Imperiaux s'étoient retirez, fit entrer ſes Troupes dans la Ville,

le, & donna ſes ordres pour faire le Siege du Château. Si, au-lieu d'aller à Milan, il eût marché droit à l'Armée Imperiale qui étoit fort peu en état de lui faire tête, il l'auroit infailliblement diſſipée. Mais le malheureux conſeil de l'Amiral de Bonnivet l'obligea, non ſeulement à marcher vers Milan, qui ne pouvoit lui manquer s'il eût battu ou fait fuir les Imperiaux, mais encore à prendre la réſolution d'aſſieger Pavie. Dès qu'il fut devant cette Place, les Généraux de l'Armée Imperiale commencerent à prendre courage, dans l'eſperance que la longueur de ce Siege, & les obſtacles que l'Hiver lui feroit trouver, leur donneroient le tems de prendre quelques meſures. Cependant, ils envoyerent en toute diligence faire une levée de dix-mille hommes en Allemagne. Le Pape, les Venitiens, & les Florentins leur ayant manqué tous à la fois, depuis que le Roi de France étoit en Italie, leur unique reſſource étoit la longueur du Siege de Pavie, qui fut commencé au mois de Novembre.

HENRI VIII. 1524.

Le Château eſt aſſiegé. *Guicciardin.* *Du Bellay.*

Faute de François I.

Il aſſiege Pavie.

Les Imperiaux font lever des troupes en Allemagne.

Clement VII., qui ſous le précedent Pontificat s'étoit hautement déclaré contre le Roi de France, ſe trouvant fort embaraſſé, envoya un Nonce aux deux Armées pour tâcher de procurer une Treve; & n'ayant pu y réuſſir, il fit ſon accommodement particulier avec le Roi de France. De plus, il lui propoſa d'entreprendre la Conquête de Naples, & fit avec lui un Traité ſecret, par lequel il s'engageoit à donner paſſage à ſes Troupes.

Le Pape traite ſecretement avec le Roi.

Peu de jours après, François détacha cinq ou ſix-mille hommes ſous le commandement du Duc d'Albanie, qui avoit quitté l'Ecoſſe depuis le commencement du Printems, & leur fit prendre la route de Naples. Comme il falloit néceſſairement qu'ils paſſaſſent par les Terres de l'Egliſe, Clement VII. feignit pendant quelque tems de vouloir s'y oppoſer, afin de faire croire que c'étoit contre ſon gré. Dès que les François furent au milieu de ſes Etats, il publia ſon accommodement avec le Roi de France, comme s'il avoit été tout récent, & en fit informer l'Empereur, en s'excuſant ſur la néceſſité & ſur une force majeure. Quoique l'Empereur eût beaucoup de flegme, il ne put s'empêcher en cette occaſion, de témoigner un extrême reſſentiment contre le Pape. Il dit que ce n'avoit été qu'à la ſollicitation de Leon X. qu'il avoit entrepris la défenſe de l'Italie: que c'étoit Clement lui-même qui avoit ſollicité Adrien VI. à ſigner la Ligue; & que depuis qu'il étoit devenu Pape, il l'abandonnoit dans ſon plus grand beſoin, & le laiſſoit pourſuivre ſeul une Guerre qu'il avoit lui-même excitée: qu'il eſperoit pourtant de s'en tirer à ſon honneur, & à la confuſion de ceux qui lui tournoient ſi lâchement le dos. L'évenement fit pourtant voir, que le Pape lui avoit rendu un ſervice ſignalé, en incitant ſon ennemi à porter la Guerre dans le Royaume de Naples, puiſque par là il lui avoit fait diviſer ſes forces. Mais il eſt incertain ſi le Pape avoit eu cette intention.

François I. fait un détachement pour Naples, ſous le Duc d'Albanie. *Du Bellay.* *Mezerai.*

Clement VII. uſe de diſſimulation avec l'Empereur;

qui eſt très irrité contre lui. *Guicciardin.*

HENRI VIII. 1524.

Un autre accident contribua encore à faire perdre à François I. la grande ſuperiorité qu'il avoit ſur ſes ennemis. *Renzo de Ceri*, qui avoit défendu Marſeille, ayant reçu ordre du Roi d'y embarquer deux-mille hommes ſur les Galeres, & d'aller joindre le Duc d'Albanie qui l'attendoit dans la Toscane, ſe rendit en paſſant maitre de Savonne. Ce ſuccès, qui paroiſſoit très avantageux pour François I., devint un véritable malheur pour lui, en ce qu'il lui fit prendre la réſolution de faire un nouveau détachement de ſon Armée, ſous la conduite du Marquis de Saluces, pour aller ſe poſter à Savonne, afin d'y prendre contre Genes, les avantages que les occaſions lui préſenteroient. Les deux détachemens pour Naples & pour Savonne affoiblirent tellement l'Armée Françoiſe, que les Imperiaux ne craignirent plus de ſe mettre en campagne, pour tâcher de prolonger le Siege de Pavie, en attendant le ſecours d'Allemagne que le Duc de Bourbon étoit allé lui-même hâter. En effet, peu de jours après, *Pescaire* ſe rendit maitre de *Caſſan*, qui étoit un poſte très avantageux pour ſon deſſein. Ce fut par cet évenement que finit l'année 1524. Mais, avant que de paſſer à la ſuivante, il eſt néceſſaire de dire un mot de ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe, pendant celle-ci.

François I fait un autre détachement pour Savonne.

Les Imperiaux ſe mettent en campagne.

Ils incommodent beaucoup le Siege.

Affaires d'Ecoſſe.

Le Duc d'Albanie étant retourné en France au mois de Mai, la Reine Douairiere, & le Comte d'Aran de la Maiſon d'Hamilton, conſeillerent au jeune Roi, qui n'étoit âgé que de treize à quatorze ans, de prendre lui-même les rênes du Gouvernement. Ce conſeil étoit fort intereſſé: mais Jaques étoit encore trop jeune pour le connoitre. Il le ſuivit, & ayant aſſemblé les Etats, il y fit déclarer, que l'autorité du Régent étoit finie, & qu'à l'avenir, on ne recevroit des ordres que du Roi-même. Après cela, ce furent la Reine & le Comte d'Aran qui gouvernerent au nom du Roi. Ce changement ne ſe fit pas avec l'approbation de tout le monde. Les Comtes de *Lenox* & d'*Argyle*, fâchez de voir le Comte d'Aran en poſſeſſion du Gouvernement ſous prétexte de la Majorité anticipée du Roi, firent venir de France le Comte d'Angus pour s'appuyer de ſon crédit, parce qu'il étoit entierement brouillé avec la Reine ſa Femme. Dès que ce Seigneur fut arrivé, ils ſe liguerent avec lui, & ſous prétexte de tirer le Roi de la captivité prétendue où la Reine & le Comte d'Aran le retenoient, ils leverent des Troupes & ſe ſaiſirent de Sterlin, après quoi ils marcherent à Edimbourg où le Roi étoit. A leur approche, la Reine & le Comte firent entrer le Roi dans le Château: mais comme ils n'avoient pas pris ſoin d'y mettre des vivres, en peu de jours ils ſe virent contraints de livrer le Roi aux trois Seigneurs, qui prirent la qualité de Régens. Ainſi le Roi fut remis en tutele ſous ces trois nouveaux Gouverneurs, qui convinrent entre eux d'adminiſtrer la Régence tour à tour, chacun quatre mois. Le Comte d'Angus fut le premier: & comme il étoit dans les interêts du Roi d'Angleterre, il lui envoya des Ambaſſadeurs pour traiter du mariage

Fin de la Régence du Duc d'Albanie.

Le Comte d'Angus ſe fait déclarer Régent.

ge du Roi d'Ecoſſe avec la Princeſſe Marie, ſelon le plan que Henri avoit lui-même formé. Pour faciliter cette Négociation, la Treve, qui devoit finir le premier jour de Décembre, fut prolongée juſqu'au 25. de Janvier de l'année ſuivante 1525.

HENRI VIII. 1524.

Treve entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. *Act. Publ. T. XIII p.* 21. 23, 28.

Comme l'Angleterre fut fort tranquille pendant toute l'année 1524, les affaires de ce Royaume ne m'arrêteront pas longtems. Je me contenterai de dire en deux mots, que Clement VII., ſe trouvant dans une très fâcheuſe ſituation entre l'Empereur & le Roi de France, ménageoit beaucoup la Cour d'Angleterre, dont il croyoit qu'il pourroit avoir beſoin. Ce fut dans cette vue, qu'il confirma au Roi le Titre de *Défenſeur de la Foi*, qu'il avoit déja reçu de Leon X; & que, pour faire plaiſir au Cardinal Wolſey, il ſupprima le Monaſtere de St. *Frideswide*, ſitué dans la Ville d'Oxford, ſur le terrein duquel le Cardinal avoit deſſein de faire bâtir ſon College, & en appliqua les revenus à cette nouvelle fondation. Mais comme cela ne ſuffiſoit pas pour l'entretien de ce College, le Cardinal ſe fit donner pouvoir de viſiter toutes ſortes de Maiſons Religieuſes, nonobſtant leurs Privileges, & particulierement celles de l'Ordre de St. François, qui prétendoient être exemptes. C'étoit afin de pouvoir faire un état certain de celles qui pouvoient être ſupprimées, pour en appliquer les revenus à l'entretien de ſes Colleges. La Bulle qui lui donnoit ce pouvoir, étoit du 21. d'Aout. Le 11. de Septembre ſuivant, le Pape lui fit expédier une autre Bulle, qui lui permettoit de ſupprimer autant de Monaſteres qu'il jugeroit à propos, juſqu'à la valeur de trois-mille ducats de rente, pour le même uſage.

Clement confirme à Henri le Titre de Défenſeur de la Foi. *Ibid. pag.* 13.

Il ſupprime quelques Monaſteres en faveur du College de Wolſey. *Pag.* 15.

Bulle accordée au Cardinal. *Pag.* 18.

Autre Bulle. *Pag.* 22.

Au commencement du mois de Décembre, le Cardinal Laurent Campegge, qui avoit été Légat du Pape en Allemagne, fut pourvu de l'Evêché de Salisburi, avec le conſentement du Roi. Il faut préſentement revenir au Siege de Pavie, pour y voir un évenement qui apporta aux affaires de l'Europe un changement très conſiderable, auquel l'Angleterre prit beaucoup de part.

Le Cardinal Campegge eſt fait Evêque de Salisbury. *Pag.* 29.

1525. *Guicciardini. Du Bellay. Mezerai.*

François I. s'obſtinoit toujours à ce Siege, quoique ſans avancer beaucoup, à cauſe de la rigueur de la ſaiſon, & de l'Armée Imperiale, qui s'étant poſtée à Caſſan, incommodoit beaucoup ſes Convois. D'ailleurs, il avoit fait trois détachemens de ſon Armée, l'un avant le Siege pour aſſieger le Château de Milan, un autre pour Naples, & le troiſieme pour Savonne. D'un autre côté, le Duc de Bourbon arriva d'Allemagne ſur la fin du mois de Janvier, amenant un renfort de dix-mille hommes de pied, & de mille Chevaux, avec quoi l'Armée Imperiale ſe trouva forte de vingt & deux-mille hommes. Comme l'argent manquoit aux Généraux, & qu'à cauſe de cela, ils n'étoient pas aſſurez de pouvoir empêcher l'Armée de ſe débander, ils réſolurent de tenter le ſecours de Pavie. Pour cet effet, ils ſe mirent en marche le 3. de Fevrier, pour s'approcher de la Place, réſolus de profiter des occaſions qui ſe pourroient préſenter. Mais comme le

Le Duc de Bourbon amene des Troupes d'Allemagne.

HENRI VIII. 1525.

Camp des aſſiegeans étoit bien retranché, ils attendirent trois ſemaines avant que d'exécuter une réſolution ſi dangereuſe, qui pouvoit avoir de terribles ſuites. Pendant ce tems-là, les Griſons ayant rappellé ſix-mille hommes qu'ils avoient dans l'Armée de France, & ces Troupes étant parties ſans qu'il fût poſſible au Roi de les retenir, le Duc de Bourbon jugea qu'il ne falloit pas differer davantage l'attaque du Camp ennemi. Cette réſolution fut exécutée la nuit du 24. au 25. de Fevrier, avec un ſuccès bien funeſte à François I., puiſque ſon Armée fut miſe en déroute, & qu'il eut lui-même le malheur de tomber entre les mains de ſes ennemis.

Les Impériaux attaquent l'Armée aſſiegeante.

François I. eſt battu & fait priſonnier.

Le ſuccès de cette Bataille remplit toute l'Europe de conſternation & de crainte. L'Empereur ſe trouvoit ſans Concurrent, & en état de ſubjuguer l'Italie avec ſon Armée victorieuſe; pendant que le Roi d'Angleterre, ſon Allié, pouvoit donner à la France, du côté de Picardie, un coup dont elle ne ſe ſeroit jamais relevée. Par conſéquent, la balance de l'Europe étant ôtée, il y avoit, pour la plupart des Souverains, un grand ſujet de craindre qu'ils ne tombaſſent enfin dans l'eſclavage. Les Venitiens ſeuls, connoiſſant parfaitement le danger, propoſerent au Pape de faire une Ligue contre l'Empereur, ne doutant point que le Roi d'Angleterre n'y entrât auſſi, parce que c'étoit ſon interêt. Cette Ligue, jointe aux forces que la France pouvoit encore mettre ſur pied, & au ſecours qu'on auroit pu tirer des Suiſſes en les payant largement, auroit été capable de tenir l'Empereur en bride, ſi elle avoit pu ſe conclure ſur le champ. Mais le Pape, préferant ſon interêt particulier au général, ſe hâta de faire ſon Traité avec le Viceroi de Naples qui agiſſoit au nom de l'Empereur. Ce Traité portoit, entre autres choſes, que l'Empereur donneroit à François Sforze l'Inveſtiture de Milan. Il y avoit de plus, trois Articles ſéparez qui regardoient le Pape en particulier, ſavoir 1. Que les habitans du Milanois ſe pourvoiroient de Sel dans les Terres du Pape. 2. Que l'Empereur obligeroit le Duc de Ferrare à rendre à l'Egliſe la Ville de Reggio, dont il s'étoit emparé après la mort de Leon X. 3. Que le Pape auroit la diſpoſition des Bénéfices dans le Royaume de Naples. Par ce Traité, qui n'avoit aucune vertu juſqu'à ce qu'il fût ratifié par l'Empereur, l'habile Viceroi trouva le moyen de faire évanouïr, ou du moins, de differer le projet de Ligue contre l'Empereur propoſée par les Venitiens, & de rendre le Pape ſuſpect aux autres Puiſſances. C'étoit le plus grand ſervice qu'il pouvoit rendre à ſon Maitre en cette occaſion.

Les Venitiens propoſent une Ligue contre l'Empereur.

Le Pape n'oſe s'y engager.

Il traite avec l'Empereur.

Guicciardini.

Cependant, les Généraux de l'Empereur ſe trouvoient très embaraſſez après une ſi belle victoire, parce qu'ils manquoient d'argent pour payer leurs Troupes. Ils avoient bien tiré cent-mille ducats de Florence; mais cela ne ſuffiſant pas pour payer les arrerages de l'Armée & pour l'entretenir dans la ſuite, ils ſe virent obligez d'en licencier la meilleure partie, dès que, par le Traité avec le Pape, ils furent aſſu-

Embaras des Généraux de l'Empereur.

Ils congédient une partie de leur Armée.

HENRI VIII. 1525.

assurez qu'il n'y avoit plus de Ligue à craindre. D'ailleurs Trivulce, qui assiegeoit le Château de Milan, avoit déja repassé les Alpes, & le Duc d'Albanie ne pensoit qu'à se retirer en France avec son Armée. Ce licenciement de Troupes auroit produit un très bon effet pour l'Empereur, qui avoit interêt de prévenir par sa moderation les mesures que les Puissances d'Italie allarmées pouvoient prendre contre lui, si ses Généraux étoient bien entrez dans les mêmes vues. Mais la prosperité leur faisant oublier la Politique, ils traiterent les Souverains d'Italie, & surtout les Venitiens, avec une hauteur qui leur donna lieu de craindre pour leur liberté, & qui leur fit prendre la résolution de faire tous les efforts possibles pour éviter l'esclavage dont ils étoient menacez.

Moderation de l'Empereur en recevant la nouvelle de la victoire de Pavie.

L'Empereur savoit bien mieux dissimuler ses sentimens. Il reçut la nouvelle de la victoire de Pavie, & de la captivité du Roi de France, avec beaucoup de moderation, & défendit d'en faire des feux de joye, disant qu'on ne devoit se réjouïr que des victoires qu'on remportoit sur les Infideles. Il paroissoit compâtir au malheur de François, & pour ainsi dire, se mettre en sa place, en reconnoissant que c'étoit un coup de la fortune, & qu'il n'y avoit point de Prince, pour si brave qu'il fût, qui ne pût être sujet à une semblable disgrace. Peu de tems après, il assembla son Conseil pour déliberer sur ce qu'il devoit faire de son prisonnier. Son Confesseur, qui parla le premier, fut d'avis qu'il le relâchât sans condition. Il lui représenta, que par cette générosité, non seulement il acquerroit une gloire immortelle, mais encore, qu'il feroit du Roi de France un véritable ami, qui, pour ne se laisser pas vaincre en générosité, se piqueroit sans doute de lui en témoigner sa reconnoissance: Qu'avec son secours, il donneroit la Loi à l'Allemagne & à l'Italie, sans être obligé de demander celui des autres Princes inferieurs. Mais le Duc d'Albe refuta toutes ces raisons, & conclut qu'il falloit tirer de cette victoire tous les avantages qu'elle pouvoit naturellement procurer; & l'Empereur se rangea dans son sentiment. Cela fait bien voir que sa prétendue moderation n'étoit qu'une feinte, pour empêcher les Princes de l'Europe de s'allarmer, & de prendre ensemble des mesures pour s'opposer à l'exécution de ses desseins ambitieux.

Il délibere sur ce qu'il doit faire de son prisonnier.

Avis de son Confesseur.

Avis du Duc d'Albe, qui est suivi.

L'Empereur offre des conditions pour la liberté de François.

Pour continuer cette feinte, il envoya le Comte de *Beaurain* en Italie, avec certaines conditions sous lesquelles il vouloit consentir à relâcher son prisonnier. Il étoit bien assuré que François ne les accepteroit pas. Mais il étoit de son interêt de faire croire au Public, qu'il ne tenoit pas à lui que ce Prince ne fût mis en liberté: Pour cet effet, on prenoit un grand soin de répandre en tous lieux, que l'Empereur avoit envoyé au Roi des conditions très équitables. Mais on se gardoit bien de les publier. Entre autres choses, il demandoit pour lui-même le Duché de Bourgogne. De plus, il vouloit joindre aux Terres du Duc de Bourbon, la Provence & le Dauphiné, & composer

HENRI VIII. 1525.

poſer de toutes ces Pieces, pour ce Prince, un Royaume indépendant de la Couronne de France. Enfin, il prétendoit que François I. donnât au Roi d'Angleterre une entiere ſatisfaction, ſur tout ce qu'il lui devoit. La premiere de ce ces conditions n'avoit rien qui dût ſurprendre, à ne conſiderer que la juſtice & l'équité. Le Roi Louis XI. s'étoit mis en poſſeſſion du Duché de Bourgogne après la mort du dernier Duc, ſous prétexte d'un droit qui lui étoit conteſté, & dont pourtant il s'étoit lui-même fait Juge. On ne pouvoit donc pas trouver mauvais, que l'Empereur demandât d'être rétabli dans un bien qui avoit été ravi à Marie de Bourgogne ſon Ayeule, du moins, juſqu'à ce que le procès fût jugé par la voye de la Juſtice. Mais ce qu'il y avoit d'étrange & de dur dans les propoſitions de l'Empereur, c'étoit de vouloir former, au milieu de la France, un Royaume indépendant, pour en gratifier un Sujet rebelle, premier auteur de la disgrace du Roi. Selon les apparences, il n'inſiſtoit ſur cet Article, que pour faire mieux paſſer le premier, ou pour donner lieu à une rupture. François I. rejetta bien loin ces conditions, & jura qu'il aimeroit mieux paſſer tout le reſte de ſa vie en priſon, que de les accepter. Mais il fit, à ſon tour, des offres qu'il crut aſſez avantageuſes au vainqueur, ſavoir, qu'il épouſeroit Eleonor Reine Douairiere de Portugal, Sœur de l'Empereur; & qu'il donneroit au Duc de Bourbon la Ducheſſe d'Alençon ſa Sœur, qui venoit de perdre le Duc ſon Epoux: Qu'il conſentiroit de tenir le Duché de Bourgogne à titre de Dot de la Reine Douairiere, & de le rendre héréditaire aux enfans qui naitroient de leur Mariage: Qu'il rendroit au Duc de Bourbon tous ſes biens qui avoient été confiſquez: Qu'il ſe déſiſteroit de tous les droits qu'il avoit ſur Naples & ſur Milan: Qu'il ſatisferoit le Roi d'Angleterre ſur tout ce qui lui étoit dû: Enfin, qu'il payeroit une rançon telle que le Roi Jean l'avoit payée après qu'il eut été fait priſonnier à la Bataille de Poitiers. Mais l'Empereur ne fut pas content de ſes offres. Il prétendoit toujours que le Duché de Bourgogne lui fût rendu ſans condition. De plus, il ſoutint que François n'avoit aucun droit ſur Naples & ſur Milan, & que l'offre qu'il faiſoit de s'en déſiſter, étoit inutile & chimerique.

Le Roi priſonnier les rejette.

Il en offre d'autres.

L'Empereur les rejette.

Ce n'étoit pas ſans fondement, que l'Empereur ſe tenoit ferme dans ſes prétentions. Il eſt aiſé de juger dans quelle conſternation la France ſe trouvoit, après la perte qu'elle venoit de faire. Le Roi étoit priſonnier: preſque tous ſes Généraux avoient été pris ou tuez à la Bataille de Pavie: le Royaume étant épuiſé par les Guerres continuelles qu'il avoit ſoutenues, tant ſous ce Regne que ſous les précedens, il ne s'y trouvoit plus ni ſoldats ni argent. Les Suiſſes étoient rebutez. Le Canton de Zurich, qui avoit refuſé de fournir des Troupes au Roi pour cette Guerre, ſe trouvoit encore dans la même diſpoſition par un principe de conſcience. *Zuingle*, qui avoit beaucoup de crédit dans

Grande conſternation en France.

dans ce Canton, avoit perſuadé au Sénat, que c'étoit une choſe infame que de vendre le ſang de ſes Citoyens pour de l'argent, & pour ſervir l'ambition des Princes. Mais quand même tous les Cantons auroient été également portez à fournir des Troupes, on ſavoit bien qu'ils ne le feroient pas ſans qu'on les payât, & ce n'étoit pas une choſe facile que de trouver de l'argent. D'un autre côté, on avoit lieu de craindre que le Roi d'Angleterre ne profitât de cette occaſion pour envahir la France par la Picardie, pendant que l'Empereur attaqueroit les Provinces voiſines de l'Eſpagne. Enfin, il n'y avoit aucune reſſource du côté de l'Italie, depuis que le Pape avoit fait ſon accord avec l'Empereur, n'y ayant aucune apparence que les Venitiens vouluſſent ſoutenir ſeuls la Guerre, pour faire plaiſir à la France. Ainſi on ne voyoit de tous côtez que de juſtes ſujets de s'allarmer. Certainement, ſi l'Empereur & Henri avoient renouvellé leur Ligue, & qu'ils euſſent vigoureuſement attaqué la France, chacun de ſon côté, c'étoit fait de ce Royaume, vu le triſte état où il ſe trouvoit. Mais dans le tems que la Régente & tous les bons François étoient dans ces inquietudes, ils virent reluire un rayon d'eſperance, qui les empêcha de perdre entierement courage. Le Pape & l'Empereur ne purent convenir enſemble, quoiqu'exterieurement ils paruſſent vouloir s'unir. Les Venitiens ſe trouverent diſpoſez à ſe liguer avec les autres Puiſſances pour s'oppoſer aux progrès de l'Empereur. Enfin, le Roi d'Angleterre, au-lieu de profiter de la diſgrace du Roi de France, prit généreuſement ſon parti. D'un autre côté, François Sforze, ſe voyant comme eſclave de l'Empereur, fit des efforts pour ſe délivrer de ce joug, & quoiqu'il ne réuſſît pas, ſa tentative ne laiſſa pas de produire un bon effet, en ce qu'elle fit connoître à l'Empereur la diſpoſition des Princes qui entrerent dans ce complot. C'eſt ce qu'il faut néceſſairement expliquer, afin de donner une idée diſtincte des affaires de ce tems-là, dans leſquelles l'Angleterre ſe trouva mêlée. Mais il faut voir auparavant, ce que devint le Roi priſonnier.

HENRI VIII. 1525.

Pluſieurs choſes concourent à redonner du cœur aux François.

Ce Prince malheureux fut gardé dans le Château de *Pizzighitone* jusqu'à Pâques, mais avec tant d'inquietude de la part des Imperiaux, qu'ils n'oſoient éloigner leurs Troupes de ces quartiers-là, de peur qu'on ne vînt le leur enlever. Enfin, Lanoi ayant appris que l'Ambaſſadeur de Veniſe à Rome avoit de fréquentes Conferences avec le Pape, craignit qu'il ne ſe formât quelque complot pour délivrer le priſonnier. Dans cette penſée, ſans communiquer ſon deſſein au Duc de Bourbon, qui lui étoit peut-être ſuſpect, il réſolut de le mener en Eſpagne. Mais ce n'étoit pas une choſe facile, puiſqu'il n'avoit point d'Armée navale, & que les Galeres de France tenoient la Mer. Pour lever cet obſtacle, il fit entendre au Roi, que le ſeul moyen pour obtenir promptement ſa liberté, étoit qu'il s'abouchât avec l'Empereur: Que comme c'étoit un Prince très généreux, & qui

François I. eſt mené en Eſpagne. Juin.

HENRI VIII. 1525.

avoit témoigné prendre part à ſa disgrace, leur entrevue ne pouvoit que produire un bon effet, & contribuer à rendre la Paix plus facile & plus prompte. François y donna les mains, plein d'esperance qu'il feroit plus lui-même dans deux ou trois Conferences avec l'Empereur, que ſes Miniſtres en pluſieurs mois. Il prêta même ſes Galeres au Viceroi pour le mener en Espagne, où il arriva vers le milieu du mois de Juin.

Il eſt enfermé dans le Château de Madrid.

Il s'étoit flaté qu'il ſeroit traité en Espagne de la même maniere que le Roi Jean l'avoit été en Angleterre: mais en arrivant, il eut la mortification de ſe voir renfermer dans le Château de Madrid, où l'Empereur, bien loin de traiter perſonellement avec lui, ne lui rendit pas même viſite. Tout ce qu'il put obtenir fut un paſſeport pour la Ducheſſe d'Alençon ſa Sœur, qui ſe rendit à Madrid au mois de Septembre. Elle étoit munie d'un Pouvoir de la Régente ſa Mere, pour négocier avec l'Empereur. Mais enfin, elle fut obligée de s'en retourner ſans avoir rien obtenu. En arrivant à Madrid, elle avoit trouvé le Roi ſon Frere ſi malade, qu'on déſesperoit de ſa guériſon. Comme il n'y avoit pas lieu de douter, que le chagrin de voir ſa liberté ſi reculée ne lui eût cauſé cette maladie, l'Empereur s'étoit rendu exprès de Tolede à Madrid, pour le voir & pour le conſoler, dans la crainte où il étoit de perdre, par la mort de ſon priſonnier, les avantages qu'il pouvoit attendre de ſa captivité. Il lui avoit donc fait eſperer ſa délivrance dans deux viſites qu'il lui rendit, quoiqu'en termes généraux, qui ne laiſſerent pourtant pas de produire l'effet qu'il en avoit attendu, puiſque le Roi recouvra ſa ſanté. Mais quand, après ſa guériſon, il voulut reprendre la négociation commencée, il s'apperçut bien-tôt qu'il n'étoit pas auſſi proche de ſa délivrance qu'il s'en étoit flaté. L'Empereur inſiſtoit toujours ſur la reſtitution de la Bourgogne; & quand le Roi offroit d'épouſer la Princeſſe Eleonor, & de tenir le Duché de Bourgogne à titre de Dot, Charles ſe défendoit ſur ce qu'il s'étoit engagé à donner la Reine ſa Sœur en mariage au Duc de Bourbon. Ce n'étoit pas une petite mortification pour François, que de ſe voir préferer un de ſes Sujets. Mais ce qui le chagrinoit encore plus, c'eſt qu'il comprenoit bien que ce n'étoit là qu'un prétexte pour reculer la concluſion du Traité. Ainſi, dans le déſeſpoir où la rigueur de l'Empereur le mettoit, il donna enfin à la Ducheſſe d'Alençon un Ecrit ſigné de ſa main, par lequel il conſentoit, & ordonnoit même, que les Etats Généraux de France fiſſent couronner le Dauphin ſon Fils. C'eſt ce qu'on appelle en France *l'Edit de Madrid*. Mais le Parlement de Paris ne jugea pas à propos de le vérifier, ſoit pour ne pas contrevenir aux Loix du Royaume, ou qu'il regardât cette eſpece d'Edit informe, comme n'ayant aucune autorité, puiſque le Roi n'étoit pas libre. Il peut bien être, que François voulut par là faire comprendre à l'Empereur, qu'au-lieu d'avoir un Roi

La Ducheſſe d'Alençon va négocier pour lui.

Il tombe malade.

L'Empereur le viſite.

Difficultez de la Paix.

François I. conſent qu'on couronne le Dauphin.

Le Parlement refuſe.

en

en ſon pouvoir, il couroit risque de n'y avoir plus qu'un Prince ſans Royaume. HENRI VIII.

Pendant que l'Empereur amuſoit ſon priſonnier en Espagne, il n'agiſſoit pas de meilleure foi avec le Pape, qui ne ſavoit que penſer de ſes démarches. Ce Monarque victorieux l'avoit fait rechercher avec empreſſement, & après avoir fait un Traité avec lui, par le miniſtere du Viceroi de Naples, il avoit tardé très longtems à le ratifier; & enfin, il avoit envoyé ſa Ratification ſans y comprendre les trois Articles ſéparez. Il diſoit, que pour ce qui regardoit le Duc de Ferrare, il ne pouvoit l'obliger à ceder au Pape Reggio, qui étoit un Fief de l'Empire. Quant au ſecond Article, par lequel l'Empereur étoit tenu d'obliger les habitans du Milanois à prendre leur Sel dans les Terres du Pape, il diſoit que cela regardoit uniquement le Duc de Milan, & que pour lui il ne pouvoit pas s'engager pour autrui. Qu'à l'égard des Bénéfices de Naples, il ne pouvoit pas paſſer cet Article, à moins qu'on n'y ajoutât une reſtriction qui le rendoit inutile, ſavoir, qu'on ſe conformeroit à ce qui avoit été obſervé ſous les Rois de Naples ſes Prédéceſſeurs. Le Pape voyant que l'Empereur refuſoit de râtifier ces trois Articles, refuſa d'accepter ſans cela la Ratification, & ils demeurerent tous deux ſur le même pied qu'ils étoient avant le Traité. Mais l'Empereur avoit obtenu ce qu'il ſouhaitoit, puiſqu'il avoit mis des obſtacles à la Ligue qui ſe projettoit contre lui, en rendant le Pape ſuſpect aux autres Puiſſances.

1525.

L'Empereur uſe d'artifice avec le Pape.

Il envoye une ratification imparfaite du Traité de Rome.

Le Pape la rejette.

Il y avoit encore un autre Article, qui faiſoit comprendre que l'Empereur n'agiſſoit pas de bonne-foi. C'eſt qu'ayant envoyé l'Inveſtiture de Milan à François Sforze, il y avoit mis pour condition, que ce Prince lui payeroit douze-cens-mille ducats en dédommagement des dépenſes qu'il avoit faites pour lui conſerver le Duché. Comme il étoit manifeſte que Sforze n'étoit pas en état d'accomplir cette condition, il ne l'étoit pas moins que l'Empereur ne cherchoit en cela, qu'un prétexte pour demeurer maitre de Milan. Tout cela donnoit beaucoup à penſer au Pape, qui apprenoit d'ailleurs que le Conſeil d'Espagne ne lui étoit pas favorable. En effet, quelques-uns des Miniſtres de l'Empereur lui avoient conſeillé de châtier le Pontife, pour avoir pris le parti de la France dans une conjoncture ſi délicate, & de l'obliger à rendre Modene au Duc de Ferrare, & Bologne aux Bentivoglios.

L'Empereur offre l'Inveſtiture à Sforze ſous une condition impoſſible.

Le Pape s'éloigne de lui de plus en plus.

D'un autre côté, les Venitiens, voyant qu'il n'y avoit aucune apparence que l'Empereur eût véritablement intention d'établir Sforze à Milan, ne pouvoient qu'être allarmez de le voir demeurer maitre de ce Duché. Par cette raiſon, ils faiſoient tous leurs efforts pour engager le Pape & le Roi d'Angleterre à ſe liguer avec eux & avec la France, contre l'Empereur; comprenant bien que, ſans cela, toute l'Italie alloit tomber ſous la domination de la Maiſon d'Autriche. Une Lettre d'*André Gritti* leur Doge, écrite au Cardinal Wolſey le 31. de Mars, qui ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics, fait compren-

Les Venitiens tâchent de former une Ligue contre l'Empereur.

HENRI VIII. 1525.

dre que ces habiles Politiques avoient formé ce projet peu de tems après la Bataille. Ce n'eſt véritablement qu'une Lettre de créance pour un Ambaſſadeur, qui avoit ordre de traiter avec le Roi d'une affaire très importante. Mais dans une pareille conjoncture, cette grande affaire ne pouvoit être que la Ligue qu'ils projettoient.

Le Pape demeure irréſolu.

Cependant, le Pape ſe trouvoit dans un extrême embaras. Pour avoir voulu agir trop finement, il avoit fait tant de fauſſes démarches, qu'il ne ſavoit plus de quel côté ſe tourner. C'eſt ce qui arrive aſſez ſouvent à ceux qui, quittant le grand chemin, veulent marcher par des routes détournées. Clement VII. ne pouvoit ſe réſoudre, ni à ſe contenter de ce que l'Empereur lui offroit, ni à entrer dans une Ligue contre lui. Dans cette irréſolution, il prit le parti de ſuivre l'exemple de Leon X. & de Jule II. ſes Prédéceſſeurs; c'eſt-à-dire, de négocier en un même tems avec l'Empereur & avec ſes ennemis, afin de ſe déterminer par les évenemens à ce qui lui ſeroit le plus avantageux. Pour cet effet, pendant qu'il traitoit à Rome avec les Venitiens, il envoya le Cardinal *Salviati* en Espagne pour négocier avec l'Empereur, & lui mit en main une Bulle que ce Monarque lui avoit demandée, pour avoir la liberté de ſe marier avec Iſabelle de Portugal ſa Niece. Mais cette Bulle ne devoit être remiſe entre les mains de l'Empereur, qu'après la concluſion du Traité.

Il négocie avec les deux partis.

Sforze eſt tenu dans la ſervitude par les Impériaux.

Les affaires d'Italie ſe trouvant dans cette ſituation, il arriva encore un autre accident qui fit bien connoitre que l'Empereur ne cherchoit qu'à endormir tous les Princes par une feinte moderation, pendant qu'effectivement il ne penſoit qu'à s'agrandir de plus en plus. La Ligue qu'il avoit conclue avec Adrien VI. & tous les autres Potentats d'Italie, avoit eu pour fondement le rétabiſſement de François Sforze dans le Duché de Milan. Comme c'étoit un interêt commun à toute l'Italie, c'étoit auſſi par ce ſeul lien, que l'Empereur avoit trouvé le moyen d'unir tous les Potentats contre la France, qui étoit alors en poſſeſſion du Milanois. Cette Ligue avoit réuſſi ſelon les ſouhaits des Alliez. Les François avoient été chaſſez d'Italie, & Sforze étoit rentré dans Milan. Mais quoique l'Empereur eût feint de lui en donner l'Inveſtiture, cela n'étoit pas encore exécuté, parce que Sforze n'étoit pas en état de lui compter les douze-cens-mille ducats qu'il demandoit. On lui faiſoit bien eſperer qu'il obtiendroit des conditions moins rigoureuſes: mais ce n'étoit que pour l'amuſer, & pour lui ôter de l'eſprit, auſſi bien qu'au Pape & aux Venitiens, le ſoupçon qu'ils avoient, que l'intention de l'Empereur étoit de garder le Duché pour lui-même, ou de le donner à l'Archiduc Ferdinand ſon Frere.

L'Empereur tend un piege à Sforze, pour avoir un prétexte de le dépouiller.

Ce qui n'étoit alors qu'un ſimple ſoupçon, devint bien-tôt une certitude. Le Duc de Bourbon étant allé en Espagne pour y prendre ſoin de ſes interêts, *Ferdinand d'Avalos*, Marquis de Peſcaire, reçut une Commiſſion de l'Empereur pour commander en Italie. Peu de tems après, ce Général affecta de paroitre fort mécontent, & de

ſe

HENRI VIII. 1525.

ſe plaindre ouvertement de l'ingratitude de l'Empereur. Il pouſſa ſa feinte ſi loin, qu'il inſpira enfin à Hierôme Moron, Chancelier du Duc de Milan, la hardieſſe de le ſonder, pour voir ſi par ſon moyen on pourroit réuſſir à chaſſer les Espagnols du Duché de Milan. Peſcaire prêta l'oreille à ſes inſinuations : il eut avec lui diverſes Conferences ſur ce ſujet, & ſut agir ſi adroitement, qu'il engagea Moron à lui faire parler de cette affaire par le Duc même. Le projet de Moron étoit de faire main-baſſe ſur tous les Espagnols qui ſe trouveroient dans le Duché de Milan, & de faire Peſcaire Roi de Naples. Comme il ne pouvoit s'exécuter ſans des ſecours étrangers, Peſcaire propoſa d'engager dans le Complot, le Pape, la Régente de France & les Venitiens. Cela fut exécuté, & ces trois Puiſſances y entrerent bien avant, & promirent leur aſſiſtance. Quand l'affaire fut bien engagée, Peſcaire reçut un ordre de l'Empereur, de dépouiller entierement le Duc de Milan. Il commença par faire arrêter *Moron*, après quoi il ſe fit livrer par le Duc, qui n'étoit pas en état de réſiſter, la Ville de Milan & toutes les autres Places dont il étoit en poſſeſſion. Il n'y eut que le Château de Milan dont Sforze ne voulut point ſe deſſaiſir, & qui fut incontinent aſſiegé. Ainſi l'Empereur eut un prétexte plauſible de ſe rendre maitre du Duché, ſans que le Pape & les Venitiens puſſent ſe plaindre de ce qu'il puniſſoit l'infidelité de Sforze ; puiſqu'il y avoit des preuves convainquantes qu'ils étoient entrez eux-mêmes dans la Conſpiration.

Guicciardin.

Peſcaire lui ôte toutes ſes Places, & aſſiege le Château de Milan.

L'artifice dont l'Empereur s'étoit ſervi pour ſe ſaiſir du Milanois, ne fit que confirmer les Venitiens dans la réſolution qu'ils avoient priſe, de tout hazarder pour empêcher que ce Païs ne demeurât entre les mains de la Maiſon d'Autriche. Sans s'embaraſſer de juſtifier leur conduite, ils dirent nettement à l'Ambaſſadeur d'Espagne qui les preſſoit de s'unir avec l'Empereur, que le rétabliſſement de Sforze étoit un Préalable dont ils ne ſe départiroient jamais. Si Clement VII. avoit témoigné la même fermeté, l'Empereur ſe ſeroit trouvé dans un aſſez grand embaras. Mais ce Pontife, en voulant agir trop finement, ſe laiſſa prendre à un piege où il avoit été déja pris une autre fois. Il avoit en Espagne un Légat qui traitoit avec l'Empereur, pendant qu'il négocioit lui-même à Rome avec les Ambaſſadeurs de France & de Veniſe, pour conclure une Ligue contre ce Monarque. Il attendoit avec beaucoup d'impatience le ſuccès de la négociation de ſon Légat ; & comme la concluſion ſe faiſoit trop longtems attendre, il marqua un jour pour ſigner la Ligue avec la France & Veniſe. Mais dans cet intervalle, ayant reçu la nouvelle que ſon Traité étoit conclu à Madrid, il ne voulut plus entendre parler de la Ligue. Quelque tems après, l'Empereur lui envoya par un Exprès, le Traité qui avoit été conclu en Espagne ; il le trouva ſi rempli d'équivoques & d'ambiguïtez, qu'il refuſa de le ratifier. L'Ambaſſadeur d'Espagne feignant d'être lui-même ſurpris des

Les Venitiens inſiſtent ſur le rétabliſſement de Sforze.

Le Pape balance à ſe déclarer.

Il ſe laiſſe duper par l'Ambaſſadeur d'Espagne.

Guicciardin.

HENRI VIII. 1525.

des termes ambigus dans lesquels le Traité étoit conçu, ſoutint fortement que cela s'étoit fait ſans deſſein, & dit au Pape, qu'il pouvoit faire dreſſer le Traité de la maniere qu'il le jugeroit à propos, & qu'il s'engageoit à le faire ſigner par l'Empereur dans deux mois. Ce délai n'étoit que pour empêcher le Pape d'entrer dans aucune Ligue pendant ce tems-là, & Clement ſe laiſſa tromper par l'aſſurance avec laquelle l'Ambaſſadeur lui parloit. Ceci ſe paſſoit au mois de Décembre de l'année 1525, & ce fut dans le même mois que Pescaire mourut.

Mort du Marquis de Peſcaire.

Henri penſe à s'accommoder avec la France.

Après avoir fait connoître la ſituation des affaires en Italie, il faut voir ce qui ſe paſſoit à la Cour d'Angleterre, qui n'étoit gueres moins intriguée que le Pape & les Venitiens, puisqu'il s'agiſſoit alors véritablement de mettre en équilibre la balance de l'Europe, qui panchoit trop d'un côté. L'égalité entre les deux Maiſons de France & d'Autriche, étoit proprement ce qui faiſoit valoir l'Angleterre; & par conſéquent, c'étoit un avantage qu'elle ne devoit pas laiſſer perdre. Mais il y avoit encore d'autres raiſons qui pouſſoient Henri à ſe détacher du parti de l'Empereur, pour ſe liguer avec la France. Quoique le Traité de Bruges ou de Windſor ſemblât avoir procuré une union indiſſoluble entre l'Empereur & Henri, il eſt pourtant certain qu'ils n'étoient pas contens l'un de l'autre, parce que chacun d'eux vouloit faire ſervir leur union à ſes propres affaires, ſans ſe mettre en peine de ſon Allié. Selon les apparences, le Cardinal Wolſey, qui étoit très mécontent de l'Empereur, ne contribuoit pas peu à diſpoſer l'eſprit de ſon Maitre à une rupture.

L'Empereur & Henri ſont mécontens l'un de l'autre.

Cauſes de leur brouillerie.

La Princeſſe Marie, Fille de Henri, avoit été fiancée à l'Empereur; & néanmoins le Roi ſon Pere n'avoit pas laiſſé de l'offrir au Roi d'Ecoſſe. D'un autre côté, l'Empereur n'avoit pas fait difficulté de conclure ſon propre mariage avec Iſabelle de Portugal, comme s'il n'eût pas été engagé avec Marie: & par là, ces deux Monarques témoignoient qu'ils avoient fort peu d'égards l'un pour l'autre. Charles ayant ſu que Henri étoit en Traité pour marier ſa Fille avec le Roi d'Ecoſſe, en voulut tirer avantage, pour rejetter ſur lui la rupture de ſon mariage. Dès le mois de Mars, il envoya en Angleterre le Seigneur de *Bure* & le Préſident du Conſeil de Malines, pour demander au Roi, qu'il lui envoyât incontinent la Princeſſe ſa fiancée, qu'il payât comptant la Dot dont ils étoient convenus, & que, ſelon la Ligue qu'ils avoient faite enſemble, il entrât en Picardie avec une puiſſante Armée, comme il auroit dû le faire l'année précedente. Il ne fut pas difficile à Henri de comprendre, que l'Empereur ne cherchoit qu'à ſe juſtifier, ſans avoir la penſée d'accomplir ſon mariage avec Marie; & cette maniere d'agir n'étoit gueres propre à entretenir leur amitié. Mais d'un autre côté, l'Empereur n'avoit pas de moindres ſujets de ſe plaindre de lui. Henri avoit promis de fournir cent-mille écus par mois pour l'Expédition du Duc de Bour-

Mars. *Herbert.*

Bourbon en France, ou de faire une puiſſante diverſion en Picardie. Mais après avoir engagé l'affaire par le payement du premier mois, il en étoit demeuré là, ſans faire aucune entrepriſe contre la France. Au contraire, il avoit demandé le payement des ſommes qui lui étoient dues, dans un tems où il ſavoit bien que l'Empereur n'étoit pas en état de le payer. Cette démarche ſembloit marquer qu'il ne cherchoit qu'un prétexte. De plus, l'Empereur étoit informé que dès le mois d'Octobre précedent, dans le tems que François I. marchoit en Italie, il étoit arrivé à Londres, de la part de la Régente, un Envoyé ſans Caractere, qui avoit eu de fréquentes Conferences avec le Cardinal Wolſey. Mais d'un autre côté, Charles avoit promis d'attaquer la France du côté de l'Espagne, ſans avoir fait aucune démarche pour cela. Cependant, il trouvoit fort mauvais que Henri ne lui eût pas tenu parole. Ainſi ces deux Monarques, qu'on croyoit ſi étroitement unis, & dont l'union faiſoit trembler la France & l'Italie, étoient pourtant dans la vérité alienez l'un de l'autre, & tout prêts à ſe brouiller. Selon les apparences, les Conferences de l'Envoyé de France avec le Cardinal Wolſey, avoient produit leur effet. D'ailleurs, il ne ſe pouvoit que le Cardinal, qui étoit d'une humeur fort vindicative, n'eût le cœur ulceré contre l'Empereur qui l'avoit trompé deux fois, après lui avoir promis poſitivement ſon aſſiſtance pour le faire Pape.

HENRI VIII. 1525.

Wolſey contribue à la rupture.

C'étoit au commencement du mois de Mars, que les deux Ambaſſadeurs de l'Empereur s'acquitterent de leur commiſſion. Mais avant qu'ils euſſent reçu aucune réponſe, la nouvelle de la Bataille de Pavie, & de la priſe du Roi de France, arriva en Angleterre, par une Lettre de la Gouvernante de Flandre, qui étoit accompagnée d'une de *Lanoy*, écrite le propre jour de la Bataille. Dans la diſpoſition où la Cour d'Angleterre ſe trouvoit alors, cette nouvelle n'y fut nullement agreable. Néanmoins, comme il étoit encore néceſſaire de diſſimuler, Henri fit célebrer à S. Paul une Meſſe ſolemnelle, à laquelle il voulut lui-même aſſiſter, ſans pourtant faire chanter le *Te Deum*. Son but étoit de faire croire aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, que c'étoit en réjouïſſance de la Victoire; & en même tems, de ménager la France, en évitant de témoigner de la joye de ſa diſgrace.

Henri garde des meſures avec la France. *Herbert.*

Quelques jours après, le Conſeil fut aſſemblé, pour déliberer ſur ce qu'il y avoit à faire dans cette occurrence. La queſtion étoit, s'il falloit ſe ſervir de cette occaſion pour faire des conquêtes en France, en faiſant valoir les droits que le Roi avoit ſur ce Royaume; ou s'il étoit plus expédient de ſecourir la France, pour la conſerver en ſon entier, & de s'oppoſer à l'accroiſſement de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche. Quant au premier point, il eſt certain que ſi, en cette occaſion, l'Angleterre ſe fût étroitement réunie avec l'Empereur, & avoit fait de vigoureux efforts du côté de Picardie, la France, en

Henri conſulte ſon Conſeil ſur le parti qu'il doit prendre.

HENRI VIII. 1525. en l'état où elle ſe trouvoit, auroit été perdue ſans reſſource. En effet, bien loin de pouvoir réſiſter aux armes de ces deux puiſſans ennemis, il ne lui étoit pas même poſſible de réſiſter à l'Empereur, ſans le ſecours du Roi d'Angleterre. Mais d'un autre côté, on conſidera, qu'on ne pouvoit accabler la France, ſans rendre l'Empereur trop puiſſant: Qu'il poſſedoit déja l'Espagne, & qu'il avoit encore des vues ſur le Portugal, par le mariage avec Iſabelle ſa Niece, ainſi qu'on le diſoit publiquement: Que la Victoire qu'il venoit de remporter dans le Duché de Milan, le rendoit ſi ſuperieur en Italie, que vrai-ſemblablement, le Pape & les Venitiens ne ſeroient pas en état de lui faire tête: Qu'il poſſedoit presque tous les Païs-Bas, avec de grands & riches Païs en Allemagne, ſans compter la Dignité Imperiale qui étoit devenue comme héréditaire dans ſa Famille: Que ſi, par une puiſſante diverſion, on lui donnoit lieu de conquerir les Provinces de France voiſines de l'Espagne & de l'Italie, tout ce que le Roi pouvoit attendre de mieux, étoit de partager la France avec lui; mais qu'il étoit à craindre que, dans la ſuite, ce même Prince ne devînt ſon ennemi, & d'autant plus redoutable, qu'il n'y auroit point de proportion entre la puiſſance de l'un & de l'autre, ni aucun Etat en Europe capable de ſoutenir le plus foible: Qu'ainſi, en ſuppoſant même que le Roi eût en France tout le ſuccès qu'il pouvoit ſouhaiter, en s'agrandiſſant dans ce Royaume, il ne feroit autre choſe que s'engager pour l'avenir à une Guerre inégale contre l'Empereur, qui vrai-ſemblablement ne ſeroit jamais content, qu'il n'eût arraché aux Anglois leurs conquêtes: Que ce qui s'étoit paſſé entre Louis XII. & Ferdinand, par rapport au Royaume de Naples, devoit apprendre combien il eſt difficile que de pareils partages puiſſent longtems ſubſiſter: Que, par toutes ces raiſons, il étoit beaucoup plus convenable aux interêts de l'Angleterre, de faire un vigoureux effort pour ſoutenir la France, & pour la mettre en état de ſervir toujours de contrepoids à la puiſſance de la Maiſon d'Autriche: Que c'étoit dans l'égalité entre le Roi de France & l'Empereur, que conſiſtoit le bonheur & la gloire de l'Angleterre, puiſque par là, elle étoit toujours en état de demeurer l'Arbitre de l'Europe, & de ſe faire rechercher des deux côtez: Qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour y faire fleurir le Commerce, en quoi conſiſtoit toute ſa force, & ſans quoi il ne falloit pas eſperer que les Anglois puſſent être en état de ſe faire craindre: Que ſi, au contraire, on prenoit le parti d'achever de ruïner la France, & qu'on vînt enſuite à entrer en Guerre avec l'Empereur, à quoi il n'y avoit que trop d'apparence, on perdroit tout à la fois le commerce de France, d'Espagne, d'Italie, des Païs-Bas, d'Allemagne; ce qui réduiroit bien-tôt l'Angleterre à une extrême diſette: Que du moins, elle ſeroit par là hors d'état d'avoir des forces de terre & de mer, capables de contrebalancer la puiſſance de l'Empereur: Enfin, que s'il arrivoit que la France

fût

fût partagée entre l'Empereur & le Roi, on devoit s'attendre à voir l'Ecoſſe s'allier avec l'Empereur, & continuer à incommoder l'Angleterre par de fréquentes diverſions, ainſi qu'elle l'avoit toujours fait en faveur de la France. A ces conſiderations, on en ajouta encore une autre d'un grand poids. C'eſt qu'il n'en étoit pas de même d'une Ligue avec l'Empereur pour conquerir la France, que de celle qu'on feroit avec la Régente pour défendre ce Royaume: Que dans la premiere, l'unique but de l'Empereur ſeroit, de faire ſervir les forces de l'Angleterre à le mettre en état de pouſſer ſes conquêtes ailleurs; mais que, dans le même tems, il s'oppoſeroit, ou directement ou indirectement, à l'agrandiſſement du Roi: Que c'étoit là la Politique ordinaire des Princes, quand ils ſe liguoient avec de plus foibles qu'eux: Qu'on pouvoit d'autant moins douter, que l'Empereur ne ſuivît cette maxime, que, même avant la Bataille de Pavie, il avoit aſſez fait connoître, qu'il ne regardoit le Roi que comme un inſtrument dont il ſe ſervoit pour avancer ſes deſſeins en Italie; mais que, ſi le Roi ſe liguoit avec la France, les deux Alliez ayant un même but, agiroient de concert, comme il eſt ordinaire dans les Ligues défenſives: Que d'un autre côté, dans l'occaſion qui ſe préſentoit, la France ne pouvant ſe paſſer du ſecours de l'Angleterre, ne feroit aucune difficulté d'accepter les conditions qu'on voudroit lui impoſer; & que cet avantage étoit plus réel & plus certain, que ceux qu'on pourroit attendre de l'invaſion qui ſe feroit dans ce Royaume: Enfin, que rien ne pouvoit être plus glorieux pour le Roi, que de relever la France abattue, & de délivrer un Roi priſonnier: Que ce ſeroit par là qu'il acquerroit véritablement le titre d'Arbitre & de Liberateur de l'Europe, & qu'il feroit du Roi de France un ami, qui vrai-ſemblablement auroit une reconnoiſſance éternelle d'un ſi grand bienfait. HENRI VIII. 1525.

Ce furent là les raiſons qui engagerent le Roi & ſon Conſeil à prendre le parti de la France. Elles ſe trouvoient parfaitement conformes aux inclinations du Roi & du Cardinal, & aux meſures qu'ils avoient déja commencé à prendre. Il ne s'agiſſoit plus que de chercher un prétexte pour rompre avec l'Empereur, en jettant ſur lui le blâme de la rupture. C'eſt une choſe à laquelle les Princes ſont très attentifs. Quand même ils entreprennent des Guerres manifeſtement injuſtes, ils veulent perſuader au Public, qu'elles ſont fondées ſur la juſtice & ſur l'équité, ſans aucun motif d'envie, de jalouſie, d'ambition & d'avarice. Celle que Henri méditoit contre l'Empereur, étoit uniquement fondée ſur la Politique, ainſi qu'on vient de le voir. Cette raiſon auroit été ſuffiſante pour la juſtifier: mais il aima mieux en tirer les motifs, des torts qu'il prétendoit avoir reçus de l'Empereur. La raiſon de cette conduite eſt évidente: c'eſt qu'il arrive rarement que la Politique s'accorde avec l'Equité, & que Henri, comme la plupart des Princes, préferoit la reputation d'honnête-

Henri ſe détermine à ſoutenir la France.

Il prend pour prétexte les torts qu'il a reçus de l'Empereur.

HENRI VIII. 1525.

homme, à celle de grand Politique. Quoi qu'il en ſoit, la réſolution étant priſe de ſoutenir la France, *Cutbert Tonſtal* Evêque de Londres, & le Chevalier *Robert Wingfield*, furent envoyez en Eſpagne, pour faire à l'Empereur pluſieurs demandes qu'on ſavoit bien qu'il n'accorderoit pas. Premierement, que, comme la Guerre ſe faiſoit à frais communs, il étoit juſte que le Roi d'Angleterre profitât de la victoire de Pavie: Que pour cet effet, conformément à l'Alliance qu'ils avoient faite enſemble, il fût ſtipulé, dans le Traité qui ſe feroit avec le Roi priſonnier, que Henri ſeroit mis en poſſeſſion de ce qui lui appartenoit en France. Secondement, que ſi cela ne ſe pouvoit obtenir par la douceur, l'Empereur, ſuivant le Traité, ſe mît en état d'envahir la France du côté de l'Eſpagne, pendant que les Anglois agiroient en Picardie; & que la Guerre ne ſe diſcontinuât point, juſqu'à ce que le Roi d'Angleterre eût acquis tout ce qui lui appartenoit: Que l'Empereur devoit faire d'autant moins de difficulté d'aider le Roi à obtenir ce qu'il ſouhaitoit, que par ſon mariage avec l'Héritiere d'Angleterre, toutes ces acquiſitions devoient un jour être pour lui. En troiſieme lieu, que comme il étoit dit dans le Traité de Windſor, que les deux Monarques Alliez ſe livreroient mutuellement les priſonniers qui ſe trouveroient avoir uſurpé les Terres de l'un ou de l'autre, Henri demandoit, ſuivant cette convention, que le Roi de France lui fût livré le même jour que la Princeſſe Marie ſeroit miſe entre les mains de l'Empereur.

Il envoye des Ambaſſadeurs en Eſpagne. *Myl. Herbert.*

Ses demandes à l'Empereur.

L'Empereur répond en termes généraux.

Ces demandes étoient pour la plupart d'une telle nature, qu'il ne fut pas difficile à l'Empereur de comprendre, que Henri ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec lui. En effet, il ne pouvoit recevoir la Princeſſe Marie, puiſqu'il étoit réſolu d'épouſer Iſabelle de Portugal; & encore moins lui remettre le Roi de France priſonnier, & lui ceder ainſi l'avantage qu'il pouvoit eſperer de ſa victoire. Ainſi, ayant conçu ſa réponſe en termes généraux, qui marquoient aſſez le peu d'envie qu'il avoit d'accorder ce qui lui étoit demandé, il fournit à Henri le prétexte qu'il cherchoit de ſe ſiguer avec la Régente de France. Dès que cette réſolution fut divulguée, la Cour d'Angleterre prit ſoin de répandre dans le Public, les raiſons ſur leſquelles la rupture avec l'Empereur étoit appuyée. C'étoit en ſubſtance, que la Gouvernante des Païs-Bas, bien loin d'avoir fourni pour la Guerre les forces à quoi elle s'étoit engagée, avoit traité ſecretement avec la France: Que les Florentins avoient violé le Traité de Commerce en pluſieurs articles: Que l'Empereur n'avoit pas payé au Roi les ſommes qu'il lui devoit: Que, dans les conditions qu'il avoit offertes pour mettre le Roi de France en liberté, il n'avoit fait mention des droits de Henri que par maniere d'acquit, & en général comme de choſes de peu d'importance: Qu'il faiſoit actuellement traiter ſon mariage avec la Princeſſe de Portugal, au mépris de la Princeſſe Marie avec laquelle il étoit accordé: Enfin, que

Henri ſe réſout à ſe liguer avec la France.

Il en publie les raiſons.

les

les Turcs étant sur le point d'envahir la Chretienté, il étoit néces- HENRI VIII. 1525.
saire que tous les Princes Chretiens unissent leurs forces contre eux, ce qui ne pouvoit se faire sans qu'il y eût une Paix générale ; mais que cette Paix ne pouvoit avoir lieu, pendant que l'Empereur demeuroit armé pour s'agrandir aux dépens des autres Princes. Ce sont là les raisons qu'on alleguoit pour justifier la conduite du Roi. Mais la véritable étoit la juste jalousie que la puissance de l'Empereur causoit à l'Angleterre, & au reste de l'Europe. Cependant, Henri ne jugea pas à propos de déclarer la Guerre a l'Empereur, ne voulant point, par une démarche si précipitée, porter du préjudice au Traité qu'il avoit dessein de faire premierement avec la France. Il se contenta de donner ordre à ses Ambassadeurs en Espagne, d'interceder en son nom en faveur du Roi prisonnier, quoiqu'il esperât peu de cette intercession. Cependant, il fit savoir à la Régente de France, que si elle vouloit lui envoyer des Ambassadeurs pour traiter avec lui, il pourroit en resulter un Traité avantageux au Roi son Fils, & aux deux Royaumes. La Régente nomma incontinent *Jean-Joachim de Passan, Seigneur de Vaux*, le même qui avoit ébauché la négociation avec le Cardinal Wolsey, & *Jean Brinon* Premier Président de Rouen. Leur Commission étoit datée à Lyon le 9. de Juin.

Ambassade de France à Londres. *Act. Publ. T. XIV. p.* 37. 9. Juin.

Pendant que le Traité entre la France & l'Angleterre se négocioit à Londres, Henri, sachant bien à quoi il devoit aboutir, chargea le Cardinal Wolsey du soin de recouvrer de l'argent. La voye la plus naturelle étoit de s'adresser au Parlement. Mais Wolsey étoit trop fier pour vouloir s'exposer à un refus, où à contester avec la Chambre des Communes, comme il lui étoit arrivé une autre fois. Ainsi, ayant résolu de se servir d'un moyen plus prompt, & plus conforme à son naturel, il fit expédier des ordres, au nom du Roi, pour lever dans tout le Royaume la sixieme partie des biens des Laïques, & la quatrieme du Clergé. Ces ordres ne furent pas plutôt publiez, qu'on vit parmi le peuple des mouvemens extraordinaires. Chacun regardoit cette maniere de lever de l'argent, comme une manifeste infraction de la Grande Chartre, & un attentat d'une si grande conséquence, qu'on n'attendoit plus qu'un soulevement général dans toutes les Provinces du Royaume. Le Roi en ayant été informé, fit incontinent publier une Proclamation, par laquelle il désavouoit ces Commissions qui avoient été expédiées en son nom, déclarant qu'il ne vouloit rien exiger de son peuple par force, & qu'il ne demandoit que ce qu'on voudroit lui donner par voye de *Bénévolence*, ainsi qu'on l'avoit pratiqué sous le Regne d'Edouard IV. Mais on ne tarda pas longtems à s'appercevoir, que ce n'étoit qu'un artifice pour extorquer, sous un autre nom, ce que le peuple refusoit de donner par force. En effet, la *Bénévolence* que le Roi demanda dans la suite, n'étoit gueres moins forte que ce qu'il avoit voulu d'abord exiger par voye d'au-

Le Cardinal Wolsey veut lever de l'argent, sans l'intervention du Parlement. *Myl. Herbert.*

Le Roi le desavoue.

Mais il demande une *Bénévolence.*

HENRI VIII. 1525.

d'autorité. La Ville de Londres ayant été taxée la premiere, les Magiſtrats ſe défendirent ſur ce que la Bénévolence avoit été abolie par Richard III. Le Cardinal ſe recria là-deſſus, comme ſi on avoit mis en avant la choſe du monde la plus extravagante. Il dit que Richard III. étoit un Tiran, qui avoit uſurpé la Couronne, & que les Loix faites ſous ſon Regne n'avoient aucun pouvoir pour borner la puiſſance du Souverain. Mais comme cette raiſon ne produiſoit pas un grand effet, il manda chez lui les Membres du Conſeil de Ville les uns après les autres, afin de les intimider, voulant, à quelque prix que ce fût, venir à bout de ce qu'il avoit entrepris ſans être obligé de convoquer un Parlement. Mais pendant qu'il étoit occupé à cela, il ſe fit à la Campagne proche de Londres un ſoulevement, qui, ſelon les apparences, auroit entrainé tout le reſte du Royaume, ſi on ne l'eût arrêté de bonne heure. Les prompts ordres qui furent donnez pour diſſiper les ſoulevez, eurent tout le ſuccès que la Cour en pouvoit ſouhaiter. Ceux qui avoient pris les armes, ne ſe voyant pas encore aſſez bien appuyez, ſe ſoumirent à la clémence du Roi, & on en mit quelques-uns en priſon. Le Roi, voyant la diſpoſition du peuple, jugea qu'il étoit à propos de le contenter, en témoignant qu'il n'avoit aucune part à la violence que ſon Miniſtre avoit voulu exercer. C'eſt pourquoi il déclara, en plein Conſeil, qu'il n'entendoit point que perſonne fût puni pour cette émeute. Le Cardinal, voyant que le Roi en rejettoit toute la faute ſur lui, ſe juſtifia le mieux qu'il put, ſans accuſer le Roi, en diſant qu'il n'avoit rien fait que par l'avis des Juges du Royaume. Si une telle excuſe avoit lieu, il ne ſeroit plus néceſſaire à aucun Roi d'Angleterre d'aſſembler le Parlement, pour lui donner des ſecours d'argent: les Juges étant à la nomination du Roi, il ne lui ſeroit pas difficile d'obtenir d'eux des déciſions favorables. Mais quoiqu'il ſe ſoit quelquefois trouvé des Juges aſſez hardis pour décider des queſtions de cette conſéquence, comme ſous les Regnes de Richard II., de Charles I., de Jaques II., il y en a eu bien peu qui ayent évité la juſte punition que leur audace méritoit. Le Parlement n'a jamais prétendu, que les Privileges de la Nation dépendiſſent de la déciſion des Juges. Le Conſeil, voyant que le Roi n'étoit pas d'humeur à ſoutenir ce que le Cardinal avoit fait, & d'un autre côté, n'oſant s'en prendre au Cardinal même, trouva bon de rejetter toute la faute, ſans nommer perſonne, ſur ceux qui avoient mal informé le Roi, & de relâcher les priſonniers, après qu'on leur auroit fait une forte cenſure. Suivant cette réſolution, les priſonniers ayant été amenez devant le Conſeil, le Cardinal leur parla fort aigrement, exagerant la grandeur de leur crime, & ajoutant enfin, que le Roi vouloit bien leur pardonner, pourvu qu'ils donnaſſent caution pour leur conduite à l'avenir. Mais les priſonniers ayant répondu qu'ils n'avoient point de caution à donner, le Cardinal & le Duc de Norfolck dirent qu'ils vou-

La Ville de Londres s'y oppoſe.

Le Cardinal tient ferme.

Soulevement à la Campagne.

Il eſt appaiſé.

Le Roi rejette la faute ſur le Cardinal.

Cette affaire ſe termine doucement.

vouloient bien cautionner pour eux ; & ſur cela ils furent relâchez. HENRI VIII.

Dès que le Roi eut fait connoitre qu'il n'approuvoit pas toutes les actions du Cardinal, on en fut plus hardi à ſe plaindre de ſa conduite. Effectivement, il opprimoit le Peuple, & encore plus le Clergé, d'une maniere extraordinaire. L'inſtrument de ſes violences étoit un Eccléſiaſtique nommé *Allen*, qui étoit ſon Chapelain, & qui ne gardoit aucune meſure, ſachant bien que la protection de ſon Maitre ne lui manqueroit pas au beſoin. Cependant, quelque grand que fût le pouvoir du Cardinal, il ſe trouva un Particulier qui oſa bien attaquer Allen en Juſtice, & qui le pourſuivit ſi vigoureuſement, qu'enfin l'affaire vint à la connoiſſance du Roi, qui fut en même tems informé de diverſes autres choſes dont le Peuple ſe plaignoit. Il s'étoit figuré jusqu'alors, qu'il n'y avoit jamais eu en Angleterre de Gouvernement plus doux que le ſien, parce qu'il avoit ignoré l'abus que Wolſey faiſoit de ſon autorité. La connoiſſance qu'il en eut, le mit dans une ſi terrible colere, qu'il s'en fallut bien peu que ce Miniſtre ne fût entierement disgracié. Ce ne fut que par une ſoumiſſion ſans bornes, qu'il appaiſa la colere du Roi, & en lui montrant un Teſtament par lequel il le faiſoit ſon Héritier. C'étoit pour lui faire comprendre qu'il ne travailloit que pour lui, & que les excès qu'il commettoit, n'étoient que pour augmenter l'héritage dont le Roi devoit jouïr un jour. Rien ne peut mieux faire connoitre la ſituation où l'eſprit du Roi s'étoit trouvé à ſon égard, qu'une Lettre qu'il lui écrivit après lui avoir accordé ſon pardon. En voici un fragment, que Mylord Herbert a inſeré dans ſon Hiſtoire.

1525. Henri reçoit pluſieurs plaintes contre le Cardinal. *Myl. Herbert.*

Il eſt ſur le point de le disgracier.

Le Cardinal l'appaiſe.

Pour ce qui regarde l'affaire de Wilton, puiſqu'elle n'a pas été pouſſée plus loin que vous le dites, & que vous avez été troublé par la maladie de vos domeſtiques, je ne ſuis pas ſurpris que vous n'y ayez pas fait beaucoup d'attention. Mais la conſéquence en eſt moins importante, puiſqu'il eſt encore en mon pouvoir de la redreſſer, comme je le vois par votre Lettre ; & votre faute n'étoit pas ſi grande, puiſque l'élection n'a été que conditionelle. C'eſt pourquoi, Mylord, en conſideration de votre humble ſoumiſſion, je ſuis content de la laiſſer paſſer. Je le ferois même, quand la faute ſeroit plus odieuſe, étant très aiſe que, ſelon mon intention, vous ayez reçu mes avertiſſemens en bonne part. Car je vous aſſure, que c'eſt l'affection que j'ai pour vous qui en a été le motif. Pour ce qui eſt des ſecours que vous tirez des Maiſons Religieuſes, pour faire bâtir votre College, je voudrois qu'ils fuſſent encore plus grands, pourvu que cela ſe pût faire légitimement. Mon intention n'eſt que de faire connoitre au Public, que je n'ai pas deſſein d'approuver rien qui ſoit contre la Juſtice, afin de diſſiper tous les bruits qui courent. Car certainement, il y a de grands murmures dans le Royaume, tant des petits que des grands. On ne ſe plaint pas que tout ce qui a été acquis, ait été employé à la fondation du College ; mais que ce College ſert de prétexte & de couverture

Lettre du Roi au Cardinal.

à une infinité de rapines. Je vous proteſte que c'eſt avec un très ſenſible chagrin, que j'entens parler ainſi d'un homme que j'aime ſi parfaitement. C'eſt pourquoi il m'a ſemblé que je ne pouvois pas faire moins, que de vous parler & de vous avertir ainſi en ami. Je vois dans votre Lettre, une autre choſe qui me ſemble toucher de près la conſcience. C'eſt que vous avez reçu de l'argent des Egliſes exemptes, pour leur donner leurs anciens Viſiteurs. Certainement, ceci peut difficilement s'accorder avec une bonne conſcience. Car s'il n'y a rien à dire contre ces Egliſes, pourquoi en tirez-vous de l'argent? Et s'il y a lieu de corriger quelques abus, c'eſt un péché que de prendre de l'argent, pour les exempter de la correction. Votre Caractere de Légat, & l'autorité qui vous eſt attribuée, peuvent bien vous mettre à couvert devant les hommes, mais non pas devant Dieu. Ainſi, je ne doute pas qu'étant admonêté par celui qui vous aime ſi parfaitement, vous ne vous déſiſtiez de ceci, ſi la conſcience ne vous permet pas d'y perſiſter; & non ſeulement de ceci, mais encore de toute autre choſe qui pourroit la charger. Après cela, nous pourrons chanter: Te laudant Angeli atque Archangeli, te laudat omnis Spiritus. *C'eſt par là que je finirai cette Lettre, rude d'un côté, mais néanmoins pleine de tendreſſe, ſouhaitant que vous la receviez avec la même affection que je l'écris. Car je vous aſſure, qu'à l'heure qu'il eſt, il ne reſte pas dans mon cœur la moindre étincelle de chagrin contre vous. Ainſi, Adieu, ne ſoyez plus en inquietude. Ecrite de la propre main de votre affectionné Souverain.*

HENRI R.

Le Cardinal éloigne de la Cour ceux qui lui ſont ſuſpects.

Cette Lettre fait voir, que le Roi avoit été informé de pluſieurs irrégularitez dans la conduite du Cardinal. Cependant, il ne le connoiſſoit pas encore bien, ſon affection pour lui combattant dans ſon cœur ce qu'il trouvoit d'odieux dans ſon procedé, & lui faiſant croire qu'il ne péchoit que par un excès de zéle pour la fondation de ſon Collége. S'il n'eût pas été ainſi prévenu en ſa faveur, il auroit pu en apprendre bien plus. Mais il étoit trop dangereux de parler directement contre un Favori, à qui le Roi témoignoit encore tant de bonté. Cependant, le Cardinal voyant, par cet échantillon, ce que ſes ennemis ſeroient capables de faire contre lui, s'ils avoient l'oreille du Roi, prit un extrême ſoin d'éloigner de la Cour tous ceux qui lui étoient ſuſpects. En même tems, il tâchoit de ſe conſerver l'eſtime & l'affection du Roi, par toutes ſortes de complaiſances. Il y avoit déja quelque tems, qu'il faiſoit travailler à Hamptoncourt à un magnifique Palais, qui devoit ſurpaſſer en beauté toutes les Maiſons Royales. Mais ce qui venoit de ſe paſſer lui ayant fait craindre que le Roi n'en conçût de la jalouſie, il lui en fit préſent, comme ſi dès le commencement il avoit eu deſſein de le faire bâtir pour lui. Il vouloit lui inſinuer par cette liberalité, qu'il n'amaſſoit du bien que pour

pour lui ; & cela produiſit ſon effet. Le Roi reprit pour lui la même confiance qu'il avoit eue auparavant, & que les murmures du Peuple ſembloient avoir un peu alterée. Dans cette même année, il obtint du Roi des Lettres Patentes pour la fondation de ſon College à Oxford.

HENRI VIII. 1525.

Le Roi lui rend ſon amitié.

Ce fut à peu près dans le même tems, que le Roi créa *Henri Fitz-Roi*, ſon Fils naturel, Duc de Richemont & de Sommerſet, & Grand Amiral d'Angleterre, quoiqu'il ne fût âgé que de ſix ans. Comme il n'avoit point de Fils légitime, il ſentoit une extrême tendreſſe pour ce Bâtard, qu'il avoit eu d'une Demoiſelle nommée *Eliſabeth Blunt*.

Henri bâtard du Roi eſt fait Duc de Richemont. *Act. Publ. T. XIV. p. 42.* 16. Juillet.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le Cardinal étoit occupé à traiter avec les Ambaſſadeurs de France. Dès le commencement du mois de Juin, la Régente avoit fait expédier des Plein-pouvoirs généraux à ſes deux Ambaſſadeurs. Mais dans le cours de la Négociation, ils comprirent qu'ils auroient beſoin de Pouvoirs plus particuliers pour règler les ſommes que le Roi de France devoit au Roi d'Angleterre, & qui, conſiſtant en pluſieurs Articles, devoient être mis en un ſeul, ſuivant l'intention de Henri. Ces nouveaux Pouvoirs furent expédiez le 16. d'Août. Dans une occaſion auſſi extraordinaire que celle-ci, les Ambaſſadeurs de France n'avoient proprement rien à faire, qu'à ſe conformer à la volonté du Roi d'Angleterre. Leur but étant de le détacher du parti de l'Empereur, & de le faire paſſer dans celui du Roi leur Maitre, il n'y avoit point à diſputer ſur les conditions. Mais il faut avouer, qu'en cette occaſion, Henri uſa d'une généroſité peu commune. Quoiqu'il eût pu demander des Places, & même des Provinces, pour prix de l'amitié qu'il vouloit contracter avec François I., & pour ſe dédommager des frais auxquels il alloit s'engager ; il ſe contenta d'aſſurer, par de nouveaux Traitez, les ſommes qui lui étoient légitimement dues. Ces Traitez étant prêts, furent ſignez à *Moore*, Maiſon du Roi, le 30. d'Août.

Négociation avec les Ambaſſadeurs de France.

Généroſité de Henri envers le Roi de France.

Le premier contenoit une Ligue défenſive entre la France & l'Angleterre, contre toute Puiſſance, ſpirituelle ou temporelle, qui attaqueroit l'un ou l'autre de ces deux Royaumes. Les Alliez des deux Rois étoient nommément compris dans la Ligue ; mais de telle maniere, que cet Article ne devoit pas être entendu de ceux qui avoient uſurpé quelque choſe ſur l'un ou ſur l'autre des deux Rois contractans, depuis la Ligue conclue à Londres le 2. d'Octobre 1518. Par là, l'Empereur, qui venoit de conquerir le Duché de Milan, s'en trouvoit exclus. De plus, Henri s'engageoit à ſolliciter fortement la liberté de François I.

Traité de Moore diviſé en divers Traitez. 30 Août. *Act. Publ. T. XIV. p. 48. &c.*

Le ſecond Traité regardoit le payement de diverſes ſommes dues à Henri par le Roi de France, ſavoir, premierement par un Traité du 3. d'Août 1515, un million d'or. 2. Par un autre du 12. de Janvier 1518,

HENRI VIII. 1525.

1518, pour la reſtitution de Tournai, ſix-cens-mille écus d'or. 3. Par un autre du même jour, vingt & trois-mille livres tournois. 4. Par un autre du 13. de Novembre 1520, quatre-cens-ſoixante-deux-mille écus. Pour toutes ces ſommes, la Régente s'engageoit, au nom du Roi ſon Fils, à payer à Henri une ſomme de deux millions d'écus d'or, chacun de trente-cinq ſous tournois, leſquels étant réduits en écus ſol de trente-huit ſous chacun, faiſoient la ſomme de 1899736. écus ſol & 32. ſous. Cette ſomme devoit être payée en divers termes, ſavoir 47368. écus, dans quarante jours après la ſignature du Traité; une pareille, le 1. de Novembre ſuivant; & autant, de ſix en ſix mois, juſqu'à ce que toute la ſomme fût payée. Cela faiſoit en tout, quarante payemens, & par conſéquent, toute la ſomme devoit être payée dans vingt ans.

Il étoit encore convenu dans le même Traité, que ſi Henri mouroit avant que d'avoir reçu l'entier payement des deux millions, les arrerages en ſeroient payez à ſes Héritiers & Succeſſeurs. Mais s'il ſurvivoit à l'entier payement de cette ſomme, il recevroit, pendant ſa vie, une penſion annuelle de cent-mille écus, laquelle ceſſeroit à la mort de Henri.

Pour aſſurer l'obſervation du Traité, la Régente devoit le jurer ſolemnellement en préſence des Ambaſſadeurs d'Angleterre, & François I. devoit le ratifier & le jurer, immédiatement après ſon retour en France. De plus, on donnoit à Henri pour cautions, *le Cardinal de Bourbon*, les Ducs de *Vendôme* & de *Longueville*, les Comtes de *S. Paul*, *de Maulevrier*, *de Brienne*, le *Sire de Montmorenci*, les Seigneurs de *Lautrec* & de *Brezé*, les Villes de *Paris*, *Lyon*, *Orleans*, *Toulouſe*, *Amiens*, *Bourdeaux*, *Tours*, & *Rheims*.

Il faut remarquer, que dans cette ſomme de deux millions d'écus d'or dûe à Henri, il n'étoit fait aucune déduction de ce qu'il avoit reçu de François I. depuis l'an 1515, juſqu'à la rupture arrivée entre eux. C'étoit là tout le profit que Henri faiſoit, mais qui n'étoit pas fort conſiderable, vu le peu d'exactitude du Roi de France à faire les payemens.

Par un troiſieme Traité, la Régente s'engageoit à faire payer à Marie Sœur de Henri, Reine Douairiere de France, tous les arrerages qui lui étoient dûs de ſon Douaire en divers termes, ſavoir, cinq-mille écus le jour de la ſignature du Traité, & une pareille ſomme de ſix en ſix mois, juſqu'à l'entier payement des arrerages. De plus, elle promettoit de la faire jouïr de ſon Douaire à l'avenir.

Il y avoit encore un quatrieme Traité qui portoit, que le Roi d'Ecoſſe ne ſeroit cenſé compris au nombre des Alliez de la France, qu'en cas que les Ecoſſois ne commiſſent aucun acte d'hoſtilité contre l'Angleterre, après le 25. de Décembre ſuivant.

Enfin, par un cinquieme Traité, il étoit convenu, que la Cour de France ne conſentiroit, ni directement ni indirectement, que le

le Duc d'Albanie retournât en Ecoſſe, pendant la Minorité de Jaques V. HENRI VIII. 1525.

Tous ces divers Traitez, qui n'étoient proprement que des Articles differens d'un même Traité, furent ratifiez & jurez par la Régente de France, & approuvez par les Parlemens de Paris, de Toulouſe, & de Bourdeaux. Les Seigneurs & les Villes qui devoient ſervir de cautions, en donnerent leurs Lettres d'obligations. Enfin, François I. lui-même en envoya une Ratification ecrite de ſa propre main, & datée le 27. de Décembre.

Don fait au Cardinal par la Régente. 18. Nov. *Act. Publ. T. XIV. pag.* 100.

Mais, après avoir fait les affaires du Roi, le Cardinal ne s'oublia pas lui-même. On trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Obligation de la Régente, du 18. de Novembre, par laquelle elle s'engageoit à faire payer au Cardinal les arrerages de la penſion qui lui avoit été accordée à la place de l'Adminiſtration de l'Evêché de Tournai, leſquels lui étoient dûs depuis quatre ans & demi, montant à la ſomme de 29793. écus d'or ſol. De plus elle déclaroit, que pour pluſieurs autres grandes raiſons, il étoit dû au Cardinal cent-mille écus d'or, ces deux ſommes faiſant enſemble 121898. écus ſol, qui devoient lui être payez dans ſept ans, en deux payemens égaux par année.

La Régente prend courage.

La Ligue défenſive entre la France & l'Angleterre étant ainſi conclue & ſignée, la Régente ſe vit un peu plus à ſon aiſe, & mieux en état de diſputer ſur les conditions de la liberté du Roi ſon Fils. D'ailleurs, elle avoit lieu d'eſperer, que la déclaration du Roi d'Angleterre contribueroit à déterminer le Pape & les Venitiens, que la ſeule crainte empêchoit de former une Ligue contre l'Empereur. En effet, on verra dans la ſuite, qu'ils changerent bien leurs meſures, depuis qu'ils eurent appris le changement du Roi d'Angleterre. Cependant l'Empereur, ayant reçu avis du Traité conclu à Moore, rappella ſes Ambaſſadeurs qui étoient encore en Angleterre, & Henri en fit de même à l'égard de ceux qu'il avoit en Eſpagne. Peu de tems après, Charles conclut ſon Mariage avec Iſabelle de Portugal, en vertu d'une Diſpenſe dont le Cardinal Salviati avoit été chargé, & qu'il lui avoit remiſe après la concluſion du Traité dont j'ai parlé ci-deſſus.

Charles & Henri rappellent leurs Ambaſſadeurs.

Affaires d'Ecoſſe.

Pendant que les affaires de l'Europe changeoient de face, par les effets que la Bataille de Pavie & la captivité du Roi de France produiſoient en divers lieux, il n'y eut point d'autre changement dans celles d'Ecoſſe, ſinon que le Comte d'Angus, qui ne devoit avoir le Gouvernement que quatre mois, ne jugea pas à propos de s'en deſſaiſir, quand ſon terme fut expiré. Cela fut cauſe que le Comte d'Argyle ſe retira très mécontent: mais le Comte de Lenox, quoiqu'auſſi peu ſatisfait, demeura toujours à la Cour. Cependant, la Reine & le Comte d'Aran, qui avoient été dépoſſedez, ne négligeoient pas leurs affaires. Le mécontentement du Comte de Lenox leur ayant donné

HENRI VIII. 1525.

lieu de nouer une intelligence avec lui, ils le portérent à inspirer au Roi l'envie de ſe tirer d'entre les mains du Comte d'Angus. Mais, comme il falloit uſer de beaucoup de précaution pour tromper la vigilance de ce Seigneur, ce ne fut que l'année ſuivante, que le Roi trouva l'occaſion de tenter l'exécution de ce deſſein.

Treve entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, prolongée. *Act. Publ. T. XIV. p.* 30.

Au commencement de cette année, la Cour d'Ecoſſe avoit envoyé en Angleterre une Ambaſſade, à la tête de laquelle étoit le Comte de *Caſſils*, pour négocier le Mariage du Roi avec la Princeſſe Marie. Mais, comme il s'y rencontra diverſes difficultez, la Treve, qui devoit finir le 26. de Janvier, fut encore prolongée juſqu'au 23. de Mars, afin de donner au Comte de Caſſils le tems d'aller faire un tour en Ecoſſe, pour y recevoir de nouvelles inſtructions. Cependant, il ne fut pas poſſible de rien conclure, parce que, ſelon les apparences, Henri n'avoit pas intention de donner ſa Fille unique & ſon Héritiere au Roi d'Ecoſſe. En effet, on ne voit point quel profit il auroit pu tirer de ce Mariage. D'ailleurs, ayant dès-lors deſſein de s'allier avec la France, il n'avoit plus tant d'interêt de ménager les Ecoſſois.

1526. Négociation à Rome.

Avant que le Traité de Moore fût conclu, l'Empereur avoit un grand avantage dans les Négociations qu'il entretenoit à Rome & à Madrid. En rétabliſſant Sforze à Milan, il étoit comme aſſuré que le Pape & les Venitiens abandonneroient la France; & en ſe déſiſtant de la demande du Duché de Bourgogne, il pouvoit compter que François I. lui cederoit volontiers Milan, & ne s'embaraſſeroit pas beaucoup des interêts de l'Italie. Mais il ne pouvoit ſe réſoudre à ceder ni l'un ni l'autre; & c'étoit ce qui faiſoit durer ces Négociations. Depuis que le Traité de Moore fut ſigné, ſes affaires changérent de face. Le Pape étoit devenu plus courageux, & ſe voyant abuſé par l'Empereur, qui, dans une ſeconde ratification de leur Traité, laiſſoit le rétabliſſement de Sforze dans l'incertitude, il lui fit dire rondement que, ſans la reſtitution du Milanois, il n'y avoit point de Paix à eſperer. Il étoit encore à craindre pour l'Empereur, que François I., ſe voyant ſur le point d'être ſi bien appuyé, ne ſe tînt encore plus ferme par rapport à la Bourgogne. Ainſi, voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'empêcher une Ligue qui alloit unir tant de Princes contre lui, il ſe trouvoit dans une grande perplexité. C'étoit une néceſſité, que de ſe réſoudre promptement ou à ſoutenir, ſans aucun Allié, la Guerre qu'on lui préparoit, ou à faire la Paix avec la France. L'un & l'autre étoient également embaraſſans pour lui. En prenant le parti de la Guerre, il ne ſavoit pas bien où trouver l'argent néceſſaire pour la ſoutenir; & en faiſant avec ſon priſonnier une Paix forcée, il ne pouvoit pas eſperer de tirer de ſa victoire, les avantages qu'il s'en étoit propoſé. Par bonheur pour lui, François I., qui s'ennuyoit beaucoup dans ſa priſon, le tira de cet embaras, en lui offrant de lui ceder le Duché de Bourgogne, qui avoit été juſqu'alors le

Le Pape refuſe toute ſorte de condition, à moins que Sforze ne ſoit rétabli.

L'Empereur ſe détermine à la Paix.

prin-

principal obſtacle à la Paix. Après cela, l'Empereur ne balança plus à traiter ſérieuſement avec lui, au-lieu que juſqu'alors il n'avoit fait proprement que l'amuſer. Peu de tems après, ils conclurent enſemble le fameux Traité de Madrid. Voici les principales conditions auxquelles François I. ſe ſoumit, outre un grand nombre d'autres dont le détail ſeroit ici inutile. HENRI VIII. 1526.

Traité de Madrid. 14 Janv. *Act. Publ. T. XIV. p.* 308.

Que le Roi de France épouſeroit la Reine Eleonor Sœur de l'Empereur, à laquelle l'Empereur donneroit deux-cens-mille écus d'or en dot.

Que François ſeroit mis en liberté le 10. de Mars, & que le même jour, il donneroit ſes deux Fils à l'Empereur en ôtage.

Qu'il payeroit deux millions d'écus d'or pour ſa rançon.

Qu'il cederoit le Duché de Bourgogne à l'Empereur, en toute Souveraineté.

Qu'il ſe déſiſteroit de l'hommage que l'Empereur lui devoit pour la Flandre & pour l'Artois.

Qu'il lui cederoit toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur Naples, Milan, Genes, Ath, Tournai, Liſle, & Hesdin.

Qu'il porteroit Henri d'Albret à ceder le Royaume de Navarre à l'Empereur, ou que, du moins, il ne lui donneroit aucun ſecours.

Que, dans quarante jours, il remettroit le Duc de Bourbon, & tous ceux qui avoient ſuivi ſon parti, en poſſeſſion de leurs biens.

Qu'il rétabliroit Philibert de Châlons Prince d'Orange, & Michel Antoine de Saluces, dans leurs Principautez.

Qu'il ne donneroit aucune ſorte d'aſſiſtance au Duc de Gueldre, & qu'après la mort de ce Prince, il feroit tout ſon poſſible pour faire tomber ſes Places entre les mains de l'Empereur.

Qu'il payeroit au Roi d'Angleterre cinq-cens-mille écus que l'Empereur lui devoit.

Que, quand l'Empereur voudroit aller en Italie pour y recevoir la Couronne Imperiale, il lui prêteroit douze Galeres, quatre grands Vaiſſeaux, & une Armée de Terre, ou deux-cens-mille écus, à la place de cette Armée.

Enfin, il promettoit ſur ſa foi, & en parole de Prince, qu'il exécuteroit tous ces Articles; ou qu'en cas d'inexécution, il retourneroit en Eſpagne pour ſe remettre entre les mains de l'Empereur.

Situation des affaires de l'Empereur au tems du Traité de Madrid.

Si François ne s'étoit pas tant hâté d'offrir le Duché de Bourgogne, il ſe ſeroit, ſelon les apparences, épargné beaucoup de chagrins, & auroit évité des reproches qui n'intereſſerent pas peu ſon honneur. Dans le tems que le Traité de Madrid ſe conclut, Charles ſe trouvoit dans de très grands embaras. Outre ceux dont j'ai parlé, il ſavoit que les Princes & les Villes libres d'Allemagne, qui avoient embraſſé la Doctrine de Luther, commençoient à prendre des meſures pour ſe mettre à couvert des maux dont on les menaçoit tous les

HENRI VIII. 1526.

jours. A cela ſe joignoit encore la crainte d'une invaſion des Turcs en Hongrie, à laquelle l'Empereur ſe trouvoit fort intereſſé, à cauſe du voiſinage de l'Autriche. Ainſi, ſelon toutes les apparences, ſi François I. ne ſe fût pas tant précipité, l'Empereur ſe ſeroit plutôt relâché ſur la Bourgogne, que de s'expoſer au risque d'avoir à faire à tant d'ennemis à la fois. C'étoient là les véritables raiſons qui l'obligerent à hâter la concluſion du Traité de Madrid, contre les inſtances & les oppoſitions de pluſieurs de ſon Conſeil, qui lui repréſentoient, qu'infailliblement on lui manqueroit de parole. Son Chancelier même refuſa de le ſigner : mais comme il croyoit avoir de puiſſantes raiſons pour hazarder ce coup, il voulut abſolument conclure, dans la perſuaſion où il étoit, que c'étoit le ſeul moyen pour prévenir la Ligue contre lui. En tout cas, il eſperoit que, tout au plus, il en ſeroit quitte pour rétablir Sforze à Milan ; ce que pourtant il n'avoit deſſein de faire qu'à la derniere extremité. Cependant, pour avoir voulu ſe tenir trop ferme ſur cet Article, il rendit toutes ces meſures inutiles ; il perdit ſon priſonnier ; il n'obtint point la Bourgogne ; il ne prévint pas la Ligue ; enfin, après avoir ſoutenu beaucoup d'aſſauts, il ſe vit obligé de ſe défaire du Duché de Milan, comme on le verra dans la ſuite. Mais quel eſt le Prince, pour ſi habile qu'il ſoit, qui puiſſe prévoir toutes les ſuites de ſa propre Politique ? Dans le tems que Charles-Quint ſigna le Traité de Madrid, il crut faire un coup très avantageux. En effet, François I. auroit acheté aſſez cherement ſa liberté, ſi, en ſignant ce même Traité, il avoit eu intention de l'obſerver de bonne-foi. Mais il n'eſt que trop évident que, dans le même tems qu'il donnoit ſa parole, il avoit deſſein d'y manquer, puiſqu'il n'eut pas plutôt le pied dans ſon Royaume, qu'il refuſa de ratifier le Traité. L'Empereur s'étoit ſi peu attendu à cela, qu'immédiatement après la concluſion de la Paix, il écrivit au Pape, qu'encore qu'il eût promis de rétablir Sforze à Milan, ce n'étoit pourtant qu'à condition que ce Prince ſe juſtifieroit du crime de Felonie & de Leze-Majeſté, dont il étoit accuſé. Il ajoutoit, que puiſque les Princes d'Italie ſouhaitoient qu'il ne donnât pas le Duché de Milan à l'Archiduc Ferdinand ſon Frere, il en feroit préſent au Duc de Bourbon, en cas que Sforze fût trouvé coupable. Clement VII. ayant été informé des conditions du Traité de Madrid, jugea d'abord que François ne les avoit acceptées que pour ſe tirer de priſon, & qu'il ne les obſerveroit pas. Dans cette penſée, il inſiſta toujours ſur le rétabliſſement de Sforze ſans conditions, voulant, avant que de s'engager avec l'Empereur, attendre ce que feroit le Roi de France. Le Sénat de Veniſe, ſe trouvant dans la même diſpoſition, ne contribua pas peu à y entretenir le Pape.

L'Empereur ajoute une nouvelle condition par rapport à Sforze. *Guicciardini.*

Le Pape juge que François I. n'obſervera pas le Traité de Madrid.

Il inſiſte ſur le rétabliſſement de Sforze.

François I. arrive dans ſon Royaume.

Ce que ces fins Politiques avoient prévu, arriva. François I. n'eut pas plutôt mis le pied dans ſes Etats, qu'il monta ſur un Cheval Turc, & ſe rendit à toute bride à S. Jean de Luz, d'où il alla le lende-

lendemain à Bayonne. Le 17. de Mars, il ſigna des Obligations en faveur du Roi d'Angleterre, pour les ſommes auxquelles la Régente ſa Mere l'avoit engagé. Pour le dire en paſſant, les Hiſtoriens mettent la délivrance de ce Prince au 18. de Mars, & cependant, ces Actes ſe trouvent datez de Bayonne le 17. du même mois. Lorſqu'il fut arrivé à Bayonne, Lanoy, qui l'accompagnoit en qualité d'Ambaſſadeur, le pria de ratifier le Traité de Madrid. Mais le Roi lui répondit, qu'ayant fait dans ce Traité une démarche au-deſſus du pouvoir d'un Roi de France, en cedant le Duché de Bourgogne à l'Empereur, il falloit proceder à l'exécution par des moyens doux, & travailler à obtenir le conſentement des Bourguignons, & l'approbation du reſte de ſes Sujets: Que néanmoins, ſon intention étoit d'exécuter le Traité; mais qu'il avoit beſoin d'un peu de tems pour s'y préparer. Cette réponſe pouvoit déja faire comprendre à l'Ambaſſadeur, ce que le Roi avoit dans l'ame. Il ne laiſſa pourtant pas de le ſuivre à Bourdeaux, où le premier ſoin du Roi fut de ratifier le Traité conclu à Moore avec le Roi d'Angleterre. De Bourdeaux il ſe rendit à Cognac, où il ſéjourna quelque tems, ayant toujours à ſa ſuite le Viceroi de Naples, qui le preſſoit, de tems en tems, de ratifier & d'exécuter le Traité de Madrid, ou de retourner en Espagne, comme il s'y étoit engagé par ſerment. A cela le Roi oppoſoit, pour s'en exempter, trois raiſons auxquelles l'Ambaſſadeur n'avoit garde d'acquieſcer. La premiere étoit, qu'il n'avoit pas été en ſon pouvoir de ceder la Bourgogne, parce que les Rois de France n'étant qu'uſufructuaires de leurs Etats, il ne leur étoit pas permis d'en aliener aucune partie. La ſeconde, qu'il avoit été forcé à ſigner le Traité de Madrid. La troiſieme, que, par le ſerment qu'il avoit fait à ſon Sacre, il s'étoit engagé à n'aliener aucune partie de ſon Royaume, & que ce ſerment rendoit invalide celui qu'il avoit fait à Madrid. L'Ambaſſadeur répondit à la premiere, qu'en ſuppoſant qu'il ne pouvoit aliener aucune Province de ſes Etats, cela ne pouvoit s'entendre des acquiſitions faites injuſtement par la Couronne de France, telle qu'étoit celle du Duché de Bourgogne. Il répondit à la ſeconde, qu'on lui avoit laiſſé le choix, ou de demeurer dans l'état où il ſe trouvoit par le ſort de la Guerre, & par la volonté de Dieu, ou d'en ſortir par un Traité; qu'il l'avoit même ſollicité; & qu'il étoit difficile de comprendre, en quoi conſiſtoit la contrainte dont il ſe plaignoit. Il dit ſur la troiſieme, que quand le Roi avoit juré le Traité de Madrid, il n'avoit pas ignoré le ſerment qu'il avoit fait à ſon Sacre, & qu'apparemment, il n'avoit pas cru le ſecond contraire au premier; que s'il en étoit autrement, on auroit ſujet de croire qu'il avoit eu deſſein d'abuſer de la facilité de l'Empereur. Sans examiner ici, ni les raiſons du Roi, ni les réponſes de l'Ambaſſadeur, il ſuffit de dire en un mot que ce Prince avoit déja pris ſon parti.

HENRI VIII. 1526.

Lanoy le prie de ratifier le Traité de Madrid.

Il répond en biaiſant.

Il ratifie le Traité de Moore.

Act. Publ. T. XIV. pag. 135.

Lanoy le preſſe.

Guicciardin. Mezerai.

Le Roi allegue pluſieurs raiſons pour s'en diſpenſer.

Replique de Lanoy.

Le Pape, les Venitiens, & le Duc de Milan, ayant bien prévû que

Les Ambaſſadeurs

HENRI VIII. 1526.

que François feroit difficulté d'exécuter le Traité de Madrid, s'étoient hâtez de lui envoyer des Ambaſſadeurs, qui le trouverent à Cognac. Ils y furent reçus avec beaucoup de careſſes, & d'abord, le Roi entra en négociation avec eux, pour conclure une Ligue contre l'Empereur. Cette Ligue ſe conclut effectivement à Cognac, le 17. de Mai, entre le Pape, le Roi de France, le Duc de Milan & les Venitiens: mais elle ne fut publiée qu'un mois après, François prétendant qu'il ne pouvoit la ratifier, qu'après avoir vu les ratifications des autres Alliez. Le Vicerοi de Naples, en ayant reçu quelque avis, ſomma le Roi, pour la derniere fois, d'exécuter le Traité de Madrid. Alors François répondit ſans détour, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de ceder la Bourgogne, quoiqu'il s'y fût engagé. Mais que, pour lui faire voir qu'il ſouhaitoit de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur ſon Maitre, il offroit de lui donner deux millions d'écus d'or, comme un équivalent pour la Bourgogne, & d'obſerver ponctuellement le reſte du Traité.

Du Pape & de Veniſe vont trouver le Roi à Cognac.

Ligue conclue à Cognac contre l'Empereur.

Lanoy ſomme encore le Roi, qui répond nettement, qu'il ne peut point exécuter le Traité.

Il offre à l'Empereur deux millions d'or pour la Bourgogne.

Ainſi les meſures de l'Empereur ſe trouverent entierement rompues. Il n'avoit plus le Roi de France entre ſes mains, & il ne ſe trouvoit pourtant pas moins engagé à ſoutenir les efforts de la Ligue qui venoit de ſe conclure contre lui; ſans parler du Roi d'Angleterre, qui vrai-ſemblablement agiroit tôt ou tard offenſivement. Toute ſa reſſource conſiſtoit en ce qu'il avoit en ôtage les deux Fils du Roi de France. Mais l'embaras où il ſe trouvoit, ne fut pas capable de le porter à plier en cette occaſion. Il aima mieux hazarder toutes choſes, que de conſentir à la moindre alteration du Traité de Madrid. Sa réſolution ayant été notifiée à François I., la Ligue fut publiée à Cognac, le 11. de Juin. Deux choſes contribuerent à hâter la concluſion de cette Ligue. La premiere, que le Château de Milan aſſiegé par les Imperiaux, étant fort preſſé, avoit beſoin d'un prompt ſecours, & que le Pape & les Venitiens n'oſoient mettre leurs Troupes en campagne, avant que de s'être aſſurez de la Ligue avec la France. La ſeconde, que le Roi de France ayant deſſein d'offrir à l'Empereur deux millions d'écus au-lieu de la Bourgogne, il jugeoit que cette offre feroit plus d'effet après la concluſion de la Ligue. Il eſt certain que c'étoit là ſon unique but, & que ſi ſon offre avoit été acceptée, il n'auroit jamais ratifié la Ligue de Cognac. Depuis même que cette Ligue fut publiée, ni lui-même, ni le Roi d'Angleterre, ne firent jamais aucun effort conſiderable contre l'Empereur, leur deſſein n'étant que de l'intimider, & d'obtenir par là la reſtitution des deux Otages, à des conditions raiſonnables. Ainſi, pour cette fois, les Italiens furent les dupes des François & des Anglois. Cela mérite bien d'être remarqué, comme une choſe extremement rare. Cependant, François & Henri, pour continuer leur jeu, firent un nouveau Traité, par lequel ils s'engagerent à ne faire jamais la Paix avec l'Empereur, à moins qu'il ne rendît les Otages, & qu'il

L'Empereur ne veut rien ceder.

La Ligue ſe publie.

François n'a pour but que d'intimider l'Empereur.

payât

payât à Henri ce qu'il lui devoit. Mais ce Traité ne les engageoit pas à prendre les armes, pour ſe procurer réciproquement la ſatisfaction qu'ils prétendoient. HENRI VIII. 1526.

Le Pape & les Venitiens, comptant ſur les ſecours de France & d'Angleterre, mirent leurs Troupes en campagne ſous le commandement du Duc d'Urbin, qui laiſſa prendre le Château de Milan, & fit échouer une entrepriſe ſur Genes, faute d'envoyer aux Alliez un ſecours de quinze-cens-hommes. Guicciardin inſinue, en plus d'un endroit, que ce Général n'agiſſoit que mollement contre l'Empereur, qui étoit extrêmement foible en Italie, & que le Duc de Bourbon, qui étoit retourné à Milan, auroit été infailliblement contraint d'abandonner cette Ville, s'il eût été un peu preſſé. Les Armées du Pape & des Venitiens ſe mettent en campagne ſous le Duc d'Urbin, qui agit mollement. *Guicciardin.*

Pendant que le Duc d'Urbin favoriſoit indirectement l'Empereur, le Duc de Seſſo, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, & Hugues de Moncade qui commandoit à Naples en l'abſence du Viceroi, ſuppléoient par d'autres moyens à la foibleſſe des Imperiaux. C'étoit en incitant les Colonnes à faire la Guerre au Pape, pendant que ſes Troupes étoient dans le Duché de Milan. Cette Guerre imprévue, que le Pape ne pouvoit attribuer qu'aux ſollicitations de l'Empereur ou de ſes Miniſtres, lui fit prendre la réſolution de faire venir dans le Royaume de Naples l'Armée que le Duc d'Urbin commandoit dans le Milanois, & il obtint pour cela le conſentement des Venitiens. Mais le Duc de Seſſo, pour éviter l'invaſion dont le Royaume de Naples étoit menacé, fit en ſorte que les Colonnes donnerent au Pape toute la ſatisfaction qu'il ſouhaita. L'accommodement ſe conclut à Rome le 22. d'Août, & le Duc d'Urbin fut contremandé. Les Colonnes font la Guerre au Pape. Ils ſe ſoumettent.

Mais environ un mois après, lorsque le Pape s'y attendoit le moins, les Colonnes ayant aſſemblé cinq ou ſix-mille hommes, entrerent dans Rome la nuit du 19. au 20. de Septembre, & cauſerent une telle allarme au Pontife, qu'il ſe retira tout épouvanté dans le Château S. Ange. Comme il n'étoit pas trop en ſureté dans cette Forteresſe, où il n'avoit rien de ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir un Siege, Moncade alla le trouver, & après lui avoir repréſenté le danger où il ſe trouvoit, & que d'ailleurs Rome alloit être ſaccagée, il lui perſuada de faire avec l'Empereur une Treve ſéparée pour quatre mois. C'étoit plus qu'il n'en falloit à l'Empereur, qui avoit déja donné ſes ordres pour faire des levées en Allemagne, & qui étoit ſur le point de renvoyer Lanoy à Naples avec un bon Corps de Troupes Eſpagnoles. Dès que la Treve fut ſignée, les Troupes du Pape, qui ſervoient ſous le Duc d'Urbin, furent rappellées à Rome. Ils entrent dans Rome à l'improviſte. Le Pape ſe retire au Château S. Ange. Treve entre le Pape & l'Empereur.

Cependant, le Pape étoit extraordinairement ſurpris de la lenteur de François I., qui, quoique principal Auteur de la Ligue, ne faiſoit encore aucun effort pour obliger l'Empereur à lui rendre ſes Enfans. L'indolence du Roi d'Angleterre ne le ſurprenoit pas moins, parce qu'i- Clement VII. feint de vouloir aller en Eſpagne.

HENRI VIII. 1526.

qu'ignorant que la Ligue conclue à Moore n'étoit que défenſive, il s'étoit imaginé que les deux Rois devoient attaquer l'Empereur avec toutes leurs forces. Ainſi, afin de les réveiller en leur cauſant quelque jalouſie, il déclara qu'il avoit deſſein d'aller en Espagne, pour conferer avec l'Empereur, & pour concerter avec lui les moyens de procurer la Paix à l'Europe. Cette déclaration intrigua beaucoup les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre. Ils craignoient qu'il n'y eût quelque myſtere caché dans un voyage ſi extraordinaire; & dans cette penſée, ils firent tous leurs efforts pour en détourner le Pape. Mais Henri ſe ſervit d'un moyen plus efficace, en lui faiſant un préſent de trente-mille ducats, qui rompit abſolument le deſſein prétendu de ce voyage.

Henri lui fait un préſent.

Le Pape rompt l'accord avec les Colonnes.

Peu de tems après, Clement VII. rompit l'accord qu'il avoit fait avec les Colonnes, & ſe ſervant des Troupes qu'il avoit fait venir à Rome, il les fit marcher dans leurs Terres, après les avoir excommuniez, & avoir privé *Pompée Colonne* de la Dignité de Cardinal. Il ſoutenoit que le Traité qu'il avoit fait avec eux étoit nul, parce qu'il y avoit été forcé. Par là, il juſtifioit, en quelque maniere, la conduite de François I., à qui, ſur ce même prétexte, il avoit accordé une Diſpenſe du Serment qu'il avoit fait à Madrid.

Le Baron de Frondsperg marche en Italie.

Le Duc d'Urbin quitte le blocus de Milan.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à Rome, le Baron de Frondsperg marchoit d'Allemagne vers l'Italie, avec une Armée de treize ou quatorze-mille hommes, qu'il avoit levez pour le ſervice de l'Empereur. A cette nouvelle, le Duc d'Urbin, qui tenoit le Duc de Bourbon comme aſſiegé dans Milan, quitta le voiſinage de cette Ville, ſous prétexte d'aller s'oppoſer au paſſage des Allemans. Cependant, le Pape ne ſe trouvoit pas peu embaraſſé. La Treve devoit bien-tôt expirer; Frondsperg marchoit pour ſe rendre en Italie; & le Viceroi de Naples étoit déja dans l'Iſle de Corſe, amenant à Naples un grand renfort d'Espagnols. Pendant ce tems-là, le Roi de France ne faiſoit aucun préparatif pour ſoutenir ſes Alliez, & le Roi d'Angleterre ne faiſoit pas paroître plus d'activité. Cependant Frondſperg, continuant toujours ſa marche, arriva dans le Mantouan, où le Prince d'Orange alla le joindre pour ſervir ſous lui en qualité de Volontaire. Enſuite, vers le milieu du mois de Décembre, il ſe rendit ſur les frontieres du Milanois, ſans que le Duc d'Urbin pût, ou voulût s'oppoſer à ſa marche. Ce fut là qu'il attendit le Duc de Bourbon, qui devoit le venir joindre, mais qui n'étoit pas encore en état d'exécuter ce deſſein. La difficulté venoit, de ce qu'il n'avoit point d'argent pour payer ſes Troupes, qui refuſoient abſolument de ſortir de la Ville avant que d'avoir reçu les arrerages qui leur étoient dûs, & qui menaçoient même de la mettre à ſac. Il n'y eut point d'autre moyen pour les empêcher d'exécuter leur menace, que de prendre l'argenterie qui ſe trouva dans les Egliſes. Cela ſervit à payer une partie de ce qui étoit dû aux Troupes, qui n'avoient presque rien

François I. néglige les affaires d'Italie.

Le Duc de Bourbon eſt embaraſſé faute d'argent.

reçu

reçu depuis la Bataille de Pavie, tant l'Empereur s'étoit trouvé dépourvu d'argent. Le Duc de Bourbon se servit encore d'un autre moyen pour augmenter ses finances. Ce fut de faire condamner à mort le Chancelier Moron, qui, pour racheter sa vie, lui donna vingt & cinq-mille ducats. Dans la suite, il devint un de ses principaux Conseillers. HENRI VIII. 1526.

Pendant que le Duc de Bourbon étoit occupé à chercher de l'argent, Lanoy, qui étoit arrivé à Naples avec un Corps de Troupes Espagnoles, amusoit le Pape par des négociations qui ne tendoient qu'à l'empêcher de prendre des mesures certaines, en lui faisant esperer un prompt accommodement avec l'Empereur. Cette esperance se trouvoit pourtant de plus en plus éloignée, depuis que Frondsperg étoit arrivé en Italie. Pendant que Milan avoit été en danger, l'Empereur avoit fait entendre au Pape, que s'il souhaitoit que François Sforze fût jugé, ce n'étoit que pour sauver l'honneur de l'Empire, & qu'il donneroit aux Juges des ordres secrets de le déclarer innocent. Mais depuis l'arrivée des Allemans, il demandoit une reparation en argent si considerable, que Sforze n'étoit nullement en état de fournir la somme qui lui étoit demandée. C'est pourquoi l'Empereur prétendoit que le Pape, les Venitiens & les Florentins, fussent ses cautions. Lanoy arrive à Naples. Il amuse le Pape.

Le Pape & les Venitiens avoient espéré qu'immédiatement après la conclusion de la Ligue de Cognac, François I. envoyeroit une puissante Armée en Italie, & qu'avec le Roi d'Angleterre, il feroit une grande diversion sur les frontieres d'Espagne & des Païs-Bas. Mais, comme on vient de le voir, ils s'étoient trouvez bien loin de leur compte. François n'avoit conclu cette Ligue que pour faire peur à son ennemi, & dans l'esperance qu'elle lui feroit accepter l'équivalent qu'il lui proposoit. Il vouloit éviter la Guerre, & même il se croyoit si assuré d'y réussir par ce moyen, qu'il n'avoit fait avec le Roi d'Angleterre aucun Traité qui les obligeât à prendre les armes, à moins qu'ils ne fussent attaquez. Ainsi Henri, sachant quelles étoient les dispositions du Roi de France, n'avoit garde d'aller plus vîte que lui. Des Couriers & des Envoyez du Pape & de Venise arrivoient fréquemment aux deux Cours, pour les solliciter à la Guerre; mais c'étoit inutilement. Au contraire, après même que le Pape & les Venitiens eurent solemnellement déclaré la Guerre à l'Empereur, François lui envoya l'Archevêque de Bourdeaux, pour lui faire encore la même offre de deux millions d'écus d'or, au-lieu du Duché de Bourgogne. Mais l'Empereur la rejetta hautement, & chargea l'Ambassadeur de dire à son Maitre, qu'il avoit agi *lâchement* & *méchamment*, & qu'il n'auroit pas dû oublier la derniere conversation qu'ils avoient eue ensemble. Apparemment, l'Ambassadeur ne jugea pas à propos de s'acquitter d'une commission si desagreable. Ce- François I. trompe le Pape & les Venitiens, qui le sollicitent inutilement. L'Empereur le traite de lâche.

HENRI VIII. 1526.

la cauſa dans la ſuite un mal-entendu, qui ne fut pas favorable au Roi de France.

Le Cardinal Wolſey obtient des graces pour ſon College. *Act. Publ. Tom. XIV. p.* 156. 158.

Pendant que l'Italie, la France, & l'Espagne étoient dans l'agitation, Henri vivoit tranquille dans ſon Royaume, & le Cardinal ſon Favori ne penſoit qu'à ſon College d'Oxford, pour lequel il obtenoit ſans ceſſe de nouvelles conceſſions du Pape & du Roi. Le premier n'oſoit lui rien refuſer dans une conjoncture où il croyoit avoir lui-même beſoin de ſon crédit, pour porter le Roi ſon Maitre à la Guerre; & Henri étoit toujours diſpoſé à lui donner des marques de ſon affection; en autoriſant tout ce qui lui étoit accordé par le Pape. Cette diſpoſition du Pape & du Roi fut fatale à divers petits Monaſteres, que le Cardinal fit ſupprimer pour en employer les revenus à ſon College.

Efforts du Pape pour faire entrer Henri dans la Ligue de Cognac.

Depuis que la Ligue de Cognac avoit été publiée, le Pape & les Venitiens avoient fait des efforts continuels pour engager Henri, non ſeulement à s'y joindre, mais encore à s'en déclarer Protecteur. Il eſt aiſé de juger dans quelle vue ils vouloient lui déferer cet honneur. Ils eſperoient de le trouver tel qu'il avoit été autrefois, toujours prompt à donner dans tous les pieges qu'on vouloit lui tendre, & à prodiguer ſon argent pour les affaires d'autrui. On voit, dans le Recueil des Actes Publics, diverſes Lettres de créance pour des Ambaſſadeurs de Veniſe, adreſſées au Roi, à la Reine, & au Cardinal, apparemment, pour ſolliciter le Roi à entrer dans cette Ligue. On

Ibidem. pag. 187. Août.

y voit encore une Commiſſion de Clement VII, à *Hubert Gambara* & à *Jean-Baptiſte Sanga*, pour traiter avec Henri. Dans cette Commiſſion le Pontife diſoit, que les conjonctures du tems ayant obligé les Alliez à conclure une Ligue ſans la participation du Roi d'Angleterre, ils étoient pourtant convenus, qu'il en ſeroit déclaré Protecteur. C'eſt pourquoi il donnoit pouvoir à ſes deux Envoyez de traiter avec ce Monarque, pour le faire entrer dans la Ligue, d'en changer ou alterer les Articles, ſelon qu'ils en conviendroient avec lui, même de l'annuller entierement, s'il étoit jugé néceſſaire, & d'en conclure une nouvelle. De plus, il leur donnoit pouvoir de convenir avec lui, de la penſion qui devoit lui être adjugée comme Protecteur de la Ligue, s'il vouloit bien en accepter le titre. Mais cette penſion, ſelon qu'on l'apprend d'ailleurs, devoit être priſe ſur le Duché de Milan & ſur le Royaume de Naples, après qu'on en auroit fait la conquête. Ainſi, ſur l'eſperance d'une penſion imaginaire, le Pape prétendoit engager Henri à déclarer la Guerre à l'Empereur, & par conſéquent, à des dépenſes très réelles. Mais pour cette fois, Henri ne voulut pas être ſa dupe. Il ſavoit par expérience ce que c'étoit que de s'engager avec les Papes, pour les affaires d'Italie.

Bataille de Mohatz en Hongrie. 18. Août.

Ce fut dans cette année, que ſe donna la fameuſe Bataille de Mohatz en Hongrie, entre Louis Roi de ce Païs-là, & Soliman Empereur des Turcs. Louis perdit la Bataille, & ſe noya dans un marais. La mort

mort de ce Prince fut une nouvelle ſource de maux qui affligerent la Hongrie. Ferdinand d'Autriche Frere de l'Empereur, qui avoit épouſé *Anne* Sœur de Louis, prétendit à la Couronne de ce Royaume, & il eut pour Compétiteur, *Jean Sepus* Vaivode de Tranſilvanie. Ils furent tous deux élus par deux differens partis. Mais Jean ſe mit ſous la protection de Soliman, qui le fit couronner à Bude, pendant que Ferdinand prenoit des meſures pour faire valoir ſon droit. HENRI VIII. 1526.

Affaires d'Ecoſſe.

Les affaires d'Ecoſſe demeuroient toujours dans la même ſituation, excepté que, dans le cours de cette année, la Faction de la Reine & du Comte d'Aran, ou d'Hamilton, fit une tentative pour enlever la perſonne du Roi au Comte d'Angus. Mais ce coup ayant manqué, le Comte ſe vengea ſéverement de ceux qui l'avoient entrepris.

1527. François I. & Henri trompent les eſperances du Pape & des Venitiens.

Le Pape & les Venitiens ne s'étoient engagez à commencer la Guerre en Italie, que dans l'eſperance que François I. y envoyeroit une puiſſante Armée, & que le Roi d'Angleterre feroit une diverſion du côté des Païs-Bas, ou que du moins, à ſon ordinaire, il fourniroit de l'argent pour entretenir la Guerre. La facilité avec laquelle il s'étoit laiſſé amuſer dans les Guerres précedentes, faiſoit qu'on comptoit ſur ſon argent, comme ſur un ſecours aſſuré, quoiqu'en faiſant la Paix ou la Treve, on n'eût jamais penſé à ſes interêts. Mais le tems étoit changé. Henri, devenu plus ſage par l'expérience, n'étoit plus d'humeur de fournir de l'argent pour faire les affaires d'autrui. D'ailleurs, les tréſors que le Roi ſon Pere lui avoit laiſſez étant depuis longtems épuiſez, il ne pouvoit recouvrer de l'argent que par le moyen du Parlement, qui formoit toujours des difficultez, ou qui faiſoit acheter ſes ſecours par quelques graces extraordinaires. Ainſi, François I. ne voyant pas en lui les mêmes diſpoſitions qu'il y avoit trouvées autrefois, craignoit de s'engager trop loin, avant que d'être aſſuré de ſon ſecours. Il comprenoit bien qu'il n'étoit plus diſpoſé à ſeconder l'Empereur, comme il l'avoit été auparavant. Mais cela ne ſuffiſoit pas. Il falloit encore l'engager à ſe joindre à la Ligue d'Italie, ſans quoi toute la dépenſe de la Guerre ne pouvoit manquer de tomber ſur la France, qui ſe trouvoit pourtant épuiſée d'hommes, d'argent & de Généraux. Par cette raiſon, ſon but étoit de porter l'Empereur, par la crainte de cette Ligue, à recevoir l'équivalent qu'il lui offroit pour la Bourgogne, & d'entretenir ſeulement la Guerre en Italie, en attendant que ce Prince eût pris ſa réſolution, ou que le Roi d'Angleterre ſe fût entierement engagé. Dans cette vue, il faiſoit de grandes promeſſes au Pape & aux Venitiens, pour les empêcher de s'impatienter; mais il les exécutoit mal. Un petit Corps de Troupes levées en Italie, ſous le commandement du Marquis de Saluces, étoit juſqu'alors tout ce qu'il contribuoit pour cette Ligue, dont il étoit lui-même l'Auteur & le Chef. Cependant, le Pape étoit dans une extrême inquietude, en voyant la lenteur, ou plutôt la froi-

HENRI VIII. 1527.

froideur des deux Monarques ſur leſquels il avoit compté. Véritablement, il n'avoit pas lieu de ſe plaindre de Henri, qui ne lui avoit rien promis; & néanmoins, il ne laiſſoit pas de le ſolliciter fortement à prendre en main la défenſe de l'Egliſe, comme ſi l'Egliſe n'avoit pu ſubſiſter ſi l'Empereur demeuroit maître de Milan. Mais il n'en recevoit que des réponſes générales, Henri n'étant pas d'humeur à s'engager dans les affaires d'Italie, où il n'y avoit rien à gagner pour lui. Pendant ce tems-là, le Pape faiſoit des dépenſes qui le jettoient dans de très grands embaras. C'étoit pour cela qu'il entretenoit, avec le Viceroi de Naples, une négociation ſecrete, en vue de la preſſer ou de la retarder, ſelon les démarches des Rois de France & d'Angleterre. En cela il agiſſoit ſelon ſon véritable naturel, qui lui faiſoit regarder comme la plus ſure maxime de la Politique, d'avoir toujours deux cordes à ſon arc. Mais il fut toujours aſſez malheureux, pour ne tirer de ſes artifices que des ſuccès contraires à ſes eſperances. Comme ſon unique but n'étoit que d'empêcher l'Empereur de garder le Duché de Milan, c'étoit dans cette vue qu'il vouloit que les Rois de France & d'Angleterre fiſſent des efforts conſiderables; après quoi, il ne ſe ſeroit pas fait un ſcrupule de les abandonner, pourvu que l'Empereur l'eût ſatisfait ſur cet Article. François I. n'étoit pas dans une meilleure diſpoſition à l'égard de ſes Alliez. Son but étoit de tirer ſes Enfans d'Eſpagne; & s'il avoit pu réuſſir en traitant ſeul avec l'Empereur, il ſe ſeroit mis peu en peine des interêts du Pape & des Venitiens. Quant à la Republique de Veniſe, il étoit d'une très grande importance pour elle, que l'Empereur ne demeurât pas maître du Milanois; & les dépenſes qu'elle faiſoit pour l'empêcher, n'étoient rien au prix du préjudice qu'elle auroit reçu ſi l'Empereur eût poſſedé tranquillement ce Duché. Ainſi, en ſollicitant toujours les Rois de France & d'Angleterre, elle continuoit la Guerre, quoique mollement, en attendant que ces deux Rois ſe chargeaſſent de la plus grande partie des frais. La négociation que le Pape entretenoit toujours avec le Viceroi de Naples, fourniſſoit aux Venitiens une raiſon plauſible pour ne pas faire de grands efforts, parce qu'ils craignoient que ſon inconſtance ne les rendît inutiles. L'Empereur n'étoit pas moins embaraſſé, de ſon côté. Comme il n'avoit que peu d'argent, une Guerre vigoureuſe ne pouvoit que l'incommoder beaucoup. Ainſi, voyant que le Roi de France ne faiſoit pas de grands efforts, il ne ſe hâtoit pas d'envoyer de nouveaux ſecours en Italie, de peur de réveiller l'attention de ſes ennemis. D'ailleurs, depuis que Frondsperg y étoit arrivé avec les Troupes Allemandes, il ſe croyoit aſſez fort pour conſerver l'Etat de Milan, ce qui étoit alors ſon principal but. Telle étoit la diſpoſition de ces Potentats, au commencement de l'année 1527. Il faut voir préſentement ce qui paſſa en Italie, pendant cette même année, parce que c'eſt ce qui ſert de fondement à tous les évenemens dont il ſera parlé dans la ſuite.

Clement VII. entretient une négociation avec le Viceroi de Naples. *Guicciardin.*

But du Roi de France.

Embaras de l'Empereur.

Le

HENRI VIII. 1527.

Le Duc de Bourbon se trouvoit dans un embaras inconcevable, faute d'argent pour payer ses Troupes. Après avoir souvent rançonné les habitans de Milan, il ne voyoit plus aucun moyen d'entretenir plus longtems son Armée, sans s'exposer au risque d'exciter une revolte générale dans cette grande Ville qui étoit réduite au désespoir. D'un autre côté, les Allemans que Frondsperg avoit amenez en Italie, n'avoient rien reçu depuis leur enrôllement. Il falloit donc, ou leur donner ce qui leur étoit dû, ou leur fournir dequoi s'en recompenser d'ailleurs, ou se résoudre à voir dissiper cette Armée qui faisoit toute la ressource de l'Empereur. Pour la satisfaire, il n'y avoit point d'autre moyen que de la mener dans les Etats de l'Eglise, de Florence, ou de Venise. Mais les Places Venitiennes étoient trop bien pourvues, pour pouvoir esperer de faire un grand butin de ce côté-là; d'autant plus, que le Duc de Bourbon n'avoit point d'Artillerie. D'ailleurs, il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit assuré que le Duc d'Urbin ne s'opposeroit point à ses desseins, pourvu qu'il s'éloignât des Terres de la Republique. Ainsi, s'étant déterminé à prendre la subsistance de son Armée sur les Terres du Pape, il laissa sept ou huit-mille Allemans à Milan, sous le commandement d'Antoine de Leve, & alla se joindre à Frondsperg dans le Plaisantin, où il s'arrêta quelque tems pour y lever des contributions.

Le Duc de Bourbon se trouve sans argent; & fort embaraſſé. Guicciardin.

Il ne voit point d'autre ressource que de mener l'armée sur les terres du Pape.

Le Duc d'Urbin le favorise.

Il va joindre Frondsperg.

Avant que le Duc de Bourbon partît de Milan, le Viceroi de Naples avoit mené une Armée sur les frontieres de l'Etat de l'Eglise, pour y faire une diversion, & pour obliger le Pape à rappeller ses Troupes qu'il avoit renvoyées au Duc d'Urbin, depuis l'expiration de la Treve. L'approche de cette Armée avoit obligé le Pape à lever des Troupes pour défendre ses Etats, n'ayant pas jugé à propos de rappeller celles qu'il avoit en Lombardie. Par là, il s'étoit vu engagé à une dépense à laquelle il n'étoit pas accoutumé. Jusqu'alors, les Papes avoient trouvé le moyen de faire la Guerre aux dépens d'autrui, & Clement VII. avoit esperé d'en faire de même. Il avoit accordé à François I. une Décime sur le Clergé de France, laquelle il devoit partager avec lui. Outre cela, François s'étoit engagé à fournir quarante-mille écus par mois à la Ligue, & vingt-mille au Pape en particulier. Mais de tout cela, il n'avoit encore envoyé que dix-mille écus. Ainsi le Pape se voyoit extraordinairement chargé, sans savoir comment se tirer de cet embaras, puisqu'il ne lui étoit pas moins difficile de recouvrer de l'argent, que dangereux de faire une Paix particuliere, dans une semblable conjoncture. Cependant, Henri VIII. ayant été informé de ses nécessitez, & craignant qu'il ne se détachât de la Ligue, lui envoya encore trente-mille ducats, ce qui aida un peu à le consoler, & à le maintenir dans la résolution de continuer la Guerre.

Guerre entre le Pape & le Viceroi de Naples.

Clement VII. se trouve engagé à une grande dépense.

François I. ne lui tient pas sa promesse.

Henri lui fait un présent.

Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans le détail de cette Guerre entre le Pape & le Viceroi de Naples. Il suffit de remarquer, que pendant

HENRI VIII. 1527.

dant qu'elle duroit encore, le Pape, ayant reçu des avis de la marche du Duc de Bourbon, conclut une Treve avec le Viceroi. Ce ne fut pas ſans de fortes raiſons, qu'il ſe réſolut à prendre ce parti-là. Non ſeulement il étoit chargé de l'entretien de deux Armées, mais il ſe voyoit encore de plus en plus éloigné des eſperances qu'il avoit conçues du côté de France & d'Angleterre. François I. ne lui tenoit rien de ce qu'il lui avoit promis, & Henri ne témoignoit pas beaucoup d'ardeur pour entrer dans la Ligue. D'un autre côté, les démarches du Duc d'Urbin, qui commandoit l'Armée des Alliez dans le Milanois, devenoient de jour en jour plus ſuſpectes. D'ailleurs, Florence étoit en danger, & le Pape ne ſe trouvoit pas trop en ſureté dans Rome même. Les conditions de cette Treve furent:

Treve entre le Pape & le Viceroi.

Guicciardini.

Qu'elle dureroit huit mois: Que le Pape payeroit ſoixante-mille ducats à l'Armée du Duc de Bourbon, ſavoir, quarante mille le 21. du mois, & le reſte huit jours après; & que l'Armée Imperiale ſortiroit des Terres de l'Egliſe. La Treve étant publiée, le Pape licencia toutes ſes Troupes, excepté deux-mille hommes d'Infanterie, & cent Cavaliers, & déſarma ſes Galeres, avant que de ſavoir les ſentimens du Duc de Bourbon, qui étoit en pleine marche vers Bologne.

Marche du Duc de Bourbon.

Les Troupes du Duc conſiſtoient en cinq-cens hommes d'armes, faiſant environ deux-mille Chevaux, treize ou quatorze-mille Allemans, cinq-mille Eſpagnols, deux-mille hommes de pied Italiens, & un bon nombre de Chevaux-legers de la même Nation. Cette Armée partit des environs de Plaiſance, dans le mois de Fevrier, ſans argent, ſans vivres, ſans Chariots, ſans Artillerie, & ne ſubſiſtant que par le moyen des contributions qu'elle levoit ſur ſa route. Le Duc n'ayant pu entrer dans Bologne, parce que le Marquis de Saluces s'y étoit jetté avec douze-mille hommes, demeura quelque tems dans le Bolonnois, où ſon Armée fit un prodigieux butin. Ce fut là qu'il apprit la concluſion de la Treve, à laquelle il ne vouloit point conſentir, parce que la ſomme qu'on devoit lui donner n'étoit pas ſuffiſante pour payer ce qui étoit dû à ſes Troupes. Cela fut cauſe que le Viceroi de Naples, qui étoit à Rome, ſe rendit à Florence, où le Duc lui envoya un Officier pour conferer avec lui. Comme l'intention du Viceroi étoit de faire accepter la Treve au Duc de Bourbon, en vue d'envoyer enſuite l'Armée Imperiale dans l'Etat de Veniſe, il convint avec ſon Envoyé, que le Duc ſe retireroit dans cinq jours; qu'on lui compteroit d'abord quatre-vingt-mille ducats, & ſoixante-mille dans tout le mois de Mai. Le Pape, ayant été informé de cette nouvelle convention, licencia les deux-mille hommes qu'il avoit gardez, afin de ſe décharger de la dépenſe qu'ils lui cauſoient. Mais le Duc de Bourbon, ſoit qu'il eût voulu tromper le Viceroi, ou qu'il ne fût pas maitre de ſon Armée, après avoir feint de vouloir attaquer Florence, prit tout d'un coup la route de Rome, laiſſant bien loin der-

Le Duc refuſe la Treve conclue à Rome.

Le Viceroi fait un nouvel accord avec le Duc.

Le Duc prend tout d'un coup la route de Rome.

Digitized by Google

derriere lui, l'Armée du Pape & des Venitiens, qui s'étoit jettée dans Florence. HENRI VIII.

Ce fut alors que l'allarme fut grande à Rome. Le Pape se trouvant sans Troupes & sans argent, ne savoit quel parti prendre. Dans cette extremité, il commit la garde de Rome, & la sienne propre, à *Renzo de Ceri*, qui lui fit esperer qu'avec une Armée qu'il levoit dans Rome même, il mettroit la Ville hors d'état d'être insultée. Le Pape, se confiant aux promesses de ce Général, ne voulut point sortir de Rome pour se mettre en sureté, ni permettre qu'on transportât rien hors de la Ville. 1527. Embarras du Pape.

Cependant, le Duc de Bourbon, continuant sa marche à grandes journées, sans trouver aucun obstacle, arriva devant Rome le 5. de Mai. Le même jour, feignant de vouloir aller à Naples, il envoya un Trompette au Pape pour lui demander passage. Cela lui ayant été refusé, dès le lendemain à la pointe du jour, il s'approcha du Fauxbourg à la faveur d'un brouillard fort épais, & fit donner un assaut à une breche qu'on n'avoit pas eu le tems de reparer. Mais dès le commencement de cet assaut, il reçut un coup de mousquet qui lui cassa l'os de la cuisse, dont il mourut sur le champ. Le Prince d'Orange, qui se trouvoit tout proche de lui, ayant fait couvrir son Corps d'un manteau, fit continuer l'assaut. Enfin, après un combat qui dura environ deux heures, la breche fut forcée, & les Imperiaux entrerent dans le Fauxbourg. A cette nouvelle, le Pape se retira dans le Château St. Ange, étant accompagné de treize Cardinaux, des Ambassadeurs qui résidoient auprès de lui, & de quelques autres personnes de distinction. Pendant ce tems-là, les Imperiaux étoient occupez à se rendre maitres du Tibre, ce qui ne leur fut pas fort difficile, vu la consternation où toute la Ville se trouvoit. Le Pape auroit pu encore sortir du Château St. Ange, & mettre sa personne en sureté. Mais par un aveuglement étrange, sur la nouvelle qu'il eut de la mort du Duc de Bourbon, il s'obstina, sans aucune bonne raison, à demeurer dans une Place où il n'avoit ni vivres, ni munitions, ni une Garnison suffisante pour la défendre. Tant d'Historiens ont fait la description du sac de Rome, qu'il n'est pas nécessaire d'en faire ici le détail. On peut assez comprendre ce que l'avidité du pillage peut faire commettre à des Soldats assez mal disciplinez, tels que l'étoient ceux de cette Armée, & qui même se trouvoient sans Général. Il a plu à quelques Historiens de jetter tout le blâme des excès qui se commirent au sac de Rome, sur les Protestans qui se trouvoient parmi les Troupes de Frondsperg. Mais la plupart n'ont pas fait cette distinction, & sont demeurez d'accord, que les Espagnols ne ménageoient pas mieux la Ville sainte, que les Allemans.

Le Duc de Bourbon arrive à Rome.

Il fait donner un assaut.

Il est tué.

La breche est forcée.

Le Pape se retire au Château St. Ange.

Sac de Rome.

Si l'Armée des Alliez eût suivi de près les Imperiaux, elle auroit pu tomber sur eux, dans le tems qu'ils étoient le plus occupez au pillage, &, selon les apparences, elle en auroit eu bon marché. Mais, s'il

Faute des Alliez. *Guicciardin.*

HENRI VIII. 1527.

s'il en faut croire Guicciardin, le Duc d'Urbin fit enſorte qu'elle n'arriva devant Rome que vers la fin du mois de Mai, & fit naître enſuite tant de difficultez ſur le deſſein qu'on avoit de tenter le ſecours du Château St. Ange, que les Généraux convinrent de laiſſer le Pontife ſe tirer d'affaire comme il pourroit. Les Alliez s'étant retirez le 1. de Juin, Clement VII. capitula le 6., après avoir fait venir à Rome le Viceroi de Naples pour traiter avec lui. Mais l'Armée qui avoit élu le Prince d'Orange pour Général, n'ayant pas beaucoup de confiance au Viceroi, ne voulut pas ſe laiſſer conduire par ſes conſeils. Le Pape ſut donc obligé de ſigner avec le Prince d'Orange, & les principaux Officiers de l'Armée, une Capitulation qui portoit:

Le Pape capitule. 6. Juin.

Articles de la Capitulation. *Guicciardin.*

Que le Pape payeroit à l'Armée quatre-cens-mille ducats, ſavoir, cent-mille comptant, cinquante-mille dans deux jours, & deux-cens-cinquante-mille dans deux mois, en aſſignant pour cela une impoſition ſur tout l'Etat de l'Egliſe.

Qu'il mettroit entre les mains de l'Empereur, le Château *St. Ange*, *Civita-Vecchia*, *Città Caſtellana*, *Parme*, *Plaiſance* & *Modene*.

Que le Pape & les treize Cardinaux qui étoient avec lui, demeureroient priſonniers dans le Château St. Ange, jusqu'à ce qu'il y eût cent-cinquante-mille écus de payez; & qu'enſuite, ils ſeroient conduits à Naples, ou à *Gaëta*, pour y attendre ce qu'il plairoit à l'Empereur d'ordonner ſur leur ſujet.

Que le Chevalier *Gregoire Caſali*, Ambaſſadeur d'Angleterre, *Renzo de Ceri*, & tous les autres qui s'étoient refugiez dans le Château, excepté le Pape & les treize Cardinaux, en pourroient ſortir, pour aller où ils voudroient.

Que les Colonnes ſeroient abſous de toutes cenſures.

Que, quand le Pape ſortiroit de Rome, il y laiſſeroit un Légat, & le Tribunal de la Rote.

Le Pape demeure priſonnier.

La Capitulation étant ſignée, le Capitaine *Alarcon*, qui avoit gardé François I. lorſqu'il étoit priſonnier, entra dans le Château St. Ange, avec trois Compagnies d'Eſpagnols, & autant d'Allemans, & y garda le Pape & les Cardinaux, avec beaucoup d'exactitude. Pendant la confuſion que la priſon du Pape cauſoit, le Duc de Ferrare ſe rendit maître de *Modene*, les Venitiens s'emparerent de *Ravenne* & de *Cervia*, Sigismond Malateſta de *Rimini*, & les Florentins, ayant chaſſé le Légat du Pape, ſe remirent en liberté.

Divers changemens.

L'Armée Imperiale devient inutile.

Quelque tems après, toutes les Troupes qui ſe trouvoient dans le Royaume de Naples ſe rendirent à Rome, pour avoir part au butin, & glanerent tout ce que l'avarice des Eſpagnols & des Allemans y pouvoit avoir laiſſé. L'Armée Imperiale, qui étoit alors à Rome, conſiſtoit en 12000. Allemans, 8000. Eſpagnols, & 4000. Italiens. Mais la Peſte qui ſe mit, bien-tôt après, parmi ces Troupes, les diminua tellement, qu'on prétend que, quand il fut tems d'agir, il ne s'y trouva

trouva pas dix-mille hommes en état de ſe ſervir de leurs armes. Cependant, l'ardeur du pillage faiſoit tellement négliger les affaires de l'Empereur, que cette Armée demeura entierement inutile jusqu'à la fin de l'année; au-lieu qu'elle auroit pu prendre Bologne & les Villes de la Romagne, ce qui auroit rendu l'Empereur invincible en Italie. D'ailleurs, par cette négligence, elle donna le tems à François I. d'envoyer des Troupes en ce Païs-là, a quoi il n'auroit jamais penſé, ſi les Généraux de l'Empereur avoient tiré de la priſe de Rome, & de la captivité du Pape, les avantages qu'ils pouvoient en attendre naturellement pour le ſervice de leur Maitre. Il eſt tems préſentement de parler des affaires d'Angleterre, dont le récit a été interrompu par celui des évenemens arrivez pendant cette annee en Italie, parce qu'il étoit abſolument néceſſaire pour l'intelligence de ce qui ſera dit dans la ſuite. HENRI VIII. 1527.

Depuis que François I. avoit refuſé d'exécuter le Traité de Madrid, il n'avoit point ceſſé de ſolliciter Henri à entrer dans la Ligue de Cognac. Mais ſoit que Henri comprît quel étoit le but de ce Prince, ou qu'il eſperât, en gardant des ménagemens avec l'Empereur, de ſe rendre l'Arbitre de la Paix, il s'étoit tenu dans les bornes de la Ligue défenſive, qui avoit été conclue à Moore. Enfin, voyant que, ſelon les apparences, le Pape & les Venitiens ne pourroient pas ſoutenir longtems la Guerre, il craignit que l'Empereur ne ſe rendît maitre de toute l'Italie, & qu'avec cette augmentation de puiſſance, il ne devînt trop redoutable à l'Europe. En effet, il étoit aiſé de comprendre, que, pour lui ôter la ſuperiorité qu'il alloit acquerir ſur la France, l'Angleterre ſe verroit un jour contrainte de faire de plus grands efforts, que ceux qu'il falloit faire pour l'empêcher d'y parvenir. Ces conſidérations étoient encore fortifiées par les inſtances du Cardinal Wolſey, que François I. avoit pris ſoin de mettre dans ſes interêts, ſans quoi vrai-ſemblablement toutes les raiſons auroient été inutiles. Ainſi, dès la fin de l'année précedente, Henri avoit envoyé à Paris le Chevalier Guillaume Fitz-Williams, pour faire ſavoir au Roi de France, qu'il étoit diſpoſé à faire une Ligue offenſive avec lui, & à lui donner la Princeſſe Marie ſa Fille en Mariage. François I. ayant reçu cette propoſition avec joye, cette Négociation fut ébauchée à Paris, par l'Evêque de Bath & Wells, Ambaſſadeur ordinaire d'Angleterre, & par Fitz-Williams. Mais comme il s'y rencontroit diverſes difficultez qui dépendoient de la déciſion du Roi d'Angleterre, François jugea qu'il étoit plus à propos d'envoyer des Ambaſſadeurs à Londres, pour l'y terminer. Il fit choix pour cela de *Gabriel d'Aigremont*, ou *de Grammont*, Evêque de Tarbe, & du Vicomte de Turenne, auxquels il joignit le Premier Préſident de Rouen, & le Seigneur de Vaux, qui étoient déja en Angleterre. Ces Ambaſſadeurs conclurent avec le Cardinal Wolſey, nommé Commiſſaire pour traiter avec eux, trois Traitez, qui furent ſignez le 30. d'Avril de cette

Henri ſe détermine à faire une Ligue offenſive & défenſive avec la France.

Divers Traitez. 30. Avril. *Act. Publ. T. XIV. p. 195. &c.*

HENRI VIII. 1527.

cette année 1527, dans le tems que le Duc de Bourbon marchoit à Rome.

1. Traité.

Le premier Traité portoit:

Que les deux Rois envoyeroient conjointement des Ambaſſadeurs à l'Empereur, pour lui faire des offres touchant la délivrance des deux Otages, & pour lui demander le payement des ſommes qu'il devoit au Roi d'Angleterre.

Que s'il rejettoit ces offres, ou qu'il ne donnât pas réponſe poſitive dans vingt jours, les deux Rois lui déclareroient la Guerre.

Un autre Article de ce Traité contenoit un engagement réciproque, pour le Mariage de François I., ou du Duc d'Orleans ſon Fils, avec la Princeſſe Marie, au choix du Roi de France, & ſous les conditions dont on conviendroit lorsqu'il en ſeroit tems. Selon les apparences, ce Traité devoit être rendu public, afin de porter l'Empereur à ſe déſiſter de ſes prétentions ſur la Bourgogne, & à ſe contenter de l'équivalent qui lui étoit offert.

2. Traité.

Le ſecond Traité portoit:

Qu'en cas que l'Empereur rejettât les offres qui lui ſeroient faites, ou qu'il differât à répondre, tout commerce ſeroit défendu avec ſes Sujets de la part des deux Rois, en leur donnant pourtant un terme de quarante jours pour retirer leurs effets.

Que les deux Rois Alliez feroient la Guerre à l'Empereur, dans les Païs-Bas, avec une Armée de trente-mille hommes de pied & quinze-cens hommes d'armes; & que les deux tiers de l'Infanterie, & toute la Cavalerie ſeroient fournis par le Roi de France.

Qu'ils mettroient en Mer une Flotte ſur laquelle ils feroient embarquer quinze-mille hommes, dont le Roi de France en fourniroit dix-mille.

Que ſi le Roi de Portugal, ou quelque autre Prince ou Etat prenoient le parti de l'Empereur, ils ſeroient déclarez ennemis des deux Rois.

Que le Pape & les Venitiens ſeroient cenſez compris dans la Ligue, à condition qu'ils continueroient la Guerre en Italie.

Que le Roi de France feroit ſes efforts pour diſpoſer le Roi de Navarre, & le Duc de Gueldre, à faire la Guerre à l'Empereur.

Que les deux Rois travailleroient conjointement à encourager *Jean Sepus* à faire valoir ſes droits ſur la Couronne de Hongrie, en cas qu'il n'eût pas déja fait Alliance avec le Turc, afin de tenir Ferdinand, Frere de l'Empereur, occupé de ce côté-là.

Que cette Ligue ſeroit notifiée aux Princes d'Allemagne, & que les deux Rois travailleroient à faire enſorte qu'ils ne donnaſſent aucun ſecours à l'Empereur.

3. Traité ſur la renonciation de Henri à la Couronne de France.

Le troiſieme Traité contenoit en ſubſtance:

1. Que ce Traité ne dérogeroit en rien à celui de Moore, qui demeuroit en ſa force.

2. Qu'il

2. Qu'il y auroit une Paix perpétuelle entre François I. & Henri VIII., & leurs Sujets réciproques. HENRI VIII. 1527.

3. Qu'aucun d'eux ne donneroit ni ſecours ni conſeil à qui que ce fût, qui attaqueroit les Etats de l'autre.

4. Henri renonçoit, pour lui & pour ſes Succeſſeurs, à tous les droits & à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur le Royaume de France, & généralement à tout ce dont François I. étoit actuellement en poſſeſſion.

5. En compenſation de cette ceſſion, François s'engageoit, pour lui & pour ſes Succeſſeurs, à payer aux Succeſſeurs de Henri, une penſion annuelle & éternelle, de cinquante-mille écus tous les ans, payable en deux termes, ſavoir le 1. de Mai & le 1. de Novembre; & que le payement de cette penſion commenceroit au premier de ces deux termes qui ſuivroit immédiatement la mort de Henri. A condition néanmoins, que ſi les deux millions ſtipulez par le Traité de Moore n'étoient pas achevez de payer à la mort de Henri, le payement s'en continueroit à ſes Succeſſeurs.

6. De plus, François s'engageoit à livrer annuellement à Henri du ſel de Brouage, pour la valeur de quinze-mille écus, outre & par-deſſus les cinquante-mille écus de l'Article précedent.

7. Que, pour prévenir l'objection qui pourroit ſe faire dans la ſuite, *qu'un Roi ne peut pas s'engager pour ſes Succeſſeurs*, les deux Rois feroient enſorte, que ce Traité ſeroit confirmé par les Etats de leurs Royaumes, & tenu pour Loi perpétuelle & inviolable.

8. Que ce Traité ſeroit approuvé & confirmé par les Archevêques, Evêques, Princes, Ducs, Comtes, Barons, & autres Grands des deux Royaumes, dont les noms étoient inſerez dans cet Article, ſous l'hypotheque de tous leurs biens; & par les Parlemens de *Paris*, de *Toulouſe*, de *Rouen*, de *Bourdeaux*, auſſi bien que par toutes les Cours de Juſtice d'Angleterre.

Changement dans le ſecond Traité à cauſe du ſac de Rome.

La nouvelle du ſac de Rome & de la captivité du Pape étant venue peu de tems après la concluſion de ces Traitez, les deux Rois trouverent à propos de changer un Article du ſecond, par lequel ils étoient convenus de porter la Guerre dans les Païs-Bas, & de convenir qu'ils agiroient ſeulement en Italie. Mais, comme le transport des Troupes Angloiſes en Italie n'auroit pu ſe faire qu'avec de grandes difficultez, & la perte de beaucoup de tems, ils convinrent que le Roi de France ſe chargeroit ſeul de cette Guerre, moyennant une certaine ſomme que Henri lui devoit fournir par mois juſqu'à la fin d'Octobre. Ce dernier Traité fut ſigné le 29. de Mai, environ trois ſemaines après la priſe de Rome.

Demandes de Henri à l'Empereur.

En conſéquence du premier des trois Traitez du 30. d'Avril, Henri avoit envoyé le Chevalier *Pointz* en Eſpagne, pour demander à l'Empereur que, comme par leurs Traitez précedens la Guerre contre la France s'étoit faite à frais communs, il lui donnât la moitié du butin qu'il

HENRI VIII. 1527.

qu'il avoit fait à la Bataille de Pavie, & qu'il lui cedât un des ôtages qu'il avoit reçus du Roi de France. Pointz étoit accompagné de *Clarencieux* Roi d'armes, mais *incognito*, afin que celui-ci fût prêt à faire ſa charge, quand il en ſeroit tems. L'Empereur n'eut pas beaucoup de peine à comprendre, que le Roi d'Angleterre ne cherchoit qu'un prétexte de rupture. Mais, comme il avoit interêt de prolonger le tems, il répondit à l'Ambaſſadeur, qu'il feroit ſavoir ſa réponſe au Roi ſon Maitre, par un Exprès.

Lautrec marche en Italie.

Pendant que cet Ambaſſadeur étoit en chemin pour ſe rendre en Espagne, François & Henri ayant appris ce qui s'étoit paſſé en Italie, jugerent à propos que le Cardinal Wolſey allât s'aboucher avec François à Amiens, afin d'y prendre les meſures convenables à la ſituation des affaires. Peu de tems après, François fit partir Lautrec avec les forces qu'il deſtinoit pour l'Italie.

Wolſey va s'aboucher avec le Roi de France.

Le Cardinal Wolſey étant parti de la Cour le 3. Juillet, arriva le 11. à Calais, d'où il ſe rendit à Abbeville, pour y attendre que François fût arrivé à Amiens. Il fut reçu, en entrant dans les Terres de France, avec les mêmes honneurs qu'on auroit pu rendre au Roi d'Angleterre. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, des Lettres Patentes de François I., par leſquelles il donnoit pouvoir au Cardinal, *ſon grand ami*, de délivrer les priſonniers dans tous les lieux où il paſſeroit, de quelque crime qu'ils fuſſent accuſez, excepté les crimes de Leze Majeſté, de Rapt, & quelques autres, & de leur accorder leur pardon par ſes Lettres Patentes.

Act. Publ. T. XIV. p. 202.

Mémoire de l'Empereur au ſujet de la Paix.

Pendant que le Cardinal étoit à Abbeville, il y reçut un Mémoire de l'Empereur, contenant ſa réponſe aux offres que le Roi de France avoit faites au Viceroi de Naples. On a déja vu qu'il avoit d'abord rejetté bien loin ces offres, & qu'il n'en avoit pas voulu entendre parler. Mais la ſituation de ſes affaires ayant changé de face, par la Ligue qui s'étoit conclue entre la France & l'Angleterre, il crut qu'il valoit mieux ſe tirer d'affaire par une Paix, que de s'expoſer à ſoutenir ſeul la Guerre contre tant de puiſſans ennemis. C'étoit donc en vue de parvenir à la Paix, qu'il envoyoit cette Réponſe au Cardinal, dans laquelle il croyoit avoir lieu d'eſperer, que le Roi de France & Henri trouveroient leur ſatisfaction.

Comme ce Mémoire eſt très propre à éclaircir l'Hiſtoire de ce tems-là, on ne ſera ſans doute pas fâché d'en voir ici la ſubſtance.

Act. Publ. T. XIV. p. 200. *Myl. Herbert.*

„ Premierement, l'Empereur proteſtoit, que par ce qu'il offroit „ dans ce Mémoire, il ne prétendoit nullement déroger au Traité „ de Madrid, que dans les points ſeulement qui s'y trouveroient con„ traires. Il ajoutoit enſuite, que pour ce qui regardoit les ôtages, „ le Roi de France n'ignoroit pas pour quelle cauſe ils étoient en „ Eſpagne, & qu'il ne tenoit qu'à lui de les en tirer. Enſuite, il

„ ex-

„ expoſoit les offres que François I. avoit faites au Viceroi de Na- HENRI
„ ples, contenant les quatre Articles ſuivans. VIII.
1527.

Offres du Roi de France faites à l'Empereur.

„ I. Qu'il exécuteroit le Traité de Madrid, pourvu que Fran-
„ çois Sforze fût rétabli dans la poſſeſſion du Duché de Milan.
„ II. Qu'il donneroit a l'Empereur, au lieu de la Bourgogne, deux
„ millions d'or payables ſavoir, une bonne ſomme comptant, lors-
„ que la Reine *Eleonor* lui ſeroit miſe entre les mains, & le reſte au
„ jour dont on conviendroit; & qu'alors ſes Enfans lui ſeroient ren-
„ dus: ſi mieux n'aimoit l'Empereur recevoir toute la ſomme à
„ la fois, & lui remettre en même tems, la Reine & les deux ô-
„ tages.
„ III. Qu'il payeroit au Roi d'Angleterre, ce que l'Empereur
lui devoit.
„ IV. Il demandoit, que l'Empereur augmentât la Dot de la
„ Reine Eleonor, à proportion de la ſomme qu'il devoit recevoir,
„ puiſqu'il le pouvoit faire ſans qu'il lui en coutât rien.

Réponſe de l'Empereur.

„ L'Empereur répondoit à ces quatre Articles par les huit décla-
„ rations ſuivantes.
„ I. Que ce dont on conviendroit ne portât aucun préjudice au
„ Traité de Madrid, ſinon ſeulement en ce qui ſeroit innové d'un
„ commun accord.
„ II. Que les droits de l'Empereur ſur la Bourgogne demeuraſ-
„ ſent dans leur entier, tels qu'ils étoient avant le Traité de Ma-
„ drid.
„ III. Que tous les Articles du Traité de Madrid, excepté ceux
„ dont il étoit fait mention dans ces offres, demeuraſſent en leur
„ entier.
„ IV. L'Empereur diſoit dans la quatrieme Déclaration, qu'il
„ eſperoit que le Roi d'Angleterre & le Seigneur Légat feroient
„ augmenter la ſomme de deux millions d'or, offerte par le Roi de
„ France. Toutefois, ſi cela ne ſe pouvoit pas, il falloit enten-
„ dre, que cette ſomme étoit outre & par-deſſus ce que l'Empereur
„ devoit au Roi d'Angleterre, tant pour les ſommes prêtées, que pour
„ l'indemnité à laquelle il s'étoit engagé, leſquelles le Roi de Fran-
„ ce avoit priſes à ſa charge, dans le Traité de Madrid: outre
„ auſſi la reſtitution des biens de feu Mr. de Bourbon, étant juſte
„ que ſes Héritiers euſſent part au bénéfice du Traité. Item, que
„ le Roi de France accomplît exactement tous les autres Articles
„ qui étoient à ſa charge, dans le Traité de Madrid, avant que les

HENRI VIII. 1527.

„ Enfans ſottiſſent d'Eſpagne, l'Empereur ne pouvant, après ce qui „ s'étoit paſſé, prendre aucune aſſurance, ſi ces ôtages ne demeu- „ roient pas en ſa puiſſance juſqu'à l'entier accompliſſement du „ Traité.

„ V. Que conformément au Traité de Madrid, ce qui ſeroit „ arrêté fût confirmé par les Etats Généraux de France, & approu- „ vé & ratifié par les Parlemens. Ou, ſi cela ne ſe pouvoit pas faire „ par les Etats Généraux, que ce fût du moins, par les Etats par- „ ticuliers de chaque Province.

„ VI. L'Empereur déclaroit, qu'il ne pouvoit envoyer la Reine „ ſa Sœur en France, que quand tout ſeroit accompli, & qu'alors, „ la Reine & les ôtages y ſeroient envoyez enſemble.

„ VII. Qu'à l'égard du Duc François Sforze, l'Empereur nom- „ meroit des Juges non ſuſpects pour juger ſon affaire, & que s'il „ n'étoit trouvé coupable d'aucun crime pour lequel il méritât d'ê- „ tre privé de ſon Duché, il ſeroit rétabli. Mais s'il arrivoit qu'il „ fût condamné, l'Etat de Milan demeureroit à la diſpoſition de „ l'Empereur, conformément à la raiſon & à la juſtice.

„ VIII. Que le Roi d'Angleterre ſeroit garant du Traité qui ſe „ feroit, & que, par des Lettres Patentes, il s'engageroit à ſecourir, „ à ſes propres dépens, d'un certain nombre de Troupes dont on con- „ viendroit, celle des deux Parties qui obſerveroit le Traité, contre „ celle qui ne l'obſerveroit pas.

„ Outre ces huit conditions, que l'Empereur appelloit des Dé- „ clarations, il demandoit de plus dans ſon Mémoire, que le Roi de „ France le dédommageât des frais auxquels il l'avoit engagé par les „ Ligues qu'il avoit faites contre lui, & dont il étoit l'unique auteur, „ donnant pouvoir au Roi d'Angleterre d'en faire l'eſtimation.

„ Enfin, il diſoit qu'il ne faiſoit aucun doute, que le Roi d'An- „ gleterre, qui ſavoit parfaitement tout ce qui s'étoit paſſé entre les „ deux Parties, ne fît augmenter les offres du Roi de France, & „ que Monſieur le Légat, que l'Empereur regardoit toujours comme „ ſon ami, n'y travaillât auſſi de tout ſon pouvoir. Que néanmoins, „ il étoit ſi diſpoſé à la Paix, que ſi le Roi d'Angleterre ſouhaitoit „ qu'il cedât encore plus que ce qui étoit contenu dans ſes huit Dé- „ clarations précedentes, il feroit plus pour lui que pour aucun Prin- „ ce qui fût au monde. Qu'il ſeroit bien aiſe que tous les Potentats „ de l'Europe connuſſent l'eſtime ſinguliere qu'il faiſoit de ſon amiſ- „ tié, & lui attribuaſſent toute la gloire d'avoir procuré la Paix. Ce „ Mémoire étoit daté à Valladolid le... de Juillet 1527.

Obſervation ſur ce Mémoire.

Si l'on examine de près cette Réponſe de l'Empereur, on connoitra manifeſtement qu'il acceptoit purement & ſimplement les offres du Roi de France, ſous des termes qui marquoient que c'étoit lui qui donnoit la loi, plutôt qu'il ne la recevoit ; & que par ſes déclarations, il ne faiſoit qu'aller au-devant des chicanes qu'on lui pouvoit

voit faire. Quant à ce qu'il demandoit de plus, c'étoit ſous de telles reſtrictions, qu'il paroiſſoit vouloir s'en tenir à la déciſion du Roi d'Angleterre; ce qui étoit autant, dans une telle conjoncture, que s'en départir en le demandant. Il n'y avoit qu'un ſeul article ſur lequel il ne pouvoit ſe réſoudre à plier, ſavoir celui du Duc de Milan. Mais c'étoit un article nouvellement mis en avant par le Roi de France, & qui n'avoit aucune relation au Traité de Madrid, qui ne contenoit rien d'approchant. Néanmoins, il paroiſſoit aſſez, que s'il n'eût tenu qu'à cet article pour faire la Paix, il l'auroit encore cedé, puiſqu'il ſe reſervoit une voye pour s'en tirer avec honneur. C'étoit de faire déclarer Sforze innocent, de la maniere qu'il l'avoit lui-même propoſé au Pape. Peut-être François I. auroit-il accepté la Paix aux conditions offertes dans ce Mémoire, ſi l'Empereur avoit pris cette réſolution dès le commencement. Mais depuis qu'il avoit fait ces offres au Vicerοi de Naples, les affaires avoient beaucoup changé de face, en ce qu'il avoit mis entierement Henri dans ſes interêts, & qu'après la priſe de Rome, il étoit à craindre que l'Empereur ne ſe rendît maitre de toute l'Italie. Cependant, il fallut ou accepter, ou refuſer ce que l'Empereur offroit, qui n'étoit autre choſe que ce que François avoit offert au Viceroi. Mais comme ce n'étoit pas à Henri à répondre, puiſque cette affaire ne le regardoit qu'indirectement, il ſe contenta d'envoyer le Mémoire au Roi de France, qui n'ayant plus le même deſir de faire la Paix, ſe tira d'affaire de cette maniere. Il demanda premierement, que Sforze fût rétabli ſans condition. En ſecond lieu, que ſes Enfans lui fuſſent rendus, avant qu'il rappellât ſes forces d'Italie, où Lautrec étoit déja arrivé, offrant de mettre trois-cens-mille ducats entre les mains du Roi d'Angleterre pour ſureté de ſa parole. Rien ne marquoit mieux le peu d'envie qu'il avoit alors, d'exécuter le Traité de Madrid, quoiqu'on ne lui demandât que les mêmes conditions qu'il avoit lui-même offertes un peu après ſa délivrance. Il prétendoit, après avoir retiré ſes ôtages, ſe rendre maitre de l'exécution du Traité, ſous prétexte d'une ſureté de trois-cens-mille ducats, qu'il offroit de mettre entre les mains d'un Prince qui lui étoit dévoué, & qui, par un Traité particulier, s'étoit engagé à faire de ſes interêts les ſiens propres. L'Empereur, ne voulant point donner dans un tel piege, offrit de ſon côté de mettre une pareille ſomme entre les mains du Roi d'Angleterre, pour aſſurance que les ôtages ſeroient rendus. Mais ſon offre ayant été rejettée, l'affaire en demeura là, & on ne penſa plus qu'à la Guerre. Cependant, l'Empereur voulant faire voir à tout le monde qu'il ne tenoit pas à lui que la Paix ne ſe fît, donna aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, du Pape, & des Venitiens, la même Réponſe qu'il avoit envoyée au Cardinal Wolſey. Ils en parurent tous très ſatisfaits, & dirent qu'ils ne doutoient pas que leurs Maitres n'acceptaſſent la Paix à ces conditions, & ne leur envoyaſſent deſ-

HENRY VIII. 1527.

Henri envoye le Mémoire au Roi de France.

Réponſe de François I. *Du Bellay, fol.* 1333.

or-

HENRI VIII. 1527.

ordres pour la conclure. Mais ils ne ſavoient pas que les Rois de France & d'Angleterre avoient changé de penſée, & pris de nouvelles réſolutions.

Conference de François I. avec Wolſey.

Si François I. & le Cardinal Wolſey devoient s'aboucher enſemble à Abbeville, ce n'étoit pas pour chercher les moyens de faire la Paix, mais plutôt pour prendre des meſures, dans la ſuppoſition que la Guerre avec l'Empereur étoit infaillible. François s'étant rendu à Abbeville le 1. d'Août, le Cardinal alla le trouver, & après qu'ils eurent conferé enſemble, ils y conclurent le 18. trois Traitez, qui n'etoient proprement que des dépendances, des explications & des modifications des trois précedens.

Trois nouveaux Traitez *Act. Publ. T. XIV. p. 203. & ſuiv.*

Par le premier, il étoit convenu:

I. Que, comme il avoit été laiſſé au choix du Roi de France d'épouſer la Princeſſe Marie, ou de la laiſſer au Duc d'Orleans ſon ſecond Fils, ce ſeroit le Duc d'Orleans qui épouſeroit cette Princeſſe, lorſqu'ils ſeroient tous deux en âge. Qu'alors ſeulement, & non plutôt, on traiteroit des conditions du Mariage, comme de la Dot, de l'éducation du Duc d'Orleans en Angleterre, & autres choſes concernant ledit Mariage. De plus, que, ſoit que le Mariage s'accomplît, ou que les deux Rois trouvaſſent à propos de diſpoſer autrement de leurs Enfans, leur amitié demeureroit ferme & inviolable, ce Mariage ne devant être regardé que comme un ſupplément des Traitez du 30. d'Avril, & non comme faiſant partie de ces Traitez.

II. Que le Traité conclu à Moore le 30. d'Août demeureroit dans ſa force.

III. Que le projet de l'entrevue des deux Rois ſeroit annullé, à cauſe de la ſaiſon & des circonſtances des affaires.

IV. Comme par le Traité du 29. de Mai il avoit été convenu que le Roi d'Angleterre contribueroit certaine ſomme pour la Guerre d'Italie, il étoit arrêté par celui-ci, qu'en cas que l'Empereur acceptât les offres que les deux Rois lui feroient par leurs Ambaſſadeurs, ladite contribution ceſſeroit, ſans que le Traité de Paix en reçût du préjudice: mais que s'il les rejettoit, le Traité de Ligue offenſive & défenſive ſubſiſteroit; à condition que, pendant cette Campagne, le Roi d'Angleterre ſeroit cenſé avoir ſatisfait au Traité, par la contribution qu'il donneroit pour la Guerre d'Italie.

V. Que le Roi d'Angleterre ne pourroit former aucunes prétentions ſur le Roi de France, ſous prétexte des dépenſes qu'il feroit pour la Guerre d'Italie.

VI. Que, pour prévenir toute diſpute, ſans examiner le nombre de Troupes que le Roi de France entretenoit en Italie, le Roi d'Angleterre payeroit pour le mois de Juin paſſé, vingt-mille écus; pour le mois de Juillet paſſé, trente-mille écus; & trente-deux-mille par mois pour les trois ſuivans. Mais c'étoit à condition, que ſi dans ces trois

trois derniers mois, les Commiſſaires Anglois trouvoient dans l'Armée d'Italie, un moindre nombre de Troupes que celui que le Roi de France devoit entretenir, la contribution ſeroit diminuée à proportion. De plus, que ſi la Paix ſe faiſoit pendant ces trois derniers mois, la contribution ceſſeroit du jour que la Paix ſeroit conclue. HENRI VIII. 1527.

Par le ſecond Traité, qui ne regardoit que le Commerce, François I. s'engageoit à donner aux Marchands Anglois, des privileges dont on conviendroit dans la ſuite.

Par un troiſieme Traité, les deux Rois s'engageoient, premierement, à ne conſentir point à la convocation d'un Concile Général, pendant la captivité du Pape.

2. A ne recevoir aucune Bulle, aucun Bref, ni aucun Mandat de ſa part, juſqu'à ce qu'il fût en liberté.

3. Qu'en attendant que le Pape reprît le Gouvernement de l'Egliſe, tout ce qui ſeroit déterminé en Angleterre par le Cardinal Légat, avec la concurrence des principaux Membres du Clergé, & en France par le Clergé de l'Egliſe Gallicane, ſeroit ponctuellement exécuté.

Ces Traitez étant conclus, François I. les ratifia, & en jura l'obſervation avant que de partir d'Abbeville. Le Cardinal Wolſey fit la même choſe au nom du Roi ſon Maitre, en vertu de ſes Pleinpouvoirs, & du titre de ſon Lieutenant Général, qu'il avoit reçu pour cette occaſion. Enſuite il reprit la route d'Angleterre, où il alla rendre compte au Roi du ſuccès de ſa négociation.

Le Cardinal retourne en Angleterre.

Henri ayant pris la réſolution de déclarer la Guerre à l'Empereur, & voulant pourtant en cacher les véritables motifs, lui fit faire par ſes Ambaſſadeurs quatre demandes, auxquelles il ſavoit bien qu'il ne pouvoit pas alors ſatisfaire. La premiere étoit, qu'il lui payât tout ce qu'il avoit emprunté de lui, ou du Roi Henri VII. ſon Pere. La ſeconde, qu'il lui payât les cinq-cens-mille écus à quoi il s'étoit engagé, en cas qu'il n'épouſât pas la Princeſſe Marie, avec laquelle il avoit été fiancé. La troiſieme, que, ſelon les termes de leur Traité, il l'indemniſât de la penſion qu'il recevoit du Roi de France, & dont il étoit dû quatre ans & quatre mois. La quatrieme, qu'il mît le Pape en liberté, & qu'il l'indemniſât de tous les dommages que ſes Troupes lui avoient cauſez. L'Empereur répondit aux Ambaſſadeurs, premierement, qu'il n'avoit jamais nié qu'il ne fût débiteur du Roi d'Angleterre; mais qu'il s'étonnoit que, dans cette conjoncture, il inſiſtât ſi fort ſur ſon payement. Qu'au moins, en le lui demandant, on devoit lui offrir de lui remettre les Obligations. Secondement, qu'il écriroit au Roi leur Maitre pour l'informer des raiſons pour leſquelles il ne ſe croyoit pas ſujet à la peine des cinq-cens-mille écus pour n'avoir pas accompli le Mariage. En troiſieme lieu, qu'il avoit envoyé ſes ordres en Italie, pour mettre le Pape en liberté. Il ne répondit rien touchant l'indemnité de la penſion, parce qu'apparem-

Nouvelles demandes de Henri à l'Empereur.

Réponſe de l'Empereur.

HENRI VIII. 1527.

ment il le croyoit compris dans l'Article des dettes à quoi il ſe reconnoiſſoit obligé, comme, en effet, il n'y avoit rien de plus juſte.

Aſſemblée de Notables en France. *Mezerai.*

Les réponſes de l'Empereur n'étoient pas capables de ſatisfaire Henri, qui ne cherchoit qu'une occaſion de rupture. D'un autre côté, François I. ayant convoqué, au mois de Septembre, une Aſſemblée de Notables, c'eſt-à-dire, proprement, de gens qui lui étoient dévouez, y expoſa toutes les démarches qu'il avoit faites pour avoir la Paix avec l'Empereur; & l'on peut bien s'imaginer, qu'il ne prit pas beaucoup de ſoin d'expliquer ce que l'Empereur pouvoit alleguer contre lui. Après avoir expoſé le fait de la maniere qu'il lui plut, il dit, qu'il étoit prêt à retourner dans ſa priſon, ſi on jugeoit que ſon honneur ou ſa conſcience l'y obligeaſſent. L'Aſſemblée répondit d'un conſentement unanime, que ſa perſonne étoit au Royaume, & qu'il n'étoit pas en droit d'en diſpoſer à ſa volonté: Que de plus, il n'étoit pas en ſon pouvoir d'aliener les Provinces de la Couronne; mais que ſi l'Empereur vouloit accepter une rançon pour les deux Princes qu'il avoit en ôtage, elle offroit au Roi deux millions d'or pour les racheter. Mais il auroit fallu s'aveugler volontairement, pour ne pas voir quel étoit le but de cette eſpece de Comédie, toute dirigée par la Cour. Cependant, le Roi jugeant, après cette déciſion, qu'il pouvoit en ſureté de conſcience faire la Guerre à l'Empereur, ne penſa plus qu'aux moyens de retirer ſes Enfans par la force des armes. Il eſperoit pourtant toujours, que la crainte de cette Guerre obligeroit l'Empereur à moderer le Traité de Madrid. Ce n'étoit plus par rapport à la Bourgogne, puiſqu'il ne pouvoit pas ignorer, que l'Empereur n'eût accepté l'équivalent qui lui avoit été offert. Mais il eſperoit, par le moyen de la Guerre, de parvenir à faire un nouveau Traité qui annullât celui de Madrid. C'eſt ainſi que pluſieurs Princes ſe jouent de leur parole & de leurs ſermens, & cherchent à s'aveugler eux-mêmes, ou du moins à aveugler le Public, ſans qu'il ſe trouve perſonne auprès d'eux, qui oſe leur dire la vérité. L'Empereur ne tenoit pas mieux ſa parole de ſon côté, par rapport au Duché de Milan; & Henri VIII. ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de violer la Ligue qu'il avoit faite avec l'Empereur, comme il avoit auparavant violé celle qu'il avoit faite avec François. Les prétextes ne manquent jamais aux Princes, quand ils veulent rompre un Traité. Mais le Public n'en eſt pas la dupe, quoique ſouvent il faſſe ſemblant de l'être. Selon les apparences, les Souverains eux-mêmes ne ſont pas ſi aveugles, qu'ils ne voyent bien l'irrégularité de leur conduite, quoique, appuyez ſur la diſſimulation du Public, ils affectent une grande ſécurité. Mais enfin il vient un tems, où la Poſterité moins prévenue rend juſtice à tout le monde, & fait appeller les choſes par leur nom.

Avis de l'Aſſemblée.

Deſſein de François I.

Charles, François & Henri agiſſent de mauvaiſe foi.

François & Henri s'envoyent réci-

François I. voulant entretenir l'amitié qu'il avoit nouvellement contractée avec Henri, lui envoya l'Ordre de *S. Michel*, par *Anne*

de

de Montmorenci, l'un des Chevaliers. Ce Seigneur avoit pouvoir de dispenſer Henri du ſerment, en tout ou en partie, ſelon que le nouveau Chevalier le trouveroit à propos, ou même de ſe contenter de ſa ſimple parole. Henri voulut bien prêter ſerment d'obſerver tous les Statuts de l'Ordre de S. Michel, qui ne ſeroient point contraires à ceux de l'Ordre de la Jarretiere, ou à ceux des autres qu'il avoit déja reçus. Enſuite, il envoya l'Ordre de la Jarretiere à François, par *Arthur* Vicomte de Liſle, Fils naturel d'Edouard IV., & François prêta le ſerment de cet Ordre avec les mêmes reſtrictions. L'Ambaſſade de France, qui n'arriva en Angleterre que vers la fin du mois d'Octobre, y fut reçue avec tant de magnificence, que *du Bellay*, qui accompagnoit l'Ambaſſadeur, aſſure qu'il n'avoit jamais rien vu d'égal. Celle d'Angleterre ne le fut pas moins bien en France, y ayant toujours eu entre François & Henri une émulation, qui les engageoit ſouvent dans des dépenſes fort inutiles. Mais le premier en étoit le plus incommodé, à cauſe des Guerres qu'il eut toujours à ſoutenir contre l'Empereur, & dans leſquelles Henri n'entroit qu'autant qu'il le vouloit bien. Il ne payoit même la contribution à laquelle il étoit engagé pour la Guerre d'Italie, que par le moyen des quittances qu'il donnoit ſur les ſommes que François I. lui devoit, comme il paroit par le Recueil des Actes Publics. Ainſi, François étoit obligé de débourſer tout l'argent qui s'employoit pour cette Guerre, dont il faut préſentement rapporter la ſuite.

HENRI VIII. 1527. proquement leurs Ordres. *Act. Publ. T. XIV. pag.* 227. 233.

Clement VII. étoit toujours en priſon dans le Château S. Ange, en attendant qu'il pût ſatisfaire au payement des ſommes qu'on avoit exigées de lui. Comme il n'avoit pas beaucoup d'argent, il ne put payer qu'une partie de ce qu'il avoit promis; c'eſt pourquoi ſa priſon fut plus longue qu'il ne l'avoit d'abord eſperé, ceux qui le retenoient n'étant pas d'humeur de ſe fier à ſa parole. L'Empereur ne reçut la nouvelle du ſac de Rome & de la priſon du Pape, que vers le commencement du mois de Juin, & il demeura plus d'un mois à prendre aucune réſolution ſur ce ſujet. Comme il ne doutoit point que cette affaire ne fit grand bruit dans le monde, il vouloit voir, avant que de ſe déterminer à ce qu'il avoit à faire, de quelle maniere les Rois de France & d'Angleterre la prendroient, afin de règler ſes démarches ſur les leurs. Le 2. d'Août, il écrivit à Henri, pour s'excuſer touchant les excès commis par ſes Troupes dans Rome, & les violences exercées contre la perſonne du Pape, à quoi il proteſtoit qu'il n'avoit aucune part. En même tems, il lui demandoit ſon conſeil, ſur ce qu'il avoit à faire en cette occaſion, comme s'il l'eût encore eſtimé ſon bon ami & ſon Allié. Mais ce n'étoit que pour gagner du tems, en attendant la réponſe de François I. au Mémoire qu'il avoit envoyé au Cardinal Wolſey. D'un autre côté, le Pape, quoique gardé fort exactement, avoit trouvé le moyen d'écrire à Henri, & de lui

Affaires d'Italie.

Lettre du Pape & des Cardinaux priſonniers à Henri.

HENRI VIII. 1527.

lui faire écrire par les treize Cardinaux qui étoient en priſon avec lui. C'étoit pour lui demander ſa protection, & pour le prier de s'employer efficacement à les tirer du malheureux état où ils ſe trouvoient. Henri ayant reçu ces Lettres, donna ordre à ſes Ambaſſadeurs en Espagne, de demander à l'Empereur la liberté du Pape & des Cardinaux; à quoi l'Empereur répondit en termes généraux, qu'il feroit tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir, pour la ſatisfaction du Roi d'Angleterre. Cependant, il penſoit à faire transporter le Pape en Espagne, dans l'esperance d'en tirer un meilleur parti que s'il le laiſſoit en Italie. C'eſt de quoi le Cardinal Wolſey avertit Henri, par une Lettre qu'il lui écrivit d'Abbeville le 29. de Juillet.

L'Empereur tâche de brouiller enſemble François & Henri.

Il eſt certain que les ſollicitations de Henri en faveur du Pape embaraſſoient beaucoup l'Empereur. Il comprenoit par là, que François & Henri ne manqueroient pas à unir leurs conſeils & leurs forces contre lui, ſous prétexte de travailler pour le Pape; & cette union ne pouvoit que rompre toutes ſes meſures, par rapport aux affaires d'Italie. Il crut donc qu'avant toutes choſes, il devoit tenter de les déſunir, en ſemant entre eux des jalouſies & des défiances. Un des moyens dont il ſe ſervit pour y réuſſir, fut de faire propoſer au Cardinal, le Mariage du Duc de Richemont, Fils naturel de Henri, avec Iſabelle Princeſſe de Portugal, à laquelle il offroit de donner pour Dot le Duché de Milan. Le Cardinal en informa le Roi par une Lettre du 31. de Juillet, dans laquelle il lui diſoit, qu'il n'y avoit pas beaucoup à compter ſur cette propoſition; mais que néanmoins, il étoit bon de faire ſemblant d'y prêter l'oreille, parce qu'il étoit néceſſaire d'entretenir encore quelque correſpondance avec l'Empereur. Ceci ſe rapportoit ſans doute à l'affaire du Divorce, dont je parlerai tout-à-l'heure. En effet, par une Lettre du 31. d'Août, le Cardinal informoit le Roi, que le bruit s'étoit répandu en Espagne, qu'il avoit deſſein de faire divorce avec la Reine: mais qu'il falloit qu'il envoyât ordre à ſes Ambaſſadeurs à Madrid, d'étouffer ce bruit autant qu'il ſeroit poſſible. Que pour cet effet, ils pouvoient dire, qu'il n'avoit point d'autre fondement, que certains ſcrupules que l'Evêque de Tarbe avoit eus, au ſujet du Mariage de la Princeſſe Marie avec le Duc d'Orleans, comme s'il y avoit quelque lieu de douter que cette Princeſſe fût légitime. L'Empereur voulut encore ſe ſervir d'un autre moyen pour déſunir François & Henri, en tentant de gagner le Cardinal Wolſey par des offres avantageuſes. Mais pour cette fois, il ne lui fut pas poſſible d'y réuſſir, ſoit que Wolſey fût déja trop engagé avec François, ou qu'il voulût ſe venger de l'Empereur, qui l'avoit deux fois abuſé; ſoit enfin, que l'affaire du Divorce fût déja réſolue, auquel cas, il n'étoit pas poſſible qu'il pût s'engager à prendre en main les interêts de l'Empereur.

Le bruit ſe répand en Espagne, que Henri veut ſe ſéparer de Catherine. *Myl. Herbert.*

L'Empereur tâche de corrompre Wolſey.

Dès

HENRI VIII. 1527.

Dès que François I. eut reçu la nouvelle de la prise de Rome, il comprit qu'il n'étoit plus tems d'user de finesse, & qu'il falloit secourir efficacement l'Italie, sans quoi, les Venitiens feroient infailliblement la Paix avec l'Empereur. En effet, il n'y avoit point d'apparence qu'ils pussent, ou qu'ils voulussent soutenir seuls le faix de la Guerre. Par cette raison, son premier soin fut de faire avec eux un nouveau Traité, pour mettre chacun de son côté dix-mille hommes en Campagne, & pour faire une levée de dix-mille Suisses à frais communs. Les Venitiens ne demandoient pas mieux que de s'appuyer du secours de la France, parce qu'ils craignoient avec raison, que l'Armée qui avoit pris Rome ne fût employée contre eux. En effet, si le Duc de Bourbon eût été en vie, ou si le Viceroi de Naples avoit eu quelque crédit dans cette Armée, il n'y a point de doute qu'elle n'eût attaqué les Venitiens, qui étoient les seuls ennemis que l'Empereur eût en Italie. Mais par bonheur pour eux, les Troupes Imperiales s'étant acharnées au pillage de Rome, sans penser à aucune autre entreprise, la Peste qui se mit parmi elles les diminua des deux tiers. Enfin, cette maladie les emportant par monceaux, elles sortirent de Rome, & se répandirent dans la Campagne voisine. Ensuite, après avoir saccagé *Terni* & *Narni*, & rançonné *Spolete*, les Allemans se séparerent des Espagnols, & s'en retournerent à Rome. Ainsi, la division s'étant mise dans cette Armée, qui obeïssoit mal au Prince d'Orange, quoiqu'elle l'eût choisi pour Général, elle ne fit aucun projet pour tirer de sa victoire quelque fruit avantageux pour l'Empereur. Au contraire, par sa négligence, elle donna le tems à François I., d'envoyer des Troupes en Italie, sous le Commandement de Lautrec, qui avoit été déclaré Général de la Ligue qu'il venoit de conclure avec les Venitiens. Quant au Duc d'Urbin, il demeura dans le Milanois, avec une partie de l'Armée Venitienne.

François I. se ligue avec les Venitiens.

La peste fait de grands ravages dans l'Armée Imperiale.

Lautrec Général de la Ligue.

Lautrec arriva en Piedmont au mois de Juillet, avec une partie de l'Armée qu'il devoit commander. Le Marquis de Saluces avoit ordre de l'aller joindre avec le Corps Italien qu'il commandoit, & les Suisses devoient arriver bien-tôt après. Pendant qu'il s'occupoit à des Conquêtes de peu de conséquence, en attendant la jonction de toutes ses Troupes, André Doria qui avoit quitté le service du Pape, & qui commandoit les Galeres de France, auxquelles il en avoit joint huit autres qui lui appartenoient en propre, trouva le moyen de réduire la Ville de Genes sous la domination de François I. C'étoit un beau commencement de Campagne, qui sembloit promettre un succès avantageux dans tout le reste de la Guerre; & d'autant plus que Lautrec, après avoir assemblé toute son Armée qui consistoit en vingt & cinq mille hommes, se rendit maitre de *Vigevano*, d'*Alexandrie*, & de *Pavie*. Sforze & les Venitiens le pressoient beaucoup d'assieger Milan: mais il leur fit voir les ordres positifs qu'il avoit de marcher à Naples. Le Roi de France n'avoit garde d'employer cette Armée à

Il arrive en Piedmont.

André Doria met Genes sous la puissance du Roi de France.

HENRI VIII. 1527.

conquerir le Duché de Milan, qui par le Traité de Ligue devoit être remis à Sforze, après quoi les Venitiens ſe ſeroient peu mis en peine de faire réuſſir ſon entrepriſe ſur Naples. D'ailleurs, il eſperoit toujours, qu'en contentant que l'Empereur gardât Milan, il pourroit recouvrer ſes Enfans; au-lieu qu'en rétabliſſant Sforze, il ſe ſeroit privé de ce moyen. Lautrec ſe mit donc en marche vers le Royaume de Naples. Mais ce fut avec tant de lenteur & de délais affectez, qu'il paroiſſoit manifeſtement qu'il avoit des ordres ſecrets, de ne marcher pas trop vite. En effet, c'étoit dans le tems que François I. attendoit la derniere réponſe de l'Empereur, aux offres que ſes Ambaſſadeurs & ceux de Henri lui avoient faites. Lautrec s'arrêta longtems à Parme & à Plaiſance, qui lui avoient ouvert leurs portes. Pendant ce tems-là, le Duc de Ferrare ſe rangea dans le parti de la France, tant à cauſe de la marche de Lautrec, qui auroit pu aiſément ravager ſon Païs, que de l'offre que François I. lui fit, de donner en Mariage à Hercule ſon Fils, *Renée* de France ſeconde Fille de Louis XII. Le Duc de Mantoue ſuivit, bien-tôt après, le même parti.

Lautrec marche à Naples, fort lentement.

Les Ducs de Ferrare & de Mantoue entrent dans la Ligue. *Sardi Hiſt. de Ferrare.*

Cependant l'Empereur, voyant que la captivité du Pape faiſoit un mauvais effet, avoit envoyé le Général de l'Ordre de St. François au Viceroi de Naples, pour lui porter l'ordre de mettre le Pontife en liberté. Cet Envoyé ayant trouvé le Viceroi attaqué d'une maladie, dont il mourut peu de jours après, délivra l'ordre à *Hugues de Moncade* pour l'exécuter. L'Empereur avoit donné pour inſtruction générale, qu'on obligeât le Pape à payer les arrerages dûs à l'Armée, & à donner des ſuretez, qu'après avoir obtenu ſa liberté, il ſe ſépareroit de la Ligue. Mais comme il n'étoit pas facile au Pape de trouver ces ſuretez, non plus que l'argent néceſſaire pour payer l'Armée, la Négociation trainoit beaucoup. Cependant, il preſſoit continuellement Lautrec, par des Envoyez ſecrets, de s'approcher de Rome, pour faciliter ſa délivrance. Mais Lautrec avoit des ordres précis qui l'empêchoient de ſe hâter; & néanmoins, ſa marche, quoique lente, ne laiſſa pas de produire un bon effet pour le Pape. Moncade voyant que le Royaume de Naples alloit être attaqué, & qu'il n'étoit pas poſſible d'y faire marcher l'Armée Imperiale qui étoit à Rome, ſans lui donner quelque argent, conclut enfin avec le Pape un Traité qui portoit en ſubſtance:

Négociation pour la liberté du Pape.

Traité pour la delivrance du Pape. *Guicciardin.*

I. Que le Pape n'agiroit point contre l'Empereur, dans les affaires qui regardoient Naples ou Milan.

II. Qu'il accorderoit à l'Empereur une Croiſade en Eſpagne, & une Décime dans ſes autres Etats.

III. Que l'Empereur garderoit *Civitâ-Vecchia*, *Oſtie*, *Citâ-Caſtellana* & le Château de *Furli*.

IV. Que le Pape payeroit comptant aux Troupes Allemandes, 67000 écus, & 33000. aux Eſpagnols.

V. Que quinze jours après, il leur payeroit une autre certaine ſom-

somme, & dans les trois mois suivans, tout le reste de ce qui étoit dû à l'Empereur, montant à plus de 350000. écus. HENRI VIII. 1527.

VI. Qu'en attendant que les deux premiers payemens fussent faits, le Pape seroit conduit dans un lieu sûr, hors de Rome, & qu'il donneroit des Otages.

Le Traité étant signé, & les Cardinaux *Cesi* & *Orsino* ayant été livrez en ôtage, il fut arrêté que le 10. de Décembre, le Pape seroit tiré du Château St. Ange, pour être conduit dans une Ville dont on étoit convenu. Mais comme il craignoit d'être détenu encore longtems, parce qu'il se trouvoit sans moyens d'exécuter le Traité, il se sauva en habit déguisé, la nuit du 9. au 10. de Décembre, & alla se renfermer dans *Orvieto*. Le Pape s'évade & se retire à Orvieto.

Dès que Lautrec eut appris que le Pape étoit en liberté, il lui rendit la Ville de Parme, & se mit en marche vers Bologne, où il sejourna trois semaines, en attendant de nouveaux ordres du Roi. Quelques jours après, il reçut une Lettre de Clement VII., dans laquelle ce Pontife reconnoissoit qu'il lui étoit redevable de sa liberté. Il lui fit aussi entendre, qu'ayant été contraint d'accorder aux Imperiaux tout ce qu'ils avoient voulu exiger de lui, il ne se croyoit pas obligé de leur tenir parole.

Ce fut pendant que le Pape étoit prisonnier au Château St. Ange, que commença l'affaire du Divorce de Henri avec la Reine Catherine: affaire considerable s'il en fut jamais, tant par elle-même, que par les personnes qui y prenoient interêt, & principalement par l'effet qu'elle produisit dans la suite. Il n'y avoit pas encore trente ans, que Louis XII. s'étoit fait séparer de sa premiere Femme, sans aucune difficulté, & sans que ce Divorce eût fait beaucoup de bruit dans le monde. Henri VIII. voulut tenter la même chose, & quoique fondé sur des raisons bien plus plausibles, il y trouva des difficultez insurmontables, dont il ne put venir à bout que par un moyen extraordinaire, qui donna lieu à l'établissement de la Reformation en Angleterre. C'est cet effet qui a distingué le Divorce de Henri VIII., de tant d'autres semblables sur lesquels les Historiens ont passé fort legerement. Ceux qui ont écrit sur cette matiere ayant été ou Catholiques Romains ou Protestans, l'ont envisagée diversement. Les premiers en ont tiré des argumens contre la Reformation d'Angleterre, & ont fait regarder le Divorce de Henri comme la cause prochaine & immédiate du changement qui se fit dans la Religion; & les Protestans au contraire ont soutenu, qu'il n'en a été que l'occasion. Trois Auteurs Anglois, principalement, ont écrit l'Histoire de ce Divorce, outre un grand nombre d'autres de la même Nation, ou Etrangers, qui en ont parlé dans leurs Ouvrages. *Sanderus*, ou plutôt *Sanders*, qui a écrit *l'Histoire du Schisme d'Angleterre*, a pris à tâche de décrier Henri VIII., & de faire voir, que la Reformation d'Angleterre, à laquelle il donne le nom de Schisme, n'a été produite que

Commencement de l'affaire du Divorce de Henri VIII.

Cause que ce divorce a fait tant de bruit.

Remarque sur *Sanderus*, sur *Herbert*, & sur *Burnet*.

HENRI VIII. 1527.

que par la paſſion de Henri pour Anne de Bollen. Il a cru par là porter un coup mortel à cette Reformation, & donner lieu à tout le monde de juger, qu'un édifice bâti ſur un tel fondement, n'a pas pu être l'ouvrage de Dieu. *Mylord Herbert*, dans ſon Hiſtoire de Henri VIII., s'eſt contenté de faire un ſimple récit des évenemens arrivez ſous ce Regne, dont le Divorce eſt un des principaux, ſans s'étendre beaucoup en raiſonnemens, laiſſant à ſes Lecteurs le ſoin de tirer les conſéquences des faits qu'il rapporte. Le Docteur *Burnet*, s'étant propoſé d'écrire l'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre, a eu pour principale vue, en parlant du Divorce de Henri VIII., de faire connoitre, qu'encore qu'il ait donné lieu à la Reformation, ce n'a été que par accident. C'eſt par cette raiſon qu'il s'eſt attaché à refuter les fauſſetez palpables dont Sanderus a rempli ſon Hiſtoire. Il y a ſi bien réuſſi, qu'il n'y a perſonne de bonne-foi qui puiſſe à l'avenir reconnoitre Sanderus pour un Ecrivain digne de quelque créance.

La ſuite de mon Hiſtoire m'engage à parler, à mon tour, de ce fameux Divorce. Mon inclination me porteroit à renvoyer le Lecteur à l'excellente Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre, dont je viens de parler, connue de tout le monde, & à laquelle il eſt difficile de rien ajouter. Mais ce ſeroit trop exiger des Lecteurs, que de vouloir les obliger à rappeller dans leur eſprit ce qu'ils peuvent avoir lu dans cette Hiſtoire, ou à la relire encore une fois. Par cette raiſon, je prendrai le parti, en ſuivant le fil de celle-ci, de rapporter cet événement, qui eſt comme le pivot ſur lequel tournent une infinité d'autres choſes dont cet illuſtre Auteur n'a dû parler qu'en paſſant, & que je dois expliquer dans un plus grand détail, parce que nos vues ſont differentes. Son but, en parlant des affaires que Henri VIII. a eues avec le Pape, avec l'Empereur, avec le Roi de France, a été d'éclaircir l'Hiſtoire de la Reformation; & le mien eſt de ne parler des affaires de la Religion, qu'autant qu'elles ont du rapport aux autres affaires de ce Regne.

Henri prend la réſolution de faire divorce avec Catherine.

Henri avoit été marié dix-huit ans avec Catherine d'Arragon, & en avoit eu trois Enfans, dont un étoit vivant, lorſqu'il forma le deſſein de faire divorce avec elle. Il en allegua pour principale raiſon, les ſcrupules que lui cauſoit ſon Mariage avec la Veuve de ſon Frere. Mais comme on a prétendu que ces ſcrupules ne lui vinrent que dans le tems qu'il devint amoureux d'une Fille d'Honneur de la Reine, nommée *Anne de Bollen*, on en a inferé que ce fut cette nouvelle paſſion qui lui cauſa, ſur la validité de ſon Mariage, des doutes qui, ſans cela, ne lui ſeroient jamais venus dans l'eſprit. Ainſi quelques-uns ſe ſont efforcez de faire voir, que ſon Divorce n'eut point d'autre fondement que ſon amour pour cette Dame. D'autres au contraire, ont tâché de prouver que ſon amour, & le ſcrupule qu'il avoit ſur ſon Mariage, étoient entierement indépendans l'un de l'autre. Pour ce qui

qui me regarde, il me paroitroit assez inutile d'accuser ou d'excuser ce Prince, par rapport aux interêts de la Religion, s'il n'y avoit pas quelque nécessité à éclaircir ce fait par rapport à l'Histoire. J'appelle éclaircir, faire voir qu'il n'est pas possible d'en porter un Jugement assuré. Mais avant toutes choses, il est nécessaire de faire connoitre la personne qui, comme on le prétend, a été la premiere cause du Divorce du Roi, & de toutes les suites qu'il a eues.

HENRI VIII. 1527.

Il n'est pas possible de savoir avec certitude si l'amour de Henri a causé le divorce.

Particularitez touchant Anne de Bollen.

Anne de Bollen (1) étoit d'une Maison distinguée, quoiqu'au-dessous de la premiere Noblesse. Le Chevalier Thomas Bollen, son Pere, avoit pour Femme une Sœur du Duc de Norfolck, & de ce Mariage étoit venue *Anne*, qui étoit née, selon Cambden, en 1507, environ deux ans avant que Henri VIII. montât sur le Trône. Thomas Bollen son Pere fut deux fois Ambassadeur en France, la premiere en 1515, la seconde en 1527. Il fut fait Vicomte de Rochefort en 1525, & dans la suite, Comte d'Ormond & de Wiltshire. Anne sa Fille n'étant âgée que de sept ans, fut menée en France en 1514, lorsque Marie Sœur du Roi alla consommer son Mariage à Abbeville avec Louis XII. Cette Reine s'étant remariée peu de mois après avec le Duc de Suffolck, & s'en étant retournée en Angleterre, Anne de Bollen fut laissée en France. On prétend que dès-lors, elle entra au service de la Reine Claude Femme de François I., quoiqu'elle ne fût âgée que de huit ans: mais on ne dit pas en quelle qualité. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une Fille de cet âge n'étoit pas en état de rendre de grands services. Ainsi on peut présumer que sa beauté, sa gentillesse, ou la vivacité de son esprit, firent souhaiter à la Reine Claude de la garder auprès d'elle. Cambden assure qu'elle la retint à son service jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de Juillet 1524, & ne dit point qu'Anne ait fait aucun voyage en Angleterre pendant ce tems-là. Mais *Du Tillet* & *Du Pleix*, Auteurs François, prétendent, qu'elle repassa en Angleterre en 1522. *Mylord Herbert* dit la même chose; mais, sans citer aucun Auteur particulier, il se contente de dire que cela paroit par l'Histoire. Cambden assure qu'Anne demeura en France, non seulement jusqu'à la mort de la Reine Claude, mais même qu'après avoir perdu sa Maitresse, elle entra au service de la Duchesse d'Alençon Sœur de François I. Mais il ne dit pas en quel tems elle la quitta. D'autres ont assuré, que le Chevalier Thomas Bollen mena sa Fille en Angleterre, au retour de son Ambassade de France. On ne peut pas entendre par là, l'Ambassade de 1515, puisque tout le monde convient qu'Anne servit la Reine Claude après le départ de la Reine Marie, & qu'elle demeura plusieurs années à la Cour de France. Il faut donc que ce soit de l'Ambassade de 1527. qu'on

Incertitude touchant le retour d'Anne de Bollen en Angleterre.

(1) Son véritable nom étoit *Bolleyn*. C'est ainsi qu'il est toujours écrit dans les Actes Publics. Les Anglois écrivent *Bollen*, & les François *Boulen*.

HENRI VIII. 1527.

qu'on veut parler. Mais, ſelon les apparences, Bollen ne fut envoyé en France qu'au mois de Septembre 1527, puiſque ſon unique commiſſion étoit d'y voir jurer le Traité du 30. d'Avril de la même année, que François I. n'avoit ratifié que le 18. d'Août, comme il paroit par le Recueil des Actes Publics. Mais comme, avant ſon départ, l'affaire du Divorce étoit déja commencée, on peut aſſurer que l'amour du Roi pour ſa Fille fut poſterieure à la réſolution priſe touchant le Divorce, s'il eſt vrai qu'Anne ne revint en Angleterre qu'avec ſon Pere, ſur la fin de l'année 1527. Véritablement on peut objecter, que deux Auteurs François aſſurent qu'Anne paſſa en Angleterre en 1522, & que ce fut alors que le Roi devint amoureux d'elle. Mais on peut répondre premierement, qu'il eſt aſſez étonnant que ces deux Hiſtoriens, qui n'ont écrit que longtems après le fait dont ils parlent, ayent trouvé des Mémoires ſur le Voyage d'une Fille d'Honneur de la Reine; d'autant plus qu'ils ne citent rien pour appuyer leur témoignage. Secondement, quand cela ſeroit, ils n'ont pas dit qu'Anne demeura en Angleterre. Par conſéquent, ils ne détruiſent pas le témoignage de Cambden, qui aſſure qu'Anne ſervit la Reine Claude jusqu'en 1524, & enſuite la Ducheſſe d'Alençon. Mais s'il eſt vrai qu'Anne ait fait un Voyage en Angleterre en 1522, & qu'alors le Roi ſoit devenu amoureux d'elle, on ne peut pas ſuppoſer qu'elle ſoit retournée en France, parce que la rupture entre les deux Couronnes arriva cette même année, & qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'en tems de Guerre, une Angloiſe ſoit allée ſervir une Reine de France. D'ailleurs, ſi le Roi étoit alors amoureux, comment auroit-il permis qu'Anne fût retournée en France? Il faut donc que Cambden, ou les deux Auteurs François, ſe ſoient trompez. C'eſt une difficulté qui n'eſt pas facile à réſoudre.

Act. Publ. T. XIV. pag. 218.

Mais il y a un fait qui paſſe pour certain. C'eſt qu'Anne de Bollen, étant âgée de vingt ans, entra au ſervice de la Reine Catherine, en qualité de Fille d'Honneur. Ce ne pouvoit donc être qu'en 1527, puiſqu'elle étoit née en 1507. C'eſt auſſi le tems auquel on peut le plus convenablement placer le commencement de l'amour du Roi. Mais ce n'eſt toujours qu'une conjecture, qui, ſi elle étoit bien fondée, ſeroit une preuve ſuffiſante que le Divorce du Roi ne fut pas un effet de ſa paſſion, puiſqu'il étoit réſolu avant la fin de l'année 1526. Le but de cette diſcuſſion eſt de faire voir, que le tems du retour d'Anne de Bollen en Angleterre eſt très incertain, & que celui du commencement de l'amour du Roi ne l'eſt pas moins. Comment donc peut-on aſſurer auſſi hardiment que quelques-uns le font, que l'amour pour Anne de Bollen inſpira au Roi la penſée de faire rompre ſon Mariage avec Catherine? Il faut voir préſentement, s'il eſt plus facile de découvrir en quel tems Henri réſolut de demander ſon Divorce.

Lorsque

Lorsque Henri VII. eut conclu le Mariage de Henri ſon Fils avec Catherine Veuve du Prince Arthur, l'Archevêque Warham lui dit franchement, que ce Mariage étoit contraire à la Loi de Dieu, contre laquelle la Diſpenſe du Pape ne pouvoit être d'aucun effet. Le Roi fut ſans doute touché de cette remontrance. Le même jour que le Prince ſon Fils entra dans ſa quatorzieme année, il lui fit faire contre ſon Mariage une Proteſtation ſecrete, mais pourtant devant des témoins affidez, dans laquelle il diſoit qu'il avoit été forcé d'y donner ſon conſentement. Enſuite, le Roi étant dans ſon lit de mort, recommanda fortement au Prince de ne conſommer point ſon Mariage avec Catherine. Malgré tout cela, Henri VIII. étant parvenu à la Couronne, ne laiſſa pas d'épouſer la Princeſſe, contre le ſentiment de Warham, auquel il préfera celui de l'Evêque de Wincheſter. Il en eut trois Enfans, deux Princes & une Princeſſe, dont les deux premiers moururent bien-tôt après leur naiſſance. Il aſſura depuis, qu'il avoit regardé la mort prématurée de ſes deux Fils, comme une malédiction de Dieu ſur ſon Mariage, ſur-tout quand il vit que la Reine ne faiſoit plus d'Enfans. Il arriva depuis que Charles-Quint, qui avoit fiancé la Princeſſe Marie, refuſa de l'épouſer, ſur les difficultez que le Conſeil d'Eſpagne forma touchant la naiſſance de cette Princeſſe. Enſuite, lorsqu'il fut queſtion de conclure le Mariage de Marie avec le Roi François I., ou avec le Duc d'Orleans, l'Evêque de Tarbe, Ambaſſadeur de France, forma les mêmes difficultez, & ſoutint qu'on pouvoit regarder cette Princeſſe comme née d'un Mariage illégitime, nonobſtant la Diſpenſe de Jule II.

HENRY VIII. 1527. En quel tems Henri réſolu de demander le divorce.

Tout cela étoit plus que ſuffiſant, pour faire naître dans l'eſprit du Roi, des ſcrupules au ſujet de ſon Mariage. Mais quoique, dans une Aſſemblée de Seigneurs qu'il convoqua dans la ſuite, pour les informer de ſes raiſons touchant ſon Divorce, il aſſurât que les difficultez de l'Evêque de Tarbe lui inſpirerent la premiere penſée de s'éclaircir ſur cette matiere, il paroit pourtant que ſes doutes avoient commencé plutôt. En effet, dans une Lettre qu'il écrivit depuis à *Grynæus*, il lui diſoit qu'il n'avoit point eu de commerce avec la Reine depuis l'année 1524.

Mait quand même on pourroit découvrir en quel tems Henri commença, ſoit de lui-même, ſoit par les inſpirations d'autrui, à être travaillé de ces doutes, cela ne ſeroit rien par rapport à la réſolution touchant le Divorce, qui, ſelon les apparences, ne fut priſe que beaucoup plus tard. Polydore Vergile dit, que *Longland*, Evêque de Lincoln & Confeſſeur du Roi, travailloit à lui perſuader la néceſſité du Divorce par l'ordre du Cardinal Wolſey: mais il ne dit pas en quel tems. Tous les Hiſtoriens aſſurent, que le Roi chercha lui-même l'éclairciſſement de ſes doutes dans les Ouvrages de Thomas d'Aquin, & qu'il fit conſulter les Evêques d'Angleterre ſur ce ſujet. Mais il n'y en a pas un qui diſe en quel tems cela ſe paſſoit. On ſait bien que le

HENRI VIII. 1527. Secretaire *Knight* fut envoyé à Rome pour cette affaire, au mois de Juillet 1527.; mais alors le bruit du Divorce que le Roi méditoit étoit déja répandu à la Cour d'Espagne, comme il paroit par la Lettre que le Cardinal écrivit au Roi, d'Abbeville. Il eſt auſſi très vrai-ſemblable, qu'avant que de s'engager dans cette affaire, Henri l'avoit conſultée quelque tems auparavant. On ne peut gueres ſuppoſer qu'une réſolution de cette nature ſe puiſſe prendre legerement, ni qu'après l'avoir priſe, on l'exécute ſur le champ, ſans en avoir bien peſé les difficultez, ou ſans attendre une conjoncture favorable. Henri diſoit lui-même, que l'Evêque de Tarbe lui fit naitre la penſée de faire caſſer ſon Mariage. Mais s'il eſt vrai, comme quelques-uns l'aſſurent, que cet Evêque ne parloit que par l'inſpiration du Cardinal Wolſey, on peut préſumer, que le deſſein du Divorce étoit formé quelque tems auparavant, & qu'on ne faiſoit parler cet Ambaſſadeur, que pour avoir un prétexte de commencer cette affaire. C'eſt auſſi ce qui me paroit fort vrai-ſemblable. Effectivement, il n'y a point d'apparence que l'Ambaſſadeur, après avoir formé une telle difficulté ſur la naiſſance de Marie, eût voulu arrêter le Mariage du Roi ſon Maitre, ou du Duc d'Orleans, avec cette Princeſſe, s'il n'eût pas été d'intelligence avec la Cour d'Angleterre. Voici donc quelle eſt ma penſée, que je ſoumets au jugement du Lecteur.

Conjecture ſur ce ſujet. Depuis que François I. étoit ſorti de priſon, il n'avoit point ceſſé de ſolliciter Henri à faire avec lui une Ligue offenſive contre l'Empereur. Mais Henri s'en étoit toujours défendu, & ne lui avoit même laiſſé concevoir aucune eſperance de ce côté-là. Cependant, Mylord Herbert aſſure, que vers la fin de l'année 1526, Henri, de ſon propre mouvement, envoya un Ambaſſadeur en France, pour y propoſer cette Ligue que François ſouhaitoit avec tant de paſſion, & pour lui offrir Marie ſa Fille en mariage. Cette démarche donne lieu de juger, qu'il avoit déja pris ſa réſolution touchant le Divorce, & que prévoyant combien l'Empereur y ſeroit contraire, il vouloit lui cauſer des embaras, qui l'obligeaſſent à rechercher ſon amitié. Cela ſuppoſé, on peut naturellement conjecturer, qu'il ne propoſa le mariage de ſa Fille avec le Roi de France, que pour mieux convaincre l'Empereur qu'il avoit véritablement deſſein de s'unir étroitement avec la France. Mais en même tems, il y a beaucoup d'apparence qu'il informa François I. de l'obſtacle qui ſe rencontroit dans l'exécution de ce prétendu projet, ſavoir le Divorce qu'il méditoit de faire avec la Mere de la Princeſſe. Cette conjecture ſe confirme, par la froideur avec laquelle ces deux Monarques traiterent de ce mariage. Premierement, Henri laiſſa au choix du Roi de France, de prendre Marie pour lui-même, ou de la laiſſer à ſon ſecond Fils, comme ſi cette alternative étoit à peu près indifferente. Secondement, quand François I. eut déclaré qu'il vouloit laiſſer Marie au Duc d'Orleans, on remit à une autre fois à traiter plus amplement de ce mariage. En troi-

troiſieme lieu, dans le Traité que François I. & le Cardinal conclurent à Abbeville, ils prirent ſoin d'inſerer cette clauſe : *Qu'encore que le mariage ne s'accomplît pas, le Traité ne laiſſeroit pas de ſubſiſter.* Enfin, quoique Knight fût déja à Rome, ou en chemin pour s'y rendre, lorsque le Traité d'Abbeville fut conclu, on ne voit pas que François I. ſe ſoit jamais plaint à Henri, qu'il lui eût offert une Princeſſe qu'il travailloit à faire déclarer Bâtarde, en pourſuivant ſon Divorce avec la Reine ſa Mere. Au contraire, il lui aida de tout ſon pouvoir à obtenir ce qu'il demandoit. Cependant, il n'auroit pu regarder cette offre que comme un outrage, s'il n'eût pas été d'intelligence avec lui. Si cette conjecture eſt fondée, on en peut inferer; que la réſolution touchant le Divorce étoit priſe au moins vers la fin de l'année 1526., quoique l'exécution en ait été differée jusques vers le milieu de l'année ſuivante. Mais en ce cas-là, il ſeroit donc vrai que le Roi s'étoit déterminé au Divorce avant que d'être amoureux d'Anne de Bollen, qui, ſelon toutes les apparences, ne retourna en Angleterre qu'au mois d'Octobre 1527. HENRI VIII. 1527.

De tout ce qui vient d'être dit on peut recueillir, que, pour pouvoir aſſurer avec quelque vrai-ſemblance, que la paſſion de Henri pour Anne de Bollen fut la cauſe de ſon Divorce avec Catherine, il faudroit pouvoir vuider ces queſtions, d'une maniere qui favoriſât ce ſentiment; la premiere, en quel tems Anne de Bollen eſt retournée en Angleterre; la ſeconde, en quel tems l'amour du Roi pour elle a commencé; la troiſieme, en quel tems il a pris ſa réſolution touchant ſon Divorce? Mais ſur tout cela, on ne peut proprement que former des conjectures, ainſi qu'on vient de le voir. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le tems de la réſolution touchant le Divorce, & celui du commencement de l'amour du Roi, ne ſont pas fort éloignez l'un de l'autre. C'eſt là où il faut s'arrêter. Mais c'eſt aller trop loin, que de vouloir fonder ſur cette proximité, ce fait comme certain, que Henri n'entreprit la pourſuite de ſon Divorce avec Catherine, que pour pouvoir épouſer Anne de Bollen. Je dis plus, c'eſt que, quand même il n'y auroit aucune difficulté ſur les tems, & qu'ils ſe rapporteroient exactement l'un à l'autre, ce ne ſeroit jamais qu'une conjecture, par rapport à ce qui ſe paſſoit dans le cœur du Roi.

Je me ſuis un peu étendu ſur cette queſtion, parce qu'il m'a ſemblé que l'illuſtre Auteur de l'Hiſtoire de la Reformation y a laiſſé quelque obſcurité. D'ailleurs, j'ai cru qu'il étoit néceſſaire de reprimer les eſprits trop hardis, en inſtruiſant les Lecteurs de ce qu'il y a de vrai, & de ce qu'il y a d'incertain dans cette matiere. On voit dans pluſieurs Hiſtoriens, & on entend encore dire tous les jours d'une maniere poſitive, comme s'il n'y avoit aucune difficulté, que l'amour de Henri VIII. pour Anne de Bollen a été l'unique cauſe de ſon Divorce avec Catherine d'Arragon, quoique, comme on vient de le voir, on n'en puiſſe parler que par conjecture, & que la con-

HENRI VIII. 1527.

jecture même ne ſoit pas favorable à ce ſentiment. Ce n'eſt pas au reſte, qu'on doive regarder Henri VIII. comme un Prince incapable de s'être laiſſé ſéduire par une ſemblable paſſion, juſqu'à ſacrifier Catherine d'Arragon a Anne de Bollen. Pourquoi auroit-il été plus ſcrupuleux à l'égard de Catherine, qu'il ne le fut à l'égard d'Anne elle-même, qu'il ne fit pas difficulté de ſacrifier à une troiſieme femme, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. C'étoit un Prince d'un tempérament fougueux, qui vouloit ce qu'il vouloit, avec tant d'emportement, qu'il ne pouvoit ſouffrir aucune oppoſition. Les adulations de ſes Sujets, & les éloges exceſſifs que lui donnoient inceſſamment les Souverains qui avoient beſoin de lui, l'avoient tellement préoccupé ſur ſon propre mérite, qu'il croyoit que ſes actions devoient ſervir de règle pour juger du bon-ſens, de la raiſon, & de la juſtice. Ainſi, quand on dira que ſon amour pour Anne de Bollen contribua beaucoup à lui faire pouſſer avec ardeur l'affaire de ſon Divorce, dont, ſans cela, les difficultez l'auroient peut-être rebuté, on ne dira rien qui s'éloigne de ſon caractere. Il faut ſeulement ſe garder de donner comme une vérité inconteſtable, ce qui n'eſt qu'une ſimple conjecture.

Motifs du divorce alleguez par Henri.

Hiſtoire de la Reformat. d'Angleterre.

Quoi qu'il en ſoit, ſans nous arrêter plus longtems ſur les ſecrets motifs qui firent agir Henri, & ſans vouloir pénetrer dans les penſées du cœur qui ſont hors de la portée des hommes, contentons-nous de ce qu'il publioit lui-même. Premierement, il diſoit qu'il avoit des ſcrupules de conſcience, au ſujet de ſon mariage avec Catherine; & véritablement, il n'avoit que trop de raiſons d'en avoir. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'il ne les ait pas eus plutôt. Il avoit épouſé la Veuve de ſon Frere, & il trouvoit qu'un tel mariage étoit défendu par les Loix du Lévitique. Il eſt vrai qu'il avoit une Diſpenſe du Pape. Mais il ne pouvoit pas ignorer que beaucoup d'habiles Théologiens croyoient, que le Pape ne pouvoit pas diſpenſer de l'obſervation des Loix de Dieu. Cela ſuffiſoit bien, pour lui donner des doutes très légitimes. Dès qu'il ſe fut mis ce ſcrupule dans l'eſprit, il voulut travailler à s'éclaircir, & il trouva dans Thomas d'Aquin, ce qu'il y avoit peut-être lu pluſieurs fois ſans y avoir fait attention, premierement, que les Loix du Lévitique ſont Morales & de Droit Divin; en ſecond lieu, que le Pape ne peut pas diſpenſer contre le Droit Divin, par la raiſon que, pour pouvoir diſpenſer de l'obſervation d'une Loi, il faut être ſuperieur à celui qui l'a faite. Cette déciſion d'un Théologien pour lequel il avoit une haute eſtime, ayant confirmé ſes doutes, il pria l'Archevêque Warham, qui s'étoit autrefois déclaré contre ce mariage, de conſulter les Evêques d'Angleterre ſur ce ſujet. Quelques-uns ont aſſuré que Longland ſon Confeſſeur l'entretenoit dans ces doutes, par les ordres ſecrets du Cardinal Wolſey; & cela n'eſt pas hors d'apparence. La Reine étoit Tante de l'Empereur, de qui Wolſey n'avoit pas ſujet d'être content.

Il travaille à s'éclaircir ſur ſes doutes.

Wolſey contribue à entretenir ſes doutes.

D'ail-

D'ailleurs, ce Favori n'aimoit pas la Reine elle-même, parce qu'elle ne pouvoit s'empêcher de témoigner, combien elle étoit choquée qu'un Evêque, un Cardinal, un Légat du S. Siege, menât une vie ſcandaleuſe. Quoi qu'il en ſoit, bien-tôt après, l'Archevêque préſenta au Roi un Ecrit ſigné de tous les Evêques, dans lequel ils condamnoient ſon mariage comme contraire à l'honnêteté publique & au Droit Divin. Le ſeul *Fiſher*, Evêque de Rocheſter, ayant refuſé de le ſigner, on prétend que l'Archevêque y mit ſon nom à ſon inſu. Mais ce n'étoit pas ſeulement les Evêques qui étoient de ce ſentiment. Depuis que les Ouvrages de Luther avoient commencé à paroître, il y avoit en Angleterre beaucoup de gens qui s'étoient déſabuſez de la haute opinion qu'ils avoient eue de la puiſſance du Pape. Comme donc la validité du mariage du Roi n'étoit fondée que ſur la Dispenſe de Jule II., on diſputoit aſſez ouvertement, ſi cette Dispenſe pouvoit rendre valide un tel mariage notoirement contraire à la Loi de Dieu. Pluſieurs même, qui étoient d'ailleurs fort attachez à la Cour de Rome, ne pouvoient goûter cette Doctrine, que le Pape pouvoit dispenſer contre le Droit Divin. Toutes ces choſes concoururent enſemble, ſoit à donner au Roi des ſcrupules, ou à les fortifier.

HENRI VIII. 1527.

Les Evêques condamnent ſon mariage avec Catherine.

Le Peuple en parle dans le même ſens.

Mais ce n'étoit pas ſeulement des ſcrupules de conſcience, que ce Prince alleguoit pour juſtifier ſon deſſein. Il prétendoit que, quand même il n'auroit eu aucun égard à ſon ſalut, ou qu'il auroit pu vaincre ſes ſcrupules, le bien de ſon Peuple demandoit qu'il travaillât par avance, à lui faire éviter un danger qu'il étoit facile de prévoir. Il n'avoit qu'une Fille, & ſelon les apparences, il ne devoit jamais avoir d'autres Enfans, ſi ſon mariage ſubſiſtoit. Si donc, après ſa mort, la validité de ſon mariage avec Catherine venoit à être miſe en queſtion, il prévoyoit que l'Angleterre alloit retomber, par rapport à la Succeſſion à la Couronne, dans des troubles dont elle ne faiſoit preſque que de ſortir. Marie ſa Fille, le Roi d'Ecoſſe ſon Neveu, la Reine Douairiere de France, pouvoient également prétendre à la Couronne, par des raiſons très plauſibles. La premiere pouvoit alleguer contre ceux qui lui oppoſeroient ſa naiſſance d'un mariage illégitime, que le Pape en avoit accordé la Dispenſe. Le Roi d'Ecoſſe, qui étoit dans le ſecond rang, pouvoit ſoutenir que la Dispenſe n'étoit pas valable. Enfin, Marie Sœur du Roi pouvoit alleguer, que la premiere étoit bâtarde, & le ſecond, étranger. Ces diverſes prétentions pouvoient aiſément cauſer une Guerre Civile en Angleterre, où il n'étoit que trop apparent que chacun trouveroit des partiſans, ſans parler des ſecours étrangers dont ils pourroient s'appuyer. Henri concevoit donc, qu'il n'y avoit qu'un ſeul moyen pour prévenir ce danger. C'étoit de faire caſſer ſon mariage, & d'épouſer une autre femme, de laquelle, avec la bénédiction de Dieu, il pût avoir des enfans mâles. Il n'y a que celui qui connoit parfai-

Raiſons de Politique alleguées par le Roi.

te-

HENRI VIII. 1527.

tement les cœurs, qui puiſſe ſavoir poſitivement, ſi cette penſée lui étoit inſpirée par le danger qu'il prévoyoit, par le dégoût qu'il avoit pour la Reine, ou par l'amour qu'il pouvoit avoir déja conçu pour Anne de Bollen. Mais, quoi qu'il en ſoit, indépendamment des divers motifs qui lui ont été attribuez, il eſt certain qu'il n'y avoit que trop de danger que le Royaume ne fût un jour expoſé à une Guerre Civile, ſi le Roi demeuroit jusqu'à ſa mort dans l'état où il ſe trouvoit; & il ne voyoit point d'autre moyen pour en ſortir, que de faire caſſer ſon mariage. Il eſt vrai qu'il prévoyoit de grandes oppoſitions de la part de l'Empereur, Neveu de la Reine, qui étoit alors très puiſſant. Mais d'un autre côté, comme ce Monarque avoit eu lui-même ſur ce ſujet des doutes qui l'avoient empêché d'épouſer Marie, Henri eſperoit qu'il ne voudroit pas s'opiniâtrer à ſoutenir un droit qu'il avoit lui-même combattu. D'ailleurs, la conjoncture paroiſſoit aſſez favorable pour entreprendre cette affaire. Le Pape, qui étoit priſonnier dans le Château St. Ange, ſembloit n'avoir d'autre reſſource pour ſe rétablir dans ſon premier état, que les ſecours de la France & de l'Angleterre; & Henri ne doutoit nullement que François I., qui avoit beſoin de lui, ne le ſervît de tout ſon pouvoir pour faire réuſſir ſa pourſuite. Quant au reſte, il ne faiſoit aucune difficulté ſur la puiſſance du Pape, comptant que Clement VII. pouvoit bien revoquer la Dispenſe accordée par Jule II. Le Cardinal Wolſey ſe rendoit même garant que l'affaire réuſſiroit, ſoit qu'il eût déja gagné le Pape, ou qu'il ſe perſuadât qu'en l'état où Clement VII. ſe trouvoit, il ne pourroit rien refuſer au Roi. Ainſi, la réſolution fut priſe de s'adreſſer à la Cour de Rome pour faire caſſer le mariage.

Raiſons qui lui font eſperer un heureux ſuccès.

Raiſons pour alleguer au Pape.

La meilleure raiſon qui ſe pouvoit alleguer étoit, que la Dispenſe accordée par Jule II. étoit contraire au Droit Divin, & celle-là ſeule auroit dû ſuffire. Mais il y auroit eu de l'imprudence à commencer par mettre en queſtion l'autorité des Pontifes Romains, en demandant une grace à la Cour de Rome. Il fallut donc avoir recours à un autre expédient. Ce fut de trouver des nullitez dans la Bulle de Jule II., & de faire voir que ce Pontife avoit été ſurpris; ce qui rendoit la Bulle revoquable, ſelon les maximes mêmes de la Cour de Rome. C'eſt ce qui ne fut pas trop difficile. La Bulle étoit fondée ſur la Requête de Henri & de Catherine, qui avoient expoſé que leur mariage étoit néceſſaire pour entretenir la Paix entre l'Angleterre & l'Eſpagne. En cela, on trouvoit deux raiſons pour faire revoquer la Bulle. La premiere, que Henri n'étant alors âgé que de douze ans, ne pouvoit pas être cenſé avoir eu ces vues de Politique; d'où on inferoit, qu'il n'étoit pas lui-même l'Auteur de la Requête. La ſeconde, que l'expoſé étoit faux, puiſqu'en l'état où les affaires entre l'Eſpagne & l'Angleterre ſe trouvoient alors, ce mariage n'étoit nullement néceſſaire pour entretenir la Paix entre les deux Cou-

Nullitez dans la Bulle de Jule II.

ron-

ronnes, & par conſéquent, que Jule II. avoit été ſurpris. On trouvoit encore une autre nullité, en ce que la Bulle n'ayant point d'autre fondement que l'entretien de la Paix & de l'union entre Henri VII. & le Roi & la Reine d'Eſpagne, cette raiſon avoit ceſſé lorſque le mariage fut conſommé, puiſque Henri VII. & Iſabelle n'étoient plus en vie. Enfin, on ſoutenoit que Henri VIII. ayant proteſté contre ſon mariage, avant que de l'avoir conſommé, s'étoit par là départi de la liberté que la Bulle lui avoit accordée; & que, par conſéquent, une autre Bulle auroit été néceſſaire pour rendre ſon mariage valide. Mais toutes ces raiſons n'étoient produites que pour fournir au Pape un prétexte de revoquer la Diſpenſe de Jule II. En effet, ſi la raiſon du Droit Divin violé par la Diſpenſe, n'avoit pas été le véritable fondement de la demande du Divorce, rien n'auroit été plus facile au Pape, que de mettre la conſcience du Roi en repos, en confirmant par une nouvelle Bulle, tout ce qui avoit été fait. HENRI VIII. 1527.

Knight eſt envoyé à Rome pour cette affaire.

Cependant, comme on ne doutoit pas de la condeſcendance du Pape, dans la conjoncture où il ſe trouvoit, le Roi lui envoya *Knight* ſon Secretaire, pour le prier de ſigner quatre Pieces qu'on avoit dreſſées en Angleterre. La premiere étoit une Commiſſion au Cardinal Wolſey, pour juger & terminer cette affaire, en s'aſſociant quelques Evêques Anglois. La ſeconde étoit une Bulle Décrétale, qui déclaroit nul le Mariage du Roi avec Catherine, par la raiſon que celui d'Arthur avec la même Princeſſe avoit été conſommé. Par la troiſieme, le Pape accordoit au Roi une Diſpenſe pour épouſer une autre Femme. Par la quatrieme, il s'engageoit à ne revoquer jamais aucun des trois Actes précedens.

Il fait tenir un Mémoire au Pape.

Knight partit d'Angleterre au mois de Juillet, dans le tems, à peu près, que le Cardinal ſe mettoit en chemin pour aller s'aboucher avec le Roi de France. Mais comme le Pape étoit priſonnier, & gardé par un Capitaine Eſpagnol, il ne fut pas poſſible à l'Envoyé d'en avoir audience. Il trouva pourtant le moyen de lui faire tenir un Mémoire contenant les points de ſa Commiſſion, auquel le Pape répondit favorablement. Il fit eſperer qu'il accorderoit tout ce que le Roi ſouhaitoit, quoique l'Empereur l'eût déja fait prier par le Général des Cordeliers, de ne rien faire ſur ce ſujet ſans en avertir ſes Miniſtres. Pour le dire en paſſant, cela fait voir que Henri avoit réſolu aſſez longtems auparavant, de demander ſon Divorce, puiſque l'Empereur avoit eu le tems d'en être informé & d'en faire parler au Pape. Comme il n'étoit pas poſſible à l'Envoyé de traiter avec le Pape en perſonne, cette affaire ne fut pas alors pouſſée plus avant.

Lettre de Wolſey à Caſali.

Enfin, la nouvelle étant venue en Angleterre que le Pape alloit être relâché, le Cardinal Wolſey écrivit à *Gregoire Caſali*, Ambaſſadeur ordinaire du Roi à Rome, pour lui ordonner de ſe joindre à Knight, & de preſſer le Pape d'accorder au Roi ce qu'il demandoit. Cette Lettre étoit extrêmement forte, & marquoit bien l'envie que le Cardinal

HENRI VIII. 1527.

nal avoit de faire réuſſir le Divorce. Elle étoit du 25. de Décembre 1527., le Cardinal ignorant encore que le Pape ſe fût évadé le 9. du même mois.

Knight & Caſali parlent au Pape,

Clement VII. s'étant retiré à Orvieto, Knight alla le trouver, & lui parla de l'affaire dont il étoit chargé. Le Pape avoua qu'il avoit reçu ſon Mémoire, & promit encore de faire tout ce qui dépendroit de lui, pour la ſatisfaction du Roi; mais il le pria de ne rien précipiter. Il ſe trouvoit alors dans une conjoncture, où il ne ſavoit pas encore s'il n'auroit point beſoin du Roi d'Angleterre, ou ſi l'Empereur voudroit bien s'accommoder avec lui. C'étoit pour cela qu'il ſouhaitoit de gagner du tems, afin de pouvoir ſe conduire ſelon qu'il ſeroit convenable à ſes interêts. Mais par cette raiſon, & parce que les ordres du Roi étoient preſſans & poſitifs, Knight ne voulut point differer ſa négociation. Il preſſa extraordinairement le Pape, qui promit enfin de ſigner les Actes, à condition qu'on n'en feroit aucun uſage jusqu'à ce que les François & les Allemans fuſſent ſortis d'Italie. Knight voulut bien accepter cette condition, s'imaginant, que quand ces Pieces toutes ſignées ſeroient entre les mains du Roi, il s'en ſerviroit quand il le trouveroit à propos. Mais le Pape n'étoit pas aiſé à duper. En ſeignant de n'avoir en vue que de contenter le Roi, il ne penſoit qu'à gagner du tems, étant prét à le ſacrifier, s'il trouvoit mieux ſon compte ailleurs. Il employa donc toute la ſoupleſſe de ſon esprit, à faire trainer cette affaire, par des moyens qui ne fuſſent pas ſuſpects au Roi. Pour cet effet, il dit à Knight, qu'avant que de ſigner ces Actes, il étoit bien aiſe d'en conferer avec le Cardinal des Quatre Saints couronnez.

qui tâche de gagner du tems,

Il promet enfin de faire ce que le Roi ſouhaite;

Le Pape s'étant ainſi engagé, Knight & Caſali crurent qu'ils n'avoient autre choſe à faire, qu'à prévenir, en faveur du Roi, le Cardinal que le Pape vouloit conſulter. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à réuſſir, puisque, outre dix-mille ducats qu'ils avoient en main pour gratifier ceux qui leur rendroient ſervice, ils avoient pouvoir d'engager le Roi à tout ce qu'ils jugeroient à propos de promettre. Ce Cardinal ayant examiné les Actes apportez d'Angleterre, y trouva des défauts conſiderables, particulierement dans la Commiſſion du Légat, & ſe chargea d'en dreſſer une autre moins défectueuſe. Cet Acte étant dreſſé de nouveau, Knight & Caſali allerent trouver le Pape, & le preſſerent de ſigner. Il ne le refuſa pas abſolument: mais il dit que l'Empereur l'ayant fait prier de ne rien faire ſur ce ſujet, ſans l'en informer, il falloit trouver quelque expédient pour excuſer une démarche ſi précipitée: Que pour cet effet, il falloit faire marcher Lautrec vers Orvieto, & faire enſorte que ce Général le preſſât de la part du Roi de France de ſatisfaire le Roi d'Angleterre. Lautrec étant alors à Bologne, pour le faire marcher à Orvieto, il auroit fallu avoir des ordres de la Cour de France, ce qui auroit emporté beaucoup de tems. Par cette raiſon, les Miniſtres de Henri re-

mais il trouve le moyen de differer l'exécution de ſa promeſſe.

rejetterent cet expédient, leur but étant de finir l'affaire avant que l'Empereur en fût averti. Enfin, le Pape ſe trouvant extraordinairement preſſé, leur mit en main la Commiſſion pour le Cardinal Wolſey, avec la Bulle de Dispenſe pour le Roi, & promit d'envoyer en Angleterre la Bulle Décrétale pour caſſer le Mariage. Mais voici une ruſe, à laquelle ces Miniſtres ne firent pas peut-être aſſez d'attention. C'eſt que le Pape data ces deux Actes, du tems qu'il étoit priſonnier au Château S. Ange. Ainſi, quand le Roi les eut en ſon pouvoir, il ne jugea pas à propos de s'en ſervir, de peur qu'on ne lui oppoſât, que le Pape ne les avoit accordez qu'en vue d'obtenir ſa liberté par les ſecours qu'il attendoit d'Angleterre. D'ailleurs, tous les Actes faits par un priſonnier, peuvent être cenſez nuls, de quoi le Traité de Madrid étoit un exemple tout récent. Ainſi, quelque inſtance que fit le Roi pour terminer cette affaire, il trouva qu'à la fin de l'année 1527. il n'avoit encore rien fait.

HENRI VIII. 1527. Artifice du Pape pour gagner du tems.

Clement VII. avoit eu le tems, pendant ſa priſon, de faire de ſérieuſes réflexions ſur ſa conduite paſſée, qui lui avoit très mal réuſſi, parce qu'il s'étoit éloigné des maximes de ſes plus habiles Prédéceſſeurs. Il s'étoit mal à propos engagé à commencer la Guerre contre l'Empereur; au-lieu qu'Alexandre VI., Jule II., & Leon X., après avoir ſemé la diviſion parmi les Princes, les laiſſoient, la plupart du tems, vuider leurs querelles, & ſe rangeoient enſuite dans le parti des plus forts; ou s'ils s'engageoient dans quelque Guerre, c'étoit pour l'ordinaire aux dépens d'autrui. Mais pour cette fois, il étoit arrivé à Clement VII., qu'après s'être épuiſé à entretenir beaucoup de Troupes, il avoit perdu *Florence*, *Parme*, *Reggio*, *Rome* même, & la meilleure partie de l'Etat de l'Egliſe, & s'étoit vu lui-même en priſon, & rançonné. C'en étoit aſſez pour le rendre plus aviſé, & pour lui faire prendre une route differente. Dès que les Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre, & de Veniſe, le virent à couvert dans Orvieto, des violences des Imperiaux, ils le preſſerent de ſe déclarer contre l'Empereur. Ils croyoient que s'il ne pouvoit pas aider la Ligue de ſes armes temporelles, du moins il pourroit, par le moyen des ſpirituelles, cauſer des embaras à l'ennemi commun, qu'il ſembloit n'avoir pas ſujet de ménager. Mais il conſideroit lui-même cette affaire ſous une autre face. Une fâcheuſe expérience lui ayant fait connoitre qu'il avoit été la dupe de ſes Alliez, il réſolut de ne ſe laiſſer plus conduire par leurs conſeils intereſſez. Ainſi, ſans leur déclarer ce qu'il avoit dans l'ame, il ſe contenta de leur dire, que ſa jonction à la Ligue ne feroit que lui attirer de nouveaux malheurs, ſans leur procurer aucun avantage: Que d'ailleurs, il étoit néceſſaire pour le bien de la Chretienté, qu'il y eût un Médiateur pour travailler à procurer la Paix; & que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, en l'état où il ſe voyoit réduit. Néanmoins, il leur fit entendre, qu'il pourroit prendre d'autres meſures, ſi Lautrec s'approchoit pour

1528. Le Pape prend la réſolution de ménager l'Empereur.

Il refuſe de ſe rengager dans la Ligue.

HENRI VIII. 1528.

faire abandonner Rome aux Troupes de l'Empereur. C'étoit en effet ſon unique but, que de délivrer l'Etat de l'Égliſe de cette Armée étrangere, afin de ſe voir en état de prendre le parti qui conviendroit le mieux à ſes interêts.

Lautrec marche vers Naples.

Enfin, Lautrec étant parti de Bologne le 9. de Janvier, prit la route de Naples, après avoir envoyé le Prince de Vaudemont & la Trimouille au Pape, pour le preſſer de ſe déclarer. Mais Clement trouva le moyen de s'en défendre, ſans pourtant le refuſer poſitivement. Il voyoit, pour ainſi dire, toute l'Europe en mouvement, & il vouloit attendre le ſuccès de cette Guerre, afin de pouvoir prendre des meſures plus juſtes qu'il n'avoit fait auparavant. Ainſi, quoi qu'on pût faire, il ne fut pas poſſible d'obtenir cette déclaration de lui. Il vouloit ſeulement faire croire, que ſi François & Henri lui faiſoient rendre *Ravenne* & *Cervia*, il ſe rangeroit dans leur parti. C'étoit un avantage qu'il auroit bien voulu retirer de leurs inſtances, ſauf à trouver quelque autre défaite, pour s'empêcher de ſe déclarer, après avoir recouvré ces deux Places. Cependant, il penſoit aux moyens de pouvoir négocier ſecretement avec l'Empereur, de qui il attendoit plus d'avantage que des Alliez. En effet, ſon but principal étant de rétablir la Maiſon de Medicis dans le Gouvernement de Florence, il comprenoit bien qu'il ne pourroit y parvenir que par le moyen de l'Empereur, puiſque les Alliez avoient interêt de ſoutenir les Florentins qui étoient devenus Membres de la Ligue. Mais il y auroit eu de l'imprudence en lui, à ſe déclarer pour l'Empereur, dans un tems où ce Monarque étoit foible en Italie, & qu'une puiſſante Armée étoit en pleine marche pour envahir le Royaume de Naples. Il étoit donc néceſſaire pour lui, d'attendre que les évenemens de cette Guerre le miſſent en état de ſe déterminer avec ſureté. C'étoit là la véritable raiſon qui l'obligeoit à uſer de beaucoup de détours, pour tâcher de ne mécontenter ni l'Empereur, ni le Roi de France, ni le Roi d'Angleterre. Si, au-lieu de s'engager imprudemment dans une Guerre, il avoit auparavant ſuivi cette route, il ſe ſeroit fait acheter cherement. Du moins, il n'auroit pas eu la mortification de ſe voir en priſon dans Rome même.

Raiſons du Pape pour ſe diſpenſer d'agir contre l'Empereur.

François & Henri font déclarer la guerre à l'Empereur.

Mais, quoique le Pape refuſât de ſe déclarer, les Rois de France & d'Angleterre n'en étoient pas moins ardens à pourſuivre l'exécution de leurs projets. Le 21. de Janvier de l'année 1528, les Ambaſſadeurs qu'ils avoient en Espagne demanderent à l'Empereur la permiſſion de ſe retirer; & dès le lendemain, *Clarencieux* & *Guienne*, Hérauts, l'un d'Angleterre, l'autre de France, lui déclarerent la Guerre. Cela ſe fit avec beaucoup de ſolemnité, l'Empereur étant aſſis ſur ſon Trône, environné de tous les Grands de ſa Cour. Il leur répondit à chacun en particulier, mais d'une maniere bien differente. En parlant à celui d'Angleterre, il ſe ſervit de termes civils & honnêtes, qui faiſoient aſſez comprendre qu'il n'étoit pas bien aiſe

Réponſes de l'Empereur.

ſe d'avoir le Roi ſon Maitre pour ennemi. Il ſe plaignit pourtant que Henri en avoit mal uſé avec lui, en lui voulant donner pour femme une Princeſſe qu'il ſe propoſoit de faire déclarer bâtarde, puiſqu'il demandoit de faire divorce avec la Reine ſa Mere. Mais il en rejetta toute la faute ſur l'ambition démeſurée du Cardinal Wolſey. Il dit que ce Cardinal, ayant voulu l'obliger à employer ſes armes en Italie pour le faire Pape, ſe croyoit offenſé de ce qu'il n'avoit pas voulu troubler le repos de la Chretienté pour l'amour de lui. Quant aux ſommes dont Henri lui demandoit le payement, il nia d'avoir jamais refuſé d'y ſatisfaire: mais il ajouta, que les Ambaſſadeurs d'Angleterre n'ayant point apporté avec eux les Obligations originales, & n'ayant pas même pouvoir d'en donner des quittances, c'étoit à tort que Henri ſe plaignoit ſur ce ſujet. Qu'à l'égard de l'indemnité qu'il demandoit, il ſavoit bien que le Roi de France s'en étoit chargé dans le Traité de Madrid. Pour ce qui regardoit la ſomme de cinq-cens-mille écus, à laquelle il s'étoit engagé en cas qu'il refuſât d'épouſer la Princeſſe Marie, il répondit qu'il n'avoit pas tenu à lui; qu'il l'avoit demandée au Roi ſon Pere par des Ambaſſadeurs exprès, & que Henri avoit refuſé de la lui envoyer; que d'ailleurs, avant ce tems-là, Henri l'avoit offerte au Roi d'Ecoſſe: Enfin, qu'il ne pouvoit légitimement prétendre cette ſomme, avant que d'avoir juſtifié qu'il avoit lui-même exécuté toutes les conditions du Traité de Windſor. Telle fut la réponſe de l'Empereur à la Déclaration de Guerre, qui lui fut faite par le Héraut de Henri. Dans celle qu'il fit au Héraut de France, il ne garda pas tant de ménagemens. Il accuſa hautement François I. de lui avoir manqué de parole, & chargea le Héraut de le faire ſouvenir, qu'il lui avoit fait dire par l'Archevêque de Bourdeaux ſon Ambaſſadeur, qu'il ſeroit plus à propos qu'ils vuidaſſent leur querelle par un Combat ſingulier, mais qu'il n'avoit eu aucune réponſe. Selon les apparences, l'Ambaſſadeur n'avoit pas jugé à propos de rapporter ces paroles au Roi, puiſqu'il parut extremement ſurpris quand il l'apprit de la bouche du Héraut. Peu de jours après, il renvoya le même Héraut à l'Empereur, pour lui porter un Cartel de défi ſigné de ſa propre main, dans lequel il lui donnoit un démenti en forme, & lui demandoit qu'il lui aſſurât le Camp, pour ſe battre corps à corps avec lui. Ce Cartel étoit daté le 27. de Mars 1528. L'Empereur lui envoya ſa réponſe par un de ſes Hérauts, qui avoit charge de lui dire de bouche des choſes très déſagreables. Ce Héraut étant arrivé à Paris, ne put obtenir qu'avec beaucoup de difficulté la permiſſion de mettre ſa Cotte d'armes en entrant dans la Ville. Le Roi l'attendoit ſur ſon Trône, ayant auprès de lui un grand nombre de Princes & de Seigneurs. Mais il avoit à peine commencé à parler, que le Roi l'interrompit pour lui demander s'il apportoit l'aſſurance du Camp. Le Héraut demanda qu'il lui fût permis de continuer ce qu'il avoit à dire de la part de l'Empereur: mais le Roi refuſa de l'entendre, en diſant, qu'il

HENRI VIII. 1528.

Défis réciproques entre Charles Quint & François I.

HENRI VIII. 1528.

n'avoit demandé que l'aſſurance du Camp, & que tout le reſte étoit inutile. C'eſt ainſi que finit cette affaire, qui avoit déja fait beaucoup de bruit. Les deux Monarques donnerent des marques publiques de leur courage, par les défis réciproques qu'ils ſe firent; & néanmoins, il ne fut pas néceſſaire de faire de grands efforts, pour les empêcher de vuider leurs differens par une voye ſi peu ordinaire à de ſi grands Princes.

Hardieſſe du Cardinal Wolſey, qui lui attire la colere du Roi. *Myl. Herbert.*

Hugues de Mendoça, Ambaſſadeur de l'Empereur à Londres, ayant appris ce qui s'étoit paſſé en Eſpagne, voulut ſe retirer. Mais le Cardinal Wolſey lui fit dire, que le Héraut Clarencieux avoit outrepaſſé ſes ordres en déclarant la Guerre à l'Empereur, & qu'il en ſeroit puni à ſon retour. Sur cela l'Ambaſſadeur envoya un Courier en Eſpagne, pour informer l'Empereur de ce que le Cardinal lui avoit fait dire. Clarencieux qui étoit encore en Eſpagne, ſurpris qu'on voulût le rendre reſponſable d'une choſe pour laquelle il avoit des ordres précis, demanda & obtint une Copie authentique de la Lettre de l'Ambaſſadeur. Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il alla trouver le Roi, avant que d'avoir parlé au Cardinal, & lui fit voir cette Lettre, avec trois autres écrites de la propre main du Cardinal, par leſquelles il lui donnoit des ordres précis de déclarer la Guerre à l'Empereur. Henri, ſurpris de l'audace de ſon Miniſtre, s'emporta extraordinairement contre lui, en préſence de toute la Cour. Peut être même l'auroit-il entierement diſgracié, s'il n'en eût pas été empêché par la conſideration de l'affaire du Divorce, dans laquelle il ne pouvoit ſe paſſer de lui. Il ne laiſſa pourtant pas de lui faire eſſuyer une terrible mortification, en faiſant examiner cette affaire par le Conſeil. Cet examen auroit été ſans doute fatal au Miniſtre, ſi le Roi avoit voulu le pouſſer à bout: mais il voulut bien ſe contenter de la proteſtation qu'il fit, qu'il avoit cru agir conformément aux intentions de Sa Majeſté.

Le Cardinal aſſemble les Grands, & tâche de juſtifier la Guerre contre l'Empereur.

La réponſe de l'Empereur à Clarencieux ayant été rendue publique en Angleterre, par les ſoins de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, le Cardinal craignit qu'elle ne cauſât de mauvais effets parmi le Peuple, vu la foibleſſe des motifs que le Roi mettoit en avant pour entreprendre la Guerre. Cela fut cauſe qu'il aſſembla dans la Chambre Etoilée, tous les grands Seigneurs qui ſe trouvoient à la Cour, pour leur faire un Diſcours, où il exagera, autant qu'il lui fut poſſible, les torts que le Roi avoit reçus de l'Empereur, & les raiſons qu'il avoit d'en demander la reparation par les armes. Mais il eut beau faire, quoique tout le monde lui applaudît exterieurement, ce que l'Empereur avoit dit au Héraut, que cette Guerre n'étoit cauſée que par le mécontentement particulier du Cardinal, faiſoit plus d'effet que toutes les raiſons que ce Miniſtre pouvoit alleguer. Le Peuple murmuroit hautement contre cette Guerre, qui alloit ruïner le Royaume pour contenter la paſſion du Favori. Quelques-uns même ne s'arrêterent pas aux murmures. Comme le Commerce avec les Païs-Bas étoit rompu par la Déclaration de Guerre, & que les Marchands Drapiers ne vouloient plus ſe charger de Draps, qu'ils ne pouvoient pas débiter, les Ouvriers

Le Peuple en murmure.

Les Ouvriers en laine ſe mutinent.

vriers

HENRI VIII. 1528.

vriers en laine se mutinerent. Sur cela, le Cardinal ordonna aux Marchands d'acheter les Draps comme ils faisoient auparavant, en les menaçant, qu'en cas de refus, il en feroit acheter lui-même, pour les vendre aux Etrangers. Mais ils se moquerent de cette menace, & demeurerent obstinez, ne voulant point s'exposer à des pertes inévitables, par complaisance pour lui. Une Ambassade que la Gouvernante des Païs-Bas envoya au Roi dans ces entrefaites, délivra le Cardinal de l'embaras où il se trouvoit. Les Ambassadeurs lui firent entendre, que si le Roi vouloit consentir à une Treve avec les Païs-Bas, pour le bien mutuel du Commerce, la Gouvernante y donneroit volontiers les mains. Cette proposition ayant été examinée dans le Conseil, il fut résolu, malgré les oppositions de l'Ambassadeur de France, de consentir à une Treve de huit mois, qui fut signée le 8 de Juin.

Le Cardinal menace les Marchands, mais sans effet.

Ambassade de la Gouvernante des Païs-Bas. *Myl. Herbert.*

Treve entre l'Angleterre & les Païs-Bas. *Act. Publ. T. XIV. p.* 288. 15. Juin.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, les affaires d'Italie se trouvoient dans une situation qui donnoit lieu à François I. d'esperer un heureux succès de l'Expédition de Lautrec dans le Royaume de Naples, quoique dans la suite elle finît très malheureusement pour lui. Lautrec étant parti de Bologne le 9. de Janvier, arriva le 10. de Fevrier sur les frontieres de Naples, & ayant marché dans l'Abbruzze, il se rendit maitre de cette Province, & ensuite d'une partie de la Pouille. Ce ne fut qu'avec une peine extrême, que le Prince d'Orange obligea l'Armée Imperiale à quitter Rome, où, depuis dix mois, elle exerçoit toutes sortes de violences. Quoique cette Armée ne partît de Rome que le 17. de Fevrier, elle devança pourtant Lautrec, qui avoit pris un plus long chemin, pour amasser de l'argent, dont il avoit un extrême besoin, le Roi de France, selon sa coutume, ne lui ayant point envoyé ce qu'il lui avoit promis. Les Imperiaux s'étant postez à Troya, il alla leur présenter la bataille: mais, comme ils trouverent à propos de se retirer à Naples, il continua sa marche & arriva au commencement du mois de Mai devant cette Ville Capitale, dont il forma le Siege, selon l'ordre qu'il en avoit. Seize Galeres de France commandées par André Doria, huit autres qui étoient sous la conduite de Philippin Doria son Neveu, & vingt & deux de Venise, devoient se rendre devant Naples pour en bloquer le Port, pendant que Lautrec, avec une Armée de trente-mille hommes, assiegeroit la Ville par Terre. Mais quand il commença le Siege, il n'avoit que les huit Galeres de Philippin; celles de Venise n'arriverent qu'assez tard; & André Doria, qui étoit mécontent du Roi de France, & qui pensoit à se mettre au service de l'Empereur, retenoit les seize Galeres à Genes, sous divers prétextes. Cependant, un Combat naval que Philippin livra aux Imperiaux, dans lequel Moncade fut tué, & le Marquis de Guast fait prisonnier, fit esperer à Lautrec qu'il auroit Naples par famine, quoiqu'il manquât lui-même de toutes choses dans son Camp. Son esperance s'accrut encore par l'arrivée des vingt & deux

Succès de la Guerre de Naples. *Guicciardin.*

Lautrec assiege Naples.

HENRI VIII. 1528.

deux Galeres Venitiennes qui ſe joignirent à celles de Philippin. Il ne s'agiſſoit plus que de voir qui pourroit plus longtems ſupporter la famine, ou des aſſiegeans, ou des aſſiegez, qui manquoient également de vivres. Mais les François avoient, outre la diſette, un très grand désavantage, en ce que la Peſte faiſoit de grands ravages parmi eux, & diminuoit continuellement leur nombre. Enfin, André Doria ayant conclu ſon accommodement avec l'Empereur, rappella Philippin ſon Neveu avec ſes huit Galeres. Peu de tems après, les Galeres Venitiennes ayant été obligées d'aller ſur les côtes de la Calabre, pour ſe pourvoir de biſcuit, les aſſiegez prirent ce tems pour faire entrer beaucoup de proviſions dans la Ville, pendant que Lautrec demeuroit dans un très fâcheux état, ſans vivres & ſans argent, avec une Armée accablée par la Peſte. La plupart de ſes Généraux étoient morts ou malades, & pour comble de malheur, il fut lui-même attaqué de la Peſte, qui l'emporta le 16. d'Août. Le Marquis de Saluces, qui prit après lui le Commandement de cette Armée délabrée, s'étant enfin déterminé à lever le Siege, eut bien de la peine à gagner Averſe, où il fut incontinent aſſiegé, & peu de jours après, contraint de capituler, en ſe livrant lui-même, avec tous les principaux Officiers de ſon Armée, entre les mains des Imperiaux. Ainſi, cette belle Armée, que Lautrec avoit menée devant Naples, fut entierement diſſipée. De plus, la France venoit de perdre Genes, dont André Doria s'étoit rendu maître au nom de l'Empereur; après quoi, ſelon qu'il en étoit convenu avec ce Monarque, il avoit rendu la liberté à ſa Patrie, & y avoit établi un Gouvernement qui y ſubſiſte encore aujourdhui. Ainſi les affaires d'Italie, qui, au commencement de l'année, avoient une ſi belle apparence pour François I., changerent entierement de face, enſorte qu'il ne lui reſta preſque plus rien en ce Païs-là.

La peſte dans l'Armée de France.

Mort de Lautrec.

Siege levé.

L'Armée de France eſt diſſipée.

André Doria met Genes en liberté.

Hiſt. de Genes.

La connoiſſance de ce qui ſe paſſa en Italie pendant cette Campagne, ne ſervira pas peu à faire découvrir les motifs de la conduite du Pape, dans l'affaire du Divorce. Henri avoit regardé cette affaire comme terminée, lorſqu'il avoit appris que le Pape en avoit commis le Jugement au Cardinal Wolſey. Mais quand, après beaucoup de difficultez, il eut enfin obtenu cette Commiſſion pour le Cardinal, avec une Bulle Décrétale qui déclaroit ſon Mariage nul, & une Dispenſe pour pouvoir ſe remarier, il trouva pourtant qu'il n'y avoit encore rien de fait. La Commiſſion étoit datée au Château St. Ange, pendant que le Pape étoit en priſon, ce qui la rendoit abſolument nulle; & par conſéquent, il falloit la renouveller. La Décrétale ne portoit aucune clauſe qui empêchât le Pape de la revoquer, s'il le trouvoit à propos. Enfin, la Dispenſe n'étoit que conditionelle, en cas que le Mariage du Roi avec Catherine fût déclaré nul. D'ailleurs, on y avoit inſeré certaines reſtrictions, qui laiſſoient au Pape la liberté de la revoquer. Par exemple, il accordoit cette Dispenſe, *autant qu'il le*

Continuation de l'affaire du Divorce.

Hiſt. de la Reformation.

Artifices du Pape, pour amuſer le Roi.

Digitized by Google

le pouvoit ſans offenſer Dieu: *Nonobſtant toutes prohibitions de Droit Divin, & autres Conſtitutions ou Ordonnances quelconques, auxquelles il dérogeoit, autant que l'Autorité Apoſtolique pouvoit s'étendre* (1). Henri n'eut pas peu de chagrin, de voir qu'il ne pouvoit ſe ſervir de ces Bulles, ſans s'expoſer à être inquieté. Néanmoins, dans la penſée où il étoit, que tout cela s'étoit fait par inadvertance, il donna ordre à Gregoire Caſali ſon Ambaſſadeur à Rome, de demander des Bulles moins ſujettes à conteſtation. Caſali en parla ſouvent au Pape; mais il n'en put rien tirer de poſitif. Seulement le Pontife, ſe ſentant preſſé, lui dit en confidence, qu'il conſeilloit au Roi de paſſer outre; de faire caſſer ſon Mariage, en vertu de la Commiſſion donnée au Légat, mais avec le moins de bruit qu'il ſeroit poſſible; & de ſe remarier enſuite, à la Femme qu'il voudroit. Il fondoit ce conſeil ſur ce qu'il ſeroit bien plus facile de lui accorder la confirmation de ce qui auroit été fait, qu'il ne le ſeroit de lui permettre de le faire. Il recommanda pourtant à Caſali, de n'informer point le Roi que ce conſeil vînt de lui. Henri regarda cet avis comme un piege que le Pape lui tendoit. Il conſidera, qu'il n'étoit pas poſſible de faire juger une telle Cauſe ſans bruit, puiſqu'il falloit néceſſairement que la Reine fût ouïe, ſans quoi il y auroit une nullité manifeſte dans le Jugement. En ſecond lieu, s'il eût fait ce qui lui étoit conſeillé, il ſe ſeroit entierement livré entre les mains du Pape, qui, ſelon l'avis des Canoniſtes, auroit pu refuſer de confirmer la Sentence du Légat, auſſi bien que le Mariage qui ſe ſeroit contracté en conſéquence. Ainſi, cette affaire ayant été miſe en déliberation, il fut jugé plus à propos de s'adreſſer directement au Pape, & de lui demander de nouvelles Bulles. Sur tant cette réſolution, le Roi envoya *Etienne Gardiner* Secretaire du Cardinal Wolſey, & *Edouard Fox*, à Rome, pour y ménager cette affaire. Leurs Inſtructions portoient, de demander pour le Cardinal une nouvelle Commiſſion qui l'établît Juge de cette Cauſe, avec pouvoir de caſſer le Mariage du Roi, s'il le trouvoit à propos; & néanmoins, de déclarer légitime la Fille qui en étoit née: De preſſer le Pape, de donner une promeſſe par écrit qu'il ne revoqueroit point la Commiſſion du Légat: De demander une Bulle Décrétale qui caſſât le Mariage du Roi, & une Diſpenſe pour épouſer une autre Femme, ſans aucune reſtriction. Enfin, les Envoyez avoient ordre de faire connoître au Pape, que le Cardinal n'avoit pas conſeillé le Divorce au Roi, & de lui parler du mérite extraordinaire de la Dame que le Roi avoit deſſein d'épouſer. C'étoit Anne de Bollen, comme on le peut aiſément comprendre, puiſque le Roi ne cachoit plus l'amour qu'il avoit pour elle. Il étoit très à propos de dire au Pape, que le Cardinal n'étoit pas l'Auteur du conſeil qui avoit engagé le Roi

HENRI VIII. 1528.

Herbert dans l'année 1529.

Henri fait demander d'autres Bulles.

Conſeil du Pape au Roi,

Gardiner & Fox ſont envoyez à Rome pour ſolliciter d'autres Bulles.

Leurs Inſtructions.

(1) Myl. Herbert ne donne pas cette Bulle comme authentique, mais comme très probable.

HENRI VIII. 1528. Roi à demander ſon Divorce, puisqu'il étoit demandé pour Juge. Cependant, les Lettres qu'il écrivoit aux Envoyez du Roi, & qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire de la Reformation, font voir manifeſtement, qu'il ſouhaitoit avec une paſſion démeſurée que cette affaire réuſsît. Au reſte, il paroit que le Roi vouloit encore garder des ménagemens avec la Reine & avec l'Empereur ſon Neveu, puisqu'il demandoit que le Légat eût pouvoir de déclarer Marie légitime. Peut-être auſſi étoit-ce un effet de l'affection qu'il avoit pour elle.

Conduite artificieuſe du Pape. Lorsque Gardiner & Fox arriverent à Orvieto, Lautrec étoit en marche vers Naples. Mais ſes progrès étoient encore ſi peu conſiderables, qu'il n'étoit pas facile de juger quel ſeroit le ſuccès de ſon entrepriſe, d'antant plus que l'Armée Imperiale étoit déja ſortie de Rome, pour aller s'oppoſer à ſon paſſage. Il y avoit même apparence qu'il y auroit une Bataille; & comme le ſuccès en étoit incertain, le Pape n'avoit garde de s'expoſer au reſſentiment de l'Empereur, s'il arrivoit que ſes armes fuſſent victorieuſes. Ainſi, pour gagner du tems, il écrivit au Roi une Lettre en chiffre, comme s'il eût voulu lui reveler quelque ſecret; & néanmoins, il ne fut pas poſſible d'y connoitre quelle étoit ſon intention. Cette Lettre n'ayant pas été trop bien reçue, les Envoyez eurent ordre d'inſiſter ſur leurs demandes.

Ses interêts & ſes projets. Mais alors les affaires avoient un peu changé de face. Lautrec avoit déja fait des Conquêtes dans le Royaume de Naples, & le Prince d'Orange, ſe trouvant hors d'état d'arrêter ſa marche, s'étoit retiré dans la Ville Capitale, qui vrai-ſemblablement alloit être bien-tôt aſſiegée. Il y auroit donc eu de l'imprudence à mécontenter Henri, dans un tems où le Roi de France ſon Allié ſe voyoit ſur le point de devenir très puiſſant en Italie. Ainſi, Clement VII. ſe trouvant fort embaraſſé dans une conjoncture ſi délicate, eut recours à ſes artifices ordinaires, pour tâcher de gagner du tems. Il feignit de ne ſouhaiter rien avec tant de paſſion, que de ſatisfaire le Roi, quoiqu'en lui-même il eût réſolu de ne faire rien d'effectif en ſa faveur. Son but étoit de ſe rendre maitre de l'affaire du Divorce, & de la faire trainer jusqu'à ce que les évenemens de la Guerre le déterminaſſent à contenter ou l'Empereur ou le Roi. L'interêt de ſa Maiſon demandoit qu'il ménageât le premier, parce que c'éroit par ſon moyen qu'il eſperoit de la rétablir dans Florence. Celui de ſon Siege n'étoit pas moins important. Henri demandoit qu'il revoquât une Dispenſe accordée par un Pape ſon Prédéceſſeur, ſur le fondement que ce Pape n'avoit pas eu le pouvoir de l'accorder; c'eſt-à-dire proprement, qu'il déclarât que jusqu'alors les Pontifes Romains s'étoient attribué un Droit qui ne leur appartenoit pas. C'étoit une démarche bien difficile à faire, dans un tems où une grande partie de l'Allemagne s'étoit ſouſtraite à la domination des Papes, & qu'on n'entendoit par-tout que des plaintes & des murmures contre le pouvoir exorbitant qu'ils avoient uſurpé. Ainſi, la véritable intention de Clement VII. étoit d'a-

d'amuſer le Roi de l'eſperance qu'il donneroit les mains à ſon Divorce, juſqu'à ce qu'il ſe vît en état de s'y oppoſer avec ſureté. Il ne faut point chercher d'autres myſteres dans la conduite de ce Pontife, ainſi qu'on le verra plus clairement dans la ſuite. Quant aux raiſons & aux autoritez qu'on alleguoit de part & d'autre, par rapport au fond de la queſtion même, & qu'on tiroit de l'Ecriture Sainte, des Peres & des Canons; ce n'étoient que des amuſemens qui ſervoient merveilleuſement aux deſſeins du Pape, mais qui ne faiſoient que peu d'impreſſion ſur ſon eſprit. HENRI VIII. 1528.

Clement VII. ſe trouvant dans cette diſpoſition, ne fit aucune difficulté d'accorder exterieurement au Roi tout ce qu'il lui demandoit. Le 13. d'Avril 1528. il ſigna une Bulle qui établiſſoit le Cardinal Wolſey pour Juge de cette affaire, en prenant pour Ajoint, l'Archevêque de Cantorberi, ou tel autre Prélat d'Angleterre qu'il trouveroit à propos de choiſir, & lui donnoit un pouvoir auſſi ample que le Roi le ſouhaitoit. Mais, outre les inconvéniens marquez ci-deſſus, dans la Décretale & dans la Diſpenſe, le Conſeil du Roi en trouva deux dans la nouvelle Commiſſion du Cardinal Wolſey. Le premier étoit, qu'il n'y avoit point de clauſe qui pût empêcher le Pape de la revoquer. Le ſecond, que ce ſeroit une nullité manifeſte, que d'établir pour ſeul Juge de cette affaire, un Cardinal dévoué au Roi, & actuellement ſon Premier Miniſtre. Ces conſiderations obligerent le Roi a faire demander au Pape qu'il lui plût d'ajoindre un autre Légat au Cardinal Wolſey, & de donner un engagement poſitif qu'il ne revoqueroit point la Commiſſion. Comme, lorsque cette demande fut faite, Lautrec étoit déja devant Naples, & qu'on ne doutoit point qu'il ne s'en rendit maitre auſſi bien que de tout le reſte du Royaume, le Pape accorda tout ce qu'on voulut. Il nomma donc, par une Bulle datée à Orvieto le 6. de Juin, Thomas Wolſey Cardinal d'Yorck, & Laurent Campegge Cardinal Evêque de Salisburi, pour ſes Légats à Latere, leur donnant le même pouvoir qu'il avoit accordé à Wolſey ſeul, les établiſſant pour ſes Vicegérens dans l'affaire du Divorce, & leur commettant toute ſon autorité (1). Il donna auſſi le 23. de Juillet, l'engagement par écrit que le Roi demandoit. Enfin, il mit entre les mains de Campegge une Décrétale qui caſſoit le Mariage du Roi, conçue dans les termes qu'on lui avoit comme preſcrits. Il ſembloit que Henri ne pouvoit ſouhaiter rien davantage. Mais on ne connoiſſoit pas encore bien en Angleterre, toutes les ſubtilitez de la Cour de Rome. Le Pape n'avoit intention que de gagner du tems, pour voir l'iſſue de l'Expédition de Naples. C'étoit dans cette vue qu'il mettoit toujours quelque intervalle, entre les diverſes graces qu'il accordoit au Roi. Wolſey fut établi ſeul Juge dans l'affaire du Divorce, le 13.

Le Pape donne une nouvelle Commiſſion au Cardinal Wolſey.

Le Roi demande au Pape, qu'il joigne un autre Légat à Wolſey.

Autre Commiſſion pour Wolſey & pour Campegge. *Act. Publ. T. XIV. p. 237.*

Campegge eſt chargé de la Décrétale.

(1) Campegge fut peut-être nommé Légat dans le mois d'Avril, comme le dit le Docteur Burnet; mais ſa Commiſſion n'eſt que du 6. de Juin.

HENRI VIII. 1528.

le 13. d'Avril. Campegge fut nommé pour Ajoint ſur la fin du même mois, dans un Conſiſtoire : mais la Bulle n'en fut expédiée que le 6. de Juin. L'engagement de ne pas revoquer la Commiſſion ne fut ſigné que le 23. de Juillet. Selon les apparences, la Décrétale ne fut expédiée qu'au mois d'Août, & Campegge ne ſe mit en chemin qu'après la mort de Lautrec, ou peut-être après la levée du Siege de Naples ; c'eſt-à-dire, dans un tems où le Pape n'avoit plus rien à craindre de la France, & où il étoit plus que jamais néceſſaire de ménager l'Empereur. Ainſi, on peut preſque aſſurer, que quand Campegge partit de Rome, le Pape étoit réſolu de n'accorder point le Divorce. Il étoit pourtant néceſſaire qu'il continuât à feindre de vouloir contenter Henri, afin de ne pas ſe livrer à la diſcretion de l'Empereur, avec lequel il étoit réſolu de s'accommoder ; & rien n'étoit plus capable de lui faire obtenir un parti avantageux, que ſon union apparente avec la France & avec l'Angleterre. C'eſt là très certainement le ſecret de la Politique du Pape, & la véritable cauſe de tous les artifices dont il uſa dans cette affaire. Ce fut donc en conſéquence de la réſolution qu'il avoit priſe, qu'il donna les Inſtructions ſuivantes à ſon Légat. Premierement, de faire durer l'affaire autant qu'il ſeroit poſſible. Secondement, de ne donner point de Sentence ſur le Divorce, avant que d'en avoir reçu de lui un commandement par écrit. En troiſieme lieu, il lui défendit très expreſſément de faire voir la Bulle à qui que ce fût, qu'au Roi & au Cardinal Wolſey, & de la laiſſer ſortir de ſes mains ſans ſon ordre, ſous quelque prétexte que ce pût être.

Inſtructions données à Campegge.

Campegge s'étant mis en chemin après avoir reçu ces Inſtructions, n'arriva en Angleterre qu'au mois d'Octobre, ſix ou ſept mois après qu'il eut été nommé Légat. Pendant qu'il étoit en chemin, les Miniſtres de l'Empereur à Rome firent naitre une nouvelle difficulté dans l'affaire du Divorce, par la prétendue découverte d'un Bref de Jule II., qui confirmoit la Bulle de Dispenſe pour le Mariage de Henri avec Catherine. Mais il y avoit cette difference entre la Bulle & le Bref, que le Pape diſoit dans la Bulle, que le Mariage avoit été *peut-être* conſommé, au-lieu que le mot *peut-être* ne ſe trouvoit pas dans le Bref. Ils inferoient de là, que Jule II. n'avoit pas été ſurpris, puiſqu'il regardoit le premier Mariage de Catherine comme conſommé. Mais ce Bref, dont ils ſe contenterent de donner une Copie authentique, ſans vouloir montrer l'Original aux Miniſtres du Roi ; n'étoit vrai-ſemblablement mis en avant ; que pour faire perdre du tems à l'examiner. En effet, il y avoit deux raiſons, entre pluſieurs autres, qui en prouvoient manifeſtement la fauſſeté. La premiere étoit, que ce Bref, donné ſur la Requête de Catherine, ſuppoſoit que le Mariage de cette Princeſſe avec Arthur avoit été conſommé ; & cependant, cette même Princeſſe avoit juré le contraire. C'étoit même ſur cela que ſes Agens avoient appuyé la validité de la Dispenſe

Il retarde & allonge ſon voyage autant qu'il lui eſt poſſible.

Les Impériaux produiſent un faux Bref pour retarder l'affaire.

Preuves de la fauſſeté de ce Bref.

penſe de Jule II. La ſeconde raiſon étoit encore plus forte. C'eſt que le Bref étoit daté le 26. de Décembre 1503. Or comme dans la date des Brefs, la Cour de Rome commence l'année le 25. de Décembre, qui eſt le jour de Noël, cette date répondoit au 26. de Décembre 1502. de l'année commune, c'eſt-à-dire dix mois avant que Jule II. fût Pape. HENRI VIII. 1528.

Campegge étant arrivé en Angleterre, commença ſa Légation par une grave exhortation qu'il fit au Roi, pour lui perſuader de vivre en bonne intelligence avec la Reine, & de ſe déſiſter de la demande du Divorce. Cela fut trouvé fort mauvais, d'un Légat qu'on ne croyoit envoyé en Angleterre que pour juger la Cauſe en faveur du Roi. Enſuite, il fit un office tout contraire avec la Reine, en tâchant de lui perſuader qu'elle devoit conſentir à ce que le Roi ſouhaitoit, & lui fit même entendre qu'elle s'y oppoſeroit inutilement. Mais, ſoit que la Reine fût inſtruite par avance de ce qu'elle avoit à dire, ou qu'elle expliquât naturellement ce qu'elle penſoit, elle répondit qu'elle étoit la Femme du Roi, & qu'elle le ſeroit juſqu'à ce qu'elle fût ſéparée de lui par une Sentence du Pape. Campegge n'ayant pu rien obtenir ni du Roi ni de la Reine, aſſura qu'il ne pouvoit pas faire un pas plus avant, ſans avoir de nouveaux ordres, comme ſi toute ſa Commiſſion ſe réduiſoit à faire ces exhortations. Mais ces ordres ſe firent attendre plus de ſix mois. Cependant, il entretenoit le Roi dans l'eſperance qu'il obtiendroit enfin ce qu'il ſouhaitoit, & lui faiſoit même entendre, qu'il étoit lui-même convaincu de la juſtice de ſa Cauſe. Pour le mieux amuſer, il lui fit voir la Bulle qu'il avoit portée avec lui, & la montra auſſi au Cardinal Wolſey ſon Collegue. Mais quand il ſe vit preſſé de la faire voir à quelques Seigneurs du Conſeil, il dit qu'il avoit des ordres très exprès de ne la montrer qu'au Roi & à Wolſey. Henri, ſurpris & indigné d'un tel procedé, en fit porter des plaintes au Pape, qui, bien loin de blâmer ſon Légat, répondit qu'il avoit fort bien fait de ſuivre ſes ordres: Que la Déerétale n'avoit été accordée qu'à condition que perſonne ne la verroit que le Roi & le Cardinal Wolſey, & dans la ſeule vue d'éviter la ruïne de celui-ci, qu'on lui avoit fait regarder comme infaillible ſans cela: Qu'enfin, la Bulle ne devoit être publiée, qu'en cas que la Sentence des Légats fût favorable au Roi.

Campegge exhorte Henri à garder Catherine,

& Catherine à ſe déſiſter de ſon Mariage.

Il feint d'avoir beſoin de nouveaux ordres.

Il fait voir au Roi & à Wolſey la Décrétale.

Le Pape approuve ſa conduite.

Pendant que Campegge amuſoit Henri en Angleterre, le Pape prenoit des meſures pour faire ſon Traité avec l'Empereur, & cherchoit des prétextes pour ſe ſéparer des Rois de France & d'Angleterre, qui ne lui étoient plus redoutables, depuis que l'Expédition de Naples avoit ſi mal réuſſi. Il ſe plaignoit que ces deux Monarques ne lui avoient pas tenu parole, en lui faiſant rendre Ravenne & Cervia, comme ils le lui avoient promis. Par là, il vouloit faire entendre, qu'on ne devoit pas trouver étrange qu'il ne ſe hâtât pas de contenter Henri, puiſque ce Prince négligeoit de lui faire rendre juſtice

Le Pape eſt réſolu de s'accommoder avec l'Empereur. *Guicciardin.*

HENRI VIII. 1528.

par les Venitiens. Il auroit bien voulu qu'on eût cru que l'affaire du Divorce n'étoit accrochée que par cet endroit, & avoir ces deux Places en ſa puiſſance, avant que de conclure avec l'Empereur. Mais, de quelque précaution qu'il uſât, la négociation qu'il entretenoit en Espagne ne pouvoit être tellement cachée, que François & Henri n'en euſſent quelque connoiſſance. Ils lui en firent porter des plaintes par leurs Ambaſſadeurs: mais il nia conſtamment qu'il eût deſſein de ſe départir de la Neutralité. Cependant, ſous prétexte de vouloir diſſiper ces ſoupçons mal fondez, il envoya en Angleterre un nommé *Campana*, pour donner au Roi de nouvelles aſſurances de ſes bonnes intentions. Mais en même tems, il chargea ſon Envoyé d'un ordre exprès au Cardinal Campegge de brûler la Bulle Décrétale, & de differer le Jugement du Divorce autant qu'il ſeroit poſſible. Campegge obeït ſur le champ au premier de ces ordres; & quant au ſecond, il trouva ſans ceſſe, depuis ce tems-là, de nouveaux prétextes pour retarder les procedures.

Les difficultez de l'affaire du Divorce ſe multiplient.

Hiſt. de la Reformation. Herbert.

Le Pape ordonne à Campegge de brûler ſa Décrétale.

Enfin Henri, s'ennuyant de voir tant de longueurs affectées, & comprenant bien qu'elles venoient du Pape, envoya, vers la fin de l'année, *Vannes* & *Brian* à Rome, pour tâcher d'en découvrir la véritable cauſe. Il les chargea auſſi de diverſes autres Commiſſions. Premierement, de faire chercher dans la Chancelerie du Pape, le prétendu Bref de Jule II. dont il a été parlé ci-deſſus. Secondement, de propoſer, comme d'eux-mêmes, divers expédiens pour terminer promptement l'affaire du Divorce; & de conſulter, ſous des noms ſuppoſez, les Canoniſtes de Rome, pour ſavoir s'ils étoient pratiquables. Troiſiemement, en cas qu'ils viſſent le Pape intimidé par les menaces de l'Empereur, ils avoient ordre de lui offrir une Garde de deux-mille hommes. Enfin, ſi cela ne faiſoit aucun effet, ils devoient contre-balancer les menaces de l'Empereur par d'autres menaces de la part du Roi. Ces Envoyez trouverent le Pape fort effrayé, ou feignant de l'être, des menaces que les Miniſtres de l'Empereur lui faiſoient inceſſamment de le faire dépoſer comme Bâtard. Il répondit donc à l'offre qu'on lui faiſoit de deux-mille hommes pour le garder, que cela ne ſeroit pas capable de le mettre en ſureté, & qu'au contraire, il ſe rendroit par là beaucoup plus ſuſpect. Il n'avoit garde de ſe mettre entre les mains du Roi, dans un tems où il penſoit à ſe détacher entierement de lui. Les deux Envoyez voyant clairement que le Pape panchoit du côté de l'Empereur, lui dirent enfin nettement: „ Que s'il continuoit à refuſer au Roi leur Mai„ tre la ſatisfaction qu'il demandoit, il pouvoit compter que l'An„ gleterre étoit perdue pour lui: Que les diſpoſitions des Anglois „ à ſe ſouſtraire au St. Siege n'étoient déja que trop grandes; & „ que, pour peu que le Roi leur lâchât la bride, on les verroit pu„ blier ouvertement des choſes qu'ils tenoient encore cachées au „ fond de leurs cœurs: Que le Roi leur Maitre & le Roi de France „ étoient

Vannes & Bryan ſont envoyez à Rome

Leurs Inſtructions.

Réponſe du Pape.

Les Envoyez le menacent.

„ étoient puiſſans, & très étroitement unis enſemble; & que le Pape s'expoſeroit beaucoup, ſi de gayeté de cœur, & ſans aucun ſujet, il s'alloit faire des ennemis de ces deux Monarques: Qu'encore que l'Expédition de Naples eût mal réuſſi, il ne pouvoit pas s'aſſurer qu'il en arrivât de même de celles qu'on entreprendroit dans la ſuite; & que, par le danger où les affaires de l'Empereur s'étoient trouvées, il étoit aiſé de comprendre ce qui pourroit arriver une autre fois: Que ſi, par un excès de complaiſance pour l'Empereur, il faiſoit au Roi d'Angleterre l'injuſtice de lui refuſer ce que l'équité même & les Loix de Dieu demandoient, il devoit auſſi s'attendre qu'on n'auroit aucuns égards pour lui, quand les affaires changeroient de face: Qu'il devoit conſiderer, que le Roi d'Angleterre ne s'étoit engagé dans cette Guerre que pour le délivrer de la priſon où il étoit détenu; & que ſi, au-lieu d'avoir de la reconnoiſſance pour ce bienfait, il alloit ſe liguer avec ſon ennemi, tous les Chretiens regarderoient avec horreur ſon ingratitude". Tout cela ne fut pas capable de détourner le Pape de ſon deſſein; & néanmoins, il vouloit qu'on le crût encore indéterminé ſur le parti qu'il avoit à prendre. Il diſoit en gémiſſant, qu'il ſe trouvoit entre l'enclume & le marteau; que, de quelque côté qu'il tournât ſes pas, il ne voyoit que des précipices, & qu'il n'avoit aucune eſperance que dans la protection de Dieu, qui n'abandonneroit pas ſon Egliſe. Qu'au reſte, il avoit fait pour le Roi d'Angleterre, plus qu'il ne pouvoit raiſonnablement attendre, en commettant le Jugement de ſa Cauſe à deux Légats qui lui étoient dévouez. Que non content de cela, ce Prince le preſſoit encore de faire davantage, & de paſſer par-deſſus les règles que l'Egliſe avoit accoutumé d'obſerver en pareille occaſion, & de lui ſacrifier tout ouvertement, l'Empereur, l'Archiduc ſon Frere, la Reine Catherine, l'honneur, la dignité, & les interêts du S. Siege. Que c'étoit lui demander trop, & que du moins le Roi devoit ſouffrir que cette affaire paſſât par le Jugement des Légats qui avoient été commis à cet effet. Que ce n'étoit pas ſa faute, ſi elle avoit été retardée; & que ſi c'étoit par la négligence de Campegge, il avoit agi contre ſes ordres. Cette réponſe fit aſſez comprendre aux Envoyez, ce que le Pape avoit dans l'ame. Auſſi firent-ils entendre au Roi, qu'il ne devoit rien attendre de lui, & que toute la reſſource qui lui reſtoit, étoit de faire donner promptement une Sentence par les Légats. Effectivement, le Pape avoit déja pris la réſolution de s'accorder avec l'Empereur; & s'il ménageoit encore Henri, ce n'étoit que pour éviter une rupture ouverte avec lui, de peur que l'Empereur n'en prît avantage, dans le Traité qu'ils feroient enſemble.

HENRI VIII. 1528.

Il feint de demeurer irréſolu.

Les Envoyez écrivent au Roi, qu'il n'a plus rien à attendre.

Les expédiens que les Envoyez étoient chargez de conſulter, étoient: 1. Si la Reine ſe déterminant à entrer en Religion, le Roi auroit la liberté de ſe remarier. 2. Si le Roi entrant en Religion auſſi bien que la.

Expédiens propoſez par le Roi.

HENRI VIII. 1528.

la Reine, le Pape lui donneroit une Dispenſe de ſes Vœux, & lui permettroit d'épouſer une autre Femme pendant que la Reine ſeroit en vie. 3. Si le Pape pouvoit lui accorder la permiſſion d'avoir deux Femmes. Mais on ne trouve point ce qui fut décidé ſur ces queſtions. Quant au Bref que les Miniſtres Imperiaux avoient produit, il ne s'en trouva pas la moindre trace dans la Chancelerie du Pape, de quoi les Envoyez d'Angleterre prirent de bons Certificats. C'eſt ainſi que ſe paſſa toute l'année 1528., à la fin de laquelle le Roi ſe trouvoit auſſi peu avancé qu'au commencement, excepté qu'il lui reſtoit encore quelque eſperance du côté de Campegge, qui feignoit toujours d'être entierement dans ſes interêts.

Véritable cauſe des délais du Pape.

On peut aſſurer que François I., en négligeant d'envoyer du ſecours à Lautrec, fut cauſe du tour que prit l'affaire du Divorce, puisque par là, il donna lieu au Pape de ſe tourner du côté de l'Empereur.

Divers Monaſteres ſupprimez pour le College de Wolſey. *Act. Publ. T. XIV. p. 140. &c.*

Pendant que le Roi ne penſoit qu'à ſon Divorce, le Cardinal Wolſey s'occupoit avec beaucoup d'attention à l'établiſſement de ſes Colleges. Comme le Pape cauſoit du chagrin au Roi par ſes délais affectez, il tâchoit de le conſoler d'ailleurs, en accordant à ſon Favori tout ce qu'il lui demandoit en faveur de ſes fondations. On trouve parmi les Actes Publics de l'année 1528., dix ou douze Bulles, tant pour la ſuppreſſion de divers petits Monaſteres, que pour d'autres choſes qui avoient du rapport à ces deux Colleges, dont le Cardinal avoit l'établiſſement fort à cœur. Auſſi, connoiſſant combien l'occaſion étoit favorable pour obtenir des graces particulieres du Pape, il ne négligea pas de s'en ſervir. S'il eût attendu un an de plus, il auroit couru grand risque de laiſſer cet ouvrage imparfait.

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan.*

Je n'ai rien dit, depuis quelque tems, des affaires d'Ecoſſe, parce qu'il n'y a pas eu lieu d'en parler. Mais comme elles changerent de face dans le cours de cette année, il eſt néceſſaire de rapporter brievement ce qui s'étoit paſſé en ce Païs-là. Le Comte d'Angus, *George Douglas* ſon Frere, & *Archibald* leur Oncle, étoient toujours maitres de la perſonne du Roi, & gouvernoient en ſon nom. Cela n'empêchoit pas que la Reine Marguerite, qui avoit fait caſſer ſon Mariage avec le Comte d'Angus, & s'étoit remariée avec *Henri Stuart*, n'eût toujours un puiſſant Parti en Ecoſſe. Mais comme ce Parti ne pouvoit agir ouvertement ſans s'expoſer à paſſer pour rebelle, parce que le Roi étoit entre les mains des Douglas, la Reine ſe ſervit d'un autre moyen, pour venir à bout de ſes deſſeins. Ce fut de perſuader au Roi ſon Fils, par des perſonnes interpoſées, de s'évader, & de ſe retirer à Sterling. Le complot réuſſit ſelon ſes ſouhaits. Jaques ſut ſi bien prendre ſon tems, qu'il échapa au Comte d'Angus, & ſe rendit à Sterling, où il fit publier, que perſonne n'eût plus à reconnoitre les Douglas pour Régens; & en même tems, il leur défendit de s'approcher de la Cour. Cet ordre fut notifié au Comte d'Angus,

Jaques V. prend les rênes du Gouvernement avant ſa Majorité.

gus, pendant qu'il étoit en marche pour tâcher de remettre en ſon pouvoir la perſonne du Roi. Comme il n'avoit que peu de Troupes, & qu'il ſe trouvoit hors d'état d'entrer par force dans Sterling, où pluſieurs Grands étoient accourus au ſecours du Roi, il obéït & ſe retira. HENRI VIII. 1528.

Quelque tems après, le Roi convoqua un Parlement à Edimbourg, pour le 4. de Septembre, & ſe rendit lui-même dans cette Ville pour le tenir. Les Douglas, voyant ce qui leur étoit préparé, firent une tentative pour ſurprendre Edimbourg, & pour ſe rendre maîtres de la perſonne du Roi, en vue de rompre cette Aſſemblée. Mais ayant été repouſſez, ils ſe virent contraints de ſe retirer. Cela fut cauſe que le Parlement donna un Arrêt, par lequel leurs Biens furent confiſquez au Roi. Mais ils ne laiſſerent pas de demeurer armez, & de faire des courſes juſqu'aux portes d'Edimbourg.

Henri, ayant appris ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe, & craignant que le jeune Roi ne ſe laiſſât prévenir contre lui, crut qu'il devoit lui envoyer des Ambaſſadeurs pour faire la Paix, une Guerre avec l'Ecoſſe ne pouvant que lui être à charge dans les conjonctures où il ſe trouvoit. Cependant, il ne fut pas poſſible d'y réuſſir. On conclut ſeulement à Barwick une Treve de cinq ans, qui fut ſignée le 14. de Décembre. Il fut convenu par un Article ſéparé, que les Douglas pourroient être reçus en Angleterre, à condition qu'ils livreroient à leur Souverain, les Places qu'ils tenoient en Ecoſſe; & que s'ils rentroient dans le Royaume, & qu'ils y commiſſent quelque déſordre, Henri ſeroit tenu de le reparer, comme s'il avoit été commis par ſes propres Sujets.

Treve de cinq ans entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Les Douglas ſe retirent en Angleterre.

Depuis que le Pape s'étoit déterminé à faire ſon Accord particulier avec l'Empereur, ce n'étoit que pour tirer un meilleur parti de ce Monarque, qu'il entretenoit les Alliez dans quelque eſperance. D'un autre côté, François I. ſe doutant bien de ce que le Pape avoit dans l'ame, comprenoit auſſi, que ce ne ſeroit que par la Paix qu'il retireroit ſes Enfans d'Eſpagne; & c'étoit pour cela qu'il entretenoit une ſecrete négociation avec l'Empereur. Mais dans le même tems, il faiſoit de magnifiques promeſſes aux Venitiens, aux Florentins, au Duc de Milan, au Pape même, afin de faire comprendre à l'Empereur, que s'il ne ſe hâtoit pas de conclure, il ne ſeroit peut-être plus à tems quand il le voudroit. Dans le même tems, l'Empereur avoit des avis certains, que les Turcs faiſoient des préparatifs extraordinaires pour attaquer la Hongrie, & pour pénetrer de là juſqu'en Allemagne. Ainſi, comprenant qu'une diverſion en Italie ne pourroit que l'embaraſſer beaucoup dans une telle conjoncture, il en étoit d'autant plus enclin à la Paix. Ces diſpoſitions dans les principaux intereſſez ne pouvoient enfin que produire cette Paix, que tout le monde attendoit avec impatience. Cependant, la Guerre ne laiſſoit pas de ſe continuer, quoique mollement, dans le Royaume de Naples

1529. Diſpoſition du Pape, de François I. & de l'Empereur.

HENRI VIII. 1529.

& dans le Duché de Milan, où les François & les Venitiens avoient conſervé quelques Places; mais il étoit aiſé de prévoir qu'il ne s'y paſſeroit rien de déciſif.

Le Pape tombe malade. *Myl. Herbert.*

Pendant ce tems-là, le Pape ne penſoit qu'à ſes affaires particulieres. Son but étoit non ſeulement de ſe rétablir à Florence, mais encore de ſe rendre maitre de *Perouſe* & de *Ferrare*, & de recouvrer *Ravenne* & *Cervia*, que les Venitiens lui avoient enlevées pendant ſa priſon. Sous prétexte de s'employer à procurer la Paix générale, il avoit envoyé un Nonce en Espagne, pour y conclure avec l'Empereur un Traité particulier. Pendant cette négociation, l'affaire du Divorce ne s'avançoit point. Clement VII. étoit entierement réſolu de ſatisfaire l'Empereur, & par là, Henri perdoit de plus en plus l'eſperance de réuſſir dans ſa pourſuite. Cependant, une violente maladie, dont le Pape fut attaqué au commencement de l'année 1529., avoit été ſur le point de changer beaucoup l'état des affaires. Le Cardinal Wolſey, ayant été averti du danger où le Pape ſe trouvoit, avoit envoyé un Courier à Gardiner, pour le conjurer de ne négliger rien de ce qu'il croyoit capable de lui procurer le Papat. Henri lui-même avoit écrit à divers Cardinaux en ſa faveur; & le Roi de France, qui n'étoit pas encore aſſuré de la Paix, lui avoit donné tous ceux de ſa Faction. On prétend que par là Wolſey auroit été ſûr de plus du tiers des voix, en cas que le Pape fût mort. Véritablement, cela ne ſuffiſoit pas pour le faire Pape: mais il y en avoit aſſez pour empêcher tout autre de l'être. Cette affaire fut même pouſſée ſi loin, que le Roi avoit déja donné ordre aux Ambaſſadeurs qu'il avoit à Rome, que ſi, malgré les Cardinaux de la Faction de Wolſey, on prétendoit proceder à l'élection d'un autre ſujet, ils fiſſent enſorte que ces Cardinaux proteſtaſſent contre ce qui ſe feroit dans le Conclave; & qu'enſuite, après s'être retirez dans un lieu ſûr, ils fiſſent eux-mêmes une nouvelle élection. Je ne ſai s'il auroit été facile aux Ambaſſadeurs, d'obtenir un dévouement ſi entier aux volontez du Roi. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut pas trouver étrange, que Henri ſouhaitât avec tant d'ardeur de procurer le Pontificat à ſon Miniſtre & à ſon Favori. Mais on ne peut voir ſans étonnement, qu'un Prince qui ſe diſoit Protecteur de l'Egliſe, & Défenſeur de la Foi, ne craignît point de travailler de deſſein prémédité à former un Schisme dans l'Egliſe, pour contenter ſa paſſion. Pour ce qui regarde le Cardinal Wolſey, rien ne doit ſurprendre dans ſa conduite, puiſqu'il eſt certain qu'il étoit homme à ſacrifier toutes choſes à ſon ambition. La guériſon du Pape mit fin à toutes ces brigues, qui ne purent pourtant être ſi ſecretes, qu'elle ne vinſſent à ſa connoiſſance. Cela lui fit regarder le Cardinal Wolſey comme un Concurrent dangereux, & capable de le ſupplanter ſi l'occaſion s'en préſentoit, en prenant pour prétexte le défaut qui ſe trouvoit dans ſa naiſſance.

Wolſey fait quelques démarches pour parvenir au Pontificat.

Le Roi s'y employe fortement.

Quand

HENRI VIII. 1529.

Quand Clement VII. fut entierement rétabli, les pourſuites pour le Divorce ſe continuerent ſur le même pied qu'auparavant. Le Pape faiſoit eſperer que l'affaire ſe termineroit en Angleterre à l'avantage du Roi, par une Sentence des Légats, laquelle il confirmeroit lui-même pour la rendre plus authentique. Son but étoit de gagner du tems, & de faire enſorte qu'il ne parût point de meſintelligence entre lui & la Cour d'Angleterre, avant qu'il eût conclu ſon Traité avec l'Empereur, parce que c'étoit un moyen pour ſe faire acheter plus cherement. C'étoit dans cette vue que, pour empêcher que Henri ne s'impatientât, il avoit mis entre les mains de Gardiner un Bref, par lequel il s'engageoit à ne revoquer point le pouvoir donné aux Légats. Mais, outre que ce Bref étoit conçu en termes ambigus, il ſavoit bien qu'il ne ſe donneroit point de Sentence ſans ſon ordre exprès. Ce manege, que le Pape continuoit avec beaucoup d'artifices, donnoit au Roi quelque eſperance de le mettre dans ſes interêts. Pour y mieux réuſſir, il fit enſorte que le Roi de France envoya au Pape l'Evêque de Bayonne, qui avoit ordre de ſollicier fortement la déciſion de cette affaire. Il auroit fort ſouhaité que, de ſon propre mouvement, le Pape eût accordé une Bulle qui caſſât ſon Mariage, & lui donnât la permiſſion de ſe remarier avec une autre Femme; ou du moins, qu'il eût donné aux Légats une telle Commiſſion, qu'il ne fût pas à leur choix de juger autrement qu'en ſa faveur. Le Pape, charmé de ce qu'il s'attachoit ainſi à ſes propres projets, l'entretenoit toujours dans l'eſperance d'y réuſſir. Mais en même tems, il témoignoit une extrême crainte de ce que l'Empereur pourroit faire contre lui, & ſe ſervoit de ce prétexte pour differer la faveur qu'il ſembloit avoir deſſein d'accorder. En toute autre choſe, il étoit toujours prêt à gratifier le Roi. L'Evêché de Wincheſter étant devenu vacant par la mort de Richard Fox, & Henri l'ayant prié d'en diſpoſer en faveur du Cardinal Wolſey, les Bulles en furent incontinent expédiées. Il eſt vrai qu'elles furent taxées à quinze-mille ducats. Mais Wolſey n'en voulut donner que ſix-mille, diſant qu'il pouvoit fort bien s'en paſſer, puiſque le Roi l'avoit déja mis en poſſeſſion du temporel de l'Evêché. Cela marque bien dans quel eſprit il accumuloit ainſi les Bénéfices de l'Egliſe ſur ſa tête. Mais il n'y a là rien de ſurprenant, puiſque le Pape même ne faiſoit pas difficulté d'avouer dans ſa Bulle, qu'il ne conferoit cet Evêché au Cardinal, que pour lui aider à ſoutenir la dépenſe à quoi ſon rang l'engageoit.

Herbert. Hiſt. de la Reformation

Manege du Pape, pour retarder l'affaire du Divorce.

Le Pape donne à Wolſey l'Evêché de Wincheſter.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, l'Empereur hâtoit, autant qu'il lui étoit poſſible, la concluſion de ſon Traité avec le Pape, étant réſolu de lui accorder tout ce qu'il demandoit, plutôt que de lui donner lieu de ſe liguer avec ſes ennemis. Avant que le Pape fût aſſuré de cet accommodement, la Politique vouloit qu'il tînt l'Empereur lié, par la crainte que l'affaire du Divorce ne ſe terminât à la ſatisfaction du Roi d'Angleterre. Par conſéquent, il étoit de ſon interêt

Prétexte du Pape pour retarder l'affaire du Divorce.

HENRI VIII. 1529.

que cette affaire demeurât indécise, afin de faire comprendre à l'Empereur, qu'elle dépendoit du succès de la négociation qui se continuoit à Barcelone. Mais quand il le vit à peu près venu à son point, il commença insensiblement à chercher des prétextes pour rompre les engagemens qu'il avoit avec Henri. Ainsi, la restitution de *Ravenne* & de *Cervia* fut encore mise en avant, le Pape feignant de croire que si Henri l'avoit voulu, il auroit déja ces deux Villes, & prenant de là un prétexte de mécontentement contre lui. D'un autre côté, l'Empereur étant assuré de l'intention du Pape, fit faire, au nom de la Reine Catherine, une Protestation contre tout ce qui se feroit en Angleterre dans l'affaire du Divorce, avec une déclaration qu'elle recusoit les deux Légats, sur ce que l'un d'eux étoit notoirement dévoué au Roi, & que l'autre étoit Evêque de Salisburi. Les Ministres du Roi firent tous les efforts possibles pour persuader au Pape de rejetter cette Protestation. Mais il répondit, qu'il ne le pouvoit sans se déclarer trop partial pour le Roi, puisqu'une Protestation ne faisoit aucun tort à la Cause même. Que ce seroit une chose fort étrange que de refuser à une Reine le droit de protester, auquel la moindre personne pouvoit prétendre. Tout cela, joint à plusieurs autres circonstances, & à des avis certains que le Pape traitoit avec l'Empereur, ôta aux Ministres d'Angleterre toute esperance de pouvoir jamais rien obtenir de lui. Dans cette pensée, ils écrivirent au Roi, qu'on ne faisoit que les amuser, & que si le Procès n'étoit promptement vuidé en Angleterre, il étoit dangereux qu'il ne fût enfin évoqué à Rome. Sur cette Lettre, le Roi résolut de poursuivre le Divorce devant les Légats, sans se laisser plus longtems amuser par des paroles illusoires. Cependant, quand on examina l'Acte par lequel le Pape s'étoit engagé à ne revoquer point le Pouvoir des Légats, on le trouva conçu en termes généraux ou équivoques, qui lui laissoient la liberté de faire ce qu'il jugeroit à propos. Ainsi, pour s'assurer s'il avoit agi de bonne-foi en signant cet Acte, Gardiner eut ordre de lui représenter, que le papier sur lequel il étoit écrit avoit été tellement mouillé en le portant en Angleterre, que l'écriture en étoit presque entierement effacée, & que le Roi le prioit d'en signer un autre. Mais Clement trouva quelque défaite pour s'en dispenser. Ainsi le Roi, étant convaincu qu'il n'avoit rien à esperer de la Cour de Rome, où l'Empereur avoit trop de crédit, rappella Gardiner & Bryan, & envoya *Bennet* à Rome, seulement pour empêcher, autant qu'il dépendroit de lui, l'évocation de la Cause. Cet Envoyé y porta une Lettre des deux Légats, adressée au Pape & aux Cardinaux, dans laquelle ils disoient, que le principal point de la Cause qu'ils avoient à juger, consistoit à savoir si Jule II. avoit pu accorder la Dispense, ou s'il avoit excedé son pouvoir. Que, puisqu'il s'agissoit uniquement de décider touchant l'autorité du Chef de l'Eglise, ils concevoient que c'étoit une chose au-dessus d'eux; & qu'ainsi leur opinion étoit, que le Pape feroit bien d'évoquer la Cause à soi. Qu'au reste, ils ne dou-

Protestation au nom de la Reine Catherine.

Henri prend la résolution de faire juger le procès par les deux Légats.

Il tâche inutilement de surprendre le Pape.

Lettre des deux Légats au Pape.

Digitized by Google

doutoient point que le Roi n'y donnât ſon conſentement, pourvu qu'il eût quelque aſſurance qu'elle ſeroit décidée en ſa faveur. Il eſt difficile de comprendre la raiſon qui pouvoit avoir porté le Cardinal Wolſey à ſigner une telle Lettre, ſi directement contraire aux interêts du Roi. Car, quoiqu'il ſemblât que les Légats préſuppoſoient ſon conſentement, il étoit pourtant manifeſte que la raiſon de l'évocation ſubſiſtoit toujours, ſoit que le Roi y conſentît ou non. Par conſéquent, ils fourniſſoient au Pape un prétexte plauſible d'évoquer la Cauſe, ce que le Roi craignoit ſur toutes choſes. Wolſey s'étoit-il laiſſé duper par Campegge? ou avoit-il ſacrifié les interêts de ſon Maitre? L'un & l'autre eſt difficile à croire; & néanmoins, les Hiſtoriens aſſurent qu'une des principales cauſes de ſa disgrace fut une Lettre qu'il avoit écrite au Pape, & qui vint à la connoiſſance du Roi, par le moyen de *Bennet*: & ce pourroit bien être celle-ci. En effet, il étoit inexcuſable, s'il la ſigna ſans l'approbation du Roi; & d'un autre côté, on ne peut comprendre que le Roi eût été aſſez aveugle, pour ne pas voir la conſéquence d'un tel avis.

HENRI VIII. 1529.

Obſervation ſur cette Lettre par rapport à Wolſey.

Quoique Campegge fût arrivé en Angleterre au mois d'Octobre de l'année précedente, on étoit à la fin du mois de Mai de celle-ci, ſans qu'il ſe fût fait aucune démarche pour proceder au Jugement de l'affaire qui l'y avoit appellé. Le Roi s'étant laiſſé amuſer par le Pape, qui avoit interêt de gagner du tems, avoit toujours eſperé d'obtenir une Bulle qui caſſât ſon Mariage, ſans être obligé de paſſer par les formalitez d'un Jugement. Mais enfin, ſes Envoyez lui ayant fait comprendre qu'il s'y attendoit en vain, il ſe réſolut à proceder devant les Légats. Pour cet effet, le 31. de Mai, il leur fit expédier une Permiſſion d'agir en conſéquence de la Commiſſion qu'ils avoient du Pape. Ils s'aſſemblerent le même jour, & nommerent des Ajoints, pour examiner avec eux les Pieces du Procès & les témoignages. Dès la premiere Séance, il parut que Campegge avoit deſſein de faire traîner le Jugement, puiſqu'après que la Commiſſion fut lue, il ordonna que le Roi & la Reine ſeroient citez pour le 18. de Juin. C'étoit un terme bien long, ſi l'on avoit eu deſſein d'expédier promptement cette affaire, ſur-tout les Parties ſe trouvant à Londres même, ou dans quelqu'une de leurs Maiſons, au voiſinage de cette Ville. Au reſte, quoique Wolſey fût plus ancien Cardinal que Campegge, il lui ceda pourtant la Préſidence, pour faire voir qu'il prétendoit agir ſans partialité. Ainſi, depuis le premier jour juſqu'à la fin, ce fut Campegge qui fit tout, ſans qu'il parût que Wolſey s'oppoſât jamais aux délais affectez que ſon Collegue mettoit entre les Séances. Je n'entrerai pas plus avant dans le détail de ce fameux Procès, qu'on peut voir bien au long dans l'excellente Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre, connue de tout le monde; & je me contenterai d'en rapporter en gros les circonſtances les plus remarquables.

Les Légats s'aſſemblent pour juger le procès.

Act. Publ. T. XIV. p. 295.

Artifices de Campegge pour tirer l'affaire en longueur.

Wolſey cede la Préſidence à Campegge.

HENRI VIII. 1529.

Procedures dans le Jugement.

Dans la ſeconde Séance, les Procureurs de la Reine recuſerent les deux Légats. Mais la recuſation n'ayant pas été jugée valable, on lui donna encore un délai juſqu'au 21. Ce jour-là, le Roi & la Reine comparurent en perſonne. Mais la Reine, ſans rien dire aux Légats, alla ſe jetter aux pieds du Roi, & lui fit un Diſcours fort tendre, qu'elle finit en lui demandant pitié & juſtice, après quoi elle ſe retira; & depuis ce jour-là, elle ne voulut plus comparoître, ni ſouffrir que perſonne parlât en ſon nom pour défendre ſa Cauſe. Dès qu'elle fut ſortie, le Roi prit la parole & dit, qu'il étoit très content de la Reine, & qu'en demandant à ſe ſéparer d'elle, il n'agiſſoit abſolument que par un motif de Religion & de conſcience. Il ajouta, que les ſcrupules qu'il avoit ſur ſon Mariage étoient nez de ceux de l'Evêque de Tarbe, & qu'ils avoient été confirmez par le ſentiment de tous les Evêques d'Angleterre. L'Archevêque de Cantorberi confirma ce que le Roi avoit dit, touchant les Evêques. Mais *Fiſher*, Evêque de Rocheſter, nia d'avoir ſigné l'Ecrit qui avoit été préſenté au Roi. Cependant, la Reine fut encore citée pour le 25. de Juin, & ce jour-là, au-lieu de comparoître, elle fit porter aux Légats un Appel en forme de tout ce qu'ils avoient fait ou feroient dans la ſuite. Mais cela n'empêcha pas qu'elle ne fût déclarée contumace. Ce même jour, le Procès fut réduit ſous certains Chefs, ſur leſquels les témoins devoient être ouïs. Le principal de ces Articles étoit, la conſommation du Mariage du Prince Arthur avec Catherine, que la Reine avoit niée avec ſerment, & qui néanmoins fut prouvée par le témoignage de diverſes perſonnes, autant qu'une choſe de cette nature le peut être. Ces preuves conſiſtoient dans l'âge, la ſanté, & la vigueur de corps du Prince, & dans les diſcours qu'on avoit ouïs de ſa bouche le lendemain de ſes nôces: de ſorte qu'il falloit néceſſairement qu'Arthur ou Catherine n'euſſent pas dit la vérité, l'un par vanité, ou l'autre par interêt.

Act. Publ. Tom. XIV. p. 299, 300.

La Reine appelle des procedures des Légats.

Le Pape reçoit la nouvelle de la concluſion de ſon Traité avec l'Empereur.

Pendant qu'on travailloit en Angleterre au Jugement de ce Procès, les Miniſtres de l'Empereur preſſoient vivement le Pape d'évoquer la Cauſe à Rome, & ceux de Henri n'étoient pas moins ardens à ſolliciter le contraire. On faiſoit encore plus, puiſque de chaque côté on le ménaçoit de le faire dépoſer, à cauſe qu'il étoit bâtard. Le Pape feignoit d'être intimidé par ces menaces; & cette crainte, qu'il paroiſſoit avoir également s'il ſe déclaroit pour l'un ou pour l'autre, lui fourniſſoit un prétexte de demeurer irréſolu, juſqu'à ce qu'il eût reçu avis de la concluſion de ſon Traité avec l'Empereur. Enfin, cette agreable nouvelle lui étant venue, il réſolut d'évoquer la Cauſe du Divorce avant que de publier le Traité, de peur qu'on ne crût que c'en étoit un des Articles. Foible précaution, pour effacer, ou pour prévenir un tel ſoupçon.

Conditions du Traité.

Ce Traité, qui avoit été ſigné à Barcelonne le 29. de Juin, portoit en ſubſtance: Que l'Empereur rétabliroit la Maiſon de Medicis à Florence,

Digitized by Google

rence, ſur le même pied qu'elle y étoit auparavant. Qu'il feroit rendre au Pape *Ravenne* & *Cervia*. Qu'il le mettroit en poſſeſſion de *Modene* & de *Reggio*, ſauf les droits de l'Empire. Qu'il lui aideroit à ſe rendre maitre de *Ferrare*. Que François Sforze ſeroit rétabli à Milan, s'il étoit innocent : mais que s'il étoit trouvé coupable, l'Empereur ne diſpoſeroit du Duché qu'en faveur d'un Prince agreable au Pape. Que le Pape & l'Empereur employeroient leurs armes temporelles & ſpirituelles contre les Hérétiques d'Allemagne. Qu'Alexandre de Medicis épouſeroit Marguerite, Fille naturelle de l'Empereur. Que le Pape accorderoit à l'Empereur la quatrieme partie des biens Eccléſiaſtiques de ſes Etats, pour faire la Guerre aux Turcs. Qu'il donneroit l'abſolution à tous ceux qui, de fait ou de conſentement, avoient eu part à la priſe & au ſac de Rome. Qu'auroit pu eſperer le Pape de plus avantageux, quand même il auroit été victorieux dans la derniere Guerre? Mais l'Empereur ne crut pas pouvoir acheter trop cherement l'amitié du Pontife, qui auroit pu lui cauſer encore beaucoup d'embaras, s'il ſe fût réuni avec la France, l'Angleterre, & la Republique de Veniſe. HENRI VIII. 1529.

Le Pape, ayant conclu ſon Traité avec l'Empereur, donna lui-même avis aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, le 9. de Juillet, de la réſolution qu'il avoit priſe d'évoquer la Cauſe du Divorce à Rome. Ils firent tous les efforts poſſibles pour l'en détourner, en lui repréſentant, que par là, le St. Siege alloit perdre l'Angleterre ſans eſperance de retour. Mais tout cela fut inutile. Par le Traité qu'il venoit de conclure avec l'Empereur, la Maiſon de Medicis devoit être rétablie dans le Gouvernement de Florence : cela ſeul étoit capable de contrebalancer dans ſon ame, tous les dangers auxquels il expoſoit le St. Siege, tant il avoit d'affection pour cette Maiſon, de laquelle il étoit iſſu, quoique d'une maniere illégitime. Ainſi, le 15. de Juillet, il ſigna la Bulle qui évoquoit la Cauſe du Divorce à Rome. Dès le lendemain, il en donna connoiſſance à Caſali Ambaſſadeur ordinaire du Roi, & à Bennet qui lui avoit été envoyé en dernier lieu. Il leur allegua, pour juſtifier l'évocation, diverſes raiſons, qui auroient pu être de quelque poids au commencement du Procès, en ſuppoſant qu'il eût été entierement impartial ; mais qui avoient perdu toute leur force, après toutes les démarches qu'il avoit faites, & après la concluſion de ſon Traité avec l'Empereur. Trois jours après, il fit partir un Courier pour aller porter la Bulle d'évocation en Angleterre, où les procedures ſe continuoient avec beaucoup de lenteur, par les artifices du Cardinal Campegge qui préſidoit au Jugement.

Le Pape évoque le procès du Divorce à Rome.

Il envoye un Courier en Angleterre.

La Reine, qui avoit été citée pour le 25. de Juin, ainſi qu'il a été déja dit, n'ayant point comparu ce jour-là, on lui donna un nouveau délai, juſqu'au 28., & on la fit citer de nouveau, par l'Evêque de Bath & Wells, quoique fort inutilement. Le 28., on fit lire quelques dépoſitions, après quoi la Séance fut remiſe au 5. de Juillet, auquel jour, à

Continuation des procedures.

Campegge donne divers délais.

Act. Publ. T. XIV. pag. 302.

HENRI VIII. 1529.

à cauſe de certaines Vacations qui s'obſervoient à Rome, la Séance fut encore renvoyée au 12. La Cour ſe raſſembla le 12, le 14, le 17, le 21, & le 23. Comme il n'y avoit plus rien à faire qu'à prononcer la Sentence, chacun croyoit que tout ſeroit terminé dans cette derniere Séance; mais on fut étrangement ſurpris, quand on entendit le Cardinal Campegge ajourner la Cour juſqu'au 1. d'Octobre. Il allegua pour raiſon, que c'étoit le tems des grandes Vacations à Rome, & qu'il étoit indiſpenſablement obligé de ſe conformer à cet uſage.

Il ajourne la Cour juſqu'au mois d'Octobre.

C'eſt ainſi que ce Légat, qui avoit le ſecret du Pape, jouoit le Roi, à peu près de la même maniere que le Pape l'avoit joué à Rome, depuis près de deux ans que l'affaire étoit commencée. Henri fut autant indigné que ſurpris du procedé des Légats: mais il ſut diſſimuler ſa ſurpriſe & ſon chagrin. Peu de tems après, il connut manifeſtement quel avoit été le but de ces délais affectez, quand il ſut que, malgré ſon engagement, le Pape avoit évoqué la Cauſe. La Bulle d'évocation étant arrivée, il ne voulut pas permettre qu'on la lui ſignifiât; mais il fit entendre aux Légats, qu'il étoit content qu'ils obeiſſent aux ordres du Pape. Ce n'étoit pas ſans raiſon, qu'il ne vouloit pas que la Bulle lui fût ſignifiée. Il y étoit cité à comparoitre à Rome dans quarante jours; ce qu'il n'auroit pu faire ſans contrevenir aux Loix du Royaume, qui défendoient d'obeïr à ces ſortes de Citations, & de porter les Cauſes à une Cour étrangere. C'étoit ſur ce fondement qu'il avoit toujours inſiſté à ce que le Procès fût jugé dans le Royaume. Outré cela, on avoit inſeré dans la Bulle des cenſures contre lui, s'il n'obeïſſoit pas à la Citation, comme on auroit pu faire contre un ſimple Particulier. Quelque tems après, le Pape lui fit une eſpece de reparation ſur ce ſujet, en revoquant ces cenſures par un Bref, où il proteſtoit qu'elles y avoient été miſes contre ſon intention. Mais quant à la Citation même, il ſe contenta de prolonger le délai juſqu'à Noël.

La Bulle d'évocation arrive à Londres.

Le Roi eſt cité à Rome.

Le Pape revoque les peines comminatoires. *Act. Publ. T. XIV. p.* 346.

La figure que fit le Cardinal Wolſey pendant le prétendu Jugement de ce Procès, fut toute extraordinaire. C'étoit l'homme du monde le plus fier & le plus hautain; il étoit plus ancien Cardinal que ſon Collegue; & néanmoins, on le voyoit lui ceder en tout, & lui laiſſer faire ce qu'il vouloit, ſans jamais s'oppoſer à ſes ſentimens. Si l'affaire avoit réuſſi ſelon le deſir du Roi, on auroit ſans doute loué ſa conduite. Mais tout s'étant tourné au préjudice de ce Prince, il n'étoit pas poſſible que le Cardinal évitât le ſoupçon d'avoir trahi ſes interêts, ou du moins, de l'avoir très mal ſervi. Henri lui-même en fut perſuadé, quoiqu'il ne le fit pas ſi-tôt paroitre. D'un autre côté, Anne de Bollen, qui avoit toujours cru le Cardinal dans ſes interêts, ne pouvoit revenir de ſa ſurpriſe quand on lui apprit ce qui s'étoit paſſé. Le Roi l'avoit éloignée de la Cour pendant que les Légats étoient occupez au Jugement du Procès: mais elle y fut rappellée dès que la Bulle d'évocation fut arrivée. On prétend qu'elle ne con-

Obſervation ſur la conduite du Cardinal Wolſey.

contribua pas peu à confirmer les ſoupçons que le Roi avoit déja conçus contre le Cardinal. Elle étoit perſuadée que ſi Wolſey l'avoit voulu, l'affaire auroit pris un autre tour; mais qu'il avoit changé de penſée ſur ce ſujet. Soit que ſon opinion fût fondée, ou que le chagrin de ſe voir encore ſi éloignée de ſes eſperances aigrît ſon eſprit contre le Cardinal, elle ne le regarda plus que comme un ennemi digne de toute ſa vengeance. Ainſi, ayant trouvé le Roi diſpoſé à écouter tout ce qu'on voudroit lui dire contre ſon Miniſtre, elle ne négligea rien de ce qui pouvoit contribuer à le ruïner. En cela elle étoit aſſiſtée de diverſes perſonnes du premier rang, qui n'avoient pas ſujet d'aimer cet orgueilleux Prélat. HENRI VIII. 1529.

Il eſt aiſé de comprendre, combien Henri avoit de chagrin de ſe voir tout à coup ſi éloigné de ſon but. Le Pape s'étoit ligué avec l'Empereur, qui étoit proprement ſa Partie. François I., de qui il avoit attendu un puiſſant ſecours en cas de beſoin, venoit de conclure à Cambrai avec l'Empereur un Traité, par lequel il s'étoit engagé à ne donner aucun ſecours aux ennemis de ce Prince. Enfin, la Reine Catherine demeuroit toujours obſtinée à ne vouloir accepter aucun expédient qui pût lui faire perdre la qualité de Femme du Roi. D'un autre côté, l'amour que Henri avoit pour Anne de Bollen, & qu'il s'étoit flatté de pouvoir ſatisfaire par un légitime Mariage, ne contribuoit pas peu à augmenter ſon chagrin. Il ne ſavoit comment s'y prendre pour ſe défaire de la Reine, qui, par ſon obſtination, avoit beaucoup alteré les ſentimens d'eſtime & d'affection qu'il avoit toujours eus pour elle. L'eſprit rempli de ces fâcheuſes penſées, & ne ſachant à quoi ſe déterminer, il réſolut de faire un voyage dans quelques-unes des Provinces de ſon Royaume, pour tâcher de diſſiper ſon chagrin.

Le Roi eſt dans une extrême inquietude. *Hiſt. de la Reform.*

Il fait un voyage.

Pendant ce voyage, il alla coucher une nuit à Waltham, où Edouard Fox & le Secretaire Gardiner ſe trouverent logez dans la maiſon d'un Gentilhomme qui avoit deux Fils, dont il avoit commis l'éducation à *Thomas Cranmer*. C'étoit un Docteur en Théologie, qui, ayant été Profeſſeur à Oxford, avoit perdu ſa Charge, parce qu'il s'étoit marié. Il avoit voyagé en Allemagne, où il avoit lu les Livres de Luther, & embraſſé ſa Doctrine, mais avec plus de moderation qu'on n'en voyoit ordinairement dans les premiers Diſciples de ce Reformateur. Pendant le ſouper, Cranmer étant à table avec Fox & Gardiner, la converſation tomba ſur l'affaire du Divorce; & comme le Maitre de la Maiſon avoit informé les deux Courtiſans du mérite & de la capacité de Cranmer, ils le prierent de dire ſon ſentiment ſur ce ſujet. Cranmer s'en excuſa d'abord modeſtement; mais ils le preſſerent tant, qu'il ne put s'en défendre. Ainſi, après avoir établi l'état de la queſtion, il dit qu'il ne voyoit point de meilleur moyen pour tirer le Roi de l'embaras où il ſe trouvoit, que de faire prendre, par écrit, les ſentimens de toutes les Univerſitez de l'Europe,

Le Docteur Cranmer lui ouvre une voye pour ſe tirer d'embaras.

HENRI VIII. 1529.

pe, & de toutes les perſonnes les plus verſées dans la Théologie & dans le Droit. Qu'il arriveroit de deux choſes l'une, ou que les Univerſitez & les Savans jugeroient la Diſpenſe de Jule II. ſuffiſante, ou qu'ils la croiroient invalide. Qu'au premier cas, la conſcience du Roi auroit lieu d'être appaiſée; & qu'au ſecond cas, le Pape n'oſeroit jamais prononcer contre les ſentimens de tout ce qu'il y avoit de gens habiles & ſavans dans la Chretienté. Fox & Gardiner ayant goûté cet avis, en firent part au Roi, qui entrant d'abord dans les vues de l'Auteur, s'écria transporté de joye, *que pour le coup il tenoit la truye par l'oreille*; expreſſion qui, dans ſa groſſiereté, ne laiſſoit pas de marquer la ſatisfaction que le Roi recevoit de cet expédient. En même tems, il fit appeller Cranmer, qui, lui ayant expliqué plus au long ce qu'il n'avoit dit à table que ſuccinctement, s'acquit tellement ſon eſtime, que dès ce moment, il lui fut ordonné de ſuivre la Cour. C'eſt ce même Docteur que nous verrons bien-tôt faire une figure conſiderable en Angleterre, & jetter les premiers fondemens de la Reformation dans ce Royaume.

Le Roi conçoit beaucoup d'eſtime pour Cranmer.

Campegge s'en retourne à Rome.

Le Roi étant de retour de ſon voyage, le Cardinal Campegge, dont la Commiſſion avoit été revoquée, prit congé de lui, comme n'ayant rien de plus à faire en Angleterre. Henri eut aſſez de moderation pour ne lui rien témoigner du juſte reſſentiment qu'il avoit de ſon procedé, & lui fit aſſez bon viſage. Mais, dans le tems que ce Cardinal étoit prêt à s'embarquer, les Officiers de la Douane fouillerent tout ſon bagage, ſous pretexte de chercher s'il n'y avoit rien de contrebande. Apparemment le Roi eſperoit d'y trouver la Bulle Décrétale, qu'il avoit vue entre ſes mains, ne ſachant point qu'elle eût été brûlée. Campegge fit grand bruit de cette inſulte, & écrivit au Roi pour lui en demander reparation, comme d'un affront fait à un Légat du St. Siege. Henri lui répondit ſechement, que les Officiers de la Douane avoient fait leur devoir, en exécutant des ordres établis depuis longtems à l'égard des gens qui ſortoient du Royaume: Qu'il s'étonnoit qu'il fît valoir ſa qualité de Légat, après avoir été revoqué; & encore plus, de ce qu'étant Evêque de Salisburi, il fût ſi ignorant des Loix du Royaume, qu'il oſât prendre cette qualité ſans ſa permiſſion. Campegge, comprenant par cette réponſe que le Roi n'avoit pas intention de le ſatisfaire, ſe trouva trop heureux qu'on voulût bien le laiſſer partir.

On fouille ſon bagage.

Il s'en plaint inutilement.

Chute du Cardinal Wolſey.

Ce n'étoit pas ſans raiſon, que ce Cardinal ſouhaitoit de ſe voir hors d'Angleterre. De quelque moderation dont le Roi eût uſé à ſon égard, il ne pouvoit pas ignorer combien on étoit mécontent de lui, après avoir vu, quelques jours avant ſon départ, le train que les affaires du Cardinal Wolſey ſon Collegue commençoient à prendre. Le 9. d'Octobre, le Procureur Général du Roi avoit porté une accuſation contre Wolſey, comme coupable d'avoir violé le Statut de *Præmunire*. Le 17. du même mois, le Roi lui fit demander le Grand Sceau,

Il eſt accuſé.

Le Roi lui ôte le grand Sceau.

Sceau, quoiqu'il le lui eût donné pour toute ſa vie. Cela fût cauſe que le Cardinal fit quelque difficulté de s'en deſſaiſir: mais enfin, il obeït à une ſeconde Juſſion, & peu de jours après, le Roi remit le Grand Sceau entre les mains de *Thomas Morus*, homme généralement eſtimé, à cauſe de ſa grande integrité. Le Cardinal n'eut pas plutôt rendu le Grand Sceau, que le Procureur Général préſenta encore d'autres Articles d'accuſation contre lui. Le Roi lui ayant permis de nommer des Proçureurs pour ſe défendre, il en choiſit deux qui ſe preſenterent pour lui, & proteſterent en ſon nom, qu'il avoit ignoré que l'impetration des Bulles, dont il étoit accuſé, fût contraire aux Loix du Royaume, & préjudiciable à la Prérogative Royale. Quant aux faits qu'on mettoit en avant contre lui, ils dirent qu'il les avouoit, & qu'il ſe remettoit entierement à la clémence du Roi. Il fut accuſé deux fois, comme il a été déja dit, ſavoir le 9. & le 18. d'Octobre, & toutes les deux fois, il fut trouvé coupable & mis hors de la protection des Loix. Selon les apparences, on l'accuſa d'abord d'avoir impetré diverſes Bulles, ſans la permiſſion expreſſe du Roi; & la ſeconde fois, d'avoir exercé en Angleterre la Charge de Légat à Latere, ſans en avoir reçu la permiſſion par des Lettres Patentes, contre la diſpoſition de la Loi.

HENRI VIII. 1529.

Act. Publ. T. XIV. p. 349. Autre accuſation contre lui. *Ibid. Pag. 348.*

Il eſt mis hors de la protection des Loix.

Dès que le Cardinal eut été mis hors de la protection des Loix, le Roi lui fit ordonner de quitter le Palais d'Yorck, & de ſe retirer à une Maiſon de Campagne qui lui appartenoit comme Evêque de Wincheſter. Enſuite, il fit faire un Inventaire de tous ſes biens, qui comprenoient des richeſſes immenſes, acquiſes par beaucoup d'injuſtices. On dit qu'il ſe trouva dans ſa maiſon, mille pieces de Toile fine de Hollande. On peut juger du reſte par cet échantillon. Quelque tems après, il fit préſenter au Roi une très humble Requête, par laquelle il lui demandoit une Protection particuliere pour ſa perſonne, ſans quoi il diſoit qu'il ſe voyoit expoſé aux inſultes du moindre ennemi qui voudroit le maltraiter. Le Roi la lui accorda le 17. de Novembre, avec la faculté de pouvoir ſe défendre ſur toutes les accuſations qui pourroient à l'avenir être intentées contre lui. De plus, il lui laiſſa l'Archevêché d'Yorck, & l'Evêché de Wincheſter. On ne peut que difficilement comprendre la conduite du Roi à l'égard du Cardinal, puiſque, dans le tems même qu'il paroiſſoit le plus irrité contre lui, il lui envoya une certaine bague, qui étoit un ſignal établi entre eux de la continuation de ſon affection pour lui. Le Cardinal, qui étoit alors en chemin pour ſe rendre à ſa Maiſon de Campagne proche de Wincheſter, fut ſi transporté de joye à la vue de cette bague, qu'il deſcendit de ſon cheval, & ſe mit à genoux dans la boue pour la recevoir. Mais cette eſperance ne lui dura pas longtems. Ses ennemis, qui avoient l'oreille du Roi, prirent tant de ſoin d'aigrir de plus en plus ſon eſprit contre lui, qu'enfin il fit porter ſon affaire au Parlement.

Inventaire des biens du Cardinal.

Le Roi lui accorde une Protection. *Ibid. pag. 351.*

Il ſemble pancher vers la clémence.

L'affaire de Wolſey eſt portée au Parlement.

HENRI VIII. 1529.

Mylord Herbert a donné, dans ſon Hiſtoire, les quarante-quatre Articles d'accuſation que la Chambre Haute fit dreſſer contre le Cardinal, qui different beaucoup de ceux que le Procureur-Général avoit produits, ſoit devant la Chambre Etoilée, ou ailleurs. Celui-ci l'avoit accuſé d'avoir violé le Statut de *Præmunire*, & d'avoir exercé la Charge de Légat à Latere ſans une permiſſion expreſſe du Roi. En cela, il agiſſoit ſelon la teneur du Statut de *Præmunire*, qui portoit, que perſonne n'en ſeroit exempt, que ceux à qui le Roi voudroit bien l'accorder par ſes Lettres Patentes. Or comme le Cardinal n'avoit pas pris la précaution de ſe faire expédier une permiſſion en forme, il étoit ſujet à la peine, ſelon la rigueur de la Loi. Mais dans les Articles de la Chambre Haute, il n'y avoit rien de tel. En effet, il auroit été contre l'équité, d'accuſer le Cardinal d'avoir exercé la Charge de Légat ſans la permiſſion du Roi, puiſque perſonne ne pouvoit ignorer que le Roi n'y eût conſenti, quoique ce ne fût pas de la maniere preſcrite par les Loix. Le Procureur Général faiſoit bien de s'en tenir à la rigueur du Statut, ſelon le devoir de ſa Charge: mais il auroit été indigne de la Chambre des Pairs, de ſe ſervir d'un défaut de formalité pour perdre un de leurs Confreres. Ainſi, les Articles que cette Chambre produiſit, rouloient ſur des crimes qui n'avoient aucun rapport au Statut de *Præmunire*. Le Cardinal y étoit principalement accuſé d'avoir abuſé du pouvoir de Légat, contre le Serment qu'il avoit prêté lorſqu'il avoit été admis à exercer ſa Légation: D'avoir uſé tiranniquement de l'autorité que ſa Charge de Grand Chancelier lui donnoit: De s'être en pluſieurs occaſions rendu égal au Roi: D'avoir donné divers ordres importans, ſans lui en avoir rien communiqué: D'avoir agi deſpotiquement en pluſieurs occaſions, comme s'il avoit été plutôt Souverain que Miniſtre. Tous les autres Articles étoient de la même nature, & rouloient ſur l'abus qu'il avoit fait des Charges de Légat, de Chancelier, de Premier Miniſtre, & de la faveur dont le Roi l'avoit honoré. Mais je ne puis en paſſer ſous ſilence un qui paroit bien ſingulier. C'étoit que le Cardinal, n'ignorant pas qu'il avoit la Verole, avoit été aſſez effronté pour s'approcher tous les jours de la perſonne du Roi, & de lui parler ſouvent à l'oreille, ſans craindre de l'infecter de ſon haleine. Ces Articles ayant été portez aux Communes, Thomas Cromwell, Membre de cette Chambre, & Domeſtique du Cardinal, entreprit ſa défenſe d'une maniere qui lui fit beaucoup d'honneur, & qui fut une des principales cauſes de l'élevation où il ſe vit dans la ſuite. Il eſt vrai qu'il n'entreprit point de le juſtifier des crimes dont il étoit accuſé, mais ſeulement de faire voir, qu'il n'étoit pas coupable du crime de Haute Trahiſon, comme la Chambre Haute le prétendoit; en quoi il réuſſit ſelon ſes ſouhaits.

Difference entre l'accuſation de la Chambre Haute & celle du Procureur Général.

Thomas Cromwell le défend dans la Chambre Baſſe.

Il eſt préſentement néceſſaire de parler de la Paix de Cambrai, dont je n'ai dit qu'un mot en paſſant. Les differens entre Charles-Quint

Remarques ſur la Paix de Cambrai.

&

& François I. intereſſoient tellement toute l'Europe, qu'il eſt bien difficile d'entendre les Hiſtoires des autres Etats, ſi l'on n'a pas une idée bien nette des affaires de ces deux Monarques. François I. travailla, pendant tout le commencement de l'année 1529, à négocier la Paix avec l'Empereur. Après le mauvais ſuccés qu'il avoit eu dans la Guerre de Naples, il comprenoit bien qu'il n'avoit point d'autre reſſource pour recouvrer ſes deux Otages. Il ſavoit que le Pape entretenoit une négociation ſecrete en Eſpagne, & qu'il ne tenoit qu'à l'Empereur d'avoir la Paix avec tous les Potentats d'Italie, en rétabliſſant Sforze à Milan. Ainſi, quand la France & l'Angleterre auroient fait les plus grands efforts, ſelon les apparences, cela n'auroit ſervi qu'à hâter encore davantage la Paix d'Italie. Mais le Roi de France n'étoit pas même aſſuré de pouvoir faire agir Henri, qui vouloit toujours ménager le Pape & l'Empereur, dans l'eſperance où il étoit de pouvoir mieux obtenir leur conſentement à ſon Divorce, par la douceur, que par les armes. D'ailleurs, quoiqu'il ſe fût engagé à contribuer d'aſſez groſſes ſommes pour la Guerre, il ne les payoit pourtant qu'en papier, par des quittances ſur ce que François lui devoit. Ainſi, à proprement parler, ce n'étoit pas un ſecours pour la France, que les Guerres précedentes avoient épuiſée d'hommes & d'argent. François n'avoit donc point à balancer. Il falloit qu'il fît la Paix, à quelque prix que ce fût. Cependant, afin de la faire la moins mauvaiſe qu'il pourroit, il amuſoit les Venitiens, le Duc de Ferrare, & les Florentins, par de magnifiques promeſſes, de peur qu'ils ne le prévinſſent, & qu'après qu'ils auroient fait leur Paix avec l'Empereur, ſa condition n'en devînt plus mauvaiſe. Il leur faiſoit entendre, qu'il avoit réſolu de mener lui-même une puiſſante Armée en Italie. Il continua ce manege juſqu'à ce qu'il eut conclu le Traité de Cambrai, dans lequel il les abandonna tous à la diſcretion de l'Empereur. Selon les apparences, Henri étoit le ſeul de ſes Alliez qui avoit été inſtruit de ſes intentions. L'Empereur n'ignoroit pas la ſituation où les affaires du Roi de France ſe trouvoient; & ſans doute, il en auroit mieux profité, ſi l'invaſion que les Turcs ſe préparoient à faire en Hongrie & en Autriche, & les mouvemens que les Proteſtans commençoient à faire en Allemagne, ne lui euſſent fait ſouhaiter de laiſſer l'Italie en repos. D'ailleurs, il comprenoit que la Paix étoit l'unique moyen pour rompre l'étroite union de la France avec l'Angleterre. Si ces deux Monarques ſe fuſſent joints à la Ligue que les Proteſtans d'Allemagne projettoient pour leur commune défenſe, ils lui auroient cauſé des embaras qui euſſent pu rompre ſes meſures. Ce furent là les motifs qui diſpoſerent l'Empereur à la Paix, laquelle il ne laiſſa pourtant pas de faire acheter aſſez cherement à la France. Charles & François ſe trouvant dans la même diſpoſition, convinrent enſemble par des négociations ſecretes, des principaux Articles de la Paix, dont pourtant ils voulurent laiſſer en apparence tout l'honneur

HENRI VIII. 1529.

HENRI VIII. 1529. aux Dames. Au mois de Juillet, Marguerite d'Autriche, Tante de l'Empereur & Gouvernante des Païs-Bas, & Louïse de Savoye Ducheſſe d'Angoulême, Mere de François I., ſe rendirent à Cambrai, & y ſignerent le 5. d'Août un Traité, dont les principaux Articles étoient en ſubſtance:

Articles principaux de la Paix de Cambrai. *Guicciardin. Mezerai.*

Que l'Empereur ſe départiroit de la demande qu'il avoit faite touchant la Bourgogne, ſes droits ſur ce Duché demeurant pourtant en leur entier.

Que le Roi de France lui payeroit deux millions d'or pour la rançon de ſes Enfans, & retireroit toutes les Troupes qu'il avoit en Italie.

Qu'il lui cederoit la Souveraineté de la Flandre & de l'Artois.

Qu'il lui rendroit le Comté d'*Aſti*, avec tout ce qu'il tenoit dans le Duché de Milan.

Qu'il ſe départiroit de toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur le Royaume de Naples.

Qu'il épouſeroit la Reine Eleonor, à laquelle l'Empereur ſon Frere donneroit une Dot de deux-cens-mille écus.

Enfin, outre divers autres Articles particuliers, il s'engageoit à rétablir les Héritiers du feu Duc de Bourbon dans tous les biens de ce Prince, qui avoient été confiſquez.

François I. abuſe ſes Alliez.

Ce Traité ayant été ratifié, François I. fut quelque tems ſans oſer donner audience aux Ambaſſadeurs de Veniſe & de Florence, parce qu'il ne pouvoit qu'avec confuſion écouter les juſtes reproches qu'ils avoient à lui faire. Enfin, il les paya de quelque mauvaiſe excuſe, & de nouvelles promeſſes, qu'il n'exécuta pas mieux que celles qu'il leur avoit faites avant la Paix. Ce qu'il y eut de bien ridicule, c'eſt que, même depuis la Paix conclue, l'Evêque de Tarbe ſon Ambaſſadeur à Veniſe, n'en ayant pas été informé à tems, ſollicitoit puiſſamment le Sénat à ſoutenir la Guerre, par l'eſperance qu'il lui donnoit d'un puiſſant ſecours.

Généroſité de Henri envers François I. *Myl. Herbert.*

Il étoit encore aſſez étrange, que Henri ayant déclaré la Guerre à l'Empereur par un Héraut, il n'y eût pourtant entre eux aucun Traité particulier. Henri fut ſatisfait d'un Article inſeré dans celui de Cambrai, par lequel le Roi de France s'engageoit à lui payer deux-cens-quatre-vingt-dix-mille écus, que l'Empereur lui devoit, & à dégager la riche Fleur de lys, que l'Empereur Maximilien avoit donnée en gage à Henri VII. pour cinquante-mille écus. Il fit plus; car il donna généreuſement cette premiere ſomme à François, & fit préſent au Duc d'Orleans, ſon Filleul, de la ſeconde. Cela fait voir qu'en faiſant la Paix, François I. n'en avoit pas uſé avec Henri comme avec les Princes d'Italie, mais qu'il l'avoit convaincu de la néceſſité où il ſe trouvoit de la faire.

1529. L'Empereur ſe rend à Genes,

L'Empereur, étant convenu avec François I. des principaux Articles de la Paix, partit de Barcelonne avant que d'avoir reçu la nouvelle

le de la concluſion, & arriva le 12. d'Août à Genes, avec un Corps de neuf-mille hommes. La Paix de Cambrai ayant été publiée peu de tems après, les Venitiens, le Duc de Milan, le Duc de Ferrare, & les Florentins, que le Roi de France avoit abandonnez, ne virent plus d'autre reſſource que la clémence de l'Empereur, qui ſe trouvoit en état de leur faire payer cherement leur attachement pour la France. La diſcuſſion de leurs affaires ayant été renvoyée à une Conference que l'Empereur devoit avoir avec le Pape à Bologne, chacun y envoya des Ambaſſadeurs pour y prendre ſoin de ſes interêts. Ce fut là que l'Empereur ordonna, que les Venitiens rendroient au Pape *Ravenne* & *Cervia*, & à lui-même, quelques Places qu'ils tenoient encore dans le Royaume de Naples. François Sforze fut rétabli dans le Duché de Milan, ſous la condition de payer quatre-cens-mille écus comptant à l'Empereur, & cinq-cens-mille dans l'espace de dix ans, en dix payemens. Le Duc de Ferrare ayant offert de prendre l'Empereur pour Arbitre & pour Juge de ſes differens avec le Pape, ſon offre fut acceptée; Clement VII. ne croyant pas pouvoir faire rien de plus avantageux pour lui, que de ſe ſoumettre à la déciſion de l'Empereur, qui s'étoit déja engagé, par le Traité de Barcelonne, à lui faire rendre *Modene* & *Reggio*, & à lui aider à ſe mettre en poſſeſſion de Ferrare. Quant aux Florentins, il ne fut pas poſſible de les accorder avec le Pape. Ils ne vouloient point entendre parler d'accommodement, s'ils n'étoient aſſurez de conſerver leur liberté, étant réſolus de la défendre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang. Ils offroient pourtant de l'acheter par une ſomme d'argent. Mais le Pape leur offrit de ſon côté toutes ſortes de douceurs & d'avantages, pourvu que la Maiſon de Medicis fût rétablie dans Florence, ſur le même pied qu'elle y étoit avant qu'ils euſſent chaſſé le Légat. Les Parties n'ayant pu s'accorder, l'Empereur donna ordre au Prince d'Orange d'aſſieger Florence, & d'y rétablir les Medicis.

HENRI VIII. 1530.

& puis à Bologne; où il règle les affaires d'Italie. *Guicciardin.*

L'Empereur ayant terminé ſes affaires en Italie, avoit beaucoup d'impatience de ſe rendre en Allemagne, où les affaires de Religion commençoient à l'inquieter. Depuis quelque tems, les Proteſtans inſiſtoient toujours ſur la demande d'un Concile libre en Allemagne, qu'on leur avoit poſitivement promis, quoique ſans deſſein de leur tenir parole. Pendant la derniere Guerre, l'Empereur les avoit toujours amuſez de l'eſperance de leur accorder enfin ce Concile. Mais elle ne fut pas plutôt finie, que, dans la Conference qu'il eut à Bologne avec le Pape, il lui promit de faire tous ſes efforts pour les réduire, ſans qu'il fût néceſſaire d'aſſembler un Concile. Cependant, les Proteſtans ayant connu ſon deſſein, par la réponſe menaçante qu'il avoit faite à leurs Envoyez depuis la concluſion de la Paix, penſoient à faire une Ligue entre eux pour leur commune défenſe; & c'étoit ce qui inquietoit l'Empereur, & qui l'obligeoit à ſe hâter de finir ſes affaires d'Italie, pour pouvoir aller donner ordre à ceſ-

Il promet au Pape de travailler à la ruine des Proteſtans. *Sleidan.*

HENRI VIII. 1530.

celles d'Allemagne. Avant que de partir de Bologne, il y reçut la Couronne Imperiale de la main du Pape, le 24. de Fevrier 1530. C'étoit le jour de la fête de S. Matthias, qui étoit celui de ſa naiſſance, & qui, en diverſes occaſions, lui avoit été très heureux. Il partit enfin de Bologne le 22. de Mars de l'année 1530., pour ſe rendre en Allemagne, étant accompagné du Cardinal Campegge, qui devoit aſſiſter, de la part du Pape, à la Diete d'Augsbourg.

Il reçoit la Couronne Imperiale de la main du Pape. *Guicciardini.*

Le Prince d'Orange aſſiegea Florence, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de l'Empereur, & fut tué à ce Siege, que les Florentins ſoutinrent en déſesperez. Enfin, le 10. d'Août ils ſe virent contraints de capituler, mais pourtant ſous la condition expreſſe qu'ils conſerveroient leur liberté, laiſſant à l'Empereur le pouvoir de règler la forme du Gouvernement de leur Republique. Mais quelques jours après, les partiſans des Medicis ayant excité un tumulte dans la Ville, & ſe trouvant ſoutenus d'un grand nombre d'Officiers Espagnols qui y étoient entrez ſous divers prétextes, Clement VII. fut remis en poſſeſſion du Gouvernement. Enſuite l'Empereur, ſans faire attention à l'Article de la Capitulation qui conſervoit la liberté aux Florentins, établit *Alexandre de Medicis* ſon Gendre à Florence, ſur le même pied que ſes Ancêtres y avoient été autrefois, & rendit la Souveraineté héréditaire à ſa Famille.

Siege de Florence.

Capitulation.

La Maiſon de Medicis ſe remet en poſſeſſion du Gouvernement.

Alexandre de Medicis premier Souverain de Florence.

Le premier de Juin de cette même année, François I. recouvra ſes deux Fils qui étoient en ôtage en Espagne, après qu'il eut payé à l'Empereur douze-cens-mille écus comptant, & donné des ſuretez pour le reſte de la ſomme. Enſuite il épouſa Eleonor, ſuivant le Traité de Cambrai. S'il eût été obligé de trouver de l'argent comptant, pour payer à Henri ce que l'Empereur lui devoit, ainſi que le Traité le portoit expreſſément, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'auroit pas ſi-tôt retiré ſes Enfans d'Espagne. Mais il trouva dans Henri un ami génereux, qui, pour lui faciliter le recouvrement de ſes Enfans, lui donna liberalement les Originaux des Obligations de l'Empereur pour les lui rendre, auſſi bien que le Joyau engagé dont il a été parlé ci-deſſus. De plus, il ſe départit de toutes les prétentions qu'il pouvoit former par rapport aux frais qu'il avoit faits pour le ſecourir, & qui, ſelon une reconnoiſſance de François I. qui ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics, montoient à la ſomme de cinq-cens-douze-mille-deux-cens-vingt & deux écus d'or ſol, tant en argent comptant, qu'en quittances ſur les deux millions que François lui devoit. Il ne mit qu'une ſeule condition à une ſi grande liberalité. Ce fut que ſi François violoit la Paix & l'Alliance qu'ils avoient faite enſemble, il ſeroit toujours cenſé redevable de toutes ces ſommes; de quoi François lui donna une Obligation, en forme de Lettres Patentes.

Les deux fils de François I. ſont relâchez. *Guicciardin. Mezerai.*

Liberalité de Henri envers François I.

Act. Publ. T. XIV. pag. 360.

Par l'exécution du Traité de Cambrai, le Roi de France ſe trouvoit enfin dans une grande tranquillité, quoique la Guerre précedente lui eût couté des ſommes immenſes, la perte de Genes & de Milan, la Souveraineté de la Flandre & de l'Artois, une priſon d'un an

Henri pourſuit à Rome l'affaire du Divorce.

an, une infinité de chagrins, & peut-être un peu de ſon honneur & de ſa reputation. Mais il n'en étoit pas de même de Henri. Après avoir fait de très grandes dépenſes pour ſoutenir les interêts de ſon Allié, il demeuroit toujours embaraſſé dans l'affaire du Divorce, & en danger d'avoir bien-tôt l'Empereur ſur les bras. Cependant, comme il étoit naturellement ferme dans les projets qu'il formoit, toutes ces difficultez ne furent pas capables de le rebuter, & il réſolut de voir la fin de cette affaire, quoi qu'il en pût arriver. Thomas Cranmer étant alors bien avant dans ſon eſtime, il lui ordonna d'écrire ſur le Divorce, & le Docteur le fit avec une approbation univerſelle. Après cela, il eut ordre d'accompagner les Ambaſſadeurs que le Roi envoyoit au Pape & à l'Empereur pour faire un dernier effort, & pour tâcher de trouver quelque moyen de finir cette affaire qui lui cauſoit tant d'embaras. Ces Ambaſſadeurs trouverent le Pape & l'Empereur à Bologne, & eurent audience de l'un & de l'autre. Le Pape témoignoit bien quelque deſir de ſatisfaire le Roi; mais il n'oſoit rien faire ſans le conſentement de l'Empereur, qui proteſtoit hautement qu'il n'abandonneroit jamais la Reine ſa Tante. Cranmer ſoutint avec beaucoup d'ardeur la Cauſe de ſon Maitre, ce qui n'empêcha pas que le Pape ne le fît Pénitencier en Angleterre, pour faire plaiſir au Roi, qu'il tâchoit d'obliger dans des choſes de peu de conſéquence, pendant qu'il ne faiſoit rien pour lui par rapport à la principale.

HENRI VIII. 1530.

Cependant Henri, ſuivant l'avis de Cranmer, avoit envoyé des gens ſavans & habiles, en France, en Italie, en Allemagne, en Suiſſe, pour y conſulter les Univerſitez ſur l'affaire du Divorce. On voit, dans le Recueil des Actes Publics, les déciſions des Univerſitez de *Paris*, d'*Angers*, de *Bourges*, d'*Orleans*, de *Toulouſe*, de *Bologne*, de *Ferrare*, de *Padoue*, toutes uniformes, portant, que la Diſpenſe accordée par Jule II. pour le Mariage de Henri avec Catherine, étant contre la Loi de Dieu, ne pouvoit être regardée comme valide. On pourroit dire que les déciſions des Univerſitez de France étoient ſuſpectes, à cauſe de l'étroite union qu'il y avoit alors entre François I. & Henri. Mais on ne peut pas dire la même choſe de celles de Padoue & de Ferrare, & moins encore de celle de Bologne, Ville qui dépendoit du Pape. Le Docteur Burnet étant entré dans un grand détail ſur ce ſujet, ceux qui voudront examiner cette matiere de plus près, pourront conſulter ſon Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre. Il ſuffira de remarquer ici, que la queſtion étoit, ſi le Mariage de Henri avec la Veuve de ſon Frere étoit contre le Droit Divin; & cela ſuppoſé, ſi le Pape en avoit pu accorder la Diſpenſe. Les Univerſitez que je viens de nommer ſoutenoient qu'un tel Mariage étoit contraire à la Loi de Dieu, dont le Pape n'avoit pas le pouvoir de diſpenſer. Celles d'Angleterre, ayant été auſſi conſultées, décideront la même choſe; mais non pas ſans de grandes oppoſitions de la part de divers Docteurs. Il paroit d'abord

La plupart des Univerſitez décident en faveur de Henri.

Hiſt. de la Reformation; Act. Publ. T. XIV. pag. 390. & ſuiv.

Celles d'Angleterre font plus de difficulté.

HENRI VIII. 1530.

aſſez ſurprenant, que les deux Univerſitez d'Angleterre ayent trouvé plus de difficultez dans cette matiere, que les étrangeres. Mais cette ſurpriſe ceſſe quand on conſidere, que ces difficultez ne naiſſoient pas de la queſtion même, mais des conſéquences que la déciſion pourroit produire. La plupart des Membres de ces Univerſitez avoient de l'averſion pour la Doctrine de Luther, qui commençoit à ſe répandre en Angleterre, & ils craignoient de la favoriſer en décidant contre le Pape. D'ailleurs, ils voyoient bien que le Mariage du Roi avec Anne de Bollen ſeroit une ſuite de ſon Divorce avec Catherine; & c'étoit ce ſecond Mariage qu'ils auroient ſouhaité de pouvoir empêcher, parce qu'Anne de Bollen panchoit beaucoup du côté de la Reformation, & témoignoit une eſtime toute particuliere pour Cranmer, de qui, par la même raiſon, ils craignoient l'avancement.

Raiſons de cette difference.

Les Ambaſſadeurs qui avoient été envoyez en Italie, étant retournez ſans avoir rien fait, Henri, qui juſqu'alors avoit beaucoup ménagé le Pape, réſolut de changer de manieres à ſon égard. Il auroit dû connoître par l'expérience qu'il en avoit faite, que Clement n'étoit prenable que par ſon interêt. Il eſt certain que ſi, dès le commencement, il avoit témoigné plus de vigueur, & fait quelque puiſſant effort pour ſoutenir la Guerre en Italie, jamais ce Pontife n'auroit penſé à ſe liguer avec l'Empereur. Une bonne Flotte Angloiſe dans la Méditerranée auroit rendu François I. maître de Naples, & ſauvé la Ville de Genes. Par là, le Pape ſe ſeroit trouvé tellement bridé, qu'il auroit été bien aiſe d'avoir toujours le Roi d'Angleterre pour Ami. Au-lieu d'agir de cette maniere, Henri demeura tranquille pendant toute la Campagne de 1528, ſe laiſſant amuſer par les eſperances trompeuſes que le Pape lui donnoit. Ainſi les François ſe virent chaſſez du Royaume de Naples, & le Pape ſe vit en liberté de négocier avec l'Empereur pour recouvrer Florence, à quoi il n'auroit jamais penſé, ſi les François euſſent été ſuperieurs en Italie. Henri connut ſa faute, lorſqu'il n'étoit plus tems de la reparer, c'eſt-à-dire après que le Pape ſe fut uni avec l'Empereur, & que François ſe trouva les mains liées par le Traité de Cambrai. Il ſe trouva ſeul à ſe ſoutenir contre l'Empereur & contre le Pape; & ce ne fut pas un petit bonheur pour lui, que les Turcs & les Proteſtans d'Allemagne cauſerent à l'Empereur des embaras qui ne lui permirent pas de penſer à l'Angleterre. Ainſi, n'ayant plus de reſſource pour venir à bout de ce qu'il avoit entrepris, que celle qu'il pouvoit trouver dans ſon propre Royaume, il commença, quoiqu'un peu tard, à faire uſage des inclinations de ſes Sujets, dont la plupart n'étoient pas trop portez pour le Pape.

Fauſſes démarches de Henri dans l'affaire du Divorce.

Il ſe trouve dans un aſſez grand embaras.

On a vu en pluſieurs endroits de cette Hiſtoire, combien de tout tems les Anglois s'étoient plaints de la tirannie des Papes, & les remedes que les Parlemens avoient appliquez à ce mal. Il eſt vrai, que les interêts particuliers des Rois avoient rendu ces remedes aſſez inuti-

Diſpoſition des Anglois à l'égard des Papes, contraires aux interêts de leurs Rois.

tiles, parce qu'ayant eu ſouvent beſoin des Papes pour leurs affaires temporelles, ils n'avoient pas fait exécuter les Loix avec la rigueur néceſſaire. Mais cela n'avoit pas changé les inclinations des Anglois. Les principes des Lollards étoient encore profondément gravez dans les cœurs d'un grand nombre d'entre eux. Outre cela, les Livres de Luther, dont pluſieurs avoient été portez en Angleterre, y avoient fait beaucoup de fruit; de ſorte qu'on peut dire qu'au tems dont je parle, les Anglois en général avoient de la Religion une tout autre idée que leurs Ancêtres, ſur-tout par rapport à l'autorité du Pape. Les trois derniers Papes, *Alexandre VI.*, *Jule II.*, & *Leon X.*, avoient marqué ſi peu de pieté & de Religion dans leur conduite, & Clement VII. ſuivoit leurs traces de ſi près, qu'on en inferoit naturellement, qu'il étoit comme impoſſible, que J. Chriſt eût voulu donner le Gouvernement de ſon Egliſe à de tels Vicaires. Ainſi les Anglois étoient très diſpoſez à ſecouer le joug du Pape, ſi le Roi, pour ſes interêts particuliers, n'eût tenu la main à ſoutenir cette puiſſance exorbitante dont on ſe plaignoit depuis ſi longtems. Mais Clement VII. ne ſe fut pas plutôt détaché de lui pour ſe jetter entre les bras de l'Empereur, que les interêts du Roi devinrent communs avec ceux de ſes Sujets. C'eſt à cela principalement, qu'on doit attribuer tous les changemens dont il ſera parlé dans la ſuite.

HENRI VIII. 1530.

Les interêts du Roi & des Sujets ſe réunifient.

Henri ayant pris la réſolution de faire ſentir au Pape le danger où il ſe mettoit de perdre l'Angleterre, s'il demeuroit plus longtems dans ſa partialité pour l'Empereur, lui fit écrire par les Grands de ſon Royaume une Lettre vigoureuſe, ſuivant l'exemple que leurs Ancêtres leur en avoient donné ſous le Regne de Henri III. Ceux-ci lui diſoient nettement, „ que la Cauſe du Roi étant la leur propre, s'il „ continuoit plus longtems à leur refuſer ce qui étoit abſolument „ néceſſaire pour leur repos, ils ſe réſoudroient enfin à ſe procurer „ eux-mêmes le remede qu'ils attendoient vainement de lui." C'étoit en dire aſſez pour lui faire comprendre, que la patience des Anglois étoit à ſon dernier période, & qu'ils ne vouloient plus ſe laiſſer gourmander, ou même ſe laiſſer abuſer par la Cour de Rome. Véritablement, cette Lettre ne produiſit pas tout l'effet que le Roi en avoit attendu: mais elle ne laiſſa pas de faire connoître au Pape la diſpoſition des Anglois, & combien il étoit néceſſaire de les ménager. Ce fut par cette raiſon, qu'il prit le parti de répondre aux Grands d'une maniere fort moderée, en juſtifiant ſa conduite à l'égard du Roi, le mieux qu'il lui fut poſſible. Cependant, il fit appeller *Gregoire Caſali* Ambaſſadeur ordinaire du Roi, & lui inſinua, que l'affaire pourroit s'accommoder par le moyen d'une permiſſion qu'il accorderoit au Roi, d'avoir deux Femmes. C'eſt ce qu'on apprend d'une Lettre de cet Ambaſſadeur du 18. de Septembre, dans laquelle, après avoir informé le Roi de ce que le Pape lui avoit dit, il ajoutoit, que les Miniſtres même de l'Empereur ſouhaitoient que l'affaire ſe terminât par

Lettres des Grands d'Angleterre au Pape. *Act. Publ. T. XIV. p. 405.*

Réponſe du Pape.

Expédient propoſé par le Pape.

HENRI VIII. 1530.

cet expédient. Mais Henri étoit tellement en garde contre toutes les ruſes du Pape, qu'il ne fit aucune attention à cette ouverture. Sa réſolution étoit priſe, ou d'avoir une Bulle qui caſsât ſon Mariage, ou de ſe procurer lui-même, à quelque prix que ce fût, la ſatisfaction qu'il demandoit. Dans cette vue, craignant que, lorsqu'il y penſeroit le moins, le Pape n'envoyât en Angleterre quelque Bulle d'Excommunication ou d'Interdit, il fit publier une Proclamation qui défendoit, ſous de groſſes peines, de recevoir aucune Bulle de Rome, qui fût préjudiciable aux Prérogatives de la Couronne. Son deſſein étoit de porter ſon affaire au Parlement & à l'Aſſemblée du Clergé, & après avoir mis ces deux Corps dans ſes interêts, de faire juger la Cauſe en Angleterre, ſans ſe mettre en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. Toute la difficulté de ce projet conſiſtoit à prévenir le peuple en ſa faveur. C'eſt pour cela qu'il fit imprimer & publier un Abregé des raiſons qu'il avoit de demander ſon Divorce avec la Reine, afin que ces raiſons étant connues de tout le monde, il trouvât moins d'oppoſition dans le Parlement. Cet Ecrit contenoit deux points principaux. Le premier étoit, que le Mariage du Roi avec Catherine étoit contre le Droit Divin. Le ſecond, que Jule II. n'avoit pu accorder une Dispenſe pour ce Mariage; & par conſéquent, que la Dispenſe n'avoit pu le rendre légitime. Comme cette affaire a été l'origine des grands évenemens qu'on verra dans la ſuite, le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché de voir ici la ſubſtance des raiſons qu'on alleguoit de part & d'autre.

Henri le rejette.

Proclamation pour défendre de recevoir des Bulles &c.

Henri publie ſes raiſons pour le Divorce.

Hiſt. de la Reformation.

On diſoit pour le Roi, 1. Que la Loi du Lévitique, qui défend d'épouſer la Femme de ſon Frere, n'étoit pas une Loi poſitive qui ne regardât que ceux à qui elle étoit donnée; mais qu'elle étoit donnée à tous les hommes ſans exception. Que cela paroiſſoit manifeſtement, en ce qu'elle ſe trouvoit parmi un grand nombre d'autres, qui défendoient des crimes par leſquels les Cananéens s'étoient ſouillez. Or les Cananéens ne pouvoient pas ſe ſouiller pas des crimes qui n'auroient été défendus que par une Loi poſitive, donnée à un autre Peuple.

2. On tiroit encore une autre preuve de ce qui ſe trouve dans le Nouveau Teſtament, que St. Jean Baptiſte diſoit à Herode, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouſer la Femme de ſon Frere, parce que St. Jean ne pouvoit avoir en vue que les Loix du Lévitique; & par conſéquent, il reconnoiſſoit que ces Loix étoient de Droit Divin.

3. On faiſoit voir, par des paſſages de *Tertullien*, & de divers Ouvrages des Papes, que l'Egliſe avoit toujours regardé les Loix du Lévitique, comme des Loix univerſelles pour tous les hommes du monde. A cela on ajoutoit encore l'autorité de divers Synodes Provinciaux, du Concile œcumenique de Conſtantinople, de celui de Conſtance dans la condamnation de Wicleff, de pluſieurs Peres Grecs & Latins, & de divers Auteurs Scholaſtiques.

4 On

4. On prouvoit, par l'autorité des Papes & des Conciles, que l'eſſence du Mariage ne conſiſte pas dans la conſommation, mais dans l'engagement réciproque des Parties. C'étoit pour cela, ajoutoit-on, qu'Adonijah ne pouvoit pas épouſer celle qui avoit été Femme de David ſon Pere, quoique David ne l'eût point connue : que, par cette même raiſon, Joſeph ne pouvoit pas ſe ſéparer de Marie ſa fiancée, ſans lui donner la Lettre de Divorce; marque évidente que leur Mariage étoit réel, quoiqu'il n'eût pas été conſommé. On concluoit de là, que quand le Prince Arthur n'auroit pas conſommé ſon Mariage, il n'en auroit pas été moins valide. Mais on ſoutenoit qu'il étoit auſſi certain qu'une choſe de cette nature le peut être, que le Mariage avoit été conſommé. On le prouvoit, premierement, par les fortes préſomptions qu'on en avoit. En ſecond lieu, parce qu'après la mort d'Arthur, on ſuppoſa que la Princeſſe ſa Veuve pouvoit être enceinte, ſans qu'elle dit jamais rien qui fût contraire à cette ſuppoſition. Il eſt vrai, que le parti contraire pouvoit objecter, que Catherine avoit juré depuis, qu'elle n'avoit jamais été connue de ce Prince. Mais on oppoſoit à cela, que les Canons défendoient de prendre des ſermens, quand il y a de fortes préſomptions pour le contraire. D'ailleurs, le ſerment de la Reine ne pouvoit être regardé comme déciſif, puiſqu'il ſe trouvoit détruit par le Bref que ſes propres Avocats produiſoient. HENRI VIII. 1530.

5. La Diſpenſe de Jule II. étant le ſeul fondement ſur lequel la validité du Mariage du Roi étoit établie, on faiſoit voir par une foule de témoins, tant anciens que modernes, que le Pape n'avoit pas le pouvoir de diſpenſer contre le Droit Divin. On ſoutenoit même, que s'il diſpenſoit contre les Canons de l'Egliſe, ce n'étoit que par pure uſurpation; & que pluſieurs Evêques, en Angleterre même, avoient réſiſté aux Papes, lorſqu'ils avoient voulu ſe donner cette liberté.

D'un autre côté, les Partiſans de la Reine répondoient à ces raiſons: Raiſons pour la Reine.

1. Que la défenſe contenue dans le Lévitique n'étoit pas de Droit Naturel, puiſque Dieu lui-même en avoit diſpenſé, en ordonnant au Frere d'épouſer la Veuve de ſon Frere. Mais de quelque nature que fût cette Loi, ſi Moïſe en avoit diſpenſé les Juifs, pourquoi le Pape n'en pourroit-il pas diſpenſer les Chretiens?

2. On diſoit, que s'il eſt défendu dans le Lévitique d'épouſer la Femme de ſon Frere, il faut entendre pendant que ce Frere eſt en vie : cela paroit, en ce que Dieu lui-même ordonne, en d'autres endroits, d'épouſer la Veuve d'un Frere mort.

3. Le crime que St. Jean Baptiſte reprochoit à Herode, pouvoit être un Adultere, auſſi bien qu'un Inceſte, puiſque, ſelon *Euſebe* & *Joſephe*, Philippe Frere d'Herode étoit en vie lorſque St. Jean parloit.

HENRI VIII. 1530.

4. Les Papes dispenſent tous les jours contre le Droit Divin, comme des vœux & des ſermens, ſans qu'on y trouve à redire. D'ailleurs, on ſoutenoit, que c'étoit au Pape ſeul à décider, ſi la défenſe étoit de Droit Divin ou non.

5. On prétendoit qu'il y avoit de bonnes raiſons pour accorder la Dispenſe, ſavoir, la Paix entre les deux Royaumes d'Eſpagne & d'Angleterre.

6. On faiſoit valoir, que le Mariage avoit ſubſiſté près de vingt ans, ſans que perſonne ſe fût aviſé de penſer qu'il étoit invalide.

7. Enfin, on ſoutenoit, que s'il y avoit des nullitez dans la Bulle de Dispenſe, c'étoit au Pape à en juger.

Les Avocats du Roi repliquoient à ces raiſons, & ceux de la Reine répondoient à leurs repliques, pratiquant les uns & les autres ce qui eſt aſſez ordinaire en ſemblables occaſions, c'eſt-à-dire, qu'ils éludoient la force des raiſons du parti contraire, en ſe jettant ſur des généralitez. Je n'en dirai pas davantage. Ceux qui ſeront curieux de voir les raiſons de part & d'autre, pourront ſe ſatisfaire en liſant l'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre, où elles ſont miſes dans tout leur jour. Il ſuffira de remarquer, que ce fut à ces ſortes de diſcuſſions, qu'on employa toute l'année 1530, Henri étant bien aiſe que le Peuple fût bien inſtruit ſur cette affaire, avant que de la porter au Parlement.

Etat incertain du Cardinal Wolſey.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le Cardinal Wolſey demeuroit relegué dans ſa maiſon de campagne, vivant entre l'eſperance & la crainte, ſans qu'il pût former aucune conjecture apparente de la conduite du Roi envers lui. Quoique tous ſes biens euſſent été ſaiſis, & que cela ſemblât marquer qu'il n'avoit pas deſſein de le ménager, il voyoit pourtant, de tems en tems, reluire quelque rayon de bonté, qui lui faiſoit eſperer que ce Maitre, qui l'avoit tant aimé, ne ſeroit pas toujours inexorable. En effet, le 12. de Fevrier, le Roi lui accorda un pardon général de tous les crimes qu'il pouvoit avoir commis, de quelque nature qu'ils fuſſent. Parmi un grand nombre de Lettres de pardon qui ſe trouvent dans le Recueil des Actes Publics, il n'y en a point qui ſoient ſi amples ni ſi détaillées que celles-ci. Enſuite, le Roi & le Cardinal paſſerent enſemble des conventions, par leſquelles le Roi conſentoit que le Cardinal retînt l'Archevêché d'Yorck avec tous ſes revenus & toutes ſes dépendances. Quant à l'Evêché de Wincheſter & l'Abbaye de St. Alban, le Roi s'en reſervoit les revenus, quoiqu'il lui en laiſsât les Titres. Mais le Cardinal s'engageoit à lui reſigner ces deux Bénéfices, dès qu'il en ſeroit requis. En cette conſideration, le Roi lui accordoit une penſion de mille livres ſterling ſur l'Evêché de Wincheſter, & s'engageoit à lui aſſigner une pareille penſion ſur quelque autre Bénéfice, en cas qu'il lui ôtât celui-ci. De plus, il lui donnoit la valeur de ſix-mille trois-cens-ſoixante & quatorze livres ſterling, en meubles pris de ceux du Cardinal qui avoient été con-

Le Roi lui accorde un pardon fort ample. *Act. Publ. T. XIV. p.* 371.

Ils paſſent enſemble des conventions.

confisquez. Tout le reſte demeuroit au Roi, & le Cardinal y donnoit ſon conſentement, reconnoiſſant que c'étoit une grace particuliere que le Roi voulût bien lui laiſſer quelque choſe. Ce fut là tout ce qu'il conſerva, des vaſtes richeſſes qu'il avoit acquiſes pendant ſa faveur. Mais ce qui l'affligea le plus ſenſiblement, ce fut que ſes deux Colleges, qu'il avoit fondez avec tant de ſoin, & auxquels il avoit donné ſon nom, afin qu'ils fuſſent un monument éternel de ſa gloire, furent auſſi confisquez. Il écrivit au Roi ſur ce ſujet, d'une maniere qui marquoit parfaitement combien il étoit ſenſible à cette perte. Il pria même Cromwell de s'employer de tout ſon pouvoir, pour éviter que ſes deux Colleges ne fuſſent envelopez dans ſa ruïne. Mais tout cela fut inutile. Le Roi ſe mit en poſſeſſion de tous les revenus de ces deux Maiſons, & après leur avoir fait perdre le nom de leur Fondateur, il les fonda de nouveau, ſous le ſien propre.

HENRI VIII. 1530.

Wolſey tâche inutilement de ſauver ſes Colleges.

Hiſt. de la Reformation. Myl. Herbert.

Malgré tout cela, Wolſey avoit encore quelque eſperance, à cauſe de quelques marques d'amitié que le Roi lui donnoit dans les occaſions qui ſe préſentoient. Il avoit bien voulu permettre qu'il allât demeurer à Richemont, où il étoit plus proche de lui. De plus, ayant appris qu'il y étoit malade, il y avoit envoyé un Seigneur pour le viſiter de ſa part, & lui avoit même fait écrire par Anne de Bollen. Mais dans le tems même que la compaſſion que le Roi témoignoit pour lui entretenoit ſes eſperances, elle faiſoit craindre ſon retour à ſes ennemis, qui, par cette raiſon, ne ceſſoient point d'aigrir l'eſprit du Roi contre lui. Enfin, comme ils ne pouvoient le voir ſi proche de la Cour ſans craindre quelque fâcheux retour de l'affection du Roi, pour un Miniſtre qu'il avoit ſi paſſionnément aimé, ils lui firent envoyer un ordre de ſe retirer dans ſon Archevêché d'Yorck. Il y a beaucoup d'apparence qu'Anne de Bollen fut celle qui contribua le plus à ſa disgrace, puiſque, pour faire oublier au Roi un tel Favori, il ne falloit pas moins qu'une Maitreſſe. Quoi qu'il en ſoit, le Cardinal ne pouvant ſe diſpenſer d'obeïr, ſe mit en chemin avec un train bien moindre que celui qu'il avoit accoutumé d'avoir pendant ſa faveur, mais qui pourtant conſiſtoit encore en cent-ſoixante Domeſtiques. Il arriva vers la fin du mois de Septembre à *Cawood*, où il s'arrêta, ſelon la coutume des Archevêques d'Yorck, en attendant que tout fût prêt pour la cérémonie de ſon Inſtallation, qui devoit ſe faire un mois après, avec une pompe extraordinaire, peu convenable à ſon état. Mais dans le tems qu'il ſe préparoit à jouïr dans ſon Archevêché de ce petit reſte d'autorité, qu'il croyoit qu'on vouloit bien encore lui laiſſer, il fut arrêté par le Comte de Northumberland, pour crime de Haute Trahiſon. Il voulut d'abord alleguer les Privileges de la Dignité de Cardinal, dont il étoit revêtu. Mais le Comte lui fit entendre, que cela ne l'empêcheroit pas d'exécuter les ordres du Roi. En même tems, ſon Medecin fut ſaiſi, & envoyé à Londres lié & garroté ſur un Cheval. On a ignoré juſqu'ici, ſi le Roi avoit

Il conſerve encore quelque eſperance.

Myl. Herbert.

Il eſt envoyé à ſon Dioceſe d'Yorck,

& arrêté pour crime de haute trahiſon.

4. Nov.

HENRI VIII. 1530. avoit été prévenu que le Cardinal avoit voulu attenter à ſa vie, à quoi pourtant il y a peu d'apparence. Quoi qu'il en ſoit, il ſe mit en chemin, à très petites journées, ne pouvant, ſans un chagrin extrême, penſer qu'il alloit comparoitre en qualité de criminel, dans une Ville où il avoit commandé auparavant avec une autorité presque ſouveraine. Mais, ſelon les apparences, ce chagrin lui fut avantageux, en ce qu'il le fit tomber dans une maladie, qui le contraignit de s'arrêter dans l'Abbaye de Leiceſter, où il finit ſes jours le 30. de Novembre. Avant que d'expirer, il dit à un Officier du Roi qui étoit proche de ſon lit, que s'il avoit ſervi Dieu avec le même zèle & avec la même ardeur qu'il avoit ſervi le Roi, il n'en auroit pas été ainſi abandonné. Mais je ne ſai s'il avoit raiſon de vanter ſon zèle & ſon déſintéreſſement dans les ſervices qu'il avoit rendus au Roi. Il ajouta, en parlant au même Officier, que ſi, comme il l'en croyoit digne, il étoit jamais admis au Conſeil du Roi, il ſe gardât bien de lui mettre dans l'eſprit des choſes qu'il voudroit en ôter dans la ſuite. Ceci ſemble inſinuer qu'il avoit conſeillé au Roi d'entreprendre l'affaire du Divorce, dont enſuite il auroit bien voulu le détourner. En effet, il pria le même homme de dire au Roi de ſa part, qu'il le prioit de ſe reſſouvenir de ce qui s'étoit paſſé entre eux au ſujet du Divorce, & qu'il eſperoit que, dans un tems où il ſeroit moins prévenu, il lui rendroit plus de juſtice. Cela fait voir, qu'il regardoit cette affaire comme l'unique cauſe de ſa disgrace. C'eſt ainſi que finit ce fameux Cardinal, le plus fier & le plus hautain de tous les hommes; ajoutons, le plus ambitieux & le plus avide de biens & d'honneurs. On prétend que, pendant tout le tems qu'il avoit gouverné le Roi, il ne lui avoit jamais donné de conſeil où il n'eût ſon propre intérêt en vue. Cela ſeul ſeroit capable d'obſcurcir toutes les belles qualitez qu'il pouvoit avoir d'ailleurs, mais qui, dans le fond, ſe réduiſoient à une grande pénétration, dont il faiſoit un mauvais uſage. Le Roi parut fâché de ſa mort. Cependant, puiſqu'il l'avoit fait arrêter pour crime de Trahiſon, il y a beaucoup d'apparence que ſa perte étoit réſolue. Henri étoit d'un caractere à ne vouloir pas avoir le démenti de ce qu'il entreprenoit. On le verra aiſément dans la ſuite, par les rigueurs extraordinaires qu'il exerça contre des perſonnes qui, ſans doute, n'étoient pas ſi coupables que ce Favori.

Il eſt conduit à Londres.

Il meurt en chemin.

Ses derniers diſcours.

Le Roi témoigne quelque regret de ſa mort.

L'affaire du Divorce, & les grandes ſuites qu'elle eut, ayant occupé Henri pendant tout le reſte de ſa vie, ce ſera déſormais la principale choſe dont j'aurai à parler juſqu'à la fin de ce Regne. Mais comme, par les changemens que ce Prince introduiſit dans ſon Royaume, ſes affaires l'engagerent à s'intereſſer dans les troubles dont l'Allemagne fut agitée, il eſt néceſſaire, pour l'intelligence de ce qui ſera dit dans la ſuite, de donner une legere connoiſſance de ce qui ſe paſſoit en ce Païs-là.

Le

Le but de l'Empereur, en convoquant la Diete d'Augsbourg, étoit d'aigrir les affaires de Religion, au-lieu de les adoucir. Depuis qu'il avoit fait la Paix avec la France, & que l'Italie étoit comme réduite ſous ſon joug, il formoit de vaſtes projets. Il ſe voyoit maitre de l'Espagne, de l'Italie, & des Païs-Bas. Ferdinand ſon Frere étoit actuellement Roi de Boheme, & avoit été élu Roi de Hongrie. Avec ces avantages, il eſperoit de ſe mettre en état de ſubjuguer tout le reſte de l'Europe. Il falloit commencer par l'Allemagne, où il avoit déja un grand crédit en qualité d'Empereur, & à cauſe des Païs qu'il y poſſedoit; parce que s'il ſe rendoit une fois abſolu dans l'Empire, & qu'il pût diſpoſer des forces des Princes Allemans, il concevoit que la France & l'Angleterre ne ſeroient pas capables de réſiſter. Les troubles que la Religion cauſoit en Allemagne, lui parurent un prétexte tout à fait propre pour s'armer contre les Proteſtans, jugeant bien qu'après les avoir ruïnez par les ſecours des Catholiques, ceux-ci ſeroient à leur tour aiſément ſoumis. On ne peut pas m'accuſer, que j'attribue ici à ce Monarque des deſſeins qu'il n'avoit pas effectivement, puiſqu'il eſt d'une notorieté publique, que lui-même & ſes Succeſſeurs ont pourſuivi l'exécution de ce deſſein pied-à-pied, &, s'il faut ainſi dire, à face découverte. Les Guerres qui ont affligé l'Europe pendant plus de cent ans, n'ont été excitées que par l'ambition démeſurée de la Maiſon d'Autriche, à laquelle les autres Souverains avoient interêt de s'oppoſer.

HENRI VIII. 1530. Affaires d'Allemagne concernant la Religion. *Sleidan.*

Depuis que Luther avoit commencé à prêcher en Allemagne, la Reformation y avoit fait de ſi grands progrès, que pluſieurs Princes de ce Païs-là, & beaucoup de Villes libres, l'avoient ouvertement embraſſée. Comme on les accuſoit d'avoir introduit beaucoup de nouveautez dans la Religion; pour répondre à ces accuſations, ils proteſtoient que leur intention n'étoit que de s'en tenir à la Doctrine de l'Evangile, & à la Religion des premiers Siecles. Pour cet effet, ils demandoient qu'il ſe tînt un Concile libre en quelque Ville d'Allemagne, où les differens ſur la Religion puſſent être paiſiblement examinez par la Parole de Dieu. Mais ce n'étoit pas là une voye dont leurs adverſaires ſe puſſent accommoder. Ils ſuppoſoient comme une choſe certaine, que la Religion profeſſée avant que Luther parût, étoit la véritable; & que n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de ſemblable, il n'y avoit rien à reformer. Selon ce principe, ils concevoient qu'il ne s'agiſſoit point du tout de l'examiner, mais d'obliger les Recuſans ou Hérétiques à s'y conformer. C'étoit la maxime conſtante que le Clergé Romain ſuivoit depuis pluſieurs Siecles, & qui lui faiſoit employer le fer & le feu pour exterminer ceux qu'il lui plaiſoit d'appeller Hérétiques. Mais dans la conjoncture où l'Allemagne ſe trouvoit au tems dont je parle préſentement, il n'étoit pas facile de faire uſage de cette maxime. Ce n'étoient plus ſimplement des Particuliers qui ſe déclaroient contre l'Egliſe Romaine, mais des Villes, des Peu-

Progrès de la Reformation.

HENRI VIII. 1530.

ples entiers, & des Souverains. Ainſi les Partiſans zèlez de l'ancienne Religion, ne ſe trouvoient pas en état de les réduire par la force. C'eſt ce qui leur fit prendre le parti de les entretenir dans l'eſperance qu'on leur accorderoit enfin le Concile libre qu'ils demandoient, en attendant que les affaires de l'Europe fuſſent diſpoſées d'une telle maniere, qu'on pût eſperer de les réduire par la voye de l'autorité. Il s'étoit tenu ſur ce ſujet pluſieurs Dietes en Allemagne, où, contre l'avis de la Cour de Rome, l'Empereur & les Princes Catholiques avoient été obligez de diſſimuler leurs ſentimens & de conſentir à une Tolerance, qui leur laiſſoit pourtant la liberté d'agir dans un autre tems, ſelon leurs véritables maximes.

Lorſque Luther commençoit à paroitre, les diſputes de la Religion ne rouloient que ſur les abus exceſſifs de la puiſſance du Pape, & ſur un petit nombre d'autres Articles. Alors ce Docteur avoit pour Partiſans preſque tous les Princes Laïques d'Allemagne, & beaucoup de Villes libres dont chacune faiſoit une Republique. Depuis ce tems-là, il fit de nouvelles découvertes, & les publia. Mais il ne trouva pas ſur tous les Articles le même nombre de Sectateurs, que lorſqu'il ne s'agiſſoit que du Pontife Romain. D'ailleurs, l'Empereur & les Catholiques zèlez s'oppoſoient de tout leur pouvoir aux progrès de la Reformation, par toutes ſortes de voyes. On prenoit ſoin d'intimider ceux qu'on voyoit pancher de ce côté-là, ou de les entretenir dans l'ancienne Religion par des promeſſes, par des Charges, par des Emplois, qui ne contribuoient pas peu à les confirmer dans leurs premiers ſentimens. Ainſi, pendant quelques années, les Reformateurs faiſoient tout leur poſſible pour acquerir des Sectateurs, & le Clergé Romain ne negligeoit rien de ſon côté pour empêcher leurs progrès. Cependant, tandis qu'on ne combattit que de cette ſorte, la Reformation prenoit tous les jours de nouvelles racines. C'eſt ce qui obligea ſes adverſaires à chercher d'autres moyens pour en empêcher l'accroiſſement, ceux dont ils s'étoient ſervi juſqu'alors ne leur ayant pas trop bien réuſſi.

En 1524. Charles-Quint s'étant rendu à une Diete qui ſe tenoit à Worms, manda Luther, & après l'avoir ouï, il le bannit de l'Empire avec tous ſes adherans, par un Décret formé au nom de la Diete. Mais quelques-uns prétendent, que la Diete n'eut point de part à ce Décret. Quoi qu'il en ſoit, l'Empereur perſiſta toujours à vouloir le maintenir. Mais il ſemble que les Allemans ne le regardoient pas comme obligatoire. Dans l'année ſuivante, la Diete aſſemblée à Nuremberg produiſit contre la Cour de Rome cent griefs, ſur leſquels elle demanda ſatisfaction par le moyen d'un Concile libre.

Une autre Diete, aſſemblée au même lieu, fit un Décret par lequel il fut réſolu de demander un Concile libre en Allemagne. Mais après qu'elle ſe fut ſéparée, les Catholiques s'aſſemblerent à part à

Ratis-

Ratisbonne, & y firent un Décret qui ordonnoit l'exécution de celui de Worms. HENRI VIII. 1530.

Dans une autre Diete qui se tint à Spire en 1526, l'Empereur fit déclarer de sa part, qu'il n'entendoit pas qu'on prît aucune résolution sur les affaires de Religion, mais seulement sur la maniere d'exécuter le Décret de Worms, en attendant un Concile Général. Mais comme ce Concile paroissoit encore fort éloigné, la Diete fit un Décret qui ordonnoit, que l'Empereur seroit prié de faire assembler un Concile en Allemagne dans un an, & qu'en attendant, chacun se gouverneroit sur le fait de la Religion, de telle maniere qu'il pût rendre compte de sa conduite, à Dieu, & à l'Empereur.

Dans ces entrefaites, la Guerre que les Turcs avoient portée en Hongrie, suspendit pour quelque tems l'exécution des projets que Charles-Quint avoit formez contre ceux qui avoient embrassé la nouvelle Religion, parce qu'il vouloit tirer du secours de tous les Princes d'Allemagne, tant Protestans que Catholiques. D'ailleurs, la Guerre qu'il avoit alors avec la France, ne lui permettoit pas de penser beaucoup aux affaires d'Allemagne. Mais en 1529., se voyant sur le point de faire la Paix avec la France, il crut qu'il pouvoit parler un peu plus haut. Il fit tenir à Spire une Diete, où il fut ordonné, que ceux qui jusqu'alors avoient obeï au Décret de Worms, continueroient à l'observer; & que les autres qui ne s'y étoient pas soumis, ne pourroient rien innover en matiere de Religion, ni empêcher leurs Sujets d'aller à la Messe. Ce fut contre ce Décret que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, le Landgrave de Hesse, & les Princes de Lunebourg, firent une Protestation solemnelle, qui fit donner à leur Parti le nom de *Protestans*. L'Empereur, qui étoit alors en Italie, reçut avec aigreur la Protestation qui lui fut présentée par des Députez, & par là il obligea les Protestans à s'unir ensemble pour leur commune défense, les discours de l'Empereur leur ayant fait connoitre qu'il avoit de mauvais desseins contre eux. C'étoit dans la Diete que ce Prince avoit assignée à Augsbourg pour le mois d'Avril 1530, & qui ne s'assembla pourtant qu'au mois de Juin, qu'il avoit résolu de jetter les fondemens de la Guerre qu'il avoit dessein de faire aux Protestans.

A l'ouverture de cette Diete, le Chancelier de l'Empereur fit un long Discours, dans lequel il se plaignoit au nom de son Maitre, de ceux qui avoient jusqu'alors tâché de changer l'ancienne Foi; & le Cardinal Campegge exhorta les Allemans à déraciner les Erreurs qui s'étoient introduites en Allemagne. Cela fait, les Protestans demanderent, qu'il leur fût permis d'exposer leur Croyance en présence de la Diete. Cela leur fut refusé, & l'on voulut leur faire regarder comme une grace, la permission qu'on leur accorda, de donner leur Confession de Foi par écrit. Le Landgrave de Hesse, voyant tant de partialité dans la Diete, se retira sans prendre congé; de quoi l'Em-

HENRI VIII. 1530.

pereur étant averti, fit fermer les portes d'Augsbourg, témoignant par là qu'il avoit deſſein d'uſer de violence envers ceux qui étoient demeurez dans la Ville. Mais, ſur les remontrances de l'Electeur de Saxe, il les fit rouvrir. Enfin, après pluſieurs débats, il fit former, au nom de la Diete, un Décret entierement contraire aux Proteſtans, & qui, ſur l'eſperance qu'on leur donnoit d'un Concile Général, les obligeoit à renverſer tout ce qu'ils avoient fait en matiere de Religion juſqu'à ce tems-là.

La Diete s'étant terminée de cette maniere, l'Empereur donna ordre à l'Archevêque de Mayence, de convoquer les Electeurs, pour proceder à l'élection d'un Roi des Romains, ſon deſſein étant de faire élire Ferdinand ſon Frere. Les Proteſtans s'oppoſerent fortement à cette convocation, ſur ce qu'il n'y avoit aucune néceſſité d'élire un Roi des Romains, & firent voir les inconvéniens qui naitroient du deſſein qu'on avoit de rendre la Couronne Imperiale comme héréditaire à la Maiſon d'Autriche. Enfin, voyant que malgré leurs remontrances on vouloit proceder à cette élection, ils s'aſſemblerent à Smalcalde le 22. de Décembre 1530, & y conclurent entre eux une Ligue défenſive contre tous ceux qui les attaqueroient pour cauſe de Religion. Enſuite, ils firent une Proteſtation en forme contre l'élection d'un Roi des Romains, qu'on prétendoit faire ſans leur conſentement. C'eſt la ſituation où ſe trouverent les affaires de Religion en Allemagne, ſur la fin de l'année 1530.

Ligue de Smalcalde.

1531. L'Empereur mécontente le Pape dans l'affaire de Ferrare. *Guicciardin.*

Depuis que l'Empereur eut quitté l'Italie, le Nonce du Pape le preſſoit continuellement de prononcer ſon Jugement ſur l'affaire du Duc de Ferrare. Le Pape ne pouvoit ſe perſuader que ce Jugement ne lui fût favorable, vu l'engagement où l'Empereur étoit entré avec lui, par le Traité de Barcelonne. Mais, ſoit que l'Empereur eût mieux examiné cette affaire, ou par quelque autre raiſon, il déclara par ſa Sentence, que Modene & Reggio appartenoient légitimement au Duc de Ferrare; mais que, pour dédommager le Pape, il payeroit une ſomme de cent-mille écus, moyennant quoi le Pape ſeroit tenu de lui donner l'Inveſtiture de Ferrare, ſur le même pied qu'elle avoit été accordée à ſes Prédéceſſeurs: & pour commencer à exécuter cette Sentence, il remit Modene entre les mains du Duc. Le Pape, très mécontent d'un Jugement ſi éloigné de ce qu'il avoit attendu, refuſa de s'y tenir, & dans l'eſperance de s'emparer de Ferrare, il refuſa de recevoir les cent-mille écus que le Duc lui offrit.

François I. tâche de gagner le Pape.

Clement VII., ſe trouvant aigri contre l'Empereur, avoit beaucoup de panchant à ſe racocher avec les Rois de France & d'Angleterre, dans la penſée qu'il en ſeroit reçu à bras ouverts. En effet, François I. n'avoit conſenti au Traité de Cambrai qu'à regret, & uniquement parce qu'il n'y avoit pas eu d'autre moyen pour retirer ſes Enfans d'Eſpagne. Mais depuis qu'il les avoit recouvrez, il penſoit aux moyens de reparer les pertes qu'il avoit ſouffertes par ce Traité.

Dans

Dans cette vue, il travailloit en ſecret à ſemer des jalouſies parmi les Princes, en leur faiſant craindre l'ambition de l'Empereur, & en leur promettant du ſecours. Dès qu'il fut informé du mécontentement du Pape, il crut ne devoit rien négliger pour le mettre dans ſes interêts, l'occaſion étant trop favorable pour la laiſſer échaper. Pour cet effet, il lui fit propoſer le Mariage de Catherine de Medicis, Fille du feu Duc Laurent, avec le Duc d'Orleans ſon ſecond Fils: honneur auquel la Maiſon de Medicis n'auroit jamais oſé aſpirer, ſi le Roi ne l'eût offert de ſon propre mouvement. D'un autre côté, Henri, ſachant bien que la ſeule union du Pape avec l'Empereur avoit été la cauſe des obſtacles qu'il avoit rencontrez dans l'affaire du Divorce, ne doutoit pas qu'il ne lui fût facile de venir à bout de ſes deſſeins, s'il pouvoit les désunir. Mais deux choſes l'empéchoient de s'attacher à ce moyen. La premiere étoit, qu'il ne pouvoit ſe fier au Pape. La ſeconde, qu'il commençoit à trouver dans ſes Sujets, bien plus de diſpoſition à ſecouer le joug du Pape, qu'il ne s'y étoit attendu: c'eſt pourquoi, il ne ſe croyoit plus dans la néceſſité de dépendre de lui. S'il s'étoit d'abord adreſſé au Pape avec ſoumiſſion, c'étoit en partie parce qu'il craignoit la prévention de ſon Peuple en faveur du Vicaire de J. Chriſt. Mais depuis qu'il s'appercevoit que cette prévention n'étoit pas auſſi forte qu'il ſe l'étoit imaginé, il ne ſe mettoit plus en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. Son Royaume ne pouvant être attaqué que par Mer, il n'avoit rien à craindre d'aucun Prince de l'Europe, pourvu que ſes Sujets ne fuſſent pas épouvantez des foudres du Vatican. Mais les Anglois n'étoient plus, à cet égard, ce qu'ils avoient été autrefois. Wicleff avoit commencé à les éclairer; la conduite des derniers Papes avoit augmenté leurs lumieres; & les Livres & les Sectateurs de Luther avoient achevé de leur ouvrir les yeux. Depuis que la nouvelle Doctrine s'étoit répandue en Angleterre, l'autorité du Pape étoit tellement décriée, que la plupart des Anglois ſouhaitoient qu'il ſe préſentât une occaſion favorable, pour ſecouer un joug ſous lequel ils avoient ſi longtems gémi. C'eſt ce qui fit prendre au Roi la réſolution de faire juger la Cauſe du Divorce par le Parlement, & par le Clergé de ſon Royaume.

HENRI VIII. 1531.

Il propoſe le Mariage de Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans ſon fils.

Henri n'oſe ſe confier au Pape.

Il ne ſe croit plus obligé de dépendre de lui.

Le Parlement s'étant aſſemblé le 6. de Janvier, le Chancelier en fit l'ouverture par un Diſcours, dans lequel il témoigna que le Roi ſouhaitoit paſſionnément de faire rompre ſon Mariage, non par des motifs deshonnêtes, comme quelques-uns s'efforçoient de le perſuader à ſon Peuple, mais pour la tranquillité de ſa conſcience, & pour le bien du Royaume, parce qu'il ne vouloit pas laiſſer la Succeſſion du Trône en danger d'être disputée. Enſuite, il fit porter un très grand nombre de Livres & de Traitez qui avoient été écrits ſur cette matiere, avec des Extraits de divers Auteurs, tant anciens que modernes. On n'oublia pas les Déciſions des Univerſitez de France, d'Italie & d'Angleterre; & tout cela fut laiſſé ſur la table, afin que chacun eût la li-

Il communique au Parlement l'affaire du Divorce. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1531.

liberté de l'examiner. Cela fait, le Roi fit communiquer ſon deſſein à la Convocation du Clergé, qui déclara qu'elle étoit convaincue que le Mariage du Roi étoit contraire à la Loi de Dieu. Le Roi n'en demandoit pas davantage pour cette fois. Il avoit à démêler avec le Clergé une autre affaire importante, qui devoit être terminée avant qu'on approfondît celle-ci. Il y a beaucoup d'apparence que la Convocation ayant été informée du deſſein du Roi, fit d'autant moins de difficulté de décider à ſon avantage, qu'elle connoiſſoit parfaitement combien elle auroit beſoin de ſa faveur dans l'affaire dont il s'agiſſoit, qui étoit d'une extrême conſéquence.

Le Clergé décide en faveur du Roi. *Hiſt. de la Reformation.*

Le Cardinal Wolſey avoit été accuſé par le Procureur Général du Roi, d'avoir exercé en Angleterre le pouvoir de Légat du Pape ſans une permiſſion ſpéciale du Roi, & d'avoir en cette qualité diſpoſé de divers Bénéfices, contre les Actes des *Proviſeurs* & de *Præmunire*. Il s'enſuivoit de là naturellement, qu'il n'y avoit pas moins de raiſon d'accuſer ceux qui avoient eu recours à lui, ou qui avoient reconnu ſon autorité. Par là, tous les Membres du Clergé ſe trouvoient dans le même cas, puiſqu'à peine y en avoit-il un ſeul qui n'eût eu beſoin de s'adreſſer à lui pendant le cours de ſa Légation. Ainſi, après que le Roi eut tiré de la Convocation une approbation de ſa conduite, par rapport au Divorce, il fit accuſer tout le Clergé d'avoir violé les Loix du Royaume. Il avoit en cela un double but; le premier, de tirer une bonne ſomme du Clergé, le ſecond, d'humilier ce puiſſant Corps, & de diminuer par là le crédit qu'il avoit parmi le peuple, qui juſqu'alors l'avoit toujours vu appuyé de la Puiſſance Royale. Il ſavoit bien que ce ſeroit de la part du Clergé, qu'il rencontreroit les plus fortes oppoſitions dans l'affaire du Divorce. Par cette raiſon, il étoit bien aiſe de le mettre hors d'état de lui nuire, en le tenant comme ſous ſa main, & en ſemant une eſpece de diviſion entre le Clergé & le Peuple, par la ſatisfaction que celui-ci devoit vrai-ſemblablement témoigner de la disgrace des Eccléſiaſtiques, qui l'avoient toujours traité avec beaucoup de hauteur. Par là, il mettoit le Clergé dans la néceſſité d'avoir recours à la protection Royale, & par conſéquent, de montrer moins d'ardeur pour les interêts de la Cour de Rome. Cela lui réuſſit comme il l'avoit eſperé. Le Clergé eut beau alleguer que le Roi lui-même avoit conſenti que le Cardinal exerçât ſa Légation; ce qui n'avoit pas ſervi à Wolſey, ne fut pas capable de tirer d'affaires ceux qui avoient reconnu ſon autorité. Ainſi le Clergé reçut une Sentence de condamnation, qui emportoit la confiſcation de tous les biens qu'il poſſédoit. Ce fut un grand ſujet de contentement pour le Peuple, & particulierement pour ceux qui panchoient vers la nouvelle Religion, que de voir le Clergé humilié juſqu'à ce point. D'un autre côté, le Clergé comprit aiſément, que les Laïques étant ainſi diſpoſez, ce ſeroit en vain qu'il voudroit réſiſter au Roi. Il ne pouvoit plus attendre du ſecours de Rome. Depuis

Tout le Clergé eſt accuſé d'avoir violé la Loi de *Præmunire*. *Myl. Herbert. Hiſt. de la Reformation.*

Il eſt condamné.

puis que le Pape s'étoit brouillé avec le Roi, il avoit perdu tout ſon crédit; & comme le Roi témoignoit qu'il ne vouloit plus le ménager, les foudres du Vatican n'étoient plus regardez qu'avec mépris. Le Clergé ſe trouvant dans ce fâcheux état, prit la réſolution de ſe rendre le Roi favorable à quelque prix que ce fût, comprenant bien qu'il ne pouvoit plus compter ſur l'appui du Peuple, qui n'étoit plus ce qu'il avoit été autrefois. Ainſi la Convocation du Clergé de Cantorberi ayant déliberé ſur cette affaire, réſolut d'offrir au Roi une ſomme de cent-mille livres ſterling, afin d'en obtenir un Pardon. Suivant cette réſolution, quelques-uns des Membres de l'Aſſemblée eurent ordre de dreſſer un Acte pour cet effet. Vrai-ſemblablement, ceux qui furent chargez de cette Commiſſion étoient d'intelligence avec la Cour, qui vouloit ſe ſervir de cette occaſion pour faire donner au Roi une Prérogative qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs n'avoit eue juſqu'alors. Mylord Herbert & le Docteur Burnet diſent, que la Convocation réſolut de préſenter au Roi une Requête, pour le prier d'accepter une ſomme de cent-mille livres ſterling. Mais comme cette Piece ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics, on peut en parler préſentement avec plus de préciſion. Ce n'étoit pas une Requête, mais un Acte public du Clergé en forme de Lettres Patentes, par lequel il donnoit cette ſomme au Roi. Il étoit dit dans l'Acte, que c'étoit premierement en conſideration de ſon grand mérite. Secondement, que par ce préſent, le Clergé vouloit lui témoigner ſa reconnoiſſance pour les grands avantages qu'il avoit procurez à l'Egliſe univerſelle, tant par ſa plume, que par ſes armes. En troiſieme lieu, à cauſe du zèle qu'il avoit témoigné contre les Lutheriens qui s'efforçoient de ruïner l'Egliſe Anglicane, *dont le Clergé reconnoiſſoit le Roi pour Protecteur & pour Chef ſuprême.* Enfin, dans l'eſperance qu'il voudroit bien accorder au Clergé & à tous ſes Membres, un pardon de toutes les fautes qu'ils pouvoient avoir commiſes contre les Statuts des *Proviſeurs*, & de *Præmunire*.

HENRI VIII. 1531.

Il offre au Roi cent-mille livres ſterling.

On en dreſſe un Acte, où le Clergé donne au Roi le titre de *Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre.*

Act. Publ. T. XIV. p. 413. 22. Mars.

Lorſque cet Acte fut lu dans l'Aſſemblée, pluſieurs trouverent mauvais qu'on fit dire au Clergé, qu'il reconnoiſſoit le Roi pour *Protecteur & pour Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre.* Quelques-uns s'imaginoient, que cela y avoit été mis par mégarde, & par un excès de flaterie pour le Roi, dont ceux qui avoient dreſſé l'Acte n'avoient pas connu la conſéquence. D'autres diſoient, qu'on avoit voulu ſurprendre la Convocation, en inſerant ces paroles dans le corps d'un Acte où il ne s'agiſſoit que de donner une ſomme au Roi. Ils ajoutoient, que ces mêmes paroles, qui ſembloient n'avoir été inſerées dans cet endroit que par hazard & ſans deſſein prémédité, étoient pourtant d'une très grande conſéquence; & comme la Convocation n'avoit pris aucune déliberation ſur ce ſujet, ils concluoient à les effacer. Mais d'un autre côté, ceux qui étoient de l'intrigue, prétendoient qu'on ne pouvoit effacer cela par une déliberation en forme, ſans offen-

Oppoſitions à ce titre.

HENRI VIII. 1531.

fenſer le Roi, & ſans lui donner lieu de refuſer la compenſation qu'on lui offroit. Cela cauſa de telles conteſtations dans l'Aſſemblée, qu'elle fut enfin obligée de ſe ſéparer ſans avoir rien conclu, la déciſion de cette affaire ayant été renvoyée au jour ſuivant. Ce n'étoit pas ſans raiſon que pluſieurs craignoient la conſéquence qui ſe pouvoit tirer très naturellement de ces expreſſions, puiſqu'il étoit manifeſte que par là on engageoit le Clergé à ne reconnoître plus le Pape pour Chef de l'Egliſe Anglicane, qui ne pouvoit avoir deux Chefs diſtincts en un même tems. C'étoit en effet l'intention du Roi, & de ceux qui avoient dreſſé ou fait dreſſer l'Acte, comme il parut bien dès le lendemain. Thomas Cromwell, accompagné de quelques Seigneurs du Conſeil, s'étant rendu à l'Aſſemblée du Clergé, y fit entendre bien clairement, que l'Article ſur lequel on avoit diſputé le jour précedent, étoit très agreable au Roi, & qu'il ne pouvoit regarder que comme des gens très mal-affectionnez, ceux qui voudroient s'obſtiner à le rejetter. Après une telle déclaration, il ne ſe trouva plus perſonne dans l'Aſſemblée, qui oſât directement s'y oppoſer; d'autant plus que l'Archevêque de Cantorberi, & pluſieurs autres Prélats, ſoutenoient ouvertement que le Roi étoit véritablement le Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre. Ainſi l'Acte paſſa tel qu'il avoit été dreſſé. Quelques-uns ſeulement propoſerent d'y ajouter cette reſtriction, *autant que la Loi de Chriſt le permet*. Mais ce n'étoit pas l'intention du Roi, que de laiſſer une porte pour s'échaper, à ceux qui prétendroient dans la ſuite lui conteſter cette Supremacie, qu'il ſe faiſoit attribuer. L'Acte ayant été ſcellé le 22. de Mars, fut préſenté au Roi, qui accepta de bon cœur & le préſent du Clergé, & le nouveau Titre qu'on lui donnoit, dont il fit enſuite un grand uſage. La Convocation du Clergé de la Province d'Yorck prit auſſi la réſolution de donner au Roi une ſomme de dix-huit-mille-huit-cens-quarante livres ſterling. Mais comme dans l'Acte qui fut dreſſé ſur ce ſujet, elle avoit omis de dire qu'elle reconnoiſſoit le Roi pour Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre, on lui fit entendre que ſon préſent ne ſeroit point accepté, ſi elle ne parloit comme la Convocation de Cantorberi. Ainſi le Clergé d'Yorck ſe vit contraint d'inſerer la même reconnoiſſance dans ſon Acte. C'eſt de cette maniere que le Roi acquit, ou plutôt qu'il extorqua du Clergé d'Angleterre, le Titre de Chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane. Il eſt certain, qu'encore que quelques-uns le lui donnaſſent volontairement, la plus grande partie n'étoit pourtant pas de cet avis. Cela paroit manifeſtement, par les moyens dont il ſe ſervit pour l'obtenir. Cette reconnoiſſance fut ménagée de la maniere qu'on l'a vu, par *Warham* Archevêque de Cantorberi, par *Thomas Cromwell*, & par quelques autres qui étoient perſuadez qu'on pouvoit fort bien ſe paſſer du Pape. Au reſte, ceux qui ſe flatoient au commencement, qu'on avoit inſeré ſans deſſein, dans l'Acte de la Convocation de Cantorberi, l'Article dont je viens de par-

Le Roi extorque ce titre, du Clergé.

Le Clergé d'Yorck eſt contraint d'imiter celui de Cantorberi.

parler, auroient pu ſe déſabuſer s'ils avoient fait attention à un autre du même Acte, & qui fut auſſi mis dans celui de la Province d'Yorck. C'étoit que le Clergé s'engageoit à ne faire point à l'avenir de Conſtitutions, & à n'obſerver point celles qui étoient déja faites, avant que d'en avoir reçu une permiſſion expreſſe du Roi. C'étoit repéter en d'autres termes, qu'on reconnoiſſoit le Roi pour Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre. Nous verrons dans la ſuite, comment Henri ſut faire valoir ce nouveau Titre.

HENRI VIII. 1531.

Autre clauſe dans le même Acte, tendant à la même choſe.

Le Roi étant content du Clergé, lui accorda un pardon dans toutes les formes. Mais quand cet Acte fut porté à la Chambre des Communes, elle refuſa de le paſſer, à moins que les Laïques qui pouvoient être tombez dans les mêmes fautes, n'y fuſſent auſſi compris. Henri, choqué de cette oppoſition, fit dire aux Communes, qu'il vouloit être le maitre de ſes graces, & qu'il ne ſouffriroit point qu'on les lui arrachât. Cette fermeté fit peur à la Chambre, qui, pour ne pas s'attirer la colere du Roi, paſſa l'Acte tel qu'il étoit, ſe remettant à ſa clémence pour ce qui regardoit les Laïques. Alors le Roi, ſatisfait de ſa ſoumiſſion, accorda aux Laïques une Amniſtie ſemblable à celle qu'il avoit accordée au Clergé. Il ſemble pourtant qu'il y eut une exception à l'égard des Colleges & des Monaſteres, qui n'ayant point été compris dans les pardons, furent obligez de compoſer avec le Roi, ainſi qu'on le voit dans le Recueil des Actes Publics.

Amniſtie accordée au Clergé.

Les Communes veulent que l'Amniſtie comprenne auſſi les Laïques.

Le Roi en eſt choqué.

L'Acte paſſe.

Le Roi accorde une Amniſtie aux Laïques.

Les Monaſteres compoſent avec le Roi.

Bien loin que le Peuple s'émût, comme il l'auroit fait ſans doute s'il eût été dans la même prévention où ſes Ancêtres ſe trouvoient du tems de Henri II. & de Jean, on voyoit au contraire la joye peinte ſur les viſages des Laïques, qui étoient charmez de voir le Clergé humilié. Ainſi ce Corps, autrefois ſi redoutable, bien loin d'oſer réſiſter au Roi, ſe vit contraint d'avoir recours à ſa protection, parce qu'il voyoit bien que le Peuple ne prenoit pas beaucoup d'interêt à ſa disgrace, & qu'il n'avoit aucune reſſource d'ailleurs.

Le Peuple ſe réjouit de la disgrace du Clergé.

Quand le Pape eut appris ce qui s'étoit paſſé en Angleterre, il ſe trouva dans un terrible embaras. Il voyoit Henri continuer à prendre des meſures qui, ſelon les apparences, devoient avoir de fâcheuſes ſuites. Cependant, il n'oſoit entreprendre de traiter cette affaire avec hauteur, de peur de s'engager dans une querelle dont il prévoyoit qu'il ne ſe tireroit pas à ſon avantage. Outre qu'il n'étoit pas content de l'Empereur, il le voyoit ſur le point d'être aſſez occupé par les Turcs & par les Proteſtans d'Allemagne, dans un tems où la France étoit étroitement unie avec l'Angleterre. Ainſi, ne voyant point de ſecours aſſez prompt, s'il entreprenoit de faire valoir ſon autorité, il prit le parti de garder le ſilence, en attendant que le tems lui fournît une occaſion d'éclater, ou du moins de ſe raccommoder avec le Roi.

Le Pape prend le parti de diſſimuler.

HENRI VIII. 1531.

Cette affaire étant terminée, Henri prorogea le Parlement. Enſuite, il fit imprimer les Déciſions des Univerſitez, & les ſentimens des Savans ſur ſon Mariage, afin qu'avant la prochaine Séance, tout le monde fût inſtruit de l'état de la queſtion, & des raiſons qui lui avoient fait entreprendre la pourſuite de ſon Divorce. Cependant, comme, en ſe ſéparant de la Reine, il avoit intention d'épouſer Anne de Bollen, il ſouhaitoit paſſionnément que la Reine ſe laiſſât perſuader de donner ſon conſentement au Divorce, afin d'éviter les inconvéniens qui pouvoient naître de ſon obſtination. Pour cet effet, il lui envoya des Evêques & des Seigneurs Laïques, qui la preſſerent fortement, ou de conſentir au Divorce, ou de remettre le Jugement de ſon affaire à quatre Seigneurs Eccléſiaſtiques, & à quatre Séculiers. Mais rien n'ayant été capable de la faire déſiſter de ſon Appel au Pape, il lui fit dire qu'elle eût à ſe retirer dans une des Maiſons Royales qu'il lui nommoit, & dont il lui laiſſoit le choix. Enfin, le 14. de Juillet 1531., il prit congé d'elle, à deſſein de ne la revoir plus.

Henri tente en vain de faire conſentir la Reine au Divorce.

Il la relegue à la campagne.

Ce qui venoit de ſe paſſer dans le Parlement & dans la Convocation, donna du courage à ceux qui ſouhaitoient une Reformation dans l'Egliſe, à quoi ils voyoient déja quelques acheminemens. Cela fut cauſe que les diſputes ſur la Religion devinrent plus fréquentes & plus publiques, qu'elles ne l'avoient été juſqu'alors. Mais le Roi, comprenant bien quelles conſéquences on tireroit de ſes premieres démarches, voulut faire voir qu'en ſecouant le joug du Pape, ſon deſſein n'étoit pas de porter atteinte aux véritez eſſentielles de la Religion. Ainſi, pour faire perdre cette penſée à ceux qui pourroient l'avoir, il ordonna que les Loix contre les Hérétiques fuſſent rigoureuſement exécutées. Cela cauſa la mort de trois Proteſtans, nommez *Bilney*, *Bayfield* & *Baynam*, dont les deux premiers furent brûlez cette même année, & l'autre au mois d'Avril de la ſuivante.

Trois hommes ſont brûlez pour la Religion. *Myl. Herbert.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, les affaires d'Allemagne continuoient à ſe brouiller de plus en plus. Au commencement de l'année, Ferdinand d'Autriche, Roi de Boheme & de Hongrie, avoit été élu Roi des Romains, malgré la Proteſtation des Alliez de Smalcalde, & couronné peu de jours après à Aix la Chapelle. C'étoit une ſuite d'une Ligue conclue entre les Princes Catholiques d'Allemagne, au mois de Novembre précedent. Mais cette Ligue étoit offenſive, au-lieu que celle de Smalcalde étoit purement défenſive. Jamais les Proteſtans n'eurent intention de forcer les conſciences de ceux qui n'étoient pas de leur ſentiment. Mais le but de la Ligue Catholique étoit, de contraindre les Proteſtans de rentrer dans l'Egliſe dont ils s'étoient ſéparez. Ceux-ci proteſterent contre l'élection de Ferdinand, comme faite ſans néceſſité, & contre les formes ordinaires. Mais leur Proteſtation ne produiſit aucun effet.

Affaires de Religion en Allemagne. *Sleidan.*

Tout

Tout le reſte de l'année ſe paſſa en diverſes négociations, dans leſquelles l'Empereur ſembloit n'avoit pour but que d'accommoder les differens de Religion, quoiqu'en effet ſon intention ne fût que d'amuſer les Proteſtans, & de les empêcher de prendre des meſures pour ſe défendre lorſqu'ils ſeroient attaquez. Comme ils connoiſſoient bien ſes artifices, ils écrivirent ſur ce ſujet aux Rois de France & d'Angleterre, qui leur répondirent favorablement, & leur firent eſperer du ſecours en cas qu'on voulût les opprimer. Ce n'eſt pas que ces deux Monarques euſſent envie de favoriſer la Reformation; mais ils avoient interêt de proteger les Proteſtans d'Allemagne, parce que leur ruïne ne pouvoit qu'accroitre exceſſivement la puiſſance de l'Empereur. En effet, c'étoit là un des principaux moyens par lequel ce Prince ſe propoſoit d'exécuter ſes vaſtes deſſeins. HENRI VIII. 1531.

Pendant que l'Empereur formoit des projets pour ſe rendre maitre en Allemagne, ſous prétexte de ſoutenir les interêts de la Religion & de l'Empire, François I. ſe tournoit de tous les côtez pour tâcher de lui ſusciter des embaras capables de produire quelque changement dont il pût ſe prévaloir. Dans le déſeſpoir où il étoit, de s'être vu contraint de ſigner le Traité de Cambrai, il cherchoit avec ardeur les moyens de reparer ſes pertes, & ſur-tout de recouvrer Genes & Milan. C'étoit dans cette vue que tantôt il careſſoit le Pape, tantôt il le menaçoit, ſelon qu'il voyoit les conjonctures propres pour ſe ſervir de l'un ou de l'autre de ces deux moyens; & que d'un autre côté, il faiſoit eſperer un puiſſant ſecours aux Proteſtans d'Allemagne, en cas que l'Empereur les attaquât. Mais principalement, il tâchoit de s'aſſurer du Roi d'Angleterre, parce que c'étoit celui qui pouvoit lui être le plus utile. Il le confirmoit, autant qu'il lui étoit poſſible, dans la réſolution de pouſſer l'affaire du Divorce, afin de le tenir toujours brouillé avec l'Empereur & avec le Pape. Quelquefois il lui faiſoit entendre, que ſi on continuoit à lui refuſer la juſtice qui lui étoit due, il ſe ligueroit avec lui, pour ſouſtraire leurs Etats à la domination tirannique de la Cour de Rome. Enſuite, dans la crainte où il étoit qu'il ne s'accommodât avec l'Empereur, il lui conſeilloit d'épouſer promptement Anne de Bollen, ſachant bien que c'étoit un moyen infaillible pour les empêcher de ſe rapprocher l'un de l'autre. Il écrivit même au Pape une Lettre, dans laquelle il ne paroiſſoit pas moins intereſſé que Henri même dans l'affaire du Divorce. Entre autres choſes, il lui diſoit, que ſi, par complaiſance ou par crainte, il continuoit à ſuivre les directions de l'Empereur, il ne devoit pas trouver étrange, que le Roi d'Angleterre travaillât à ſe procurer, par des moyens extraordinaires, la juſte ſatisfaction qu'il attendoit en vain depuis ſi longtems. Il ajoutoit, que ſes interêts étoient ſi étroitement liez avec ceux de Henri, qu'il ne pourroit ſe diſpenſer d'aider, de tout ſon pouvoir, un Prince dont il ſe glorifioit d'être l'Allié perpétuel. Enfin, il le prioit de conſiderer, s'il y avoit

1532. François I. tâche de ſusciter des affaires à l'Empereur. *Guicciardini, Mezerai.*

Myl. Herbert;

HENRI VIII. 1532.

de la prudence à donner l'occaſion & la volonté de deſobeïr, à ceux qu'on ne pouvoit forcer à l'obeïſſance. Mais Clement, qui ne voyoit en Italie d'autres forces que celles de l'Empereur, n'avoit garde de ſe livrer à des conſeils ſi dangereux.

François & Henri tâchent d'intimider l'Empereur & le Pape.

Les deux Rois, voyant enfin qu'il étoit impoſſible de gagner le Pape, réſolurent de s'aboucher, pour chercher les moyens de rompre les meſures de l'Empereur. Mais ils jugerent à propos de faire auparavant courir le bruit qu'ils alloient faire une nouvelle Ligue, afin d'inſpirer de la terreur au Pape, & de l'empêcher de ſe rapprocher de l'Empereur, de qui l'affaire de Ferrare l'avoit un peu éloigné. Effectivement, ils conclurent à Londres un Traité, qui fut ſigné le 23. de Juin. Mais il eſt manifeſte que ce Traité n'étoit fait que dans la vue que je viens de dire, puiſqu'il ne contenoit que deux Articles, dont le Pape ni l'Empereur n'auroient pas eu ſujet de s'allarmer beaucoup, s'ils en euſſent été inſtruits.

Ils font deux Traitez dans ce deſſein.

Act. Publ. T. XIV. p. 435. 23. Juin.

Le premier portoit, qu'en cas que l'Empereur fit ſaiſir les effets des Marchands Anglois dans les Païs-Bas, le Roi de France feroit la même choſe à l'égard des Sujets de l'Empereur, les Allemans exceptez. Encore y avoit-il tant de reſtrictions de la part du Roi de France, qu'il paroiſſoit bien que cet Article n'étoit qu'un pur prétexte pour faire un Traité. Le ſecond portoit, que ſi le Roi d'Angleterre étoit attaqué par l'Empereur, François lui envoyeroit un ſecours de cinq-cens Lances; & que ſi le Roi de France étoit attaqué, Henri l'aſſiſteroit d'un Corps d'Infanterie, qui ne ſeroit pas au-deſſus de cinq-mille hommes. Comme le Public n'étoit pas informé du contenu de ce Traité, divers bruits coururent ſur ce ſujet. Quelques-uns diſoient, que les deux Rois étoient convenus d'entrer dans la Ligue de Smalcalde, ou du moins, de ſecourir puiſſamment les Proteſtans d'Allemagne. D'autres s'imaginoient que, comme les Turcs menaçoient l'Autriche, & que l'Empereur ſeroit infailliblement obligé de mener ſes forces en ce Païs-là, François attaqueroit dans le même tems le Duché de Milan, & que Henri porteroit la Guerre dans les Païs-Bas. Tous ces bruits, quoiqu'incertains, ne laiſſoient pas d'inquieter l'Empereur, parce qu'ils étoient fondez ſur des conjectures aſſez vrai-ſemblables.

Il court divers bruits ſur ce ſujet.

François & Henri s'abouchent en Picardie.

Myl. Herbert. Mezerai.

L'entrevue des deux Rois ne ſe fit qu'au mois d'Octobre, entre Calais & Boulogne. Ils avoient principalement deux choſes en vue. La premiere, de détourner le blâme que l'Empereur jettoit ſur eux, en répandant dans toute l'Europe, que, pendant qu'on étoit ſur le point de voir la Chretienté envahie par les Infideles, ils demeuroient ſimples Spectateurs du danger où elle ſe trouvoit, ſans offrir le moindre ſecours à ceux qui ſe préparoient à la défendre. Leur ſeconde vue étoit, de tenir les Italiens & les Allemans dans l'attente d'une nouvelle Guerre, de peur qu'ils ne ſe rendiſſent trop faciles aux volontez de l'Empereur. Pour parvenir à leur but, ils ſe donnerent réciproquement des Lettres Patentes, par leſquelles ils s'engageoient à mettre con-

Conventions entre les deux Rois.

conjointement ſur pied une Armée de quatre-vingt-mille hommes, pour arrêter les progrès des Turcs, & de la mener ou en Allemagne, ou en Italie, ſelon qu'il ſeroit néceſſaire. Mais cette prétendue Convention ne fut jamais miſe en forme de Traité. *Du Tillet* en parle dans ſon Inventaire des Traitez entre la France & l'Angleterre, ſous le nom de *Lettres d'Accord:* mais on n'en trouve aucune trace dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre. Auſſi n'eſt-il pas croyable que ces deux Monarques euſſent envie d'exécuter ce prétendu projet, dont l'unique but étoit de les diſculper envers le Public, & d'inſpirer de la terreur à l'Empereur & au Pape. C'eſt ſansdoute par cette raiſon, qu'ils affecterent de le publier.

HENRI VIII. 1532.

Du Tillet, Recueil des Rois de France.

Deſſeins de François I.

Dans cette entrevue, Henri ſe plaignit beaucoup du Pape, & François rencherit encore par-deſſus, en faiſant un long détail des plaintes qu'il avoit reçues de la part de l'Egliſe Gallicane au ſujet des exactions de la Cour de Rome. Mais ce n'étoit que pour amuſer Henri, puiſque dans ce même tems il entretenoit une Négociation ſecrete avec le Pape, touchant le Mariage du Duc d'Orleans ſon ſecond Fils, avec Catherine de Medicis. Il paroit manifeſtement par toute la conduite de ce Prince, qu'il n'avoit pour but que de ſe ſervir de l'amitié du Roi d'Angleterre, pour attirer le Pape dans ſon parti, en vue de recouvrer Genes & Milan, qui lui tenoient toujours au cœur. Par cette raiſon, il témoignoit exterieurement à Henri, qu'il étoit fortement attaché à ſes interêts. Il le preſſa même, de n'attendre point la Diſpenſe du Pape pour épouſer ſa Maitreſſe, qui ſe trouvoit préſente à leur entrevue, avec le Titre de *Marquiſe de Pembrook*, qu'elle avoit reçu depuis peu. Pendant que les deux Rois furent enſemble, ils ſe donnerent réciproquement diverſes Fêtes, dont le détail eſt ici peu néceſſaire. Henri alla voir François à Boulogne, & François lui rendit viſite à Calais. Ils ſe ſéparerent le 30. d'Octobre, pour s'en retourner l'un à Paris, & l'autre à Londres. Mais à cauſe du mauvais tems, Henri ſéjourna quelques jours à Calais, où l'on prétend qu'il épouſa ſecretement Anne de Bollen. Il y a pourtant plus d'apparence à ce que quelques-uns aſſurent, que ce ne fut qu'au mois de Janvier ſuivant.

Il conſeille à Henri d'épouſer Anne de Bollen.

Viſites réciproques des deux Rois.

Henri épouſe ſecretement Anne de Bollen.

Pendant toute cette année, l'Empereur ſe trouva dans un aſſez grand embaras. Soliman, Empereur des Turcs, menaçoit de faire une puiſſante invaſion en Hongrie, comme il la fit effectivement. L'Allemagne étoit en trouble, parce que les Proteſtans, qui avoient été déja menacez, prenoient d'aſſez bonnes meſures pour ſe défendre, & ne vouloient point reconnoitre Ferdinand d'Autriche pour Roi des Romains. D'un autre côté, l'Empereur n'ignoroit pas que le Pape étoit mécontent à cauſe de l'affaire du Duc de Ferrare, & que les Rois de France & d'Angleterre faiſoient tous les efforts poſſibles pour le détacher de ſon parti, dans le deſſein de troubler l'Italie. De plus, les Italiens ne ſe tenoient en repos, que parce qu'il y avoit encore une

Les Turcs menacent la Hongrie.

L'Empereur eſt embaraſſé.

HENRI VIII. 1531.

Armée Imperiale dans leur Païs, & qu'ils ne voyoient faire en France aucun préparatif pour les ſoutenir, en cas qu'ils entrepriſſent de lever la tête. Cependant, au milieu de cette apparente tranquillité, ils ſouhaitoient paſſionnément de voir quelque revolution qui les délivrât de la crainte que la trop grande puiſſance de l'Empereur leur inſpiroit. Enfin, l'entrevue de François I. & de Henri cauſoit à l'Empereur une extrême inquietude, dans la crainte où il étoit, que ſi Soliman avoit un heureux ſuccès en Hongrie, ils ne ſe ſerviſſent de cette occaſion pour attaquer le Duché de Milan & les Païs-Bas. Il étoit donc néceſſaire qu'il penſât, ſans perte de tems, à prévenir les dangers qui pouvoient venir de tous ces endroits, & qu'il commençât par l'affaire la plus preſſée, qui étoit de contenter les Proteſtans, afin d'en tirer du ſecours contre les Turcs Dans cette vue, il ſe rendit au commencement de l'année à la Diete de Ratisbonne, où il trouva le moyen de négocier avec les Proteſtans, un accommodement par lequel il fut arrêté, que perſonne ne pourroit être inquieté pour cauſe de Religion, jusqu'à la tenue d'un Concile. Son deſſein n'étoit pas d'exécuter ponctuellement cet Accord, que la ſeule néceſſité lui arrachoit. Il en tira pourtant cet avantage, que tous les Princes & Etats d'Allemagne, tant Proteſtans que Catholiques, lui fournirent un puiſſant ſecours, qui le mit en état d'aſſembler une Armée de quatre-vingt-mille hommes de pied, & de trente-mille Chevaux.

La Diete de l'Empire accorde quelque choſe aux Proteſtans.

Charles en obtient du ſecours.

Il conçoit des ſoupçons contre le Roi de France.

Pendant que cette Armée ſe formoit, l'Empereur voulant ſonder les intentions du Roi de France, lui fit demander du ſecours contre les Turcs; mais il en reçut une réponſe peu ſatisfaiſante. Cela joint à l'entrevue des deux Rois, le confirma dans la penſée qu'ils tramoient quelque choſe contre lui. Mais Soliman, qui ſe hâtoit de commencer la Campagne en Hongrie, l'empêchoit de penſer aux moyens de prévenir le mal qu'il craignoit de la part des deux Rois Alliez. Effectivement, les Turcs s'avancerent non ſeulement en Hongrie, mais même jusques dans l'Autriche, à deſſein de l'engager dans une Bataille. Mais il l'évita ſagement, puiſque, s'il l'eût perdue, il n'y avoit plus de reſſource pour lui, & l'Autriche avec une partie de l'Allemagne ſeroit infailliblement tombée ſous la puiſſance des Turcs: au-lieu qu'en ſe tenant comme il fit ſur la défenſive, avec une Armée de plus de cent-mille hommes, il les empêcha de faire aucun progrès conſiderable, & les mit enfin dans la néceſſité de rebrouſſer chemin vers leur Païs. Dès qu'il eut reçu des avis certains que Soliman avoit repris la route de Conſtantinople, il partit pour ſe rendre en Italie, d'où il avoit deſſein de repaſſer en Eſpagne.

Sa Campagne contre les Turcs.

Il paſſe en Italie.

Il s'abouche avec le Pape à Bologne. *Guicciardin.*

Ce fut vers le milieu du mois de Novembre qu'il ſe rendit à Bologne, où le Pape l'attendoit pour conferer avec lui. Comme ils avoient des deſſeins très oppoſez, leur entrevue ne ſe paſſa pas avec la même correſpondance que celle de l'année 1529. L'Empereur ne penſoit qu'à s'aſſurer de l'Italie, en empêchant le Roi de France d'y remettre

remettre jamais le pied. Le Pape ſouhaitoit au contraire, de le tenir toujours en inquietude de ce côté-là, tant pour ſe rendre néceſſaire, que pour ſe tirer de la dépendance où il étoit. L'Empereur demandoit au Pape, qu'il convoquât un Concile en Allemagne, ſans quoi il ne voyoit pas qu'il fût poſſible de trouver un prétexte légitime pour ruïner les Proteſtans. Mais depuis ce qui s'étoit paſſé a Conſtance & à Bâle, le ſeul nom de Concile étoit devenu ſi odieux à la Cour de Rome, que Clement VII. ne pouvoit ſe réſoudre à en convoquer un. Il ſavoit ce qui étoit arrivé à Jean XXII. & à Eugene IV.: c'eſt pourquoi, il n'avoit aucune envie de mettre ſon droit en compromis. L'Empereur demandoit de plus, que le Pontife conſentît à une Ligue qu'il avoit deſſein de former entre tous les Potentats d'Italie, à laquelle chacun contribuât à proportion de ſes forces, afin de mettre le Païs à couvert de toute invaſion. C'eſt-à-dire proprement, qu'il vouloit avoir en Italie, une Armée entretenue aux dépens d'autrui, & qui fût toujours prête à défendre le Duché de Milan, en cas qu'il prît envie au Roi de France de l'attaquer. Le Pape approuvoit aſſez cette propoſition, non pas en vue de maintenir l'Italie ſur le pied où elle ſe trouvoit, puiſqu'il lui étoit trop désavantageux que l'Empereur y demeurât ſi puiſſant; mais afin d'avoir un prétexte d'en faire ſortir les Troupes Allemandes & Eſpagnoles, qui étoient la terreur des Italiens. Il prévoyoit bien qu'une Ligue compoſée de tant de Membres qui avoient des interêts oppoſez, ne ſubſiſteroit pas longtems, & qu'après qu'elle ſeroit rompue, il en deviendroit lui-même plus néceſſaire & plus reſpecté. Il demandoit ſeulement, que les Venitiens entraſſent dans la Ligue, afin de les charger d'une partie des frais. Enfin, l'Empereur demandoit encore au Pape, qu'il donnât Catherine de Medicis ſa Niece, au Duc de Milan, ſon but étant de l'engager, par l'interêt de ſa Niece, à la défenſe du Milanois, de peur qu'enfin le Roi de France ne trouvât quelque occaſion favorable pour le mettre dans ſon parti. Mais Clement oppoſoit à cette propoſition, l'engagement où il ſe trouvoit avec le Roi de France, qui lui avoit fait l'honneur de lui demander Catherine pour le Duc ſon ſecond Fils. Il répréſentoit à l'Empereur, qu'il ne pouvoit préferer le Duc de Milan au Duc d'Orleans, ſans ſe faire du Roi de France un ennemi irreconciliable, qui ne lui pardonneroit jamais un tel affront. Ainſi, toute leur Négociation ſe réduiſit à la concluſion de la Ligue projettée, dans laquelle les Venitiens ne voulurent pas être compris. Ils ſe contenterent de donner leur parole à l'Empereur, qu'ils exécuteroient ponctuellement leur engagement par rapport au Duché de Milan. Enfin, l'Empereur ayant fait venir à Bologne les Ambaſſadeurs de Milan, de Ferrare & de Mantoue, on travailla pendant quelque tems à règler les conditions de la Ligue. Mais le different entre le Pape & le Duc de Ferrare en retarda beaucoup la concluſion, parce que le Duc ne vouloit pas s'y engager, avant que d'être aſſuré de la

HENRI VIII. 1532.

Il demande un Concile.

Il propoſe une Ligue pour la ſureté de l'Italie.

Paix

HENRI VIII. 1532.

Paix chez lui. Cependant, après beaucoup de peine, l'Empereur obtint enfin du Pape, qu'il donnât au Duc un repit de dix-huit mois. Cette affaire fut cauſe que la Ligue ne put être ſignée qu'au mois de Fevrier de l'année ſuivante.

Diſpoſition des Anglois par rapport à la Religion.

Les démarches que Henri avoit déja faites contre le Clergé, & la diſpoſition où il ſe trouvoit à l'égard du Pape, encouragerent beaucoup ceux qui ſouhaitoient de voir une Reformation dans l'Egliſe. Pour éviter de ſe faire une fauſſe idée de la diſpoſition où les Anglois ſe trouvoient à cet égard, il eſt néceſſaire de bien connoître quels étoient les ſentimens du Peuple par rapport à la Religion. On peut aſſurer comme une choſe indubitable, que pour ce qui regardoit la Reformation du pouvoir exceſſif du Pape, & des immunitez du Clergé, il n'y avoit presque point d'Anglois, ſi on en excepte les Eccléſiaſtiques, ou la plupart d'entre eux, qui ne la ſouhaitât de tout ſon cœur. Il y avoit déja trois-cens ans que les Parlemens avoient commencé à y travailler, mais ſans pouvoir y réuſſir parfaitement, parce que les interêts des Rois s'y étoient trouvez oppoſez. Mais quant à la Reformation des Dogmes, il s'en falloit bien que ceux qui la ſouhaitoient ne fiſſent le plus grand nombre. Ceux-ci ne ſe ſentoient pas aſſez forts pour oſer la propoſer ouvertement, d'autant plus que le Roi ne leur étoit pas favorable. Mais quand il s'agiſſoit de parler contre l'autorité exceſſive du Pape, ou contre l'orgueil & les richeſſes du Clergé, ils ſe joignoient hardiment à tout le reſte du Peuple, ſans crainte d'être reconnus, parce que c'étoit le ſentiment de tout le Peuple, ou du moins de presque tous les Laïques. Mais en témoignant leur ardeur contre le Clergé, ils avoient pour but d'avancer la Reformation des Dogmes, parce qu'ils ſavoient bien que le principal obſtacle viendroit toujours de la part des Conducteurs de l'Egliſe. C'étoit donc par là qu'ils croyoient devoir commencer, afin de parvenir à une parfaite Reformation. Ainſi, entre ceux qui ſouhaitoient de réduire le pouvoir du Pape & les immunitez du Clergé à de juſtes bornes, il y en avoit ſans doute beaucoup qui ne portoient pas leur vue plus loin, & qui s'imaginoient que la Reformation n'aboutiroit qu'à cela. Les autres au contraire eſperoient, qu'après avoir fait ce premier pas, il ſeroit comme impoſſible d'en demeurer là; en quoi ils avoient pour garant ce qui étoit arrivé en Allemagne. Mais ils n'avoient garde de déſabuſer les premiers, de peur de les refroidir, en leur faiſant connoître trop tôt les conſéquences de la premiere démarche qui ſe feroit en matiere de Reformation.

Le Parlement ſe diſpoſe à moderer le pouvoir du Clergé. *Myl. Herbert.*

Le Parlement s'étant aſſemblé le 15. de Janvier 1532. ſe trouva presque unanimement diſpoſé à remedier aux abus dont les Anglois ſe plaignoient inutilement depuis ſi longtems, par rapport à la puiſſance du Pape & aux Privileges du Clergé. L'occaſion étoit plus favorable qu'elle ne l'avoit jamais été. Lorſqu'autrefois les Parlemens avoient voulu faire quelque tentative ſur ce ſujet, ils avoient trouvé les Rois peu diſpoſez

à concourir avec eux dans le même deſſein, parce que l'état de leurs affaires ne leur permettoit pas de rompre abſolument avec Rome. Mais l'affaire du Divorce avoit mis les choſes ſur un autre pied. Le Roi étoit mal-ſatisfait du Pape, & regardoit le Clergé, tant le Séculier que le Régulier, comme un ennemi ſecret, à cauſe de leur attachement pour la Cour de Rome. Ainſi ſon interêt demandoit que le Pape & le Clergé fuſſent abaiſſez, & qu'il y eût de la diviſion entre eux & le Peuple, ſachant bien que ceux-là ne pourroient lui nuire, qu'à proportion du crédit qu'ils auroient ſur celui-ci. Quant aux efforts que les Etrangers pourroient faire, il ne croyoit pas avoir lieu de les craindre, pendant qu'il demeureroit étroitement uni avec la France: d'autant plus que l'Empereur ſe trouvoit alors aſſez occupé, tant par la Guerre des Turcs, que par les troubles d'Allemagne. HENRI VIII. 1532.

Tout cela étant adroitement inſinué à la Chambre des Communes, elle préſenta une Adreſſe au Roi, pour le prier de conſentir à la Reformation de divers abus qui ſe trouvoient dans les Immunitez dont le Clergé avoit joui ju-qu'alors. Le Roi répondit, qu'avant que de donner ſon conſentement à cette propoſition, qui lui paroiſſoit très importante, il ſouhaitoit d'entendre du Clergé ce qu'il avoit à dire pour ſa défenſe. Mais, ſous cette apparence d'équité, il n'avoit en vue que de faire comprendre au Clergé, combien ſa protection lui étoit néceſſaire, puiſqu'il pouvoit ou lâcher la bride au Parlement, ou l'arrêter, ſelon qu'il le jugeroit à propos. Quelque tems après, le Parlement fit certains Statuts, qui ne faiſoient que toucher legerement quelques-uns des Privileges du Clergé dont le Peuple avoit le plus ſujet de ſe plaindre. Mais pour cette fois, la Reformation ne fut pas pouſſée plus loin. On prit même le ſoin de conſoler les Eccléſiaſtiques de ces pertes, en faiſant un Statut qui les déchargeoit du payement des *Annates*, qui étoit pour eux un peſant fardeau. Ce Statut portoit, que le Royaume étoit tous les jours appauvri par les grandes ſommes qu'on envoyoit à Rome pour les *Annates*, pour les *premiers Fruits*, pour les *Palliums*, pour les *Bulles des Evêchez*: Que depuis le Regne de Henri VII., on avoit employé plus de cent-ſoixante-mille livres ſterling à ces uſages; & que le dommage que le Royaume en recevoit alloit devenir encore plus grand, à cauſe que la plupart des Evêques étoient fort âgez: Que d'ailleurs, les Annates n'avoient été introduites que comme une contribution pour la Guerre contre les Infideles, à quoi pourtant elles n'étoient jamais employées. Par ces raiſons, il étoit ordonné, que le payement des Annates ceſſeroit à l'avenir: Que, pour ce qui regardoit les Bulles des Evêchez, il ne ſeroit payé que cinq pour cent du revenu annuel, clair & net, après toutes les charges déduites: Que ſi, à cauſe de cette modification, le Pape refuſoit les Bulles, l'Evêque élu ſeroit préſenté par le Roi à l'Archevêque de la Province, qui ſeroit tenu de le ſacrer: Que ſi l'Archevêque le refuſoit, ſous prétexte qu'il n'auroit pas encore lui-même

Adreſſe préſentée au Roi ſur ce ſujet.

Réponſe du Roi.

Statuts contre le Clergé.

Autre pour abolir les Annates.

Clauſes par rapport au Pape.

HENRI VIII. 1532.

même reçu ſes Bulles, ou le *Pallium*, deux Evêques que le Roi nommeroit en feroient l'office, après quoi l'Evêque ainſi ſacré ſeroit reconnu pour légitime. Néanmoins, le Parlement déclaroit qu'il ſeroit au pouvoir du Roi, d'annuller ou de confirmer cet Acte dans un certain tems: Que ſi dans cet intervalle, il faiſoit un accommodement amiable avec la Cour de Rome, ce qu'il feroit ſeroit tenu pour inviolable: Mais que ſi, à cauſe de ce même Acte, le Pape prétendoit vexer le Royaume, par des Excommunications, ou par des Interdits, telles Cenſures ſeroient tenues pour nulles, & défenſes étoient faites à tous Eccléſiaſtiques de les publier. Enfin, il déclaroit que, nonobſtant tout Interdit, les Prêtres pourroient, en ſureté de conſcience, célebrer le Service divin, comme auparavant.

Hardieſſe d'un Membre des Communes.

Cependant, parmi le grand nombre de Députez qui avoient ſéance dans la Chambre Baſſe, il s'en trouvoit pluſieurs qui ne pouvoient approuver une rupture avec le Pape. Ils comprenoient bien pourtant, que ce ſeroit là une ſuite infaillible du Divorce que le Roi vouloit faire avec la Reine. C'étoit pour cela, qu'ils faiſoient tous les efforts poſſibles pour prévenir ce coup. Un d'entre eux, nommé *Temſe*, eut même la hardieſſe de propoſer, que la Chambre en corps allât préſenter une Adreſſe au Roi, pour le prier de reprendre la Reine ſa Femme. Henri en ayant été informé, manda l'Orateur des Communes, & fit en ſa perſonne une ſévere reprimande à la Chambre, de ce qu'elle avoit ſouffert qu'on fît une propoſition ſur une affaire qui n'étoit pas de ſon reſſort.

Le Roi reprimande les Communes.

Il les requiert d'examiner les Sermens des Evêques.

Quelques jours après, le Roi fit encore venir l'Orateur des Communes, & lui dit, qu'ayant comparé le Serment que les Evêques faiſoient au Pape, avec celui qu'ils faiſoient au Souverain, il lui ſembloit qu'ils n'étoient ſes Sujets qu'à demi: Que par cette raiſon, il prioit la Chambre des Communes d'examiner cette matiere, & de prendre ſoin des interêts de la Couronne. Mais la Peſte qui ravageoit alors la Ville de Londres, & qui obligea le Parlement à ſe ſéparer bientôt après, ne permit pas que les Communes déliberaſſent alors ſur cette affaire.

Le Pape ſe plaint du Statut qui abolit les Annates. *Hiſt. de la Reformat.*

Le pouvoir que le Parlement avoit accordé au Roi, d'abolir les Annates, ou de faire un accord amiable ſur ce ſujet avec le Pape, faiſoit voir bien évidemment que cet Acte avoit été procuré par les intrigues de la Cour. Le Pape en fut extraordinairement offenſé. Mais lorſqu'il voulut s'en plaindre aux Miniſtres du Roi, ils lui répondirent, qu'il auroit pu s'épargner ce chagrin; & que néanmoins, il y avoit encore du remede, puiſque le Roi avoit le pouvoir d'annuller ce qui avoit été ordonné ſur ce ſujet. Par là, ils inſinuoient au Pontife, qu'il pouvoit s'attendre que le Roi ſe conduiroit ſelon qu'il auroit lieu d'être content de lui.

Réponſe d'un Miniſtre du Roi.

Thomas Morus rend le grand Sceau.

Thomas Morus, qui étoit Grand Chancelier, & homme d'un bon jugement, prévit dès-lors, que les démarches du Roi produiroient

roient enfin une entiere rupture avec la Cour de Rome. Il auroit volontiers conſenti qu'on eût reformé quelques abus. Mais il comprenoit bien, par le train que les affaires prenoient, que la Reforme iroit plus loin qu'il ne ſouhaitoit. Il mettoit une grande difference, entre ſe ſouſtraire entierement à l'obédience du Pape, & lui retrancher quelques-unes de ſes uſurpations. Ainſi, ne voulant point ſervir d'inſtrument à la rupture qui ſe préparoit, il rendit au Roi le Grand Sceau, le 16. du mois de Mai. Quelques jours après, le Roi le confia au Lord *Thomas Audley*, qui le garda, ſous le Titre de *Gardien du Grand Sceau*, juſqu'au 26. de Septembre ſuivant, qu'il fut revêtu de la Charge de Grand Chancelier. HENRI VIII. 1532.

Le grand Sceau eſt donné à Thomas Audley. *Act. Publ. T. XIV. p.* 433. *Pag.* 446.

Pendant que Henri ſe ſervoit de divers moyens pour faire comprendre au Pape le danger où il s'expoſoit par ſon obſtination à lui refuſer ce qu'il demandoit, l'Empereur n'agiſſoit pas avec moins d'ardeur à obtenir une Sentence en faveur de la Reine Catherine. Ce n'étoit plus par des ſollicitations reſpectueuſes que ces deux Monarques preſſoient le Pontife, mais par des menaces, qui faiſoient d'autant plus d'effet, qu'il étoit naturellement timide, & qu'il ne ſe déterminoit pas aiſément ſur les choſes qui auroient demandé une prompte réſolution. Par ces deux demandes directement oppoſées qu'on lui faiſoit, il ſe trouvoit véritablement entre l'enclume & le marteau, comme il l'avoit dit lui-même au commencement de cette affaire. D'un autre côté, il voyoit par les démarches que Henri venoit de faire, que l'Angleterre alloit être perdue pour lui & pour ſes Succeſſeurs. Cette conſideration étoit bien capable de le porter à chercher des expédiens pour ſatisfaire ce Monarque, ſans que l'honneur de ſon Siege y demeurât intereſſé. Par là il auroit conſervé un Royaume qui avoit été de tout tems dévoué aux Papes, & dont ils avoient tiré de grands revenus. Mais d'un autre côté, l'Empereur avoit encore une Armée en Italie, & ſe trouvoit en état de ſe venger de ſon refus. Clement craignoit ſur toute choſe de perdre Florence, que l'Empereur pouvoit lui ôter avec encore plus de facilité qu'il ne lui en avoit acquis la poſſeſſion. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi cette crainte, étant la plus prochaine, prévalut ſur ſon eſprit. Au reſte, ce ſeroit bien mal à propos qu'on voudroit attribuer à ce Pontife des motifs de juſtice, d'équité, du bien de l'Egliſe, ou des avantages de la Religion. Tout cela n'étoit bon, depuis quelque tems, qu'à ſervir de Préface aux Bulles. Son interêt, & celui de ſa Maiſon, étoit la ſeule règle de ſa conduite. Ainſi, ſe trouvant extraordinairement preſſé par l'Empereur de donner ſentence ſur l'Appel de la Reine Catherine, il ne put plus ſe défendre de faire au moins quelques pas pour le ſatisfaire. Il déclara donc aux Miniſtres d'Angleterre, qu'ayant attendu ſi longtems en vain, que leur Maitre rentrât de lui-même dans le bon chemin, il ne pouvoit ſe diſpenſer de le faire citer à Rome. Henri, en ayant été informé, fit partir en diligence *Edouard Karne*, Docteur

L'Empereur & Henri menacent également le Pape, *Hiſt. de la Réformat.* qui ſe trouve dans un grand embarras.

Ses propres interêts prévalent.

Il déclare qu'il ne peut plus ſe diſpenſer de citer le Roi.

HENRI VIII. 1532.

Docteur en Droit, avec le Titre d'*Excuſateur*, pour produire les raiſons qui devoient empêcher cette Citation, à laquelle un Roi d'Angleterre ne pouvoit pas s'aſſujettir. Karne étant arrivé à Rome au mois de Mars, le Pape fit difficulté de le recevoir ſous le Titre d'*Excuſateur*, Caractere nouveau, dont on ne trouvoit aucun exemple dans la Chancelerie. Cependant, il commit l'examen de ce Titre à une Congrégation, qui ne ſe hâta pas de donner ſon ſentiment, afin que l'Envoyé ne fût pas en droit, avant que d'être reconnu, de s'oppoſer aux réſolutions qui avoient été déja priſes.

Karne eſt envoyé à Rome avec le Caractere d'*Excuſateur*.

Enfin, dans un Conſiſtoire qui s'aſſembla le 8. de Juillet, il fut réſolu, que, ſans examiner les raiſons que le Roi d'Angleterre pouvoit avoir de ne pas comparoitre en perſonne, il ſeroit prié d'envoyer à Rome un Procureur pour défendre ſa Cauſe. Cependant, comme on entroit alors dans les Vacations, qui ne devoient finir que le 1. d'Octobre, on donna tacitement un délai au Roi jusqu'à ce tems-là. Pendant cet intervalle, le Pape lui adreſſa un Bref, pour le requérir d'envoyer un Procureur à Rome. En même tems, il lui fit faire ces propoſitions: Que l'affaire du Divorce fût examinée dans un Lieu neutre, par un Légat aſſiſté de deux Auditeurs de la Rote; & qu'enſuite, le Pape donneroit lui-même la Sentence. En ſecond lieu, que tous les Souverains de la Chretienté conſentiſſent à une Treve de trois ou quatre ans, & que le Pape s'engageroit à convoquer un Concile, avant qu'elle fût expirée. Le Roi lui répondit, par le Chevalier *Elliot* qu'il lui envoya exprès: Qu'il ne pouvoit conſentir à une Treve telle que le Pape la propoſoit, que de concert avec le Roi de France. Secondement, que la conjoncture n'étoit nullement propre pour aſſembler un Concile. Enfin, pour ce qui regardoit l'affaire du Divorce, qu'étant Roi d'Angleterre, il avoit les Droits de ſa Couronne à conſerver, & que les Loix de ſon Royaume ne permettoient pas qu'aucun Procès fût jugé dans une Cour étrangere. Que d'ailleurs, les Canons de l'Egliſe ordonnoient expreſſément, que les Cauſes matrimoniales fuſſent décidées dans les Païs où les Parties réſidoient.

Nouveau délai accordé au Roi.

Le Pape fait quelques propoſitions.

Réponſe du Roi.

Il ajoutoit à ces raiſons une Proteſtation en forme, où il déclaroit, qu'il n'étoit pas obligé de comparoitre à Rome, ni en perſonne, ni par Procureur; & joignit à cette Proteſtation, les Déciſions de quelques Univerſitez qu'il avoit fait conſulter ſur cette matiere. Cependant, il fit faire au Pape trois propoſitions. Par la premiere, il demandoit que ſa Cauſe fût jugée par l'Archevêque de Cantorberi, & par deux autres Evêques, ou bien, par tout le Clergé du Royaume. Mais il faut remarquer, que le Siege de Cantorberi étoit vacant depuis le mois d'Août, par la mort de Warham, & que ſi le Pape avoit accepté cette propoſition, le Roi n'auroit pas manqué à remplir ce Siege d'un Prélat qui lui auroit été dévoué. Sa ſeconde propoſition étoit, que l'affaire fût jugée par quatre Arbitres, dont un ſeroit nommé par le

Le Roi proteſte contre la Citation.

Il fait trois propoſitions au Pape, qui les rejette. *Act. Publ. T. XIV. p. 416. 420.*

le Roi, l'autre par la Reine, le troiſieme par le Roi de France, & que l'Archevêque de Cantorberi ſeroit le quatrieme. En troiſieme lieu, il propoſoit que la Cauſe étant jugée par l'Archevêque ou par des Arbitres, ſi la Reine jugeoit à propos d'appeller de la Sentence, l'Appel fût porté devant trois Juges, dont il en nommeroit un, le Pape un autre, & le Roi de France un troiſieme. Le Pape répondit à ces propoſitions, qu'il voyoit bien que le Roi ne vouloit rien perdre de ſes droits prétendus, & qu'on ne devoit pas trouver étrange qu'il voulût conſerver les ſiens. HENRI VIII. 1532.

Il eſt pourtant certain, que ſi le Pape avoit oſé contenter le Roi, il l'auroit fait de tout ſon cœur, à cauſe de la crainte où il étoit de perdre abſolument l'Angleterre. Ce n'étoient pas les difficultez qui ſe trouvoient dans la queſtion touchant le Divorce, qui l'arrêtoient: quand elles auroient été encore plus grandes qu'elles n'étoient, il auroit volontiers paſſé par-deſſus. En effet, ſuppoſant ce pouvoir ſans bornes que les Papes s'attribuent, il n'étoit pas plus difficile à Clement VII. de caſſer le Mariage de Henri, qu'il l'avoit été à Jule II. d'en accorder la Diſpenſe. Mais il avoit à ménager l'honneur de ſon Siege, & les interêts de l'Empereur qui le menaçoit, & qui ſe trouvoit en état d'exécuter ſes menaces. Si l'Empereur n'eût pas été intereſſé dans cette affaire, rien n'auroit été plus facile que de trouver un expédient pour ſatisfaire le Roi, ſans préjudice de l'autorité du Pape. Il n'y avoit qu'à donner au Roi des aſſurances que l'affaire ſeroit décidée en ſa faveur, moyennant quoi, il auroit volontiers conſenti que le Pape en eût été le ſeul Juge. Mais le Pape ne pouvoit pas donner ces aſſurances, à cauſe des oppoſitions de l'Empereur: c'eſt pourquoi Henri ne pouvoit ſe réſoudre à mettre l'affaire entre ſes mains, au hazard de ſe voir condamner. C'étoit pour cela qu'il propoſoit des expédiens, qui lui donnoient une entiere certitude de gagner ſa Cauſe. Mais d'un autre côté, le Pape ne pouvoit pas accepter ces expédiens, ſans faire tort à ſa Dignité. Ainſi, cette affaire étoit uniquement accrochée par l'intervention de l'Empereur. Sans cela, le Pape auroit contenté le Roi, & le Roi ſe ſeroit ſoumis au Pape, & ſeroit demeuré un Fils obeïſſant du St. Siege, comme il l'avoit été auparavant. On peut donc inferer de là, que la démarche que le Roi avoit faite dans le dernier Parlement, & quelques-unes de celles qu'il fit dans la ſuite, ne partoient pas tant de la perſuaſion où il étoit que l'autorité du Pape étoit uſurpée, que de ce qu'il ne voyoit point d'autre reſſource pour ſe tirer de l'embaras où il s'étoit mis, qu'en niant qu'il fût au pouvoir d'un Pape de faire ce que Jule II. avoit fait. Il y a pourtant beaucoup d'apparence, que dans la ſuite, il fut parfaitement convaincu de la vérité de ce même principe, qu'il n'avoit d'abord employé que par pure néceſſité. D'un autre côté, ſi le Pape donna Sentence contre Henri, comme on le verra tout-à-l'heure, ce ne fut pas par la perſuaſion où il étoit que ſon Mariage

Toute la difficulté de l'affaire du Divorce vient de l'Empereur.

HENRI VIII. 1532. avec Catherine étoit légitime ; mais uniquement pour ſauver l'honneur de ſon Siege, & par crainte, ou par condeſcendance pour l'Empereur. Qui n'admirera là-dedans, les reſſorts de la divine Providence, qui rendoit l'accommodement entre le Pape & le Roi impoſſible, afin d'en tirer un évenement qui devoit avoir de ſi grandes ſuites pour l'Angleterre ?

Henri eſt cité à Rome. *Alyl. Herbert.*

Enfin, le tems des Vacations étant expiré, Henri fut cité le 4. d'Octobre, pour comparoitre à Rome, ou en perſonne, ou par Procureur ; & Karne proteſta ſolemnellement contre cette Citation. Tout ce que je viens de dire ſe paſſoit avant l'arrivée de l'Empereur à Bologne. Clement VII. qui étoit ſur le point de partir immédiatement après la Citation, pour aller s'aboucher avec ce Prince, donna ſa parole à Karne, que toute pourſuite ſeroit ſuſpendue pendant tout le tems que l'Empereur ſeroit en Italie. Ce fut là toute la douceur que cet Envoyé put obtenir.

Affaires entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. *Buchanan. Alyl. Herbert.*

Pendant que Henri paroiſſoit uniquement occupé de l'affaire de ſon Divorce, il arriva une brouillerie entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. Buchanan prétend, que Henri voulant profiter de ſon union avec la France, & ſe perſuadant que François I. laiſſeroit opprimer le Roi Jaques, fit faire des courſes en Ecoſſe, comme s'il eût eu deſſein de recommencer la Guerre. Il ajoute, que l'unique prétexte ſur lequel il ſondoit cette rupture, étoit que les Ecoſſois avoient dit quelques paroles offenſantes contre les Anglois. Quoi qu'il en ſoit, le Roi d'Ecoſſe s'étant préparé à ſe défendre, Henri ne jugea pas à propos de pourſuivre ſon deſſein. Il aima mieux conſentir que ce different fût terminé par la médiation du Roi de France, qui envoya pour cet effet un Ambaſſadeur à Newcaſtle. Le Roi d'Ecoſſe fut ſi offenſé de ce que François I. prenoit ſi mollement ſa défenſe, qu'il fut ſur le point de ſe liguer avec l'Empereur. Mais enfin, tout s'accommoda heureuſement, & les deux Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe demeurerent amis comme auparavant.

1533. Ligue conclue à Rome, pour la ſureté de l'Italie. *Guicciardin.*

Ce n'étoit pas l'interêt de Henri, d'entreprendre une Guerre contre l'Ecoſſe, dans un tems où il devoit ſe préparer à ſe défendre contre l'Empereur. Il étoit très vrai-ſemblable, que le Pape ne s'étoit pas engagé à juger l'Appel de la Reine Catherine, ſans s'être auparavant aſſuré que ce Monarque, Neveu de la Reine, ſe chargeroit de l'exécution de la Sentence. C'étoit en effet ſon deſſein ; mais les affaires qui lui ſurvinrent, l'empêcherent de s'engager dans cette entrepriſe. Il avoit compté que la Ligue d'Italie, dont j'ai déja parlé, ſeroit une ſure digue pour défendre le Duché de Milan. Mais il ne tarda pas longtems à s'appercevoir qu'il avoit été lui-même la dupe de l'artificieux Pontiſe. Cette Ligue fut enfin ſignée à Bologne le 24. de Fevrier 1533., ſelon ſes ſouhaits. Chaque Souverain qui avoit des Etats en Italie, excepté les Venitiens, s'engageoit à fournir une certaine ſomme par mois, pour l'entretien d'une Armée, qu'*Antoine de Le-*

Leve devoit commander en qualité de Général de la Ligue. L'intention de l'Empereur étoit, que cette Armée seroit composée de ses propres Troupes, & constamment entretenue. Mais la pensée des Alliez étoit bien differente. Ils n'avoient consenti à la Ligue, qu'afin que l'Empereur, n'ayant plus rien à craindre pour l'Italie, en retirât toutes ses Troupes. Mais ils ne prétendoient pas que cette Armée, entretenue à leurs dépens, servît à les tenir sous le joug; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, si elle demeuroit toujours sur pied, sous le commandement d'un Général de l'Empereur. Ils lui représentèrent donc, que cette Ligue n'étant que défensive, il n'étoit nullement à propos d'entretenir une Armée sans nécessité, pour les consommer en frais: mais qu'au premier mouvement des François, ils ne manqueroient pas d'exécuter leurs conventions. Quelques raisons que l'Empereur pût alleguer, il ne lui fut pas possible de les amener à ce qu'il souhaitoit. Il se vit donc obligé de se contenter de leurs promesses, parce qu'il ne se trouvoit pas en état d'entretenir toujours une Armée en Italie à ses propres frais. Ensuite, il licencia une partie de ses Troupes, & envoya le reste à Naples ou en Espagne. Il partit de Bologne sur la fin du mois de Fevrier, & se rendit à Genes, où il fit quelque séjour; après quoi le 8. d'Avril il s'embarqua pour l'Espagne, étant fort mécontent du Pape, qui à travers tous ses déguisemens, n'avoit pu s'empêcher de faire connoitre qu'il commençoit à pancher du côté de la France. En effet, il étoit déja convenu avec les Cardinaux de Tournon & de Grammont, d'une entrevue avec François I., & du Mariage de Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans.

HENRI VIII. 1533.

Vues differentes de l'Empereur & des Alliez.

Ceux-ci refusent d'entretenir une Armée en tems de Paix.

L'Empereur retire ses troupes d'Italie.

Il retourne en Espagne.

Le Mariage du Duc d'Orleans avec Catherine de Medicis est conclu.

L'état de l'Italie n'étoit pas la seule chose qui occupât l'Empereur. On a déja vu qu'il s'étoit engagé envers les Protestans, à faire tenir un Concile libre en Allemagne. Mais, quoique ce terme de *libre* fût également employé par ceux qui demandoient le Concile, & par celui qui le promettoit, il s'en falloit bien qu'ils n'entendissent une même chose. Les Protestans entendoient par ce mot, qu'il se tiendroit en Allemagne un Concile, où non seulement ils auroient un libre accès, & une entiere liberté de produire leurs raisons; mais encore, que les questions y seroient uniquement décidées par la Parole de Dieu. L'Empereur prétendoit, au contraire, ne retenir que l'écorce de ce nom & en rendant son Parti superieur dans le Concile, y faire décider les matieres d'une maniere qui mît les Protestans dans la nécessité, ou de revoquer tous les changemens qu'ils avoient faits, ou d'en rejetter les décisions. En prenant ce dernier parti, comme il y avoit apparence qu'ils le feroient, l'Empereur voyoit bien qu'ils lui fourniroient un prétexte de leur faire la Guerre; & c'étoit là le but qu'il se proposoit. Mais dans l'exécution de ce dessein, il se rencontroit une grande difficulté. C'étoit qu'un Concile, quel qu'il pût être, causoit une extrême frayeur au Pape. Quoiqu'il comprît bien que l'Empereur ne le demandoit pas en vue de changer la Religion, il craignoit pourtant d'ê-

Affaires d'Allemagne. *Sleidan.*

Le Pape ne veut point de Concile.

HENRI VIII. 1533. d'être ſacrifié aux Proteſtans, ſi les interêts de ce Monarque le demandoient. D'ailleurs, l'étroite union du Roi de France avec le Roi d'Angleterre, lui cauſoit de l'inquietude. En un mot, il ne pouvoit ſe réſoudre à convoquer un Concile, ſans être aſſuré de le gouverner à ſa fantaiſie. C'étoit pourtant ce qu'il ne pouvoit gueres ſe promettre, dans les conjonctures où la Chretienté ſe trouvoit alors. Depuis qu'il étoit ſur le Trône Pontifical, il n'avoit contenté ni l'Empereur, ni le Roi de France, ni le Roi d'Angleterre, ni les Potentats d'Italie; & néanmoins, c'étoit des Sujets de tous ces Souverains, que le Concile devoit être principalement compoſé. Il ſavoit qu'il étoit bâtard, & que cela ſeul n'étoit que trop ſuffiſant pour le faire dépoſer, s'il arrivoit que ſes ennemis fuſſent aſſez puiſſans dans le Concile. Ce qui s'étoit paſſé à Conſtance & à Baſle, lui donnoit un juſte ſujet de craindre, qu'un Concile qui ſe tiendroit dans une Ville libre d'Allemagne, ne formât de ſemblables prétentions. Ce fut par toutes ces conſiderations, que, quand l'Empereur lui demanda dans la Conférence de Bologne, qu'il convoquât un Concile, il s'abſtint de répondre poſitivement. Il ſe contenta de commettre l'examen de cette demande à certains Cardinaux, ſous prétexte de vouloir s'inſtruire du pour & du contre. Les Papes ont à ſoutenir un caractere, qui les jette ſouvent dans un aſſez grand embaras. Il faut que publiquement ils faſſent montre d'un grand zèle pour la gloire de Dieu, pour la Religion, & pour le bien de l'Egliſe, & d'un grand déſintereſſement pour tout ce qui les regarde perſonellement. Mais, de peur qu'on n'explique au pied de la lettre ce qu'ils profeſſent ainſi exterieurement, il faut que dans le particulier, ils déſabuſent ceux qui traitent avec eux, & qu'ils leur faſſent comprendre, que leurs interêts particuliers ſont le principal ſujet de la négociation. Ainſi, ce qu'ils diſent publiquement eſt toujours juſte, droit, légitime, & ſemble ne tendre qu'à la plus grande gloire de Dieu. Mais dans la ſuite, on ne s'apperçoit que trop ſouvent, que la Religion ne ſert que de couverture à leurs interêts temporels. Dans l'occaſion dont je parle, un Concile Général ſembloit abſolument néceſſaire pour mettre une fin aux troubles que les differens de Religion cauſoient en divers Lieux, & particulierement en Allemagne. Non ſeulement le Pape en convenoit avec l'Empereur, mais il feignoit même de le ſouhaiter avec ardeur. Cependant, comme ce Concile étoit préjudiciable à ſes interêts, il falloit trouver des raiſons tirées du bien & de l'avantage de la Religion, pour le rejetter, ou pour en differer la convocation. C'eſt ce que firent les Commiſſaires nommez pour examiner la demande de l'Empereur. Ils dreſſerent un Mémoire, dans lequel, après avoir expoſé combien le Concile étoit néceſſaire, ils faiſoient voir d'un autre côté, les inconvéniens qu'il y auroit à y admettre les Proteſtans pour y diſputer ſur des matieres déja décidées, & l'inutilité de ce même Con-

Raiſons d'une Congrégation de Cardinaux contre le Concile.

Concile, s'ils n'y étoient pas admis. Ce Mémoire ayant été communiqué à François I., il y fit répondre par un autre, dans lequel on faisoit voir, que les inconvéniens marquez dans le premier, ne devoient pas empêcher la Convocation du Concile. De plus, il y faisoit un détail des moyens qu'il falloit employer, pour en bannir toute partialité. Mais ce Mémoire ne fut pas agreable à l'Empereur, parce que ce n'étoit pas un Concile libre qu'il souhaitoit, mais un Concile qui lui fournit l'occasion & le prétexte d'attaquer les Protestans d'Allemagne, après quoi il ne désesperoit pas de mettre aussi les Catholiques sous le joug. François I. repliqua aux raisons que l'Empereur alleguoit contre son Mémoire; mais ce fut fort inutilement. Il étoit comme impossible que deux Princes, qui avoient des interêts si opposez, & qui se défioient tant l'un de l'autre, pussent s'accorder ensemble sur quoi que ce fût. Ainsi le Pape obtint ce qu'il souhaitoit, puisque la convocation du Concile fut differée jusqu'à un tems plus convenable. Il faut présentement parler de ce qui se passa en Angleterre dans l'année 1533.

HENRI VIII. 1533.

François I. répond à ces raisons.

La Convocation du Concile est differée.

Pendant que le Pape & l'Empereur conferoient à Bologne, Henri assembla le Parlement le 4. de Fevrier. Comme jusqu'alors il n'y avoit aucun adoucissement de la part du Pape, sinon qu'il avoit differé l'Excommunication dont il avoit menacé le Roi, il fut jugé à propos de faire un pas plus avant, pour lui faire comprendre qu'on ne le craignoit point. Ainsi le Parlement fit un Statut, par lequel il étoit expressément défendu de porter aucun Appel à la Cour de Rome, & décerna la peine du *Præmunire*, contre les contrevenans. C'étoit faire voir au Pape, qu'on pouvoit se passer de lui, puisque dans le tems même qu'il s'agissoit entre lui & le Roi, de savoir si l'affaire du Divorce seroit jugée en Angleterre, on défendoit aux Sujets de porter leurs Causes à Rome. Mais il y avoit encore une autre raison qui engageoit le Roi à faire passer cet Acte. C'est qu'ayant appris que François I. alloit s'allier avec le Pape, il jugeoit qu'à l'avenir cet ami n'agiroit que foiblement en sa faveur: c'est pourquoi, il s'étoit déja déterminé à faire juger son affaire dans le Royaume, sans se mettre davantage en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. L'Archevêché de Cantorberi étant vacant par la mort de Warham, il falloit nécessairement remplir ce Siege, afin que la Sentence fût donnée par le Primat du Royaume. Pour cet effet, Henri avoit jetté les yeux sur le Docteur Thomas Cranmer, qui étoit alors en Allemagne. Mais contre son attente, il avoit trouvé en cet Ecclésiastique plus de repugnance à recevoir cette Dignité, que d'autres n'auroient eu d'ardeur à la demander. Il ne fallut pas employer moins de six mois, avant que de pouvoir lui persuader de se charger de ce fardeau. Enfin, sa résistance étant vaincue par la patience du Roi, il se mit en chemin pour se rendre à Londres; mais à petites journées, dans l'esperance que le Roi pourroit changer de dessein. Cependant, un plus long délai étant directement contraire aux mesures que le Roi avoit déja pri-

Parlement en Angleterre. *Myl. Herbert.*

Statut qui défend les appels à Rome.

Cranmer est fait Archevêque de Cantorberi.

HENRI VIII. 1533.

ſes, Cranmer ne put differer plus longtems de ſe ſoumettre à ſa volonté. Le Roi lui-même ſe chargea de demander les Bulles, qui, bien qu'au nombre de onze, ne furent taxées qu'à neuf-cens ducats. Le Pape s'abſtint de lui-même de demander les Annates, prévoyant bien qu'on les lui refuſeroit. Pour mettre Cranmer en état de ſubvenir à cette dépenſe, le Roi lui fit préſent des revenus de l'Archevêché, depuis le 9. de Septembre de l'année précedente. Ces difficultez étant levées, il s'en préſenta une autre beaucoup plus conſiderable. Ce fut que Cranmer refuſa de prêter au Pape le ſerment accoutumé, ne croyant pas pouvoir le faire en conſcience. Dans le premier voyage qu'il avoit fait en Allemagne, il avoit lu les Livres de Luther, qui l'avoient entierement convaincu de la vérité de pluſieurs Dogmes tenus par les Proteſtans, & particulierement, le peu de fondement qu'avoit dans l'Ecriture Sainte, la Puiſſance ſpirituelle que le Pape s'attribuoit ſur toute l'Egliſe. Par conſéquent, il ne pouvoit ſe réſoudre à lui vouer une obeïſſance qui, ſelon lui, ne lui étoit pas due. Cependant Henri, regardant Cranmer comme un homme qui, par ſes principes & par ſa fermeté, pouvoit utilement le ſervir pour terminer l'affaire du Divorce, dont il vouloit voir la fin, le preſſa ſi vivement de prêter le ſerment ordinaire, qu'il obtint enfin de lui ce qu'il ſouhaitoit, par le moyen d'un expédient qu'il lui fit propoſer. Ce fut de faire une Proteſtation contre le ſerment qu'il devoit faire. Ce n'eſt pas là un des plus beaux endroits de ſa vie. Quoi qu'il en ſoit, il fut ſacré le 13. de Mars, ſelon le Docteur Burnet. Cependant, le Roi ne le mit en poſſeſſion du Temporel de l'Archevêché, que le 29. d'Avril. Cela donne lieu de ſoupçonner, qu'il pourroit bien y avoir de l'erreur dans la premiere de ces dates.

Il refuſe de prêter ſerment au Pape.

Il ſe laiſſe vaincre, & fait une Proteſtation. *Act. Publ. T. XIV. p. 447. Hiſt. de la Reformation. Act. Publ. T. XIV. pag. 454.*

Cette affaire étant terminée, la Convocation de la Province de Cantorberi fut requiſe, de la part du Roi, de donner ſon opinion ſur deux Queſtions qui lui furent propoſées. La premiere, ſi la Diſpenſe du Pape Jule II. pour le Mariage du Roi avec Catherine, étoit ſuffiſante, & pouvoit rendre un tel Mariage valide. La ſeconde, ſi la conſommation du premier Mariage de Catherine avec Arthur, étoit ſuffiſamment prouvée. Sur cela, l'Aſſemblée déclara le 5. d'Avril, que le Pape n'avoit pas eu le droit de diſpenſer contre la Loi de Dieu, & que la conſommation du premier Mariage étoit prouvée autant qu'une choſe de cette nature pouvoit l'être. La Convocation d'Yorck donna une ſemblable déciſion, le 13. de Mai ſuivant.

La Convocation décide les queſtions du Divorce en faveur du Roi.

Pag. 472.

Semblable Déciſion du Clergé d'Yorck.

Pendant que le Clergé étoit occupé à déliberer ſur cette matiere, Henri écrivit à François I., qu'il le prioit de lui envoyer un homme de confiance, à qui il pût découvrir certaines choſes qu'il ne vouloit pas rendre publiques. Sur cette Lettre, François lui envoya *Guillaume du Bellay* Seigneur de Langeais, à qui il ordonna de dire au Roi, qu'il avoit conclu le Mariage du Duc d'Orleans ſon ſecond fils, avec Catherine de Medicis, & que le Pape & lui devoient ſe trou-

François I. envoye Guillaume Du Bellay à Londres. *Mémoires de Du Bellay. Mezerai.*

trouver à Marſeille pour le faire célebrer: Qu'en une telle conjoncture, il croyoit que ſa préſence ſeroit très néceſſaire pour négocier lui-même ſes propres affaires avec le Pontife; mais que s'il ne trouvoit pas à propos de ſe trouver à l'entrevue, il feroit bien d'y envoyer quelqu'un de ſa part. Langeais étant arrivé à Londres, le Roi lui dit, que Clement VII. ayant refuſé avec obſtination de lui donner des Juges en Angleterre, il s'étoit enfin déterminé à paſſer outre: Que pour cet effet, il avoit déja épouſé Anne de Bollen, & qu'il étoit réſolu à faire caſſer ſon Mariage par l'Archevêque de Cantorberi: Que néanmoins, il tiendroit ſon ſecond Mariage ſecret jusqu'au mois de Mai, pour voir ce que le Roi de France pourroit operer avec l'Evêque de Rome: (C'eſt ainſi qu'il nommoit le Pape.) Mais que s'il ne pouvoit rien obtenir, ſon deſſein étoit de ſe ſouſtraire entierement de la Puiſſance Papale. Il croyoit alors que le Pape & François I. ſe trouveroient enſemble au mois de Mai; mais ce ne fut qu'au mois d'Octobre. Il dit de plus à Langeais, qu'il avoit compoſé un Livre ſur l'Autorité uſurpée des Evêques de Rome, & ſur les Prérogatives des Souverains; mais qu'il ne le publieroit point, jusqu'à ce qu'il ne vît plus aucune eſperance d'accommodement.

HENRI VIII. 1533.

Henri communique ſon Mariage à Du Bellay.

Peu de tems après, le Mariage du Roi avec Anne de Bollen fut rendu public, en quoi il y eut certainement beaucoup d'irrégularité. Puiſque le Roi vouloit faire caſſer ſon premier Mariage par l'Archevêque de Cantorberi, il auroit dû attendre que la Sentence fût prononcée. Tout ce qu'on peut dire pour excuſer cette conduite irréguliere, c'eſt que la nouvelle Reine étoit enceinte de quatre mois, & qu'il n'y avoit plus gueres moyen de cacher ſa groſſeſſe. Mais cela n'empêchoit pas que le Roi ne pût faire caſſer ſon premier Mariage un peu plutôt, ou publier le ſecond un peu plus tard, puiſqu'il n'y eut qu'environ un mois d'intervalle entre la publication de celui-ci, & la Sentence contre le premier. Quoi qu'il en ſoit, Henri n'eſperant plus rien du Pape, & ne le craignant pas beaucoup, crut n'avoir plus rien à menager, ni avec lui, ni avec le Public, étant comme aſſuré de réuſſir dans tout ce qu'il entreprendroit, vu la diſpoſition où ſon Peuple ſe trouvoit. Enfin, voulant abſolument terminer cette affaire, il fit enſorte que l'Archevêque de Cantorberi lui demanda la permiſſion de faire citer la Reine Catherine. Avant que d'en venir à cette extremité, il fit diverſes tentatives pour perſuader à cette Princeſſe de conſentir au Divorce. Mais tous ſes efforts ayant été inutiles, il accorda enfin à l'Archevêque la permiſſion qu'il demandoit. La Reine fut donc citée pour comparoître à Dunſtaple, lieu voiſin de ſa réſidence, le 20. de Mai. Mais comme elle refuſa d'obeïr à la Citation, l'Archevêque donna, le 23. du même mois, une Sentence par laquelle le Mariage du Roi avec Catherine étoit déclaré nul, comme étant contraire à la Loi de Dieu. Le 28. il en donna une autre pour con-

Il le publie? Remarque ſur ce ſujet.

Cranmer fait citer la Reine, qui refuſe de comparoître.

Sentence de Divorce.

Autre qui confirme le Mariage du Roi.

Act. Publ. T. XIV. p. 462.

HENRI VIII. 1533.

confirmer le Mariage du Roi avec Anne de Bollen, & le 1. de Juin, la nouvelle Reine fut couronnée.

Réflexions qu'on faiſoit contre la conduite du Roi.

C'eſt ainſi que finit ce fameux Procès, dont la fin ne donna pas moins de ſujet que le commencement, de faire diverſes réflexions, chacun raiſonnant ſelon ſa prévention ou ſon interêt. Ceux qui étoient contraires au Roi, faiſoient remarquer la faute qu'il avoit faite, en épouſant une ſeconde Femme avant que ſon premier Mariage eût été caſſé juridiquement. Ils diſoient de plus, qu'entre tous les Prélats d'Angleterre, Cranmer étoit celui qui devoit le moins être choiſi pour Juge, puiſqu'il s'étoit ſi hautement déclaré contre le premier Mariage. Que ſa partialité avoit paru, non ſeulement dans la précipitation avec laquelle il avoit donné la Sentence de Divorce, mais encore, dans la confirmation du ſecond Mariage du Roi, qui avoit été conſommé pendant que le premier ſubſiſtoit encore.

Raiſons alléguées pour juſtifier le Roi.

Ceux qui ſoutenoient le parti du Roi, diſoient, que la Sentence de Divorce n'étoit qu'une pure formalité qui ne rendoit pas le Mariage nul, mais que ſeulement elle le déclaroit tel. Qu'il ſuffiſoit qu'elle fût conforme aux déciſions du Clergé d'Angleterre, & de toutes les Univerſitez de l'Europe, au ſentiment du Pape même, qui auroit caſſé le Mariage ſi des conſiderations mondaines ne l'en euſſent empêché. Ils excuſoient Cranmer par cette conſideration, qu'ayant changé de condition depuis qu'il s'étoit déclaré pour le Divorce, cette déclaration ne devoit pas l'empêcher d'être Juge, non plus qu'un Avocat qui étant monté au rang de Juge, ne laiſſoit pas de donner ſa voix dans le jugement des Cauſes où il avoit ſervi en qualité d'Avocat. Qu'au fond, quand même il y auroit du défaut dans la formalité, on ne pouvoit diſconvenir que la Sentence ne fût juſte en elle-même, ce qui ſuffiſoit pour calmer la conſcience du Roi, qui étoit le ſeul intereſſé dans cette affaire. A l'égard de la nouvelle Reine, on ne pouvoit trouver rien à dire dans ſa conduite, puiſqu'elle n'étoit devenue enceinte que depuis ſon Mariage, ſoit que le Roi l'eût épouſée au mois de Novembre de l'année précedente, ou au mois de Janvier de celle-ci. Pour ce qui regardoit la Reine Catherine, on ne pouvoit pas trouver étrange qu'elle voulût ſoutenir la validité de ſon ſecond Mariage. Mais on s'étonnoit avec raiſon, qu'elle s'obſtinât à nier la conſommation du premier, qui étoit averée par toutes les preuves qu'une telle affaire peut recevoir. Mais comme la plupart des gens étoient alors prévenus pour ou contre, ce n'eſt pas par ce qu'on publioit en ce tems-là, qu'on doit juger de cette affaire, mais par la raiſon & par l'équité. Conſiderons la donc en peu de mots, dans cette vue, indépendamment des préjugez que les effets qu'elle a produits, ont fait naître. Le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché de voir ici une petite recapitulation de la conduite de ceux qui ont été les principaux Acteurs dans cette Scene. C'eſt à quoi je me bornerai, ſans entrer dans l'examen du fond du Procès, qui eſt moins du

du reſſort d'un Hiſtorien, que d'un Théologien ou d'un Juriſconſulte. HENRI VIII. 1533.

Premierement, il eſt comme impoſſible de ſavoir poſitivement, ſi lorsque Henri entreprit l'affaire du Divorce, il étoit bien convaincu que ſon Mariage étoit contre le Droit Divin, ou du moins, s'il avoit un vé itable ſcrupule de conſcience ſur ce ſujet. Tout ce qu'on peut dire en ſa faveur, c'eſt qu'il l'aſſuroit ainſi, & qu'il n'y a que celui qui ſonde les cœurs, qui puiſſe ſavoir s'il penſoit ce qu'il diſoit. On ne peut diſconvenir, que la ſeule conſideration d'un tel Mariage ne ſoit par elle-même capable de cauſer de pareils ſcrupules, d'autant plus, que ceux du Roi pouvoient être fortifiez par ceux de l'Archevêque de Cantorberi, & de l'Evêque de Lincoln ſon Confeſſeur. Mais d'un autre côté, pluſieurs choſes peuvent faire conjecturer, que ce n'étoit qu'un pur prétexte dont il ſe ſervoit pour ſe défaire de Catherine, & pour pouvoir épouſer Anne de Bollen. Premierement, il avoit paſſé dix-huit ans avec la Reine, ſans témoigner aucun ſcrupule. En ſecond lieu, s'il n'étoit pas amoureux d'Anne de Bollen lorsque ce ſcrupule lui vint dans l'esprit, on ne peut nier qu'il ne le fût très paſſionnément dans le tems qu'il preſſoit avec le plus d'ardeur l'affaire de ſon Divorce. Ainſi l'on peut conjecturer, que ſon amour a pu changer en perſuaſion, ce qui n'étoit d'abord qu'un ſimple doute. En troiſieme lieu, il y a beaucoup d'apparence que ce fut le Cardinal Wolſey qui lui mit, ou lui fit mettre ce ſcrupule dans l'esprit, pour ſe venger de l'Empereur & de la Reine. Ce Miniſtre hardi & entreprenant ſe perſuadoit, ou que l'affaire réuſſiroit ſans difficulté, vu le grand crédit qu'il avoit à la Cour de Rome; ou que, s'il y trouvoit trop d'oppoſition, il ne lui ſeroit pas plus difficile en cette occaſion qu'en pluſieurs autres, de faire changer de penſée du Roi. Mais la paſſion de ce Prince étant ſurvenue là deſſus, Wolſey trouva qu'il avoit mal pris ſes meſures. D'ailleurs, les Déciſions des Univerſitez ne contribuerent pas peu, ſans doute, à confirmer le Roi dans ſon opinion. Quoi qu'il en ſoit, ſans examiner davantage ſi Henri étoit convaincu de la juſtice de ce qu'il demandoit, conſiderons, en deux mots, quelle fut ſa conduite dans une affaire ſi délicate. Il ſuppoſoit que Jule II n'avoit pas pu lui accorder la Diſpenſe pour ſon Mariage, & par conſéquent, que ce Mariage étoit invalide en ſoi-même. Cependant, il croyoit avoir beſoin d'une Bulle de Clement VII. pour le déclarer ainſi. Il y avoit là une contradiction qui ne pouvoit que l'embaraſſer beaucoup. Si la Diſpenſe de Jule II. étoit nulle de Droit Divin, il n'étoit pas néceſſaire de la revoquer; & s'il y avoit de la néceſſité à la revoquer, il s'enſuivoit qu'elle étoit bonne, juſqu'à ce qu'elle fût revoquée. Ainſi, Henri ſe trouvoit lié, juſqu'à ce qu'il plût au Pape de décider la queſtion. Auſſi, quand Cranmer lui eut donné une autre idée de cette affaire, en lui faiſant entendre qu'indépendamment du pouvoir qu'on attribuoit au Pape, il falloit principalement s'aſſurer du droit, par les avis des Savans, il s'écria, transporté

Remarques ſur le Procès du Divorce & ſur la conduite des principaux intereſſez. Sur le Roi.

HENRI VIII. 1533. porté de joye, *qu'il tenoit enfin la truye par l'oreille.* C'eſt-à-dire, qu'il trouvoit dans l'avis de Cranmer une ſolution aux difficultez, dont il ne pouvoit ſe débaraſſer en ſuivant le principe incertain du pouvoir du Pape, parce qu'on ne convenoit point de ſon étendue. Il ſe réſolut donc à faire prendre les avis des Univerſitez. Mais enfin, conſiderant les ſuites que pourroit avoir une rupture avec Rome, il reprit la premiere voye, en s'adreſſant encore au Pape. En cela il fit un extrême tort à ſa Cauſe, parce qu'en prenant le Pape pour Juge, il n'étoit plus en ſon pouvoir de donner des bornes à l'autorité qu'il vouloit bien reconnoitre. Mais il étoit excuſable, puiſqu'il ne lui étoit gueres poſſible de ſe défaire, tout d'un coup, de la prévention où il étoit par rapport à la Puiſſance Pontificale, dont il n'eut pas d'abord une idée auſſi nette qu'il l'eut dans la ſuite. Après cela, voyant que le Pape n'agiſſoit que par des conſiderations mondaines, qui l'empêchoient de lui accorder la ſatisfaction qu'il demandoit, il ſe remit ſur la route qu'il avoit quittée. Ainſi, ſe fondant ſur ſa propre conviction, & ſur les Déciſions des Univerſitez, il fit déclarer ſon Mariage nul, ſans ſe mettre en peine de l'autorité du Pape, de laquelle il avoit réſolu de ſe ſouſtraire. Je ne dis rien des raiſons qu'il alleguoit pour prouver la néceſſité de ſon Divorce. Celle de la conſcience étoit ſans doute la meilleure, ſi elle étoit ſincere. Celle qui regardoit l'incertitude de la ſucceſſion, étoit bonne pour demander un Jugement, mais non pas pour y fonder le Divorce; parce que le Divorce ſuppoſoit le Mariage nul, ce qui étoit à juger.

Remarques ſur le Pape. Conſiderons préſentement la conduite du Pape, dans laquelle on ne trouve rien qui ſente le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Clement VII. n'examina jamais la queſtion qu'on lui propoſoit, par les maximes de la Religion, de la Juſtice, ou de l'Equité, mais toujours par rapport à ſes interêts ou à ceux de ſa Maiſon. S'il n'eût fait attention qu'à ce que la Religion demandoit, il auroit fait examiner, ou il auroit examiné lui-même, ſi le Mariage de Henri étoit contre le Droit Divin, & ſi, en ce cas-là, un Pape en avoit pu accorder la Diſpenſe. S'il ſe fût convaincu que Jule II. s'étoit attribué un droit qui ne lui appartenoit pas, il auroit dû, ſans balancer, accorder à Henri la Bulle qu'il demandoit. Mais ſi, au contraire, il étoit perſuadé que le Mariage n'étoit pas oppoſé à la Loi de Dieu, ou que l'étant, il étoit au pouvoir d'un Pape d'en accorder la Diſpenſe, il devoit la confirmer, & tâcher de guérir les ſcrupules du Roi, ſans chercher tant de détours. C'étoit là le devoir d'un Pape. Mais, au-lieu d'agir de cette maniere, il ne conſidera jamais, que ce qui pouvoit lui revenir de bien ou de mal de la demande du Roi, indépendamment de la juſtice ou de l'injuſtice de cette demande. Pendant qu'il fut priſonnier au Château St. Ange, ou fugitif à Orvieto, & qu'il crut avoir beſoin de Henri, il s'engagea poſitivement à le ſatisfaire. Dans la ſuite, il ne fit que l'amuſer, juſqu'à ce que, par le moyen de l'Empereur, il eut recouvré Florence. Dès qu'il ſe vit en poſſeſſion de cette Souveraineté qu'il avoit

avoit tant deſirée, il évoqua le Procès à Rome, mais ſelon les apparences, dans le deſſein de ne le juger jamais, s'il pouvoit s'en défendre, parce que, pendant que les deux Parties demeuroient incertaines de la déciſion, il ſe rendoit néceſſaire à tous les deux. Peut-on donc dire qu'il y eût dans ſa conduite aucune trace de Juſtice ou de Religion? Certainement, ſi Henri eut tort, comme on le prétend, de ſe forger des ſcrupules pour ſatisfaire ſa paſſion, Clement VII. n'en eut pas moins de ne faire aucune démarche pour le ramener, avant que l'affaire fût entamée, ou pour le contenter, ſi ſes ſcrupules étoient bien fondez. Quand même Henri n'auroit agi que par paſſion, ce qui eſt pourtant très incertain, il auroit été bien plus excuſable que le Pape, qui, dans le poſte qu'il occupoit, auroit dû agir par de tout autres principes. HENRI VIII. 1533.

Pour ce qui regarde l'Empereur, perſonne ne peut douter qu'il n'ait agi dans cette affaire, par des motifs d'honneur, d'interêt, & de politique, ſans que la Juſtice ou la Religion ayent eu aucune part à ſes actions. Il regardoit comme un affront, que la Reine d'Angleterre ſa Tante fût repudiée. Cela, joint à l'interêt qu'il avoit de cauſer des embaras à Henri, qui étoit étroitement uni avec la France, n'étoit que trop capable de le porter à mettre au Divorce tous les obſtacles qui dépendoient de lui. Remarques ſur l'Empereur.

Quant à la Reine Catherine, il y a beaucoup d'apparence qu'elle agiſſoit de bonne-foi. Comme elle étoit perſuadée que l'autorité du Pape étoit ſans bornes, elle ſe croyoit Femme légitime du Roi; & dans cette perſuaſion, elle ne ſe croyoit pas obligée de ceder ſon droit à une autre Femme, ſous prétexte des ſcrupules du Roi ſon Epoux, qu'elle jugeoit mal fondez. D'ailleurs, elle ne pouvoit reconnoitre que ſon Mariage étoit nul, ſans faire un tort extrême à la Princeſſe Marie ſa Fille. Quand même elle auroit été convaincue que ſon Mariage étoit mauvais en lui-même, elle croyoit que le Pape avoit pu le rendre bon, étant prête néanmoins de ſe ſoumettre à la même autorité, dès qu'elle ſeroit déclarée. Cependant, elle peut être juſtement ſoupçonnée d'avoir fait un faux ſerment, pour rendre ſa Cauſe meilleure. ſur la Reine Catherine.

On a beaucoup parlé contre Anne de Bollen. Mais, ſans s'arrêter aux invectives que Sanderus a publiées contre cette Reine, & qui ont été ſuffiſamment refutées, on ne peut lui reprocher juſqu'à ſon Mariage, qu'une ſeule faute. C'eſt d'avoir écouté le Roi, avant que ſon Mariage avec Catherine fût caſſé. Mais il étoit bien difficile qu'une Fille de ſon rang eût aſſez de fermeté pour réſiſter à la tentation de devenir Reine, ſi elle le pouvoit légitimement, comme, ſelon les apparences, le Roi le lui perſuadoit. Perſonne ne peut dire pourtant, qu'elle ſe ſoit abandonnée au Roi avant ſon Mariage. Il l'épouſa pour le plus tard au mois de Janvier, & elle n'accoucha qu'au mois de ſur Anne de Bollen.

HENRI VIII. 1533. de Septembre. Il n'y a là rien qui puiſſe donner lieu à aucun ſoupçon.

Remarques ſur les Miniſtres du Roi & du Pape; Pour ce qui eſt de tous les autres qui ont eu part à cette affaire, comme les Cardinaux & les Miniſtres du Roi d'Angleterre & de l'Empereur, on peut preſque aſſurer, qu'ils n'ont agi que par des interêts mondains, ſans aucun égard à la Religion.

ſur les Univerſitez; On ne peut pas dire que les Univerſitez de France & d'Angleterre ayent décidé les queſtions propoſées, avec une entiere liberté, puiſqu'on ſait aſſez l'influence que les Souverains ont ſur les actions de leurs Sujets, quand ils s'y trouvent intereſſez. Quant à celles d'Italie, les deux Partis s'accuſoient mutuellement de les avoir corrompues,

ſur le Clergé d'Angleterre; l'un par argent, & l'autre par des menaces. Pour ce qui regarde le Clergé d'Angleterre, il avoit reçu, depuis peu de tems, une ſecouſſe qui devoit lui faire craindre de donner au Roi un nouveau ſujet de chagrin. Mais on ne peut pas en conclure qu'il ait décidé contre ſes ſentimens, puiſqu'il arrive aſſez ſouvent que la vérité n'eſt pas oppoſée

ſur Cranmer. à nos interêts. On peut dire la même choſe de Cranmer, qui, étant déja imbu de la Doctrine enſeignée par Luther, ne pouvoit pas regarder la Diſpenſe de Jule II. comme capable de rendre valide un Mariage qui étoit de lui-même nul & contraire au Droit Divin. Véritablement, il peut avoir embraſſé avec ardeur cette occaſion de porter un coup mortel à la puiſſance du Pape, pour avancer l'ouvrage de la Reformation. Mais on ne peut pas aſſurer qu'il ait agi contre ſes lumieres, en donnant la Sentence de Divorce. Du moins, toute la conduite de ſa vie a été directement oppoſée à de ſemblables obliquitez.

Par tout ce qui vient d'être dit, on peut aiſément comprendre, que dans cette affaire, où il s'agiſſoit proprement d'un Cas de conſcience, il y eut bien peu de ceux qui y eurent quelque part, qui n'agiſſent par des vues politiques, ſans faire beaucoup d'attention à ce que la Religion prescrivoit. Malgré tout cela, Dieu qui dirige toutes les actions des hommes, ſans qu'ils ſachent eux-mêmes la plupart du tems à quoi elles doivent aboutir, tira des démarches de Henri, de Clement VII., & de Charles-Quint, la fin qu'il ſe propoſoit, c'eſt-à-dire, la Reformation de l'Egliſe d'Angleterre, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. Au reſte, ſi quelqu'un avoit envie d'examiner dans le fond la queſtion du Divorce de Henri VIII., il feroit fort bien de ſe dégager de tous préjugez, & de ſe tenir en garde pour ne pas ſe laiſſer entrainer par les Auteurs qui en ont parlé. Mais ſi l'on veut ſe contenter de l'examiner par rapport à l'Hiſtoire ſeulement, on ne doit y conſiderer que les vues politiques de ceux qui en ont été les principaux acteurs.

Catherine demeure inflexible. *Myl. Herbert.* La Sentence de Divorce ayant été publiée, Henri prit ſoin d'en faire informer Catherine, par le Lord *Montjoy*, qui fit de vains efforts pour la perſuader de s'y ſoumettre. Elle demeura toujours inflexible,

&

& soutint qu'elle seroit Femme du Roi, jusqu'à ce que le Pape eût cassé leur Mariage. Cette réponse ayant été portée au Roi, il défendit de donner à Catherine d'autre Titre que celui de *Princesse Douairiere de Galles*. Mais elle s'obstina toujours à ne vouloir point garder dans sa maison des Domestiques qui ne la traitassent en Reine, & le Roi ne jugea pas à propos de lui ôter ceux qui voulurent bien avoir cette complaisance pour elle. Peu de tems après, il fit notifier son Divorce & son nouveau Mariage à tous les Souverains, & particulierement à l'Empereur, qui répondit sechement à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il verroit ce qu'il avoit à faire sur ce sujet.

Henri VIII. 1533.

On ne lui donne que le Titre de Princesse de Galles. *Act. Publ. T. XIV. p.* 482.

Henri fait notifier son Mariage à l'Empereur.

La nouvelle du Mariage du Roi & de la Sentence donnée par l'Archevêque de Cantorberi étant parvenue à Rome, le Pape se mit dans une extrême colere contre Henri, d'autant plus qu'une Copie de son Livre contre l'Autorité Pontificale avoit été déja vue dans Rome même. Les Cardinaux du parti de l'Empereur, profitant de cette occasion, le presserent fort vivement de donner Sentence contre ce Prince, en lui remontrant que c'étoit fait de l'autorité du St. Siege, s'il souffroit un pareil affront sans s'en ressentir. Ces remontrances produisirent leur effet. Le Pape cassa la Sentence de l'Archevêque, & déclara que le Roi lui-même méritoit d'être excommunié, si, dans tout le mois de Septembre, il ne remettoit toutes choses sur le même pied où elles étoient avant son attentat. Il se contenta pour cette fois de le menacer, parce qu'il ne perdoit pas encore l'esperance de le ramener par le moyen du Roi de France, avec qui il alloit s'aboucher à Marseille.

Le Pape casse la Sentence de l'Archevêque. *Myl. Herbert.*

Il en donne une commination contre le Roi.

Le but du Pape dans cette entrevue étoit, premierement de faire célebrer les Nôces de Catherine sa Niece avec le Duc d'Orleans. En second lieu, de chercher avec François I. quelque expédient pour accommoder ses differens avec le Roi d'Angleterre; ou, s'il ne pouvoit y réussir, de détacher François des interêts de ce Monarque. François souhaitoit de tout son cœur qu'il se pût trouver quelque moyen pour faire cet accommodement, parce qu'il esperoit de pouvoir se liguer avec tous les deux, afin de recouvrer plus aisément le Duché de Milan. Henri avoit fait tous les efforts possibles pour le détourner de cette entrevue, parce qu'il craignoit qu'elle ne produisît entre François & Clement, une union qui ne pouvoit que lui être préjudiciable. Il avoit toujours compté que le premier agiroit de concert avec lui pour intimider le Pape, & que leurs menaces le porteroient enfin à lui donner la satisfaction qu'il demandoit. Mais, ayant vu qu'il ne pouvoit rien obtenir, il avoit rendu son Mariage public. Depuis ce tems-là, il s'étoit absolument déterminé à pousser plus loin la rupture avec Rome, à moins que le Pape & le Roi de France ne trouvassent, durant leur entrevue, quelque expédient dont il pût être satisfait; ce qu'il vouloit bien attendre. Cependant, il envoya le Duc de Norfolck en Ambassade à François, avec ordre de l'accompagner à Mar-

Dessein du Pape dans l'entrevue de Marseille.

Dessein de Henri.

Il envoye le Duc de Norfolck à Marseille.

HENRI VIII. 1533. Marſeille, & de voir s'il y auroit encore quelque eſperance d'accommodement.

Le Duc de Norfolck étant arrivé à la Cour de France le 1. de Juillet, trouva le Roi qui prenoit déja la route de Marſeille, ayant pourtant deſſein de paſſer quelque tems en Languedoc, avant que de ſe trouver au rendez-vous. Il l'accompagna pendant quelque tems: mais ayant appris, au commencement du mois d'Août, ce qui s'étoit fait à Rome contre le Roi ſon Maitre, il voulut s'en retourner, dans la penſée que ſa préſence ſeroit fort inutile à Marſeille. Néanmoins, à la ſollicitation du Roi de France, il ſe contenta d'envoyer le Lord *Rochefort* en Angleterre pour y demander de nouveaux ordres du Roi, qui, pour toute réponſe, le rappella ſur le champ. Cependant, François ſut ſi bien ménager l'eſprit de Henri, qu'il lui perſuada d'envoyer quelqu'un de ſa part à Marſeille, pour être témoin de ce qui ſe paſſeroit dans l'entrevue. Henri fit choix pour cela d'*Etienne Gardiner*, & du Chevalier *Bryan*, & les fit accompagner d'*Edmond Bonner*, homme tout à fait propre à exécuter les ordres qu'il lui donna.

Il le rappelle.

Gardiner, Bryan & Bonner ſont envoyez à Marſeille.

Le Pape & François I. ſe trouverent à Marſeille au commencement d'Octobre, & peu de jours après, le Duc d'Orleans y conſomma ſon Mariage avec Catherine de Medicis. Cette affaire étant terminée, François parla au Pape de celle du Roi d'Angleterre, & obtint enfin de lui, qu'il donneroit à Henri une entiere ſatisfaction; mais que, pour ſauver l'honneur du St. Siege, il jugeroit lui-même la Cauſe dans un Conſiſtoire, dont les Cardinaux du parti de l'Empereur ſeroient exclus. Tout alloit bien juſques là. Mais Bonner, à qui ſans doute on n'avoit pas jugé à propos de découvrir ce ſecret, ayant demandé audience au Pape, lui notifia, en parlant à ſa propre perſonne, l'Appel que le Roi ſon Maitre avoit interjetté au futur Concile, de la Sentence donnée contre lui, ou qui ſe pourroit donner dans la ſuite. Le Pape lui répondit, qu'avant que de ſe déclarer, il vouloit prendre les avis des Cardinaux qui étoient avec lui. Quelques jours après, ayant fait appeller Bonner, il lui donna pour réponſe, que, ſelon les ſentimens des Cardinaux, l'Appel n'étoit pas recevable. Mais Bonner, ſans s'étonner de cette réponſe, lui notifia de la même maniere, de la part de l'Archevêque de Cantorberi, un ſemblable Appel de la Sentence qui caſſoit celle qui avoit été donnée pour le Divorce. Cela mit le Pape dans une telle colere, qu'il menaça Bonner de le faire jetter dans une Chaudiere d'huile bouillante. Guicciardin dit, que François I. fut ſi choqué de l'inſolence de Bonner, qu'il offrit au Pape tout ce qui dépendroit de lui, pour lui faire avoir raiſon de cet affront. Mais ſi cela eſt, ce n'étoit qu'un pur compliment.

Mariage du Duc d'Orleans.

François I. obtient du Pape qu'il donne ſatisfaction à Henri.

Bonner notifie au Pape l'appel du Roi au Concile.

Le Pape rejette l'appel.

Bonner lui notifie l'appel de Cranmer.

Hiſt. de la Reformation.

Clement partit de Marſeille le 12. de Novembre, autant ſatisfait du Roi de France, qu'il étoit mécontent de Henri. Cependant François, ne perdant pas encore l'eſperance d'accommoder cette affaire, envoya en

L'Evêque de Paris eſt envoyé à Henri pour lui pro-

en Angleterre *Jean du Bellay* Evêque de Paris, pour propoſer de nouveaux expédiens au Roi. Ce Prélat, qui avoit réſidé quelque tems à la Cour d'Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur, ſut ſi bien ménager l'eſprit de Henri, qu'il l'engagea enfin à conſentir à un expédient qu'il lui propoſa. Ainſi, content d'avoir obtenu plus qu'il n'avoit oſé eſperer, il voulut bien ſe charger d'aller porter lui-même cette bonne nouvelle au Pape, quoique ce fût vers la fin du mois de Décembre. Il trouva le Pontife diſpoſé à faire tout ce qui dépendroit de lui, pour terminer cette affaire à l'amiable, & tira de lui une parole poſitive, qu'il la feroit juger à Cambrai, par des Juges qui ne ſeroient point ſuſpects au Roi d'Angleterre. Mais Clement ne ſe confiant pas entierement à une promeſſe verbale, ſouhaita d'avoir un Ecrit ſigné du Roi, contenant ſon approbation de ce qui avoit été concerté. De plus, afin d'éviter les longueurs & les défaites, il fixa un certain jour pour le retour du Courier qui devoit être envoyé en Angleterre.

Henri VIII. 1533.

Propoſer des expédiens.

Henri les accepte.

L'Evêque part pour Rome.

Le Pape deſire un engagement du Roi par écrit.

Il fixe un tems pour la réponſe.

Cette grande affaire étant ainſi ſur le point d'être terminée, les Miniſtres de l'Empereur preſſerent extraordinairement le Pape de revoquer ſon engagement : mais il leur répondit, qu'il avoit donné ſa parole. Cela n'empêcha pas qu'ils ne redoublaſſent leurs inſtances avec tant d'empreſſement, qu'enfin, ils tirerent parole de lui, que ſi la réponſe de Henri ne venoit pas au tems marqué, il ne ſe tiendroit plus pour engagé. Le Courier n'étant pas arrivé au jour qui avoit été fixé, les Imperiaux preſſerent le Pape de donner Sentence contre Henri, en lui repréſentant qu'on ſe moquoit de lui, & en le menaçant du reſſentiment de l'Empereur. Enfin, ils le ſolliciterent ſi vivement, qu'encore que l'Evêque de Paris ne demandât qu'un délai de ſix jours, il ne put jamais l'obtenir. Le Pape, intimidé par les menaces des Imperiaux, ſe livra ſi abſolument à eux, que ce qui n'auroit dû ſe faire, ſelon les formes ordinaires, qu'en trois Conſiſtoires, ſe fit en un ſeul. En un mot, le Pape, ſans attendre la réponſe d'Angleterre, publia une Sentence par laquelle il déclaroit le Mariage de Henri avec Catherine bon & légitime, & ordonnoit à ce Prince de reprendre ſa Femme, avec dénonciation de diverſes Cenſures, en cas de déſobeïſſance. Deux jours après, on vit arriver le Courier avec un Plein-pouvoir du Roi pour l'Evêque de Paris, tel que le Pape l'avoit ſouhaité. Pluſieurs Cardinaux propoſerent de revoquer ce qui avoit été fait ; mais les Partiſans de l'Empereur ſerroient le Pape de ſi près, que cette propoſition fut rejettée. Ainſi ce Pontife, qui avoit amuſé le Roi pendant ſix ans, par des délais affectez, ne put ſe réſoudre à lui accorder ſix jours ; & par cette précipitation, il fut cauſe de la perte que fit l'Egliſe Romaine du Royaume d'Angleterre.

Les Miniſtres de l'Empereur preſſent le Pape de ſe dédire,

Le Pape refuſe à l'Evêque de Paris, un délai de ſix jours.

Il publie une Sentence contre Henri.

La réponſe arrive après coup.

Le Pape refuſe de revoquer la Sentence.

Il faut pourtant avouer, qu'il eſt bien difficile de comprendre quel étoit le but du Roi dans l'accommodement qu'il prétendoit faire avec le Pape. Croira-t-on qu'il eût deſſein de ſe défaire du Titre de Chef

Remarque ſur la conduite du Roi,

HENRI VIII. 1533.

de l'Egliſe d'Angleterre, qu'il avoit acquis depuis peu? Mais il parut ſi jaloux, pendant tout le reſte de ſes jours, de cette Supremacie, qui le rendoit maître du Clergé, au-lieu qu'auparavant le Clergé dépendoit plus du Pape que de lui, qu'il n'y a aucune apparence qu'il penſât à perdre ce droit. Cependant, comment la Supremacie du Roi pouvoit-elle ſubſiſter, s'il s'accommodoit avec le Pape? ou comment le Pape auroit-il pu ſe réſoudre à le ſatisfaire au ſujet de ſon Divorce, ſans exiger de lui qu'il ſe déſiſtât de ce droit? Certainement, il eſt impoſſible de concilier ces deux choſes. C'eſt ce qui peut donner lieu de ſoupçonner, que le Roi n'agiſſoit pas de bonne-foi dans l'accommodement qu'il prétendoit faire avec le Pape, & qu'après avoir juſtifié ſon Divorce par la Sentence qu'il vouloit obtenir de lui, il avoit deſſein de le laiſſer là, & de ſe ſouſtraire de ſon obeïſſance. Ce ſoupçon ſe confirme par ce qui ſe paſſoit en Angleterre, dans le tems même que le Roi renvoya le Courier à Rome avec l'engagement que le Pape avoit deſiré de lui. J'ai dit ci-deſſus, que l'Evêque de Paris étoit parti en poſte de Londres, vers la fin du mois de Décembre; qu'étant arrivé à Rome, il avoit envoyé un Courier au Roi pour l'informer de ce qu'il avoit obtenu du Pape; & que le Roi avoit renvoyé ce Courier avec ſon approbation. Or, quelque diligence que l'Evêque & le Courier ayent pu faire, il eſt impoſſible que celui-ci ait pu être renvoyé à Rome, avant le milieu du mois de Janvier. Mais dans le tems même que le Roi expédioit le Courier, il faiſoit tenir à Weſtminſter un Parlement, qui faiſoit des Actes directement contraires à l'accommodement qu'il ſembloit ſouhaiter.

1534. Parlement. *Myl. Herbert.*

Statut pour ôter au Clergé la connoiſſance des crimes d'Héréſie.

Ce Parlement, qui s'aſſembla le 15. de Janvier 1534, commença ſa Séance par un Acte, qui revoquoit le Statut fait ſous le Regne de Henri IV., contre les Hérétiques. Ce n'étoit pas en vue de les exempter des peines portées par ce Statut, puiſqu'en même tems on en fit un nouveau qui les condamnoit au feu; mais uniquement, afin d'empêcher que le Clergé ne fût ſeul Juge dans les Cauſes de cette nature. C'étoit là le vrai but de ce nouvel Acte, qui ordonnoit qu'à l'avenir, les Héréſiques ſeroient pourſuivis & jugez ſelon les Loix du Royaume, ſans aucun égard au Droit Canon.

Autre Statut préjudiciable au Clergé.

Pouvoir accordé au Roi de nommer des Commiſſaires pour reformer les Conſtitutions Eccléſiaſtiques.

Par un ſecond Acte que le Parlement fit dans le même tems, il fut ordonné, premierement, qu'il ne ſe tiendroit plus de Synode ou de Convocation du Clergé, ſans une licence expreſſe du Roi. En ſecond lieu, que le Roi nommeroit trente-deux perſonnes, ſavoir ſeize du Parlement, & ſeize du Corps du Clergé, pour examiner les Canons & les Conſtitutions de l'Egliſe, afin qu'on pût conſerver les néceſſaires, & annuller tout le reſte. Comme il eſt certain que le Parlement n'agiſſoit en cela que par les directions de la Cour; on peut aiſément comprendre que le Roi n'étoit pas fort diſpoſé à s'accommoder avec le Pape, quoique, par l'engagement qu'il envoyoit

yoit ou qu'il avcit déja envoyé à Rome, il y parût entierement réſolu.

1534.

Voici encore une autre preuve du peu d'égards que Henri avoit pour le Pape, dans le tems même qu'il étoit ſur le point d'en obtenir tout ce qu'il lui avoit demandé. Avant qu'on eût reçu en Angleterre la nouvelle de la Sentence donnée contre le Roi, le Parlement fit un Acte d'*Attainder* ou de Conviction contre *Eliſabeth Barton*, qu'on appelloit communément la Religieuſe de Kent, qui ſe prétendant inſpirée, avoit prédit, que ſi le Roi épouſoit Anne de Bollen, il mourroit un mois après. Cette Religieuſe, ayant été gagnée & inſtruite par un certain Curé, contrefaiſoit la Prophetеſſe, & méloit dans ſes prédictions, des invectives contre la conduite du Roi dans l'affaire du Divorce, & des menaces contre ſes principaux Conſeillers. Divers Moines de l'Ordre des Cordeliers avoient appuyé ſes prétendues revelations, enſorte qu'elle avoit acquis une grande reputation parmi le Peuple; & même l'Archevêque *Warham*, *Thomas Morus*, & *Jean Fiſher*, Evêque de Rocheſter, étoient du nombre de ceux qui s'étoient laiſſé abuſer. Mais enfin, la Religieuſe & ſes complices ayant été arrêtez par ordre du Roi, cette affaire fut examinée avec tant de ſoin, que toute l'intrigue fut découverte, & la prétendue Prophetеſſe condamnée à mort avec ceux qui l'avoient corrompue. Cependant, comme cette affaire avoit fait beaucoup de bruit, le Roi voulut qu'elle fût portée au Parlement, afin de rendre leur condamnation plus authentique. *Sanderus* a voulu faire paſſer cette fille & ſes complices pour des Martyrs, quoique leur propre aveu eût ſuffiſamment juſtifié leur condamnation. Si le Roi avoit eu véritablement intention de ſe reconcilier avec la Cour de Rome, rien n'auroit été plus mal à propos, que de faire paſſer cet Acte dans un tems où l'affaire du Divorce ſembloit ſur le point d'être accommodée à ſon contentement.

Acte d'*Attainder* contre Eliſabeth Barton.

Hiſt de la Reformat.

Hiſtoire de cette Religieuſe.

Elle eſt condamnée à mort.

Pendant que le Parlement étoit occupé à ces choſes, Henri reçut la nouvelle de la Sentence qui avoit été donnée & publiée à Rome contre lui, & de toutes les circonſtances qui marquoient le peu d'égards que le Pape avoit eus pour ſa perſonne & pour ſa Dignité. Cette démarche précipitée lui ayant fait comprendre qu'il n'y avoit plus rien à eſperer du côté de Rome, il ne balança plus à exécuter la réſolution qu'il avoit priſe de rompre toute correſpondance avec cette Cour. Le Parlement ne fut pas moins choqué que le Roi, de la conduite du Pape. Ainſi, ces deux Puiſſances, qui avoient entre leurs mains le Pouvoir légiſlatif, ſe trouvant dans un même ſentiment, réſolurent d'abolir entierement l'autorité du Pape en Angleterre. Après le coup que Clement VII. venoit de frapper, il n'y avoit point de milieu; il falloit, ou lui réſiſter vigoureuſement, ou ſe préparer à ſouffrir toutes les rigueurs & toutes les indignitez auxquelles l'Angleterre avoit été expoſée ſous les Regnes de Henri II. & de Jean ſans

La nouvelle de la Sentence donnée contre le Roi arrive en Angleterre.

Le Roi & le Parlement en ſont fort offenſez.

HENRI VIII. 1534. Terre. Mais le tems étoit changé. Les Anglois n'étoient plus d'humeur à ſe ſoumettre aux baſſeſſes que les Papes avoient exigées de leurs Ancêtres, & le Roi n'avoit plus un interêt oppoſé à celui des Sujets. Ainſi, tout le monde étant également las de la Domination du Pape, on trouva qu'il étoit plus honorable de renverſer tout d'un coup cette Puiſſance formidable, ſous laquelle on avoit ſi longtems gémi, que d'attendre vainement qu'elle voulût elle-même ſe réduire à de juſtes bornes. On peut aiſément juger, que ceux qui avoient du panchant pour la nouvelle Religion, n'épargnerent pas leurs ſoins pour amener les choſes à ce point. L'exécution ſuivit de près la réſolution qui avoit été priſe. Peu de jours après, le Parlement fit un Acte contenant divers Articles, qui tendoient tous au même but.

Acte qui abolit en Angleterre la puiſſance du Pape.

Le premier confirmoit le Statut qui avoit aboli les Annates.

Le ſecond ordonnoit, qu'à l'avenir, le Pape n'auroit aucune part à l'établiſſement des Evêques. Que, quand un Evêché ſeroit vacant, le Roi feroit expédier au Chapitre un *Congé d'élire*, & que ſi l'élection n'étoit pas faite dans douze jours après la licence, elle ſeroit dévolue au Roi. Que l'Evêque élu prêteroit ſerment au Roi, & qu'enſuite, le Roi le recommanderoit à l'Archevêque pour le ſacrer. Que ſi l'Evêque élu, ou l'Archevêque, refuſoient de ſe conformer à cette Ordonnance, ils ſeroient ſujets à la peine du *Præmunire*. Outre cela, il étoit expreſſément défendu à toutes perſonnes de s'adreſſer à l'Evêque de Rome, pour en obtenir des Bulles, des *Palliums*, ou autres choſes quelconques ayant du rapport à la Religion.

Par le troiſieme, l'Acte aboliſſoit *le Denier de S. Pierre*, toutes Procurations, Délégations, Expéditions de Bulles, & Dispenſes émanées de la Cour de Rome; & commettoit l'Archevêque de Cantorberi, pour donner des Dispenſes qui ne ſeroient pas contraires à la Loi de Dieu; à condition qu'une partie de l'argent qui en proviendroit, ſeroit portée au Tréſor du Roi. De plus, que toutes les Maiſons Religieuſes, exemptes ou non exemptes, ſeroient ſujettes à la viſite de l'Archevêque.

Dans le quatrieme, le Mariage du Roi avec Catherine, Veuve du Prince Arthur ſon Frere, étoit déclaré nul, & il étoit ordonné qu'on ne donneroit plus à cette Princeſſe que le Titre de *Princeſſe Douairiere de Galles*. Au contraire, le Mariage du Roi avec Anne de Bollen étoit déclaré légitime, & la Succeſſion à la Couronne étoit établie dans les Enfans qui naîtroient de ce Mariage. De plus, il étoit dit, que toute perſonne, de quelque qualité qu'elle fût, qui parleroit ou qui écriroit contre ce Mariage, ſeroit traitée comme Traître au Roi & à l'Etat; & que tous les Sujets, ſans diſtinction, ſeroient obligez de faire ſerment, qu'ils obéiroient aux Ordonnances contenues dans cet Acte. Après cela, il y avoit une liſte des Mariages défendus par la Loi de Dieu, parmi leſquels ſe trouvoit celui d'un homme avec

la

la Veuve de ſon Frere ; & il étoit ordonné qu'on n'en ſouffriroit plus de tels à l'avenir, & que ceux de cette eſpece qui ſubſiſtoient encore, ſeroient diſſous. HENRI VIII. 1534.

C'eſt ainſi que l'autorité du Pape fut abolie en Angleterre, par un Acte de Parlement. Véritablement, il y eut peu d'Evêques & d'Abbez qui vouluſſent ſe trouver au Parlement lorſque cet Acte paſſa. Mais il n'y eut qu'un ſeul Evêque qui refuſa de le ſouscrire, parce qu'ils mettoient une grande difference entre ſe conformer à un Acte fait par une autorité légitime, & donner ſa voix pour le faire. Le Peuple, en général, témoigna beaucoup de joye de ſe voir délivré d'un joug que ni lui ni ſes Peres n'avoient pu porter. Il n'y eut que les Moines qui en firent beaucoup de bruit, & qui par là s'attirerent l'indignation du Roi, dont ils reſſentirent bien les effets dans la ſuite. Ceux qui ſouhaitoient la Reformation, furent très contens d'en voir le principal obſtacle détruit, dans la penſée que le reſte ſuivroit bientôt. Mais cette Reformation, qu'ils attendoient avec tant d'impatience, ne fit pas ſous ce Regne tous les progrès qu'ils croyoient avoir lieu d'eſperer. Le Peuple en témoigne ſa joye.

Le Parlement s'étant ſéparé le 30. de Mars, après que tous les Membres eurent prêté ſerment qu'ils obſerveroient ce qui étoit enjoint dans l'Acte qui vient d'être rapporté, le Roi envoya des Commiſſaires par tout le Royaume, pour recevoir de pareils ſermens de tous ſes Sujets. Le Recueil des Actes Publics en contient un grand nombre de divers Abbez & de Moines de tous Ordres, qui portoient en ſubſtance, qu'ils ſeroient fideles au Roi, à la Reine, à leurs Héritiers & Succeſſeurs: Qu'ils reconnoiſſoient le Roi pour Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre: Que l'Evêque de Rome n'avoit pas plus d'autorité que tout autre Evêque: Qu'ils renonçoient à ſon obeïſſance: Qu'ils prêcheroient purement une Doctrine conforme à l'Ecriture Sainte: Que, dans leurs prieres, ils feroient mention du Roi comme Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre, enſuite de la Reine, & puis de l'Archevêque de Cantorberi. Quelque tems après, l'Archevêque d'Yorck certifia par un Ecrit du 5. de Mai, que, dans la Convocation de ſa Province, il avoit été décidé, que le Pape n'avoit pas plus d'autorité en Angleterre, que tout autre Evêque. Les ſeuls *Fiſher* Evêque de Rocheſter, & Thomas Morus qui avoit été Grand Chancelier, refuſerent de ſouscrire l'Acte du Parlement, qui, comme on l'a vu, contenoit trois Articles principaux, ſavoir l'établiſſement de la Succeſſion de la Couronne, la nullité du premier Mariage du Roi avec la validité du ſecond, & l'abolition de l'autorité du Pape. Ils offroient de ſigner le premier Article. Mais quant aux deux autres, ils diſoient que leur conſcience ne leur permettoit pas de les approuver; ſur quoi ils furent envoyez à la Tour. Serment prêté par les Sujets, en conſéquence de l'Acte. *Act. Publ. T. XIV. p. 487. & ſuiv.* Fiſher & Morus refuſent de prêter ſerment. Ils ſont mis en priſon.

Pendant qu'on exigeoit ces ſermens dans tout le Royaume, le Roi envoya l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque de Durham, à Cathe- Henri fait notifier l'Acte du Parle-

HENRI VIII. 1534. rine, pour lui remontrer qu'elle devoit s'abſtenir de prendre la qualité de Reine, & pour lui expliquer les raiſons qui avoient porté le Parlement à la priver de ce Titre. Mais elle répondit, qu'elle croyoit ſon Mariage avec le Roi bon & légitime, & qu'elle le tiendroit pour tel juſqu'à ſa mort. Qu'elle n'avoit jamais conſommé ſon Mariage avec le Prince Arthur, & que ceux qui le ſoutenoient, ne diſoient pas la vérité. Qu'elle n'étoit pas obligée de ſe ſoumettre à la Sentence de l'Archevêque de Cantorberi, puiſque le Pape l'avoit caſſée & en avoit donné une contraire. Que le Mariage du Roi avec Anne étoit invalide, comme étant fait pendant l'Appel. Qu'elle n'étoit pas tenue de ſe ſoumettre aux Actes du Parlement, n'étant pas Sujette du Roi, mais ſa Femme. Que d'ailleurs, ces Actes avoient été faits par des Sujets du Roi, ſur une affaire où il étoit Partie.

ment à Catherine.

Réponſe de la Reine.

Négociation entre François I. & Henri, infructueuſe. *Myl. Herbert.*

Quoique Henri eût bien ſouhaité que Catherine ſe fût ſoumiſe à ce que le Parlement avoit ordonné, ce n'étoit pas ſon obſtination qui lui cauſoit le plus d'inquietude. L'Empereur s'étant chargé de la Commiſſion d'exécuter la Sentence du Pape, Henri devoit naturellement s'attendre à être attaqué par ce puiſſant ennemi. Ce fut donc pour le prévenir, ou pour ſe mettre en état de défenſe, qu'il ſouhaita de ſe lier avec le Roi de France par un nouveau Traité, qui rendît leur union plus efficace pour leur commune défenſe. François parut d'abord y vouloir donner les mains. Mais il prétendoit que toutes les conditions fuſſent à ſon avantage, & ſe ſervir de Henri pour faire ſes affaires ailleurs. Il avoit toujours les yeux ſur le Duché de Milan, comme ſur un bien qui lui appartenoit légitimement, & qui lui avoit été injuſtement enlevé; & il prétendoit le recouvrer, quoiqu'il y eût expreſſément renoncé par le Traité de Cambrai. C'étoit dans ce deſſein, qu'il avoit ſacrifié l'honneur de ſa Maiſon, en mariant ſon ſecond Fils avec une Fille d'une branche bâtarde de la Maiſon de Medicis, parce qu'il ne croyoit pas pouvoir ſe paſſer du Pape. Mais d'un autre côté, il craignoit de perdre le fruit de cette Alliance, en s'uniſſant plus étroitement avec le Roi d'Angleterre, que le Pape ne pouvoit plus regarder que comme un ennemi déclaré. Dans cet embaras, il tâchoit de porter Henri à n'agir que ſecretement, en envoyant de groſſes ſommes aux Proteſtans d'Allemagne, afin d'entretenir la diviſion entre eux & l'Empereur, & de cauſer à celui-ci des embaras qui l'empêchaſſent de penſer à l'Italie. Henri ne rejettoit pas abſolument cette propoſition. Il vouloit bien ſecourir les Proteſtans, d'une bonne ſomme d'argent. Mais en même tems, il prétendoit que François attaquât la Navarre avec une puiſſante Armée, pendant que de ſon côté il porteroit la Guerre en Flandre. Mais François ne pouvoit ſe réſoudre à ſe liguer ainſi ouvertement avec l'Angleterre, de peur d'offenſer le Pape. D'ailleurs, il tournoit toutes ſes penſées vers le Milanois, où un accident arrivé ſur la fin de l'année

pré-

précedente lui fourniſſoit une occaſion de porter ſes armes. Comme cet accident fut la cauſe ou le prétexte d'une nouvelle Guerre entre l'Empereur & le Roi de France, il eſt néceſſaire d'en dire un mot. HENRI VIII. 1534.

Le Duc de Milan fait décapiter Merveille Envoyé du Roi de France. *Du Bellay. Mezerai.*

François Sforze ne fut pas plutôt rétabli à Milan, ſous des conditions aſſez rigoureuſes, qu'il ſouhaita de ſe délivrer du joug où l'Empereur le tenoit, & de l'obligation de lui payer la ſomme à quoi il s'étoit engagé. François I. ayant eu quelque connoiſſance de la diſpoſition où ce Prince ſe trouvoit, crut devoir l'y entretenir, dans l'eſperance d'en tirer un jour quelque avantage. Mais comme Sforze craignoit beaucoup de cauſer du ſoupçon à l'Empereur, & que par conſéquent cette affaire devoit être maniée fort ſecretement, François I. trouva le moyen de tenir à Milan un Envoyé qui ne pût être ſoupçonné. Il fit choix pour cet emploi, d'un Gentilhomme Milanois, nommé *Merveille*, qui ayant été autrefois banni de Milan par Ludovic le More, s'étoit toujours tenu en France depuis ſon banniſſement. Les Troubles du Milanois ayant été entierement terminez par la Paix de Cambrai, Merveille retourna dans ſa Patrie avec une Lettre de créance pour le Duc, à laquelle le Duc fit réponſe, reconnoiſſant ce Gentilhomme pour Envoyé de France, quoiqu'en public, il ne le traitât pas comme tel. Quelque ſecrete que fût la négociation de Merveille, l'Empereur en eut quelque avis, & en fit de grandes plaintes au Duc, qui, pour lui ôter tout ſoupçon, réſolut de lui ſacrifier cet Envoyé. Sa réſolution étant priſe, il fit chercher querelle à Merveille par un homme apoſté, & cette querelle aboutit au meurtre de celui qu'il avoit employé, qui fut tué par les domeſtiques de Merveille, ſans pourtant que leur Maitre y fût préſent. Sur cela Merveille fut mis en priſon, & décapité deux jours après, ſans qu'on voulût jamais permettre que perſonne lui parlât. François I. en ayant été informé, écrivit au Duc une Lettre menaçante, & fit ſavoir à tous ſes Alliez l'affront qui lui avoit été fait. Le Duc voulut s'excuſer, en niant que Merveille fût à Milan ſur le pied d'Envoyé. Ce qu'il diſoit étoit vrai par rapport au Public. Mais il ne pouvoit déſavouer ſa propre Lettre écrite au Roi, en réponſe de la Lettre de créance. Lorsque l'Ambaſſadeur de France informa l'Empereur de l'attentat commis à Milan contre Merveille, ce Prince lui répondit froidement, qu'il ne pouvoit pas bien comprendre quel interêt le Roi de France pouvoit avoir dans la mort d'un Sujet du Duc de Milan, que ſon Souverain avoit puni ſelon ſes mérites. Cette réponſe fit juger au Roi, que l'Empereur avoit eu quelque part à la mort de Merveille; & ce fut pour lui un nouveau ſujet de chagrin, qui lui redoubla l'envie de ſe venger. Mais d'un autre côté, il ne fut pas fâché qu'on lui refuſât la ſatisfaction qu'il demandoit, parce qu'il vouloit en prendre un prétexte pour entrer les armes à la main dans le Milanois. Ce fut dans ce deſſein qu'il ordonna une levée de Landsquenets en Allemagne, & qu'il

François I. en prend occaſion de porter la Guerre dans le Milanois.

HENRI VIII. 1534.

qu'il fit demander paſſage au Duc de Savoye, pour aller châtier le Duc de Milan. Mais ce Prince, qui craignoit d'offenſer l'Empereur, ne jugea pas à propos de l'accorder. Cela fut cauſe que François, qui ne pouvoit entrer dans le Milanois qu'en paſſant par les Terres du Duc de Savoye, ſe réſolut à lui faire la Guerre, prenant pour prétexte certains droits qu'il avoit, du chef de Louiſe ſa Mere, ſur la Succeſſion du feu Duc de Savoye. En attendant que tout fût prêt pour commencer cette Guerre, il employa toute cette année en diverſes négociations, qui tendoient à cauſer des embaras à l'Empereur, afin de le mettre hors d'état de ſecourir le Duc de Savoye.

Il demande le paſſage au Duc de Savoye, & ſur ſon refus lui déclare la Guerre.

Pendant que François I. étoit occupé à ſe préparer, les affaires d'Italie changerent un peu de face, par la mort de Clement VII., qu'une maladie emporta le 26. de Septembre. Le 12. d'Octobre ſuivant, le Cardinal Farneze fut élu Pape, & prit le nom de *Paul III.*

Mort de Clement VII. *Guicciardin.*

Paul III. lui ſuccede.

Il y eut auſſi cette année, en Allemagne, des changemens qui mirent les affaires des Proteſtans dans une aſſez bonne ſituation. Le Landgrave de Heſſe battit l'Armée du Roi Ferdinand, commandée par le Comte Palatin, & remit le Duc de Wirtemberg en poſſeſſion de ſes Etats. Ferdinand, ne ſe trouvant plus en état de faire tête au Landgrave, ſe vit contraint d'approuver le rétabliſſement du Duc. Mais en même tems, il obtint que ce même Prince & le Landgrave, le reconnoitroient pour Roi des Romains. Peu de tems après, l'Electeur de Saxe le reconnut auſſi, après avoir tiré parole de lui, qu'il ne permettroit pas que perſonne fût inquieté dans l'Empire, pour cauſe de Religion.

Affaires d'Allemagne. *Sleidan.*

La mort de Clement VII. ne produiſit aucun changement dans les meſures que la Cour d'Angleterre avoit priſes pour achever de ſecouer le joug du Pape. On étoit allé trop avant, pour pouvoir déſormais reculer. D'ailleurs, le Roi n'ayant pas beaucoup à craindre du dehors, à cauſe des affaires où, vrai-ſemblablement, l'Empereur alloit ſe trouver engagé, & ſes Sujets ſe trouvant diſpoſez à le ſeconder, il y auroit eu de l'imprudence à ne pas profiter d'une conjoncture ſi favorable, & à laiſſer ſon ouvrage imparfait. Ainſi le Parlement s'étant raſſemblé le 23. de Novembre, fit divers Actes importans, dont il ſuffit de rapporter la ſubſtance, pour faire voir qu'ils tendoient tous à une même fin, c'eſt-à-dire, à rompre tous les liens qui avoient ſervi à tenir les Anglois dans la dépendance des Papes.

Henri eſt réſolu à s'en tenir à la rupture avec le Pape. *Myl. Herbert.*

Par le premier, il confirma au Roi le Titre de *Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre*, que le Clergé lui avoit déja donné. Quoique Henri eût très volontiers reçu ce Titre du Clergé, & qu'il ne lui eût pas même laiſſé la liberté de le refuſer, il parut pourtant balancer s'il l'accepteroit, quand il lui fut offert par le Parlement. Il voulut auparavant en déliberer avec ſon Conſeil, & conſulter quelques-uns des Evêques, ſoit que ce fût par ſcrupule, ou qu'il prétendit faire voir qu'il ne l'avoit pas extorqué. Ceux qu'il conſulta, l'ayant convaincu que l'au-

Divers Statuts fait ſur ce ſujet & autres.

1. qui confirme au Roi le titre de Chef de l'Egliſe.

l'autorité que l'Evêque de Rome s'attribuoit ſur toute l'Egliſe, n'avoit aucun fondement dans la Ste. Ecriture, il bannit tous ſes ſcrupules, s'il eſt vrai qu'il en eût; & depuis ce tems-là, il ne perdit aucune occaſion de faire valoir les prérogatives que ce nouveau Titre lui donnoit. HENRI VIII. 1534.

Un ſecond Acte déclaroit Traitres tous ceux qui diroient, écriroient, ou imagineroient même quelque choſe contre le Roi ou contre la Reine. 2. pour reprimer les invectives contre le Roi.

Le troiſieme privoit les gens accuſez de Trahiſon, du bénéfice des Azyles. 3. ſur les Azyles.

Par un quatrieme, le Parlement donnoit un modele du Serment que les Sujets devoient prêter, par rapport à la Succeſſion à la Couronne, & annulloit tous les Sermens précedens faits ſur le même ſujet. 4. Modele de ſerment.

Le cinquieme étoit très fâcheux au Clergé, en ce qu'il accordoit au Roi les *Annates* & les premiers fruits des Bénéfices, au-lieu que par l'Acte qui avoit été déja fait, les Eccléſiaſtiques avoient eſperé d'être pour toujours exempts de cette charge. De plus, le même Acte adjugeoit au Roi la dixieme partie des revenus de tous les Bénéfices. 5. qui accorde les Annates au Roi.

Un ſixieme Acte établiſſoit vingt & cinq Evêques ſuffragans, dont chacun devoit dépendre de ſon Evêque Dioceſain, à qui on donnoit le droit d'en préſenter deux au Roi, pour en choiſir un. Ainſi, on vit rétablir dans l'Egliſe d'Angleterre, l'uſage des *Chorévêques*, qui avoit été introduit dans l'ancienne Egliſe, mais enſuite discontinué pendant pluſieurs ſiecles. 6. pour établir des Evêques ſuffragans.

Enfin, le Parlement condamna *Fiſher* Evêque de Rocheſter, & *Thomas Morus*, à une priſon perpétuelle, & confiſqua tous leurs biens, pour avoir refuſé de faire le ſerment ordonné par l'Acte de la précedente Seſſion. Cette condamnation fut regardée par quelques-uns, comme très injuſte; pendant que d'autres admiroient en cela même, les effets de la Juſtice divine, contre des gens qui avoient été de violens perſécuteurs des Lutheriens. Fiſher & Morus ſont condamnez par le Parlement.

Avant que le Parlement ſe ſéparât, le Roi accorda une Amniſtie générale, dont pourtant, *Fiſher* & *Morus* furent exceptez. Amniſtie.

Quelque tems après, le Roi publia une Proclamation, par laquelle il défendoit de donner à l'Evêque de Rome le nom de *Pape*, & ordonnoit d'effacer ce nom de tous les Livres où il ſe trouvoit, afin d'en faire perdre la mémoire, s'il étoit poſſible. Enſuite, les Evêques prêterent volontairement un ſerment, par lequel ils renonçoient expreſſément à l'obeïſſance de l'Evêque de Rome. *Gardiner*, qui avoit été fait Evêque de Wincheſter, ne fut pas des derniers à s'acquitter de ce devoir, quoiqu'en ſon ame, il déteſtât ce ſerment comme très injuſte. Mais une condeſcendance aveugle pour le Roi ſur cette matiere, étoit alors l'unique moyen de ſe maintenir dans ſes bonnes graces. Proclamation pour ſupprimer le nom de Pape. Serment des Evêques contre le Pape. Diſſimulation de Gardiner.

HENRI VIII. 1534.

ces, D'ailleurs, ce Prélat ſe mettoit par là en état de traverſer, ſur d'autres Articles, les Reformateurs, qui gagnoient tous les jours quelque terrein.

Progrès de la Reformation en Angleterre.

Ce n'étoit pas ſeulement en Allemagne, que la Reformation avoit fait quelques progrès, mais encore en beaucoup d'autres endroits. En Angleterre, le Cardinal Wolſey l'avoit en quelque maniere favoriſée, en ce que, durant ſon Miniſtere, on ne pourſuivit perſonne pour crime d'Héréſie, quoique le Clergé ne manquât pas de ſujets pour exercer ſes rigueurs ordinaires, ſi on avoit voulu lui lâcher la bride. Après la disgrace de Wolſey, Thomas Morus, ayant été fait Chancelier, perſuada au Roi, que ce qui lui faiſoit le plus de tort à la Cour de Rome, étoit le bruit qui s'y répandoit, qu'il avoit du panchant pour les Novateurs; & que, pour diſſiper cette fauſſe accuſation, le plus infaillible moyen étoit de faire paroitre du zèle pour la Religion. Henri ayant ſuivi ce conſeil, ordonna qu'on exécutât à la rigueur, les Loix faites contre les Hérétiques, & défendit très expreſſément de porter aucun de leurs Livres dans le Royaume. Mais cette défenſe ne fut pas capable d'empêcher qu'on n'y fit entrer pluſieurs Traitez compoſez par Luther, auſſi bien que la Bible traduite en Anglois par *Tindal*, qui s'étoit retiré dans les Païs-Bas. L'Evêque de Londres en ayant été informé, en fit ſaiſir quelques exemplaires, & les fit brûler publiquement par la main du Bourreau. Mais, bien loin que cela fit du tort à la Reformation, elle en reçut au contraire un grand avantage. Pluſieurs perſonnes, indignées d'une telle profanation, en infererent que la Bible étoit contraire à la Religion qui étoit généralement profeſſée, puisque le Clergé prenoit tant de ſoin d'empêcher qu'on ne la lût; & cela ſeul leur donna l'envie de la lire. D'un autre côté, le chagrin que les Anglois avoient conçu contre le Pape, s'accrut beaucoup par la lecture des Livres Lutheriens.

Perſécution ſuscitée par Morus.

La Bible en Anglois eſt brûlée à Londres.

Perſécution en Angleterre; ſuſpendue en divers tems.

A meſure que la Reformation faiſoit des progrès, le zèle de ſes ennemis s'enflammoit de plus en plus contre ceux qui l'avoient embraſſée. Pendant que Morus fut Chancelier, il n'épargna ni peines ni ſoins pour tâcher de les exterminer. Pluſieurs d'entre eux ſouffrirent le martyre avec une conſtance admirable, qui contribua beaucoup à fortifier leurs Freres. Enfin, le Roi ayant à ménager les Proteſtans d'Allemagne, à cauſe du beſoin qu'il pourroit avoir d'eux dans la ſuite, ſuſpendit la perſécution que Morus avoit excitée. D'un autre côté, Anne de Bollen adoucit beaucoup l'eſprit du Roi à cet égard. L'Archevêque Cranmer y contribua auſſi de tout ſon pouvoir; & *Thomas Cromwell*, qui étoit déja bien avant dans l'eſtime du Roi, ſeconda leurs efforts autant qu'il dépendit de lui. Mais ils avoient contre eux un puiſſant Parti, compoſé du Duc de Norfolck, de Gardiner Evêque de Wincheſter, de Longland Evêque de Lincoln, de presque tous les Eccléſiaſtiques qui avoient quelque accès à la Cour, & de ceux qui, en prêchant devant le Roi, rempliſſoient leurs Sermons d'in-

Cranmer & Cromwell appuyent la Reformation.

Puiſſant parti contre eux.

d'invectives contre la Reformation. Tous ceux-ci avoient gagné la confiance de Henri par leur complaiſance ſur l'affaire du Divorce, & ſur la Supremacie, quoiqu'en cela ils trahiſſent les ſentimens de leur cœur. Par cette condescendance, ils ſe mettoient en état de s'oppoſer efficacement aux Reformateurs, dans tous les Articles qui ne regardoient pas le Pape, & particulierement dans celui de la *Préſence réelle*, que le Roi croyoit hors de doute, & qu'il crut tel toute ſa vie. Malgré tout cela, les Chefs des Reformez ne déſesperoient pas de pouvoir le porter peu-à-peu, & par degrez, à une plus grande Reformation, à cauſe de la connexité que les Articles de la Religion ont les uns avec les autres. D'ailleurs, leur Parti ſe fortifioit tous les jours par la jonction de ceux qui liſoient la Sainte Ecriture, & les Livres de Religion qui couroient dans le Royaume, malgré les défenſes du Roi. Rien ne marque mieux combien ce Parti étoit nombreux & puiſſant, que la promptitude avec laquelle le Parlement paſſoit les Actes qui tendoient à diminuer le pouvoir du Clergé, & à ſecouer le joug du Pape. HENRI VIII. 1534.

La Reformation faiſoit auſſi quelques progrès en France. Le Roi lui-même témoignoit quelque panchant pour la Doctrine des Proteſtans, que Marguerite Reine de Navarre, ſa Sœur, favoriſoit en ſecret. Mais les Cardinaux de Tournon & de Lorraine, qui avoient beaucoup de crédit auprès de lui, firent de ſi grands efforts pour l'en détourner, qu'ils le gagnerent enfin, & le rendirent même un violent Perſécuteur. François I. ſemble vouloir favoriſer la Reformation.

Avant que de finir ce qui regarde les évenemens de l'année 1534, il ne faut pas oublier de rapporter ici, qu'une Treve d'un an qui avoit été conclue l'année précedente, entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, fut changée en une Paix, le 11. de Mai de celle-ci. Le Traité portoit, que la Paix dureroit juſqu'à la mort de l'un des deux Rois, & que Henri pourroit, ſans la violer, entretenir les Douglas en Angleterre. Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. *Act. Publ. T. XIV. p.* 524. 11. Mai.

Au commencement de l'année 1535, François I envoya une Ambaſſade à Henri, ſous prétexte de s'acquitter des devoirs d'un bon ami & Allié; mais en effet, pour tâcher de le ſurprendre, en feignant de lui faire part de ſes ſecrets, & de lui demander conſeil. Voici quel étoit le ſujet de cette Ambaſſade. L'Empereur ayant réſolu de porter ſes armes en Afrique, avoit voulu amuſer François I., de peur qu'en ſon abſence, il n'attaquât le Duc de Savoye, & qu'il ne s'ouvrît par là un paſſage dans le Duché de Milan, comme il ſembloit en avoir le deſſein. Pour cet effet, il lui avoit envoyé un Ambaſſadeur, qui avoit ordre de lui propoſer le Mariage de la troiſieme de ſes Filles, avec Philippe Prince d'Eſpagne, & celui du Daphin, avec Marie, Fille de Henri & de Catherine d'Arragon. Outre cela, il lui avoit fait offrir une penſion de cent-mille écus pour le Duc d'Orleans, ſur le Duché de Milan, & le Duché même après la mort de François Sforze, qui 1535. Ambaſſade de France à Henri pour le ſonder.

HENRI VIII. 1535.

qui n'avoit point d'Enfans. Il étoit aſſez manifeſte que le but de ces propoſitions n'étoit que d'amuſer François I., qui ne les regardoit pas lui-même ſur un autre pied. Néanmoins, il crut qu'elles pourroient ſervir à lui procurer quelque avantage de la part de Henri, s'il lui faiſoit connoitre qu'il étoit recherché par l'Empereur. Ce fut dans cette vue, qu'il envoya en Angleterre l'Amiral Chabot, Seigneur de Brion, ſous prétexte de demander conſeil au Roi ſur ces propoſitions. Mais ſon principal but étoit de lui cauſer de l'inquietude, & de le porter à lui faire quelques offres avantageuſes. Il parut dans la ſuite, qu'il voulut l'engager à des choſes qui étoient très éloignées de ſes intentions. L'Amiral s'étant acquitté de ſa Commiſſion, Henri lui répondit, qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner que l'Empereur voulût ſe mêler de marier ſa Fille, ſur laquelle il n'avoit, ni n'auroit jamais aucun droit ni aucun pouvoir. Qu'il paroiſſoit manifeſtement, qu'il n'avoit pour but que de rompre l'union qu'il y avoit entre la France & l'Angleterre; & qu'il eſperoit que le Roi de France ne ſeroit pas aſſez ennemi de ſoi-même, pour prêter l'oreille à de ſemblables propoſitions. Peu de tems après, il envoya ordre à ſon Ambaſſadeur à Paris, de dire à François qu'il donneroit Eliſabeth, ſa Fille & ſon Héritiere, au Duc d'Angoulême ſon troiſieme Fils, ſous les conditions ſuivantes: Que François lui-même, ſes trois Fils, les Princes du Sang, la principale Nobleſſe de France, les Parlemens, & les Univerſitez, s'engageroient ſolemnellement, à faire revoquer la Sentence que l'Evêque de Rome avoit donnée contre lui: Que le Duc d'Angoulême ſeroit envoyé en Angleterre, pour y être élevé: Qu'en cas que par ſon Mariage, il parvînt à la Couronne d'Angleterre, le Duché d'Angoulême ſeroit indépendant de la Couronne de France. Ces conditions furent enſuite adoucies, & François I. ſembloit y donner les mains. Mais il demandoit à ſon tour, que Henri lui donnât du ſecours pour la Guerre de Savoye, & qu'il le tînt quitte de la penſion perpétuelle de cent-mille écus, à laquelle il étoit engagé par un Traité. Henri ayant connu par là, que François n'agiſſoit pas rondement avec lui, dit à l'Amiral, que bien loin de ſe déſiſter de la penſion, il prétendoit au contraire, que le Roi ſon Maitre lui en payât les arrerages, & qu'il acquittât, dans le tems prescrit, toutes les autres ſommes qu'il lui devoit. Cette réponſe fit rompre la Négociation, qui, vraiſemblablement, n'avoit été entrepriſe que pour ſonder Henri touchant la penſion.

Réponſe de Henri aux propoſitions de François I.

Offre de Henri.

Demande de François.

Henri demande le payement de ce qui lui eſt dû.

Le grand deſſein de François I. étoit de ſe reſſaiſir du Duché de Milan, ſous prétexte de ſe venger de l'affront que Sforze lui avoit fait. Mais, pour pouvoir exécuter ce projet, il falloit ſuſciter à l'Empereur des affaires qui l'empêchaſſent de ſecourir ce Duché. Il y avoit quatre differens endroits par où il avoit eſperé de cauſer des embaras à l'Empereur. Premierement, du côté du Pape & des Princes d'Italie. Secondement, en Allemagne, par le moyen de la Ligue de Smal-

Projets de François I.

Smalcalde. En troiſieme lieu, en fomentant la diviſion entre le Roi d'Angleterre & l'Empereur. Enfin, en attirant les Turcs en Allemagne. C'étoit dans toutes ces vues, qu'il avoit fait le Mariage du Duc d'Orleans ſon Fils avec Catherine de Medicis: qu'il avoit remis une ſomme de cent-mille écus entre les mains des Ducs de Baviere, pour être prête au beſoin: qu'il avoit excité Henri à terminer l'affaire de ſon Divorce de la maniere qu'on l'a vu: qu'il avoit à Conſtantinople des Agens ſecrets, pour y négocier une Alliance avec Soliman Empereur des Turcs. Mais la plupart de ces moyens, qu'il avoit cru infaillibles, lui avoient mal réuſſi. Le premier avoit manqué par la mort de Clement VII., & par l'élection d'un nouveau Pape, qu'il n'étoit pas facile de mettre dans ſes interêts. Le Roi des Romains avoit fait échouer le ſecond, en s'accommodant avec l'Electeur de Saxe, le Landgrave de Heſſe, & le Duc de Wirtemberg. Pour ce qui regarde le troiſieme, il n'en pouvoit pas beaucoup eſperer, parce que l'intention du Roi d'Angleterre n'étoit pas de faire la Guerre à l'Empereur, mais ſeulement de ſe tenir ſur la défenſive. Par conſéquent, il étoit au pouvoir de l'Empereur de le faire demeurer en repos, en ne l'attaquant pas le premier. Il n'y avoit donc proprement que les Turcs qui puſſent ſervir à ſes deſſeins. Mais, pour pouvoir compter ſur eux, il falloit qu'il commençât la Guerre en Italie, ſans quoi il n'étoit pas apparent que Soliman voulût s'engager à la commencer en Hongrie. C'étoit ſur ce ſujet qu'il entretenoit à Conſtantinople une Négociation, qui fut découverte par une Lettre que le Duc d'Urbin intercepta, & qu'il envoya d'abord à l'Empereur. Cependant, François ne laiſſoit pas de perſiſter dans ſa réſolution d'attaquer le Duc de Savoye, afin de s'ouvrir un paſſage dans le Milanois. Il comptoit que la Paix d'Allemagne ne pouvoit pas être de longue durée; que l'Empereur & Henri ne pourroient jamais vivre en bonne intelligence; & que, quand la Guerre ſeroit commencée, le Pape, les Potentats d'Italie, le Roi d'Angleterre, contribueroient volontiers à réduire la puiſſance de la Maiſon d'Autriche à de juſtes bornes. Sur-tout, il faiſoit fonds ſur les Princes de la Ligue de Smalcalde, ſe perſuadant qu'ils embraſſeroient cette occaſion pour ſe délivrer des inquietudes que l'élevation de cette Maiſon leur cauſoit. C'étoit pour cela qu'il entretenoit ſes pratiques avec eux, & qu'il feignoit d'avoir de bons ſentimens pour leur Religion, juſques-là, qu'il fut ſur le point d'appeller *Melanchthon* en France pour conferer avec lui. Mais en même tems, il faiſoit bien comprendre qu'il n'agiſſoit que dans des vues de Politique, puiſqu'il faiſoit brûler dans ſon Royaume, ceux qui ſe ſéparoient de l'Egliſe Romaine. Cependant, comme il y avoit quelque different entre Luther & Calvin, ſur la Religion, & que ceux qu'on brûloit en France étoient *Calviniſtes*, les Lutheriens rigides, ne pouvant ſe réſoudre à les regarder comme Freres, ſe perſuadoient que François pouvoit les traiter avec une extrême

HENRI VIII. 1535.

HENRI VIII. 1535.

me rigueur, ſans perdre les bons ſentimens qu'il avoit pour la Religion Lutherienne. François ayant réſolu de faire ſes efforts pour reconquerir le Duché de Milan, attaqua le Duc de Savoye, & dans cette premiere Campagne, il lui enleva la Savoye & la Breſſe.

Deſſeins de Charles-Quint.

Dans le tems que François I. travailloit à l'exécution de ſes deſſeins, Charles-Quint formoit de ſon côté de vaſtes projets, qui ne tendoient pas à moins qu'à établir ſa Domination ſur toute l'Europe. Veritablement, la France & l'Angleterre étant bien unies enſemble, pouvoient oppoſer une forte digue à ſon ambition. Mais il ne déſeſperoit pas de réuſſir enfin à les désunir. C'étoit là ſon principal ſoin; pendant que d'un autre côté, il excitoit les Irlandois à la revolte, & le Roi d'Ecoſſe à ſe brouiller avec l'Angleterre. Du reſte, pendant qu'il travailloit à cauſer à ſes ennemis des embaras dont il eſperoit de profiter, il n'étoit pas lui-même ſans inquietude par rapport à Soliman, qui menaçoit l'Allemagne, ſous prétexte de ſoutenir les interêts de *Jean Sephus*, qu'il avoit fait couronner Roi de Hongrie. D'un autre côté, il voyoit avec un extrême chagrin, les grands progrès de *Haradin Barberouſſe*, fameux Corſaire, qui s'étoit fait Roi de *Tunis*, après en avoir chaſſé *Muley Haſſem*. Un voiſin tel que celui-là ne pouvoit que l'inquieter, parce que, pour l'empêcher de ravager les côtes d'Espagne, de Naples, & de Sicile, il auroit fallu entretenir conſtamment une Flotte dans la Méditerranée; ce qu'il ne pouvoit faire ſans s'engager dans une dépenſe exceſſive, qui auroit déconcerté ſes autres projets. Ainſi, regardant la Guerre qu'il avoit réſolu de faire à Haradin, comme l'affaire la plus preſſée, il fit pendant l'Eté de cette année une Expédition en Afrique, où il emporta le Fort de *La Goulette*, après quoi il ſe rendit maitre de *Tunis*, & y rétablit *Muley Haſſem*.

Expédition de l'Empereur en Afrique.

Hiſt. d'Eſpag.

Diſpoſition de Henri par rapport à la Religion.

Henri voyoit avec plaiſir, que l'Empereur alloit être embaraſſé dans des Guerres qui, vrai-ſemblablement, le devoient tenir longtems occupé. C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de profiter de cet intervalle, pour achever de règler ſes affaires domeſtiques, qui ſe trouvoient encore dans un état aſſez douteux. Il avoit aboli l'autorité du Pape, & s'étoit fait déclarer Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre, par des Actes de Parlement. Mais quoique, par la Conſtitution du Gouvernement, ces Actes paruſſent être au-deſſus de toute contradiction, il n'étoit pourtant que trop vrai, que cela ne ſuffiſoit pas. Comme il s'agiſſoit de la Religion, & que les conſciences ne peuvent être contraintes, les Statuts même avoient beſoin d'être ſoutenus de la force, afin qu'on leur rendît du moins une obeïſſance exterieure. Il eſt certain que cette uniformité qui paroiſſoit dans les réſolutions du Parlement & du Clergé, étoit dans pluſieurs, un effet de la crainte, plutôt que de la perſuaſion. Quelques-uns même, comme *Fiſher* & *Morus*, avoient eu la hardieſſe de désapprouver hautement ces Ordonnances; & malgré la ſévérité dont on avoit uſé à leur égard, ils perſiſtoient toujours dans leurs mêmes ſentimens. Véritablement, ces

ces exemples de rigueur envers deux perſonnes ſi diſtinguées, avoient obligé les gens à ſe taire; mais ils n'avoient pas été capables de les convaincre de la juſtice des Statuts. Ainſi, quoique le Roi ne trouvât aucune oppoſition ouverte, il ne lui étoit pas mal-aiſé de juger, qu'une obeïſſance qui ne provenoit que de la crainte, ne pouvoit durer qu'autant que la force ſubſiſteroit. D'un autre côté, il regardoit avec chagrin le triomphe des Proteſtans, qui ſe perſuadoient qu'après avoir aboli l'autorité du Pape, il alloit renoncer à toutes les erreurs qu'ils combattoient, quoique rien ne fût plus éloigné de ſa penſée. Cependant, on ne laiſſoit pas de publier par-tout, qu'il étoit ſur le point d'abandonner l'ancienne Religion, les uns le diſant par malice afin de le décrier, & les autres, parce qu'ils le ſouhaitoient. C'étoit donc pour ſe juſtifier de ces accuſations, que dans le tems-même qu'il refuſoit de reconnoitre l'autorité du Pape, il faiſoit brûler ceux qu'on appelloit *Sacramentaires*. Par cette conduite, il ſe rendoit ennemi des Catholiques & des Proteſtans. A l'égard de ceux-ci, il s'en ſeroit aiſément conſolé. Outre qu'il ne les craignoit pas, il n'approuvoit de leur Doctrine, que les articles qui combattoient l'autorité du Pape, & leurs ſentimens à l'égard des Moines, contre leſquels il étoit extraordinairement irrité, parce qu'ils travailloient de tout leur pouvoir à lui ſouſtraire l'affection de ſes Sujets. Il eſt vrai, qu'il eſtimoit & aimoit Cranmer, Cromwell, & quelques autres qui favoriſoient la Reformation: mais il ne les regardoit pas comme Proteſtans. Il croyoit que c'étoit des gens d'une Vertu & d'une Pieté ſolide, qui, en conſervant les Dogmes eſſentiels de la Religion, ſouhaitoient qu'on pût remedier aux abus qui s'y étoient introduits. Mais, comme entre ces abus, il ne connoiſſoit lui-même que ceux qui regardoient le Pape & les Moines, il ſe perſuadoit que les Reformateurs ſe bornoient à cela ſeulement, auſſi bien que lui. Ceux-ci, qui le connoiſſoient parfaitement, n'avoient garde de découvrir tout ce qu'ils penſoient. Mais en ſe conformant à ſes ſentimens ſur ces deux Articles, ils eſperoient de le porter peu-à-peu à pouſſer plus loin la Reformation, après que, par leurs ſoins, il ſeroit devenu plus éclairé. C'eſt pour cette raiſon que la Reformation a commencé à s'établir en Angleterre, par ces deux points. Quant aux autres qui n'avoient aucun rapport à ceux-ci, on n'y toucha point pendant ce Regne, ou du moins, ce ne fut que legerement. La raiſon en eſt, que Henri ne voulut jamais permettre que ſes Sujets allaſſent plus loin que lui. Mais, pour dire la vérité, ſes lumieres ſe règlerent toujours à la meſure de ſon interêt. Si l'on examine bien tous les changemens qui ſe ſont faits dans la Religion ſous ſon Regne, on trouvera qu'ils concouroient tous directement à établir ſon pouvoir abſolu ſur ſes Sujets. Ce fut là toujours le principal, & peut-être l'unique motif de ſes démarches, depuis qu'il ſe fut apperçu que la rupture avec Rome étoit un merveilleux moyen pour parvenir à ce but. C'eſt de là que les ennemis de la Reformation ont pris occaſion de dire, qu'elle

HENRI VIII. 1535.

HENRI VIII. 1536. qu'elle ne fut établie en Angleterre que dans des vues de Politique. Cela peut être vrai, ſi l'on ne conſidere que la ſeule perſonne de Henri VIII. Mais il ne s'enſuit pas que ceux qui l'ont procurée, & qui l'ont embraſſée, ayent agi par un ſemblable motif. D'ailleurs, qu'étoit-ce que la Reformation, ſous le Regne de Henri VIII.? Ce n'étoit proprement qu'une ſimple renonciation à la Puiſſance Papale, pendant qu'on brûloit ceux qui vouloient la pouſſer plus loin. Ainſi, qu'on diſe tout ce qu'on voudra de la perſonne de Henri VIII., & des motifs qui le porterent à ſecouer le joug du Pape, je ne vois pas que les Proteſtans ayent beaucoup d'interêt d'entreprendre ſa défenſe.

Henri, voyant qu'un grand nombre de ſes Sujets n'approuvoient pas ſa conduite, auroit bien ſouhaité de pouvoir leur ôter le prétexte qu'ils prenoient de la Sentence que le Pape avoit publiée contre lui. C'étoit pour cela qu'il avoit voulu engager toute la France à ſe joindre à lui pour la faire revoquer. Mais ce moyen étoit impratiquable, & l'accommodement avec la Cour de Rome ne l'étoit pas moins. Jamais il n'auroit pu ſe réſoudre à quitter le Titre de Chef de l'Egliſe d'Angleterre; & le Pape n'auroit jamais conſenti à un accommodement, ſans que toutes choſes fuſſent remiſes ſur le pied où elles étoient auparavant. Ainſi Henri, ſe voyant engagé à pouſſer ſa pointe, prit la réſolution de vaincre, par la force, l'obſtination de ceux de ſes Sujets qui refuſoient de ſe ſoumettre aux Loix qui avoient été faites depuis quelque tems. Mais d'un autre côté, deſirant de ſe purger de l'accuſation d'Héréſie dont il étoit chargé, il affecta de punir rigoureuſement ceux qui ſuivoient les nouvelles opinions. Ce fut dans cette espece de milieu, qui ne contentoit ni l'un ni l'autre des deux Partis, qu'il paſſa le reſte de ſa vie. Mais c'eſt dire trop peu. Il faut ajouter encore, que ſe regardant comme un modele ſur lequel ſes Sujets devoient ſe règler, il les contraignit de ſe contenir dans les mêmes bornes, ſans vouloir permettre qu'ils cruſſent plus ou moins que lui.

Il étoit impoſſible qu'après avoir pris une telle réſolution, Henri ne fût à l'égard de ſes Sujets dans une défiance continuelle, qui l'obligeoit à tenir toujours les yeux ouverts ſur ce qui ſe paſſoit dans ſon Royaume. Outre cela, il avoit encore à ſe précautionner contre les attaques de l'Empereur, qui l'avoit aſſez ouvertement menacé. Il ſavoit bien que s'il étoit une fois engagé dans la Guerre, tel qui n'oſoit le regarder en face dans ſa proſperité, ne craindroit pas de ſe déclarer contre lui, ſi le ſort des armes lui étoit contraire. Le Roi d'Ecoſſe, ſon Neveu, étoit celui qui étoit le plus à craindre. Quant au Roi de France qui ſe diſoit ſon ami, & qui en effet, lui avoit beaucoup d'obligation, il avoit trop fait connoître combien ſon amitié étoit intereſſée, pour pouvoir compter ſur lui. Ils avoient tous deux intention d'embaraſſer l'Empereur dans des affaires fâcheuſes: mais leurs fins étoient differentes. Chacun vouloit faire ſervir

vir ſon Allié à ſes deſſeins, & profiter des avantages qui reviendroient de leur union. Ainſi, Henri ne voyoit aucune reſſource que dans ſes propres Sujets, parmi leſquels il y avoit néanmoins un grand nombre de Mécontens. Mais comme, depuis quelque tems, il avoit agi avec beaucoup de hauteur, il comprenoit, que s'il molliſſoit en cette occaſion, on ne manqueroit pas d'attribuer cette conduite ou à ſes ſcrupules, ou au ſentiment de ſa foibleſſe; & rien ne pouvoit lui être plus préjudiciable. Cette raiſon, jointe à ſon naturel fier & ſévere, le rendit abſolument intraitable. Depuis ce tems-là, on ne vit plus en lui qu'un Prince farouche, cruel, inſenſible aux maux de ſes Sujets, & faiſant exécuter, ſans miſericorde, les Loix qu'il avoit lui-même dictées au Parlement. Enfin, on peut dire, en quelque maniere, que ce ne fut plus le même Roi qui avoit regné auparavant. Tout ce qu'on peut dire pour ſa juſtification, c'eſt qu'il fut ſouvent provoqué par des gens qui, en faiſant leurs efforts pour lui ſouſtraire les cœurs de ſes Sujets, l'attaquoient par l'endroit le plus ſenſible, parce que toute ſa reſſource conſiſtoit dans le ſecours qu'il pouvoit tirer de ſon Peuple. HENRI VIII. 1535.

On s'étonnera, ſans doute, de voir ſous ce Regne les Anglois ſi patiens, & ſi ſoumis aux volontez de leur Souverain, juſques-là, qu'à peine trouve-t-on, depuis le commencement de l'affaire du Divorce, que les Parlemens lui ayent rien refuſé, quoiqu'il leur ait demandé des choſes fort extraordinaires. Mais la raiſon n'en eſt pas difficile à comprendre. C'étoit la Religion qui en étoit l'unique cauſe. Il a été déja remarqué, que le Roi tenoit une eſpece de milieu par rapport à la Religion. Mais comme perſonne ne pouvoit ſe perſuader qu'il pût demeurer longtems dans cette ſituation, ceux qui ſouhaitoient la Reformation, croyoient ne pouvoir mieux faire que de lui complaire en toutes choſes, afin de pouvoir le porter par degrez à la pouſſer plus avant. Tout de même, les Partiſans de l'ancienne Religion, voyant de tels commencemens, craignoient qu'il n'allât plus loin, & que leur réſiſtance ne lui fit plutôt achever ſon ouvrage. Ainſi, chacun des deux Partis s'efforçant de le mettre dans ſes interêts, il en reſultoit pour lui une autorité dont aucun de ſes Prédéceſſeurs n'avoit joui, & qu'il n'auroit pu uſurper dans d'autres circonſtances, ſans courir risque de ſe perdre. Mais les deux Partis ſe tromperent également. Henri ſe tint dans le même milieu tout le reſte de ſa vie, & fit ſentir à l'un & à l'autre, les terribles effets de ce pouvoir abſolu qu'ils lui avoient ſi aiſément laiſſé prendre. Il eſt vrai, qu'il fut toujours aſſez prudent pour ne rien faire contre les Loix. Mais il ſe ſervoit de ſon pouvoir pour faire paſſer les Loix qu'il vouloit, & enſuite, il les faiſoit exécuter ſans miſericorde. C'eſt ce qu'on verra ſouvent dans la ſuite. Mais après avoir fait connoitre le Caractere de ce Prince & les motifs qui le faiſoient agir, il faut rapporter ſes actions, qui confirmeront ce qui vient d'être remarqué.

Raiſon de la grande ſoumiſſion des Anglois pour Henri.

HENRI VIII. 1535.

Quoique les Statuts touchant les Mariages du Roi, & l'autorité du Pape, portaſſent le ſceau de l'Autorité publique, il s'en falloit bien que tout le monde n'en fût content. Comme ils étoient moins attribuez aux deux Chambres, qu'au Roi, c'étoit lui qu'on chargeoit de tout le blâme. Entre tous les mécontens, les Moines ſe diſtinguoient manifeſtement, par les efforts qu'ils faiſoient pour le noircir dans l'eſprit du Peuple. Ils ne pouvoient digerer qu'il ſe fût mis à la place du Pape, qu'ils avoient toujours regardé, & qu'ils regardoient encore comme leur véritable Souverain, malgré les Statuts qui avoient été faits contre lui. C'étoient eux qui avoient fait dire à la prétendue Prophetеſſe de Kent, que ſi le Roi abandonnoit la Reine Catherine pour épouſer une autre Femme, il mourroit un mois après, & qu'il feroit une fin tragique. Un Cordelier nommé *Payton*, prêchant un jour devant lui, avoit eu la hardieſſe de lui dire en face, *que les Jugemens de Dieu étoient prêts à fondre ſur ſa tête : Qu'il étoit toujours environné d'une foule de faux Prophetes, qui lui prédiſoient des ſuccès heureux. Mais que pour lui, comme un autre Michée, il lui prédiſoit que les chiens lecheroient ſon ſang, comme ils avoient autrefois leché celui d'Achab.* L'inſolence de ce Moine, & les rapports qu'on lui faiſoit tous les jours des invectives que les autres répandoient partout contre lui, l'aigrirent extraordinairement contre eux, & contre ceux qui avoient la hardieſſe de parler en termes offenſans des Actes du Parlement. Il prit pourtant patience pendant quelque tems, dans la penſée, qu'enfin les eſprits ſe calmeroient. Mais quand il vit qu'on ne diſcontinuoit point de le noircir par toutes ſortes de calomnies, il aſſembla ſon Conſeil, pour déliberer ſur la maniere dont il devoit ſe conduire envers ceux qui affectoient de contredire les Loix, & de mal parler de lui. Quelques-uns de ſes Conſeillers furent d'avis de diſſimuler ces ſortes d'offenſes, de peur qu'une trop grande ſévérité ne fit un effet tout contraire à ce qu'il ſouhaitoit. Mais d'autres lui remontrerent les fâcheuſes conſéquences qui pouvoient naître de ſa diſſimulation. Ils lui firent voir, que le but de ces gens-là étoit d'émouvoir le Peuple contre lui, afin de donner lieu à l'Evêque de Rome de faire valoir ſa prétendue autorité, & par cette raiſon, ils conclurent à faire exécuter les Loix à toute rigueur. Le Roi lui-même ſe rangea dans ce ſentiment, comme plus conforme à ſon naturel fier & ſévere qui ne pouvoit ſouffrir la contradiction. D'ailleurs, il voyoit aſſez à quoi il ſeroit enfin réduit, ſi ſes ennemis réuſſiſſoient dans le deſſein qu'ils avoient formé de le faire haïr de ſon Peuple. Il n'eſt donc pas fort étrange que, ſe voyant ainſi provoqué, il prît la réſolution de traiter à la rigueur des gens qui travailloient de tout leur pouvoir à le ruïner.

Les Moines ſe rendent odieux au Roi.

Inſolence d'un Cordelier.

Déliberation du Conſeil ſur ſa conduite que le Roi doit tenir.

Réſolution de faire exécuter les Loix.

La réſolution étant priſe de faire exécuter les Loix ſans miſericorde, certains Prieurs, Moines & autres, qui s'étoient émancipez trop ouvertement à décrier les nouveaux Statuts, furent arrêtez, jugez & exécu-

Prieurs & Moines exécutez,

exécutez ſelon toute la rigueur de ces mêmes Loix. Mais en même tems, le Roi, craignant qu'on n'attribuât cette ſéverité au panchant qu'on lui imputoit pour la nouvelle Religion, affecta d'uſer de la même rigueur envers ceux qui avoient ouvertement embraſſé la Reformation, & les fit exécuter avec les autres. Enfin, pour tenir tout le monde en bride par un exemple qui fit trembler les plus hardis, il réſolut d'abandonner à toute la rigueur des Loix, *Fiſher* & *Morus* qui étoient priſonniers à la Tour. Pour cet effet, il fit requérir le premier de prêter le ſerment de Supremacie, s'imaginant bien qu'il le refuſeroit, comme il le fit effectivement. Dans le même tems, Paul III. créa cet Evêque Cardinal, quoiqu'il eût proteſté, que, quand il verroit le Chapeau de Cardinal à ſes pieds, il ne ſe baiſſeroit pas pour le ramaſſer. Mais le Pape, dont le but étoit d'encourager ceux qui s'oppoſoient au Roi, ne laiſſa pas de lui conferer cette Dignité, avec cet éloge pompeux, qu'il le regardoit comme le *Cardinal des Cardinaux*. Cette démarche hâta vrai-ſemblablement la mort de Fiſher, qui ayant été condamné, fut exécuté le 21. de Juin, un mois après qu'il eut été fait Cardinal, & quelques jours avant que le Bonnet que le Pape lui envoyoit fût arrivé à Londres. Enſuite Thomas Morus, ayant été requis de prêter le même ſerment, refuſa de répondre, en diſant que la Loi qui l'avoit ordonné étoit une épée à deux tranchans, qui tuoit ou l'Ame ou le Corps. Sur ſon refus, il fut condamné & exécuté. C'étoit un homme d'un grand ſavoir, qui avoit beaucoup d'eſprit & de jugement, mais tellement adonné à dire des plaiſanteries, que la préſence de la mort ne put pas même lui faire perdre cette habitude. Lorſque, ſur le point d'être décapité, il eut mis la tête ſur le billot pour recevoir le coup mortel, il s'apperçut que ſa barbe étoit engagée ſous ſon menton. Cela le fit lever promptement, en diſant à l'Exécuteur, qu'il ſe donnât un peu de patience, juſqu'à ce qu'il eût mis ſa barbe dans une autre ſituation, puiſque n'ayant point commis de Trahiſon, il n'étoit pas juſte qu'elle fût coupée.

HENRI VIII. 1535. avec quelques Proteſtans.

Fiſher eſt exécuté.

Le Pape le fait Cardinal.

Exécution de Thomas Morus.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, le Pape Paul III. entretenoit encore quelque correſpondance avec Gregoire Caſali, qui étoit toujours à Rome, quoique ſans Caractere. Ce Pontife ſouhaitoit paſſionnément qu'il ſe pût trouver quelque moyen pour raccommoder ce que Clement VII. avoit gâté par trop de précipitation, & il conferoit de tems en tems avec Caſali. Mais la nouvelle qu'il reçut des exécutions des Moines, de Fiſher, & de Morus, pour n'avoir pas voulu reconnoitre la Supremacie du Roi, lui fit perdre toute eſperance d'y réuſſir. Il comprit qu'il n'avoit plus aucun ménagement à garder, puiſqu'on n'en gardoit plus en Angleterre, & qu'on témoignoit un deſſein formé de ſoutenir ce qu'on avoit déja fait. Ainſi, pour maintenir l'honneur de ſon Siege, il fit dreſſer une Bulle foudroyante par laquelle il excommunioit Henri, & délioit ſes Sujets de leur ſerment. De plus, il enjoignoit à tous les

Paul III. excommunie Henri ſans publier la Bulle. *Myl. Herbert. Hiſt. de la Reformation.*

HENRI VIII. 1535. Eccléſiaſtiques de ſe retirer des Païs de ſa domination, & ordonnoit à la Nobleſſe de prendre les armes contre lui. Il mettoit le Royaume d'Angleterre en Interdit, & défendoit à tous les Chretiens d'avoir communication avec les Anglois. Il caſſoit tous les Traitez que les Princes Souverains avoient faits avec Henri avant ſon Mariage avec Anne de Bollen, & déclaroit bâtards tous leurs Enfans nez ou à naître. Cependant, comme il comprenoit bien que ce foudre ſpirituel ne produiroit pas un grand effet, s'il n'étoit ſoutenu par des armes temporelles, qui n'étoient pas encore prêtes, il differa la publication de cette Bulle jusqu'à un tems convenable.

Ambaſſade aux Proteſtans d'Allemagne. Mais, quoique la Bulle n'eût pas été publiée, comme on n'avoit pas trop de ſoin de la tenir ſecrete, Henri en eut bien-tôt connoiſſance. Cela lui fit prendre la réſolution de s'unir avec les Proteſtans d'Allemagne, afin de tenir l'Empereur occupé dans ce Païs-là. Il envoya donc *Edouard Fox*, à la Ligue de Smalcalde, pendant que François I. ſe ſervoit pour le même deſſein du miniſtere de Guillaume du Bellay, Seigneur de Langeais. Mais il étoit bien difficile qu'il pût ſe former une bonne & ſincere union, entre ces deux Monarques & les Proteſtans d'Allemagne. Ceux-ci ne ſe propoſoient pour objet, que de ſe maintenir dans la liberté de profeſſer leur Religion ſans trouble & ſans être inquietez; au-lieu que l'unique but de François & de Henri étoit de les animer contre l'Empereur, ſans aucun égard à la Religion Proteſtante, laquelle ils perſécutoient dans leurs Royaumes. Il eſt vrai que, pour gagner les Proteſtans, ils feignoient d'avoir du panchant pour leur Religion, & d'avoir envie de l'établir dans leurs Etats. Henri faiſoit même beaucoup valoir la conformité de ſes ſentimens avec les leurs, touchant l'autorité du Pape. Mais la rigueur avec laquelle ces deux Monarques traitoient ceux de leurs Sujets qui avoient embraſſé la nouvelle Religion, détruiſoit tout ce que leurs Ambaſſadeurs pouvoient dire. C'étoit pour cela que les Proteſtans inſiſtoient toujours à règler les points qui regardoient la Religion, & qu'ils perſiſtoient à demander que Henri ſe déclarât ouvertement pour la Confeſſion d'Augsbourg, afin que leur union fût appuyée ſur un ſolide fondement. Henri feignoit d'approuver ce qu'ils propoſoient; & afin de le leur mieux perſuader, il ſouhaita qu'ils lui envoyaſſent quelques-uns de leurs Théologiens pour conferer avec ceux d'Angleterre. Mais il n'eut jamais un véritable deſſein de ſe conformer à leurs ſentimens. Au contraire, il auroit voulu que les Allemans, de même que les Anglois, euſſent appris de lui ce qu'ils devoient croire. C'eſt par cette raiſon, que le projet de l'union propoſée ne fut jamais pouſſé jusqu'à l'exécution. Cependant, cette négociation ne laiſſoit pas de donner beaucoup à penſer au Pape & à l'Empereur, qui voyoient bien qu'en attaquant Henri, ils couroient risque de l'engager tout de bon à s'unir avec la Ligue de Smalcalde.

Mais

HENRI VIII. 1535.

Mais Henri ne comptoit pas tant ſur les ſecours étrangers, que ſur ſes propres forces. Cependant, comme ſes Sujets étoient tous les jours débauchez par les Moines, qui leur faiſoient entendre qu'il alloit changer toute la Religion, il réſolut de prendre toutes les précautions poſſibles pour prévenir les deſſeins pernicieux de ces dangereux ennemis. Pour cet effet, il mit en déliberation dans ſon Conſeil, s'il ne ſeroit pas à propos de ſupprimer tout d'un coup tous les Monaſteres. Cette queſtion fut débattue avec beaucoup de vivacité, à cauſe des deux differens Partis qui ſe trouvoient dans le Conſeil. Cranmer & Cromwell regardoient la ſuppreſſion des Monaſteres comme un coup de partie, qui avanceroit beaucoup l'ouvrage de la Reformation. Mais d'un autre côté, le Duc de Norfolck, les Evêques de Wincheſter, de Lincoln, & quelques autres, qui n'avoient ſouſcrit qu'à regret à tout ce qui s'étoit fait contre le Pape, ne pouvoient ſe réſoudre à donner les mains à cette ſuppreſſion. Ils comprenoient bien qu'après cela, il n'y auroit plus aucune reſſource pour remettre le Royaume ſous le joug du Pape; ſans compter que la diſſolution des Monaſteres pourroit encore produire de plus grands effets par rapport à la Religion. Le Roi, ayant entendu les raiſons des uns & des autres, comprit qu'il ne pourroit ſupprimer tout d'un coup toutes les Maiſons Religieuſes, ſans offenſer la plus grande partie de ſes Sujets. Il réſolut donc en lui-même, d'y travailler par degrez; & pour cet effet, de commencer par une choſe abſolument néceſſaire. C'étoit de déſabuſer le Peuple de la prévention où il étoit en faveur des Moines. Dans cette vue, il prit le parti d'ordonner une viſite générale des Monaſteres, afin de connoitre parfaitement les Titres de leurs revenus, la vie des Moines & des Religieuſes, la maniere dont les Règles de chaque Ordre étoient obſervées, & autres choſes de cette nature. Il ne doutoit point que cette viſite ne découvrît divers abus conſiderables, qui étant publiez, diminueroient ſenſiblement la vénération qu'on avoit pour les Perſonnes Religieuſes, & lui faciliteroient les moyens d'exécuter ſon deſſein. Il étoit extraordinairement irrité contre ces gens-là, qu'il regardoit comme des perturbateurs de ſon repos. D'un autre côté, l'eſperance de profiter de leurs biens, ne contribuoit pas peu, ſans doute, à lui faire pouſſer cette affaire avec une extrême ardeur. Thomas Cromwell fut choiſi pour ordonner cet examen, ſous le titre de *Viſiteur Général*. Ce choix fit aſſez comprendre quel étoit le but du Roi, puiſqu'il ſe ſervoit du miniſtere d'un homme qui n'étoit rien moins qu'ami des Moines. Cromwell ayant nommé des Subſtituts, ou Commiſſaires, leur donna des Inſtructions compriſes dans quatre-vingt-ſix Articles, qui entroient dans un grand détail, & la viſite ſe fit dans le mois d'Octobre. On peut bien juger que, parmi le grand nombre de Monaſteres qu'il y avoit dans le Royaume, & dont la plupart n'avoient jamais été viſitez que par maniere d'acquit, il s'en trouva beaucoup où il y avoit bien des irrégulari-

Henri propoſe au Conſeil la ſuppreſſion des Monaſteres.

Divers avis ſur ce ſujet.

Il fait faire la viſite des Monaſteres,

& en donne la direction à Cromwell.

HENRI VIII. 1535.

ritez, tant par rapport à la vie des Moines & des Religieuſes, que dans ce qui regardoit l'obſervation de la Règle, & l'adminiſtration du Temporel. Les Viſiteurs qui n'étoient pas de leurs amis, & qui ſans doute avoient ordre de les épouvanter, leur faiſoient entendre qu'ils alloient être expoſez à toute la ſéverité du Roi, & à la rigueur des Loix. Enſuite, ils leur inſinuoient, que, pour ſe garantir de la peine, & en même tems, pour couvrir tous leurs deſordres, le meilleur moyen étoit, de reſigner leurs Maiſons au Roi, qui, en cette conſideration, prendroit ſoin de la ſubſiſtance de chacun d'eux en particulier. Il y eut donc un aſſez grand nombre de Prieurs, qui, étant intimidez par les Viſiteurs, prirent le parti de ſuivre leur conſeil, leurs Religieux y ayant donné leur conſentement, les uns pour éviter la punition, d'autres pour joüir de la liberté, & quelques-uns pour n'avoir pas la fermeté de réſiſter. Le rapport des Commiſſaires fut rendu public, afin que chacun pût ſe convaincre, que ce n'étoit pas ſans raiſon & ſans néceſſité que le Roi avoit ordonné cette viſite générale. Effectivement, on découvrit dans quelques-uns de ces Monaſteres des déſordres affreux, & des crimes qui faiſoient horreur, non ſeulement par rapport aux débauches des Moines & des Religieuſes, mais principalement au ſujet des Images, & des Reliques, dont on faiſoit un trafic honteux pour enrichir les Monaſteres, en entretenant la ſuperſtition du Peuple. Cela produiſit une Ordonnance du Roi, qui, en qualité de Chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane, délioit de leurs Vœux, tous les Moines qui s'étoient engagez dans la vie Monaſtique avant l'âge de vingt & quatre ans, & permettoit à tous les autres de quitter leurs Monaſteres & de vivre en ſéculiers, s'ils le trouvoient à propos. Mais, comme la plupart étoient accoutumez à une vie fainéante, & qu'ils comprenoient bien qu'en quittant leurs Monaſteres, ils ſeroient obligez de travailler pour gagner leur vie, la permiſſion que le Roi leur donnoit ne produiſit pas un grand effet. D'ailleurs, il y en avoit ſans doute pluſieurs, qui, par ſcrupule de conſcience, ne jugerent pas à propos d'en profiter. Ainſi, le Roi ſe vit obligé de prendre d'autres meſures.

Pluſieurs Abbez & Prieurs reſignent leurs Maiſons au Roi.

La Relation de la viſite eſt publiée.

Le Roi permet aux Moines de quitter leurs Monaſteres.

Changement de quelques Evêques.

Ce fut ſeulement dans cette année que le Cardinal Campegge perdit ſon Evêché de Salisburi, qui fut donné à Nicolas *Shaxton* ami des Reformateurs. Quelque tems après, le Roi ôta auſſi l'Evêché de Worceſter à un Italien nommé *Ghinucci*, pour le donner à *Hugues Latimer* grand ami de Cranmer. *Jean Hilſey* fut pourvu de l'Evêché de Rocheſter, vacant par la mort de Fiſher; & Edouard Fox, de celui de Hereford.

Henri tâche de perſuader au Roi d'Ecoſſe de renoncer au Pape. *Buchanan. Myl. Herbert.*

Entre tous les ennemis ou envieux du Roi, il n'y en avoit aucun qui lui cauſât plus d'inquietude que le Roi d'Ecoſſe ſon Neveu, & ce n'étoit pas ſans raiſon. Pendant tout le tems de la Minorité de ce Prince, Henri avoit fomenté les Troubles d'Ecoſſe, & avoit même fait paroître que ſes deſſeins tendoient à ſe rendre maître de ce Royaume.

me. Jaques en étoit parfaitement instruit, & quoiqu'il gardât beaucoup de ménagemens avec le Roi son Oncle, il faisoit pourtant assez comprendre qu'il ne le regardoit pas comme un ami. Il étoit donc dangereux pour Henri, que, si les changemens faits dans la Religion causoient des troubles dans le Royaume, le Roi d'Ecosse n'en prît occasion de se venger en assistant les Mécontens. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que déja l'Empereur, connoissant la disposition du Roi d'Ecosse, avoit travaillé à lui inspirer des soupçons & des jalousies contre la France & contre l'Angleterre. Il auroit même conclu une Ligue avec lui, comme je l'ai déja dit, si François I. n'eût rompu ses mesures en procurant la Paix entre l'Angleterre & l'Ecosse. Mais cette Paix n'empêchoit pas que Henri ne fût toujours dans la défiance de ce côté-là. Ainsi, pour se délivrer de cette inquietude, il forma le projet d'inspirer au Roi d'Ecosse la résolution de suivre son exemple, en renonçant à l'obeïssance du Pape. Il regardoit cela comme un moyen infaillible pour entretenir entre les deux Royaumes une étroite union, qui lui devoit être très avantageuse dans les circonstances où il se trouvoit. Il lui écrivit donc premierement une longue Lettre, dans laquelle il lui expliquoit les raisons de sa conduite par rapport au Pape. Ensuite, il lui envoya un Ambassadeur pour lui proposer une entrevue, dans la pensée qu'une Conference avec lui produiroit un plus grand effet, que tout ce qu'il pourroit lui dire par ses Lettres, ou par ses Ambassadeurs. Mais, quoique la Reformation se fût déja glissée en Ecosse, Jaques n'avoit aucun panchant à l'embrasser. Ainsi, les Ecclésiastiques qui étoient auprès de lui, n'eurent pas beaucoup de peine à le dissuader d'accepter cette entrevue, dans laquelle ils craignoient qu'il ne se passât des choses trop préjudiciables à leur Religion. Cependant Jaques, ne voulant point refuser ouvertement la Conference que le Roi son Oncle lui demandoit, lui fit esperer qu'il y consentiroit, après qu'on auroit levé certaines difficultez qu'il avoit fait naitre exprès. Mais, dans le même tems, il demandoit au Pape un Bref, par lequel il lui fût défendu d'avoir aucune entrevue avec le Roi d'Angleterre. Ce Bref étant arrivé, il en informa le Roi son Oncle, qui, ayant déja fait les préparatifs de son voyage, se sentit extremement offensé de ce refus. Cela causa entre eux une brouillerie, dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

HENRI VIII. 1535.

Il lui demande une entrevue.

Jaques s'en excuse sur une défense du Pape.

Avant que de finir l'année 1535, il ne faut pas oublier de rapporter un évenement qui changea beaucoup la face des affaires de l'Europe. Je veux parler de la mort de François Sforze Duc de Milan, qui arriva dans le mois d'Octobre. Comme ce Prince ne laissa point d'enfans, de Catherine de Danemarc Niece de l'Empereur, qu'il avoit épousée depuis peu, le Duché de Milan, comme Fief de l'Empire, étoit dévolu à l'Empereur, qui en pouvoit disposer à sa volonté. Ainsi les craintes & les jalousies du Pape, du Roi de France, & des Ve-

Mort du Duc de Milan.

Inquietude des Italiens & de la France,

HENRI VIII. 1535.

nitiens ſe renouvellerent à cette occaſion, chacun de ces Potentats ayant lieu de craindre que l'Empereur ne gardât ce Duché pour lui, ou qu'il ne le donnât au Roi des Romains ſon Frere. En ce cas-là, l'Italie ne pouvoit manquer de retomber dans l'eſclavage, & le Roi de France perdoit l'eſperance qu'il avoit conçue de recouvrer ce Duché. Pour calmer leurs inquietudes, l'Empereur proteſtoit qu'il n'avoit aucune intention de garder cet Etat, & que ſon deſſein étoit d'en gratifier quelque Prince qui ne fût point ſuſpect à ceux qui avoient interêt de maintenir la tranquillité en Italie. Dans la ſuite, il ſut s'en ſervir comme d'un leurre pour amuſer le Roi de France. Mais dans la vérité, il n'eut jamais envie de s'en deſſaiſir.

L'Empereur feint de n'avoir pas intention de garder ce Duché.

1536. Mort de la Reine Catherine. *Myl. Herbert.*

La Reine Catherine finit ſes jours au commencement de l'année 1536. Quoique ſa vertu lui eût acquis une eſtime univerſelle, elle mourut pourtant peu regrettée du Public, parce qu'elle embaraſſoit également ſes amis & ſes ennemis. Avant que d'expirer, elle dicta une Lettre extremement tendre pour le Roi, qui en parut fort touché. Mais, ſelon les apparences, ſon affliction ne fut pas de longue durée. Il l'avoit beaucoup aimée au commencement de leur Mariage, ſa douceur & ſa modeſtie ayant fait ſur lui un effet qu'elle ne pouvoit pas eſperer de produire par ſa beauté, qui n'avoit rien que de médiocre. Dans la ſuite, cette affection s'étant refroidie, il l'avoit traitée avec indifference, quoique toujours avec beaucoup de civilité. Enfin, depuis qu'il eut réſolu de faire Divorce avec elle, l'obſtination avec laquelle elle refuſa de ſe ſoumettre à ſa volonté, fit qu'il la regarda comme une ennemie. Auſſi la traita-t-il rigoureuſement, quand la Sentence de Divorce fut prononcée, juſqu'à ne vouloir pas lui permettre de garder des Domeſtiques qui la traitaſſent en Reine. Du moins il défendoit publiquement de lui donner ce Titre, quoique pourtant, il ſe vît obligé de fermer les yeux, pour ne pas voir ſa deſobeïſſance.

Parlement.

Le Parlement, qui ſe raſſembla le 6. de Fevrier, acheva l'ouvrage commencé, en aboliſſant tout ce qui pouvoit avoir quelque rapport à la Puiſſance du Pape, afin de ne laiſſer pas le moindre prétexte de reconnoître ſon autorité. Mais le Roi avoit encore un autre but. C'étoit de ſe rendre maître des Monaſteres, tant pour ſe venger des Moines, & pour prévenir leurs mauvaiſes intentions, que pour profiter de leurs biens. Selon les apparences, la derniere viſite des Monaſteres l'avoit convaincu que les Moines étoient autant inutiles à la Religion, que préjudiciables à ſes affaires, dans les circonſtances où il ſe trouvoit.

Raiſon qui faiſoit differer le changement des Conſtitutions Eccléſiaſtiques.

Comme parmi les Conſtitutions obſervées dans l'Egliſe d'Angleterre, il s'en trouvoit beaucoup qui avoient un rapport manifeſte à l'autorité du Pape laquelle on ne reconnoiſſoit plus, il étoit abſolument néceſſaire de les ſupprimer, & d'en faire de nouvelles qui euſſent pour fondement la Supremacie du Roi. Le Parlement avoit déja fait un Acte qui donnoit pouvoir au Roi de nommer trente-deux Commiſſaires,

res, pour examiner celles qui devoient être abolies. Mais le Roi ne s'étoit pas hâté de faire cette nomination, parce que, par la confusion qu'il y avoit à cet égard, son autorité se trouvoit beaucoup plus étendue. En effet, la puissance du Pape étoit abolie par un Acte de Parlement; & néanmoins, elle subsistoit encore dans les Constitutions, qui n'ayant pas été annullées, jettoient le Clergé dans un extrême embarras, parce qu'il ne savoit à quoi s'en tenir. Mais c'étoit ce que le Roi demandoit, afin que les Ecclésiastiques fussent plus dépendans de lui, puisqu'il pouvoit également les poursuivre comme coupables, soit qu'ils les observassent ou qu'ils ne les observassent pas. Le Parlement, considerant cette contrarieté, voulut y remedier, en confirmant au Roi le pouvoir qu'il lui avoit déja donné de nommer des Commissaires pour changer ces Constitutions. C'étoit en quelque maniere lui reprocher sa négligence à cet égard. Mais il feignit de ne pas s'en appercevoir, & laissa cette affaire en l'état où elle se trouvoit. HENRI VIII. 1536.

Il en avoit en tête une autre, à laquelle il s'interessoit bien plus. C'étoit de frapper le coup qu'il méditoit contre les Moines. Dans cette Séance, il représenta au Parlement, que le grand nombre de Monasteres qu'il y avoit dans le Royaume étoit à charge à l'Etat, & le pria fortement de vouloir remedier à ce mal, par les moyens qu'il jugeroit les plus convenables. Sur cette remontrance, le Parlement fit un Acte par lequel il supprima tous les petits Monasteres, dont le revenu étoit au-dessous de deux-cens livres sterling, & donna au Roi tout ce qui leur appartenoit. Il s'en trouva trois-cens-soixante & seize de cette espece, & la Couronne acquit par là un revenu de trente-deux mille livres sterling, & plus de cent-mille livres de Capital, en Argenterie, en Meubles, en Ornemens d'Eglises, & en autres choses. Cela fut cause qu'on érigea une nouvelle Cour de Justice, qui fut nommée *La Cour des Augmentations des revenus du Roi*, à laquelle devoient ressortir toutes les affaires qui avoient du rapport à cette nouvelle acquisition. L'érection de cette Cour pour un revenu si médiocre, faisoit assez comprendre que le Roi n'avoit pas dessein d'en demeurer là, & qu'il tendoit à se faire donner les revenus de tous les Monasteres du Royaume.

Acte pour supprimer les petits Monasteres. *Act. Publ. T. XIV. pag. 575.*

Myl. Harberi.

Erection de la Cour des Augmentations.

La Convocation du Clergé se tenant, selon la coutume, en même tems que le Parlement, il y fut proposé de donner au Peuple la Bible en Anglois, & cette proposition y fut approuvée. Il faut remarquer qu'en cela, l'intention du Roi étoit uniquement, de faire connoitre au Peuple, qu'il n'y avoit rien de contraire à l'Ecriture Sainte, dans ce qui avoit été fait contre le Pape. Mais celle de Cranmer, de Cromwell, & des autres Reformateurs, alloit beaucoup plus loin. Ils esperoient que, quand la Bible seroit entre les mains du Peuple, il se desabuseroit de beaucoup d'autres choses qu'il avoit cru jusqu'alors essentielles à la Religion. Mais ils n'avoient garde de faire connoitre au Roi leurs desseins, sachant combien ils étoient contraires aux siens. Henri ne vouloit point absolument de Reforma-

Résolution de donner au Peuple la Bible en Anglois. *Hist. de la Reformat.*

HENRI VIII. 1536.

tion dans les Dogmes, & par conſéquent, ce n'étoit qu'inſenſiblement & par degrez qu'ils devoient travailler à l'amener où ils vouloient. Ils y réuſſirent en partie: mais il s'en fallut bien qu'ils n'allaſſent auſſi loin qu'ils l'avoient d'abord eſperé. Cependant, ils crurent avoir beaucoup gagné, que de l'avoir fait conſentir qu'on propoſât à la Convocation de donner au Peuple la Bible en Anglois, & d'y avoir fait approuver cette propoſition. Comme il n'y avoit point alors d'autre Verſion de la Bible en Anglois, que celle que *Tindal* avoit faite à Anvers ſans autorité publique, la Convocation pria le Roi d'en procurer une bonne; de quoi il voulut bien ſe charger.

Le Roi ſe charge de la faire traduire.

Henri ayant obtenu de ce Parlement tout ce qu'il avoit ſouhaité, crut qu'il étoit tems de le diſſoudre, comme il le fit le 14. d'Avril, après l'avoir continué pendant ſix ans. Jamais Parlement n'avoit tant duré, depuis le commencement de la Monarchie.

Le Parlement eſt diſſous.

Le ſoin que Henri prenoit de ſe mettre à couvert des intrigues des Moines & de ſes autres ennemis domeſtiques, ne l'empêchoit pas de penſer aux affaires du dehors, & aux moyens de parer les coups que l'Empereur pouvoit lui porter. François I. attaquoit le Duc de Savoye, & il n'étoit que trop manifeſte, que c'étoit pour ſe procurer une entrée dans le Milanois. Mais comme c'étoit une grande entrepriſe, vu l'état où la France ſe trouvoit, l'Empereur ne pouvoit ſe perſuader qu'il s'y fût engagé, ſans s'être premierement aſſuré du ſecours de Henri. C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de faire tous les efforts poſſibles, pour rompre leur union. Depuis la mort de Sforze, il entretenoit une ſecrete Négociation avec François, pour ceder le Duché de Milan à un de ſes Fils, & il agiſſoit en cela ſi adroitement, que le Traité paroiſſoit bien proche de la concluſion. Cela ne pouvoit que cauſer de la jalouſie à Henri. Il comprenoit aſſez, que ſi cette Négociation ſe terminoit à la ſatisfaction du Roi de France, il ne ſe ſoucieroit plus gueres de ſoutenir ſes interêts. D'un autre côté, l'Empereur n'eut pas plutôt appris la mort de la Reine Catherine ſa Tante, qu'il fit propoſer à Henri un renouvellement d'Alliance entre eux, avec un oubli réciproque de tout ce qui s'étoit paſſé. Mais, de peur d'être pris au mot, il demandoit trois conditions, qui lui laiſſoient la liberté de faire trainer cette affaire autant qu'il le jugeroit à propos, ſon but n'étant que de ſemer la diviſion entre François & Henri, en les rendant ſuſpects l'un à l'autre. La premiere de ces conditions étoit, que Henri ſe reconciliât avec le Pape, à quoi il offroit de ſervir de Médiateur. Par la ſeconde, il lui demandoit un puiſſant ſecours contre les Turcs. Par la troiſieme, que, conformément au Traité qu'ils avoient fait en 1518, il ſe joignît à lui pour défendre le Duché de Milan contre les attaques du Roi de France. Henri répondit, que ce qu'il avoit fait contre le Pape ne pouvoit ſe revoquer. Qu'auſſi-tôt que la Chretienté ſeroit en Paix, il feroit contre les Infideles le devoir d'un Prince Chretien. Qu'il vouloit bien renouveller

L'Empereur tâche de brouiller Henri avec François I. *Myl. Herbert.*

Il promet le Duché le Milan à un fils de François.

Il fait propoſer une alliance à Henri.

Réponſe de Henri.

ler ſon Alliance avec l'Empereur, pourvu que ce fût ſans aucun préjudice du Roi de France ſon Allié, afin que ſe trouvant ami de l'un & de l'autre, il fût mieux en état de travailler à leur reconciliation; ou, s'il ne pouvoit y réuſſir, de donner du ſecours à celui qui ſeroit injuſtement attaqué. Qu'au reſte, il ne refuſoit pas d'être ami de l'Empereur, pourvu qu'il confeſſât que la rupture venoit de lui. L'Empereur, voyant bien que Henri étoit ſur ſes gardes, ne jugea pas à propos de pouſſer plus loin cette affaire. En effet, Henri pouvoit aiſément comprendre, que ſon but étoit de le desunir d'avec la France, puiſque, dans le tems même que ceci ſe paſſoit, François I. lui communiquoit la Négociation ſecrete touchant le Duché de Milan. De plus, il l'avertiſſoit que le deſſein de l'Empereur étoit de le forcer à ſe remettre ſous l'obeïſſance du Pape, & que ce n'étoit qu'à ce prix qu'il offroit de ceder le Milanois. HENRI VIII. 1536.

Toutes les démarches de l'Empereur faiſant connoître à Henri qu'il cherchoit l'occaſion de l'attaquer, il réſolut de continuer ſa Négociation avec les Proteſtans d'Allemagne, afin de lui faire en ce Païs-là une diverſion qui rompît ſes meſures, par rapport à l'Angleterre. C'étoit dans cette même vue, que dès l'année précedente, il leur avoit envoyé Edouard Fox. Mais ils ne vouloient point être ſes dupes, ne pouvant ſe perſuader, comme il vouloit le leur faire accroire, qu'il eût du panchant pour leur Croyance, pendant qu'il faiſoit brûler leurs Freres en Angleterre. Ainſi, pour ne pas s'engager ſur de foibles eſperances, à faire ſes affaires à leurs dépens, ils donnerent à ſon Ambaſſadeur les Conditions ſous leſquelles ils vouloient bien s'unir étroitement avec lui. Ces Conditions étoient: Qu'il embraſſeroit la Confeſſion d'Augsbourg: Qu'il la défendroit de tout ſon pouvoir, dans un Concile libre: Qu'il n'accepteroit aucun lieu pour y tenir le Concile, ſans leur conſentement: Que ſi le Pape vouloit aſſembler un Concile à ſa fantaiſie, Henri ſe joindroit à eux pour faire des Proteſtations contre un tel Concile: Qu'il accepteroit le Titre de Protecteur de la Ligue: Qu'il ne ſe remettroit jamais ſous l'obeïſſance du Pape: Qu'il ne donneroit aucun ſecours à leurs ennemis: Qu'il fourniroit cent-mille écus pour les beſoins de la Ligue, & deux-cens-mille ſi la Guerre duroit longtems. Enfin, ils ajoutoient, que quand il ſe ſeroit déclaré ſur ces Articles, ils lui envoyeroient des Ambaſſadeurs, pour convenir avec lui de tout le reſte.

Henri cherche à s'unir avec la Ligue de Smalcalde.

La Ligue propoſe des Conditions,

Ces Propoſitions embaraſſerent un peu Henri. Il voyoit que l'unique but des Proteſtans étoit de maintenir leur Religion, & c'étoit pourtant ce dont il s'embaraſſoit le moins. Il n'étoit nullement ſatisfait de la Confeſſion d'Augsbourg; & néanmoins, il comprenoit bien, que s'il la rejettoit ouvertement, il n'y avoit aucune apparence de pouvoir ſe joindre à la Ligue de Smalcalde. D'un autre côté, il avoit interêt d'entretenir cette Négociation, tant parce que les Proteſtans

dont il eſt embaraſſé.

HENRI VIII. 1536.

pouvoient lui être utiles, que pour tenir l'Empereur en bride par cette conſideration. Ainſi ſon interêt demandoit, qu'il écoutât favorablement ces Propoſitions. Mais en même tems, il réſolut d'inſerer dans ſa réponſe quelque choſe qui lui donnât occaſion de rompre, s'il le jugeoit à propos. Il répondit donc, qu'il vouloit bien fournir la ſomme qu'on demandoit, en cas qu'il ſe conclût entre lui & les Proteſtans une Ligue, de laquelle il traiteroit avec leurs Ambaſſadeurs: Qu'encore qu'il n'ignorât pas à quoi l'expoſeroit le Titre de Protecteur de la Ligue, il étoit content de l'accepter, pourvu qu'il y eût entre lui & eux une conformité de Doctrine ſur la Religion, ſans quoi il ne pouvoit s'engager à défendre une Croyance de la vérité de laquelle il ne ſeroit pas convaincu: Que pour cet effet, il les prioit de lui envoyer des Ambaſſadeurs qui euſſent pouvoir d'adoucir certains Articles de la Confeſſion d'Augsbourg, dont il ne pouvoit s'accommoder. De plus, à l'égard du ſecours, il demandoit que l'engagement fût réciproque, ſoit que lui ou eux fuſſent attaquez. Enfin, il demandoit qu'ils approuvaſſent authentiquement ſon Divorce avec Catherine, & qu'ils s'engageaſſent à en défendre la validité dans un Concile. Les Propoſitions de part & d'autre étoient d'une nature à tenir longtems une Négociation ſur pied. Mais, quoique les Membres de la Ligue de Smalcalde ne viſſent pas beaucoup d'apparence à une étroite union, ils ne laiſſerent pas de nommer *Sturmius*, *Draco*, *Bucer*, & *Melanchthon*, pour aller conferer avec Henri & avec ſes Théologiens. Cependant, ils leur donnerent pour principale inſtruction, de ne rien conclure au préjudice de l'Empereur ou de l'Empire. Cette Négociation fut interrompue par la mort d'Anne de Bollen, qui arriva peu de tems après, & qui changea beaucoup la face des affaires, auſſi bien que l'eſprit du Roi, par rapport à la Reformation, que cette Reine favoriſoit ouvertement.

Sa réponſe. 12. Mars.

Les Proteſtans lui envoyent des Docteurs.

Deux paſſions s'étoient en un même tems emparées de l'eſprit du Roi: un amour violent pour *Jeanne Seymour*, l'une des Filles d'honneur de la Reine, & une extrême jalouſie pour la Reine ſa Femme. Il y a beaucoup d'apparence que celle-ci fut une ſuite ou une dépendance de l'autre. Quand les ennemis d'Anne de Bollen ſe furent apperçus qu'elle n'occupoit plus dans le cœur du Roi, la même place qu'elle y avoit tenue autrefois, bien loin de craindre de l'accuſer d'infidelité envers le Roi ſon Epoux, ils crurent au contraire faire plaiſir à cet Epoux qui commençoit à devenir lui-même infidele, en lui fourniſſant un prétexte qui autoriſât ſon changement. Il eſt certain que le Roi n'avoit plus pour la Reine, cette paſſion qui lui avoit fait ſurmonter tant d'obſtacles pour la poſſeder. Soit que la jouïſſance eût éteint ce premier feu, ou que les indiſcretions de la Reine euſſent donné lieu au Roi de concevoir des ſoupçons contre elle, il s'abandonna tellement à la jalouſie, qu'il ne fut pas en ſon pouvoir de la ſurmonter, & peut-être n'y travailla-t-il pas beaucoup. Quoi qu'il en

Le Roi devient amoureux de Jeanne Seymour, & fort jaloux de la Reine. *Hiſt. de la Reformat.*

On le prévient contre la Reine.

en ſoit, voici quelle fut la cauſe de cette paſſion. La Reine avoit beaucoup d'amitié pour le Lord Rochefort, ſon Frere. Mais elle ne pouvoit ſouffrir ſa Femme, qui vivoit très mal avec ſon Mari, & qui étoit d'un très mauvais caractere, ainſi qu'on en verra des preuves évidentes dans la ſuite. Ce fut cette Dame qui fit ſouffler dans les oreilles du Roi, les premiers rapports que la Reine lui étoit infidele, & qu'elle avoit un commerce criminel avec le Lord Rochefort ſon Frere. Cette ſemence tomba dans une terre déja préparée à la recevoir. Le Roi, déja prévenu par la paſſion qu'il avoit conçue pour Jeanne Seymour, fut ravi de trouver, dans la prétendue infidelité de la Reine, un moyen pour ſe procurer la poſſeſſion de la perſonne qu'il aimoit. Dès que les ennemis d'Anne ſe furent apperçus de la diſpoſition où le Roi ſe trouvoit à ſon égard, ils prirent ſoin d'achever de la ruïner dans ſon eſprit, en l'acculant de diverſes intrigues avec ſes propres Domeſtiques. Ces ennemis étoient les mêmes que ceux de la Reformation. Ils s'imaginoient que c'étoit pour favoriſer la nouvelle Religion, qu'elle avoit fait faire au Roi toutes les démarches qu'il avoit faites contre le Pape. Mais, quand même elle n'y auroit point travaillé, c'étoit aſſez pour la haïr, qu'elle en eût été la cauſe en donnant de l'amour au Roi, puiſque cette paſſion avoit produit ſon Divorce avec Catherine, & enſuite tous les changemens qui s'étoient faits dans la Religion. La Politique pouvoit auſſi entrer dans leur projet. Ils comprenoient bien que, pendant qu'Anne ſeroit en vie, elle ſeroit toujours un obſtacle invincible à la reconciliation avec Rome; au-lieu que, dès qu'elle ne vivroit plus, ils eſperoient que toutes les difficultez s'applaniroient aiſément. Le Duc de Norfolck conſervoit toujours dans ſon ame un extrême deſir de voir la Religion rétablie ſur le même pied qu'elle étoit avant tous ces changemens, quoiqu'en bon Courtiſan, il ſe gardât bien d'en rien témoigner à ſon Maitre. Sa qualité, ſon zèle, ſon crédit, l'avoient fait Chef du Parti de l'ancienne Religion; & comme il avoit l'oreille du Roi, il pouvoit aiſément rendre de mauvais offices au Parti contraire. L'occaſion de la jalouſie du Roi pour la Reine étoit trop favorable pour la laiſſer échaper, puiſqu'en même tems, il pouvoit avancer les affaires de ſon Parti, & faire ſa Cour à ſon Maitre. Ainſi la commune opinion eſt, que ce fut ce Seigneur qui contribua le plus à la ruïne de la Reine, parce qu'entre tous ſes ennemis, c'étoit celui qui avoit le plus d'accès auprès du Roi. Quoi qu'il en ſoit, que ce fût lui ou un autre, on inſpira au Roi une jalouſie qui le mit dans une eſpece de fureur. Cela n'eſt pas fort étrange, vu ſon naturel, le plus impétueux & le plus impatient qui fut jamais. On accuſa cette Princeſſe d'avoir un commerce criminel, non ſeulement avec le Lord Rochefort ſon Frere, mais encore avec *Norris*, *Smeton*, *Weſton*, & *Berreton*, ſes Domeſtiques. Il faut avouer que la Reine avoit des manieres indiscretes, auxquelles le Roi ne prenoit pas garde pendant qu'il ne fut pas prévenu con-

HENRI VIII. 1536.

Motifs des ennemis de la Reine, pour la ſacrifier.

Elle eſt accuſée d'adultere & d'inceſte.

HENRI VIII. 1536.

contre elle, mais qui, depuis ſa prévention, n'étoient que trop capables de confirmer ſes ſoupçons. D'ailleurs, dès qu'il eut ouvert l'oreille aux rapports qu'on lui faiſoit contre elle, il y a beaucoup d'apparence, que ſes ennemis prirent un grand ſoin de donner un mauvais tour à ſes actions ou à ſes paroles les plus innocentes. Sans doute Henri fut quelque tems agité de ſa jalouſie, avant que de la découvrir. Mais enfin, elle éclata dans un Tournoi qui ſe fit à Greenwich, d'où il ſortit tout à coup avec des marques d'une extrême colere, dont perſonne ne pouvoit deviner la cauſe. Apparemment, il avoit remarqué quelque choſe qui le confirma dans ſes ſoupçons, à quoi perſonne n'avoit pris garde que lui. Sanderus dit, que la Reine ayant laiſſé tomber ſon mouchoir, un de ceux qu'on avoit accuſez d'avoir commerce avec elle, l'avoit ramaſſé, & s'en étoit eſſuyé le viſage. Mais cet Auteur eſt le ſeul qui rapporte cette circonſtance. Quoi qu'il en ſoit, le Roi ne fut pas plutôt ſorti du Tournoi, qu'il fit arrêter le Lord Rochefort, *Norris*, *Smeton*, *Weſton*, & *Berreton*. En même tems, la Reine fut enfermée dans ſa Chambre, & le lendemain, conduite à la Tour. Mais, ce qui marquoit bien le deſſein qu'avoient ſes ennemis de la pouſſer à bout, c'eſt qu'ils obtinrent un ordre à l'Archevêque de Cantorberi, de ſe retirer dans ſon Palais de Lambeth, de peur que s'il pouvoit parler au Roi, il ne trouvât occaſion de juſtifier la Reine.

La Reine eſt arrêtée.

On lui tend des pieges.

Il n'eſt pas ſurprenant que cette Princeſſe fût troublée, dans le triſte état où elle ſe voyoit réduite, & que n'ayant perſonne pour la conſeiller, elle tombât dans les pieges que ſes ennemis lui tendirent. On fit coucher dans ſa Chambre Madame Bollen, Femme de ſon Oncle, avec laquelle elle étoit extremement brouillée; & ce fut de cette Dame, qu'on avoit miſe là pour l'épier, qu'on ſut que, dans ſa priſon, elle avoit dit certaines choſes qui pouvoient contribuer à confirmer les ſoupçons du Roi. Cependant, dans ſon Interrogatoire, elle nia poſitivement d'avoir été infidele au Roi ſon Epoux. Seulement, lorſqu'on lui dit que *Norris*, *Smeton*, *Weſton*, & *Berreton*, l'avoient accuſée, quoiqu'elle pût bien comprendre que ce n'étoit que pour lui arracher quelque aveu, elle ne crut pas devoir cacher certaines choſes qui s'étoient paſſées entre elle & eux. Elle dit touchant *Norris*, qu'un jour qu'elle le preſſoit d'accomplir ſon Mariage avec ſa fiancée, il lui avoit répondu qu'il n'y avoit point de hâte. Que ſur cela, elle lui avoit dit, qu'elle voyoit bien qu'il avoit quelque eſperance de l'épouſer, ſi le Roi mouroit bien-tôt. Cela ſemble marquer qu'il y avoit eu déja quelque privauté entre elle & Norris. Sans cela, en ſuppoſant la vérité du fait, il eſt difficile de comprendre qu'une Reine s'aviſe de tenir de tels diſcours à un de ſes Domeſtiques.

Elle avoue certaines choſes.

Elle dit du Muſicien *Smeton*, qu'il n'étoit jamais entré dans ſa Chambre que deux fois. Que la derniere fois qu'elle l'y avoit vu, elle lui avoit demandé pourquoi il étoit ſi triſte; & que dans la ſuite de

de la converſation, il avoit eu la hardieſſe de lui dire, *Non, non, Madame, un ſeul de vos regards me ſuffit.* HENRI VIII. 1536.

A l'égard de *Weſton*, elle avoua, qu'il avoit pris la liberté de lui dire qu'il l'aimoit, & qu'elle l'en avoit défié.

Mais après tout, la queſtion eſt de ſavoir ſi les Regîtres d'où cet Interrogatoire eſt tiré ſont bien fideles, ou ſi l'Interrogatoire a été couché par écrit avec impartialité. Il eſt vrai, que ce doute ſeul ne ſuffit pas pour juſtifier cette Reine. Mais d'un autre côté, quand on conſidere, qu'elle avoit pour partie un Epoux qui étoit Roi, & jaloux jusqu'à la fureur, il eſt aſſez vrai-ſemblable que ceux qui furent employez pour l'examiner, donnerent à ſes paroles un tour & un ſens qui favoriſoient les deſſeins du Roi, ſous prétexte de mettre la ſubſtance de ſes réponſes, au-lieu de ſes paroles mêmes.

Pour ce qui regarde le Lord Rochefort, toute la preuve qu'il y avoit de ſon prétendu commerce avec la Reine ſa Sœur, conſiſtoit en ce qu'on l'avoit vu panché ſur ſon lit.

Lorsque ces gens furent examinez, *Norris* jura qu'il croyoit la Reine innocente, & perſiſta dans ſon aſſeveration, jusqu'à ſon dernier ſoupir. *Smeton* dit qu'il avoit couché trois fois avec elle; mais il ne lui fut jamais confronté. Il fut même condamné avant qu'on la jugeât, afin qu'il ne pût pas ſervir de témoin. Cela fait beaucoup pour la Reine, puisqu'il n'y a point d'apparence, qu'on eût volontairement négligé une telle preuve, ſi on l'eût jugée auſſi bonne qu'elle paroit être. Mais apparemment on craignoit que Smeton ne ſe retractât, ou que la Reine ne le confondit, s'il lui étoit confronté. Les autres proteſterent qu'ils étoient innocens. Mais cela n'empêcha pas qu'ils ne fuſſent condamnez & exécutez. Dépoſitions des complices.

Trois jours après, la Reine & le Lord Rochefort ſon Frere comparurent devant les Pairs, le Duc de Norfolck faiſant l'Office de Grand Senéchal. La Reine y fut accuſée de s'être abandonnée à ſon Frere, & à quatre autres hommes, & d'avoir voulu faire mourir le Roi. Mais ce dernier Article étant une accuſation ſans aucun fondement, on ne jugea pas à propos d'y inſiſter. La Reine & le Lord ſon Frere proteſterent de leur innocence; & néanmoins, ils furent condamnez, ſans qu'on ait jamais ſu ſur quelles preuves la Sentence étoit fondée. Elle portoit, que le Rord Rochefort auroit la tête coupée, & ſon corps mis en quartiers pour être expoſé à la vue du Peuple. Quant à la Reine, elle fut condamnée à être brûlée vive, ou décapitée, ſelon qu'il plairoit au Roi. Elle eſt condamnée avec le Lord Rochefort ſon Frere.

Il y a beaucoup d'apparence que le Roi croyoit la Reine coupable, & que, dans la prévention où il étoit, les indices lui tenoient lieu de bonnes preuves. Mais peut-on dire la même choſe des Seigneurs qui la condamnerent? La conſcience leur permettoit-elle de condamner une Reine à mort, ſur de ſimples indices? Je dis ſur des indices, puisque s'il y avoit eu des preuves ſolides, il n'y a point d'apparence qu'on Obſervations ſur cette Sentence.

HENRI VIII. 1536. eût négligé de les publier, pour juſtifier une Sentence de cette nature, qui n'avoit point eu d'exemples en Angleterre depuis le commencement de la Monarchie. On ne fut pas ſi reſervé dans la ſuite, à l'égard d'une autre Femme de Henri, qui fut véritablement coupable d'un ſemblable crime. Tout ce qu'on peut dire en faveur de ceux qui donnerent leurs voix pour condamner Anne de Bollen, c'eſt que la crainte où ils étoient de tourner contre eux-mêmes la fureur du Roi, s'ils manquoient de complaiſance pour lui, leur fit regarder des indices comme de véritables preuves. Il eſt remarquable, qu'il n'y eut que vingt & neuf Pairs qui aſſiſterent à ce Jugement, quoiqu'il y en eût alors cinquante-trois en Angleterre, comme il paroit par les Sommations qui leur furent adreſſées peu de tems après, pour ſe trouver au Parlement. Cela donne lieu de conjecturer, que, ſelon la méthode introduite par le Cardinal Wolſey dans la condamnation du Duc de Buckingham, on prit ſoin d'écarter ceux de qui on n'avoit pas ſujet d'attendre aſſez de complaiſance pour contenter la paſſion du Roi aux dépens de leur conſcience. Quant à ce que le Docteur Burnet a dit dans ſon Hiſtoire, que le Pere d'Anne de Bollen fut du nombre de ſes Juges, on ſait qu'il s'en eſt retracté dans la ſuite.

La Reine eſt décapitée. La Sentence fut exécutée le 19. de Mai. Anne ſouffrit la mort avec beaucoup de conſtance, après avoir fait aux aſſiſtans un diſcours, dans lequel elle n'avoua ni ne deſavoua le crime pour lequel elle avoit été condamnée. Elle ſe contenta de reconnoitre les obligations qu'elle avoit au Roi, de prier Dieu pour lui, & de demander les prieres du Peuple pour elle-même. On croit communément, que la crainte qu'elle eut d'attirer la colere du Roi ſur *Eliſabeth* ſa Fille, l'empêcha d'inſiſter ſur ſa propre innocence. Comme elle connoiſſoit le Roi parfaitement, & qu'elle ne pouvoit ſe juſtifier ſans l'accuſer d'injuſtice, elle craignit qu'Eliſabeth ne devînt la victime du reſſentiment du Roi ſon Pere. Quoi qu'il en ſoit, ce fut la fin tragique qu'eut Anne de Bollen, que quelques-uns ont décriée avec beaucoup d'emportement, & dont d'autres ont pris grand ſoin de juſtifier la conduite, ſans que juſqu'ici on ait pu ſavoir certainement, ſi elle étoit coupable ou innocente. Les ennemis d'Eliſabeth ſa Fille & de la Reformation, ont noirci ſa reputation autant qu'il leur a été poſſible, dans la penſée que par là, ils portoient un coup mortel à la Religion Proteſtante. Par une raiſon contraire, les Proteſtans n'ont rien négligé de ce qui pouvoit contribuer à donner d'elle une idée toute contraire. Mais les uns & les autres ont raiſonné ſur un faux principe, puiſque la bonté d'une Religion ne dépend pas de la vie & des mœurs de ceux qui la profeſſent. Pour moi, s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment, je ne ſaurois me perſuader que ceux qui l'ont jugée, ayent eu des preuves aſſez convainquantes pour la condamner comme coupable d'avoir ſouillé le lit du Roi ſon Epoux. On ne peut

Jugemens divers au ſujet de cette Reine.

néan-

néanmoins disconvenir que, par des familiaritez peu convenables à une Reine, elle n'ait donné beaucoup de priſe ſur elle. Comme elle étoit jeune & belle, ſans doute, elle n'étoit pas fâchée de voir l'effet que ſa beauté faiſoit ſur toutes ſortes de gens, s'imaginant que l'amour qu'elle inſpiroit relevoit beaucoup ſon mérite. On ne voit que trop de Femmes ſujettes à cette foibleſſe. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que l'eſprit de Parti n'a pas peu contribué à la diverſité de ſentimens, où le monde ſe trouve encore au ſujet de cette Reine. Si elle n'eût pas favoriſé la Reformation, elle auroit ſans doute moins d'accuſateurs parmi les Catholiques; & ſi elle avoit porté le Roi ſon Epoux à perſécuter les Reformez, il ſe trouveroit peu de ceux-ci qui entrepriſſent de la juſtifier. C'eſt ainſi que le monde eſt fait. Les gens ſont innocens ou coupables, ſelon le Parti dont ils ſe trouvent. Mais, outre cette cauſe générale, on peut en trouver encore une autre particuliere, dans la conduite d'Anne de Bollen. C'eſt qu'elle étoit d'une humeur fort gaye, qui avoit enchanté le Roi, & qui, après quelques années de jouïſſance, ne fut plus propre qu'à exciter ſa jalouſie. D'un autre côté, on ne peut nier qu'elle n'eût de très bonnes qualitez, & particulierement beaucoup de charité pour les Pauvres, auxquels, peu de jours avant ſa disgrace, elle avoit fait diſtribuer deux-mille livres ſterling. On trouve encore dans l'Hiſtoire de ſa mort, une particularité qui fait voir qu'elle avoit la conſcience fort tendre. C'eſt qu'après avoir reçu ſa Sentence, elle ſe mit à genoux devant Madame Bollen ſa Belle-Sœur, & la conjura, au nom de Dieu, de dire à la Princeſſe Marie, qu'elle lui demandoit pardon des rigueurs qu'elle avoit exercées contre elle. Cette charité & cette tendreſſe de conſcience conviendroient peu à une Femme qui auroit entretenu un commerce honteux & criminel avec quatre hommes, & avec ſon propre Frere: mais elles ne ſeroient pas incompatibles avec beaucoup d'indiſcretion, & un peu de coquetterie.

HENRI VIII. 1536.

Quoique le Roi eût obtenu la condamnation de la Reine, il n'en fut pas content. Il voulut encore lui donner avant ſa mort un nouveau ſujet de mortification, en faiſant rompre leur Mariage. Dans ce deſſein, il la fit tourner de tant de côtez, qu'enfin, on lui fit avouer qu'elle avoit été engagée avec le Lord *Perci*, devenu depuis Comte de Northumberland, quoique ce Seigneur déclarât ſur ſon ſalut, qu'il n'y avoit jamais eu d'engagement formel entre elle & lui. On a cru qu'elle fut portée à faire cet aveu, ſur ce qu'on lui fit entendre que ce n'étoit qu'à ce prix que le Roi ſe détermineroit pour le dernier des deux ſupplices dont la Sentence lui laiſſoit le choix. Quoi qu'il en ſoit, ſur ce même aveu, l'Archevêque de Cantorberi ſe vit obligé de donner une Sentence de Divorce entre le Roi & elle, & de déclarer Eliſabeth leur Fille, Bâtarde. Ce qu'il y a de plus étrange dans le procedé du Roi, c'eſt l'artifice dont il ſe ſervit, en faiſant condamner la Reine avant que de faire rompre ſon Mariage. Si la

Henri fait rompre ſon Mariage avec Anne de Bollen.

Fondement de la Sentence de Divorce.

HENRI VIII. 1536.

Sentence de Divorce avoit été donnée avant le Jugement, on n'auroit pas pu la condamner comme adultere, puisque ſon Mariage avec le Roi n'auroit pu être regardé que comme un concubinage. Mais Henri avoit acquis un tel empire ſur ſes Sujets, que la Juſtice & les Loix ne ſe meſuroient plus qu'à ſa volonté. Il prenoit même ſi peu de ſoin de ménager le Public & ſa propre reputation, qu'il épouſa Jeanne Seymour dès le lendemain de la mort d'Anne de Bollen; en quoi il marqua une paſſion qui ne ſervit pas peu à juſtifier la défunte Reine.

Le Roi épouſe Jeanne Seymour.

La mort d'Anne de Bollen fit renaitre les eſperances de Marie, Fille du Roi & de Catherine ſa premiere Femme. Son attachement pour la Reine ſa Mere, & ſon refus obſtiné de ſe conformer aux Actes de Parlement qui avoient été faits depuis quelque tems, l'avoit très mal miſe dans l'eſprit du Roi, qui ne pouvoit ſupporter d'être contredit. Mais ce dernier évenement ayant fait concevoir aux partiſans de Rome, que le Roi pourroit ſe reconcilier avec le Pape, ils conſeillerent à Marie de s'accommoder au tems, de peur de perdre le fruit que ce changement pouvoit produire. Comme il n'y avoit plus rien qui portât obſtacle à la reconciliation du Roi avec l'Empereur, on eſperoit que l'Acte qui la déclaroit bâtarde, pourroit être revoqué, pourvu qu'elle ſe ſoumît au Roi ſon Pere. Ce fut dans cette vue qu'elle ſe réſolut à écrire au Roi une Lettre fort reſpectueuſe & fort ſoumiſe, dans laquelle elle lui proteſtoit qu'à l'avenir, elle ne vouloit point avoir d'autres ſentimens que les ſiens. Mais Henri, ne ſe contentant pas d'une ſoumiſſion conçue en termes ſi généraux, voulut, avant que de lui rendre ſes bonnes graces, qu'elle ſignât certains Articles qu'elle avoit juſqu'alors rejettez. C'étoient, la Supremacie, le renoncement à l'Evêque de Rome, & l'invalidité du Mariage de Catherine ſa Mere. Marie fit tous les efforts poſſibles pour s'en défendre. Mais enfin, voyant que le Roi demeuroit inflexible, elle les ſigna, quoique contre ſa propre perſuaſion, ſur l'eſperance que le mal qu'elle feroit en agiſſant contre ſa conſcience, pourroit produire un grand bien. Quant à la Princeſſe Eliſabeth, qui n'étoit alors âgée que de quatre ans, elle fut dépouillée du Titre de Princeſſe de Galles, qu'elle avoit porté depuis ſa naiſſance. Mais cela n'empêcha pas que le Roi ne la fit toujours élever auprès de lui, & qu'en toutes occaſions, il ne témoignât beaucoup d'affection pour elle.

La Princeſſe Marie ſe reconcilie avec le Roi. *Myl. Herbert.*

Un nouveau Parlement s'étant aſſemblé le 8. de Juin, on y fit un Acte pour régler la Succeſſion, la Sentence de Divorce entre le Roi & Anne de Bollen, ayant rendu inutile celui qui avoit été fait après leur Mariage. Par ce nouvel Acte, celui-là fut revoqué, & les Enfans des deux premiers Mariages du Roi furent déclarez illégitimes, & exclus à jamais de la Succeſſion à la Couronne. De plus, l'Acte confirmoit la condamnation d'Anne de Bollen comme étant fon-

Parlement. Acte qui règle la Succeſſion à la Couronne. *Myl. Herbert.*

fondée ſur de très juſtes cauſes, & adjugeoit la Couronne, après la mort du Roi, aux Enfans qu'il auroit de la Reine Jeanne, ou de toute autre Femme qu'il pourroit épouſer dans la ſuite. Enfin, il accordoit au Roi le pouvoir de règler le rang de ceux qui devoient lui ſucceder, ſoit par ſon Teſtament ſigné de ſa propre main, ou par des Lettres du Grand Sceau, & déclaroit Traitres tous ceux qui ſoutiendroient la validité de ſes deux premiers Mariages. On peut comprendre par là, avec quel empire Henri regnoit alors, puiſque, ſans aucun examen, le Parlement approuvoit toutes ſes actions, & lui accordoit même plus qu'il ne demandoit, en lui donnant le droit de règler le rang de ſes Succeſſeurs. Par là, il étoit au pouvoir du Roi de remettre Marie & Eliſabeth dans tel rang qu'il lui plairoit, ou de les exclure entierement. C'eſt une preuve bien évidente, que le Parlement avoit moins la juſtice & l'équité en vue, que de faire plaiſir au Roi. HENRI VIII. 1536.

Le Pape tâche de ſe raccommoder avec Henri,

Dès que le Pape Paul III. eut appris la mort d'Anne de Bollen, il conçut quelque eſperance de faire revoquer tout ce qui avoit été fait en Angleterre. Pour cet effet, il s'ouvrit en confidence à Grégoire Caſali qui avoit été autrefois Ambaſſadeur du Roi, & après s'être excuſé touchant la Sentence d'Excommunication qu'il avoit donnée, mais qui n'avoit pas encore été publiée, il lui fit entendre qu'il embraſſeroit volontiers tous les expédiens qui ſeroient jugez propres à procurer un bon accommodement entre le Roi & lui. Mais Henri, qui, peu d'années auparavant, auroit fait beaucoup pour obtenir la faveur du Pape, n'étoit plus dans la même diſpoſition. Rien n'étoit capable de le faire deſſaiſir de l'autorité qu'il avoit acquiſe ſur le Clergé, auſſi bien que ſur tout le reſte de ſes Sujets, & qui rendoit ſon pouvoir plus étendu qu'il ne l'avoit d'abord eſperé. Au contraire, pour ôter toute eſperance au Pape, il fit enſorte que le Parlement confirma, par deux nouveaux Statuts, tout ce qui avoit été fait contre lui. Le premier condamnoit à la peine du *Præmunire*, tous ceux qui feroient quelque tentative pour rétablir en Angleterre l'autorité de l'Evêque de Rome, & tous les Magiſtrats qui négligeroient de punir ceux qui auroient la hardieſſe de violer ce Statut. Le ſecond caſſoit & aboliſſoit toutes Dispenſes, Exemptions, & Privileges émanez de la Cour de Rome, ſauf à l'Archevêque de Cantorberi, à confirmer ce qui ne ſeroit pas contraire à la Loi de Dieu, ou à l'honnêteté publique.

qui rejette ſes propoſitions.

Statut contre le Pape.

On fit encore, dans la même Séance, deux Statuts conſiderables, mais qui n'avoient point de rapport à la Religion. Par le premier, il étoit défendu, ſous de groſſes peines, d'épouſer une Parente du Roi, à moins qu'il n'en eût auparavant accordé la permiſſion. Ce Statut fut fait à l'occaſion de *Thomas Howard* Frere du Duc de Norfolck, à qui *Marguerite Douglas*, Niece du Roi, avoit engagé ſa foi, ſans avoir daigné en avertir le Roi ſon Oncle. Henri, choqué de leur hardieſſe,

Autre ſur les Mariages des Parentes du Roi.

Occaſion de ce Statut.

HENRI VIII. 1536.

les envoya tous deux à la Tour, & pour prévenir de pareilles entrepriſes à l'avenir, il fit faire le Statut dont je viens de parler. Par le ſecond, il étoit dit, que toutes les Uſurpations du Parlement ſur l'autorité d'un Roi, avant qu'il fût parvenu à l'âge de vingt & quatre ans, pourroient être annullées par des Lettres Patentes ſous le Grand Sceau. C'eſt ainſi que les deux Chambres du Parlement employoient toute leur autorité à donner au Souverain un pouvoir que les Rois précedens n'avoient jamais eu, comme ſi elles n'euſſent été aſſemblées que dans ce ſeul deſſein.

Autre Statut en faveur des Rois.

Le Clergé approuve le dernier Divorce du Roi. *Hiſt. de la Reformation.*

Mais ce n'étoit pas ſeulement par rapport au Gouvernement Civil, qu'on étendoit les bornes de la Puiſſance Royale. Le Clergé ne voulant point ceder en cela au Parlement, faiſoit de ſon côté les mêmes efforts pour ſe rendre agreable au Roi, en approuvant toutes ſes actions. La Convocation, qui étoit aſſemblée dans le même tems, confirma la Sentence de Divorce du Roi avec Anne de Bollen, ſur le même fondement qui avoit ſervi à la faire donner, ſavoir l'engagement antécedent de la Reine avec Mylord Perci, quoique ce Seigneur le niât avec ſerment.

Plaintes contre les Reformateurs.

Peu de jours après, la Chambre Baſſe de la Convocation envoya porter à la Haute, ſoixante & ſept Propoſitions qu'elle jugeoit dignes d'être condamnées. En même tems, ſes Députez firent de grandes plaintes contre ceux qui vouloient introduire des nouveautez dans la Religion. Ces plaintes regardoient *Cranmer*, *Cromwell*, *Shaxton*, *Latimer*, & quelques autres, qui étoient regardez comme Chefs ou fauteurs de la Reformation, quoiqu'ils n'y fuſſent pas nommez. On avoit pris ſoin de mêler parmi ces ſoixante & ſept Propoſitions, dont la plupart étoient tirées de la Doctrine des Lutheriens, pluſieurs Opinions des anciens Lollards & des Anabaptiſtes, afin d'inſinuer que ceux dont on ſe plaignoit les recevoient toutes également. Les ennemis des Reformateurs eſperoient de les perdre par là dans l'eſprit du Roi, qui affectoit une grande rigueur contre ceux qu'on appelloit Hérétiques. Depuis la mort d'Anne de Bollen, ils ne doutoient presque point, que tous ceux qu'elle avoit aimez ou protegez ne participaſſent à ſa ruïne. Mais leur attente ſe trouva trompée. Cranmer & Cromwell n'avoient jamais été ſi bien dans l'eſprit du Roi, qui même, donna peu de tems après, à Cromwell une nouvelle marque de ſon eſtime, en le créant ſon *Vicegérent* dans toutes les affaires Eccléſiaſtiques. Ainſi, bien loin que les plaintes de la Chambre Baſſe du Clergé produiſiſſent quelque mauvais effet contre la Reformation ou contre les Reformateurs, il ſemble qu'au contraire, elles avoient augmenté de plus en plus le crédit des deux Chefs. On en fut bien-tôt convaincu, quand on vit qu'ils avoient perſuadé au Roi de faire un pas plus avant dans la Reformation, en retranchant du Culte public, les Cérémonies qui n'étoient pas fondées ſur la Parole de Dieu. Cette réſolution étant priſe, le Roi fit dire à la Convocation, qu'il ſouhaitoit

Cromwell eſt fait *Vicegérent*. *Myl. Herbert.*

toit qu'elle travaillât à l'examen des Cérémoines, afin de retrancher celles qui ſe trouveroient inutiles. HENRI VIII.

Mais ceux qui s'oppoſoient à la Reformation eurent bien un plus grand ſujet de s'allarmer, quand, quelques jours après, Cromwell alla porter à la Convocation, des Articles dreſſez par le Roi-même, qui contenoient divers changemens dans les Dogmes, avec ordre de les examiner, & de faire rapport au Roi de ce qu'elle auroit déliberé ſur ce ſujet. Ce fut alors que les deux Partis ſe diviſerent ouvertement, l'un pour avancer la Reformation, & l'autre pour s'oppoſer à ſes progrès. *Cranmer* étoit à la tête du premier, étant ſoutenu de *Goodrick* Evêque d'Ely, de *Shaxton* de Salisburi, de *Latimer* de Worceſter, de *Barlow* de St. David, de *Fox* de Hereford, de *Hilſey* de Rochester. *Lee*, Archevêque d'Yorck, étoit le Chef du ſecond. Il avoit pour lui, *Stokesley* Evêque de Londres, *Tonſtal* de Durham, *Gardiner* de Wincheſter, *Longland* de Lincoln, *Sherburn* de Chicheſter, *Nix* de Norwich, *Kitte* de Carliſle. Ceux-ci, qui étoient partiſans ſecrets du Pape, eſperant toujours une reconciliation avec Rome, s'oppoſoient de tout leur pouvoir aux changemens qu'on vouloit introduire, de peur que la rupture ne devînt encore plus grande. Mais ce Parti avoit un grand desavantage, en ce que Cromwell & Cranmer, qui avoient l'oreille du Roi, lui faiſoient entendre que la plupart des Abus dont ils demandoient l'abolition, tendoient directement à maintenir la puiſſance uſurpée du Pape. Enfin, après beaucoup de conteſtations, la Convocation convint de certains Articles qui furent rédigez en forme de Conſtitutions, dont voici la ſubſtance.

1536. Articles propoſez par le Roi au Clergé.

Grands débats entre les deux partis.

Conſtitutions faites par le Clergé.

I. La Sainte Ecriture étoit poſée pour fondement de la Croyance, conjointement avec les trois Symboles, des Apôtres, de Nicée, de St. Athanaſe, & les quatre premiers Conciles Généraux.

II. La néceſſité du Baptême étoit établie dans la ſeconde, qui défendoit auſſi de le réiterer.

III. Dans la troiſieme, on reconnoiſſoit la néceſſité de la Pénitence, qui renfermoit trois Actes, ſavoir, la Contrition, la Confeſſion auriculaire, & l'Amendement de vie.

IV. La quatrieme établiſſoit pour Dogme fondamental, la Préſence réelle du Corps de J. Chriſt dans l'Euchariſtie.

V. Dans la cinquieme, il étoit dit, que la Juſtification étoit acquiſe par la Regéneration, qui conſiſtoit dans la Contrition, la Foi, & la Charité.

VI. On établiſſoit dans la ſixieme, que les Images devoient être conſervées dans les Egliſes; mais que le Culte qu'on leur rendoit, devoit être relatif à Dieu.

VII. Dans la ſeptieme, qu'on doit honorer les Saints, mais ſans croire qu'on puiſſe obtenir d'eux ce qu'il n'appartient qu'à Dieu de donner.

VIII. Dans la huitieme, qu'on pouvoit invoquer les Saints, pourvu qu'on le fît ſans ſuperſtition. Que leurs Fêtes devoient être obſervées:

HENRI VIII. 1536.

vées; mais que ſi le Roi jugeoit à propos d'en retrancher quelques-unes, on ſe conformeroit à ſa volonté.

IX. Qu'on devoit retenir les Cérémonies uſitées dans l'Egliſe, comme les Ornemens des Prêtres, l'Eau bénite, le Pain bénit, les Cierges, les Cendres, les Rameaux, les Proſternations devant la Croix, les Exorcismes.

X. La dixieme portoit, qu'il étoit bon de prier pour les Morts; mais qu'il étoit néceſſaire de corriger les abus du Purgatoire, des Pardons du Pape, des Meſſes célebrées en certains lieux plutôt qu'en d'autres, & devant certaines Images préferablement à d'autres. Enfin, que comme on ignoroit l'état où les Ames ſe trouvoient après leur mort, & le lieu où elles étoient, il falloit ſe contenter de les recommander à Dieu par des prieres générales.

Le Roi les approuve.

Ces Conſtitutions ayant été préſentées au Roi, qui les corrigea en quelques endroits, furent ſignées de Cromwell, de Cranmer, de dix-ſept Evêques, de quarante Abbez ou Prieurs, & de cinquante Archidiacres ou Députez à la Chambre Baſſe du Clergé, entre leſquels étoit Polydore Vergile Auteur d'une Hiſtoire d'Angleterre; & enſuite, publiées par ordre du Roi. Leur publication cauſa divers mouvemens dans les eſprits, ſelon les divers ſentimens dans leſquels le Peuple étoit alors partagé. Ceux qui ſouhaitoient la Reformation, avoient gagné quelque choſe par rapport aux Images & au Purgatoire, & principalement en ce que l'Ecriture Sainte étoit établie pour fondement de la Foi, parce qu'ils eſperoient que de ce principe on tireroit un jour de très grandes conſéquences. Mais ce qui avoit été décidé touchant la Confeſſion auriculaire, & la Préſence réelle du Corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, leur cauſoit un chagrin extrême. Non ſeulement ces deux Articles étoient directement contraires à leurs ſentimens, mais ils voyoient aſſez combien il ſeroit difficile d'y retoucher, à cauſe de la prévention du Roi qui les croyoit hors de doute. D'un autre côté, leurs adverſaires étoient extraordinairement conſternez, de ce qu'on avoit entrepris d'examiner des Articles depuis ſi longtems décidez, & de ce que l'autorité du Pape étoit abolie, & l'exiſtence du Purgatoire revoquée en doute. Ainſi, ces Conſtitutions ne contenterent ni l'un ni l'autre Parti. L'un trouvoit que les Reformateurs avoient agi trop mollement en ne pouſſant pas la Reformation plus loin, & ne pouvoit s'empêcher de blâmer la condescendance qu'ils avoient eue, de permettre qu'on établit des Dogmes ſi contraires à la vérité. Mais ceux-ci répondoient, qu'on ne pouvoit pas tout faire à la fois, & qu'il y auroit eu de l'imprudence à demander avec obſtination, qu'on retranchât tout d'un coup les Erreurs dont le Peuple n'étoit pas encore bien deſabuſé. L'autre Parti s'emportoit auſſi contre les Evêques, de ce qu'ils avoient ſi lâchement abandonné des Vérités, reçues depuis tant de ſiecles par l'Egliſe Catholique. Mais la vérité eſt, qu'il n'étoit au pouvoir ni des uns ni des autres, de

Jugemens des deux partis ſur ces Conſtitutions.

fai-

faire autrement. C'étoit le Roi-même qui dirigeoit tout, après avoir règlé dans ſon Conſeil ſecret, ce qu'il jugeoit à propos de changer ou de conſerver. Mais il n'y avoit perſonne dans ce Conſeil, qui oſât directement s'oppoſer à ſon ſentiment, ni qui crût qu'il y eût de la prudence à le combattre opiniâtrement, de peur qu'une trop forte oppoſition ne produisît un effet tout contraire. Tout ce qu'on pouvoit faire, étoit de tâcher d'éclaircir doucement & inſenſiblement l'eſprit du Roi, ſans s'aheurter à vouloir, par une eſpece de contrainte, le ranger à ce qu'on croyoit raiſonnable. HENRI VIII. 1536.

Le Roi étant cité au Concile, demande l'avis de la Convocation.

Avant que la Convocation ſe ſéparât, le Roi fit communiquer aux deux Chambres du Clergé, un Acte par lequel il étoit cité au Concile qui devoit s'aſſembler à Mantoue. C'étoit le Pape qui, ſans le conſulter, avoit aſſemblé ce Concile, de concert avec l'Empereur, & qui devoit y préſider par ſes Légats. Ainſi Henri pouvoit bien s'attendre à perdre ſa Cauſe dans un tel Concile, s'il avoit eu l'imprudence de ſe ſoumettre à ſes déciſions. Véritablement, il avoit appellé de la Sentence du Pape à un Concile Général: mais il y avoit bien des queſtions à vuider, pour ſavoir ſi celui qui étoit convoqué à Mantoue étoit légitime, & muni d'une ſuffiſante autorité. Cependant, avant que de répondre à la Citation, il voulut avoir l'avis du Clergé, qui, après une mûre déliberation, lui fit préſenter un Ecrit contenant en ſubſtance: Qu'un véritable & légitime Concile univerſel étoit un très bon moyen pour entretenir la Paix & l'union dans l'Egliſe; mais qu'avant que de l'aſſembler, il étoit néceſſaire de réſoudre les queſtions ſuivantes. La premiere, en qui réſidoit le droit de le convoquer. La ſeconde, s'il y avoit de bonnes raiſons pour l'aſſembler. La troiſieme, quelles perſonnes devoient y aſſiſter comme Juges. La quatrieme, de quelle ſorte les matieres y devoient être traitées & discutées. La cinquieme, de quels Points on y devoit traiter. Enſuite, elle déclaroit, que ni le Pape, ni aucun Prince du monde, n'avoit le droit de convoquer un Concile Général, ſans le conſentement de tous les Souverains de la Chretienté. Suivant cet avis, Henri publia une Proteſtation contre le Concile qui devoit s'aſſembler à Mantoue, dans laquelle il parloit clairement & ſans aucun détour des deſſeins & de la conduite du Pape. Il concluoit, qu'il ne pouvoit regarder comme libre & univerſel, un Concile où l'Evêque de Rome préſideroit, qui ſeroit aſſemblé dans un lieu ſuſpect, & qui ne pourroit être compoſé que d'un petit nombre de Prélats, juſqu'à ce que la Guerre entre l'Empereur & la France fût finie.

Réponſe du Clergé.

Le Roi publie une Proteſtation contre le Concile de Mantoue.

Le Parlement eſt prorogé.

Le 18. de Juillet, le Parlement fut prorogé, après une Séance qui n'avoit duré que quarante jours, & dans laquelle il avoit pourtant fait divers Actes conſiderables.

Renaud Polus ſe brouille avec le Roi.

En ce tems-là, le Cardinal *Polus* étoit dans une haute reputation, pour ſon ſavoir & pour ſon éloquence. Son nom étoit *de la Pole*: mais par-tout ailleurs qu'en Angleterre, il eſt tellement connu ſous ce-

HENRI VIII. 1536.

celui de *Polus*, qu'on ne peut préſentement lui en donner d'autre ſans courir risque d'embaraſſer les Lecteurs. Il étoit deſcendu de Michel de la Pole Comte de Suffolck, & Favori de Richard II. Depuis ce tems-là, cette Maiſon s'étoit toujours aggrandie, enſorte que ſous le Regne de Henri VI., le Comte de Suffolck avoit été honoré du Titre de Duc. Enſuite, un Seigneur de cette même Maiſon avoit épouſé une Fille du Duc de Clarence, Frere d'Edouard IV. De ce Mariage étoit né, entre autres Enfans, *Renaud de la Pole*, ou *Polus*, qui eſt le Cardinal dont je parle, & qui par conſéquent étoit Couſin du Roi. Comme il étoit Cadet, il avoit été deſtiné à l'Egliſe, à quoi auſſi les qualitez naturelles de ſon esprit le rendoient très propre. Dans un âge peu avancé, il avoit fait de ſi grands progrès en toutes ſortes de Sciences, que le Roi, ayant deſſein de le pouſſer aux plus hautes Dignitez de l'Egliſe, l'avoit gratifié de quelques bons Bénéfices, afin qu'il pût aller ſe perfectionner dans les Païs étrangers. Il alla d'abord à Paris, où il demeura quelques années, & où il perdit en quelque maniere les bonnes graces du Roi, pour avoir refuſé de s'employer à obtenir les Déciſions des Univerſitez de France, dans l'affaire du Divorce. Cela ne l'empêcha pourtant pas de retourner en Angleterre, où il aſſiſta, comme Doyen de l'Egliſe d'Exceter, à la Convocation qui donna au Roi le Titre de Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre. Il y a même lieu de préſumer qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui s'oppoſerent à ce nouveau Titre, parce qu'il garda ſon Bénéfice pluſieurs années après. Enfin, il alla voyager en Italie, & ſéjourna quelque tems à Padoue, où il lia un commerce d'amitié avec *Bembo*, *Sadolet*, & quelques autres beaux Esprits, qui étoient alors en grande réputation. Celle qu'il avoit lui-même acquiſe en ce Païs-là, donna au Roi l'envie de le rappeller, dans la penſée de recompenſer ſon mérite, qui étoit généralement reconnu. Mais Polus chercha toujours des prétextes pour éviter de ſe rendre aux deſirs du Roi. Enfin, voyant que le Roi ne ſe payoit point de ces prétextes, il ſe vit obligé de lui écrire les véritables raiſons de ſon refus. C'étoit, qu'il ne pouvoit approuver ni ſon Divorce avec Catherine, ni les changemens qui s'étoient faits en Angleterre, par rapport à la Religion. Henri, qui ſouhaitoit beaucoup de le gagner, lui envoya un Ecrit qui contenoit ſon Apologie, & les raiſons de tout ce qui avoit été fait contre le Pape. Polus répondit à cela par un Livre intitulé *de l'Union Eccléſiaſtique*, dans lequel il s'émancipoit à parler du Roi en termes très injurieux, jusqu'à le comparer à Nabuchodonozor, & à exhorter l'Empereur & les autres Souverains à tourner leurs armes contre lui. Il ne ſe contenta pas de lui avoir envoyé ce Livre en manuscrit; il le fit même imprimer & publier. Henri choqué, comme on le peut penſer, d'un procedé ſi violent & ſi peu reſpectueux, tâcha de l'attirer en Angleterre, en lui écrivant qu'il eſtimoit beaucoup ſon Livre; mais qu'il y trouvoit certaines difficultez dont il ſouhaitoit d'a-

d'avoir la ſolution de ſa propre bouche. Polus n'eut garde de ſe laiſſer prendre à un tel piege. Ainſi le Roi, voyant que cet artifice ne lui avoit pas réuſſi, le dépouilla de tous ſes Bénéfices, de la perte desquels le Pape & l'Empereur le recompenſerent largement. Quelque tems après, il reçut le Chapeau de Cardinal. Par là, il devint encore plus attaché aux interêts du Pape & plus ennemi du Roi, qui ne pouvant ſe venger ſur ſa perſonne, fit ſentir les effets de ſa colere à toute ſa Parenté. HENRI VIII. 1536.

La ſuppreſſion des petits Monaſteres ordonnée dans la premiere Seſſion de ce Parlement, ne fut faite qu'au mois d'Août, quoique les Commiſſaires nommez pour aller l'exécuter, euſſent reçu leurs ordres dès le mois d'Avril. Apparemment le Roi voulut voir la fin de la ſeconde Séance du Parlement, avant que de les faire partir. Comme leur Relation fut ſupprimée ſous le Regne de Marie, on ne peut rien dire de poſitif ſur ce qu'elle contenoit. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Partiſans du Pape & de l'ancienne Religion les accuſerent d'avoir commis une infinité d'extorſions & de brigandages, & d'avoir fait de fauſſes Relations de ce qu'ils avoient découvert dans cette Viſite, afin de diminuer l'horreur qu'on avoit de leurs violences. Cela peut être vrai en partie. Il n'eſt pas même hors d'apparence que ces gens-là, ſoit par le deſir de faire leur Cour au Roi, ou par la paſſion de profiter de cette occaſion pour s'enrichir, ayent outrepaſſé leurs ordres. D'un autre côté, il eſt auſſi vrai-ſemblable que leurs accuſateurs exageroient beaucoup les crimes qu'ils leur imputoient. Quoi qu'il en ſoit, il y eut une infinité de gens qui furent très mécontens, de ce qu'on avoit ſupprimé tant de Maiſons Religieuſes, pour leſquelles ils avoient eu beaucoup de vénération. Tous les Moines de ces Maiſons ſupprimées, qui ſouhaiterent de retourner au ſiecle, en obtinrent la Dispenſe du Roi, & les autres furent transferez dans les grands Monaſteres, auxquels on n'avoit point touché. Quant aux Maiſons mêmes & aux Egliſes, elles furent démolies, & on en vendit les materiaux au profit du Roi. Suppreſſion des petits Monaſteres. *Hiſt. de la Reformat.*

On peut bien juger que les Moines n'épargnerent pas leurs ſoins, pour inſpirer au Peuple un eſprit de revolte contre le Roi. Ils y trouvoient d'autant plus de facilité, qu'il y avoit une infinité de gens mécontens. Les Grands & les Gentilshommes trouvoient fort mauvais qu'on eût accordé au Roi les biens des Monaſteres ſupprimez, dont la plupart avoient été fondez par leurs Ancêtres. D'ailleurs, ils ſe voyoient privez de la commodité de ſe décharger de leurs Enfans, quand ils en avoient un trop grand nombre, & d'aller en voyageant loger dans ces Maiſons, où ils étoient toujours bien reçus. Les Pauvres murmuroient encore plus fortement, parce que pluſieurs d'entre eux vivoient des aumônes qui ſe diſtribuoient journellement dans ces Maiſons. Enfin, les Bigots s'imaginoient qu'il n'y avoit plus moyen de tirer les Ames de leurs Ancêtres du Purgatoire, depuis que tant de Meſſes qui ſe diſoient Beaucoup de gens en ſont fort mécontens.

HENRI VIII. 1536.

ſoient à ce deſſein, étoient abolies, par la ſuppreſſion des Monaſteres.

On publie les dérèglemens des Monaſteres ſupprimez.

La Cour, apprenant tous ces murmures, tâcha d'y remedier, en publiant les déréglemens qui s'étoient trouvez dans ces Maiſons ſupprimées. Mais cela ne produiſit pas un grand effet. Outre qu'on croyoit ces Relations fort exagerées, on diſoit, qu'il falloit ſe contenter de reformer les Moines & les Monaſteres entiers, ſans les détruire pour jamais. Enfin, Cromwell trouva un expédient pour étouffer une partie de ces murmures, en conſeillant au Roi de vendre les Terres des Monaſteres ſupprimez, à un très bas prix, mais à condition que les acquereurs obſerveroient l'hospitalité, ſous peine d'une groſſe amende. Mais cet expédient ne fut pas capable d'arrêter entierement les murmures du Peuple, quoique le Roi tâchât de lui donner quelque ſatisfaction, par le rétabliſſement de trente & un de ces Monaſteres.

Le Roi en vend les terres à vil prix.

Règlement pour la conduite des Eccléſiaſtiques.

Pendant que les esprits étoient dans cette agitation, le Roi s'aviſa de publier, ſous le nom du Vicegérent, un Règlement pour la vie & la conduite des gens engagez dans les Ordres de l'Egliſe, parmi leſquels il s'en trouvoit pluſieurs qui vivoient dans un extrême deſordre. Ce Règlement ne contenoit rien, qui n'eût été déja ordonné par divers Synodes. Cependant, les Eccléſiaſtiques en furent extraordinairement choquez, parce qu'ils ne pouvoient endurer de ſe voir ſoumis aux ordres du Vicegérent, dont ils diſoient qu'ils alloient devenir Eſclaves, bien plus qu'ils ne l'avoient été du Pape. Ainſi le bas Clergé, les Moines & les Bigots, ſe trouvant également intereſſez dans ce qui avoit été déja fait, & dans ce que, vrai-ſemblablement, on avoit deſſein de faire encore, inſpirerent à ceux ſur leſquels ils avoient quelque pouvoir, un eſprit de rebellion qui ne tarda pas longtems à produire ſes effets.

Le bas Clergé en murmure.

Soulevement dans la Province de Lincoln. *Myl. Herbert.*

Griefs des Revoltez.

Le premier feu parut dans la Province de Lincoln, où un Docteur en Théologie, Prieur du Monaſtere de Barlins, aſſembla une grande quantité de Peuple dont il ſe fit Chef, ſous le nom de *Capitaine Cobler*, c'eſt-à-dire, *le Capitaine Savetier*. D'abord, les Soulevez envoyerent leurs Griefs au Roi, d'une maniere fort ſoumiſe, en lui diſant, qu'ils reconnoiſſoient ſa Supremacie, & qu'ils étoient très contens qu'il jouît des Décimes & des premiers Fruits des Bénéfices; mais qu'ils le ſupplioient de prendre conſeil de ſa Nobleſſe, pour remedier à leurs Griefs. Par là, ils taxoient indirectement le Roi, de ce qu'il ſuivoit les conſeils de Thomas Cromwell, qui étoit d'une très baſſe extraction. Ces Griefs conſiſtoient en ce qu'il avoit ſupprimé un très grand nombre de Monaſteres: Qu'il s'étoit fait accorder par le Parlement de grands Subſides, ſans aucune néceſſité: Qu'il admettoit dans ſon Conſeil, des gens d'une naiſſance abjecte, qui n'avoient en vue que de s'enrichir, au-lieu de penſer au bien de l'Etat: Que pluſieurs d'entre les Evêques avoient abandonné l'ancienne Foi,

pour

pour ſuivre de nouvelles Doctrines de tout tems condamnées par l'Egliſe: Qu'après avoir vu le pillage de tant de Monaſteres, ils croyoient avoir lieu de craindre, que les Egliſes n'éprouvaſſent auſſi le même ſort. HENRI VIII. 1536.

Le Roi répondit à ces Griefs, par un Manifeſte ample. Mais, comme ſes raiſons étoient fondées ſur des principes dont les Mécontens ne convenoient pas, ce Manifeſte ne produiſit pas un grand effet. Cependant, il ne ſe trouvoit pas peu embaraſſé: ſes Troupes étoient en petit nombre; & il avoit des avis certains, qu'il ſe préparoit un pareil Soulevement dans la Province d'Yorck, & dans quelques autres du voiſinage. Il fit pourtant marcher le Duc de Suffolck, quoiqu'avec fort peu de Troupes, pour tâcher d'arrêter les Revoltez. Mais ce Duc ſe trouvant trop foible, jugea qu'il étoit plus à propos de travailler à diſſiper cette émeute par la voye de la Négociation, que par les Armes. Ainſi en envoyant aux Mécontens la réponſe que le Roi avoit faite à leurs Griefs, il en prit occaſion de leur faire entendre, qu'ils ne devoient pas déſeſperer de leur pardon. Sur cela, quelques-uns de leurs Chefs lui firent ſavoir ſecretement, qu'ils ne s'étoient joints aux Revoltez que dans le deſſein de les ramener à leur devoir, à quoi ils eſperoient de réuſſir, pourvu qu'il plût au Roi de leur accorder une Amniſtie. Le Duc ne fut pas fâché de cette ouverture, qui lui donna occaſion d'écrire au Roi, pour le ſolliciter à la clémence, offrant pourtant de marcher contre les Rebelles, s'il lui étoit ordonné. Dans ce même tems, le Roi reçut la nouvelle que les habitans de la Province d'Yorck avoient pris les armes, & comme il craignoit que ceux de Lincoln ne ſe joigniſſent à eux, il ſe hâta de faire publier une Proclamation, par laquelle il accordoit un pardon abſolu à tous ceux qui ſe retireroient dans leurs Maiſons. Cette Proclamation produiſit l'effet qu'il en avoit eſperé. Les Rebelles ſe ſéparerent incontinent, & par là, ils délivrerent le Roi d'un aſſez grand embaras. Quelques-uns pourtant aimerent mieux aller parmi les Rebelles d'Yorck, que de profiter de l'Amniſtie.

Manifeſte du Roi.

Les Revoltez acceptent une Amniſtie.

Le Soulevement de la Province d'Yorck étoit d'une bien plus grande conſéquence, que celui de Lincoln. Celui-ci ſembloit s'être fait par hazard, & par un mouvement ſoudain. L'autre étoit une ſuite d'un deſſein concerté, dans lequel entrerent pluſieurs perſonnes de conſideration, qui n'attendoient, pour ſe déclarer, que de voir un peu plus clair dans la diſpoſition générale du Peuple. Un certain *Aske*, homme d'un aſſez bon jugement, s'étoit fait Chef des Mécontens de ces quartiers-là, où l'éloignement de la Cour & le voiſinage de l'Ecoſſe rendoient les gens plus hardis qu'ailleurs; outre que, de tout tems, les Moines avoient eu plus de crédit dans ces Provinces, que dans tout le reſte du Royaume. Dès le mois de Juillet, Aske avoit tenté de gagner le Lord *Dacres*, qui l'avoit amuſé pendant quelque tems de l'eſperance que ſa Négociation auroit un heureux ſuc-

Revolte plus dangereuſe dans la Province d'Yorck.

Aske Chef des Rebelles.

HENRI VIII. 1536.

cès. Vrai-ſemblablement, ce fut de ce Seigneur que le Roi reçut le premier avis de ce complot. Enfin, les Mécontens prirent les armes, & s'aſſemblerent en très grand nombre, vers la fin du mois d'Août, un peu après que la Rebellion de Lincoln eut éclaté. Dès qu'ils ſe virent un peu forts, ils ne laiſſerent plus aux Seigneurs & aux Gentilshommes, la liberté de demeurer neutres dans leurs maiſons; mais ils les contraignirent, ou de s'enfuïr, ou de ſe joindre à eux, & de prêter ſerment qu'ils ſeroient fideles à la Cauſe pour laquelle ils avoient deſſein de combattre. Cette Cauſe, c'étoit proprement la Religion, comme ils le firent bien comprendre en mettant un Crucifix dans leurs Drapeaux & Etendarts. D'ailleurs, ils rétablirent les Moines dans quelques-uns des Monaſteres qui avoient été ſupprimez. Comme ils ne trouvoient aucune oppoſition, parce que les armes du Roi étoient occupées contre les Revoltez de Lincoln, ils firent d'abord de grands progrès, & encore plus, après que les Provinces de *Richemont*, de *Lancaſter*, de *Durham*, & de *Weſtmorland* ſe furent engagées dans leur parti. Le Comte de Shrewsbury fut le ſeul qui oſa prendre les armes pour le Roi, ſans en avoir reçu aucun ordre, quoiqu'il n'ignorât pas que, dans une telle conjoncture, ſa démarche pouvoit être mal interpretée. Mais, comme il n'avoit que de bons deſſeins, il eſpera que le Roi lui pardonneroit une faute qu'il ne faiſoit que pour lui rendre ſervice. En effet, le Roi lui envoya une Commiſſion par laquelle il l'établiſſoit ſon Lieutenant contre les Rebelles. En même tems, il donna ordre au Duc de Suffolck de ne pas quitter la Province de Lincoln, de peur qu'il ne prît envie aux Mécontens de cette Province, de s'aller joindre à ceux du Nord. De plus, il donna des Commiſſions à divers Seigneurs pour lever des Troupes, pendant que de ſon côté, il en aſſembloit autant qu'il lui étoit poſſible, pour en former une Armée, dont il deſtinoit le commandement au Duc de Norfolck. Mais, ſoit par la mauvaiſe volonté du Peuple, ou par quelque autre raiſon, cette Armée ne ſe trouva pas aſſez nombreuſe pour pouvoir faire tête aux Rebelles.

Ils forcent la Nobleſſe à ſe joindre à eux.

Le Comte de Shrewsbury prend les armes pour le Roi.

Le Duc de Norfolck commande les Troupes du Roi.

Aske ſe rend maître de Pontfract.

L'Archevêque d'Yorck & le Lord Darcy ſont ſoupçonnez.

Les Rebelles s'emparent de Hull & d'Yorck.

Pendant que le Roi faiſoit ſes préparatifs, Aske ne négligeoit pas ſes affaires. Il s'approcha du Château de Pontfract, où ſe trouvoient l'Archevêque d'Yorck & le Lord Darcy, & les contraignit de lui livrer cette Place. Comme ces deux Seigneurs paſſoient pour affectionnez au Parti du Pape, bien des gens furent perſuadez qu'ils n'avoient pas été fâchez que le défaut de vivres leur eût fourni un prétexte de livrer Pontfract aux Rebelles, & de marcher avec eux dans leurs autres Expéditions. Peu de tems après, Aske ſe rendit maître de *Hull* & d'*Yorck*, & par douceur ou par menaces, obligea toute la Nobleſſe de la Province à ſe joindre à ſon Armée. Ainſi cette affaire devenoit de jour en jour plus ſérieuſe, & la Cour n'étoit pas ſans appréhenſion, que tout le reſte du Royaume ne ſuivît l'exemple des Provinces du Nord. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que dans le même tems

tems, il y avoit dans toutes les Provinces, des gens qui prenoient soin de répandre des bruits capables de porter tout le Peuple à la revolte, en lui faisant craindre la subversion totale de la Religion qu'il avoit jusqu'alors professée. HENRI VIII. 1536.

Le Roi tâche de les amuser.

Cependant, le Roi prenoit le parti d'amuser les Rebelles, en attendant qu'il eût assemblé son Armée. Le 20. d'Octobre, il leur envoya un Héraut qui avoit ordre de lire publiquement une Proclamation aux Troupes. Aske donna audience au Héraut, étant assis dans un fauteuil, entre l'Archevêque d'Yorck & le Lord Darcy. Mais quand il eut appris ce que contenoit la Proclamation, il le renvoya sans lui permettre d'exécuter sa Commission. Henri, voyant que cette affaire prenoit un assez mauvais train, fit partir le Duc de Norfolck avec le peu de Troupes qu'il avoit assemblées, auxquelles se devoient joindre celles qui étoient sous le commandement du Comte de Shrewsbury, & quelques autres que le Marquis d'Exceter avoit levées à la hâte. Mais ces trois petits Corps, joints ensemble, n'avoient aucune proportion avec les forces des Rebelles. Ainsi le Roi se vit obligé de publier une Proclamation, pour ordonner à toute la Noblesse du Royaume de se rendre auprès de lui, le 7. de Novembre. Cependant Aske, à la tête de trente-mille hommes, s'avançoit vers *Doncaster*, où le Duc de Norfolck, le Marquis d'Exceter, & le Comte de Shrewsbury étoient campez avec cinq-mille hommes seulement, & n'ayant autre ressource que de garder une petite Riviere, qui se trouvoit entre les deux Armées. Mais comme elle étoit guéable en plusieurs endroits, ils se seroient sans doute trouvez dans un extrême embaras, si une grosse pluye, qui survint tout à propos, n'en eût rendu le passage impratiquable. Ce fut assurément un grand bonheur pour le Roi. Si ses Troupes avoient été battues en cette occasion, comme il y avoit beaucoup d'apparence, vu leur petit nombre, cette défaite lui auroit causé un dommage inexprimable.

Le Duc de Norfolck marche contre les Rebelles.

Accident qui empêche que l'Armée du Roi ne soit battue.

Sentimens & conduite du Duc de Norfolck.

J'ai déja remarqué en un autre endroit, que le Duc de Norfolck n'approuvoit pas les changemens qui s'étoient faits dans la Religion. Par cette raison, il ne pouvoit que lui être très desagreable d'avoir à commander l'Armée du Roi, contre des gens qui avoient pris les armes par des motifs qu'il ne pouvoit desapprouver. Cependant, il se voyoit dans un pas fort gliſſant, puisqu'il craignoit également de vaincre & d'être vaincu. Au premier cas, une victoire contre les Rebelles devoit infailliblement faire perdre toute esperance au Parti qu'il favorisoit en secret. Au second cas, il couroit risque de devenir suspect au Roi, & de se perdre dans son esprit. Par bonheur pour lui, l'impuissance où il étoit de faire du mal aux Rebelles, le tira de cet embaras, en lui fournissant un prétexte d'agir avec eux par la voye de la Négociation. Comme il avoit des intelligences avec quelques-uns de leurs Chefs, il fit ensorte par leur moyen, qu'ils prirent la résolution de présenter une très humble Requête au Roi. Cela fait, ils en

HENRI VIII. 1536.

en donnerent connoiſſance au Duc, en le priant lui-même de l'appuyer de ſon crédit. Le Duc leur accorda volontiers ce qu'ils demandoient de lui. Mais il leur repréſenta que, pour obtenir une réponſe favorable du Roi, il falloit ſurſeoir les hoſtilitez, & faire une Treve, pendant laquelle il ſe chargeoit d'aller lui-même préſenter & appuyer leur Requête. Cette Propoſition ayant été acceptée, la Treve ſe conclut, & le Duc partit pour Londres. Dans une pareille conjoncture, cette Treve étoit très avantageuſe au Roi, parce que ſon Armée étant fort foible, il avoit beſoin de ce délai pour ſe préparer. Auſſi cela fut cauſe, que pluſieurs d'entre les Rebelles voyant que, contre toute raiſon, on donnoit au Roi le tems d'aſſembler ſes forces, & ſe croyant trahis par leurs Chefs, prirent le parti de ſe retirer dans leurs maiſons.

Treve très avantageuſe au Roi.

Henri cherche à gagner du tems.

La diviſion qui commençoit à ſe gliſſer parmi les Mécontens, donna au Roi quelque eſperance qu'il en auroit bon marché. Par cette raiſon, il differa de répondre à leur Requête, dans la penſée que leur Armée ſe diſſiperoit peu à peu. Mais les Chefs s'appercevant enfin que la Cour faiſoit trainer exprès la Négociation, & que ce délai ne pouvoit que ruïner entierement leurs affaires, recommencerent les hoſtilitez, & réſolurent encore une fois d'attaquer l'Armée du Roi. Si cette réſolution eût été exécutée, elle auroit, vrai-ſemblablement, beaucoup changé la face des affaires. Mais une pluye abondante fit, encore une fois, tellement enfler la Riviere qui ſéparoit les deux Armées, qu'il ne leur fut pas poſſible de la paſſer. Le Roi en ayant été informé, crut qu'il falloit leur donner quelque eſpece de ſatisfaction, de peur qu'ils n'exécutaſſent leur réſolution avant qu'il fût prêt. Pour cet effet, il leur envoya ſa réponſe à leur Requête. Mais elle étoit conçue en termes ſi généraux, qu'ils ne pouvoient faire aucun fond ſur ce qu'il leur promettoit. En même tems, il leur fit propoſer que s'ils vouloient envoyer trois-cens Députez à Doncaſter, il y feroit trouver des Commiſſaires de ſa part pour y traiter de la Paix. Son but étoit de gagner du tems, dans la penſée qu'il y auroit de la diviſion parmi ces trois-cens Députez, & que cette diviſion faiſant trainer la Négociation, lui donneroit du tems pour préparer ſon Armée. Peu de jours après, le Duc de Norfolck étant retourné à Doncaſter, fit dire aux Rebelles, qu'il leur portoit une Amniſtie, dans laquelle il n'y avoit que dix d'entre eux d'exceptez, ſavoir ſix qui étoient nommez, & quatre dont les noms étoient en blanc. Mais cette Amniſtie fut unanimement rejettée, parce que les ſix nommez étoient des principaux, & que chacun craignoit d'être du nombre des quatre que le Roi s'étoit reſervez. Auſſi le Roi n'avoit-il pour but que de ſemer la diviſion entre eux, & de donner lieu au Traité qu'il avoit propoſé de faire à Doncaſter, qu'ils accepterent enfin, & où ils envoyerent trois-cens Députez. La Cour avoit eſperé que ces Députez ne ſeroient jamais d'accord entre eux, & que par là elle gagneroit le

Une groſſe pluye ſauve l'Armée du Roi.

Artifices de la Cour.

tems

tems dont elle avoit beſoin. Mais, comme il avoit été facile aux Chefs de connoitre ſon intention, ils donnerent à leurs Députez leurs inſtructions par écrit, ſans aucun pouvoir de s'en départir. Ces Inſtructions contenoient dix demandes, que les Députez firent dans la Conference qui ſe tint à Duneaſter le 6. de Décembre. HENRI VIII. 1536. Conference à Duncaſter.

Par la premiere, ils demandoient un pardon général, & ſans aucune exception. Demandes des Rebelles.

II. Que le Roi convoquât un Parlement à Yorck.

III. Qu'il établît une Cour de Juſtice dans le Nord, afin que les habitans de ces Provinces ne fuſſent pas obligez de porter leurs Procès à Londres.

IV. Que certaines Loix faites dans les derniers Parlemens, & qui étoient trop à la charge du Peuple, fuſſent revoquées.

V. Que la Princeſſe Marie fût déclarée légitime.

VI. Que l'autorité du Pape fût rétablie ſur le pied qu'elle étoit auparavant.

VII. Que les Monaſteres qui avoient été ſupprimez, fuſſent rétablis dans leur premier état.

VIII. Que les Lutheriens, & tous ceux qui tâcholent d'introduire des nouveautez dans la Religion, fuſſent ſéverement punis.

IX. Que Thomas Cromwell & le Grand Chancelier fuſſent chaſſés du Conſeil, & exclus du premier Parlement qui s'aſſembleroit.

X. Que Lee & Leighton, Commiſſaires pour la ſuppreſſion des Monaſteres, fuſſent mis en priſon & contraints de rendre compte de leurs exactions & de leurs violences.

Comme il n'étoit pas au pouvoir des Députez des Rebelles de moderer ces demandes, auſſi les Commiſſaires du Roi n'étoient pas autoriſez pour les accorder. Le Roi n'avoit garde de détruire en un moment, l'ouvrage de pluſieurs années. Ainſi, la Conference ſe termina ſans aucun fruit. Le Duc de Norfolck étoit très fâché que cette affaire prît un train qui faiſoit craindre qu'il ne fallût enfin la décider par les armes. Il auroit ſouhaité de tout ſon cœur, que le Roi eût accordé toutes ces conditions aux Rebelles. Mais il connoiſſoit trop ſon humeur & ſon caractere, pour oſer lui en faire la propoſition. Cependant, il ſe trouvoit dans un aſſez grand embaras. Il falloit, ou trahir les interêts du Roi, ou ſe réſoudre à combattre les Rebelles, contre ſa propre inclination, & avec un grand danger de recevoir un affront. Du moins, il ne pouvoit éviter, ſuivant les intentions de la Cour, de faire trainer cette affaire juſqu'à ce que le Roi fût en état de marcher; & alors il voyoit que la ruïne des Rebelles étoit inévitable. Dans cet embaras, il prit le parti d'écrire au Roi, que le nombre des Rebelles augmentant tous les jours, il étoit dangereux qu'ils ne fiſſent quelque effort auquel il ſeroit difficile de réſiſter: Qu'ainſi, pour prévenir le mal qui en pouvoit arriver, ſon avis étoit, ſi le Roi le trouvoit à propos, qu'on leur accordât quelques- La Conference ſe rompt. Le Duc de Norfolck travaille à terminer cette affaire ſans combat.

HENRI VIII. 1536.

unes de leurs demandes. Sur cette Lettre, le Roi lui donna pouvoir de leur offrir une Amniſtie ſans exception, & de leur promettre de ſa part, que le premier Parlement s'aſſembleroit dans le Nord. Mais en même tems, il lui ordonna de ne ſe ſervir de ce pouvoir qu'à toute extremité, & lorsqu'il ne verroit plus d'autre reſſource. Le Duc ayant reçu ce pouvoir, ne jugea pas à propos de differer à s'en ſervir, puiſque c'étoit l'unique moyen de ſe tirer de l'embaras où il ſe trouvoit. Il ne vouloit pas trahir ouvertement les interêts du Roi; & d'un autre côté, il lui étoit trop fâcheux de ſervir d'inſtrument à la ruïne des Rebelles dont il approuvoit les ſentimens, quoiqu'il n'oſât pas le faire paroitre. Ainſi, après avoir, par ſes intelligences, porté les Chefs des Rebelles à ſe contenter des offres du Roi, l'accommodement fut conclu, & chacun ſe retira chez ſoi, au grand déplaiſir des Moines & des Bigots, qui avoient attendu tout autre choſe des efforts qu'ils avoient faits pour porter les Peuples à la revolte. Mais cet accord n'empêcha pas que les Moines & les Eccléſiaſtiques de ces quartiers-là ne continuaſſent à entretenir parmi le Peuple un eſprit de rebellion, qui produiſit encore quelques effets dont il ſera parlé dans la ſuite. Il faut préſentement dire un mot des affaires de l'Empereur avec le Roi de France, dans leſquelles toute l'Europe ſe trouvoit intereſſée.

Les Rebelles acceptent une Amniſtie.

Affaires entre l'Empereur & François I. *Du Bellay.*

Lorsque François I. fit commencer la Guerre en Savoye, vers la fin de l'année précedente, l'Empereur ſe trouvoit en Sicile, au retour de ſon Expédition de Tunis, mais peu en état de ſecourir le Duc de Savoye. C'eſt ce qui lui fit prendre le parti de tâcher de rallentir l'ardeur du Roi de France par une Négociation, en attendant qu'il pût donner du ſecours à ſon Allié. La mort de François Sforze, qui arriva dans ces entrefaites, lui fournit l'occaſion qu'il cherchoit. Il fit entendre à l'Ambaſſadeur de France qui réſidoit à ſa Cour, qu'il ne diſpoſeroit point du Duché de Milan, avant que d'avoir ſu les ſentimens du Roi de France ſur ce ſujet. François I. en ayant été informé, demanda le Duché pour le Duc d'Orleans ſon ſecond Fils, & l'Empereur lui fit eſperer qu'il le donneroit au Duc d'Angoulême ſon troiſieme Fils, ſous certaines conditions, qui le rendoient maitre de faire durer la Négociation autant qu'il le jugeroit à propos. En effet, il l'amuſa de cette maniere, juſqu'au mois d'Avril 1536, tantôt en ſe tenant ferme ſur la perſonne du Duc d'Angoulême, tantôt en laiſſant entrevoir, qu'il pourroit enfin ſe laiſſer porter à donner le Duché au Duc d'Orleans. François I. voulant enfin terminer cette affaire, & ſachant que l'Empereur avoit deſſein d'aller à Rome, lui envoya le Cardinal de Lorraine, pour tirer de lui une réponſe poſitive. Mais de peur que les évenemens de la Guerre n'apportaſſent quelque obſtacle à cette Négociation, il donna ordre à l'Amiral de Brion qui commandoit en Piedmont, de ſuſpendre les hoſtilitez.

Négociation touchant le Duché de Milan.

L'Empereur ſe rend à Rome.

Pendant que le Cardinal de Lorraine étoit en chemin, l'Empereur étant

étant arrivé à Rome, ſe rendit peu de jours après à un Conſiſtoire public qui avoit été aſſemblé à ſa priere. Là, en préſence du Pape & des Cardinaux, il déclama contre le Roi de France, faiſant entendre qu'il étoit l'unique auteur des Guerres qui avoient affligé l'Europe depuis qu'il étoit ſur le Trône. Il prit de là occaſion de dire, qu'au-lieu de faire répandre tant de ſang innocent, il ſeroit plus à propos qu'ils vuidaſſent leurs differens par un Combat ſingulier, avec l'épée & le poignard, dans une Iſle, ou dans un batteau. Mais le lendemain, l'Ambaſſadeur de France lui ayant demandé s'il avoit eu intention de faire un défi au Roi ſon Maitre, il répondit, que ce n'avoit pas été ſa penſée; mais qu'il avoit voulu dire, que l'expédient qu'il avoit propoſé, lui paroiſſoit plus équitable que la Guerre.

HENRI VIII. 1536.

Il parle dans un Conſiſtoire contre le Roi de France, & propoſe de vuider leur querelle par un combat ſingulier.

Quelque tems après, l'Empereur étant à Sienne, le Cardinal de Lorraine alla le trouver, & dans les Audiences qu'il eut de lui, il découvrit qu'il n'avoit jamais eu intention de donner le Duché de Milan à un Prince de la Maiſon de France. Il écrivit donc au Roi, qu'il devoit s'attendre à la Guerre. En effet, l'Empereur aſſembloit déja toutes ſes forces, faiſant état d'avoir trois Armées en Campagne, l'une en Piedmont, qu'il vouloit commander lui-même; une autre en Picardie, & une troiſieme en Champagne. Ce deſſein étoit déja ſi public, que François I. ne pouvoit pas l'ignorer. Ainſi, jugeant que c'étoit en Picardie que l'Empereur avoit deſſein de faire le plus grand effort, il rappella en France la plus grande partie de l'Armée qu'il avoit en Piedmont, après avoir donné ordre de bien munir Turin, & les autres Places qu'il avoit conquiſes en ce Païs-là.

Il prépare ſes forces.

François retire ſes troupes d'Italie.

Les Troupes de France ayant quitté le Piedmont, l'Empereur fit aſſieger Turin, & pendant que ce Siege ſe faiſoit, il ſe mit à la tête de ſon Armée, & prit la route de Provence. François I. qui étoit alors à Lyon, ſe hâta d'abord de munir Marſeille, & donna ſes ordres pour fortifier deux Camps, l'un à *Cavaillon* ſous le Commandement du Maréchal de Montmorency, l'autre à *Valence* où il ſe rendit lui-même. Ce fut là qu'il eut la douleur d'apprendre la mort du Dauphin ſon Fils, qui avoit été empoiſonné par Montecuculli.

L'Empereur marche en Provence.

François aſſemble deux Armées.

L'Empereur étant entré en Provence, s'y rendit maitre d'Aix, après quoi il alla faire le Siege de Marſeille, qui fut commencé le 25. d'Août & levé le 9. de Septembre. Il avoit ſi mal pris ſes meſures, que, ne ſachant comment faire ſubſiſter ſon Armée en Provence, il ſe vit contraint de ſe retirer dans un extrême desordre, non ſans danger d'être défait dans ſa retraite, ſi François avoit jugé à propos de l'attaquer. Il ſe rendit à Genes le 2. d'Octobre, & s'y embarqua pour paſſer en Espagne. Ce fut là le ſuccès de l'Expédition de Provence, qu'il méditoit depuis longtems, & par le moyen de laquelle il eſperoit de porter un coup mortel à la France.

L'Empereur aſſiege Marſeille, & leve le Siege.

Il retourne en Eſpagne.

HENRI VIII. 1536.

Pendant que l'Empereur faiſoit la Guerre en Provence, le Comte de Naſſau entra dans la Picardie avec une Armée de trente-mille hommes, & prit *Guiſe* d'aſſaut. Enſuite, il aſſiegea Peronne, qui fut ſecourue par le Duc de Guiſe.

Campagne en Picardie.

Mariage du Roi d'Ecoſſe avec Magdeleine Fille de François I. *Buchanan. Mezerai.*

François I. s'en retournant à Paris avec un contentement inexprimable d'avoir fait échouer les deſſeins de l'Empereur, rencontra ſur ſa route, Jaques V. Roi d'Ecoſſe, qui venoit lui demander *Magdeleine* ſa Fille en Mariage. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il ſe réſolut à lui accorder ſa demande, parce que la Princeſſe étant mal-ſaine, on jugeoit que le Mariage ne feroit qu'abreger ſes jours. Mais le Roi d'Ecoſſe ayant marqué un fort grand empreſſement pour ce Mariage, il fut conclu au mois de Décembre, & les Nôces ſe célebrerent le 1. de Janvier 1537. Retournons préſentement aux affaires d'Angleterre.

1537. Henri ne tient pas parole aux Rebelles du Nord. *Myl. Herbert.*

La revolte du Nord avoit été appaiſée, mais de telle maniere que ce qui l'avoit cauſée ſubſiſtoit encore, les Mécontens n'ayant reçu aucune ſatisfaction ſur leurs Griefs, excepté ſeulement que le Roi avoit promis d'aſſembler un Parlement dans le Nord, promeſſe qu'il n'avoit pas deſſein d'obſerver. Il prenoit pour prétexte, qu'ils laiſſoient dans les Monaſteres, les Moines qu'ils y avoient rétablis. Mais c'étoit un prétexte mandié s'il en fut jamais, puiſque ce n'étoit pas à eux à les en chaſſer, mais au Roi même qui avoit le pouvoir en main, au-lieu qu'ils n'avoient plus rien à dire, depuis qu'ils avoient quitté les armes. Le Roi, connoiſſant la diſpoſition des Peuples du Nord, ordonna au Duc de Norfolck de demeurer dans ce Païs-là, pour les tenir en bride par la crainte de l'Armée. Ainſi, le Duc s'occupa, pendant quelque tems, à faire prêter ſerment au Peuple de toutes les conditions: remede peu convenable à ces ſortes de maux, puiſque la force qui exige les Sermens d'un Peuple mécontent, lui ſert auſſi de prétexte pour les violer, quand il en trouve l'occaſion. Pendant ce tems-là, Aske, qui avoit été Chef des Rebelles, eut ordre de ſe rendre à la Cour, où il fut aſſez bien reçu. Mais le Lord Darcy, qui s'étoit un peu fait preſſer avant que d'obeïr à un pareil ordre, fut envoyé à la Tour dès qu'il fut arrivé à Londres.

Nouvelle revolte punie.

Peu de tems après, deux Gentilshommes du Nord, nommez *Musgrave* & *Tilby*, ſe mirent à la tête de huit-mille Mécontens, & allerent ſe préſenter devant Carliſle, à deſſein de s'emparer de cette Place. Mais ayant été repouſſez à un aſſaut, le Duc de Norfolck ſurvint là-deſſus, & les mit dans une entiere déroute. Musgrave eut le bonheur d'échaper; mais Tilby, & ſoixante & dix autres qui avoient été pris avec lui, furent pendus ſur les murailles de Carliſle. D'un autre côté, le Chevalier *Bigot*, & *Halam*, avec un autre Corps de Rebelles, tâcherent de ſurprendre Hull. Mais ayant été eux-mêmes faits priſonniers, ils furent exécutez.

Ces

HENRI VIII. 1537.

Ces entrepriſes rendirent le Roi ſi farouche, qu'il fit mourir Aske & le Lord Darcy, malgré l'Amniſtie qu'il avoit accordée pour appaiſer la premiere revolte. Le Lord Darcy accuſa le Duc de Norfolck d'avoir favoriſé les Rebelles, ce qui n'étoit peut-être que trop vrai. Mais le Duc ſe juſtifia, ou plutôt, le Roi ne jugea pas à propos d'examiner rigoureuſement cette accuſation. Cependant, comme il ſavoit que l'Empereur tramoit quelque choſe en Irlande, il fit mourir *Thomas* Fils du défunt Comte de Kildare, & cinq de ſes Oncles qu'il tenoit en priſon à Londres, afin d'inspirer de la terreur aux Irlandois. Mais le plus jeune des Fils du Comte de Kildare eut le bonheur de ſe ſauver, & alla ſe refugier auprès du Cardinal Polus.

Aske & le Lord Darcy ſont exécutez.

Six hommes de la Maiſon de Kildare ſont exécutez.

Le Roi ne pouvoit s'ôter de l'eſprit, que c'étoient les Moines qui contribuoient le plus à entretenir & à fomenter les mécontentemens du Peuple. Il les regardoit comme les principaux auteurs des ſoulevemens qu'il y avoit eu depuis peu, & par conſéquent, comme ſes ennemis perſonels. Il croyoit voir dans leur conduite, que s'ils avoient le pouvoir en main, ils ne l'épargneroient pas; & ſur ce fondement, il forma le projet de les ruïner eux-mêmes, afin de prévenir leurs deſſeins. En cela il trouvoit deux avantages conſiderables; l'un, de ſe délivrer de ſes ennemis, & l'autre, de profiter de leurs dépouilles. Il ne faut pas douter que cette derniere conſideration n'entrât auſſi dans le projet de vengeance qu'il avoit formé contre eux. La ſuppreſſion des petits Monaſteres n'ayant fait que lui aiguiſer l'appétit, il réſolut de faire ſupprimer tous les autres, & de profiter des biens immenſes qu'ils poſſedoient en Angleterre. Pour parvenir plus aiſément à ſon but, il ſe ſervit du même moyen qu'il avoit employé pour faire ſupprimer les petits Monaſteres: c'eſt-à-dire, qu'il fit faire une viſite très exacte de ceux qui avoient été conſervez, ne doutant point que les découvertes qui s'y feroient ne fuſſent avantageuſes à ſon deſſein.

Le Roi prend la réſolution de ſupprimer tous les Monaſteres.

Il en fait faire une viſite rigoureuſe.

Le 12. d'Octobre, la Reine accoucha d'un Prince, qui reçut au baptême le nom d'Edouard. Mais la naiſſance de cet Enfant couta la vie à ſa Mere, qui mourut deux jours après l'avoir mis au monde. Comme le Roi avoit fait déclarer bâtardes ſes deux Filles des deux premiers lits, rien ne pouvoit lui être plus agreable que la naiſſance d'un Fils, qui mettoit la Succeſſion à la Couronne hors de toute diſpute. Auſſi, peu de jours après, lui confera-t-il le Titre de *Prince de Galles*, de *Duc de Cornouaille*, & de *Comte de Cheſter*, comme à ſon Héritier préſomptif. En même tems, il créa *Comte de Hartford*, Edouard Seymour Frere de la Reine, & Oncle du Prince nouvellement né.

Naiſſance d'Edouard fils du Roi.

Mort de la Reine.

Edouard Seymour eſt fait Comte de Hartford.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, la Guerre ſe continuoit toujours entre l'Empereur & le Roi de France: mais elle fut interrompue en Picardie, par une Treve de dix mois, conclue au mois de Juillet, qui fut ſuivie d'une autre, au mois de Novembre, pour l'Italie. Comme par celle-ci, il étoit porté que chacun demeu-

Continuation de la Guerre entre l'Empereur & la France.

Du Bellay.

HENRI VIII. 1537.

reroit en poſſeſſion de ce qu'il tenoit, le Duc de Savoye demeura également dépouillé par ſes ennemis, & par ceux qu'il avoit appellez à ſon ſecours. C'eſt le ſort ordinaire des petits Princes.

Treve en Picardie, & puis en Italie.

Mort de la Reine d'Ecoſſe. *Buchanan.*

La Reine d'Ecoſſe mourut au mois de Juillet, au grand contentement de ceux qui craignoient les progrès de la Reformation, parce que cette Princeſſe avoit été élevée par la Reine de Navarre ſa Tante. Buchanan dit, que ce fut à l'occaſion de cette mort, que s'introduiſit en Ecoſſe la coutume de porter le deuil, qui de ſon tems n'étoit pourtant pas encore bien établie, quoiqu'il y eût déja quarante ans qu'elle avoit commencé. Jaques V. calma les inquietudes de ceux qui craignoient qu'il n'eût été prévenu par la défunte Reine en faveur de la nouvelle Religion, en faiſant demander en Mariage, *Marie de Guiſe*, Sœur du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine.

Jaques V. demande Marie de Guiſe.

Diviſions en Allemagne ſur la Religion. *Sleidan.*

Les affaires de la Religion devenoient de plus en plus importantes, dans une grande partie de l'Europe, à cauſe des progrès que faiſoit la Reformation. Ceux qui l'avoient embraſſée, ne ſouhaitoient que de vivre en repos avec la liberté de conſcience. Mais c'étoit ce que l'ancienne Religion ne vouloit pas leur accorder. La gloire de Dieu, le zèle pour les interêts de l'Egliſe, ſervoient de prétexte à ce refus. Mais les véritables cauſes étoient, premierement, l'orgueil de la plupart des hommes, qui ne peuvent ſouffrir qu'on leur reproche qu'ils ſe trompent dans leurs opinions. Secondement, l'interêt temporel du Clergé, qui, par-tout où la Reformation s'établiſſoit, ſe voyoit privé de ſes riches Bénéfices, les revenus de l'Egliſe étant appliquez par les Reformez, à des uſages bien differens de ceux auxquels ils avoient été employez juſqu'alors. En troiſieme lieu, l'interêt du Pape, qui perdoit tous les jours ſes Sujets, ſes revenus, ſon crédit, ſon autorité.

Elles ſont fomentées par l'Empereur.

Griefs des Proteſtans.

Il y avoit encore en Allemagne une cauſe particuliere, qui entretenoit les troubles que la Religion y avoit excitez. C'eſt que l'Empereur, & le Roi des Romains ſon Frere, avoient formé le deſſein de ſe ſervir du prétexte de faire rentrer les Proteſtans dans le giron de l'Egliſe. C'étoit pour cela qu'au-lieu d'adoucir les eſprits, ils fomentoient la diviſion autant qu'il leur étoit poſſible. Les Proteſtans ſe plaignoient entre autres choſes, de ce qu'on avoit convoqué le Concile à Mantoue, contre la parole expreſſe qu'on leur avoit donnée que ce ſeroit en Allemagne. D'ailleurs, ils ne prétendoient point ſe ſoumettre aux déciſions d'un Concile où le Pape préſideroit, & qui, ſelon qu'ils le comprenoient, ne ſeroit rien moins que libre. L'Empereur les amuſoit par des réponſes illuſoires, en attendant que tout fût prêt pour les attaquer. Cependant, le Pape ayant remis l'ouverture du Concile, du mois de Mai au mois de Novembre, chargea dans cet intervalle les Cardinaux *Contarin*, *Sadolet*, *Polus*, *Bembo*, tous gens d'une grande reputation, d'examiner en quoi l'Egliſe avoit beſoin d'être reformée. Ces habiles Théologiens ne trouverent rien à reformer quant

Réponſes illuſoires de l'Empereur.

Le Pape nomme des Commiſſaires pour examiner

aux

aux Dogmes. Ils firent ſeulement, quant à la Diſcipline, une Liſte de diverſes bagatelles qui, ſelon leur opinion, méritoient qu'on y fît quelque changement. C'étoit à cela ſeul qu'ils croyoient qu'on devoit borner la Reformation. HENRI VIII. 1537.

l'état de l'Egliſe & de la Religion.

Cependant, l'Empereur penſoit très ſérieuſement aux affaires d'Allemagne, quoiqu'il prît un extrême ſoin de cacher ſes deſſeins aux Proteſtans. C'étoit en vue de ſe voir libre de tous autres ſoins, & de les pouvoir attaquer à ſon avantage, qu'il avoit conclu la Treve avec François I., dans l'eſperance qu'elle ſeroit bien-tôt ſuivie de la Paix. Il comprenoit parfaitement, combien la Ligue de Smalcalde ſeroit un obſtacle perpétuel à l'exécution de ſes vaſtes projets, par les efforts que François & Henri faiſoient pour la faire entrer dans leurs interêts. Ainſi ſon principal but étoit de diſſoudre cette Ligue, afin de pouvoir enſuite agir contre l'Angleterre, avec toutes les forces d'Eſpagne, d'Italie, d'Allemagne, & des Païs-Bas. Deſſeins de l'Empereur.

Henri jugea aiſément, que Charles Quint & François I. n'avoient conſenti à une Treve, qu'en vue d'en venir bien-tôt à une Paix, & que cette Paix lui feroit perdre le ſecours de la France. Ainſi, ne voyant aucune reſſource que dans ſes propres forces, en cas qu'il fût attaqué, il penſa de bonne heure aux moyens de prévenir les revoltes de ſes Sujets, qui ne pouvoient que lui cauſer beaucoup d'embaras, s'il ſe trouvoit occupé par une Guerre étrangere. Il ſavoit que les Moines de ſon Royaume le haïſſoient mortellement. C'étoient eux qui inſpiroient aux Anglois un eſprit de rebellion, d'autant plus dangereux, que la Religion en étoit la principale cauſe. Ainſi, pour ne pas laiſſer au Pape & à l'Empereur un ſoutien de cette nature, dans ſes propres Etats, il prit la réſolution de ſupprimer tous les Monaſteres qui ſubſiſtoient encore en Angleterre. Il avoit auſſi en cela un autre motif, qui n'étoit pas peu conſiderable. C'étoit d'amaſſer un fonds pour ſoutenir la Guerre, ſans être obligé de charger trop ſes Sujets. Mais comme la ſuppreſſion d'une partie des Monaſteres avoit déja cauſé des troubles dans le Royaume, il y avoit apparence, que celle qu'il méditoit en exciteroit encore davantage. C'eſt pourquoi il crut pouvoir les prévenir, en deſabuſant le Peuple de la véneration qu'il avoit pour les Moines. Pour cet effet, la Relation de la derniere Viſite lui ayant été préſentée, il la fit publier incontinent. Il y a beaucoup d'apparence que les faits qu'on y avoit inſerez touchant la vie débordée des Moines & des Religieuſes, y étoient expoſez d'une maniére à ſervir aux deſſeins du Roi. Mais ce qui contribua le plus à faire perdre au Peuple la bonne opinion qu'il avoit de ces Maiſons Religieuſes, ce fut la découverte des fraudes qui s'y commettoient au ſujet des Reliques & des Images. S'il n'eût été queſtion que des débauches des Perſonnes Religieuſes, on auroit pu objecter, qu'il ſuffiſoit de faire une exacte perquiſition de celles qui s'en trouvoient coupables, & de les punir rigoureuſement. Mais, quant aux fraudes qu'on nom-

1538. Réſolution finale de ſupprimer tous les Monaſteres. *Myl. Herbert.*

Henri fait publier la relation de la derniere viſite.

Pluſieurs fraudes pieuſes ſont découvertes.

HENRI VIII. 1537.

nomme pieuſes, difficilement pouvoit-on s'imaginer, que toute la Communauté n'y participât. Ce fut donc par cette raiſon que, pour les faire toucher au doigt, le Roi prit ſoin de faire expoſer en public les fauſſes Reliques qui s'étoient trouvées dans les Monaſteres, & les reſſorts dont on ſe ſervoit pour donner à des Statues qui repréſentoient Jeſus-Chriſt, la Sainte Vierge, ou quelques-uns des Saints, des mouvemens qui paſſoient pour ſurnaturels dans l'eſprit de ceux qui en ignoroient la ſtructure. Si quelqu'un ſouhaite de voir un détail de ces ſortes de friponneries pieuſes, il le trouvera dans l'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre, où pourtant il eſt fort abregé. Ces fraudes étant ainſi découvertes, on brûla dans les Places publiques, par ordre du Roi, tout ce qui avoit ſervi à engager le Peuple dans un Culte ſuperſtitieux. Mais ce qui cauſa le plus de chagrin aux Dévots, ce fut de voir brûler publiquement les os de Thomas Becket, qu'on appelloit *S. Thomas de Cantorberi*. Ils accuſerent le Roi d'avoir agi en cela, par le motif d'une avarice ſacrilege, afin d'avoir un prétexte de s'emparer de la riche Châſſe de ce Saint, ſur laquelle il y avoit, entre autres pierreries, un très beau Diamant, que Henri I. Roi de France y avoit offert en 1177, lorſqu'il alla en pélerinage à Cantorberi. Cette démarche aigrit tellement les partiſans de l'ancienne Religion, qu'ils écrivirent à Rome contre le Roi d'une maniere très violente, le comparant à tout ce qu'il y avoit jamais eu de fameux Tirans dans le monde. Ce fut ſur ces Mémoires qu'on fit à Rome & ailleurs une infinité de Satires, qui faiſoient regarder Henri comme le plus exécrable de tous les hommes, par ceux qui n'étoient pas accoutumez aux hyperboles Italiennes. Le Roi avoit à Rome des Eſpions, qui, en l'avertiſſant de ce qui s'y publioit contre lui, l'informerent en même tems, que c'étoit au Cardinal Polus que les Mémoires qui venoient d'Angleterre étoient adreſſez, & qu'il y avoit même quelques-unes de ces Satires, où l'on pouvoit aiſément reconnoitre ſon ſtile. Cela cauſa dans l'eſprit du Roi une telle irritation contre ce Cardinal, qu'il en fit ſentir les effets à tous ſes Parens & Amis, enſorte qu'il n'y avoit point de crime qu'il n'eût plus aiſément pardonné, que celui d'entretenir quelque correſpondance avec lui. Il eſt étonnant que ce Cardinal, qui paroiſſoit d'ailleurs aſſez ſage & aſſez moderé, s'abandonnât ſi fort à ſon zèle, ou à ſa paſſion contre le Roi, qu'il ne craignît point, par une conduite ſi imprudente, d'expoſer ſes amis d'Angleterre à tout le reſſentiment de ce Monarque irrité. Son obſtination ſur ce ſujet fut ſi grande, qu'enfin, il fut cauſe que ſa propre Mere perdit la vie ſur un échafaut, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

Le Roi fait brûler les os de S. Thomas de Cantorberi & s'emparer de ſa châſſe.

Ecrits outrageans contre le Roi envoyez à Rome.

Il eſt fort irrité contre le Cardinal Polus.

Paul III. publie la Bulle contre le Roi.

Toutes les démarches du Roi faiſant de plus en plus connoitre au Pape qu'il ne devoit s'attendre à aucun changement de ſa part, il publia enfin la Bulle d'Excommunication qui avoit été dreſſée & ſignée en 1535. De plus, il tâcha d'exciter tous les Princes Chretiens contre Hen-

Henri, & offrit le Royaume d'Angleterre au Roi d'Ecoſſe. *Polus* même ſoutint, dans un Livre qu'il publia peu de tems après, qu'il étoit plus méritoire de faire la Guerre à Henri, qu'aux Turcs. Mais les foudres du Pape avoient tellement perdu leur force en Angleterre, que celui-ci n'y cauſa aucun mouvement, ou, s'il produiſit quelque effet, il fut entiérement contraire à celui que le Pape en attendoit. Henri, s'aigriſſant de plus en plus contre lui, prit de ſi bonnes précautions pour l'empêcher d'exécuter ſes deſſeins, qu'il s'engagea par cette ſeule raiſon, à pouſſer la Reformation beaucoup plus loin qu'il ne l'avoit réſolu. Dès qu'il eut reçu la nouvelle que la Bulle avoit été publiée, il exigea des Evêques & des Abbez un nouveau ſerment, par lequel ils renonçoient à l'autorité du Pape. Dans le même tems, la nouvelle Verſion de la Bible lui ayant été préſentée, il en fit imprimer quinze-cens Exemplaires pour être diſtribuez aux principales Egliſes, étant perſuadé qu'on n'y trouveroit rien qui pût appuyer le pouvoir exceſſif que le Pape s'attribuoit ſur tout le Monde Chretien.

HENRI VIII. 1538.

Livre violent de Polus.

Henri fait imprimer la Verſion de la Bible.

Peu de tems après, on publia un ordre du Vicegérent, de faire apprendre aux Fideles l'Oraiſon Dominicale, la Confeſſion de Foi, & les dix Commandemens, en Anglois. De plus, il étoit enjoint aux Eccléſiaſtiques, d'enſeigner au Peuple, qu'il ne falloit pas s'appuyer ſur les œuvres d'autrui, mais ſur les ſiennes propres; & que les Reliques, les Chapelets, & autres telles choſes, étoient inutiles pour le ſalut. Il ordonnoit encore, d'abattre toutes les Images auxquelles on avoit accoutumé de faire des offrandes, & défendoit d'allumer des Cierges devant aucune, excepté celles qui repréſentoient N. S. Jeſus-Chriſt. Enfin, il vouloit qu'on ſupprimât tous les *Ora pro nobis*, qu'on ajoutoit aux prieres adreſſées aux Saints.

Ordonnance du Vicegérent touchant les Images.

Cette Ordonnance fut regardée comme un coup mortel contre la vieille Religion, & ſes partiſans en furent dans la derniere conſternation. Mais perſonne n'oſa branler, tant étoit abſolu l'empire que le Roi avoit acquis ſur ſes Sujets. Au contraire, les plus mécontens même affectoient une ſoumiſſion aveugle pour ſes volontez, ſachant bien que le moindre ſoupçon étoit capable de les perdre.

Soumiſſion des Anglois aux volontez du Roi.

Gardiner, Evêque de Wincheſter, étoit de retour de ſon Ambaſſade de France. C'etoit un des zèlez partiſans de l'ancienne Religion. Il étoit même ſoupçonné de s'être reconcilié en ſecret avec le Pape, & d'entretenir des intelligences avec l'Empereur. Mais il ſut ſi bien diſſimuler ſes ſentimens, qu'il perſuada au Roi que ce n'étoient que des inventions de ſes ennemis pour le ruïner. Il eſt pourtant certain, qu'encore que le Roi parût content, il n'avoit pas beaucoup d'eſtime pour lui; & néanmoins, il ne laiſſoit pas de le ſouffrir auprès de lui, à cauſe de ſon extrême ſoumiſſion. La condescendance aveugle de cet Evêque pour toutes les volontez du Roi, lui fournit pluſieurs occaſions de rendre ſervice au Parti qu'il favoriſoit en ſecret. Le Roi

Gardiner porte le Roi à perſécuter les Reformez.

HENRI VIII. 1538.

ne le regardant point comme un homme ſuſpect, puiſqu'il ſe conformoit ſi promptement à ſes ordres, l'écoutoit volontiers quand il lui parloit contre les *Sacramentaires*, étant toujours fort prévenu en faveur du Dogme de la Préſence réelle du Corps de J. Chriſt dans le Sacrement. Alors Gardiner pouvoit expliquer ſes ſentimens ſans crainte, parce qu'ils n'étoient pas oppoſez à ceux du Roi. Il lui faiſoit entendre, que pendant qu'il laiſſeroit ce Dogme en ſon entier, on ne l'accuſeroit pas d'avoir changé de Religion. Qu'au contraire, on le loueroit de l'avoir épurée, en conſervant toujours ce qu'il y avoit d'eſſentiel. Ainſi ce Prélat l'engageoit à perſécuter les Sacramentaires, moins par un motif de Religion, que par un motif de Politique. Il connoiſſoit l'humeur du Roi, qui ne pouvoit ſouffrir la contradiction. Par cette raiſon, en l'engageant à maintenir un Dogme que ceux de la nouvelle Religion ne pouvoient recevoir, il eſperoit que leur réſiſtance l'irriteroit contre eux, & que par là il ſeroit plus aiſément conduit à ſe reconcilier avec le Pape. C'eſt à dire proprement, qu'il ſe ſervoit, pour détruire les Proteſtans dans l'eſprit du Roi, du même moyen qu'ils employoient pour le prévenir contre leurs adverſaires. Cependant, ils ne purent ni les uns ni les autres réuſſir dans leur deſſein. Henri ne ſe reforma qu'à demi, & ne ſe reconcilia jamais avec la Cour de Rome. Comme il étoit abſolu, il ne vouloit jamais permettre que ſes Sujets allaſſent plus loin que lui; & d'un autre côté, il les contraignit d'aller avec lui juſqu'à l'endroit où il jugea qu'il étoit à propos de s'arrêter: également ſévere, ou plutôt impitoyable, contre ceux qui refuſoient de le ſuivre, & contre ceux qui vouloient le devancer. Il fit voir dans cette année un exemple de rigueur, bien capable de faire perdre aux Réformateurs l'eſperance qu'ils avoient conçue de faire de plus grands progrès.

Henri diſpute publiquement contre Lambert & le fait mourir. *Hiſt. de la Reformat.*

Un homme, nommé *Lambert*, ayant été déferé à la Juſtice comme Sacramentaire, le Roi convoqua une grande Aſſemblée dans la ſalle de Weſtminſter, où il voulut lui même diſputer publiquement contre l'accuſé. La partie n'étoit pas égale. Lambert étoit ſeul ſans aucun ſecours, & le Roi étoit environné d'une foule de gens qui applaudiſſoient à ſes argumens, & les trouvoient invincibles, au-lieu que perſonne n'oſoit ouvrir la bouche pour approuver ce que Lambert oppoſoit. La diſpute finit par l'alternative que le Roi donna au malheureux Lambert, ou d'abjurer ſes ſentimens, ou d'être brûlé. Mais, quelque avantage que le Roi parût avoir, on peut dire qu'il fut lui-même vaincu, puiſqu'il ſe vit obligé de ſe ſervir d'un moyen ſi rigoureux pour convaincre ſon adverſaire, après s'être flaté de le perſuader par la force de ſes raiſons, ſans quoi, vrai-ſemblablement, il ne ſe ſeroit pas engagé à cette diſpute. Encore ne réuſſit-il pas par cette voye extraordinaire, puiſque Lambert choiſit la mort plutôt que d'abjurer ſes ſentimens, dont il demeuroit toujours perſuadé. Henri n'avoit

HENRI VIII. 1538.

voit pas beſoin d'être flaté. Il n'avoit que trop bonne opinion de ſoi-même. Cependant, Gardiner & ceux de ſon parti prirent occaſion de cette diſpute, pour l'élever au-deſſus des plus ſavans Théologiens du ſiecle. Par là, ils lui inſpirerent une telle opinion de ſon ſavoir, qu'il crut que tout le monde devoit ſe règler ſur ſes ſentimens. Mais, contre l'attente de ces adulateurs, cette opinion ne leur fut pas moins funeſte qu'à ceux du Parti contraire, puiſqu'il prit la réſolution de punir rigoureuſement & indifferemment, tous ceux qui oſeroient s'écarter de ce qu'il jugeoit lui-même raiſonnable.

Il eſt beaucoup flaté.

Ce fut à peu près dans ce même tems, que l'Empereur conclut avec la France une Treve de dix ans, de laquelle je parlerai tout à l'heure. Henri, ne doutant point que ce ne fût en vue de l'attaquer, penſa aux moyens de lui ſuſciter des embaras qui le détournaſſent de ce deſſein. La Ligue de Smalcalde lui en fourniſſoit une bonne occaſion. Mais, cette Ligue n'ayant pour fondement que le maintien de la Confeſſion d'Augsbourg, il ne voyoit pas qu'il pût y entrer, pour ſoutenir une Religion qu'il n'approuvoit pas dans tous ſes Articles. Ainſi, ſon deſſein étoit, ou de porter les Proteſtans à conclure avec lui une Ligue générale qui ne fût point bornée à la défenſe de leur Religion, ou de les amener à ſe contenter de la Reformation qu'il avoit lui-même introduite en Angleterre. Pour cet effet, il leur envoya des Ambaſſadeurs, qui eurent ordre de leur demander quels étoient les Membres de leur Ligue, & en cas qu'elle fût reſtreinte à la Religion ſeulement, de les prier de lui envoyer quelques-uns de leurs plus habiles Théologiens, pour voir ſi on pourroit convenir d'une Religion commune. Les Proteſtans répondirent, que leur Ligue étoit compoſée de vingt & ſix Villes Impériales, & de vingt & quatre Princes, auxquels le Roi de Danemarc venoit de ſe joindre. Que pour ce tems-là, ils ne pouvoient ſe paſſer de leurs Théologiens; mais qu'ils le prioient de ſe déclarer poſitivement, ſur la propoſition qu'ils lui avoient faite d'embraſſer la Confeſſion d'Augsbourg. Quelque tems après, ils lui envoyerent des Ambaſſadeurs capables de diſputer ſur les points de Religion. Mais cette Ambaſſade fut inutile. Henri trouva dans les Allemans des gens d'une tout autre trempe que ſes Sujets, & peu portez à la complaiſance. Ils ne voulurent lui paſſer, ni la Communion ſous une ſeule Eſpece, ni les Meſſes privées, ni la Confeſſion auriculaire, ni le Célibat des Prêtres, & lui en donnerent leurs raiſons par écrit, auxquelles il répondit, quoique fort inutilement. Comme il ne pouvoit pas leur donner la même alternative qu'il avoit donnée à Lambert, il ſe vit obligé de les congédier ſans rien conclure, étant auſſi peu ſatisfait d'eux qu'ils l'étoient de lui.

Négociations avec les Proteſtans d'Allemagne.

Cependant, le Parti des Reformateurs commençoit à décliner ſenſiblement à la Cour, depuis la mort de la Reine. Il n'y avoit que Cromwell & Cranmer, qui ſe ſoutinſſent par leur crédit & par leur mérite. On accuſoit pourtant le premier d'être trop intereſſé, & de penſer beau-

Le parti de la Reformation décline en Angleterre.

Hiſt. de la Reformation.

HENRI VIII. 1538.

beaucoup plus à ſes propres affaires, qu'à celles de la Religion. Quant aux autres d'un rang inferieur, il y en avoit peu qui fuſſent d'un mérite diſtingué. *Shaxton*, Evêque de Salisburi, étoit orgueilleux & chicaneur. *Latimer*, Evêque de Worceſter, étoit fort imprudent, & d'une ſimplicité qui le rendoit mépriſable. *Barlow*, qui avoit été Prieur de la Communauté de *Bisham*, & depuis Evêque de S. Aſaph, n'avoit pas beaucoup de jugement. En général, les Prédicateurs de la nouvelle Religion ſe laiſſoient emporter à un zèle peu diſcret, & ſans faire attention au caractere du Roi, ils vouloient ſuivre les mouvemens de leur conſcience, quoi qu'il en pût arriver. Ainſi, ſe mettant peu en peine des ſuites que leur zèle pouvoit avoir, ils prêchoient ouvertement des Doctrines que le Roi n'avoit pas encore approuvées, ce qui contribuoit beaucoup à prévenir le Roi contre eux, & contre tous les autres qui ſouhaitoient d'avancer la Reformation.

Caracteres des principaux Chefs du parti.

Bonner eſt fait Evêque de Hereford & puis de Londres.

Dans ces entrefaites, Edouard Fox, Evêque de Hereford, étant mort, les Reformateurs crurent faire un grand coup en faiſant donner cet Evêché à *Edmond Bonner* qui avoit été Ambaſſadeur en Espagne, & depuis en France, d'où il venoit d'être rappellé à la ſollicitation de François I., qui n'avoit pas été content de lui. Peu de tems après, ils le firent avancer à l'Evêché de Londres, qui devint vacant par la mort de *Stokesley*. Mais ils ſe tromperent beaucoup dans leur choix, puiſque dans la ſuite, ce même Prélat, qui leur avoit tant d'obligation, devint un de leurs plus mortels ennemis.

Cromwell & Cranmer projettent de marier le Roi avec une Proteſtante.

Enfin, Cromwell & Cranmer, voyant que leur Parti s'affoibliſſoit, & que le Roi commençoit à prêter l'oreille aux ennemis de la Reformation, d'une maniere qui leur en faiſoit craindre les ſuites, jugerent qu'il falloit ſoutenir leur Parti, par le moyen d'une Reine qui le protegeât. Ils avoient heureuſement éprouvé combien Anne de Bollen & Jeanne Seymour avoient contribué à adoucir l'eſprit du Roi envers les Reformez, & ils ne doutoient point, que s'ils pouvoient lui donner une Femme qui fût dans les mêmes diſpoſitions, elle ne produiſit le même effet. Par cette raiſon, ils tournerent leurs vues vers l'Allemagne, & Cromwell ſe chargea de négocier le Mariage du Roi avec *Anne*, Sœur du Duc de Cleves & de la Ducheſſe de Saxe. On verra dans l'année ſuivante, le ſuccès de cette Négociation, après que j'aurai dit un mot des affaires étrangeres.

Ils jettent les yeux ſur Anne de Cleves.

La Treve entre l'Empereur & la France eſt prolongée. *Du Bellay. Mezerai.*

Les forces de l'Empereur & du Roi de France étoient trop égales, pour que l'un ou l'autre puſſent eſperer de grands avantages d'une Guerre qu'on leur laiſſoit faire tous ſeuls François avoit mal pris ſes meſures en comptant que Henri ſe déclareroit, que les Potentats d'Italie feroient des efforts pour ſe délivrer du joug de l'Empereur, & que les Proteſtans d'Allemagne embraſſeroient l'occaſion de cette Guerre, pour bien établir la liberté de conſcience à laquelle ils aſpiroient, & dont on les menaçoit de les priver. Mais rien de tout cela n'étant arrivé, il ſe voyoit chargé tout ſeul d'un fardeau qu'il avoit bien.

Diſpoſitions à la Paix.

bien de la peine à porter. D'un autre côté, l'Empereur craignit que François ne réuſſit enfin à unir toutes ces Puiſſances contre lui, & que l'Empereur des Turcs ne profitât d'une conjoncture ſi favorable, pour attaquer l'Allemagne. C'étoit ce que le Pape craignoit auſſi, & qu'en même tems, les côtes d'Italie ne fuſſent expoſées aux ravages des Infideles. Cela, joint à l'envie qu'il avoit de ſe venger du Roi d'Angleterre, lui fit chercher les moyens de procurer la Paix entre l'Empereur & le Roi de France, afin que Henri étant laiſſé ſeul, pût être plus aiſément attaqué. Dans cette vue, il propoſa aux deux Monarques ennemis de ſe rendre à Nice, où il offroit d'aller lui-même pour y faire l'office de Mediateur. Cette propoſition ayant été acceptée, ils ſe trouverent tous trois dans cette Ville, vers le milieu du mois de Juin, le Pape conferant tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, ſans que les deux Monarques ſe viſſent, pendant tout le tems que la Négociation dura. Le Pape avoit ſes raiſons pour empêcher qu'ils ne communiquaſſent enſemble que par ſon moyen. Il vouloit traiter ſecretement, du Mariage d'*Octavien Farneze* ſon Neveu, avec Marguerite Fille naturelle de l'Empereur, & Veuve d'Alexandre de Medicis; & en effet, ce projet réuſſit ſelon ſes ſouhaits.

HENRI VIII. 1538.

Le Pape, l'Empereur & François I. s'aſſemblent à Nice.

Cependant, la Paix entre l'Empereur & le Roi de France n'ayant pu ſe faire, à cauſe d'un grand nombre de difficultez qui ſe préſentoient, le Pape obtint enfin des deux Monarques leur conſentement à une Treve de dix ans, qui faiſoit à peu près le même effet que la Paix. Cette Treve étant conclue, Paul III. penſa incontinent aux moyens de former une Ligue contre les Turcs. Mais, comme pluſieurs raiſons empêcherent les Rois de France & d'Angleterre d'y entrer, il fut obligé de ſe contenter de la conclure avec l'Empereur, le Roi des Romains, & les Venitiens.

Treve conclue pour dix ans.

Ligue contre les Turcs.

Dès que François I. n'eut plus rien à craindre du côté de l'Empereur, il ſe refroidit beaucoup envers Henri, quoiqu'il l'eût toujours extremement careſſé pendant qu'il avoit eu beſoin de lui. Henri en conçut un très grand chagrin, & il voulut bien le lui témoigner, en donnant ordre à *Bonner* qui revenoit d'Espagne, de s'arrêter à la Cour de France, & de demander au Roi un Anglois Rebelle qui s'étoit retiré en France, & les arrerages de la penſion qui étoient dûs depuis quatre ans. Bonner, qui étoit naturellement fort hardi, ſe ſervit, en parlant au Roi, de termes ſi fiers & ſi hautains, que ce Prince, choqué de ſon inſolence, envoya un Exprès à Henri, pour lui demander s'il avoit donné ordre à ſon Ambaſſadeur de lui parler en ces termes, & pour le prier de le rappeller. Henri ne jugea pas à propos de lui refuſer ſa demande. Mais il parut bien qu'il n'étoit pas fâché contre Bonner, puiſqu'à ſon arrivée, il lui donna l'Evêché de Hereford, & peu de tems après, celui de Londres, ainſi qu'il a été dit.

François I. néglige Henri.

Bonner parle inſolemment à François I. qui le fait rappeller.

HENRI VIII. 1538.

Pendant que Henri prenoit toutes les précautions poſſibles pour ſe mettre à couvert des attaques de ſes ennemis, le Cardinal Polus travailloit de tout ſon pouvoir à lui débaucher ſes Sujets, par les intelligences qu'il entretenoit dans le Royaume, en publiant par-tout qu'il avoit changé toute la Religion, pour en faire une à ſa fantaiſie. Cette accuſation étoit le plus ſenſible chagrin qu'on pût faire au Roi, qui prétendoit que la Religion ne conſiſtoit pas dans les choſes qu'il avoit changées, mais dans ce qu'il avoit conſervé. C'eſt ce qu'il tâchoit de faire comprendre à ſes Sujets, parce qu'il ſentoit bien, que cette accuſation générale d'avoir perverti la Religion, ne pouvoit qu'alterer beaucoup leur fidelité. C'étoit auſſi par cette raiſon, que Polus & ſes Emiſſaires inſiſtoient principalement là-deſſus, afin d'exciter des Troubles dans le Royaume. Pluſieurs ont cru qu'en cela le Cardinal avoit des vues particulieres, qui ne regardoient pas la Religion. Il étoit de la Maiſon d'Yorck par ſa Mere, & l'on dit même qu'il avoit de l'inclination pour la Princeſſe Marie, & qu'il ne ſe donnoit tant de mouvemens qu'en vue de l'épouſer, & de la mettre ſur le Trône à la place du Roi ſon Pere. Du moins, il y a quelque lieu de ſoupçonner, que ſon zèle extraordinaire étoit beaucoup fortifié par quelque interêt caché, & qu'en agiſſant pour le Pape, il travailloit à ſa propre élevation. Mais on ne peut parler de cela que par conjecture. Quoi qu'il en ſoit, le Chevalier *Geoffroi de la Pole*, proche parent du Cardinal, avertit ſecretement le Roi qu'il entretenoit des intelligences avec *Henri Courtney*, Marquis d'Exceter, Petit-Fils d'Edouard IV., avec *Henri de la Pole*, Lord Montaigu, avec le Chevalier *Edouard Newill*, & avec *Carew* Grand Ecuyer & Chevalier de la Jarretiere, & qu'il ſe ſervoit pour cela d'un Prêtre & d'un Matelot. Sur cette information, tous ces gens-là furent arrêtez, condamnez, & exécutez; mais le Dénonciateur obtint ſon pardon, pour prix de l'avis qu'il avoit donné. On ne ſait aucune particularité de leur procès, ſinon qu'ils avoient correſpondance avec Polus, crime irrémiſſible, dans la diſpoſition où le Roi ſe trouvoit à l'égard de ce Cardinal.

Le Cardinal Polus travaille à ſuſciter des affaires au Roi.

Vues particulieres de ce Cardinal.

Pluſieurs de ſes Correſpondans en Angleterre ſont exécutez.

Pendant le cours de cette année, Henri établit divers Evêques ſuffragans. Il exigea auſſi de tous les Religieux un nouveau Serment, par lequel ils renonçoient expreſſément à l'autorité du Pape, & reconnoiſſoient la Supremacie du Roi. Il s'en trouva quelques-uns qui refuſerent de prêter ce Serment; mais j'ignore de quelle maniere il punit leur obſtination.

Etabliſſement de divers Evêques ſuffragans. *Act. Publ. T. XIV. p. 585. & ſuiv.*

Le Pape & l'Empereur étant alors occupez aux préparatifs de la Guerre contre les Turcs, le premier ſe ſervit de ce prétexte pour differer l'Aſſemblée du Concile, juſqu'au 1. de Mai de l'année 1540, & en même tems, il le transfera de Mantoue à Vicence.

Le Concile eſt transferé à Vicence & differé. *Sleidan.*

Le Mariage du Roi d'Ecoſſe avec Marie de Lorraine s'étant conclu cette année, la nouvelle Reine ſe rendit en Ecoſſe, vers le milieu du mois de Juin.

Arrivée de la nouvelle Reine en Ecoſſe.

La

Digitized by Google

HENRI VIII. 1539.

La derniere Viſite des Monaſteres, qui s'étoit faite en Angleterre, ne tendoit, ainſi qu'il a été dit, qu'à chercher des cauſes apparentes pour les ſupprimer. Le Roi en avoit déja pris la réſolution, & les deſordres, vrais ou prétendus, des Moines, n'étoient qu'un pur prétexte pour couvrir ſa vengeance, & peut-être ſa cupidité. Cette Viſite étant faite, il envoya, dans les diverſes Provinces, des Commiſſaires pour recevoir les Reſignations que les Abbez & Prieurs devoient lui faire, de tout ce qui appartenoit à leurs Communautez. On trouve dans le Recueil des Actes Publics un grand nombre de ces Reſignations, qui, bien que très involontaires, ne laiſſoient pas de contenir les raiſons ſuppoſées qui avoient porté les Moines & leurs Superieurs à ceder, de leur bon gré, tous leurs biens au Roi. Dans quelques-unes, on leur faiſoit dire ſimplement, qu'ils y avoient été pouſſez par des cauſes juſtes & raiſonnables. Mais il y en avoit de plus étendues où on leur faiſoit alleguer, „ que tout ce qu'ils avoient obſervé juſ-„ qu'alors, ne conſiſtoit qu'en certaines Cérémonies & Conſtitutions „ ordonnées par des Papes, ou par d'autres Puiſſances étrangeres: „ Qu'on n'avoit pris aucun ſoin de leur inſtruction, ni de reformer „ les divers abus qui avoient juſqu'alors regné dans leurs Monaſteres; „ mais que deſirant de vivre dorénavant, ſelon la Règle enſeignée „ par J. Chriſt, & par ſes Evangeliſtes & Apôtres, ils croyoient „ qu'il étoit expédient pour eux, d'être gouvernez par le Roi, leur „ Chef ſuprême ſur la Terre: Que, par cette raiſon, ils ſe remettoient à ſa clémence, & lui reſignoient leurs Maiſons avec tout „ ce qu'ils poſſedoient, en quoi qu'il pût conſiſter: Qu'ils le ſupplioient de leur accorder à chacun, une penſion pour leur ſubſiſtance, & une licence expreſſe pour pouvoir prendre l'habit ſéculier, & pour recevoir des Bénéfices comme les autres Eccléſiaſtiques ". On faiſoit dire à d'autres, „ qu'ils avoient conſideré, „ que le Chriſtianisme ne conſiſtoit pas dans la pratique de certaines „ Cérémonies, à porter des Habits blancs, gris, ou noirs, & à faire „ certains Signes de tête, à porter une Ceinture de corde avec de „ gros nœuds, & autres ſemblables choſes dans leſquelles ils avoient „ été inſtruits & ſéduits; mais que la véritable maniere de ſervir „ Dieu avoit été enſeignée dans l'Evangile. C'eſt pourquoi, voulant à l'avenir ſuivre cette bonne Règle, ils ſe ſoumettoient au ſuprême Chef de l'Egliſe Anglicane, & renonçant à toutes Superſtitions & Traditions étrangeres, ils reſignoient leurs Monaſteres au „ Roi, avec tous les biens qui appartenoient à leur Communauté ". D'autres reſignoient leurs Maiſons par voye d'accord & de convention entre eux & le Roi, pour les cauſes ſpécifiées dans l'Acte même. Mais on ne trouve dans le Recueil aucun des Actes de cette eſpece, tout au long, où l'on puiſſe voir quelques-unes de ces cauſes. On peut ſeulement recueillir de ce que certains Auteurs en ont dit, que ces cauſes étoient, ou que ces Monaſteres étoient accablez de dettes,

Reſignation des Monaſteres entre les mains du Roi.

Motifs ſuppoſez de ces Reſignations.

HENRI VIII. 1539.

ou que les revenus en avoient été mal adminiſtrez, ou qu'il s'y étoit commis des crimes dignes d'une ſévere punition, de laquelle ils étoient exemptez en faveur de cette Reſignation. Quoi qu'il en ſoit, le Roi ayant pris la réſolution de ſupprimer tous les Monaſteres à quelque prix que ce fût, la réſiſtance des Abbez, des Prieurs & des Moines, auroit été inutile. Ainſi, comprenant parfaitement, que, de gré ou de force, il falloit qu'ils ſe ſoumiſſent à ſa volonté, la plupart crurent qu'il valoit mieux le faire de bonne grace, & en tirer le meilleur parti qu'il ſeroit poſſible. L'Abbé, ou le Prieur, avec les principaux d'entre les Moines de chaque Maiſon, étant gagnez par avance, ou par des promeſſes, ou par des menaces, il étoit bien difficile que les autres euſſent aſſez de fermeté pour faire une réſiſtance inutile.

Au reſte, la premiere ſuppreſſion des petits Monaſteres s'étoit faite par un Acte de Parlement: mais le Roi voulut que celle-ci parût entierement volontaire; comme ſi les Abbez, les Prieurs & les Moines s'étoient portez d'eux-mêmes à lui reſigner leurs Maiſons. C'étoit pourtant une choſe ſi notoirement fauſſe, qu'il n'y avoit ni petit ni grand qui pût ignorer combien ces Reſignations étoient forcées. Il faut avouer qu'en cela Henri abuſoit d'une étrange maniere, de l'empire abſolu qu'il avoit acquis ſur ſes Sujets, dont aucun n'oſoit publiquement trouver à redire à ſa conduite, & encore moins, s'oppoſer ouvertement à ſes volontez. Il ne laiſſa pas néanmoins, d'uſer d'artifice pour leur faire recevoir la ſuppreſſion des Monaſteres avec moins de peine. Pendant que les Commiſſaires étoient occupez à recevoir les Reſignations, il convoqua le Parlement pour le 28. d'Avril. En même tems, il fit courir le bruit que le Royaume étoit ſur le point d'être envahi. Il confirma lui-même ce bruit en allant viſiter les côtes, en ordonnant de conſtruire des Forts & des Redoutes en divers endroits, & en donnant des ordres preſſans pour préparer une Flotte, & pour faire tenir les Troupes prêtes à marcher au premier commandement. Le but de toutes ces démarches étoit de faire comprendre au Peuple, que le Parlement ſeroit obligé d'impoſer de grandes Taxes pour réſiſter à cette prétendue invaſion: mais que le Roi acquerant un revenu conſiderable par la ſuppreſſion des Monaſteres, n'auroit pas beſoin de ſubſide.

Artifice du Roi pour faire recevoir ces ſuppreſſions.

Le revenu des Maiſons Religieuſes ſupprimées montoit à cent-ſoixante & un mille livres ſterling, ſelon le prix des dernieres Fermes qui en avoient été faites. Mais il faut remarquer, que les Abbez & les Prieurs ayant prévu ce qui arrivoit, les avoient extraordinairement rabaiſſées, & s'étoient fait donner de l'argent en ſecret par les Fermiers, afin d'avoir dequoi ſubſiſter quand ils ſeroient hors de leurs Maiſons. Le Roi feignit de n'y prendre pas garde, étant au contraire bien aiſe que le Peuple n'eût pas de connoiſſance de tout le profit qu'il tiroit de ces ſuppreſſions. Outre les revenus des Terres appartenant aux Mo-

Revenus des Monaſteres ſupprimez. *Hiſt. de la Reformat.*

Monaſteres, le Roi profita encore d'un fonds très conſiderable des Egliſes, des Meubles, du Plomb, des Cloches, des matériaux, qu'il ne jugea pas à propos de faire évaluer. Mais on en peut juger par ce ſeul Article. C'eſt que dans la ſeule Abbaye de S. Edmond-bury, il ſe trouva pour cinq-mille marcs d'or ou d'argent en maſſe. HENRI VIII. 1539.

La ruïne des Moines fut un grand ſujet de joye & de triomphe pour ceux qui avoient déja embraſſé la Reformation, ou qui ſouhaitoient qu'elle pût être embraſſée ſans risque. Mais ils n'eurent pas longtems ſujet de ſe réjoüir. Henri, voulant faire voir qu'en aboliſſant l'autorité du Pape, & en détruiſant les Monaſteres dans ſon Royaume, il n'avoit pas changé de Religion, en donna bien-tôt une preuve indubitable. Le Parlement s'étant aſſemblé le 28. d'Avril, fit d'abord, par la direction de la Cour, une Loi intitulée: *Statut pour examiner la diverſité d'opinions ſur certains Articles de la Religion Chretienne.* C'eſt cette Loi, qui eſt plus généralement connue ſous le nom de *Loi des ſix Articles*, & à laquelle on a donné avec raiſon le nom de *Statut de Sang.* La peine du feu ou du gibet étoit ordonnée contre ceux,

Henri veut faire voir qu'il ne prétend pas changer la Religion.

Parlement.

Loi des ſix Articles.

1. Qui de bouche, ou par écrit, nieroient la Tranſſubſtantiation.

2. Qui ſoutiendroient la néceſſité de la Communion ſous les deux Eſpeces;

3. Ou qu'il étoit permis aux Prêtres de ſe marier;

4. Ou qu'on peut violer le vœu de Chaſteté;

5. Ou que les Meſſes privées ſont inutiles;

6. Ou enfin, que la Confeſſion auriculaire n'eſt pas néceſſaire pour le ſalut.

Par cette Loi & par quelques autres précedentes, qui fixoient ce qu'on devoit croire en matiere de Religion, tous les Sujets ſe trouverent presque également expoſez aux peines qu'elles ordonnoient. En effet, cette derniere Loi, & celles qui avoient été faites auparavant contre l'autorité du Pape, contenoient bien la croyance du Roi, mais non pas celle du Royaume. A peine ſe trouvoit-il quelqu'un en Angleterre qui ne crût ou plus ou moins; & cependant, perſonne n'oſoit s'en écarter ouvertement ni à droite ni à gauche. Ce furent pourtant les Reformez qui en ſouffrirent le plus. Auſſi avoit-elle été faite contre eux. C'étoit Gardiner, Evêque de Wincheſter, qui en étoit le véritable auteur. Il avoit fait entendre au Roi, que c'étoit le ſeul moyen d'empêcher qu'il ne ſe formât une Ligue contre lui: Que ce qu'il avoit aboli n'étant pas eſſentiel à la Religion, & n'étant pas regardé comme tel par la plupart des Chretiens, perſonne de bon-ſens ne pourroit le croire hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces ſix Articles, qui diſtinguoient eſſentiellement les vrais Catholiques de tous les Sectaires & Novateurs. C'étoit véritablement prendre le Roi par ſon foible. Mais, outre ce motif, le Roi en avoit un autre qui n'étoit

Les Loix ſur la Religion ſervent à augmenter la puiſſance du Roi.

Gardiner auteur des ſix Articles.

HENRI VIII. 1539.

toit pas moins puiſſant. C'eſt qu'en ajoutant cette Loi à celles qui étoient déja faites contre le Pape, il rendoit ſes Sujets tellement dépendans de lui, qu'il ne s'en trouvoit presque aucun qui ne fût exposé à de fâcheuſes recherches. Ainſi les Partiſans du Pape, & les Reformez, étoient également ſous ſa main. Par conſéquent, ils avoient également à prendre garde de ne le choquer en rien, mais au contraire, de ſe ſoumettre aveuglément à ſa volonté. Cranmer ſut le ſeul qui oſa ouvertement, & pendant trois jours de ſuite, s'oppoſer à cette Loi, avant qu'elle eût paſſé au Parlement. Mais dès qu'elle eut reçu le ſceau de l'Autorité publique, il envoya ſa Femme en Allemagne, en attendant un meilleur tems.

Cranmer s'y oppoſe inutilement.

Par une autre Loi, le Parlement accorda au Roi les biens des Monaſteres, qu'on ſuppoſoit lui avoir été reſignez volontairement. Ainſi, ce Statut fut plutôt une approbation & une confirmation de ce qui avoit été fait, qu'une Ordonnance pour la ſuppreſſion des Monaſteres. Comme le Roi avoit fait entendre, que ſon deſſein étoit d'employer les revenus qu'il avoit acquis à des fondations utiles à la Religion, le Parlement fit un autre Statut pour lui accorder la liberté d'ériger quelques nouveaux Evêchez.

Le Parlement donne au Roi les biens des Monaſteres.

Acte pour l'érection de quelques nouveaux Evêchez.

Jamais Parlement ne fut plus dévoué aux volontez du Roi, que celui-ci. Il ne ſe contentoit pas de donner ſon approbation à tout ce que le Roi avoit fait, mais encore à tout ce qu'il pourroit faire à l'avenir. Par un Statut qu'il fit pendant cette Séance, il ordonna qu'on rendroit aux Proclamations du Roi, ou aux ordres du Conſeil pendant une Minorité, la même obeïſſance qu'aux Actes de Parlement. Le prétexte de ce Statut étoit pris de ce qu'il pouvoit arriver des cas, où le Roi n'avoit pas le tems d'aſſembler un Parlement, & où pourtant il étoit néceſſaire pour le bien du Royaume que ſes ordres fuſſent exécutez, ſans quoi il étoit dangereux de tomber dans de grands inconvéniens. Ainſi, pour éviter un inconvénient poſſible, mais pourtant rare, on tomboit dans un autre qui étoit bien plus important, en donnant au Souverain une autorité deſpotique. En effet, ſi ſes ordres devoient être ſuivis ſans qu'il eût la concurrence du Parlement, il n'avoit que faire d'en aſſembler s'il ne le jugeoit pas à propos. Il eſt vrai, qu'il y avoit dans ce Statut certaines limitations, comme, que perſonne ne pourroit être privé de la vie ou de ſes biens, en vertu d'une Proclamation du Roi, & qu'elle ne pourroit ni violer ni abolir les Loix déja faites: mais ces limitations étoient exprimées en termes ſi ambigus, qu'il étoit facile au Roi de les éluder. On fit valoir ce Statut ſous le Regne d'Edouard VI. pour établir la Reformation pendant la Minorité du Roi.

Statut extraordinaire pour augmenter le pouvoir du Roi.

Dans la même Séance, le Parlement fit un Statut pour règler le rang de la Nobleſſe, dans lequel Cromwell, Vicegérent du Roi dans

Autre pour règler le rang de la Nobleſſe.

les

les affaires Eccléſiaſtiques, quoique Fils d'un Serrurier, obtint la premiere place, immédiatement après les Princes du Sang. HENRI VIII. 1539.

Enfin, le Parlement confirma la Sentence de mort donnée contre le Marquis d'Exceter, & les autres qui avoient été exécutez pour avoir eu correspondance avec le Cardinal Polus. De plus, il condamna pour le même ſujet la Comteſſe de Salisburi, Mere de ce Cardinal, & la Marquiſe d'Exceter, ſans les admettre à aucune juſtification. Ce dernier Acte trouva de grandes oppoſitions dans le Parlement, pluſieurs objectant que c'étoit violer toutes ſortes de Droits, que de condamner des gens ſans les entendre. Mais Cromwell ayant fait venir les Juges du Royaume chez lui, leur demanda ſi le Parlement pouvoit condamner des gens accuſez, ſans écouter leurs défenſes. Les Juges répondirent, que cette queſtion étoit délicate & très dangereuſe: Que l'Equité, la Juſtice & toutes ſortes de Loix, demandoient que des accuſez fuſſent admis à ſe défendre: Que néanmoins, le Parlement étant la ſuprême Cour du Royaume, de laquelle il ne pouvoit y avoir d'Appel, perſonne n'étoit en droit de conteſter la validité de ſes Sentences, de quelque nature qu'elles fuſſent. C'étoit dire par un détour, qu'en cela le Parlement commettroit une injuſtice, dont perſonne ne pouvoit lui faire rendre compte. Cromwell ayant rapporté au Parlement l'opinion des Juges, ces deux Dames du Sang Royal furent condamnées à mort, par une Sentence qui formoit un Préjugé le plus pernicieux qu'on eût jamais vu en Angleterre, & qui fut funeſte à ſon auteur, comme on le verra dans la ſuite. Cependant, le Roi accorda un pardon abſolu à la Marquiſe d'Exceter, & un repit à la Comteſſe de Salisburi, qui ne fut exécutée que deux ans après. Ainſi le Roi acqueroit tous les jours quelque nouveau degré d'autorité. On pourroit dire que c'étoit ſans uſurpation, puiſque le Parlement la lui accordoit, ſi les conjonctures du tems n'euſſent pas rendu le Parlement même eſclave de ſes volontez.

La Sentence contre le Marquis d'Exceter & autres exécutez eſt confirmée.

La Comteſſe de Salisburi, & la Marquiſe d'Exceter, ſont condamnées ſans avoir la liberté de ſe défendre.

Act. Publ. T. XIV. pag. 652. 1. Decemb.

Cranmer s'étoit fortement oppoſé à la Loi des ſix Articles, & une pareille oppoſition auroit infailliblement cauſé la disgrace de tout autre que de ce Prélat. Mais le Roi avoit pour lui une eſtime qui ne pouvoit être que difficilement alterée, parce qu'il étoit perſuadé que l'Archevêque n'agiſſoit que ſelon les mouvemens de ſa conſcience, au-lieu qu'il avoit une idée toute contraire de ſes autres Miniſtres & Courtiſans. La complaiſance aveugle qu'ils avoient pour lui, ne ſervoit qu'à leur attirer ſon mépris, quoiqu'il ne fût pas fâché de tirer avantage de leur lâcheté. Ainſi, ayant une véritable eſtime & une ſincere affection pour Cranmer, & jugeant qu'il ne pouvoit qu'être très mortifié de ce que le Statut avoit paſſé contre ſon avis, & qu'il devoit même être dans la crainte de lui avoit déplu par ſes oppoſitions, il lui envoya le Duc de Norfolck pour le raſſurer, & lui fit dire qu'il étoit toujours le même à ſon égard. Cranmer reçut avec beaucoup de reconnoiſſance ce témoignage de l'eſtime & de la bonté

Le Roi prend ſoin de raſſurer Cranmer.

HENRI VIII. 1539.

du Roi. Quelque tems après, le Roi lui parla lui-même de la Loi des ſix Articles, & ne trouva pas mauvais qu'il lui expliquât les raiſons qui l'avoient porté à s'y oppoſer. Il lui ordonna même de les mettre par écrit, quoique, par le Statut même, ce fût un crime digne du feu. Mais Cranmer, ſe confiant à l'équité du Roi, ne laiſſa pas de faire ſur ce ſujet un Mémoire, qu'il avoit deſſein de lui donner. Cet Ecrit s'étant perdu par un accident, fut trouvé par un homme qui alloit le porter au Roi, ſi Cromwell ne l'en eût empêché. Le Docteur Burnet fait regarder cette avanture comme un danger extrême, dont Cranmer avoit échapé par un bonheur inesperé. Mais, puisque le Roi lui-même lui avoit ordonné de compoſer cet Ecrit, il ſemble que le danger n'étoit pas ſi grand, à moins qu'on ne veuille ſuppoſer que le Roi l'auroit condamné ſans l'entendre. Mais ce n'eſt qu'une conjecture, qui ſe détruit même par l'eſtime particuliere que le Roi avoit pour lui.

Il lui ordonne d'écrire les raiſons de ſon oppoſition aux ſix Articles. *Hiſt. de la Reformation.*

Shaxton Evêque de Salisburi, & *Latimer* de Worceſter, ne furent pas traitez ſi favorablement. Comme ils ne pouvoient ſe réſoudre à donner leur approbation à la Loi des ſix Articles, ils crurent qu'en quittant leurs Evêchez, ils ſeroient moins expoſez aux attaques de leurs ennemis. Mais ils n'en furent pas quittes à ſi bon marché. Ils n'eurent pas plutôt mis l'Acte de Reſignation entre les mains du Roi, qu'ils furent accuſez d'avoir des ſentimens contraires aux ſix Articles, & envoyez à la Tour.

Shaxton & Latimer quittent leurs Evêchez, & ſont envoyez à la Tour.

Dès que le Parlement fut ſéparé, le Roi envoya des Commiſſaires dans les diverſes Provinces du Royaume, pour faire des recherches de ceux qui condamnoient les ſix Articles, étant réſolu de faire exécuter le Statut à toute rigueur. Comme Cromwell & Cranmer ne pouvoient qu'être ſuſpects dans cette affaire, les ennemis de la Reformation firent aiſément comprendre au Roi, que ce ſeroit travailler en vain, que de les charger du ſoin de nommer les Commiſſaires qui devoient être employez à faire ces perquiſitions. En effet, des gens qui s'étoient fortement oppoſez au Statut, n'étoient gueres propres à le faire exécuter de la maniere que le Roi le ſouhaitoit. On nomma donc des gens du Parti contraire, qui exécuterent leurs ordres avec un excès de zèle, ou de paſſion, qui fit échouer les deſſeins de ceux qui les employoient. Dans la ſeule Ville de Londres, il y eut, en peu de jours, plus de cinq-cens perſonnes d'empriſonnées pour ce ſujet. On fit même voir au Roi, que, contre ſon intention, les Commiſſaires avoient tendu des pieges à la plupart de ces priſonniers, pour les engager à découvrir des ſentimens qu'ils avoient deſſein de tenir ſecrets, par obeïſſance aux Loix. D'ailleurs, puisqu'en ſi peu de tems, un ſi grand nombre de gens avoient été empriſonnez dans Londres, il étoit aiſé de juger ce qu'il pourroit y en avoir dans tout le reſte du Royaume, & combien une ſi rigoureuſe perquiſition pouvoit avoir de fâcheuſes ſuites, puisqu'elle devoit cauſer la mort à une infinité de

Recherche de ceux qui rejettent les ſix Articles.

gens

gens de tout âge & de tout ſexe. C'eſt ce que le Chancelier, qui n'étoit pas ennemi de la Reformation, repréſenta vivement au Roi, & par là, il obtint un pardon abſolu pour tous ceux qui avoient été mis en priſon. Depuis ce tems-là, jusqu'à la mort de Cromwell, l'exécution du Statut des ſix Articles demeura comme en ſuſpens, quoiqu'il ſubſiſtât toujours, enſorte qu'il ne tenoit qu'au Roi de le faire exécuter. Ainſi tout ſe règloit par la volonté du Roi, qui preſſoit l'exécution des Loix, ou qui ſe relâchoit, ſelon le tems & les perſonnes. C'eſt ce qui lui attiroit une complaiſance aveugle de la part des deux Partis, chacun ayant à craindre ſa propre ruïne, ſelon l'humeur & la diſpoſition où le Roi ſe trouvoit. Il eſt certain que ceux qui deſiroient la Reformation, étoient contraints de feindre qu'ils approuvoient bien des choſes qu'ils déteſtoient en leurs cœurs; & que Cromwell & Cranmer, qui avoient le plus d'accès auprès du Roi, n'oſoient le preſſer qu'indirectement d'avancer l'ouvrage qui étoit déja commencé. C'étoit par là qu'ils ſe maintenoient en crédit, & qu'ils ſe mettoient en état de rendre, de tems en tems, de bons ſervices à leur Parti. Leurs adverſaires ſuivoient la même route, & alloient encore plus loin dans la complaiſance qu'ils avoient pour le Roi, ſachant bien que c'étoit le ſeul moyen de gagner ſa confiance. Bonner Evêque de Londres, quoique Partiſan du Pape, & convaincu que le Roi n'avoit aucune autorité ſpirituelle, ne laiſſa pas de recevoir de lui des Lettres Patentes qui lui adjugeoient tant le Spirituel que le Temporel de ſon Evêché, *durant ſon bon-plaiſir*. Après cela il ne faut pas être ſurpris de l'excès d'autorité que le Roi acqueroit de jour en jour, puiſque tout le monde à l'envi affectoit de ſe ſoumettre à ſa volonté. Gardiner, Evêque de Wincheſter, étoit un des Chefs du Parti de l'ancienne Religion, à laquelle il rendoit de grands ſervices, par une diſſimulation outrée. Il faiſoit paroitre un zèle extrême à faire exécuter, tant le Statut des ſix Articles, que ceux qui avoient été faits contre le Pape. Ce fut par là qu'il ſe maintint en crédit, quoiqu'au fond, le Roi eût peu d'eſtime pour lui.

HENRI VIII. 1539.

Le Roi leur pardonne.

Complaiſance extrême des deux Partis pour le Roi.

Hiſt. de la Reformation.

La ſuppreſſion actuelle des Monaſteres fut commencée & finie dans le cours de cette année. Les Commiſſaires que le Roi avoit nommez pour cela, règlerent tout ce qui en dépendoit. Ils adjugerent une certaine ſubſiſtance aux Abbez, aux Prieurs, aux Moines & aux Religieuſes. Ils firent faire l'eſtimation de l'Argenterie, des Meubles, des Ornemens des Prêtres, des Autels, des Égliſes, & ordonnerent quelles Maiſons ſeroient démolies, & quelles ſeroient conſervées. J'ai déja dit, que les revenus de tous les Monaſteres ſupprimez montoient à cent-ſoixante & un mille livres ſterling. Mais s'il eſt vrai que cette eſtimation ne fut faite que ſur le pied des dernieres Fermes, & que celles-ci ne produiſoient que la dixieme partie de la véritable valeur, comme quelques-uns l'aſſurent, il s'enſuit que ces revenus alloient à plus de ſeize-cens-mille livres ſterling, outre l'argent comptant

Eſtimation de ce que produiſit la ſuppreſſion des Monaſteres.

Myl. Herbert.

Hiſt. de la Reformation.

HENRI VIII. 1539.

que le Roi tira de la vente des effets. Il y avoit là dequoi faire de belles fondations, utiles à la Religion & à l'Etat, ſi tout ce bien avoit été employé à cet uſage. Il ſembloit d'abord que le Roi en eût formé le deſſein. C'étoit même ce qui avoit ſervi de principal fondement à la ſuppreſſion des Monaſteres. Mais l'avidité des Courtiſans & des Favoris, ne permit d'en employer qu'une très petite partie à des choſes utiles ou néceſſaires. Henri avoit d'abord réſolu de fonder dix-huit nouveaux Evêchez: mais à meſure que l'argent ſe diſſipoit, il trouvoit des raiſons pour réduire ces fondations à un plus petit nombre. Enfin, il ſe contenta d'en fonder ſix, & d'établir des Chanoines dans certaines Egliſes Cathédrales que les Moines avoient poſſedées. A tout cela il n'employa qu'un revenu de huit-mille livres ſterling. Il ſe ſervit auſſi d'une partie des biens nouvellement acquis, à faire fortifier quelques Places maritimes; & tout le reſte fut prodigué en gratifications, ou en autres dépenſes peu néceſſaires. Cela fut cauſe qu'il ne put éviter le blâme d'avoir pillé les biens de l'Egliſe: au-lieu que s'il eût employé la meilleure partie de ces revenus à des choſes utiles à la Religion & au Royaume, il ſe ſeroit attiré les bénédictions de ſes Sujets & de leur Poſterité. Quant au Parlement, il ne peut être excuſé d'avoir mis tant de biens deſtinez à des uſages religieux, entre les mains du Roi, ſans prendre aucune précaution pour l'emploi qui en devoit être fait. Ce n'eſt pas ici une petite preuve de ce qui a été déja remarqué, que les Parlemens ne s'aſſembloient ſous ce Regne, que pour ſervir d'inſtrumens à contenter les paſſions du Roi, ſans jamais examiner ni les motifs ni les conſéquences de ce qu'il exigeoit d'eux. Henri avoit auſſi formé le projet de fonder un College pour y faire étudier les jeunes-gens, afin qu'ils ſe rendiſſent capables de ſervir l'Etat, ſoit dans les Ambaſſades, ſoit dans les autres affaires du Gouvernement. Mais ce deſſein échoua comme bien d'autres, parce que le Roi ayant vendu les Terres des Monaſteres ſupprimez, il lui étoit trop fâcheux d'employer à de pareils uſages, l'argent comptant qui provenoit de cette vente. Il aimoit mieux s'en ſervir ou pour ſes plaiſirs, ou pour faire des liberalitez à des Courtiſans, qui uſoient de toutes ſortes d'artifices, de complaiſances, & de lâchetez, pour ſe procurer quelque partie de ces immenſes tréſors.

Le Roi n'en employe que peu à de bons uſages.

Remarque ſur la conduite du Parlement.

Pendant que Henri étoit occupé à ces affaires domeſtiques, il ne laiſſoit pas de faire attention à ce qui ſe paſſoit hors de ſon Royaume. L'Empereur avoit feint, l'année précedente, d'avoir une ſerme intention d'accommoder les differens de Religion, qui cauſoient des troubles en Allemagne. Mais ce n'étoit que pour tirer de l'argent des Proteſtans, afin de l'employer à la Guerre contre les Turcs. Il prétendoit que ſur la ſimple eſperance qu'il vouloit bien leur donner, qu'enfin il remedieroit à leurs Griefs, ils s'épuiſaſſent en ſa faveur d'hommes & d'argent, & que par cela même, ils ſe rendiſſent moins

Les Proteſtans d'Allemagne évitent les pieges de l'Empereur, *Sleidan.*

moins redoutables. Mais les Proteſtans ne voulurent pas ſe laiſſer duper jusqu'à ce point. Ils répondirent nettement à la demande qu'on leur faiſoit de ſa part, qu'ils ne pouvoient rien faire pour lui, avant que d'avoir des ſuretez ſuffiſantes qu'on les laiſſeroit en Paix. HENRI VIII. 1539.

Henri, voyant que la rupture entre l'Empereur & les Proteſtans n'étoit pas fort éloignée, envoya de nouveaux Ambaſſadeurs en Allemagne pour fortifier les réſolutions de la Ligue de Smalcalde, en lui faiſant eſperer qu'il y entreroit, & qu'il s'en déclareroit Protecteur. Mais les Allemans avoient déja pénetré ſon intention, qui n'étoit que de les amuſer, afin de faire toujours craindre à l'Empereur, qu'il ne s'unît avec eux. Ils répondirent donc comme ils avoient déja répondu une autre fois, que l'unique deſſein de leur Ligue étoit de maintenir la Confeſſion d'Augsbourg, & que ſi le Roi refuſoit de recevoir cette Confeſſion, il étoit inutile de traiter ſur d'autres Articles: Que d'ailleurs, ils ne pouvoient apprendre qu'avec un extrême déplaiſir, qu'il perſécutoit dans ſon Royaume, ceux qui tenoient les mêmes opinions qu'eux ſur divers points de Religion; & qu'ainſi, pendant qu'il laiſſeroit ſubſiſter la Loi des ſix Articles, il n'y avoit aucune apparence qu'il eût véritablement intention de s'unir avec eux. Melanchthon lui écrivit même une Lettre extremement forte, quoique très reſpectueuſe, pour lui faire voir l'injuſtice de cette Loi. & ceux de Henri. *Myl. Herbert.*

Henri, ſous qui tout plioit dans ſon Royaume, & qui faiſoit paſſer toutes ſes volontez en Loi, ſe trouva choqué de la fermeté des Princes Allemans. D'un autre côté, Gardiner, qui craignoit ſur toutes choſes l'union du Roi avec la Ligue de Smalcalde, ne manqua pas de ſe ſervir de cette occaſion pour l'en détourner, en flatant ſa vanité. Il lui repréſenta, qu'il étoit fort étrange que de petits Souverains vouluſſent ſervir de modele à un grand Monarque, & prétendiſſent preſcrire au Prince le plus éclairé qu'il y eût alors en Europe, ce qu'il devoit croire par rapport à la Religion. Il ajouta, que, quelque ſemblant qu'en fiſſent les Proteſtans, ils ne pourroient jamais ſe réſoudre à approuver ſa Supremacie en Angleterre, parce que par là, ils s'engageroient tacitement à reconnoitre que l'Empereur avoit le même droit en Allemagne. Son raiſonnement étoit faux, puiſqu'il y avoit une grande difference entre l'autorité que le Roi avoit ſur les Anglois ſes Sujets, & celle que l'Empereur pouvoit prétendre ſur les Souverains & ſur les Villes libres d'Allemagne. Cependant, il ne laiſſa pas de parvenir au but qu'il s'étoit propoſé, c'eſt à dire, de faire naitre de la froideur entre le Roi & les Proteſtans. Gardiner détourne le Roi du deſſein de s'unir avec les Proteſtans. *Hiſt. de la Reformation.*

Les artifices de Gardiner auroient pu être plus préjudiciables à la Reformation, ſi, d'un autre côté, les Reformateurs n'euſſent eu une contre-batterie, dont ils faiſoient un merveilleux uſage. Le Roi étoit jaloux de ſa Supremacie d'une telle maniere, qu'il ne négligeoit rien On met des Bibles dans les Egliſes.

HENRI VIII. 1539.

rien de ce qui pouvoit ſervir à la maintenir. Véritablement, l'autorité abſolue qu'il avoit acquiſe ſur ſes Sujets, faiſoit qu'il ne trouvoit plus de contrediſans; mais il ſouhaitoit ſur toutes choſes, que le Peuple fût convaincu de la juſtice de ce droit. C'étoit de là que les Reformateurs prenoient occaſion de lui remontrer, qu'il n'y avoit que la lecture de l'Ecriture Sainte, qui pût desabuſer le Peuple de la fauſſe opinion qu'il avoit conçue de l'autorité du Pape. Par là, ils avoient déja obtenu, qu'il y auroit dans chaque Egliſe une Bible attachée avec une chaine, afin que chacun eût la liberté de l'aller lire. Mais, comme beaucoup de gens faiſoient difficulté de ſe rendre aſſidus à cette lecture, en préſence de tout le monde, de peur de ſe rendre ſuspects d'Héréſie, Cranmer, ayant trouvé une occaſion favorable, repréſenta au Roi, qu'il étoit néceſſaire de donner à ſes Sujets, la permiſſion d'avoir la Bible dans leurs Maiſons. Il lui fit comprendre, que chacun ayant la liberté de la lire, ſe convaincroit aiſément que la prétendue autorité du Pape n'avoit aucun fondement dans la Parole de Dieu. C'étoit là une ruſe innocente, pour procurer au Peuple la facilité de s'inſtruire lui-même ſur beaucoup d'autres Articles, quoique le Roi ne fit attention qu'à un ſeul. Gardiner comprit aiſément la conſéquence de ce que l'Archevêque demandoit, & voyant bien que le Roi avoit du panchant à l'accorder, il mit tout en uſage pour parer ce coup. Il disputa ſur ce ſujet contre Cranmer, en préſence du Roi, qui les écouta fort attentivement. Enfin, trouvant dans les raiſons de l'Archevêque, une ſolidité qu'il n'appercevoit point dans celles de ſon adverſaire, il ſe leva brusquement en diſant à Gardiner, qu'un Novice comme lui, ne devoit pas ſe meſurer avec un Général d'une expérience conſommée. Peu de tems après, il publia une Proclamation, dans laquelle il diſoit, qu'il vouloit bien permettre à ſes Sujets de s'inſtruire des véritez de la Religion dans la Parole de Dieu, & que pour cet effet, il auroit ſoin de leur mettre entre les mais une exacte Traduction de la Bible. Il ajoutoit pourtant, pour prévenir les inconvéniens qui pourroient naitre de la diverſité des Verſions, une défenſe aux Libraires de vendre d'autres Bibles que celles qui ſeroient approuvées par le Vicegérent.

Gardiner s'efforce en vain de l'empêcher.

Proclamation touchant la Bible.

Act. Publ. T. XIV. p. 650. 14. Novemb.

L'Empereur traverſe la France pour ſe rendre à Gand.

Sur la fin de cette année, on vit un nouvel effet de la confiance mutuelle qui paroiſſoit entre Charles-Quint, & François I. Les Gantois s'étant mutinez à cauſe d'une impoſition miſe ſur le Vin par le Gouverneur des Païs-Bas, s'adreſſerent au Roi de France, pour implorer ſa protection, & lui offrirent même de ſe ranger ſous ſon obeïſſance. Mais il ne jugea pas à propos d'accepter leurs offres. Au contraire, il informa l'Empereur de ce qui ſe tramoit contre lui. Cela paroit aſſez ſurprenant, vu que jusqu'alors il ne s'étoit pas piqué d'une grande généroſité envers ce Monarque. Mais la raiſon de cette conduite étoit, que l'Empereur le leurroit toujours de l'eſperance qu'il lui rendroit le Duché de Milan, & par là, il lui ôtoit

la

la penſée de le recouvrer par les armes. Quoi qu'il en ſoit, la préſence de l'Empereur en Flandre étant ſeule capable d'appaiſer la ſédition de Gand, il ſe trouvoit aſſez embaraſſé ſur le moyen de s'y rendre avec la promptitude néceſſaire. La Mer étoit dangereuſe, tant à cauſe de la ſaiſon, que parce qu'il n'avoit pas de Flotte prête pour l'eſcorter. Le paſſage par l'Italie n'étoit pas plus aſſuré, parce qu'il ne pouvoit enſuite traverſer l'Allemagne, ſans paſſer par les Terres des Princes Proteſtans. Il ne reſtoit plus qu'à paſſer par la France, à quoi il ſe détermina, quoique ce Royaume ne lui fût pas moins ſuſpect que l'Allemagne. Mais il eſpera qu'il amuſeroit le Roi par le moyen du Duché de Milan, comme il le fit effectivement. Il ſe mit donc en chemin, & entra en France avec peu de ſuite, ſur l'aſſurance d'un ſimple ſaufconduit. Il refuſa même de recevoir en ôtage le Dauphin & le Duc d'Orleans ſon Frere, qui allerent le recevoir à Bayonne, & lui offrirent de demeurer en Eſpagne, pendant qu'il ſeroit ſur les Terres du Roi. Par-tout où il paſſa, on lui fit les mêmes honneurs qu'au Roi même, & il ſe rendit à Paris le 1. de Janvier 1540. HENRI VIII. 1540.

Le Mariage de Henri avec Anne de Cleves s'étant enfin conclu par les ſoins de Cromwell, qui avoit été chargé de cette Négociation, la Princeſſe arriva en Angleterre ſur la fin de l'année 1539, dans le même tems que l'Empereur traverſoit la France pour ſe rendre dans les Païs-Bas. Henri ayant reçu la nouvelle qu'elle étoit arrivée à Rocheſter, s'y rendit *incognito*, ayant beaucoup d'impatience de voir ſi on ne l'avoit point trompé. Mais, à ſon regret, il la trouva très differente de ce que ſon Portrait, fait par *Holbein*, lui avoit fait eſperer. Cette premiere vue produiſit en lui un tel dégoût pour cette Princeſſe, que, dès ce moment, il auroit rompu ſon Mariage, ſi de fortes raiſons ne l'en euſſent empêché. Les mêmes cauſes qui l'avoient fait conclure ſubſiſtoient, & il y en avoit encore d'autres qui l'obligeoient à le conſommer. Le Duc de Cleves étoit voiſin de l'Empereur dans les Païs Bas, & prétendoit auſſi bien que lui au Duché de Gueldre, après la mort du Duc de ce nom. Par conſéquent, en cas de Guerre entre l'Empereur & l'Angleterre, ce Prince pouvoit faire, en ce Païs-là, une diverſion très embaraſſante pour l'Empereur. D'un autre côté, il avoit une Sœur mariée avec le Duc de Saxe, Chef de la Ligue de Smalcalde, avec laquelle il étoit très important au Roi de s'entretenir en bonne union. Mais il y avoit encore plus. C'eſt que l'Empereur, qui étoit alors en France, travailloit de tout ſon pouvoir à détacher François I. des interêts de l'Angleterre. Henri avoit même des avis ſecrets, que c'étoit à ce prix que l'Empereur offroit de donner le Duché de Milan au Duc d'Orleans. Si donc, dans une pareille conjoncture, il eût renvoyé la Princeſſe de Cleves ſans l'épouſer, il couroit risque de ſe brouiller entierement avec les Princes de Smalcalde, dans un tems où il ſe voyoit ſur le point d'être abandonné du Roi de France, qui oublioit peu à peu

Le Mariage du Roi avec Anne de Cleves eſt conclu.

Myl. Herbert. Elle arrive en Angleterre.

Le Roi en eſt mal ſatisfait.

HENRI VIII. 1540.

les ſecours qu'il avoit reçus de lui dans ſes beſoins les plus preſſans. Ainſi, en déplorant ſon malheur, de ſe voir obligé d'épouſer une Princeſſe pour laquelle il avoit conçu de l'averſion, il ſe réſolut à faire ce ſacrifice le 6. de Janvier 1540. Mais il en fut encore moins ſatisfait, après l'avoir épouſée, qu'il ne l'avoit été auparavant, & dès ce tems-là même, il réſolut de faire Divorce avec elle. Il diſſimula pourtant ſes ſentimens autant qu'il lui fut poſſible, quoiqu'il fût facile à tout le monde de s'appercevoir du chagrin qui le rongeoit. Cromwell, qui l'avoit engagé à ce Mariage, ne tarda pas longtems à éprouver les effets de ſon reſſentiment, quoique le Roi prît un grand ſoin de le lui cacher.

Il l'épouſe pourtant,

& en veut du mal à Cromwell.

Parlement. *Hiſt. de la Reformat.*

Le Roi nomme des Commiſſaires pour examiner les Dogmes de la Religion.

Le Parlement s'étant aſſemblé le 12. d'Avril, Cromwell y fit un Diſcours pour informer les deux Chambres, que le Roi voyant avec un extrême chagrin tant de diviſion parmi ſes Sujets, ſur les matieres de Religion, avoit nommé des Commiſſaires pour examiner les Articles qui étoient en conteſtation, afin qu'on pût fixer la croyance, ſans aucun égard aux Partis, ſelon qu'on la trouveroit fondée dans la Parole de Dieu: Qu'il ſouhaitoit paſſionnément de donner à ſon Peuple la connoiſſance de la Vérité; mais qu'après cela, il étoit réſolu de faire punir ſans miſericorde, ceux qui auroient la préſomption de préferer leurs ſentimens particuliers à ceux dont on conviendroit. Les Commiſſaires nommez par le Roi furent approuvez, & eurent ordre de travailler à cet examen ſans retardement. Deux jours après, le Roi créa Cromwell Comte d'Eſſex.

Cromwell eſt créé Comte d'Eſſex.

L'Ordre des Chevaliers de St. Jean eſt ſupprimé. *Myl. Herbert.*

Dans cette Séance, le Parlement ſupprima l'Ordre des Chevaliers de St. Jean de Jeruſalem, qu'on appelle aujourdhui Chevaliers de Malthe. La dépendance où ils étoient du Pape & de l'Empereur, fut la cauſe ou le prétexte de leur ruïne. Il ne faut pas douter que l'envie de profiter de leurs dépouilles, ne portât auſſi le Roi à procurer leur ſuppreſſion. En effet, le Parlement lui donna tous leurs biens, comme il lui avoit donné ceux des Moines. Quoiqu'ils euſſent de grands revenus tant en Irlande qu'en Angleterre, le Roi n'employa pourtant que trois-mille livres ſterling pour leur entretien, après leur ſuppreſſion. Cette affaire étant finie, le Parlement fut prorogé juſqu'au 20. de Mai.

Diſgrace de Cromwell.

Peu de jours après, on vit s'élever contre Cromwell un orage qui, vrai-ſemblablement, avoit été ménagé quelque tems auparavant. Ce Miniſtre avoit beaucoup d'ennemis & d'envieux. Il étoit Fils d'un Maréchal ou d'un Serrurier, & quoique d'une naiſſance ſi abjecte, il ſe voyoit élevé à une très haute fortune, juſques-là, qu'il avoit la préſéance ſur tous les Seigneurs du Royaume, excepté les Princes du Sang. Toute la Nobleſſe lui portoit envie. Il avoit encore pour mortels ennemis, tous les Partiſans de Rome, qui le regardoient comme le premier auteur de la ſuppreſſion des Monaſteres, & comme un de ceux qui avoient le plus pouſſé le Roi à tous les changemens qu'il

avoit

HENRI VIII. 1540.

avoit faits dans la Religion. Parmi tous ceux-là, qui étoient en grand nombre, le Duc de Norfolck & Gardiner étoient ceux qui pouvoient le plus lui nuire, parce qu'ils avoient beaucoup d'accès auprès du Roi. Ces deux Courtisans s'étant apperçus de la froideur du Roi pour la nouvelle Reine, ne douterent point qu'il ne voulût du mal à Cromwell de l'avoir engagé à ce Mariage, & ils résolurent de se servir de cette occasion pour le perdre. Ils esperoient qu'après s'être défaits de lui, il ne leur seroit pas impossible de ménager un accommodement entre le Roi & l'Empereur, & ensuite, une reconciliation avec le Pape, à quoi Cromwell s'étoit toujours opposé de tout son pouvoir. Deux autres choses contribuerent aussi beaucoup à la ruïne de ce Ministre. Le Roi s'étoit toujours servi de lui pour entretenir sa correspondance avec la Ligue de Smalcalde, & pendant qu'il crut avoir besoin de cette Ligue, il ne put se passer de son secours. Mais s'étant enfin refroidi envers les Princes Allemans, comme je l'ai déja dit, & ayant connu que l'union qu'il craignoit entre Charles-Quint & François I. n'étoit qu'une chimere, & que par conséquent il n'auroit pas besoin de l'Allemagne, Cromwell lui devint moins utile. La seconde chose qui contribua encore au malheur de Cromwell, fut, que le Roi devint amoureux de Catherine Howard, Niece du Duc de Norfolck. Ce Seigneur voyant par là son crédit considerablement augmenté, sut bien s'en prévaloir pour procurer la ruïne du Ministre. Dès qu'il en trouva une occasion favorable, il représenta au Roi, „ qu'il y avoit „ beaucoup de mécontens dans le Royaume, & que les gens équita- „ bles ne pouvoient se persuader qu'un Prince tel que lui, eût voulu „ donner aucun sujet de mécontentement à son Peuple: Qu'ils infe- „ roient de là, qu'il falloit qu'il eût été mal servi de ses Ministres, qui „ sans doute avoient abusé de sa confiance: Que comme c'étoit uni- „ quement par rapport à la Religion que le Peuple paroissoit mal sa- „ tisfait, il étoit naturel de juger, que cela n'arrivoit que par la „ faute du Vicegérent, dont il seroit peut-être à propos d'examiner „ la conduite: Qu'il étoit accusé par le Public de beaucoup „ de choses, qui, si elles étoient vrayes, le rendoient plus cou- „ pable que ne le seroit un autre, vu les faveurs dont le Roi l'a- „ voit comblé: Qu'au fond, quand même on ne pourroit prou- „ ver aucun fait particulier contre lui, c'étoit toujours un assez „ grand crime, que d'avoir fait perdre au Roi l'affection d'une bon- „ ne partie de ses Sujets: Qu'il prenoit donc la liberté de lui di- „ re, que, pour calmer leurs esprits, il n'y avoit pas de meilleur mo- „ yen que de leur sacrifier un Ministre qui leur étoit extraordinaire- „ ment odieux ". Ces insinuations, qui furent sans doute appuyées par Gardiner, & par d'autres ennemis de Cromwell, produisirent enfin l'effet qu'ils en avoient attendu. Le Roi, prévenu contre lui, résolut de s'en défaire, sans savoir encore de quoi il étoit coupable. Mais il trouvoit dans sa mort un double avantage. Premierement, il

Le Duc de Norfolck incite le Roi contre Cromwell.

La mort de Cromwell est résoluë.

HENRI VIII. 1540.

faiſoit éclater le reſſentiment qu'il avoit conçu contre lui, à cauſe du Mariage où il l'avoit engagé. En ſecond lieu, il croyoit faire à ſon Peuple un ſacrifice capable de faire ceſſer tous ſes murmures. Cette réſolution étant priſe, & le Parlement s'étant raſſemblé le 13. de Juin, le Duc de Norfolek aceuſa Cromwell de Haute Trahiſon devant le Conſeil, & reçut ordre de l'arrêter & de le mener à la Tour. Cet illuſtre priſonnier eut le ſort de tous les Miniſtres disgraciez. En un moment, il fut abandonné de tout le monde, excepté de ſon ami Cranmer, qui oſa ſeul écrire au Roi en ſa faveur, quoique fort inutilement.

Il eſt accuſé de Haute trahiſon & envoyé à la Tour.

Cranmer intercede pour lui.

Cromwell étant à la Tour, on dreſſa les Artieles de ſon accuſation, qui ne conſiſtoient qu'en des généralitez, dont on n'offroit pas même de donner aucune preuve. Le Roi ſavoit bien, que ſi on lui faiſoit ſon procès ſelon les formes ordinaires, il pourroit produire des ordres qui le diseulperoient entierement, & qui ne pourroient être desavouez. Par cette raiſon, il fut jugé à propos de porter ſon affaire au Parlement, & de le faire périr par un Acte d'*Attainder*, ſans l'admettre à aucune juſtification. C'étoit ainſi qu'il avoit agi lui-même, dans l'affaire de la Marquiſe d'Exeeter & de la Comteſſe de Salisburi, & par conſéquent, il ne pouvoit pas trouver étrange qu'on pratiquât la même choſe à ſon égard. Le Parlement, toujours eſclave du Roi, trouva l'accuſation fondée, quoique deſtituée de preuves. Ainſi, par un Acte dans lequel on le déclaroit atteint & convaincu d'Héréſie & de Leze-Majeſté, il fut condamné comme Traitre & Hérétique, le Parlement laiſſant au Roi le choix de lui faire ſouffrir le ſupplice de l'un ou de l'autre de ces deux crimes. Cet exemple, joint à quelques autres précedens & à ceux qu'on verra encore dans la ſuite, fait voir juſqu'à quel point le Roi avoit porté ſon autorité, puiſqu'il ſuffiſoit qu'il fît connoitre ſa volonté, pour être incontinent obeï, par ceux même qui avoient le plus de droit & d'interêt de réduire ſon pouvoir à de juſtes bornes. L'exécution de cette Sentence fut renvoyée juſqu'après la ſéance du Parlement.

Il eſt condamné ſans être admis à ſe défendre.

Henri étoit ſi las de la Reine, qu'il ne pouvoit plus ſupporter le chagrin de ſe voir engagé pour le reſte de ſa vie, dans un Mariage ſi peu agreable. Il réſolut donc de faire Divorce avec elle, quoiqu'il en pût arriver, d'autant plus que les raiſons qui l'avoient porté à l'épouſer ne ſubſiſtoient plus. Il avoit perdu l'eſperance de faire une Ligue avec les Proteſtans d'Allemagne, & il ne craignoit plus l'Empereur, depuis qu'il voyoit toutes choſes diſpoſées à une rupture entre lui & le Roi de France. Il ne s'agiſſoit plus que de trouver un prétexte pour autoriſer la demande du Divorce, & pour donner quelque couleur aux procedures du Clergé & du Parlement, dont il étoit bien aſſuré, quelque leger que le prétexte pût être. Il en trouva un dans un engagement antéeedent entre la Reine & le Fils du Duc de Lorraine. Mais cet engagement étoit ſi leger, qu'il falloit en preſſer beau-

Le Roi ſe détermine à faire caſſer ſon Mariage.

Prétexte de ce Divorce.

Miſſ. de la Reformat. Hiſt. Herbert.

beaucoup les conſéquences, pour en faire le fondement de la rupture du Mariage d'Anne avec le Roi. C'étoit qu'autrefois, le Duc de Cleves & le Duc de Lorraine, dans une Paix qu'ils avoient faite enſemble, étoient convenus de marier Anne de Cleves avec le Prince de Lorraine, tous deux alors en Minorité. Cette convention n'avoit jamais été confirmée par les Parties, lorſqu'elles étoient venues en âge. Au contraire, l'Ambaſſadeur du Duc de Gueldre, qui avoit fait l'office de Médiateur dans ce Traité, avoit déclaré depuis par un Acte authentique, que cet Article étoit cenſé nul. Cependant, lorſqu'on conclut le Mariage de Henri avec Anne, cet engagement précedent fit une difficulté. Mais les Ambaſſadeurs de Saxe & de Cleves promirent poſitivement d'éclaircir ce point, & de le mettre hors de doute dès que la Princeſſe ſeroit arrivée en Angleterre. Anne s'étant rendue à Greenwich, le Roi, qui n'en étoit pas ſatisfait, auroit bien voulu chercher une chicane ſur ce même Article, pour pouvoir la renvoyer. Il fit pour cet effet aſſembler le Conſeil, & les Ambaſſadeurs y ayant été appellez, on leur demanda l'éclairciſſement auquel ils s'étoient engagez. Mais ils n'avoient rien apporté, regardant cette difficulté comme peu importante. Cependant, le Conſeil leur ayant fait connoitre qu'on s'attendoit à de bonnes preuves, & non pas à de ſimples paroles, ils offrirent de faire venir dans trois mois, des Extraits en bonne forme de la Chancelerie de Cleves, pour prouver ce qu'ils avoient allegué. Cela ſeul n'auroit pas été capable de porter le Roi à paſſer outre, ſi, comme je l'ai déja dit, il n'avoit eu de fortes raiſons pour lui faire accomplir ſon Mariage. Ainſi le Conſeil fut d'avis, que s'il n'y avoit point d'autre difficulté, rien ne devoit empêcher que le Mariage ne fût célebré. L'Extrait de la Chancelerie de Cleves étant arrivé, on y trouva une équivoque dans le terme de *Fiançailles*, parce qu'il n'étoit pas exprimé, ſi on avoit entendu qu'elles duſſent ſe faire par paroles de préſent, ou par paroles de futur. Mais comme le Roi ne vouloit pas encore commencer l'affaire de ſon Divorce, il fit garder cet Extrait pour s'en ſervir dans l'occaſion. Ce fut donc là-deſſus qu'il réſolut de fonder la rupture de ſon Mariage. HENRI VIII. 1540.

Le Parlement, qui avoit été prorogé pour quelques jours, s'étant raſſemblé, Henri envoya la Reine à Richemont. Quelques jours après, un des Seigneurs propoſa dans la Chambre Haute, de préſenter une Adreſſe au Roi, pour le prier de faire examiner la validité de ſon Mariage. Après ce qu'on a vu juſqu'ici, il n'y a perſonne qui puiſſe s'imaginer, que ce Seigneur eût été aſſez hardi pour oſer faire une pareille propoſition, s'il n'eût pas été aſſuré d'en être approuvé du Roi. Ainſi, cette ouverture ayant été reçue, les Seigneurs demanderent la concurrence des Communes; après quoi, ils allerent en Corps trouver le Roi pour lui préſenter leur Adreſſe. Henri leur proteſta, qu'il ne cherchoit que la gloire de Dieu, avec l'avantage de

Le Parlement prie le Roi de faire examiner la validité de ſon Mariage.

HENRI VIII. 1540.

son Peuple, & à faire connoitre la vérité. Enſuite, il conſentit que cette affaire fût remiſe à l'examen du Clergé, qui nomma incontinent des Commiſſaires pour ouïr les témoins. Tout ce qu'on put recueillir de l'Interrogatoire du Roi, de ſes Réponſes, & de celles des témoins qu'on examina, fut, qu'il y avoit eu un engagement entre la Reine & le Prince de Lorraine, ſur lequel il y avoit des difficultez qui n'étoient pas bien éclaircies: Que le Roi n'ayant épouſé la Reine qu'à contre-cœur, n'avoit pas donné un conſentement interieur à ſon Mariage, ſans quoi, on ſoutenoit que ſes promeſſes ne pouvoient être obligatoires, la nature des actions des hommes étant limitée à ce qu'elles ſont interieurement: Que le Roi n'avoit jamais conſommé ſon Mariage avec la Reine: Que le Royaume avoit interêt qu'il eût pluſieurs Enfans, ce qu'on ne pouvoit pas eſperer pendant qu'il ſeroit lié avec elle.

La Convocation nomme des Commiſſaires.

Raiſons extraordinaires alleguées pour le Divorce.

Il falloit que le Roi eût bien mauvaiſe opinion du Clergé, du Parlement, & du Public, pour alleguer des cauſes ſi extraordinaires de ſon Divorce. La premiere avoit été diſcutée avant la célebration du Mariage, & l'avis du Conſeil avoit été, que cette difficulté n'y devoit point porter d'obſtacle. Quant à la ſeconde, ſi cette maxime avoit lieu, à quoi ſerviroient les Contracts, puiſqu'il ne tiendroit qu'à une des Parties, de dire qu'elle n'y a point donné un conſentement interieur? Ce ſeroit établir la mauvaiſe-foi, la fraude, la perfidie, au ſuprême degré, ſans qu'il y eût aucun remede à un ſi grand mal. Pour ce qui regarde la troiſieme, le Roi avoit ſans doute oublié ce qu'il avoit allegué dans le procès de ſon Divorce avec Catherine. Il avoit alors ſoutenu, conformément à l'avis de ſon Clergé, que la conſommation du Mariage d'Arthur avec Catherine n'étoit pas néceſſaire pour le rendre valide, & que le ſimple conſentement des Parties l'avoit auſſi bien accompli que s'il eût été conſommé. La quatrieme ne valoit pas mieux, puiſqu'il n'y avoit aucune néceſſité de rompre ce Mariage, ſous prétexte qu'il ne plaiſoit pas au Roi de coucher avec la Reine. D'ailleurs, il y avoit déja un Héritier. Enfin, il falloit l'en croire ſur ſa parole, quand il diſoit qu'il n'avoit pas conſommé ſon Mariage, lui qui demandoit le Divorce, & qui ſe ſervoit de cette raiſon pour l'obtenir. Cependant, le Clergé ne laiſſa pas de trouver ces raiſons ſolides, & de donner une Sentence de Divorce ſur ce fondement, & le Parlement eut la baſſeſſe de ſe prêter à la paſſion du Roi, & de confirmer cette Sentence. Au reſte, on ne peut faire ici aucune diſtinction, puiſque ni dans la Convocation, ni dans le Parlement, il n'y eut pas une ſeule voix contre le Divorce, tant chacun craignoit de s'expoſer à la colere du Roi. C'eſt ici une preuve remarquable de ce que j'ai déja inſinué pluſieurs fois, que, dans tout ce qui s'eſt paſſé en Angleterre pendant les dernieres années de Henri VIII., le Parlement & le Clergé ne doivent être conſiderez que comme des inſtrumens dont le Roi ſe ſervoit pour contenter ſes paſ-

Sentence de Divorce.

passions. C'eſt à lui qu'eſt due la gloire de tout ce qui s'eſt fait de bon & d'utile, & c'eſt lui qui doit porter le blâme de tout ce qu'il y a eu de mauvais. Cependant, les premiers ne ſont pas excuſables, de n'avoir fait aucun effort pour ſoutenir les interêts de la Juſtice & de la Vérité, quand ils ont cru qu'elles étoient opprimées. HENRI VIII. 1540.

La Reine fut peu touchée de ce qui avoit été fait en ſon abſence, & ſans qu'on l'eût même interrogée. Apparemment, elle n'avoit pas conçu beaucoup d'affection pour un Epoux qui ne lui avoit jamais donné aucune marque de la ſienne. Cependant, quoique le Roi n'eût pas cru néceſſaire de lui demander ſon approbation lorſqu'il méditoit le Divorce, parce qu'alors il ne s'agiſſoit que du Clergé & du Parlement dont il ſavoit bien qu'il ſeroit le maitre, il lui demanda ſon conſentement à ce qui avoit été fait, croyant ſans doute de ſe mieux diſculper envers le Public. En même tems, il lui offroit le Titre nouveau de *Sœur adoptive du Roi*, avec une penſion de quatre-mille livres ſterling, & le choix de demeurer en Angleterre, ou de retourner dans ſon Païs. Elle conſentit à tout ſans ſe faire ſolliciter, & aima mieux demeurer en Angleterre, où elle eſpera de vivre plus agreablement qu'à Cleves dans la Cour du Duc ſon Frere. D'ailleurs, ſelon les apparences, elle crut que ſa penſion lui ſeroit plus aſſurée ſi elle demeuroit en Angleterre, que ſi elle s'en éloignoit. Tout étant ainſi règlé, elle écrivit au Duc ſon Frere, que le Divorce s'étoit fait de ſon conſentement, & le pria de vivre en bonne intelligence avec le Roi. Anne conſent au Divorce. *Act. Publ. T. XIV. p. 710.*

Cette grande affaire étant finie, le Parlement fit un Acte pour adoucir l'un des ſix Articles contenus dans le *Statut de Sang*, dont j'ai parlé ci-deſſus. Cet Article, ainſi que les cinq autres, portoit la peine de mort contre les Eccléſiaſtiques qui violeroient le Vœu de Chaſteté; mais ce dernier Acte changeoit cette peine en celle de la confiſcation des biens. Statut pour moderer la peine d'un des ſix Articles.

Tout le reſte de ce Regne ne nous fera voir que des preuves ſenſibles de la ſervitude ſous laquelle la Nation Angloiſe ſe trouvoit réduite. Mais dans cette même Séance du Parlement, on en trouve trois, qu'il ne faut pas paſſer ſous ſilence. Preuves de la ſervitude, du Parlement.

Les Commiſſaires choiſis par le Roi en vertu d'un Acte de Parlement, pour examiner les Dogmes de la Religion, ayant fait un long Mémoire ſur ce ſujet, & marqué certains Articles comme indubitables & abſolument néceſſaires, il fut propoſé dans la Chambre Haute de paſſer un Acte qui donnât force de Loi à ce que ces Commiſſaires avoient déja fait, & à tout ce qu'ils feroient à l'avenir par ordre du Roi. Cette Propoſition ayant été reçue, le projet de l'Acte fut dreſſé incontinent, & porté aux Communes, qui le renvoyerent le lendemain avec leur approbation. Par ce Statut, le Parlement paſſoit en Loi, non ſeulement le projet que les Commiſſaires avoient dreſſé, pourvu qu'il fût approuvé du Roi, mais encore tout ce que le Roi or- Le Parlement confirme tout ce qu'il plaira au Roi d'ordonner par rapport à la Religion.

HENRI VIII. 1540. ordonneroit à l'avenir, en matiere de Religion. C'étoit accorder au Roi l'Infaillibilité, qu'on avoit ôtée au Pape. On ne peut gueres voir de plus grandes marques d'esclavage, puisque le Parlement soumettoit les consciences au Roi, après lui avoir, à peu près, soumis les corps & les biens. De plus, le Parlement insera dans ce même Acte une Clause, qui, sous prétexte de borner l'autorité du Roi, l'étendoit d'une maniere sensible, savoir, qu'il ne seroit pas permis de rien faire contre les Loix. Cette contradiction manifeste dans un même Statut, rendoit le Roi l'Arbitre de la vie de ses Sujets, puisque, d'un autre côté, on leur enjoignoit de se soumettre à la volonté du Roi en matiere de Religion, sans savoir encore ce qu'il voudroit leur prescrire, & qu'en même tems on leur défendoit de rien faire contre les Loix. Par conséquent, en cas que le Roi leur ordonnât quelque chose contre les Loix déja faites, ils pouvoient être poursuivis en vertu de ce Statut, soit que, contre les Loix, ils obéissent au Roi, soit que, pour obeïr aux Loix, ils refusassent de se soumettre à sa volonté. Les Actes passez sous ce Regne sont pleins de contradictions, qui n'y étoient pas mises sans dessein.

Loi sur les Mariages, en faveur du Roi.

Le Parlement fit encore un autre Acte, qui ne portoit pas de moindres marques de servitude. C'étoit pour ordonner qu'un Mariage déja consommé ne pourroit pas être cassé à cause d'un Contract antécedent, ni pour des empêchemens qui ne seroient pas de Droit Divin. Sans doute le Parlement avoit oublié, ou peut-être, il voulut bien feindre d'avoir oublié, que le Mariage du Roi avec Anne de Bollen avoit été cassé à cause d'un Contract antécedent, & que sur ce même fondement, & dans cette même Séance, il avoit approuvé la dissolution de celui que le Roi avoit contracté avec Anne de Cleves. Il est vrai que le Roi avoit protesté qu'il n'avoit pas consommé celui-ci. Mais Catherine d'Arragon avoit protesté la même chose à l'égard de son Mariage avec le Prince Arthur; & néanmoins, il avoit été décidé, qu'une Partie n'en devoit pas être crue, même sur son Serment, quand il y avoit des présomptions contraires. C'étoient là de véritables contrarietez, mais dont le Roi se mettoit peu en peine.

Dessein de ce Statut.

Son but étoit de pouvoir légitimer la Princesse Elisabeth, en vertu de la premiere partie de cet Acte, & de lever, par la seconde, les obstacles que les Canons mettoient au dessein qu'il avoit d'épouser Catherine Howard, qui étoit Cousine Germaine d'Anne de Bollen.

Argent accordé au Roi par le Clergé.

Avant que le Parlement se séparât, le Clergé de la Province Ecclésiastique de Cantorberi, assemblé en Convocation, offrit au Roi la cinquieme partie de ses revenus, payable en deux ans. C'étoit, comme il le disoit dans son Adresse, pour lui témoigner sa juste reconnoissance du soin qu'il avoit pris de délivrer l'Eglise Anglicane de la tirannie du Pape. Le Roi accepta volontiers ce présent, & le Parlement n'eut garde de refuser son approbation. Mais cela ne suffisoit pas pour les besoins du Roi. Peu de jours après, il demanda encore

un

un ſecours d'argent à la Chambre des Communes. Quoique, depuis quelque tems, le Parlement fût accoutumé à ſe conformer ſans examen à la volonté du Roi, cette demande trouva quelque eſpece d'oppoſition dans la Chambre Baſſe. En effet, elle ne pouvoit que paroître étrange, vu que le Roi étoit en Paix avec tout le monde, & que d'ailleurs, on ne pouvoit pas ſe perſuader qu'il eût déja conſommé l'argent qu'il avoit tiré de la ſuppreſſion des Monaſteres. Il ſe trouva des Membres de cette Chambre, qui repréſenterent, que ſi dans un tems de Paix, & en une ſeule année, le Roi avoit diſſipé de ſi grandes ſommes, il n'y avoit plus rien à faire qu'à le rendre maître de tous les biens du Royaume, qui même ne ſuffiroient pas pour la dépenſe de peu d'années. Mais ces Diſcours ne produiſirent pas un grand effet. Les Partiſans du Roi repréſenterent à leur tour, qu'il avoit employé des ſommes immenſes à mettre les Côtes en ſureté, & qu'il lui coutoit plus pour faire vivre ſes Sujets dans une profonde Paix, que ne lui couteroit la Guerre la plus onereuſe. Ces raiſons, toutes mauvaiſes qu'elles étoient, paſſerent pour inconteſtables, & la Chambre accorda au Roi un Subſide auſſi grand que s'il eût été engagé actuellement dans une dangereuſe Guerre. C'eſt là une troiſieme preuve de l'eſclavage du Parlement. Cependant, le Peuple ne pouvoit comprendre où étoit allé tout l'argent que le Roi avoit reçu depuis peu de tems, & qui auroit dû lui ſuffire pour la dépenſe de pluſieurs années.

HENRI VIII. 1540.

Subſide accordé au Roi par le Parlement.

Ce Parlement, qui avoit donné au Roi de ſi grands témoignages d'une complaiſance ſans bornes, fut caſſé le 24. de Juillet. Mais auparavant le Roi voulut recompenſer ſes Sujets, par une Amniſtie à laquelle on donna le nom de générale, quoique les exceptions qu'elle contenoit en bornaſſent le bénéfice à peu de perſonnes. On y voyoit exceptez tous ceux qui avoient été condamnez pour avoir nié la Supremacie du Roi, ou pour avoir violé quelqu'un des ſix Articles du Statut de Sang, & même ceux qui étoient ſeulement accuſez de ces crimes, qui étoient alors irrémiſſibles. La Comteſſe de Salisburi, Mere du Cardinal Polus, & Thomas Cromwell, en étoient nommément exclus.

Le Parlement eſt diſſous.

Amniſtie avec beaucoup d'exceptions.

Comme l'exécution de Cromwell avoit été differée, il en avoit conçu quelque eſperance d'obtenir ſon pardon, d'autant plus qu'ayant écrit au Roi une Lettre fort ſoumiſe, le Roi en avoit été ému, & ſe l'étoit fait lire trois fois. Mais les ſollicitations du Duc de Norfolck & de Gardiner, appuyées de celles de Catherine Howard, qui agiſſoit en leur faveur, rendirent les efforts du priſonnier inutiles. Le Roi ſigna un ordre pour lui couper la tête le 28. de Juillet, environ ſix ſemaines après ſa condamnation. Comme Cromwell laiſſoit un Fils pour lequel il avoit beaucoup de tendreſſe, il ne voulut rien dire ſur l'échafaut, qui pût lui porter du préjudice. Il ſe contenta de témoigner qu'il ſe ſoumettoit de bon cœur à ce que les Loix ordon-

Cromwell eſt exécuté.

HENRI VIII. 1540.

noient ſur ſon ſujet. Il pria Dieu pour la proſperité du Roi, & aſſura qu'il mouroit dans la profeſſion de la Religion Catholique. Ces derniers mots furent diverſement expliquez, ſelon les affections & les préjugez des deux Partis, en matiere de Religion. Quoiqu'il fût certain que Cromwell avoit vêcu dans les ſentimens des Lutheriens, ceux du Parti contraire ſoutenoient qu'il s'étoit retracté avant ſa mort, & que, par la Religion Catholique, on ne pouvoit entendre que l'ancienne Religion, qui étoit profeſſée dans le Royaume avant tous ces changemens. Les autres au contraire prétendoient, que cette expreſſion devoit être priſe dans un ſens plus général, & que tout au plus elle ne devoit ſignifier que la Religion qui étoit alors établie. Quoi qu'il en ſoit, la précaution que Cromwell avoit priſe en mourant de ne rien dire dont le Roi pût s'offenſer, fut avantageuſe à *Gregoire* ſon Fils, qui, cette même année, fut créé Pair du Royaume, ſous le Titre de *Baron Cromwell*. La Charge de Vicegérent que le Pere avoit poſſedée, demeura éteinte par ſa mort, n'y ayant perſonne qui ſouhaitât de remplir un poſte qui expoſoit ſi fort à l'envie, & qui avoit été ſi funeſte à celui qui l'avoit le premier occupé. D'ailleurs, le Duc de Norfolck & l'Evêque de Wincheſter, qui étoient alors en grand crédit, n'avoient garde de ſolliciter le Roi à remplir cette Charge, qui auroit engagé celui qui en auroit été revêtu, à s'employer de tout ſon pouvoir pour empêcher tout accommodement avec Rome.

Act. Publ. T. XIV. p. 708. 18. Dec.

Hiſt. de la Reformation.

Pluſieurs perſonnes des deux Religions exécutées.

Quelques jours après la mort de Cromwell, on vit à Londres un ſpectacle qui donna beaucoup à penſer aux deux Partis. Ce fut une troupe de gens condamnez à mort & exécutez tous enſemble, les uns pour avoir nié la Supremacie du Roi, les autres, pour avoir ſoutenu la Doctrine des Lutheriens. Dn nombre de ces derniers étoient *Barnes*, *Gerard*, & *Jerôme*, Prêtres. Ceux-ci ayant été déferez au Parlement, avoient été condamnez au feu, ſur une accuſation générale d'avoir ſemé des Héréſies, falſifié l'Ecriture Sainte, & appuyé des Erreurs qui détruiſoient la Religion, ſans que ſur tout cela l'Acte entrât dans aucun détail, &, ſelon les apparences, ſans que le Parlement en eût examiné les preuves. Le même Acte condamnoit à la même peine, quatre hommes, dont l'un étoit accuſé d'avoir ſoutenu l'autorité du Pape; un autre, d'avoir eu correſpondance avec le Cardinal Polus; le troiſieme, pour avoir voulu ſurprendre Calais; le quatrieme, pour avoir reçu chez lui un Rebelle; & enfin, trois autres encore, convaincus d'avoir nié la Supremacie du Roi. Tous ces gens-là furent brûlez, ou pendus, en un même tems & un même lieu. Il eſt à préſumer, qu'on ne les avoit pas admis à ſe défendre, puiſque *Barnes*, après avoir expliqué ſa croyance au Peuple, demanda au Sherif, s'il ſavoit le ſujet pour lequel on le faiſoit mourir. Le Sherif lui ayant répondu qu'il l'ignoroit, il ſe tourna vers le bucher, & dit, que le genre de ſupplice qu'il alloit ſouffrir l'inſtruiſoit aſſez du crime dont on le croyoit coupable. Il ne laiſſa pourtant pas de prier Dieu pour le Roi, & même

même pour Gardiner qu'il ſoupçonnoit d'être l'auteur de ſa mort. Ce Prélat voulut s'en juſtifier par une eſpece de Manifeſte: mais il eut le malheur de n'être pas cru. HENRI VIII. 1540.

Le 8. du mois d'Août, Catherine Howard, Niece du Duc de Norfolck, fut déclarée Reine, le Roi l'ayant épouſée en ſecret quelque tems auparavant. Elle étoit tellement dévouée au Duc ſon Oncle, & à l'Evêque de Wincheſter, qu'elle ne ſe gouvernoit que par leurs conſeils. Comme elle avoit un grand aſcendant ſur l'eſprit du Roi, il y a beaucoup d'apparence qu'elle l'auroit enfin porté à ſe livrer à la conduite de ces deux Miniſtres qui ſe préparoient à procurer par ſon moyen de grands changemens dans la Religion, ſi ſa disgrace, dont je parlerai tout à l'heure, n'eût renverſé leurs projets. Cependant, ils profiterent, autant qu'il leur fut poſſible, d'un tems ſi favorable, pour porter diverſes atteintes à la Reformation & aux Reformez. Certainement, Cranmer ſe trouvoit alors dans une ſituation très dangereuſe. Il ne pouvoit pas douter, que les auteurs de la ruïne de Cromwell ne ſouhaitaſſent la ſienne avec la même ardeur, & qu'ils n'y travaillaſſent même ſourdement. Déja on entendoit, en divers lieux, faire des plaintes contre lui; & même un Membre des Communes avoit dit publiquement dans la Chambre, qu'il étoit le Protecteur & le principal Chef des Novateurs. Tout cela auroit ſans doute produit enfin ſon effet, ſi ſes ennemis euſſent eu un peu plus de tems pour dreſſer toutes leurs machines. Mais, comme ils ſavoient que le Roi avoit une véritable eſtime pour lui, ils avoient deſſein d'aller pied à pied, comprenant bien qu'ils ne pouvoient, ſans courir risque de ſe perdre eux-mêmes, preſſer ſa ruïne auſſi directement qu'ils avoient ſollicité celle de Cromwell. D'ailleurs, il n'y avoit qu'un ſeul Article, où Cranmer donnât quelque priſe ſur lui. C'étoit celui de la Religion, ſur lequel même il gardoit de grands ménagemens, ſachant bien que le moyen d'avancer la Reformation ſous un Prince tel que Henri, n'étoit pas de s'oppoſer directement à ſes volontez.

Catherine Howard eſt déclarée Reine.

Les Partiſans de l'ancienne Religion en triomphent. *Hiſt. de la Reform.*

Deſſeins contre Cranmer.

On ne tarda pas longtems à s'appercevoir du changement que la disgrace de Cromwell, & l'élevation de la nouvelle Reine, avoient produit à la Cour. Les Commiſſaires qui avoient été nommez pour travailler à l'Expoſition de la Doctrine Chretienne, ayant préſenté leur Ouvrage au Roi, il en ordonna incontinent la Publication. Quoique cette Expoſition corrigeât divers Abus, le Parti de l'ancienne Religion avoit tellement prévalu, qu'au-lieu d'avancer la Reformation, elle la reculoit ſenſiblement, comme il eſt aiſé de voir dans l'Extrait que le Docteur Burnet donne de ce Livre, dans ſon Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre. Néanmoins, comme on y établiſſoit divers principes qui pouvoient être d'un grand uſage dans un tems plus favorable, les Reformateurs ſe conſoloient, dans l'eſperance que ces mêmes principes ſerviroient un jour à détruire les Erreurs qui ſe trouvoient établies dans l'Expoſition. D'un autre côté, les Partiſans de l'an-

Expoſition de la Doctrine Chretienne, à laquelle tout le monde eſt obligé de ſe conformer.

Elle eſt très desavantageuſe à la Reformation.

HENRI VIII. 1540.

l'ancienne Religion croyoient avoir beaucoup gagné, parce qu'ils y voyoient établis des Dogmes auxquels vrai-ſemblablement les Reformez ne voudroient jamais ſe conformer, & qu'ils eſperoient que cette réſiſtance attireroit la colere du Roi ſur tout leur Parti. Pour ce qui les regardoit eux-mêmes, comme ils avoient toujours eu une complaiſance ſans bornes pour le Roi, ils ſe propoſoient de ſuivre la même route, afin d'achever de le mettre dans la diſpoſition où ils le ſouhaitoient. D'autres Commiſſaires, qui avoient été chargez de reformer les *Miſſels*, y firent ſi peu de changemens, qu'a la reſerve de quelques ratures aux endroits où il étoit parlé du Pape, il n'y eut rien d'alteré, & qu'il ne fut pas néceſſaire d'en imprimer de nouveaux. Ainſi, par le crédit du Duc de Norfolck & de Gardiner, appuyez de la faveur de la nouvelle Reine, l'Archevêque Cranmer & tous ceux de ſon Parti voyoient former contre eux un orage, dont vrai-ſemblablement ils devoient être accablez. Peut-être fut-ce pour eux un grand bonheur, que d'autres affaires détournerent le Roi, pour quelque tems, de l'attention qu'il donnoit à ce qui regardoit la Religion.

Reforme des Miſſels peu conſiderable.

L'Empereur manque de parole à François I. *Du Bellay. Mezerai.*

Le paſſage de l'Empereur par la France, ſembla d'abord avoir produit une ſincere reconciliation entre ce Monarque & François I. Pendant le ſéjour qu'il fit à Paris, il promit poſitivement de donner le Duché de Milan au Duc d'Orleans. Mais lorſque François voulut le preſſer d'en faire expédier l'Acte d'Inveſtiture, il répondit, qu'un pareil Acte ſeroit regardé comme extorqué, s'il étoit daté en France, & qu'il étoit plus honorable pour lui & pour le Roi même, qu'il fût ſigné dans quelqu'une des Villes des Païs-Bas. Enſuite, quand il ſe vit hors de France, il trouva quelque nouveau prétexte pour s'empêcher d'exécuter ſa promeſſe. Cependant, il dompta les Gantois, & leur fit payer cherement la peine qu'ils lui avoient donnée de venir en Flandre. Après cela, quand François I. le fit ſommer d'accomplir ſon engagement, il y mit de telles reſtrictions, qu'il fut aiſé de comprendre, qu'il n'avoit aucune envie de ſe défaire d'un Païs qui faiſoit la communication de l'Eſpagne avec ſes autres Etats d'Italie & d'Allemagne. François, au déſeſpoir d'avoir été ainſi dupé, disgracia le Chancelier *Poyet*, & le Connêtable de Montmorenci, qui lui avoient conſeillé de ſe fier à la parole de l'Empereur.

Commencement de brouillerie entre Henri & François I.

Vers la fin de l'année 1540, il y eut, entre François I. & Henri, quelques commencemens de brouillerie, qui aboutirent enfin à une Guerre. François faiſant fortifier Ardres, donna ordre en même tems, de conſtruire ſur la Riviere de - - - - un Pont par le moyen duquel il pouvoit paſſer ſur le Territoire Anglois. Mais le Gouverneur de Calais ne voulant point ſouffrir cette nouveauté, fit jetter ce Pont dans la Riviere, par un Détachement de ſa Garniſon. Les François le refirent, & les Anglois l'abattirent une ſeconde fois. Sur cela, le Roi de France ordonna au Maréchal de *Biez* de lever des Troupes en

Pi-

Picardie. Henri renforça de ſon côté la Garniſon de Calais, & fit reparer les Fortifications de cette Place. Cependant, les deux Rois, voulant tâcher d'éviter une rupture ſur un ſi leger ſujet, convinrent d'envoyer des Commiſſaires ſur les lieux, avec pouvoir d'accommoder ce differend. Mais cette Conference n'ayant produit aucun bon effet, chacun prit de ſon côté des précautions pour ſe défendre en cas d'attaque. HENRI VIII. 1540.

Ce fut dans cette même année que la fameuſe Compagnie des Jéſuites reçut ſa perfection, par une Bulle de Paul III., datée le 27. de Septembre. Inſtitution de la Compagnie des jéſuites.

1541.

L'inquietude que l'Empereur avoit cauſée à Henri pendant quelque tems, s'étoit à peu près évanouïe, depuis que François I. avoit été dupé dans l'affaire de Milan. Henri connoiſſoit aſſez le génie & le caractere de ce Prince, pour prévoir, ſans beaucoup de peine, qu'il ne tarderoit pas longtems à rompre avec l'Empereur. Une Guerre entre ces deux Monarques ne pouvoit qu'être avantageuſe à Henri. Naturellement, elle devoit lui procurer du repos, & le mettre en état de maintenir entre eux une égalité de puiſſance, qui faiſoit le plus ferme fondement de ſa propre ſureté & de celle de ſon Royaume. Ainſi ne craignant plus rien du Pape, ni de l'Empereur, ni du Roi de France, ni de ſes propres Sujets qui ne pouvoient faire que de vains efforts ſans le ſecours d'une Puiſſance étrangere, il ſe renferma dans les ſoins de ſes affaires domeſtiques. Il avoit principalement deux choſes en vue. La premiere étoit de conſerver, & d'étendre même, l'autorité qu'il avoit acquiſe: la ſeconde, de prendre garde qu'il ne ſe fit point, dans la Religion, d'autres changemens que ceux qu'il jugeoit lui-même raiſonnables. C'étoient là les deux affaires qui l'occupoient uniquement. Comme il étoit poſitif ſur ces deux Articles, & que le Parlement n'oſoit s'oppoſer à ſes volontez, on peut bien juger qu'aucun de ſes Miniſtres n'avoit la fermeté de le contredire en quoi que ce fût. Ainſi, c'étoit lui ſeul qui règloit tout ſelon ſon caprice, ſon Conſeil ne faiſant autre choſe qu'approuver ce qu'il propoſoit. Il y avoit pourtant dans le Conſeil, comme dans tout le Royaume, deux Partis contraires par rapport à la Religion. Mais chacun avoit toujours les yeux ſur le Roi, pour tâcher de connoître ſon inclination, de peur de s'expoſer à la combattre. Henri ne craint plus rien, ni de l'Empereur ni du Pape. Il eſt abſolu dans ſon Royaume.

L'Archevêque Cranmer étoit à la tête du Parti de ceux qui ſouhaitoient une plus grande Reformation. Il étoit toujours fort eſtimé du Roi, ſur-tout, à cauſe de ſon integrité. Mais la ſincerité dont il faiſoit profeſſion, le rendoit peu propre aux affaires politiques, dans une Cour où il ne falloit écouter ni la Raiſon, ni la Juſtice, ni l'Equité, mais conſiderer ſeulement quelle étoit l'inclination du Roi. Caractere de Cranmer.

Le Chancelier *Audley* étoit un homme de bon eſprit. Il rendoit ſervice aux Reformateurs, quand il le pouvoit ſans rien hazarder. Mais il Celui du Chancelier Audley.

HENRI VIII. 1541. il étoit trop bon Courtiſan pour inſiſter ſur ce qu'il jugeoit raiſonnable, ſi le Roi ne l'approuvoit pas.

Caractere du Duc de Norfolck. Le Duc de Norfolck étoit un Seigneur autant diſtingué par ſon mérite, que par ſa naiſſance. Il paſſoit pour bon Général d'Armée; mais il étoit encore meilleur Courtiſan. Toujours ſoumis à la volonté du Roi, il approuvoit exterieurement tout ce qu'il lui plaiſoit d'ordonner: mais en ſecret, il gémiſſoit de tous les changemens qui s'étoient faits dans la Religion, & ne pouvoit ſouffrir, ni la Reformation, ni les Reformez. Il auroit bien ſouhaité que le Roi ſe fût reconcilié avec le Pape: mais le peu d'apparence qu'il voyoit à cette reconciliation, lui faiſoit tenir bride en main, de peur de choquer un Maitre qui ne pardonnoit pas aiſément. Néanmoins, comme l'eſprit du Roi ne ſe trouvoit pas toujours dans la même diſpoſition, le Duc trouvoit aſſez ſouvent l'occaſion de ſervir ſon Parti, ſur-tout quand il s'agiſſoit de la punition de ceux qui n'approuvoient pas les ſix Articles, & qui étoient aſſez hardis pour le faire connoitre au Public. En un mot, il étoit comme le Chef des Partiſans du Pape, & de l'ancienne Religion. Mais il cachoit ſoigneuſement au Roi, ſon inclination pour le premier; & à l'égard de la Religion, il ne faiſoit paroitre ſon zèle que pour ſoutenir ce que le Roi avoit retenu.

Celui de l'Evêque de Wincheſter, *Gardiner*, Evêque de Wincheſter, étoit dans les mêmes ſentimens & tenoit la même conduite. Mais il s'en falloit bien qu'il ne fût autant eſtimé du Roi, qui pourtant ne laiſſoit pas de ſe ſervir de lui, parce qu'il avoit l'eſprit ſouple & adroit, & qu'il avoit une connoiſſance aſſez étendue des affaires étrangeres. Comme cette connoiſſance lui donnoit des lumieres que les autres Miniſtres n'avoient pas, il engageoit quelquefois le Roi à faire des démarches dont les ſuites pouvoient être avantageuſes à ſon Parti, & dont le Roi lui-même ne connoiſſoit pas toujours le motif. C'étoit par une complaiſance aveugle pour les volontez du Roi, qu'il ſe maintenoit dans un certain degré de faveur, étant convaincu lui-même, & ayant auſſi convaincu ſes amis, que cette condeſcendance étoit l'unique moyen de faire revoquer ce qui avoit été fait contre le Pape.

de Bonner, *Bonner*, Evêque de Londres, étoit auſſi un des Chefs du même Parti, mais pourtant toujours prêt à ſacrifier toutes choſes à ſa fortune. Il étoit d'un naturel hardi, emporté, & cruel juſqu'à l'excès, comme il le fit bien voir en pluſieurs occaſions qui ſe préſenterent dans la ſuite. Au reſte, comme il étoit d'un mérite beaucoup au-deſſous du médiocre, il ne ſe ſoutenoit qu'en faiſant la Cour à ceux qui étoient en faveur, & en prenant la volonté du Roi pour règle de ſa conduite.

de la Reine. La Reine Catherine ſe laiſſoit aveuglément conduire par le Duc de Norfolck ſon Oncle, & employoit tout ce qu'elle avoit de pouvoir ſur

ſur l'eſprit du Roi, pour maintenir le crédit des ennemis de la Reformation. HENRI VIII. 1541.

Tel étoit l'état de la Cour, dans le tems que le Roi, délivré des ſoins des affaires étrangeres, ſe trouvoit uniquement occupé de ce qui ſe paſſoit dans ſon Royaume. Tout y étoit pourtant dans une profonde tranquillité, parce que la terreur qui s'étoit emparée des eſprits, faiſoit qu'il ne trouvoit plus de contrediſans. Il avoit commencé dès le mois de Décembre précedent, la fondation des nouveaux Evêchez, en érigeant l'Abbaye de Weſtminſter en Egliſe Episcopale. Dans l'année 1541, il en fonda encore trois autres, ſavoir, *Cheſter*, *Gloceſter* & *Peterborowgh*, & dans la ſuivante, *Oxford* & *Briſtol*. Ces fondations, & quelques autres de peu de conſéquence, furent les ſeules œuvres pies à quoi il employa les vaſtes richeſſes qu'il avoit acquiſes par la ſuppreſſion des Monaſteres. Ses Courtiſans faiſoient beaucoup valoir ces actes de pieté; pendant que d'autres faiſoient remarquer le peu de proportion qu'il y avoit entre un revenu annuel de ſept ou huit-mille livres ſterling qu'il employoit à ces uſages, & ce qu'il avoit acquis par la deſtruction de près de ſept-cens Maiſons Religieuſes.

Fondation de ſix nouveaux Evêchez. *Act. Publ. T. XIV. pag.* 731, 748. 754.

Cependant, Henri vouloit paroître zèlé pour la Religion, comme s'il n'avoit d'autre but que de procurer le ſalut éternel à ſon Peuple. Le Livre de l'Expoſition de la Foi étant imprimé, il y joignit une Ordonnance, par laquelle il déclaroit Hérétiques tous ceux qui croiroient plus ou moins que ce qui étoit contenu dans ce Livre. Néanmoins, comme il n'étoit pas poſſible que tout le monde s'y conformât, & qu'il ne paroit point que perſonne ait ſouffert pour ce ſujet, dans le cours de cette année, il y a quelque apparence que le Roi avoit fait connoitre qu'il ne ſouhaitoit pas que ſon Ordonnance fût exécutée à la rigueur.

Le Roi déclare Hérétiques ceux qui rejetteront l'Expoſition de la Doctrine Chretienne. *Myl. Herbert, Hiſt. de la Reformation.*

Pendant que Henri ſe félicitoit d'avoir ſu triompher du Pape, & de jouïr d'une tranquillité que la Cour de Rome avoit vainement tenté de troubler, toute l'Europe étoit attentive à ce qui ſe paſſoit entre l'Empereur & le Roi de France, & aux préparatifs qui ſe faiſoient en Turquie. La Guerre entre l'Empereur & François I. étoit ſur le point de ſe renouveller, mais aſſez mal à propos pour l'Empereur, dans un tems où Soliman ſe préparoit à faire un puiſſant effort en Hongrie. C'étoit à l'occaſion de la mort de *Jean Sepuſe*, concurrent du Roi des Romains. Ces deux Princes qui avoient longtems disputé la Couronne de Hongrie, s'étant enfin laſſez de la Guerre, étoient convenus que Sepuſe garderoit, pendant ſa vie, ce qu'il poſſedoit, avec le Titre de Roi; mais qu'après ſa mort, la Couronne reviendroit à Ferdinand. Sepuſe étant mort, & ayant laiſſé un Fils nommé *Etienne*, ſous la Tutele de ſa Mere, Ferdinand prétendit que le Traité s'exécutât, & voulut ſe mettre en poſſeſſion de toute la Hongrie. Mais la Mere du jeune Sepuſe implora la protection de Soliman, qui

François I. ſe prépare à faire la Guerre à l'Empereur.

HENRI VIII. 1541.

qui la lui accorda volontiers, ſon deſſein étant de profiter de cette diviſion pour s'emparer de la Hongrie, & pour pénetrer enſuite dans les Terres de l'Empire.

Artifices de l'Empereur pour détourner Soliman d'attaquer la Hongrie.

L'Empereur, voyant que la Hongrie étoit menacée d'une puiſſante invaſion qui pouvoit avoir de tâcheuſes ſuites pour l'Allemagne, employoit toute ſon induſtrie pour calmer les inquietudes des Proteſtans, ſans leur donner pourtant aucune ſatisfaction, tâchant ſeulement de les amuſer, pour en tirer quelque ſecours contre les Turcs. D'un autre côté, il faiſoit ſes efforts pour perſuader à Soliman, qu'il vivoit dans une parfaite union avec les Rois de France & d'Angleterre, afin que la crainte d'une Ligue générale des Princes Chrétiens le détournât du deſſein qu'il avoit formé. Pour cet effet, il tâchoit d'amuſer François I., en lui faiſant eſperer qu'il donneroit les Païs-Bas au Duc d'Orleans ſon ſecond Fils, & qu'il les érigeroit en Royaume. Dans le même tems, il faiſoit entendre à la Porte Ottomane, que cette affaire étoit comme arrêtée. François I. ne donna point dans ce piege. Mais apprenant de tous côtez, que les Miniſtres de l'Empereur divulguoient par-tout cette Négociation, comme ſi elle étoit ſur le point d'être terminée, il réſolut d'envoyer un Ambaſſadeur à Veniſe & un à Conſtantinople, pour en desabuſer l'Empereur des Turcs & le Sénat de Veniſe. Il fit choix pour ces Ambaſſades, de *Rincon* & de *Fregoſe*, qui ſe mirent en chemin pour traverſer l'Italie. Mais le Marquis de Guaſt, Gouverneur de Milan, ayant eu avis qu'ils devoient s'embarquer à Turin pour descendre le Pô, les fit ſi bien épier, qu'ils furent aſſaſſinez dans leur bateau. François I. fit grand bruit de ce meurtre, ſur lequel pourtant l'Empereur ne lui donna aucune ſatisfaction. Ce fut là un nouveau ſujet de rupture entre les deux Monarques.

François I. tâche de rompre ſes meſures, en envoyant des Ambaſſadeurs en Turquie & à Veniſe. *Mezerai. Du Bellay.*

Les Ambaſſadeurs ſont aſſaſſinez ſur le Pô.

Interim accordé en Allemagne aux Proteſtans. *Sleidan.*

Dans le même tems, l'Empereur avoit convoqué une Diete à Ratisbonne pour le 5. d'Avril. Comme la conjoncture n'étoit pas alors favorable pour inquieter les Proteſtans, la Diete ſe réſolut enfin à leur accorder un ſecond délai, qu'on appelloit *Interim*, afin qu'ils ſe tinſſent en repos, & qu'ils s'engageaſſent plus volontiers à fournir du ſecours contre les Turcs.

Bataille de Bude gagnée par les Turcs.

Pendant ce tems-là, le Roi des Romains faiſoit aſſieger Bude, Ville Capitale de Hongrie, dans l'eſperance de s'en rendre maitre avant que le ſecours des Turcs arrivât. Mais le Siege s'étant trouvé plus difficile qu'on ne l'avoit cru, l'Armée des Turcs eut le tems d'accourir au ſecours, & de livrer bataille aux Allemans, ſur leſquels elle remporta une victoire ſignalée. Peu de tems après, Soliman s'étant rendu en Hongrie, fit ſon entrée dans Bude, & ſous prétexte de prendre le jeune *Etienne* ſous ſa protection, ſe rendit maitre de la Ville & d'une grande partie du Royaume.

Expédition de l'Empereur en Afrique. *Hiſt. d'Eſp.*

Cependant, l'Empereur ayant terminé la Diete, au-lieu de marcher vers la Hongrie pour ſecourir le Roi ſon Frere, prit la route d'Italie,

&

& s'étant embarqué à *Porto-Venere* avec une Armée de vingt & cinq-mille hommes, il fit voile vers l'Afrique, à deſſein de faire la Guerre à *Barberouſſe*, qui s'étoit fait Roi d'Alger. Cette démarche donna lieu à beaucoup de raiſonnemens. On en fit des railleries à la Cour de France, comme ſi, au-lieu d'aller combattre les Turcs, il avoit cherché un prétexte pour leur tourner le dos. Mais, comme l'Expédition de l'Afrique étoit projettée dès le commencement de l'année, & que les Troupes étoient déja ſur les côtes d'Italie, il eſt certain, qu'il n'auroit pas été à tems de ſecourir le Roi des Romains, s'il eût entrepris de les faire marcher en Hongrie. Quoi qu'il en ſoit, il mit ſon Armée à Terre tout proche d'Alger, le 22. d'Octobre. Mais deux jours après, il s'éleva tout d'un coup une violente tempête, qui fit périr une partie de ſa Flotte. Cet accident le contraignit de ſe rembarquer au commencement de Novembre, après avoir perdu une bonne partie de ſes Troupes & de ſes Vaiſſeaux. On a prétendu que ce fut par un pur motif de généroſité, que François I. ne voulut pas lui déclarer la Guerre, pendant qu'il étoit occupé à cette Expédition. Il eſt pourtant mal-aiſé de ſe perſuader, que ce Prince, qui entretenoit actuellement des intelligences avec Soliman, & qui, dans la ſuite, ne fit pas difficulté de ſe ſervir du ſecours des Turcs, ſe ſoit fait un ſcrupule d'interrompre les deſſeins que l'Empereur avoit formez contre les Infideles d'Afrique.

HENRI VIII. 1541. *Mezerai.* Elle réuſſit mal. *Mezerai.*

Henri voyoit avec plaiſir, que le Roi de France & les Turcs alloient donner à l'Empereur des occupations qui l'empêcheroient de penſer à l'Angleterre. Mais, quoiqu'il fût en repos de ce côté-là, il ne laiſſoit pas d'avoir quelque inquietude, par rapport au Roi d'Ecoſſe, qui, bien que ſon Neveu, n'avoit pas ſujet de l'aimer, & qui pouvoit aiſément donner du ſecours aux Anglois mécontens, dont le nombre étoit grand dans les Provinces du Nord. Henri craignoit encore qu'un zèle de Religion ne portât ce Prince à entreprendre quelque choſe contre lui, parce qu'il commençoit à ſe laiſſer conduite par les gens d'Egliſe, qui, ſous prétexte de le porter à détruire l'Héréſie, l'attachoient fortement aux interêts du Pape. Il y avoit déja pluſieurs années, qu'on brûloit les Reformez en Ecoſſe. Mais ces ſupplices y produiſoient les mêmes effets qu'ailleurs, c'eſt-à-dire, qu'ils en augmentoient le nombre, au-lieu de le diminuer; & néanmoins, le Clergé s'obſtinoit toujours à vouloir les exterminer par le fer & par le feu. Jaques V. étoit un Prince fort adonné à ſes plaiſirs, & fort avide d'argent. D'ailleurs, il avoit pluſieurs Bâtards, qu'il ne pouvoit pas enrichir ſelon ſes ſouhaits, parce qu'il s'étoit épuiſé en dépenſes inutiles. Il y avoit dans ſa Cour deux Partis, dont l'un favoriſoit le Roi d'Angleterre & les Reformez, & l'autre, compoſé principalement d'Eccléſiaſtiques, étoit entierement oppoſé à Henri, & faiſoit des efforts continuels pour porter le Roi à exterminer tous ceux qui s'écartoient de l'ancienne Religion. Le premier tâchoit de lui perſuader d'imiter

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan.*

HENRI VIII. 1541.

le Roi d'Angleterre ſon Oncle, & de s'aſſurer un revenu conſiderable par la ſuppreſſion des Monaſteres. L'autre lui repréſentoit, qu'en faiſant exécuter à la rigueur, les Loix faites contre les Hérétiques, il tireroit plus de cent-mille écus tous les ans, des confiſcations. Après avoir quelque tems balancé, Jaques ſe détermina pour ce dernier conſeil, & ayant lâché la bride au Clergé, il s'enſuivit en Ecoſſe une violente perſécution.

Henri reprend le deſſein de gagner le Roi d'Ecoſſe.

Henri, voyant que le Roi ſon Neveu ſe laiſſoit ainſi gouverner par des gens qui dépendoient trop de la Cour de Rome, craignit qu'enfin ils ne l'engageaſſent à s'unir contre lui, avec le Pape & avec l'Empereur. Cette crainte lui paroiſſoit d'autant mieux fondée, qu'il ne pouvoit plus gueres compter ſur le ſecours du Roi de France, qui avoit accoutumé de diriger la Cour d'Ecoſſe, parce que cet ancien ami étoit extrememement refroidi envers lui. Cela lui fit prendre la réſolution d'employer toute ſon induſtrie à gagner le Roi ſon Neveu, afin de le porter à rompre, comme lui, avec le Pape. Dans cette vue, il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour lui demander une entrevue à Yorck, ne doutant point que, dans une Conference amiable, il n'eût aſſez d'éloquence pour lui perſuader ce qu'il voudroit. Jaques accepta la Propoſition, & promit de ſe rendre à Yorck, où Henri alla l'attendre. Mais les Eccléſiaſtiques d'Ecoſſe, & tout leur Parti, ſe donnerent tant de mouvement pour empêcher cette entrevue, dont ils connoiſſoient la conſéquence, qu'ils y réuſſirent enfin, & perſuaderent au Roi de chercher quelque prétexte pour s'en diſpenſer.

Il lui demande une entrevue.

Jaques y conſent.

Henri va l'attendre à Yorck.

Proclamation en faveur des Sujets.

Cependant Henri, qui n'avoit aucune connoiſſance de ce changement, attendoit avec impatience à Yorck le jour qui avoit été marqué pour l'entrevue. Dans cet intervalle, il fit publier une Proclamation pour encourager ceux qui avoient ſouffert quelque tort de la part de ſes Miniſtres, à en porter les plaintes à lui-même & à ſon Conſeil. Son but étoit de rejetter tout le mal ſur Cromwell, & de faire eſperer à ſes Sujets, & particulierement à ceux du Nord, un Gouvernement plus doux pour l'avenir. Mais, pendant qu'il faiſoit tout préparer pour la reception du Roi d'Ecoſſe, il en reçut des Lettres d'excuſe, de ce qu'il ne pouvoit pas avoir l'avantage de ſe rendre auprès de lui. Il en fut piqué juſqu'au vif, & ce refus, qu'il regarda comme un affront, produiſit bien-tôt après une rupture entre les deux Royaumes. Mais le chagrin que cette affaire lui cauſa ne fut pas comparable à celui qu'il reçut en arrivant à Londres, de l'endroit d'où il l'attendoit le moins.

Jaques s'excuſe.

Henri en eſt fort offenſé.

L'incontinence de la Reine eſt découverte.

Depuis qu'il étoit remarié, il béniſſoit Dieu tous les jours du bonheur dont il jouïſſoit dans ce dernier Mariage, & en toutes occaſions, il témoignoit publiquement l'extrême ſatisfaction qu'il en reſſentoit. Il étoit même arrivé depuis peu, pendant ſon voyage d'Yorck, que voulant faire à Dieu ſur ce ſujet un Acte de reconnoiſſance conforme aux ſentimens de ſon cœur, il avoit demandé à ſon Confeſſeur une di-

direction particuliere, & l'avoit prié de ſe joindre à lui pour cet effet. Tout cela marquoit l'eſtime & la tendre affection qu'il avoit pour la Reine, qui ſembloit auſſi avoir pour lui un attachement réciproque. Mais quand il fut arrivé à Londres, il apprit des choſes, qu'il auroit été bon pour ſon repos qu'il eût toujours ignorées. Pendant qu'il étoit à Yorck, un homme, nomme *Laſſels*, étoit allé trouver l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit demeuré à Londres, & lui avoit dit qu'il avoit appris de ſa Sœur, ancienne Domeſtique de la Ducheſſe Douairiere de Norfolck, que la Reine avoit fort mal vêcu avant ſon Mariage; qu'elle continuoit la même vie depuis qu'elle étoit Femme du Roi; & que deux hommes, entre autres, ſavoit *Dirham* & *Mannock*, avoient ſouvent couché avec elle. Cranmer ayant communiqué ce ſecret au Chancelier, & à quelques autres du Conſeil Privé, il fut réſolu entre eux, qu'il en informeroit le Roi dès qu'il ſeroit arrivé à Londres, quoiqu'ils n'ignoraſſent pas le danger où ils s'expoſoient, ſi cette accuſation ne pouvoit pas être prouvée. Mais en cette occaſion, il n'y avoit pas moins de péril à ſe taire. HENRI VIII. 1541.

Cranmer ſe trouvant aſſez embaraſſé ſur la maniere d'exécuter ſa Commiſſion, prit le parti de faire un Mémoire, qu'il mit entre les mains du Roi, en le priant de le lire en particulier. Henri crut d'abord que c'étoit une calomnie, dont il réſolut en lui-même de punir ſéverement les auteurs. Ce ne fut même que dans cette penſée, qu'il voulut éplucher cette affaire à fond, quoiqu'avec tout le ſecret poſſible, de peur de cauſer du chagrin à la Reine. Il donna donc ordre au Garde du Sceau Privé, d'aller trouver *Laſſels* ſous quelque prétexte, & de l'interroger en ſecret. Laſſels ſoutint avec fermeté ce qu'il avoit avancé ſur le rapport de ſa Sœur, qui confirma auſſi ce qu'elle avoit dit à ſon Frere. Sur ces dépoſitions, on chercha quelque prétexte pour faire arrêter *Dirham* & *Mannock*, qui découvrirent dans leur Interrogatoire, plus de particularitez qu'on ne ſouhaitoit d'en ſavoir. Non ſeulement ils avouerent qu'ils avoient couché avec la Reine, mais même, que trois Dames de la Cour, ſes Confidentes, étoient ordinairement préſentes à ſes débauches. Une de ces trois étoit la Dame de Rochefort, qui avoit accuſé le Lord Rochefort ſon Mari d'avoir un commerce criminel avec la Reine Anne de Bollen ſa Sœur. On apprit encore de ces gens-là, que le Roi étant à Lincoln, cette Dame avoit fait entrer à onze heures de nuit, dans la Chambre de la Reine, un nommé *Culpeper*, qui y avoit été juſqu'à quatre heures du matin, & qu'en la quittant, elle lui avoit fait préſent d'un riche bonnet. De plus, la Reine avoit pris Dirham à ſon ſervice, ce qui faiſoit voir qu'elle avoit deſſein de continuer la même vie. La Reine nia d'abord tous ces faits. Mais dans un ſecond Interrogatoire, elle avoua qu'avant ſon Mariage, elle s'étoit abandonnée à pluſieurs hommes. Cet aveu mit à bout la conſtance du Roi, qui déplorant ſon infortune, ne put s'empêcher de verſer un torrent de lar-

Cranmer en informe le Roi.

On fait des Informations ſecretes.

Divers témoignages contre la Reine.

Aveu de la Reine.

HENRI VIII. 1542.

larmes. Enfin, après avoir fait condamner à mort, *Dirham*, *Mannock* & *Culpeper*, il voulut que l'accuſation contre la Reine fût portée au Parlement, qui s'aſſembla le 26. de Janvier de l'année ſuivante 1542.

Acte d'*Attainder* contre la Reine & ſes Complices.

Les Commiſſaires, que le Parlement nomma pour examiner la Reine, rapporterent, que les faits dont elle étoit acculée, étoient ſuffiſamment prouvez. Sur ce rapport, les deux Chambres la déclarerent coupable, & prierent le Roi de permettre qu'elle fût punie capitalement. Elles lui firent la même priere à l'égard de la Dame de Rochefort, complice de ſes débauches, de la Ducheſſe Douairiere de Norfolck ſa Grand-Mere, de Mylord Guillaume Howard ſon Pere, de la Dame Howard ſa Mere, de la Comteſſe de Bridgewater, de cinq autres femmes, & de quatre hommes, ſur ce que toutes ces perſonnes avoient eu connoiſſance de la vie débordée de la Reine, & n'en avoient pas averti le Roi. On peut encore remarquer en ceci, la ſervitude du Parlement, qui n'oſoit condamner la Reine & ſes complices, ſans ſavoir ſi le Roi voudroit bien permettre qu'on les punît. Il n'avoit pas agi de même à l'égard d'Anne de Bollen & du Lord Rochefort, parce que l'Autorité du Roi n'étoit pas encore parvenue au degré où elle ſe trouvoit au tems dont je parle préſentement. Le Roi ayant conſenti que les coupables fuſſent punis, ils furent condamnez à mort, par un Acte d'*Attainder* ou de Conviction. Cet Acte contenoit encore une clauſe bien extraordinaire. C'eſt qu'il déclaroit Traitres, tous ceux qui ayant connoiſſance des débauches d'une Reine, ne le déclareroient pas en toute diligence; toute Fille que le Roi épouſeroit comme Vierge, & qui ne l'étant pas, ne lui en donneroit pas connoiſſance avant que de conſommer le Mariage; toute Reine, ou toute Princeſſe de Galles, qui ſe laiſſeroit débaucher; tout homme qui auroit la témerité de leur faire l'amour, ou de les ſolliciter de quelque maniere que ce pût être, & tous ceux qui lui donneroient quelque aſſiſtance; enfin, toute perſonne qui, ſachant qu'une Fille que le Roi épouſeroit comme Vierge, ne le ſeroit pas, n'en donneroit pas avis au Roi.

La Reine eſt décapitée.

Henri ayant approuvé cet Acte, la Reine & la Dame de Rochefort furent décapitées le 12. de Fevrier. La Reine perſiſta dans ce qu'elle avoit avoué, qu'elle n'avoit pas bien vêcu avant que d'être mariée: mais elle nia ſur ſon ſalut, d'avoir jamais ſouillé le lit du Roi. Quant à la Dame de Rochefort, elle mourut ſans être regrettée de perſonne. Mais ſa mort & ſon infamie ſervirent du moins à donner une meilleure opinion du Lord Rochefort ſon Epoux, & de la Reine Anne de Bollen, dont elle avoit procuré la mort par ſon témoignage, que ſa propre condamnation rendit ſuſpect à tout le monde.

L'Acte du Parlement eſt fort cenſuré.

L'extrême rigueur dont le Parlement uſa envers les Parens de la Reine, fut fort cenſurée du Public. On trouvoit qu'il étoit contre la nature, de punir un Pere & une Mere pour n'avoir pas découvert la turpi-

turpitude de leur Fille. Auſſi le Roi modera cette ſéverité, en faiſant grace à la plupart de ceux qui avoient été condamnez, dont pourtant quelques-uns demeurerent aſſez longtems en priſon. Quant à la derniere clauſe, qui condamnoit toute Fille qui étant recherchée en Mariage par le Roi, ne s'accuſeroit pas elle-même ſi elle avoit perdu ſa virginité, elle fut tournée en ridicule. Dans les railleries qu'on faiſoit ſur ce ſujet, on diſoit, qu'à l'avenir les Rois d'Angleterre ne pourroient plus épouſer que des Veuves, n'y ayant point de Fille qui voulût s'expoſer aux chicanes qu'un Roi pouroit lui faire, s'il arrivoit qu'il ne fût pas content d'elle. HENRI VIII. 1542.

L'Irlande eſt érigée en Royaume. *Myl. Herbert.*

Cette affaire étant finie, le Parlement confirma un Acte paſſé dans le Parlement d'Irlande, par lequel cette Iſle étoit érigée en Royaume. Depuis ce tems-là, les Rois d'Angleterre ont mis dans leurs Titres celui de Rois d'Irlande, au-lieu qu'auparavant, ils ne s'en qualifioient que Seigneurs.

Deſſein du Roi de ſupprimer les Colleges & les Hôpitaux

Avant que le Parlement ſe ſéparât, le Roi commença en quelque maniere, à manifeſter le deſſein qu'il avoit de ſe ſaiſir des Colleges & des Hôpitaux, comme il s'étoit emparé des Monaſteres. Mais l'exécution de ce deſſein n'étoit pas ſans difficulté. Par les Conſtitutions particulieres de la plupart de ces Maiſons, les Gouverneurs, Préſidens, ou Adminiſtrateurs, n'avoient pas le pouvoir de diſpoſer des fonds deſtinez à leur entretien, ſans le conſentement des intereſſez. Ainſi ce n'étoit pas une petite peine, que d'avoir à gagner un ſi grand nombre de perſonnes, qui avoient tant d'interêt de conſerver les rentes qui les faiſoient ſubſiſter. Il eſt vrai que le Roi avoit déja diſpoſé quelques-uns de ceux qui n'étoient pas liez par des Conſtitutions ſi expreſſes, à lui reſigner leurs Maiſons. Mais comme il portoit ſa vue ſur toutes, il fallut trouver un expédient, pour que les Gouverneurs des autres puſſent imiter cet exemple ſans violer leur Serment. Ce fut dans cette vue, qu'il obtint du Parlement un Acte qui annulloit toutes les Conſtitutions particulieres des Colleges & des Hôpitaux, & diſpenſoit les Gouverneurs, Préſidens & Adminiſtrateurs, de les obſerver. Cet obſtacle étant levé, il y en eut encore quelques-uns qui furent reſignez au Roi. Mais cette affaire ne fut entierement terminée qu'en 1545, par une voye plus abregée.

Acte pour lui en faciliter les moyens.

Pendant que les affaires du Roi ſe faiſoient dans le Parlement ſans beaucoup de difficulté, la Convocation, qui ſe tenoit en même tems, étoit fort partagée au ſujet de la nouvelle Verſion de la Bible, qu'on alloit mettre entre les mains du Peuple. Pluſieurs ſoutenoient qu'elle étoit pleine de fautes, & que ce ſeroit faire un grand tort au Peuple, que de lui permettre de la lire, avant qu'elle fût corrigée. C'étoit Gardiner qui émouvoit cette diſpute, dans l'eſperance qu'avant que la correction fût achevée, il ſe paſſeroit un tems conſiderable, & que cependant, le Roi pourroit changer d'avis. Son Parti étoit ſi nombreux, qu'il l'auroit enfin emporté ſur l'autre, ſi Cranmer, qui s'apperçut de ſon

Diſpute touchant la Verſion de la Bible. *Hiſt. de la Reformat.*

HENRI VIII. 1542. ſon deſſein, n'eût obtenu du Roi que la correction ſeroit commiſe aux deux Univerſitez, où il avoit bien plus de crédit que dans la Convocation. Pluſieurs Evêques s'y oppoſerent fortement, & quelques-uns même firent enregîtrer leur Proteſtation. Mais tout cela fut inutile, puisque le Roi s'étoit déja déclaré. Il accorda même le 12. de Mars à un Libraire de Londres, un Privilege pour imprimer la Bible en Anglois. Cela donne lieu de préſumer que les Univerſitez ne retoucherent point à cette Verſion, puiſqu'il n'étoit pas poſſible qu'elles l'euſſent examinée en ſi peu de tems.

Act. Publ. T. XIV. p. 745.

Le Roi ſouhaite que le Parlement lui offre un Subſide;

Le Roi avoit beſoin d'argent pour la Guerre d'Ecoſſe, à laquelle il étoit entierement réſolu: mais il n'oſoit en demander à la Chambre Baſſe. Ce n'étoit pas qu'il doutât du ſuccès, s'il eût voulu faire cette démarche: mais il craignoit d'aliener les cœurs de ſes Sujets, qui étoient bien plus ſenſibles aux affaires d'interêt, qu'à toutes les autres. Il ſouhaitoit que le Parlement lui offrît de lui-même de l'argent, ſans ſe le faire demander. Ce fut dans la vue de ſe concilier ſon affection, qu'il fit empriſonner un Sherif qui avoit arrêté un Membre des Communes, & qu'il offrit de le leur livrer pour le châtier comme elles le trouveroient à propos. D'un autre côté, il empruntoit par-tout de l'argent, afin de leur faire comprendre qu'il étoit dans la néceſſité. Mais pour cette fois, la Chambre Baſſe feignit de n'entendre point ce langage, ne voulant point introduire la pernicieuſe coutume d'accorder des Subſides au Roi, ſans qu'il en demandât. D'ailleurs, comme elle ignoroit encore le deſſein de la Guerre d'Ecoſſe, elle ne voyoit aucune néceſſité de faire une pareille démarche. Ainſi, le Parlement ſe ſépara ſans rien accorder au Roi, excepté l'Acte touchant les Colleges & les Hôpitaux, qui étoit une ſemence dont il devoit, en ſon tems, recueillir le fruit.

mais il ne réuſſit pas.

Il tâche d'empêcher le Roi de France de ſecourir l'Ecoſſe.

Myl. Herbert.

La Guerre contre l'Ecoſſe étant réſolue, Henri envoya en France le Chevalier *Guillaume Paget*, pour ſonder la diſpoſition de François I., & pour tâcher de le lier par quelque Traité qui l'empêchât de ſecourir le Roi d'Ecoſſe. Les Inſtructions de l'Ambaſſadeur portoient, de demander au Roi de France, que le Traité de Paix perpétuelle entre la France & l'Angleterre fût renouvellé. François s'apperçut aiſément, qu'il y avoit quelque myſtere caché dans cette Propoſition. Comme il ſavoit que Henri n'étoit pas content du Roi d'Ecoſſe, il ne douta point qu'il ne demandât à renouveller la Paix, à deſſein d'inſerer dans le nouveau Traité qui ſe feroit, quelque Article qui lui liât les mains, & l'empêchât de ſecourir ſon Allié. Il répondit donc, qu'il étoit inutile de renouveller un Traité dont le Roi d'Angleterre n'avoit pas exécuté les Conditions. L'Ambaſſadeur repliqua, qu'il n'y avoit aucune ſorte de Conditions dans le Traité de Paix, & que par conſéquent, on ne pouvoit pas accuſer le Roi ſon Maitre de les avoir violées. Mais cette diſpute n'étoit fondée que ſur un mal-entendu. L'Ambaſſadeur n'entendoit par le Traité de Paix, qu'un

qu'un Traité particulier, qui ne contenoit qu'un ſeul Article, ſavoir, qu'il y auroit une Paix perpétuelle entre la France & l'Angleterre. Mais François vouloit parler de quelques autres Traitez ſignez le même jour, & qui étoient des ſuites & des dépendances du premier, quoique celui-ci eût été écrit à part. C'étoit ce Traité en particulier que Henri vouloit renouveller, s'imaginant que par là, il empêcheroit François I. d'envoyer du ſecours au Roi d'Ecoſſe. Mais François ne prétendoit pas que, ſous ce prétexte, il dût être permis à Henri d'accabler un ancien Allié de la France, ſans que la France pût s'y oppoſer. Au contraire, il croyoit que c'étoit une violation manifeſte de la Paix, que d'attaquer ſes Alliez ſans aucune cauſe légitime. Cependant, comme ils ne vouloient, ni l'un ni l'autre, faire mention du Roi d'Ecoſſe, quoiqu'ils l'euſſent tous deux dans l'eſprit, François, pour embaraſſer Henri, demanda que, conformément aux Traitez précedens, il lui donnât du ſecours pour recouvrer le Milanois. Henri demanda de ſon côté, que François, ſelon ſa promeſſe, abolît en France l'autorité du Pape. Ces demandes réciproques étoient plus capables de produire une rupture, qu'un renouvellement des Traitez. D'ailleurs, les Anglois avoient déja commencé les hoſtilitez, en arrêtant des Vaiſſeaux François qu'ils ſuppoſoient être des Pirates; & les François en avoient arrêté des Anglois, par repréſailles. Ainſi, l'Ambaſſadeur ayant pris congé, ſans avoir rien avancé, fit rapport à ſon Maitre, que le Roi de France étoit mal diſpoſé en ſon endroit; c'eſt à dire, qu'il ne laiſſeroit point opprimer le Roi d'Ecoſſe ſans s'y oppoſer. C'étoit là toute la mauvaiſe diſpoſition où François I. ſe trouvoit envers l'Angleterre, étant alors très éloigné de ſouhaiter la Guerre avec ce Royaume, puiſqu'il étoit ſur le point d'en commencer une autre qu'il avoit bien plus à cœur. HENRI VIII. 1542.

Ambaſſade de France à la Diete, de peu d'effet. *Sleidan.*

Ce Monarque étoit ſi offenſé de tous les artifices dont l'Empereur avoit uſé avec lui, qu'il n'attendoit, pour lui déclarer la Guerre, qu'à le voir tellement brouillé avec la Ligue de Smalcalde, qu'il n'y eût plus d'eſperance d'accommodement. C'étoit en vue de fomenter cette diviſion, qu'il avoit envoyé des Ambaſſadeurs à la Diete qui s'étoit aſſemblée à Spire au mois de Fevrier, ſous prétexte de ſe juſtifier des prétendues calomnies dont on l'avoit noirci, & particulierement de ce qu'on l'accuſoit de s'être allié avec les Turcs. Ses Ambaſſadeurs ſe plaignirent à la Diete en termes extremement forts, de l'aſſaſſinat de *Rincon* & de *Frezneſe*, prétendant que le premier n'étoit envoyé à Conſtantinople, que pour détourner Soliman du deſſein de porter la Guerre en Allemagne. Cependant, dans la ſuite de leurs diſcours, ils voulurent perſuader aux Princes Allemans, que leur interêt étoit de bien fortifier leurs Places frontieres, & d'abandonner la Hongrie aux Turcs. Ainſi leur préſence à la Diete n'ayant pas produit de grands effets, ils s'en étoient retournez très mécontens.

Le Pape offre un Concile à Trente.

Peu de tems après leur départ, le Nonce du Pape offrit à la Diete, de la part de ſon Maitre, un Concile à Trente. Les Catholiques accep-

HENRI VIII. 1542.

cepterent cette offre avec joye, & en remercierent le Nonce. Mais les Proteſtans la rejetterent, parce qu'ils ne vouloient pas un Concile convoqué par leur Partie, & dans un lieu ſuſpect, puiſque la Ville de Trente dépendoit du Roi des Romains. Cela n'empêcha pas que la Diete ne ſe terminât à la ſatisfaction de l'Empereur & de Ferdinand, après que, d'un conſentement unanime, elle eut réſolu de leur donner un puiſſant ſecours, dont l'Electeur de Brandebourg devoit avoir la conduite.

Convocation du Concile à Trente.

Quoique les Proteſtans euſſent refuſé l'offre de Paul III., il ne laiſſa pas de convoquer un Concile à Trente, pour le mois de Novembre ſuivant, par une Bulle du 22. de Mai. Mais ce n'étoit que pour amuſer le Public. Il ſavoit bien que, dans le tems que la Guerre entre l'Empereur & la France alloit commencer, il ſe trouveroit aſſez d'obſtacles pour empêcher que le Concile ne s'aſſemblât.

François I. attaque l'Empereur en cinq endroits. *Du Bellay. Mezerai.*

C'étoit en effet dans ce même tems que François I. mettoit cinq Armées en Campagne, pour attaquer l'Empereur en cinq endroits à la fois, ſavoir, dans le Rouſſillon, dans le Luxembourg, en Piedmont, en Flandre, & en Brabant. Mais le ſuccès ne répondit pas à ſes esperances. Le grand effort qu'il fit cette année pour attaquer ſon ennemi, ne ſervit qu'à le mettre hors d'état d'en faire de ſemblables dans la ſuite, lorsqu'il fut lui-même attaqué. Le Dauphin aſſiegea inutilement Perpignan. Le Duc d'Orleans ſon Frere prit Luxembourg & Montmedy: mais ces Places furent repriſes avant la fin de la Campagne. Quant aux trois autres Armées, elles ne firent rien de conſiderable.

Henri ſe détermine à faire la Guerre à l'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

Pendant que ce Monarque faiſoit de vains efforts pour ſe venger de l'Empereur, Henri prenoit enfin ſa derniere réſolution pour faire la Guerre à l'Ecoſſe. Il avoit eſperé que, dans la Conference qu'il s'étoit attendu d'avoir avec le Roi ſon Neveu, il le porteroit à renoncer à l'autorité du Pape, & c'étoit avec un extrême chagrin qu'il ſe voyoit déchu de ſon eſperance. Cette affaire lui paroiſſoit de la derniere importance, parce que n'ayant pas beaucoup à craindre des Païs étrangers, dont les forces maritimes n'étoient pas comparables aux ſiennes, il n'y avoit que l'Ecoſſe qui pouvoit lui cauſer de l'inquietude. C'étoit le ſeul endroit d'où les Anglois mécontens pouvoient tirer du ſecours, & il ſe ſouvenoit avec frayeur, du danger qu'il auroit couru lorsque les Rebelles étoient en armes dans le Nord, s'ils avoient été ſoûtenus par une Armée Ecoſſoiſe. Ainſi, dans la Guerre qu'il entreprenoit contre l'Ecoſſe, ſon but n'étoit pas de faire des Conquêtes en ce Païs-là, mais de plier le Roi d'Ecoſſe à ſa volonté par la force, puiſqu'il ne pouvoit pas le faire par la douceur. C'eſt ce qu'il croyoit abſolument néceſſaire, pour ſe procurer un parfait repos. Au tems de la revolte du Nord, les conjonctures lui étoient extremement favorables, parce qu'étant alors étroitement uni avec la France, le Roi Jaques ne pouvoit pas s'engager à ſoutenir les Mécontens d'Angleterre ſans

ſans le conſentement de François I., qui, bien loin d'approuver ce deſſein, l'en auroit au contraire détourné. Mais les affaires ſe trouvoient ſur un autre pied, depuis que Henri ne pouvoit plus compter ſur l'amitié du Roi de France. Il eſt vrai que ce Prince ne devoit pas lui être fort redoutable, pendant qu'il étoit en Guerre avec l'Empereur: mais il conſideroit, que l'égalité des forces de ces deux Monarques, les obligeroit vrai-ſemblablement à faire bien-tôt la Paix, & que cette Paix, dans laquelle le Pape interviendroit ſans doute, ne pourroit ſe faire qu'à ſon préjudice. Il étoit même dangereux qu'elle ne produiſit une Ligue contre lui, & que le Roi d'Ecoſſe ne s'y engageât. En ce cas-là, l'Angleterre pouvoit être envahie du côté du Nord, avec d'autant plus de facilité, que les Provinces Septentrionales étoient les plus diſpoſées à la Revolte. Il étoit donc d'une extrême conſéquence pour Henri, de mettre le Roi d'Ecoſſe dans ſes interêts, puiſqu'étant aſſuré de ce côté-là, il n'avoit pas beaucoup à craindre une invaſion, qu'il regardoit comme impoſſible, vu la ſuperiorité de ſes forces maritimes. HENRI VIII. 1542.

Il avoit eu deſſein de ſe ſervir de deux moyens pour gagner le Roi d'Ecoſſe, dans la Conference qu'il lui avoit propoſée. Le premier étoit, de lui faire voir qu'il ne tenoit qu'à lui de lui aſſurer la Succeſſion de la Couronne d'Angleterre, après Edouard ſon Fils, ou de l'en éloigner, puiſque, par l'Acte de Parlement fait ſur ce ſujet, il pouvoit appeller à la Succeſſion *Marie* & *Eliſabeth* ſes Filles, ou les en exclure pour jamais. Au premier cas, le Roi Jaques ne pouvoit y prétendre, qu'après que la Poſterité de ces deux Princeſſes ſeroit éteinte; & au ſecond cas, il venoit immédiatement après le Prince Edouard. Comme donc c'étoit un avantage conſiderable pour le Roi d'Ecoſſe, que de gagner deux degrez, Henri eſperoit qu'il ne ſeroit pas aſſez imprudent pour le négliger. Le ſecond moyen qu'il ſe propoſoit d'employer pour gagner ce Prince, étoit de lui repréſenter les avantages qui lui reviendroient, s'il renonçoit à l'obeïſſance du Pape, tant à cauſe de la facilité que cela lui donneroit pour ſucceder à la Couronne d'Angleterre, ſi le cas y échéoit, que par les richeſſes qu'il acquerroit en ſupprimant les Monaſteres d'Ecoſſe. Comme Jaques étoit fort avide d'argent, Henri ne doutoit pas de réuſſir par ce ſecond moyen, quand même le premier ſeroit inutile. Ce fut donc avec un très grand dépit, qu'il ſe vit fruſtré de ſon attente, par le refus que fit le Roi ſon Neveu de l'aller trouver à Yorck. Il comprit par là, que la nouvelle Reine avoit trop de pouvoir ſur lui, & ſoupçonna même, que c'étoit un effet des intrigues du Pape, de l'Empereur, & peut-être du Roi de France. Ainſi, n'avant plus aucune eſperance de réuſſir dans ſon projet par la voye de la douceur, il réſolut de tenter s'il en pourroit venir à bout par la force.

HENRI VIII. 1542.

L'Ecoſſe n'étoit gueres en état de réſiſter à l'Angleterre, ſans le ſecours de la France. Mais celle-ci étoit tellement occupée, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût prendre part à cette querelle. Henri eſperoit donc, que s'il pouvoit avoit d'abord quelque avantage, il rendroit les Ecoſſois moins opiniâtres, & diſpoſeroit plus aiſément le Roi ſon Neveu à écouter ſes Propoſitions. Ainſi la Guerre qu'il vouloit faire à l'Ecoſſe n'étoit proprement deſtinée qu'à obliger les Ecoſſois à la condeſcendance qu'il deſiroit d'eux, & non pas une Guerre fondée ſur ſon ſeul caprice, ou pour ſe venger de l'affront qu'il avoit reçu, comme les Hiſtoriens le font entendre. Cependant, comme il ne pouvoit pas en découvrir les véritables motifs, ſans ſe porter du préjudice, il la prétexta d'une prétendue violation de la Treve, d'un prétendu tort dont il ſe plaignoit par rapport à certaines Terres de peu de conſéquence ſituées ſur les frontieres, & de ce que Jaques recevoit en Ecoſſe certains Rebelles Anglois. Mais, comme tout cela n'étoit gueres capable d'en impoſer au Public, il s'aviſa de renouveller les anciennes prétentions des Rois d'Angleterre, touchant le droit de Souveraineté ſur le Royaume d'Ecoſſe. Pour cet effet, il fit dreſſer un Manifeſte, dans lequel fut inſeré le Mémoire dont j'ai amplement parlé dans le Regne d'Edouard I. & dans celui de Henri VII., contenant les prétendues preuves de la dépendance où le Royaume d'Ecoſſe avoit été anciennement à l'égard de l'Angleterre. Ce Manifeſte étoit pourtant conçu en termes ſi ambigus & ſi équivoques, qu'il paroiſſoit bien que Henri vouloit ſe reſerver une porte pour pouvoir ſe déſiſter de cette prétention, ſans que ſon honneur s'y trouvât engagé. Il n'eſt nullement néceſſaire de repéter ici le contenu de ce Mémoire. Il ſuffira ſeulement de remarquer, que la plupart des Auteurs Anglois en parlent, comme ſi la Souveraineté des Rois d'Angleterre ſur l'Ecoſſe y étoit démontrée, & qu'il leur ſuffit de le citer ſeulement, pour ſe donner gain de cauſe ſur ce ſujet. Il ſemble que le Docteur Burnet, quoiqu'Ecoſſois, ſe ſoit laiſſé ſurprendre à cette opinion généralement répandue en Angleterre, puiſqu'il parle de ce Mémoire, dans l'Hiſtoire de la Reformation, ſans y faire aucune remarque. Peut-être n'a-t-il pas jugé à propos de combattre le ſentiment des Anglois, ſans aucune néceſſité par rapport à ſon Hiſtoire.

But de cette Guerre.

Il renouvelle les prétentions de l'Angleterre ſur la Souveraineté de l'Ecoſſe.

Manifeſte ſur ce ſujet.

Guerre d'Ecoſſe.

Henri ne publia ſon Manifeſte, que dans le tems que ſon Armée étoit ſur le point d'entrer en Ecoſſe. Son deſſein étoit de ſurprendre les Ecoſſois, ce qu'il croyoit d'autant plus facile, qu'il ne paroiſſoit pas qu'il y eût entre les deux Royaumes un juſte ſujet de rupture. Cependant, le Roi Jaques ayant appris qu'il ſe faiſoit des levées en Angleterre, ſe prépara de ſon côté, afin de ſe trouver en état de ſe défendre, en cas qu'il fût attaqué. Pendant ce tems-là, il envoya deux Ambaſſadeurs au Roi ſon Oncle, pour voir s'il y auroit quelque moyen

moyen de le contenter, ou du moins, afin de gagner du tems, jusqu'à ce que le Roi de France pût lui envoyer du ſecours. Ces Ambaſſadeurs furent longtems arrêtez à la Cour d'Angleterre ſur de vains prétextes, & pendant que Henri fut occupé à faire ſes préparatifs, il ne leur donna aucune réponſe. Ils n'eurent même la permiſſion de s'en retourner qu'avec l'Armée qui devoit entrer dans leur Païs, ſous la conduite du Duc de Norfolck, & dans laquelle ils étoient comme priſonniers. Deux autres Ambaſſadeurs d'Ecoſſe qui alloient à Londres, ayant rencontré l'Armée Angloiſe dans ſa marche, y furent auſſi retenus jusqu'à ce qu'elle fut arrivée à Barwick. HENRI VIII. 1542.

Cependant, le Roi Jaques ayant appris que le Duc de Norfolck marchoit vers le Nord à la tête de vingt-mille hommes, envoya ſur la frontiere un Corps de dix-mille hommes, ſous le commandement de *Gordon*, en attendant le reſte de ſes Troupes, qui marchoient de divers lieux pour ſe joindre à lui. Mais Gordon ne ſe trouva pas en état d'empêcher que le Duc de Norfolck n'entrât en Ecoſſe ſur la fin d'Octobre, & qu'il ne ravageât le Païs ſitué au Nord de la Tweede. Après cette courte Expédition, l'Armée Angloiſe ſe retira vers Barwick, la Saiſon, qui étoit déja fort mauvaiſe, l'ayant empêchée de s'avancer plus avant. Pendant ce tems là, le Roi Jaques fit marcher le Lord *Maxwell* avec quinze-mille hommes, dans le tems que les Anglois ſe retiroient à Barwick. Les Ecoſſois prétendent, que, ſur la nouvelle de la marche de Maxwell, les Anglois ſe retirerent dans un tel deſordre, qu'ils auroient pu être aiſément défaits, ſi Gordon eût oſé les attaquer, & que le Roi fut très en colere contre lui de ce qu'il avoit manqué ce coup. Quoi qu'il en ſoit, Jaques, s'étant mis à la tête de ſon Armée, y tint un Conſeil de Guerre, dans lequel il parût tout réſolu à donner Bataille, quoiqu'il en pût arriver. Mais il fut ſeul de cet avis. Au contraire, on lui repréſenta fortement, le danger où le Royaume ſeroit expoſé, ſi l'Armée étoit battue. Enfin, comme il ne vouloit point en démordre, les Généraux & la Nobleſſe lui firent entendre qu'ils ne lui obeïroient pas, ſi, ſans aucune néceſſité, il s'obſtinoit à vouloir expoſer le Royaume à un péril évident. Cette oppoſition le mit en fureur. Il jura qu'il puniroit leur desobeïſſance, & les traita tous de Traitres, puiſqu'ils l'empêchoient d'obtenir une victoire qui lui étoit infaillible. C'étoit ce que le Cardinal Beton lui avoit mis dans l'eſprit, en lui diſant qu'il étoit impoſſible qu'il fût vaincu par des Héretiques tels que les Anglois. La vérité eſt, que ce Prince étoit un peu bleſſé du cerveau, depuis qu'il avoit fait mourir injuſtement un Neveu du Duc d'Albanie, dont l'image ſe préſentoit ſans ceſſe à ſon imagination. Ainſi, étant au deſeſpoir de ſe voir ſi mal obeï, il laiſſa le commandement de l'Armée au Lord *Maxwell*, avec ordre de marcher vers l'ennemi, & ſe tint lui-même à portée de l'aller joindre, en cas qu'il y eût occaſion de donner Bataille. Mais peu de jours après, comme il

Le Roi d'Ecoſſe veut donner bataille.

Les Grands refuſent de le ſuivre.

HENRI VIII. 1542.

étoit extraordinairement irrité contre ſes Généraux, & qu'il étoit à leur égard dans une extrême défiance, il donna une Commiſſion en forme à *Olivier Sinclair* ſon Favori, pour aller prendre le Commandement de l'Armée. Ce nouveau Général, peu propre à un tel emploi, s'étant rendu au Camp, y fit lire publiquement ſa Patente, de laquelle tout le monde ſe trouva choqué. Cela produiſit un tel mécontentement parmi les Troupes, qu'elles commençoient à ſe débander, lorſqu'un Corps de cinq-cens Cavaliers Anglois parut ſur une Colline, où il ſe poſta pour obſerver l'Armée ennemie. Cette vue augmenta de plus en plus le deſordre parmi les Troupes Ecoſſoiſes, qui s'imaginerent que toute l'Armée Angloiſe s'approchoit pour donner Bataille. Dans cet état, ſe trouvant ſans Général, puiſque la Commiſſion de Maxwell étoit revoquée, & que perſonne ne vouloit obeïr à Sinclair, elles prirent le parti de ſe retirer, avec une frayeur qui ne leur permit pas de tourner la tête, pour obſerver le petit nombre de leurs ennemis. Les Cavaliers Anglois les voyant fuïr avec tant de précipitation, ſe mirent à leurs trouſſes, & ſans trouver aucune réſiſtance, en tuerent un grand nombre, firent priſonniers ſept Seigneurs, deux-cens Gentilshommes, huit-cens Soldats, & ſe rendirent maitres de vingt & quatre pieces de Canon. Jamais victoire ne fut gagnée ſi facilement. Entre les principaux Priſonniers, ſe trouverent le Lord *Maxwell*, les Comtes de *Caſſils* & de *Glencarn*, & *Olivier Sinclair* Favori du Roi.

Il donne le commandement de ſon Armée à *Sinclair*.

Déroute de l'Armée Ecoſſoiſe.

La nouvelle de cette déroute fit tomber le Roi Jaques dans une noire mélancolie, à laquelle il n'avoit déja que trop de diſpoſition. Il ſe mit dans l'eſprit, qu'il avoit été trahi par ſes Généraux & par ſa Nobleſſe; & dans cette prévention, il réſolut de ſe défaire de la plupart d'entre eux. Son chagrin fut encore augmenté par la nouvelle qu'il reçut, qu'un Héraut, que le Duc de Norfolck lui envoyoit, avoit été tué par un Anglois fugitif refugié en Ecoſſe. Il comprit d'abord les ſuites fâcheuſes que cet accident pouvoit avoir, après le malheur qui venoit de lui arriver. Ainſi, ſe perſuadant qu'il ne lui ſeroit jamais poſſible de ſe tirer de l'embaras où il ſe trouvoit, il ne put réſiſter à l'excès de ſon chagrin, qui le coucha dans le tombeau, le 14. de Décembre 1542. Sa mort arriva ſept jours après la naiſſance d'une Princeſſe nommée *Marie*, que la Reine ſa Femme avoit miſe au monde, & qui ſe trouva ſon unique Héritiere. Peu de tems auparavant, il avoit perdu deux Fils en un même jour.

Mort du Roi d'Ecoſſe.

Naiſſance de Marie ſa Fille.

Henri fait mener les priſonniers Ecoſſois à Londres.

Henri ne ſachant point ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, avoit fait conduire les priſonniers Ecoſſois à Londres, où ils arriverent le 19. de Décembre. Le lendemain, on leur fit traverſer la Ville, depuis la Tour où ils avoient été renfermez, juſqu'à Weſtminſter, où le Roi voulut les voir & leur parler. Il leur reprocha d'abord, que quelques-uns d'entre eux avoient, par leurs pernicieux conſeils, perſuadé au Roi leur

leur Maitre de ſe brouiller avec lui, & qu'ils portoient juſtement la peine d'une Guerre qu'ils avoient eux-mêmes excitée. Cependant, comme il avoit deſſein de ſe ſervir d'eux pour faire une Paix telle qu'il la ſouhaitoit, il finit ſon Discours par des expreſſions plus obligeantes, & leur accorda plus de liberté, en les donnant en garde à divers Seigneurs de la Cour. Le Comte de Caſſils eut le bonheur de tomber entre les mains de l'Archevêque de Cantorberi, & de recevoir de lui, pendant le peu de ſéjour qu'il fit à Londres, des inſtructions qui le porterent à embraſſer la Reformation quand il fut de retour en ſon Païs. HENRI VIII. 1542.

Peu de jours après, les nouvelles de la naiſſance de Marie Princeſſe d'Ecoſſe, & de la mort du Roi ſon Pere, étant arrivées à la fois, Henri jugea que c'étoit une conjoncture favorable pour unir l'Ecoſſe avec l'Angleterre, en mariant le Prince Edouard ſon Fils avec la nouvelle Reine d'Ecoſſe. Il fit ſonder ſur ce ſujet, les Seigneurs priſonniers, & les ayant trouvez dans de bonnes diſpoſitions pour appuyer cette ouverture, il les mit en liberté, à condition qu'ils lui donneroient des ôtages pour la ſureté de leur retour, en cas que le projet du Mariage ne réuſſit pas. Cette condition ayant été acceptée, ils furent conduits à Newcaſtle, d'où ils retournerent dans leur Patrie, après avoir livré les ôtages. Nous verrons tout à l'heure, quel fut le ſuccès de ce projet.

Il forme le projet de marier le Prince ſon Fils avec Marie Reine d'Ecoſſe.

Il renvoye les priſonniers.

Le Parlement d'Angleterre s'étant raſſemblé le 22. de Janvier, accorda un Subſide au Roi, tant pour le rembourſement des frais qu'il avoit faits dans la Guerre d'Ecoſſe, que pour ſes autres beſoins. On entendoit par là, la Guerre contre la France, dont il n'y avoit plus lieu de douter, puiſque le Roi étoit ſur le point de conclure une Ligue avec l'Empereur. L'union qui alloit ſe former entre ces deux Monarques, devoit, ſelon les apparences, être ſi favorable aux Partiſans de Rome & de l'ancienne Religion, qu'ils ne doutoient point que le tems ne fût venu que la Reformation alloit être détruite en Angleterre. Cependant, dans ce même tems, ils eurent la mortification de voir paſſer au Parlement un Acte qui rabattit beaucoup de leurs eſperances. Cet Acte, que Cranmer avoit ſollicité & enfin obtenu, portoit, que les Seigneurs, les Gentilshommes, les Marchands, pourroient garder dans leurs Maiſons une Bible en Anglois, avec certains autres Livres de Religion mentionnez dans l'Acte, pour l'inſtruction de leurs familles. Mais il étoit expreſſément défendu d'imprimer, de vendre, d'acheter ou de garder aucuns Livres de Religion que ceux-là, & de prêcher, ou de parler, contre l'Ordonnance de l'année 1540. Il y avoit encore une Clauſe très conſiderable dans ce Statut. C'eſt que les Contrevenans, s'ils étoient Eccléſiaſtiques, ne pourroient être condamnez à la peine du feu, que pour la troiſieme faute; & que la peine des Laïques ne pourroit s'étendre au-

1543. *Le Parlement accorde un Subſide au Roi.* *Myl. Herbert.*

Acte qui permet de garder la Bible dans les maiſons.

Clauſe avantageuſe aux accuſez d'héréſie.

HENRI VIII. 1543.

au-delà de la confiscation de leurs biens. De plus, l'Acte accordoit aux accusez, la liberté de produire leurs témoins, ce qui n'avoit jamais été pratiqué auparavant dans les procès d'Hérésie. Enfin, le même Acte ordonnoit, qu'ils seroient jugez dans un an au plus tard, après l'accusation. Mais d'un autre côté, la Loi des six Articles y étoit confirmée, & le Parlement laissoit au Roi le pouvoir d'annuller cet Acte, ou de le changer, ainsi qu'il le trouveroit à propos. Par cette derniere clause, le Roi demeuroit toujours maitre de la vie des Reformez, puisqu'en revoquant cet Acte, il pouvoit les poursuivre en vertu des précedens.

Pouvoir accordé au Roi d'annuller cet Acte.

Quinze jours après que le Parlement se fut séparé, Henri conclut avec l'Empereur un Traité de Ligue, qui ne fut pourtant publié qu'au mois de Juin. L'interêt de l'Angleterre ne demandoit nullement que le Roi s'unît avec l'Empereur, pour le rendre plus puissant : il ne l'étoit déja que trop. Au contraire, il auroit été bien plus à propos, pour tenir la balance égale, qu'il eût assisté la France. Du moins, il est inconteſtable, que la neutralité auroit été avantageuse aux Anglois. Mais la passion du Roi se trouvoit en opposition avec les interêts du Royaume. Il étoit très mécontent de François I., sur plusieurs Articles. Premierement, il remarquoit en lui, une indifference extrême pour tout ce qui le regardoit, depuis qu'il n'avoit plus eu besoin de son secours. Secondement, il s'étoit enfin apperçu que toutes les promesses qu'il lui avoit faites, de renoncer comme lui à l'autorité du Pape, n'avoient eu pour but que de l'amuser. Il savoit qu'en plusieurs occasions, François avoit blâmé sa conduite, par rapport à la Religion, & fait diverses railleries piquantes sur ses Mariages. En troisieme lieu, il ne lui payoit ni la pension annuelle de cent-mille écus, ni celle de dix-mille écus pour le sel de Brouage, quoiqu'il s'y fût engagé par divers Traitez. Quant à la dette de deux millions, véritablement François en pouvoit faire voir des quittances pour une bonne partie ; mais c'étoit sans que Henri en eût rien touché, ces quittances ayant tenu lieu des secours qu'il s'étoit volontairement engagé à lui donner, pour le tirer d'affaires dans les Guerres précedentes. Cependant, il en restoit encore une bonne partie à payer, sans que son Débiteur se mît en devoir de le satisfaire. De plus, Henri n'avoit fait don au Roi de France des sommes qui lui étoient dues par l'Empereur, qu'à condition qu'il exécuteroit ponctuellement les Traitez, & il se plaignoit que François n'avoit pas été exact sur cet Article. Mais ce qui choquoit Henri plus que toute autre chose, c'étoit les obstacles que François lui avoit fait trouver en Ecosse, par le moyen d'une Faction qui s'étoit ouvertement opposée à ses desseins. Il n'y avoit là que trop de sujet de rupture, si l'interêt du Royaume eût été le même que celui du Roi. Mais dans une semblable opposition, rarement arrive-

Henri conclud une Ligue avec l'Empereur contre la France. *Act. Publ. T. XIV. p.* 768. 11. Fevr.

Causes du mécontentement de Henri contre François I.

rive-t-il, que l'avantage du Peuple l'emporte ſur celui du Souverain. Henri réſolut donc de faire ſentir au Roi de France, qu'il valoit la peine d'être mieux ménagé, & ce fut dans cette vue, qu'il prit le parti de ſe reconcilier avec l'Empereur & de ſe liguer avec lui. HENRI VIII. 1543.

Charles Quint ne deſiroit rien avec tant de paſſion. Il comprenoit aiſément, qu'avec le ſecours de l'Angleterre, il ſe verroit bien-tôt en état de mettre le Roi de France à la raiſon, & de lui faire perdre la penſée de recouvrer le Milanois par les armes. La crainte où il avoit toujours été, que Henri ne s'unît avec la France & avec les Proteſtans d'Allemagne, lui faiſoit regarder l'Alliance avec l'Angleterre comme un coup de partie, qui devoit le mettre en état d'exécuter ſes deſſeins ambitieux. Il trouvoit bien mieux ſon compte à empêcher François I. de remettre le pied en Italie, & à ſubjuguer les Proteſtans, qu'à exécuter, ou plutôt à tenter d'exécuter la Sentence du Pape contre Henri; entrepriſe dont, ſelon les apparences, il ne ſeroit pas ſorti à ſon honneur. D'ailleurs, la mort de la Reine Catherine ſa Tante avoit beaucoup diminué en lui, & peut-être entierement étouffé le deſir qu'il avoit eu de la venger. Ainſi, dans le tems même qu'il ſe plaignoit à tous les Princes de l'Europe, que François I. entretenoit des intelligences ſecretes avec les Infideles, il ne faiſoit aucune difficulté de rechercher l'Alliance d'un Roi excommunié, qui, ſelon les principes de l'Egliſe Romaine, ne devoit pas être regardé avec moins d'horreur que les Turcs. Une ſeule difficulté retardoit la concluſion de cette Alliance. C'étoit que l'Empereur vouloit que Marie, Fille de la Reine Catherine, fût reconnue pour légitime, ce que Henri refuſoit avec obſtination. Il ne pouvoit pas même l'accorder, ſans condamner lui-même ſon Divorce avec Catherine, & toutes les démarches qu'il avoit faites ſur ce ſujet. Il promit pourtant, que, ſelon le pouvoir qui lui étoit accordé par l'Acte du Parlement, il donneroit à Marie un rang dans la Succeſſion: mais il ne voulut jamais conſentir que cet Article fût inſeré dans le Traité. Les amis que l'Empereur avoit en Angleterre, lui conſeillerent de ſe contenter de cette promeſſe verbale, dans la crainte où ils étoient que cette Ligue, dont ils ſe promettoient de grands avantages, ne fût accrochée par cette difficulté. Bonner Evêque de Londres, qui avoit été envoyé en Espagne pour cette Négociation, s'employa volontiers & avec beaucoup d'ardeur à la faire réuſſir, dans l'eſperance que l'union qui alloit ſe former entre l'Empereur & le Roi, rétabliroit la Religion en Angleterre ſur le même pied qu'elle y avoit été avant l'affaire du Divorce.

Avantages de cette Ligue pour l'Empereur.

Difficulté ſur la Concluſion de la Ligue.

Elle eſt levée.

Le Traité fut donc conclu à Londres le 11. Fevrier 1543. Il contenoit une Ligue qui ne regardoit que l'Angleterre, avec ce que Henri poſſedoit en Picardie; & du côté de l'Empereur, les Provinces des

HENRI VIII. 1543. Traité de Ligue entre l'Empereur & Henri. *Act. Publ. T. XIV. p.* 768.

des Païs-Bas qui étoient ſous ſa domination, ſans aucun mention de l'Eſpagne ni de l'Allemagne. Il portoit en ſubſtance:

Que l'Empereur & le Roi d'Angleterre envoyeroient des Ambaſſadeurs au Roi de France, pour lui dire, que c'étoit uniquement par ſes ſollicitations, que les Turcs avoient envahi la Chretienté. Que pour cette cauſe, les deux Monarques alliez l'exhortoient à rompre l'Alliance qu'il avoit faite avec ces Infideles, à les tenir pour ennemis, & à n'avoir aucune communication avec eux. Qu'ils demandoient de plus, qu'il dédommageât la Chretienté des pertes qu'il lui avoit cauſées, en y appellant ces cruels ennemis. Qu'il s'abſtînt de la Guerre qu'il avoit commencée en divers lieux à la fois, afin que l'Empereur pût mieux vaquer à la défenſe de la Chretienté. Qu'il fit rendre au Roi Ferdinand, une Place que les Turcs lui avoient enlevée; & à l'Empereur, *Caſtro-novo*, qu'ils avoient aſſiegé avec le ſecours de douze Galeres de France. Qu'il reparât les dommages que les Allemans avoient ſoufferts par l'Invation des Infideles. Enfin, qu'il ſatisfît le Roi d'Angleterre pour tout ce qu'il lui devoit, & qu'il lui donnât des ſuretez pour le payement de cent-mille écus.

Après ce Préliminaire, les deux Monarques alliez convenoient, qu'ils ne pourroient faire ni Paix ni Treve avec la France, qu'à ces conditions. Que François I. payeroit au Roi d'Angleterre tout ce qu'il lui devoit; & que, pour lui aſſurer à l'avenir le payement de la penſion, il lui mettroit entre les mains, le *Comté de Ponthieu*, *Boulogne*, *Montreuil*, *Ardres*, & *Terouenne*, quittes de tout hommage: moyennant quoi, Henri conſentiroit que les revenus qu'il en tireroit tout les ans, tinſſent lieu du payement de la penſion. De plus, que François rendroit le Duché de Bourgogne à l'Empereur.

Que ſi le Roi de France differoit ſeulement dix jours à conſentir à ces conditions, les deux Monarques alliez lui déclareroient la Guerre, avec proteſtation qu'ils ne feroient jamais la Paix, juſqu'à ce que le Roi d'Angleterre fût en poſſeſſion de la Normandie, de la Guienne, & de la Couronne de France; & l'Empereur, d'*Abbeville*, de *Bray*, de *Corbeil*, de *Peronne*, de *Ham*, de *St. Quentin*, & de tout *le Duché de Bourgogne*.

Enfin, ils convenoient, que chacun d'eux ſe mettroit en Campagne pour attaquer la France, avec vingt & cinq-mille hommes, dont cinq-mille ſeroient de Cavalerie.

C'étoient là de grands projets. Mais ces deux Princes étoient trop habiles, pour ſe perſuader qu'avec vingt & cinq-mille hommes chacun, ils fuſſent en état de conquerir la France. Il y a donc apparence qu'ils ne convenoient dans le Traité, de mettre ſur pied un ſi petit nombre de Troupes, que pour engager François I. à ne faire que des préparatifs proportionnez. En effet, on verra dans la ſuite, qu'ils attaquerent la France avec plus de cent-mille hommes.

Une

Une des principales raiſons qui portoit Henri à ſe liguer avec l'Empereur, étoit pour cauſer au Roi de France tant d'embaras dans ſon propre Païs, qu'il ne fût pas en ſon pouvoir de rompre les meſures déja priſes pour l'union de l'Ecoſſe avec l'Angleterre, par le Mariage de Marie avec le Prince Edouard. Henri avoit cette affaire extrêmement à cœur, & ce n'étoit pas ſans raiſon, comme il eſt bien aiſé de le comprendre. Mais par malheur pour lui, il y avoit en Ecoſſe, une Reine Douairiere, de la Maiſon de Lorraine, & un Cardinal Archevêque de St. André, qui étant tous deux dévouez à la France & au Pape, travailloient de tout leur pouvoir à renverſer ſes projets. Comme les affaires d'Ecoſſe ſe trouveront bien-tôt fort mêlées avec celles d'Angleterre, il eſt abſolument néceſſaire de voir ce qui ſe paſſoit en ce Païs-là, depuis la mort de Jaques V. Sans cela, il ſeroit trop difficile d'entendre ce qui ſera dit dans la ſuite.

HENRI VIII. 1543. But principal de Henri.

Après la mort de Jaques V., l'Ecoſſe ſe trouva dans un très-fâcheux état. Le feu Roi n'avoit fait aucune diſpoſition concernant la Régence, pendant la Minorité de ſa Fille. Le plus prochain Héritier, après Marie, étoit *Jaques Hamilton*, Comte d'Aran, homme d'un génie fort médiocre, aimant l'étude & le repos, mais peu propre à manier les affaires publiques, & moins encore celles de la Guerre (1). Il avoit témoigné du panchant pour la nouvelle Religion, & par là, il s'étoit rendu autant ſuſpect & odieux aux Eccléſiaſtiques, qu'agreable à ceux qui avoient embraſſé la Reformation. La Reine Douairiere, Sœur du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guiſe, avoit une averſion extrême pour les Reformez. Elle étoit entretenue dans cette diſpoſition par le Cardinal *Beton*, Archevêque de St. André, homme violent & cruel, qui avoit déja donné pluſieurs preuves de ſa barbarie naturelle, envers ceux qui ſuivoient la nouvelle Religion. La plupart des Seigneurs qui auroient pu, par leurs conſeils, ſoutenir l'Etat dans une telle conjoncture, étoient ou morts à la derniere déroute, ou entre les mains des Anglois. Mais quand même ils auroient été en vie, ou en Ecoſſe, il leur auroit été bien difficile d'y réuſſir. Il y avoit depuis longtems parmi la Nobleſſe une telle diviſion, qu'il ſuffiſoit que l'un voulût une choſe, pour que l'autre s'y oppoſât. C'étoit là une ſuite des Factions que les Rois de France & d'Angleterre avoient excitées dans ce Royaume, & qui étoient entretenues par les divers ſentimens en matiere de Religion. A tous ces maux ſe joignoit encore celui d'une Guerre contre un puiſſant voiſin, qui venoit de remporter un avantage très conſiderable, & qui pouvoit aiſément profiter de la conſternation où toute l'Ecoſſe ſe trouvoit.

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan.*

Parmi cette confuſion, le Cardinal Beton, ne voyant perſonne qui fût

(1) C'eſt le caractere que lui donne Buchanan.

HENRI VIII. 1543. fût en état de lui faire tête, forma le deſſein de s'emparer de la Régence. Pour cet effet, il ſuppoſa un Teſtament du feu Roi, par lequel il étoit établi Régent ou Viceroi, pendant la Minorité de Marie, avec l'aſſiſtance de trois Conſeillers ou Aſſeſſeurs, du nombre desquels étoit le Comte d'Aran, & le fit publier, en attendant que le Parlement s'aſſemblât pour le confirmer. Cependant, il tâchoit par toutes ſortes de moyens, de gagner des gens propres à l'appuyer, tant parmi le Peuple que parmi les Grands. La Reine Veuve fut la premiere qui ſe déclara pour lui.

Mais, pendant que le Cardinal travailloit à fortifier ſon Parti, les amis & les parens du Comte d'Aran le ſollicitoient fortement à ne pas ceder la Régence à un homme qui n'y avoit aucun droit. Ils lui repréſentoient, qu'il falloit néceſſairement que le Teſtament, ſur lequel le Cardinal s'appuyoit, fût faux, parce que le feu Roi n'avoit jamais eſtimé ce Prélat, juſqu'au point de lui confier la Régence au préjudice des Princes de ſon Sang. Que c'étoit là un complot pour perdre les *Hamiltons* avec tout leur Parti, & pour empêcher les progrès de la Reformation. Que le Cardinal étoit connu de tout le monde, pour un homme de mauvais principes, peu ſcrupuleux dans ſa conduite, cruel, & ſuperſtitieux; & que s'il avoit une fois le pouvoir en main, on verroit bien-tôt le feu de la Perſécution allumé dans tout le Royaume, non ſeulement contre les Reformez, mais généralement contre tous ceux qui ne ſe ſoumettroient pas avec aſſez de dévouement à ſes ordres; & qu'infailliblement, les Princes du Sang, & les principaux de la Nobleſſe, ſeroient les premiers ſacrifiez à ſon ambition & à ſa jalouſie. Le Comte d'Aran étoit un homme paiſible & ſans ambition. S'il eût ſuivi ſon panchant, il auroit laiſſé le Cardinal jouïr tranquillement de l'autorité qu'il avoit uſurpée. Mais ſes amis l'ayant pour ainſi dire forcé, par leurs remontrances, à faire valoir les droits que ſa naiſſance lui donnoit, il prit la réſolution de demander la Régence, & de faire voir la fauſſeté du prétendu Teſtament ſur lequel le Cardinal s'appuyoit.

Dans ces entrefaites, les priſonniers, qui avoient été relâchez, arriverent en Ecoſſe, & avec eux, *Archibald Douglas*, Comte d'Angus, & *Guillaume Douglas* ſon Frere, qui depuis quinze ans avoient été releguez en Angleterre. Par l'arrivée de ces Seigneurs, le Parti du Comte d'Aran ſe trouva conſiderablement fortifié, au-lieu que le Cardinal perdit beaucoup de gens, qui s'étoient engagez avec lui plus par crainte que par affection. On ne feignoit plus de dire publiquement, que le droit du Comte d'Aran étoit inconteſtable, quand même le Roi, par un pur caprice, auroit diſpoſé de la Régence en faveur du Cardinal, ce qu'on ne pouvoit pourtant ſe perſuader. Le Parlement s'étant aſſemblé au mois de Mars, le Teſtement fut examiné, & la fraude ayant été découverte, le Cardinal fut rejetté, & le

le Comte d'Aran déclaré Régent, d'un conſentement presque unanime. Ce n'étoit pas ſans raiſon, que la plupart des Seigneurs & de la Nobleſſe voulurent ſe ſouſtraire à la domination du Cardinal Beton. Avant que le Parlement s'aſſemblât, on avoit trouvé un Mémoire écrit de la main du feu Roi, dans lequel étoient écrits les noms de trois-cens Seigneurs ou Gentilshommes, dont il avoit réſolu de ſe défaire. Comme la plupart de ces proſcrits étoient Reformez, ou favoriſoient la Reformation, on ne doutoit point que le Cardinal n'eût beaucoup contribué à faire prendre au Roi cette barbare réſolution, en lui repréſentant, que ceux qui n'avoient pas voulu combattre contre les Anglois, étoient des Partiſans ſecrets du Roi d'Angleterre, & des Fauteurs des nouvelles Opinions. Il eſt certain, qu'il y avoit parmi la Nobleſſe un très grand nombre de Reformez, ou de gens qui ſouhaitoient la Reformation. Le Comte d'Aran étoit de ce nombre, & c'étoit à cauſe de cela qu'il s'étoit vu ſi bien appuyé lorsqu'il avoit demandé la Régence, parce que ceux de la nouvelle Religion avoient eu intention d'en faire leur Protecteur. Mais c'étoit un mauvais choix, le naturel mou & timide du Comte le rendant peu propre à ſoutenir le Parti qui ſe mettoit ſous ſa protection. HENRI VIII. 1543.

Pendant que le Parlement étoit aſſemblé, Henri envoya un Ambaſſadeur en Ecoſſe, pour y propoſer le Mariage du Prince Edouard ſon Fils avec la jeune Reine, ainſi qu'il en étoit convenu avec les Seigneurs priſonniers L'Ambaſſadeur étoit muni d'une bonne ſomme d'argent pour faciliter ſa Négociation, Henri ſachant par expérience, combien ce moyen étoit utile en ce Païs-là. La Reine & le Cardinal Beton employerent tout leur crédit & toute leur adreſſe, pour faire rejetter cette propoſition. Mais, comme leur Parti n'étoit pas aſſez fort pour balancer celui du Roi d'Angleterre, le Cardinal prit à tâche de troubler toutes les Conferences qui ſe tenoient ſur ce ſujet, par de longs Diſcours, par des diſputes recherchées, par des invectives contre ceux du Parti contraire, en vue d'exciter des querelles, qui miſſent des obſtacles à la concluſion de cette affaire. Ses artifices ayant été enfin apperçus, on prit le parti de le tenir enfermé dans une Chambre, juſqu'à ce qu'on eût achevé de déliberer. Dès que le Cardinal ne parut plus, la propoſition du Roi d'Angleterre fut acceptée ſans beaucoup de difficulté, & le Parlement nomma des Ambaſſadeurs pour aller à Londres traiter avec le Roi, de la Paix & du Mariage. George Douglas, Frere du Comte d'Angus, & quelques autres Seigneurs, furent chargez de cette Négociation, qui ſe termina enfin par deux Traitez conclus à Londres le 1. de Juillet de l'année 1543. Le premier étoit pour établir une bonne & ſolide Paix entre les deux Royaumes. Le ſecond, pour arrêter le Mariage du Prince Edouard avec la jeune Reine d'Ecoſſe. Henri fit de grands efforts, pour obtenir que Marie fût remiſe entre ſes mains. Mais les Ambaſſa-

Henri propoſe aux Ecoſſois, le Mariage de leur Reine avec Edouard.

Le Cardinal Beton s'y oppoſe de tout ſon pouvoir.

La propoſition du Roi eſt acceptée.

Traitez entre l'Angleterre & l'Ecoſſe *Act. Publ. T. XIV. pag.* 796.

HENRI VIII. 1543. baſſadeurs d'Ecoſſe s'étant tenus fermes ſur cet Article, il fut enfin convenu qu'elle ne ſeroit menée en Angleterre, que quand elle auroit dix ans accomplis. Que jusqu'à ce tems-là, le Parlement d'Ecoſſe nommeroit quatre Seigneurs Ecoſſois pour avoir ſoin de ſon éducation, & que Henri pourroit en ajouter un cinquieme Anglois, pour donner ſes avis aux Gouverneurs. Que le Parlement d'Ecoſſe donneroit au Roi trois ôtages de diſtinction, pour aſſurance que le Mariage s'accompliroit.

Cette affaire étant terminée, on accorda un peu plus de liberté au Cardinal, en le donnant en garde au Lord Seton. Mais ce Seigneur, s'étant laiſſé gagner par ſon priſonnier, lui donna les moyens de s'évader. Dès qu'il ſe vit en liberté, il employa toute ſon induſtrie à faire rompre les Traitez qui avoient été conclus avec l'Angleterre, en quoi il fut puiſſamment aidé par la Reine Veuve du feu Roi. Comme ils étoient tous deux très attachez à la France & à l'ancienne Religion, ils ne pouvoient voir, ſans un extrême chagrin, l'Alliance qui venoit d'être conclue avec un Prince qu'ils regardoient comme Hérétique, & dont les interêts étoient depuis quelque tems oppoſez à ceux de François I. Ils comprenoient bien que cette Alliance étoit capable de produire de grands changemens, tant dans la Religion que dans l'Etat, & qu'infailliblement, elle cauſeroit la rupture de l'ancienne union entre la France & l'Ecoſſe. Pour tâcher de parer ce coup, le Cardinal aſſembla chez lui les principaux du Clergé, & leur ayant repréſenté que la Religion courroit risque d'être ruinée, il en obtint une groſſe contribution, pour lui aider à la ſoutenir. Cet argent lui ſervit à maintenir ſes créatures, & à gagner quelques-uns du Parti contraire. En un mot, il fut ſi bien cabaler, qu'en peu de tems, il mit les affaires dans une extrême confuſion. Par ſes ſollicitations & par ſes intrigues, il fit enſorte, que les priſonniers qui avoient été relâchez réſolurent de n'aller point dégager leurs ôtages. Il n'y eut que le Comte de *Caſſils*, à qui aucune raiſon ne fut capable de perſuader qu'il pût violer ſa parole. Enfin, le Parti du Cardinal étant devenu très nombreux par ſes liberalitez, s'oppoſa fortement à l'envoi des ôtages qui avoient été promis au Roi d'Angleterre par le Traité. Outre cela, le Cardinal voulant, à quelque prix que ce fût, engager les deux Nations à une rupture, fit faire, par des gens de ſon Parti, des affronts ſenſibles à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & outrager en diverſes manieres ſes domeſtiques. Mais l'Ambaſſadeur, ſachant combien le Roi ſon Maitre ſouhaitoit que les Traitez fuſſent exécutez, ſouffroit tout avec patience, de peur d'exciter une querelle hors de ſaiſon, comme il voyoit que le Cardinal en avoit le deſſein. Ainſi, ce Prélat avoit mis les affaires ſur un tel pied, qu'en vain le Régent, qui manquoit de fermeté, tâchoit d'arrêter ces violences, puiſqu'on refuſoit ouvertement de lui obeïr.

Le Cardinal Beton rompt ces meſures.

Il ſe voit à la tête d'un parti plus fort que celui du Régent.

En-

Enfin, le jour étant venu qu'on devoit livrer les trois ôtages, l'Ambaſſadeur d'Angleterre alla les demander au Régent, & en même tems, il ſe plaignit des affronts qu'on lui avoit faits. Le Régent répondit, qu'il étoit bien fâché qu'on eût manqué de reſpect pour ſa Perſonne & pour ſon Caractere, & qu'en un tems plus convenable, il lui en donneroit telle ſatisfaction qu'il voudroit: mais que la conjoncture n'étoit nullement propre à cela. Qu'il étoit lui-même témoin des Troubles que le Cardinal excitoit, & combien l'autorité du Gouvernement étoit avilie par les cabales de ce Prélat. Qu'a l'égard des ôtages, il n'étoit pas plus en ſon pouvoir de les lui mettre entre les mains, puiſque le Cardinal & tout ſon Parti s'y oppoſoient, & que ce Parti étoit deſormais trop puiſſant, pour pouvoir être contraint. L'Ambaſſadeur étoit aſſez convaincu de la vérité de ce que le Régent lui diſoit, & comme il voyoit peu d'apparence à un changement avantageux au Roi ſon Maitre, il ſe contenta de ſommer les Priſonniers de ſe rendre en Angleterre, ſelon leur promeſſe. Mais il ne réuſſit pas mieux en cela. Ils refuſerent d'aller dégager leur parole, quoiqu'ils n'euſſent été relâchez qu'à cette condition. Le ſeul Comte de Caſſils, déteſtant la mauvaiſe-foi de ſes Compagnons, prit la route de Londres, & alla ſe remettre au pouvoir du Roi. Cette action fut recompenſée, comme elle le méritoit. Henri reçut le Comte avec beaucoup d'honnêteté. Il loua ſa bonne-foi, & après lui avoir fait de riches préſens, il lui accorda ſa liberté ſans rançon. Cependant, voyant que le Parti qu'il avoit en Ecoſſe n'étoit ni aſſez puiſſant ni aſſez ferme pour ſes interêts, il ſe réſolut à déclarer la Guerre à ce Royaume. Il auroit pu aiſément s'en rendre maitre quelques mois auparavant, s'il avoit voulu profiter de la conſternation où les Ecoſſois ſe trouvoient après leur déroute, & la mort de leur Souverain.

HENRI VIII. 1543.

Les priſonniers refuſent de retourner en Angleterre, le Comte de Caſſils excepté.

Henri ſe réſout à déclarer la Guerre à l'Ecoſſe.

La Reine & le Cardinal, étant venus à bout de leur entrepriſe par rapport à la rupture avec l'Angleterre, penſerent aux moyens de ſe procurer le Gouvernement du Royaume, en ſupplantant le Comte d'Aran, Chef de la Faction qui leur étoit oppoſée. Véritablement, ils ne craignoient pas beaucoup ce Seigneur, comme ils venoient de le faire voir. Mais il avoit le titre de Régent, & il n'étoit pas impoſſible que par les conſeils des habiles gens de ſon Parti, & par les ſecours du Roi d'Angleterre, il ne trouvât enfin le moyen de ſe rendre redoutable. La Guerre que Henri venoit de déclarer à l'Ecoſſe, leur fournit l'occaſion d'exécuter ce projet. Ils firent repréſenter au Roi de France, " qu'il étoit comme impoſſible que l'Ecoſſe pût
" ſoutenir la Guerre contre l'Angleterre, ſans un puiſſant ſecours de
" ſa part. Que le Comte d'Aran, Régent du Royaume, favoriſoit
" les Anglois. Qu'infailliblement, bien loin de s'oppoſer à leurs efforts, il ſe ſerviroit d'eux pour établir de plus en plus ſon autorité,
" & pour faire accomplir le Mariage de la Reine, ſelon qu'il avoit

Artifices de la Reine & du Cardinal pour s'emparer du Gouvernement.

Ils font venir de France, le Comte de Lenox, pour l'oppoſer au Régent.

HENRI VIII. 1543.

„ été projetté. Que vrai-ſemblablement, ce Mariage produiroit la „ rupture de l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecoſſe, & une „ étroite union entre l'Ecoſſe & l'Angleterre. Qu'il pouvoit aſſez „ comprendre combien il étoit lui-même intereſſé dans cette Guerre, „ dont le mauvais ſuccès qu'elle auroit infailliblement, lui feroit per- „ dre l'Ecoſſe. Que véritablement, ils comprenoient combien il lui „ étoit difficile de les ſecourir, dans un tems où il avoit beſoin de „ toutes ſes forces contre l'Empereur: mais qu'ils avoient imaginé „ un moyen pour gagner du tems, en rompant les meſures du Par- „ ti contraire. Ce moyen étoit, qu'il envoyât en Ecoſſe, *Matthieu* „ *Stuart*, Comte de Lenox, qui ſe trouvoit en France, afin qu'ils „ puſſent l'oppoſer aux Hamiltons, dont il étoit ennemi juré, parce „ qu'ils avoient tué ſon Pere. Que ce Seigneur étant en Ecoſſe, „ ſeroit d'abord reconnu pour Chef du Parti oppoſé au Régent, & „ que, par les ſecours qu'ils étoient diſpoſez à lui fournir, il devien- „ droit tellement ſuperieur, qu'il ne ſeroit pas poſſible au Régent „ d'exécuter ſes deſſeins en faveur de l'Angleterre". Pour mieux engager le Comte de Lenox à ſe rendre en Ecoſſe, ils lui firent eſperer qu'il épouſeroit la Reine Douairiere, & que ſi la jeune Reine mouroit avant que d'être mariée, ils le mettroient ſur le Trône. Qu'ils y trouveroient d'autant plus de facilité, qu'avant la naiſſance de Marie, le feu Roi l'avoit deſtiné pour ſon Succeſſeur, quoique plus éloigné que le Comte d'Aran, parce qu'il regardoit celui-ci comme bâtard, à cauſe du Mariage illégitime de ſon Pere. Ces remontrances produiſirent l'effet qu'ils en avoient eſperé. François I., ravi de pouvoir fortifier ſon Parti en Ecoſſe, ſans être obligé d'y envoyer de grands ſecours, fit partir le Comte de Lenox en toute diligence, après lui avoir promis ſa protection.

Le Cardinal empêche le Régent de ſe rendre maître de la perſonne de la jeune Reine.

Cependant, le Régent ayant été informé d'une partie de ce projet, réſolut de ſe maintenir en ſe rendant maître de la perſonne de la Reine, qui ſe trouvoit alors dans le Château de *Limnuch* ou *Lithquo*. Mais, comme il ne garda pas aſſez bien ſon ſecret, le Cardinal, qui en fut averti, ſe rendit à Limnuch bien accompagné, pour empêcher que la Reine ne fût enlevée. Peu de tems après, le Comte de Lenox arriva de France, & après avoir ſalué le Régent, il ſe retira dans ſa maiſon, où il aſſembla ſes amis, pour déliberer avec eux ſur ce qu'il avoit à faire. Il les informa des motifs de ſon retour, & de l'eſperance qu'on lui avoit donnée de lui procurer la Régence, de lui faire épouſer la Reine Douairiere, & de le placer ſur le Trône ſi la Reine venoit à manquer. Les amis qu'il conſultoit étant tous ennemis du Régent, il n'y en eut pas un ſeul qui ne lui conſeillât de profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit, & chacun lui fit offre de ſa perſonne, de ſon bien, de ſes Vaſſaux, & de ſes amis. Ainſi le Comte, s'étant déterminé à pouſſer ſa pointe, aſſembla juſqu'à quatre mille-hommes,

Le Comte de Lenox arrive, & s'oppoſe aux deſſeins du Régent.

&

& s'étant mis à leur tête, il ſe rendit auprès de la Reine, ſous prétexte de la mettre en ſureté contre les entrepriſes du Régent, de peur qu'elle ne fût livrée aux ennemis du Royaume. Effectivement, le Comte d'Aran avoit réſolu de s'en aſſurer, & il faiſoit même quelques préparatifs pour exécuter ce deſſein, Mais, quand il ſe vit prévenu, conſiderant qu'il ne pourroit jamais tirer la Reine d'entre les mains du Comte de Lenox, ſans en venir à une Guerre ouverte, il lui fit parler d'accommodement. Lenox y conſentit, à condition que la Reine ſeroit deſormais élevée dans le Château de Sterling, & que, pour la garder, & pour prendre ſoin de ſon éducation, on nommeroit quatre Seigneurs neutres, en qui les deux Partis puſſent également prendre confiance. Ces Seigneurs ayant été choiſis & approuvez, on transporta la jeune Reine au Château de Sterling, où peu de jours après, elle fut inaugurée. HENRI VIII. 1543.

Le Régent, voyant que le Parti de ſes ennemis ſe fortifioit de jour en jour, ne ſe crut pas capable de réſiſter à l'orage qui ſe formoit contre lui. Ainſi, manquant tout à coup de courage & de réſolution, lorsqu'il en avoit le plus de beſoin, il aima mieux ceder au torrent, que de faire des efforts, qu'il jugeoit inutiles, pour s'y oppoſer. Dans la penſée où il étoit, qu'il ſeroit deſormais trop foible pour réſiſter à la Reine Douairiere & au Cardinal, il crut devoir changer de meſures, en s'uniſſant étroitement avec eux. Mais en cela même, il trouva des difficultez, qu'il ne put ſurmonter qu'aux dépens de ſa conſcience. Il avoit juſqu'alors presque ouvertement fait profeſſion de la nouvelle Religion. Mais la Reine & le Cardinal ne pouvant ſe réſoudre à le recevoir pour ami, pendant qu'il ſeroit engagé dans le Parti de Reformez, le ſurent ſi bien ménager, qu'enfin ils l'obligerent à faire abjuration, dans l'Egliſe des Franciscains à Sterling. Cette action lui fit perdre ſes anciens amis, & par là, il ſe vit réduit à dépendre du Parti contraire, dont le Cardinal étoit plus maitre que lui. Depuis ce tems-là, il ne ſe conduiſoit plus que par les conſeils de ce Prélat, qui étoit le véritable Régent, pendant que celui qui en portoit le nom, n'en étoit que l'ombre.

Le Régent change de parti, & s'unit avec la Reine & le Cardinal.

Il fait abjuration à Sterling. 20. Août.

Dès que la Reine & le Cardinal furent venus à bout de mettre le Gouvernement entre leurs mains, ils ſe trouverent embaraſſez du Comte de Lenox, à qui ils n'étoient plus d'humeur de tenir ce qu'ils lui avoient promis. Ainſi, leur plus grand ſoin fut de ſe défaire de ce Seigneur, qui les embaraſſoit beaucoup. Ils convinrent donc qu'il falloit prier le Roi de France de le rappeller, & qu'en attendant la réponſe, la Reine continueroit à l'entretenir dans ſes eſperances, pendant qu'elle uſeroit de divers artifices pour s'exempter d'accomplir ſon Mariage, ſur quoi il commençoit à la preſſer fortement. Ce projet fut exécuté comme il avoit été réſolu. La Reine amuſa pendant quelque tems ſon Amant, qui, ſans ſoupçonner ce qui ſe braſſoit contre

La Reine & le Cardinal tâchent de renvoyer le Comte de Lenox en France.

HENRI VIII. 1543.

tre lui, employoit ſon tems à lui procurer des divertiſſemens, dans la penſée que cela pouvoit contribuer à hâter ſon Mariage: mais la Reine trouvoit toujours quelque nouvelle raiſon pour le differer. Cette conduite fit enfin naître dans ſon eſprit des ſoupçons, qui lui furent confirmez par quelque ami, plus clairvoyant ou mieux inſtruit que lui. Il apprit que la Reine & le Cardinal avoient écrit à la Cour de France, que rien ne pouvoit être plus préjudiciable aux interêts du Roi, que ſon ſejour en Ecoſſe, depuis qu'ils avoient mis le Régent dans leur parti.

Ils préviennent le Roi de France contre lui.

Il prend les armes.

Lenox fut ſi outré d'avoir été ainſi joué, qu'il jura de s'en venger, & ſans prendre congé de la Reine ni du Cardinal, il prit le parti de ſe retirer à *Dumbarton*. Dans ces entrefaites, François, qui n'avoit pas encore été informé du changement arrivé en Ecoſſe, avoit envoyé trente-mille écus au Comte de Lenox, pour être diſtribuez à ceux du Parti, ou pour gagner des gens du Parti contraire. C'étoit par ces moyens que depuis longtems la Cour de France entretenoit une Faction en Ecoſſe, pendant que celle d'Angleterre la contrequarroit par la même voye. Cet argent étant arrivé dans le tems que Lenox étoit à Dumbarton, il en envoya une partie aux Seigneurs qui avoient ſoin de la jeune Reine, & en diſtribua quelque peu à ſes propres amis. Mais le Cardinal n'y eut aucune part, quoiqu'il ſe fût flatté d'en avoir la meilleure portion, & qu'il l'attendit avec impatience. Il en conçut un ſi grand dépit, qu'il perſuada au Régent, de lever une Armée pour aller ſurprendre Glasgow, où Lenox s'étoit retiré avec ſon argent. Les préparatifs qui ſe faiſoient à la Cour, quoique ſous d'autres prétextes, ayant donné des ſoupçons au Comte de Lenox qu'ils pourroient bien être contre lui, il réſolut de ſe mettre en état de défenſe. Il ne lui fut pas difficile d'aſſembler des Troupes. Le Cardinal avoit beaucoup d'ennemis, & le Régent avoit perdu ſes amis, depuis qu'il les avoit lui-même abandonnez. Ainſi, les levées du Régent ſe faiſoient avec aſſez de lenteur, pendant que celles du Comte augmentoient à vue d'œil. En peu de jours, celui-ci mit ſur pied un Corps de dix-mille hommes, & fit dire au Cardinal, qu'il lui épargneroit la peine de venir à Glasgow. Le Cardinal reçut ce défi avec un mépris apparent, & fit mine de vouloir pourſuivre ſon entrepriſe. Mais ce n'étoit nullement ſon intention, que d'en venir à un Combat. Il ne ſe fioit pas aſſez à l'expérience du Régent, qui n'étoit pas homme de Guerre. D'ailleurs, il prévoyoit qu'en temporiſant, il obligeroit ſon ennemi à congédier ſes Troupes, parce qu'il manquoit de moyens pour les tenir longtems ſur pied.

La paix ſe fait à ſon desavantage.

Le Cardinal demeure maître ſous le nom du Régent.

Ce que le Cardinal avoit prévu, arriva. Le Comte de Lenox ſe trouvant dépourvu d'argent, & voyant que la déſertion étoit grande dans ſon Armée, ſe vit enfin contraint d'accepter la Paix qu'on lui offrit. Il ſe rendit à Edimbourg, où il ſe reconcilia exterieurement

avec

avec le Régent & le Cardinal, après quoi ils allerent enſemble à Sterling. Mais peu de jours après, ayant eu avis que la Cour avoit de mauvais deſſeins contre lui, il ſe retira ſans prendre congé, & s'étant rendu à Glasgow, il munit le Palais de l'Evêque d'une Garniſon & de munitions, & alla ſe renfermer dans Dumbarton. Ce fut là qu'il apprit qu'on avoit tellement prévenu le Roi de France contre lui, qu'il n'y avoit plus d'eſperance d'en obtenir aucun ſecours à l'avenir. Telle étoit la ſituation des affaires d'Ecoſſe, lorſque Henri prit la réſolution de recommencer la Guerre contre ce Royaume. Il faut voir préſentement ce qui ſe paſſoit en Angleterre. HENRI VIII. 1543.

Au mois de Juillet, Henri épouſa une ſixieme Femme. C'étoit *Catherine Parr*, Veuve du Lord Latimer: vérifiant ainſi ce qui n'avoit été dit qu'en raillant après l'Acte paſſé en 1541., qu'il ne pourroit ſe marier qu'avec une Veuve. Cette nouvelle Reine étoit favorable aux Reformez. Mais elle avoit de grands ménagemens à garder, pour ne pas offenſer un Epoux qui vouloit abſolument qu'on ne crût que ce qu'il croyoit lui-même. Ce fut par cette raiſon, qu'elle n'oſa, au commencement de ſon Mariage, lui demander la grace de trois Proteſtans qui furent brûlez à Windſor, par les ſollicitations de Gardiner Evêque de Wincheſter. Ce Prélat ne manquoit jamais l'occaſion d'animer le Roi contre ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre à la Loi des ſix Articles. Mais il n'avoit pas le même zèle contre ceux qui demeuroient encore attachez au Pape. Cette affaire alla pourtant plus loin qu'il ne l'auroit ſouhaité, puiſqu'elle donna lieu à la découverte d'un complot qui s'étoit formé pour perdre pluſieurs familles de Windſor, par de fauſſes accuſations. Le Roi fut tellement offenſé de ces intrigues diaboliques, qu'il voulut qu'on examinât cette affaire à fond. La fin en fut, que les auteurs du complot furent promenez ſur des Chevaux, le viſage tourné vers la queue, & enſuite mis au pilori. On prétend que Gardiner avoit beaucoup de part à ce projet. Mais c'étoit un homme fort ruſé, qui ſavoit cacher la main d'où partoit le coup, quand il jugeoit qu'il y avoit du danger à la faire connoitre.

Sixieme Mariage de Henri. *Myl. Herbert.*

Proteſtans brûlez à Windſor.

Complot découvert & puni.

Il étoit facile aux ennemis de la Reformation, de comprendre que Cranmer étoit celui qui portoit le plus d'obſtacle à l'exécution de leurs deſſeins, & qu'ils ne réuſſiroient jamais, pendant que ce Prélat ſeroit en faveur auprès du Roi. C'eſt ce qui leur fit prendre la réſolution de s'attacher ſur toutes choſes à le perdre, ſe perſuadant, qu'après cela, la ruïne de tout ſon Parti ſuivroit d'elle-même. Il y avoit dans cette entrepriſe deux choſes oppoſées, dont l'une ſembloit leur promettre un heureux ſuccès, & l'autre en rendoit l'exécution très difficile. La premiere étoit, que le Roi paroiſſoit entierement réſolu à n'épargner point ceux qu'on appelloit Hérétiques, c'eſt-à-dire, ceux qui ne ſe conformoient pas abſolument à l'Expoſition de Foi qui avoit été publiée en dernier lieu. Or tout le monde ſavoit, que l'Ar-

Complot contre Cranmer. *Hiſt. de la Reformation.*

HENRI VIII. 1543. chevêque étoit de ce nombre, quoiqu'il gardât beaucoup de ménagemens, pour ne donner aucune priſe ſur lui, ni par ſes paroles, ni par ſes actions. La ſeconde étoit l'eſtime toute particuliere que le Roi avoit pour ce Prelat, contre qui on avoit déja fait diverſes tentatives, ſans pouvoir y réuſſir. Cela n'empêcha pas que ſes ennemis ne ſe perſuadaſſent, que s'ils pouvoient convaincre le Roi que les ſentimens de Cranmer étoient très differens des ſiens, cette conviction produiroit quelques eſpece d'aigreur dans ſon eſprit. Après cela, ils eſperoient que le Roi voudroit exiger de lui, comme du reſte de ſes Sujets, une ſoumiſſion aveugle, & que la réſiſtance qu'il trouveroit, lui feroit perdre l'affection qu'il avoit pour lui. Il ne s'agiſſoit donc que d'inſpirer au Roi des ſoupçons, qui le portaſſent à examiner à fond, quels étoient les ſentimens de l'Archevêque ſur la Religion. Pour cet effet, on ne perdoit point d'occaſion de lui inſinuer, que c'étoit en vain qu'il faiſoit punir les Hérétiques, pendant qu'il laiſſoit vivre en repos leurs principaux Protecteurs. Henri, comprenant bien que cela regardoit Cranmer, ne répondit rien. Il eſperoit que ſon ſilence feroit aſſez connoître, que c'étoit en vain qu'on tâchoit de l'irriter contre ce Prélat. Mais enfin, ces inſinuations furent ſi ſouvent réiterées, qu'il feignit d'y prêter l'oreille, afin de connoître parfaitement quel en étoit le but. Il écouta donc tout ce qu'on voulut lui dire contre Cranmer, & ſe fit donner les Articles d'accuſation qu'on prétendoit produire contre lui, avec les noms de ſes accuſateurs. Le Duc de Norfolck, l'Evêque de Wincheſter & leurs partiſans, crurent l'Archevêque perdu, puiſque le Roi vouloit bien prendre connoiſſance de ſa conduite. Mais ils ſe garderent bien de ſe déclarer Parties, leur deſſein étant de paroître deſintereſſez, afin de pouvoir lui porter des coups plus certains. Ils firent donc dreſſer l'accuſation par des Chanoines de Cantorberi, & par certains Juges de Paix de la Province de Kent, qu'ils engagerent à ſe déclarer accuſateurs. Le Roi ayant reçu ces Articles, ſe mit dans un bateau, & fit ramer du côté de Lambeth, Maiſon de l'Archevêque, de l'autre côté de la Tamiſe. Dès que Cranmer fut informé que le Roi s'approchoit, il ſe hâta d'aller au-devant de lui, & par ſon ordre, il entra dans le bateau. Quand le Roi fut ſeul avec lui, il déplora le progrès que l'Héréſie faiſoit dans ſon Royaume, & lui dit qu'il étoit occupé à en rechercher les principaux fauteurs, afin de les faire punir ſelon la plus grande rigueur des Loix; ſur quoi il étoit venu lui demander ſon avis. Cranmer lui répondit ſans s'étonner, que ſon zèle étoit louable: mais qu'il le prioit, au nom de Dieu, de bien examiner auparavant, ce qui devoit être tenu pour Héréſie; de peur qu'au-lieu de punir des Hérétiques, il ne s'engageât à faire la Guerre à Dieu. La converſation ayant duré encore quelque tems ſur le même ſujet, le Roi lui dit enfin, que c'étoit lui qu'on accuſoit

On l'accuſe devant le Roi.

Henri feint de prêter l'oreille aux accuſations.

Il l'informe de tout le complot.

ſoit d'être le Protecteur & le principal fauteur des Hérétiques, & lui mit en main les Articles d'accuſation contre lui. Cranmer les ayant parcourus, ſe jetta aux genoux du Roi, & lui avoua franchement, que la Loi des ſix Articles, à laquelle il s'étoit fortement oppoſé, n'avoit pas été capable de lui faire changer de ſentimens : mais qu'il avoit eu ce reſpect pour les Loix, de ne dire ni faire rien qui y fût contraire. Qu'il le ſupplioit très humblement, de vouloir le faire juger par les Loix du Royaume, parce qu'il étoit bien aſſuré qu'il ne ſeroit jamais convaincu de les avoir violées. Sur cela, le Roi lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût marié. Cranmer l'avoua. Mais il lui dit, qu'auſſi-tôt que la Loi des ſix Articles eut paſſé dans le Parlement, il avoit envoyé ſa Femme en Allemagne. Henri qui, depuis longtems, ne voyoit autour de lui que des gens qui diſſimuloient leurs ſentimens, fut charmé de la candeur & de la bonne-foi de l'Archevêque. Bien loin de lui ſavoir mauvais gré de l'aveu qu'il lui faiſoit, il ne put s'empêcher d'admirer ſa fermeté, qui lui faiſoit braver le plus grand péril où il ſe fût jamais trouvé, & qu'il fût ſi bien l'allier avec un reſpect inviolable pour les Loix. Auſſi lui donna-t-il une preuve bien ſenſible de ſon eſtime & de ſon affection, en lui découvrant le complot que ſes ennemis avoient braſſé contre lui, en lui nommant ſes accuſateurs, & lui ordonnant de les pourſuivre en Juſtice. Cranmer voulut s'en excuſer : mais le Roi lui repliqua d'un ton de Maître, qu'il vouloit être obeï, & qu'il nommât lui-même ſes Juges. Si Cranmer eût été d'un naturel vindicatif, il avoit là une belle occaſion de ſe venger de ceux qui avoient voulu le perdre, & particulierement de Gardiner principal auteur du complot, comme il paroiſſoit par des Lettres écrites de ſa propre main. Mais il témoigna tant de froideur à pouſſer cette affaire, qu'enfin le Roi ſe laſſa de le ſolliciter, voyant qu'il ne le faiſoit qu'à contre-cœur. Cependant, il n'en eut pas moins d'eſtime pour lui. Quelque tems après, un de ſes principaux ennemis, que le Roi connoiſſoit pour tel, quoiqu'il n'en eût lui-même aucun ſoupçon, l'ayant prié de le ſervir dans quelque affaire qu'il avoit à la Cour, il alla ſur le champ parler au Roi en ſa faveur. Le Roi, ſurpris de le voir s'intereſſer pour cet homme, lui demanda s'il le connoiſſoit bien ; & ſur ce qu'il lui répondit qu'il le tenoit pour un de ſes amis : *Non*, repliqua le Roi, *c'eſt votre plus mortel ennemi, & je vous ordonne de le traiter de coquin, la premiere fois que vous le verrez.* Cranmer ſupplia le Roi de le diſpenſer de ſe ſervir de termes ſi peu convenables dans la bouche d'un Evêque : mais le Roi perſiſtant toujours, lui commanda de lui obeïr. Néanmoins, Cranmer trouva le moyen de s'en exempter, & le Roi ſe contentant d'admirer ſa vertu, ne voulut pas l'en preſſer davantage. Ainſi, ce complot dreſſé pour perdre l'Archevêque, ne ſervit qu'à le mettre encore mieux dans l'eſprit du Roi, & à faire connoître à ſes ennemis, le danger qu'il y avoit pour eux de s'attaquer à lui.

HENRI VIII. 1543.

Il lui ordonne de pourſuivre les accuſateurs.

Cranmer s'en excuſe.

Le Roi lui donne une autre preuve de ſon eſtime.

HENRI VIII. 1543.

Le 23. de Décembre, le Roi donna au Lord *Parr*, Frere de la Reine, le titre de Comte d'Eſſex, & au Chevalier *Parr* ſon Oncle celui de Baron *Parr*, avec la Charge de Chambellan de la Reine.

Le frere de la Reine eſt fait Comte d'Eſſex. *Myl. Herbart.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, la Guerre ſe continuoit en divers endroits, entre l'Empereur & le Roi de France. Au commencement de la Campagne, François I. eut quelque avantage dans les Païs-Bas, où il ſe rendit maitre de *Landrecy*, d'*Emery*, de *Bapaume*, de *Maubeuge*, & de *Luxembourg*. Mais l'Empereur étant arrivé ſur la fin de l'Eté, avec un grand renfort de Troupes Eſpagnoles, François ſe vit obligé de ſe tenir un peu à l'écart, parce qu'il ſe trouvoit trop inferieur en nombre de Troupes. Cela donna occaſion à l'Empereur d'aſſieger Landrecy, dont pourtant il fut contraint de lever le Siege, après que François eut trouvé le moyen d'y faire entrer du ſecours. Mais il ſe recompenſa, en ſe rendant maitre de Cambrai.

Continuation de la Guerre entre l'Empereur & la France. *Du Bellay. Mezerai.*

Siege de Nice par les François & par les Turcs.

Dans le même tems, Barberouſſe, Amiral de l'Empereur des Turcs, s'étant rendu à Marſeille au commencement du mois de Juillet, avec cent & dix Galeres Turques, y trouva le Comte *d'Enghien*, de la Maiſon de Bourbon, avec vingt & deux Galeres de France. La jonction s'étant faite, ils allerent enſemble attaquer Nice, le 10. d'Août, & le 20. ils ſe rendirent maitres de la Ville. Mais le Château ſe défendit ſi vigoureuſement, que l'Amiral Turc, voyant qu'il perdoit ſon tems & ſa reputation devant cette Place, ſe retira, & alla hyverner en Provence, d'où il retourna en Turquie au commencement du Printems. Je ne dirai rien de la Guerre qui ſe continuoit en Piedmont, parce qu'elle ne produiſit aucun évenement conſiderable.

1544.

Grands projets de l'Empereur & de Henri.

Pendant toute cette Campagne, Henri n'aſſiſta l'Empereur que d'un petit Corps de Troupes, commandé par Wallop: mais ils formoient tous deux de grands projets pour la ſuivante. Leur deſſein étoit d'entrer en France, l'un par la Champagne, l'autre par la Picardie, chacun à la tête de quarante-mille hommes, & de ſe joindre aux environs de Paris. Pour exécuter ce projet, il falloit qu'ils fuſſent de bonne intelligence, & qu'ils agîſſent de concert. Ainſi Henri ne pouvoit gueres ſe diſpenſer de tenir à l'Empereur la parole qu'il lui avoit donnée, de mettre la Princeſſe Marie dans le rang de la Succeſſion. Le Parlement s'étant aſſemblé le 14. de Janvier 1544, fit d'abord un Acte qui règloit les divers degrez de ceux qui pouvoient prétendre à la Couronne après la mort du Roi. J'ai déja dit pluſieurs fois, que le Parlement étoit tenu dans la ſervitude, & qu'il ne faiſoit rien que ce que le Roi ſouhaitoit. On en a déja vu diverſes preuves; mais en voici une autre qui n'eſt pas moins forte que les précedentes. Dans cet Acte, le Prince Edouard étoit mis le premier, avec toute ſa Poſterité. En ſecond lieu, les Enfans mâles que le Roi pourroit avoir, ou de la

Parlement. Acte pour règler la ſucceſſion à la Couronne. *Myl. Herbart.*

Reine

Reine regnante, ou de toute autre femme légitime qu'il pourroit épouſer dans la ſuite, avec leur Poſterité. En troiſieme lieu, la Princeſſe *Marie*, & la Lignée qui viendroit d'elle. Enfin, la Princeſſe *Eliſabeth* & ſes Enfans. Mais il n'étoit fait aucune mention des Divorces du Roi avec les Reines Meres de ces deux Princeſſes. Ainſi, nonobſtant les Actes qui avoient approuvé & confirmé ces Divorces, & qui n'avoient jamais été revoquez, le Parlement ſembloit regarder ces deux Princeſſes comme légitimes, quoiqu'auparavant, il les eût déclarées bâtardes, & qu'en cette qualité elles euſſent été exclues de la Succeſſion. D'un autre côté, pour leur faire ſentir qu'elles étoient redevables au Roi leur Pere de cette faveur, l'Acte les aſſujettiſſoit aux conditions qu'il plairoit au Roi de leur impoſer, à peine d'être privées du Droit qui leur étoit accordé. De plus, en cas de desobeïſſance de leur part, ou ſi elles mouroient ſans Enfans, le Parlement laiſſoit au Roi la liberté de règler l'ordre de ſa Succeſſion, ainſi qu'il le jugeroit à propos, ſoit par des Lettres du Grand Sceau, ou par un Teſtament ſigné de ſa propre main. N'étoit-ce pas regarder ces deux Princeſſes ſur le pied de Bâtardes, puiſqu'on faiſoit dépendre leur Droit à la Succeſſion, de la volonté du Roi leur Pere? Sans prétendre conteſter au Roi & au Parlement, qui repréſente toute la Nation, le Droit de règler la Succeſſion de la maniere qu'ils le jugent à propos, je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici, qu'en cette occaſion, ce Droit fut pouſſé auſſi loin qu'il puiſſe s'étendre. En ſuppoſant ces deux Princeſſes Bâtardes, le Parlement accordoit au Roi le pouvoir de les appeller au Trône, contre les Loix du Royaume, & la coutume obſervée depuis la Conquête. D'un autre côté, en les ſuppoſant légitimes, il laiſſoit au Roi la liberté de les exclure de la Succeſſion, contre la même coutume & les mêmes Loix, puiſqu'il ne tenoit qu'à lui de leur impoſer des conditions dont l'exécution leur auroit été impoſſible. C'étoit là un pouvoir qu'aucun Roi d'Angleterre n'avoit jamais eu, & qui fait voir, que cet Acte étoit moins émané du Parlement, que du Roi même. Pour couvrir en quelque maniere ces contradictions, on ſe gardoit bien de faire mention dans l'Acte, des deux Divorces du Roi avec *Catherine* & avec *Anne*. On laiſſoit ſeulement à chacun la liberté de deviner les motifs de l'Acte, ce qui n'étoit pas bien difficile, puiſqu'il n'y en avoit point d'autre que celui de ſe conformer à la volonté du Roi. Par une Clauſe du même Statut, on impoſoit à tous les Sujets la néceſſité de prêter un nouveau Serment pour renoncer à l'autorité de l'Evêque de Rome, avec de grandes peines pour ceux qui le refuſeroient, ou qui violeroient quelqu'un des Articles contenus dans le même Acte.

HENRI VIII. 1544.

Obſervation ſur cet Acte.

Serment ordonné.

Par un autre qui fut fait dans cette même Séance, le Titre de *Roi d'Angleterre, de France & d'Irlande, de Défenſeur de la Foi, & de Chef*

Etabliſſement des Titres du Roi.

HENRI VIII. *Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre, & d'Irlande*, fut inſéparablement uni à la Couronne d'Angleterre.

1544. Acte pour borner la juridiction des Cours Eccléſiaſtiques.

Par un autre, il étoit ordonné que perſonne ne pourroit être jugé en vertu du Statut des ſix Articles, à moins que l'accuſation n'eût été approuvée par douze hommes, ſous leur Serment qu'ils prêteroient devant des Commiſſaires que le Roi établiroit pour cet effet: Que qui que ce fût ne pourroit être empriſonné, avant que l'accuſation fût formée & reçue; & enfin, que l'accuſation ſeroit formée dans quarante jours après le prétendu crime commis, ſans quoi elle ne ſeroit pas reçue. Par là, on ôtoit aux Cours Eccléſiaſtiques, la facilité d'opprimer les Sujets ſous prétexte d'Héréſie, puiſqu'on accordoit pour ce crime, les mêmes Privileges dont les Anglois jouïſſent à l'égard de tous les autres.

Le Parlement déclare le Roi quitte de toutes ſes dettes,

Enfin, le Parlement accorda au Roi un Subſide, d'une maniere inouïe jusqu'alors, en ordonnant que ceux qui lui avoient prêté de l'argent, ſeroient obligez de l'en tenir quitte. Quelque injuſte que fût cet Acte à l'égard des particuliers qui avoient prêté leur argent, le Parlement ne fut pas fâché que le Roi le ſouhaitât, afin de faire ceſſer l'uſage des Emprunts, qui, avec le tems, auroient rendu les Parlemens inutiles.

& lui renouvelle le pouvoir de nommer des Commiſſaires.

On renouvella encore le pouvoir accordé au Roi, de nommer des Commiſſaires pour examiner les Conſtitutions Eccléſiaſtiques, & pour y faire les changemens néceſſaires, ce que le Roi avoit négligé jusqu'alors.

Thomas Wriotheſley eſt fait Chancelier.

Avant la fin de cette Séance, *Thomas Wriotheſley*, grand Partiſan de l'ancienne Religion, fut pourvu de la Charge de Grand Chancelier, vacante par la mort du Lord Audley.

Act. Publ. T. XV. p. 20. 3. Mai. Guerre en Piedmont. *Du Bellay.* Bataille de Ceriſoles.

Dès le commencement de l'année, François I. avoit envoyé en Piedmont le Comte d'Enghien, âgé de vingt & deux ans ſeulement, pour y prendre le Commandement de l'Armée, à la place de *Boutieres* qui n'avoit pas bien réuſſi. Ce jeune Prince ayant rencontré le Marquis du Guaſt à *Ceriſoles*, obtint ſur lui, le 14. d'Avril, une victoire ſignalée, qui couta dix-mille hommes aux Imperiaux, outre les bleſſez & les priſonniers. Dans la conſternation où le Marquis du Guaſt ſe trouvoit après la perte de cette Bataille, il auroit eu bien de la peine à conſerver l'Etat de Milan à l'Empereur, ſi des ordres exprès n'euſſent pas arrêté le Comte d'Enghien au milieu de ſa courſe.

François I. rappelle ſes Troupes d'Italie.

Comme le Roi de France étoit averti que l'Empereur & le Roi d'Angleterre devoient ſe joindre pour l'attaquer dans le centre de ſes Etats, avec une Armée de quatre-vingt-mille hommes de pied, & de vingt & deux-mille Chevaux, il jugea qu'il étoit plus à propos de pourvoir à la défenſe de ſon Royaume, que de penſer à faire des Conquêtes en Italie. Par cette raiſon, il ordonna au Comte d'Enghien de lui envoyer douze-mille hommes de ſon Armée. Cette dimi-

minution mit le jeune Prince hors d'état de tirer d'autre avantage de ſa victoire, que la priſe de Carignan, qu'il remit ſous l'obeïſſance du Roi.

HENRI VIII. 1544.

Cependant, ces Armées formidables qui devoient envahir la France, n'étant pas encore prêtes, Henri voulut ſe ſervir d'une partie de ſes Troupes pour finir l'affaire d'Ecoſſe, qu'il avoit toujours à cœur. S'il avoit déclaré la Guerre à l'Ecoſſe, ce n'étoit pas pour faire des Conquêtes ſur ce Royaume, mais uniquement en vue d'obliger les Ecoſſois, par la terreur de ſes armes, à conſentir au Mariage de leur Reine avec le Prince ſon Fils. Il ne pouvoit comprendre, qu'en l'état où ils ſe trouvoient, ils puſſent ſe flater de l'eſperance d'un heureux ſuccès dans une Guerre ſi inégale, & capable de ruïner l'Ecoſſe dans une ſeule Campagne. Mais le Cardinal Beton, homme opiniâtre s'il en fut jamais, & qui gouvernoit ſous le nom du Régent, aima mieux expoſer le Royaume à devenir la proye des Anglois, que de conſentir à une Paix qui ne pouvoit ſe faire ſans ruïner ſa fortune. Ainſi, Henri voyant qu'il étoit néceſſaire de le ſerrer de plus près, réſolut de faire marcher contre l'Ecoſſe, une partie des Troupes qu'il avoit deſtinées contre la France. Le Comte de Hartford, & Jean Dudley Baron de Liſle, Grand Amiral, furent chargez de cette Expédition. Le premier conduiſit l'Armée à Newcaſtle, où l'Amiral ſe rendit avec une Flotte, & deux-cens Vaiſſeaux de transport, ſur leſquels les Troupes furent embarquées. Le Comte de Hartford étant deſcendu à Terre à la rade de *Leith*, ſe ſaiſit ſans peine de la Ville du même nom; après quoi il marcha droit à Edimbourg, dont il ſe rendit maitre avec la même facilité. Le Régent & le Cardinal n'avoient pris aucune précaution pour ſe défendre, dans la penſée que les menaces du Roi ſeroient ſans effet. La Ville d'Edimbourg fut pillée & brûlée: mais les Anglois n'attaquerent point le Château, de peur de s'engager à un trop long Siege. Enſuite ils retournerent à Leith, & après avoir brûlé la Ville, ils ſe retirerent à Barwick le 18. de Mai. Si Henri avoit voulu profiter de ſes avantages, il auroit réduit toute l'Ecoſſe en ſon pouvoir, vu la conſternation où cette invaſion avoit mis les Ecoſſois. Mais deux raiſons l'en empêcherent. La premiere, que ſes Troupes lui étoient néceſſaires pour envoyer en France, où il avoit auſſi deſſein d'aller en perſonne. La ſeconde, que ſon but n'étoit que de faire comprendre aux Ecoſſois, à quoi ils devoient s'attendre s'ils ne ſe déterminoient promptement à exécuter le Traité conclu pour le Mariage de leur Reine; & il ne doutoit presque point que ce moyen ne lui réuſſît. Cependant, on ne pouvoit que trouver fort étrange, qu'il recherchât la jeune Reine d'Ecoſſe pour le Prince ſon Fils, d'une maniere ſi extraordinaire; & le Public ſe perſuadoit, ou qu'il en avoit trop fait, ou qu'il n'en faiſoit pas aſſez.

Guerre d'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

Quoi-

HENRI VIII. 1544.

Quoique Henri eût retiré ſon Armée d'Ecoſſe, il n'avoit pourtant pas abandonné le projet de tenir toujours les Ecoſſois harcelez, pour les obliger à conſentir au Mariage. Ce fut dans cette vue, qu'il profita d'une occaſion qui s'offrit, de cauſer de nouveaux embaras au Régent d'Ecoſſe & au Cardinal. Le Comte de Lenox ayant quitté la Cour, comme je l'ai déja dit, s'étoit retiré à Dumbarton, dont le Gouverneur lui étoit dévoué: mais il s'y trouvoit fort embaraſſé. Ses amis de France l'avoient informé, que le Roi étoit extraordinairement irrité contre lui, & qu'il l'accuſoit d'avoir diſſipé l'argent qui lui avoit été envoyé pour ſoutenir la Guerre contre les Anglois. C'étoit en effet, ce qui avoit été inſinué à François I., de la part de la Reine Douairiere, du Régent & du Cardinal, qui étoient appuyez du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guiſe; & c'eſt ainſi que les Hiſtoriens François en parlent. Le Comte voulant ſe juſtifier, avoit envoyé un homme en France, pour informer le Roi de tout ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe depuis ſon arrivée, & de la ſituation des affaires de ce Païs-là. Mais le Roi, prévenu par le Cardinal de Lorraine, refuſa de donner audience à cet Envoyé, & fut même ſur le point de le faire mettre en priſon. Le Comte ſe voyant ainſi abandonné, & du Roi de France, & de ceux qui avoient d'abord pris ſon parti en Ecoſſe, fit ſonder le Roi d'Angleterrre, pour ſavoir s'il voudroit le prendre à ſon ſervice, auſſi bien que le Comte de *Glencarn* ſon intime ami. Henri reçut cette propoſition plus favorablement que ces deux Seigneurs n'avoient oſé l'eſperer. Il leur promit ſa protection ſous certaines conditions, dont il conviendroit avec eux, s'ils vouloient envoyer en Angleterre quelque perſonne de confiance. Sur ces offres, le Comte de Glencarn ſe rendit lui-même à Carliſle, avec l'Evêque de Cathneſs, Frere du Comte de Lenox, & deux autres. Peu de jours après leur arrivée, ils conclurent avec les Commiſſaires du Roi, un Traité, dans lequel les Comtes de Lenox & de Glencarn promettoient:

Le Comte de Lenox prend le parti du Roi d'Angleterre.

Conventions entre Henri & le Comte de Lenox. *Act. Publ. T. XV. p. 22.* Juillet.

I. Qu'ils feroient prêcher la pure Parole de Dieu dans leurs Terres.

II. Qu'ils empêcheroient de tout leur pouvoir que la jeune Reine ne fût tranſportée hors d'Ecoſſe, & qu'au contraire, ils feroient leurs efforts pour la mettre entre les mains du Roi d'Angleterre.

III. Qu'ils aſſiſteroient le Roi de toutes leurs forces, pour lui faire obtenir la direction du Gouvernement d'Ecoſſe, & le Titre de Protecteur du Royaume.

IV. Que l'Evêque de *Cathneſs*, & *Hugues Cuningham*, ſeroient donnez en ôtage au Roi d'Angleterre.

Le Roi leur promettoit de ſon côté:

1. Que ſon Armée ne fouleroit point leurs Terres.

2. Qu'il donneroit la Régence du Royaume au Comte de Lenox, à condition qu'il ne feroit rien ſans ſon avis.

3. Qu'il

3. Qu'il lui donneroit des revenus de la Couronne, ce qui ſeroit raiſonnable pour ſoutenir la Dignité de Régent. HENRI VIII.

4. Qu'en cas que la jeune Reine mourût, il ſoutiendroit le Comte de Lenox pour lui faire obtenir la Couronne, contre les prétentions du Comte d'Aran. 1544.

5. Qu'il donneroit au Comte de *Glencarn* une penſion annuelle de mille écus.

6. Qu'il conſentiroit que *Marguerite Douglas* ſa Niece épouſât le Comte de Lenox, pourvu qu'elle n'y eût point de repugnance.

Ce Traité fut ſigné à Carliſle le 13. de Mai, dans le tems que l'Armée Angloiſe quittoit l'Ecoſſe pour ſe retirer à Barwick.

Autres Conventions. *Act. Publ. T. XV. p. 29.*

Quelques jours après, le Comte de Lenox ſe rendit à la Cour d'Angleterre, où le Traité précedent fut confirmé le 26. de Juin, avec une augmentation de quelques Articles, ſavoir:

Que le Comte de Lenox feroit livrer au Roi le Château de *Dumbarton*, & l'Iſle de *But*.

Que s'il épouſoit Marguerite Douglas, il lui aſſigneroit un honorable Douaire.

Le Roi s'engageoit de ſon côté, à lui fournir un ſecours de cinq-cens hommes, à lui donner une penſion de dix-ſept-cens marcs ſterling pour lui-même, & une de cent marcs pour George Striveling, Gouverneur de Dumbarton.

Le Comte de Lenox ne peut livrer Dumbarton au Roi. *Buchanan. Myl. Herbert.*

En conſéquence de ce Traité, le Comte de Lenox ſe rendit à Dumbarton avec treize Vaiſſeaux, & ayant ſix-cens Anglois avec lui. Dès qu'il fut arrivé, il alla au Château avec peu de ſuite, pour tâcher de perſuader au Gouverneur de livrer la Place au Roi d'Angleterre. Mais le Gouverneur, préferant ſon devoir à l'attachement qu'il avoit pour le Comte, refuſa de laiſſer entrer les Anglois. Ce coup étant manqué, Lenox alla ravager les Iſles d'Aran & de But, où il ne trouva point de réſiſtance. Enſuite, il deſcendit à *Cantyr*, & après y avoir pillé quelques Villages, il prit la route de Briſtol, où il attendit le retour du Roi, qui étoit déja en France.

Autre invaſion des Anglois en Ecoſſe.

Pendant ce tems-là, le Comte d'Aran & le Cardinal Beton pourſuivoient à toute rigueur, ceux qui avoient ſuivi le Parti du Comte de Lenox, & profitoient de la confiſcation de leurs biens. Mais une nouvelle invaſion des Anglois, qui, quoiqu'en petit nombre, ſe rendirent maitres de *Jedburgh*, de *Kelſo* & de *Coldingham*, leur fit interrompre ces procedures, pour s'occuper à lever une Armée, qui pût les mettre en état de repouſſer leurs ennemis étrangers. L'Armée Ecoſſoiſe, qui étoit d'environ huit-mille hommes, ſe trouvant en état de marcher, la Reine Douairiere, le Régent, & le Cardinal, la menerent à Coldingham, où les Anglois, en ſe retirant, avoient laiſſé Garniſon. Mais, dans le tems qu'ils étoient occupez à ce Siege, le Régent, ayant eu avis que les Anglois étoient ſortis de Barwick à deſſein de ſecourir la Place, ſe trouva ſaiſi d'une telle frayeur, que montant

HENRI VIII. 1544.

tant promptement à cheval, il ſe ſauva tout ſeul à Dumbar. Cette fuite précipitée jetta toute l'Armée dans une telle conſternation, qu'il ne fut pas poſſible de l'empêcher de ſe débander. Le ſeul Comte d'Angus ſe réſolut à demeurer avec un petit nombre de Soldats, pour retirer l'Artillerie qui alloit être abandonnée. L'Armée Ecoſſoiſe étant diſſipée, les Anglois ravagerent impitoyablement les Provinces de *la Marche*, de *Teviot*, & de *Lauder*, & obligerent les habitans à prêter ſerment au Roi d'Angleterre. Buchanan ajoute, que le Comte d'Angus ayant redonné du courage au Régent, ils aſſemblerent quelques Troupes, & qu'ayant fait tomber les Anglois dans une embuſcade, ils leur tuerent huit-cens hommes, & firent mille priſonniers. Mais on ne voit rien d'approchant dans les Hiſtoires Angloiſes.

Diete de Spire favorable aux Proteſtans. *Sleidan.*

Pendant que le Roi d'Angleterre agiſſoit contre l'Ecoſſe, en attendant que tout fût prêt pour commencer la Guerre en France, l'Empereur étoit à Spire, où il avoit convoqué une Diete, pour tâcher de tirer quelque ſecours des Princes d'Allemagne. Les Proteſtans firent d'abord beaucoup de difficulté de l'aſſiſter, pendant qu'il les laiſſoit expoſez aux inſultes de leurs ennemis. Mais ils n'eurent pas plutôt obtenu un Décret qui ordonnoit qu'ils ne ſeroient point troublez dans l'exercice de leur Religion, qu'ils accorderent tout ce qu'on voulut. Ils ne demandoient que cela ſeul, & on croyoit leur faire une grace ſignalée de le leur accorder, même avec des reſtrictions & des clauſes équivoques, qui devoient un jour rendre cette condeſcendance inutile. Ainſi la Diete ſe ſépara vers la fin du mois de Mai, avec une ſatisfaction mutuelle des Etats de l'Empire. Le Pape ſeul ſe trouva offenſé du Décret qui avoit été fait en faveur des Proteſtans, & pour les empêcher de jouïr longtems de la Tolerance qui leur avoit été accordée jusqu'au Concile, il fixa l'ouverture du Concile de Trente au 25. de Mars de l'année ſuivante 1545.

L'Ouverture du Concile eſt fixée au 25. de Mars 1545.

L'Empereur aſſiege & prend Luxembourg. *Du Bellay.*

Pendant que l'Empereur étoit à Spire, il fit aſſieger Luxembourg, qui ſe rendit ſur la fin du mois de Mai. Enſuite, il ſe mit lui-même à la tête de ſon Armée, pour commencer à exécuter les projets qu'il avoit faits avec Henri. Depuis le Traité qu'ils avoient conclu au mois de Fevrier de l'année précedente, par lequel ils ne devoient avoir chacun que vingt & cinq-mille hommes, ils étoient convenus d'augmenter de beaucoup le nombre de leurs Troupes, d'attaquer la France avec deux Armées qui devoient faire enſemble plus de cent-mille hommes, & de les joindre auprès de Paris. Les premiers exploits de l'Empereur, en attendant l'arrivée du Roi d'Angleterre, furent les Conquêtes de *Commercy* & de *Ligny* dans le Barrois. Enſuite, il entra en Champagne, où il aſſiegea *St. Didier* le 8. de Juillet. Cette Place, quoique mauvaiſe, réſiſta plus de ſix ſemaines, & ne fut priſe que par de faux avis qu'on fit donner au Gouverneur.

Deſſeins de l'Empereur & de Henri.

L'Empereur aſſiege St. Didier.

La

La Guerre d'Ecoſſe ayant empêché Henri d'être prêt auſſi-tôt qu'il l'avoit promis, ce ne fut que vers la Pentecôte qu'il fit embarquer une partie de ſon Armée pour Calais, ſous la conduite du Duc de Norfolck. Pour lui, il demeura encore en Angleterre avec le reſte de ſes Troupes, jusqu'au milieu du mois de Juillet. Dès que le Duc de Norfolck fut au-delà de la mer, il alla ſe joindre au Comte de Bure qui commandoit dix-mille hommes des Troupes de l'Empereur, & ils firent enſemble le Siege de Montreuil. C'étoit apparemment du conſentement de l'Empereur, qui en ce même tems entreprit le Siege de St. Didier. Il avoit eſperé que cette Place ne l'arrêteroit que peu de jours, & qu'enſuite, il marcheroit vers Paris, pendant que Henri s'avanceroit de ſon côté pour le joindre. Si ce projet s'étoit exécuté comme ils en étoient convenus, Paris, & tout le Païs jusqu'à la Loire, ſe ſeroient trouvez dans un grand danger, puisque François I. n'avoit pas plus de quarante-mille hommes. Mais l'Empereur s'opiniâtra mal à propos au Siege de St. Didier, qui l'arrêta plus de ſix ſemaines. Pendant ce tems-là, Henri étant arrivé à Calais avec le reſte de ſon Armée, comprit que le deſſein de l'Empereur étoit de le laiſſer marcher ſeul vers Paris, afin d'y tenir le Roi de France occupé, pendant qu'il feroit ſes affaires en Champagne. Ainſi, voyant qu'au-lieu de marcher au rendez-vous, l'Empereur s'amuſoit à faire un Siege, il fit auſſi de ſon côté inveſtir Boulogne, & ſe rendit lui-même au Siege le 26. de Juillet. Par là, le projet qu'ils avoient fait demeura ſuſpendu, pendant qu'ils s'amuſoient ſéparément à prendre des Places. Ce mal-entendu fut le ſalut de la France. Depuis ce tems-là, ces deux Princes, s'accuſant réciproquement de n'avoir pas exécuté les conventions, n'eurent plus aucune confiance l'un pour l'autre. Cela fut cauſe que l'Empereur, par des voyes indirectes, fit propoſer la Paix à François I; & que Henri, plus ouvertement, accorda un ſaufconduit à des Ambaſſadeurs de France, pour venir traiter avec lui, à une lieue de ſon Camp.

Cependant, l'Empereur s'étant enfin rendu maitre de St. Didier vers le milieu du mois d'Août, fit ſommer Henri de marcher vers Paris, comme ils en étoient convenus. Henri répondit, que puiſqu'il avoit donné à l'Empereur le tems de prendre St. Didier, il étoit juſte que l'Empereur lui donnât le loiſir de prendre Boulogne, qui ne pouvoit pas tenir longtems. Après la priſe de St. Didier, l'Empereur s'étoit avancé jusqu'à Château-Thierri, & avoit rempli Paris de terreur & de confuſion. Mais la réponſe de Henri lui ayant fait comprendre qu'il ſeroit trop difficile d'exécuter leurs projets pendant le reſte de la Campagne, il fit renouveller la Négociation ſecrete qu'il avoit entamée avec François I., & qui avoit été ſuſpendue. Peu de tems après, il conclut avec la France une Paix particuliere qui fut ſignée à *Crepy* le 19. de Septembre, non ſeulement ſans y comprendre Henri, mais même ſans l'en avoir averti, de peur d'en être prévenu.

HENRI VIII. 1544.

Le Duc de Norfolck ſe joint au Comte de Bure.

Ils aſſiegent Montreuil.

Le Siege de St. Didier rompt les meſures des deux Monarques Alliez.

Henri arrive à Calais.

Il ſoupçonne l'Empereur, & fait le Siege de Boulogne.

L'Empereur fait propoſer la Paix à François I. ſecretement, & Henri ouvertement.

L'Empereur prend St. Didier.

Il fait ſommer Henri de marcher vers Paris.

Henri veut plutôt être maitre de Boulogne.

Traité de Crepy entre l'Empereur & la France. *Du Bellay. Myl. Herbert. Mezerai.*

HENRI VIII. 1544.

Henri ne fut pas beaucoup ſurpris du tour que l'Empereur lui avoit joué. Il ne devoit pas s'attendre à moins d'un ami tel que celui-là, qui ne s'étoit reconcilié avec lui, qu'en vue de faire ſes propres affaires. Il eſt certain que Charles-Quint, non plus que Maximilien & Ferdinand, ſes Ayeux paternel & maternel, ne ſe piqua jamais beaucoup de tenir ſa parole, & que la droiture n'étoit pas la plus grande de ſes vertus. Henri lui fit bien faire des plaintes ſur ſon manque de foi. Mais il ne lui fut pas difficile d'en donner diverſes raiſons, peu capables pourtant de contrebalancer le Serment qu'il avoit fait, de ne conclure ni Paix ni Treve ſans le conſentement de ſon Allié. Mais ces ſortes de Sermens ſont, pour l'ordinaire, ſi mal obſervez dans la plupart des Ligues, qu'il ſemble qu'on ne les doit regarder que comme une eſpece de formulaire, ſur lequel on ne doit pas beaucoup compter. Par bonheur pour Henri, Boulogne avoit capitulé le 14. de Septembre, avant que le Traité de Crepy fût ſigné.

Henri s'en plaint à l'Empereur inutilement.

Boulogne ſe rend par Capitulation.

L'Empereur crut avoir fait un coup de maitre, en ſe délivrant du fardeau de la Guerre, & en laiſſant François & Henri dans l'embaras. Effectivement, c'étoit un grand avantage pour lui, s'il ne l'eût pas acquis par un manquement de parole. Immédiatement après la concluſion du Traité, il envoya ordre au Comte de Bure de quitter le Siege de Montreuil, ce qui obligea auſſi Henri à rappeller le Duc de Norfolck. Dans la ſituation où les affaires de Henri ſe trouvoient, il n'avoit plus rien à faire qu'à ſe retirer, de peur que le Dauphin, qui s'avançoit à grandes journées, ne l'obligeât à donner bataille avec trop de desavantage, ou à faire ſa retraite avec précipitation. Outre que ce Prince étoit à la tête de quarante-mille hommes, il auroit trouvé l'Armée Angloiſe beaucoup diminuée, tant par les pertes qu'elle avoit faites à deux Sieges, que par la nombreuſe Garniſon qu'il falloit laiſſer dans Boulogne. Ainſi, après avoir bien muni cette Place où il laiſſa l'Amiral Dudley pour Gouverneur, Henri partit le 30. de Septembre pour repaſſer en Angleterre, pendant que ſes Troupes ſe retiroient à Calais.

Le Siege de Montreuil eſt levé.

Le Dauphin marche à Henri, qui ſe retire à Calais.

Le Dauphin arriva peu de jours après; mais il ne jugea pas à propos de pourſuivre l'Armée Angloiſe, qui avoit trop d'avance ſur lui, & trop peu de chemin à faire, pour qu'il pût eſperer de l'atteindre avant qu'elle fût entrée dans Calais. Il ſe contenta donc de faire une tentative pour ſurprendre Boulogne, dont les Anglois n'avoient pas eu le tems de bien reparer les breches. Il s'en fallut bien peu qu'il ne réuſſît dans ſon entrepriſe. Déja les François étoient maitres de la Ville baſſe, où ſe trouvoit toute l'Artillerie Angloiſe. Mais une ſortie qui ſe fit de la Ville haute, les contraignit de ſe retirer en deſordre. Le Maréchal de Montluc parle de cette action dans ſes Commentaires, d'une maniere qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce qu'en diſent les Hiſtoriens Anglois, quoiqu'il convienne avec eux

Le Dauphin manque à ſurprendre Boulogne.

Du Bellay. Comment. de Montluc. Myl. Herbert.

que

que les François furent repouſſez. Quelques jours après, il ſe tint une Conference à Calais, pour tâcher de procurer la Paix entre les deux Rois. Mais le but des François étant de perſuader aux Anglois de rendre Boulogne ſur la ſimple esperance de la Paix, il n'eſt pas étonnant que cette Conference ne produiſit aucun effet. HENRI VIII. 1544. Conference pour la Paix inutile.

Dès que Henri fut de retour en Angleterre, il prit un grand ſoin de mettre en état de défenſe, les Places ſituées ſur la Tamiſe & ſur les côtes meridionales, étant perſuadé que François I. ne manqueroit pas à l'attaquer de ce côté-là l'année ſuivante. En même tems il renvoya en Ecoſſe le Comte de Lenox, qui s'y rendit maitre de Dumfrocs. Henri fait fortifier ſes Places maritimes. *Myl. Herbert.* Il renvoye le Comte de Lenox en Ecoſſe.

Pendant cette année, la plupart des Colleges, des Egliſes Collégiales & des Hôpitaux, furent reſignez entre les mains du Roi, par des Actes qui paroiſſoient volontaires, mais qui l'étoient tous auſſi peu que ceux que les Abbez & les Prieurs avoient ſignez lorsqu'ils avoient reſigné leurs Monaſteres. Les Colleges & les Hôpitaux ſont reſignez au Roi.

Au commencement de l'année 1545. le Maréchal de Biez alla camper tout proche de Boulogne, à deſſein de faire conſtruire un Fort à *Portet*, afin de tenir le Havre de Boulogne en ſujettion. Mais le Comte de Hartford qui avoit ſuccedé à Dudley, étant ſorti de la Ville avec un Corps de Troupes, délogea le Maréchal de ſon poſte, & le contraignit de remettre ſon projet à une autre fois. 1545. Préparatifs de la France contre l'Angleterre. *Du Bellay. Mezerai.*

Cependant, François I. ſe préparoit à faire un puiſſant effort contre l'Angleterre, dans l'esperance de reprendre Boulogne, & même Guisnes & Calais, afin de ne laiſſer plus rien aux Anglois en France. Pour cet effet, il faiſoit équiper dans les divers Ports de France cent-cinquante gros Vaiſſeaux, & ſoixante moindres, & en avoit freté dix à Genes, pour les joindre à ſa Flotte. De plus, il avoit donné ordre de faire paſſer vingt & cinq Galeres dans la Mer du Ponant, à l'imitation de Louis XII. qui, en ſemblable occaſion, y en avoit fait venir quatre. Dans le même tems, il diſpoſoit toutes choſes pour avoir ſur pied une Armée de quarante-mille hommes, à laquelle il avoit deſſein de joindre douze-mille Landsquenets qu'il faiſoit lever en Allemagne. Son deſſein étoit d'attaquer Boulogne par terre, & de la tenir tellement bloquée par mer, qu'il fût impoſſible aux Anglois de la ſecourir. Pour exécuter ce projet, il envoya un renfort au Maréchal de Biez, & lui ordonna de faire conſtruire à Portet, le Fort qu'il avoit été contraint de laiſſer imparfait, ne voulant point s'approcher de Boulogne avant que ce Fort fût mis en état de défenſe. Le Maréchal lui ayant fait eſperer que cet ouvrage ſeroit achevé vers le milieu du mois d'Août, il ſe rendit à la fin de Juin au Havre de Grace, afin d'y donner ſes ordres pour une Expédition qu'il projettoit de faire par Mer. Ses Galeres & ſes Vaiſſeaux y étant arrivez peu de tems après,

HENRI VIII. 1545. il fit mettre la Flotte en Mer, avec ordre de faire voile vers l'Angleterre. Mais en la regardant partir, il eut le déplaiſir de voir brûler un des plus grands Vaiſſeaux, qu'on appelloit le *Grand Carracon*, auquel le feu prit en levant l'anchre.

Expédition de la Flotte Françoiſe. *Du Bellay.*

L'Amiral Annebaut, qui commandoit cette Flotte, arriva le 18. de Juillet à l'Iſle de Wight, à la vue de Portsmouth, où la Flotte Angloiſe ſe tenoit à l'anchre avec ſoixante Vaiſſeaux ſeulement. Quelque disproportion qu'il y eût entre les deux Flottes, les Anglois ne laiſſerent pas de s'approcher des François. Mais, après un leger combat, ils ſe retirerent derriere des bancs de ſable, où ils avoient deſſein d'attirer la Flotte ennmie. L'Amiral François ayant tenu Conſeil ſur les moyens de les attaquer, on lui repréſenta que c'étoit une choſe impoſſible, parce qu'ils étoient dans un poſte où, pour aller à eux, il n'y avoit qu'une ouverture, qui pouvoit à peine donner paſſage à quatre Vaiſſeaux de front. Que d'ailleurs, on ne pouvoit ſe hazarder parmi ces bancs, ſans le ſecours des Pilotes du Païs. Ces difficultez obligerent l'Amiral à ſe contenter de faire provoquer les Anglois au combat, par le moyen des Galeres, afin de les attirer hors de leurs bancs. D'abord, les Galeres, favoriſées d'un grand calme, inſulterent les Vaiſſeaux Anglois. Mais un vent de terre qui ſe leva leur ayant fait perdre leur avantage, elles ſe retirerent en diligence, de peur d'être coulées à fond par ces gros Vaiſſeaux. Les Anglois ne les pourſuivirent pas trop loin, leur deſſein étant toujours d'attirer la Flotte ennemie parmi ces bancs qui lui étoient inconnus.

Deſcente des François dans l'Iſle de Wight,

Enfin, les François voyant que les Anglois ne vouloient pas perdre l'avantage de leur poſte, firent deſcente en trois endroits dans l'Iſle de Wight. Mais tout cela n'aboutit qu'à brûler quelques Villages. Il fut bien propoſé dans un Conſeil de Guerre, de faire fortifier cette Iſle & de la garder. Mais ce deſſein ne fut pas jugé pratiquable, principalement à cauſe du tems qu'il auroit fallu employer à l'exécuter. L'Amiral ſe réduiſit donc à ordonner une deſcente ſur la Côte de la Province de *Suſſex*, dans la penſée que le Roi, qui étoit à Portsmouth, feroit ſortir ſa Flotte pour ſecourir le Païs. Mais il ſe trompa. La Flotte Angloiſe demeura toujours derriere ſes ſables, & les deſcentes que les François firent en trois differens endroits, ne leur produiſirent aucun avantage conſiderable, à cauſe des bons ordres qu'on avoit donnez ſur les Côtes. Pendant ce tems-là, la Flotte Angloiſe, qui ſe renforçoit toujours, étoit déja forte de cent Vaiſſeaux. Ainſi, Annebaut, voyant peu d'eſperance de faire de grands progrès, prit le parti de ſe retirer vers les Côtes de France, après avoir fait aiguade dans l'Iſle de Wight, non ſans y perdre quelques Soldats & Officiers.

& en Angleterre.

La Flotte Françoiſe ſe retire.

Elle eſt portée ſur les côtes d'Angleterre.

Quelques jours après, un vent de Midi porta la Flotte Françoiſe, malgré qu'elle en eût, vers les Côtes d'Angleterre, & la mit dans un des-

desordre dont les Anglois résolurent de profiter, si le vent leur devenoit favorable. Effectivement, il se donna, entre les deux Flottes, un combat qui dura environ deux heures. Mais comme le vent étoit fort variable, chacune tâchoit de profiter de l'avantage qu'elle en recevoir, sans vouloir néanmoins s'engager trop avant. Enfin, elles se séparerent sans beaucoup de perte d'aucun côté. C'est à cela qu'aboutit le plus grand effort que la France eût jamais fait sur mer. HENRI VIII. 1545. Petit combat.

Cette tentative pour combattre la Flotte Angloise, ou pour ravager les Côtes ennemies, n'étoit pourtant pas le principal motif de ce puissant armement. La prise de Boulogne étoit le grand but du Roi de France, & la Flotte n'étoit proprement destinée qu'à tenir la Place bloquée par mer. Mais comme les Landsquenets n'étoient pas encore arrivez, & que le Fort que le Maréchal de Biez faisoit construire n'étoit pas achevé, c'étoit avec un chagrin extrême que François voyoit le tems propre pour exécuter ses desseins, s'écouler insensiblement. Enfin, la nouvelle lui étant venue que les Landsquenets étoient sur la frontiere, il envoya visiter le Fort, qui, contre son attente & la promesse du Maréchal de Biez, se trouvoit encore bien loin de sa perfection. D'ailleurs, il étoit construit dans un lieu different de celui qui avoit été marqué, ensorte qu'il ne dominoit point le Havre. Le Maréchal en allegua pour raison, que si on l'avoit bâti à Portet, la Garnison auroit manqué d'eau. Mais il assura, que celui qu'il faisoit élever à *Outreau*, seroit achevé dans huit jours. Sur cette promesse, le Roi lui envoya toute son Armée, dont il lui donna le commandement, & demeura lui-même à *Château-Montier*, distant de dix lieues de Boulogne. Le dessein d'assieger Boulogne & Guisnes échoue par la faute du Maréchal de Biez.

Le Maréchal de Biez demeuroit campé tout proche du Fort, en attendant qu'il fût achevé, son dessein étant d'y mettre dix-mille hommes, pour tenir en bride la Garnison de Boulogne, pendant qu'il iroit faire le Siege de Guisnes. Mais l'Ingénieur avoit si mal ordonné son ouvrage, qu'après y avoir longtems travaillé, il fallut presque le recommencer. Cela causa un retardement, qui rompit toutes les mesures qu'on avoit prises. Cependant, le Roi hâtoit d'autant plus l'ouvrage, qu'il savoit que dix-mille Landsquenets levez pour le service de l'Angleterre, étoient en pleine marche pour se rendre en Picardie. Enfin, le Maréchal, comprenant que la saison seroit déja fort avancée avant que son Fort pût être mis en état de défense, feignit d'avoir des avis certains, que le Roi d'Angleterre avoit dessein de faire débarquer une grande Armée à Calais, pour secourir Boulogne par terre. C'est du moins ce que *Du Bellay* lui impute dans ses Mémoires. Quoi qu'il en soit, le Maréchal, laissant le Fort imparfait, alla se poster sur la montagne de *S. Lambert*, afin d'être à portée de s'opposer au secours. Mais les Anglois ne parurent point. Quant aux Landsquenets que Henri faisoit venir d'Allemagne, ils s'en retournerent dans leur Païs,,

HENRI VIII. 1545.

Païs, parce qu'ils ne trouverent pas ſur la frontiere l'argent qu'on leur avoit fait eſperer. Cependant, l'Armée de France demeuroit dans ſon Camp, ſans entreprendre ni le Siege de Guisnes ni celui de Boulogne, quoique ce ne fût que pour cela que François I. avoit fait un ſi grand effort.

Mort du Duc d'Orleans. *Mezerai.*

Pendant ce tems-là, le Duc d'Orleans mourut à Château-Montier, au grand regret du Roi ſon Pere, qui, par cette mort, voyoit ſa Paix avec l'Empereur fort ébranlée, puiſqu'elle n'étoit proprement fondée que ſur la vie de ce Prince, ainſi qu'on le verra tout-à-l'heure.

Terrible bleſſure du Duc d'Aumale guérie par Ambroiſe Paré. *Du Bellay.*

L'Armée de France étant campée ſur la montagne de S. Lambert, à une portée de canon de Boulogne, les Troupes des deux Partis eſcarmouchoient tous les jours dans l'eſpace qui ſe trouvoit entre la montagne & la Ville. Dans une de ces actions, le Duc d'Aumale, connu enſuite ſous le nom de Duc de Guiſe, fut bleſſé d'un coup de lance; qui entrant dans le coin de l'œil, ſortoit au derriere de la tête. Cette bleſſure, quoique jugée mortelle de tout le monde, fut pourtant guérie par la grande habileté d'*Ambroiſe Paré*, Chirurgien du Roi, qui ſe vit même obligé d'arracher avec des tenailles, le fer de la lance qui étoit demeuré dans la playe. La cicatrice qui reſta ſur le viſage du Duc, lui fit donner le ſurnom de *Balafré*.

L'armée de France ravage la Terre d'*Oye*.

La ſaiſon étoit déja ſi avancée, qu'il n'y avoit plus moyen d'entreprendre le Siege de Boulogne. Ainſi François I. ſe vit contraint de ſe borner à ordonner au Maréchal de Biez, d'aller ravager la Terre d'*Oye*, appartenant au Roi d'Angleterre. Mais les pluyes qui ſurvinrent rendirent ce Païs-là ſi difficile, que le Maréchal ſe vit obligé d'en retirer bien-tôt l'Armée. Véritablement les habitans de ce Païs-là ſouffrirent beaucoup, parce que la Garniſon de Calais, qui auroit dû les proteger, n'étoit pas en état de faire tête à de ſi grandes forces. D'un autre côté, *Briſſac*, qui fut enſuite Maréchal de France, battit un Corps de deux-mille Anglois. Ce furent là tous les dommages que Henri reçut pendant cette Campagne, d'une Armée de plus de deux-cens mille hommes qui avoient cauſé une dépenſe prodigieuſe à ſon ennemi. Vrai-ſemblablement, ce fut cette dépenſe, & le mauvais ſuccès de cette Campagne, qui contribuerent le plus à la Paix qui ſe conclut bien-tôt après.

Motifs de François I. pour faire la Paix avec Henri.

Outre que la France étoit épuiſée, François I. avoit encore un autre motif de faire la Paix avec l'Angleterre. C'eſt qu'il craignoit de ſe voir bien tôt dans la néceſſité de recommencer la Guerre avec l'Empereur. Par le Traité de Crepi, il avoit été convenu que le Duc d'Orleans épouſeroit une des Filles, ou de l'Empereur, ou du Roi des Romains, & qu'en faveur de ce Mariage, il auroit le Duché de Milan ou le Comté de Flandre. C'étoit en conſideration d'un établiſſement ſi avantageux au Duc ſon Fils, que François I. avoit rendu

plus

plus de vingt Places qu'il tenoit dans le Piedmont ou dans le Montferrat, & qu'il avoit abandonné les interêts du Roi de Navarre son Beau-Frere. Ainſi l'esperance des avantages que ce Mariage devoit lui procurer, s'étant évanouïe par la mort du Duc ſon Fils, il falloit trouver quelque autre moyen pour les obtenir, ou rompre un Traité qui étoit deſormais inutile. Ce fut pour cela que voulant s'éclaircir des intentions de l'Empereur, il lui envoya l'Amiral Annebaut à Anvers, pour lui propoſer de renouveller le Traité de Paix, ſous d'autres conditions, puiſque la mort du Duc d'Orleans avoit rendu celles du Traité de Crepy inutiles. Mais l'Empereur fit aſſez comprendre que, par la mort de ce Prince, il ſe croyoit dégagé de ſa parole, en répondant à l'Ambaſſadeur, qu'il n'attaqueroit pas le Roi de France, s'il n'en étoit pas attaqué. François I. jugea aiſément par cette réponſe, qu'il auroit infailliblement la Guerre avec l'Empereur. Cela, joint au peu de progrès qu'il avoit fait pendant la derniere Campagne, lui fit ſouhaiter de faire la Paix avec l'Angleterre. Mais comme il ne vouloit pas faire la démarche de la demander, il fit agir les Princes de la Ligue de Smalcalde, qui s'offrirent pour Médiateurs. Cette Médiation paroiſſoit d'autant moins mandiée, que les Proteſtans avoient eux-mêmes un très grand interêt à procurer la Paix entre les deux Rois. Ils ſe voyoient à la veille d'être attaquez par l'Empereur, depuis qu'il avoit fait la Paix avec la France, & ils ſavoient de plus, qu'il négocioit une Treve avec les Turcs. Ainſi rien ne pouvoit leur être plus avantageux, qu'une bonne union entre la France & l'Angleterre, afin que les deux Rois fuſſent en état de les proteger. Ils envoyerent donc en France *Chriſtophle de Verningher*, *Jean Bruno de Nidepont*, & *Jean Sturmius*; & en Angleterre, *Louis Bambac*, & *Jean Sleidan*, pour faire l'office de Médiateurs entre les deux Rois, au nom de la Ligue. Ces Ambaſſadeurs s'étant aſſemblez avec les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre, entre Ardres & Guisnes, connurent bien-tôt que la Paix n'étoit pas facile à faire. François I. vouloit que Henri lui rendît Boulogne, & que l'Ecoſſe fût compriſe dans la Paix. Mais Henri rejettoit abſolument ces deux Articles. Cela fut cauſe qu'on ſe réduiſit enfin à négocier une Treve. Mais cette négociation n'eut pas un meilleur ſuccès, parce que Henri ne voulut jamais conſentir que les Ecoſſois fuſſent compris dans le Traité. C'eſt ce qu'on voit dans les Inſtructions ſecretes envoyées au Chevalier *Paget* l'un des Ambaſſadeurs d'Angleterre, & qu'on a inſerées dans le Recueil des Actes Publics. On trouve encore dans ſes Inſtructions, que le Chevalier Paget avoit tenté de corrompre *Bruno* l'un des Médiateurs Allemans, par l'offre d'une penſion conſiderable, & que ſelon les apparences, le Médiateur avoit prêté l'oreille à ſes propoſitions. Cependant, afin de tirer un meilleur parti de la Paix qui ſe négocioit avec la France, Henri feignit de vouloir ſe reconcilier avec l'Empereur,

HENRI VIII. 1545.

Il fait agir les Princes Proteſtans d'Allemagne;

qui envoyent des Ambaſſadeurs en France & en Angleterre.

Difficultez de la Paix,

& de la Treve.

Act. Publ. T. XV. p. 83.

HENRI VIII. 1545.

reur, & lui envoya même en Ambaſſade les Evêques de Wincheſter & de Weſtminſter. Mais ce n'étoit que pour donner de la jalouſie à François I.

Cranmer procure des Evêchez à ſes amis. *Hiſt. de la Reformat.*

Cranmer profita de l'abſence de Gardiner pour avancer l'ouvrage de la Reformation, à quoi il ſavoit bien que ce Prélat ſe ſeroit oppoſé de tout ſon pouvoir. Quelques Evêchez qui ſe trouverent vacans, furent, par ſon moyen, donnez à des gens qui favoriſoient la Reformation, & par là il eut parmi les Evêques un Parti beaucoup plus fort qu'il n'avoit eu jusqu'alors. Il trouva même, dans la ſuite, le moyen de faire conſentir le Roi à certains changemens avantageux à la Religion. Mais Gardiner, qui étoit alors à Bruges auprès de l'Empereur, en ayant été informé, écrivit au Roi, que le Pape & l'Empereur étant liguez enſemble contre les Proteſtans d'Allemagne, la moindre innovation qui ſe feroit en Angleterre par rapport à la Religion, ſeroit capable de les porter à donner au Roi de France toute la ſatisfaction qu'il pouvoit ſouhaiter, afin de l'engager dans leur Ligue, en vue d'agir tous enſemble contre lui. Cet avis fut cauſe que Cranmer trouva plus de difficulté qu'il ne l'avoit eſperé.

Gardiner rompt ſes meſures.

Mort du Duc de Suffolck. *Myl. Herbert.*

Au mois d'Août de cette année, Cranmer perdit un bon appui, par la mort de *Charles Brandon*, Duc de Suffolck, pour qui le Roi avoit toujours conſervé beaucoup d'eſtime & d'affection. Il étoit ami de Cranmer, & il auroit volontiers conſenti à une plus grande Reformation que celle qui s'étoit faite jusqu'alors. Mais il étoit trop bon Courtiſan, pour entreprendre de s'oppoſer directement aux volontez du Roi. Cependant, comme Henri ne ſe trouvoit pas toujours dans une même diſpoſition par rapport à la Religion, ce Seigneur ne laiſſoit pas de rendre de bons ſervices aux Reformez, quand il voyoit l'eſprit du Roi dans une ſituation qui leur étoit favorable.

Continuation de la Guerre d'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

La Guerre d'Ecoſſe ſe continuoit mollement de part & d'autre. Henri n'avoit pour but que d'inſpirer de la terreur aux Ecoſſois, afin de les porter à exécuter le Traité touchant le Mariage de leur Reine. D'un autre côté, les Ecoſſois n'avoient nullement la penſée d'attaquer l'Angleterre. Néanmoins, François I. qui, comme on l'a déjà vu, avoit formé de grands projets contre l'Angleterre, envoya de bonne heure au Régent, un Ambaſſadeur nommé *La Broſſe*, pour l'aſſurer de ſa protection, & d'un puiſſant ſecours qui devoit partir inceſſamment. Outre qu'une diverſion en ce Pais-là ne pouvoit que lui être avantageuſe, il y étoit encore pouſſé par les Princes Lorrains, qui vouloient ſoutenir la Reine leur Sœur. Ainſi, ayant fait embarquer le Seigneur de *Lorge*, Comte de Mongommeri, avec cinq-mille hommes, il lui ordonna de faire tous les efforts poſſibles, pour engager les Ecoſſois à faire une puiſſante diverſion ſur les frontieres d'Angleterre. Mongommeri, étant arrivé en Ecoſſe le 2. de Juillet, joignit ſes Troupes à celles d'Ecoſſe, & les deux Corps, faiſant en-

enſemble quinze-mille hommes, s'avancerent vers la Tweede. Pendant quelques jours, pluſieurs de leurs Partis paſſerent cette Riviere, & cauſerent quelque dommage aux Anglois. Mais le Général François ne put jamais perſuader aux Ecoſſois de ſe hazarder avec toute l'Armée au-delà de la Tweede. Au contraire, ſur la nouvelle qu'ils reçurent que le Comte de Hartford s'avançoit à la tête de douze-mille hommes, ils ſe retirerent en diligence, & peu de jours après, leur Armée ſe débanda, comme il arrivoit ordinairement. C'eſt là tout ce qui ſe paſſa de plus conſiderable en Ecoſſe, pendant la Campagne de 1545. HENRI VIII. 1545.

Le Parlement d'Angleterre s'étant aſſemblé le 23. de Novembre, le Clergé continua pour deux ans, le Subſide qu'il avoit accordé au Roi pour ſix. En même tems, le Parlement ſupprima par un Acte, tous les Colleges & Hôpitaux, & en donna les biens au Roi. Le motif, ou plutôt le prétexte de cette ſuppreſſion fut, l'abus qu'on avoit fait juſqu'alors de ces fondations. Le Parlement voulut auſſi par là, indemniſer le Roi des dépenſes qu'il avoit faites pour la Guerre de France & d'Ecoſſe. Mais cela ne ſuffiſant pas, il lui accorda encore une bonne ſomme; & comme il n'étoit aſſemblé que pour cela, il fut congédié le 24. de Décembre. Avant que la Seance finît, le Roi s'y rendit en grande ſolemnité, & y fit un beau Diſcours, dans lequel il dit, entre autres choſes, que jamais Prince n'avoit eu plus d'amour pour ſes Sujets que lui, ni n'en avoit été plus aimé. Il ajouta beaucoup d'expreſſions ſemblables, qui, bien qu'éloignées pour la plupart de la vérité, furent pourtant reçues du Peuple avec de grandes acclamations.

Le Parlement accorde au Roi un Subſide, & les biens des Colleges & des Hôpitaux. *Myl. Herbert, Hiſt. de la Reform.*

Diſcours du Roi au Parlement.

Pendant cette année, les Proteſtans d'Allemagne commencerent à reſſentir les effets de la Paix que l'Empereur venoit de faire avec la France, & de la Treve qu'il étoit ſur le point de conclure avec les Turcs. Juſqu'alors, on les avoit un peu ménagez. Mais l'Empereur s'étant rendu à *Worms*, où la Diete de l'Empire étoit aſſemblée, leur déclara nettement, qu'il ne pouvoit en aucune maniere les diſpenſer de ſe ſoumettre au Concile qui devoit s'aſſembler à Trente. Cela leur fit comprendre qu'on avoit véritablement deſſein de les réduire par la force, d'autant plus qu'il ſe répandoit certain bruit d'une Ligue entre le Pape & l'Empereur, qui ne pouvoit être que contre eux. Leurs ſoupçons ſe confirmerent encore, par un Sermon qu'un certain Cordelier fit à Worms devant l'Empereur, à qui il repréſenta en termes extremement forts, qu'il ne feroit pas le devoir d'un bon Empereur, s'il ne travailloit pas de tout ſon pouvoir à exterminer les Lutheriens. Ils ſurent encore que l'Empereur avoit écrit au Roi de Pologne, pour l'animer contre eux. De plus, il cita l'Archevêque de Cologne à comparoitre devant lui dans trente jours, parce qu'il avoit embraſſé la Reformation, & tenté de l'introduire dans ſon Dioceſe. Tout cela

Affaires d'Allemagne. *Sleidan.*

HENRI VIII. 1545.

leur faiſoit aſſez connoître, qu'on n'avoit pas deſſein de les ménager. Néanmoins, comme l'Empereur n'avoit pas encore conclu la Treve avec le Turc, & que ſes affaires n'étoient pas tout-à-fait prêtes, il ordonna qu'il ſe tiendroit une nouvelle Diete à Ratisbonne, au mois de Janvier ſuivant. Mais, afin de mieux amuſer les Proteſtans, il fit un Décret qui ordonnoit, que les Théologiens des deux Partis ſe rendroient à Ratisbonne un mois avant la Diete, pour y tenir une Conference libre, afin qu'on pût enſuite règler quelque choſe au ſujet de la Religion. Les Catholiques Romains n'approuverent point cette Conference, & les Proteſtans en étoient encore moins ſatisfaits, parce qu'ils prévoyoient que la fermeté des Théologiens de l'une & de l'autre Religion, ſur les points qui feroient le ſujet de leur Conference, fourniroit à l'Empereur & à la Diete un prétexte pour en renvoyer la déciſion au Concile de Trente. La Diete étant finie le 18. d'Août, l'Empereur retourna dans les Païs-Bas. Quelque tems après, il reçut la nouvelle que la Treve avec les Turcs étoit conclue. Par là il ſe vit dans une entiere liberté de faire la Guerre aux Proteſtans, & ſous ce prétexte, de travailler à l'exécution du projet qu'il avoit formé de ſe rendre maitre dans l'Empire.

Obſervation ſur le Concile.

Ce n'étoit proprement qu'à la ſollicitation des Proteſtans, que le Concile devoit s'aſſembler. Mais il s'en falloit bien, que ce ne fût un Concile tel qu'ils l'avoient demandé. Ils avoient prétendu, qu'il s'aſſembleroit en Allemagne, dans un Lieu non ſuſpect; & on l'avoit convoqué à Trente, Ville de la dépendance du Roi des Romains, qu'ils regardoient avec raiſon comme leur ennemi. Ils avoient deſſein d'y combattre l'autorité du Pape; & c'étoit le Pape qui devoit y préſider par ſes Légats. Leur deſſein étoit d'y faire voir, que le Clergé Romain avoit corrompu la Religion, tant dans les Dogmes que dans la Diſcipline; & c'étoit le Clergé Romain qui devoit y aſſiſter comme Juge. Il étoit même incertain, ſi on leur permettroit d'y produire leurs raiſons. Cependant, on prétendoit, que, par une extrême condeſcendance, on avoit convoqué le Concile pour l'amour d'eux, & à leur ſollicitation. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, qu'ils refuſaſſent de ſe ſoumettre à un tel Concile. Ils le craignoient autant, qu'ils en avoient ſouhaité un libre & impartial. Ainſi, on voyoit l'Empereur & les Proteſtans, faire des démarches directement oppoſées à celles qu'ils avoient faites au commencement. Les Proteſtans refuſoient un Concile, après l'avoir demandé avec beaucoup d'empreſſement; & l'Empereur, après les avoir amuſez pluſieurs années ſur ce ſujet, preſſoit de tout ſon pouvoir l'aſſemblée du Concile de Trente, de l'autorité duquel il avoit deſſein de ſe ſervir pour les opprimer. Le Pape auroit bien ſouhaité qu'il ne ſe fût point aſſemblé. Mais ſe trouvant trop engagé avec l'Empereur, pour pouvoir ſe retracter, il en avoit fixé l'ouverture au 15. de Mars. Enſuite, il l'avoit différée,

ſur

ſur ce que ce jour-là, il s'étoit trouvé trop peu d'Evêques à Trente. Mais il en avoit une autre raiſon beaucoup plus forte. C'eſt qu'il étoit bien aiſe d'attendre la fin de la Diete de Worms, dans l'eſperance qu'on y prendroit contre les Proteſtans des réſolutions vigoureuſes, qui engageroient les deux Partis dans une Guerre ouverte, & que cela pourroit lui fournir un prétexte, ou de differer encore l'ouverture du Concile, ou de le transferer dans une Ville d'Italie. Mais l'Empereur, qui avoit déja fait ſon plan de ſe ſervir de l'autorité du Concile pour agir contre les Proteſtans, fit enfin conſentir le Pape à en ordonner l'ouverture à Trente le 13. de Décembre. Ce jour-là les Légats déclarerent que le Concile étoit aſſemblé pour trois fins, pour extirper les Héréſies, pour reformer la Diſcipline, & pour établir une ſolide Paix entre les Princes Chretiens. Cette premiere Seſſion ne ſe tint proprement que pour faire l'ouverture du Concile. Il y avoit ſi peu de Prélats à Trente, qu'il auroit été ridicule qu'un ſi petit nombre de gens euſſent prétendu faire des Décrets ſur les trois Articles pour leſquels le Concile étoit convoqué.

HENRI VIII. 1545.

Ouverture du Concile de Trente.

Les Proteſtans, voyant ouvrir un Concile tout autre que celui qu'ils avoient demandé, comprirent aiſément, qu'ils ne devoient en attendre rien de bon. Ils avoient d'autant plus ſujet de craindre, que les Rois de France & d'Angleterre étant en Guerre l'un contre l'autre, il n'y avoit pas d'apparence d'en pouvoir eſperer du ſecours. Cependant, quoique les Médiateurs Allemans n'euſſent pas réuſſi dans leur Négociation, la Paix entre la France & l'Angleterre n'en étoit pas plus éloignée. La raiſon en eſt, que les deux Rois avoient également interêt de voir finir une Guerre qui ne leur cauſoit que du dommage, ſans que ni l'un ni l'autre en pût eſperer aucun avantage conſiderable. Elle ne laiſſa pourtant pas de ſe continuer pendant l'Hiver de l'année 1546. Le Comte de Surrey, Fils du Duc de Norfolck, qui commandoit à Boulogne, ayant eu avis que les François conduiſoient un Convoi au Fort d'*Outreau*, ſortit avec une partie de la Garniſon pour tâcher de l'enlever. Mais il réuſſit ſi mal, qu'au-lieu d'enlever le Convoi, il fut lui-même battu, & contraint de ſe retirer dans un extrême deſordre. Cette nouvelle cauſa beaucoup de chagrin au Roi, qui n'étoit pas accoutumé à en recevoir de ſemblables. Soit qu'il crût que c'étoit un effet de l'imprudence du Comte, ou qu'il le ſoupçonnât d'avoir quelque deſſein caché, il le rappella ſur le champ, & envoya le Lord *Gray* pour commander en ſa place. Peu de jours après, il fit partir le Comte de Hartford avec environ dix-mille hommes, de peur que les François ne s'emparaſſent de quelque poſte, pour empêcher la communication entre Boulogne & Calais. C'étoit effectivement leur deſſein. Mais le Comte de Hartford les ayant prévenus de deux jours ſeulement, alla ſe poſter à *Ambleville*, où il fit conſtruire deux Forts qui aſſuroient cette communication. Les Fran-

1546.

François & Henri ſouhaitent la Paix.

HENRI VIII. 1546.

çois ayant manqué leur coup, ſe camperent ſur la montagne de St. Lambert; & comme les deux Armées n'étoient pas fort éloignées l'une de l'autre, il y avoit tous les jours de petits combats entre les deux Partis, mais qui ne décidoient rien. Les deux Rois avoient un égal interêt de ne rien hazarder, de peur d'interrompre la Négociation de la Paix qui ſe traitoit entre Ardres & Guisnes.

Raiſons des deux Rois pour faire la Paix.

François I. ſouhaitoit la Paix, parce que ſes Finances étoient épuiſées par les prodigieuſes dépenſes qu'il avoit faites depuis le commencement de ſon Regne, ſans aucune interruption, & particulierement par l'armement naval de la précedente Campagne. D'ailleurs, comme il ſe voyoit à la veille d'entrer en Guerre avec l'Empereur, il avoit beſoin d'un ami tel que le Roi d'Angleterre. Enfin, il comprenoit bien, qu'après l'effort inutile qu'il avoit fait pour regagner Boulogne, il lui ſeroit trop difficile de recouvrer cette Place par la force. Henri ne ſouhaitoit pas moins la Paix, par pluſieurs raiſons. Il étoit devenu ſi gros & ſi replet, qu'il ne pouvoit plus ſe remuer qu'à peine. Il avoit même beſoin d'une machine qui l'élevoit avec des poulies, pour pouvoir monter dans ſa Chambre. Cela le rendoit extraordinairement chagrin, & lui avoit donné du dégoût pour les affaires, enſorte qu'il ne s'y appliquoit plus qu'avec quelque repugnance. En ſecond lieu, il ne prétendoit plus faire de Conquêtes en Picardie. Son unique but étoit de ſe faire payer des ſommes qui lui étoient dues, avant que de rendre Boulogne, qui au fond lui étoit aſſez inutile, puisque Calais pouvoit ſervir à tous ſes deſſeins. Mais il avoit un motif encore plus preſſant, pour renouer l'ancienne amitié avec François I. Il voyoit l'Empereur ſur le point de faire la Guerre aux Proteſtans, avec le ſecours du Pape, & il doutoit beaucoup qu'ils fuſſent en état de lui réſiſter. Dans cette penſée, il craignoit que ce Monarque, après avoir ſubjugué l'Allemagne, ne tournât ſes armes contre l'Angleterre, avec toutes les forces de l'Empire, de l'Eſpagne, de l'Italie, & des Païs-Bas. Il pouvoit prendre pour prétexte, l'exécution de la Sentence du Pape, & en faire même donner une ſemblable par le Concile de Trente. Il n'étoit donc nullement avantageux à Henri, de ſe trouver alors en Guerre contre la France. Au contraire, il étoit de ſon interêt d'avoir François pour ami, comme il étoit auſſi très avantageux à François de pouvoir s'aſſurer du ſecours de Henri, en cas que l'Empereur tournât ſes armes contre la France.

Difficultez de la Paix,

La difficulté qu'il y avoit à conclure cette Paix conſiſtoit, en ce que Henri vouloit être payé de ce qui lui étoit dû, & que François n'avoit point d'argent pour le ſatisfaire. D'ailleurs, François vouloit avoir Boulogne, & comprendre l'Ecoſſe dans le Traité. Ces difficultez auroient été aſſez grandes pour empêcher la concluſion de la Paix, ſi des motifs plus preſſans n'euſſent porté les deux Rois à chercher des expédiens pour les ſurmonter. Henri ceda enfin l'Article

levées.

tou-

HENRI VIII. 1546.

touchant l'Ecoſſe; & quant au reſte, il ſe trouva un moyen de les contenter tous deux. Ce fut que Henri garderoit Boulogne juſqu'à ce qu'il fût payé, & François promit de le ſatisfaire dans huit ans. Tout étant ainſi réglé, la Paix fut ſignée le 7. de Juin. Le Traité portoit :

Traité de Paix entre la France & l'Angleterre. *Act. Publ. T. XV. pag. 93.* 7. Juin.

Que le Roi de France s'engageoit à payer régulierement la Penſion ſtipulée par le Traité de Moore du 30. d'Août 1525, confirmé par divers autres Traitez ſubſéquens. De plus, la Penſion de Sel, contenue dans le Traité du 25. d'Avril 1527, évaluée par un Traité ſubſéquent, à dix-mille écus par an. Mais, comme Henri prétendoit que cette Penſion qu'on lui donnoit à la place du Sel, devoit être perpétuelle, & que François ſoutenoit au contraire qu'elle devoit finir avec la vie de Henri, il étoit convenu, que ce different ſeroit vuidé à l'amiable par des Arbitres, & que s'il étoit décidé que la Penſion étoit perpétuelle, François la payeroit aux Succeſſeurs de Henri, comme à lui-même.

De plus, François s'engageoit à payer au Roi d'Angleterre, le jour de St. Michel 1554, ou quinze jours après, la ſomme de deux millions d'écus d'or ſol, tant pour les arrerages de la penſion de cent-mille écus, que pour les frais que Henri avoit été obligé de faire pour le Siege de Boulogne, qu'il n'avoit entrepris qu'en vue de ſe procurer ſon payement, & pour la garde & l'entretien de cette Place.

Quant à l'Article des cinq-cens-mille écus, dont Henri avoit fait préſent à François I. à condition qu'il obſerveroit ponctuellement les Traitez; comme les deux Rois ne convenoient point des faits, il fut arrêté que ce different ſeroit jugé par des Commiſſaires que les deux Parties nommeroient dans un certain tems, ou par des Avocats impartiaux, en cas que les Commiſſaires ne puſſent pas s'accorder.

Il fut encore convenu, que le Roi d'Angleterre garderoit Boulogne avec ſon Territoire, dont les litimes étoient règlées par le Traité, juſqu'à ce qu'il eût reçu le payement de tout ce qui lui étoit dû.

Que tous les payemens étant faits, Boulogne ſeroit rendue au Roi de France, ſans que les Anglois puſſent rien gâter ni rien emporter de ce qui ſeroit attaché à la terre.

Que depuis le jour de la ſignature du Traité, juſqu'à celui de la reſtitution de Boulogne, aucun des deux Rois ne pourroit faire conſtruire aucun Fort, ni aucune nouvelle Fortification à Boulogne ou aux environs, mais que ce qui étoit commencé pourroit être perfectionné.

L'Empereur étoit compris des deux côtez, dans la Paix. A l'égard de l'Ecoſſe, Henri conſentoit qu'elle y fût auſſi compriſe, à condition que les Ecoſſois ne lui donneroient aucun nouveau ſujet de leur faire la Guerre, & que s'ils le faiſoient, ils ne ſeroient cenſez com-

HENRI VIII. 1546.

compris dans la Paix, que conformément au Traité du 5. d'Avril 1515.

Avantages d'Henri dans ce Traité.

Henri ne pouvoit gueres esperer de plus grands avantages que ceux qu'il recevoit de cette Paix, qui sembloit lui assurer non seulement le payement de tout ce qui lui étoit dû, mais encore la Pension annuelle & perpétuelle de cent-mille écus. Mais les Traitez les plus solemnels ne sont pas toujours des suretez suffisantes de l'exécution de ce que les Rois promettent. On verra dans les Regnes suivans, que le Successeur de François I., non seulement n'observa pas ce Traité pour ce qui regardoit la Ville de Boulogne, & les sommes auxquelles le Roi son Pere s'étoit engagé, mais que même la Pension ne fut jamais mise en ligne de compte, dans les Traitez qu'il fit avec l'Angleterre.

La Paix est publiée à Londres.

La Publication de la Paix se fit à Londres le 13. de Juin, d'une maniere très solemnelle, avec une Procession dans laquelle on affecta de faire parade de tout ce qu'il y avoit de riche & de précieux dans les Eglises, en ornemens, en argenterie, en joyaux. Mais ce fut la derniere fois que ces choses parurent en public. Peu de tems après, Henri fit mettre toutes ces richesses dans son Trésor, sans en donner d'autre raison que sa volonté.

Henri s'empare de l'argenterie des Eglises.

Dépense de la derniere Guerre.

On prétend que la derniere Guerre contre la France avoit couté à Henri 586718. livres sterling, & que la garde de Boulogne pour huit ans montoit à 755833. livres sterling. Une si grande avance, dont il ne devoit être remboursé que dans huit ans, avoit épuisé tout ce que le Parlement lui avoit accordé pour cette Guerre, & ce qu'il avoit retiré des Chapelles, des Colleges, & des Hôpitaux. Par là, il s'étoit vu obligé au commencement de l'année, d'imposer une Taxe sur ses Sujets, sous le nom de *Bénévolence*, ainsi qu'il paroit par le Recueil des Actes Publics.

Henri est Parrain d'une Fille du Dauphin.

Cette Paix rétablit entre les deux Rois la bonne intelligence qui avoit été interrompue pendant quelques années, plutôt par les artifices de l'Empereur, & des Partisans qu'il avoit en Angleterre, que pour aucune juste cause. Catherine de Medicis, Dauphine de France, ayant en ce tems-là mis une Princesse au monde, & Henri ayant été prié d'en être le Parrain, il lui fit donner le nom d'Elisabeth.

Ambassade de France.

Peu de tems après, les deux Rois s'envoyerent réciproquement des Ambassadeurs, pour voir prêter les Sermens touchant la Paix, & firent choix pour ces Ambassades, des deux Amiraux des deux Royaumes.

Projet de quelque changement dans la Religion.

On prétend que, pendant le séjour que l'Amiral d'Annebaut fit à Londres, il y entama une Négociation sur le fait de la Religion, & que les deux Rois avoient quelque dessein d'abolir la Messe dans leurs Etats. Pour ce qui regarde Henri, il y a quelque apparence que s'il eût vécu plus longtems, il auroit poussé plus loin la Reformation. Il est même certain qu'à l'occasion de cette Négociation, il donna ordre à Cranmer de mettre par écrit la maniere dont un tel changement

se

ſe pourroit faire, & d'appuyer tout par des raiſons & par des paſſages de l'Ecriture Sainte. Mais ce projet s'en alla bien-tôt en fumée. Selon les apparences, François n'étoit entré dans cette Négociation, que parce qu'il ſouhaitoit de s'unir étroitement avec Henri, & qu'il ſavoit par expérience, que la ſimple propoſition de ſe conformer à ſes ſentimens en matiere de Religion, étoit un moyen très efficace pour y réuſſir. Mais il n'eſt nullement vraiſemblable qu'il ait eu véritablement deſſein d'admettre aucune Reformation dans ſon Royaume. En effet, dans ce même tems, il allumoit les feux par toute la France contre les Reformez, dont quatorze furent brûlez à Meaux cette même année, & pluſieurs autres à Paris & ailleurs, ſans parler du Maſſacre de Cabrieres & de Merindol, dont il ne fit aucune juſtice. Les Cardinaux de Lorraine & de Tournon, ſes principaux Miniſtres, étoient trop animez contre les Proteſtans, pour qu'on puiſſe ſe perſuader, que pendant qu'ils ont été en faveur, le Roi ait penſé ſérieuſement à abolir la Meſſe en France.

HENRI VIII. 1546. Deſſein de François I.

Avant que la Paix entre la France & l'Angleterre fût ſignée, les Princes Proteſtans d'Allemagne ſe voyant ſur le point d'être attaquez par l'Empereur, qui avoit enfin comme levé le maſque depuis qu'il avoit fait la Paix avec la France, & une Treve avec les Turcs, envoyerent à Henri, le Prince Philippe, Frere de l'Electeur Palatin, pour lui demander du ſecours. Il paroit par une Lettre du Roi à ce Prince, qui ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics, que le Roi l'avoit prié de ſe rendre auprès de lui, & Mylord Herbert aſſure que ce Prince avoit en vue d'épouſer la Princeſſe Marie. Quoi qu'il en ſoit, le Roi répondit à ſa demande touchant le ſecours, par ſept Propoſitions, contenant les conditions ſous leſquelles il vouloit bien faire une Ligue défenſive avec les Proteſtans. Mais, comme il ne tendoit par ſes Propoſitions, qu'à ſe faire Chef & ſeul Directeur de la Ligue, ils ne jugerent pas à propos de ſe mettre aveuglément entre ſes mains. Ils lui firent dire ſeulement, que s'il vouloit envoyer cent-mille écus en Allemagne pour ſervir à la défenſe de la Ligue, ils préfereroient ſon Alliance à celle de François I. Mais, voyant qu'ils ne lui propoſoient aucun avantage pour lui, il n'eut pas aſſez de zèle pour la Confeſſion d'Augsbourg, de laquelle il étoit encore trop éloigné, pour vouloir s'engager à la proteger ſans en tirer aucun profit. La vérité eſt, que les Proteſtans étoient perſuadez qu'il n'avoit aucune envie de s'unir véritablement avec eux, & qu'il n'avoit pour but que de les encourager, de peur qu'ils ne ſe ſoumiſſent à l'Empereur; comme auſſi de les empêcher de ſe mettre ſous la protection du Roi de France, avec lequel il n'avoit pas encore la Paix. Ce fut par cette même raiſon que, ſous prétexte de continuer la Négociation avec le Comte Palatin, il le retint à ſa Cour, jusqu'à ce qu'il vit que la Paix avec la France n'étoit pas fort éloignée.

L'Empereur ſe prépare à attaquer les Proteſtans. *Sleidan.* Négociation des Proteſtans avec Henri. *Act. Publ. T. XV. p.* 88.

Il y avoit déja quelque tems que le Pape & l'Empereur avoient formé

Ligue entre le Pape &

HENRI VIII. 1546.

formé le projet d'une Ligue contre les Proteſtans d'Allemagne. Ils étoient d'accord de tous les Articles: mais l'Empereur avoit jugé à propos d'en differer la Signature, afin de pouvoir dire qu'il ne le faiſoit que pour ſa propre défenſe. Enfin, vers le milieu du mois de Juin, il envoya le Cardinal de Trente à Rome, où la Ligue fut ſignée le 26. du même mois. Le Pape s'engageoit à fournir, pendant ſix mois, douze-mille hommes d'Infanterie, cinq-cens Cavaliers, & deux-cens-mille écus, pour la Guerre d'Allemagne. De plus, il accordoit à l'Empereur, la moitié des revenus d'une année des Bénéfices d'Espagne, & la permiſſion d'aliener pour cent-mille écus de biens d'Egliſe. Rien ne marquoit mieux que c'étoit une Guerre de Religion, quoique l'Empereur affectât de publier le contraire.

l'Empereur contre les Proteſtans. *Sleidan.*

Guerre d'Allemagne.

L'Empereur ayant eu avis que les Troupes du Pape commençoient à ſe mettre en marche, que le Comte de Bure avoit fort avancé les levées qu'il faiſoit dans les Païs-Bas, & que le Duc Maurice de Saxe, qu'il avoit engagé dans ſon Parti, ſe tenoit prêt à agir quand il en ſeroit tems, aſſembla ſon Armée aux environs de Ratisbonne. Son deſſein étoit d'aller au-devant des Troupes du Pape, qui traverſoient le Tyrol, ſous la conduite d'*Octavien Farneze*. Dans le même tems, l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Heſſe marchoient du même côté, pour s'oppoſer à cette jonction, avec une Armée de quatre-vingts-mille hommes. Sans entrer dans aucun détail de cette premiere Campagne, je dirai ſeulement en gros, que les Proteſtans, quoique ſuperieurs en nombre, ne purent empêcher la jonction des Troupes Italiennes, ni de celles des Païs-Bas, avec l'Empereur. Les génies differens de l'Electeur de Saxe & du Landgrave de Heſſe, ne contribuoient pas peu à leur faire prendre de fauſſes meſures. Enfin, la Campagne ayant duré juſqu'au mois de Novembre, ſans que ni l'une ni l'autre des deux Armées voulût s'engager à donner bataille, l'Electeur de Saxe reçut la fâcheuſe nouvelle, que le Roi des Romains & le Duc Maurice mettoient ſon Païs à feu & à ſang. Cela l'ayant obligé à prendre avec lui une partie de l'Armée, pour aller au ſecours de ſes Sujets, le Landgrave, devenu trop foible par cette ſéparation, prit auſſi le parti de ſe retirer dans ſes Etats. Ainſi l'Empereur, ne trouvant plus d'oppoſition, ſe rendit maitre de *Francfort*, d'*Ulm*, & de pluſieurs autres Villes de la Ligue, qui lui fournirent l'argent dont il avoit beſoin pour entretenir ſon Armée.

Continuation du Concile de Trente.

Pendant que la Guerre ſe faiſoit en Allemagne, le Concile ne faiſoit que languir à Trente, & n'agiſſoit qu'avec une extrême lenteur. Outre qu'il étoit encore fort peu nombreux, il étoit entierement dépendant des Légats, qui n'oſoient eux-mêmes rien entreprendre, ſans en avoir reçu les ordres de Rome. Mais le Pape avoit interêt de tirer les affaires en longueur, parce qu'il eſperoit que le tems lui procureroit

reroit enfin quelque occaſion de diſſoudre le Concile, ou de le transporter en Italie. Ainſi ce Concile n'étoit qu'un vain nom, dont le Pape & l'Empereur ſe ſervoient pour leurs interêts particuliers, & pour jetter de la poudre aux yeux du Public. HENRI VIII. 1546.

La Religion commençoit auſſi à cauſer des Troubles en Ecoſſe, ou du moins à produire des ſemences de Troubles, par le deſeſpoir où l'on mettoit ceux qui ſuivoient la Reformation. Depuis que le Cardinal Beton & le Comte d'Aran eurent commencé à jouïr de la Paix que le Roi de France leur avoit procurée, ils ne penſerent plus qu'à ſe venger de leurs ennemis. La Religion leur en fournit un prétexte, parce que la Faction qui leur étoit oppoſée, étoit presque toute compoſée de Reformez. Dans le cours de cette année 1546. ils firent mourir diverſes perſonnes pour la Religion, à *Perth*, à *St. André*, & en d'autres Villes. Le Régent ſe laiſſoit tellement conduire par le Cardinal, qu'il ſe faiſoit un mérite de livrer aux flammes ceux qu'il avoit autrefois regardez comme ſes Freres. Entre ceux qui furent ſacrifiez à la paſſion furieuſe du Cardinal, un Miniſtre nommé *Sephocard*, qui ſouffrit le martyre à St. André, fut particulierement remarquable. Cet homme ayant été condamné au feu, le Régent, à la ſollicitation de quelqu'un de ſes amis, voulut lui ſauver la vie, & pour cet effet, il écrivit au Cardinal un billet, par lequel il le prioit de faire ſuſpendre l'exécution. Mais ce barbare Prélat, ſans faire attention à la priere du Régent, non ſeulement fit exécuter la ſentence, mais il voulut même repaitre ſes yeux du ſupplice de ce miſerable, d'une fenêtre de ſon Palais. On prétend, qu'avant que d'être livré aux flammes, le Miniſtre dit à celui qui étoit chargé de l'exécution, qu'en peu de jours, le Prélat qui le regardoit avec tant d'arrogance de ſa fenêtre, ſeroit réduit dans un état auſſi bas & auſſi honteux que celui où il ſe voyoit alors paroiſſoit élevé. Cette prédiction ne ſe trouva que trop véritable pour le Cardinal. Peu de jours après, il fut aſſaſſiné dans ſon propre Palais, & on jetta ſon Corps mort dans la rue, par la même fenêtre d'où il avoit regardé le ſupplice de Sephocard.

Perſécution en Ecoſſe.

Martyre de Sephocard.

Sa prédiction touchant le Cardinal Beton.

Le Cardinal eſt aſſaſſiné.

Pour ce qui regarde l'Angleterre, la Religion y étoit toujours ſur le même pied qu'il avoit plu au Roi de l'établir. La Reformation y avoit fait quelques progrès: mais il s'en falloit bien qu'elle n'eût été portée à ſa perfection; & cependant, les Reformez ne pouvoient s'empêcher d'eſperer, que le Roi lui-même la pouſſeroit beaucoup plus loin. Dans cette penſée, ils croyoient qu'il y avoit de la prudence à ne pas l'irriter, & qu'ils travailloient efficacement au bien de leur Religion, en demeurant dans le ſilence & en attendant un meilleur tems. C'eſt la véritable cauſe pour laquelle il y a eu en Angleterre ſous ce Regne, moins de gens qui ont ſouffert pour la Religion, qu'en France. Il n'y a point de doute, que ſi on n'eût pas eſperé de plus grands progrès dans la Reformation, pluſieurs perſonnes n'euſ-

Etat de la Religion en Angleterre.

HENRI VIII. 1546.

ſent témoigné ouvertement les ſentimens que cette eſperance les obligeoit à tenir cachez. Par une raiſon à peu près ſemblable, ceux qui retenoient tous les Dogmes de l'ancienne Religion, n'oſoient s'oppoſer directement au Roi, de peur que leur réſiſtance ne le portât à paſſer par-deſſus les bornes qu'il ſembloit s'être preſcrites. De là reſultoit une complaiſance aveugle & générale pour toutes les volontez du Roi, & le pouvoir exceſſif qu'il avoit acquis ſur tous ſes Sujets, dont il faiſoit un terrible uſage. Depuis quelque tems, il étoit incommodé d'un ulcere à une jambe, qui lui cauſoit beaucoup de douleur. Cela, joint à ſon embonpoint extraordinaire, qui l'empêchoit preſque d'agir, le rendoit ſi chagrin, qu'on ne l'approchoit plus qu'en tremblant. Il avoit toujours été ſévere; mais il le fut incomparablement plus ſur la fin de ſa vie, qu'au commencement. Les adulations lui avoient tellement corrompu l'eſprit & le jugement, qu'il regardoit comme un crime impardonnable, de s'oppoſer à ſes ſentimens, quoiqu'il en changeât lui-même aſſez ſouvent. J'ai dit ci-deſſus, qu'il avoit traité avec l'Amiral d'Annebaut ſur un projet d'abolir la Meſſe, & de la changer en Cene, à la maniere des Proteſtans. Cependant, peu de tems après, *Shaxton*, qui avoit reſigné l'Evêché de Salisburi, & qui étoit encore en priſon pour avoir refuſé de ſe conformer aux ſix Articles, ayant été accuſé de nouveau de nier la Préſence corporelle de J. Chriſt dans le Sacrement, le Roi voulut qu'il fût jugé ſelon la rigueur des Loix, & on le condamna au feu. Mais cet homme, qui avoit réſiſté pluſieurs années aux incommoditez de ſa priſon, ne put regarder avec la même fermeté le ſupplice qu'on lui préparoit. Le Roi lui ayant envoyé les Evêques de Londres & de Worceſter, pour lui perſuader de ſe retracter, il ſe laiſſa vaincre, & ayant fait abjuration de ſa prétendue Héréſie, le Roi lui accorda ſon pardon. Il devint dans la ſuite un cruel perſecuteur des Reformez.

Henri eſt fort incommodé d'un ulcere & de ſon embonpoint.

Il en devient plus farouche.

Shaxton eſt accuſé de rejetter les ſix Articles.

Hiſt. de la Reformation.

Il eſt condamné au feu.

Il fait abjuration, & obtient ſon pardon.

Cet exemple ne fut pas capable d'ébranler une Femme nommée *Anne Askew*, qui fut accuſée du même crime, & pourſuivie à toute rigueur, quoiqu'elle eût de bons Patrons à la Cour, où elle étoit fort connue. Elle perſiſta conſtamment, malgré toutes les promeſſes qu'on lui fit de lui ſauver la vie, ſi elle vouloit faire abjuration. Quelques Dames de la Cour, touchées de pitié pour elle, lui ayant envoyé quelque argent dans ſa priſon, pour la faire ſubſiſter, furent cauſe qu'elle fut plus cruellement tourmentée. Le Chancelier *Wriothesley*, grand ennemi du Comte de Hartford, eſperant de faire avouer à l'accuſée quelque choſe qui portât coup contre ce Seigneur, ou contre la Comteſſe ſa Femme, fit enſorte qu'elle fut appliquée à la queſtion. On dit même qu'il voulut y être préſent; qu'ayant remarqué que le Bourreau étoit ému de pitié envers la patiente, il dépouilla ſa robe, pour ſe charger de cet honorable emploi, & qu'il lui

Exécution d'*Anne Askew*.

lui fit ſouffrir une queſtion des plus violentes. Mais c'eſt un fait qui n'eſt pas même vrai-ſemblable. Quoi qu'il en ſoit, cette femme ayant les os diſloquez, fut portée dans une chaiſe au lieu du ſupplice, & brûlée avec quatre hommes condamnez pour le même crime. Mais, afin d'ajouter quelque choſe à leur peine, on leur fit entendre un Sermon prononcé par Shaxton leur faux Frere, qui leur reprocha leur opiniâtreté en termes très durs & très inſultans. Tout cela ne fut pas capable d'ébranler leur conſtance, qui dura juſqu'à leur dernier ſoupir. HENRI VIII. 1546.

Les ennemis de la Reformation voyant le Roi animé contre les Sacramentaires, crurent que l'occaſion étoit favorable pour perdre la Reine & l'Archevêque de Cantorberi, qu'ils regardoient comme les grands Protecteurs des Reformez. Entre ceux qui ſoutenoient le parti de l'ancienne Religion, les principaux étoient *Wriothesley*, Grand Chancelier, le Duc de Norfolck, le Comte de Surrey ſon Fils, *Bonner* Evêque de Londres, Gardiner Evêque de Wincheſter; & ceux-ci avoient ſans doute, parmi les Courtiſans & les Domeſtiques du Roi, des créatures qui ne manquoient pas à leur rendre ſervice dans les occaſions. Mais, quelque projet qu'ils puſſent faire, ils trouvoient toujours dans leur chemin l'Archevêque de Cantorberi, qui ayant beaucoup d'aſcendant ſur le Roi, rompoit ordinairement leurs meſures. Ainſi, pour ſe délivrer une bonne fois de ce redoutable ennemi, ils réſolurent de le déferer ouvertement au Roi, & de l'accuſer d'être le Chef & le Protecteur des Sacramentaires, & en général de ceux qui rejettoient les ſix Articles. Cette réſolution fut exécutée. Celui qui ſe chargea de la Commiſſion fit entendre au Roi, qu'on avoit de bonnes preuves en main de ce qu'on avançoit contre Cranmer, & que ſi on le voyoit à la Tour, il ſe trouveroit tant de témoignages contre lui, que le Roi en ſeroit lui-même ſurpris. Henri n'ignoroit pas que Cranmer rejettoit dans ſon ame les ſix Articles, puiſqu'il le lui avoit lui-même avoué ingénûment. Mais il l'aimoit véritablement, c'eſt pourquoi il ne vouloit point l'expoſer à un Jugement qui ne pouvoit que lui être funeſte. D'ailleurs, il trouvoit fort mauvais, qu'on travaillât avec tant d'ardeur à perdre un homme en faveur duquel il s'étoit ſi ſouvent & ſi hautement déclaré. Néanmoins, voulant voir juſqu'à quel point iroit la malice de ſes ennemis, il conſentit que le lendemain il fût examiné par le Conſeil, & fit eſperer qu'il l'envoyeroit à la Tour. Mais, peu de tems après, ayant fait appeller Cranmer, il lui dit ce qui avoit été réſolu, & voulut ſavoir de lui de quelle maniere il prétendoit ſe défendre. Cranmer remercia le Roi, & le ſupplia, puiſqu'il avoit à répondre ſur des matieres de Religion, de lui donner des Juges qui les entendiſſent. Le Roi lui répondit, qu'il s'y prenoit fort mal pour ſauver ſa vie: Qu'infailliblement ſes ennemis avoient des témoins tout prêts pour le convaincre de telle maniere, que les Juges ne pourroient pas s'empêcher

Complots contre Cranmer & contre la Reine.

Cranmer eſt ouvertement accuſé.

Le Roi lui donne une marque ſenſible de ſon affection.

HENRI VIII. 1546.

de le condamner. Mais que, puisqu'il prenoit si peu de soin de soi-même, c'étoit à lui à le sauver. Il lui ordonna donc de demander au Conseil, d'être traité en Conseiller Privé, & de la même maniere que les Membres du Conseil voudroient bien être traitez en pareil cas; c'est-à-dire qu'on lui confrontât ses accusateurs, avant que de rien ordonner sur son sujet; & que si sa demande étoit refusée, il en appellât au Roi. En même tems, il tira son Anneau de son doigt, & le lui ayant mis entre les mains, il lui dit, que si son Appel étoit rejetté, il fît voir aux Conseillers cette marque de sa protection. Le lendemain, Cranmer s'étant présenté à la porte du Conseil, on l'y fit attendre, jusqu'à ce que le Roi étant informé du peu d'égards qu'on avoit pour lui, envoya dire qu'on le fît entrer. Tout ce que le Roi avoit prévu arriva, enforte que Cranmer se vit enfin obligé de produire l'Anneau du Roi, ce qui causa une terrible mortification à ses ennemis. Ensuite le Conseil s'étant levé pour aller informer le Roi de ce qui s'étoit passé, il traita les Conseillers de fous, & en mettant la main sur son cœur, jura qu'il regardoit l'Archevêque comme le plus fidele de ses Sujets. Le Duc de Norfolck voulant excuser le Conseil, dit, que ce qu'on avoit fait n'avoit eu pour but que de mettre l'innocence de l'Archevêque dans un plus grand jour. Mais le Roi le regardant d'un œil sévere, lui repartit, qu'il ne souffriroit point qu'on attaquât impunément les gens qu'il aimoit. Qu'il connoissoit leurs haines & leurs divisions; mais qu'il les feroit cesser, ou qu'il en feroit porter la peine aux auteurs. Ensuite, il leur commanda de se reconcilier avec l'Archevêque. Ils obeïrent sur le champ, quoique ce ne fût qu'exterieurement. Mais pour Cranmer, il leur pardonna de bonne-foi, comme il le fit bien paroitre dans la suite.

Le Roi mortifie beaucoup les ennemis de l'Archevêque.

Il semble qu'une si grande mortification auroit dû rendre ces gens-là plus retenus. Mais l'extrême envie qu'ils avoient de réussir dans leurs complots, ne leur permit pas de s'en désister par rapport à la Reine. Ils comprenoient, que si le Roi s'étoit opposé à l'accusation qu'ils vouloient intenter contre Cranmer, ce n'étoit pas pour empêcher l'exécution de la Loi des six Articles, mais par un pur motif d'affection pour ce Prélat. Que par cette raison, la démarche qu'ils avoient faite ne pouvoit pas lui avoir déplu par rapport à la chose même, mais seulement par rapport à la personne. Cela leur fit juger qu'ils trouveroient plus de facilité à perdre la Reine, parce que le Roi ne souffriroit pas volontiers, que sa propre Femme eût sur la Religion des sentimens opposez aux siens. Catherine Parr, qui étoit alors sur le Trône, avoit gagné l'affection du Roi son Epoux, par les soins extraordinaires qu'elle prenoit de lui, & en lui donnant tous les jours de nouveaux témoignages de sa reconnoissance. Elle étoit Reformée dans son cœur, & même elle s'émancipoit quelquefois jusqu'à faire

On accuse la Reine, qui se tire d'affaire heureusement.

re-prêcher dans ſon appartement, en préſence de quelques-unes de ſes Dames. Le Roi en avoit été averti, ſans qu'il lui en eût témoigné aucun chagrin. Il ſouffroit même qu'elle disputât avec lui ſur des matieres de Religion, dans la penſée qu'elle n'avoit deſſein que de s'inſtruire. Mais enfin, ces diſputes ayant été pouſſées trop loin, il avoit témoigné qu'elles ne lui plaiſoient pas, & il commençoit même à regarder la Reine plus froidement que par le paſſé. C'eſt ce qui fit croire à ſes ennemis que l'occaſion étoit favorable pour travailler à ſa ruïne, pendant que, dans l'ignorance où elle étoit de leur complot, elle cherchoit les occaſions d'inſpirer au Roi des ſentimens favorables à la Reformation. HENRI VIII. 1546.

Ce fut à Gardiner que le Roi s'ouvrit d'abord, du mécontentement qu'il avoit de la Reine. Il ne pouvoit pas choiſir un homme plus partial contre elle. Gardiner ne manqua pas à fomenter le chagrin du Roi, en exagerant l'obſtination de la Reine, & le ſoin qu'elle prenoit d'inſpirer ſes ſentimens aux Dames qui la ſervoient. Le Chancelier, qui dans la ſuite eut part au même ſecret, appuya ce que Gardiner avoit dit, & fit entendre au Roi, que c'étoit la Reine qui avoit encouragé Anne Askew dans ſon obſtination. Il lui inſinua même, qu'elle braſſoit des complots contre l'Etat. Enfin, ils allerent ſi loin, qu'ils dreſſerent des Articles d'accuſation contre elle, & les firent ſigner au Roi. Le Chancelier ayant mis négligemment ce Papier dans ſa poche, le perdit ſans s'en appercevoir, & celui qui le trouva, alla le porter à la Reine, qui ſe crut perdue, quand elle vit le ſeing du Roi. Néanmoins, quelqu'un qui étoit auprès d'elle lui ayant conſeillé d'aller parler au Roi, pour tâcher de l'appaiſer, elle ſe rendit dans ſa Chambre avec une contenance aſſurée, comme ſi elle n'eût rien ſu de ce qui s'étoit paſſé. Le Roi la reçut aſſez bien, & la mit d'abord ſur une matiere de Religion. Elle lui répondit, que c'étoient des choſes difficiles pour elle, & que c'étoit de lui qu'elle devoit apprendre ce qu'il falloit croire. *Non non*, repartit le Roi, *vous êtes auſſi ſavante qu'un Docteur, & vous pouvez m'inſtruire moi-même.* La Reine feignant d'être ſurpriſe de la maniere dont il lui parloit, lui dit avec beaucoup de douceur, qu'elle s'appercevoit avec chagrin, qu'il n'avoit pas pris en bonne part la liberté qu'elle s'étoit quelquefois donnée de diſputer avec lui ſur des matieres de Religion: Qu'elle l'avoit pourtant fait innocemment, dans la ſeule vue de le divertir, ſachant qu'il prenoit plaiſir à parler de ces ſortes de matieres, ſur leſquelles perſonne n'étoit mieux inſtruit que lui: Qu'en cela, elle avoit eu principalement en vue, non ſeulement d'adoucir ſes maux par ces ſortes de converſations, mais auſſi de s'inſtruire elle-même: Qu'effectivement, elle avoit beaucoup profité; & que ſi elle lui avoit fait des objections, ce n'avoit été que pour lui donner lieu de mieux éclaircir les difficultez qui étoient trop au-deſſus

HENRI VIII. 1546.

ſus de la portée d'une femme. *Si cela eſt*, dit alors le Roi, *nous ſommes donc bons amis.* Enſuite, il la congédia en l'embraſſant tendrement. Le lendemain, qui étoit le jour pris pour envoyer la Reine à la Tour, le Roi étant allé prendre l'air dans le jardin, la fit appeller, & incontinent, le Chancelier parut avec quelques Soldats de la Garde. Mais le Roi s'avança promptement vers lui, & peu après, on l'entendit parler avec émotion, & en élevant ſa voix, le traiter de *bête*, de *fou*, de *coquin*. Après cela, il alla retrouver la Reine, qui le voyant en colere contre le Chancelier, fit des efforts pour l'appaiſer. Mais le Roi lui répondit, que perſonne n'avoit moins de raiſon qu'elle, de s'intereſſer pour lui.

Le Roi commence à haïr les ennemis de la Reformation.

Ces deux tentatives contre l'Archevêque & contre la Reine, non ſeulement réuſſirent mal aux ennemis de la Reformation, mais leur furent même très préjudiciables. Depuis ce tems-là, le Roi ne pouvoit plus les ſouffrir, étant convaincu qu'ils avoient pour but principal, de renverſer tout ce qu'il avoit établi. Gardiner en fut d'abord disgracié, & le Roi ne voulut plus permettre qu'il aſſiſtât au Conſeil.

Gardiner eſt disgracié.

Le Roi ſe détermine à faire mourir le Duc de Norfolck & le Comte de Surrey. *Myl. Herbert.*

Mais il tomba un bien plus grand orage ſur le Duc de Norfolck, & ſur le Comte de Surrey ſon Fils. Henri, presque ſuffoqué par la graiſſe, & ſentant le mal de ſa jambe augmenter à vue d'œil, comprenoit bien qu'il ne pouvoit pas vivre longtems. Dans cette penſée, il regardoit le Duc de Norfolck & le Comte de Surrey, comme deux Seigneurs qui pouvoient cauſer de grands embaras au Prince ſon Fils, pendant ſa Minorité. Le Duc de Norfolck étoit comme le Chef des partiſans du Pape & de la vieille Religion, quoiqu'en bon Courtiſan, il eût admis exterieurement tous les changemens qu'il avoit plu au Roi de faire. Henri s'étoit contenté de cette apparence, quoiqu'il n'ignorât pas qu'il étoit toujours attaché au Pape, dont le Parti étoit encore puiſſant en Angleterre, & que le Comte ſon Fils étoit dans les mêmes ſentimens. Cela ſuffiſoit pour lui inſpirer une crainte aſſez bien fondée, qu'après ſa mort, ces deux Seigneurs, aſſiſtez du Pape, de l'Empereur, & de leurs partiſans, ne travailleſſent à faire tomber la Couronne ſur la tête de la Princeſſe Marie, & que par là, tout ce qu'il avoit eu tant de peine à établir pendant ſon Regne, ne fût entierement renverſé. En effet, il ne pouvoit point douter, que ſi ce Parti devenoit aſſez puiſſant, il ne fit regarder ſon Divorce avec Catherine d'Arragon comme nul. En ce cas-là, Marie demeuroit la ſeule Fille légitime, & le Prince ſon Fils devenoit Bâtard. Ce n'étoit pas du Parlement qu'il pouvoit eſperer du remede à ce mal, puiſqu'une aſſez longue expérience lui avoit appris, avec combien de facilité ce Corps, compoſé de tant de Membres, ſe laiſſoit entrainer dans le Parti dominant. Il crut donc, que le meilleur & le plus court moyen pour prévenir ces inconvéniens, & pour ſe délivrer de ſes craintes, étoit de

de ne laiſſer point après lui, les deux ſeuls Seigneurs qu'il croyoit capables de troubler la Minorité du Prince ſon Fils, & même de le priver de la Couronne. Ce fut par cette unique raiſon que leur perte fut réſolue, après quoi il ne fut plus queſtion que de trouver un prétexte. C'eſt ce qui manque rarement à ceux qui ont le pouvoir en main. Dès qu'on ſe fut apperçu que ſon affection pour le Pere & pour le Fils étoit refroidie, il ſe trouva des gens qui lui inſinuerent, qu'ils avoient des deſſeins pernicieux contre l'Etat, & qu'ils n'attendoient que ſa mort pour les faire éclater: Que le Comte de Surrey avoit refuſé pluſieurs grands partis depuis qu'il avoit perdu la Comteſſe ſa Femme, & qu'on diſoit communément, qu'il aſpiroit au Mariage de la Princeſſe Marie: Que ce n'étoit pas ſans quelque ſecrete raiſon, qu'il avoit fait mettre dans ſon Ecu les Armes de *S. Edouard*, quoique le Duc ſon Pere les eût fait ôter du ſien; & que néanmoins, le Duc lui-même laiſſoit ce Quartier en blanc, afin d'y remettre les mêmes Armes quand il en ſeroit tems. Sur ces accuſations générales, le Roi les fit arrêter & conduire à la Tour. Après cela, on prit ſoin de faire ſavoir au Public, que ceux qui auroient quelque choſe à dire contre les priſonniers, ſeroient favorablement écoutez, & que le Roi accorderoit un pardon à toute perſonne qui ſeroit entrée dans quelque complot avec eux, & qui viendroit le déclarer.

HENRI VIII. 1546.

Ils ſont mis à la Tour.

Quelque tems avant que cette affaire fût commencée, le Roi avoit rétabli les deux Univerſitez d'Oxford & de Cambridge dans tous leurs biens, rentes & privileges, quoique, par l'Acte de Parlement qui donnoit les biens des Colleges au Roi, elles duſſent être ſupprimées. On ne pourroit que trouver bien étrange, que le Parlement n'eût pas diſtingué ces deux Univerſitez de tous les autres Colleges, vu leur ancienneté & les avantages que le Royaume en avoit reçu, & en recevoit tous les jours, ſi l'on n'avoit déja vu pluſieurs fois, qu'il n'agiſſoit depuis longtems que ſelon qu'il étoit dirigé par la Cour. Il y a quelque apparence que le Roi demeura longtems incertain, s'il ſupprimeroit, ou s'il conſerveroit ces deux Univerſitez, puiſqu'ayant reçu leurs très humbles Requêtes ſur ce ſujet, dès le commencement de l'année, il leur fit attendre ſa réponſe juſqu'au mois d'Octobre. On parla même pendant quelque tems à la Cour, de faire de grands changemens dans leurs Chartres. Mais enfin, le Roi prit la réſolution de les conſerver ſur le même pied qu'elles avoient toujours été. Peu de tems après, ſavoir le 19. de Décembre, il fonda le College de *la Trinité*, qui eſt une des plus belles fondations de cette eſpece qu'il y ait en Europe.

Les deux Univerſitez ſont conſervées. *Myl. Herbert. Hiſt. de la Reformation.*

Cependant, on travailloit avec beaucoup d'ardeur, par ordre du Roi, à rechercher tout ce qui pouvoit ſervir à former une accuſation contre le Duc de Norfolck, & contre le Comte ſon Fils, le Roi, qui ſe ſentoit mourir, voulant abſolument qu'ils ſortiſſent du Mon-

HENRI VIII. 1546.

de avant lui. Pendant cet intervalle, il ſe fit apporter un Teſtament qu'il avoit fait avant que de partir pour ſa derniere Expédition de France. Après l'avoir parcouru, il fit rayer le nom de Gardiner du nombre des Conſeillers qu'il y avoit nommez pour former le Conſeil d'Etat, pendant la Minorité d'Edouard. Le Chevalier *Brown*, qui s'y trouvoit préſent, voulut dire un mot en faveur de cet Evêque. Mais le Roi lui répondit, qu'il connoiſſoit Gardiner, & qu'encore qu'il fût lui-même en état de le réduire à ſon devoir, il n'en ſeroit pas de même de ceux qui viendroient après lui.

Le Roi fait tranſcrire ſon Teſtament.

Il en fait rayer le nom de Gardiner.

Remarque ſur la ſignature du Roi.

Ce Teſtament, qui ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics, eſt daté le 30. de Décembre 1546., & le nom du Roi s'y trouve au bas, avec ceux de dix Témoins. Mais il eſt difficile de ſavoir préciſément, ſi le Roi l'avoit ſigné de ſa propre main. C'eſt ce qui a été mis en queſtion dans la ſuite. M. *Rymer*, qui a recueilli ces Actes, auroit fait plaiſir au Public de lui donner quelque éclairciſſement ſur ce ſujet, & de l'informer, s'il a eu l'original entre ſes mains, & en ce cas-là, ſi le nom du Roi y eſt écrit de ſa propre main. C'eſt ce qu'il auroit pu aiſément connoitre, en confrontant celui-ci avec pluſieurs autres qu'il a eus, ſans doute, en ſon pouvoir. L'importance de cette diſcuſſion conſiſte, en ce que l'Acte de Parlement qui donnoit au Roi le pouvoir de règler ſa Succeſſion, ordonnoit que ce ſeroit ou par des Lettres Patentes ſous le Grand Sceau, ou par un Teſtament ſigné de ſa propre main. Or il arriva dans la ſuite, que la Famille Royale d'Ecoſſe ne s'y trouvant pas dans le rang qui lui étoit dû, en diſputa la validité, fondée ſur ce défaut de formalité, & ſoutint que Henri ne l'avoit pas ſigné de ſa propre main. Véritablement, on pouvoit alleguer contre cette prétention, que le Teſtament étant daté un mois avant la mort du Roi, il n'y avoit pas lieu de préſumer que ce Prince fût alors hors d'état de le ſigner. D'un autre côté, il n'eſt pas impoſſible qu'ayant fait tranſcrire ſon Teſtament le 30. de Décembre, il en ait differé la ſignature, & qu'il ait été prévenu par la mort. Mais il y a de plus une forte préſomption qu'il ne l'a pas ſigné de ſa propre main. C'eſt qu'il y a beaucoup d'apparence que, pluſieurs mois avant ſa mort, il étoit hors d'état d'écrire, ſans doute, à cauſe de la groſſeur extraordinaire de ſes doigts qui l'empêchoit de manier la plume. Cette conjecture ſe confirme par deux Pieces qui ſe trouvent dans le Recueil des Actes Publics, toutes deux anterieures au Teſtament. La premiere eſt une Commiſſion du 31. d'Août 1546., donnée par Henri à trois de ſes Officiers pour ſigner en ſon nom, toutes les Commiſſions Royales & tous les Actes de grace. La ſeconde eſt une ſemblable Commiſſion du 13. d'Octobre ſuivant, à certains Membres du Conſeil, pour ſigner tous les Actes qui requéroient la ſignature du Roi. La raiſon alleguée pour donner ces Commiſſions, étoit priſe de la multiplicité des affaires dont le Roi ſe trouvoit

Act. Publ. T. XV. p. 100.

Ibid. pag. 102.

voit accablé. Mais, comme il n'en avoit jamais moins eu qu'alors, il eſt très apparent, que ce n'étoit qu'un prétexte pour couvrir ſon indiſpoſition. Quoi qu'il en ſoit, comme cette diſpute, qui ne regardoit que la Famille Royale d'Ecoſſe, a été terminée par l'accès de cette même Famille au Trône d'Angleterre, elle n'eſt plus d'aucune importance. C'eſt pourquoi, il ſuffit d'avoir rapporté en quoi elle conſiſtoit. Voici la maniere dont Henri règloit la Succeſſion, ſelon le pouvoir qui lui en avoit été accordé par l'Acte de l'année 1543. HENRI VIII. 1546.

Il mettoit dans le premier rang, le Prince Edouard ſon Fils, & toute ſa Poſterité. Ordre de la Succeſſion à la Couronne.

En ſecond lieu, les Enfans qu'il pourroit avoir lui-même, ou de la Reine regnante, ou de toute autre Femme qu'il pourroit épouſer après elle.

En troiſieme lieu, la Princeſſe Marie & ſa Poſterité, à condition qu'elle ne ſe marieroit point ſans l'avis & conſentement de ſes Exécuteurs Teſtamentaires, ou de la plupart de ceux qui ſe trouveroient alors en vie, ſigné de leur main, & ſcellé de leurs cachets. Ce conſentement des Exécuteurs étoit une condition tellement annexée au droit qu'il accordoit à Marie de ſucceder en ſon rang, que ſans cela, il entendoit qu'elle en fût abſolument déchue.

En quatrieme lieu, la Princeſſe Eliſabeth, ſous les mêmes conditions que Marie.

En cinquieme lieu, Françoiſe Brandon, Fille ainée de Marie ſa Sœur, & du Duc de Suffolck.

En ſixieme lieu, Eleonor Brandon, Sœur cadette de Françoiſe.

Que s'il arrivoit, que toutes les perſonnes ci-deſſus nommées mouruſſent ſans Poſterité, ou que leur Poſterité vînt à faillir, le Roi vouloit que la Couronne paſſât à la plus prochaine Héritiere. Par là, il ne pouvoit entendre que la jeune Marie Reine d'Ecoſſe, Petite-Fille de Marguerite ſa Sœur ainée, qui, ſelon l'ordre de la Nature, auroit dû préceder les Enfans de Marie Sœur cadette du Roi.

Enfin il ajoutoit, que ſi Marie n'accompliſſoit pas la condition qui lui étoit impoſée, la Couronne ſeroit dévolue à Eliſabeth, comme ſi Marie étoit morte ſans Enfans.

Tout de même, ſi Eliſabeth négligeoit d'accomplir la même condition, il entendoit que la Couronne fût dévolue à Françoiſe Brandon, comme ſi Eliſabeth étoit morte ſans Poſterité.

Il nommoit pour Exécuteurs de ſon Teſtament, treize Seigneurs, dont la plupart étoient Membres de ſon Conſeil Privé, comme l'Archevêque de Cantorberi, le Grand Chancelier, le Comte de Hartford Oncle maternel du jeune Edouard &c. Ces treize Exécuteurs devoient former le Conſeil du Prince ſon Succeſſeur, juſqu'à ce qu'il eût dix-huit ans accomplis. De plus, il nommoit certaines perſonnes qui devoient être appellées au Conſeil, dans les cas extraordinaires. Exécuteurs.

HENRI VIII. 1546.

Il ordonnoit à ſes Exécuteurs, de payer premierement toutes ſes dettes; & enſuite, de faire bons tous les dons qu'il avoit fait à divers Particuliers.

Dettes. Héritier.

Il faiſoit le Prince ſon Fils Héritier de ſes Meubles, de ſon Argenterie, de ſes Joyaux, de ſon Argent, de ſes Canons, de ſes Munitions, de ſes Vaiſſeaux & de tout ce qui en dépendoit, & lui recommandoit de ſe conduire par les avis de ceux qu'il lui nommoit pour former ſon Conſeil, jusqu'à ce qu'il eût accompli ſa dix-huitieme année.

Legs.

Il donnoit à Marie & à Eliſabeth ſes Filles, une penſion annuelle de trois-mille livres ſterling, jusqu'à leur Mariage; & à chacune une Dot de dix-mille livres ſterling, ou plus, ſi les Exécuteurs le trouvoient à propos.

Il laiſſoit à la Reine ſa Femme un Légat de trois-mille livres ſterling, qui devoient être employées, ou en Joyaux, ou en Vaiſſelle d'argent, à ſa volonté; & mille livres ſterling en argent comptant, outre la jouïſſance de ſon Douaire.

Enfin, il donnoit cinq-cens marcs à chacun des Exécuteurs qui étoient au rang de Lords, & trois-cens à chacun des autres.

Remarque ſur l'Ordre de la Succeſſion établi par ce Teſtament.

Ce qu'il y avoit de particulier dans ce Teſtament étoit, que le Roi paſſoit ſous ſilence la Poſterité de Marguerite ſa Sœur ainée, ou du moins, qu'il ne la mettoit dans le rang de la Succeſſion, qu'après celle de Marie ſa Sœur cadette. Encore falloit-il expliquer favorablement pour cette premiere Branche, ce qui étoit dit dans le Teſtament, qu'après la Poſterité d'Eleonor Brandon, la Couronne paſſeroit à la plus prochaine Héritiere, puisque cette généralité pouvoit être ſujette à diverſes interpretations. C'étoit là l'effet du pouvoir que le Parlement avoit accordé au Roi, de règler la Succeſſion, ou plutôt de la dérègler, & de la mettre dans une horrible confuſion, ſi la divine Providence n'y avoit pas mieux pourvu que lui. On ne peut imaginer d'autre raiſon de ſon procedé, que la haine qu'il avoit conçue contre les Ecoſſois, & la crainte où il étoit, que le Royaume d'Angleterre ne tombât un jour ſous la domination d'un Prince ou d'une Princeſſe de cette Nation, ce que toutes ſes précautions ne purent pourtant empêcher.

1547. Le Comte de Surrey eſt décapité. *Myl. Herbert.*

Pendant que le Roi faiſoit mettre ſon Teſtament au net, on travailloit avec chaleur au procès du Duc de Norfolck & du Comte de Surrey. Le Roi étant réſolu de ſe défaire de ces deux Seigneurs, rien n'étoit capable de les ſauver. Le Fils fut le premier jugé par le Chancelier, le Maire de Londres, & la Juſtice ordinaire de la Ville, parce qu'il n'étoit pas Pair du Royaume pendant que le Duc ſon Pere étoit en vie. On fit ouïr contre lui divers témoins, dont Mylord Herbert a rapporté les dépoſitions dans ſon Hiſtoire. Mais on n'y voit rien qui fût aſſez poſitif pour le convaincre du crime de Trahiſon dont il étoit accuſé. Ce qu'on fit le plus valoir contre lui fut, qu'il portoit les Ar-

Armoiries de St. Edouard, d'où on prétendoit inferer qu'il aspiroit au Trône. Quoi qu'il en ſoit, le Roi voulant qu'il mourût, il reçut ſa ſentence de mort, & fut décapité le 19. de Janvier 1547. HENRI VIII. 1547.

Le Duc de Norfolck fait des efforts inutiles pour obtenir ſon pardon.

Cependant, le Duc de Norfolck ſe ſervoit de toutes ſortes de moyens pour obtenir ſon propre pardon du Roi. Il le connoiſſoit aſſez bien, pour ſavoir qu'il n'y avoit qu'une parfaite ſoumiſſion qui fût capable de l'appaiſer. Pour cet effet, il lui écrivit une Lettre extraordinairement humble & ſoumiſe, dans laquelle il lui diſoit, qu'il ne ſe ſouvenoit point de l'avoir jamais offenſé, & qu'il le prioit au nom de Dieu de lui faire ſavoir la cauſe de ſa disgrace. Il le ſupplioit encore, de lui accorder une audience, & d'ordonner que ſes accuſateurs comparuſſent en ſa préſence, ou du moins devant le Conſeil, afin que ſa Cauſe pût être mûrement examinée. Qu'il ne croyoit pas avoir offenſé perſonne autrement, qu'en paroiſſant trop zèlé contre les Sacramentaires: mais qu'en cela, il n'avoit fait que ſe conformer à ſes ſentimens & à ſes ordres. Enfin, il le conjuroit de ſe contenter de prendre, ou tous ſes biens, ou telle partie qu'il jugeroit à propos, en lui laiſſant quelque choſe pour ſa ſubſiſtance.

Cette Lettre produiſit un effet tout contraire à celui que le Duc en avoit eſperé. En ſe juſtifiant, il accuſoit le Roi d'injuſtice, faute qui ne lui auroit pas été aiſément pardonnée, quand même il n'y auroit eu rien de réſolu ſur ſon ſujet. Le Duc, voyant que le Roi ne ſe laiſſoit point émouvoir, ſigna le 12. de Janvier, en préſence du Chancelier & de pluſieurs autres Conſeillers Privez, un Ecrit par lequel il avouoit, qu'en diverſes occaſions, il avoit commis un crime de Haute Trahiſon, en cachant au Roi que le Comte de Surrey ſon Fils avoit pris les Armes de St. Edouard, que le Roi ſeul avoit droit de mettre dans ſon Ecu. Que lui-même, depuis la mort de ſon Pere, avoit mis dans le premier Quartier du ſien, les Armes d'Angleterre avec trois Lambels d'argent, qui appartenoient au Prince Fils aîné du Roi, privativement à tout autre. Qu'il confeſſoit que par les Loix du Royaume, c'étoit un crime de Haute Trahiſon. Qu'il ſignoit cet Ecrit ſans y être induit ni forcé, & qu'il ſe remettoit à la clémence du Roi.

Il eſt condamné par un Acte d'*Attainder*.

Il y a beaucoup d'apparence, que le Duc ſe porta de lui-même, ou par le conſeil de ſes amis, à faire cette confeſſion, dans la penſée qu'il n'obtiendroit jamais ſa grace, qu'en ſe déclarant coupable, afin de donner lieu à la clémence du Roi. Mais tout cela fut inutile. Sa perte étoit réſolue, & le Roi n'avoit pas accoutumé à ſe déſiſter de ſemblables réſolutions quand il les avoit priſes. Cependant, comme il étoit aiſé de comprendre, que les Pairs, qui étoient les Juges naturels du Duc, ne pouvoient pas le condamner ſur les témoignages qu'on avoit à produire contre lui, le Roi jugea qu'il lui ſeroit plus facile de parvenir à ſon but, par un Acte d'*Attainder* ou de Conviction.

HENRI VIII. 1547.

tion. Ainſi le Parlement s'étant aſſemblé dans le même tems, cet Acte fut préſenté à la Chambre Haute, lu trois fois, le 18. le 19. le 20. de Janvier, & approuvé. Selon les apparences, l'Ecrit ſigné du Duc, contenant ſa confeſſion, ne contribua pas peu à faire paſſer cet Acte: du moins, il ſervit de prétexte à ceux qui n'oſerent pas s'y oppoſer. L'Acte ayant été porté à la Chambre des Communes, y fut lu trois jours de ſuite, & paſſa le 24. Janvier. Suivant la méthode qui n'étoit que trop en uſage ſous ce Regne, il ne contenoit que des accuſations générales, ſans qu'il y eût rien de ſpécifié, ſinon que le Duc avoit mis dans ſon Ecu, les Armes d'Angleterre avec trois Lambels d'argent. C'étoit une choſe bien étrange, qu'on eût attendu juſqu'alors, à lui faire un crime de ſes Armes, que le Roi lui-même & toute la Cour lui avoient vues pendant ſi longtems, qu'il avoit reçues de ſes Ancêtres, & qui étoient approuvées par les Hérauts. Mais, comme il a été déja remarqué, c'étoit là le prétexte, & non pas la cauſe de ſa condamnation. L'Acte ayant paſſé dans les deux Chambres, le Roi fit expédier une Commiſſion ſous le Grand Sceau, au Chancelier, au Comte de Hartford, & à quelques autres Seigneurs, pour y aller donner ſon conſentement. Cela fait, le Lieutenant de la Tour eut ordre de faire trancher la tête au Duc le 29. de Janvier. Mais, par bonheur pour lui, le Roi mourut la nuit qui préceda ce jour-là, & le Conſeil ne jugea pas à propos de commencer un nouveau Regne, par l'exécution d'un des plus grands Seigneurs du Royaume. Il eſt à remarquer que, pendant toutes les procedures qui ſe firent, tant à la Cour qu'au Parlement, contre le Duc de Norfolck & contre le Comte de Surrey, l'Archevêque Cranmer ſe tint toujours dans ſa maiſon de *Croydon*, ſans jamais paroitre à la Cour. Comme ces deux Seigneurs étoient tenus avec raiſon pour ſes plus mortels ennemis, il ne voulut pas qu'on pût l'accuſer d'avoir aucune part à tout ce qui ſe faiſoit contre eux.

Le Roi donne un Ordre pour l'exécuter.

Il échape la mort comme par miracle.

Cranmer s'abſente de la Cour pendant le procès du Duc & du Comte. *Hiſt. de la Reformation.*

Pendant qu'on étoit occupé au procès dont je viens de parler, le Roi étoit dans ſon lit, atteint d'une maladie qui le menoit inſenſiblement à ſa fin. Cependant, la penſée du compte qu'il alloit rendre à Dieu, ne fut jamais capable de le porter à uſer de pitié envers deux Seigneurs d'une des plus anciennes Maiſons d'Angleterre, qui lui avoient rendu de grands ſervices, & qui juſqu'alors n'étoient coupables d'aucun crime qui méritât une ſi grande ſéverité. En cette occaſion, comme en pluſieurs autres, la paſſion & la politique prévalurent dans l'eſprit du Roi, ſur la juſtice & ſur la clémence. Il voulut, à quelque prix que ce fût, ſacrifier ces deux Seigneurs à la ſureté du Prince ſon Fils, & affermir par leur mort tous les changemens qu'il avoit faits dans la Religion, s'étant mis dans l'eſprit, qu'il feroient tous les efforts poſſibles pour les renverſer. La ſuite fit bien voir qu'il ne ſe trompoit pas, par rapport au Duc de Norfolck qui lui ſurvécut. La

Le Roi tend à la mort.

vie

vie de ce Seigneur, qu'il ne conſerva que par une eſpece de miracle, ſervit à faire voir en même tems, combien toutes les précautions des hommes ſont inutiles, quand elles ſe trouvent contraires aux Décrets de Dieu. HENRI VIII. 1547.

La maladie du Roi alloit toujours en empirant, ſans que perſonne oſât l'avertir que ſa fin étoit prochaine. Chacun craignoit que ce Prince, qu'on n'approchoit plus qu'en tremblant, ne regardât cet avis charitable comme un crime, & ne le fit punir, ſelon un Acte de Parlement, qui déclaroit Traitres tous ceux qui ſeroient aſſez hardis pour prédire la mort du Roi. Enfin, le Chevalier *Thomas Denny*, l'un de ſes Conſeillers Privez, eut aſſez de hardieſſe & de charité, pour l'avertir qu'il n'avoit que fort peu de tems à vivre. Il l'en remercia, en lui témoignant qu'il étoit extremement repentant, & qu'il regardoit avec horreur tous les deſordres de ſa vie. Sur cela, on lui demanda s'il vouloit avoir quelque Eccléſiaſtique auprès de lui, & il répondit, que ſi on en faiſoit venir quelqu'un, ce fût l'Archevêque de Cantorberi. Mais Cranmer ſe trouvant alors à Croydon, ne put arriver auprès du Roi, que quand il eut déja perdu la parole. Il n'eut que le tems de le prier, qu'il témoignât par quelque ſigne, qu'il mouroit dans la Foi Chretienne. Le Roi lui ſerra la main, & un moment après il expira, la nuit du 28. au 29. de Janvier 1547, âgé de cinquante-ſix ans, après avoir regné trente-ſept ans & neuf mois. Sa mort fut tenue ſecrete pendant trois jours. Apparemment, le Conſeil voulut ſe donner le tems de déliberer ſi l'on feroit exécuter le Duc de Norfolck. Enfin, trois jours après, on avertit le Parlement, qu'il étoit diſſous par la mort du Roi.

On l'avertit que ſa fin eſt prochaine.

Il témoigne quelque repentance.

Il fait appeller Cranmer, & ne peut lui parler.

Il meurt.

On cache ſa mort.

Le Parlement eſt diſſous.

FIN DU TOME V.

Add 1473396